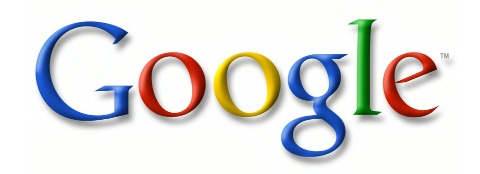
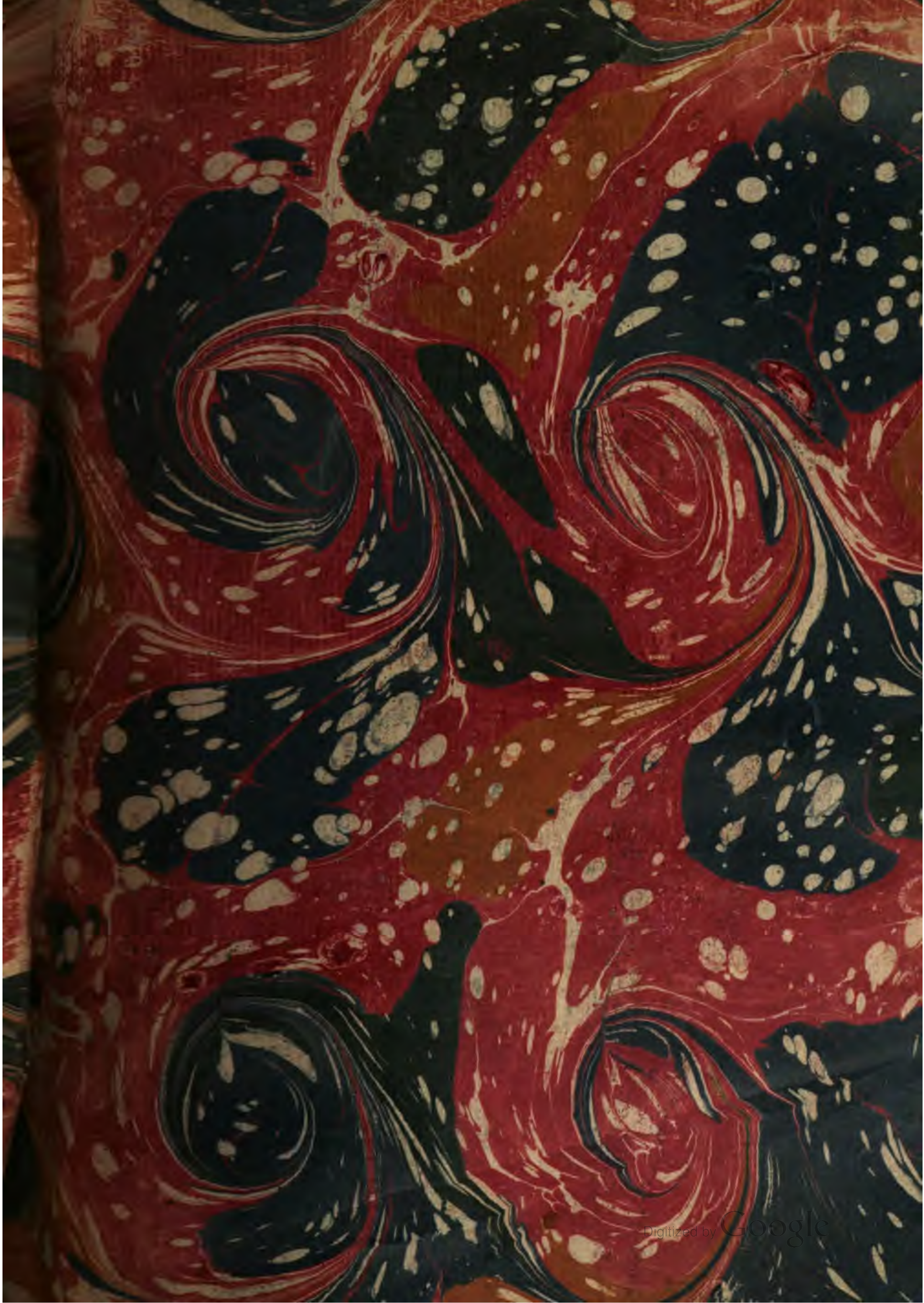

Google





G 嵒 Q
1
Annexe 20
INSTITUTION
TAYLOR
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Vet. Per.
V. PER
Room 2



HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirez des Registres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXXXIV. jusques & compris l'année M. DCCXXXVII.

TOME DOUZIÉME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXL.

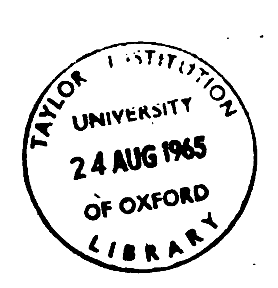




TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, depuis l'année 1734. jusques & compris l'année 1737. *Page 1.*

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie depuis l'année 1734. jusques & compris l'année 1737.

ELOGES

Des Académiciens morts depuis M. DCCXXXIV. jusqu'en M. DCCXXXVII.



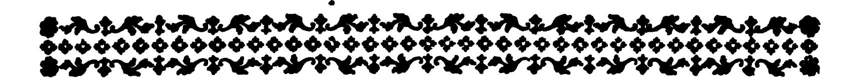
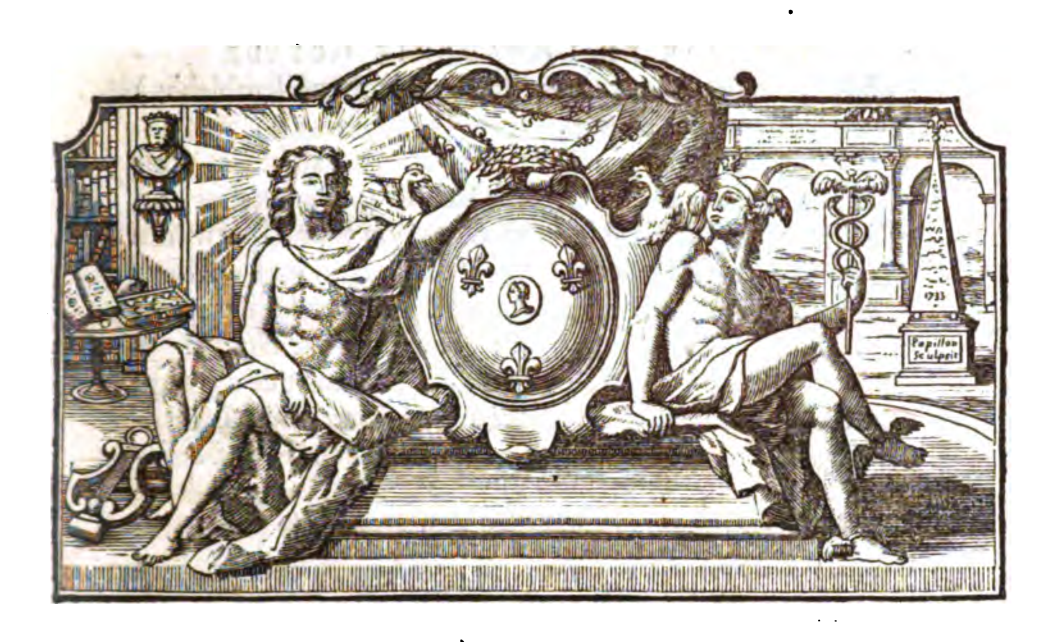


TABLE POUR LES MEMOIRES.

TOME DOUZIEME.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.



L'ACADÉMIE ne se borne pas à donner au Public deux nouveaux Volumes de son Histoire & de ses Mémoires; elle a voulu en même temps luy rendre l'usage des précédents Volumes infiniment plus commode & plus utile.

Pour y parvenir, elle a fait travailler à une Table extrêmement ample, exacte & détaillée, de toutes les Matiéres qui y sont traitées, & dont la plûpart ne sont point annoncées par le titre des ouvrages. Cette Table, qui est rangée par l'ordre

alphabétique des mots, forme seule un volume semblable à ceux des Mémoires mêmes.

Il y a peu de livres d'une certaine étendue, ausquels, pour la commodité des Lecteurs, & la facilité des recherches, on ne joigne une bonne Table de matiéres; on le pratique même à l'égard de ces Traitez dogmatiques & suivis, dont la division & le sommaire des chapitres semblent indiquer suffisamment tout ce que l'on doit y trouver: combien donc n'est-il pas encore plus à souhaiter d'en trouver une, à la suite de ce grand nombre d'opuscules & de morceaux détachez d'une Littérature choisie, dont les Mémoires de l'Académie sont composez? Convaincue, comme elle l'est, de l'avantage & de l'espéce de nécessité qu'il y a d'en user ainsi, elle se propose d'observer de dix en dix Volumes, ce qu'elle vient de faire par rapport aux dix premiers.

Nous avons fait mention au commencement du Tome IX. de l'établissement & des conditions d'un Prix littéraire, fondé par M. le Président Durey de Noinville, & destiné à l'Auteur qui, au jugement de l'Académie, réussiroit le mieux à traiter le sujet qu'elle donneroit chaque année pour le concours à ce Prix, qui consisteroit en une Médaille d'or, de la valeur de quatre cens livres.

Cet établissement a esté suivi avec tout le soin que demandoit le progrès des Lettres, qui en a esté l'objet; & les sujets que l'Académie a donnez successivement à traiter, pendant les quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Histoire & les Mémoires, sont les suivants.

Le sujet du Prix délivré dans l'Assemblée publique d'après Pâques 1734. fut:

L'ESTAT DES SCIENCES DANS L'ÉTENDUE DE LA MONARCHIE FRANÇOISE, SOUS L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

Il fut remporté par M. l'Abbé LE BŒUF, Chanoine & Chantre de l'Eglise d'Auxerre.

Celuy de l'année 1735.

JUSQU'OU LES ANCIENS AVOIENT POUSSÉ LEURS CONNOISSANCES GÉOGRAPHIQUES, AU TEMPS D'ALEXANDRE LE GRAND.

Il fut remporté par M. DE NICOLAÏ d'Arles.

Celuy de l'année 1736.

QUELLES ESTOIENT LES LOIX COMMUNES AUX PEUPLES DE LA GRECE QUI FORMOIENT LE CORPS HELLÉNIQUE: L'ORIGINE, L'OBJET DE CES MESMES LOIX, ET LES AVANTAGES QU'ELLES PROCUROIENT.

Il fut remporté par le même M. DE NICOLAÏ d'Arles, que ce ſuccès engagea à venir s'établir à Paris.

On donna pour l'année 1737. la ſuite naturelle du ſujet traité en 1734. ſçavoir,

L'ESTAT DES SCIENCES EN FRANCE, DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE JUSQU'A CELLE DU ROY ROBERT.

Le Prix fut remporté par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de Saint Jacques de l'Hoſpital.

En général, tous ces ſujets ont produit de fort bons ouvrages, & il en eſt venu preſqu'autant des Pays étrangers que de l'intérieur du Royaume, & de la Capitale même. Une circonſtance qui les rend plus précieux encore, c'eſt que les Académiciens s'eſtant eux-mêmes exclus du concours à un Prix dont ils eſtoient conſtituez Juges, aucun d'eux n'a traité les mêmes ſujets.

L'Académie, pour ne pas priver le Public de l'agrément & de l'utilité des Recherches contenues dans les ouvrages qu'elle a couronnez, s'eſt déterminée à les faire imprimer ſéparément, dès qu'ils ſe trouveront en aſſez grand nombre pour former

un volume qui puiſſe aller à la ſuite de ſes propres Mémoires.

A la mort de Louis XIV. l'Académie accoûtumée à recevoir ſes ordres par le Sécrétaire d'Etat qui avoit le département de la Maiſon de Sa Majeſté, ſe trouva répondre à M. le Duc d'Antin, qui revendiqua cette eſpéce de direction, comme une des prérogatives attachées à la charge de Surintendant des Bâtiments, qu'on avoit fait revivre en ſa faveur; & quoyque peu de temps après la majorité du Roy, l'adminiſtration publique eût eſté remiſe ſur l'ancien pied, des égards particuliers firent conſerver à M. le Duc d'Antin, ſa vie durant, preſque tout ce qui luy avoit eſté attribué pendant la Régence: le ſoin de l'Académie fut de ce nombre, & elle ne peut trop ſe louer de l'attention qu'il y a donnée juſqu'à ſa mort, arrivée au commencement du mois de Novembre 1736.

Alors l'Académie revint à M. le Comte de Maurepas, à qui elle avoit toûjours tenu par le ſouvenir des bontez de M. le Chancelier de Pontchartrain ſon ayeul, & de M. le Comte de Pontchartrain ſon pere; & plus encore par l'intérêt qu'il n'avoit luy-même jamais ceſſé de prendre au ſuccès des travaux de cette Compagnie, toûjours ardent à procurer l'avancement des Lettres, & véritablement digne de les aimer.

De ce moment-là, la ſeule choſe que l'Académie fit à l'inſçû de M. le Comte de Maurepas, ce fut de ſupplier directement le Roy, de trouver bon que ce Miniſtre, qui occupoit déja une place d'Académicien Honoraire à l'Académie des Sciences, en eût une ſemblable à celle des Belles-Lettres, afin que témoin de ſes exercices, il pût quelquefois les ranimer par ſa préſence, & eſtre toûjours en état d'en rendre un compte exact à Sa Majeſté. Le Roy approuva cette demande, & Son Eminence M. le Cardinal de Fleury premier Miniſtre, eut la bonté d'en informer luy-même l'Académie.

M. le Comte de Maurepas vint auſſi-tôt y prendre ſéance; & la premiére marque de ſon attention, fut de ſubſtituer au ſimple Deſſinateur qu'elle avoit eu depuis la mort de M. de

Boullongne premier Peintre du Roy, un autre Deſſinateur, & l'un des plus excellents de l'Europe. On conçoit aiſément combien l'élégance & la préciſion du Deſſein contribuent à la beauté & à l'intelligence des Jettons, des Médailles & des autres Monuments, où l'on eſt obligé d'employer des ſujets de la Fable & de l'Hiſtoire, des Symboles & des Allégories.

CHANGEMENTS arrivez dans la Liſte des Académiciens, depuis l'année 1734. juſques & compris l'année 1737.

EN M. DCCXXXIV.

M. le Marquis Maffei eſtant à Paris, fut nommé Académicien Honoraire Etranger Surnuméraire, reçû & inſtallé à l'Académie en cette qualité.

EN M. DCCXXXV.

M. l'Abbé de Vertot Académicien Penſionnaire, mourut.

M. Fourmont l'aîné Académicien Aſſocié, fut nommé Penſionnaire à la place de M. l'Abbé de Vertot; & M. l'Abbé Geinoz Aſſocié, à la place de M. Fourmont l'aîné.

EN M. DCCXXXVI.

M. Moreau de Mautour Académicien Penſionnaire, fut déclaré Vétéran.

M. Fréret Académicien Aſſocié, fut nommé Penſionnaire à la place de M. Moreau de Mautour, & M. de Nicolaï fut nommé à la place d'Aſſocié vacante par la promotion de M. Fréret.

M. le Marquis de Caumont d'Avignon, & M. Bon premier Préſident de la Chambre des Comptes de Montpellier, furent nommez Académiciens Correſpondants Honoraires.

M. le Comte de Maurepas Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, fut élû Académicien Honoraire Surnuméraire.

M. l'Evêque de Castres Académicien Associé Vétéran, mourut.

Le Sieur Bouchardon fut nommé Dessinateur de l'Académie.

EN M. DCCXXXVII.

M. le Baron de la Bastie fut nommé Académicien Correspondant Honoraire.

M. Iselin de Basle, Académicien Honoraire Etranger, mourut, & se trouva remplacé par M. le Marquis Maffei qui estoit Surnuméraire.

M. l'Abbé Anselme Académicien Pensionnaire Vétéran, mourut.

M. le Maréchal d'Estrées Académicien Honoraire, mourut aussi, & se trouva remplacé par M. le Comte de Maurepas qui estoit Surnuméraire.



HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.

REFLEXIONS

REFLEXIONS SUR LA MYTHOLOGIE.

L'ÉTUDE de la Mythologie eſt extrémement importante pour quiconque veut acquérir une parfaite connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne. M. l'Abbé Banier, qui s'y applique depuis long-temps, & dont preſque tous les ouvrages imprimez dans les Mémoires de l'Académie, ont cet objet, ayant eſté pluſieurs fois excité par ſes Confréres à en former un corps de ſcience plus étendu & plus approfondi que tout ce qui en a eſté publié juſqu'à préſent, prit enfin cet engagement avec eux, ſous la ſeule condition de pouvoir les conſulter ſans ceſſe ſur l'exécution de ce projet, ſoit par rapport à l'arrangement des matiéres, ſoit pour la préférence des ſyſtèmes, pour la délicateſſe ou la nouveauté de quelques explications, & généralement pour toutes les difficultez qui l'arrêteroient. Un pareil droit ne s'accorde difficilement qu'à ceux que l'on connoît peu diſpoſez à en faire ſincérement uſage, & M. l'Abbé Banier n'eut aucune peine à l'obtenir. Ses conſultations ont eſté fréquentes, le fruit en a paſſé dans le Traité de Mythologie qu'il vient de mettre ſous la preſſe, & il auroit voulu le rendre encore plus ſenſible à ſes lecteurs, ſi, ſans les détourner trop ſouvent du principal point de vûe, il avoit toûjours pu leur rendre compte de ce qui l'avoit déterminé dans le choix d'une telle opinion, d'un tel raiſonnement, &c. Cependant comme il réſulte du détail de ces conſultations, une utilité indépendante de l'ouvrage, & qui peut même contribuer à ſon intelligence, il n'eſt pas hors de propos d'en donner une idée.

Le deſſein de M. l'Abbé Banier avoit toûjours eſté de ramener les Fables à l'Hiſtoire ancienne, & d'en éloigner les moralitez & les allégories, qui juſqu'au dernier ſiécle avoient fourni le plus grand fond à ceux qui avoient entrepris de les

En 1734. 35. & 36. expliquer. L'Académie approuva sa méthode, & luy suggéra de rapporter tous les traits d'histoire ausquels les Fables poëtiques estoient liées; non qu'elle ne fût très-persuadée qu'il y en a plusieurs qui ne doivent leur existence qu'à l'imagination qui les enfanta, & qu'on y chercheroit vainement des faits historiques, mais parce que ces sortes de fables sont en très-petit nombre en comparaison de celles qui contiennent d'une maniére plus ou moins étendue, le fond de l'histoire des Dieux & des Héros: fond orné, embelli & mêlé avec un surnaturel, qu'on croyoit devoir y porter un merveilleux & un sublime qu'il n'auroit pas eu sans cela.

M. l'Abbé Banier avoit bien senti que les Mytholog[illegible] qui l'ont précédé, tels que Noël le Comte, Baudouin, Cartari & du Verdier son Commentateur, Lyglio-Girald[illegible] quelques autres, s'estoient renfermez dans des bornes [illegible] étroites. L'Académie, après avoir examiné avec luy ce [illegible] ces Auteurs ont de bon & de défectueux, jugea que so[illegible] vrage devoit renfermer l'histoire de la religion de presqu[illegible] les peuples connus, en sorte qu'il pût estre une Myth[illegible] universelle: Que pour y réussir, après d'amples prolégo[illegible] sur l'origine des fables, après en avoir découvert les so[illegible] les différentes espéces, il rapporteroit les Théogonie[illegible] Cosmogonies différentes des anciens peuples, c'est-[illegible] des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens, des [illegible] des Chinois & de plusieurs autres; & qu'il recueill[illegible] cet article, tout ce qu'Eusébe, le Syncelle & quel[illegible] Ecrivains nous avoient conservé de Bérose, de S[illegible] thon, de Mégasthène, &c. Qu'ensuite il donnero[illegible] traité sur l'origine & les progrès de l'Idolatrie, l[illegible] toutes les questions phylologiques que Vossius a [illegible] beaucoup de soin, pour ne dire que ce qu'il y [illegible] sur cette matiére: Que ces deux traitez seroient [illegible] gine & de l'histoire des Dieux qui avoient fait [illegible] de toutes les Nations idolatres, à commence[illegible] Phéniciens, des Babyloniens & des Chaldéens[illegible] des Perses, des Cappadociens, des Carthagin[illegible]



d'Afrique ; ce qui feroit la matiére du premier volume : Que dans le fecond il parleroit des Dieux des Grecs, des Romains, des Gaulois, des habitants de la Grande-Bretagne, des Efpagnols, des anciens Germains, des peuples du Nord, des Scythes & des autres peuples qui habitoient au voifinage des Cappadociens & des Perfes, c'eft-à-dire, l'hiftoire générale de tous les Dieux qu'adora le Paganifme : Que dans le troifiéme il devoit rapporter tout ce qui regarde les temps que Varron appelle fabuleux ou héroïques : Que là fe trouveroit l'hiftoire de tous les événements qui ont efté tant chantez par les Poëtes Grecs ; le Déluge d'Ogygès & celuy de Deucalion, les conquêtes & les voyages de Perfée & de Bellérophon, l'hiftoire des Argonautes, celle de la guerre des Centaures, celle de Calydon, les deux expéditions de la Thébaïde, enfin la prife de Troye ; & qu'il ajoûteroit à l'hiftoire de tous ces événements, celle des Héros qui s'y eftoient diftinguez : Enfin, que comme il y avoit plufieurs fables ifolées, qui ne fe trouvent liées à aucun de ces faits, il en donneroit à la fin de ce même volume, des explications particuliéres, & finiroit fon ouvrage par l'hiftoire des Jeux célébrez dans la Grece & dans l'Italie, dès les temps les plus reculez : jeux qui eftant confacrez par la religion dont ils faifoient partie, devoient naturellement fe trouver dans fa Mythologie.

M. l'Abbé Banier confulta enfuite la Compagnie, pour fçavoir s'il devoit faire entrer dans cet ouvrage plufieurs chofes qui fe trouvent communément dans les autres Mythologies ; & on luy répondit que la fienne devoit tout renfermer, même les objets qu'on ignore le moins ; que les lecteurs s'attendroient à y trouver tout ce qui avoit rapport à cette matiére ; que quand ils lifoient un ouvrage, ils n'avoient fouvent ni la commodité ni le deffein d'en confulter d'autres ; & que tout ce qui paroiffoit eftre fçû communément, eftoit ignoré du plus grand nombre.

On fe trouva plus partagé fur l'idée que M. l'Abbé Banier avoit d'abord eûe, & qu'il abandonna enfuite, qui eftoit d'orner fon ouvrage de gravûres, qui, en le rendant plus

magnifique, l'auroient aussi quelquefois rendu plus intéressant, & même plus intelligible en certains endroits; mais les raisons qu'il rapporta pour n'en point mettre, prévalurent. Ce fut premiérement, que les figures des Dieux, des Héros & des autres sujets de la Fable que le temps a épargnées, se trouvoient aujourd'huy dans un grand nombre d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, & en particulier dans le recueil du R. P. Dom Bernard de Montfaucon, celuy de tous les Antiquaires qui en a fait dessiner un plus grand nombre; qu'il faudroit par conséquent les copier, & par une suite nécessaire, augmenter infiniment le prix d'un ouvrage qui, destiné à l'instruction, ne pouvoit estre donné à trop bon marché, tandis que ceux qui avoient déja le recueil du P. de Montfaucon, se trouveroient surchargez de cette répétition.

Il observa en second lieu, que la plûpart de ces figures estant Grecques ou Romaines, n'avoient pas une assez grande antiquité, pour pouvoir nous assûrer qu'elles représentoient les Dieux tels qu'on les avoit adorez dans les premiers temps: que les Sçavants n'ignoroient pas que les anciennes figures des Dieux estoient très-grossiéres, l'art de la sculpture n'ayant esté porté que fort tard à sa perfection : qu'autrefois, & dès les premiers temps, une pierre brute & informe, une épée, un tronc d'arbre, une colomne, tenoient lieu de statues, & estoient en quelque sorte les véritables & primitives figures des Dieux; & que ce n'estoit pas la peine de faire graver de pareils symboles. Dédale, qui vivoit du temps de Minos second, & peu d'années par conséquent avant la guerre de Troye, fut le premier qui sépara de ces masses informes qui représentoient les hommes & les Dieux, les bras & les pieds, qui auparavant estoient confondus dans une seule masse; ce qui luy acquit tant de réputation, qu'on publia, par une hyperbole très-pardonnable en cette occasion, qu'il avoit animé ces statues, & leur avoit donné du mouvement. Et la plûpart des anciens peuples, admirent si tard l'usage des statues & des images, que les Romains mêmes, au rapport de Plutarque, furent 170. ans sans en avoir.

On luy objecta que les figures Egyptiennes, celles du moins qui avoient ainsi les bras & les jambes jointes au corps, devoient passer pour très-anciennes, & estre d'un temps où la sculpture estoit encore très-grossiére; mais il répondit que cette grossiéreté des statues Egyptiennes n'estoit pas une preuve de leur antiquité; & il cita sur cela un passage de Platon, qui nous apprend que les Statuaires Egyptiens estoient obligez de se régler sur les anciens modéles, & qu'il leur estoit défendu d'y faire aucune innovation; en sorte que leurs statues faites dans les derniers temps, estoient aussi informes & aussi grossiéres, que celles de la premiére Antiquité. Il ajoûta que la principale raison qui nous engage à regarder comme modernes, c'est-à-dire, comme du temps où les Grecs estoient en grand commerce avec les Egyptiens, les statues que nous en avons, c'est qu'elles sont la plûpart des figures humaines. Or tous les anciens Ecrivains conviennent que celles des anciens Egyptiens n'estoient pas de cette espéce; ils avoient des animaux sacrez qui estoient les symboles & la vraye représentation de leurs Dieux, dès-là les images & les figures de ces mêmes animaux devoient estre celles de leurs Dieux. Ainsi l'Epervier & le Faucon, ou un œil avec un sceptre, estoient l'ancienne image d'Osiris, l'Hippopotame celle de Typhon, le Chien celle de Mercure, le Chat celle de Bubaste, &c. & certainement dans les premiers temps ils ne devoient pas en avoir d'autres. Ils auroient cru dégrader leurs Dieux en les représentant sous des figures humaines, & donner lieu de croire qu'ils avoient esté des hommes. Aussi Strabon assûre-t-il qu'anciennement il n'y avoit dans les temples des Egyptiens aucune figure humaine; & nous sçavons d'ailleurs que leurs Prêtres ne purent rien comprendre à celle qu'on leur apporta de Sinope, & qui représentoit ou Pluton ou Anubis. Il dit *anciennement*, parce qu'Hérodote nous apprend que dès le temps de Cambyse successeur de Cyrus, il y avoit dans ces temples d'Egypte des figures sous une forme humaine, mais grossiéres & si mal faites, qu'elles attirérent les railleries & le mépris de ce Prince.

De Leg. lib. 2.

Telles furent les principales raisons qu'allégua M. l'Abbé Banier pour se dispenser d'accompagner de figures sa Mythologie, promettant de faire dans les occasions des descriptions si exactes & si détaillées de ces figures, qu'au moindre coup d'oeil le lecteur les reconnoîtra dans les Cabinets d'Antiques, ou dans les livres où elles se trouvent gravées.

M. l'Abbé Banier convaincu que ce qui a trompé la plûpart de ceux qui avant luy ont voulu ramener les fables anciennes à quelque sens raisonnable, c'est d'avoir voulu les renfermer dans un systême général, ou de s'estre persuadez qu'elles estoient originaires d'un même pays, soit de Phénicie, soit d'Egypte ou de quelqu'autre; pour détruire cette prétention, il prouva fort au long qu'elles n'ont esté inventées, ni dans le même temps, ni dans le même lieu, ni par les mêmes personnes, & qu'elles sont plûtôt le fruit de l'esprit humain toûjours porté au merveilleux, que l'effet d'un projet concerté. Il fit entendre, cependant, que de presque tous les systêmes inventez à ce sujet, si on en excepte celuy des Alchymistes, qui croyent que les anciennes fictions renferment les secrets de leur art, il n'y en a aucun dont on ne puisse tirer quelque utilité, pourvû qu'on sçache les modifier & les soûmettre à l'idée qu'il avoit proposée touchant les différents Auteurs des fables, les temps & les pays différents qui les ont vû naître. L'Auteur examina ensuite en détail les principaux de ces systêmes. Le plus ancien, selon luy, est celuy des Philosophes Platoniciens, qui choquez des obscénitez & des indécences que les fables avoient introduites dans la Religion, ou qui dans les derniers temps du paganisme se trouvant pressez par les Apologistes Chrétiens, entreprirent de faire voir par de subtils raisonnements, qu'il n'y avoit que l'écorce de ces fictions qui présentât des idées grossiéres, que le fond en contenoit d'autres qui estoient fort naturelles & fort raisonnables: que la maniére de les annoncer estoit, si l'on veut, également absurde & extravagante, mais que le sens qu'elles renfermoient ne l'estoit pas: qu'en un mot, elles estoient autant d'allégories qui couvroient de grands mystéres, & en particulier celuy de

la formation du monde & des productions différentes des causes secondes, animées par le même esprit qui les avoit tirées du cahos : que ce grand nombre de Dieux dont on leur reprochoit le culte, estoient des Génies d'un ordre inférieur au premier Moteur qui leur avoit remis le soin de gouverner le monde : qu'enfin, ces fictions qui paroissoient absurdes, & souvent même très-obscènes, cachoient seulement le mystére de la génération des Plantes & des Etres animez. Ce systême est faux en général, & insuffisant pour l'explication de toutes les fables, puisqu'il y en a un très-grand nombre qui sont véritablement historiques, & desquelles, pour avoir l'histoire suivie d'un Dieu ou d'un Héros, il n'y a qu'à faire disparoître l'épisode ordinaire du surnaturel qu'on y a mêlé. On peut ajoûter qu'il n'a esté inventé que fort tard, & que sans doute il n'avoit point esté l'objet de ceux qui les premiers débitérent les fables. On peut dire cependant qu'il est très-propre à en diminuer l'absurdité, & qu'il peut naturellement s'appliquer à quelques-unes des circonstances de ces mêmes fables, qui sont de véritables allégories, & dans lesquelles on chercheroit vainement quelque trait d'histoire. Il est sûr, pour se servir de ce seul exemple, que quoyque Saturne ait esté véritablement un Prince Titan, qui eut de grandes guerres à soûtenir contre les Princes de sa famille, il n'a esté représenté une faulx à la main, que pour marquer que le temps, que signifie son nom Grec χρόνος, moissonne & ravage tout. La Mythologie présente souvent de ces fables mêlées d'histoires & d'allégories ; & le systême Platonicien sert du moins pour expliquer ce dernier sens.

Le systême de ceux qui ramenent les fables à l'Ecriture Sainte mal entendue par les Payens qui abusérent de quelques traits de l'histoire du Peuple de Dieu, que la tradition répandue parmi tous les descendants de Noë leur avoit appris, (systême qui a esté adopté par la plûpart des Sçavants du dernier siécle & de celuy-ci) est peut-estre celuy qui peut le moins servir à expliquer les fables. Car outre que les livres saints estoient écrits dans une Langue ignorée des Grecs, les

Juifs, peu connus avant les conquêtes de Nabuchodonosor qui les mena à Babylone, temps postérieur aux fictions dont il est ici question, estoient si jaloux de leurs coûtumes & de leurs cérémonies, ils regardoient les peuples idolatres qui les environnoient, avec tant de mépris qu'ils auroient cru commettre un sacrilége en les leur communiquant. Cependant, comme la tradition de quelques événements extrémement célèbres, tels que l'ancienne maniére de vivre des premiers hommes, le Déluge, le partage du Monde entre les trois enfants de Noë, les voyages d'Abraham & quelques autres, s'estant conservez parmi presque tous les Peuples du Monde, il se peut faire qu'ils en ayent quelquefois abusé, & qu'ils en ayent altéré la vérité par le mêlange de plusieurs fictions; & dès-là on peut se servir utilement de la connoissance de la Langue des Hébreux, pour ramener les fictions à leur premiére origine; c'est ce qu'ont fait avec succès Bochart, M. Huet, le P. Thomassin & quelques autres. Mais, outre qu'il faut beaucoup de circonspection dans l'usage de cette hypothése, la seule différence qui se trouve dans l'application que les Sçavants font des véritez de l'Ecriture sainte avec quelques fables, prouve assez l'incertitude de ce systême, & le peu d'utilité qu'on en peut tirer. Peut-on compter, en effet, sur la premiére lueur de ressemblance qui se trouve quelquefois entre une vérité attestée par Moyse, & quelque fable publiée par Homére, ne peut-il pas estre arrivé des événements à peu-près semblables parmi les Juifs & les autres Nations? D'ailleurs, on abuse de ce systême au point qu'on ne cherche pas même ces lueurs de ressemblance pour hazarder de nouvelles explications. Car enfin, quelle conformité peut-il y avoir entre les voyages d'Abraham qui parcourt la Palestine & l'Egypte, toûjours par terre, & le voyage maritime des Argonautes? Cependant un Auteur moderne s'est efforcé de prouver que l'un avoit esté le modéle & le fondement de l'autre.

S'il y avoit dans l'Antiquité Payenne une fiction qui parût estre un abus d'une vérité de l'Histoire des Hébreux, ce seroit certainement celle qui porte que le Monde fut partagé entre Jupiter,

Jupiter, Neptune & Pluton, comme il l'avoit esté entre Sem, Cham & Japhet. Cependant, lorsqu'on vient à considérer l'étendue de l'Empire des Titans, leurs conquêtes depuis l'Asie jusqu'au fond de l'Espagne, on peut fort raisonnablement penser qu'elles furent partagées entre les trois fils de Saturne, & que ce partage, sans avoir aucun rapport avec celuy des trois Patriarches qu'on vient de nommer, a esté regardé comme si véritablement les Titans avoient partagé entr'eux tout l'Univers.

Le systême du sçavant P. Kirker, qui a cherché le dénouement de la plûpart des fables dans l'application de la Langue hiéroglyphique des Egyptiens, est insuffisant lorsqu'on l'étend trop, puisque toutes les fictions poëtiques ne sont pas originaires d'Egypte. Cependant, comme ce pays a esté peuplé des premiers, & peu de temps après la dispersion de Sennaar, que l'Idolatrie & les fables qui en sont une suite inséparable, ne tardérent pas à y estre introduites, il est constant que la connoissance de la Langue sacrée de cet ancien Peuple, a pu servir à développer le sens des plus anciennes fictions; & ce sçavant Jésuite en a expliqué plusieurs fort heureusement.

Celuy de Bochart suivi de M. le Clerc, qui a cherché le dénouement des fables dans les équivoques de la Langue Phénicienne, seroit insoûtenable si on le rendoit trop général, puisque la Phénicie n'a pas vû naître toutes les fables, & qu'on ne connoît pas assez aujourd'huy l'ancienne Langue de ce pays-là. Cependant, comme les Phéniciens sont les premiers peuples connus qui soient sortis de leur pays pour conduire des Colonies en différents lieux; qu'on ne sçauroit disconvenir qu'on n'ait trouvé dans plusieurs Isles de la Méditerranée, sur les côtes de l'Asie Mineure, dans la Grece & encore ailleurs, des marques de leur commerce & de leur religion, & qu'il est sûr que Cadmus porta dans la Bœotie l'usage des lettres & l'alphabet Phénicien; la connoissance de cette ancienne Langue peut beaucoup servir à l'explication des fables, & a esté en effet heureusement employée par les deux Sçavants qu'on vient de nommer.

Enfin, le système de ceux qui rapportent les fables à l'Histoire des premiers temps, mais défigurée par les Poëtes, paroît le plus vray-semblable; mais il ne laisseroit pas d'avoir aussi ses inconvénients, si on vouloit les rapporter toutes à l'Histoire, puisqu'il y en a quelques-unes qui ne sont que de pures allégories. Telle est, par exemple, la fable que rapporte Plutarque dans son Traité d'Isis & d'Osiris. Rhéa, dit-il, ayant trouvé le moyen de s'approcher secretement de Saturne, devint féconde; mais le Soleil ayant découvert ce mystère, la condamna à garder son fruit dans son sein, sans pouvoir s'en délivrer dans aucun jour de l'année. Mercure qui estoit amoureux de la même Déesse, engagea Diane ou la Lune à jouer aux dez avec luy; & luy ayant gagné à différentes fois une portion quoyque médiocre de chaque jour, il en forma cinq nouveaux qu'il ajoûta aux trois cens soixante dont l'année estoit alors composée, & fit en sorte que Rhéa accoucha dans ces cinq jours de cinq enfants, sçavoir, d'Osiris, d'Orus, de Typhon, d'Isis & de Nephté. Il paroît évidemment que cette fiction fait allusion aux cinq jours que les Egyptiens, qui s'apperçurent à la longue que leur année estoit trop courte, y ajoûtérent, en quoy ils furent bientôt suivis par les Peuples voisins.

Il y a d'autres fables dont l'objet a esté sans contredit la Morale, quoyque le fond en soit historique. Telles sont entre autres, celle de Phaëton, symbole de ceux qui entreprennent des choses au-dessus de leurs forces, & celle de Narcisse, qui marque un amour propre également extravagant & ridicule. Il en est de purement physiques; car jusqu'à la Philosophie, tout s'annonçoit anciennement d'une maniére énigmatique & fabuleuse. Telle est la fable de l'Aurore, qui, selon Homére, est fille de l'Air & l'avant-courriére du Jour. En cette qualité elle estoit chargée de la garde des portes de l'Orient, qu'elle ouvroit tous les matins avec ses doigts de roses, après avoir envoyé devant elle les Zéphyrs, pour dissiper dans la vaste étenduë des Cieux, les vapeurs sombres qui les obscurcissoient.

Ce n'est pas certainement dans ces sortes de fictions que M. l'Abbé Banier cherchera l'Histoire ancienne; il luy suffira bien de les expliquer en les ramenant à leur véritable principe, & d'indiquer, autant qu'il luy sera possible, le temps & le lieu où elles paroissent avoir esté d'abord imaginées & débitées.

SYSTEME DES PHILOSOPHES SUR L'AME DU MONDE.

COMME la plus grande partie des anciens Philosophes a crû que toutes les ames, soit des hommes, soit des animaux, estoient des particules qui émanoient de l'Ame universelle ou de l'Ame du Monde, avant que d'entrer en matiére, M. Blanchard, Auteur de cette Dissertation, s'arrête un moment à rechercher la nature de l'ame humaine. Si nous entreprenions, dit-il, de parler de l'ame en général, & sur-tout de celle de l'homme en particulier, ce ne seroit pas dans l'espérance d'en connoître la nature par la raison: elle se confond dans cette recherche que les Philosophes ont faite de tout temps & sans succès. Ils ne dissimulent point que l'homme qui prétend pénétrer dans le secret des choses par les forces de son ame, ne connoît point cette ame. Il sent bien qu'il a en luy un principe de mouvement qui l'agite en différentes maniéres, mais il ne peut dire en quelle partie il réside, ni ce que c'est. Les SS. Peres, comme S.t Jérôme, S.t Augustin, Saint Grégoire, ont avoüé que c'estoit un secret impénétrable. Nous n'en sçavons pour appuyer notre croyance que ce que le premier Concile de Bragance, ceux de Latran sous Innocent III. & sous Léon X. & celuy de Vienne sous Clément V. ont déterminé: que l'ame de l'homme estoit une substance incorporelle & immortelle, qui n'estoit point tirée de l'Essence divine, ni préexistente dans le Ciel, mais créée

1736.

de rien lors de la formation des corps, & qu'elle est véritablement, essentiellement, & par soy forme.

Il ne faut point essayer de prouver cette définition par aucun raisonnement, l'esprit humain s'y perdroit. La raison ne peut estre ici d'aucun secours pour la Religion, de maniére que tout ce discours ne tendroit qu'à reconnoître jusqu'où l'esprit humain auroit voulu aller dans cette recherche. Ce seroit un discours de curiosité, & non d'instruction.

Après ces réflexions sur la nature de l'ame, l'Auteur passe à ce qu'on entend par le Monde. C'est, dit-il, un tout composé de différentes parties, mais bien rangées & sans confusion ; ses parties sont liées ensemble, du moins par une relation mutuelle, telle qu'on la peut voir entre les soldats & les citoyens dans une armée & dans une République, ce sont des tous composez de parties distinctes & séparées les unes des autres, mais jointes par un rapport réciproque: & c'est ainsi que le Soleil, la Terre, la Lune sont au moins des parties jointes d'un même tout. Il y a peu de Philosophes qui n'avouent, que les parties du Monde sont unies par quelque lien, qui les joint & les attache l'une à l'autre, comme les matériaux d'un bâtiment ou les bois d'un vaisseau.

Mais, comme il y a une troisiéme espéce de liaison, qui forme un corps composé de parties différentes, si bien unies & si bien liées ensemble, qu'on ne peut appercevoir ce qui les lie, & que cette liaison consiste dans une certaine force, dans une certaine vertu cachée & répandue dans toutes les parties d'une maniére imperceptible, quelques Philosophes ont cru que la masse du Monde, ce grand tout, composé de tant de parties si distinctes, si diverses & si différentes, estoit soûtenue par la force imperceptible d'un lien intérieur, & unie à toutes ses parties, qui s'entretiennent dans l'union par ce principe, auquel ils ont donné le nom d'*Ame du Monde*, croyant que le Monde, qu'ils regardoient comme l'ouvrage de la nature, estoit animé d'une grande Ame, soûtenue dans sa beauté par un lien intérieur; comme nous voyons que les parties de ce

grand tout ſont ſoûtenues dans leur état, chacune par une maniére d'union & de lien imperceptible & interne, & c'eſt ce que Virgile fait ſi bien entendre par ces vers :

Principio Cœlum ac terras, campoſque liquentes — Æneid. 6. 724.
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Aſtra
Spiritus intus alit, totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Pythagore & Platon * ſont les premiers qui ayent travaillé à donner cours à cette opinion & à la développer. On peut y joindre encore les Stoïciens, qui croyent qu'un feu pénétrant dans toutes les parties de ce tout en entretient la liaiſon ; puiſque feu & ame, c'eſt à peu-près la même choſe, dans l'idée qu'ils ont de ce feu, & que les différents Etres ont puiſé dans les Aſtres, où ils ont ſéjourné, avant que les Dieux ſubalternes leur euſſent donné l'exiſtence qu'ils ont, ce qui eſt exprimé par ce vers de Virgile :

Igneus eſt ollis vigor & cæleſtis origo. — Æneid. 6. 730.

Ils ont tiré l'idée de cette Ame du Monde & de ſa puiſſance, de la force & des qualitez qui ſe rencontrent dans les Planétes, dans les Métaux, & dans les autres Etres qui ſont l'ornement de l'Univers.

Tertullien ſe plaint de ce qu'Anaxagore, qui avoit pris cette opinion de Linus, n'a fait que la rendre plus obſcure en cherchant à la débrouiller. Cependant de ſon temps il en avoit parlé avec tant d'élévation, qu'on dreſſa à ſon honneur des Cénotaphes avec ces ſuperbes Inſcriptions : Μνῆμα τοῦ Νοῦ. τῆς ἀληθείας τάφος.

Les Cabaliſtes, les Chymiſtes, & même quelques Hérétiques, avoient adopté ce ſentiment; mais comme la maniére dont Pythagore & Platon l'ont traité, leur a preſqu'attiré l'honneur de l'invention, cherchons à l'expliquer ſuivant leur

* Ἔσπειρε τοὺς μὲν ἐς Ἥλιον, τοὺς δ᾽ εἰς Σελήνην, τοὺς δ᾽ εἰς τὰ ἄλλα ὅσα ὄργανα Χρόνου. Τὸ δὲ μετὰ τὸν σπόρον, τοῖς νέοις παρέδωκε θεοῖς σώματα πλάττειν. *Plato in Timæo.*

pensée, quoyqu'il faille souvent la deviner. Trop orgueilleux pour convenir qu'ils n'en sçavoient pas beaucoup plus que le commun des hommes sur cette matiére, ils ont couvert leur ignorance de comparaisons, dont le peu de justesse n'a fait que répandre de l'obscurité.

Ils ont donc supposé que l'Ame du Monde estoit une substance déliée, répandue dans tout l'Univers, non simple, mais composée elle-même de deux parties, dont l'une est très-pure & en tout incorporelle, & l'autre moins pure, mais cependant pure, si on la compare à l'épaisseur & à l'impureté des corps; en sorte que la premiére ne paroissant point du tout par sa nature s'unir avec les corps, la seconde est comme son enveloppe, qui l'embrasse & luy sert de véhicule pour la faire passer dans les corps qu'elle doit animer. Et c'est par ce moyen qu'on entend ce que Platon avance, que Νοῦς, *Mens*, l'*Entendement* est dans l'Ame, & l'Ame dans le corps.

Ensuite, pour faire comprendre quelle est la nature de cette substance, Pythagore a dit: Que c'estoit un nombre qui se remuoit par luy-même; & Platon: Que c'estoit une nature, une substance qui se remuoit par elle-même; & tous deux ont dit la même chose en se servant de termes différents. Car Pythagore par le terme de nombre a entendu une substance composée avec proportion, & Platon par celuy de substance qui se meut par elle-même, a sousentendu qu'elle se mouvoit par une proportion de nombre, ou par un nombre harmonique & proportionné. Mais quelle est cette proportion, ce nombre, cette harmonie qui constitue l'Ame? C'est, dit-on, sa composition de deux parties, l'une prise de la nature individue, & l'autre de la dividue: *ἐκ τ' αὐτοῦ καὶ ἑτέρου*, *ex eodem ac diverso*, pour employer les termes de Platon, que les Philosophes mêmes de son temps ont à peine entendus, & qui laissent seulement entrevoir que les deux parties de l'Ame désignées ci-dessus, sçavoir, l'intellectuelle ou l'individue, & la moins pure ou la dividue, ayant esté unies l'une à l'autre, & que cette union ayant esté faite avec tempérament, justesse, proportion, harmonie & convenance, a produit l'Ame du

Monde. Or comme l'harmonie parfaite consiste en l'Octave, ou proportion double, en la Quinte, ou proportion *sesqui altera*, qui est de trois à deux, ou enfin en la Quarte, ou proportion *sesqui tertia*, qui est de quatre à trois; ces Philosophes ont dit que l'Ame du Monde, & toute autre Ame, est composée dans ces proportions parfaites. Pour les autres proportions, ils ne les ont pas connues, ou ils n'ont pas voulu en faire usage; & l'on peut avancer hardiment que s'ils se sont entendus eux-mêmes, ils ne nous ont pas laissé le mot de l'énigme. Tout ce qu'ils ont pu & voulu dire, c'est que l'Ame est une substance juste dans ses proportions, & qu'il n'y a ni son, ni harmonie qui approche de cette justesse; enfin, qu'il n'y a rien de si bien uni, de si bien joint que les deux parties, la plus pure, & la moins pure, dont ils croyoient que l'Ame estoit composée. Mais est-il vray, est-il nécessaire que le Monde en ait une, qui soit la forme intrinséque du Monde visible, qui ait du sentiment & de la raison? Le Monde n'a aucune fonction animale qui soit sensible; il ne paroît avoir que le mouvement qui luy est communiqué par un agent, qui n'est pas luy; si l'on dit que le Soleil est l'œil du Monde, c'est une métaphore, de même que tout ce que l'on en a dit, pour en faire une substance animée. Et si d'anciens Philosophes l'ont avancé, c'estoit pour couvrir l'ignorance où ils estoient sur la source des Ames des individus, qui estant raisonnables, ne pouvoient pas, selon eux, estre formées par un Etre qui ne le seroit pas.

Mais ce raisonnement est un véritable sophisme. Car il est bien vray que c'est une nécessité que les Ames soient produites par un Etre qui soit dans le Monde; mais il n'est pas nécessaire que le Monde ait une Ame. Le Monde est un assemblage de choses très-différentes, dont les unes sont animées, & les autres non animées. Ainsi ce n'est pas l'Ame du Monde qui fait l'ame des animaux, non plus que cette Ame n'est pas pierre, parce qu'il y a des pierres dans le Monde. Si l'homme est raisonnable, il s'ensuivroit de-là que le Monde le seroit; non plus qu'il n'est pas joueur de flute, comme dit Cicéron,

parce qu'il y a des hommes qui jouent de cet instrument. Si l'homme est sensible, le Monde l'est donc, dit Lactance? parce que l'homme est mortel, le Monde le sera-t-il?

Les Anciens ont eu une autre raison pour croire l'Ame du Monde. On parle de ceux qui ont voulu établir la divinité du Monde, & donner la providence à son Ame: car, en la nommant tantôt Dieu, tantôt l'Ame du Monde, ils ont dit qu'elle s'estoit fait un corps, & que par conséquent elle le gouvernoit, & que l'on devoit l'adorer. Mais cette opinion ne mérite guéres une réfutation sérieuse, non plus que la divinité du Monde, ni celle des Astres. Si cependant elle estoit de quelque considération, Epicure dans Lucréce, Cicéron & Lactance ont fait cette réfutation avec force & avec beaucoup d'élégance. On peut les consulter, si l'on ne sent pas assez que cette opinion se détruit d'elle-même.

Aristote a regardé la matiére, qui est le sujet & la base de tous les corps, comme increéée & incorruptible; il a cru de même qu'il y avoit une forme increéée & incorruptible qu'il appelle l'Ame du Monde, de laquelle toutes les formes sont écoulées, comme tous les corps sont un écoulement de la matiére universelle; que cette Ame est composée d'une partie très-pure, qu'il appelle Intellect, ou Dieu, d'où vient ce vers de Virgile;

Georg. 4. *Esse apibus partem divinæ mentis & haustus*
Ætherios dixere.

Et d'une autre partie moins pure, qu'il appelle aussi l'Ame; & quoyqu'il semble distinguer la matiére de ce qui est le corps, & l'Ame du Monde de ce qui est Dieu, c'est pourtant, en examinant bien sa pensée, la même chose. Ainsi il croit que le Monde est animé, que toutes les choses ont leur intelligence, quoyqu'elle ne se manifeste pas par-tout, & comme cette Ame, qui n'est autre chose que Dieu, à sa façon de penser, est très-intelligente, & présente par-tout, il a cru qu'elle connoissoit tout, & qu'elle contenoit dans elle l'exemplaire de toutes les choses, comme estant la cause de tout,

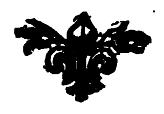
tout, & ne faiſant rien qu'avec deſſein. Il appelle cet exemplaire une idée, un principe, une cauſe. Ainſi cette idée ne ſera point un Etre ſéparé de l'eſprit de Dieu; c'eſt une ſeule & même choſe, quand on la conſidére par ce qu'elle eſt; mais en la regardant par ce qu'elle embraſſe & ce qu'elle contient, elle eſt multiple, en ce qu'elle embraſſe les modéles de pluſieurs choſes. C'eſt un ſceau que l'on peut appliquer ſur pluſieurs morceaux de cire ou de matiére, qui produit un caractére ſingulier, ſuivant la diſpoſition de cette matiére. Or cette impreſſion faite ſur la matiére par l'idée, s'appelle *forme*, τυπὸς, ou veſtige de l'idée, E'ιδὸς ou *eſpéce*, quoyque Platon appelle ainſi l'idée elle-même, mais Sénéque diſtingue E'ιδὸς de l'*idée*, comme la forme de l'exemplaire. L'eſpéce eſt dans l'ouvrage, & l'idée dans l'ouvrier.

Tout ce verbiage des Philoſophes, dont les penſées ſe diſſipoient & s'évanouiſſoient à meſure qu'elles eſtoient produites, n'eſtoit que pour établir une cauſe efficiente, qu'ils ont diviſée en premiére & ſeconde. Platon & Ariſtote mettent entre les ſecondes celles *quæ movent immotæ*, & celles qui meuvent néceſſairement, les autres eſtant mûes elles-mêmes par d'autres, pour arriver à une premiére qui eſt au-deſſus des ſecondes, qui eſt vrayement unique, & que Platon appelle *Dieu.* Les Stoïciens reconnoiſſent auſſi cette premiére cauſe. Ariſtote l'appelle *primum Movens.* Enfin tous les Philoſophes ſe ſont accordez à reconnoître deux principes généraux; une matiére univerſelle, & une cauſe efficiente univerſelle, qui ſe nomme *Dieu.* Il en faut excepter quelques Athées, comme Diagoras, Hippoprotagoras, & quelques autres après eux, qui ont cru, ou oſé dire qu'il n'y a point de premiére cauſe, partant point de Dieu. On en doit excepter auſſi Epicure, qui admet à la vérité une nature divine, mais oiſive, établiſſant ainſi par ſon raiſonnement ce qu'il détruit en effet.

Après avoir expoſé l'opinion des anciens Philoſophes ſur l'Ame du Monde, M. Blanchard dit d'après Bernier dans ſon abrégé de la Philoſophie de Gaſſendi, que cette opinion ſubſiſte encore dans les Indes, que les Derviches des Turcs, *Tom. 2. p. 90.*

les Souphis, ou les Sçavants d'entre les Perses, sont prévenus qu'il y a une Ame universelle du Monde, qui est incorporelle, qui est la même chose que la substance divine, qui est une forme, non seulement assistante, mais informante, ou qui entre comme partie dans la composition du Monde, & dont les ames des hommes & des animaux sont des particules; en sorte qu'il n'y a aucun animal qui ne puisse dire qu'il est participant à la divine Essence, & qui ne puisse par conséquent estre dit Dieu. Le même Bernier ajoûte qu'il a appris de personnes dignes de foy, que cette opinion a pénétré jusqu'à la Chine & au Japon, de sorte que dans ces parties de l'Asie qu'il a parcourues, presque tous ceux qui passent pour doctes, font gloire, quoyqu'en particulier, de dire qu'ils sont des parcelles de la substance divine, & en quelque façon, de petits Dieux. Il ajoûte que les Brachmanes ont poussé bien plus loin la fiction & la rêverie; mais qu'il n'est pas possible de tirer d'eux aucune sorte de preuve de leur sentiment, & qu'ils ne sortent point des comparaisons qu'ils tirent des écrits de leurs prétendus Sages. La plus ordinaire de ces comparaisons, est celle qu'ils font de l'extension de la toile d'araignée, avec la maniére dont les différents estres émanent de la substance divine, & comment ils y rentrent, & y rentreront à la fin, pour nous faire connoître que tout ce qui se passe à nos yeux n'est qu'illusion.

M. Blanchard oppose à toutes ces opinions, qui ne sont dans le fond qu'un pur athéisme, les preuves les plus solides & les plus convainquantes de l'existence de Dieu; mais comme ces preuves sont exposées avec plus de détail encore dans des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, nous nous dispenserons de les rapporter.



SUR LE CULTE DES DIVINITEZ DES EAUX.

LE culte rendu à l'Eau & aux Divinitez que l'on croyoit y présider, est une des plus anciennes espéces d'Idolatrie, & l'Auteur du livre de la Sagesse la met au nombre de celles qui ont esté le plus accréditées chez les Payens.

M. l'Abbé de Fontenu ayant rassemblé sur ce sujet plusieurs singularitez, les communiqua à diverses reprises à l'Académie dans les années 1737. & 1738. Voicy à quoy elles se réduisent essentiellement.

PREMIERE PARTIE.

Les Egyptiens rendirent leurs hommages à l'Eau en général, comme Elément, sous les noms d'Osiris, d'Isis, de Canope & du Nil. Les Phéniciens le révérérent sous le nom de Dagon, moitié homme & moitié poisson. Les Syriens sous le nom de Derceto, ou d'Atergatis, moitié femme & moitié poisson, telle qu'estoit la figure que Lucien en avoit vûe en Phénicie. Les Babyloniens représentoient de même leur Oannès, & les Scythes leur Thamysades, c'estoient des symboles de la Lune & de la Mer.

Les Gaulois & les Germains avoient une vénération singuliére pour les Eaux, & en particulier, pour celles du Rhin & du lac de Toulouse; enfin, (car si l'on faisoit une liste exacte des peuples adonnez à cette sorte d'Idolatrie, il faudroit les nommer presque tous,) les Grecs & les Romains offrirent en général leurs sacrifices à la Divinité de l'Eau, sous le nom d'Océan, ou sous celuy de Poseidon chez les Grecs, & de Neptune chez les Romains : Divinité que l'un & l'autre peuple ont souvent confondue avec l'Océan qui est le pere commun de toutes les Eaux.

En effet, si nous en croyons Homére, chez qui l'on trouve une partie des dogmes de l'ancienne Théologie Payenne,

l'Océan n'estoit pas restreint dans les seules bornes des mers, quoyqu'immenses, il s'étendoit encore dans toutes les parties de la Terre par le moyen des Sources, des Fontaines, des Riviéres & des Fleuves, qui, selon ce Poëte, en tirent leur origine.

Iliad. l. 21. v. 196. & 197.

Ἐξ οὗπερ πάντες ποταμοὶ, καὶ πᾶσα θάλασσα,
Καὶ πᾶσαι κρῆναι, καὶ φρείατα μακρὰ νάουσι.

Hésiode assûre aussi dans sa Théogonie que l'Océan eut de Thétis prise pour la terre, tous les Fleuves dispersez dans le monde, & la plûpart des Nymphes répandues sur la terre, ou dans les eaux.

Le culte même de l'Océan comme souverain maître des Eaux, doit avoir esté très-ancien, & tenir à la naissance de l'Idolatrie, puisqu'Homére atteste que l'Océan est le premier & le pere de tous les Dieux, & que Thétis sa femme en est la mere.

Ὠκεανόν τε, Θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα Τηθύν.

Les Hymnes attribuez à Orphée, nous débitent la même doctrine, & Virgile rapporte à l'Océan l'origine de toutes choses.

Georg. lib. 4. vers. 23.

Oceanumque patrem rerum, &c.

La raison qui porta les Payens à mettre l'élément de l'Eau au rang de leurs Divinitez, se présente d'elle-même : C'est à l'Eau qu'ils croyoient devoir presque toutes les productions de la nature. Et ce systême que Thalès trouva tout établi en Egypte, fut depuis adopté par la plûpart des Philosophes.

Il n'est donc pas étonnant que les Gentils ayent cru que le culte dont ils honoroient la Mer, les Fleuves, les Fontaines, ou leurs Nymphes & leurs Génies, estoit aussi-bien fondé que celuy qu'ils rendoient aux autres Divinitez. De-là tant d'autels & de temples que le Paganisme éleva à la gloire des Dieux aquatiques, sur-tout à celle de Neptune, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers.

Les Egyptiens furent ceux qui portérent le plus loin cette ſuperſtition, & on ne peut le marquer plus poſitivement que le fait Julius Firmicus [a]. S.t Athanaſe dans ſon diſcours contre les Gentils, dit auſſi que les autres nations honorérent les Fleuves & les Fontaines, mais que les Egyptiens leur déférérent les hommages les plus diſtinguez [b].

Lib. de errorib. prof. Relig.

Cependant, ils déteſtoient en quelque ſorte les Eaux de la mer, comme nous l'apprend Diodore de Sicile, & ils avoient Neptune en averſion, parce qu'ils prenoient ce Dieu pour Typhon, l'ennemi juré d'Oſiris, & ſon meurtrier; mais d'un autre côté, juſqu'où n'alla pas leur vénération pour les Eaux des fleuves & des fontaines, ſur-tout pour celles du Nil?

Comme donc les Payens ſe faiſoient des Dieux à leur mode, & ſelon leurs différents beſoins, le Nil ne pouvoit manquer d'eſtre reconnu en Egypte pour une Divinité ſuprême. On luy donna même d'abord, ſelon Diodore de Sicile, le nom d'Océan, de qui on diſoit auſſi qu'eſtoient nez les autres Dieux.

D'ailleurs, l'Egypte ſe vantoit d'eſtre fille du Nil & de la Nymphe *Memphis*. Elle ne croyoit pas ſeulement, ſelon Hérodote, que le Delta fût un préſent de ce Fleuve, elle luy attribuoit encore la fertilité de ſon terrein & ſes richeſſes:

Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat arenâ. *Virg. Georg. 4. v. 291.*

Ce furent ces eſpéces de miracles de la Nature, & beaucoup d'autres merveilles qu'on raconte de ce Fleuve, qui engagérent les Egyptiens à adorer le Nil ſous le nom d'Oſiris leur premiére Divinité.

Le bien que ſes débordements annuels procuroient à l'Egypte, le firent paſſer pour fils de Saturne, Κρόνιδα, comme l'appelle Pindare, & pour Jupiter, comme le nomment Euſtathe & Athénée, Αἰγύπτιος Ζεὺς Νεῖλος: noms que ces Auteurs luy donnent, parce qu'il tenoit lieu aux Egyptiens du

Pyth. Od. 4.
Odyſſ. lib. 4.

[a] *Ægypti incolæ*, dit cet Auteur, *aquarum beneficia ſentientes, aquam colunt, aquam ſupplicant, aquas ſuperſtitioſâ contentione venerantur.*

[b] Ἄλλοι ποταμοὺς καὶ κρήνας, καὶ πάντων μάλιστα Αἰγύπτιοι ὕδωρ προτετιμήκασι, καὶ θεοὺς ἀναγορεύουσι.

Jupiter Ὄμβριος des Grecs, le même que le Jupiter *Pluvius* des Romains ;

Te propter nullos Tellus tua postulat imbres
Avida, nec Pluvio supplicat herba Jovi. Tibul.

Aucun Dieu n'estoit donc plus révéré chez les Egyptiens que le Nil, & de-là vint, au rapport d'Héliodore, qu'ils rendirent à ce Fleuve les mêmes honneurs qu'à Jupiter, & Homére l'en dit descendu, Διιπέτης, *à Jove delapsus.* C'est sous cette idée qu'à la fête solemnelle qu'on célébroit tous les ans à l'honneur du Nil, on chantoit au milieu des festins & des jeux, les mêmes cantiques & les mêmes hymnes qu'on avoit coûtume de chanter aux grandes fêtes de Jupiter.

Les Prêtres Egyptiens ne s'en tinrent pas là, ils l'honorérent du titre de Saint, dont Mercure Trismégiste le qualifie, & qu'on retrouve sur une ancienne Médaille du Cabinet de Morosini : DEO SANCTO NILO. Ils inventérent pour luy la fable du Dieu Canope, qui, sous le type d'un vase rempli d'Eau, subjugua & vainquit le feu sacré que les Chaldéens exposoient à l'adoration des Peuples, comme le premier & le plus puissant des Dieux.

De-là cette vénération extrême que les Egyptiens avoient pour les Eaux de ce fleuve : ils les réputoient inviolables & divines, on les employoit dans les principales cérémonies de la religion, on en portoit en pompe aux processions publiques, dans des vases qu'on plaçoit ensuite sur les autels, pour y estre adorez comme figures sacrées d'Osiris & d'Isis Génies du Nil, & devant lesquels les Prêtres se prosternoient.

De tous les temps de l'année, il n'y en avoit point pendant lequel ce Fleuve fût honoré avec plus de solemnité & de magnificence, que vers le Solstice d'Eté, terme du plus haut degré de sa crûe. Alors se faisoit l'ouverture des canaux du Nil, en présence des Rois d'Egypte & des plus grands Seigneurs du Royaume, avec une affluence prodigieuse de peuple sur les bords de ce Fleuve.

Les Prêtres d'Osiris & d'Isis y portoient en grande pompe

les figures de ces deux Divinitez, dont on célébroit alors les nôces, & leurs images réunies estoient, dans le systême Egyptien, la représentation du mariage qui se faisoit en même temps de sa terre de l'Egypte prise pour Isis, avec le fleuve du Nil pris pour Osiris, ainsi que le dit Plutarque.

Toutes les cérémonies religieuses qu'on pratiquoit alors, se terminoient par l'offrande qu'on faisoit au Fleuve, d'une jeune fille qui estoit précipitée dans ses eaux.

L'Egypte a toûjours conservé depuis ces premiers temps, une espéce de respect pour le Nil, & l'on y trouve encore quelques vestiges du culte qu'on luy rendoit autrefois; & les Coptes du Grand-Caire, quoyque Chrétiens, ne sont point exempts de superstition à cet égard. Le 24. de Septembre, jour que l'Eglise Copte célèbre la fête de la Sainte Croix, & qui est aussi le temps où le Nil commence à décroître, les Prêtres d'une de leurs églises du Grand-Caire, après avoir célébré la messe, se rendent en cérémonie sur les bords du Fleuve.

Ils commencent par rendre graces à Dieu des débordements du Nil; ils jettent ensuite dans ses eaux une Croix de bois, comme s'ils vouloient luy prescrire le terme de son accroissement, & luy commander de se retirer de dessus les campagnes. Les Turcs assistent volontiers à cette cérémonie.

Le Nil fut représenté sur les monuments publics, entr'autres sur les Médailles, comme une des premiéres Divinitez des Egyptiens. Mais entre les monuments qui luy furent consacrez, il n'y en a pas de plus majestueux que sa statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au Belvédére du Vatican, & dont il y a une belle copie dans le Jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'oeuvre de l'art, & nous apprend que l'Empereur Vespasien le fit placer dans le Temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du Nil, tels que sont l'Hyppopotame, le Crocodile, l'Ibis, l'Ichneumon, la plante du Lotus, celle du Papyrus, & seize enfants qui folâtrent à l'entour du Dieu,

depuis les pieds jusqu'au sommet de sa tête, pour désigner la crûe du Nil à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce Fleuve tient aussi une corne d'abondance, marque de la fertilité de l'Egypte. Une Médaille de grand bronze de l'Empereur Hadrien frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du Nil à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douziéme année de l'empire de ce Prince.

Les Egyptiens ne furent pas les seuls peuples qui reconnurent les Fleuves pour des Divinitez, plusieurs Nations les imitérent. Les Perses, quoyque grands adorateurs du Feu, révérérent cependant les Fleuves, comme l'observe Hérodote: Σέβονται ποτάμους τ̃ πάντων μάλιςα. Ils ne vouloient pas même qu'on s'y lavât les mains, qu'on y crachât, & encore moins qu'on y fît rien d'indécent.

Maxime de Tyr rapporte que les Massagétes adoroient aussi le Tanaïs & les Palus-Méotides, comme des Divinitez, qu'ils leur dédioient des statues, & juroient en leurs noms. Il nous apprend encore que les Phrygiens de la ville de Célène offroient des sacrifices aux Fleuves Méandre & Marsias.

On voit encore aujourd'huy dans les Indes des vestiges de l'ancien culte des Fleuves. Les peuples y ont une vénération singuliére pour le grand & le petit Gange, ils en estiment les Eaux saintes & sacrées, & ils leur attribuent des vertus merveilleuses; superstition que les Souverains sçavent mettre à profit, en vendant chérement à leurs sujets la permission de s'y baigner, & même d'y puiser de l'eau.

SECONDE PARTIE.

Outre le motif général qui porta les Grecs & les Romains, ainsi que les autres peuples de la terre, à se livrer à l'Idolatrie des Fleuves & des Fontaines, (c'est-à-dire, leur grande utilité) Maxime de Tyr dans son 38.e discours, en rapporte plusieurs

plusieurs raisons particuliéres *. Les Payens, dit-il, rendirent aux Fleuves des honneurs divins pour six différentes raisons. La premiére & la principale, estoit l'utilité & les avantages considérables que les peuples recevoient des Fleuves & des Fontaines qui arrosoient leurs pays. Ainsi les Egyptiens offrirent leurs hommages au Nil, les Indiens au Gange & à l'Indus, parce qu'ils attribuoient toute la fertilité de leurs terres, aux débordements annuels & périodiques de ces Fleuves, qui inondant leurs campagnes, leur tenoient lieu de pluyes abondantes, qui sont très-rares chez ces peuples.

La seconde raison de ce culte estoit prise tant de la beauté des Eaux de certains Fleuves, *ob pulchritudinem*, que des agréments qu'elles répandent dans les lieux où elles coulent. Ainsi le Pénée en baignant la vallée de Tempé, en fit un lieu de délices, dont les Poëtes anciens & modernes ont parlé comme d'un lieu digne du séjour des Dieux mêmes. Le Fleuve de Ladon en Arcadie dût aussi par cette raison estre un des Fleuves les plus révérez des Grecs, puisque Pausanias assûre que de tous les Fleuves de la Grece, il n'y en avoit aucun qui luy fût comparable pour la beauté & la clarté de ses Eaux.

La troisième raison prise de la vaste étendue d'un Fleuve, *ob magnitudinem*, porta les Scythes à honorer le Danube au-dessus de tous les autres Fleuves. Les Romains ne s'en éloignérent pas non plus, & on le trouve représenté comme une Divinité sur les Médailles de Trajan. Le Rhin mérita aussi par sa grandeur d'estre gravé sur les Médailles Romaines avec cette Inscription, SALUS PROVINCIARUM, au revers de Posthume.

La quatrième raison estoit prise des fictions ingénieuses que les Poëtes & les Mythologues ont débitées au sujet des Fleuves : *ex Fabulâ :* Ainsi, pour faire valoir la Divinité d'Achéloüs, qu'Homére honore du titre de Roy des Fleuves,

* *Est suus fluviis honor*, dit cet Auteur, *aut ob utilitatem, quomodo Ægyptii colunt Nilum ; aut ob pulchritudinem, ut Peneum Thessali ; aut ob magnitudinem, ut Istrum Scythæ ; aut ex fabulâ, ut Ætoli Acheloum ; aut ex lege, ut Spartiatæ Eurotam ; aut ex sacro instituto, ut Ilissum Athenienses.*



que n'ont point avancé les Poëtes touchant le combat célèbre que le Génie de ce Fleuve eut à soûtenir contre Hercule? Au reste, l'Achéloüs estoit si révéré, que l'Oracle de Dodone ordonnoit souvent à ceux qui venoient le consulter, d'aller offrir des sacrifices à ce Fleuve, pour se le rendre favorable. Il avoit ses autels, ainsi que le Céphise & l'Alphée. Les avantures de Daphné avec Leucipe, rapportées dans Pausanias, & celles de Neptune avec Cérès sur les bords du Ladon, augmentérent encore la vénération qu'on avoit pour ce Fleuve, à cause de la beauté de ses eaux.

La cinquième raison estoit fondée sur quelque réglement ou loy particuliére, *ex Lege*, ou peut-estre même sur quelque maxime de politique: ainsi, Sybotas Roy de la Messénie, ordonna que les Rois ses successeurs offriroient des sacrifices tous les ans au Fleuve *Pamisus*.

La sixième raison venoit de quelqu'ordonnance de religion, *ex sacro instituto*. Tel fut le motif qui engagea les Athéniens à reconnoître l'Ilissus pour un de leurs Dieux tutélaires. Les Athéniens, dit Pausanias, ont deux riviéres, l'une est l'Ilissus, & l'autre qui tombe dans celle-ci, est l'Eridan, de même nom que le Fleuve qui arrose le pays des Celtes. Ce fut sur les bords de l'Ilissus qu'Orythie fut enlevée par Borée qui l'épousa, & qui dans la suite, en reconnoissance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plusieurs galéres des Barbares. Les Athéniens, ajoûte Pausanias, tiennent que l'Ilissus est consacré aux Muses; elles ont sur ses bords un autel appellé l'Autel des Muses Ilissiades, c'est-à-dire, des Nymphes Ilissiades; car on sçait que les Anciens ont souvent donné le nom de Muses aux Nymphes, & que Varron les confond presque toûjours.

Les raisons qu'apporte Maxime de Tyr, ne sont pas les seules qu'eurent les Payens d'élever à la dignité de Dieux & de Déesses les Fleuves & les Fontaines; ils y furent encore engagez par la facilité du commerce que les grandes riviéres établissent, non seulement entre les peuples de différentes provinces, mais encore avec les nations des contrées les plus

éloignées, par la communication qu'ont les grands Fleuves avec les Mers.

Un autre motif estoit l'obscurité de l'origine des Fleuves & des Fontaines, & la perpétuité de leurs cours qu'ils admiroient comme un mystère impénétrable de la nature, mais digne de la plus profonde vénération : Aussi, Sénéque dit qu'on révéroit sur-tout la source des Fleuves, & que c'estoit-là qu'on alloit leur rendre ses premiers hommages.

Le troisième, c'estoit lorsque par leur profondeur & leur largeur, ils servoient de limites & de barriéres à de puissantes Nations, ainsi que le Rhin, le Danube, l'Euphrate & quelques autres Fleuves; on ne les regardoit pas seulement comme autant de défenses naturelles contre les invasions subites d'un ennemi ambitieux & puissant, mais aussi comme des bornes sacrées & inviolables qu'on ne pouvoit franchir sans commettre une espéce de sacrilége.

4.° On déféroit encore des honneurs distinguez aux Fleuves qui traversoient ou qui baignoient les murs des villes principales, & sur-tout des capitales des Etats : Ainsi le Scamandre & le Tybre figurent, le premier dans Homére, & le second dans Virgile, comme les Patrons, l'un de la ville de Troye, & l'autre de celle de Rome : Et combien de Fleuves ne voyons-nous pas représentez au revers des villes Grecques, avec leurs autres Dieux ?

5.° Les fictions des Poëtes & des Mythologues, formérent de quantité de Riviéres & de Fontaines comme autant de personnages réels à qui ils prêtérent des noms de Héros, de Rois, de Princes & de Princesses.

Le culte que l'Antiquité rendit aux Riviéres & aux Fontaines, fut donc aussi fondé sur la persuasion dans laquelle on estoit que les Génies des grands personnages dont elles portoient les noms, résidoient dans leurs Eaux, qu'ils leur communiquoient leur vertu, qu'ils les gouvernoient à leur volonté. Les Poëtes nous donnent même des descriptions pompeuses des Palais souterrains de ces Divinitez des Eaux, avec autant d'exactitude que s'ils avoient esté à leur Cour.

Mais quelque vénération qu'on ait eu anciennement pour les Fleuves en général, il y en avoit de très-privilégiez, tels que ceux qui estoient consacrez à quelqu'une des premiéres Divinitez. Entre ceux-ci, sans rien dire du Fleuve Inachus, qu'Hésiode nomme le favori du Ciel, ni du Fleuve Eurotas, ni de quelques autres qu'on invoquoit sous le titre de quelque Dieu céleste, l'Alphée fut des plus solemnisez, comme estant particuliérement chéri de Jupiter. De tous les Fleuves, dit Pausanias, il n'y en a aucun qui soit plus agréable à Jupiter que l'Alphée. Aussi n'estoit-il pas permis de se servir d'autre eau que de celle de ce Fleuve, pour délayer les cendres des victimes qu'on immoloit à Jupiter Olympien. Les Aruspices faisoient de ces cendres un mortier qu'ils employoient à enduire tous les ans, le 19. de Mars, l'autel de ce Dieu, & à réparer les dégrez par lesquels on y montoit.

Les Romains n'eurent pas moins de vénération pour le Tybre, *Cœlo gratissimus amnis.* Dans quelle majesté Virgile ne le fait-il pas apparoître en songe à Enée[a]? Souverain maître du lieu où ce Héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il luy annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne. Ce Héros se tournant alors vers l'Orient, selon l'usage observé dans l'invocation des Dieux célestes; & après avoir pris de l'eau du Tybre dans ses mains, autre pratique usitée dans l'invocation des Fleuves, ce Héros adresse sa priére au Tybre, comme à la Divinité tutélaire du pays[b]; il exalte la sainteté de ses Eaux, il l'honore du titre superbe de Maître

[a] *Huic Deus ipse loci Fluvio Tyberinus amœno*
Populeas inter senior se attollere frondes
Visus. Æneid. lib. 8. vers. 64.

[b] *Tuque, ô Tybre, tuo genitor cum flumine sancto,*
Accipite Æneam,
[Les Nymphes du lieu entroient aussi dans cette invocation.]
& tandem arcete periclis.
Semper honore meo, semper celebrabere donis,
Corniger Hesperidum fluvius regnator aquarum,
Adsis, ô tandem, & propius tua flumina firmes. Æneid. l. 8. v. 72.

d'Italie, il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de luy rendre ses hommages.

Le Clitumne, riviére à une lieuë de Spolete dans l'Ombrie, fut aussi fort honoré. Pline le Jeune en parle ainsi: *Lib. 3. Epist.*

« Sur les bords de la source du Clitumne, est un ancien temple fort respecté, où se voit la statue du Clitumne, qui, « par le moyen du sort, rend des oracles à ceux qui viennent « le consulter. Autour du temple sont plusieurs chapelles, dans « chacune desquelles est la représentation de la Divinité qui y « est honorée d'un culte plus particulier sous différents titres. «

Dans quelques-unes de ces chapelles sont des sources, qui « venant à se réunir à la principale fontaine, forment le Cli- « tumne, qu'on passe sur un pont. Ce pont fait la séparation « des Eaux sacrées d'avec celles qui sont réputées profanes, & « il n'est pas permis de se baigner dans les premiéres. «

Les habitants de Spolete, à qui Auguste a fait présent de « ce lieu-là, ajoûte Pline, y exercent l'hospitalité envers ceux « qui s'y rendent par dévotion, & il n'y a rien en cet endroit « qui ne fasse plaisir, qui ne contente la curiosité. Toutes les « colomnes & les murailles des chapelles & du temple sont cou- « vertes d'Inscriptions à la louange du Fleuve & de sa source. »

Ce Fleuve estoit en si grande réputation, que Vibius Sequester assûre qu'on l'adoroit sous le nom de Jupiter Clitumnus. Pline le Naturaliste nous apprend aussi que les Eaux de cette riviére avoient la vertu de blanchir le poil des bœufs qui paissoient le long de ses bords, ce qui les faisoit passer pour des animaux sacrez, qu'on destinoit uniquement à estre immolez à l'honneur des Dieux dans les jours de triomphe.

L'Eridan, que Virgile nomme le pere des Fleuves, *Fluviorum pater Eridanus,* n'estoit pas seulement une Divinité sublunaire & terrestre; on publia que Jupiter l'avoit érigé en Divinité céleste, & l'avoit placé au rang des Constellations du Firmament, pour consoler Apollon de la perte de Phaëton son fils, qui avoit esté précipité dans ses Eaux.

Les Payens eurent une vénération particuliére pour les Nymphes ou Génies des fontaines dont les Eaux avoient la

vertu de guérir quelques infirmitez; & de-là tant d'Inscriptions, tant de statues, de bas-reliefs & d'autels aux Nymphes, comme Déesses de la santé, *Nymphis salutiferis, Nymphis pro salute.* Strabon & Pausanias font mention d'un temple fort célèbre à cinquante stades d'Olympie, dédié aux Nymphes Ionides, sur le bord de leur fontaine, où se rendoit un grand nombre de personnes, pour la guérison de leurs maux. Mais on honoroit sur-tout pour la santé, les Nymphes des Fontaines d'Eaux chaudes: *Coluntur Aquarum calentium Fontes,* dit Sénèque, & l'on donna le nom de *Nymphea* aux Thermes ou bains d'eau chaude, comme estant consacrez aux Nymphes.

Epist. 4.

On révéroit aussi très-particuliérement quelques Fontaines qui passoient dans l'esprit du peuple pour miraculeuses, à cause de quelques effets qu'elles produisoient & qu'on croyoit estre au-dessus des forces de la nature. Ainsi, au rapport de Pausanias, la Fontaine d'Hagno au pied du mont Licée estoit honorée, à cause qu'il s'élevoit de ses Eaux des vapeurs qui se résolvoient en pluye abondante, dès que le Prêtre de Jupiter Licéen venoit à y jetter dans un temps de sécheresse, une branche de chêne, après avoir offert un sacrifice à Jupiter Pluvius.

In Arcad.

Mais entre les Fontaines, il y en eut peu d'aussi renommées que celle qui estoit près de Pouzoles. Cette Fontaine ne croissoit, ni ne diminuoit jamais, ni dans les temps de sécheresse, ni dans les temps de pluye.

On avoit tant de vénération pour les Nymphes qu'on croyoit y résider, qu'on éleva à leur honneur sur les bords de cette Fontaine, un beau temple de pierre blanche, comme l'observe Philostrate. On rendoit de même un culte marqué à certaines Fontaines qu'on publioit avoir le don & la vertu de découvrir les véritez cachées, ou de rendre des oracles. Telle fut en Sicile la célèbre Fontaine des Dieux Palices; ils y estoient, sélon Macrobe, extraordinairement révérez. Ils avoient un temple fort renommé où l'on venoit les consulter de toutes parts, comme des Oracles infaillibles. On y faisoit tant d'offrandes, que l'autel en fut nommé *Ara pinguis.*

Bien des Auteurs, Ariſtote entr'autres, ſont mention de cette Fontaine; ils diſent qu'elle déceloit les parjures, ſans jamais ſe tromper. C'eſtoit auſſi un aſyle inviolable pour les eſclaves. La divination s'y faiſoit par le moyen de petites tablettes, ſur leſquelles le Prêtre du temple de ces Divinitez, écrivoit les noms de ceux qu'on accuſoit de parjure. Il jettoit enſuite ces tablettes dans la Fontaine. Revenoient-elles ſur l'eau : les accuſez eſtoient déclarez innocents; couloient-elles à fond : ils eſtoient condamnez comme coupables. Pour rendre cet Oracle encore plus célèbre, on publioit que les criminels eſtoient dévorez ſur le champ par un tourbillon de flammes qui ſortoit du fond de l'eau. Pline raconte quelque choſe de ſemblable du fleuve Orachas en Bithynie, dont les Eaux brûloient ceux qui eſtoient coupables de parjure. *Lib. 31. c. 2.*

Il ſe rendit auſſi des oracles au Marais ou Lac d'Ino près d'Epidaure, autrement Limera dans la Laconie, où la divination ſe faiſoit de même par le ſort. Le jour de la fête d'Ino, l'on jettoit des morceaux de pâte dans le Lac; on en tiroit un bon augure, s'ils reſtoient au fond, & un mauvais, s'ils en revenoient.

La Fontaine de Cérès près de Patras dans le Péloponneſe, fut auſſi célèbre par ſes oracles, & l'on prétendoit qu'ils ne trompoient jamais. La divination s'y pratiquoit par la Catoptromancie, c'eſt-à-dire, par le moyen des miroirs. Voici ce qu'en dit Pauſanias. « On attache un miroir au bout d'une *In Achaic.*
« ficelle, en le tenant ſuſpendu au-deſſus de la Fontaine, en
« ſorte qu'il n'y ait que l'extrémité du miroir qui touche l'eau.
« On fait enſuite des priéres à la Déeſſe, on brûle des parfums
« en ſon honneur, & auſſi-tôt en regardant dans le miroir, on voit ſi le malade reviendra en ſanté, ou s'il mourra. » Capitolin & Spartien rapportent que Didius Julianus aimoit à conſulter cette Fontaine, & prétendoit avoir prévû beaucoup de choſes par ſon moyen. Pauſanias nous apprend encore qu'à Cyanée en Lycie, il y avoit un Oracle d'Apollon Thyrxéen, où en regardant ſeulement dans une Fontaine conſacrée à ce Dieu, on voyoit repréſenté tout ce qu'on déſiroit ſçavoir.

Ce Dieu avoit près de Colophon une autre Fontaine, où se rendoient aussi des oracles; ceux qui la consultoient, ne vivoient, disoit-on, pas long temps après.

Mais de toutes les Fontaines de la Grece, il n'y en eut peut-estre aucune qui fût plus accréditée que celle de Clepsydra près d'Ithome. Elle estoit consacrée à Jupiter même. On prétendoit, dit Pausanias, que ce Dieu y avoit souvent esté lavé dans son enfance, par les Nymphes qui l'avoient élevé. L'Eau de cette Fontaine estoit tenue pour sacrée, & l'on en portoit tous les jours dans le temple de Jupiter Ithomate.

On ne dit rien ici des autres Fontaines célèbres, telles que celles de Castalie, d'Hypocrène & quelques autres, trop connues pour s'y arrêter. L'Italie en eut aussi de très-renommées, entre lesquelles estoit la Fontaine d'Apon près de Padouë. La divination y estoit en usage par le sort des dez. A cette Fontaine, un seul coup de dez décidoit des bons & des mauvais succès pour l'avenir, selon le nombre de points plus ou moins forts qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibére conçut les plus hautes espérances avant que de parvenir à l'Empire; car à son passage pour l'Illyrie, estant venu consulter sur ses destinées, l'Oracle de Gérion, qui estoit aussi dans le voisinage de Padouë, ce Dieu le renvoya aux sorts de la Fontaine d'Apon, où ayant jetté des dez d'or, ils luy présentérent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit désirer [a]. Suétone remarque ensuite, qu'on voyoit encore de son temps ces mêmes dez au fond de la Fontaine [b]. Claudien assûre qu'on y appercevoit aussi de son temps les anciennes offrandes qu'y avoient laissées quelques Princes:

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres hastæ regia dona micant.

Lucain donne aussi le titre d'*Augur*, au Prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric Roy d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où estoit cette Fontaine, à cause de sa grande réputation, *ob loci celebritatem*, dit Cassiodore.

Il y avoit d'autres Fontaines sacrées, où se pratiquoit aussi la

[a] *Evenit ut summum numerum jacti ab eo tali ostenderent.*

[b] *Hodièque sub aquâ visuntur ii tali.*

la Pégomancie de différentes autres maniéres, soit en y jettant un certain nombre de pierres, dont on observoit les divers mouvements, soit en y plongeant des vases de verre, & examinant les efforts que faisoit l'eau pour y entrer, en chassant l'air qui les remplissoit auparavant.

Il est encore fait mention de quelques Viviers sacrez, où l'on exerçoit l'Ichtyomancie, c'est-à-dire, l'art de deviner par les poissons qu'on tenoit pour sacrez, & dont il n'estoit pas permis de se nourrir.

Mais on ne doit pas oublier 1.° la Fontaine Egérie dans la campagne de Rome, hors de la Porte Capène, si fameuse dans l'Histoire de Numa, par les conférences secretes que ce Prince feignoit avoir avec la Nymphe ou Muse Egérie, ainsi que l'appelle Denys d'Halicarnasse.

Numa avoit fait bâtir près de cette Fontaine un temple avec un bois sacré à l'honneur des Camènes, c'est-à-dire des Muses, qui en estoient les patrones. Cicéron parle de ce temple & de l'apothéose de cette Fontaine, dans son troisième livre de la Divination: *Camænarum fons*, dit-il, *in Deos relatus, & delubro honoratus.* Ce temple fut depuis rebâti très-magnifiquement par le Consul Fulvius Nobilior, qui y fit mettre les statues des neuf Muses avec celle de l'Hercule Musagéte.

Le soin de cette Fontaine avoit esté confié aux Vestales, comme celuy du feu sacré, dit Plutarque dans la vie de Numa, & les Vestales devoient se servir tous les jours de cette Eau pour laver & purifier le temple de Vesta.

Le petit Lac d'où sort l'Almon, dans lequel on alloit tous les ans laver la statue de Cybéle, la Fontaine *Albulnea* près de Tivoli, & celle de Juturne, s'attirérent aussi beaucoup de vénération, soit par leur salubrité, soit par les merveilles qu'on en publioit.

Au reste, les Romains qui, selon Valére-Maxime, révéroient les Eaux en général comme sacrées, portérent si loin leur respect à l'égard de certaines Fontaines, qu'ils s'imaginoient que c'estoit profaner leurs eaux, & en violer la sainteté,

que d'oser s'y baigner: Tacite en rapporte un exemple mémorable. Il raconte que Néron s'estant allé baigner dans la Fontaine de l'*Aqua Martia* *, on luy en fit dans Rome un crime qui le couvrit d'infamie, & le mit en danger de la vie; que l'on s'imaginoit que par ce sacrilége il avoit attiré sur luy la vengeance des Dieux, & que depuis ce temps-là il n'eut qu'une santé foible & languissante.

Cette vénération pour certaines Fontaines à qui on donnoit le titre de Divines, *Divo Fonti*, dit une Inscription dans Gruter, venoit de l'idée qu'on avoit, qu'elles estoient la demeure des Naïades:

Martial. l. 4. *Vos sacri Fontes & Littora sacra valete,*
Nympharum pariter, Nereïdumque domus.

TROISIE'ME PARTIE.

M. l'Abbé de Fontenu ajoûta aux deux discours dont nous venons de rapporter la substance, quelques observations particuliéres sur les sacrifices que les Anciens offroient aux Divinitez des Eaux, & sur les figures de Fleuves & de Nymphes qu'on voit représentées sur plusieurs monuments antiques.

Le sacrifice que les Perses, & vraysemblablement plusieurs peuples de leur dépendance, offroient à l'Eau, est des plus singuliers.

Lib. 16. Ce jour-là, dit Strabon, on se rend auprès d'un Lac, d'une Riviére ou d'une Fontaine; on y creuse un fossé où on immole la victime, prenant bien garde que l'eau prochaine n'en soit ensanglantée: après quoy on range les chairs de la victime immolée sur des branches de myrthe & de laurier. Les Mages viennent ensuite y mettre le feu avec de petits bâtons, puis ils font des libations d'huile mêlée avec du lait & du miel, qu'ils répandent, non sur le feu ou sur l'eau, mais sur la terre; ils terminent leurs sacrifices par de longues évocations, en tenant à la main un faisceau de bruyére.

* *Iisdem diebus nimia luxûs cupido infamiam & periculum Neroni attulit, quia fontem aquæ Martiæ ad Urbem deductæ, toto corpore polluisset, secutaque anceps valetudo, iram Deûm firmavit.* Annal. lib. XIV.

Hérodote parle un peu différemment de ces sacrifices, parce que les cérémonies de religion avoient varié chez les Perses; de sorte que celles qui s'y observoient dans le siécle de Strabon, n'estoient plus les mêmes que celles qui s'y estoient pratiquées du temps d'Hérodote.

Secondement, le sacrifice qu'on offroit à la Mer, c'est-à-dire, à l'Océan & à Neptune, pour reconnoître leur souverain pouvoir sur les Ondes, estoit, selon Homére, lorsqu'elle estoit agitée, d'un taureau noir, ainsi qu'à la Tempête, & au Lac Averne, dit Festus. Lorsque la Mer estoit calme, on luy sacrifioit, selon le même Poëte, un agneau & un porc. Cependant Virgile dit que le taureau estoit la victime que l'on immoloit le plus communément aux Dieux de la Mer [a]. On offroit aussi quelquefois des chevaux en sacrifice à la Mer, témoin Mithridate, qui, pour se la rendre favorable, y fit précipiter des charriots attelez à quatre chevaux.

Odyss. λ.

Appian. in Mithrid.

Quand le sacrifice se faisoit au bord de la Mer, l'usage estoit de recevoir dans des patéres le sang de la victime, qu'on y versoit ensuite, en faisant des priéres convenables. Si le sacrifice se faisoit à bord d'un vaisseau, on laissoit couler dans la Mer le sang du taureau, comme l'observe Apollonius de Rhodes. Virgile ajoûte à cette cérémonie, qu'on jettoit dans les flots les entrailles de la victime, en faisant des libations de vin [b]; & c'est aussi, selon Tite-Live, ce que fit Scipion à son départ de Sicile pour l'Afrique [c].

Mais dans le sacrifice que Cirène fait à l'Océan, au milieu du Palais de Penée, à la source de ce Fleuve, elle verse le vin à trois reprises différentes sur la flamme du feu qui brûloit sur l'autel, selon la fiction de ce Poëte [d]. L'encens n'estoit pas

[a] *Di quibus imperium Pelagi, quorum æquora curro,*
Vobis lætus ego hoc candentem in littore Taurum
Constituam ante aras, voti reus. Æneid. l. 5. v. 235.

[b] *Stans procul in prorâ, pateram tenet, extaque salsos*
Projicit in fluctus, & vina liquentia fundit. Æneid. lib. 5.

[c] *Cruda exta, cæsâ victimâ, uti mos est, in mare porricit, tubaque dedit signum proficiscendi.* Tit. Liv. lib. 29.

[d] *Ter liquido ardentem perfudit nectare Vestam,*
Ter flamma ad summum tecti subjecta reluxit.

non plus épargné dans ces sortes de sacrifices, toûjours accompagnez de vœux & de priéres.

On offroit encore dans ces sacrifices différentes sortes de fruits, on en voit à la colomne Trajane une Pyramide représentée sur l'autel, devant lequel l'Empereur tenant une patére à la main, fait égorger un taureau à bord de son vaisseau. Cependant Justin nous apprend qu'Alexandre le Grand au retour de ses expéditions, voulant se rendre l'Océan favorable, se contenta de luy faire des libations [a], sans autre sacrifice, & au rapport de Thucydide, Alcibiade, Nicias & Lamaque Généraux de la flotte Athénienne, n'avoient aussi fait en partant du Port de Pirée, que de simples libations de vin à la mer, dans des coupes d'or & d'argent, en chantant des Cantiques.

Lib. 6.

Opera & Dies. lib. 2.

Hésiode dit qu'on ne devoit point passer les Fleuves ni les Riviéres, sans les invoquer auparavant, en se lavant les mains dans leurs eaux. *Les Dieux*, ajoûte-t-il, *se mettent en colere & punissent sévérement ceux qui négligent de le faire.*

Mais dans les grandes occasions, ainsi que dans les expéditions militaires, on s'étudioit à se rendre les Divinitez des Fleuves favorables, en leur faisant des sacrifices de pompe & d'appareil, avant que de traverser leurs eaux : c'est ce que les Grecs appelloient Διαβατήρια θύειν, *immoler des victimes pour le passage.* Les Magistrats Romains n'osoient même, selon Festus, passer le ruisseau *Pétronia* pour entrer dans le champ de Mars, qu'ils n'eussent auparavant consulté les Augures sur ses bords : cérémonie que les Préteurs & Propréteurs observoient aussi avant que de se mettre en marche pour quelqu'expédition militaire, selon Cicéron. Le sacrifice le plus ordinaire en ces occasions, estoit celuy d'un cheval ; Xerxès offrit des chevaux blancs en sacrifice au Fleuve Strymon, avant que de le traverser pour entrer dans la Grece, ainsi que nous l'apprend Hérodote [b]. Tiridate offrit aussi un cheval à l'Euphrate avant

De Div. l. 2.

Eustath. in 3. Iliad.

[a] *Alexander urbe expugnatâ reversus in naves, Oceano libamenta dedit, prosperum in patriam iter precatus.* Lib. 13.

[b] Ἐς τὸν Στρύμονα μάγοι ἐκαλλιερέοντο σφάζοντες ἵππους λευκούς.

que de le passer avec L. Vitellius Général de l'armée Romaine, sous l'empire de Tibére [a]. Quant à Vitellius, il fit un sacrifice de taureaux, selon l'usage des Romains.

On se contentoit même quelquefois d'offrir des chevaux aux Fleuves sans les immoler, en les précipitant dans leurs eaux ainsi que le pratiquoient les Troyens à l'égard du Scamandre. Quelquefois on se contentoit de les laisser vivre en liberté dans les prairies voisines. Ainsi Jules-César avant que de passer le Rubicon, pour marcher contre Rome, voua à ce Fleuve un assez grand nombre de chevaux qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs [b].

On sacrifioit aussi des taureaux aux Fleuves, ainsi qu'à l'Océan & à Neptune. Lucullus sacrifie un taureau à l'Euphrate, *Plut. in Lucull.* avant que de le passer pour poursuivre Tigrane. On donnoit même quelquefois aux Fleuves la figure d'un taureau, d'où leur vint le surnom de ταυρόμορφοι. Souvent aussi on les représentoit avec des cornes de taureau, d'où le Nil, le Tibre, le Rhin, l'Eridan & quelques autres Fleuves sont appellez par les Poëtes Κερατόμορφοι, Κερατόφοροι, *Corniformes, Cornigeri.* C'estoit d'ailleurs un symbole de l'abondance qu'ils portoient avec eux.

Outre les sacrifices de chevaux & de taureaux qu'on offroit aux Fleuves, on leur rendoit encore ces hommages par des offrandes de différentes espéces. Une des plus singuliéres, estoit celle que les jeunes filles de Troye & des environs, faisoient de leur virginité au Fleuve Scamandre, en allant se baigner dans ses eaux la veille de leurs nôces. Une autre estoit de vouer ses cheveux à quelque Fleuve. Pausanias rapporte dans son voyage d'Arcadie, que la jeunesse de Phiĺialie ou Phigalie, alloit certains jours se couper les cheveux sur les bords du Néda, pour les luy consacrer.

[a] *Robur legionum sociorumque ripam ad Euphratis ducit [Vitellius] sacrificantibus, cùm hic more Romano suovetaurilia daret, cùm ille [Tiridates] equum placando amni adornasset.*

[b] *Proximis diebus mortis ejus* (dit Suétone) *equorum greges, quos in trajiciendo Rubicone fluvio consecrarat, ac vagos, ac sine custodiâ dimiserat, comperit pertinacissimè cibo abstinere, ubertimque flere.*

Cette pratique devoit estre fort ancienne dans la Grece, puisque nous lisons dans Homére que Pélée voua au Fleuve Sperchius la chevelure de son fils Achille. Cet usage devoit aussi avoir eu cours en Egypte, car le même Poëte remarque que Memnon fils de l'Aurore, sacrifia sa chevelure au Nil.

Pausanias raconte encore que dans le temple de Minerve Poliade à Tégée, qui estoit desservi par un Prêtre qui n'y entroit qu'une fois l'an, on conservoit précieusement la chevelure de Méduse, dont Minerve, disoit-on, avoit fait présent à Céphée fils d'Alcus, en l'assûrant que par-là Tégée deviendroit une ville imprenable, d'où vient que ce temple fut nommé *le Boulevard*.

Nous voyons par Théocrite, Horace, &c. que l'usage estoit d'offrir sur les autels des Nymphes, des chevres ou des chevreaux, ou des agneaux avec des libations de vin, de lait, d'huile, & qu'on couronnoit les autels & les victimes de guirlandes de fleurs, dont les Nymphes se plaisent à se parer. Lacon dans la cinquième Idylle de Théocrite promet d'offrir aux Nymphes deux vases, l'un plein d'huile, & l'autre plein de lait: Comate de son côté, leur promet un agneau, & assûre son ami qu'il avoit déja fait présent de deux chevres aux Muses.

Horace fait vœu d'un chevreau à la Fontaine Blandusie, qu'il loue sur-tout pour la clarté de ses eaux, & luy promet d'accompagner son sacrifice de fleurs & de libations de vin *.

Si nous voulons présentement avec M. l'Abbé de Fontenu consulter nos recueils de figures antiques, nous y verrons plusieurs Divinitez de Fleuves & de Fontaines mêlées avec les principaux Dieux du Paganisme, entre lesquels il est aisé de les distinguer par les symboles qui leur sont propres.

Les Fleuves s'y font connoître par de longs cheveux ondez, par une couronne de roseaux, ainsi que le Danube au revers

* *O Fons Blandusiæ, splendidior vitro*
Dulci digne mero, non sine floribus
Cras donaberis hædo. Od. lib. 3. Od. 13.

d'une Médaille de Trajan, & que le Tybre dans Virgile :

Et crines umbrosa tegebat arundo. *Æneid. 8. vers. 34.*

On y voit aussi les Fleuves couronnez d'autres plantes aquatiques, & ils en tiennent quelquefois à la main, ou un gouvernail. Au-dessous de leurs figures, sont souvent représentez, ou une barque, ou un éperon de galére, & presque toûjours une urne renversée, d'où paroît couler de l'eau, & sur laquelle s'appuye le Fleuve à demi-couché.

Outre ces Types qui différencient les Fleuves des autres Divinitez, ils ont encore des symboles particuliers qui les caractérisent, & les distinguent les uns des autres. Le Crocodile, ou l'Hyppopotame, l'Ibis, l'Ichneumon & autres symboles, nous annoncent le Nil, ainsi qu'une louve qui allaite deux enfants, désigne le Tybre.

On reconnoît encore certains Fleuves par des plantes particuliéres qui naissent dans leur sein, ou sur leurs rivages, ou dans leur voisinage, ainsi une feuille d'ache marque le Fleuve Himére en Sicile, ou le Fleuve Sélimus dans la Troade.

Mais comme tout est significatif sur les Médailles, jusqu'aux attitudes, aux positions & aux airs de tête, les Antiquaires sont aussi fort attentifs à examiner la maniére dont les Fleuves sont représentez sur ces monuments, pour juger, par exemple, s'ils sont navigables ou non, s'ils ont un long cours, s'ils vont jusqu'à la mer, & ainsi du reste.

Y sont-ils figurez en hommes âgez & barbus, ce sont ordinairement de grands Fleuves navigables, qui vont se rendre à la mer. S'y montrent-ils en jeunes hommes sans barbe, ce ne sont le plus souvent que des Riviéres qui à peine peuvent porter bateau.

Si les Riviéres paroissent sur les Médailles sous la figure de femmes, ou plûtôt de Nymphes, c'est, dit Vaillant, qu'elles ne vont pas jusqu'à la mer, qu'elles se joignent sur leur route à quelque Fleuve plus considérable, qui les reçoit, & leur fait perdre leur nom.

Elien nous apprend même que les Agrigentins, pour faire connoître que le Fleuve qui passoit par leur ville estoit fort petit, & avoit très-peu de cours, l'adorérent sous la figure d'un bel enfant, à l'honneur de qui ils consacrérent une statue d'yvoire dans le temple d'Apollon à Delphes.

C'est peut-estre encore pour caractériser plus particuliérement certains Fleuves, que l'urne des uns est fort penchée, l'ouverture en bas, & que l'urne des autres est de niveau, & comme à demi-plongée dans l'eau, pour exprimer que le cours des uns est très-rapide, & que le cours des autres est lent & tranquille. Ces mêmes Fleuves sont posez sur les Médailles à droite ou à gauche, selon leur cours vers l'Orient, ou vers l'Occident.



SUR

SUR LES EXORCISMES MAGIQUES.

L'EXORCISME pris en bonne part, eſt une formule que l'Egliſe employe pour prier Dieu de détourner les maux dont nous ſommes ou affligez ou menacez, & l'uſage de cette priére eſt auſſi ancien que l'Egliſe même ; mais ce n'eſt point de cette ſorte d'Exorciſme, ni de celuy de la Synagogue, que M. Blanchard a prétendu parler dans le petit ouvrage qu'il a lû à l'Académie, & dont nous allons rendre compte. 1735.

M. Thiers [a], M. l'Abbé Renaudot [b] & quelques autres ont épuiſé le premier objet. Les recherches de M. Blanchard roulent ſur les Exorciſmes magiques employez par les Payens; ils ne doivent leur origine qu'à une vaine curioſité, ainſi que la fauſſe ſcience qui les mit en uſage. Si on avoit toûjours ſuivi la ſage maxime de Philétas, *Deum crede, atque cole, noli quærere*, on ne ſeroit jamais tombé dans les excès où cette indiſcrette curioſité porta les hommes, les Philoſophes mêmes. On voulut ſonder l'impénétrable nature de l'Etre ſuprême, de qui S.[t] Auguſtin dit que *melius ſcitur neſciendo;* & on ſe perdit dans cet abîme.

[a] *Traité des Superſt.*
[b] *Dans l'Hiſt. des Liturgies.*

Iamblique & Porphyre ont beaucoup raiſonné ſur cette matiére. Le premier dit que les anciens Egyptiens & les Aſſyriens eſtoient perſuadez que les Dieux eſtoient répandus dans tout l'Univers, & qu'ils concouroient tous au gouvernement du monde par une providence commune, mais qu'il y en avoit qui réſidoient particuliérement, les uns dans l'air, les autres dans l'eau, d'autres ſur la terre, & d'autres dans le feu. Quand on dit que certains Dieux habitent certains lieux plus particuliérement, c'eſt qu'eſtant par-tout par leur Eſſence, ils font paroître leur vertu dans ces lieux d'une façon ſinguliére, à cauſe de la diſpoſition qui s'y trouve, de même que le Soleil, qui, bien qu'il répande ſa lumiére généralement par-tout, la communique néantmoins plus ou moins efficacement en certains lieux qu'en d'autres.

De-là vient que ceux qui prétendent s'entendre à ces mystères, & qui se croyent assez habiles pour communiquer avec les Dieux, se servent d'invocations particuliéres, & choisissent celles qui conviennent aux lieux où ils les font; car des invocations communes ne produiroient aucun effet sur ces Dieux, qui ne se laissent toucher que par les choses qui ont quelque rapport à leur nature. C'est du même principe que venoit le choix particulier de certaines victimes, de certains parfums, de certaines paroles dans leurs sacrifices, dans leurs offrandes, dans leurs priéres.

Porphyre a cru que non-seulement les Démons, mais les Dieux mêmes, estoient d'une nature susceptible de passion, ou au moins sensible, parce qu'ils se laissent toucher par des sacrifices & par des invocations qu'on leur adresse. Pour se tirer de cette objection que les Dieux estant spirituels, se laissent toucher par des choses terrestres, & d'une nature si peu proportionnée à la leur, Iamblique répond qu'il y a dans les choses matérielles & corporelles, de certaines raisons, de certaines espéces, des mesures, des proportions divines & spirituelles qui ont un rapport bien marqué avec la nature des Dieux.

Parmi les anciens Théologiens il s'en est trouvé qui reconnoissoient de deux sortes de Dieux, les uns d'une nature purement spirituelle, & les autres d'une nature en partie spirituelle & en partie animale: Que ceux-là estoient insensibles à tous nos vœux & à nos sacrifices, à cause de leur élévation, & que par conséquent, on ne devoit point leur en faire; & que ceux-ci estoient fort sensibles à nos priéres & à nos offrandes. Outre les Dieux, on croyoit que l'Univers estoit rempli d'Esprits préposez au gouvernement du monde en général, & à celuy de chaque Etre en particulier; mais on ne s'accordoit pas sur la nature, le nombre & les fonctions de ces Esprits. Chacun en a parlé selon l'idée qu'il s'est formée de la Divinité, & sur l'arrangement qu'il a imaginé pour cette grande œconomie. Ils sont tous convenus qu'il y en a de plusieurs espéces, & que chaque espéce renfermoit plusieurs

légions. On croyoit aussi qu'il y avoit un ordre & une subordination entre ces Esprits, & même entre ceux d'une même espéce : Qu'entre ces Esprits il y en avoit qui estoient toûjours en la présence de Dieu & à sa Cour comme ses premiers ministres, & qui en recevoient les ordres, qu'ils donnoient à d'autres qui les faisoient exécuter. On ajoûtoit que de tous ces Esprits les moins parfaits estoient ceux qui présidoient aux Eléments.

Mais, dira-t-on, ces Esprits estant d'une nature supérieure à celle de l'homme, & en même temps les ministres des Dieux, comment l'homme peut-il les évoquer, les chasser par les Exorcismes, & arrêter par-là l'effet de leur mission? C'est, répondoit-on, que dans certaines circonstances, l'homme pouvoit avoir obtenu des Dieux un ordre supérieur pour commander à son tour à ces Esprits, & s'en faire obéir par des Evocations & des Exorcismes. Mais en quoy consistoient & ces Exorcismes & ces Evocations? c'est de quoy il s'agit.

Agrippa rapporte trois maniéres de conjurer les Esprits; *III. 32.*
la premiére naturelle, qui se fait par le moyen des mixtes avec lesquels ils ont de la sympathie; la seconde, qui est céleste, se fait par le moyen des corps célestes, dont on employe la vertu pour attirer ou pour chasser les Esprits; la troisième, qui est divine & la plus forte, se fait par le moyen des noms divins, des Sacrements & des cérémonies sacrées. Cette derniére conjuration ne lie pas seulement les Esprits, mais aussi toutes sortes de créatures, les déluges, les tempêtes, les incendies, les serpents, les maladies épidémiques, &c.

Il y a outre cela des fumigations propres pour attirer les Esprits, & il y en a d'autres pour les chasser; il faut sçavoir les mêler, & s'en servir à propos.

Les anciens Magiciens ont cru que l'homme, en vertu des Sacrements qui luy sont propres, peut commander aux Esprits, & les contraindre de luy obéir, parce qu'en usant de ces instruments sacrez, il tient la place des Dieux, & est en quelque sorte élevé à leur ordre. Comme ces instruments sacrez viennent des Dieux qui les donnent aux hommes, il ne faut

pas s'étonner s'ils ont une vertu qui éleve les hommes au-dessus des Esprits. Le livret intitulé *Enchiridion Leonis Papæ*, a servi à gâter les esprits, quoyqu'il n'y ait rien que de bon, dit M. Blanchard, dans les Oraisons qu'il contient, mais la grande quantité de Croix dont il est plein, marque de la superstition.

L'Auteur ajoûte qu'il a lû dans cet ouvrage, une conjuration pour se mettre à couvert de toutes les armes offensives, qui luy paroît illicite, parce qu'elle confond témérairement les noms adorables de Dieu, & les instruments sacrez de la Passion de Jesus-Christ, avec les noms des Saints, & les instruments de leur martyre. Ce n'est pas, selon luy, justifier assez cet ouvrage, que de dire qu'il imite en cela les Litanies. Entre plusieurs choses superstitieuses qui y sont encore contenues, poursuit M. Blanchard, se trouve la Lettre de Jesus-Christ au Roy Abgare, qui est manifestement fausse. On y fait dire à Jesus-Christ, « qu'il ne peut aller trouver ce Prince, » qu'il luy envoyera un de ses Apôtres, qu'il luy écrit de sa » main, & qu'il luy recommande de garder sa Lettre comme » un bouclier, qui le défendra contre tous ses ennemis, visibles ou invisibles. »

Il y a aussi dans ce libelle quelques paroles attribuées à Adam, lorsqu'il descendit aux Lymbes. Qui est-ce qui a pu recueillir des paroles que l'on suppose avoir esté prononcées dans un autre Monde? L'Auteur attribue à ces paroles tant de vertu, qu'il prétend que tout homme qui les porte écrites sur luy n'a rien à craindre, dans quelque danger qu'il se trouve; il assûre même que les mettant sur un bœuf ou sur un mouton, le boucher ne pourra les tuer. Il y a de plus un autre livret, qui a pour titre *Clef de l'Enchiridion*, qui explique en détail la maniére de se servir des Oraisons contenues dans l'ouvrage.

On y traite de la vertu du Pentacle, sans lequel on ne peut faire aucune opération : c'est un sceau imprimé, ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb. Ce sceau renferme les noms de Dieu. Ce Pentacle se fait en renfermant un triangle dans deux cercles; on y lit ces mots : *FORMATIO, REFORMATIO,*

TRANSFORMATIO. A côté du triangle eſt le mot *AGLA*, qui eſt très-puiſſant pour arrêter la malice des Eſprits. Il faut que la peau ſur laquelle on applique le ſceau, ſoit exorciſée & bénite. On exorciſe l'encre & la plume dont on ſe ſert; après s'eſtre purifié, on encenſe le Pentacle, après quoy on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vaſe bien net, enſuite on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorciſe. Toutes les priéres qui ſont ordonnées dans le Commentateur de l'Enchiridion, ſont bonnes en elles-mêmes, mais elles ſont précédées, accompagnées & ſuivies de tant de cérémonies ſuperſtitieuſes, de Croix rouges faites avec du ſang de l'index ou du pouce, à certains temps de la Lune, à certaines heures de la nuit, à des jours marquez; de Croix noires faites avec du charbon béni, que tout Chrétien doit avoir de l'horreur de telles pratiques. Il en eſt de même de l'uſage de la verveine & de la maniére de la cueillir, en ſe tournant du côté de l'Orient, en appuyant la main gauche ſur l'herbe, en prononçant certaines paroles, & en tournant ſans regarder derriére ſoy. Les cercles ſont encore d'un grand uſage dans toutes ces opérations. On les trace avec de la craye blanche exorciſée. Ils ſont employez pour renfermer les Eſprits, afin qu'ils ne nuiſent ni à l'opérateur, ni aux aſſiſtants. Tout le monde ſçait l'analogie de la figure circulaire avec l'unité, qui eſt le ſymbole parfait de Dieu.

La différence de ces cercles conſiſte dans les noms & les figures, qui y ſont ou différentes, ou différemment placées, & ce changement a ſes raiſons dans les proportions numériques.

On ne rapportera de toutes les conjurations, que celle qui ſe fait ſur le Livre magique; piéce ſi importante pour faire juger que ces extravagances ſont l'ouvrage de quelques Théologiens ignorants & impies. En voici la formule.

« Je vous conjure tous, & je vous commande à tous tant que vous eſtes d'Eſprits, de recevoir ce livre qui vous eſt « dédié, afin qu'autant de fois qu'on le lira, vous ayez à appa- « roître ſans délay, & en forme humaine douce & agréable, à « ceux qui liront ce livre, en telle façon qu'il leur plaira, ſoit «

» en général, soit en particulier, c'est-à-dire un ou plusieurs, » au desir du Lecteur, sans nuire ni faire aucun mal à qui que » ce soit de sa compagnie, ni au corps, ni à l'ame, ni à moy » qui le commande ; qu'aussi-tôt que la lecture en sera faite, » vous ayez à comparoître, ou plusieurs, ou un en particulier, » au choix de l'Exorcisant, sans bruit, sans éclat, rupture, » tonnerre ni scandale, sans illusion, mensonge ou fascination. » Je vous en conjure par tous les noms de Dieu qui sont écrits » dans ce livre. Que si celuy ou ceux qui seront appellez ne » peuvent apparoître, ils seront tenus d'en envoyer d'autres, » qui diront leur nom, & pourront faire leur même fonction, » & exercer leur pouvoir, & qui feront un serment solemnel » & inviolable d'obéir ponctuellement aux ordres du Lecteur, » incontinent & aussi-tôt qu'il voudra, sans qu'il ait besoin » d'autre secours, aide ou force & autorité. Venez donc, au » nom de toute la Cour céleste, & obéissez au nom du Pere, & » du Fils, & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Levez-vous & » venez, par la vertu de votre Roy, & par les sept couronnes » de vos Rois, & par les chaînes sulfurées sous lesquelles tous » les Esprits & Démons sont arrêtez dans les Enfers. Venez & » hâtez-vous de venir devant ce cercle, pour répondre à mes » volontez, & faire & accomplir tout ce que je desire. Venez » donc, tant de l'Orient que de l'Occident, du Midy & du » Septentrion, & de quelque part que vous soyez. Je vous en » conjure par la vertu & par la puissance de celuy qui est trin » & un, qui est éternel & coégal, qui est un Dieu invisible, » consubstantiel, qui a créé le Ciel, la Terre & la Mer, & tout ce qu'ils contiennent, par sa parole. »

Pour entendre les dernières paroles de cet Exorcisme, il est bon de sçavoir que les magiciens faisoient présider quatre de ces Esprits aux quatre parties du monde. C'estoient comme les Empereurs de l'Univers. Celuy qui présidoit à l'Orient estoit nommé Lucifer, celuy de l'Occident Astaroth, celuy du Midi Léviathan, & celuy du Septentrion Amaimon ; & il y avoit pour chacun d'eux des conjurations particuliéres que M. Blanchard n'a pas cru devoir rapporter, non plus que la

conjuration générale de ces quatre Esprits, qui est superstitieuse, injurieuse à Dieu & à la Religion, & qui met le comble à l'impiété en faisant servir le nom de Dieu & ce qui est de plus respectable dans la sainte Religion à des passions déréglées.

Comme les Esprits ne sont pas toûjours d'humeur à obéir, & sont rebelles aux ordres, on a tiré de la Cabale une conjuration plus absurde que toutes les autres, qui donne des charges & des dignitez à des créatures abandonnées de Dieu, & dévouées aux derniers supplices, qui les menace de les dépouiller de leurs employs, de les précipiter au fond des Enfers, comme s'ils avoient une autre demeure. Il faut observer que le pouvoir de chacun de ces Esprits est borné, qu'il seroit inutile de l'invoquer pour une chose qui ne seroit pas à sa portée, & qu'il faut donner à chacun pour sa peine une récompense qui puisse luy estre agréable. Lucifer qu'on évoque le lundi dans un cercle, au milieu duquel est son nom, se contente d'une souris. Nembroth reçoit la pierre qu'on luy jette le mardi. Astaroth est appellé le mercredi pour procurer l'amitié des Grands, & ainsi de suite. Ce qui est de plus dangereux, c'est que l'Auteur de ces détestables conjurations a composé des priéres adressées à Dieu & à J. C. qui paroissent très-saintes, pour faire sous cette apparence de Religion illusion aux simples; car enfin peut-on demander à Dieu qu'il nous favorise dans l'invocation des Démons, qu'il nous envoye ces ministres d'iniquité pour servir à notre vanité & à notre sensualité, & n'est-ce pas l'outrager que de faire servir les choses les plus sacrées, à satisfaire les passions humaines?

Les Anciens ne faisoient pas de pareilles conjurations, ils n'abusoient pas des noms de la Divinité, ni des mystères de leur Religion; ils s'attachoient uniquement à chercher dans la nature des moyens propres à réussir dans leurs opérations magiques, persuadez que toute la nature n'estoit animée & gouvernée que par un même Esprit universel, répandu dans tous les Etres particuliers, *mens mundi.* Ils tenoient que tous les Etres estoient liez les uns aux autres; que chacun d'eux a

ſuivant ſa qualité & ſa vertu, ſon eſpéce, ſa forme, ſa figure, ſa proportion; ainſi trouvant dans les Etres ſublunaires des rapports & des convenances avec les Etres céleſtes, ils ſe ſervoient de ceux-là pour attirer ceux-ci: moyen auſſi aiſé à imaginer qu'il eſt difficile à trouver par ceux mêmes qui prétendent avoir une plus grande connoiſſance des ſecrets de la nature.

M. Blanchard a terminé ſes remarques par une deſcription de la baguette avec laquelle on fait les cercles qui ſervent aux opérations magiques. Elle doit eſtre de coudrier, de la pouſſe de l'année, il la faut couper le premier mercredi de la lune entre onze & douze heures de nuit. En la coupant il faut prononcer certaines paroles; il faut que le couteau ſoit neuf, & le retirer en haut en coupant la baguette; il faut la bénir & écrire au gros bout le mot *Agla*, au milieu *on*, & le *Tetragrammaton* au petit bout avec une croix à chaque mot, & dire *Conjuro te cito mihi obedire. Venias per Deum vivum*, une croix; *per Deum verum*, une ſeconde croix, *per Deum ſanctum*, une troiſiéme. On attribue à Arnaud de Villeneufve la conjuration impie contre les Eſprits qui refuſeroient d'obéir aux conjurations.

De tout ce diſcours dont le ſujet eſt un peu délicat, M. Blanchard conclud, qu'il eſt également dangereux de vouloir trop connoître Dieu, & de ne le point connoître du tout; l'un produit l'orgueil & l'ambition, & l'autre la ſuperſtition & l'Idolatrie. Ce qui fait dire à Saint Cyprien, *de Deo etiam vera dicere periculoſum.*



Quelles

Quelles estoient chez les Anciens, les fonctions & les prérogatives des Ambassadeurs.

PARMI les Anciens, Cratès, Démétrius de Phalere & Cicéron avoient traité des prérogatives & des devoirs des Ambassadeurs; parmi les Modernes, Hermolaüs Barbarus, Albert Gentilis, Charles Pascal, Hermannus Kirchner, Marselaër & quelques autres ont écrit sur la même matiére. Mais le temps nous a dérobé les ouvrages des premiers; & à l'égard des seconds, loin de s'estre proposez de rechercher ce que l'Antiquité nous en apprend, ils n'en ont parlé que par occasion; plûtôt pour faire voir ce que doit estre encore aujourd'huy parmi nous un Ambassadeur, que ce qu'il a esté autrefois; & sur-tout dans la vûe de montrer jusqu'où s'étend ce droit de tous les temps, & de toutes les Nations, qui rend la personne de l'Ambassadeur sacrée & inviolable.

Pour bien connoître ce droit, M. l'Abbé du Resnel a cru 1735. qu'il n'estoit pas inutile de rechercher ce que les Auteurs Grecs & Latins nous ont laissé de plus curieux sur ce sujet. Il ne remonte pas cependant jusqu'à ces temps de barbarie, où les hommes vivoient dans un brigandage continuel, &, pour ainsi dire, en guerre ouverte les uns avec les autres. Il n'y avoit pour lors que le bouclier de la Religion qui pût mettre à couvert la vie & les biens de ceux qui estoient obligez de traiter avec leurs ennemis, ou même avec les étrangers. De-là cet appareil de cérémonie, ces herbes sacrées, ces couronnes, ces libations, & ces symboles religieux que portoient les Hérauts chez les Grecs, & les *Féciales* chez les Romains, lorsqu'ils avoient quelques ordres à exécuter auprès d'un peuple ennemi.

Mais l'intérêt commun de la société ayant adouci la férocité des mœurs, ces usages s'abolirent insensiblement. On n'en trouve presque plus de traces dans la Grece depuis Homere, & parmi les Romains, depuis les deux premiers siécles de la fondation de leur Empire. On comprit enfin, même parmi



les Nations barbares, que l'avantage réciproque des Etats demandoit que la personne de l'Ambassadeur fût regardée comme inviolable. Ainsi, M. l'Abbé du Resnel ne traite point en particulier des Hérauts & des Féciales. Outre que plusieurs Auteurs ont épuisé la matiére, ces sortes d'Envoyez n'estoient point dans le fond ce que nous entendons aujourd'huy par le mot d'*Ambassadeur*, leur ministère ne consistoit pour l'ordinaire qu'à porter & à reporter fidellement les paroles données & reçûes, mais ils n'estoient proprement chargez d'aucune négociation; il ne parle donc que des temps où le droit des Ambassadeurs fut reconnu de toutes les Nations, & où ceux qui estoient chargez de cette fonction, n'eurent plus besoin que du seul caractère qu'elle leur donnoit, pour pouvoir traiter en toute sûreté avec les peuples vers lesquels ils estoient envoyez. Il examine d'abord quelles estoient chez les Anciens les qualitez nécessaires pour estre nommé Ambassadeur, à quelle occasion on les envoyoit, de quelle maniére ils estoient reçûs, leurs devoirs, leurs obligations, jusqu'à quel point leur personne estoit regardée comme inviolable; & ce n'est que par occasion qu'il touche quelques autres points qui ont rapport à ces différents chefs.

Il n'est pas nécessaire de prouver que les Anciens vouloient que le rang, l'âge, & les autres qualitez personnelles de ceux qui estoient choisis pour Ambassadeurs, donnassent un nouveau poids à un titre déja si respectable. Chez Homere, c'est Ulysse & Ménélas qu'on députe pour aller porter des propositions de paix aux Troyens; & il suffit d'ouvrir Thucydide & Tite-Live, pour voir qu'on s'écartoit rarement d'un principe si naturel.

Iliad. 3.

On n'envoyoit presque jamais les jeunes gens en Ambassade. Le terme de Πρέσβεις employé chez les Grecs pour désigner un Ambassadeur, signifioit dans le sens propre un vieillard. Cinquante ans estoit l'âge fixé par les loix des peuples de Chalcide, pour estre jugé capable de cet employ. Polybe rapporte de luy-même, que les Achéens le nommérent luy troisiéme pour Ambassadeur auprès du Roy Ptolémée, quoyqu'il

Heraclides in Pont.

Histor. l. 27.

n'eût pas encore l'âge preſcrit pour remplir cette dignité : & comme on ſçait que parmi les Romains on ne pouvoit parvenir aux premiers emplois de la République qu'à l'âge de quarante ans, & que d'un autre côté tous les Ambaſſadeurs preſque ſans exception, eſtoient tirez du corps du Sénat, on ne peut douter que la maturité de l'âge ne fût chez le Peuple Romain, comme chez tous les autres, une condition communément néceſſaire pour eſtre revêtu du caractère d'Ambaſſadeur.

C'eſt par cette raiſon qu'on s'étonnera moins que les Romains tiraſſent quelquefois au ſort les Ambaſſadeurs. Tacite nous apprend qu'il s'éleva un grand débat dans le Sénat, pour ſçavoir s'il falloit nommer par élection, ou choiſir au ſort les Ambaſſadeurs qu'on avoit réſolu d'envoyer à Veſpaſien. Cet Hiſtorien nous a conſervé les diſcours qui ſe firent de part & d'autre à cette occaſion, & il ajoûte qu'il fut arrêté que ſuivant l'ancienne coûtume, *ſecundùm vetera exempla*, le ſort décideroit du choix des Ambaſſadeurs. *Hiſt. lib. 4.*

On voit en effet par une Lettre de Cicéron même, qu'il fut nommé Ambaſſadeur par cette voye. Un autre Auteur rapporte que de pluſieurs perſonnes dont une Ambaſſade eſtoit compoſée, les unes avoient eſté nommées par élection, & les autres par le ſort ; mais ces exemples ſont ſi rares, que deux Sçavants à qui ils ont échappé, vont preſque juſqu'à s'inſcrire en faux contre cet endroit de Tacite. *Ad Attic. l. 1. Ep. 17.* *Dio Caſſius.* *Gentilis, de Legationibus.* *Paſcal, de Legat.*

Les Romains, qui ont peut-eſtre ſenti mieux qu'aucun autre Peuple, de quelle conſéquence il eſtoit de frapper les yeux de la multitude pour attirer ſa vénération, donnoient à leurs Ambaſſadeurs divers ornements extérieurs. C'eſt par cette raiſon que, ſelon un Auteur, ils avoient le privilége de porter un anneau d'or, dans le temps même où les Sénateurs & les Chevaliers n'avoient pas encore droit de le porter. Ils avoient auſſi un habit diſtingué, que Denys d'Halycarnaſſe appelle une robe ſacrée, ἱερὰ ἐσθής. Elle eſtoit, ſelon quelques-uns, de pourpre, dans les Ambaſſades où il s'agiſſoit d'affaires d'Etat, mais dans celles qui n'avoient pour objet *Pline, liv. 33. c. 3. & liv. 33.* *Excerpta Legation. cap. 4.* *Appian. in Selectis.* *Virgil. Æneid. 6.*

que des devoirs de bienſéance & de politeſſe, Tite-Live nous apprend qu'ils prenoient une robe blanche.

Les Romains eſtoient comme nous dans l'uſage d'envoyer des Ambaſſadeurs, ſoit pour faire des compliments de condoléance, ſoit pour en faire de félicitation. Alexandre revenu victorieux de ſes grandes expéditions, reçut à Babylone des Ambaſſadeurs de preſque toutes les parties du Monde. Aux nôces de Perſée & à celles du Roy Pruſias, aſſiſtérent divers Ambaſſadeurs, qui avoient apporté aux nouveaux époux des préſents de la part de leurs Maîtres. A l'égard des compliments de condoléance, on ſçait le bon mot de Tibere aux Ambaſſadeurs d'Ilium, qui eſtoient venus un an après la mort de Druſus, luy marquer la part qu'ils prenoient à ſa douleur.

Q. Curt. l. 10.

T. Liv. l. 42. Suet. in Tiber.

Il y avoit encore une eſpéce d'Ambaſſade, dont on ne trouve d'exemple que parmi les Romains. On l'appelloit l'Ambaſſade libre, *libera Legatio,* parce que ceux à qui on accordoit cette prérogative, n'avoient aucune affaire à négocier, & qu'ils pouvoient partir & revenir quand bon leur ſembloit. C'eſtoit proprement une marque de diſtinction dont on décoroit les perſonnes d'un certain rang, pour leur attirer plus de reſpect, lorſque leurs affaires particuliéres les obligeoient de faire quelque ſéjour dans les pays étrangers. On s'en ſervoit même quelquefois comme d'un prétexte honnête pour colorer la retraite d'un homme que quelque diſgrace obligeoit de chercher un aſyle hors de l'Italie. Ce fut ſous ce titre que Scipion Naſica, contraint de quitter Rome pour ſe ſouſtraire à la fureur du Peuple, qui vouloit venger dans ſon ſang la mort de Gracchus, ſe retira en Aſie. Et Suétone n'oublie pas de remarquer que Tibere porta cette qualité, lorſque certaines affaires qui luy eſtoient peu honorables, firent prendre à ce Prince le parti de s'exiler luy-même à Rhodes.

Plut. in Gracch. Valer. Max. l. 5. c. 3. & 2. Suet. in Tiberio.

Cicéron déclame avec beaucoup de force contre ces ſortes d'Ambaſſades. Il fait ſentir combien eſtoit ridicule le titre d'Ambaſſadeur, dans un homme qui n'eſtoit chargé d'aucune négociation. Il nous aſſûre que pendant ſon Conſulat il auroit entiérement aboli ce genre d'Ambaſſade, mais que n'ayant

L. 3. de Legib.

pu y réussir, il eut du moins le crédit d'en faire restreindre le temps à une année, au lieu qu'auparavant la durée n'en estoit point limitée.

Quel que fût en général l'objet de l'Ambassade, on voit, tant chez les Grecs que chez les Romains, que pour l'ordinaire on n'envoyoit pas moins de trois Ambassadeurs, ni plus de dix. Il y avoit néantmoins des occasions où ils estoient en plus grand nombre, non seulement pour que ces Députez fussent en état de s'aider mutuellement de leurs lumiéres, mais encore pour marquer plus de considération à celuy vers lequel on les envoyoit. Aussi voyons-nous que Démétrius Poliorcétes regarda comme une marque de mépris, que les Lacédémoniens ne luy eussent député qu'un seul Ambassadeur, & que celuy-ci pour les disculper, luy dit finement : *Que le Sénat de Sparte n'ayant à traiter qu'avec une seule personne, avoit cru aussi ne devoir luy en envoyer qu'une seule.* *Plut. Apophth.*

Les ordres dont on chargeoit les Ambassadeurs, estoient contenus dans le Décret du Prince, du Sénat ou du Peuple qui les députoit. Ce Décret leur tenoit lieu de ce que nous appellons Lettres de créance ; ils estoient obligez de le représenter, sans quoy on se croyoit bien fondé à refuser de les entendre. Ce fut par cette seule raison que les Achéens s'excusérent de n'avoir pas admis dans leur Conseil quelques Ambassadeurs que le Sénat avoit envoyez pour examiner si les villes qui, pendant les divisions d'Eumenès & de Philippe, avoient esté enlevées à différents peuples de la Grece, leur avoient esté rendues. La coûtume des Athéniens estoit d'ajoûter toûjours cette clause générale au Décret dont nous parlons : *Qu'au surplus les Ambassadeurs fassent tout ce qu'ils croiront estre le meilleur pour le bien de l'Etat,* πράττειν τε τοὺς Πρέσβεις καὶ ἄλλ' ὅτι ἂν δύνωνται ἀγαθόν. Quelquefois aussi on donnoit plein-pouvoir aux Ambassadeurs de traiter aux conditions que leur prudence leur suggéreroit. *Tit. Liv. 39. c. 33.* *Æschin. Orat. de falsâ Legat. apud Demosth.*

Mais comme à la faveur d'un nom aussi respectable que celuy d'Ambassadeur, il auroit pu se glisser des espions, des gens sans aveu, ou venus même à dessein de tramer quelques

Serv. in Virgil. Æneid. 7. verſ. 168.

pratiques ſecrettes, on ne les recevoit nulle part en cette qualité, ſans avoir pris auparavant les précautions néceſſaires contre toute ſurpriſe. A Rome, lorſque leur arrivée n'eſtoit pas annoncée, ou qu'ils n'eſtoient pas attendus, on ne les admettoit pas auſſi-tôt dans la ville; mais on s'informoit d'abord de tout ce qui concernoit leur perſonne, & du ſujet de leur commiſſion. Ce ſoin regardoit les Queſteurs, *Quæſtores Urbani.* Ces Magiſtrats alloient trouver les Ambaſſadeurs dans un lieu marqué hors de l'enceinte de Rome, ils enregiſtroient leurs noms, & lorſque ces Ambaſſadeurs venoient de la part de quelque Puiſſance amie, on les logeoit aux dépens du public, on les défrayoit eux & leur ſuite durant leur ſéjour, on leur faiſoit des préſents conſidérables d'armes, de chevaux, d'habits, de vaſes d'argent, &c. Tite-Live appelle ces préſents *Lautia*, terme particulier aux Romains, & que Plutarque n'a pu rendre en ſa langue par aucun équivalent. En un mot, on pourvoyoit magnifiquement à toute leur dépenſe, & quand ils venoient à mourir durant le cours de leur Ambaſſade, ces mêmes Queſteurs prenoient ſoin de leurs funérailles, & la République en payoit les frais. Ce qui toutefois ne doit s'entendre que de ceux qui venoient de la part des amis & des Alliez. On traita autrement ceux de Rhodes qu'on ſoupçonnoit eſtre dans le parti de Pompée, & ceux que Perſée envoya à Rome pour ſe juſtifier des embûches qu'on l'accuſoit d'avoir tendues à Eumenès; ſes excuſes n'ayant point eſté admiſes, on congédia ſes Envoyez, & on leur donna trente jours pour ſortir d'Italie. Ceux des Ætoliens furent traitez avec encore plus de rigueur, car on ne leur donna que la moitié de ce temps-là pour ſe retirer hors des terres de la République.

Val. Max. l. 1. cap. 1. T. Liv. 3. Decad. l. 8. 4. Decad. l. 3. & alibi.

Quæſt. Roman.

T. Liv. 5. Decad. l. 5. Polyb. Excerpt. Leg. 48.

Dio. Excerpt. Legation.

Quæſtiones Romanæ.

Plutarque nous apprend que de ſon temps l'étendue de l'Empire Romain ayant multiplié à l'infini le nombre des Ambaſſadeurs, & que la dépenſe qui ſe faiſoit pour les défrayer eſtant devenue par-là fort onéreuſe à la République, on ceſſa de pourvoir à leur ſubſiſtance. Mais on continua à inſcrire leurs noms dans les regiſtres publics, & on ne

diminua rien par rapport aux prérogatives qu'on leur avoit toûjours accordées, & dont une des plus considérables estoit le droit d'avoir place dans l'Orchestre aux jeux & aux combats publics. Les Députez de la ville de Marseille jouissoient de cette prérogative en considération des services qu'elle avoit rendus au Peuple Romain. On trouve dans Joséphe un décret de l'Empereur Caïus & du Sénat, par lequel le même honneur est accordé à Hircan, à ses enfants, & à ses Ambassadeurs. Tacite rapporte que deux Envoyez de certains peuples de la Belgique, estant entrez dans le théatre de Pompée, lorsqu'on y célébroit les Jeux, y remarquérent quelques Etrangers assis parmi les Sénateurs, qu'ayant sçû de ceux qui les conduisoient qu'on faisoit cet honneur aux Ambassadeurs des Nations qui se distinguoient des autres par leur attachement au Peuple Romain, ils s'estoient écriez qu'il n'y avoit aucune Nation dans le monde qui l'emportât sur la leur par les armes & par la bonne foy, & que là-dessus sans autre cérémonie ils s'estoient assis dans l'Orchestre, ce qui fut, ajoûte-t-il, pris en bonne part, & regardé comme une saillie de zéle & d'affection. Cependant, Auguste ayant appris que parmi les Grecs, certaines personnes sorties de familles d'Affranchis, estoient quelquefois revêtues du titre d'Ambassadeur, ce Prince défendit par un édit public l'entrée de l'Orchestre à tous les Ambassadeurs : dans la suite Trajan la rendit à ceux qui estoient envoyez par les Têtes couronnées.

Justin. l. 43.

L. 14. c. 10.

Annal. 13.

Il n'y avoit point de lieu marqué chez les Romains pour donner audience aux Ambassadeurs. On les écoutoit en divers endroits situez hors de l'enceinte de la ville, ordinairement dans le temple de Saturne, quelquefois dans celuy d'Apollon ou de Minerve. Il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le sont faussement imaginé, sur quelques passages mal entendus, qu'on ne traitoit à Rome avec les Ambassadeurs que dans le seul mois de Février. Tous les Historiens font foy du contraire. Il est seulement vray que ce mois estoit destiné à écouter les demandes de ceux qui estoient envoyez par les provinces qui estoient immédiatement soûmises à l'Empire Romain.

T. Liv. 4. Dec. l. 4. 3. Dec. l. 10. & 4. Dec. lib. 3.

Plut. Quaest. Rom.

Cicer. lib. 1. Epist. Famil. Ep. 4. & lib. 1. Ep. ad Q. Fratrem Ep. 11.

Cet uſage s'obſervoit ſi religieuſement, que Cicéron aſſûre que pendant tout ce temps on n'y traitoit abſolument d'aucune autre ſorte d'affaires.

Lib. 2. cap. 2. Et ce qui montre, pour ſe ſervir des paroles de Valere-Maxime, combien ils eſtoient attentifs en tout à conſerver leur dignité, & celle de la République, c'eſt qu'ils ne rendoient jamais réponſe aux Ambaſſadeurs qu'en Latin ; & qu'ils les obligeoient de parler la même langue, par le moyen des Interpretes, non-ſeulement à Rome, mais par-tout où on leur donnoit audience.

Lib. 6. Hiſt. Græc. Il paroît que parmi les Grecs, les Ambaſſadeurs n'eſtoient ni logez, ni défrayez aux dépens du public, & que c'eſtoit les particuliers qui exerçoient l'hoſpitalité envers eux, à peu-près comme elle eſtoit exercée envers les autres E'trangers. C'eſt ce que l'on peut conclurre de cet endroit de Xénophon, où il reproche vivement aux Athéniens d'avoir refuſé l'hoſpitalité à un Héraut. On verra par un autre trait du même Auteur que nous rapporterons plus bas, que les Ambaſſadeurs de Sparte à Athènes, y prenoient leur logement chez une perſonne qui faiſoit profeſſion publique de recevoir chez luy tous ceux que leurs affaires appelloient à Athènes, προξένος. Ajoûtons que les Grecs conſervérent toûjours l'ancienne coûtume, qui eſtoit, en temps de guerre, d'envoyer devant les Ambaſſadeurs un Héraut, à peu-près comme nous envoyons aujourd'huy un Trompette, pour s'aſſûrer que l'ennemi accorderoit aux Envoyez la ſûreté néceſſaire pour s'acquitter de leur commiſſion. Thucydide, dans ces circonſtances, joint toûjours un Héraut aux Ambaſſadeurs, κήρυκα καὶ πρεσβείαν ; & Démoſthène fait un crime aux dix Ambaſſadeurs nommez pour traiter avec Philippe, qui aſſiégeoit pour lors une ville de l'Attique, de s'eſtre rendus auprès de ce Prince, ſans avoir attendu la réponſe du Héraut qu'ils luy avoient dépêché. *De falsâ Legatione.*

Demoſth. ibid. Plut. in Dionyſ. Comme les Athéniens & les Corinthiens avoient une loy préciſe, qui défendoit de recevoir abſolument aucun préſent de la part de ceux auſquels ils eſtoient envoyez, il eſt aſſez naturel de croire qu'ils ſe diſpenſoient auſſi d'en donner à

ceux des autres nations, à moins que ce ne fût de ces petits présents d'amitié qu'on faisoit aux Hôtes, & qu'on appelloit ξένια. En effet, Philippe Roy de Macédoine voulant corrompre certains Ambassadeurs d'Athènes, se servit, selon Démosthène, de ce prétexte, pour leur faire agréer des sommes considérables d'argent. Ce même Orateur soûtient avec sa véhémence ordinaire, que c'estoit un crime capital, & l'Histoire nous apprend que quelques Ambassadeurs qui en furent convaincus, l'expiérent aussi par leur mort. On estoit si religieux sur ce point à Athènes, que Callias, pour cette seule raison, y fut condamné à une amende de cinquante talents, quoyqu'il eût conclu une paix avantageuse avec le Roy de Perse. C'estoit cependant l'usage parmi les Empereurs de cette Nation, de faire de grands présents à ceux qui alloient chez eux en Ambassade; il semble même qu'il estoit de la dignité des Rois d'en user ainsi. C'est peut-estre par cette raison que les Ambassadeurs que le Sénat avoit envoyez à Ptolémée, qu'on croit estre le Philadelphe, n'ayant pu se dispenser de recevoir les dons précieux que ce Prince leur avoit offerts, avant même d'avoir rendu compte de leur négociation, commencérent par les remettre dans le trésor public; générosité qui frappa tellement les Sénateurs, qu'avec la permission du Peuple, ces présents leur furent rendus.

Demosth. de falsâ Legat.

Ælian. lib. 1. Hist.

Val. Max. l. 4. c. 3. & 9.

Après avoir exposé quels estoient les usages & les coûtumes des Anciens, par rapport aux Ambassadeurs qu'ils envoyoient ou qu'ils recevoient, M. l'Abbé du Resnel traite de ce caractère sacré, qui a toûjours fait regarder leur personne comme inviolable. Selon l'ancien droit des gens, toute personne qui avoit fait quelque violence à un Ambassadeur, devoit estre remise entre les mains de la Puissance qui l'avoit envoyé, pour en tirer telle vengeance qu'il luy plairoit. C'est ainsi qu'un nommé Leptinès, qui avoit tué Cnæus Octavius, fut livré aux Romains par les Grecs; les Romains eux-mêmes firent remettre entre les mains des Carthaginois les jeunes gens qui avoient insulté leurs Ambassadeurs. Ils en usérent de la même maniére avec deux Ediles qui avoient maltraité les

T. Liv. l. 38. & Val. Max. l. 6. c. 6.

Envoyez des Apolloniates, & dans la crainte que les parents de ces deux Magiſtrats ne les enlevaſſent ſur la route, le Sénat donna ordre à un Queſteur de les accompagner juſqu'au Port où ils devoient s'embarquer. Mais on ne s'étend pas davantage ſur cet article qui a eſté traité par pluſieurs Auteurs, & on ſe contente d'obſerver en général, que ce qu'on lit de plus fort dans les Anciens ſur la ſûreté que le droit des gens accorde aux Ambaſſadeurs, conſiſte en ce qu'on ne peut ſe prévaloir, ni contr'eux, ni contre leur ſuite, du droit de la guerre, ou de quelqu'autre motif, qui autoriſeroit un Prince à faire porter aux ſujets la peine des injures ou des torts qu'il croiroit avoir reçus de leur Maître. Mais prétendre qu'on ne pourroit ni punir, ni ſoûmettre à la juſtice ordinaire un Ambaſſadeur qui, par ſes intrigues ou par ſes violences, troubleroit l'ordre ou la tranquillité de l'Etat où il ſeroit envoyé, ce ſeroit renverſer toutes les regles de l'équité naturelle, & luy attribuer un droit que le Souverain même qu'il repréſente n'auroit pas, s'il ſe trouvoit en perſonne dans les Etats du Prince avec lequel il auroit quelqu'affaire à démêler. Le témoignage de Xénophon paroît à M. l'Abbé du Reſnel ſuffiſant, pour montrer ce que l'Antiquité penſoit ſur ce point. Cet Auteur rapporte que les Lacédémoniens ayant fait jetter dans des puits les Hérauts de Darius, qui eſtoient venus demander *la terre & l'eau*, éprouvérent auſſi-tôt les effets de la colere céleſte, & qu'elle ne ceſſa de les pourſuivre que lorſque deux généreux Spartiates eurent eu le courage d'aller offrir leurs têtes au Roy de Perſe, en répréſailles de la mort de ſes Envoyez. Il ajoûte que les Athéniens s'eſtant rendus coupables du même crime, la déſolation de leur pays par les troupes de Xerxès, fut encore attribuée à la vengeance divine. Cependant ce même Hiſtorien, qui ſemble pouſſer juſqu'à la ſuperſtition le reſpect dû à la perſonne de l'Ambaſſadeur, raconte dans un autre endroit que les Athéniens firent arrêter trois Ambaſſadeurs de Lacédémone, parce qu'ils les ſoupçonnoient d'eſtre d'intelligence avec un de leurs Généraux qui avoit tenté de ſurprendre le Pirée. Or, il faut remarquer que loin d'accuſer les Athéniens

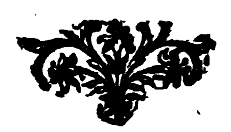
Voy. les Notes de Barbeyrac ſur le livre de Grot. de Jure Belli & Pacis, *lib 2. c. 18.*

Rerum Græc. lib. 3. cap. 4.

Ibid. lib. 5.

d'avoir violé en cette occasion le droit des gens, il dit simplement que ces Ambassadeurs soûtinrent qu'ils n'avoient aucune part à cet attentat, & que sur les preuves qu'ils en donnérent, ils furent aussi-tôt remis en liberté.

M. l'Abbé du Resnel termine ses recherches par le détail des honneurs qu'on accordoit à la personne, ou même à la mémoire des Ambassadeurs qui s'estoient dignement acquittez de leurs fonctions. A Sparte & à Athènes, outre le remerciment qu'on leur faisoit en public, on leur donnoit un repas de cérémonie. Chez les Romains, on les élevoit aux premiéres Magistratures; & s'il arrivoit qu'ils fussent tuez dans l'exercice de leur ministere, on leur décernoit une statue. *T. Liv. l. 30.* Cicéron nous apprend que celles qu'on avoit érigées en l'honneur de ces quatre Ambassadeurs qui furent mis à mort à Fidènes par un Roy des Véiens, avoit subsisté jusqu'à son temps. *Philip. 9.* Il n'oublie pas qu'on voyoit dans la Place où estoit la Tribune aux Harangues, la statue de Cnæus Octavius, qui fut tué à Laodicée dans le cours de son Ambassade. Ce droit estoit si bien établi, que le même Orateur soûtient qu'il doit s'étendre jusqu'à ceux qui meurent de maladie tandis qu'ils sont revêtus du titre d'Ambassadeur. Ainsi, non content que le Sénat eût ordonné qu'on construiroit aux dépens du public, un tombeau à Servius Sulpitius mort Ambassadeur auprès d'Antoine, Cicéron obtint encore qu'on luy éleveroit une statue d'airain en pied. Les Athéniens dressérent aussi un monument sur la Voye sacrée, pour honorer la mémoire du Héraut Anthémocrite, qui avoit esté tué par les Mégariens. *Pausan. lib. 1.*



OBSERVATIONS

Sur les Loix qui autorisoient les Adoptions à Athènes.

L'ADOPTION reçûe chez les Grecs & chez les Romains a donné lieu à plusieurs Loix ; c'est sur celles des Grecs recueillies par Samuel Petit dans son Commentaire des Loix
1737. Attiques, que M. Blanchard a fait des Observations : Ces Loix établies par Solon, estoient telles.

[a] « Si quelqu'un, dit le Législateur, estant sans enfants &
» maître de ses biens, adopte un fils, que cette Adoption ait
» tout son effet.
» [b] Que celuy qui fait une Adoption, soit vivant.
» [c] Qu'il ne soit permis à celuy qui a esté adopté de rentrer
» dans la famille d'où il estoit sorti, qu'après avoir laissé un
» fils légitime à la famille dans laquelle il estoit entré par l'Adoption. »

Celuy qui estoit adopté, estoit appellé Ἐκποιήτος, par rapport à la famille de laquelle il sortoit, ce qui laisse entendre la même chose que nous comprenons sous l'idée d'une émancipation selon le Droit Romain ; & par relation à la famille dans laquelle il entroit, il estoit appellé Ποιήτος, Εἰσποιήτος, Θέτος, Υἱοθετὸς, & les Actes par lesquels il estoit appellé à l'Adoption se nommoient Ποίησις, Θέσις, Εἰσποίησις, Υἱοθέσις.

L'antiquité de ces Actes d'Adoption n'est point douteuse.
Genes. 48. Exod. 11. Quelques Auteurs en ont recherché l'origine dans l'Adoption des deux tribus d'Ephraïm & de Manassé.

Antiqq. 15. Josephe dit qu'Abraham avoit adopté le fils d'Aram son frere, qui estoit frere de sa femme Sara. Les Hébreux adoptoient même des filles, comme Mardochée avoit adopté

[a] Ὁπὰν τις ἂν ἄπαις, κύριος τῶν ἑαυτοῦ, ποιήσεται υἱὸν, ταῦτα κύρια εἶναι.

[b] Τὸν ζῶντα ποιεῖσθαι παῖδα.

[c] Τῷ ποιηθέντι οὐκ ἐξεῖναι ἐπανιέναι, ἐὰν μὴ υἱὸν καταλίπῃ γνήσιον.

Esther. Bérose assûre que l'Adoption estoit en usage chez les Assyriens ; & Diodore de Sicile en dit autant, en parlant de Ninus III. Roy de Babylone. Les Egyptiens estoient dans le même usage, puisque la fille de Pharaon avoit adopté Moyse pour son fils. Platon permet à ceux qui ont plusieurs enfants d'en garder un, & de donner les autres en Adoption. Enfin, Plutarque rapporte que Thalès de Milet l'un des sept Sages, adopta Cybistus le fils de sa sœur.

Lib. 3. *Lib. 2.* *Exod. 1.* *Legg. 9.* *Vie de Solon.*

Le même Plutarque a remarqué que Thésée avoit esté adopté par Egée, & que celuy-ci estoit fils adoptif de Pandis ou Pandion. Le nom même de Thésée est réputé venir de la même source que θέτος, à cause de sa naissance & des conditions qu'Egée imposa à la mere en la quittant pour continuer ses voyages, si le fils qu'il en espéroit se trouvoit par sa force & par sa bravoure digne d'estre rapproché de son origine par l'Adoption qu'il en feroit.

Il est vray que dans ces temps héroïques la forme de l'Adoption n'estoit pas déterminée par des Loix qui soient venues jusqu'à nous, comme elle l'a esté dans la suite, supposé qu'Egée ne fût que fils adoptif de Pandion. Car dans la distribution que celuy-ci fit entre ses enfants du pays de l'Attique, Egée est appellé le premier au partage de ses terres, & à la plus considérable partie, qui consistoit dans tout le territoire voisin d'Athènes jusqu'au temple d'Apollon Pythien.

L'Adoption est donc un Acte légitime par lequel un homme sans enfants est en droit d'adopter un autre homme, qui puisse luy succéder dans la possession de ses biens, & souvent même prendre son nom.

L'Adoption imitoit la nature, mais elle avoit sur elle de grands avantages. Celle-ci réduite à la nécessité de se contenter de ce qui luy estoit échû en partage, estoit obligée de supporter dans un héritier nécessaire les défauts du corps, les travers de l'esprit, & souvent la corruption du cœur. Il n'en estoit pas de même de l'Adoption; dirigée par la prudence, elle estoit maîtresse de son choix; & se déterminoit en connoissance de cause; elle n'avoit à craindre que ses préjugez, &

ne pouvoit s'en prendre qu'au défaut de son discernement. C'estoit une consolation que les Loix avoient voulu procurer à ceux qui ne s'estant point mariez, n'avoient pu avoir des enfants habiles à succéder à leur fortune, ou qui en ayant eu d'un légitime mariage, avoient eu la douleur de les perdre; car s'ils en avoient de l'un ou de l'autre sexe, ils n'estoient point en droit d'adopter, même par testament; & les mêmes Loix soûtenoient les intérêts des petits-enfants, & annulloient l'acte d'Adoption fait par leur ayeul à leur préjudice *.

Nous avons dit que l'Adoption imitoit la nature, en sous-entendant autant qu'il estoit possible; & c'est dans cet esprit que les Loix n'accordoient point le droit d'adopter, à un homme à qui elles estoient en droit de refuser, pour quelque défaut naturel, la permission de contracter un mariage légitime, puisqu'il n'auroit pas esté en état de remplir les motifs de cet engagement, n'estant point en état de donner des Citoyens à la République.

Un homme qui craignoit de mourir sans laisser d'enfants d'une femme avec laquelle il vivoit en légitime mariage, pouvoit par son testament faire le choix d'un fils adoptif, sous la reserve qu'il ne laissât point d'enfants de sa femme. C'est par un acte de cette nature que Philoctémon adopta Chérestrate.

Mais suivons les termes de la Loy, selon lesquels il falloit

ἄπαις.

que celuy qui adoptoit n'eût point d'enfants, qu'il fût maître

κύριος τῶν ἑαυτοῦ.

de ses biens, & en état d'en disposer; ce qui donnoit l'exclusion à tous ceux qui estoient encore sous la puissance d'autruy, & qui n'avoient pas droit d'avoir des enfants soûmis à leur puissance. Tels estoient ceux qu'on appelloit *μέτοικοι*, qui, ou par punition, ou par quelqu'autre motif, habitoient hors de leur patrie, & qui n'avoient que l'usage de l'habitation qu'ils acquéroient au prix de douze dragmes par an pour les hommes, & de six pour les femmes; espéce de capitation

* *Isæus.* Ἐν τῷ περὶ τοῦ Ἀριστάρχου κλήρου εἰπὲ οὖν Ἀρίσταρχον φησί τις διαθέσθαι ὡς ἀληθῆ λέξεις· γνησίου γὰρ ὄντος αὐτῷ Δημοχάρους υἱέως, οὔτ' ἂν ἐβούλετο ταῦτα διαπράξαι, οὔτ' ἐξῆν αὐτῷ δοῦναι τὰ ἑαυτοῦ ἑτέρῳ.

annuelle à laquelle il falloit satisfaire, sous peine d'estre vendu au profit de la République.

Les esclaves, les femmes, les enfants qui estoient sous la puissance d'autruy, n'avoient aucun droit de disposer par testament, comme l'observe Isée. Car les enfants au-dessous de vingt ans n'estant maîtres de rien, ne pouvoient tester, ni par conséquent adopter, à moins que la Loy ne leur eût accordé le plein usage de ces droits.

Il falloit pour la validité de l'Acte d'Adoption, que celuy qui le faisoit, jouît d'une santé parfaite, & qu'il fût sain d'esprit ἐν φρονεῖν. Car la Loy rapportée par Libanius dans l'Argument de l'oraison de Démosthène contre Léocharis, laisse entendre qu'il estoit nécessaire que celuy qui vouloit adopter valablement, ne fût pas dans un état de maladie assez déplorable pour que l'on pût présumer qu'il n'estoit pas dans une situation d'esprit assez libre pour faire une disposition si importante, & qui portoit un préjudice si notable à ses héritiers.

Il estoit encore nécessaire que celuy qui estoit adopté, eût eu soin d'observer la formalité de faire porter dans les registres publics l'Acte de son Adoption pendant la vie du testateur, s'il en avoit eu connoissance, & de se faire reconnoître dans la famille dans laquelle il estoit appellé, & de prendre ensuite, autant que la bienséance le permettoit, la place de celuy à qui il devoit succéder.

Isée, cependant, assûre dans l'oraison pour l'héritage d'Apollodore, que cette Loy ne s'exécutoit pas dans toute sa rigueur, lorsqu'on pouvoit avoir d'ailleurs quelque forte présomption qui faisoit connoître la volonté du testateur, & qu'on ne pouvoit imputer aucune négligence au fils adoptif.

Celuy qui adoptoit avec le consentement des arbitres de son Acte, ne pouvoit adopter un homme âgé de plus de vingt ans.

On n'a pas toûjours esté exact à observer que celuy qui faisoit une Adoption fût âgé, au moins de quatorze ans plus que celuy qui estoit adopté; quoyque cette condition résulte de l'interprétation que l'on donne à la Loy, pour imiter la nature.

Celuy qui ayant vêcu dans le célibat, avoit appellé quelque Citoyen pour luy succéder dans sa fortune, ne pouvoit ensuite se marier, si l'adoptif estoit entré en possession, sans en avoir au préalable obtenu la permission des Juges préposez à l'observation des Loix. L'ingratitude du fils adoptif luy faisoit perdre tous ses droits; & c'est ainsi, au rapport de Tzetzès, que fut cassée l'adoption du Rhéteur Andocidès, qui eut l'audace de poursuivre en Justice Léogaras son pere adoptif. Rien de plus juste, au reste, que cette punition; car si l'on est obligé de recevoir les enfants légitimes avec leurs défauts, l'Adoption estant un acte libre, les enfants adoptifs doivent cette faveur à leur mérite & à leur naissance. En effet, les Loix avoient établi plusieurs conditions par rapport à celuy qui estoit adopté; ces conditions estoient de rigueur, & pouvoient servir à couvrir ce qui paroît odieux dans un acte qui va à dépouiller les héritiers légitimes d'une succession à laquelle la nature sembloit vouloir les appeller.

Il estoit nécessaire que celuy qui estoit appellé à l'Adoption fût né d'un légitime mariage *, qui ne pouvoit estre réputé tel, s'il n'estoit contracté entre un Citoyen & une Citoyenne d'Athènes, & revêtu de toutes les cérémonies requises par les Loix, pour estre luy-même Citoyen d'Athènes; condition si nécessaire, que Plutarque rapporte que lorsqu'Hercule demanda le droit de bourgeoisie, il fallut qu'il fût auparavant adopté par Pylius; & lorsque Castor & Pollux, après la guerre qu'ils firent aux habitants d'Aphidnes, où Thésée avoit renfermé Hélène leur sœur, vinrent à Athènes, & demandérent le droit de bourgeoisie dans cette ville, il ne leur fut accordé qu'après qu'ils eurent esté adoptez selon toutes les formalitez imposées par les Loix, par Aphidnus. Les bâtards des familles étrangéres à celles ausquelles on vouloit les associer, ne pouvoient y prétendre. Les enfants mêmes que celuy qui adoptoit, avoit eus d'un mariage qui n'estoit pas contracté avec une Citoyenne, ne pouvoient y estre admis, s'ils n'avoient obtenu le droit de bourgeoisie, ou leur pere pour eux; & ce

* Μόνυς Ἀθηναίυς εἶναι τυὶς ἐκ δυοῖν Ἀθηναίοιν γεγονότας.

droit

droit ne s'accordoit pas aisément, tant que la liberté publique a esté en état de soûtenir la sévérité des Loix.

Il arriva cependant que Périclès fils de Xantippe, qui avoit rendu à cette Loy sa premiére force dans le temps qu'il avoit des enfants légitimes, fut le premier qui entreprit d'y donner atteinte. Après avoir perdu ses enfants, il employa tout son crédit pour obtenir le droit de Citoyen d'Athènes à un fils qu'il avoit eu de la fameuse Aspasie Courtisane de Milet.

Harpocration rapporte une Loy de Solon, qu'il dit estre la vingt-uniéme de ce Législateur, & c'est une de celles que nous avons copiées cy-dessus, qui ne permet pas à un fils adoptif de sortir de la famille dans laquelle il est entré par Adoption, pour rentrer dans celle dont il estoit originaire, s'il ne laissoit un fils légitime habile à luy succéder dans celle dont il se retiroit. Ce n'estoient pas les particuliers seuls qui veilloient à l'observation de cette Loy, les Archontes en estoient chargez, pour ne point laisser un patrimoine dans l'incertitude, & le Magistrat devoit estre appellé à l'acte d'Adoption.

Celuy qui s'estoit retiré, n'estoit plus réputé le fils ni l'héritier de celuy qui l'avoit adopté; il ne conservoit plus aucune des relations d'affinité ni de consanguinité avec la famille dans laquelle il estoit entré par l'Adoption. D'où il paroît, comme l'observe Démosthène, que le Législateur avoit ôté à l'Adoptif le droit d'en subroger un autre à sa place par Adoption, afin que s'il mouroit sans laisser d'enfants, la succession dans laquelle l'Adoption l'avoit fait entrer, revînt aux héritiers, qui, sans cet acte, y auroient esté appellez par les Loix. Ainsi, les biens dévolus par le droit d'Adoption, ne faisoient souche qu'en ligne directe, & ne passoient point aux collatéraux; & c'est ce point de Jurisprudence qui a donné occasion à l'oraison de Démosthène contre Léocharès, qui disputoit une succession devenue vacante par le décès d'un troisiéme possesseur des biens que l'adoptif d'Archiadas avoit possedez, parce que ce premier appellé d'Eleusis, & adopté par Archiadas, après avoir laissé un fils habile à luy succéder, avoit renoncé à ses droits à Athènes, & s'en estoit retourné dans sa famille à

Eleusis. Le second avoit tenu la même conduite, & le troisiéme estant mort sans enfants, les héritiers légitimes d'Archiadas prouvoient par leur généalogie & par témoins, le droit que leurs ascendants auroient eu à la succession d'Archiadas, s'il n'avoit pas adopté un Eleusinien.

Les Loix de Solon ne permettoient pas aux Adoptifs de disposer par testament, des biens qui leur estoient échûs en conséquence du bénéfice de l'Adoption, & ne les regardoient que comme des usufruitiers, qui pourroient user, non abuser de ce qui estoit sous la protection des Loix, pour un événement pareil à celuy dont nous venons de parler.

Celuy qui vouloit jouir du bénéfice de l'Adoption, devoit estre porté sur le registre appellé φρατόρων, & cette cérémonie se faisoit à un certain jour de fête avec grand appareil. Ceux de la Tribu dans laquelle il estoit enrollé, estoient appellez pour assister à cet enregistrement, & ils portoient leurs suffrages, après que les Députez avoient examiné scrupuleusement s'il ne manquoit aucune formalité aux actes, si le sujet avoit toutes les qualitez requises par les Loix, & s'il en avoit rempli toutes les conditions.



SUR LES PIRATES.

CICÉRON dit en général que les Pirates sont les ennemis communs de toutes les Nations, mais M. Blanchard, 1734. Auteur de ces remarques, explique plus particuliérement ce que nous entendons par le mot de Pirates : ce sont, dit-il, des hommes qui arment un ou plusieurs bâtiments pour faire des courses sur mer, sans estre avouez par aucun Souverain.

Quelques Étymologistes, parmi lesquels M. Blanchard compte les éditeurs du Dictionaire de Trévoux, dérivent ce nom du mot Grec πῦρ, qui signifie *feu*, à cause que les Pirates ont coûtume de mettre le feu aux navires dont ils se sont rendus maîtres, après les avoir désarmez & pillez, & de mettre tout à feu & à sang dans les habitations des isles ou des côtes sur lesquelles ils ont fait des descentes ; mais cette étymologie est démentie par l'ortographe même du mot dans les langues qui l'ont adopté, & par l'analogie de la Langue Grecque, qui n'a jamais formé de la racine πῦρ aucun terme qui approche de celuy-ci.

Les Grammairiens le font venir de πειράω, & plus ordinairement de πεῖρα, qu'ils rendent par les synonimes δόλος, ἀπάτη, τέχνη, & expliquent le mot πειραταὶ par οἱ κατὰ θάλασσαν κακοῦργοι. Ceux qui le font venir de πειράω *trajicio*, disent que ces brigands traversent les mers pour attaquer les voyageurs, & sur-tout les vaisseaux marchands, avec qui ils ont plus à gagner, & moins de dangers à courir.

Le mot de Corsaire en notre langue, nous donne la même idée. Il tire son origine de l'Italien *Corso*, Course, d'où se forme *Corsario*, *Corsare*, *Corsale* ; & cette étymologie paroît mieux fondée que celle de Shéringhan dans son livre *de origine Gentis Anglorum*. Il veut qu'ils ayent pris ce nom de certains peuples voisins du mont Caucase que Pline nomme *Cherbari* Lib. 6. c. 7. selon quelques éditions, & *Chorsaci* selon quelques autres. Il est des Auteurs qui veulent tirer son origine des Corses, qui

estoient autrefois de grands écumeurs de mer. Les Espagnols appellent les Corsaires *Venturéros* Aventuriers, & nous avons aussi donné le nom d'Aventuriers aux premiers Corsaires qui ont couru les Isles de l'Amérique & les Antilles. On les a aussi nommez Flibustiers du terme Anglois *Flibet* ou *Flibot*, qui signifie un petit bâtiment de quatre-vingt ou cent tonneaux, qui est une espéce de fluste ou vaisseau rond qui n'a aucune quarrure.

Nous appellons Armateurs, les Commandants des vaisseaux armez en guerre pour donner la chasse aux vaisseaux ennemis. C'est une espéce de Pirates, mais des Pirates qui ont des commissions, & le pouvoir de faire un armement. On les appelle aussi quelquefois *Capres*, aussi-bien que les vaisseaux qu'ils montent.

Les Anciens avoient comme nous des bâtiments particuliers pour ces courses. Ils les appelloient μυοπάρωνες, & ce nom a esté reçû dans la Langue Latine dans le même sens. Ce mot est composé, selon les Etymologistes, de *Myus* ou *Myonte*, & de *Paros*, deux villes où ils estoient fabriquez. On les appelloit aussi κέρκουροι, de l'Isle de Corcyre où on les construisoit. On en bâtissoit pareillement à Rhodes, & toutes les fois qu'il est question de course rapide, les Historiens employent les noms de μυοπάρωνες, τριήρεις, ἡμιολίαι, δίκροτοι; qui répondent à l'idée que nous avons de nos brigantins, dont l'étymologie se découvre par le nom seul.

Après cette étymologie des différents noms des Pirates; M. Blanchard passe à ce que les Historiens ont observé sur
Lib. 1. l'origine de la Piraterie. Thucydide dit que Minos, le plus ancien des Rois dont il ait entendu parler, avoit une flotte, & s'estoit rendu maître de la mer, qui de son temps s'appelloit la mer de Grece; qu'il commanda dans les Isles Cyclades, & qu'il en chassa les Cariens; qu'il y envoya des Colonies, à la tête desquelles il mit ses enfants, & qu'il délivra cette mer des brigands qui, par de longues & fréquentes courses, désoloient les habitations, & mettoient les habitants dans l'impuissance de payer les tributs qu'il leur avoit imposez; car les

Grecs anciens, ajoûte cet Historien, de même que les Barbares établis sur les côtes de la mer, & ceux qui avoient des vaisseaux qui leur facilitoient le passage d'un lieu à un autre, se tournérent à la Piraterie, & s'en firent une sorte d'état qui leur estoit propre. Ils attaquoient les villes qui n'estoient pas ceintes de murailles, & les habitations qui, n'estant pas assez voisines les unes des autres, ne pouvoient se prêter du secours. Ils enlevoient la plus grande partie des denrées destinées à l'entretien de la vie, sans observer aucune retenue, & tiroient même vanité de cette supériorité.

Strabon dit à peu-près les mêmes choses sur l'origine des Pirates. Il ajoûte que ceux qui avoient fait des prisonniers en courant les mers, offroient de les rendre en payant une rançon raisonnable, qui servît à les dédommager des frais de leur armement. *Lib. 11. c. 3.*

Hérodote dit qu'Amasis avoit voulu prévenir tout brigandage, tant sur mer que sur terre, en publiant, ou remettant en vigueur une Loy qui enjoignoit sous peine de mort à tous ses sujets, de faire connoître aux Magistrats des lieux, à quelle profession ils gagnoient leur vie. Mais cette Loy fut inutile, le nombre des prévaricateurs se trouva toûjours si grand, que, selon Diodore de Sicile, Amasis reconnut luy-même que l'inclination & l'habitude d'une Nation entiére ne céderoient jamais aux ordonnances du Prince. *Lib. 11. 177.* *Lib. 1.*

Strabon rapporte encore que quelques-uns de ces Ecumeurs de mer estoient si peu accoûtumez à la culture des terres, qu'en certains temps de l'année, ceux sur qui ils avoient établi le fonds & le produit de leurs courses, estoient obligez de leur laisser les fruits des terres qu'ils avoient ensemencées. Enfin, nous lisons dans le même Auteur, qu'un nommé Tryphon fut le premier qui mit les Illyriens, les Ciliciens & les habitants de la Caramanie, entre le mont Taurus & la mer de Cilicie, dans le goût de la Piraterie, & qu'il profita de la négligence des Rois qui gouvernoient la Cilicie & la Syrie. Il ajoûte qu'ils furent plus puissamment déterminez à faire le *Lib. 11. 352.* *Lib. 14. 461.*

métier de Corsaires, par la facilité qu'ils trouvoient à vendre à Délos les esclaves qu'ils avoient pris, parce que le luxe de cette Isle les rendoit de bon débit. Et sous prétexte d'enlever des esclaves, tout ce qui se trouva sous leurs mains leur parut de bonne prise. Ajoûtez à ces motifs que ces courses estoient d'autant plus aisées, que les Rois de Cypre & d'Egypte, ennemis des Syriens, n'y apportoient aucun empêchement.

Au reste, on ne déclaroit point la guerre aux Corsaires, on ne cherchoit qu'à les exterminer. Ils n'estoient point regardez comme de justes ennemis, parce que, selon Cicéron, ceux-là seuls sont censez ennemis, qui sont membres d'une République où il y a un Sénat, un Trésor public, où les Citoyens ont un droit de suffrage dans toutes les délibérations sur les affaires de l'Etat, & des principes communs à toutes les Nations pour se conduire en temps de paix comme en temps de guerre. Au lieu de leur déclarer la guerre on donnoit ordre aux Généraux des armées de les poursuivre sans quartier. Tel fut l'ordre donné à Pompée dans le temps qu'il fut chargé de la guerre contre Mithridate. Il prit des mesures si justes & si étendues, qu'il nettoya la mer de tous les Corsaires qui l'infestoient. Il y employa toutes les forces navales de l'Empire & la flotte auxiliaire des Rhodiens; il distribua des vaisseaux à tous ses Lieutenants; à Gellius pour garder la mer de Toscane, à Plotius pour la mer de Sicile, à Gratilius pour la mer de Gênes; il garda luy-même les côtes de la mer des Gaules; les isles Baléares furent gardées par Torquatus; Tibere Néron gardoit le détroit de Gibraltar, Lentulus la mer de Lybie, Marcellinus celle d'Egypte, les jeunes Pompées la mer Adriatique, Varron & Térentius la mer Egée & celle du Pont, Métellus celle de Pamphylie, Cæpion la mer d'Asie, & Portius-Caton la Propontide. Maître de tous les ports, de tous les golfes, & de tous les détroits, & de tout ce qui pouvoit servir de retraite aux Pirates, il se tourna du côté de la Cilicie, où il réduisit ces brigands à luy demander la vie. Il la leur accorda, mais il les distribua dans des terres éloignées

Philipp. IV.

de la mer, & par ce moyen dans l'eſpace de quarante jours il rendit la liberté aux vaiſſeaux ſur les mers, il reſtitua des habitants aux terres qui en manquoient, & ſans avoir perdu un ſeul vaiſſeau, il ſe trouva maître de diſpoſer abſolument de ces brigands que Mithridate & Tigrane avoient ſollicitez de faire des courſes ſur les ſujets de l'Empire Romain. Cette expédition, toute avantageuſe qu'elle fut à la République, ne put jamais procurer à Pompée l'honneur du triomphe, parce que, comme nous l'avons déja dit, Rome ne regardoit pas les Pirates comme de juſtes ennemis, mais comme de ſimples perturbateurs du repos public.

Les premiers Pirates qui affligérent les côtes de France s'appelloient Normands, non qu'ils fuſſent originaires de Normandie, mais parce que ceux de cette province, mécontents de leurs Seigneurs, qui les traitoient avec trop d'inhumanité, ſe joignirent aux Corſaires du Nord, d'où cette province a pris ſon nom, & ſe crurent en droit de ſe venger, en commettant eux-mêmes toutes les violences & tous les excès imaginables.

Il n'eſt pas du reſſort de l'Académie d'examiner ſi les Etats qui négligent de réprimer la Piraterie ſont coupables, M. Blanchard ſe contente d'obſerver que les habitants de l'iſle de Scyros furent condamnez par les Amphictyons pour ne l'avoir pas fait.



Si les Anciens ont esté plus sçavants que les Modernes, & comment on peut apprécier le mérite des uns & des autres.

1736. CE n'est point pour renouveller la dispute au sujet des Anciens & des Modernes, que M. l'Abbé Gédoyn a composé les deux discours dont nous allons rendre compte; c'est pour apprécier le mérite des uns & des autres.

I.re PARTIE. Il est constant que les Anciens nous ont passé de beaucoup dans l'art d'écrire, soit en prose, soit en vers. Plus on les lit, plus on sent que, sur-tout dans les ouvrages d'agrément, comme ceux d'Eloquence, d'Histoire & de Poësie, ils ont saisi la vraye maniére de penser & d'exprimer la pensée, qu'ils se sont étudiez à copier la belle nature, & qu'ils y ont réussi. Ne les pas prendre pour modéles, ne se pas former sur eux, c'est abandonner cette source féconde du beau, la nature, qui tantôt simple, tantôt grande & noble, tantôt forte & véhémente, tantôt riante & gracieuse, est toûjours admirable dans ses divers caractères, dont l'expression fait le mérite de tout Ecrivain, comme de tout Peintre. Chacun de ces caractères a un vice à craindre, qui en est tout près, & qu'il n'est pas aisé d'éviter. C'est pour s'en estre préservez, que les bons Ecrivains de l'antiquité sont recommandables. Ils ont sçû estre abondants sans superfluité, concis sans obscurité, simples sans négligence, élégants sans affectation, nobles & élevez sans enflûre, véhéments sans emportement ni désordre, gracieux sans mignardise ni affeterie. Au contraire, les Modernes ont communément donné dans ces écueils, & y donnent encore tous les jours.

Mais notre admiration pour les Anciens doit avoir des bornes, parce que leur mérite est borné. M. l'Abbé Gédoyn avoue qu'il n'en connoît que quatre, qui, sans estre exempts de défauts, sont au-dessus de toutes louanges: Homere & Virgile, Démosthène & Cicéron. Il dit sans estre exempts de

de défauts, car faillir est inséparable de l'humanité. Ces quatre-là n'ont point de pair, & ont laissé bien loin derriére eux tous ceux qui ont couru la même carriére. Pour les autres, quelques perfections qu'ils ayent, il croit qu'on y peut atteindre. Nous faisons même, continue-t-il, plus d'honneur aux Anciens qu'il ne leur en est dû. Ils n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvoient faire, ils ont négligé beaucoup de connoissances qu'ils pouvoient acquérir; ils ont peu connu les études pénibles & laborieuses. Les Modernes se sont donnez plus de peine, aucune difficulté ne les a rebutez, ils ont fait pour s'instruire tout ce qu'il estoit possible de faire, ils ont une infinité de connoissances que les Anciens n'ont pu avoir; d'où il s'ensuit que les Modernes sont plus sçavants, plus universels que les Anciens ne l'ont esté: la preuve de chaque proposition particuliére sera la preuve de ce sentiment.

Quand nous lisons un Auteur Grec ou Latin, tel, par exemple, que Platon, qu'Hérodote ou que Tite-Live, nous admirons la beauté de son stile, la pureté, la clarté de sa diction; nous entendons cet Auteur, & par une secrete complaisance, nous luy sçavons gré de s'estre fait entendre à nous, pour qui sa Langue est étrangére. Nous ne songeons pas qu'après tout cet Auteur ne fait que bien parler sa Langue, & nous luy faisons un grand mérite d'une chose qui au fond n'est pas fort difficile; car pour celuy de raconter des faits avec ordre & netteté, d'y mêler de courtes réflexions sensées & morales, de faire parler ses personnages suivant leur caractère & leurs mœurs, ç'en est un assûrément, mais il n'y a rien en cela de merveilleux. Imaginons-nous un François, homme d'esprit, qui ne sçauroit que sa Langue, mais qui la sçauroit bien. Ce François auroit lû tout ce que nous avons de bons Ecrivains, Poëtes, Orateurs, Philosophes, Historiens. On suppose qu'ayant ainsi l'esprit cultivé, il écrive un morceau d'Histoire; quelque succès qu'eût son ouvrage, mettrions-nous l'auteur au nombre des Sçavants? Nullement, nous le regarderions comme un bon Ecrivain, & rien de plus. Tels estoient les Grecs au temps de Platon, c'est-à-dire,

lorsqu'Athènes estoit la plus florissante. Ils ne connoissoient que leur Langue, ils ne sçavoient que leur Langue, tous les Peuples de la terre, à commencer par les Romains, estoient barbares pour eux. Toute leur littérature consistoit dans quelques ouvrages de Poësie, comme ceux d'Homére, d'Hésiode, d'Alcman, de Stésichore, d'Alcée, d'Archiloque, dans les Apologues d'Esope, & dans quelques legers Traitez de Physique faits par leurs premiers Philosophes. Car depuis Thalès le plus ancien d'eux, jusqu'à Platon, il n'y avoit que six vingts ans, & en si peu de temps la Physique ne pouvoit pas avoir fait de grands progrès, dénuée comme elle estoit des secours que le temps & l'expérience nous ont procurez; il faut bien des siécles pour mener les hommes un peu loin dans l'étude de la Nature. L'Eloquence avoit eu un progrès plus rapide, aussi demande-t-elle moins d'art que de naturel; en moins de cent ans elle fut portée au plus haut point par Périclès & par Démosthène.

Platon fut le premier des Philosophes Grecs, au moins de ceux dont il nous reste quelque chose, qui tourna ses pensées du côté des mœurs. Il estoit né éloquent, il parloit parfaitement bien sa Langue; il avoit même le feu, l'élévation & l'enthousiasme d'un Poëte, quand il vouloit. Plein des Loix de Minos, de Solon, de Lycurgue, il forma le plan d'une République, & conçut le noble dessein de rendre les hommes meilleurs, par conséquent plus heureux. Socrate, dont il avoit esté disciple jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, venoit de mourir; c'estoit l'homme le plus juste qui eût encore paru dans le Paganisme, un homme né pour servir d'exemple aux siécles futurs, un vray sage, qui, sous les apparences d'une vie commune, & sous un extérieur négligé, cachoit la plus solide vertu, qu'il rendoit aimable par l'enjouement de son esprit & par la douceur de ses mœurs. Platon en fit son Héros, c'est-à-dire, son principal interlocuteur dans les Dialogues qu'il nous a laissez; il mit dans sa bouche ses propres sentiments, & les grandes leçons de vertu qu'il vouloit donner à ses Concitoyens. Ces Dialogues sont écrits avec tout l'art que demande ce genre

d'ouvrage; on y trouve tout ce sel Attique, toute cette politesse qui distinguoit les Athéniens des autres Peuples de la Grece, & la morale en est fort belle. Mais, dépouillons-nous de tout préjugé, Platon n'est-il pas quelquefois un peu discoureur? Ne va-t-il pas à son but par des circuits trop longs? Son épineuse dialectique ne fait-elle point de peine au Lecteur, & sa maniére de procéder par demandes & par réponses, n'est-elle point un peu trop uniforme, un peu ennuyeuse? A l'égard de sa morale, est-elle comparable à celle du Télémaque de l'illustre Archevêque de Cambray, M. de Fenelon? Si cet ouvrage estoit écrit en Grec, & qu'il eût deux mille ans, nous le regarderions comme un chef-d'œuvre de l'Antiquité. Pourquoy transporter à un Philosophe si éloigné de nous, une admiration qui est dûe avec plus de justice au grand homme qu'on vient de nommer?

La littérature des Grecs, dans les plus beaux jours d'Athènes, estoit donc fort bornée. Ils connoissoient peu les autres Peuples qu'ils traitoient de barbares, & que dès-là ils méprisoient. Hérodote, à la vérité, avoit voyagé en Egypte, & sa relation est précieuse; mais nous instruit-il de la religion, du gouvernement & des moeurs de ces Peuples si célébres, comme nos Voyageurs François nous ont instruits de ce qui regarde la Chine? Il ne nous apprend rien de la Langue des Egyptiens, ni de leur Ecriture, ni de leurs hiéroglyphes, ni de l'état des Arts & des Sciences parmi eux, ni de la raison pourquoy ils rendoient une espéce de culte à de certains animaux; espéce de culte qui a fait croire, contre toute vraysemblance, qu'ils les adoroient effectivement.

Aristote parut après Platon; qui dit Aristote, semble dire la Science même. En effet, ce Philosophe a prodigieusement écrit, & a traité bien des sortes de matiéres; son stile est serré, sec & sans ornements; malgré cela ses traitez de Politique, de Rhétorique & de Poëtique sont admirables: aussi pour ces sortes d'ouvrages ne faut-il qu'un grand sens, & ce grand sens est de tous les temps & de tous les pays. Plusieurs de ses autres Ecrits sont si inférieurs à ceux-là, qu'on les croit supposez. On

ne peut s'empêcher de reconnoître qu'Ariſtote a eu une plus grande étendue de connoiſſances que tous ceux qui ont eſté avant luy; mais il n'a jamais dû paſſer pour un Oracle, ſurtout en Phyſique. Son nom a trop long-temps imposé dans les Ecoles, aujourd'huy on ſe rend à la raiſon, & non plus à l'autorité. Comment les Grecs auroient-ils eſté véritablement ſçavants? Ils n'avoient ni Critique, ni Théologie, ni Juriſprudence, ni Chronologie, ni Hiſtoire, ſi ce n'eſt de ce qui s'eſtoit paſſé autour d'eux.

Quintilien parlant des anciens Grammairiens Grecs nous dit que s'érigeant en Cenſeurs, ils paſſoient en revûe les Ecrits des différents Auteurs, démêloient ceux qui eſtoient ſuppoſez d'avec les véritables, & rangeoient ceux-ci en meilleur ordre; il entendoit apparemment Ariſtarque & quelques autres célébres Grammairiens. Mais on ne voit pas que ces Cenſeurs ayent porté leur travail & leur critique bien loin. Ont-ils remarqué le fabuleux d'Hérodote & de Ctéſias? Ont-ils bien arrangé les actes, les ſcènes, les vers d'Euripide, de Sophocle, d'Ariſtophane? Nous ont-ils donné les vers de Pindare ſuivant leur juſte meſure? Enfin, ont-ils éclairci, expliqué tant d'endroits difficiles qui ſe trouvent dans les Ecrits des Anciens? Puiſqu'ils eſtoient ſi paſſionnez pour la gloire de leurs Ecrivains, ſi amoureux de leur Langue, ſi indifférents pour toutes les autres, ne devoient-ils pas du moins nous laiſſer quelque Grammaire & quelque vocabulaire qui facilitaſſent l'intelligence de leurs Ecrits, & conſervaſſent leur Langue à la poſtérité? Il eſt vray que bien avant Suidas, Héſychius, Pollux, & Harpocration, quelques autres dont il eſt parlé dans Photius, avoient composé des eſpéces de Gloſſaires & de Lexiques; mais ces ouvrages embraſſoient ſeulement une partie de la Langue Grecque, non toute la Langue: ainſi ils ne ſeroient nullement comparables aux Dictionnaires de nos Eſtiennes, ni à celuy de l'Académie Françoiſe, ſans compter qu'ils n'ont pas eſté faits dans le bon temps de la Grece, qui eſt le ſeul dont il s'agiſſe ici. M. l'Abbé Gédoyn n'a donc pas tort de dire que les Grecs n'ont

pas fait tout ce qu'ils pouvoient pour l'avancement des Lettres.

Leur Théologie estoit monstrueuse, &, soit crainte, soit politique, on ne s'avisoit guéres de la rendre raisonnable. Leur Jurisprudence estoit aussi fort bornée. Ils ne connoissoient que les Loix de Dracon, de Solon, de Lycurgue, les décrets des Amphictyons, les usages de leurs tribus, ils n'avoient ni Jurisconsultes, ni corps de Droit, ni rien qui approchât de cette admirable compilation que les Romains nous ont laissée, & que nous appellons le Digeste.

Quelle Chronologie pouvoient avoir des peuples qui ne sçavoient où placer les événements, faute d'un point fixe d'où ils pûssent commencer à compter les années ? Car les Grecs n'avoient aucune connoissance de la création du Monde, ni de sa durée jusqu'à eux. Mais estoit-il si difficile de convenir d'une hypothése, qui leur eût servi comme de base dans la science des temps ? Ils n'imaginérent rien d'approchant. Tout ce qu'ils pouvoient donc faire, c'estoit de rapporter les faits aux regnes de leurs Rois, ou à la magistrature de leurs Archontes ; mais de sçavoir en quelle année du Monde avoit commencé ou fini la magistrature ou le regne de ces Rois, de ces Archontes, c'est ce qui n'estoit pas possible. Ils auroient pu faire de la prise de Troye une époque générale, c'est ce qu'ils n'ont pas fait ; il a fallu que nous nous en soyons avisez pour eux.

Après tout, qu'estoit-il besoin de chronologie à des Peuples qui avoient si peu de connoissances historiques ? Durant près de douze cens ans, les Grecs ont esté sans Historiens. Le premier qui ait eu une grande réputation, c'est Hérodote, que Thucydide a suivi de près. D'Histoire universelle, ils n'en ont point connu jusqu'à Diodore de Sicile. Aussi tout ce qui s'est passé chez eux avant la guerre de Troye, n'est que ténèbres & que fables. Depuis ce fameux événement, on commence à voir plus d'ordre & de certitude dans l'histoire particuliére de chacun des Peuples qui composoient la Nation. Enfin, ils instituérent les Olympiades, & par-là trouvérent ce point fixe qu'ils auroient dû chercher plûtôt ; mais leur

premiére Olympiade tombe en l'an du Monde 3208. & de-là jusqu'à l'Ere Chrétienne il n'y a que cent quatre-vingt-treize Olympiades, qui ne sont pas huit cens ans, espace de temps peu considérable par rapport aux quatre milliers d'années que l'on comptoit à la naissance de Jesus-Christ.

Au reste, en ne nommant qu'Hérodote & Thucydide pour Historiens jusqu'à la guerre du Péloponnese, l'Auteur de ce Discours ne prétend pas qu'il n'y en ait point d'autres. Il y a eu dans tous les temps parmi les nations policées, des hommes soigneux de transmettre à la postérité les grands événements dont ils avoient esté témoins. On ne peut douter qu'il n'en ait esté de même chez les Grecs; autrement, comment des Écrivains postérieurs de beaucoup, tels que Diodore de Sicile, Pausanias & Plutarque, nous auroient-ils pu donner l'histoire des temps les plus éloignez? Ils ne l'ont pu faire que sur des Mémoires composez dans ces temps-là mêmes: il a donc seulement voulu dire que jusqu'à Hérodote, les Grecs n'avoient pas un seul Historien qui méritât beaucoup d'estime. La Géométrie fut peut-estre de toutes leurs sciences, celle qui fit le plus de progrès. Euclide, sous le premier des Ptolémées, la porta à sa perfection, & ses Eléments sont encore aujourd'huy la base & le fondement de toute Géométrie. Pour l'Astronomie, quoyque Méton & ensuite Eudoxe s'y fussent appliquez avec succès, il ne paroît pas que les lumiéres de cette science fussent fort répandues parmi les Grecs, puisque Périclès eut besoin de toute son éloquence pour rassûrer les Athéniens contre une éclipse de Soleil dont ils estoient consternez, & que Nicias, qui n'en sçavoit pas tant, ne put rémédier à l'allarme que prirent ses troupes en Sicile pour un accident pareil.

Mais sous Alexandre & sous ses successeurs, les Grecs acquirent de nouvelles connoissances dont ils sçurent profiter. Ce Conquérant mena une armée de trente-cinq mille Grecs au-delà de l'Inde & jusqu'au Gange. Plusieurs d'eux firent des découvertes considérables dans les pays immenses qu'ils traversérent; ils remarquérent la situation des provinces & des

villes, leur distance entr'elles, & par rapport à Athènes; la différence des climats, les mœurs des peuples, enfin ce qu'il pouvoit y avoir de rare & de singulier dans chaque région. Callisthène vit de ses yeux à Babylone les anciennes observations faites par les Chaldéens, & en fit part à Aristote: tout cela contribua beaucoup aux progrès de la Géographie, de l'Astronomie & de l'Histoire. Aussi peu de temps après, Eratosthène fut si célébre dans ces sciences, que les gens de son temps l'appelloient le second en tout genre; on ne sçait pas qui ils mettoient le premier, mais autant que l'on en peut juger par les témoignages des Anciens, Eratosthène eut plus d'érudition que tout ce qui avoit esté avant luy. Les Ptolémées, Grecs d'origine eux-mêmes, attirérent à leur Cour des Grecs qu'ils comblérent de bienfaits, & à qui ils confiérent le soin de cette fameuse Bibliothéque qu'ils s'estoient faite à Alexandrie: là ces Grecs connurent Bérose & Manéthon, & purent s'instruire dans leur commerce & dans leurs livres, de mille Antiquitez. A mesure que les connoissances se multipliérent, il y eut des Ecrivains qui, plus éclairez & plus laborieux que les premiers, entreprirent des ouvrages importants. Ainsi Polybe, Historien qui ne le céde à pas un en mérite & en autorité, composa une Histoire générale partagée en quarante livres, sans compter plusieurs autres ouvrages, dignes d'un grand Capitaine & d'un sage Politique. Dans la suite, les Romains s'estant rendus maîtres de la Grece, plusieurs Grecs vinrent s'établir à Rome, où ils se distinguérent par leur sçavoir, & par des Ecrits que l'on ne peut trop estimer, entr'autres Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Pausanias, Dion & Plutarque. Ce dernier estoit un homme d'une prodigieuse érudition, de quoy n'a-t-il pas traité? Mais il estoit plus sçavant qu'agréable, il écrivoit pesamment & sans grace; ses Hommes illustres sont de tous ses ouvrages le plus estimé; pour ses Traitez de Morale, ils ont toûjours esté peu lûs.

Ce que nous avons le plus à reprocher aux Grecs, c'est de n'avoir pas assez pensé à la postérité, & de nous avoir privez

de plusieurs connoissances, faute de s'en estre expliquez assez clairement, ou de ne les avoir pas rendues assez sensibles, telles sont leurs machines de guerre, leurs galères à neuf, douze & quinze rangs de rameurs, la construction de leurs temples, l'usage du choeur dans leurs tragédies, & celuy des flûtes dans leurs comédies, leurs quadriges, leur barriére d'Olympie, & plusieurs circonstances concernant leurs jeux. On diroit qu'ils n'écrivoient que pour eux, ou comme si le temps qui détruit tout, eût dû respecter & leurs usages & leurs monuments. Il est vray que les planches & les estampes sont une suite de l'Imprimerie, qui est une invention moderne; mais ils pouvoient au moins se servir de traits & de figures linéaires, qui nous auroient mis au fait de bien des choses, & c'est à quoy ils n'ont pas pensé. Après cet examen des Auteurs Grecs les plus célébres, M. l'Abbé Gédoyn passe aux Romains.

Ce que la nature a esté aux Grecs, les Grecs l'ont esté aux Romains, c'est-à-dire, que les Grecs n'ont eu d'autre exemplaire que la nature même, puisqu'aucune nation qu'ils connussent n'estoit sçavante & polie avant eux. Les Romains au contraire ont eu les Grecs pour modéles; ceux-ci sont donc originaux à l'égard de ceux-là, comme ceux-là le sont à notre égard. Aussi voyons-nous que les Romains n'ont commencé à réussir dans les Lettres & dans les Sciences, qu'au moment qu'ils ont imité les Grecs; rien de plus grossier, rien de plus ignorant qu'eux auparavant, l'Histoire nous en fournit une preuve bien sensible. Le Consul Mummius, après avoir pris & saccagé Corinthe, fit charger un bâtiment de ce qui s'estoit trouvé de plus belles statues & de plus rares tableaux dans cette malheureuse ville. Aux yeux des connoisseurs, c'estoit autant de chefs-d'œuvre de l'art, mais aux yeux du Romain, c'estoit du marbre, du bronze & du bois mis en couleur. Cependant, comme on luy avoit vanté ces raretez, il avertit fort sérieusement le Pilote, que s'il n'amenoit son vaisseau à bon port, il feroit faire à ses dépens d'autres statues & d'autres tableaux. Y eut-il jamais pareille ignorance? On comptoit pourtant alors l'an de Rome 601. Ce fut environ

ce

temps-là que les Romains virent fleurir leurs premiers Poëtes, Nævius, Livius-Andronicus, Ennius, Accius, Pacuve & Lucilius, qui peuvent estre comparez, les uns à nos Desportes, à nos Ronsards & à nos Regniers, les autres à nos Tristans & à nos Rotrous. Si quelque partisan outré des Anciens est blessé de ces comparaisons, M. l'Abbé Gédoyn le prie de considérer que dans tous les temps & dans tous les pays, les commencements de quelqu'art ou de quelque science que ce soit, ont esté foibles, & que les hommes ne s'élevent à la perfection que par dégrez. Plaute vint ensuite qui valut mieux, sans valoir encore beaucoup, du moins au sentiment d'un autre Poëte qui s'y connoissoit bien :

At nostri proavi Plautinos & numeros, &
Laudavêre sales, nimium patienter utrumque
Ne dicam stultè, mirati.

Horace dans son Art Poëtiq.

Térence dût le succès de ses piéces à Ménandre dont il fut moins l'imitateur que le copiste, & aux avis de Scipion & de Lélius, les deux hommes les plus polis qu'il y eût alors dans la capitale. Caton le Censeur écrivit beaucoup, il apprit même le Grec dans sa vieillesse, nous n'avons que peu de chose de luy; mais eu égard au temps où il a vêcu, quand nous comparerons ses Ecrits aux recherches de Pasquier, nous luy ferons, selon M. l'Abbé Gédoyn, encore beaucoup d'honneur. Lucrece ensuite, animé de l'esprit de Démocrite, d'Epicure, & du Poëte d'Agrigente Empédocle, mit la Physique en assez mauvais vers, au travers desquels, par d'heureuses & vives saillies, il se montra grand Poëte. Mais que ne peut point l'émulation ? En moins de 50. ans les Romains polirent leur Langue, & la rendirent capable d'égaler les Ecrits des Grecs. Antoine, Crassus, Catulus, les deux Gracques, Hortensius disputérent aux Grecs le prix de l'Eloquence, & Cicéron la porta si haut, qu'après luy elle ne pouvoit plus que déchoir, comme elle fit. Ce grand homme se proposa deux modéles tout à la fois, Platon & Démosthène, & sçut réunir en sa personne le mérite de l'un & de l'autre. Virgile peu après

composa son Enéide à l'imitation d'Homére, & donna lieu à la postérité de douter s'il ne l'avoit point surpassé. En effet, s'il y a plus de feu, d'imagination, & de fécondité dans le Poëte Grec, il y a en récompense plus de justesse, de correction & de régularité dans le Poëte Latin; outre que son dessein est infiniment plus grand que celuy d'Homére, & que son quatriéme & son sixiéme livres ont, selon M. l'Abbé Gédoyn, des beautez toutes neuves, qui passent de beaucoup ce qu'il y a de plus beau dans l'Iliade & dans l'Odyssée.

Il y eut parmi les Romains, même émulation pour l'Histoire, & même succès. Tite-Live égala pour le moins Hérodote, & Salluste ne fut point inférieur à Thucydide, pour ne rien dire de plusieurs autres qui se distinguérent en différents temps par des qualitez différentes, comme Cornélius-Népos, Velleïus-Paterculus, Tacite, Trogue-Pompée, Justin son Abbréviateur, & Quinte-Curce. On ne prétend pas diminuer le mérite des Romains, il faut convenir que d'ignorants & grossiers qu'ils estoient, ils devinrent bientôt aussi polis, aussi éclairez que les Grecs mêmes, & qu'à la gloire de les avoir soûmis à leur Empire, ils ajoûtérent celle de s'estre rendu propre tout ce que les vaincus avoient de goût, de sçavoir & de lumiéres. Mais il faut avouer aussi qu'ils trouvérent dans leur langue des facilitez & des avantages qui ne se trouvent point dans les langues modernes.

La langue que parloient les Romains estoit toute composée de mots dont les syllabes estoient longues ou bréves, de même que la Grecque; par-là elle devint susceptible du même nombre & de la même harmonie que la Grecque, & par une suite nécessaire, elle devint susceptible aussi des mêmes genres de Poësie, & des mêmes sortes de vers, que celle des Grecs. Aussi les Romains adoptérent-ils tous ces genres de Poësie, toutes ces sortes de vers. Horace, par une audace dont il se sçait tant de gré, transporta le premier l'Ode & le vers lyrique dans sa langue. Virgile employa le vers héroïque, qui convient si bien à l'Epopée; Catulle l'Hendécasyllabe, qui est infiniment propre pour les petits sujets; Ovide, Tibulle & Properce en

faisant usage du Pentametre, donnérent à la débile Elégie tout le soûtien qu'il luy faut. Enfin Varius, Ovide & Pomponius-Secundus firent parler leurs personnages en vers ïambes dans la Tragédie, tous trois avec un égal succès, mais seulement pour montrer de quoy ils estoient capables.

Il en est tout autrement de nous. Les langues modernes, au contraire de la Grecque & de la Latine, sont toutes composées de mots, dont les syllabes, à le bien prendre, ne sont ni longues ni bréves, c'est-à-dire, dont la prononciation n'est astreinte à aucun temps fixe & marqué. Ainsi il est impossible que notre prose ait le même rhythme, le même nombre, la même marche que la prose des Grecs & des Romains; encore plus impossible que nos vers ayent la même cadence, la même harmonie que les leurs; par conséquent, que nous ayons les mêmes genres de poësie, & les mêmes sortes de vers. A proprement parler, nous n'avons en notre Langue, ni Poëme épique, ni Ode, ni Elégie, ni Tragédie, ni Comédie; nous avons gardé les mêmes dénominations, mais au fond la chose est différente. Car tous nos vers ne sont différenciez que par le nombre des syllabes; d'où il s'ensuit que rien ne seroit plus aisé que de faire des vers en notre Langue, & en toute Langue moderne, si l'on n'avoit imposé au Poëte la nécessité de rimer, qui le gêne, le contraint, & fait en même-temps son mérite, quand il y réussit.

En second lieu, il faut considérer que le Grec, qui est si difficile pour nous, ne l'estoit point pour les Romains. Ils l'apprenoient naturellement, par le commerce qu'ils avoient avec les Grecs. Au temps de Cicéron, il n'y avoit pas à Rome un Citoyen aisé qui ne fît le voyage d'Athènes, & qui n'y envoyât ses enfants, pour apprendre la politesse dans le sein de la politesse même. Et depuis que la Grece fut devenue une province de l'Empire Romain, il y eut peu de Romains distinguez qui n'eussent chez eux des Grecs, ou pour esclaves, ou pour affranchis, ou pour amis: ces Grecs avoient eu une excellente éducation; avantage qui estoit aussi commun en Grece qu'il est rare parmi nous. Ils entretenoient leur patron,

leur maître, leur ami, de la littérature qu'ils avoient acquise, & en instruisoient ses enfants, qui apprenoient le Grec en même-temps que leur Langue naturelle. Il ne faut donc pas s'étonner si les Romains, en si peu de temps, vinrent à bout d'égaler leurs modéles, & s'ils ne leur laissérent d'autre gloire que celle de l'invention. Cependant ils ne réussirent pas en tout genre. Nous ne voyons pas qu'ils ayent eu des Poëtes tragiques ni de comiques d'une grande réputation. Quintilien dit que la Langue Latine ne pouvoit atteindre ces graces naïves du langage Attique, en quoy les Comédies de Ménandre excelloient. Mais si les Romains avoient au moins eu plusieurs Poëtes du mérite de Térence, la postérité en auroit fait cas; & pour la Tragédie, ils n'ont pas la même excuse. Nous ne voyons non plus parmi eux ni Géometres, ni Astronomes, ni Philosophes d'un grand nom, on veut dire des Philosophes adonnez à l'étude de la Nature. D'un autre côté, ils portérent la science du Droit aussi loin que l'Eloquence, & les décisions de leurs Jurisconsultes servent encore aujourd'huy de regle à toutes les Nations policées de l'Europe. Ils ont eu aussi des Grammairiens pour le moins aussi habiles & aussi utiles que ceux des Grecs, témoin Servius, Asconius-Pédianus & Donat. Du reste, même négligence dans les Romains que dans les Grecs, pour bien des choses; ils ne nous ont laissé ni Grammaire, ni Dictionnaire de leur langue, ils ne nous ont instruits ni de leurs Monnoyes, ni de leurs Inscriptions, ni de leurs Amphithéatres, ni de leur Cirque. Ils avoient soûmis l'Egypte à leur domination, ils y envoyoient tous les ans une espéce de Gouverneur, qui traînoit après luy nombre d'Officiers de toute sorte. Quelles recherches ne pouvoient-ils pas faire dans un pays si fécond en merveilles? Ils ne nous en ont rien appris.

On peut dire en général, qu'après la gloire des armes, les Romains tournérent leurs pensées du côté de l'éloquence, plûtôt que du côté des sciences. L'éloquence les menoit à tout, & n'estoit pas moins nécessaire au Général d'armée qu'à l'Orateur. Ils s'appliquérent donc infiniment à l'art de bien

parler, de bien penser, & de bien écrire. Ils y réussirent admirablement : toute la Grece n'eut rien de comparable à Cicéron & à Quintilien dans l'art d'apprendre à bien parler; mais cela ne fait pas des Sçavans. Aussi ne connoissons-nous guéres que trois hommes qui ayent pu mériter ce nom parmi les Romains, Cicéron, Varron & Pline : Cicéron avoit l'esprit orné de toutes les connoissances que l'on pouvoit avoir alors; Varron d'une commune voix estoit regardé comme le plus sçavant homme de son siécle; pour Pline, nous avons son histoire naturelle, où il y a une érudition immense; mais c'est une compilation faite sur des Mémoires qu'on luy fournissoit, ou qu'il avoit ramassez, sorte d'ouvrage sujet à bien des méprises. Pline estoit plus estimable encore par la beauté de son esprit, par sa maniére de penser grande & forte, que par sa pénible & laborieuse entreprise. Toute compilation dénuée de ces traits lumineux que nous remarquons en luy, ou qui manque de sagacité & de critique, fait peu d'honneur à son auteur, quoyque toûjours utile au public.

A l'égard des beaux arts, tels que l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, il faut convenir que ç'a esté l'endroit foible des Romains. Ils ont eu beau décorer Rome des chefs-d'œuvres de la Grece, c'est-à-dire, des plus belles statues & des plus excellens tableaux qu'il y eût dans le monde, ils n'ont jamais pu approcher de ces grands modéles. Vitruve fut à la vérité profond dans la science des Proportions & de l'Architecture, mais il eut plus de théorie que de pratique. Les Grecs, qui avoient l'esprit vif & délicat, estoient propres pour cela; les Romains ne l'estoient pas.

II. PARTIE.

Après avoir apprécié le mérite des Anciens, M. l'Abbé Gédoyn passe aux Modernes, qu'il ne prend que depuis le renouvellement des sciences sous François I. car si on excepte les Sçavans qui vécurent du temps de Charlemagne & après, jusqu'à cette époque, tels qu'Eginard, Alcuin, Loup de Ferriéres, Guillaume de Nangis, & quelques autres, on est bien près, dit-il, de passer condamnation sur la profonde ignorance où l'Europe entiére fut ensévelie durant un si long

temps. C'est donc à examiner le mérite des meilleurs Écrivains depuis le renouvellement des Lettres, & à voir lesquels des Anciens & des Modernes on peut comparer ensemble, qu'est destinée cette seconde partie. Mais faut-il adjuger la préférence aux uns à l'exclusion des autres? M. l'Abbé Gédoyn se trouve arrêté. Nous n'avons peut-estre pas, dit-il, la vingtiéme partie des ouvrages des Anciens, ouvrages qui nous auroient instruits de bien des sciences, ou qui du moins auroient servi à nous faire mieux entendre ceux que le temps nous a conservez: dès-là il y auroit de la témérité à porter un jugement trop favorable aux Modernes, qui croyent que pour le Théatre, il n'y a rien au-dessus de Corneille, de Racine, de Moliére, & de Quinault. Et qu'est-ce qui les engage à porter ce jugement? C'est la comparaison qu'ils font de nos piéces dramatiques avec celles des Anciens.

Mais 1.° ignorent-ils que nous n'en avons qu'un très-petit nombre; que de quatre-vingt-douze Tragédies d'Euripide, il ne nous en reste que dix-neuf; que de cent vingt, composées par Sophocle, nous n'en avons plus que sept; que de plus de cinquante Comédies d'Aristophane, il ne nous en est venu que onze; que toutes les piéces de Cratinus, d'Eupolis, de Philémon & de plusieurs autres sont perdues; que Ménandre avoit fait cent huit ou cent dix Comédies qui toutes ont péri?

2.° Peut-on se vanter d'entendre toutes les finesses, toutes les allusions, & tout le jeu des piéces du Théatre ancien, qui nous restent?

3.° Ignore-t-on que les Grecs estoient passionnez pour le Théatre; que pour augmenter l'émulation des Poëtes, ils adjugeoient des prix dans les jeux publics à ceux qui l'emportoient sur leurs concurrents; qu'on donna le gouvernement d'une ville célébre à Sophocle, pour une de ses piéces qui avoit plû aux spectateurs: Enfin, que le soin des Théatres à Athènes estoit confié aux personnes les plus considérables de la ville? Quels préjugez pour les Poëtes dramatiques anciens! D'ailleurs, les défauts du Théatre Grec ne nous

ſont pas aſſez connus; ceux du nôtre ſautent aux yeux. Ajoûtons que nos Théatres ſont ſi négligez, ſi mal placez, qu'il paroît aſſez que le Gouvernement, animé d'un eſprit de religion, les protége moins qu'il ne les tolère. En ſecond lieu, il faut convenir que notre Opéra, quelqu'enchanteur qu'il ſoit, eſt un ſpectacle qui choque viſiblement la vraiſemblance, de toutes les regles celle qu'il faut le plus reſpecter. On y met en chant les choſes les moins faites pour eſtre chantées, tout ce qu'inſpire le dépit, la colere, la fureur, le déſeſpoir, même le ſentiment d'une mort prochaine, & cela par un abus ſi groſſier, qu'il n'y a qu'une longue habitude qui puiſſe nous le faire ſupporter. L'amour, paſſion ſi dangereuſe & ſi tyrannique, le ſeul amour en eſt l'ame & le ſujet éternel. On y étale impunément les maximes les plus corrompues, les plus contraires, non-ſeulement à la Religion, mais à la ſaine politique. Dans l'intention d'un vray Poëte, toute Poëſie dramatique doit ſe propoſer de rendre les hommes meilleurs à quelques égards, & de faire paſſer l'inſtruction ſous l'appas du plaiſir. A l'Opéra, le plaiſir eſt le ſeul but qu'on ſe propoſe; auſſi tout l'effet qu'il produit, c'eſt d'enchanter les ſens, d'amollir l'ame, de gâter les mœurs, & de tourner toute une nation vers les choſes frivoles. On pourroit ajoûter que l'ennuy eſt inſéparable de cette continuité de chant & de ſymphonie, qui fait le fond de nos Opéra: car l'œil ne ſe laſſe point de voir, mais l'oreille ſe laſſe d'entendre, ſur-tout ſi elle eſt ſouvent frappée des mêmes ſons. Voyons ſi nos autres piéces de Théatre ſont plus parfaites.

Moliére, & à ſon imitation pluſieurs autres Poëtes comiques, ſe ſont donnez la liberté de faire des Comédies en proſe, c'eſt une choſe inouïe dans l'Antiquité, de qui pourtant nous tenons & l'idée & les regles de ce Poëme; car la Comédie eſt un Poëme, & tout Poëme veut eſtre écrit en vers. S'il eſt permis de faire une Comédie en proſe, pourquoy ne fera-t-on point auſſi une Tragédie, une Eclogue, une Elégie, une Ode, même un Poëme épique en proſe? M. l'Abbé Gédoyn eſt

persuadé que toute Comédie doit s'écrire en vers, mais en quelle sorte de vers? C'est la difficulté. Ce ne devroit estre, selon luy, ni en vers Alexandrins, vers pesants & nullement faits pour l'action, ni en vers rimez, qui sont contre toute vraisemblance. Car les personnages que le Poëte met sur la scéne, réellement & de fait ne parlent point en rimes, pourquoy donc leur prêter ce langage dans la Tragédie & dans la Comédie, qui sont une imitation, une image de leur véritable entretien? C'est précisément ce que faisoient les Grecs dans le tragique & dans le comique, en se servant du vers ïambe, dont la mesure extrémement propre pour l'action, ne faisoit que donner un peu plus de poids & de soûtien à la conversation des personnages qu'ils mettoient sur la scéne. Mais il y a bien loin du vers ïambe, & de la Poësie pastorale à l'affectation de rimer, qui change la nature sans l'embellir. M.r l'Abbé Gédoyn assûre que ce qu'il dit-là n'est point pour blâmer nos Poëtes dramatiques, dont plusieurs ont eu des talents admirables, dignes de Rome & d'Athènes; ils n'ont pu faire autrement que de s'assujettir à la constitution de notre Poësie & à nos usages: il a seulement voulu montrer que les Anciens estoient bien d'autres imitateurs que nous, non qu'ils eussent plus d'esprit, mais parce qu'ils s'appliquoient davantage à considérer la nature des choses, & que la langue qu'ils parloient se prêtoit toute entiére & à leurs idées & à leurs besoins, au lieu que la nôtre, dénuée de longues & de bréves, nous force de recourir pour les vers à la puérilité de la rime, qui devient par-là d'un grand mérite; il faut donc la souffrir, dit-il, mais il voudroit du moins que nos Comédies fussent écrites en vers libres; elles en auroient un air plus aisé, plus naturel. Au reste, ce défaut n'est pas le seul qu'ait notre Théatre; nos piéces dramatiques bornées à la simple déclamation, sans mélange de chant ni d'instruments, ne sçauroient faire qu'un spectacle imparfait & languissant. Chez les Anciens au contraire, le son des flûtes mêlées à la Comédie, luy donnoit un nouvel agrément, qui, sans compter l'usage du masque, ajoûtoit beaucoup au jeu du Théatre; pour la Tragédie, ils avoient

avoient le Chœur, qui s'intéressant à tout, & qui s'exprimant toûjours par des chants, devoit rendre leurs piéces infiniment touchantes; on en peut juger par l'Esther & l'Athalie de Racine, où le Chœur fait un si bel effet, tout détaché qu'il est du fond de la piéce. Nous ne pouvons donc estre trop reservez, quand il s'agit de condamner des choses dont nous n'avons qu'une demi-connoissance.

Il en est de même de la Musique des Anciens; c'est encore un point sur lequel il n'est guéres possible de décider. D'un côté, nuls monuments subsistants qui puissent nous faire juger jusqu'où ils avoient poussé cet art; de l'autre, toutes les apparences du monde qu'ils l'avoient porté au plus haut point de perfection, comme tous les arts qui leur estoient connus, particuliérement ceux qui consistoient dans l'imitation. Mais, comme cette question a esté sçavamment traitée par de célébres Ecrivains de nos jours, M. l'Abbé Gédoyn se contente de dire que jamais nation n'a cultivé la Musique avec tant de soin que les Grecs. Elle faisoit une partie essentielle de l'éducation des enfants, qui l'apprenoient avec les Lettres, & par-là elle devenoit une connoissance si générale, qu'à proprement parler, les Grecs estoient un peuple de Musiciens. Aussi voyons-nous que la Musique regnoit non-seulement dans leurs divertissements, mais encore dans presque toutes les sortes de Poësies qui estoient en usage parmi eux, donnant une nouvelle force au sens des paroles, & mêlant sa propre harmonie à celle du vers. L'Elégie se récitoit au son des flûtes; le Poëme épique se chantoit sur la lyre, & l'Ode encore plus essentiellement; à la différence des nôtres, qui sont si peu faites pour chanter, qu'il n'y a aucune raison de les appeller de ce nom. C'est ce qui luy fait dire que nous ne pouvons plus juger de la beauté des Odes de Pindare: car toute Poësie qui est faite pour le chant, & qui ne s'y peut plus mettre, a dès-là perdu la moitié de son prix. Pindare estoit un grand Poëte, mais c'est sur la foy des Ecrivains de l'antiquité, qui nous l'ont donné pour tel, & qui s'y connoissoient bien, que nous le disons encore: ceux qui l'admirent

le plus aujourd'huy, ne sont que l'écho de ces Anciens-là; leur admiration est empruntée, & nullement sentie; & c'est par cette raison que M. l'Abbé Gédoyn n'a pas mis ce Poëte au nombre de ces grands modéles dont nous connoissons à peu près toute l'excellence, Homére & Virgile, Démosthène & Cicéron. Ce n'est donc pas dans la Musique, conclut-il, qu'il faut chercher l'avantage des Modernes sur les Anciens.

Sera-ce dans l'Eloquence? Il ne pense pas que nous soyons assez aveugles pour ne pas reconnoître que de ce côté-là nous ne sommes que des enfants en comparaison des Anciens. Non que nous ne pûssions peut-estre les atteindre, mais parce que l'on ne nous forme point du tout à l'Eloquence. Et à dire le vray, qu'en ferions-nous, & à quoy serviroit-elle dans des Etats où le Citoyen n'a aucune part aux affaires publiques, & où il ne s'agit plus, comme autrefois à Rome & à Athènes, de faire passer un Décret, une Loy, une résolution dans le Sénat ou dans l'assemblée du Peuple? Ceux de nos Magistrats qui sont chargez du Ministère public, & de porter la parole, s'en acquittent si bien, & possédent dans un dégré si éminent les qualitez nécessaires à leurs fonctions, qu'il est à croire que les autres ne leur manqueroient pas, s'ils en avoient besoin. Il en dit autant de nos Avocats, dont plusieurs ont pour le Barreau tout le mérite qu'il leur est permis d'avoir; car on sçait que non-seulement le pathétique & les grands mouvements, mais que même les fleurs, la pompe & les ornements du discours leur sont interdits. Si l'Eloquence estoit aussi utile & aussi glorieuse pour nous, qu'elle l'estoit pour les Grecs & pour les Romains, nous aurions nos Cicérons & nos Démosthènes. Il semble que ce grand talent devroit briller dans la Chaire, où l'Orateur a le champ libre, & peut déployer toutes les forces de l'Eloquence. Mais quels obstacles n'a-t-il pas à vaincre? Le plus sûr & le mieux seroit de gagner l'esprit par le cœur, de jetter le trouble dans l'ame, & d'exciter ces grands mouvements qui seuls opérent la conversion. Mais de tous les talents, le plus rare est celuy de toucher; & M. l'Abbé Gédoyn termine cet article, en disant qu'il luy

suffit d'avoir fait observer que ni les Anciens ne sont aussi admirables qu'on le pense, pour avoir porté l'Art oratoire à la plus haute perfection, ni les Modernes aussi blâmables qu'ils le paroissent, pour estre demeurez infiniment au-dessous; chaque temps ayant ses usages fondez sur le besoin.

Pour les sciences spéculatives, c'est autre chose; il y faut distinguer deux sortes de progrès, l'un moins apparent, qui est le fruit du génie, l'autre plus sensible, dont on est redevable au temps. Le premier fait honneur aux Anciens, le second est le partage des Modernes. Ceux-ci ont eu le secours de l'expérience & des découvertes, ceux-là n'ont esté guidez que par leur génie. On ne sçait pas assez de gré aux Anciens d'avoir inventé, on tient trop de compte aux Modernes de n'avoir fait qu'ajoûter, que perfectionner; & eux-mêmes oubliant, ou peut-estre ignorant ce qu'ils doivent à l'Antiquité, ils ne la payent que d'ingratitude. Seroient-ils donc aussi éclairez, aussi profonds qu'ils sont dans l'Astronomie, dans la Géométrie, dans l'Algèbre, si Méton, Aristote, Eudoxe, Hipparque, Euclide, Archiméde, Diophante, n'avoient pas jetté les fondements de ces sciences, & dégrossi des matiéres aussi confuses? Nos Géométres, à quelque point de perfection qu'ils soient arrivez, feroient-ils aujourd'huy ce qu'a fait Archiméde? Connoissent-ils mieux l'étendue des forces mouvantes, & joindroient-ils aussi utilement la pratique à la théorie? Il est au moins permis d'en douter. Une chose assez humiliante pour ceux qui cultivent ces sciences, c'est que les instruments qui ont le plus servi à leur progrès, ayent esté inventez par des gens d'une profession toute différente; ainsi ni la Boussole n'a esté trouvée par un Marin, ni le Télescope par un Astronome, ni le Microscope par un Physicien, ni l'Imprimerie par un homme de Lettres, ni la Poudre à canon par un Militaire. La pluspart de ces inventions ont esté un effet du hazard, les Modernes en ont habilement profité; mais il a esté plus difficile & plus glorieux d'amener l'Astronomie au point où elle estoit du temps d'Hipparque, qu'il ne l'a esté de la porter ensuite infiniment plus loin,

comme on a fait, avec l'aide du Télescope; & le premier qui, pour faire un trajet de cent lieuës, a affronté les périls de la mer sur un frêle vaisseau, a eu besoin de plus de courage que ceux qui sont aujourd'huy des voyages de long cours. L'Auteur de ce Discours avoue à cette occasion, qu'il ne s'accoûtume point à entendre dire que c'est Descartes qui a appris aux hommes à penser, & qu'avant luy il n'y avoit ni Logique ni justesse dans leurs raisonnements, comme si tout ce qui l'a précédé avoit raisonné de travers. Les Anciens, à dire le vray, estoient fort ignorants dans la Physique, où l'on n'a commencé à voir un peu clair que depuis les expériences sensibles qu'on a faites de la pesanteur de l'air, de sa vertu élastique, de sa condensation & de sa raréfaction. Mais en la plûpart des sciences, dont le succès ne dépend que de l'esprit humain, il croit qu'ils nous ont passez. Leurs Ecrits, dit-il, sont plus judicieux que les nôtres, on y trouve autant de Métaphysique qu'il en faut, plus de Dialectique & de Logique que nous n'en avons, sans préjudice de l'agrément dont ils assaisonnoient presque tous leurs ouvrages, au lieu que souvent les nôtres manquent ou d'agrément ou de solidité. Et ce qui en est, selon luy, une preuve incontestable, c'est que parmi les Ecrivains modernes, les plus universellement estimez sont ceux qui ont le plus approché des Anciens, & qui ont écrit dans leur goût, semblables à ces grands Peintres, les Raphaëls & les Poussins, qui, à force d'étudier l'antique dans les monuments précieux que le temps nous a conservez, sont parvenus à les égaler, quelquefois même à les surpasser. Trop prévenus en notre faveur, nous imputons assez souvent aux Ecrivains de l'Antiquité, des défauts qui ne sont que dans notre imagination.

C'est encore par une suite de ce principe que nous nous croyons beaucoup plus éclairez que les Anciens; parce que nous pensons mieux qu'eux sur certaines matiéres, comme l'unité d'un Dieu, la Providence, l'immortalité de l'ame, le souverain bien, &c. Rien de plus injuste; nous faisons honneur à notre esprit des lumiéres que nous devons uniquement

à notre Religion. Le Christianisme que nous avons eu le bonheur de succer avec le lait, influë sur nos idées, sur nos sentiments, sur nos mœurs, en un mot, sur notre façon d'agir & de penser. L'ouvrage de M. de Fenelon, qu'on a tant vanté dans la premiére partie de ce Discours, ne seroit pas ce qu'il est, si l'Auteur n'avoit pas esté Chrétien, & quoyqu'il n'y parle point déterminément en Chrétien, la noblesse & la pureté de sa morale sont le fruit de sa Religion, bien plus que de son esprit. Ainsi, ce n'est point en tout cela que se trouve la supériorité des Modernes sur les Anciens. Où la trouverons-nous donc? C'est où communément on ne la cherche point, dans la multiplicité des connoissances, dans la critique qu'ils y ont jointe, & dans les difficultez infinies qu'ils ont eu le courage de surmonter, pour s'instruire eux-mêmes, & pour instruire les autres. Car voilà proprement ce qui fait la gloire des Modernes.

Représentons-nous en quel état estoient les Lettres & les Sciences avant le quinziéme siécle. Presqu'effacées de la mémoire des hommes, elles ne subsistoient plus que dans de vieux parchemins transcrits par des Moines peu sçavants, mais laborieux, & ensuite négligez par d'autres. La Langue sçavante d'alors estoit un Latin corrompu. Par la Langue sçavante d'alors on peut imaginer ce qu'estoit la Langue vulgaire; un jargon informe & grossier, tel qu'on l'avoit reçû de ses peres, & sans qu'il vînt à l'esprit qu'on pouvoit le purger de ce qu'il avoit de barbare, le polir, le perfectionner, le rendre susceptible de quelque sorte d'harmonie. Cependant on écrivoit alors comme à présent; chaque Nation avoit ses Annalistes, ses Romanciers, ses beaux Esprits, ses Poëtes. De-là ces vieilles Chroniques, qui au défaut de monuments plus authentiques & plus sûrs, ont servi de guides à nos Historiens; de-là ces livres de Chevalerie, mélange grotesque de dévotion, de galanterie, & de goût pour les aventures & les combats, suivant le caractère des hommes d'alors, surtout de nos François; de-là enfin ces misérables Poësies, les unes romanesques, les autres allégoriques, les autres galantes,

où le plus ſouvent la raiſon s'égare en courant après la rime, & dont quelques traits naïfs font tout le mérite, ſi vous en exceptez celles du Dante, Poëte à qui ſon reſſentiment tint lieu d'Apollon, & qu'on lit encore avec plaiſir; parce que la Langue Italienne avoit déja acquis plus d'élégance & de pureté qu'aucune autre.

Dans cet état d'aſſoupiſſement & d'ignorance languiſſoient les Lettres, quand au milieu du quinziéme ſiécle on les vit ſe ranimer, & paroître avec un nouveau luſtre. Les Grecs eſtoient deſtinez à éclairer une ſeconde fois les Romains, & ceux-ci à répandre la lumiére dans toutes les autres parties

En 1453. de l'Occident. Après la priſe de Conſtantinople, quelques Grecs fugitifs viennent chercher un aſyle en Italie, & y portent leur tréſor avec eux. Ce tréſor conſiſtoit uniquement dans la Littérature dont ils avoient l'eſprit orné, & dans des manuſcrits Grecs où ils l'avoient puiſée. Alors, pour le bonheur du monde, ſiégeoit ſur la Chaire de Saint Pierre un Pape recommandable à jamais, un Pape ami des Lettres, du mérite & de la vertu, quelque part qu'il les trouvât. Nicolas V. reçoit ces illuſtres malheureux avec bonté: les connoître, les chérir, leur faire du bien fut pour luy une même choſe. Par un autre bonheur, l'Italie ſe trouva pleine d'excellents eſprits, à qui il ne manquoit que l'occaſion pour faire éclater de grands talents. Cette occaſion ſe préſente, ils la ſaiſiſſent; ils converſent avec ces Grecs, ils trouvent en eux une ſorte de Littérature, de ſçavoir, de goût juſqu'alors inconnue en Italie; ils en ſont charmez. De l'eſtime de leurs perſonnes, ils paſſent à celle de leurs livres; c'eſtoit un chiffre pour ces nouveaux diſciples; on leur en donne la clef, peu après l'intelligence. Auſſi-tôt une noble émulation s'empare des eſprits, c'eſt à qui apprendra la Langue Grecque. Le Souverain Pontife eſt le promoteur de ce louable deſſein, & en couronne le ſuccès; luy-même fait chercher de tous côtez des MSS. il n'épargne ni ſoins ni dépenſe pour en recouvrer; on luy en trouve de toute eſpéce, de Grecs, de Latins, d'Hébreux, de Syriaques, d'Arabes; par-là il jette les fondements de la précieuſe

Bibliothéque du Vatican. Tout concourt au progrès & à la gloire des Lettres; l'art d'imprimer si heureusement inventé peu d'années auparavant, devient bientôt florissant par les soins des Aldes, plus dignes encore du nom de Sçavants, que de celuy d'Imprimeurs célébres. A l'aide d'un art si utile, ces manuscrits à demi-effacez, pleins d'abbréviations, & si difficiles à déchiffrer, produisent des copies imprimées en si beaux caractères, que les plus indifférents les admirent, & s'empressent d'en pénétrer le sens. Les copies se multiplient, le desir d'apprendre croît en même-temps. Déja la réputation des Sçavants d'Italie vole en tous lieux; enfin les Lettres renaissantes dédaignent leur berceau, franchissent les Alpes, sont accueillies en France par un Roy également spirituel, magnifique & bienfaisant; elles s'étendent de proche en proche, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans le Nord, l'Europe entiére change de face; à l'ignorance & à la grossiereté qui y regnoient, succédent le sçavoir & la politesse.

Mais imagine-t-on ce qu'il en a coûté de peines & de veilles aux Sçavants modernes qui ont tiré les Lettres de leur obscurité, & fait revivre des Langues mortes depuis tant de siécles? Quelles difficultez ne leur a-t-il pas fallu surmonter? Ils n'estoient secondez que de leur courage & de leur application, cependant, non contents d'estre parvenûs à entendre ces Langues, par un zéle qu'on ne peut assez reconnoître, assez louer, ils ont entrepris d'en faciliter l'usage à la postérité. Il n'y avoit ni Méthodes, ni Grammaires, ni Vocabulaires; ils en ont composé, & de si amples, de si exacts, qu'ils ne s'y peut rien ajoûter. Quels hommes que les Estiennes, soit qu'on les regarde comme Imprimeurs, ou comme Auteurs! Et quelle entreprise que ces immenses Dictionnaires Grecs & Latins qu'ils nous ont donnez, sorte de travail inconnu aux Anciens, & aussi utile qu'il s'en puisse imaginer! Tel a esté le premier âge des Lettres depuis leur résurrection. L'âge suivant nous présente bien d'autres merveilles, des prodiges d'érudition, des hommes universels, pour qui l'Antiquité n'avoit rien de

caché, rien d'obſcur, à qui tous les ſiécles eſtoient préſents, & dont le moindre mérite eſtoit de ſçavoir l'Hébreu, le Grec & le Latin comme leur propre Langue: un Pétau, un Sirmond, un Grotius, les deux Scaligers, un Bochart. Ici l'Auteur avoue qu'avec le reſpect qu'il fait profeſſion d'avoir pour l'Antiquité, il ne craint point de dire qu'elle n'a rien eu de comparable à ces illuſtres Modernes; cette Encyclopédie tant vantée par Quintilien, eſt proprement leur partage, & nullement celuy des Anciens. On l'a déja dit, les Grecs ne connoiſſoient que leur Langue, que l'Hiſtoire de leur pays, que les Ecrivains de leur nation; les Romains avoient ajoûté la Littérature Grecque à la leur propre, mais en fait d'Hiſtoire & de Chronologie, comme en beaucoup d'autres choſes, les uns & les autres eſtoient extrémement bornez, & devoient l'eſtre par leur façon de penſer. Ils n'avoient que du mépris pour tous les autres Peuples, ce n'eſtoit pas le moyen d'aller chercher des connoiſſances bien loin. A vray dire, la plûpart de ces autres Peuples méritoient aſſez le nom de barbares qu'on leur donnoit; mais à préſent que ſur les débris de l'Empire Romain il s'eſt élevé tant d'Etats policez, qui tous font une figure conſidérable dans l'Europe, qui ont eu leurs Souverains, leurs guerres, leurs alliances, leurs perſonnages, un Moderne, pour eſtre ſçavant, doit joindre l'hiſtoire de chacun de ces Etats à l'Hiſtoire générale du Monde, c'eſt un prodigieux ſurcroît de connoiſſances, qui ira toûjours en augmentant, à meſure que les ſiécles ſe multiplieront. Il n'y a donc aucune comparaiſon à faire entre un Varron, le plus ſçavant des Romains, & un P. Pétau, le plus ſçavant des Modernes. Il nomme celuy-là, parce qu'il eſt reconnu pour tel, non qu'on ne puiſſe en nommer d'autres, même de notre temps, & ſans les aller chercher ailleurs, dit-il, que dans le lieu où il a l'honneur de parler.

Horace diſoit des Poëtes Latins qu'ils avoient tout eſſayé, tout tenté: *Nil intentatum noſtri liquêre Poëtæ.* C'eſt une louange que l'on peut appliquer aux Modernes avec bien plus de juſtice.

justice. Quel est en effet le genre de Littérature qu'ils n'ayent pas traité, épuisé? Le Sacré, le Profane, le Fabuleux, l'Historique, la Géographie ancienne & moderne, le Droit, la Diplomatique, les Inscriptions, les Médailles, les Monuments de toute espéce, Versions, Traductions, Commentaires, rien ne leur a échappé; & ce qui rend cet amas de connoissances infiniment précieux, c'est la sage critique qui en fait le discernement; critique peu connue aux Anciens, si ce n'est en matiére d'Eloquence & de Poësie. Combien de choses rapportées légérement dans Pline sur la foy des Voyageurs, & sur le témoignage d'Aristote, de Théophraste, de Dioscoride, de Columelle, que ce grand Naturaliste n'a point vérifiées, & qui se trouvent fausses? Nous ne voyons point aujourd'huy nos Astronomes, nos Physiciens, nos Botanistes, nos Chymistes, se copier les uns les autres, ni supposer des faits incertains ou des Phénomènes imaginaires. Ils n'en croyent qu'à leurs yeux, qu'à leur propre expérience; ils ont appris à douter, & à s'assûrer du vray par une espéce d'incrédulité. Car il faut en convenir à leur gloire, jamais la Nature n'a esté si bien observée qu'elle l'est par ces industrieux génies; les plus vils insectes ne se dérobent point à leurs recherches, & si quelques-unes de leurs découvertes paroissent aujourd'huy plus curieuses qu'utiles, il y a pourtant lieu de croire que c'est un germe qui produira son fruit avec le temps.

Que conclurre de tout ce Discours? Ce qu'a dit si bien le Poëte le plus sensé de l'antiquité,

Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt.

Le temps qui s'écoule nous ravit toûjours quelqu'avantage, le temps qui succéde nous en apporte d'autres. Nos acquisitions compensent nos pertes. Laissons aux Anciens la gloire d'avoir mieux réussi que nous en Eloquence & en Poësie, reconnoissons-les pour nos maîtres dans les choses qui ne sont que de goût, que d'agrément ou de sentiment; c'est-là leur triomphe.

Apprenons d'eux à penser judicieusement, sans courir aprés les traits d'esprit, & à nous exprimer toûjours d'une maniére simple & naturelle, sans donner dans l'affectation ni dans le précieux. Transportons dans nos écrits la noblesse ou l'agrément des leurs, la beauté du stile, les graces de l'élocution, le nombre & l'harmonie, autant qu'il est possible. Mais en même-temps convenons que les Modernes ont esté plus laborieux, plus avides de connoissances, plus exacts observateurs de la Nature, plus attentifs & plus profonds dans leurs recherches, en un mot, incomparablement plus universels & plus sçavants. De cette maniére nous aurons pour les uns & pour les autres le dégré d'estime qu'ils méritent.



DES TRADUCTIONS.

M. L'ABBÉ VATRY dans un Mémoire lû à l'Académie au commencement de l'année 1734. avoit prétendu que les Traductions, loin de procurer l'avantage des Lettres, avoient produit un effet tout contraire, & qu'elles estoient en partie cause de ce que les études languissoient.

M. l'Abbé Gédoyn regarda l'opinion de M. l'Abbé Vatry comme un paradoxe dangereux, & il luy répondit par un Discours, dont le but est de faire voir l'utilité des Traductions. Nous allons rendre compte de cette dispute littéraire.

M. l'Abbé Vatry, après avoir fait en peu de mots l'histoire des Traductions chez les Latins, les Italiens & les François, cite, pour autoriser son sentiment, plusieurs Sçavants du premier ordre, & entr'autres M. Huet, qui dans son livre *de claris Interpretibus*, dit d'abord qu'il ne sçait si les Traductions n'ont pas esté plus nuisibles qu'avantageuses au progrès des Lettres *, & s'explique ensuite ainsi :

« On ne peut nier, dit-il, que nous n'ayons en François quelques excellentes Traductions, & que ces Traductions « même n'ayent leur utilité. D'ailleurs, on aimera toûjours à « voir exprimer élégamment en François les mêmes choses « qu'on a trouvées si bien dites ou en Grec, ou en Latin. Ce- « pendant il n'est pas moins vray que les Traductions en se « multipliant, ont esté en partie la cause que les anciens origi- « naux ont esté négligez, & que par-là elles ont porté un coup « mortel aux bonnes études. »

Voici les preuves ou les raisons, qui, selon M. l'Abbé Vatry, développent & fortifient le sentiment de M. Huet.

1.° Les Traductions n'ont pu inspirer au commun des lecteurs une grande estime pour les Auteurs anciens; il y a peu de bonnes Traductions, & il est impossible que les meilleures soient accompagnées de tous les accessoires qui seroient

* *Dubitavi sæpenumero detrimenti-ne plus in rempublicam Litterariam invexerit interpretandi ars, aut emolumenti!*

nécessaires pour mettre les originaux en état d'estre parfaitement entendus. Un homme studieux, qui s'est mis à portée de lire les Anciens dans les sources, s'est mis en même-temps au fait de leur histoire; il connoît leurs mœurs, leur religion; toutes leurs façons de penser luy sont familiéres, il est en quelque sorte naturalisé Ancien par le long commerce qu'il a eu avec les Anciens. Il n'en est pas de même d'un homme qui ne les lit que dans des Traductions, il n'y trouve que peu de choses qui luy plaisent; à tout moment il hésite, il ne sçait ce que l'Auteur a voulu dire; par-tout ses idées sont choquées, ce défaut d'ame & de vie annexé ordinairement aux copies, le dégoûte; à la place de l'élégance, de la noblesse & de la force de l'original, il ne voit qu'un composé bizarre d'antique & de moderne, d'étranger & de François; il est porté alors à mépriser ce qui luy plaît si peu, & sans faire attention à tout ce qui luy manque pour bien juger, il condamne les Anciens, parce qu'il ne trouve pas dans leurs écrits ce qu'il croyoit y trouver, & qu'il ne conçoit pas ce qui y est véritablement.

Comparant ensuite ces chefs-d'œuvres de l'Antiquité à nos ouvrages François, faits pour nous, composez dans nos idées & dans notre goût, dont nous pouvons remarquer jusqu'aux moindres délicatesses, il juge les derniers dignes de toute son admiration, & ne voit rien dans les autres qui mérite les éloges qu'on leur a prodiguez.

Ce sont les gens du monde qui décident ainsi, & leur décision est une mode que tout le monde suit; ceux même que leur état sembleroit devoir attacher aux études solides, suivent le préjugé général, & ainsi l'admiration que l'on avoit pour les Anciens diminue; peu à peu, en cessant de les admirer, on cesse de les étudier, & d'y aller chercher les vrais modéles dans tous les genres.

M. l'Abbé Vatry prévient le raisonnement ordinaire, qui consiste à dire, qu'à la vérité un Traducteur ne peut rendre les beautez attachées au langage de l'Ecrivain, mais qu'on peut compter sur luy pour tout le reste; qu'il met ses Lecteurs fort

en état de juger de l'invention, de l'ordonnance & du fond des choses, même dans un Poëte.

Il répond que toutes les beautez attachées aux mots ne se faisant plus sentir dans la Traduction d'un Poëte, il n'est plus possible de porter un jugement équitable de ce Poëte, lorsqu'on ne le lit que traduit; qu'un Poëte n'est médiocre ou excellent, que par l'expression; ce qui fait qu'il est plus difficile à traduire, à mesure qu'il a excellé, ce qui n'arriveroit pas, s'il pouvoit se soûtenir par toutes les autres parties qui passent dans une Traduction. Un Poëte est un peintre, & ses peintures sont tellement identifiées avec ses expressions, que ses expressions, ou détruites ou changées, il n'y a plus de peinture, & par conséquent plus de Poëte.

Par exemple, l'amour de Phédre pour Hippolyte fait le fond de la Tragédie de Racine. Les différentes situations de l'esprit, les divers mouvements du cœur, en un mot, la passion de cette Princesse, comment nous est-elle rendue? C'est par le choix, c'est par l'union des termes, c'est par le tour des phrases; dérangez, changez les mots, ce ne sera plus la même peinture. Or, si pour bien concevoir ce qui fait le fond d'une Tragédie, il faut nécessairement qu'on s'attache aux expressions du Poëte, ne s'ensuit-il pas qu'on est dans la même obligation, si on veut porter un jugement assûré de l'invention & de l'ordonnance du Poëme? car cette invention & cette ordonnance ne paroissent dans toute leur beauté, que lorsque les passions, qui en sont l'ame, sont bien rendues.

Croiroit-on encore qu'il fût bien aisé de traduire le Misantrope? Supposons que le Traducteur étranger apperçût tout le plaisant qui regne dans cette piéce, luy seroit-il facile de le faire appercevoir à ses compatriotes? Trouveroit-il dans sa Langue des expressions équivalentes aux expressions Françoises? Ces expressions tiennent si fort à nos mœurs & à nos façons de penser, qu'il seroit d'autant plus difficile d'en faire sentir la force à un Etranger avec de longues explications, que nous-mêmes nous ne pourrions les bien rendre en François par d'autres termes.

Que si on se retranche à dire, qu'à la vérité les Poëtes ne devroient estre lûs que dans leur propre Langue, mais que ce sont des Auteurs frivoles, dont on doit peu s'embarrasser; que les livres qui traitent des sciences, & les Historiens sont les seuls importants, & que pour ceux-là il n'y a aucun avantage à les lire dans les originaux; personne ne peut se flater, quelqu'habile qu'il soit dans les Langues, d'entendre aussi-bien un Auteur Grec ou Latin, que son Traducteur, qui a passé des dix, quinze, ou vingt années à l'éclaircir.

M. l'Abbé Vatry répond à cette seconde objection, 1.° que l'on se trompe fort si on regarde l'étude des Poëtes anciens comme une étude frivole. Il prétend qu'elle est le fondement de toutes les autres études, soit sacrées, soit prophanes, ce qu'il se propose de prouver dans un autre Mémoire.

2.° Ce raisonnement, dit M. l'Abbé Vatry, suppose, & que tous les Traducteurs ont esté habiles & laborieux, & qu'il y a une liaison nécessaire entre bien entendre un texte, & le bien rendre en François, ce qui est également faux.

Il se jette ensuite dans l'examen de nos Traducteurs François. Il en fait remarquer les défauts: les uns, dit-il, ne sçavoient pas la Langue des Auteurs qu'ils ont traduits, & ne nous ont donné leurs versions que sur d'autres versions; d'autres sçavoient mal leur propre Langue; la plûpart ont travaillé avec une vîtesse inconcevable, les uns à cause de leur misére, qui les forçoit de se conformer à l'avidité d'un Libraire, d'autres par nonchalance & par l'envie de faire un grand nombre de Traductions, plûtôt que d'en porter aucune à la perfection; enfin, s'il y a peu de Traducteurs qui se soient mis en peine d'acquérir les différentes connoissances qui leur estoient nécessaires, il y en a encore moins qui ayent eu assez de goût & de pénétration pour bien entendre & pour bien exprimer leurs originaux, qui y ayent employé assez de temps, & qui ayent pris la peine de perfectionner leurs ouvrages, d'où M. l'Abbé Vatry conclud que c'est vouloir se tromper à plaisir, que de s'en rapporter à ces Traducteurs.

Il pousse la chose plus loin, il prétend que l'étude des

originaux feroit toûjours néceffaire, quand bien même nous en aurions de bonnes Traductions; il le fait voir, & par rapport aux Sciences, & par rapport à l'Hiftoire.

1.° A l'égard des Sciences, il fait remarquer combien il eft important d'entendre les termes mêmes d'un Auteur, pour pénétrer le fond de fa doctrine; une équivoque, une phrafe ambiguë ou obfcure fuffifent pour faire prendre le change fur tout un fyftème. Indépendamment de l'inattention ou de l'ignorance du Traducteur, la feule différence des Langues produit fouvent cet effet. Entre une bonne Traduction & l'original, il y aura toûjours la même différence qu'il y a entre le Maître & le difciple. Or, en quelque fcience que ce foit, n'eft-ce pas un grand avantage d'entendre le Maître plûtôt que le difciple?

2.° Par rapport à l'Hiftoire, un Traducteur donne toûjours aux événements un tour qui luy eft particulier. On fçait combien tout récit éprouve de changements en paffant par différentes bouches; la plume n'eft guères moins fujette à ces variations que la langue. Un Hiftorien eft à l'égard de fon Traducteur, ce qu'eft un homme qui a vû, par rapport à celuy qui a feulement ouï raconter. Un Hiftorien parle tantôt de guerre, tantôt de politique; la religion, les fciences, les mœurs font de fon reffort. Croit-on qu'il foit poffible de faire paffer avec la derniére jufteffe, & fans qu'il y ait rien à perdre d'une Langue dans une autre, toutes ces différentes parties de l'Hiftoire?

L'Hiftoire eft une vive peinture des paffions, d'autant plus naturelle & plus vraye, que ce ne font pas des paffions que l'Ecrivain imagine, mais des paffions réelles, caufées par de grands intérêts, & différenciées par les circonftances. Toute peinture, fur-tout celle des mouvements du cœur, tient fi fort à l'expreffion, que, comme on l'a déja dit, l'expreffion changée, il n'y a plus de peinture; & de même que c'eft une des caufes qui rendent comme impoffible une bonne traduction de Poëtes, un bon Hiftorien, qui, à cet égard, eft en quelque forte un Poëte, ne peut jamais eftre bien rendu par

son Traducteur, quelque bon qu'il soit. Mais en beaucoup de sciences, & en Histoire sur-tout, on ne peut se flater d'estre véritablement habile, si l'on n'est bon critique; & on ne peut estre un bon critique, sans la connoissance des Langues & des originaux. Peut-on par une Traduction, s'assûrer soy-même, ou assûrer les autres, que tel est véritablement le sens d'un passage contesté? Peut-on juger si une telle histoire a esté écrite véritablement dans tel ou tel siécle, ou par un tel Ecrivain? N'est-ce pas son langage & son stile particulier qui en assûrent?

Cic. lib. 2. de Oratore.

M. l'Abbé Vatry finit par ce passage de Cicéron: *Tardi ingenii est rivulos consectari, fontes rerum non videre.*

M. l'Abbé Gédoyn prétend, au contraire, que les Traductions sont infiniment utiles, qu'elles méritent encore plus de louanges qu'on n'a coûtume de leur en donner, en un mot, que traduire en notre Langue ce que chaque siécle a produit d'excellent parmi les autres Nations, c'est le moyen le plus sûr que nous ayons pour multiplier nos connoissances, pour entretenir le goût de la bonne littérature, pour le rappeller, s'il se perdoit, & pour empêcher que nous ne retombions dans l'ignorance & la barbarie, où nous avons esté plongez si long-temps.

Lorsque M. l'Abbé Gédoyn se fait une idée aussi avantageuse des Traductions, ce n'est pas qu'il ne connoisse en quoy elles sont défectueuses. Souverainement exercé dans le genre d'écrire, il présume avec raison qu'il en connoît mieux qu'un autre les avantages & les défauts; & afin qu'on ne croye pas qu'il prend avec trop de passion le parti des Traducteurs, il commence par relever de bonne foy leurs imperfections; aucune copie, dit-il, ne peut avoir une conformité parfaite avec son original, & trois causes principales contribuent à rendre toutes les versions inférieures aux textes originaux.

1.° Qu'est-ce que traduire? C'est rendre en une Langue ce qui est écrit dans une autre. Or nulle Langue n'a dans son propre fonds des équivalents suffisants pour exprimer parfaitement ce qu'il y a d'heureusement dit dans une autre Langue,

soit

ſoit Langue ſçavante, ſoit Langue vulgaire. Nous ne pouvons pas rendre en François dans toute ſa force, ni le *Pontem indignatus Araxes* de Virgile, ni le *vultus nimium lubricus aſpici* d'Horace, ni le *Mithridates ingenti numero perinde armatus* de Saluſte ; & on ne rendroit pas mieux en Grec ou en Latin les expreſſions hardies de nos Poëtes, ni l'élégant badinage de la Fontaine. Il fait ſentir cette vérité d'une façon très-convainquante, en rapportant la fable du Rat de ville & du Rat de campagne, tirée d'Horace. Penſe-t-on, dit-il, qu'il ſoit poſſible de rendre cette peinture en François dans toute ſa beauté ? Qu'on l'eſſaye, on verra ſi l'on peut ſeulement en approcher. Cependant, nous entendons parfaitement & la penſée du Poëte, & les termes qui l'expriment ; d'où il conclud que cette impoſſibilité vient uniquement de la diſette de notre Langue, non diſette abſolue, mais diſette rélative à la narration Latine d'Horace. Ainſi, défaut d'équivalents, premiére cauſe de la défectuoſité des Traductions.

2.° Traduire, c'eſt mettre en Langue vulgaire un Auteur ancien ; il faut donc qu'un Traducteur ait une connoiſſance pleine & entiére de la Langue en laquelle a écrit ſon Original ; mais ſoyons de bonne foy, qu'en eſt-il ? Il n'y a aucune Langue morte qui n'ait beaucoup d'expreſſions que nous ne pouvons entendre aujourd'huy. Il y a toûjours quelqu'acception de mots ſi éloignée de l'acception ordinaire, qu'elle ne manque pas de nous jetter dans quelque mépriſe. M. l'Abbé Gédoyn en donne pour exemple le mot de *ſaltare*, qui ſignifie quelquefois déclamer, faire des geſtes, auſſi-bien que danſer. Le mot Grec Ἐννέωρος, qui ſignifie un enfant de neuf ans, & en même temps un homme qui eſt dans l'habitude de faire une choſe tous les neuf ans. Enfin, il rapporte un paſſage de Quintilien, dont le véritable ſens eſt ſi difficile à appercevoir, qu'il a partagé tous les Interpretes, & que M. Rollin & M. l'Abbé Gédoyn l'ont traduit tout différemment l'un de l'autre. Or ces ſortes de paſſages ſe rencontrent aſſez communément. Voici le paſſage de Quintilien dont il eſt queſtion : *Quo quidem judicio ita ſeverè ſunt uſi veteres Grammatici, ut non verſus modò*

censoriâ quâdam virgulâ notare, & libros qui falsò viderentur inscripti, tanquam subditios summovere familiâ permiserint sibi, sed autores alios in ordinem redegerint, alios omninò exemerint numero. M. l'Abbé Gédoyn l'a traduit ainsi : « Les anciens Grammairiens usoient de cette critique avec tant de sévérité, que s'érigeant en censeurs, ils marquoient dans les livres les endroits qui ne leur plaisoient pas, ils démêloient les véritables ouvrages d'un Auteur d'avec ceux qui luy estoient faussement attribuez, traitant ceux-ci comme des enfants supposez qu'on chasseroit d'une maison pour faire place aux légitimes, ils passoient en revûe tous les Auteurs, mettoient les uns en meilleur ordre, & donnoient une entiére exclusion aux autres. » M. Rollin, avec quelques Interpretes, par *alios in ordinem redegerint*, entend, *inter vulgares & mediocres connumeraverint;* & par *alios omninò exemerint numero*, il entend, *eximios fecerint.* Voilà deux sens bien différents d'un même passage. Qui a raison de M. Rollin ou de M. l'Abbé Gédoyn? C'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner, parce que nous ne sçavons pas assez bien le Latin, que nous ne sçavons pas mieux le Grec, ni les autres Langues sçavantes.

3.° Un Auteur Grec ou Latin que l'on traduit, vivoit il y a dix-sept ou dix-huit cens, deux mille ans, plus ou moins; il écrivoit pour les gens de son temps, & par une suite nécessaire, on trouve dans son ouvrage beaucoup de choses qui ont rapport aux moeurs, aux loix, aux coûtumes, à la religion, au gouvernement, à l'histoire & aux diverses institutions de ce temps-là. Ce sont tous points que les plus sçavants Commentateurs n'ont pas si bien débrouillez, qu'il n'y reste encore beaucoup d'obscuritez. M. l'Abbé Gédoyn cite pour exemple, ce que dit Pausanias de la barriére d'Olympie & de la lice où se faisoient les courses de chevaux & les courses de chars, où nous trouvons aujourd'huy des difficultez insurmontables; estoit-on obligé de tourner douze fois autour de la borne? D'un côté, Pausanias ne dit pas un mot de cette prétendue nécessité; de l'autre, quelques passages de divers Auteurs, & les termes de δωδεκάδρομοι & de δωδεκάγναμπτοι qui

se trouvent dans Pindare, semblent la supposer. Cette question ne sera jamais bien éclaircie. Comment comprendre ce que nous disent les Anciens de leurs galéres à neuf, à douze ou quinze rangs de rames? C'est dans ces occasions que le Traducteur est embarrassé; il entend une partie du sens de l'Auteur, il devine l'autre; ou, si vous voulez, une chose luy en fait présumer, conjecturer une autre. Mais présumer, conjecturer, emporte toûjours de l'incertitude, & voilà seulement ce qui peut faire croire qu'il ne sçauroit y avoir de Traduction parfaite.

Mais avec cette même ingénuité qui fait avouer à M. l'Abbé Gédoyn les différents défauts des Traductions, il soûtient que traduire un excellent original, est une des plus dignes occupations d'un homme de Lettres; & qu'en cette qualité, il ne peut guéres rendre un plus grand service à sa Nation, que de luy mettre sous les yeux en Langue vulgaire, ce que l'Antiquité nous a laissé de plus précieux; car, poursuit-il, on ne peut nier que les Ecrits des Grecs & des Romains ne soyent ce que nous pouvons lire de plus utile, soit pour les mœurs, par les préceptes de sagesse & les grands exemples qu'ils contiennent, soit pour les Lettres, dont ils sont la source & le fondement, soit pour l'esprit, par cette finesse de goût, cette justesse, & cette élévation de pensées qui les maintient dans la possession d'une estime universelle depuis tant de siécles. Or ces Ecrits si utiles en eux-mêmes, comment peuvent-ils cesser de l'estre, pour avoir passé d'une Langue en une autre? Les Traductions sont des copies de ces originaux; copies imparfaites à la vérité, mais pourtant copies ressemblantes, & très-ressemblantes. Il est vray, dit M. l'Abbé Gédoyn, que j'ay fait voir moy-même que plusieurs obstacles s'opposoient à leur conformité parfaite, mais non pas à leur ressemblance avec leurs originaux. Le premier & le plus considérable de ces trois obstacles, qui consiste dans le défaut de parfaits équivalents, ne se fait guéres sentir que lorsque l'on traduit un Poëte: à l'égard des deux autres inconvénients, ils sont pour tout Lecteur, même le plus sçavant & le plus

éclairé, comme pour le Traducteur. Supposant celuy-ci homme intelligent, appliqué, & assez laborieux pour profiter des secours que l'on trouve dans les divers Commentaires, ce qu'il n'aura pas entendu dans son Auteur, un Sçavant du premier ordre ne l'entendra pas mieux. Dans tous les Auteurs, il y a quelques endroits qui se dérobent à notre pénétration & à toutes nos recherches; mais heureusement ces endroits ne sont jamais les plus nécessaires & les plus intéressants de l'ouvrage; ce sont quelques allusions, quelques faits, quelque détail, dont la connoissance est plus curieuse qu'utile. On n'entend pas ce que dit Quintilien de la prononciation ancienne de quelques mots Latins, & de la maniére dont l'Orateur doit ajuster sa Toge durant l'action, en a-t-on moins en François l'institution de l'Orateur, c'est-à-dire, de tous les livres, sans en excepter aucun, celuy qui est le plus propre à nous former le goût, l'esprit & les mœurs? Ce qu'il y a d'obscur dans Pausanias, n'empêche pas que nous n'ayons son livre en François, ce voyage si exact & si curieux des plus célébres contrées de l'Asie & de l'Europe. Quoyque nous ne sçachions pas les Langues sçavantes, comme nous sçavons notre propre Langue, nous ne laissons pas d'avoir d'excellentes Traductions en François. M. l'Abbé Gédoyn releve avec beaucoup de justice le mérite du Quinte-Curce de Vaugelas & des Traductions d'Ablancourt, particuliérement de sa Retraite des dix Mille & de son Thucydide. Il prétend que l'art de traduire s'est beaucoup perfectionné depuis trente ans; il en rapporte pour preuve plusieurs Traductions émanées du sein de l'Académie même, dont les Auteurs, non contents de rétablir le texte en beaucoup d'endroits, & de l'éclaircir par des remarques critiques & sensées, ont mis à la tête de leurs ouvrages de sçavantes préfaces, qui nous transportent dans les temps & dans les pays où l'Auteur original écrivoit, nous développent ses vûes, son caractère. Telles sont la traduction de Démosthène par M. de Tourreil, celle des Lettres de Pline par M. de Sacy, l'Œdipe de Sophocle & les Oiseaux d'Aristophane par M. Boivin, quelques Odes

de Pindare par M. l'Abbé Maſſieu, le Traité de la Muſique de Plutarque traduit par M. Burette, &c. Dire que ces ouvrages ſont peu utiles, peu propres à entretenir le goût des Lettres, en vérité, c'eſt fermer les yeux à la clarté du jour. Ils l'entretiennent, & dans le Traducteur, & dans le Lecteur; dans le Traducteur, par l'heureuſe néceſſité où il eſt d'étudier ſon original, & de lire tout ce qui peut luy en faciliter l'intelligence; dans le Lecteur, par le ſentiment des beautez qu'on a ſçû conſerver dans la copie, & qu'il n'eſt pas en état de goûter dans l'original.

Quelle erreur, pourſuit M. l'Abbé Gédoyn, de s'imaginer que Démoſthène & Cicéron, Hérodote & Tite-Live, Thucydide & Saluſte, ne ſont ce qu'ils ſont que quand ils parlent leur Langue! A la bonne heure pour un Poëte, on ne peut bien le rendre en une autre Langue, mais il en eſt tout autrement d'un Orateur, d'un Hiſtorien, d'un Philoſophe; il ne perd preſque rien, & rien du tout d'eſſentiel en paſſant d'une Langue dans une autre: ce qui manque à notre Langue peut rendre la copie plus foible que l'original, mais pour eſtre plus foible, elle ne laiſſe pas de repréſenter tous les traits, & voilà l'important. On reconnoît dans la traduction des Philippiques, Démoſthène pour le plus grand Orateur qu'il y ait eu; & dans la traduction du Panégyrique de Trajan, on n'apperçoit qu'un Orateur affecté, qui ne ſongeoit qu'à avoir de l'eſprit, & qui avoit médiocrement d'éloquence. Donc le caractère de l'un & de l'autre eſt bien obſervé dans l'une & dans l'autre copie.

Au reſte, ſelon M. l'Abbé Gédoyn, l'abondance d'une Langue n'eſt pas tellement un avantage, qu'elle ne donne lieu à faire des fautes, lorſqu'on n'en uſe pas ſobrement. Il blâme Cicéron, qui, pour dire que Catilina eſtoit enfin ſorti de Rome, employe ces quatre mots, *abiit, exceſſit, evaſit, erupit.* Il traite ces expreſſions de froide Tautologie, & la croit tout-à-fait indigne de l'Orateur qui eſtoit alors Conſul. Chaque Langue, ajoûte-t-il, a ſes avantages & ſes propriétez. Si le Grec & le Latin ont plus de force, le François en récompenſe

est plus modeste, plus scrupuleux, plus ami de la clarté, & plus ennemi des répétitions. Ainsi, les Ecrits des Anciens ne perdent pas tant à estre traduits en notre Langue; le grand point, c'est de bien traduire: car il en est des Traducteurs comme des autres Auteurs; il y en a plus de mauvais que de bons; les uns sont malheureux dans le choix de leurs originaux. M. l'Abbé Gédoyn ne conseilleroit à personne de traduire les piéces du Théatre Grec; c'est dans ces occasions qu'il faut profiter du précepte d'Horace:

——————————— *Et quæ*
Desperat tractata nitescere posse relinquit.

Il doute aussi qu'une traduction d'Athénée eût quelque succès.

Il y a d'autres Traducteurs qui ne travaillent que pour le gain, & point du tout pour l'honneur. Il y a un travail qui demande du temps & du soin, c'est celuy de traduire. La moindre peine est d'entendre le sens de l'Auteur, l'embarras est de le rendre par-tout d'une maniére convenable, toûjours clairement, toûjours d'un air naturel & aisé. Dans Quinte-Curce nous avons le récit des aventures d'Alexandre, qui est simple; nous avons des descriptions qui sont riantes & fleuries, & nous avons des harangues qui sont nobles & soûtenues. Quiconque n'ajustera pas son stile au caractère particulier de ces différents endroits, fera une Traduction toute d'une couleur, & ne rendra pas les diverses beautez de l'original. On ne s'imagine point ce qu'il en coûte de peines pour bien traduire; il faut l'avoir éprouvé pour le sçavoir. Vaugelas a esté trente ans sur Quinte-Curce, & le laissa encore imparfait. Quintilien dit que son Institution de l'Orateur ne luy a guéres coûté que deux ans; M. l'Abbé Gédoyn nous apprend qu'il en a passé dix à le mettre en François, & qu'il voudroit y avoir encore employé plus de temps. Si ceux qui ont toutes les qualitez requises pour bien traduire, ont tant de peine à réussir, que doit-on attendre de ceux qui veulent s'en mêler, & qui n'ont reçû de la Nature aucun talent, tels qu'estoient l'Abbé de Marolles & l'Abbé de Pure!

De l'utilité des bonnes Traductions & de leurs difficultez, M. l'Abbé Gédoyn en conclud qu'elles sont très-estimables; car tout ce qui est utile aux hommes, & qui peut rebuter par la peine qui y est attachée, mérite bien que l'on sçache gré à quiconque l'exécute avec succès. Aussi voyons-nous que ce qui est marqué au bon coin en ce genre, a toûjours sa réputation & son prix, témoin le Plutarque d'Amyot, malgré le grand nombre de défauts que Méziriac y a remarquez; malgré les nouvelles versions par où l'on a cru faire tomber l'ancienne, celle d'Amyot se maintient en estime depuis près de deux cens ans, tandis que nous n'avons presque aucun Auteur original du même temps qui soit aujourd'huy en réputation.

M. l'Abbé Vatry auroit pu laisser sans réplique la réponse de M. l'Abbé Gédoyn, puisqu'il paroît assez par l'extrait de leurs Mémoires, que la doctrine de l'un ne différe pas beaucoup pour le fond, de la doctrine de l'autre; mais M. l'Abbé Vatry s'estoit particuliérement proposé de confondre l'erreur de deux sortes de personnes qui font aujourd'huy une partie considérable du Public; celles qui, par ignorance ou par paresse, se sont persuadées qu'il estoit desormais inutile d'étudier à fond les Langues sçavantes, puisque tous les bons livres ont esté traduits; & celles qui se flatent de pouvoir juger des ouvrages des Anciens sur la foy des Traducteurs. Or, il ne paroît pas que M. l'Abbé Gédoyn soit dans aucun de ces préjugez. D'un autre côté, M. l'Abbé Vatry est fort éloigné de penser que les Traductions soient inutiles, & qu'il n'y en ait aucune excellente en François. Ainsi, il leur restoit personnellement peu de choses à démêler ensemble.

C'est donc uniquement pour les autres que M. l'Abbé Vatry observe qu'il faut dans toutes sortes d'ouvrages, avoir égard au stile & au fond des choses. Il laisse aux gens de Lettres à produire les raisons qui les doivent engager, chacun dans le genre qu'ils ont choisi, à lire les originaux pour s'instruire des choses, & à ne point se contenter des versions. Il ne s'attache qu'au stile; & par l'analyse du stile des Auteurs Grecs & Latins, il se propose de montrer la différence qu'il

y aura toûjours entre les originaux & les Traductions.

Selon Denys d'Halicarnaſſe, il y a de la différence entre un beau ſtile & un ſtile agréable; il donne pour exemple d'un beau ſtile Thucydide, & pour exemple d'un ſtile agréable Xénophon.

Les Rhéteurs anciens diſtinguent encore trois ſortes de ſtile: le ſtile relevé, le ſtile fleuri & le ſtile familier, ou commun. Ces trois eſpéces de ſtile ſont à l'égard du diſcours, ce que les couleurs primitives ſont en peinture; ces couleurs mêlées les unes avec les autres produiſent des nuances ſans nombre, & qui ſuffiſent pour exprimer quelqu'objet que ce ſoit; & ces trois ſortes de ſtile employez, ou ſéparément, ou empruntant du caractère l'un de l'autre, produiſent une variété non-ſeulement agréable, mais néceſſaire pour exprimer heureuſement la variété infinie des choſes dont on a à parler.

Quel que ſoit le ſtile que l'on employe, il ſe forme des mots. Les mots peuvent eſtre conſidérez, ou comme de ſimples ſons, & par rapport à l'effet qu'ils produiſent ſur l'oreille ſeule, ou comme les ſignes de nos penſées & de tous les mouvements de notre ame. Cette diſtinction fait le partage du nouveau diſcours de M. l'Abbé Vatry. Dans la premiére partie, il traite des mots, en tant qu'ils ne ſont que de ſimples ſons, & dans la ſeconde, de l'uſage des termes, en tant qu'ils parlent à l'eſprit, & qu'ils affectent l'ame.

Celuy-là ne ſçait point écrire, dit M. l'Abbé Vatry, qui ignore combien il eſt important de plaire à l'oreille pour captiver l'ame. Il naît du choix & de l'arrangement des mots un charme inexprimable; & c'eſt avec raiſon que Denys d'Halicarnaſſe compare l'harmonie du diſcours à la Minerve d'Homére; ſelon qu'il plaît à cette Déeſſe de transformer Ulyſſe, tantôt c'eſt un homme du commun, un vieillard qui ſuccombe ſous le poids des années, un mendiant couvert de haillons, le vil & ridicule objet des inſultes d'une troupe de débauchez; & tantôt c'eſt un guerrier terrible, un Prince charmant, qui ſe fait aimer des plus belles Déeſſes, un Héros égal aux Dieux, & dont l'air impoſant & majeſtueux ſe fait reſpecter

respecter dans l'assemblée des Rois. De même la seule disposition des mots fait que le discours est bas & rampant, dur & desagréable, ou bien qu'il est plein de force, de noblesse & d'agrément, comme le démontre Denys d'Halicarnasse par des exemples tirez d'Homére & d'Hérodote : il ne change rien, ni au fond des choses, ni aux pensées, ni même aux expressions, mais il renverse seulement l'ordre des mots, & alors il ne reste plus rien à la composition du caractère qu'elle avoit auparavant ; il se plaint avec raison que cette partie du stile cultivée avec tant de soin par les plus anciens Auteurs, a esté fort négligée par ceux qui sont venus depuis, & il attribue en partie à cette négligence des Ecrivains modernes, le peu de succès de leurs ouvrages.

Quatre choses, selon le même Auteur, contribuent merveilleusement à donner au stile ces différents caractères. Ces quatre choses sont la modulation, le rhythme, la convenance & la variété.

I. La Modulation.

En Grec & en Latin, la modulation du stile résultoit des accents & des sons. Les accents marquoient l'élévation ou l'abbaissement de la voix en certaines syllabes, leur effet se faisoit sentir dans la prononciation. Cette prononciation ne nous est pas aujourd'huy bien connue, ainsi nous ne sommes plus à portée de sentir toute cette partie de la modulation du stile des Anciens, nous sçavons seulement combien il importe en parlant d'élever & de baisser la voix à propos, & que c'est le ton qui donne aux parodes leur véritable valeur ; le ton n'estoit point arbitraire chez eux, comme il l'est parmi nous ; chaque syllabe avoit son ton déterminé : ainsi par cet endroit, le choix & l'arrangement des syllabes demandoit beaucoup d'art, mais le choix des syllabes par rapport à leur son, n'en demandoit pas moins. Les Anciens avoient extrémement réfléchi sur la nature & la vertu de chaque lettre, & sur-tout des voyelles, & à l'aide de ces réflexions, ils estoient venus à bout de donner à leur stile cette harmonie que nous y admirons aujourd'huy : car les syllabes se composent des lettres, & prennent leur caractère, comme ces mots prennent

le caractère des syllabes dont ils sont formez: dans le stile noble & relevé, les Anciens ont employé des syllabes sonores, & qui portent avec elles un caractère de dignité & de majesté: dans le stile fleuri, tous les mots, toutes les phrases ont quelque chose qui réjouit & charme l'oreille. Ils faisoient plus, ils peignoient par les sons seuls tous les objets dont ils avoient à parler, Homére & Virgile sont pleins d'exemples de ce merveilleux artifice, & il ne faut que les ouvrir pour en rencontrer. Les autres Poëtes ont suivi leurs traces plus ou moins heureusement, selon qu'ils ont esté plus ou moins habiles. Ce même artifice a passé de la Poësie dans la Prose. En général, les Anciens faisoient tout céder à la satisfaction de l'oreille, quelquefois même les regles fondamentales de la Grammaire; ou plûtôt l'euphonie est la premiére & la principale de toutes ces régles. Quintilien loue Virgile d'avoir dit:

——— *Cæsâ jungebant fœdera porcâ.*

quoyque le féminin *porca* ne fût point en usage, & prétend qu'il eût mal fait de s'exprimer d'une façon plus réguliére, parce qu'elle auroit choqué l'oreille.

II. Le Rhythme. Après la modulation, vient le rhythme. On peut comprendre sous ce nom la mesure & le mouvement. L'un & l'autre se trouvent dans la Prose, ainsi que dans la Poësie. La mesure dans un Poëte dépend de l'espéce de vers qu'il choisit, & les pieds dont ces vers sont composez, font le mouvement. Ainsi ce vers:

Monstrum horrendum, immane, ingens, cui lumen ademptum.

Et cet autre:

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

ont la même mesure, mais ils ont un mouvement très-différent, l'un l'ayant très-lent & l'autre très-précipité. En prose, la mesure n'est que la longueur ou la briéveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité des syllabes dont sont composez

les mots. Les effets du rhythme sont connus dans la Poësie; sa vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine : quand celuy qui parle pourroit y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le supporter : il a donc esté nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties : on a encore sous-divisé ces parties, & on y a inséré d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il estoit convenable, & de-là s'est formé ce qu'on peut appeller la mesure de la Prose : c'est le besoin de respirer, c'est la nécessité de donner de temps en temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la Prose en plusieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautez du discours, mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de pieds convenables : c'est alors que la Prose s'accommodant à toutes les variétez du discours, s'insinue dans les esprits, les remue & les échauffe; c'est alors qu'elle devient une espéce de Musique qui offre par-tout une mesure reglée, un mouvement déterminé à des cadences variées & gracieuses. D'abord l'oreille seule & le goût des Ecrivains, avoient reglé le rhythme de la Prose; ensuite l'art la perfectionna, & on assigna à chaque stile l'espéce de pieds qui luy convenoit davantage, soit pour le stile oratoire, soit pour le stile historique, soit pour le dialogue; en un mot, pour quelqu'espéce de stile que ce fût, la mesure & le mouvement estoient déterminez par des régles, en Prose ainsi qu'en Poësie; & ces régles estoient regardées comme si essentielles, que Cicéron n'en dispense pas même les Orateurs qui avoient à parler sur le champ.

III. La Convenance.

Il est aisé de voir que la modulation & le rhythme ne sont des vertus du stile que par leur convenance, c'est-à-dire, qu'autant que l'Ecrivain conforme par-tout la modulation & le rhythme aux choses dont il parle. M. de Fenelon dit que le stile doit estre comme un cristal bien clair & bien transparent, au travers duquel on voit l'objet dans toute sa vérité. Cette

perfection du ſtile caractériſe les Ecrivains du premier ordre. Le ſtile qu'ils employent eſt tellement propre & convenable aux ſujets qu'ils traitent, que l'on ne ſeroit pas autrement frappé des choſes mêmes, que l'on eſt affecté par leurs diſcours. Sans l'harmonie, les plus beaux nombres déplacez deviennent ridicules. Tandis qu'on louoit le *Ridiculus mus* d'Horace & de Virgile, on ſe moquoit avec raiſon de ce vers de je ne ſçais quel Poëte :

Prætextam in Ciſtâ mures roſere Camilli.

C'eſt pour la même raiſon que les vers des Satyres & des Epîtres d'Horace méritent autant nos applaudiſſements, que les plus beaux vers des Eclogues & des Géorgiques de Virgile.

IV. La Variété.

Si le ſtile s'aſſortit par-tout au ſujet dont on parle, il ſera néceſſairement varié ; car le diſcours préſentant ſans ceſſe différents objets, ſans ceſſe auſſi le rhythme & la modulation ſe varieront. Cette variété eſt une des plus grandes beautez du ſtile, & les Anciens avoient une attention marquée à la répandre par-tout dans leurs ouvrages. Les Poëtes eſtoient aſtreints à une eſpéce de vers qui les gênoit beaucoup, ſoit par rapport à la modulation, ſoit par rapport au rhythme. Un Poëte épique, par exemple, eſtoit aſſujetti au vers hexametre ; ce vers commence toûjours par une longue, & finit toûjours par un dactyle & un ſpondée, ce qui produit à la longue beaucoup d'uniformité, auſſi-bien que la meſure, qui ne pouvoit jamais eſtre de plus ni de moins de douze temps. Il eſtoit impoſſible aux Poëtes lyriques de changer en rien leur meſure ; le nombre & la quantité des ſyllabes eſtoient néceſſairement les mêmes dans les ſtrophes & dans les antiſtrophes. Cependant, de quoy ne viennent point à bout le travail & l'adreſſe ? Il ſemble qu'Homére écrive en Proſe, tant ſon ſtile eſt peu gêné. Combien Virgile luy-même n'eſt-il pas parfait dans toutes les parties du ſtile ? Stéſichore & Pindare, au jugement de Denys d'Halicarnaſſe, avoient ſçû s'affranchir de cette extrême contrainte impoſée aux Poëtes lyriques, & leurs tours eſtoient plus variez que ceux d'Alcée

& de Sappho. Peut-estre la Poësie, par la hardiesse de ses figures, l'emporte-t-elle sur la Prose; en récompense, la Prose paroît avoir l'avantage sur la Poësie, par sa variété. Elle marche sans contrainte, elle peut à son gré s'étendre dans de longues périodes, & tantôt se resserrer dans des bornes plus étroites: elle peut diviser ses phrases en autant de membres qu'il luy plaît; elle se repose, elle retarde ou précipite sa course à son gré, en sorte qu'à cet égard elle est susceptible de toutes les beautez du stile, au moins autant que la Poësie.

De cette analyse des quatre parties du stile, M. l'Abbé Vatry conclud que Cicéron & Démosthène, Hérodote & Tite-Live, Homére & Virgile, les Auteurs de Prose comme les Poëtes, ne sont vrayment ce qu'ils sont que quand ils parlent leur Langue; car toute cette partie du stile qui affecte l'oreille, & qui a tant de charmes, est entiérement perdue dans une Traduction. Le Traducteur a beau faire, son stile n'est que le sien, & jamais celuy de l'original; mais le stile de l'original estoit une production unique de la nature & de l'art, il avoit fallu que le tour de l'imagination de l'Auteur, que le caractère de la Langue qu'il parloit, concourussent avec un travail infini, pour le faire atteindre à ce haut point de perfection où il estoit arrivé. On a beau supposer que le Traducteur a réussi dans toutes les parties du stile, tout ce qui s'ensuivra, c'est que le Traducteur & l'Original méritent tous deux d'estre admirez, & qu'ils méritent aussi tous deux d'estre lûs, puisqu'infailliblement ce seront deux ouvrages dont les beautez seront différentes.



DES POEMES DIDACTIQUES.

QUOYQUE le premier devoir des Poëtes soit d'avoir pour but l'utilité des hommes, comme nous aimons l'amusement beaucoup plus que l'instruction, nous recevons avec moins d'empressement ceux qui veulent nous instruire, que ceux qui ne songent qu'à nous plaire. Il arrive même ordinairement que nous décidons du mérite de leurs ouvrages, plûtôt par les agréments que nous y trouvons, que par l'utilité que nous en pouvons retirer. Nous avons prodigué sans hésiter, le nom de Poëte à ceux qui nous ont recréez par des fictions ingénieuses, avant même que de chercher si le voile de ces fictions couvroit quelque morale solide; & quoyque celle de l'Arioste, supposé qu'il ait jamais eu quelque morale en vûe, soit si cachée, que c'est luy faire trop d'honneur que de la chercher, le merveilleux amas de ses fictions extravagantes luy a sans peine acquis le nom de Poëte, tandis qu'on le dispute à ceux qui, entiérement occupez de notre instruction, nous ont donné des préceptes sans fiction.

1735. Plusieurs Critiques, dit M. Racine, n'ont mis Hésiode & Théognis qu'au rang des versificateurs. Empédocle n'est qu'un Physicien, au jugement d'Aristote, & Plutarque dit du même Empédocle, qu'il est l'auteur d'un ouvrage en vers, mais non pas d'un Poëme. Nicandre, Théognis & Parménide n'ont employé la mesure des vers, suivant le même Plutarque, que pour s'élever un peu au-dessus de la prose. Aratus, au jugement de Quintilien, n'a ni variété, ni ornement, ni rien de ce qui touche & remue le cœur. On en peut dire autant de Lucréce, dont Quintilien parle si froidement, & que plusieurs Critiques ne regardent aussi que comme un versificateur.

De la maniére d'étudier les Poëtes.

V. le jugement des Sçavants de Baillet.

Il est vray que ces mêmes Auteurs ont trouvé des juges plus favorables pour eux. Hésiode a eu des admirateurs qui l'ont comparé à Homére, & tout éloigné qu'il en est, l'ont mis au second rang. Les enfants de la Grece apprenoient par

cœur les vers de Théognis. La Sicile, si l'on en croit Lucréce, n'eut rien de plus grand, de plus précieux ni de plus saint qu'Empédocle; les Siciliens récitoient ses vers divins, admirant des découvertes qui passent la portée de l'esprit humain. Lucréce, dont les vers, suivant la prédiction d'Ovide, dureront autant que le monde, paroît à Stace rempli de cet enthousiasme sublime où le vulgaire ne peut atteindre: *docti furor arduus Lucreti.* Lib. 1. vers. 730.

Ces jugements différents prouvent du moins, selon M. Racine, que l'opinion de ceux qui ne croyent pas que l'auteur d'un Poëme didactique puisse mériter le nom de Poëte, n'est pas une opinion générale. Qui pourroit, en effet, refuser ce nom à Virgile, & ne le pas mettre à la tête des Poëtes de son temps, quand même il n'eût composé que les Géorgiques, l'ouvrage le plus achevé de la poësie Latine? Parmi tant de Poëmes Latins que l'Italie moderne a enfantez, celuy de la Syphilide, aussi heureux dans le stile que malheureux dans le sujet, a rendu illustre le nom de Fracastor, qui seroit resté inconnu, si l'auteur se fût borné à son Poëme épique intitulé *Joseph.* Ce Lutrin, quoyque parfait en son genre, & rempli de fictions amusantes, ne sera jamais tant admiré que l'Art poëtique du même auteur. Il est donc certain que des ouvrages didactiques ont acquis le nom de Poëte à leurs Auteurs, & il ne s'agit que d'examiner par quelles qualitez ils ont mérité ce titre. Ceux qui s'obstinent à le leur refuser, se fondent sur ce principe, *qu'il n'y a point de Poësie sans fiction.*

Il y a quelques années que M. Racine lut à l'Académie un discours, où, après avoir combattu ce principe, il chercha l'essence de la Poësie, & la fit consister dans l'enthousiasme; toûjours également persuadé qu'on avance un principe faux, lorsqu'on dit en général qu'il n'y a point de Poësie sans fiction. Si par ce mot on entend les fictions de *récit*, c'est-à-dire, un récit d'actions merveilleuses inventées par le Poëte, il croit que c'est deshonorer la Poësie que de la faire consister dans des fables; mais si par ce mot on veut entendre les fictions du *stile*, c'est-à-dire, ces images, ces figures hardies par lesquelles le V. le Tome VI des Mémoires, page 245.

Poëte, imitateur parfait, peint tout ce qu'il décrit, & donnant du ſentiment à tout, rend ſon ouvrage vivant & animé; loin de contredire ce principe, il l'adopte comme conforme au ſien, puiſque ce ſtile de fiction, inſéparable de la Poëſie, & qui la diſtingue eſſentiellement de la Proſe, eſt le ſtile & le langage de la paſſion, c'eſt-à-dire, de cet enthouſiaſme dont les Poëtes ſe diſent remplis, & dans lequel ils n'employent que des diſcours élevez au-deſſus des diſcours ordinaires.

Quelque ſujet que traite un Poëte, cette fiction de ſtile, qui conſiſte dans les fleurs, dans les images & les figures, doit regner dans tout ſon ouvrage, puiſqu'il doit toûjours parler comme par inſpiration. Auſſi M. Racine paroît-il fort étonné que de célébres Anglois ayent donné à leurs Poëmes didactiques le titre d'*Eſſay*. Le Poëme du Comte Roſcoumon eſt intitulé, *Eſſay ſur la maniére de traduire en Vers;* celuy du Comte de Boukinghan, *Eſſay ſur la Poëſie;* & celuy de M. Pope, *Eſſay ſur la Critique.* Ce titre, que quelques Auteurs en Proſe ont donné par modeſtie à leurs ouvrages, ne peut convenir à des Poëtes, qui eſtant réputez des hommes inſpirez, ne doivent point annoncer ce qu'ils vont dire, avec une humilité contraire à l'enthouſiaſme qui les fait parler. Virgile, avant que de débiter les préceptes de l'Agriculture, invoque tous les Dieux & toutes les Déeſſes; le Ciel doit luy dicter ce qu'il va chanter. Lucréce luy-même invoque Vénus, la mere de tout ce qu'il y a de beau dans la Nature. Il eſt vray, pourſuit M. Racine, que ſon enthouſiaſme s'éteint bientôt dans la froideur des préceptes & des raiſonnements. On peut le conſerver dans les ſujets les moins élevez, de même qu'on peut n'en point avoir en parlant des plus grandes choſes. Si Aratus & Manile avoient eſté échauffez de ce feu divin, l'Aſtronomie leur eût fourni une noble matiére pour l'entretenir. Maintenant qu'elle nous eſt beaucoup plus connue qu'aux Anciens, que par des obſervations continuelles, & à l'aide des lunettes, nous avons découvert ce théatre immenſe de merveilles ſur lequel nos yeux ſe promenent toûjours avec une nouvelle ſurpriſe, un Poëte qui chanteroit une matiére ſi admirable

admirable d'un ton digne d'elle, ne seroit-il qu'un versificateur ? Mais Aratus & Manile n'avoient pas la force de s'élever si haut; & ce dernier s'est trompé grossiérement, ou plûtôt a cherché une vaine excuse à sa froideur, quand il a dit que son sujet n'avoit pas besoin d'ornement, qu'il suffisoit de l'enseigner :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

On ne lit guéres des vers pour apprendre des véritez. Celuy qui voudra se rendre habile dans la culture des arbres, aura plûtôt recours à la Quintinie qu'à Virgile. Plusieurs de ses préceptes, ou ne sont pas certains, ou ne sont pas d'usage dans notre climat; mais quand on en pourroit retirer une véritable utilité, les hommes se lassent bientôt d'apprendre, si celuy qui les veut enseigner n'a l'art de reveiller leur attention. L'utile devient ennuyeux s'il n'est joint à l'agréable. Lucréce luy-même en estoit si convaincu, qu'il promet souvent d'assaisonner de la douceur des Muses les véritez qu'il va dire, mais il se contente de le promettre, il ne l'exécute pas.

Dans un sujet naturellement froid, il est difficile de conserver ce feu qui doit animer les ouvrages poëtiques, d'entretenir l'admiration du Lecteur par ces fictions de stile toûjours renaissantes, de remuer le cœur & de l'intéresser, enfin, de répandre cette aimable variété qui réveille continuellement l'attention; mais plus l'assemblage de ces perfections est difficile, plus on est étonné de le trouver dans les Géorgiques.

Virgile frappe davantage dans le quatriéme Livre que dans les autres, parce que la matiére, quoyque peu relevée, en est cependant plus gracieuse & plus amusante, & paroît plus féconde en agréments. Mais, avec quelle adresse Virgile y ajoûte-t-il des ornements que luy seul estoit capable d'inventer ? Quand il décrit les travaux, les mœurs, les passions des abeilles, leurs guerres, leur obéïssance & leur fidélité à leur roy, nous oublions que nous sommes renfermez dans une ruche, occupez des travaux d'une mouche, & nous nous

croyons transportez dans l'enceinte d'une ville puissante, où nous considérons les exercices d'un peuple nombreux, ses mœurs, sa politique, les loix de son gouvernement, & tous ces ressorts qui font mouvoir les grands Etats.

Nous sommes encore frappez de ces épisodes agréables qui, à la fin de chaque Livre, soûtiennent l'attention du Lecteur, comme de ces morceaux qui brillent dans le corps de l'ouvrage. Il est grand & aimable au milieu des préceptes les plus rustiques. S'il veut nous apprendre le moyen d'élever les animaux, ses images nobles nous rappellent à l'éducation des hommes. Il nous dit qu'il faut former de bonne heure la jeunesse aux emplois ausquels on la destine, & profiter du temps où les esprits sont encore tendres & flexibles :

Dum faciles animi juvenum, dum mollior ætas.

On ne songe plus qu'il a dit dans le vers précédent, *jam vitulos hortare*, & qu'il s'agit d'une jeunesse si peu respectable. Il employe heureusement les mots de Lucine & d'Hymenée,

Ætas Lucinam, justosque pati Hymeneos.

pour exprimer la maniére de reparer ce qu'enlevent les maladies, & que la vieillesse rend inutile :

——— Subeunt morbi, tristisque senectus
Et labor, & duræ rapit inclementia mortis.

Et qu'on ne dise pas que les animaux, par la ressemblance de leurs passions avec les nôtres, fournissent aisément de pareilles images. Virgile est le même dans les sujets les moins animez; il sçait les rendre vivants, il séme les fleurs de la Poësie jusque dans les chardons & sur le fumier de la campagne.

Recommande-t-il qu'on épargne les jeunes arbres, un âge si tendre craint le fer; quand ils seront plus forts, coupez alors & la tête & les bras, exercez un cruel empire :

At dum prima novis adolescit frondibus ætas,
Parcendum teneris, &c.

Il demande pour le jeune arbre qu'on transplante, une terre semblable à celle dont on l'a enlevé:

Mutatam ignorent subitò ne semina matrem.

Il faut même avoir attention à luy procurer le même vent:

——— Adeò in teneris consuescere multum est!

L'arbre qui après avoir esté greffé, pousse d'heureuses branches, s'éleve jusqu'au Ciel, étonné de ses feuilles étrangéres, & de ses fruits, qui ne sont pas les siens:

Exiit ad Cœlum ramis felicibus arbos,
Miraturque novas frondes, & non sua poma.

Enfin, s'abbaisse-t-il jusqu'à nous dépeindre une charrue, il nous représente celuy qui dans la forêt soûmet un orme à sa volonté:

Continuò in sylvis magnâ vi flexa domatur
In burim, & curvi formam accipit ulmus aratri.

Ordonne-t-il qu'au printemps on commence à labourer, nous entendons les gémissements du taureau, & nous voyons le soc de la charrue qui brille dans les sillons:

Depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro
Ingemere, & sulco attritus splendescere vomer.

Ce stile si peu commun pour expliquer des choses si communes, ne se trouve point dans Nicandre, dans Théognis, dans Hésiode, ni dans les autres Poëtes didactiques de l'Antiquité, non plus que dans les Poëmes modernes qui ont acquis le plus de réputation, tel que celuy de Fracastor, celuy du P. Rapin sur les jardins, quoyqu'égayé de tous les ornements que la Fable fournit sur la naissance des fleurs, ni même dans celuy de Scévole de Sainte-Marthe sur la maniére d'élever les enfants à la mammelle: ouvrage d'ailleurs très-estimable par l'utilité des préceptes, & par la tendresse qu'il inspire pour les foibles créatures dont il recommande le soin;

ni enfin dans celuy de Quillet, plus attentif à la pureté du langage qu'à celle des mœurs. On ne peut refuser à ces Auteurs la qualité d'habiles versificateurs, mais on ne doit pas leur accorder celle de Poëtes.

Lucrece avoit choisi sans doute une matiére plus noble & plus élevée que celle de Virgile; il ne pouvoit même en choisir une plus intéressante, puisqu'il entreprend non-seulement de développer les secrets de la nature, mais d'apprendre aux hommes le grand secret de se rendre heureux, en les guérissant de toutes craintes & de toutes passions, pour leur procurer une tranquillité d'esprit inaltérable. On ne luy dispute pas la gloire d'écrire purement, & d'expliquer avec clarté des choses obscures: éloge qu'il se donne à luy-même,

——— *Obscura de re tam lucida pango*
Carmina.

mais, quoyqu'il se vante de parcourir les sentiers du Parnasse, on ne l'y voit presque jamais. Son prologue est admirable, l'exorde de son second livre est plein d'élévation, & c'est par un transport d'enthousiasme, qu'à la fin du troisiéme il introduit la nature qui parle aux hommes, pour leur reprocher la foiblesse qu'ils ont de craindre la mort. Le génie poëtique avec lequel il estoit né, éclate en ces trois endroits, mais il est étouffé dans tout le reste, où loin d'y trouver un Poëte qui imite, qui peigne & qui remue, on entend toûjours un Philosophe qui argumente, & parle du même ton. Cette uniformité si contraire à l'enthousiasme, rend fatiguante la lecture d'un long ouvrage, qui n'a d'autre variété que celle des sujets liez ensemble par ces transitions froides & communes: *Maintenant je vais parler de ... écoutez-moy attentivement ... Je dis donc ... suivant ce que j'ay dit plus haut:*

L. 4. v. 877. ——— *Dicam, tu percipe dicta.*
Dico, animo nostro primùm simulacra meandi
Accidere, atque animum pulsare, ut diximus ante.

. . . .

L. 6. v. 769. *Percipe, namque ipsâ de re nunc dicere conor.*

Quand il prépare ſon Lecteur à l'explication du ſommeil, il luy promet peu de vers, mais charmants, & il ſe compare à un Cigne :

Suavidicis potiùs, quàm multis verſibus edam, L. 5. v. 207.
Parvus ut eſt Cicni melior canor.

Cependant, dans cet endroit même, il eſt auſſi obſcur dans ſon raiſonnement, que ſec & froid dans ſa verſification, à laquelle il n'a point ſçû donner cette harmonie, que peu de temps après luy Virgile fit ſentir aux oreilles délicates.

Pour mieux connoître ces deux Auteurs, M. Racine les rapproche dans le même ſujet, il les compare l'un à l'autre. Ils ont, par exemple, fait tous deux une deſcription de la Peſte.

Celle de Lucréce n'eſt qu'un long récit des ſymptomes de la maladie; il repréſente tous les détails rebutants d'un objet déſagréable, parce qu'il ignore ces ſecrets de l'imitation qui rendent aimables les objets les plus affreux, & qui nous rempliſſent d'une agréable triſteſſe. Il luy eſtoit d'autant plus facile de nous l'inſpirer, qu'il décrivoit le malheur des hommes, au lieu que Virgile nous intéreſſe & nous attendrit, quoyqu'il ne décrive que le malheur des animaux. Quel ſpectacle touchant de les voir tomber au milieu des plus abondants pâturages!

Hinc lætis vituli vulgò moriuntur in herbis,
Et dulces animas plena ad præſepia reddunt.

On plaint ce courſier qui oubliant ſes antiques victoires, baiſſe la tête & tombe en expirant :

Labitur infelix, ſtudiorum atque immemor herbæ,
Victor equus, fonteſque avertitur, & pede terram
Crebra ferit, demiſſæ aures.

On partage la triſteſſe de ce laboureur qui détache du joug le bœuf conſterné de la mort de ſon frere, & laiſſe la charrue au milieu de la campagne :

——————— *It triſtis arator*

Mærentem abjungens fraternâ morte juvencum,
Atque opere in medio defixa relinquit aratra.

On est effrayé à l'aspect de Tysiphone qui sort des Enfers, & qui faisant marcher devant elle les tourments & la terreur, léve sa tête avide de sang :

Sævit, & in lucem Stygiis emissa tenebris
Pallida Tysiphone, morbos agit ante metumque,
Inque dies avidum surgens caput altiùs effert.

Ces exemples font assez connoître en quoy consiste la fiction de stile ; elle frappe, elle enléve, & est encore plus admirable, quand elle ennoblit des choses qu'on ne croyoit pas pouvoir estre ennoblies. Rien n'est plus simple que de dire que le vers ïambe ne conviendroit pas à la Tragédie, s'il n'estoit mêlé de spondée. Horace, pour relever une chose si commune, personnifie l'ïambe, qui, pour arriver aux oreilles d'un pas plus lent & plus majestueux, fait un traité avec le grave spondée qu'il associe à l'héritage paternel, à condition qu'il n'usurpera ni la seconde ni la quatriéme place :

Tardior, ut paulo, graviorque veniret ad aures
Spondæos stabiles in jura paterna recepit,
Commodus & patiens, non ut de sede secundâ
Cederet, aut quartâ socialiter.

Quoyqu'on soit accoûtumé à voir les chardons se changer en roses dans la main de Boileau, on est de même surpris, lorsque pour nous apprendre simplement qu'il a cinquante-huit ans, il se plaint que la vieillesse

Sous ses faux cheveux blonds déja toute chenue,
A jetté sur sa tête avec ses doigts pesants,
Onze lustres complets surchargez de trois ans.

Et lorsque pour défendre ce concours vicieux de voyelles que nous nommons *hiatus*, il dit aux rimeurs :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hatée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Et il montre à ceux qui se plaignent que la Langue Françoise n'est pas propre à dire noblement les petites choses, que leurs plaintes sont injustes.

C'est luy, dit M. Racine, qui, depuis Virgile, nous a le mieux montré qu'on pouvoit estre grand Poëte dans un ouvrage didactique. Son Art poëtique sera toûjours regardé comme un Poëme admirable, non-seulement par l'ordre des matiéres, la justesse des expressions, la solidité des préceptes & la noblesse de la versification, mais encore par cette étonnante variété avec laquelle il passe des préceptes au jugement des ouvrages, & des réflexions sur la Poësie, à l'histoire de la Poësie même, & sur-tout par ce talent d'exprimer dans ses vers le caractère de chaque genre de Poësie dont il parle ; en sorte que ses préceptes deviennent des exemples, & qu'en parlant de l'Idylle, de l'Eclogue, de l'Elégie, de l'Ode, des Poëmes épiques & dramatiques, l'harmonie de sa versification, ses expressions & ses images, répondent à toutes ces espéces de Poësies différentes, en quoy l'on reconnoît le parfait imitateur, & par conséquent le grand Poëte.



De la manière dont les Egyptiens comptoient les années du Regne des Empereurs.

1737. LA Dissertation de M. le Baron de la Bastie sur la durée de l'empire de Probus, & sur les Médailles Egyptiennes de ce Prince, où il est fait mention de la huitiéme année de son regne; ayant esté lûe à l'Académie, M. de la Barre proposa quelques objections contre l'explication que M. de la Bastie donnoit à ces Médailles.

Nota. On la trouvera imprimée dans le Tome suivant, page 437.

Suivant le système de M. de la Bastie, les Egyptiens comptoient les années du regne des Empereurs, non du jour qu'ils estoient parvenus à l'Empire, mais du premier jour du mois Thoth qui avoit précédé leur élection. C'est uniquement cet endroit de la Dissertation que M. de la Barre entreprit de combattre.

Il disoit 1.° Que cette idée n'estoit pas nouvelle, mais qu'ayant esté proposée déja par quelques Chronologistes, il ne paroissoit pas qu'elle eût esté adoptée par ceux-mêmes à qui elle auroit pu estre d'un grand usage pour l'explication de différentes Médailles, s'ils avoient cru qu'elle fût bien fondée.

2.° Cette même idée doit, suivant M. de la Barre, paroître bizarre du premier coup d'œil; car on a peine à concevoir que des peuples ayent voulu compter pour une année entiére, non seulement un intervalle d'un ou de deux mois, mais même une seule semaine & un seul jour; ce qui peut & doit même estre arrivé quelquefois, dans le système de M. de la Bastie. M. de la Barre ajoûtoit que ce système estoit d'ailleurs purement arbitraire, & n'estoit fondé sur l'autorité d'aucun Auteur ancien. On peut même dire, continuoit-il, qu'il est contraire à ce qui se pratiqua en Egypte, lorsqu'on y établit une nouvelle ére en faveur d'Auguste. En effet, ce Prince s'estant rendu maître d'Alexandrie dès le commencement du mois d'Août de l'an de Rome 724. c'est-à-dire, le 8. du mois Egyptien Mésori, s'il avoit esté d'usage de compter les regnes des

des Princes du premier Thoth qui avoit précédé leur avénement, l'ére d'Auguste auroit dû commencer dès le premier Thoth de l'an de Rome 723. mais bien loin de-là, nous apprenons de Censorin que les Egyptiens attendirent le premier Thoth qui suivit la prise d'Alexandrie, pour y fixer le commencement de leur ére d'Auguste.

3.° M. de la Barre estoit persuadé que, sans recourir à la solution proposée par M. de la Bastie, il estoit aisé d'expliquer les Médailles qui donnoient une seconde année à Galba, & une huitiéme année à Probus. Pour cela, il supposoit qu'on avoit commencé de compter le regne de Galba du jour qu'il fut élû Empereur par l'armée d'Espagne; ainsi ce Prince avoit regné neuf mois & treize jours lorsqu'il fut tué; & la nouvelle de sa mort put estre portée en Egypte assez tard, pour qu'on y eût déja préparé les piéces de Monnoye qu'on devoit distribuer au commencement de sa seconde année.

A l'égard de Probus, M. de la Barre prétendit qu'en Egypte on compta les six mois d'interregne qui suivirent la mort d'Aurélien, & les six mois de l'empire de Tacite, pour la premiére année de Probus; en sorte qu'en ajoûtant cette année aux six ans & quelques mois que cet Empereur a réellement passez sur le trône, on n'est plus embarrassé de sçavoir comment luy trouver une huitiéme année commencée.

Telles furent en substance les objections de M. de la Barre, ausquelles M. de la Bastie répondit dans le même ordre qu'elles avoient esté proposées, par un Mémoire qu'il lut à l'Académie la séance suivante.

Il dit d'abord qu'en proposant son systême sur la maniére dont les Egyptiens comptoient les années des Empereurs, bien loin de prétendre s'attribuer l'honneur de cette découverte, il avoit eu soin d'indiquer les ouvrages des Chronologistes célébres d'où il l'avoit empruntée, & on trouvera en effet qu'il cite exactement dans son Mémoire, les endroits des œuvres du Cardinal Noris, du P. Pagi, & de M. de la Torré Evêque d'Hadria, où ils ont employé pour d'autres Médailles, la même solution dont il a fait usage à l'égard de celle de Probus.

Si tous les Antiquaires qui ont eu occasion de rapporter des Médailles Impériales frappées en Egypte, ne se sont pas servis du même principe, cela vient uniquement de ce que ces Antiquaires n'ont pas fait attention à la difficulté chronologique qui naissoit de ces Médailles; car, ajoûte M. de la Bastie, il y a peu d'Antiquaires qui ayent en même temps esté Chronologistes. D'ailleurs il n'y en a pas un seul qui ait combattu cette idée; & il faut convenir que si d'un côté on peut par ce seul principe résoudre toutes les difficultez chronologiques qui se rencontrent sur les Médailles Egyptiennes, & que de l'autre il ne se trouve aucune solution qui y satisfasse pleinement, on est en droit de le regarder comme très-probable; & que peut-on demander de plus dans une matiére où l'on sent bien qu'il n'est pas possible d'arriver jusqu'à l'évidence de la démonstration?

Pour répondre à la seconde objection de M. de la Barre, M. de la Bastie soûtient que compter pour la premiére année d'un Prince, toute celle à la fin de laquelle il a commencé de regner, n'est pas un expédient auquel une seule difficulté ait forcé les Chronologistes de recourir, mais un fait qu'on peut également prouver par les Ecrivains & par les Médailles.

Les Juifs comptoient les années de leurs Rois à commencer du mois Nisan qui avoit précédé leur avénement au trône; & ceux des Rois étrangers du mois Tisri, comme il est expressément marqué au livre du Thalmud, qui a pour titre: *Rosh Hashanah*. Le Rabbin Issachar ben Mardochaï, c'est-à-dire, fils de Mardochée, dans son Traité sur le compte des années, remarque aussi qu'un seul jour à la fin de l'année est compté pour une année entiére. Ces deux autoritez sont citées par le P. Petau dans ses notes sur Saint Epiphane. On peut y joindre celle de Josephe, qui est encore plus considérable. Cet Historien dit qu'Hérode le Grand fut déclaré Roy par le Sénat en la CLXXXIV.^e Olympiade, sous le Consulat de C. Domitius Calvinus & de L. Asinius Pollion. Cette année estoit la 714.e de Rome. Le même Auteur nous apprend qu'Hérode dût ce titre à la protection de Marc-Antoine & d'Auguste,

Talm. Rosh. Hashanah. c. 1.

Petav. anim. Epiphan. Hær. 28. pag. 49.

Joseph. Antiq. lib. XIV. c. 26.

qui estoient venus tous deux à Rome, après avoir fait la paix, par l'entremise de L. Coccéius. Or Antoine & Auguste ne purent venir à Rome pour le plûtôt qu'à la fin de l'été de la même année, puisque le premier n'estoit venu débarquer dans la Pouille que dans le temps qu'Agrippa faisoit célébrer à Rome les Jeux Apollinaires marquez au 5.e de Juillet dans les anciens Calendriers; & que la guerre & les entrevûes des Plénipotentiaires, rapportées par Dion & Appien, durérent plus d'un mois. Cependant la CLXXXV.e Olympiade estoit déja commencée avec la pleine Lune du premier mois de l'été. Josephe n'a donc pu dire qu'Hérode avoit esté fait Roy en la CLXXXIV.e Olympiade, qu'en comptant le commencement de son regne du mois Nisan, qui avoit précédé le décret du Sénat qui luy assûroit la Couronne. *Dio, l. XLVIII. pag. 426. App. Civil. lib. V.*

Aux exemples tirez d'un peuple voisin de l'Egypte, M. de la Bastie fait succéder ceux que luy fournit le Canon de la succession Impériale, commencé par Ptolémée & continué par Théon, tous les deux Alexandrins. Ces deux Astronomes ne se servent pas, à la vérité, de l'année fixe, car l'année Egyptienne, dont le commencement reculoit d'un jour tous les quatre ans, se soûtint toûjours parmi les Astronomes, mais dans l'attribution que ces Auteurs ont faite des années aux Empereurs, ils ont presque toûjours donné l'année entiére au Prince qui l'avoit vûe finir; s'ils se sont écartez quelquefois de cette méthode, c'est parce que, n'entrant jamais dans les fractions d'années, c'est-à-dire, ne comptant jamais les mois & les jours, ils ont esté obligez d'omettre tous les Empereurs qui n'avoient pas regné une année entiére; & pour regagner ces moindres durées, il leur a fallu donner à quelques Princes, des années qu'ils n'avoient fait que commencer. On en jugera par le détail suivant. *Ap. Dodwel. Append. Cypr. p. 89. & seqq.*

Ptolémée, après avoir donné à Auguste quarante-trois ans de regne, qui finirent précisément le dernier jour de l'année Egyptienne rétrograde, lequel concourut avec le 19. d'Août Julien, l'an de Rome 767. de l'ére de Nabonassar 762. de Jesus-Christ 14. Ptolémée, dis-je, donne ensuite à Tibére *Ptol. ubi supra.*

vingt-deux ans seulement, & les fait finir le 13. d'Août de l'an d'Auguste 65. de Nabonassar 783. de Jesus-Christ 36. car le lendemain estoit le premier Thoth, jour auquel commençoit l'année de Nabonassar 784. Tibére ne mourut cependant, suivant Tacite & Suétone, que le 16. Mars de l'an de Jesus-Christ 37. 66. de l'ére d'Auguste, & 784. de Nabonassar. Ptolémée a donc attribué cette derniére année toute entiére à Caligula, quoyque Tibére en eût rempli les sept premiers mois. Le Canon donnant quatre ans entiers à Caligula, les a fait commencer avec le premier Thoth de l'an 66. d'Auguste, 784. de Nabonassar; ils finissent avec l'an 69. d'Auguste, de Nabonassar 787. dont le dernier jour estoit le 12. d'Août Julien de l'an de Jesus-Christ 40. Caligula ne fut tué que le 24. de Janvier suivant, & par conséquent l'année Égyptienne pendant laquelle il fut tué, a esté comptée pour la premiére de Claude, dont on a fait remonter le commencement au premier du mois Thoth qui précéda son élection.

Tacit. Annal. lib. 6. Sueton. Tiber. cap. 16.

Les quatorze années de Claude finissent, suivant le Canon, avec le dernier jour de l'an 83. d'Auguste, 801. de Nabonassar, c'est-à-dire, au 9. d'Août de l'an 54. de l'Ere Chrétienne. Claude ne mourut que le 13. d'Octobre suivant; il faut donc qu'on ait donné à son successeur toute l'année 84. d'Auguste, 802. de Nabonassar, commencée le 10. d'Août, deux mois & trois jours avant la mort de Claude.

Si Ptolémée a donné à Néron quatorze ans, qui n'ont dû finir que le 5. d'Août, dernier jour de l'an d'Auguste 97. de Nabonassar 815. en l'an 68. de Jesus-Christ, quoyque cet Empereur fût mort dès le 9. ou le 10. de Juin précédent, cela vient uniquement de l'omission des regnes de Galba, d'Othon & de Vitellius, dont il n'a point fait mention, parce que nul d'entr'eux n'avoit regné une année entiére. Par-là, Ptolémée s'est trouvé obligé d'attribuer, contre son usage ordinaire, une année entiére à Néron qui l'avoit fort avancée, ne voulant rien dire de Galba qui l'avoit finie. Mais d'abord après, il revient à sa maniére de compter accoûtumée.

V. Pagi, Crit. ad annum 68. n.° 3.

Des dix années qu'il donne à Vespasien, il a compté pour la premiére la 98.e d'Auguste, 816.e de Nabonassar, quoyque Vespasien n'eût esté proclamé à Alexandrie que le premier de Juillet de cette année-là, qui finissoit le 5. d'Août suivant, l'an de Jesus-Christ 69. Ptolémée a donné toute entiére à un Prince, l'année dont il n'a regné que le dernier mois. La dixiéme année de Vespasien est terminée au 3. d'Août, dernier jour de la 107.e d'Auguste, 825.e de Nabonassar, de Jesus-Christ 78. Vespasien n'est mort que le 24. de Juin suivant. On a donc compté pour la premiére année de Titus, la 108.e d'Auguste, 826. de Nabonassar. Et, en effet, les trois années que Ptolémée luy donne, finissent avec la 110.e d'Auguste, 828.e de Nabonassar, le 2. d'Août de l'an de Jesus-Christ 81. La mort de Titus n'arriva que le 15. de Septembre qui suivit, & les quinze années de Domitien commencent avec la 111.e d'Auguste, 829.e de Nabonassar, & finissent avec la 125.e de l'une de ces éres, & la 843.e de l'autre, le 29. de Juillet de l'an de Jesus-Christ 96. Domitien fut tué le 18. Septembre d'après; c'est donc l'année qui avoit commencé le 30. Juillet avant sa mort, qui est attribuée toute entiére à Nerva, & c'est l'unique que luy donne le Canon. Elle fut terminée le 29. de Juillet de l'an de Jesus-Christ 97. Mais Nerva ayant vêcu jusque vers la fin de Janvier suivant, toute l'année 127.e d'Auguste, 845.e de Nabonassar, passe pour la premiére de Trajan son successeur, quoyqu'il n'en eût regné que les six derniers mois.

Suet. Vespas. cap. 6. Tacit. Hist. II. 79.

V. Pagi, Crit. ad annum 79. n. 2.

A Ptolémée M. de la Bastie fait succéder Théon, Continuateur du Canon chronologique de ce fameux Astronome, & il prouve par plusieurs exemples, qu'il a suivi la même méthode pour compter les années des Empereurs. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns, pour ne pas multiplier ces répétitions de calcul.

Théon* donne six ans entiers à Aurélien, & les fait finir avec l'an d'Auguste 304. 1022. de Nabonassar, c'est-à-dire, le 15. Juin de l'an de Jesus-Christ 275. Il a donné ensuite à Probus les sept années suivantes, qu'il fait commencer le 16.

*Theo, apud Dodwel. p. 92.



de Juin, avec la 305.e année d'Auguste & la 1023.e de Nabonassar. Probus ne fut élû que dix mois après, comme M. de la Bastie l'a remarqué dans sa Dissertation. Voilà donc une année entiére donnée à un Prince qui n'avoit regné qu'à la fin. Théon fait encore finir l'empire de Carus avec la 313.e année d'Auguste, 1031.e de Nabonassar, c'est-à-dire, au 12. de Juin de l'an 284. de Jesus-Christ. Puisqu'il luy donne deux ans de regne, il faut qu'il les fasse commencer avec le premier Thoth de l'an d'Auguste 312. de Nabonassar 1030. c'est-à-dire, au 12. de Juin de l'an de Jesus-Christ 282. Probus a vêcu encore trois mois après. Si quelquefois Théon s'écarte de cette façon de compter, c'est, comme M. de la Bastie l'a remarqué en parlant de Ptolémée, pour regagner ce que l'omission des Empereurs qui n'ont pas regné l'année entiére, comme Tacite & Emilien, ou de ceux que l'on prend pour des Tyrans, comme Macrin, pouvoit faire perdre au calcul en total.

De tous ces faits, M. de la Bastie se croit en droit de conclurre que l'usage de compter la premiére année des Empereurs du premier du mois Thoth qui avoit précédé leur élection, se trouvant établi chez les Astronomes d'Alexandrie, & conforme à ce qui se pratiquoit chez les Juifs, qui avoient emprunté bien des choses des Egyptiens, on ne sçauroit sans injustice, le traiter d'idée purement arbitraire.

Quant à la seconde partie de l'objection, qui consiste à dire que lorsqu'Auguste se rendit maître d'Alexandrie, bien loin de compter son regne du premier Thoth précédent, les Egyptiens attendirent le premier Thoth qui suivit cette conquête, pour y fixer le commencement de l'ére qu'ils établirent en l'honneur de ce Prince, M. de la Bastie dit qu'il pourroit se contenter de répondre qu'on a peut-estre suivi des régles différentes pour le commencement des époques générales, & pour le calcul des années particuliéres de chaque Empereur. Mais de plus, il soûtient que dans le nombre des époques des Egyptiens qui nous sont connues, on en trouvera dont le commencement est tout-à-fait conforme à la régle qu'il a

proposée, & qu'on n'en trouvera point qui luy soit positivement contraire.

Nous connoissons quatre époques dont les Egyptiens se sont servis pour compter leurs années, l'ére de Nabonassar, celle de Philippe Aridée, celle d'Auguste & celle de Dioclétien. *V. Censorin. de D. N. c. 21.*

Les Astronomes d'Egypte avoient reçû la premiére des Astronomes Chaldéens; il n'est pas bien sûr qu'elle ait eu cours dans l'usage civil & populaire, on sçait encore moins si le commencement en avoit esté fixé au premier Thoth qui avoit précédé, ou à celuy qui avoit suivi l'avénement de Nabonassar à la Couronne. On n'en peut par conséquent tirer aucune induction contre le sentiment de M. de la Bastie.

L'établissement de l'époque de Philippe Aridée & de celle de Dioclétien, est entiérement conforme à l'usage sur lequel est fondée l'explication qu'il donne aux Médailles de Probus.

L'ére de Philippe Aridée commence, suivant le Canon de Ptolémée & de Censorin, avec la 425.e année de Nabonassar, dont le premier de Thoth se trouvoit au 12. du mois de Novembre Julien proleptique, en l'année de Rome 429. & la premiére de la CXIV.^e Olympiade, sous l'Archonte Hégésias. Alexandre le Grand, prédécesseur de Philippe Aridée, ne mourut que le 22. du mois de May suivant, selon le calcul d'Ussérius, de Dodwel & autres, c'est-à-dire, six mois & douze jours après le premier jour de l'année que les Egyptiens ont comptée pour la premiére de son successeur; & même l'élévation de Philippe Aridée sur le trône, a esté encore postérieure de plus d'un mois à la mort d'Alexandre. Il faut donc nécessairement que les Egyptiens ayent attribué à Philippe les sept à huit mois qui avoient précédé le commencement réel de son regne, pour en former sa premiére année, & fixer le commencement de la nouvelle ére. *Ptol. in App. Cypr. Dodwell. pag. 88. Censor. c. 21. Usser. Annal. pp. 221. 222.*

Ils en ont usé de même à l'égard du commencement de Dioclétien; le P. Pétau a prouvé qu'il avoit esté élû Empereur par l'armée, le 17. de Septembre de l'an de J. C. 284.

Les plus fameux Chronologiſtes en ſont demeurez d'accord, comme le Cardinal Noris, le Pere Pagi, citez dans la Diſſertation ſur la durée de l'empire de Probus, auſquels on peut joindre Thomas Lydiat, M. de Tillemont & pluſieurs autres. Or il eſt certain que l'ére ſi célébre dans les anciens Auteurs eccléſiaſtiques, & qu'ils déſignent ainſi, *Ex die imperii Diocletiani*, prend ſon commencement dans l'année civile, au 29. d'Août, ou premier de Thoth de l'an d'Auguſte 314. de Jeſus-Chriſt 284. S.t Ambroiſe, dans ſa Lettre aux Evêques de l'Emilie, fait concourir le 5. du mois Pharmuthi de l'an 89. de Dioclétien, avec le 31. Mars de l'an de Jeſus-Chriſt 373. & le 21. de Pharmuthi de la 93.e année de Dioclétien, avec le 16. d'Avril de l'an 377. de Jeſus-Chriſt. Ceux qui voudront de plus amples éclairciſſements, les trouveront dans l'introduction qui eſt à la tête de l'ouvrage chronologique de Sethus Calviſius.

V. Lydiat, Ser. ſumm. Mag. p. 145.
Tillem. Hiſt. des Empp. t. 4. not. 1. ſur Diocl. pag. 594.
Ambroſ. Epiſt. 83.
Sethus Calviſ. Iſag. part. 3. c. 16.

Il faut donc qu'en Egypte on ait compté la premiére année de Dioclétien, non du jour précis de ſon élection, ni du mois Thoth qui la ſuivit, mais du premier de Thoth qui l'avoit précédé, quoyque ce jour-là Dioclétien fût encore particulier, & que Numérien ait vêcu plus de quinze jours après.

Pour ce qui concerne l'ére d'Auguſte, M. de la Baſtie pourroit ſoûtenir par l'autorité de Dion, que la priſe d'Alexandrie n'arriva que le 29. d'Août de l'an de Rome 724. puiſque d'un côté cet Hiſtorien aſſûre que le Sénat ordonna qu'à l'avenir les Alexandrins compteroient leurs années à commencer du jour que leur ville ſe ſoûmit à Auguſte, & qu'il eſt certain d'ailleurs que les années des Alexandrins ne commençoient que le 29. du mois d'Août Romain. Mais M. de la Baſtie convient que Dion s'eſt trompé en cet endroit, car nous apprenons d'un ancien Calendrier gravé ſur un marbre du temps de l'Empereur Claude, & publié par M. Bianchini, qu'Auguſte ſe rendit maître de la Capitale de l'Egypte le premier d'Août: K. AVG..... AVG. ALEXAND. RECEPIT. Or les Alexandrins n'ont jamais fait commencer leur année le premier du mois d'Août; il eſt donc faux

Dio, lib. LI. p. 123.
V. Bianch. ad calc. Cam. & interr. ſepulchr. lib. 54.

faux que le Sénat ait ordonné aux Egyptiens de compter leurs années du jour de la prise d'Alexandrie.

Quel est donc le temps d'où les Alexandrins ont commencé de compter la nouvelle ére instituée en l'honneur d'Auguste? C'est, suivant M. de la Bastie, depuis la mort de Cléopatre, & la réduction de l'Egypte en province Romaine. Ni l'un ni l'autre de ces événements n'est arrivé le premier du mois d'Août 724. car il se passa plusieurs jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'à la mort de Cléopatre. Il y eut bien des négociations de la part des personnes qu'elle faisoit agir auprès d'Auguste, & de celles que l'Empereur envoyoit vers elle, pour l'engager à ne pas renoncer à la vie; ils eurent même une entrevûe. Qu'on se donne la peine de lire tout ce détail dans Plutarque & dans Dion, on se convaincra que ce qu'ils rapportent n'a pu se passer dans un seul jour. Tant que Cléopatre vêcut, non seulement Auguste ne luy enleva pas le titre de Reine, mais il luy donna des espérances de luy conserver son royaume; ainsi le commencement de l'empire d'Auguste en Egypte ne put estre fixé au premier d'Août de l'an de Rome 724. ni même aux jours suivants, Cléopatre vivoit encore, & estoit censée y regner.

Plut. Anton. p. 954. & seqq. Dio, lib. LI. p. 515. & seqq.

Une seconde observation à faire, c'est que vraysemblablement l'Egypte ne dût commencer à se servir d'une nouvelle ére, qu'après la publication de l'édit par lequel elle fut réduite en province de l'Empire Romain. Jusqu'alors il estoit incertain s'il y auroit un changement total de domination; Auguste pouvoit rendre la Couronne aux enfants de Cléopatre, ou la donner à quelqu'un des Rois alliez de la République. Il semble que cet édit, & les réglements qu'il devoit contenir, n'ont dû estre publiez qu'après que tous les Nomes de l'Egypte, même les plus reculez, furent soûmis aux Romains. Pour tout cela, ce n'est pas trop que d'avoir employé ce qu'il y avoit de jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'au premier Thoth de l'an 719. de Nabonassar, de Rome 724. Il aura fallu bien plus de temps, si, avant que de publier ces réglements, on a attendu la confirmation du

Conf. Dion. pag. 517.

Sénat, comme il eſt très-vrayſemblable; & en ce cas-là l'édit n'aura pu eſtre publié avant la fin de Septembre. C'eſt après cette publication qu'on a véritablement commencé de ſe ſervir de l'ére d'Auguſte; &, ſuivant les apparences, pour en fixer le commencement au premier jour de l'année Egyptienne, on l'a fait remonter à quelques jours avant la publication de l'édit. Ainſi des quatre éres uſitées ſucceſſivement chez les Egyptiens, M. de la Baſtie n'en trouve aucune qui ſoit contraire à l'uſage qu'il croit avoir eſté reçû en Egypte pour les années des Empereurs, & il y en a deux qui le ſuppoſent évidemment.

La troiſiéme partie du Mémoire de M. de la Baſtie eſt employée à combattre les ſolutions que M. de la Barre propoſoit pour résoudre les difficultez chronologiques qui ſe rencontrent ſur les Médailles Egyptiennes de Galba & de Probus.

Voy. Xiphil. in Galb. & Zonar. Annal. tom. II.

Dire que Galba ayant regné neuf mois treize jours, la nouvelle de ſa mort a eſté portée ſi tard en Egypte qu'on y avoit déja frappé les nouvelles eſpéces qu'on devoit diſtribuer le premier jour de ſa ſeconde année, c'eſt, ſuivant M. de la Baſtie, ſuppoſer un fait deſtitué de vrayſemblance; car à qui pourra-t-on perſuader que la nouvelle de la fin tragique de Galba n'eſt parvenue en Egypte qu'au bout de deux mois? Des nouvelles de cette importance ne ſont-elles pas toûjours portées avec une extrême viteſſe dans tous les lieux où l'on a intérêt de les ſçavoir? Peut-on penſer que le ſucceſſeur de Galba n'a pas dépêché en diligence dans toutes les provinces pour y annoncer ſon élection? Qu'il a négligé de faire partir un bâtiment pour en porter plus vîte la nouvelle en Egypte, province conſidérable, & dans laquelle il y avoit une armée? Au défaut des bâtiments, que des vents contraires pouvoient ou faire périr ou arrêter, dans une ſaiſon auſſi rude pour la navigation que le mois de Janvier, a-t-il fallu ſi long temps pour aller par terre de Rome juſqu'au Détroit qui ſépare l'Europe de l'Aſie, & après l'avoir paſſé, continuer la route juſqu'en Egypte, à cheval ou en voiture? On ſçait qu'Auguſte avoit établi ſur toutes les grandes routes, d'intervalle en

en intervalle, de jeunes gens dispos, & qu'ensuite il y établit des voitures, pour estre plûtôt averti de ce qui se passoit dans les provinces : *Quò celeriùs sub manum annuntiari, cognoscique* Sueton. Aug. *posset quid in provincia quaque gereretur, juvenes primò, modicis* cap. 49. *intervallis per militares vias, dehinc vehicula disposuit.* Ce sont les termes de Suétone. Plutarque rapporte que d'abord après la Plut. Galb. mort de Néron, les Consuls dépêchérent à Galba des esclaves pag. 1056. publics, pour luy porter le Sénatus-consulte fait en sa faveur, & qu'ils donnérent à ces esclaves des passeports scellez de leurs sceaux, afin qu'en les voyant, les Magistrats des villes qui se trouvoient sur leur route, eussent soin de leur faire fournir de nouvelles voitures pour accélérer leur course. Il y avoit outre cela des soldats dispersez dans les provinces, & uniquement destinez à porter les nouvelles; on les appelloit *Curiosi, Frumentarii, Speculatores,* sur quoy l'on peut consulter les remarques de Saumaise sur l'histoire Auguste. Ils faisoient V. Salm. Not. une si grande diligence, que l'Orateur Aristide a cru ne pou- ad H.A. Script. voir mieux exprimer avec quelle rapidité il fit un voyage à pag. 28. Rome, qu'en disant que les soldats chargez de porter les nouvelles ne le devançoient pas : ὅτι γὰρ οἱ τὰς ἀγγελίας κομί- Arist. Serm. ζοντες τ̄ στρατιωτῶν ἡμᾶς γε παρῆλθον. Pour faire sentir encore Sac. II. tom. I. mieux que cette prétendue lenteur à porter les nouvelles de opp. pag. 304. la mort de Galba en Egypte, est contraire, non seulement à la vraysemblance, mais même à la vérité, M. de la Bastie remarque que ceux qui proposent cette solution, sont obligez de supposer que la mort de Galba n'a esté connue en Egypte que vers les derniers jours du mois de Mars de l'an 69. puisque sa seconde année ne devoit commencer que le 13. d'Avril suivant, à moins qu'ils ne veuillent soûtenir qu'on frappoit des Médailles pour la nouvelle année d'un Prince long-temps avant qu'elle commençât, ce qui n'a pas la moindre apparence. Othon n'auroit donc esté reconnu en Egypte qu'environ la fin du mois de Mars; & comme il n'auroit pas fallu moins de temps pour qu'on luy rapportât que la province & l'armée s'estoient déclarées en sa faveur, jamais Othon n'auroit pu en recevoir la nouvelle, puisqu'il se tua le 16. d'Avril de la

Pagi, Crit. ad ann. 69. n. 6. Plut. Othon. p. 1073.

même année, comme le P. Pagi l'a très-bien prouvé. Cependant, dans le discours que Plutarque luy fait tenir à ses amis, qui vouloient le détourner du dessein de se tuer après la défaite de son armée, il leur dit qu'il sent bien que tout n'est pas encore désespéré, qu'une partie des troupes & des provinces luy sont attachées, & parmi ces derniéres il nomme l'Egypte, comme une de celles dont les secours estoient en marche.

Tacit. Hist. II. 79. Suet. Vesp. cap. 6.

Si la nouvelle de la mort de Galba n'avoit pu estre portée en Egypte qu'en deux mois, la nouvelle de la mort d'Othon n'auroit dû, par la même raison, y arriver qu'à la fin de Juin, puisqu'Othon ne se tua que le 16. d'Avril. Nous avons cependant un assez grand nombre de Médailles de Vitellius frappées en Egypte, & nous sommes assûrez que Tibére Alexandre Gouverneur de cette province, y fit proclamer Vespasien dès le premier de Juillet. Or il y avoit eu auparavant quelques jours de fermentation, pendant lesquels il n'est pas vraysemblable qu'on se soit avisé de battre monnoye au coin de Vitellius.

M. de la Bastie prévient ici une difficulté qu'on pourroit luy opposer, sur ce que la nouvelle de la mort d'Othon a dû arriver beaucoup plus vîte en Egypte, que celle de la mort de Galba, par la raison que l'une estoit arrivée dans une saison bien plus favorable à la navigation, que l'autre.

Plut. Othon. p. 1068.

Mais pour que cette objection eût quelque force, il faudroit supposer qu'à l'avénement d'Othon, les vents ont esté plus contraires à ceux qu'il envoya l'annoncer en Egypte, qu'à ceux qu'il dépêcha dans la Syrie & dans la Judée. Plutarque, avant que de parler de la prise des passages des Alpes par l'armée de Vitellius, rapporte qu'Othon avoit reçû des lettres satisfaisantes de la part de Mucien qui commandoit en Syrie, & de Vespasien Général de l'armée qui faisoit la guerre contre les Juifs. Cela se passa plus d'un mois avant la mort d'Othon. Il n'avoit donc pas fallu plus de deux mois pour que la nouvelle de son élection fût portée à ces provinces, & pour avoir la réponse de ceux ausquels il l'avoit notifiée. Par quelle raison auroit-il fallu deux fois plus de temps pour la faire sçavoir en

Egypte, qui n'estoit guéres plus éloignée? On sera toûjours obligé d'entasser conjectures sur conjectures, quand on ne voudra pas se servir d'un principe simple, & qui suffise seul pour résoudre toutes les difficultez. Celuy sur lequel M. de la Bastie fonde son explication, peut encore servir à rendre raison d'une particularité qu'on peut remarquer à l'égard des Médailles Egyptiennes de Galba; on en a tout au moins autant, & avec un aussi grand nombre de revers différents, de sa seconde année que de la premiére. La raison de cela est aussi difficile à rendre, dans le systême de M. de la Barre, qu'il est aisé de l'expliquer en suivant l'opinion de M. de la Bastie. Car Galba ayant esté élû au commencement d'Avril de l'an de Jesus-Christ 68. & estant mort le 15. de Janvier suivant, il se trouve qu'il a regné à peu-près autant de temps avant & après le premier de Thoth.

V. Hard. Opp. Sel. pag. 725. & seqq. Patin. Thes. Maurocen.

V. Pagi, Diss. Hypat. n. 19.

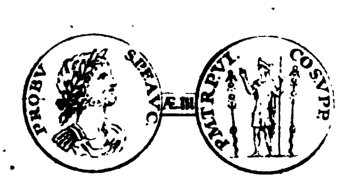
M. de la Bastie examine ensuite l'explication que M. de la Barre avoit voulu donner aux Médailles sur lesquelles on trouve la huitiéme année de Probus. En supposant, dit-il, que les six mois d'interregne qui suivirent la mort d'Aurélien, & les six mois du regne de Tacite, furent comptez en Egypte pour la premiére année de Probus, a-t-on fait attention que Tacite fut solemnellement élû par le Sénat, & généralement reconnu par toutes les armées & par toutes les provinces? Nous avons des preuves particuliéres que l'Egypte luy avoit prêté serment, puisqu'elle avoit fait frapper des Médailles sur lesquelles on avoit marqué la premiére année de son regne. Il y en a trois de moyen-bronze dans la collection du P. Banduri; &, puisqu'on trouve à leurs revers ETOYC. A. qu'il y en a aussi de Probus sur lesquelles on lit L. A. peut-on dire que les Egyptiens ont confondu dans quelques Médailles ce que d'autres Médailles nous apprennent qu'ils ont très-bien distingué?

Bandur. Num. Impp. tom. I. p. 427.

Les Inscriptions & les Médailles Latines achevent de prouver, d'une maniére qui ne souffre pas de réplique, qu'on n'a point compté l'empire de Probus depuis la mort d'Aurélien immédiatement, mais de son élection après la mort de

Reineſ. Inſcr. pag. 320.

Tacite. Il y a dans le recueil de Reinéſius, une Inſcription qui fait concourir la ſixiéme Puiſſance Tribunitienne de Probus avec ſon quatriéme Conſulat. M. l'Abbé de Rothelin a dans ſon Cabinet une Médaille d'argent de Probus, où on lit du côté de la tête, PROBVS P. F. AVG. on voit au revers un homme debout, vêtu de l'habit militaire appellé *Paludamen*, tenant de la main droite un globe, & de la gauche une pique, au milieu de deux Enſeignes militaires, & pour légende P. M. TR. P. VI. COS. V. PP.



Voilà deux témoignages qui prouvent que la ſixiéme Puiſſance Tribunitienne de Probus, a concouru avec ſon quatriéme Conſulat, qui eſt de l'an de Jeſus-Chriſt 281. & avec le cinquiéme, qui eſt de l'an 282. Probus ayant eſté fait Empereur par l'armée, au mois d'Avril 276. & reconnu ſolemnellement par le Sénat le 3. de Juillet de la même année, il s'enſuit que ſa ſixiéme Puiſſance de Tribun a commencé au mois d'Avril, ou au mois de Juillet de l'an 28[illegible] qu'elle n'a fini qu'en l'un de ces deux mois de l'an 282. & par conſéquent qu'elle a concouru en partie avec ſes quatriéme & cinquiéme Conſulats. Au contraire, ſi ſon empire eſtoit compté dés après la mort d'Aurélien, arrivée au mois de Mars de l'an 275. il ſeroit tout-à-fait impoſſible que ſon cinquiéme Conſulat eût pu concourir avec ſa ſixiéme Puiſſance Tribunitienne, qui auroit fini plus de ſix mois avant qu'il eût eſté fait Conſul pour la cinquiéme fois.

V. Pagi, Crit. ad annum 275. num. 2.3.

Les Médailles de Galba & de Probus ne ſont pas les ſeules qui ont déterminé M. de la Baſtie à embraſſer le ſentiment

qu'il a défendu dans son Mémoire. Nous en avons d'Hadrien & de Claude le Gothique, qui paroissent ne pouvoir estre expliquées, qu'en suivant le parti qu'il a pris pour celles de Galba & de Probus. Hadrien a commencé de regner le 11. du mois d'Août de l'an 117. de Jesus-Christ, il est mort le 10. de Juillet de l'an 138. on en peut voir les preuves dans la Dissertation *hypatique* du P. Pagi, & dans sa Critique de Baronius. Le Cardinal Noris, qui avoit d'abord esté d'un sentiment contraire, s'est enfin rendu aux raisons du P. Pagi, & il a esté suivi par M. de Tillemont. Quatre Médailles d'Hadrien, deux en moyen & deux en petit-bronze, ont au revers, L. K. B. *anno XXII.* comment trouvera-t-on qu'un Prince qui n'a regné que vingt ans, & pas tout-à-fait onze mois, a pu compter sa vingt-deuxiéme année, à moins qu'on ne suppose que la premiére a esté comptée du premier Thoth qui précéda son avénement? car, ni au commencement ni à la fin de l'empire d'Hadrien, il n'arriva aucun événement singulier qui ait pu donner lieu à une maniére de compter différemment ses années.

Pagi, Dissert. hypat. part. I. cap. 4.

Tillem. Hist. des Empp. t. II. Note XIX. sur Hadr. p. 597.

Dira-t-on encore que la nouvelle de la mort d'Hadrien, n'arriva en Egypte qu'après qu'on eut frappé des monnoyes pour l'année qui devoit commencer? Et croit-on que si les Egyptiens s'estoient une fois trompez en fabriquant des piéces de monnoye d'avance, ils ne se tinssent pas sur leurs gardes, pour ne pas retomber dans le même inconvénient? On ne doit pas admettre sans aucune preuve, qu'on trouve communément de ces Médailles qu'on suppose frappées d'avance pour des Princes qui n'ont pas vécu jusqu'à la date que ces Médailles portent. Quand il seroit aussi vray qu'il est incertain, qu'on frappoit d'avance des piéces de monnoye, pour les distribuer au commencement de la nouvelle année, n'est-il pas probable, que lorsque l'on venoit à sçavoir la mort de l'Empereur, avant le jour fixé pour la distribution, qu'en ce cas-là on refondoit ces piéces prématurées, & qu'on ne les répandoit pas dans le public?

Dans le systême de M. de la Bastie, on n'est pas obligé de

Bandur. Num. Impp. tom. I. p. 353.

recourir à une faute de Monétaire, pour expliquer une Médaille de petit-bronze de l'Empereur Claude le Gothique, au revers de laquelle on lit L. Δ. *anno quarto*, quoyque ce Prince n'ait regné que deux ans & un peu plus de sept mois. Trébellius-Pollio nous apprend que la nouvelle de l'élection de Claude fut apportée à Rome le 24. Mars de l'an de J. C. 268. On dût compter en Egypte sa premiére année jusqu'au premier Thoth, ou 29. d'Août suivant; de ce jour au 29. d'Août 269. la seconde; du 29. d'Août 269. à pareil jour de l'an 270. la troisiéme, & on commença de compter la quatriéme dès le 29. d'Août 270. Claude le Gothique ne mourut qu'environ deux mois après; car une Loy du Code qui porte son nom, nous apprend qu'il vivoit encore le 25. d'Octobre 270. Le Cardinal Noris l'a déja remarqué.

Trebell. Poll. Claud. cap. 4.

Leg. 11. Cod. de divers. Rescr.

Noris, Parerg. de vot. decenn. cap. 6.

Que l'on compare, dit M. de la Bastie en finissant, la simplicité d'un principe qui suffit seul pour résoudre toutes les difficultez que présentent les Médailles Egyptiennes des Empereurs, avec les différentes conjectures ausquelles on est forcé d'avoir recours pour les expliquer chacune en particulier, & cette seule comparaison fera sentir la nécessité où l'on est de l'admettre.



REFLEXIONS

REFLEXIONS HISTORIQUES SUR LE LOIRET.

LA connoiſſance de l'origine & du cours des Riviéres, appartient proprement à la Phyſique; mais il eſt à leur égard d'autres circonſtances, & ſur-tout des traits hiſtoriques, qui ſont abſolument du reſſort des Belles-Lettres. C'eſt ce qui a engagé M. l'Abbé de Fontenu à examiner attentivement le Loiret, petite riviére de l'Orléanois, qui coule depuis l'endroit qu'on nomme *la Source*, juſqu'au-delà du pont de Saint-Meſmin, où elle ſe jette dans la Loire, après un cours d'environ deux lieuës. L'objet principal de cet Académicien, a eſté de rectifier & de ramener à leur juſte valeur, les exagérations des Auteurs qui ont parlé de cette riviére, qui ne paroît conſidérable que parce que ſes eaux ſont retenues par des digues qui les font refluer dans ſon baſſin; en effet, quelque belle & abondante que ſoit la ſource, elle ne fournit de l'eau que pour former un ruiſſeau d'une toiſe de largeur, ſur deux pieds & demi ou trois pieds de profondeur. Cependant pluſieurs Auteurs ont parlé du Loiret comme d'un prodige. Papyre Maſſon, le plus ſçavant de tous ces Ecrivains, diſtingue dans ſon livre ſur les fleuves de France, le Loiret de toutes les autres riviéres, en ce que même dès ſa naiſſance, c'eſt une riviére auſſi conſidérable qu'à ſon embouchûre, & capable de porter bateaux à ſa ſource même[a]. 1736.

A ce diſcours, ne croiroit-on pas voir un grand fleuve ſortir du ſein de la terre? Cependant les deux ſources[b] principales qui forment le Loiret, avec quantité d'autres petites ſources qui ſortent du fond de leurs deux baſſins, ne donnoient

[a] *In vicinia urbis Aureliæ,* dit cet Auteur, *Ligerulus oritur, tantus in oſtio quantus in fonte; altum enim fluvium & navicularum patientem emittit.*

[b] *N.*[a] Les grands changements que M. Boutin Receveur général de Tours, a fait faire aux baſſins des ſources du Loiret, en ont tellement changé la diſpoſition extérieure, qu'il eſt difficile d'en faire la comparaiſon avec ce qu'ils eſtoient autrefois.

communément au débouché où leurs eaux se réunissoient en 1736. que six pieds d'eau en largeur, sur deux à trois de hauteur, c'est-à-dire, seize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui ne couloient que d'une vîtesse moyenne. Or quelle comparaison y a-t-il à faire d'une si médiocre quantité d'eau, avec cinq cens pieds cubiques qu'a le Loiret à son embouchûre dans la Loire? Abondance qu'il doit, non à ses deux sources, qui ne peuvent porter jusqu'à la Loire qu'une très-médiocre portion d'eau, mais aux accroissements qu'il reçoit, soit du dehors par plusieurs grosses fontaines & quelques ruisseaux qui s'y rendent le long de ses bords, soit par les sources sans nombre qui naissent de toutes parts dans son fond, & en telle abondance, qu'elles fournissent la plus grande partie de ses eaux.

Coulon assûre dans son ouvrage sur les riviéres de France, que le Loiret est aussi grand à sa source, qu'au lieu où il entre dans la Loire avec ses bateaux chargez des vins & des bleds de la Sologne; bien différent, ajoûte-t-il, des autres riviéres, qui ne croissent que peu à peu, & ne reçoivent leur perfection qu'en parcourant plusieurs provinces, & qu'en se joignant sur leur route à d'autres riviéres ou ruisseaux.

Cet Ecrivain ignoroit apparemment que le Loiret n'est point navigable dans près des trois quarts de son cours, qui est traversé en plusieurs endroits par des digues & des chaussées qui arrêtent ses eaux; il ne sçavoit pas non plus qu'il n'y a peut-estre aucune riviére en France qui, en deux lieuës de chemin seulement, reçoive une aussi grande quantité d'eau que le Loiret.

Léon Tripaut Conseiller au Présidial d'Orléans, séduit par le préjugé populaire, ose avancer dans ses observations, que le Loiret n'est redevable de toute son abondance qu'à sa source, & le nomme pour cette raison *la source par excellence:* nom qui ne pourroit luy convenir qu'en ce qu'il est en quelque sorte toute source depuis son origine jusqu'à son embouchûre.

François le Maire, dans ses Antiquitez d'Orléans, enchérit encore sur les Ecrivains dont on vient de parler, & donne

le Loiret pour un miracle de Nature, qui dès sa source, commence à former un lac de quatre-vingt toises de large, assez fort pour soûtenir, non-seulement de gros bateaux, mais même les plus grands vaisseaux.

Il est fort singulier que cet Auteur ait pris pour un lac naturel, un vaste bassin qui rassemble toutes les eaux des deux sources du Loiret, qui à l'extrémité de leur bassin commun, n'avoient qu'un débouché d'une toise de large, par lequel leurs eaux s'écouloient d'une vîtesse moyenne dans un grand canal, où commence proprement le lit du Loiret. Il est encore plus étonnant que cet Auteur prétende qu'une masse d'eau de deux pieds & demi à trois pieds de profondeur, soit capable de porter les plus grands vaisseaux.

Il est vray que le Loiret reçoit à son embouchûre les plus gros bateaux de la Loire, d'où ils peuvent remonter jusqu'au pont de Saint-Mesmin, & non au-delà ; mais ce n'est encore que par artifice, & nullement par ses forces naturelles, puisqu'il n'en est capable qu'à cause que plus des trois quarts de ses eaux sont soûtenues & arrêtées à son entrée dans la Loire par une longue & forte chevrette ou estacade, qui le barre entiérement dans plus des trois quarts de sa largeur, pour ne luy laisser d'ouverture le long de son rivage, qu'autant qu'il en faut pour y faire remonter librement les gros bateaux de la Loire jusqu'au pont de Saint-Mesmin, qui n'en est qu'à une petite demi-lieuë, ce qui est en hyver d'un très-grand secours pour y mettre ces bateaux à couvert des glaces ; les gelées les plus fortes n'ayant jamais aucune prise sur le Loiret, quelque violentes qu'elles puissent estre.

Comme les autres Auteurs qui ont parlé du Loiret, tels que Symphorien Guion dans son Histoire d'Orléans, Daviti, Mathy, Corneille, & en dernier lieu M. Peluche dans sa description de la ville & des environs d'Orléans, n'ont rien mis dans leurs ouvrages sur cette riviére, que d'après les Ecrivains que l'on a citez, il seroit inutile de les réfuter chacun en particulier. A les entendre, on croiroit que les deux sources répandent des eaux en si grande abondance, qu'elles produisent

d'abord une grande riviére, sur laquelle il n'y a qu'à mettre les plus gros bateaux, & même des vaisseaux, pour y naviger à plaisir. S'il en estoit ainsi, ce seroit-là sans doute une grande merveille, & un miracle de la Nature, comme on le publie. Mais le peu d'observations qu'on vient de faire, découvre déja combien il y a à rabbattre des exagérations de ces Ecrivains, tant sur le Loiret, que sur ses deux sources qu'ils ont confondues en une seule. Il faut cependant avouer qu'on ne peut qu'estre extrémement surpris, lorsqu'arrivant au pont d'Olivet, à une demi-lieuë d'Orléans, on vient à découvrir d'un premier aspect une très-vaste étendue d'eau au milieu d'une belle & grande prairie, dans un lit beaucoup plus large que n'est celuy de la Seine devant les Tuileries, avec un pont de cent vingt-cinq toises de long, composé de vingt arches. Qui ne s'imagineroit, en effet, voir une grande riviére de cinq cens pieds de large au moins, dont la source n'est pourtant qu'à trois quarts de lieuë de là ?

Mais la surprise, ou plûtôt l'illusion devroit se dissiper, lorsqu'on reconnoît que ce lit spacieux n'est occupé que par des eaux dormantes & comme mortes, dont le cours est si insensible, que les fétus qui sont sur sa superficie, ne reçoivent point d'autre impression que celle que leur peut communiquer l'agitation de l'air; de sorte qu'un pendule qu'on jetteroit dans cette eau pour en connoître la vîtesse, y resteroit perpendiculaire, sans peut-estre s'éloigner d'une seule ligne de la verticale.

Ce ne sont donc-là que des eaux amassées & retenues à une certaine hauteur, ainsi que le sont celles de toutes sortes de grandes piéces d'eau faites par l'art & non par la Nature. En effet, outre un grand bâtardeau qui resserre & arrête les eaux en cet endroit, le pont même d'Olivet sous lequel on se figure que le Loiret coule librement, est une digue qui en suspend presqu'entiérement le cours, ses principales arches estant si bien fermées & condamnées, que des douze sous lesquelles le Loiret devroit passer, il n'y en a qu'une seule qui soit ouverte; de maniére même qu'on n'y laisse guéres échapper que sept à huit pieds cubiques d'eau, sçavoir, cinq pieds

de large ſur un pied & demi de haut, plus ou moins, ſelon que les eaux du Loiret hauſſent ou baiſſent, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'il en faut pour faire aller le moulin qui eſt de l'autre côté de l'arche, ce qui n'eſt en quelque ſorte qu'un filet d'eau, en comparaiſon de la prodigieuſe étendue de ſon lit. Il y paſſe même ſi peu d'eau dans les temps de ſéchereſſe, qu'il n'y en a pas pour lors aſſez pour faire tourner le moulin. Il alloit très-lentement en Octobre 1736. l'eau n'ayant alors que huit pouces de haut ſur le glacis du moulin. Il ne put moudre en 1734. pendant une partie de l'année.

Preſque toutes les eaux des deux ſources du Loiret & de beaucoup d'autres qui naiſſent dans ſon ſein, eſtant donc retenues au-deſſus du pont d'Olivet, c'eſt ſe tromper que de les regarder comme des eaux qui formeroient une belle riviére, dont le propre doit eſtre d'avoir un cours libre & naturel: *Flumen & Fluvius à fluendo.* On ne voit-là réellement qu'un immenſe volume d'eaux raſſemblées dans un grand baſſin.

En effet, pourſuit M. l'Abbé de Fontenu, qu'on ouvre les arches du pont d'Olivet, qu'on raſe les longues & fortes chauſſées qui traverſent le Loiret en pluſieurs endroits, qu'on abbatte l'eſtacade ou chevrette qui le barre à ſon embouchûre, tout ſon lit ſe trouvera alors réduit preſqu'à ſec, à raiſon de la diſproportion extrême qu'il y a entre ſa grande largeur & profondeur, & entre la quantité d'eau qu'il peut recevoir de toutes ſes ſources, quelque riches & abondantes qu'elles paroiſſent. Que deviendroit pour lors le terrein que couvrent ſes eaux? un large & long eſpace, qui n'ayant plus que très-peu d'eau, ſeroit rempli de joncs, de roſeaux, & ne ſeroit plus qu'un marais impraticable.

Pour achever de détruire les fauſſes idées que des Auteurs graves ont données du Loiret & de ſes ſources, M. l'Abbé de Fontenu en fait ainſi la deſcription.

Le Loiret, que Grégoire de Tours nomme *Ligeretus,* Marius Evêque d'Avranches *Ligericinus*, & quelques Auteurs modernes *Ligerulus,* tire ſa naiſſance du milieu des jardins du château de la Source, que Milord Boulinbrock, & depuis

M. Boutin, ont rendue la plus agréable & la plus charmante maison qui soit aux environs d'Orléans.

Deux sources fort abondantes, environnées de quantité de petites sources, donnent naissance au Loiret. La plus considérable de ces deux sources s'appelle *la grande Source,* & l'autre *la petite Source,* ou plûtôt *le Bouillon,* à cause que l'eau qui s'en éleve, semble bouillonner au-dessus de sa surface. Celle-ci, qu'on va décrire la premiére, à cause qu'elle est au-dessus de l'autre à cent soixante-dix toises de distance, sort de dessous terre par une ouverture ou bouche de cinq à six pieds de circonférence; l'eau s'en élance avec plus ou moins de force & d'abondance, suivant que les eaux de la Loire sont ou plus hautes ou plus basses; preuve que les eaux de cette source ne sont qu'un épanchement de celles de la Loire par quelque canal soûterrain. Il en est de même de la grande source, mais la nature des terres par où passent ces eaux de la Loire, change entiérement leur qualité, les subtilise & les perfectionne.

La force avec laquelle les eaux de la petite source s'élevent de terre, leur fait former au-dessus de leur superficie un bouillon, dont l'effort estant amorti par la pression de l'air, ces eaux vont se répandre tranquillement à la ronde dans un fort beau bassin fait de main d'homme, long de seize toises sur onze de large, où elles sont retenues à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, d'où elles sortent par une ouverture de six toises de long sur quatre de large, pratiquée à travers une allée, pour se rendre par un fossé de cinquante toises de long sur onze de large, dans une vaste piéce d'eau, faite aussi de main d'homme, dans l'étendue de cent deux toises de longueur sur vingt de largeur. Cette belle piéce d'eau regne le long de la terrasse du château, dont elle fait le principal ornement.

C'est de ce grand bassin que sort du fond d'un antre, ou plûtôt d'un abîme, la grande source du Loiret, par une bouche de huit à neuf pieds de circonférence; ce qui donne huit à neuf pieds cubes d'eau au plus, lesquels avec les quatre pieds cubes d'eau que fournit le bouillon, c'est-à-dire, la



Durand Sculp.

premiére ſource, ſont au plus douze à treize pieds cubes d'eau. Ainſi le ſurplus des ſeize à dix-huit pieds cubes d'eau qui paſſent par le débouché commun des deux ſources du Loiret, vient de toutes les petites ſources qui naiſſent du ſein des baſſins de ces deux ſources. Cette ſource formoit auſſi il y a quelques années à ſa ſortie, un bouillon au-deſſus de ſa ſurface, mais il a diſparu depuis que Milord Boulinbrock s'aviſa d'en faire élargir l'ouverture. Du fond de ce baſſin s'élevent encore quantité de ſources, l'une deſquelles eſt même fort conſidérable.

Les eaux des deux ſources ſont recueillies & retenues dans ce baſſin, à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, plus ou moins, ſelon que les eaux de la Loire ſont plus baſſes ou plus hautes. Elles y ſont dormantes, & ne paroiſſent avoir aucun mouvement ſenſible, ſi ce n'eſt à leur débouché vers l'extrémité de ce baſſin, où elles ont une iſſue de ſix pieds de large ſur deux pieds & demi à trois pieds plus ou moins de haut. Ce débouché eſt la meſure la plus juſte de la quantité d'eau que rendent ces deux ſources à chaque inſtant. C'eſt par cette iſſue que leurs eaux s'écoulent dans un canal d'onze toiſes de large, qu'on doit regarder comme le commencement du lit du Loiret.

Il ſuffit de voir ce canal, qu'on nomme cependant une riviére parfaite dès ſon origine, pour juger qu'il a eſté creuſé exprès, & qu'il ne doit ſa largeur & ſa profondeur, qu'à la main d'homme. M. l'Abbé de Fontenu prétend même que le canal de la riviére juſqu'au pont d'Olivet, eſt auſſi de main d'homme; mais il ſe pourroit faire que les eaux de la ſource l'euſſent formé d'elles-mêmes dans un terrain bas & humide.

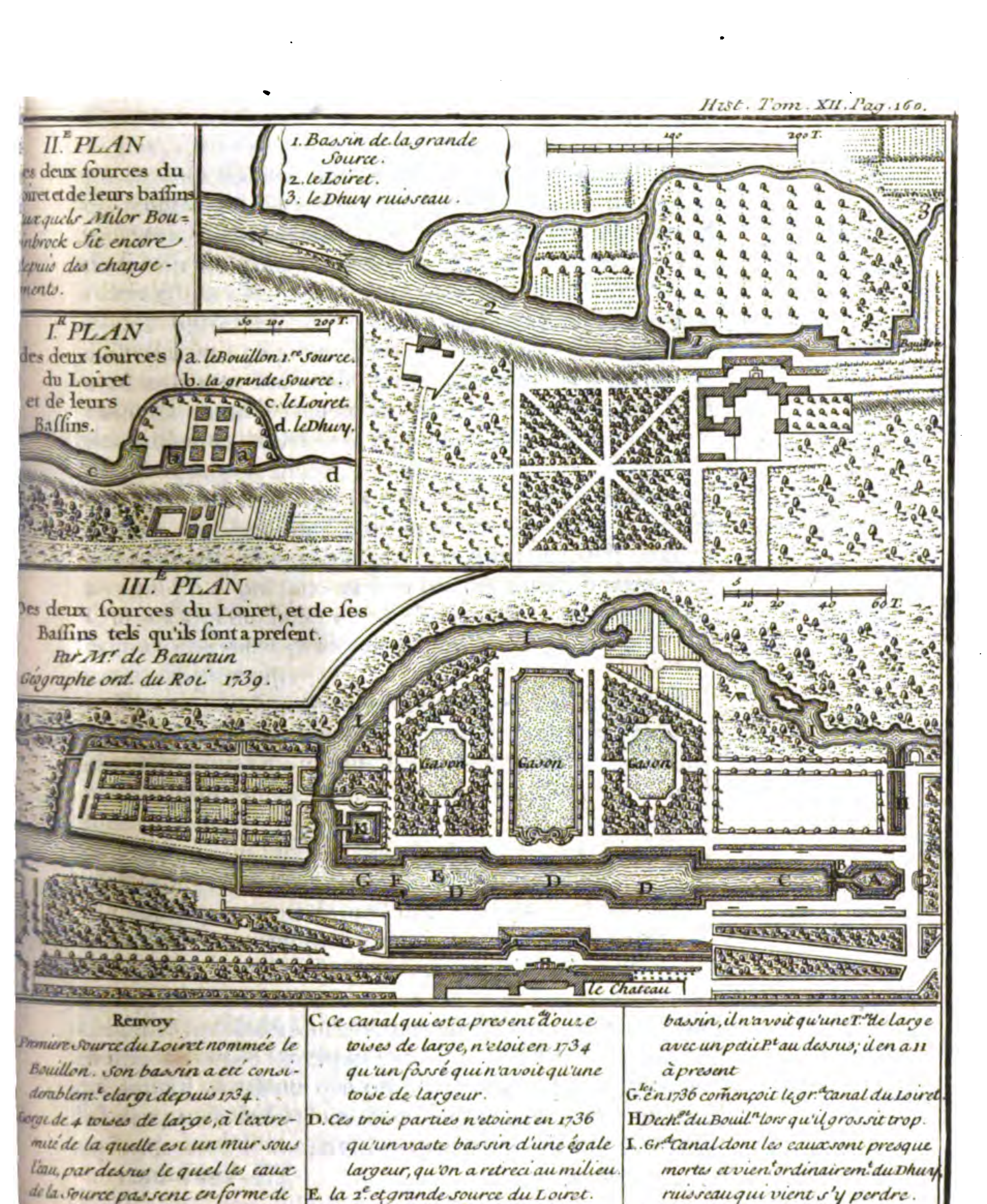
Quant à cette immenſe quantité d'eau qui ſe trouve renfermée dans le lit du Loiret, entre les ponts d'Olivet & de Saint-Meſmin, elle n'y vient pas tant de ſes deux ſources, qui n'y en envoyent que très-peu, que de pluſieurs groſſes fontaines & de quelques ruiſſeaux qui ſont le long de ſes bords, mais ſur-tout d'une infinité de ſources qui regnent au fond de ſon baſſin, dans toute ſa longueur.

Il paroît par cette description des deux premiéres parties du Loiret, qu'il s'en faut beaucoup qu'il soit une grande riviére dès sa source ; on ne devroit pas même luy en donner le nom dans près des trois quarts de son cours ; ce titre ne doit luy convenir que dans la derniére partie de sa longueur, depuis la grande chaussée, qui le traverse presque d'un de ses rivages à l'autre, un peu au-dessus du pont de Saint-Mesmin, jusqu'à son embouchûre dans la Loire, dans l'étendue seulement d'une petite demi-lieuë. C'est de cette grande chaussée, qu'une partie de ses eaux se trouvant en liberté par les débouchez qu'elles y ont pour faire aller neuf moulins, commence enfin à former un volume d'eau courante, assez considérable pour représenter une riviére qui coule librement dans son lit. Ce premier volume d'eau courante grossit beaucoup sur sa route, par l'accroissement que luy donnent quantité de sources qui naissent du fond du Loiret, dont une seule, qui s'en éleve avec impétuosité vis-à-vis la premiére arche du pont de Saint-Mesmin, & qui forme un gros bouillon au-dessus de la surface de l'eau, est au moins aussi abondante que la grande source du Loiret. On assûre que cette source vient d'un torrent fort rapide, qui a son cours bien avant en terre sous une raffinerie de sucre que l'on voit à l'entrée du pont. Il est étonnant que tant d'Auteurs ayent si fort vanté la grande source du Loiret, sans avoir dit un seul mot de celle qui est au-dessous du pont de Saint-Mesmin.

Mais quelqu'abondante que puisse paroître la quantité d'eau qui remplit le bassin du Loiret, depuis le pont de Saint-Mesmin jusqu'à son embouchûre, il ne contient néantmoins communément d'eau libre & courante, que cinq cens pieds cubiques ; trois fois moins qu'il n'en passe sous le Pont royal à Paris, où il s'en écoule à chaque instant deux mille pieds cubiques, selon la supputation qu'en a fait M. Mariot.

Cependant, malgré les préventions dans lesquelles on est dans tout l'Orléanois au sujet du Loiret, sur-tout au sujet de sa source, il faut convenir que l'un & l'autre sont dignes de la curiosité des Sçavants & des amateurs de l'Histoire naturelle.

A commencer



Durand Sculp.



A commencer par les deux ſources dont le Loiret tire ſon origine, quelle abondance ! On voit ſortir du ſein de la terre par ces deux ſources, ſeize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui rendent le Loiret capable, dès ſa naiſſance, de former un ruiſſeau aſſez conſidérable. La grande ſource du Loiret prend de ſi loin ſon eſſor de deſſous terre, que l'antre d'où elle s'éleve eſt un abîme, dont il n'a pas eſté poſſible juſqu'à préſent de trouver le fond. Le Marquis d'Entragues Gouverneur d'Orléans en 1583. en fit ſonder inutilement la profondeur avec trois cens braſſes de cordes attachées à un boulet de canon, comme le raconte François le Maire dans ſon livre des Antiquitez d'Orléans. Après luy, Milord Boulinbrock fit il y a quelques années, la même épreuve avec auſſi peu de ſuccès ; ce qui cependant ne prouve pas abſolument une profondeur auſſi conſidérable qu'on le croit, puiſque le boulet de canon peut eſtre entraîné par l'extrême rapidité de quelque torrent qui ſe précipite au loin par des pentes ſoûterraines. Quant à la petite ſource dite *le Bouillon*, on ne peut la ſonder, & par conſéquent en ſçavoir la profondeur, à cauſe qu'elle vient obliquement.

Rien de plus ſingulier que ce qui arrive à la petite ſource dans les grands débordements de la Loire, car alors l'eau s'en élance avec une telle impétuoſité, qu'elle forme un bourdonnement qu'on entend de quatre à cinq cens pas, ce qui vient apparemment de ce que ſe trouvant pour lors trop reſſerrée entre les rochers à travers leſquels elle a ſon cours ſous terre, elle fait de grands efforts pour s'y ouvrir un paſſage.

Ce qu'il y a encore de particulier, c'eſt que les deux ſources du Loiret annoncent dans le pays, par leurs crûes inopinées, les débordements de la Loire, vingt-quatre heures avant qu'on apperçoive à Orléans aucune augmentation dans cette riviére. Ces crûes inopinées ſont alors une preuve aſſûrée que la Loire eſt déja débordée à quelques journées au-deſſus d'Orléans ; ce qui prouve ſans doute que ces ſources tirent leur origine de la Loire, mais de fort loin, & qu'elles ne ſont qu'un dégorgement des eaux de cette riviére, qui s'eſtant creuſées un canal

très-profond, viennent en droiture se faire jour dans le jardin du château de la Source.

Si elles y arrivent vingt-quatre heures plûtôt que la crûe de la Loire devant Orléans, c'est qu'elles ont plus de pente sous terre, qu'elles sont plus resserrées dans leur canal, & qu'elles viennent plus en droiture que les eaux qui coulent dans le lit de la Loire, en y faisant plusieurs tours & détours.

Le canal où coulent les eaux de ces deux sources, pourroit bien estre le même qu'un torrent qu'on assûre dans le pays passer bien avant sous terre assez près du château de Cornet, qui n'est qu'à un quart de lieuë du château de la Source. Ce torrent fut découvert il y a quelques années par des ouvriers, qui, en creusant un puits, pensérent y estre engloutis par des eaux qui s'élevérent tout-à-coup avec violence.

Mais si la nature paroît admirable dans les sources du Loiret, on peut aussi assûrer que l'art l'a beaucoup aidée par les digues & les chaussées qu'on a ménagées dans son cours. Quoy qu'il en soit, outre la beauté du canal, le Loiret nourrit des poissons qui sont d'un goût plus délicat que ceux de la Loire & des autres riviéres du pays. Les légumes, toutes sortes d'herbes potagéres, & les fruits qui croissent le long de ses rivages, passent pour estre les meilleurs de tous les environs. Il en est de même des pâturages des prairies du Loiret, qui sont excellents pour les bestiaux; aussi les laitages qui en viennent sont-ils les plus estimez de ces cantons-là. Il en est de même des vins des côteaux du Loiret. L'eau de cette riviére est saine & legére, elle ne géle jamais; propriété qu'ont presque toutes les eaux soûterraines & de sources, car le Loiret ne doit estre consideré que comme un amas immense d'eaux de sources vives, qui sortent à milliers du long de ses bords & du fond de son canal, depuis son origine jusqu'à son embouchûre.

Les fumées épaisses & les vapeurs chaudes qui s'élevent du Loiret, venant à se répandre sur les terres voisines, les empêchent aussi de geler dans la rigueur des hyvers, & leur servent encore d'un très-excellent engrais; elles conservent même

alors la verdure des prairies d'alentour, & y entretiennent une eſpéce de printemps continuël.

Le nitre domine dans les eaux du Loiret, auſſi ſont-elles d'un verd foncé, à la différence de celles de la Loire, dont la couleur eſt blancheâtre, à quoy ne contribue pas peu la différence du fonds, dont l'un a beaucoup d'herbes, & l'autre n'eſt que du ſable.

SUR LES PRETENDUES PIERRES DE FOUDRE.

L'ERREUR, pour eſtre ancienne, n'en eſt pas plus reſpectable, & on eſt toûjours à temps de la découvrir. C'eſt ce qu'entreprit M. Mahudel, par rapport aux Pierres de Foudre, qu'il prouva dans un Mémoire lû à l'Académie, eſtre des inſtruments dont les premiers hommes ſe ſervirent avant l'uſage de l'airain & du fer, ainſi que l'avoit avancé avant luy Mercatus Médecin du Pape Clément VIII. On reconnoît, dit-il, trois eſpéces de ces Pierres, que les Grecs nommoient ΒΡΟΝΤΙΑ & ΚΕΡΥΝΙΑΕ, parce qu'ils les croyoient eſtre tombées avec le tonnerre, leſquelles tirent leur diſtinction autant de la différence des ſubſtances minérales dont elles ſont formées, que de leurs figures; car les unes ne ſont que des métamorphoſes de divers hériſſons de mer, dont le teſt & la terre qui y a pris la place de l'animal qu'il renfermoit, ont eſté pétrifiez; ce qui, chez les Modernes les a fait appeller *Echinites*, les Anciens les nommoient *Bœtyles,* prévenus d'un merveilleux qu'ils attachoient à leur uſage.

En 1734.

Metallotheca Vaticana.

La ſeconde eſpéce de Pierres de Foudre, eſt de celles qui, par l'abondance des ſubſtances métalliques qu'elles contiennent, ſe rapporte à la claſſe des Marcaſſites & des Pyrites figurées. On laiſſe aux Chymiſtes à en démontrer l'origine contre ceux qui croyent qu'elle eſt céleſte, & on ne s'attache qu'à l'examen de celles d'une troiſiéme eſpéce, qui ſont d'une

substance purement pierreuse, & qui n'ont point reçû de la nature les figures qui nous les font admirer; c'est la main des hommes qui les leur a données, pour tenir lieu des instruments d'airain & de fer mis depuis en usage.

Il se fait dans l'histoire des temps les plus reculez, mille recherches moins intéressantes; celle-ci a le mérite de nous détromper d'un faux préjugé qu'on avoit sur l'origine & la nature de ce genre de Pierres. Elle nous fournit d'ailleurs des preuves de l'industrie de nos premiers Peres pour subvenir à leurs besoins, & se procurer les commoditez de la vie; mais cette même découverte ne peut estre bien développée que par l'énumération d'une assez longue suite de faits sur lesquels elle est fondée.

Le premier est, que les hommes n'ont connu l'usage de l'airain & du fer, que plusieurs siécles après la naissance du monde; & que depuis son renouvellement par le Déluge, ils ont habité divers pays sans y avoir eu de long-temps l'usage de ces métaux. De ce premier fait, il en suit un second; sçavoir, que pour les nécessitez de la vie, il falloit qu'il y eût quelques instruments d'une matiére qui suppléât à l'airain ou au fer, & qu'il n'y en a point eu de plus propre que la pierre.

Le troisiéme fait est, que toutes sortes de pierres n'ont pu estre employées à cet usage; & que si la qualité de celles qui ont la forme de ces instruments, est tout-à-fait semblable à celles que nous connoissons en masses informes, ces premiéres ne sont point tombées du Ciel, ne sont point des productions du hazard, mais que c'est l'industrie des hommes qui leur a donné les formes qui les font distinguer.

Enfin, que si l'on trouve une parfaite conformité entre quantité d'instruments d'airain & ces sortes de pierres figurées, c'est une conséquence naturelle qu'elles ont servi aux mêmes usages que ces instruments d'airain, & que ceux-ci n'auront esté faits que sur le modéle & à l'imitation de ceux de pierre.

Il semble que ce n'ait esté qu'au hazard ou à de longues

recherches, que les découvertes des choses qui sont aujourd'huy les plus communes, ont esté réservées; aussi n'en attribue-t-on la plûpart qu'à des hommes du septiéme & du huitiéme siécle.

Telles sont celles des métaux, & sur-tout de l'airain & du fer, dont, selon l'opinion commune, nous devons l'invention, ou du moins le premier usage à Tubalcaïn fils de Lamech & de Sella. Or, suivant le calcul ordinaire que les Chronologues font des années du monde sur le dénombrement que l'Historien sacré nous donne des âges des Patriarches qui ont précédé le Déluge, Tubalcaïn avoit dans le xe siécle, toute la force de l'homme; & ainsi, sans vouloir positivement assûrer qu'il soit l'auteur de la découverte de ces métaux, on peut au moins rapporter à son temps l'époque du premier usage qu'on en a fait. L'établissement de cette époque dans les arts nous laisse voir un long espace de temps, pendant lequel il paroît que les hommes ont esté privez d'instruments de ces métaux, par le secours desquels ils pussent se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Nous apprenons néantmoins par l'*Historien sacré* & par *Josephe*, qu'ils ne laissoient pas de cultiver la terre, pour la forcer à leur donner de quoy se nourrir. Ils abbattoient & fendoient des arbres pour se former des habitations; ils coupoient la laine des moutons dont ils estoient pasteurs, pour s'en faire des habits; ils vivoient de la chasse d'animaux sauvages, qu'ils ne pouvoient tuer à la course sans le secours de quelques armes qui les perçassent de loin; ils ne pouvoient en séparer la peau & en dépecer les membres, sans quelques instruments tranchants. L'Écriture fait même mention de la ville d'Enoch édifiée par Caïn, dont la construction suppose l'usage d'une quantité d'instruments, qui ont dû tenir lieu de ceux d'airain ou de fer, qui n'estoient pas encore connus.

Or M. Mahudel prétend que ces instruments estoient faits de ces pierres, dont il a rassemblé divers morceaux figurez que le temps a épargnez. Quelle matiére plus convenable que la pierre? non des rochers, qui, pour estre séparée des masses

énormes dont elle fait partie, auroit demandé l'usage d'instruments d'une matiére encore plus dure qu'elle; mais celle de ces masses détachées, mobiles, de différentes grosseurs, répandues de tous côtez sur la surface de la terre, faciles par leur choc contre d'autres d'un poids plus considérable, d'une substance plus dure ou d'une assiette plus ferme, à estre cassées. Entre les fragments dans lesquels elles se divisoient, il s'en trouvoit, de même que dans un morceau de glace ou de cristal que l'on met en piéces, à angles taillants & tranchants, & à angles aigus, propres, suivant leur longueur & leur plus ou moins d'épaisseur, à servir de haches, de coins, de couteaux, de socs de charrue, d'armes perçantes & pointues, capables de pénétrer & de blesser, par la maniére de les lancer; & par le frottement réiteré des côtez de ces éclats de pierres destinez à estre tenus à la main, ils émoussoient contre d'autres pierres plus dures, ou contre des masses de rochers plus solides, leurs vives arêtes, & les polissoient pour n'en estre pas blessez, & pour s'en servir plus commodément: souvent même ils trouvoient, comme nous trouvons quelquefois sur les bords des riviéres ou dans le lit des torrents, lorsqu'ils sont à sec, de ces sortes de cailloux, dans lesquels le roulis & le frottement continuel qu'ils ont essuyé les uns contre les autres en des sens différents, ont perfectionné les formes de coins & de haches, que le hazard de la fracture n'avoit fait qu'ébaucher; & s'il leur manquoit encore quelque chose pour leur donner tout-à-fait la forme de quelques-uns de ces instruments, ils en achevoient l'ouvrage avec une patience extraordinaire.

Les genres de pierres dans lesquels nous reconnoissons ces qualitez de la dureté, de la facilité à se casser, & à former en se cassant, de vives arêtes tranchantes & des angles pointus, sont les *cailloux*, dont les couleurs varient suivant les pays dans lesquels on les trouve; la pierre de touche, le basalte, si distingué entre toutes les autres pierres par son extrême dureté, qui le faisoit employer en Egypte aux statues des Dieux; mais la pierre des fragments de laquelle on pouvoit tirer plus

d'inſtruments tranchants, c'eſt ſans contredit celle que nous appellons pierre à fuſil; & la raiſon de cette préférence, vient de la propriété de former en ſe caſſant, de ces vives arêtes en tous ſens, auſſi-bien que les agathes, qui peuvent ſe rapporter au genre des cailloux. S'il y a même quelque fond à faire ſur les étymologies, pour s'en ſervir à expliquer l'origine & la nature des choſes, on peut dire que dans le nom de *ſilex* donné au caillou, & qui paroît n'eſtre qu'une contraction de l'ancien mot *ſcilex*, que Feſtus croit dérivé de *ſcindere*, couper, on découvre une idée de ce premier uſage des fragments de ce genre de pierre; auſſi le terme de *ſcilex* eſt-il employé ſynonymement dans quelques Auteurs, pour déſigner un inſtrument qui coupe: *Silex*, dit Scaliger, *lapidem ſignificat qui ſectus & lectus eſt quaſi ſcilex*.

Paulus, apud Feſtum.

Exercit. 108.

Si l'on trouve tous ces caractères dans un certain genre de pierres figurées que l'on conſerve dans les Cabinets, parce qu'on croit qu'elles ſont tombées du Ciel avec la foudre, ſi on y obſerve encore différentes formes par leſquelles ces pierres imitent parfaitement les premiers inſtruments qui tenoient lieu aux hommes d'inſtruments utiles, on fait diſparoître l'erreur plus que populaire. On a la preuve que des pierres qu'on croyoit d'une origine céleſte, n'en ont qu'une terreſtre, très-ſemblable aux autres pierres; que leurs figures qu'on s'imaginoit eſtre, ou des jeux de la nature, ou des marques de la colére divine, ne ſont que des ouvrages de l'art, & l'on aura en même temps acquis la connoiſſance des plus anciens monuments qu'on puiſſe ſouhaiter de l'induſtrie de nos premiers Peres.

Pour mieux réuſſir dans cet examen, M. Mahudel a comparé avec nos cailloux de différentes eſpéces, autant de ces prétendues Pierres de Foudre qu'il en a pu voir; & il a tiré de tous les Auteurs d'Hiſtoire naturelle des Foſſiles, & de tous ceux qui nous ont donné des deſcriptions de Cabinets, autant qu'il a pu de deſſeins de ces pierres figurées; & par les comparaiſons qu'il a faites, & que chacun peut faire de la nature de celles-ci avec celle de ces différentes eſpéces de

cailloux, & de leurs formes avec celles de tant d'inſtruments, d'outils, & d'armes d'un uſage antique que l'on découvre encore tous les jours plus en airain & en bronze qu'en fer, il croit pouvoir donner comme un fait certain, que ces pierres ont eſté taillées pour les mêmes uſages que ces inſtruments d'airain.

Les Naturaliſtes trouveront dans cette comparaiſon de ces Pierres de Foudre avec les cailloux de différentes eſpéces, une même ſubſtance, une même dureté, une même réſiſtance à la lime, une même diſpoſition à faire feu par le frottement des unes contre les autres, la même propriété de former en ſe caſſant, des fragments à angles taillants & pointus, & des lames tranchantes & aigûes, enfin les mêmes couleurs que celles qui ſont propres aux cailloux de certains pays.

Planche II. Et les Antiquaires, dans l'obſervation de ces mêmes prétendues Pierres de Foudre, reconnoîtront des maſſes de marteaux plus épaiſſes d'un côté que d'un autre; plattes par une *Planche I.* des extrémitez, & rondes ou pointues par l'autre, & percées par le milieu, pour y faire entrer un manche; des coins plus *Planche III.* ou moins gros à taillants plus ou moins aigus; des haches *Planche IV.* propres à eſtre attachées à des manches, ou à eſtre tenues à la main; des formes de ciſeaux ſemblables à ceux des maçons; des couteaux à tranchants droits & arrondis, deſtinez à couper en preſſant horiſontalement & en appuyant perpendiculairement ſur un plain; des lames larges à deux tranchants, aigûes par l'une de leurs extrémitez, & d'autres étroites moins *Planche V.* longues, plattes ou triangulaires, terminées par une de leur extrémité en pointes très-perçantes, & ayant à l'autre un allongement propre à les enfoncer au bout d'un bâton, ou une priſe pour les lier fortement à l'extrémité d'une canne, pour imiter les pertuiſannes, les picques, les javelots, les dards & les fléches, autant d'objets qui reparoiſſent ſous des formes ſi pareilles, en piéces antiques de bronze ou d'airain dans les Cabinets des curieux, qu'en voyant ſur le papier les deſſeins des uns & des autres de ces inſtruments, on ne les diſcerneroit pas ſi l'on n'eſtoit prévenu de la différence des

Instrumens de Pierre

employez par les premiers hommes pour les Arts et qualifiez de Pierres de Foudre par les Auteurs.

PLANCHE I. Coins

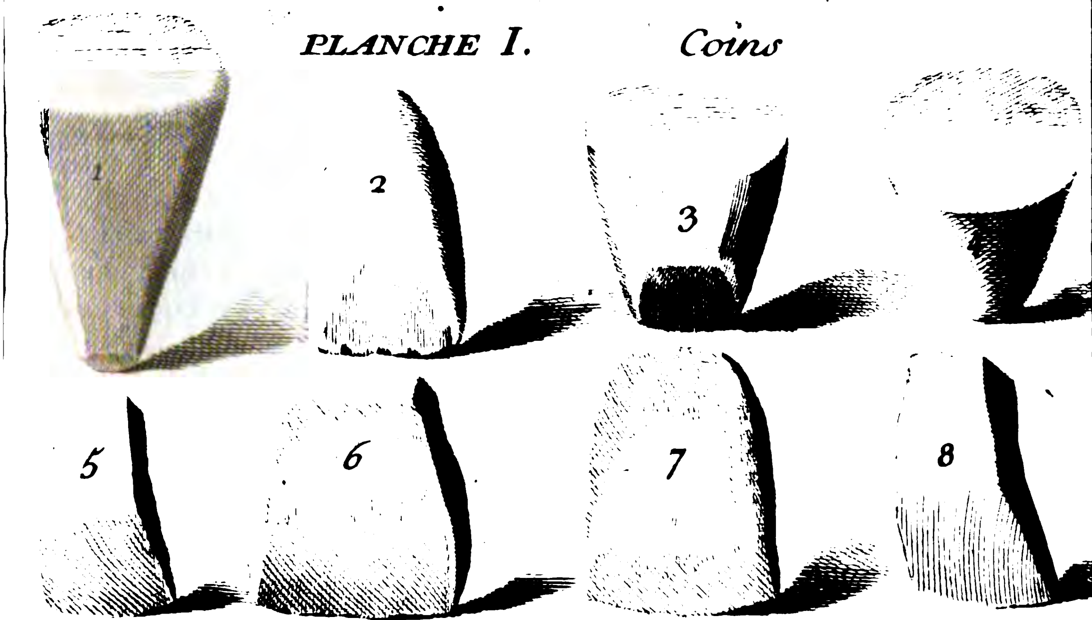


PLANCHE IIe Pierres en forme de Ciseaux.

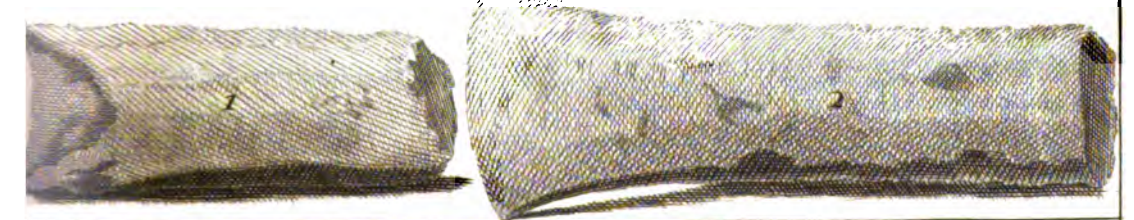


PLANCHE IIIe Pierres en forme de Marteaux

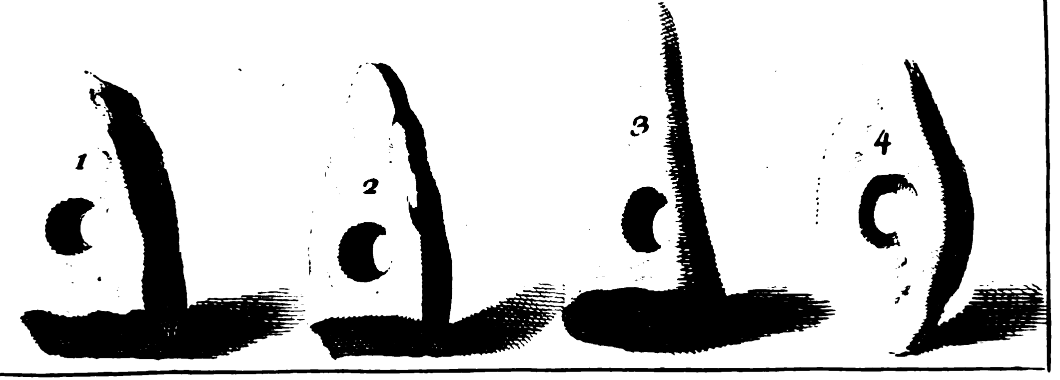


PLANCHE IV.

Haches

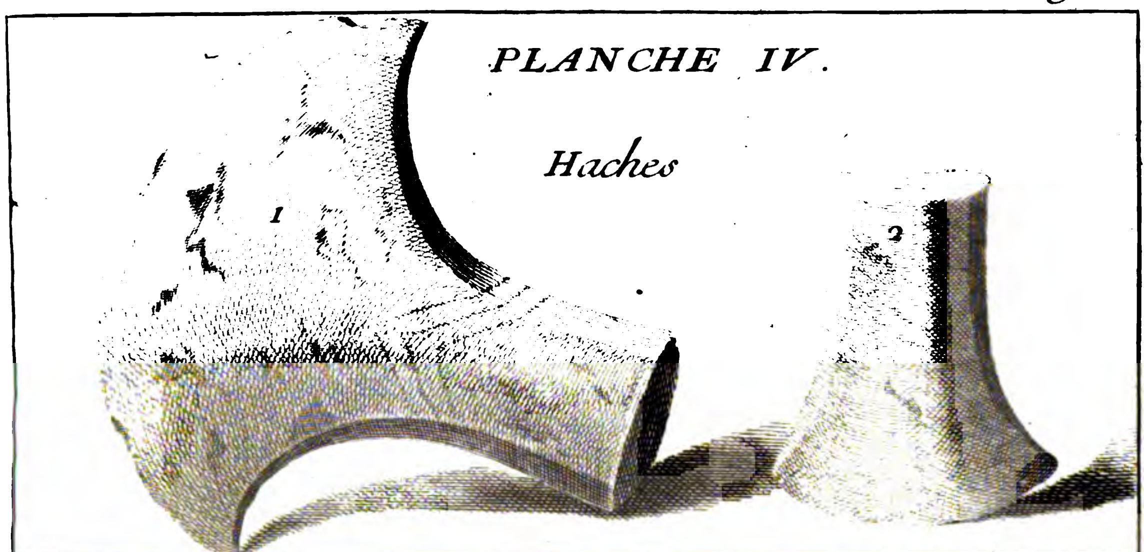


PLANCHE V. *Instrument à fouïr la Terre.*

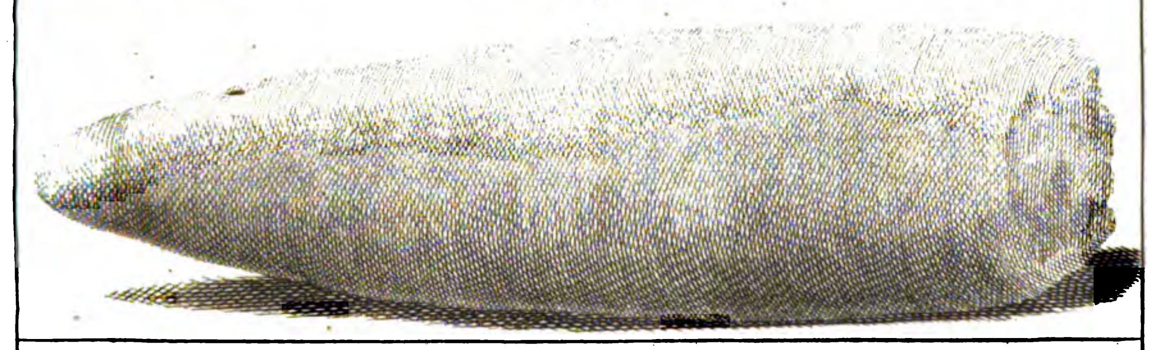


PLANCHE VI

Instrumens perçans en forme de fers de fleches, de Piques et de Lances.



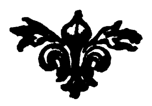
matiéres dont ils ſont compoſez. L'uſage même de quelques-uns de ces inſtruments de pierre, a continué en certaines occaſions depuis l'invention de l'airain & du fer, comme, par exemple, dans la circoncision des Juifs, ſuivant l'ordre que Dieu en donna à Joſué *, ainſi que dans la mutilation que les Prêtres de Cybéle, à l'imitation d'Atys, eſtoient obligez de ſe faire, ſuivant Pline, avec quelque fragment d'un vaſe de terre de Samos; ou, ſelon Arnobe, avec un caillou aiguiſé, c'eſt-à-dire, avec une eſpéce de couteau de pierre, ſemblable à ceux que le temps nous a conſervez.

Lib. 35. cap. 12.

Adv. Gentes, lib. 5.

M. Mahudel n'expoſe point les raiſons qui prouvent l'impoſſibilité que ces pierres ſe forment dans les nues; mais il termine ſes réflexions, en diſant qu'on peut regarder les habitants de l'ancien monde comme ceux du nouveau, qui, dans les uſages ordinaires de la vie, & à la guerre, ſe ſervoient d'inſtruments de pierre, avant que les Européens leur euſſent appris à en faire avec le fer; à quoy il ajoûte, qu'à la ſimple inſpection de ces prétendues Pierres de Foudre, il eſt évident qu'elles ont eſté travaillées de main d'homme. L'airain & le fer firent inſenſiblement ceſſer l'uſage incommode de ces premiers inſtruments; mais la terre qui en fut la dépoſitaire, parce qu'on les mettoit dans les cercueils de ceux qui s'en eſtoient ſervis, & dans leſquels on en trouve encore tous les jours, nous en a conſervé un aſſez grand nombre pour nous convaincre de leur uſage. C'eſt ainſi qu'à l'aide des découvertes qu'on en fait de temps en temps, une opinion qui ne paroiſſoit d'abord qu'une ſimple conjecture, devient de jour en jour plus certaine, & détruit une vieille erreur.

* *Fac tibi cultros lapideos & circumcide ſecundò filios Iſraël.* Joſ. V. 2. & 7.



SUR UN PASSAGE D'HÉRODOTE.

1734. DOM BERNARD DE MONTFAUCON rappelle ici une dispute littéraire qui s'éleva il y a quelques années entre M. Gronovius & luy, & qu'il soûmet au jugement de l'Académie.

Hérodote, livre IV. chapitre CXCI. parlant de la Libye, s'exprime en ces termes : Ἡ δὲ χώρη αὕτη τε καὶ ἡ λοιπὴ τῆς Λιβύης ἡ πρὸς ἑσπέρην, πολλῷ θηριωδεστέρη τε καὶ δασυτέρη ἐστὶ τῆς τῶν νομάδων χώρης· ἡ μὲν γὰρ δὴ πρὸς τὴν ἠῶ τῆς Λιβύης, τὴν οἱ νομάδες νέμουσι, ἐστὶ ταπεινή τε καὶ ψαμμώδης, μέχρι τοῦ Τρίτωνος ποταμοῦ· ἡ δὲ ἀπὸ τούτου τὸ πρὸς ἑσπέρην, ἡ τῶν ἀροτήρων, ὀρεινή τε κάρτα καὶ δασέα καὶ θηριώδης· καὶ γὰρ οἱ ὄφιες οἱ ὑπερμεγάθεες, καὶ οἱ λέοντες κατὰ τούτους εἰσὶ, καὶ οἱ ἐλέφαντές τε καὶ ἄρκτοι, καὶ ἀσπίδες τε καὶ ὄνοι οἱ τὰ κέρεα ἔχοντες· καὶ οἱ κυνοκέφαλοι, καὶ οἱ ἀκέφαλοι οἱ ἐν τοῖσι στήθεσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἔχοντες (ὡς δὴ λέγονταί γε ὑπὸ Λιβύων) καὶ ἄγριοι ἄνδρες, καὶ γυναῖκες ἄγριαι, καὶ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψευστα.

Ce passage a esté traduit ainsi par Laurent Valla : *Regio autem hæc & reliqua Africæ ad Occidentem vergens, multo frequentior est feris sylvisque quàm regio pastoralium. Nam quæ ad auroram Africæ respicit, quam pastorales incolunt, Tritonæ flumine tenus & depressa est & arenosa : hinc deinceps quæ aratorum est, vesperam spectans, montana valde est ac nemorosa, ferisque frequens. Siquidem apud hos & serpentes sunt supra modum grandes ac leones, elephantes quoque & ursi, & aspides, & asini cornibus præditi ; & cynocephali, capita canina habentes, & acephali, non habentes capita, qui in pectoribus oculos habent, ut ab Afris memorantur, viri feminæque feræ, & aliæ permultæ feræ haud ementitæ.*

Il estoit nécessaire de rapporter le passage entier, de même que la version Latine de Laurent Valla, afin qu'on pût distinguer ce qu'Hérodote luy-même raconte comme véritable, d'avec ce qu'il ne dit que sur la foy des Libyens, qui,

à l'exemple des autres Nations éloignées ou barbares, disoient souvent de leurs pays des choses incroyables, qu'il ne garantit pas. Il distingue ici la Libye orientale, qui estoit celle des Nomades ou des Bergers, de l'occidentale, où il y avoit des terres labourables, des forêts & beaucoup de bêtes sauvages, *des serpents d'une énorme grandeur, des lions, des éléphants, des ours, des aspics, des ânes cornus, des cynocéphales*, ou animaux à tête de chien, *des acéphales*, ou animaux sans tête, *qui ont les yeux sur la poitrine*. C'est ici qu'il ajoûte en parenthèse, à ce que disent les Libyens, pour marquer qu'il n'adoptoit point ce qu'ils racontoient de ces derniers animaux, *des hommes & des femmes sauvages*, poursuit-il, *& beaucoup d'autres animaux féroces*, ϗ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψευστα, dit l'imprimé.

L'adjectif ἀκατάψευστα avoit révolté le P. de Montfaucon à sa premiére lecture d'Hérodote; celle qu'il fit ensuite des Auteurs Grecs de tout âge, le confirma dans l'opinion que c'estoit une faute de quelque copiste qui avoit passé dans l'imprimé. Il consulta les MSS. de la Bibliothéque du Roy & de celle de M. Colbert. Il y en avoit dans les deux, cinq d'Hérodote: l'un des cinq, défectueux à la fin de Melpoméne, n'a point le passage en question; des quatre autres, deux ont πολλὰ θηρία ἀκατάψευστα, & les deux autres πολλὰ θηρία ἀκατάψαυστα. Il n'en fallut pas davantage pour le persuader que cette derniére leçon est la véritable, & que l'autre est une faute, & il la mit dans sa Paléographie, parmi celles que les *Pag. 348.* anciens Copistes avoient introduites dans les Auteurs par des traits de plume équivoques.

Mais, malgré ses raisons, malgré l'autorité des Manuscrits, M. Gronovius, qui donna en 1715. une nouvelle édition d'Hérodote imprimée à Leyde avec la version de Laurent Valla, conserva l'ancienne leçon ἀκατάψευστα, & rejetta celle que Dom Bernard avoit proposée. Il dit que Valla, qui a rendu ces mots, θηρία ἀκατάψευστα par ceux-ci, *feræ haud ementitæ*, a pris ce terme passivement, pour exprimer que ces bêtes existoient réellement, comme on l'apprenoit, ou de la renommée, ou des Voyageurs qui avoient esté en ce pays-là,

ou enfin des peuples voisins qui attestoient leur existence, *vel ab fama*, dit-il, *vel ab quibusdam, qui peregrinati illuc ita retulerunt, vel ab vicinis, ut ille rumor esset.* Il soûtient que le mot ἀχατάψυστα pris ainsi passivement, fait un fort bon sens. Il avoue pourtant qu'*ementiri* est pris dans Cicéron, tantôt activement, tantôt passivement, & que l'adjectif ἀχατάψυστος se peut entendre en l'une & en l'autre maniére.

Quant à la leçon ἀχατάψαυστα, il la rejette, parce qu'on trouve, dit-il, dans les Lexiques, καταψεύδεσθαι & κατάψευστος, ce qui autorise la leçon ἀχατάψευστα, mais qu'on n'y trouve ni καταψαύομαι ni κατάψαυστος, ce qui est, selon luy, une raison pour ne point admettre ἀχατάψαυστα.

Les raisons de Gronovius n'ébranlérent point le Pere de Montfaucon, mais elles l'engagérent à faire de nouvelles recherches. Sçachant qu'il y avoit en Italie beaucoup plus de Manuscrits d'Hérodote qu'en France, il pria M. Vernai de Geneve, qui alloit en Italie, de conférer ce passage sur tous les Manuscrits de cet Auteur qui se trouvent dans les Bibliothéques de Milan, de Modène, de Venise, de Florence & de Rome. Il le fit avec beaucoup d'exactitude, & luy en marqua toutes les variantes, dont voici le résultat.

Il y a dans la Bibliothéque Ambrosienne de Milan cinq
L. 23. Manuscrits, dont le plus récent, qui est in-8.° porte καὶ ἄγριοι ἄνδρες, καὶ γυναῖκες ἄγριαι, καὶ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀχατάψαυστα.

L. 15. Un autre plus ancien, ἀχατάψαυστα.

A. 163. Un troisiéme de même ancienneté, ἀχατάψευστα.

C. 82. Un quatriéme qui a trois cens ans, ἀχατάψαυστα.

A. 253. in-folio, Cette derniére leçon est aussi celle du cinquiéme, qui est le plus ancien & le meilleur.

Un Manuscrit d'environ quatre siécles, dans la Bibliothéque du Duc de Modène, a ἀχατάλευστα.

Armoire 6. Tablette 2. N.° 4. Des deux Manuscrits de la Bibliothéque de Saint-Marc à Venise, l'un qui est du XII.e siécle, porte ἀχατάψαυστα, &
Armoire 2. Tablette 3. N.° 4. l'autre plus ancien, ἀχατάψευστα.

Des trois Manuscrits d'Hérodote qui sont à la Bibliothéque

du Vatican, les deux plus récents ont ἀκατάψευστα, & le troisiéme, qui est beaucoup plus ancien, porte ἀκατάψαυστα. N.° 1369.
Deux de la Bibliothéque Palatine jointe à la Vaticane, ont ἀκατάψευστα.

A Florence, un Manuscrit du XI.e siécle de la Bibliothéque de Saint Laurent, ἀκατάψευστα. C'est aussi la leçon d'un autre plus moderne. Un troisiéme à peu-près de même âge que le dernier, ἀκατάψαυστα. N.° 3. Banc 20. N.° 29. N.° 6.

Voilà seize Manuscrits dans l'Italie, dont sept ont ἀκατάψαυστα, & neuf ἀκατάψευστα; & des quatre de la Bibliothéque du Roy, deux ont l'une & deux l'autre leçon. Le nombre est presqu'égal de chaque côté; mais c'est principalement à l'égard de ces sortes d'autoritez qu'on dit, *ponderantur, non numerantur.* Ceux qui se sont appliquez à corriger les éditions des anciens Auteurs, n'ont pas fait difficulté de préférer une bonne leçon autorisée d'un seul Manuscrit, à une autre qui se trouvoit dans quatre, dans cinq & dans dix, mais qui ne convenoit nullement au texte.

Telle est cette leçon καὶ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψευστα. En quelque sens qu'on prenne l'adjectif ἀκατάψευστα, il ne sçauroit faire une suite raisonnable. Si on le prend activement, comme ἄψευστος s'explique souvent d'un homme véridique, qui ne sçauroit mentir, cela peut-il convenir à des bêtes? Si on le prend passivement pour des bêtes qui existent réellement telles qu'on les décrit, & sur lesquelles on ne dit rien que de vray, Hérodote ne s'accordera pas avec luy-même, puisque décrivant les animaux de la Libye Occidentale, il met d'abord ceux qui estoient connus; les grands serpents, les lions, les éléphans, les ours & les aspics; mais que quand il vient à ces animaux extraordinaires, qu'on ne connoissoit que sur le rapport des Libyens, & dont quelques-uns, selon toutes les apparences, n'ont jamais existé, tels que ces acéphales, qui n'ayant point de tête, avoient les yeux sur la poitrine, il dit qu'il ne parle que sur la foy des Libyens, ὡς δὴ λέγονταί γε ὑπὸ Λιβύων· précaution qu'il prend toûjours quand il s'agit de Nations barbares, qui disoient de leurs

pays des choses incroyables, & souvent fausses. On demande donc si après avoir ainsi marqué qu'il ne garantit point ce que les Libyens rapportent de ces animaux de leur pays, il a pu finir en disant qu'ils parlent dans la plus exacte vérité : ce que signifie ici le mot ἀκατάψευστα, selon Gronovius.

Il a beau dire qu'on trouve dans les lexiques καταψεύδομαι & κατάψευστος, & qu'on n'y trouve ni καταψαύομαι ni κατάψαυστος, & qu'ainsi il y a plus de raison à conserver ἀκατάψευστα, que de lire ἀκατάψαυστα. Car outre qu'il manque dans les plus amples lexiques, un nombre presqu'infini de mots qui se trouvent dans les anciens Auteurs imprimez, & que Dom Bernard en a luy-même ajoûté près de trois mille à son Constantin de l'édition de Portus, combien n'y en a-t-il pas d'autres encore dans ce grand nombre d'Auteurs & d'ouvrages Grecs citez par les Anciens, qui ne se trouvent plus ? Et combien ne voit-on pas dans les lexiques de ces mots composez, sans qu'on puisse trouver ceux dont ils sont dérivez ? On y voit, par exemple, ἀκαταγώνιστος, ἀκαταληψία, ἀκατάλλακτος, mais on y cherche en vain καταγώνιστος, καταληψία & κατάλλακτος. Et ce qui est encore plus fort, c'est qu'ἄψαυστος est un adjectif en usage, qui se trouve dans tous les lexiques, & que c'est principalement de ces adjectifs composez de l'ἀ privatif, que se sont formez ceux qui admettent κατὰ dans la composition, comme ἀκατάβλητος, ἀκατάγελτος, ἀκαταχώνιστος, & un très-grand nombre d'autres.

Ἀκατάψαυστος est composé d'ἄψαυστος, le κατα ajoûte plus de force à l'expression. Ἄψαυστος qui se trouve assez souvent dans les Auteurs, signifie, selon Hésychius, ἀπροσπέλαστος, ἀνέπαφος, ἀψηλάφητος, *inaccessus, intractabilis, qui tangi nequit* ; ἀκατάψαυστος a le même sens, & l'expression est même plus vive. Ce mot vient du verbe ψαύω & ψαύομαι, qui signifie *toucher* ou *approcher*. Plutarque, dans son Traité *de solertia animalium terrestrium & aquatilium*, se sert assez souvent de ce verbe & de ses dérivez. Il dit de certains crocodiles, que non-seulement ils entendoient la voix des Prêtres, mais qu'ils souffroient aussi qu'ils les touchassent : ἀνέχεσθαι τὴν φωνὴν

Pag. 976.

χαλουμένων, καὶ τὴν ψαῦσιν ὑπομένουσιν. Il dit auſſi qu'un autre animal ſe laiſſe toucher par les paſſants, καὶ περιοράται ψαυόμενος ὑπὸ τῶν παριόντων. Il ſe ſert encore ailleurs dans ce même Traité, de ψαύω, d'ἐπιψαύω & de ψαύομαι, dans le même ſens d'approcher & de toucher, ce qui prouve que ce verbe & ſes dérivez eſtoient d'uſage dans cette ſignification, & par conſéquent, que l'adjectif ἀκατάψαυστα vient fort à propos dans ce paſſage d'Hérodote, καὶ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψαυστα, *& alia bene multa feræ intractabiles.*

Cette diverſité de leçons vient d'un tour de plume des anciens Copiſtes Grecs. Ils exprimoient αυ & ευ preſque de la même maniére, par ῦ; de-là eſt venu le changement d'ἀκατάψαυστα en ἀκατάψευστα. Les Copiſtes des temps ſuivants voyant ce trait de plume, ont lû, les uns ευ, & les autres αυ. Il s'en eſt même trouvé qui ont cru qu'il n'y avoit-là qu'une lettre, & qui au lieu de παρ' αὐτοῦ, écrivoient παρὰ τοῦ, ce qui renverſoit tout le ſens.

CORRECTION

De quelques autres Paſſages d'Hérodote.

M. DE LA BARRE a propoſé la correction de trois paſſages d'Hérodote, qui luy paroiſſent manifeſtement corrompus. Il y en a deux ſur leſquels il ne trouve aucune difficulté pour la reſtitution, c'eſt le premier & le troiſiéme. Il ne ſe tient pas tout-à-fait auſſi aſſûré du ſecond. En 1734.

I. Le premier paſſage eſt au 131.e chapitre du premier livre, où l'Hiſtorien décrit les ſacrifices des Perſes. Quand ils veulent ſacrifier, dit-il, ils n'érigent point d'autels & n'allument point de feu; οὔτε βωμοὺς ποιεῦνται, οὔτε πῦρ ἀνακαίουσι, ils n'employent ni libations, ni flûtes, ni bandelettes, ni gâteaux; mais celuy d'entr'eux qui veut ſacrifier, conduit la victime dans une place nette, & eſtant couronné par deſſus ſa tiare, d'une couronne faite ordinairement de myrte, il

invoque la Divinité à qui il prétend offrir le sacrifice. Il ne l'invoque jamais pour luy seul, mais pour tous les Perses, dans le nombre desquels le Roy est toûjours compris. Après avoir partagé la victime & fait cuire les viandes, ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήιον, ἑψήσῃ τὰ κρέα, il les étend sur une couche d'herbes fraîches, mais principalement de trefle; & pendant ce temps-là un Mage qu'il a amené avec luy, chante la Théogonie, &c.

On s'apperçoit d'abord que cette description est vicieuse; l'Historien assûre qu'on n'allumoit point de feu, on ne faisoit donc pas cuire les viandes, & il y a quelque faute de copiste dans ces mots, ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήιον, ἑψήσῃ τὰ κρέα.

Iliad. 6. 321. Il se présente deux maniéres d'y rétablir le sens: la premiére seroit de lire ἕψῃ, au lieu de ἑψήσῃ. Homére dit quelque part, qu'Hector estant allé à l'appartement d'Alexandre ou Pâris, le trouva qui polissoit ses armes, ce qu'il exprime par ce vers,

Τὸν δ' εὗρ' ἐν θαλάμῳ περικαλλέα τεύχε' ἕποντα,

Hunc autem invenit in thalamo pulcherrima arma curantem. Et Eustathe a observé sur cet endroit, que ἕποντα a la même signification qu'ἀμφέποντα. En effet, il n'y sçauroit signifier autre chose que *nettoyer, polir,* en quoy consiste le soin qu'on prend des armes. On pourroit donc croire qu'Hérodote a fait un pareil usage de ce verbe dans la description présente, pour faire entendre qu'on dissequoit la victime, & qu'on en séparoit les chairs. Ce seroit le sens de ces mots, ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήιον, ἕψῃ τὰ κρέα; on les rendroit en Latin par ceux-ci, *postquam victimâ membratim conscissâ, carnes curavit.* Après qu'il a disséqué la victime, & qu'il a pris soin des chairs, c'est-à-dire, qu'il les a nettoyées & séparées des os. Mais il y a une autre maniére de corriger cet endroit, qui est bien plus précise; & l'on ne doit y lire, ni ἑψήσῃ qui fait un sens faux, ni ἕψῃ qui en fait un trop vague, mais ψήσῃ qu'Hérodote avoit écrit. Les Auteurs des Lexiques observent que le verbe ψάω signifie entr'autres choses, *radendo detergeo,* &

voilà

voilà le ſens dont on a beſoin ici. Celuy qui ſacrifioit, faiſoit deux choſes après avoir égorgé & écorché la victime, il la coupoit par membres, enſuite il détachoit les viandes des os: l'action de la couper par membres eſt exprimée par ces mots, διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήϊον, & celle de détacher les viandes, par ces autres mots, ψιλοῖ τὰ κρέα.

Le ſecond paſſage que M. de la Barre a eſſayé de corriger, est au 49.ᵉ chapitre du ſecond livre. Hérodote y parle du culte de Bacchus, & il obſerve que ce fut Mélampus qui, ayant appris de quelle maniére on honoroit ce Dieu en Égypte, introduiſit les mêmes cérémonies dans la Grece, en y changeant peu de choſes. Il continue: οὐ γὰρ δὴ συμπεσέειν γε φήσω τά τε ἐν Αἰγύπτῳ ποιεύμενα τῷ θεῷ, καὶ τὰ ἐν τοῖσι Ἕλλησι· ὁμότροπα γὰρ ἂν ἦν τοῖσι Ἕλλησι, καὶ οὐ νεωστὶ ἐσηγμένα. οὐ μὲν οὐδὲ φήσω ὅκως Αἰγύπτιοι παρ' Ἑλλήνων ἔλαβον ἢ τοῦτο, ἢ ἄλλο κού τι νόμαιον. II.

Henri Eſtienne n'a que trop montré combien ce paſſage l'embarraſſoit, car dans l'endroit où on lit ὁμότροπα γὰρ ἂν ἦν, il a retranché la particule ἂν ſans en avertir; & malgré cela, il n'a donné qu'avec crainte ſa traduction, qui en effet n'eſt pas ſupportable. *Neque enim dixerim caſu contigiſſe ut eadem tum in Ægypto tum in Græcia huic Deo ſacra fierent. Sunt enim uniuſmodi apud Græcos, neque recens introducta,* &c. Il ſeroit difficile de prêter à quelqu'un un plus étrange raiſonnement que celuy qu'Henri Eſtienne prête à Hérodote: « ce n'eſt pas, luy fait-il dire, par un effet du hazard que Bacchus eſt honoré de la « même maniére en Égypte & en Grece; pourquoy? Parce « que les cérémonies de ſon culte ſont uniformes dans la Grece, « & qu'elles n'y ſont pas nouvellement introduites. » Il n'arrive jamais à notre Hiſtorien de raiſonner. D'ailleurs, & Gronovius l'a déja remarqué, rien n'eſt plus oppoſé à ſon deſſein; car on ſçait qu'il s'attache par-tout, mais principalement dans le ſecond livre, à prouver que tout ce qui concernoit les Dieux & leur culte, eſtoit aſſez nouveau dans la Grece.

Comment faut-il donc entendre ce paſſage? On ſeroit obligé d'y renoncer, ſi on ne ſçavoit que les plus anciens

Grecs donnoient quelquefois aux périodes où ils employoient la conjonction γὰρ, un arrangement extraordinaire & bisarre; c'est-à-dire, qu'à l'aide de cette conjonction ils osoient commencer une période, ou même un discours entier, en marquant la cause de la chose qu'ils prétendoient établir, ou la raison de ce qu'ils vouloient persuader. C'est de cette maniére que commence la lettre d'Harpagus à Cyrus, rapportée par Hérodote : Ὦ παῖ Καμβύσεω, σὲ γὰρ θεοὶ ἐπορέωσι (οὐ γὰρ ἄν κοτε ἐς τοσοῦτον τύχης ἀπίκευ) σὺ νῦν Ἀστυάγεα τὸν σεωυτοῦ φονέα τίσαι. *Fils de Cambyses, osez enfin vous venger d'Astyages votre meurtrier, car les Dieux vous protegent, & sans leur protection vous ne seriez pas heureusement parvenu à cet âge.* Il y en a d'autres exemples dans le même Historien, & en voici un de Sophocle :

L. 1. c. 124.

In Aïant; pass. p. 177.

Ἀλλ' ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμ' ἀπέδραν,
Παταγοῦσιν, ἅτε πτηνῶν ἀγέλαι
Μέγαν αἰγυπιὸν ὑποδείσαντες·
Τάχ' ἂν ἐξαίφνης εἰ σὺ φανείης,
Σιγῇ πτήξειαν ἄφωνοι.

Si le Poëte avoit voulu s'exprimer naturellement, il auroit arrangé ainsi la période : ἀλλὰ τάχ' ἂν σιγῇ πτήξειαν ἄφωνοι, εἰ σὺ ἐξαίφνης παρείης· ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμ' ἀπέδραν, παταγοῦσιν, &c. mais ses auditeurs estoient accoûtumez à ces sortes de renversements. Or il y en a un pareil dans l'endroit dont il est question maintenant, car ces mots, ὁμότροπα γὰρ ἂν ἦν τοῖσι Ἕλλησι, καὶ οὐ νεωστὶ ἐσηγμένα, ne se rapportent pas à ce qui précéde, mais à ce qui suit, οὐδὲ φήσω, &c. Ces mots ne se rapportent pas à ce qui précéde; car il est évident que, soit que les cérémonies du culte de Bacchus fussent anciennement établies dans la Grece, ou qu'on les y eût introduites depuis peu, leur nouveauté ou leur ancienneté n'avoit aucun rapport à la réflexion que l'Historien venoit de faire, sçavoir, que ce n'estoit pas par un pur effet du hazard que ces cérémonies estoient les mêmes en Egypte & en Grece. Tout au

contraire, ces mots conviennent parfaitement à ce qui suit, οὐ μὴν οὐδὲ φήσω, &c. car s'il estoit vray que les Grecs ne connussent que depuis assez peu de temps les cérémonies du culte de Bacchus, l'Historien avoit raison d'assûrer que l'Egypte, où ces cérémonies estoient très-anciennes, ne les avoit pas apprises de la Grece.

Mais ce n'est pas assez d'avoir découvert l'arrangement de ces périodes, on n'en connoît encore le sens qu'en partie; & pour achever de les entendre, il est absolument nécessaire de faire une legére correction à ces autres mots, ὁμότροπα γὰρ αὖ ἐστι τοῖσι Ἕλλησι, καὶ οὐ νεωστὶ ἐσηγμένα.

Qu'est-ce en effet que ὁμότροπα, & quel peut estre son usage en cet endroit? Il n'y en a aucun: au lieu que si on y substitue ὁμότροφα, il semble que tout devient très-clair: ὁμότροφα γὰρ αὖ ἐστι τοῖσι Ἕλλησι, &c. *Je ne dirai point non plus que les Egyptiens ayent appris ces cérémonies des Grecs, ou qu'ils tiennent d'eux quelqu'autre usage* appartenant à la religion; *car il faudroit pour cela qu'on n'eût pas introduit depuis peu ces usages dans la Grece, mais qu'ils eussent commencé à exister avec les Grecs;* c'est-à-dire, qu'ils fussent aussi anciens que la Nation Grecque. C'est-là au figuré la signification de l'adjectif ὁμότροφος, qui signifie au propre, *simul nutritus & eductus:* lorsqu'Hérodote parle des animaux d'Egypte, il dit qu'il y en a de familiers, qui vivent avec les hommes, & d'autres qui vivent éloignez d'eux, ce qu'il exprime par ces mots: καὶ τὰ μὲν σύντροφα *Lib. 2. c. 65.*
αὐτοῖσι τοῖσι ἀνθρώποισι, τὰ δὲ οὔ. De plus, en parlant du Roy Rampsinite, il observe qu'aucun de ses successeurs n'eut ses coffres aussi bien remplis que luy, οὐδένα τῶν ὕστερον ἐπιτραφέντων βασιλέων, *neminem eorum regum qui postea nutriti sunt; (sive vixerunt)* car c'est ainsi qu'on lit dans le MS. du Grand Duc de Toscane, & dans le meilleur MS. de la Bibliothéque du Roy, au lieu d'ἐπιγραφέντων qui ne fait aucun sens. Ces exemples suffisent pour pouvoir assûrer que le verbe τρέφεσθαι signifie au figuré, *vivre, exister,* & l'adjectif ὁμότροφος, *celuy qui a commencé à vivre, à exister en même temps.* *Ibid. cap. 121.*

La troisiéme faute que M. de la Barre a entrepris de corriger, III.

est très-considérable, elle se trouve au 27.e chap. du cinquiéme livre. L'Historien ayant parlé des expéditions d'Otanès, Général des Perses en Europe, observe qu'après la réduction de l'Isle de Lemnos, il en donna la préfecture à Lycaréte, qui abusa de son pouvoir, & fut assassiné peu de temps après par quelques-uns de ceux qu'il avoit maltraitez; puis il ajoûte: Οὗτος μέν νυν τοσαῦτα ἐξεργάσατο στρατηγήσας· μετὰ δὲ οὐ πολλὸν χρόνον ἄνεως κακῶν ἦν· καὶ ἤρχετο τὸ δεύτερον ἐκ Νάξου τε καὶ Μιλήτου Ἴωσι γίνεσθαι κακά.

Laurent Valle a ainsi traduit ce passage: *hæc iste in sua præfectura perpetrabat: sed non diù in malis faciendis delituit. Et cœperunt iterum è Naxo atque Mileto calamitates Ionibus fieri.* Henri Estienne n'a osé toucher ni au texte, ni à la version, il s'est contenté de marquer à la marge, que le mot ἄνεως luy estoit suspect: *sunt qui ἄνεως hîc suspectum habeant, nec immeritò fortasse.* Mais Gronovius est d'un autre sentiment; il prétend que ce mot, qui proprement signifie *muet*, a esté employé métaphoriquement par Hérodote, & qu'en disant que Lycaréte devint *muet de maux*, il a voulu faire entendre que la mort le mit hors d'état de faire du mal à autruy; & une pareille idée ne sert qu'à faire mieux sentir combien il est nécessaire de joindre le goût à l'érudition.

Il est constant que le mot ἄνεως est corrompu, parce qu'on ne peut dire d'un homme en aucun sens, qu'il est devenu muet de maux: mais pour trouver la vraye leçon, il est nécessaire d'observer que la courte période qui précéde, Οὗτος μέν νυν τοσαῦτα ἐξεργάσατο στρατηγήσας, ne se rapporte pas à Lycaréte, mais à Otanès. Hérodote, en effet, ne parle du premier qu'incidemment, & par rapport à la conquête qu'Otanès avoit faite de l'Isle de Lemnos. Il raconte de quelle maniére ce Général estoit devenu un des Juges royaux, il entre dans le détail de ses exploits; & voulant passer à autre chose, il termine ce qui le regarde par ces mots, Οὗτος μέν νυν, &c. sans penser au personnage épisodique de Lycaréte: c'est-là sa maniére de terminer la plûpart de ses narrations, comme le sçavent les personnes qui l'ont lû avec attention. Ces mots

ἐξεργάσατο & στρατηγήσας, conviennent parfaitement à un Général qui a fait des conquêtes : au lieu qu'ils ne ſçauroient convenir au Gouverneur d'une Iſle de très-médiocre étendue, qui n'avoit point de troupes ſous ſes ordres, & qui ne s'eſt ſignalé que par de mauvaiſes actions, qui luy ont coûté la vie.

Il réſulte de-là qu'à ces mots μετὰ δὲ οὐ πολλὸν χρόνον, commence une narration toute nouvelle; & deſlors il n'eſt pas difficile de voir qu'il n'eſt queſtion que d'une très-legére correction pour rétablir le texte : rien n'y arrêtera, ſi on lit ἄνεσις au lieu d'ἀνέως, & ce n'eſt que le changement d'ω en σι. Μετὰ δὲ, οὐ πολλὸν χρόνον ἄνεσις κακῶν ἦν, καὶ ἤρχετο τὸ δεύτερον ἐκ Νάξου τε καὶ Μιλήτου Ἴωσι γίνεσθαι κακά : *Poſt hæc, non diuturna malorum intermiſſio fuit*, &c. Le repos dont on jouit enſuite fut très-court, & les Ioniens recommencérent à éprouver de nouveaux malheurs, qui prirent leur origine dans l'Iſle de Naxe, & dans la ville de Milet.

RESTITUTION

Et explication d'un endroit de l'Æginétique d'Iſocrate.

L'ÆGINÉTIQUE eſt un des plaidoyez d'Iſocrate; il eſt intitulé *Æginétique*, parce que l'affaire ſe plaide devant les juges de l'iſle d'Ægine. Voici de quoy il eſt queſtion. Un nommé Traſiloche a adopté ſon ami, luy a donné ſa ſœur en mariage, & l'a fait héritier de tous ſes biens; une ſœur, bâtarde de ce Traſiloche, diſpute cette ſucceſſion, & prétend faire caſſer le teſtament; c'eſt contre cette femme que le plaidoyé eſt compoſé, & c'eſt l'ami adopté par Traſiloche, qui eſt cenſé le prononcer. Il prouve d'abord que le teſtament eſt conforme aux Loix, & de l'iſle de Syphne, d'où Traſiloche & ſon ami ſont originaires, & de l'iſle d'Ægine où le procès ſe juge, & du pays même de celle qui intente le procès. Enſuite, pour faire voir que le teſtateur a non-ſeulement ſuivi

les Loix, mais qu'en tout ce qu'il a fait, il a encore agi avec raiſon & avec équité, il repréſente aux juges, 1.° que cette prétendue ſœur a toûjours eſté ennemie déclarée du teſtateur & de toute ſa famille; que pour luy il leur a rendu aux uns & autres toutes ſortes de ſervices; qu'il a vêcu avec eux dans l'union la plus intime, & que par ſes ſoins il n'a pas peu contribué à leur conſerver ces mêmes biens qui font le ſujet de la conteſtation. Il entre enſuite dans le détail de tout ce qu'il a fait pour eux, & s'exprime de cette ſorte : Καὶ περὶ μὲν τῶν παλαιῶν πολὺ ἂν ἔργον εἴη λέγειν· ὅτε δὲ πᾶσιν οὓς παρὼν κατέλαβεν, ἔτυχεν αὐτοῖς ὑπεκείμενα τὰ πλεῖστα τῆς οὐσίας παρὰ τοῖς ξένοις τοῖς ἐμοῖς· ᾠόμεθα γὰρ ταύτην μάλιστα τῶν νήσων ἀσφαλῶς ἔχειν, &c.

Ce qui ne fait aucun ſens. Wolphius & Henry Eſtienne ont cru qu'il manquoit quelques mots dans le texte, & ont mis à la marge *deſunt nonnulla*. La ſolution de cette difficulté ſe trouve en partie dans Harpocration. Il dit : Πασῖνος· Ἰσοκράτης· Αἰγινητικῷ· ὄνομα κύριον. Sur cette autorité changez πᾶσιν οὓς en πασῖνος, & ſubſtituez un ο à l'ω de παρὼν, il n'y aura plus aucune obſcurité dans le texte; & il ne faudra rien y ſuppléer. ὅτε δὲ πασῖνος πάρον κατέλαβεν ἔτυχεν, &c.

Ce qui ſignifiera : *Je ne finirois pas ſi je voulois rappeller mes ſervices anciens. Mais lorſque Paſinos s'empara de l'iſle de Paros, la meilleure partie de leurs effets eſtoient en dépôt chez mes hôtes; car nous avions cru trouver plus de ſûreté dans cette iſle que par-tout ailleurs*, &c.

1736. Quand M. l'Abbé Vatry propoſa cette reſtitution du paſſage de l'Æginétique d'Iſocrate, quelqu'un luy dit à l'Académie, que M. de Valois dans ſes notes ſur le lexique d'Harpocration, avoit déja ſenti & preſque levé la difficulté, ayant de même obſervé qu'il falloit lire πασῖνος au lieu de πᾶσιν οὓς. Il alla enſuite conſulter cette édition qu'il n'avoit pas vûe, & il ajoûta au plaiſir de s'eſtre rencontré avec M. de Valois, celuy d'avoir pouſſé plus loin ſa découverte, & d'avoir achevé de rendre clair le paſſage, en changeant encore l'ω de παρὼν en un ſimple ο, πάρον.

Au reste, quelques recherches qu'il ait faites sur le Pasinos dont il est question dans ce passage, il n'a rien pu trouver qui le désigne davantage; mais ceux qui ont quelque connoissance des affaires de la Grece de ces temps-là, sçavent à combien de révolutions toutes les villes, & en particulier ces petites isles, estoient exposées; ainsi il n'est pas étonnant que l'Histoire ne nous ait pas conservé les noms de tous les Auteurs des troubles & des révolutions arrivées dans ces petits Etats; & sans se fatiguer en conjectures, qui seroient aussi ennuyeuses que superflues, l'autorité d'Harpocration suffit pour établir qu'il y a eu autrefois un homme appellé Pasinos, qui s'empara d'une isle, & il paroît hors de doute que cette isle est l'isle de Paros. Car 1.° il s'agit dans cet endroit d'une isle. 2.° Paros est tout proche de Syphne où habitoient ceux dont il est parlé dans ce discours. 3.° La correction de l'ω en ο est si plausible, qu'estant appuyée d'ailleurs par d'autres raisons, elle ne doit souffrir aucune difficulté.

QUE L'ANCIEN ISOCRATE

EST AUTEUR DU DISCOURS A DÉMONICUS.

On se plaint souvent que les Critiques des derniers siécles ont épuisé tous les sujets, & qu'ils ne nous ont rien laissé à faire après eux. Si on vouloit seulement s'appliquer à relever leurs méprises, il y auroit encore bien à travailler. Combien de peines ne se sont-ils pas données quelquefois pour corriger des textes qu'il faut aujourd'huy rétablir en leur premier état? Quelle subtilité, quelle érudition n'ont-ils pas employées, souvent pour faire dire à un Ancien ce qu'il n'a jamais pensé, & tout le contraire de ce que le simple bon sens veut qu'il ait dit? Combien de prétendues découvertes mal imaginées, & appuyées des preuves les plus frivoles, qu'il s'agit aujourd'huy de combattre? Enfin, si de sçavants Modernes ont quelquefois éclairci les ouvrages de l'Antiquité, &

nous en ont facilité l'intelligence par leurs traductions, leurs commentaires, leurs conjectures, il n'est pas moins vray qu'ils les ont souvent corrompus & rendus plus obscurs; que toutes leurs gloses, leurs explications, leurs compilations, loin de nous abréger le chemin des Sciences, ne font souvent que nous détourner du but; & que par conséquent, on ne sçauroit trop s'attacher à l'étude des originaux mêmes, & ne consulter les Commentateurs que dans la nécessité, & toûjours avec défiance. Un homme de bon esprit profitera plus par une lecture attentive de Cicéron, qu'en le parcourant legérement avec tous les Interprétes qui se sont exercez sur cet excellent Ecrivain.

1737. M. l'Abbé Vatry, prévenu de la vérité & de l'importance de ce principe, a entrepris de combattre une opinion avancée & soûtenue par deux Critiques célébres, & adoptée ensuite par plusieurs Sçavants.

Le discours à Démonicus est le plus connu des ouvrages d'Isocrate; il a souvent esté imprimé à part, & il a esté traduit en différentes Langues; aussi est-il bien digne de celuy dont il porte le nom, de ce célébre Athénien, ami de Platon & de Socrate, qui eut pour disciples les plus grands Orateurs de son siécle. Cependant Muret a prétendu qu'un autre Isocrate, contemporain de Denys d'Halicarnasse, en estoit l'Auteur. Cette nouveauté a plû à Henry Estienne, & il a tâché de l'établir par toutes les raisons qu'il a pu imaginer. Mauslac ensuite & quelques autres, ont adopté leur sentiment, comme estant hors de doute. M. l'Abbé Vatry commence par exposer les preuves qu'ils en donnent, & celles qu'on peut y opposer; il tâche ensuite de faire voir qu'il est beaucoup plus vraysemblable que l'ancien Isocrate est auteur de ce discours, que de l'attribuer à quelqu'autre Ecrivain que ce soit.

Variar. lection. initio.

Henr. Steph. in Isocrat. Diatrib. Mauss. in Harpocrat.

1.° Henry Estienne se fonde sur quelques expressions qu'il ne croit pas du bon temps de la Grece, & dont par conséquent l'ancien Isocrate n'a pas dû se servir; mais toutes ces expressions, ou se justifient très-aisément, ou se retrouvent dans les autres ouvrages, qui sont sans contredit de l'ancien Isocrate, aussi-bien

aussi-bien que dans les autres excellents Ecrivains du même siécle, ce qu'il est étonnant que Henri Estienne n'ait pas remarqué.

Voici quelles sont ces expressions :

1.° ἀκμὴν pour ἔτι.

2.° διότι pour ὅτι.

3.° μέλλομέν σοι συμβουλεύειν ὧν χρὴ τοῖς, &c. au lieu de τίνων χρή.

4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους.

5.° καλὸν μὲν ἔργον ἐπιχειροῦσιν pour καλῷ μὲν ἔργῳ.

6.° στέργε τὰ παρόντα pour τοῖς παροῦσι.

1.° ἀκμὴν pour ἔτι. Henri Estienne se trompe, quand il pense qu'ἀκμὴν dans le discours à Démonicus, soit synonyme d'ἔτι, il y signifie *in ipso fervore.* Isocrate dit à Démonicus, non qu'il étudie encore la Philosophie, ce qu'on pourroit dire à un homme de soixante-dix ans, mais il luy dit qu'il est dans la plus grande force de ses études, ce qui convient parfaitement à un jeune homme ; qu'ἀκμὴν soit ici adverbe, cela ne peut souffrir aucune difficulté, parce que ces sortes d'adverbes ne sont que des accusatifs singuliers, régis par des prépositions sousentendues, & qu'il suffit, pour qu'ils soient dans l'analogie de la Langue, que les substantifs dont ils sont des cas, soient en usage dans la même signification que l'adverbe. Or, ἀκμὴ est pris souvent dans le même sens par Isocrate : Ἀλλ' εἰδὼς μὲν τὸν λόγον τοῦτον οὐ τῆς ἐμῆς ἡλικίας δεόμενον, ἀλλ' ἀνδρὸς ἀνθοῦσαν τὴν ἀκμὴν ἔχοντος. *Orat. ad Philipp.*

2.° διότι pour ὅτι. Isocrate est plein de semblables façons de parler, en voici une précise : ἐπίστηθε γὰρ τοῦτο προειλήφομαι πόῤῥωθεν, ἵν διότι ταύτην ὑμᾶς τὴν χώραν ἀποστερεῖν ἐπιχειροῦσιν, &c. *Archidam. vers. fin.*

3.° μέλλομέν σοι συμβουλεύειν ὧν χρὴ, &c. au lieu de τίνων χρή. On trouve encore une infinité d'autres pareilles expressions dans Isocrate : οὕτω γὰρ ἀκριβῶς εὑρίσκον ἐξ ὧν ἄνθρωποι μάλιστ' ἂν μισηθεῖεν, &c. *Orat. de Pace.*

4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους. Περὶ δὲ τῆς

Panegyr. pag. 43. edit. Parif. in-folio. κοινῶν ὅσοι μὲν εὐθὺς ἐπελθόντες διδάσκουσιν, ὡς χρὴ διαλυσαμένους τὰς πρὸς ἡμᾶς αὐτοὺς ἔχθρας, &c.

5.° καλὸν μὲν ἔργον ἐπιχειροῦσιν, au lieu du datif καλῷ μὲν ἔργῳ. M. l'Abbé Vatry avoue qu'il n'a point trouvé d'exemples de celle-ci dans Iſocrate, mais il eſt évident, ſelon luy, que c'eſt une ellipſe; ἐπιχειρέω ſe conſtruit élégamment avec l'infinitif, ainſi ἐπιχειροῦσιν τὸ ἔργον, c'eſt-à-dire, ποιεῖν τὸ ἔργον.

Areopagit. 6.° στέργε τὰ παρόντα pour τοῖς παροῦσι. Καὶ δικαίους μὲν νομιζομένους ἐπαινέσαι, καὶ στέργειν ταύτην τὴν τιμήν.

Il condamne encore φιλοπροσήγορος & φιλοπροσηγορία. A la vérité ces mots ne ſe trouvent point dans Iſocrate, mais ils ſont ſi bien dans l'analogie de la Langue, & on en trouve tant d'autres ſemblables, qu'il n'y a pas de difficulté à croire qu'un Auteur du bon ſiécle les ait employez.

Pour ce qui eſt de cette autre expreſſion, τὰ τῶν τρόπων ἤθη, il eſt vray qu'elle paroît peu naturelle, & qu'elle eſt ſans exemple, & il y a bien de l'apparence qu'il n'y avoit dans le texte que τὰ τῶν τρόπων, & que quelqu'un, pour expliquer ces mots, a mis à la marge ἤθη, qui aura enſuite paſſé dans le texte, par une erreur fort ordinaire aux copiſtes.

In Iſocr. Diatrib. 1. 2.° Henri Eſtienne croit voir dans ce diſcours pluſieurs maximes puériles, & peu dignes de la gravité d'un homme tel qu'Iſocrate. Muret luy-même penſoit bien différemment, *Variar. lection. cap. 1.* quand il a dit en parlant de cet ouvrage: *Elegans in primis, & cum ſaluberrimis referta præceptis, tum omnibus condita dicendi feſtivitatibus Oratio quæ Parænesis ad Demonicum inſcribitur.* Si Henri Eſtienne avoit voulu nous dire quelles ſont préciſément ces maximes qui ne luy paroiſſent ni aſſez relevées, ni aſſez importantes, on verroit comment les juſtifier; mais ne les ayant ainſi qualifiées qu'en général, M. l'Abbé Vatry ne peut auſſi luy répondre qu'en général, qu'il falloit conſidérer à qui Iſocrate adreſſe la parole: c'eſt à un jeune homme, il falloit donc qu'il proportionnât ſes préceptes à ſon âge, & il ne paroît pas qu'il en ait donné aucun qui ne ſoit ſenſé, & d'un grand uſage.

Il répond de la même maniére à ce qu'avance encore Henri

Estienne, qu'il y a beaucoup d'endroits de ce même discours qui ne paroissent convenir ni aux mœurs, ni au siécle du grand Isocrate; il falloit marquer ces endroits, Henri Estienne l'eût pu faire aisément, l'Apologiste d'Isocrate en appelle à tous ceux qui ont lû ses ouvrages avec quelqu'attention.

Diatrib. 1. in Isocratem.

On rapporte en quatriéme lieu un passage d'Harpocration, qui, en citant le discours à Démonicus, l'attribue à Isocrate Apolloniate. En effet, il y a eu un autre Isocrate que l'Athénien. Ce nouvel Isocrate estoit d'Apollonie dans le Pont; Suidas en parle, & dit qu'il avoit esté disciple du grand Isocrate, mais ce passage d'Harpocration n'est point favorable à Henri Estienne; car s'il estoit vray que le discours à Démonicus fût de l'Isocrate Apolloniate, toutes les conjectures d'Henri Estienne seroient détruites. Ce nouvel Isocrate vivoit en même temps que l'ancien; on devroit donc retrouver dans son ouvrage les mœurs & le langage du siécle de l'ancien Isocrate. Aussi n'est-ce point au témoignage d'Harpocration que déférent, ou Muret ou Henri Estienne; ils croyent avoir trouvé l'Isocrate qu'ils cherchent dans un endroit de Denys d'Halicarnasse, où ce Rhéteur citant à son fils Echécrate le discours à Démonicus, s'exprime de cette sorte: *Ainsi que le dit votre ami Isocrate & le mien.* Ἰσοκράτης ὁ σὸς ἑταῖρος καὶ ἐμός, &c.

Harpocrat. in ἐπακτὸς ὅρκος.

Lib. de Arte Rhetorica.

Voici donc un troisiéme Isocrate qui sera l'Auteur que nous cherchons; mais il est étonnant que personne n'ait jamais fait mention de cet Isocrate, & que Denys d'Halicarnasse luy-même, n'en ait parlé que de cette sorte en passant, & en ce seul endroit. Cet Isocrate estoit son ami, & devoit estre un excellent Ecrivain; il a tant parlé de l'ancien Isocrate & de tous les autres Orateurs qu'il connoissoit, & il ne cite son ami que pour en rapporter une maxime assez commune, & il ne nous dit rien de son stile ni de ses autres qualitez; il auroit dû nous avertir du moins qu'il s'estoit attaché à imiter l'ancien Isocrate, & qu'il y avoit assez bien réussi; n'y auroit-il pas plus d'apparence que Muret, & après luy Henri Estienne, ont pris trop à la lettre une expression figurée? On sçait avec

quelle estime & avec quelle admiration même, Denys d'Halicarnasse parle toûjours d'Isocrate; apparemment qu'Échécrate pensoit de la même maniére. Denys, pour exprimer le goût qu'ils avoient pour cet excellent Orateur, l'aura appellé leur fidelle compagnon : ὁ σὸς ἑταῖρος καὶ ἐμός. C'est une façon de parler dont on peut trouver plusieurs exemples dans les Anciens. *Philon apud Euseb. XI. 15. Præparat. Evang. Le Prophete Zacharie est appellé* εἷς τῶν μουσικῶν ἑταίρων. *Cicer. 2. 16. ad Atticum,* appelle *Théophraste son ami, & Dicæarche disciple d'Aristote, l'ami d'Atticus. Ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho familiari tuo cum Theophrasto amico meo.* Pour détruire cette conjecture, il faudroit faire voir par d'autres autoritez, que véritablement vers le siécle d'Auguste, il a existé un Isocrate grand Philosophe & grand Orateur, mais c'est de quoy l'on ne trouve nulle part la moindre trace : ainsi ce passage de Denys d'Halicarnasse, bien loin de servir à enlever à Isocrate le discours à Démonicus, peut estre un nouveau motif d'assûrer qu'il en est l'Auteur, d'autant plus que nous avons quatre témoignages formels en sa faveur. Isidore de Péluse, Photius, Tzetzès & Hermogène, attribuent à Isocrate l'Athénien, le discours à Démonicus. Hermogène doit estre d'un grand poids dans cette occasion; il vivoit sous Marc-Antonin, & par conséquent dans un siécle où il pouvoit avoir là-dessus des lumiéres sûres; c'estoit d'ailleurs un Rhéteur, & il avoit assez bien étudié Isocrate pour connoître ses véritables ouvrages. Il parle ainsi dans le 25.e chapitre de sa méthode, où il traite de la maniére de se louer soy-même : *Isocrate, dans le premier discours de ses admonitions, en donne un bel exemple, lorsqu'il tire son Exorde de ses propres louanges, en disant en termes équivalents : Puisque je suis le seul, ô Démonicus, qui par l'attachement à mon devoir, sois demeuré l'ami de votre pere après sa mort, & qui sois plein de bienveillance pour vous :* Τύπον παράδειγμα ἐν τῷ πρώτῳ λόγῳ Παραινέσεων τὸ πρῶτον προοίμιον ἑαυτοῦ ἔπαινον παρεσκεύασε· θέλει γὰρ εἰπεῖν, ὅτι ἐγὼ ἀνὴρ σπουδαιότατος καὶ μόνος φίλος ἀγαθὸς ἀποθανόντος τοῦ Πατρὸς, ὦ Δημόνικε, σοὶ εὐνοῶν, &c.

Vide Biblioth. Fabricii Vol. I.

Isid. Pelus. lib. 4. Epist. 162. ad Ophelinum Grammatic.
Phot. Biblioth. pag. 327. edit. Rothomag.

Ce qui pourroit encore ſervir à détruire l'opinion de Muret, c'eſt que Cicéron, dans ſes livres des offices, paroît avoir copié pluſieurs des maximes du diſcours à Démonicus. Quant à Harpocration, ſon autorité ne doit pas beaucoup embarraſſer. L'épithéte d'Apolloniate donnée à l'Auteur du diſcours à Démonicus, ſeroit une raiſon bien legére pour faire prendre un parti, puiſque le même Harpocration citant en un autre endroit ce diſcours, l'attribue à Iſocrate l'Athénien. Henri Eſtienne voudroit perſuader que le mot *Apolloniate* a eſté omis dans le ſecond paſſage, par la négligence d'Harpocration ou de quelqu'un de ſes Copiſtes; mais ne ſeroit-on pas auſſi bien fondé à prétendre que c'eſt par une pareille mépriſe qu'il ſe trouve dans l'endroit où il l'a cité, d'autant plus que le principal but d'Harpocration dans ſon Dictionnaire, eſt d'expliquer les dix Orateurs, dont Iſocrate l'Athénien eſt un des plus diſtinguez, au lieu qu'il n'y eſt point queſtion ailleurs de l'Iſocrate Apolloniate? Suidas, qui eſt venu un peu après Harpocration, qui a puiſé dans les mêmes ſources, & qui copie aſſez ſouvent Harpocration même, parle à la vérité de cet Iſocrate Apolloniate, & luy attribue cinq diſcours, dont il rapporte les titres; mais aucun ne peut eſtre le diſcours à Démonicus, où il faut remarquer que Philoſtrate attribue à Iſocrate l'Athénien, un des diſcours que Suidas attribue à l'Apolloniate; c'eſt l'oraiſon funébre de Mauſole Roy de Carie.

Harpocrat. in παρακλησις.

Philoſtr. in Iſocratem.

Mais indépendamment de toute autorité, revenons au diſcours même, & voyons s'il n'y a rien qui en détermine le véritable Auteur.

Il ſeroit bien difficile qu'un Ecrivain du ſiécle d'Auguſte, ne ſe fît pas reconnoître par quelqu'endroit; outre le langage, qui n'eſtoit pas aſſûrément le même qu'au temps d'Alexandre, quelle différence dans les mœurs, dans les idées! Un Auteur plus récent ne manque pas de faire des alluſions à ceux qui l'ont précédé; de profiter de leurs vûes; de les copier même; de citer des exemples & des autoritez; enfin on le reconnoit à quelque choſe. Or, il n'y a rien dans le diſcours à Démonicus

qui puisse faire soupçonner un âge postérieur à celuy d'Isocrate; on y retrouve & la pureté du langage & la simplicité dans les idées, propres à ces premiers temps: si l'Auteur propose des exemples, ce sont ceux d'Hercule & de Thésée; s'il cite des autoritez, c'est en général celle des Poëtes & des Sophistes.

Quelques recherches que l'on ait pu faire, on n'a pu rien découvrir au sujet de Démonicus, à qui le discours est adressé. Il y a bien eu à Athènes un Démonicus Archonte, Démosthène en parle dans l'Oraison pour la Couronne, mais les temps ne conviennent point. Tzetzès nous dit que ce Démonicus estoit fils d'Evagoras & frere de Nicoclès, mais il est contredit par le discours même, qui le nomme fils d'Hipponicus. Il paroît que ce Démonicus vivoit dans un Etat monarchique, on n'en sçait pas davantage.

Pour l'Auteur, il nous apprend qu'il fait profession de former les jeunes gens à la sagesse. Nous sçavons, & par les autres écrits d'Isocrate même, & par tous ceux qui nous parlent de luy, qu'il a passé toute sa vie à enseigner des jeunes gens, & à les instruire, non seulement dans l'éloquence, mais encore dans la vertu; ainsi il n'y a rien dans tout ce discours qui puisse nous empêcher d'en croire le grand Isocrate auteur. Il y a plus, dit M. l'Abbé Vatry, toutes les apparences nous y portent; on y retrouve par-tout son génie, sa doctrine, son stile. Socrate, à ce que dit Platon, appercevoit dans Isocrate encore jeune, un fond de Philosophie qui luy faisoit espérer de ce disciple les plus grandes choses. Cette Philosophie se fait admirer dans tous ses ouvrages; c'est elle qui fait son principal mérite, & qui le met si fort au-dessus de tous les Orateurs qui ont vêcu avant & après luy. Quoyqu'il ait infiniment travaillé son stile, il s'occupe beaucoup plus encore des choses que des paroles, il suit son sujet sans s'en écarter jamais; toûjours attaché à l'exacte raison, on ne peut luy reprocher ni une pensée fausse, ni un mauvais raisonnement. Or cet esprit de bon sens & de Philosophie se remarque d'un bout à l'autre dans le discours à Démonicus, accompagné de

Plat. in Phædro.

cet air de dignité qu'il ne quitte jamais, & qui fait ſon principal caractère.

Non ſeulement on retrouve dans les deux diſcours à Nicoclès pluſieurs maximes du diſcours à Démonicus, mais on pourroit encore aſſûrer qu'il n'y a preſque rien dans ce dernier ouvrage, qui ne ſe rencontre dans les autres ouvrages d'Iſocrate, & quant au fond de la doctrine, & même par rapport aux expreſſions : par exemple, que l'on compare le précepte que donne Iſocrate à Démonicus ſur la religion, (*Τίμα τὸ δαιμόνιον ἀεὶ μὲν, μάλιστα δὲ μετὰ τῆς πόλεως· οὕτω γὰρ δόξεις ἅμα τε τοῖς θεοῖς θύειν καὶ τοῖς νόμοις ἐμμένειν*) avec tous les autres endroits où Iſocrate parle des Dieux, on s'appercevra aiſément que c'eſt le même Auteur qui parle.

Nous avons deux autres diſcours de morale d'Iſocrate; ils ſont diſpoſez dans le même ordre & dans la même forme que le diſcours à Démonicus : d'abord un exorde, enſuite des préceptes en forme de maximes, puis il conclud par un épilogue.

Henri Eſtienne a bien ſenti la reſſemblance de ces trois diſcours, & combien ils ſe donnoient d'autorité l'un à l'autre. Pour ſe tirer de cet embarras, il ſoupçonne les deux diſcours à Nicoclès de n'eſtre pas non plus d'Iſocrate; & parce qu'Iſocrate luy-même en fait mention dans l'éloge funébre d'Evagoras, cet éloge luy devient auſſi ſuſpect, mais il devoit donc ſoupçonner encore le diſcours au ſujet de l'échange, *περὶ Ἀντιδόσεως*, qui eſt ſi certainement d'Iſocrate, & où cet Orateur rappelle le commencement d'un des diſcours à Nicoclès. Comment une pareille mépriſe a-t-elle pu échapper à Henri Eſtienne?

Perſonne n'a jamais tant travaillé ſes ouvrages qu'Iſocrate; de-là cette juſteſſe & cette préciſion qui luy ſont particuliéres; de-là vient auſſi qu'il ſe répéte aſſez ſouvent luy-même, lorſqu'il a eu une fois une bonne idée & qu'il a bien réuſſi à l'exprimer, il en fait ſouvent uſage, & à peu-près dans les mêmes termes.

C'eſt Iſocrate qui a inventé, ou du moins qui a porté à ſa perfection l'harmonie du diſcours. Mais c'eſt avec raiſon que

Denys d'Halicarnaſſe ſon admirateur le plus zélé, le reprend d'avoir recherché les tours nombreux avec trop d'affectation & d'uniformité; il veut qu'il ait fait un uſage trop fréquent de l'antithéſe, & que les membres de ſes périodes ſe répondent avec trop de ſymmétrie. Ces défauts ne ſe ſont preſque pas ſentir dans le diſcours à Démonicus, parce qu'il n'eſt compoſé pour la plus grande partie, que de maximes détachées. Cependant on voit bien que l'antithéſe ne déplaiſoit pas à l'Auteur; & ce nombre tant vanté dans Iſocrate, ſe retrouve & dans l'exorde & dans le prologue, & ſi conforme aux autres diſcours, que l'on ne peut s'y méprendre. Il viſe toûjours un peu à l'héroïque, lors même que ſon ſujet ſembleroit demander plus de ſimplicité. Denys d'Halicarnaſſe luy en fait encore le reproche, & c'eſt avec raiſon: qu'on liſe ſeulement le prologue du diſcours à Démonicus, on ne pourra y méconnoître ce grave Philoſophe, qui donne ſes leçons d'un air de maître. Enfin, on trouve par-tout dans ce diſcours les mêmes idées, les mêmes vûes de morale, la même juſteſſe & la même préciſion, le même tour d'expreſſion, l'harmonie & l'élégance qui ſe font admirer dans les autres ouvrages qui ſont ſans contredit de l'ancien Iſocrate. Eſt-il poſſible de luy refuſer un diſcours qui luy appartient à tant de titres?

M. l'Abbé Vatry réſume & termine le ſien, en obſervant que le diſcours à Démonicus porte conſtamment le nom d'Iſocrate dans tous les imprimez & dans tous les manuſcrits; il faudroit donc de très-fortes raiſons pour le luy enlever: que Muret & Henri Eſtienne n'en donnent que de très-foibles, qu'ils ne peuvent rien montrer dans cet Ecrit qui découvre un ſiécle poſtérieur à Iſocrate Athénien; qu'il eſt cité de luy par d'anciens Ecrivains, & qu'enfin ce qui doit décider, c'eſt que ce diſcours eſt parfaitement dans le génie & le caractère d'Iſocrate, & que l'on y reconnoît par-tout ſon ſtile & ſes maniéres.



SUITE

SUITE D'EXPLICATIONS DE PASSAGES DE DIFFERENTS AUTEURS.

NOUS avons rapporté dans le tome IX. des Mémoires de l'Académie, deux articles considérables d'explications de passages d'Auteurs célébres, proposées par M. de Chambort. L'un avoit pour objet les trois premiers vers du petit Poëme intitulé *le Bouclier d'Hercule*, ἀσπὶς Ἡρακλέος, que l'on met ordinairement parmi les ouvrages d'Hésiode. Le second article déterminoit le véritable sens de cet endroit d'une des Epitres de Cicéron, où il dit à son ami Atticus: *Metellus non homo, sed littus atque aër & solitudo mera.* Cet Académicien continuant de semblables recherches, en a communiqué le résultat à la Compagnie dans les deux articles suivants. *Hist. pag. 28.* *Lib. 1. Epist. 18. de l'édition de Grævius.* 1734.

ARTICLE PREMIER.

Le sujet de cet article est le premier vers de l'Iliade d'Homére, μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος, *Déesse, chantez la colere d'Achille fils de Pélée.* Plusieurs Critiques anciens regardoient ce vers comme le plus irrégulier de tous ceux qui composoient l'ouvrage de ce grand Poëte. Plutarque dans un de ses Traitez moraux qui a pour titre, *de la maniére de pouvoir connoître le progrès que l'on aura fait dans la vertu,* nous apprend qu'Homére ne feignit point de mettre au jour le premier de ses vers défectueux dans la mesure, tant il avoit d'assûrance de la bonté & de la perfection des autres: Ὅμηρος δὲ τὸν πρῶτον οὐ δεινὴ ἔχθη τῶν στίχων ἄμετρον ἐξενεγκὼν· τοσοῦτον πνεῦμα αὐτοῦ φρονήματος εἰς τὰ λοιπὰ διὰ τὴν δύναμιν. Le Grammairien Didyme est du même avis, & s'explique encore davantage. Il prétend qu'Homére, dans ce seul vers, est tombé dans trois fautes; en ce qu'il a fait la septiéme syllabe de ce vers, c'est-à-dire, la seconde du mot de Θεὰ, longue,

contre ſa nature, qui la faiſoit bréve : en ce qu'il n'a point fait d'éliſion de voyelles dans le cinquiéme pied de ſon vers : en ôtant un λ au mot d'Α'χιλλῆος, pour faire deux bréves des deux premiéres ſyllabes de ce nom, qui eſt celuy du principal perſonnage de ſon Poëme, & former le dactyle qui auroit manqué au cinquiéme pied de ce vers.

Saint Juſtin Martyr, dans le Traité qu'il a compoſé pour exhorter les Grecs à embraſſer le Chriſtianiſme, παραινετικὸν, a obſervé les irrégularitez de ce vers d'Homére. Il ſoûtient qu'Homére eſtant entré dans les ſentiments d'Orphée ſur la pluralité des Dieux, avoit embraſſé toutes ſes idées fabuleuſes; il ajoûte qu'il voulut imiter la poëſie de cet Auteur, qui avoit fait un Poëme à l'honneur de la Déeſſe Cérès. Ce Poëme d'Orphée commençoit par ce vers : Μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Δημήτερος καρποφόροιο, *Déeſſe, chantez la colere de Céres qui apporte les fruits de la terre aux humains.* Homére, ſelon luy, eut un ſi grand empreſſement de commencer ſon Poëme de la colere d'Achille par un vers ſemblable, que pour le faire il s'éloigna des régles ordinaires de la Poëſie.

Homére eſt un auteur ſi reſpectable par l'excellence de ſa poëſie, qu'il mérite bien qu'on en faſſe l'apologie : & voici comment s'y prend M. de Chambort. La réflexion que fait Saint Juſtin ne ſçauroit, dit-il, détruire la beauté & l'exactitude de ce premier vers, qu'Homére auroit certainement pu tourner de mille autres maniéres; mais Saint Juſtin le blâme principalement d'avoir inſpiré aux Grecs trop d'amour pour l'idolatrie, d'avoir eu trop d'attachement pour les cérémonies qu'Orphée avoit apportées d'Egypte dans la Grece, d'avoir donné des idées très-imparfaites de la Divinité, d'avoir attribué aux Dieux des vices & même des crimes, & d'avoir contribué à la propagation du Paganiſme. M. de Chambort ne prétend pas excuſer dans Homére tous ces défauts, qui luy ſont communs avec Héſiode & avec tous les Poëtes Grecs; quelques ſages Payens les ont remarquez auſſi-bien que ce Pere, & tous les Apologiſtes du Chriſtianiſme dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, en conviennent. Hérodote dans ſon

fecond livre, dit pofitivement que le détail du Paganifme & le culte des différentes Divinitez, eftoient très-modernes chez les Grecs; qu'il n'y avoit que quatre cens ans qu'Héfiode & Homére en avoient débité la généalogie, qu'ils leur avoient donné des noms, des métiers & des figures, & leur avoient attribué des honneurs. Platon dans fa République, voulant donner l'idée d'un parfait gouvernement, en excluoit Homére, Héfiode & tous les Poëtes épiques, tragiques, comiques & dithyrambiques, à caufe des mauvaifes idées qu'ils avoient eûes des chofes divines, & de la trop grande impreffion qu'ils eftoient capables de faire fur l'imagination des Citoyens qu'il vouloit former & rendre parfaits.

Toutes ces réflexions font vrayes & judicieufes, mais elles n'ont aucun rapport aux fautes contre la profodie & la grammaire. Plutarque & Saint Juftin n'en ont parlé qu'en général; Didyme, qui les a détaillées, les réduit à trois.

Premiérement, il foûtient qu'Homére a fait la feconde fyllabe du mot de Θεὰ longue, quoyqu'elle foit bréve. Ce Critique n'a pas penfé aux régles communes de la profodie, lorfqu'il a avancé cette propofition. Les Grecs comptent fept voyelles dans leur alphabet, deux bréves, qui fon l'ε & l'ο, deux longues, l'η & l'ω, & trois douteufes, l'α, l'ι & l'υ. Il a donc efté libre à Homére de faire cette fyllabe longue ou bréve, fuivant que le requéroit fon vers, fans pecher contre les régles; & même cette fyllabe dans ce mot de Θεὰ, fe prononçant d'une maniére pleine & grave, ainfi que le dénote l'accent grave dont elle eft affectée, il eftoit certainement plus naturel qu'il la fît longue que bréve, & en cela il n'a fait aucune faute. De plus, c'eft une des régles de la quantité Grecque, que les noms féminins qui font dérivez des mafculins en ος, ont l'α final long; or le mot de Θεὰ eft dérivé du mafculin Θεὸς, par conféquent, fuivant la régle, l'α final dans le mot de Θεὰ eft long, & Homére n'a ufé en cela d'aucune licence, il s'eft renfermé dans la régle la plus exacte.

La feconde difficulté que Didyme propofe contre ce vers d'Homére, eft que ce Poëte n'a pas fait d'élifion dans le

cinquiéme pied de ce vers, qu'il prétend par conséquent estre de quatre syllabes. Eustathe assûre que quelques Grammairiens soûtenoient que le quatriéme pied de ce vers estoit composé de quatre syllabes; c'est l'idée de ces Grammairiens qui a fait dire à Plutarque, aussi-bien qu'à S.t Justin, que ce vers d'Homére estoit irrégulier, & n'avoit pas la mesure convenable, ἄμετρον: toute cette difficulté dépend de la quantité de syllabes dont est composé le mot de Πηληϊάδεω genitif du mot de Πηληϊάδης, nom patronymique d'Achille, & qui apprend d'abord au Lecteur du Poëme, que ce Héros estoit fils de Pélée; car si ce mot de Πηληϊάδεω est de six syllabes, comme le veulent ces Grammairiens, le vers aura une syllabe de trop; laquelle syllabe surnuméraire, si on l'attribue au dactyle du quatriéme pied, il se trouvera qu'au lieu de remplir ce pied d'une longue & de deux bréves, ce pied sera composé d'une longue & de trois bréves, contre la régle du vers hexametre: si au contraire on met cette syllabe dans le cinquiéme pied, ainsi que le pense Didyme, cette syllabe composera ce cinquiéme pied, qui doit estre un dactyle de quatre syllabes, dont la premiére sera bréve, la seconde longue, & les deux derniéres bréves, ce qui ne rendra pas ce vers moins irrégulier.

Pour sortir de cet embarras, il est nécessaire de soûtenir que le mot de Πηληϊάδεω n'a que cinq syllabes; pour le pouvoir faire, il faut joindre ensemble une des cinq derniéres voyelles avec une de celles qui l'approchent. Cela ne se peut faire qu'en deux maniéres, ou en joignant l'ι avec l'η qui le précéde, ou en joignant l'ε avec l'ω qui le suit; mais ni l'une ni l'autre de ces jonctions de voyelles ne sont permises par l'analogie ordinaire de la Langue Grecque. Cette Langue a sa maniére fixe de joindre deux voyelles ensemble pour en faire une seule syllabe que l'on appelle diphthongue, & ni l'une ni l'autre de ces combinaisons n'y sont admises; l'ι ne se joint à l'η que par la voye de souscription, & l'ε n'est jamais joint à l'ω pour en faire une diphthongue, & ne peut estre joint qu'avec l'ι ou l'υ, en les précédant. Il paroît que ces Critiques d'Homére, dont Plutarque, S.t Justin & Didyme

ont suivi l'avis, se sont tenus à la sévérité de ces régles, suivant lesquelles le mot Πηληϊάδεω auroit six syllabes; ils ne se sont pas souvenus que ce mot est un genitif de la dialecte Ionique: or, suivant l'usage des Ioniens, les noms de la premiére déclinaison des simples qui se terminent en ης, & qui au genitif commun se déclinent en ου, cet ου se change en εω dans la dialecte Ionique, Πηληϊάδης, Πηληϊάδου, Πηληϊάδεω, mais pour cela le nombre des syllabes de ces mots n'augmente pas: apparemment les Ioniens en le prononçant, faisoient une élision de l'ε avec l'ω qui le suit, de même que nous prononçons les mots de *beau*, de *tableau*, d'*escabeau*, où nous supprimons l'*e*, & dont le premier est monosyllabe, le second dissyllabe, & le troisiéme trissyllabe. Si ce mot de Πηληϊάδεω avoit esté unique dans Homére, on auroit pu dire que l'ι aprés le second η auroit esté souscrit, & que les premiers Copistes d'Homére ayant écrit ce premier vers en grandes lettres, ils auroient mis l'ι à la suite du grand η, d'où les seconds Copistes l'auroient mis, sans y penser, à côté, lorsqu'ils avoient transcrit l'Iliade en petites lettres; mais cela ne peut pas estre, parce que dans Homére il y a plusieurs exemples de ces genitifs Ioniques qui se terminent en εω, qui ne font pareillement qu'une syllabe, & dans lesquels cette souscription de l'ι ne pouvoit estre faite, comme Ἀτρεΐδεω genitif Ionique d'Ἀτρεΐδης, fils d'Atrée, épithéte d'Agamemnon; Τυδεΐδεω genitif Ionique de Τυδεΐδης, fils de Tydée, épithéte de Dioméde; Μενοιτιάδεω genitif Ionique de Μενοιτιάδης, fils de Ménœtius, épithéte de Patrocle ami d'Achille. Dans tous les mots terminez de cette maniére, les trois lettres finales δεω ne font qu'une seule syllabe. Homére n'est pas le seul qui en use ainsi; Hésiode dans sa Théogonie, vers 311. parlant de Cerbère chien de Pluton, employe le genitif Ionique Ἀΐδεω, au lieu du genitif Ἀΐδου; & ce mot d'ἀΐδεω n'est pas de quatre syllabes, mais de trois, dont les deux premiéres ἀΐ sont deux bréves, & la derniére δεω est une syllabe longue, à cause de l'élision que faisoient les Ioniens en prononçant ces sortes de syllabes. Il n'est donc pas vray que le mot de Πηληϊάδεω soit de six

syllabes, & que le premier vers d'Homére soit trop long d'une syllabe, & qu'il doive estre qualifié d'ἄμετρον. Et si Plutarque est le premier qui ait esté de ce sentiment, on peut, suivant M. de Chambort, l'accuser d'avoir pensé comme un véritable Bœotien sur ce sujet, & d'avoir induit mal-à-propos les autres en erreur.

La derniére difficulté proposée par Didyme contre ce vers d'Homére, est de dire qu'Homére a retranché un λ dans le mot d'Ἀχιλλεὺς par une licence poëtique dont il ne devoit pas user dès l'entrée de son Poëme. Cette objection vient de ce que Didyme a cru que dans le nom de ce Héros fils de Thétis & de Pélée, il y avoit deux λ, & qu'il se nommoit Ἀχιλλεὺς, & non Ἀχιλεὺς, mais cela n'est pas bien décidé. Par la lecture d'Homére, on trouvera certainement autant de vers où il met ce nom avec un seul λ, que de vers où il est employé avec deux λλ. Ceux qui employent ce nom avec deux λλ, prétendent que le nom d'Achille est dérivé du mot d'ἄχος *dolor*, & du mot ἰάλλειν *jacere*, parce que ce Héros devoit jetter de la tristesse dans le cœur de ses ennemis; ce qui fait qu'Eustathe explique ces mots ἄχος ἰάλλειν par ceux de τὴν λύπην ἐμβάλλειν, *tristitiam injicere*, jetter dans la douleur. Pour ceux qui prétendent que le nom d'Achille ne doit estre écrit qu'avec un seul λ, ils soûtiennent que lorsqu'Homére y a employé deux λλ, c'est un véritable pléonasme que ce Poëte a affecté pour rendre ce nom plus sonore. Ils ajoûtent que si ce nom d'Ἀχιλεὺς vient d'ἄχος *dolor*, il faut y joindre le mot d'ἰλιεῖς *Ilienses*, nom des Troyens dont il devoit causer la perte suivant la prédiction des Oracles. Ils donnent encore deux autres origines à ce mot d'Ἀχιλεὺς. La premiére consiste à prétendre que ce mot vient de χιλὸς *pabulum*, *esca*, nourriture, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille dès son enfance n'avoit pas esté nourri avec du lait & de la farine, qui sont la nourriture commune des enfants, mais qu'aussitôt après sa naissance, ayant esté remis par son pere Pélée entre les mains de Chiron, ce Centaure le nourrissoit avec des entrailles de lions, & de la moële des sangliers & des ours. Ὁ δὲ λαβὼν αὐτὸν ἔτρεφε

ἀπάγχραις λεόντων, καὶ συῶν ἀγρίων, καὶ ἄρκτων μυελοῖς καὶ ὠνόμασεν Ἀχιλλέα. Ce sont les paroles d'Apollodore, qui prétend que Chiron luy donna le nom d'Achille, à cause qu'il l'avoit privé des nourritures ordinaires. Il avoit eu jusqu'alors le nom de Λιγύρων; la douceur de sa voix, dont le son estoit très-agréable, luy avoit fait donner ce nom par ses parents. La seconde origine qu'on donne au mot d'Ἀχιλεὺς, est tirée de χεῖλος *labrum*, la lévre, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille n'avoit pas eu besoin de ses lévres pour tirer du lait du sein de sa nourrice en tetant, comme les autres enfants; ὅτι χείλη μασοῖς οὐ προσήνεγκε, *quod labra mammis non intulerit.* Ces trois origines du nom d'Achille prouvent qu'il y a apparence qu'on écrivoit le mot d'Ἀχιλεὺς avec un seul λ; & ainsi Homére ayant employé dans son premier vers de l'Iliade le genitif Ἀχιλῆος, il n'a usé d'aucune licence poëtique dans la composition de ce vers; ce vers est parfait dans sa structure, & conforme aux régles les plus sévéres de la versification Grecque.

La solution des difficultez grammaticales formées contre ce premier vers de l'Iliade, ne remplit pas tout l'objet de M. de Chambort, il y joint d'autres réflexions. La premiére est que ce vers embrasse tout le sujet de ce grand Poëme, qui consiste dans la colere d'Achille: μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος. La seconde, que pour pouvoir chanter cette colere d'Achille, Homére dans ce vers implore le secours d'une Déesse, & l'invoque. Homére ne nous dit pas le nom de cette Déesse. Eustathe prétend qu'Homére invoque en cet endroit son propre génie, & qu'il donne le nom de Déesse à la partie supérieure de son ame dans laquelle résident l'entendement & la connoissance: Θεὰν ὁ ποιητὴς τὴν ἐν τῇ ἑαυτοῦ ψυχῇ γνῶσιν λέγει; car, ajoûte-t-il, la maniére dont l'homme connoît les objets est quelque chose de divin: Θεῖον μὲν γάρ τι ἡ γνῶσις. Ce Commentateur ajoûte qu'il faudroit penser la même chose, si Homére en cet endroit s'estoit servi du nom de Μοῦσα, Muse, au lieu de celuy de Θεὰ, Déesse, parce que le mot de Μοῦσα ne veut dire autre chose que la

faculté qu'a le Poëte de chercher dans ſon eſprit ce qu'il veut composer & mettre au jour, le mot de Μοῦσα estant dérivé du verbe μάω ou μῶ, qui ſignifie la même choſe que ζητῶ, je cherche : ταυτὸν δ' ἐστὶν ἐν τούτῳ, Θεὰν εἰπεῖν ἢ Μοῦσαν· τὸ μὲν γὰρ θεὰ παρὰ τὸ θέειν καὶ τὸ τάχος τῆς γνώσεως· τὸ δὲ τὸ μῶ τὸ ζητῶ.

Les autres Commentateurs de ce Poëte expliquent le mot de Θεὰ par celuy de Μοῦσα, mais ils ſoûtiennent qu'Homére en cet endroit invoque une des Divinitez que la Grece idolatre adoroit par un culte public. Homére, ſuivant leur ſentiment, appelle au commencement de ſon Iliade, Déeſſe, celle qu'il nomme Muſe dans le commencement de ſon Odyſſée. Cette Divinité, ſelon eux, eſt la Muſe Calliope ; cette Muſe préſidoit aux Poëmes deſtinez à célébrer la gloire des Héros & des grands Rois. Le Poëme épique eſtant le plus conſidérable & le plus magnifique de ces Poëmes, il eſtoit dans le partage & ſous la protection particuliére de cette Muſe ; elle paſſoit pour eſtre mere d'Orphée, & les Grecs luy accordoient la ſupériorité ſur les autres Muſes ſes ſœurs, προφερεστάτη ἐστὶν ἁπασέων, dit Héſiode dans ſa Théogonie.

Ce ſentiment n'eſt pas approuvé par Virgile. Ce Poëte Latin, véritable imitateur d'Homére, en a pris ſes plus belles idées. *Omne opus Virgilianum*, dit Macrobe, *velut de quodam Homerici operis ſpeculo formatum eſt.* Pour le faire d'une maniére plus parfaite, il a renfermé dans ſon Enéide un ſujet qu'il a diviſé en deux parties. La premiére, composée des ſix premiers livres, reſſemble à l'Odyſſée. La ſeconde, composée des ſix derniers livres, eſt une imitation de l'Iliade. Or comme Homére au commencement de ſon Odyſſée avoit invoqué l'aſſiſtance d'une Muſe, ἄνδρα μοι ἔννεπε, Μοῦσα, πολύτροπον, &c. de même Virgile dans ſon premier livre de l'Enéide invoque le ſecours d'une Muſe, *Muſa, mihi cauſas memora,* &c. Mais dans la ſeconde partie de l'Enéide, où il a pris l'Iliade pour ſon modéle, Virgile a invoqué la Muſe Erato qu'il qualifie du titre de Déeſſe ; cela ſe juſtifie par ces vers tirez du ſeptiéme livre de l'Enéide :

Nunc

Nunc age, qui Reges, Erato, quæ tempora rerum,
Quis Latio antiquo fuerit ſtatus, advena claſſem
Cum primum Auſoniis exercitus appulit oris,
Expediam, & primæ revocabo exordia pugnæ:
Tu vatem, tu Diva, move, dicam horrida bella;
Dicam acies, actoſque animis in funera Reges,
Tyrrhenamque manum, totamque ſub arma coactam
Heſperiam: major rerum mihi naſcitur ordo,
Majus opus moveo . . . .

Ces vers nous font voir que Virgile eſtoit perſuadé que la Déeſſe qu'Homére avoit invoquée au commencement de ſon Iliade, eſtoit la Muſe Erato.

Il eſt vray que Servius dans ſon Commentaire ſur cet endroit de Virgile, aſſûre que ce Poëte a employé dans ſes vers le nom de la Muſe Erato, ou pour celuy de la Muſe Calliope, ou pour celuy de toute autre Muſe: *Nunc age. Hic eſt ſequentis operis initium, ante dicta enim ex ſuperioribus pendent: Erato, vel pro Calliope, vel pro qualicunque Muſâ poſuit ſanè.* M. de Segrais a ſuivi l'opinion de Servius. Il a mis dans ſa traduction le mot général de Muſe, au lieu d'employer celuy d'Erato dont Virgile s'eſtoit ſervi. Voici la remarque de ce célébre Traducteur ſur ces vers du ſeptiéme livre. « Le Poëte, qui prétend entrer dans une nouvelle matiére, renouvelle ſon invocation; beaucoup de gens s'étonnent qu'il donne à cette Muſe le nom d'Erato, qui eſt la Muſe de l'amour, ayant à chanter, comme il dit luy-même, la guerre la plus horrible, *dicam horrida bella*, &c. Mais il eſt aiſé de répondre qu'il a pris ce nom ſingulier d'une Muſe, par la figure poëtique qui permet de nommer l'eſpéce pour le genre, ou une partie pour le tout. »

De pareilles remarques ſur un Auteur comme Virgile, paroiſſent à M. de Chambort, moins des explications du texte, que des maniéres de le contredire & de le corriger inutilement. Auſſi les ſçavants Jéſuites Nicolas Abraham

& Louis de la Cerda, & les autres Commentateurs qui ont voulu entrer dans la pensée du Poëte & la développer, ont d'abord expliqué ce que c'estoit que cette Erato que Virgile invoque; ensuite ils ont dit la raison pour laquelle il l'avoit invoquée. *Erato, Musa quæ versibus præest amatoriis, ab ἐρῶ amo: hanc Poëta invocat, quia orta sunt hæc bella ex amore & nuptiarum Laviniæ ambitu. Erato est une des Muses, elle préside aux vers amoureux, son nom vient du mot Grec ἐρῶ j'aime. Le Poëte invoque ici cette Muse, parce que les guerres dont il va faire le récit, avoient pour cause l'amour que deux illustres rivaux avoient pour Lavinie.* Cette guerre avoit esté prédite à Enee par la Sibylle dès le sixiéme livre : *Causa mali tanti conjux iterum hospita Teucris.* Une profonde réflexion sur le sujet de l'Iliade, a donné cette pensée à Virgile; car, soit qu'on le regarde dans toute l'étendue de la guerre que les Grecs firent aux Troyens, l'enlévement d'Hélène en fut la cause; soit qu'on la renferme dans la seule colére d'Achille excitée par l'injustice d'Agamemnon, il est aisé de voir que l'amour que ces deux Princes avoient pour d'illustres captives, estoit la cause de cette grande dissension qui devint si pernicieuse aux Grecs. Il n'est donc pas étonnant que Virgile voulant imiter l'Iliade dans cette seconde partie de son Enéide, & persuadé que sous le nom de Déesse Homére avoit invoqué une des Muses, ait cru que cette Muse estoit celle qu'on appelle *Erato*, Muse propre à chanter les aventures amoureuses.

Au reste, quelque grandes que soient les autoritez qu'on vient d'exposer, M. de Chambort ne peut croire que si Homére eût voulu invoquer une Muse au commencement de son Iliade, il ne l'eût pas dit expressément comme il l'a fait au commencement de son Odyssée. Il est facile de voir combien le sujet de l'Odyssée est inférieur à celuy de l'Iliade ; il ne s'agit dans l'Odyssée que du retour d'Ulysse dans son isle d'Itaque. Ce sujet simple, orné de quelques épisodes intéressants, compose tout le Poëme. Avant que de l'entreprendre, Homére implore le secours de la Muse du Poëme épique, cela luy suffit. Il n'en est pas de même de l'Iliade ; la grandeur du sujet auquel

le salut & la gloire des Grecs estoient attachez, demandoit une invocation plus considérable que celle d'une seule Muse. Homére n'employe les Muses dans son Iliade que pour faire le détail de faits particuliers; il les invoque toutes dans le second livre de l'Iliade, lorsqu'il s'agit de faire le dénombrement des vaisseaux & de ceux qui les commandoient, ἔσπετε νῦν μοι, Μοῦσαι ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι, &c. Homére répéte la même invocation de toutes les Muses dans le onziéme livre de ce Poëme, lorsqu'il veut décrire les faits guerriers d'Agamemnon, & le nombre de ceux à qui ce Prince a donné la mort dans le combat. Il la recommence lorsqu'il veut expliquer dans le quinziéme livre de l'Iliade, la maniére dont le feu prit aux vaisseaux des Grecs; ce n'est donc pas une Muse qu'il invoque au premier vers de ce Poëme.

Il y a, selon M. de Chambort, bien plus d'apparence que dans un sujet si relevé & si intéressant pour toute sa Nation, Homére a invoqué une Déesse du premier ordre, & supérieure aux Muses. Cette Déesse, selon luy, estoit Minerve la Déesse de la sagesse & de la prudence, qui présidoit aux *Sciences* & aux *Arts*, qui protégeoit les Grecs, qui avoit modéré la premiére fougue d'Achille contre Agamemnon, qui le ramena à l'obéissance qu'il devoit au Général de l'armée, & qui ayant réconcilié les deux Héros, favorisa toûjours les Grecs dans leurs entreprises contre les Troyens.

Dans cette guerre fameuse: du côté de l'Asie, estoit Mars impétueux & brutal; c'est-à-dire, la guerre faite avec fureur, sans ordre ni discipline. Du côté de la Grece, estoit Pallas ou Minerve, c'est-à-dire, l'art militaire, ou la valeur conduite par l'esprit, d'où M. de Chambort conclud que c'est Minerve qu'Homére a désignée par le mot de Θεὰ dans le premier vers de son Iliade.

ARTICLE II.

Le second article des observations de M. de Chambort, roule sur le passage d'une Lettre de Cicéron à Atticus. Cette lettre est la douziéme du livre x. dans les éditions de Grævius

& de Verbugge. Cicéron l'écrivit au mois de May de l'an de Rome 705. qui est la premiére année de la guerre civile entre César & Pompée. Cicéron vouloit alors sortir de l'Italie pour aller joindre Pompée, qui estoit dans la Grece avec les deux Consuls Lucius Lentulus & Caius Marcellus, & la plus grande partie du Sénat. L'entrée de César en Italie leur avoit fait abandonner Rome. Cicéron qui commandoit à Capouë & sur toute la côte de la Campanie, n'avoit pu joindre Pompée à Lucérie ville de la Pouille, ni à *Brundusium* *, comme il l'avoit espéré. La rapidité avec laquelle César avoit traversé l'Italie, & la promptitude avec laquelle Pompée avoit fait sa retraite, en avoient esté les causes véritables. César ayant obligé Pompée d'abandonner l'Italie, estoit venu à Rome. Il y estoit resté fort peu de jours. Il avoit fait assembler les Sénateurs qui y estoient demeurez, & leur avoit rendu raison de sa conduite. De-là il estoit parti pour la conquête de l'Espagne, dont Pompée avoit le gouvernement avec sept Légions, commandées en son absence par trois Lieutenants, L. Afranius, M. Petréius & M. Varron. César avoit laissé dans Rome le Préteur M. Æmilius Lépidus. Il avoit distribué plusieurs de ses Lieutenants en différentes parties de l'Italie, & il en avoit laissé le commandement général à Marc-Antoine son parent, & alors Tribun du Peuple. Cicéron fut invité par César luymême de demeurer en Italie, & de rester neutre entre Pompée & luy; plusieurs partisans de César luy firent la même priére, & de vive voix & par écrit: enfin il apprit par Trébatius, que Marc-Antoine avoit ordre de l'empêcher de sortir de l'Italie.

* Brindes.

Telle estoit la situation des affaires, lorsque Cicéron écrivit cette lettre à Atticus. Il y exprime la douleur qu'il ressent, la honte qu'il a de se trouver alors en Italie, son empressement à sortir d'un pays où il ne peut demeurer avec honneur, l'envie qu'il a d'aller trouver Pompée dans la Macédoine, & les mesures qu'il avoit déja prises pour l'exécution de son dessein.

Les termes que Cicéron employe dans cette lettre, pour expliquer l'état où il est, feront mieux comprendre sa pensée: les voici. *Quidnam mihi futurum est! aut quis me non solùm*

infelicior, sed jam etiam turpior! Nominatim de me sibi imperatum dicit Antonius: nec me tamen ipse adhuc viderat, sed hoc Trebatio narravit. Quid agam nunc, cui nihil procedit, caduntque ea, quæ diligentissimè sunt cogitata, teterrimè! Ego enim Curionem nactus, omnia me consecutum putavi. Is de me ad Hortensium scripserat. Reginus erat totus noster, huic nihil suspicabamur cum hoc mari negotii fore. Quò me nunc vertam! Undique custodior. Sed satis lacrymis. Πάρεργα πλευτέον *igitur, & occultè in aliquam onerariam corrependum, non committendum, ut etiam compacto prohibiti videamur. Sicilia petenda, quam si erimus nacti, majora quædam consequemur.*

Voici la traduction que M. l'Abbé Mongault a faite de cette lettre. « Que vais-je devenir? Peut-on estre plus malheureux & plus couvert de honte que je le suis? Antoine dit qu'il a ordre exprès de ne me point laisser sortir de l'Italie. Je ne l'ai pas encore vû, mais Trébatius le sçait d'Antoine même. A quoy me résoudre, à présent que tout me manque, & que les mesures les plus justes me réussissent si mal? Je crus, lorsque j'eus gagné Curion, n'avoir plus rien à craindre. Il avoit écrit pour moy à Hortensius. J'estois sûr de Réginus, & je ne croyois pas qu'Antoine eût rien à voir sur cette côte. Par où me sauver maintenant? On me garde de tous côtez. Mais c'est assez gémir. Il faut me résoudre, malgré la mauvaise saison, & me jetter dans quelque barque, plûtôt que de laisser croire que j'ay fait naître moy-même ces obstacles. Gagnons d'abord la Sicile, & nous pourrons ensuite porter plus loin nos espérances. »

La principale difficulté de cet endroit de Cicéron, consiste à sçavoir qui estoient ceux dont il y est parlé. Il paroît par cette lettre, que Cicéron avoit cru que par le moyen de Curion il pourroit sortir d'Italie, lorsqu'il en auroit envie. Curion estoit un Sénateur Romain brave & éloquent, il estoit de la Maison *Scribonia*. C. Scribonius Curion son pere avoit esté Consul l'an de Rome 678. Les victoires qu'il avoit remportées sur les Dardaniens, peuples de la Thrace, luy firent obtenir les honneurs du triomphe. Curion son fils, dont il s'agit ici,

avoit esté Tribun du Peuple l'année qui avoit précédé la guerre civile. Il avoit esté d'abord dans le parti de la République & de Pompée. César avoit trouvé le moyen de le mettre dans ses intérets, par des sommes considérables. Curion avoit rendu de grands services à César, il luy avoit gagné beaucoup d'amis dans Rome; & si nous en croyons Velléius-Paterculus, il fut le principal auteur de la guerre civile entre César & Pompée. Deux grands Poëtes ont noirci la mémoire de ce Curion.

Le premier est Virgile, qui, dans le sixiéme livre de l'Enéide, parlant des crimes sévérement punis dans les Enfers, cite le crime de celuy qui a vendu à prix d'argent sa patrie, pour la soûmettre à une domination tyrannique:

Vers. 621. & 622. *Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem*
Imposuit.

Sur ce vers, Servius nous apprend que c'est Curion que Virgile a désigné.

Le second est Lucain, qui, sur la fin du quatriéme livre de la Pharsale, dit que c'est avec justice que les Dieux l'ont condamné à n'avoir aucune sépulture, & à estre la proye des vautours & des corbeaux de la Libye.

Curion estant un homme principal dans le parti de César, il y a apparence que Cicéron avoit cru que César luy laisseroit le commandement général de l'Italie. Cicéron fut trompé dans sa conjecture. César l'envoya en Sicile avec trois Légions, pour en chasser Caton, qui y soûtenoit le parti de Pompée & du Sénat. Le même Curion avoit ordre, après la réduction de la Sicile, de passer en Afrique, & c'est là qu'il fut tué. Antoine & Lépide sont suffisamment connus. Trébatius estoit un sçavant Jurisconsulte ami de Cicéron. Sa fortune estant médiocre, Cicéron l'avoit envoyé dans les Gaules avec des lettres de recommandation pour César, qui se l'attacha, comme on le voit par la lettre cinquiéme du septiéme livre des lettres *ad Familiares*, & les suivantes, jusqu'à la vingt-deuxiéme.

Hortensius estoit fils du célébre Orateur Quintus Hortensius. Il avoit pris le parti de César, qui l'avoit fait son Lieutenant, & luy avoit donné le commandement de la côte de Toscane, c'est-à-dire, de la côte d'Italie, qui s'étend depuis l'embouchûre de l'Arne jusqu'à l'embouchûre du Tibre. Appien Alexandrin dit que César avoit aussi donné à Hortensius le commandement des vaisseaux destinez à la défense de cette côte. Cicéron, dans la lettre quatriéme de ce même livre, paroît ne faire aucun cas de cet Hortensius. Il dit que son mauvais naturel l'avoit fait dégénérer de la vertu de son pere, de même que Curion avoit dégénéré de la vertu du sien.

A l'égard de Réginus, dont Cicéron dit qu'il estoit sûr, *Reginus erat totus noster,* il paroît que c'estoit un autre Lieutenant de César qui commandoit sur la côte méridionale de l'Italie. Sébastien Corradus croit que sous le nom de Réginus, inconnu d'ailleurs, Cicéron parle de L. Minutius Basilius Lieutenant de César. Ce Minutius Basilius commandoit quelques troupes sur la même côte qu'Hortensius. Et Corradus appuye son sentiment sur l'autorité de Paul Orose, qui, au chapitre 15. du livre VI. de son histoire, fait mention de ce Basilius comme estant alors un des Lieutenants de César dans l'Italie. Il prétend que Cicéron le nomme ici Réginus, parce qu'en Grec *Basilius* Βασιλεῖος signifie la même chose que *Reginus* en Latin.

M. l'Abbé Mongault, dans la note qu'il a faite sur ce mot de *Reginus*, dit qu'on ne trouve personne de ce nom dans ce temps-là. Il explique ensuite le sentiment de Corradus; il trouve cette explication trop tirée. D'ailleurs il prétend que Cicéron auroit dit *Regius* & non pas *Reginus*. Il croit enfin que Cicéron a plûtôt voulu désigner celuy qui commandoit à Rhégium, & dont il pouvoit avoir besoin en cas qu'il passât en Sicile, mais alors il faudroit lire *Rheginus* avec un *h* qui signifie en Latin un homme de Rhégium, au lieu de *Reginus* sans *h*, qui n'est pas un mot Latin.

M. de Chambort, étonné de l'embarras que le nom de *Reginus* a donné à ces sçavants hommes, leur rappelle le souvenir

d'un des Lieutenants Proconſulaires qui ſervoient ſous César dans la guerre des Gaules. Il y en avoit un qui ſe nommoit *Reginus*. Or, c'eſt un fait certain que tous les Lieutenants de Céſar dans la guerre des Gaules, furent ſes Lieutenants dans la guerre civile. Titus Labiénus fut le ſeul qui le quitta pour prendre le parti de Pompée. Décimus Brutus & Caius Trébonius, qui depuis conſpirérent contre luy avec M. Brutus & C. Caſſius, ne l'abandonnérent pas dans la guerre civile, & c'eſt eux qu'il chargea de la conduite du ſiége de Marſeille, pendant qu'il alloit faire la conquête de l'Eſpagne.

Céſar parle ſouvent de ce Réginus; il le nomme Caius Antiſtius Réginus. Au commencement du ſixiéme livre de ſes Commentaires de la guerre des Gaules, il dit que voyant ſon armée fort affoiblie par la perte qu'il avoit faite de quinze cohortes commandées par Titurius Sabinus & Aurunculéius Cotta ſes Lieutenants dans le pays de Liége, il envoya faire de nouvelles levées en Italie par trois de ſes Lieutenants, M. Silanus, T. Sextius & C. Antiſtius Réginus. Ces Lieutenants luy amenérent dans les Gaules trois nouvelles légions avant la fin de l'hyver, & la perte que Céſar avoit faite l'année précédente, fut réparée au double. Dans le ſeptiéme livre de la guerre des Gaules, Céſar fait deux fois mention de cet Antiſtius Réginus. La premiére, dans la deſcription du ſiége d'Alexia, Antiſtius Réginus commandoit un quartier du côté du Septentrion de cette place, avec Caninius Rébilus autre Lieutenant de Céſar. La ſeconde, eſt à la fin de ce ſeptiéme livre. Céſar, parlant de la diſtribution qu'il fit des quartiers d'hyver à ſes légions après la campagne, dit qu'il envoya C. Antiſtius Réginus dans le Nivernois avec une légion.

Il ne faut donc pas confondre ce Réginus avec C. Minutius Baſilius, ou Baſilus, comme l'a fait Corradus dans ſa note. Ce Minutius Baſilius eſtoit un autre Lieutenant de Céſar dans la guerre des Gaules; il fut attaché à ſon parti dans la guerre civile. Il avoit quelques liaiſons avec Cicéron, qui luy écrivit une lettre d'amitié & de compliment. Cette lettre de Cicéron à Baſilius eſt la plus courte de ſes Epitres; elle eſt la

quinziéme

quinziéme du livre VI. de celles qu'on appelle *familiares*. Par le sixiéme livre des Commentaires de la guerre des Gaules, on voit que César fit commander sa cavalerie à L. Minutius Basilius, & qu'il le fit entrer dans la forêt des Ardennes, lorsqu'il voulut surprendre Ambiorix principal auteur de la défaite de Titurius Sabinus & d'Aurunculéius Cotta, mais César ne le confond pas avec Réginus qui estoit un autre de ses Lieutenants.

Le nom de Réginus n'estoit pas non plus un nom obscur ni inconnu en ce temps-là à Rome, comme le prétend M. l'Abbé Mongault dans sa remarque. Réginus dont il est ici parlé, se nommant C. Antistius Réginus, estoit de la famille Antistia l'une des plus considérables qui fût à Rome, quoyque Plébéienne. Cette famille estoit très-ancienne. Tite-Live fait une fréquente, & toûjours honorable mention des sujets qu'elle a fournis à la République. Les Inscriptions & les Médailles nous apprennent que cette famille estoit divisée en deux branches principales, dont l'une portoit le nom de *Vetus*, & l'autre celuy de *Reginus*. Après la mort de César, Réginus qui luy avoit esté fort attaché pendant sa vie, ne se montra pas assez ardent à la venger. On voit dans Appien qu'il fut mis au nombre des proscrits, & qu'il n'échappa à la proscription que par l'adresse de sa femme.

T. Liv. l. 18. l'an de Rome 332.

Idem, l. 6. l'an de Rome 376.

De Bello Civil. lib. 4.

Mais une Médaille d'Auguste, rapportée par différents Auteurs, nous offre sur son revers les instruments ordinaires des sacrifices, avec les attributs des Augures, & cette légende C. ANTISTIVS REGINVS III. VIR. C'estoit probablement le fils du précédent Réginus, qui après la pacification des troubles, avoit trouvé grace devant Auguste.



EXAMEN
D'UN PASSAGE DE CICÉRON.

IL appartient ſans doute à la Critique de reſtituer les textes & d'en fixer les vrayes leçons ; mais une de ſes plus nobles fonctions eſt de montrer dans chaque texte les défauts ou les vertus de l'expreſſion.

1734. Page 107. M. l'Abbé Gédoyn, dans un diſcours ſur les traductions, & dont nous avons donné l'extrait dans ce volume, n'approuve pas que Cicéron ait employé ces quatre mots *abiit, exceſſit, evaſit, erupit*, pour dire ſimplement que Catilina eſtoit enfin ſorti de Rome ; & il les qualifioit de froide Tautologie, d'autant plus indigne de Cicéron qu'il eſtoit alors Conſul.

M. l'Abbé Souchay entreprit auſſitôt de juſtifier ce Prince des Orateurs ; & pour prouver qu'il n'y avoit aucune Tautologie en cet endroit de ſon texte, il obſerva que la Tautologie eſt une expreſſion ſurchargée de termes inutiles à tous égards ; qu'auſſi ce mot ſe prend toûjours en mauvaiſe part, au lieu que la *Synonymie*, qui exprime une ſeule & même idée par pluſieurs termes, fait toûjours un ornement lorſqu'elle n'eſt point déplacée.

Or, dans le texte rapporté, bien loin qu'il y ait, dit M. l'Abbé Souchay, une Tautologie, il n'y a pas même une ſimple Synonymie. Ces quatre termes, *abiit, exceſſit, evaſit, erupit*, ſignifient bien une même action, la fuite de Catilina, mais ils la ſignifient différemment. Le premier marque ſimplement cette action, & les trois autres en marquent les circonſtances ou les motifs.

Exceſſit, plus fort qu'*abiit*, exprime le regret que Catilina avoit de ſortir de Rome *. *Evaſit* peint la néceſſité où il eſtoit d'en ſortir, pour ſe mettre en ſûreté. *Erupit* montre la précipitation avec laquelle il en ſortit, pour ſe rendre dans le camp

* *Retorquet oculos profectò ſæpè ad hanc Urbem, quam ex ſuis faucibus ereptam eſſe luget*. 2. Catil. in Exord.

de Manlius; & ces traits réunis, forment ensemble un tableau d'autant plus parfait, qu'il est plus conforme à la vérité de l'Histoire.

Si, pour appuyer ce sentiment, M. l'Abbé Souchay avoit besoin d'autoritez, il rapporteroit, dit-il, celle de Muret, dont le goût estoit si exquis, & celle de Vossius, qui, dans sa Rhétorique, allégue le texte dont est question, en exemple d'une belle figure; mais Quintilien, ce Critique judicieux, dont M. l'Abbé Gédoyn nous a donné une si excellente traduction, vaut luy seul une foule d'autoritez.

Quintilien rapporte deux fois ce même texte au troisiéme chapitre de son neuviéme livre. Il dit à la vérité que Cécilius y trouvoit un pléonasme, aussi-bien que dans cet autre texte: *Vidi oculos ante ipse meos;* mais il réfute cette idée, parce qu'autrement tout redoublement, toute répétition, toute addition seroit de même un pléonasme.

Au reste, ces mots *abiit, excessit, evasit, erupit*, quand ils auroient la même signification, ne seroient pas plus répréhensibles que ceux-ci, où, en parlant encore de Catilina, Cicéron dit: *Quæro ab inimicis, sint-ne hæc . . . . sublata, deleta, extincta per me*, que Quintilien, qui devoit sçavoir sa Langue, dit signifier précisément la même chose, & que pourtant il ne blâme pas.

De même, blâmera-t-on dans notre Langue, & traitera-t-on de froide Tautologie, ce que dit un de nos Orateurs, à l'occasion d'une ame qui vient de perdre par la mort tout ce qui la soûtenoit: *Tout fond sous elle, tout disparoît, tout s'évanouit!*

M. l'Abbé Souchay ajoûte qu'à juger, non plus par des autoritez ou par des passages paralléles, mais par la raison, ou par ces régles qui sont puisées dans le sein de la nature, Cicéron a dû s'exprimer comme il s'est exprimé, parce qu'il a parlé le langage de la passion qu'il vouloit & qu'il devoit feindre dans les circonstances où il se trouvoit, c'est-à-dire, le langage de la joye, qui est féconde en paroles ainsi qu'en pensées.

Le jour où Cicéron prononça la seconde Catilinaire, estoit un jour de triomphe pour luy. Son éloquence avoit commencé à luy mériter au milieu de la paix, des honneurs qu'on n'accorde qu'aux victoires signalées, c'est l'expression de Quintilien. Et quel effet avoit produit cette éloquence divine? La fuite de Catilina. Il ne faut donc plus s'étonner que l'Orateur insiste sur cet événement, & qu'il employe pour le décrire, tant de termes synonymes en apparence: *emisimus* [a], *ejecimus .... abiit, excessit, evasit, erupit.* D'où il résulte que dans ce dernier texte, il n'y a rien qui soit indigne d'un Orateur Consul.

Le jour d'auparavant, Cicéron avoit déconcerté l'audace de Catilina, il l'avoit forcé, par son éloquence, à sortir de Rome, & à confesser, pour ainsi dire, en se retirant, les coupables desseins qu'il avoit formez [b]; & puisque c'estoit-là une victoire signalée, comme parle Quintilien, une victoire magnifique, comme le dit Cicéron luy-même, *hominem perdidimus magnificèque vicimus,* Cicéron, tout Consul qu'il estoit, pouvoit-il mieux s'exprimer qu'en employant plusieurs termes, figure dont un effet ordinaire est d'augmenter considérablement la grandeur des objets.

[a] *Loco ille motus est, cum est ex Urbe depulsus. Quæ quidem (Civitas) lætari mihi videtur, quod tantam pestem evomuerit, foràsque projecerit.*

[b] *In apertum latrocinium conjecimus.*



ENTRETIEN SUR HORACE.

CE n'eſt ni en Poëte ni en Grammairien, que M. l'Abbé Gédoyn, Auteur de ce diſcours, entreprend de parler d'Horace; il avoue modeſtement qu'il n'eſt ni l'un ni l'autre, c'eſt ſimplement en homme ſenſible aux vrayes beautez qu'il trouve dans ſes lectures. Ainſi il convient de bonne foy que l'eſpéce de mérite dont Horace s'applaudiſſoit le plus, eſt ce qui le touche le moins; car il nous apprend luy-même que la qualité de Poëte lyrique mettoit le comble à ſes vœux. 1735.

Quòd ſi me Lyricis vatibus inſeres, Od. 1. lib. 1.
Sublimi feriam ſidera vertice.

Et il tiroit ſa principale gloire d'avoir ſçû diſputer le prix de l'Ode aux Grecs, & d'en avoir tranſporté le nombre & l'harmonie dans ſa Langue. Cependant, pour avoir aujourd'huy quelqu'idée de la beauté des vers lyriques & de leur difficulté, nous ſommes preſque réduits à conſidérer combien Horace eſtoit flaté d'y avoir réuſſi, ou à faire cette réflexion, qu'il eſt en effet le ſeul des Romains qui ait oſé l'entreprendre. La Grece avoit produit un grand nombre de Poëtes lyriques, & Rome ne pouvoit leur oppoſer qu'Horace, encore ſe reconnoiſſoit-il luy-même fort inférieur à Pindare, qu'il compare à un Cygne qu'un vol rapide porte juſqu'aux nues, ſe comparant luy à une abeille qui, ſans s'élever, va ramaſſant ſur les fleurs de quoy compoſer ſon miel à force de peine & de travail. S'il y a beaucoup de modeſtie dans cette comparaiſon, il y a auſſi beaucoup de vérité; non qu'Horace n'eût autant d'élévation & plus de beauté d'eſprit que Pindare, mais il ne trouvoit pas dans ſa Langue le même avantage que le Poëte Grec trouvoit dans la ſienne. La grandeur d'expreſſion eſtoit naturelle à la Langue Grecque, qui compoſoit heureuſement & avec énergie, un mot de deux ou trois autres; au lieu que la Langue Latine plus timide, ne prenoit guéres cette liberté,

qui pourtant luy réussissoit en quelques occasions, mais nullement en d'autres. Ainsi les Romains, en même temps qu'ils envioient aux Grecs cette heureuse composition de mots, se mocquoient de Pacuve & de son *Nerei repandi rostrum incurvi cervicum pecus*, à peu-près comme nous nous mocquons de Ronsard, qui, au mépris de sa Langue, s'estoit fait un jargon composé de François, de Grec & de Latin. Quoy qu'il en soit, il faut convenir que la Poësie lyrique des Anciens, soit Grecque soit Latine, fait peu d'impression sur nous; cela vient sans doute de ce que dans notre jeunesse nous avons pris du goût pour leur vers hexametre, & point du tout pour leur vers lyrique, dont la mesure & les régles nous sont peu familiéres, bien moins encore les finesses. Par cette raison, l'harmonie des beaux vers d'Homére & de Virgile nous plaît infiniment, pendant que ces dithyrambes libres & hardis de Pindare qu'Horace admiroit tant, ne frappent seulement pas notre oreille, & que nous ne tenons aucun compte à Horace luy-même, de ce que ses Odes ont de plus lyrique. Nous voyons bien à la vérité que les unes sont nobles & élevées; les autres enjouées & badines, les autres morales & sérieuses, & les autres si simples, que ces Ecrivains qui n'aiment que le brillant, les mépriseroient comme ils méprisent un ouvrage de Pélisson, quoyque très-estimable & très-bien écrit. Il n'y a personne qui ne sente qu'Horace en plusieurs de ses Odes a voulu imiter Pindare, même par des digressions & des écarts que Quintilien traite d'heureuses hardiesses, & qu'au contraire en d'autres il ne perd point de vûe son sujet. Il est plus juste & moins Pindarique, mais au milieu de cette différence, la beauté du vers nous échappe. Comme donc Horace n'est Poëte que dans ses Odes, & que, selon son propre témoignage, ses autres Ecrits n'ont presque rien que de prosaïque, à la versification près, il s'ensuit que nous ne le lisons plus aujourd'huy que par rapport aux pensées & à l'expression. M. l'Abbé Gédoyn dit qu'il n'y cherche rien de plus, mais aussi de ce côté-là, il ne connoît pas de Poëte plus propre à satisfaire un Lecteur sensé, & qui a du goût. Vous y trouverez,

dit-il, toutes les sortes d'esprit & de caractères; tantôt précis & serré, il dit beaucoup en peu de mots, & n'en est pas moins clair :

Damnosa quid non imminuit dies !
Ætas parentum pejor Avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

Tantôt riche & abondant, il s'égaye en des descriptions riantes & fleuries, comme dans l'Ode *Beatus ille qui procul negotiis*, où il fait une si agréable peinture de la vie champêtre; tantôt il releve les plus petits sujets par une élégance & une justesse d'expression que l'on ne trouve qu'en luy, comme dans sa fable du Rat de ville & du Rat des champs, & dans sa lettre à Torquatus, où il l'invite à un repas dont la simplicité, la propreté, & l'union des convives devoient faire tout l'agrément :

Ne turpe toral, ne sordida mappa, &c.

Et dans cet autre endroit où il oppose l'air efféminé des jeunes gens de son temps à la force de corps des anciens Romains, qui avoient vaincu Annibal & dompté Carthage.

Non his juventus orta parentibus, &c.

Et dans cet autre encore où il compare les Romains à un grand arbre, qui plus on l'élague, plus il s'éleve, & qui semble tirer son accroissement de ses pertes mêmes :

Duris ut ilex tonsa bipennibus, &c.

Dans cet endroit-là, il n'y a pas un mot qui ne porte, & l'on n'y trouve point de ces épithétes oiseuses que la rime arrache à nos meilleurs Poëtes. S'agit-il d'objets plus tendres, il leur donne de la grace, & les peint avec délicatesse :

Quem si puellarum insereres choro, &c.

De ce mélange de caractères il résulte une vivacité infinie

qui rend ses Poësies charmantes; car Horace n'estoit pas de ces Poëtes dont la lyre toûjours montée sur le même ton, ne chantoit que les amours, comme Anacréon & Sapho, ou que les combats, comme Alcée & Tyrtée, ou que des Elégies, comme Simonide, ou que les vainqueurs aux Jeux de la Grece, comme Pindare. Il traitoit toutes sortes de sujets, & toûjours avec la beauté convenable, bien différent de quelques-uns de nos Poëtes, qui ne réüssissent qu'à rimer un trait de satyre, de libertinage ou d'obscénité; plus différent encore de quelques autres qui véritablement ont beaucoup d'esprit, mais qui ne brillent qu'aux dépens des Loix, du Gouvernement & de la Religion de leur pays. Horace avoit ses foiblesses, ses vices même, & de grands vices; mais bien loin de se donner pour un impie, avec quel respect & quelle dignité parle-t-il du souverain des Dieux dans ces beaux vers:

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Jovis,
Clari Giganteo triumpho,
Cuncta supercilio moventis!

Les Poëtes d'alors faisoient profession de piété, bien loin d'en rougir:

Ab Jove principium Musæ, Jovis omnia plena,

disoit Virgile. Il n'est guéres possible que des hommes aussi éclairez, fussent la dupe des Divinitez du Paganisme, mais ils croyoient que le sage, s'il pense différemment des autres sur le fait de la religion, doit au moins parler comme les autres; & voilà le principe de toutes les superstitions qui sont répandues dans Hérodote, dans Tite-Live, dans Pausanias & dans la plûpart des Anciens; superstitions par rapport à nous, mais nullement par rapport à eux. A l'égard d'Horace, si l'on juge de luy par ses Poësies, on ne peut douter qu'il n'eût un grand fond de religion. Non content de craindre, de révérer les Dieux, il recommande par-tout leur culte & leurs cérémonies, avec un zéle digne d'une meilleure cause. Rappellez-
vous

vous comment il parle aux Romains dans l'Ode ſixiéme du troiſiéme livre,

Delicta majorum immeritus lues, &c.

vous trouverez qu'Horace n'eſtoit pas auſſi Epicurien qu'il le diſoit, & qu'on ne doit pas prendre au pied de la lettre ce qu'il écrivoit à ſon ami Tibulle:

Me pinguem & nitidum bene curata cute viſes,
Cùm videre voles Epicuri de grege porcum.

A la vérité luy-même nous apprend qu'il avoit eſté partiſan de cette Secte inſenſée, mais il nous apprend auſſi qu'il avoit changé,

Parcus Deorum cultor & infreqnens, &c.

& ſon changement fut ſincére, car jamais Poëte ne recommanda tant la vertu, & ne l'enſeigna ſi bien. De ſon temps l'adultére eſtoit commun à Rome. Ce déſordre, que la Loy naturelle & la Loy divine condamnent également, eſt traité par nos Poëtes de bonne fortune & de galanterie. Pour Horace, il ne feint point de dire aux Romains que le violement de la foy conjugale eſtoit ce qui les avoit fait dégénérer de la vertu de leurs ancêtres, ce qui avoit abâtardi les meilleures races, & qui attiroit ſur leur patrie un déluge de maux. Et pour leur faire honte de leur déréglement, il leur cite l'exemple des peuples qu'ils regardoient comme barbares, & qui pouvoient néantmoins leur donner des leçons de vertu:

Campeſtres melius Scythæ, &c.

On diroit qu'Horace n'écrivoit que pour rendre ſes Concitoyens plus gens de bien; & le grand motif qu'il leur propoſoit en homme qui connoiſſoit parfaitement le cœur humain, c'eſtoit leur propre intérêt, c'eſtoit la récompenſe qu'ils devoient attendre des Dieux, toûjours proportionnée au ſacrifice qu'on leur fait:

Quanto quisque sibi plura negaverit
A Dîs plura feret.

Quelle maxime pour un Payen! Et n'est-ce pas celle du Christianisme le plus parfait? C'est donc avec justice qu'on peut dire d'Horace ce qu'il disoit luy-même d'Homére, que ce Poëte enseignoit mieux la vertu que ni Crantor ni Chrysippe. En effet, ce n'est pas seulement dans quelques-unes de ses piéces qu'il témoigne un zéle si louable, c'est dans la plûpart, sans que la condition des personnes à qui il les adresse, l'empêche de leur dire librement ce qu'il pense: par exemple, dans son Ode à Lollius, qui avoit esté plus d'une fois Consul, il luy dit hardiment que ce ne sont pas les richesses & les honneurs qui rendent heureux, & que celuy-là seul est heureux, qui sçait jouir sagement de sa fortune, endurer la pauvreté, s'il le faut, & moins craindre de mourir que de faire une mauvaise action. Il dit à un autre Grand: *Comme vous soûtiendrez votre fortune, nous vous supporterons:*

Ut tu fortunam, sic nos te, Celse, feremus.

A un autre: *Tout Rome parle de votre bonheur, mais je crains bien que vous ne fassiez dépendre ce bonheur plûtôt de l'opinion d'autruy que de vous-même; & pour moy, je ne vous estime heureux qu'autant que vous serez aussi honnête homme qu'on dit que vous l'estes:*

Tu rectè vivis, si curas esse quod audis, &c.

Et parlant à Mécénas, le Ministre & le favori d'Auguste, avec quelle noblesse luy insinue-t-il que l'homme est bien plus grand par le mépris des richesses que par leur possession, toûjours compagne de l'avarice?

Les louanges mêmes qu'il donne à Auguste, toutes flateuses qu'elles sont, ne sont-elles pas autant d'avis sur la maniére dont il devoit se conduire pour se faire aimer de ses peuples par sa bonté, & en même-temps pour les contenir dans leur devoir par une juste sévérité?

Mais c'est particuliérement dans ses Satyres & dans ses

Epiſtres, qu'il traite ce que la morale a de plus important; c'eſt en liſant les unes & les autres que vous croyez lire Socrate, Platon, Epictéte, & tout ce que le Portique & l'ancienne Académie ont produit de plus excellent en fait de mœurs, avec cette différence que les Platoniciens alloient à leur but par des détours & des longueurs inſupportables, les Stoïciens avec une ſéchereſſe rebutante, au lieu qu'Horace nous propoſe des véritez ſi claires, ſi ſenſées, & ſi bien aſſaiſonnées, qu'il n'y a point de lecteur qui ne s'y rende avec plaiſir. Il dit quelque part qu'il y a des paroles qui ont la force de guérir les maladies de l'ame; qu'il y a tel livre qui bien lû eſt ſouverain pour nous rendre l'eſprit ſain & tranquille. Mais s'il y a un livre au monde de qui l'on puiſſe attendre cet effet, c'eſt aſſûrément le ſien. Le grand art d'Horace eſt de ne dire que des choſes tirées de cette lumiére naturelle qui nous éclaire même en dépit de nous. Il parle toûjours raiſon, & l'homme qui ſe révolte contre l'autorité, eſt toûjours docile à la raiſon quand on la luy préſente comme il faut. Voilà pourquoy les ſermons font ſi peu d'impreſſion ſur nous, pendant que les réflexions purement morales ſont généralement goûtées; telle eſt celle-ci que fait Horace:

Vilis amicorum eſt annona bonis ubi quid deeſt.

car chacun ſe plaint de n'avoir point d'amis, on déplore ſon malheur de paſſer ſa vie ſans pouvoir faire un ami. *Rien de plus aiſé*, dit-il, *que de ſe faire des amis, tant qu'il y a des gens de bien & de mérite dans l'indigence:* & il faut convenir que cela eſt vray. Il en eſt de même de cette autre maxime:

Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Le monde eſt plein de gens inquiets, ou inconſtants & legers, qui voudroient ſans ceſſe changer de lieu, & qui ne ſe trouvent bien nulle part, ils s'en prennent à l'air du pays, au climat, aux perſonnes: *Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes,* leur dit Horace, *& à votre caractère que vous portez par-tout.*

In culpa eſt animus, &c.

C'eſt en ramenant à la raiſon ceux qui ſe gouvernent par leurs paſſions, qu'il entreprend de les corriger ; le prodigue, l'avare, l'ambitieux, le ſuperſtitieux, l'hypocrite, il fait de chacun d'eux une peinture ſi reſſemblante, qu'ils ne peuvent s'empêcher de s'y reconnoître & d'avoir honte d'eux-mêmes; mais de quels aimables traits au contraire ne peint-il point l'homme vertueux !

——— Sibi qui imperioſus,
Quem neque pauperies, neque mors, &c.

& le vray ſage auſſi éloigné de la ſuperſtition que de l'impiété.

——— Caret tibi pectus inani
Ambitione, caret mortis formidine.

Ce caractère moral & vertueux qui nous eſt ſi fort recommandé ſous le nom de *bene morata oratio*, & qui a tant de charmes pour les gens bien nez, eſt peut-eſtre ce qui manque le plus aujourd'huy à nos Ecrivains, & ſur-tout à nos Poëtes; auſſi n'y en a-t-il guéres qui puiſſent dire comme Horace :

Quid verum atque decens curo & rogo,
Et omnis in hoc ſum.

Le ſel & l'agrément de ſes Satyres, montrent aſſez qu'il ſçavoit rire & plaiſanter pour le moins auſſi bien qu'eux, mais après avoir amuſé, réjoui un temps ſon lecteur, il le ramène toûjours au point eſſentiel.

Si des vrayes vertus vous paſſez aux devoirs de la vie civile, vous le trouverez encore admirable de ce côté-là. Il eſt plein des maximes les plus propres à nous rendre d'un commerce aimable ; c'eſt véritablement entre ſes mains que les Lettres ont le privilége d'adoucir les mœurs, & qu'elles méritent le titre d'*humaniores*, qu'elles ont par cette raiſon. Qu'y a-t-il de plus ſenſé que ce qu'il dit pour nous faire ſupporter avec bonté les défauts d'autruy ? *Vous ne paſſez rien aux autres, tout vous bleſſe en eux, ſongez-vous que cette ſévérité retombe ſur vous-même !*

Eheu !
Quam temerè in noſmet legem ſancimus iniquam, &c.

On ne peut lire ſans attendriſſement les témoignages d'eſtime & de reconnoiſſance qu'il rend à la mémoire de ſon pere. C'eſtoit le fils d'un Affranchi, & l'on prenoit de-là occaſion de mépriſer Horace :

Quem rodunt omnes libertino patre natum.

Comment ſe défend-il de ce reproche ? « Je ne diray pas, dit-il, comme font la plûpart; ſi je ne ſuis pas né de parents « nobles & illuſtres, ce n'eſt pas ma faute. Le peu que je vaux, « je le dois à mon pere, à l'éducation qu'il m'a donnée, au ſoin « qu'il a pris de veiller ſur ma conduite. Il dépendroit de moy « de me faire une généalogie à mon gré, que je ne changerois « pas un tel pere pour un autre. »

Nil me pœniteat ſanum patris hujus eoque, &c.

Un homme qui penſoit de la ſorte, eſtoit bien éloigné de prendre un nom de guerre & de quitter le ſien.

Nous avons eu deux Ecrivains que l'on peut comparer à Horace, du moins à certains égards, Voiture & Deſpréaux. Voiture, par ſon bel eſprit & par le merveilleux talent qu'il a eu de plaire aux Grands & de vivre familiérement avec eux ſans jamais s'oublier : Deſpréaux, par l'enjouement de ſes Satyres & par la fineſſe de ſa Critique; tous deux par la grande eſtime où ils ont eſté de leur temps, & la réputation dont ils ont joui.... Mais du reſte quelle différence! Voiture, conſtamment a écrit de belles lettres, ceux qui les rabbaiſſent aujourd'huy n'en feroient pas de ſi belles. Ils n'auront jamais, dit M. l'Abbé Gédoyn, ce goût de politeſſe, de ſçavoir vivre, de fine galanterie, qui en font le caractère. Mais ce ſont de belles paroles, & rien de plus. Vous n'y trouverez jamais rien de moral ni de ſolide. Il y fait quelque part ſon portrait, mais il ſe donne bien de garde de toucher rien de ſa naiſſance, tout ce qui l'en faiſoit ſouvenir luy eſtoit inſupportable. Il n'eſtoit pas homme à dire avec Horace :

Non ego pauperum Od. 20. lib. 2.
Sanguis parentum, non ego, quem vocas,
Dilecte, Mæcenas, obibo.

Pour Despréaux, on sçait qu'il n'estoit que Poëte, & nullement homme du monde.

On convient que l'Art poëtique d'Horace est un chef-d'œuvre de bon sens & de Critique, qui servira éternellement de régle à tout Poëte qui voudra faire quelque chose de durable. Aussi a-t-on vû que nos Poëtes François en faisoient une étude particuliére, & qu'ils le sçavoient par cœur. Ceux d'aujourd'huy, comme la plûpart des gens du monde, l'ont abandonné, pour ne lire qu'un fatras de brochûres qui se succédent les unes aux autres, & qui sont toutes faites pour gâter l'esprit, ou pour corrompre les mœurs.

Après ces réflexions, M. l'Abbé Gédoyn finit son discours comme il l'avoit commencé: « L'aimable Poëte qu'Horace, & quel dommage qu'on ne le lise plus! »

Peu de jours après la lecture du discours de M. l'Abbé
1735. Gédoyn, M. Moreau de Mautour en apporta un autre, où il établit une proposition bien opposée à celle par laquelle M. l'Abbé Gédoyn avoit commencé & terminé son discours, sçavoir, qu'on ne lisoit plus Horace; & il n'eut pas de peine à prouver, non-seulement qu'on lisoit toûjours ce célébre Poëte, mais encore qu'il estoit de tous les Auteurs anciens celuy qui estoit le plus lû; qu'il faisoit toûjours les délices de quiconque avoit quelque goût pour les véritables beautez de la Poësie; qu'il avoit fait celles de quelques Dames illustres, parmi lesquelles M. Moreau de Mautour nomme Madame la Comtesse de la Fayette; enfin, que c'estoit toûjours le Poëte des beaux esprits, & en particulier celuy des Gens de Cour & des Guerriers. Mais n'y eût-il que le nombre prodigieux d'éditions, de commentaires & de traductions qu'on a faites de ce Poëte, & qu'on en fait encore tous les jours, sans parler de celles de Collége qui se multiplient annuellement, il n'en faudroit pas davantage pour prouver qu'il est toûjours lû, & qu'il le sera tant qu'on aura quelqu'amour pour les Belles-Lettres.

Après ce préambule, M. de Mautour se plaint que M. l'Abbé Gédoyn n'ait représenté Horace que comme un

Philosophe austére; il fait voir par un grand nombre de citations, que c'estoit un homme qui aimoit la bonne chére, le bon vin sur-tout, & qu'il avoit eu un grand nombre de maîtresses, comme il paroît par ses Odes adressées à Leuconoë, à Lydie, à Glycére, à Chloë, à Néæra, à Pyrrha, à Galatée, à Philis, à Lycé, & à d'autres encore. Nous ne rapporterons point toutes ces citations qui sont assez connues, & qui prouvent que si Horace nous a débité d'excellentes maximes de morale, comme on n'en sçauroit douter, il en a aussi très-souvent débité de galantes. Disons tout, il a esté quelquefois trop libre dans ses expressions, & il est allé même jusqu'au Cynique dans sa seconde Satyre; de sorte que M. Dacier, tout prévenu qu'il estoit en faveur d'Horace, est obligé de dire dans ses remarques sur cette Satyre, qu'il n'y reconnoît point Horace, & qu'il falloit qu'il fût yvre quand il la composa.

C'est ainsi que le même homme considéré sous différents points de vûe, est souvent très-contraire à luy-même, ou, pour parler plus juste, est luy-même une véritable contradiction. Mais, demande M. de Mautour, ce Poëte estoit-il véritablement amoureux de toutes les belles à qui il adresse des Odes, ou n'estoit-il qu'homme galant? Si la jalousie, répond-il, est une marque non équivoque d'une véritable passion, Horace estoit amoureux, puisqu'il se montre quelquefois jaloux à l'excès, comme dans la XIIIe Ode du livre I. où il se plaint de la préférence que la jeune Lydie donnoit à Téléphe son rival; il luy fait les reproches les plus amers, & paroît entrer en fureur lorsqu'il pense aux faveurs qu'elle luy accorde. Mais ne peut-on pas feindre la jalousie aussi-bien que l'amour, & Horace ne ressembloit-il point à ceux dont parle Despréaux :

Qui dans leur cabinet, assis au pied des hêtres,
Font redire aux échos des sottises champêtres.

EXPLICATION ET CORRECTION DE DEUX PASSAGES DE FESTUS.

1734. DANS le grand nombre de passages du Grammairien Festus, qu'on n'a pu jusqu'à présent, ni expliquer ni corriger, il y en a deux où il est parlé des différentes sortes de Talents, & que voici.

Premier passage: *Euboïcum talentum, nummo Græco septem millium & quingentorum Cistophorûm est: nostro, quatuor millium denariorum.*

Second passage: *Talentorum non unum genus: Atticum est sex millium denariûm: Rhodium & Cistophorûm, quatuor millium quingentorum denariûm.*

Elle est imprimée Mem. de Litter. tom. 8. p. 372.

Il y a quelques années que M. de la Barre donna une Dissertation sur la livre Romaine, où il n'oublia rien pour établir que l'once, ou douziéme partie de cette livre, estoit égale à une once & vingt-quatre grains de la livre de Paris. Il observa entr'autres choses, qu'il y avoit une grande différence pour le poids, entre la dragme Attique & le denier Romain; mais que bien que la dragme fût plus forte que le denier, cependant, suivant une certaine Loy dont il retrouvoit des vestiges dans quelques Anciens, on ne recevoit cent dragmes à la Monnoye de Rome, que pour quatre-vingt dix-huit deniers; & qu'au reste, dans le cours ordinaire du commerce, la dragme & le denier se recevoient indifféremment l'un pour l'autre.

Ces Observations luy servent aujourd'huy à montrer que l'un des deux passages rapportez, n'a point esté altére par les Copistes comme on l'a cru; & il croit qu'elles seront aussi de quelqu'utilité pour corriger l'autre passage, pourvû cependant qu'on y joigne l'observation que le P. Panel a faite sur le poids des Cistophores, dans une Dissertation sur ces Médailles imprimée depuis peu. Car aucun de ceux qui en avoient parlé, n'avoit pris la peine de les peser; & cet Antiquaire, qui en a vû

vû plusieurs, assûre que toutes celles qu'il a vûes, pesoient depuis deux cens vingt-neuf jusqu'à deux cens quarante-un grains.

Nous apprenons de-là qu'il y avoit des monnoyes d'argent dans l'Asie mineure qui pesoient à peu-près trois dragmes, ou un peu plus de trois deniers; & conséquemment nous n'avons plus de peine à concevoir pourquoy, dans la description du triomphe de Quintius-Flaminius, après avoir dit qu'on y porta quatre-vingt-quatre mille piéces d'argent monnoyé Attique, Tite-Live ajoûte qu'on les nommoit tétradragmes, & qu'elles estoient environ du poids de trois deniers. *Tetradrachma vocant : trium ferè denariorum in singulis argenti est pondus.* Le poids connu des Cistophores prouve que ce passage n'est pas corrompu, comme M. de la Barre luy-même l'avoit cru autrefois. De vrais tétradragmes auroient pesé près de quatre deniers & demi, mais les successeurs d'Alexandre firent frapper des monnoyes d'argent beaucoup plus foibles, & ne laissérent pas de leur donner cours pour quatre dragmes. On appella tétradragmes celles qu'on fabriquoit en Europe; & l'on y joignit quelquefois le surnom d'Attiques, parce que l'argent devoit en estre aussi fin que celuy de la dragme Attique. En Asie, on nommoit Cistophores les monnoyes du même poids & de la même valeur, à cause qu'on ne manquoit jamais d'y représenter une corbeille (κιστή.)

Lib. 37. c. 51.

Il ne reste plus après cela de difficulté dans le second passage de Festus; ce Grammairien reconnoissoit plusieurs sortes de talents, *talentorum non unum genus*, pourquoy? Parce que si on payoit un talent en dragmes Attiques, qui dans le cours ordinaire se recevoient pour des deniers, il y avoit six mille deniers à ce talent, qui estoit de six mille dragmes, comme on sçait: *Atticum est sex millium denariûm.* Au lieu que si on vouloit payer un talent en monnoyes de Rhodes ou en Cistophores, *Rhodium & Cistophorum*, alors comme ces monnoyes n'avoient l'une & l'autre que le poids de trois dragmes, & qu'elles passoient néantmoins pour des piéces de quatre dragmes, un pareil talent, qui n'avoit réellement que la valeur

des trois quarts du talent, devoit estre reçû pour quatre mille cinq cens deniers seulement: *Rhodium & Cistophorum, quatuor millium & quingentorum denariûm.*

L'autre passage de Festus a deux parties: *Euboïcum talentum, nummo Græco, septem millium & quingentorum Cistophorûm est*, c'est la premiére: & la seconde, *nostro, quatuor millium denariorum*. Il est visible qu'à celle-ci on doit ajoûter *quingentorum: nostro, quatuor millium quingentorum denariorum*. A l'égard de la premiére, M. de la Barre croit qu'on ne sçauroit mieux faire que de lire de la maniére suivante: *Euboïcum talentum, nummo Græco mille & quingentorum Cistophorûm est.* Pour montrer la justesse de cette correction, il faut établir que le talent Euboïque est précisément le même qu'on a appellé quelquefois talent Attique; & en cet endroit, M. de la Barre combat l'opinion du Pere Panel, qui a cru que c'estoient deux talents différents.

Lorsqu'Antiochus demanda la paix aux Romains, & qu'on eut reçû dans le Conseil de guerre, les soûmissions des Ministres Plénipotentiaires de ce Prince, Scipion l'Africain qui porta la parole, leur déclara qu'ils payeroient pour les frais de la guerre quinze mille talents Euboïques: cinq cens d'abord, deux mille cinq cens aussi-tôt après que le Sénat & le Peuple Romain auroient ratifié le traité de paix, & le reste en douze

Tit. Liv. lib. 37. cap. 45. années consécutives: *Pro impensis deiude in bellim factis, quindecim millia talentûm Euboïcorum dabitis: quingenta præsentia, &c.* Cet illustre Romain parle de même dans Polybe: πρὸς δὲ τούτοις Εὐβοϊκὰ τάλαντα ἀποδοῦναι μύρια καὶ πεντακισχίλια Ῥωμαίοις ἀντὶ τῆς εἰς τὸν πόλεμον δαπάνης, &c. Le traité fut rédigé quelque temps après; & comme Antiochus avoit déja payé trois mille talents, il ne fut plus question pour les Romains, que de s'assûrer des douze mille qui restoient à recevoir, ce

Lib. 38. c. 38. qu'ils firent en ces termes: *Argenti probi XII. Millia Attica talenta dato intra duodecim annos pensionibus æquis.* Antiochus payera dans l'espace de douze années consécutives, en douze payements égaux, la somme de douze mille talents Attiques de bon argent. On voit bien que les talents dont il est parlé

en cet endroit, ſont les mêmes dont Scipion l'Africain avoit ſtipulé le payement. Or ils ſont nommez talents Euboïques dans le premier paſſage, & dans le ſecond on les nomme talents Attiques; il eſt donc évident que la différence dans la dénomination, n'en met aucune dans la choſe même.

Le P. Panel croit pourtant pouvoir ſe tirer de l'embarras où l'a jetté la comparaiſon de ces deux paſſages de Tite-Live. Il a recours pour cela à Polybe; & comme cet Hiſtorien, en rapportant le traité, ne parle pas de talents Attiques, mais de talents d'un bon argent Attique, ἀργυρίου διδότω Ἀντίοχος Ἀττικοῦ Ῥωμαίοις ἀρίστου τάλαντα μύρια δισχίλια ἐν ἔτεσιν ιβʹ, &c. il prétend que Tite-Live a mal traduit Polybe.

Le célébre Antonius Auguſtinus cité par Fulvius Urſinus dans ſes notes ſur Tite-Live, avoit ſoûtenu la même choſe avant le P. Panel, mais M. de la Barre oſe aſſûrer que cette maniére de réſoudre une difficulté, n'eſtoit pas digne de ſon habileté dans la Critique; comment n'a-t-il pas vû que Tite-Live fait profeſſion de copier le traité en entier & dans les termes qu'il fut rédigé, au lieu que Polybe n'en a rapporté la plûpart des conditions qu'en Hiſtorien, & d'une maniére qui montre que véritablement il en avoit une parfaite connoiſſance, mais qu'il ne ſe propoſoit pas d'en conſerver les expreſſions? Le traité fut ſans doute écrit en Latin; ce fut en cette langue qu'on le rédigea dans le Sénat, qu'on le propoſa au Peuple, & qu'on le publia, après que les parties intéreſſées l'eurent ratifié : c'eſt donc ce traité que Tite-Live a donné, & non pas une traduction de Polybe, qui s'eſt énoncé tout autrement que luy.

Si on examine la ſuite du traité, on ſe convaincra de plus en plus que les talents qu'Antiochus promit de payer, & qu'on nomma d'abord talents Euboïques, eſtoient de vrais talents Attiques. M. de la Barre a établi dans ſa Diſſertation ſur la Livre Romaine, qu'il y avoit quatre-vingt-ſeize deniers à cette livre, que le denier devoit peſer ſoixante-quinze grains, & que la dragme Attique en peſoit quatre-vingt-quatre; de ſorte que le talent Attique eſtant compoſé de ſix mille de ces

dragmes, pesoit soixante-dix livres Romaines. On y a vû encore que la République ne recevoit les espéces étrangéres en payement, qu'avec le profit d'un huitiéme en sus : ce qui montre qu'un talent Attique devoit luy valoir quatre-vingt livres d'espéces étrangéres. Ce fut précisément ce qu'elle prétendit que devoient luy valoir les talents qu'Antiochus s'estoit obligé de luy payer, *talentum ne minus pondo LXXX. Romanis ponderibus pendat;* & la conséquence se présente naturellement. Antiochus avoit apparemment voulu profiter de l'équivoque à laquelle estoit assujetti le nom de talent depuis l'introduction des espéces qu'on nommoit tétradragmes en Europe, & Cistophores en Asie; c'est-à-dire, qu'il avoit souhaité qu'on reçût ses Cistophores pour des piéces de quatre dragmes. Ç'auroit esté pour luy sur la somme totale, une épargne de trois à quatre mille talents : mais les Romains, qui n'estoient pas gens à se laisser surprendre, luy firent payer d'abord trois mille talents réels & effectifs, avec le droit de la monnoye; & pour prévenir les méprises ausquelles auroient esté exposez les Questeurs, ils eurent soin de marquer nettement dans le traité, ce qu'on devoit entendre par un talent.

Qu'est-ce donc qui a trompé le P. Panel, & les Sçavants dont il a adopté l'opinion ? C'est qu'Hérodote observe que le talent de Babylone valoit soixante-dix mines Euboïques, & que d'un autre côté, Elien assûre qu'il y avoit au même talent de Babylone soixante-douze mines Attiques : d'où on a conclu que le talent d'Athènes estoit à celuy de l'Isle d'Eubée comme 35. à 36.

Lib. 3. c. 89.

Var. hist. l. 1. cap. 22.

Rien ne seroit plus juste, en effet, si le texte des deux Auteurs estoit correct; mais il ne l'est pas, suivant M. de la Barre, qui prétend qu'il y a une faute dans celuy d'Hérodote. Cet Historien nous a laissé un état exact des tributs que les différentes provinces de l'Empire de Perse payoient depuis le regne de Darius, en exécution des ordres de ce Prince: & c'est-là qu'il observe que le talent de Babylone valoit soixante-dix mines Euboïques. A ce compte, le talent Euboïque auroit esté à celuy de Babylone comme 6. à 7. mais il nous apprend

Lib. 3. c. 90.

luy-même qu'il luy estoit comme 5. à 6. Comment cela? Parce que tout l'Empire estoit partagé en dix-neuf départements, qui payoient, chacun à proportion de leur étendue & de leurs richesses, différentes sommes de talents d'argent de Babylone, qui faisoient une somme totale de sept mille sept cens quarante talents *: à quoy il faut joindre deux cens quarante talents Euboïques, pour le produit de la pêche du lac de Mœris. M. de la Barre soûtient donc qu'il faut y joindre ce produit; parce qu'Hérodote nous en avertit luy-même en parlant de l'Egypte, qui paye, dit-il, mille talents, outre la somme d'argent que le Roy retire de la pêche du lac de Mœris, πάρεξ τοῦ ἐκ τῆς Μοίριος λίμνης γινομένου ἀργυρίου. Il ajoûte que ce produit estoit de deux cens quarante talents Euboïques, l'Historien nous ayant appris dans la description de l'Egypte, où il n'est pas question de talents de Babylone, que le produit de cette pêche consistoit en un talent pendant six mois, & les six autres mois en vingt mines, qu'on payoit au Roy chaque jour. Or le même Auteur voulant donner aux Grecs une idée juste & précise des richesses du Roy de Perse, après avoir rapporté toutes les sommes particuliéres de talents de Babylone qu'il recevoit des provinces, les réduit en une somme totale de talents Euboïques, & cette somme est de neuf mille cinq cens quarante talents: τὸ μὲν δὴ ἀργύριον τὸ Βαβυλώνιον πρὸς τὸ Εὐβοϊκὸν συμβαλλόμενον τάλαντον, εἶναι τεσσεράκοντα καὶ πεντακόσια καὶ ἐνακισχίλια τάλαντα. D'où naît une conséquence infaillible, puisqu'elle est autorisée par le calcul; car dans la raison de 7. à 6. sept mille sept cens quarante talents de Babylone n'en feroient que neuf cens trente Euboïques: au lieu que dans la raison de 6. à 5. ils en font neuf mille deux cens quatre-vingt-huit; & si on y ajoûte les deux cens

Cap. 91.

Lib. 2. cap. 149.

Lib. 3. c. 95.

* Le premier département payoit quatre cens talents, le second cinq cens, le troisiéme trois cens soixante, le quatriéme cinq cens, le cinquiéme trois cens cinquante, le sixiéme sept cens, le septiéme cent soixante-dix, le huitiéme trois cens, le neuviéme mille, le dixiéme quatre cens cinquante, le onziéme deux cens, le douziéme trois cens soixante, le treiziéme quatre cens, le quatorziéme six cens, le quinziéme deux cens cinquante, le seiziéme trois cens, le dix-septiéme quatre cens, le dix-huitiéme deux cens, & le dix-neuviéme trois cens.

quarante du lac de Mœris, on aura la somme de neuf mille cinq cens vingt-huit talents, qui est, à douze près, celle à quoy Hérodote a évalué les tributs que le Roy de Perse recevoit en argent. Les douze qui nous manquent, tiennent lieu de dix talents de Babylone que l'Historien a omis dans le détail des départements, dont quelques-uns payoient un ou deux talents plus qu'il n'a marqué, comme il en avertit luy-même à la fin de l'énumération des tributs, τὸ δ' ἔτι τούτων ἔλασσον ἀπιεὶς, οὐ λέγω. Or si le talent Euboïque & celuy de Babylone estoient l'un à l'autre comme 5. à 6. il est évident qu'au lieu que jusqu'à cette heure on a lû dans le texte d'Hérodote, τὸ δὲ Βαβυλώνιον τάλαντον δύναται Εὐβοΐδας ἑβδομήκοντα μνέας, on doit y lire comme dans celuy d'Elien, Εὐβοΐδας δύο καὶ ἑβδομήκοντα μνέας: le talent de Babylone vaut soixante-douze mines Euboïques.

Pour revenir au passage de Festus, qu'on peut avoir perdu de vûe, *Euboïcum talentum, nummo Græco septem millium & quingentorum Cistophorûm est*, M. de la Barre croit qu'on ne doutera plus, après ces observations, qu'au lieu de *septem millium*, il ne faille y lire *mille*. Le talent Euboïque en monnoye Grecque, est de quinze cens Cistophores. Le Cistophore estant donné pour une piéce de quatre dragmes, quinze cens Cistophores équivaloient autrefois aux six mille dragmes qu'il y avoit au talent. Mais comme ces mêmes Cistophores n'avoient réellement que le poids de trois dragmes, on ne les recevoit plus du temps de Verrius-Flaccus, dont Festus est l'Abbréviateur, que pour trois deniers; & voilà pourquoy il ajoûte, conformément au premier passage expliqué: *Nostro, quatuor millium quingentorum denariorum*. En nostre monnoye, le même talent est de quatre mille cinq cens deniers.

Il n'est pas difficile de découvrir l'origine de la corruption de ce passage; un Copiste ayant écrit la lettre M, qui signifie *mille*, sur un endroit du parchemin moins lisse que le reste, l'aura recommencée, on aura pris cette lettre inutile & mal figurée, pour un VII. Romain, & de-là sera venue la leçon *septem millium*, qui a si long-temps embarrassé les Sçavants.


NAMA
SEBESIO
DEO SOLI INVICTO MITHRE

EXPLICATION

De ces mots NAMA SEBESIO, qui se trouvent sur un Marbre antique.

PARMI les figures de Mithra ancien Dieu des Perses, dont le culte fut porté à Rome du temps de la guerre des Pirates, il y en a une sur laquelle, outre l'Inscription ordinaire *DEO SOLI INVICTO MITHRÆ*; on lit ces mots barbares, *NAMA SEBESIO*, qui ont donné la torture aux Antiquaires qui ont entrepris de les expliquer. Gruter, qui le premier publia cette Inscription, dit seulement que ces mots, qu'il n'explique pas, sont Persans, parce que Mithra estoit la principale Divinité des Perses.

Pag. 34.

D'autres Auteurs ont pris des routes bien différentes. Reinésius trouve dans ces mots la riviére de Sébethe qui passe à Naples. Olaüs Rudbeck, dans la troisiéme partie de son Atlantique, assûre que ce sont des mots Scythes, & il les interpréte ainsi avec le secours de la Langue Suédoise: *Le nom du Bœuf est terre Déesse.* Boulenger veut qu'on lise *Nannae*, & M. Muratori l'explique de *Nannea*, dont il est parlé dans le livre des Machabées, & qui paroît avoir esté la même que Diane.

Rein. var. lect. lib. 3. Fluvius Sebethus.

Bul. de Mag. lib. 1. cap. 4. Nannae Sebesio Deo.

Mur. Anecd. Lat. tom. 1.

Philippe Torré Evêque d'Hadria, qui a donné un excellent Traité sur le Dieu Mithra, est le premier qui ait rapporté cette Inscription comme elle est gravée sur le marbre, & avec les figures qui l'accompagnent. A l'égard des deux mots en question, il les appelle *une énigme difficile, & qui n'a pas encore esté expliquée.* Il tâche cependant de les développer par le moyen de l'Hébreu. Il remarque la ressemblance qu'ils ont avec les noms qui furent donnez au Soleil par ces hérétiques, qui, au rapport de Saint Epiphane, changeoient en noms Hébraïques les noms Grecs des Astres. Ils appelloient le Soleil Ημα ϗ σέμες; on ne lit pas bien dans les imprimez Ημαχσέμες. Le P. Pétau traduit *Hamma & Semes*. Le Soleil



en Hébreu eſt nommé חמה *Chammah*, & il eſt auſſi nommé שמש *Schemeſch.*

Le P. Panel, dans ſon ouvrage des Ciſtophores, embraſſe l'opinion de ceux qui ont cru qu'on devoit ſculpter ſur le marbre *Sabazio*, ou au moins qu'on doit entendre *Sebeſio* de même que *Sabazio*, ces deux mots n'exprimant que le même nom du Soleil. Il y a des Sçavants qui croyent qu'il faut lire ces mots de la gauche à la droite, & qu'on trouvera par-là que *nama* veut dire en Hébreu fidelle ou véridique. Il y en a qui penſent que c'eſt le nom de celuy qui pour accomplir un vœu, avoit fait faire ce grouppe. D'autres tiennent qu'on ne doit pas expliquer ces mots ſans ſçavoir auparavant ce que ſignifie l'homme qui égorge le taureau, & quelle eſt l'allégorie cachée ſous ces figures. Enfin, quelques Antiquaires aſſûrent qu'il eſt tout-à-fait inutile d'en chercher la ſignification, attendu qu'on ne ſçauroit deviner celle qu'ils peuvent avoir dans quelque Langue inconnue.

M. le Marquis Maffëi, peu content de ces explications,
1736. en a propoſé une nouvelle à la Compagnie. D'abord, il eſt perſuadé qu'on ne doit pas s'inquiéter de la reſſemblance que ces mots pourroient avoir par hazard avec des Langues exotiques, puiſque les marbres Romains ne parlent que Latin ou Grec. Quelqu'un peut-eſtre de ceux qui ont traité de cette Inſcription, ſe ſeroit beaucoup félicité s'il avoit ſçû que *nama* eſt un mot Perſan. Cependant il l'eſt véritablement, & les Perſans ont un livre intitulé *Erdaviraph nama*, c'eſt-à-dire, *livre d'Erdaviraph.* Erdaviraph eſt un de leurs anciens Légiſlateurs. Ce livre eſt ſouvent cité par Thomas Hyde, qui parle beaucoup de Mithra dans ſon ſçavant Traité de la Religion des Perſes. Cependant le même Auteur, qui parle auſſi de notre Inſcription, ne rapporte point du tout ces mots à la langue Perſane, & n'en hazarde aucune explication.

Pour bien juger des Antiques, ajoûte M. le Marquis Maffëi, il en faut examiner toutes les circonſtances. Vous les appercevrez, dit-il, en jettant un coup d'œil ſur le deſſein gravé, où l'on

où l'on voit qu'après des mots *Deo Soli Invicto Mithræ*, il y avoit encore assez d'espace pour en mettre d'autres, & même pour une seconde ligne. Cependant on a tout-à-fait séparé les deux mots en question, & on les a gravez dans un autre endroit. C'est une marque qu'ils ne sont pas la suite de ceux-là, ni par conséquent deux autres noms du Soleil, c'est-à-dire, du Dieu Mithra. Cela se confirme pleinement par toutes les Inscriptions qu'on a de ce Dieu. On ne voit dans aucune nul autre nom & nul autre titre, après la formule solemnelle d'*Invicto Mithræ*. On voit encore moins ces deux mots dans d'autres Inscriptions. On a un bas relief à Rome, sur lequel on trouve un Bacchus avec les lettres NΔMΔ, qui ne disent rien, mais l'antiquité de ce morceau n'est pas bien assûrée.

On n'a mis ces deux mots ni en bas du marbre, ni en haut, où il y avoit assez d'espace; mais on les a resserrez dans un endroit où à peine y a-t-il la place qu'il faut pour les contenir, & où même ils ne pouvoient pas estre gravez comme il faut. C'est une marque certaine qu'on a eu quelque raison de les placer là; & quelle a pu estre cette raison, sinon d'indiquer, ou le nom, ou la propriété de la chose au-dessus de laquelle ils sont sculptez? C'est quelque chose de semblable à ce qu'on voit dans un bas relief très-estimable publié par Fabretti. Il l'a nommé *Table Iliaque*, parce que la guerre de Troye & les faits de cette histoire en sont le sujet. On y remarque par-tout des mots Grecs qui désignent quelle est la chose, & quelles sont les personnes représentées par le bas relief.

Or, sur quoy a-t-on placé les deux mots en question? C'est sur le sang qui coule en abondance & avec impétuosité de la blessure faite au col du taureau. Que veulent-ils dire? Le voici:

Νᾶμα Σεβήσιον en bon Grec signifie, dit M. le Marquis Maffei, *source auguste, liqueur vénérable, fluide sacré*. Pouvoit-on y mettre rien de plus propre ni de plus convenable?

Nous sçavons combien le sang estoit mystérieux dans plusieurs sacrifices, & sur-tout le sang des taureaux. Dans le sacrifice du Taurobole, le Prêtre s'en couvroit presque tout entier, & il n'en laissoit pas perdre une goutte; il en buvoit

même, comme on l'apprend de la description que Prudence a faite de cette cérémonie. Julius Firmicus dit que nous sommes rachetez par le sang précieux de Jesus-Christ, mais que dans les sacrifices des Gentils, le sang des bêtes *trompoit ces misérables, parce qu'il souilloit & ne rachetoit pas, comme ils le croyoient* *. C'est donc avec grande raison que ce sang a esté désigné par le terme de *liqueur vénérable ou sacrée.*

On ne sçauroit douter que l'action de ce bas relief ne fasse voir le sacrifice d'un boeuf immolé par le Prêtre qui représentoit le Dieu même dans l'antre sacré. On croyoit que Mithra avoit esté un voleur de boeufs, & qu'il les amenoit dans des cavernes; c'est ce que nous lisons dans Porphyre, dans Firmicus, & dans Commodianus Poëte Chrêtien, qui dit de Mithra:

Vertebatque boves alienos semper in antris.

Stace en parle aussi, & nous voyons dans le dessein, l'attitude même indiquée par ce Poëte:

——————— *Torquentem cornua Mithram.*

On croyoit aussi que le même Mithra estoit le Soleil. Saint Paulin, dans le Poëme publié par M. Muratori, dit:

Quemque tegunt tenebris, audent hunc dicere Solem.

On pourroit objecter au sujet de cette explication, 1.° que la derniére lettre manque dans le mot *Sebesion;* mais on en voit la raison, c'est qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau. Peut-estre aussi cette lettre estoit-elle en petit caractère sur le couteau même, & on ne l'a pas remarquée, ou bien le temps l'a effacée. Si on avoit vû l'*N*, il n'y auroit eu aucune difficulté, tout le monde se seroit d'abord apperçû que ce sont des mots Grecs. Au reste, ceux qui sont accoûtumez à examiner les marbres antiques, ne sont pas embarrassez quand une lettre manque à la fin d'une Inscription.

* *Et ne cruor pecudum miseros homines aut decipiat, aut perdat, polluit sanguis iste, non redimit.* Jul. Firm. de error.

L'on pourroit opposer, 2.° qu'à la vérité Νᾶμα est très-usité pour signifier une liqueur qui coule, mais qu'il n'en est pas de même de Σεβήσιον, qu'on ne trouve point dans les Lexiques. A cela M. le Marquis Maffei répond que nul Dictionnaire, de quelque Langue que ce soit, ne comprend toutes les inflexions des mots qu'on peut former & tirer des verbes. Nous connoissons le verbe σέβω, *veneror, adoro, colo,* qui estoit singuliérement consacré à la religion. De ce verbe vient σεβάσμιος, σεβάςος, σεβάζω, ἀσεβέω, ἀσεβὴς: on voit bien que c'est la même chose que d'en avoir formé σεβήσιον. Ajoûtez qu'on lit dans le Lexique de Suidas σεβίσαι, *colere.* Peut-estre devroit-on lire σεβήσαι, la prononciation du bas siécle ayant fait changer la voyelle. De-là on ne sçauroit former que σεβήσιον. Admettre ces verbes & ne pas admettre ce nom, ce seroit comme admettre *veneror,* & ne point admettre *venerabile.* Sur les marbres antiques on ne voit pas seulement des verbaux qui ne paroissent point dans les livres, mais on pourroit faire une longue liste des mots de toute espéce, Grecs & Latins, qui se lisent dans les Inscriptions, & qui ne se trouvent pas dans les Auteurs. Dans la Table Iliaque, par exemple, on voit écrit sur un Temple ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ, c'est-à-dire, *Temple d'Apollon;* on trouve bien rarement ce mot dans les Auteurs en ce sens-là, cependant nous voyons par-là qu'il estoit d'un usage commun dans le langage. Comme ces mots ne sont pas ordinaires dans les Ecrivains, on s'y est mépris quelquefois. Un Auteur moderne a rapporté à la Reine Artemise le mot ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΝ qu'il avoit trouvé sur un Médaillon antique, & qui y signifie *Temple de Diane.*

On pourroit encore avoir quelque difficulté en voyant deux lettres Latines S pour Σ, & E pour H, dans le mot Grec de ΣΕΒΕΣΙΟΝ; mais il suffit de se rappeller que ce mêlange fut très-fréquent dans le bas âge. Nous en avons une infinité d'exemples. Le nom de *Jesus* a toûjours esté représenté par trois lettres, IHS, desquelles la seconde est Grecque & la troisiéme est Latine. Sans cette remarque, on ne comprendroit pas comment la lettre *h* entre dans le nom de *Jesus.* On

trouve ce mêlange sur-tout dans les Inscriptions Chrêtiennes, & il ne faut pas s'étonner que les Mithriaques les ayent imitées, puisque leur superstition continua presque pendant tout le quatriéme siécle de l'Eglise, & se forma en grande partie de l'imitation des Rites & des Sacrements des Chrêtiens. Ils placérent dans leurs Fastes la nativité de Mithra au même jour que nous célébrons celle de *Jesus-Christ.* Saint Justin, Tertullien & Saint Chrysostome, nous apprennent qu'ils avoient une espéce de Martyre, & qu'ils contrefaisoient l'Eucharistie & le Baptême. On se servoit peut-estre du sang qui sortoit du col du taureau, pour faire l'expiation dont parlent ces Peres, & c'est peut-estre par cette raison qu'ils l'appelloient *liqueur sacrée.* On voit combien cela est différent de l'ancien culte de Mithra, tel que le pratiquoient les Persans. Hyde a fait voir que les Grecs & les Romains le changérent entiérement, & ne suivirent en aucune façon le sentiment des Persans sur ce Dieu & sur ses mystères : nouvelle preuve qu'on n'aura pas sculpté des mots Persans ou Orientaux sur le marbre dont il s'agit.

L'objection la plus forte, & que M. Maffei ne s'est pas faite ; c'est que l'action de Mithra, qui paroît égorger un taureau, n'est pas l'expression d'un véritable sacrifice, mais une allégorie de la force du Soleil représenté par Mithra, lorsque cet Astre, après avoir parcouru les signes des Poissons & du Belier, entre dans celuy du Taureau. Car, en examinant de près tout le bas relief, on voit que c'est un planisphére, sur lequel sont représentez les signes & les constellations, & où se trouvent les figures qui marquent le lever, le midi, & le coucher du Soleil, &c. comme l'a remarqué M. l'Abbé Banier dans le septiéme livre de sa Mythologie.

Tom. I. pag. 630. & suiv.

Quoy qu'il en soit, telle est la pensée de M. Maffei au sujet de cette Inscription. Mais comme entre les différentes opinions qu'on a suivies jusqu'à présent, celle qui a eu le plus de partisans, est que *Sebesius* n'est pas différent de *Sabazius*, il ajoûte que ceux qui sont de ce sentiment, remarquent que le nom de *Sabazius* estoit propre à Bacchus, & qu'on pouvoit

par conséquent le donner au Soleil, puisqu'on a fait voir que Bacchus estoit le même Dieu que le Soleil. Mais Démosthène & un Auteur plus ancien; dans un passage rapporté par Harpocration, Diodore, Strabon, le Scholiaste d'Aristophane, Eusébe, Estienne de Byzance, Hésychius, Suidas & bien d'autres encore, disent que *Sabazius* estoit Bacchus, & aucun d'eux n'a jamais dit qu'on ait donné ce nom au Soleil. Macrobe s'efforce véritablement de prouver que Bacchus estoit le même Dieu que le Soleil; mais c'est une suite de son système particulier, selon lequel, Mercure, Mars & tous les autres Dieux n'estoient autres que le Soleil: système tout-à-fait contraire à la Théologie commune des Payens, & il n'en est pas moins certain qu'on n'a jamais vû aucun des surnoms donnez en si grand nombre à Bacchus, approprié au Soleil. Si quelqu'un veut les voir presque tous, & en même temps ce que l'on a dit de celuy de *Sabazius*, il peut parcourir le huitiéme *Syntagme* de Lilio Giraldi, il les y trouvera rassemblez avec un soin, dont beaucoup d'Auteurs plus récents ont profité, sans luy en marquer aucune reconnoissance.

Les partisans de cette opinion se fondent sur ce qu'on a aussi donné le nom de Sabazius à Jupiter, & disent qu'on a écrit indifféremment *Sabazius, Sebadius, Sebesius*. Qu'on ait quelquefois donné le nom de Sabazius à Jupiter, cela ne fait rien à la question, dit M. Maffei, & d'ailleurs la chose n'est pas sans difficulté; mais il ne croit point du tout qu'on ait écrit ces mots indifféremment. Nous voyons véritablement dans quelques Auteurs Latins, ces noms donnez à Bacchus & à Jupiter, mais il faudroit examiner si la leçon est toûjours authentique, & si quelquefois les Copistes ne l'ont pas altérée. Car enfin, non-seulement ce terme *Sabazius*, mais tous ceux qui sont dérivez de σαβοῖ ou de σαβάζειν, se rapportent à Bacchus ou aux Bacchantes, & aucun Auteur Grec ne les a attribuez à Jupiter ou à quelqu'autre Dieu. Il faudroit donc examiner si, par exemple, dans Firmicus, au lieu de *Sabazium Jovem,* on ne devroit point lire *Sebesium*. En effet, le titre d'auguste convient parfaitement à Jupiter. Le Marbre en question

nous apprend, selon M. le Marquis Masséi, que ce mot estoit en usage, & l'on a toûjours vû corriger les livres par les marbres, & non les marbres par les livres. Il faut voir, poursuit-il, si dans l'endroit de Macrobe où nous lisons que Bacchus s'appelloit *Sebadius*, on ne doit pas lire *Sebazius*; d'autant plus que Δ & Z ont la même prononciation chez les Grecs modernes, & il en estoit de même au temps des Romains. C'est pour cela que M. Masséi a remarqué dans la préface de l'édition de Saint Hilaire, que l'on trouve *Zabulo* pour *Diabolo* dans les Manuscrits, & que Philostorgius écrivoit Ναδιανδὸν au lieu de Ναζιανζὸν, ce que Photius a observé. Les anciens Grecs prononçoient aussi cette lettre de la même manière, comme nous l'apprend Platon. *In Cratyl.* Il ne prétend pas cependant exclurre absolument le Jupiter Sabazius, mais cela pourroit faire le sujet d'une Dissertation particuliére. Il luy suffit d'avoir établi qu'on n'a jamais dit *Sebesius* pour *Sabazius*, & qu'on n'a jamais donné le nom de *Sabazius* au Soleil; & il se contente d'observer encore en finissant, que les Auteurs anciens nous apprennent que σαβοῖ, terme des Bacchantes, & σαβάζειν, estoient des mots barbares; que quelques-uns disent qu'ils sont Thraces, & d'autres Phrygiens; qu'ainsi ils n'ont nul rapport avec le mot *Sebesion* qui est purement Grec, & qu'après tout, il faut remarquer que la difficulté consiste dans deux mots; qu'il ne suffit pas d'en expliquer un, & que ceux qui, dans l'Inscription dont il s'agit, expliquent *Sebesio* par *Sabazio*, ne disent rien de *Nama*. Ils ne sont donc qu'à moitié chemin, & ils y sont inutilement, puisqu'il ne leur est pas possible d'accorder l'explication de l'un de ces mots avec l'explication de l'autre.



De l'Amphithéatre de Bordeaux, vulgairement appellé le PALAIS GALIÉNE.

LES Amphithéatres tenoient un rang distingué parmi les édifices des Anciens, non-seulement par leur grandeur & par leur magnificence, mais encore parce qu'ils sembloient demander plus d'invention & d'habileté de la part de l'Architecte, qui devoit trouver le moyen de placer dans un espace assez médiocre, plusieurs milliers de spectateurs qui entroient & sortoient sans s'embarrasser mutuellement, qui venoient prendre leurs places & les quittoient sans que personne fût obligé de se déranger, & qui voyoient les Jeux, en quelque lieu de l'Amphithéatre qu'ils fussent, sans s'ôter la vûe les uns aux autres.

La difficulté qu'il y avoit à trouver des gens assez habiles pour diriger des bâtiments de cette espéce, & les dépenses immenses qu'il falloit faire pour les conduire à leur perfection, furent cause qu'on n'en construisit qu'un assez petit nombre dans toute l'Italie. On ne trouve les restes que de cinq Amphithéatres; de celuy de Rome vulgairement appellé *le Colisée;* de celuy de Vérone, de celuy de Capoue, de celuy de Pozzuolo, & de celuy d'Arezzo.

La France conserve aussi les restes de cinq Amphithéatres. Ceux d'Arles & de Nîmes ont déja esté gravez plusieurs fois, & M. le Marquis Maffei, qui en a redonné les desseins, y a joint celuy de l'Amphithéatre de Fréjus. On voit encore à Lyon quelques restes de l'Amphithéatre dans lequel on avoit exposé aux bêtes féroces les Saints Martyrs qui souffrirent sous Marc-Auréle; mais ces restes sont trop peu considérables pour nous donner une idée de l'état où cet édifice se trouvoit lorsqu'il estoit entier. L'Amphithéatre de Bordeaux est peut-estre le moins connu de ceux dont nous voyons encore des vestiges dans l'étendue du royaume; du moins c'est celuy dont nos Ecrivains ont le moins parlé. M. le Baron de la

Gall. Sel. Antiq. Ep. XXIII.

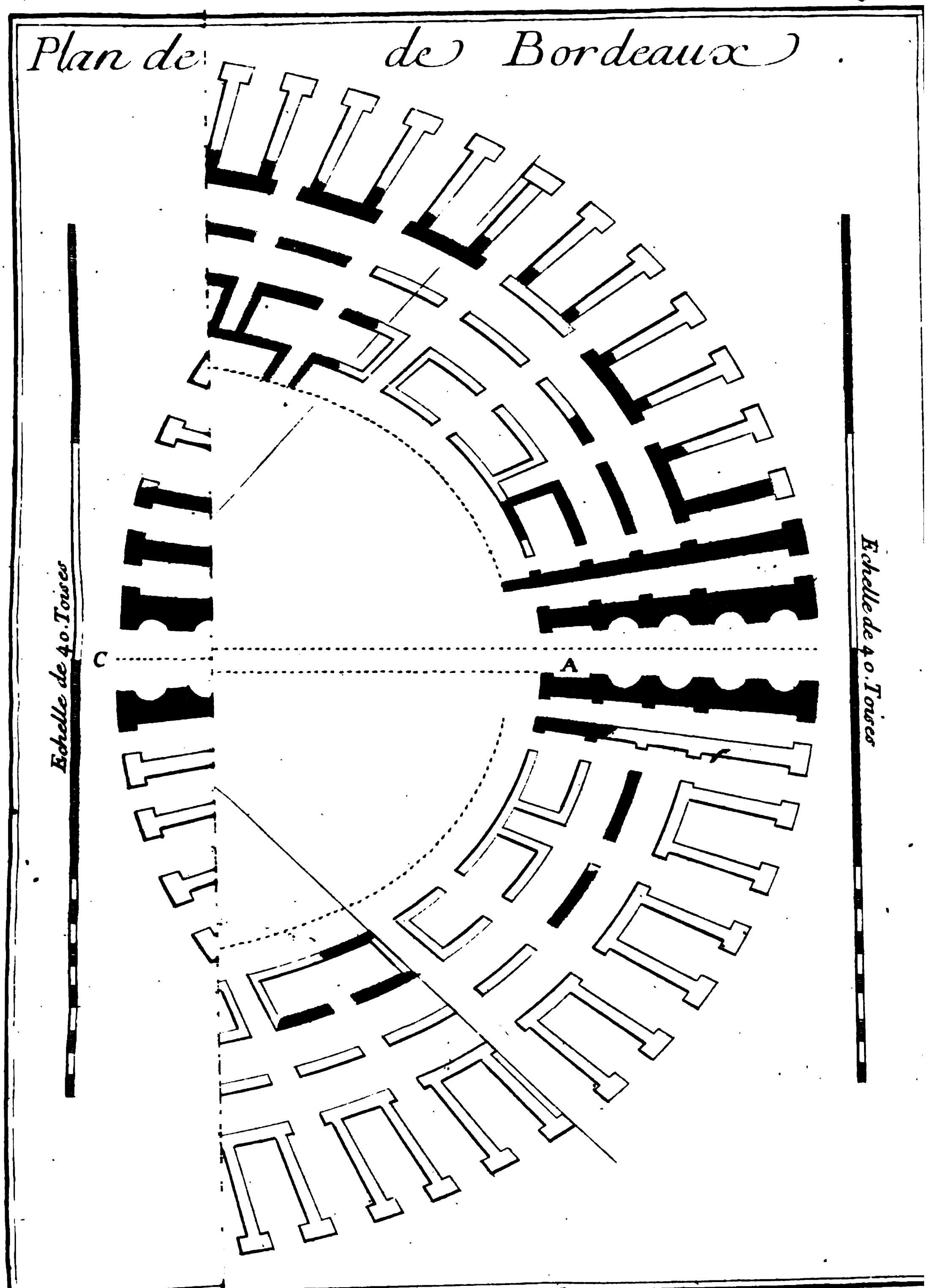
Vid. Euseb. Hist. Eccl. l. V. cap. 1. & seqq.

1737. Baſtie, en ayant reçû un deſſein levé ſur les lieux, l'apporta à l'Académie au commencement du mois de Juin 1737, & il joignit à la deſcription de cet édifice, quelques obſervations dont nous allons rendre compte. Si au premier coup d'œil on ne jugeoit pas, dit M. de la Baſtie, que c'eſt un reſte d'Amphithéatre qu'on voit encore aujourd'huy à Bordeaux, le ſilence d'Auſone pourroit faire croire qu'il n'y en a jamais eu.

Auſon. clar. urb. n. XIV.

En effet, dans les vers qu'il a compoſez à la louange de ſa patrie, il parle de ſes remparts, de ſes places, de ſes rues tirées au cordeau, des portes qui répondoient aux carrefours, de ſon port, & des vaiſſeaux marchands que le flux de la mer y amenoit en très-grand nombre; il n'oublie pas la célébre Fontaine que les Gaulois avoient miſe au nombre de leurs Divinitez, & qu'on nommoit *Divona*, mais il ne dit pas un mot de l'Amphithéatre. Seroit-ce parce qu'il n'a jamais eſté achevé, comme on l'a remarqué de celuy d'Arles? ou bien à cauſe que du temps de l'Empereur Gratien, la ville de Bordeaux eſtant toute Chrétienne, on n'en faiſoit plus aucun uſage?

Lorſque dans les derniers ſiécles on a commencé de connoître les Amphithéatres des Anciens, comme les idées qu'on en avoit n'eſtoient pas encore bien nettes, on a cru en voir des reſtes par-tout, même dans les villes où il n'y en avoit jamais eu: dans les ſiécles précédents, au contraire, la parfaite ignorance où l'on ſe trouvoit ſur tout ce qui concernoit l'Antiquité, les avoit fait méconnoître dans les endroits mêmes où on les avoit ſous ſes yeux. C'eſt ce qui eſt arrivé en particulier à l'Amphithéatre de Bordeaux; on voyoit un édifice conſidérable, dont on ne connoiſſoit ni le nom ni l'uſage, on le prit pour un ancien Palais. Il fut enſuite queſtion d'en découvrir l'auteur, & de ſçavoir en quel temps on l'avoit fait bâtir; les Romanciers vinrent au ſecours des curieux. On ſçait que les Eſpagnols ne pouvoient ſouffrir qu'on dît que Charlemagne avoit ſoûmis une partie de l'Eſpagne; ils voyoient cependant trop de témoignages des expéditions de ce Prince dans leur pays, pour oſer les nier entiérement. Sur cela ils imaginérent


Plan de de Bordeaux .
Echelle de 40. Toises
C
A
Echelle de 40. Toises

imaginérent une fable ridicule, qui est rapportée par Roderic Archevêque de Toléde, Ecrivain du treiziéme siécle.

Cet Auteur dit, sur la foy de quelque bruit populaire, que le Roy Pepin, irrité contre Charlemagne son fils qui n'avoit pas assez de soûmission à son égard, le chassa de son Royaume, & que ce Prince, pour faire plus de dépit à son pere, se retira chez Galafre, ou Galastre Roy de Toléde, & servit dans ses troupes contre Marsile Roy de Saragosse, & qu'ayant ensuite appris la mort de Pepin, il revint en France où il emmena avec luy la fille du Roy Galastre nommée *Galiéne*; qu'il épousa après qu'elle eut embrassé la Religion Chrétienne. On dit, ajoûte Roderic, qu'il luy fit bâtir un Palais à Bordeaux. *Fama est & apud Burdegalam ei Palatia construxisse.*

Rod. Tolet. de reb. Hisp. l. IV. cap. 11. p. 75. tom. 11. Hisp. illustr. A. Schott.

Est-ce cette fable, dit M. de la Bastie, qui a fait nommer l'Amphithéatre de Bordeaux *le Palais Galiéne*, comme on l'appelle encore vulgairement? Ou bien le nom de Gallien, conservé par la tradition dans un temps où l'on ignoroit qu'il y avoit eu un Empereur Romain de ce nom, a-t-il donné lieu à cette fable? C'est ce qu'il n'ose décider. Il pourroit cependant estre arrivé que l'Amphithéatre eût esté élevé sous l'empire de Gallien, sous ses auspices, & peut-estre même par ses ordres; que la tradition s'en estant peu à peu perdue, il n'en fût resté que le nom, dont on eût cherché à rendre raison, en imaginant la ridicule histoire de la Princesse Galiéne épouse de Charlemagne.

Telles estoient les idées grossiéres qu'on s'estoit formées sur l'Amphithéatre de Bordeaux, pendant les siécles d'ignorance. Mais Elie Vinet, dans un ouvrage qu'il présenta au Roy Charles IX. en 1565. & dans ses Commentaires sur Ausone publiez quinze ans après, fit graver en bois les restes de cet édifice; & après s'estre mocqué de la fable de la Princesse Galiéne, il décida que ce prétendu Palais estoit un véritable Amphithéatre, & il conjectura que c'estoit un ouvrage de l'Empereur Gallien.

Vinet, Antiq. de Bord. nn. 17. 18. & 19. Idem, Not. in Auson. n. 210. G.

Gabriel de Lurbe en a parlé comme Vinet, dans sa Chronique Bordeloise, qui finit en 1594. Ils assûrent l'un &

l'autre que ce monument est appellé les Arènes dans de vieux titres Latins de l'église de Saint Severin qui en est voisine, & qui ont plus de cinq cens ans d'antiquité. Cela prouveroit que la fable du Palais de la Princesse Galiéne & le nom même de *Palais*, ne sont guéres plus anciens que Roderic de Tolède, & que l'Amphithéatre de Bordeaux n'a commencé d'estre appellé *le Palais Galiéne* que dans le douziéme siécle pour le plûtôt, puisque les titres qui luy conservoient le nom d'Arènes, devoient estre du onziéme, s'ils avoient cinq cens ans du temps d'Elie Vinet & de Gabriel de Lurbe.

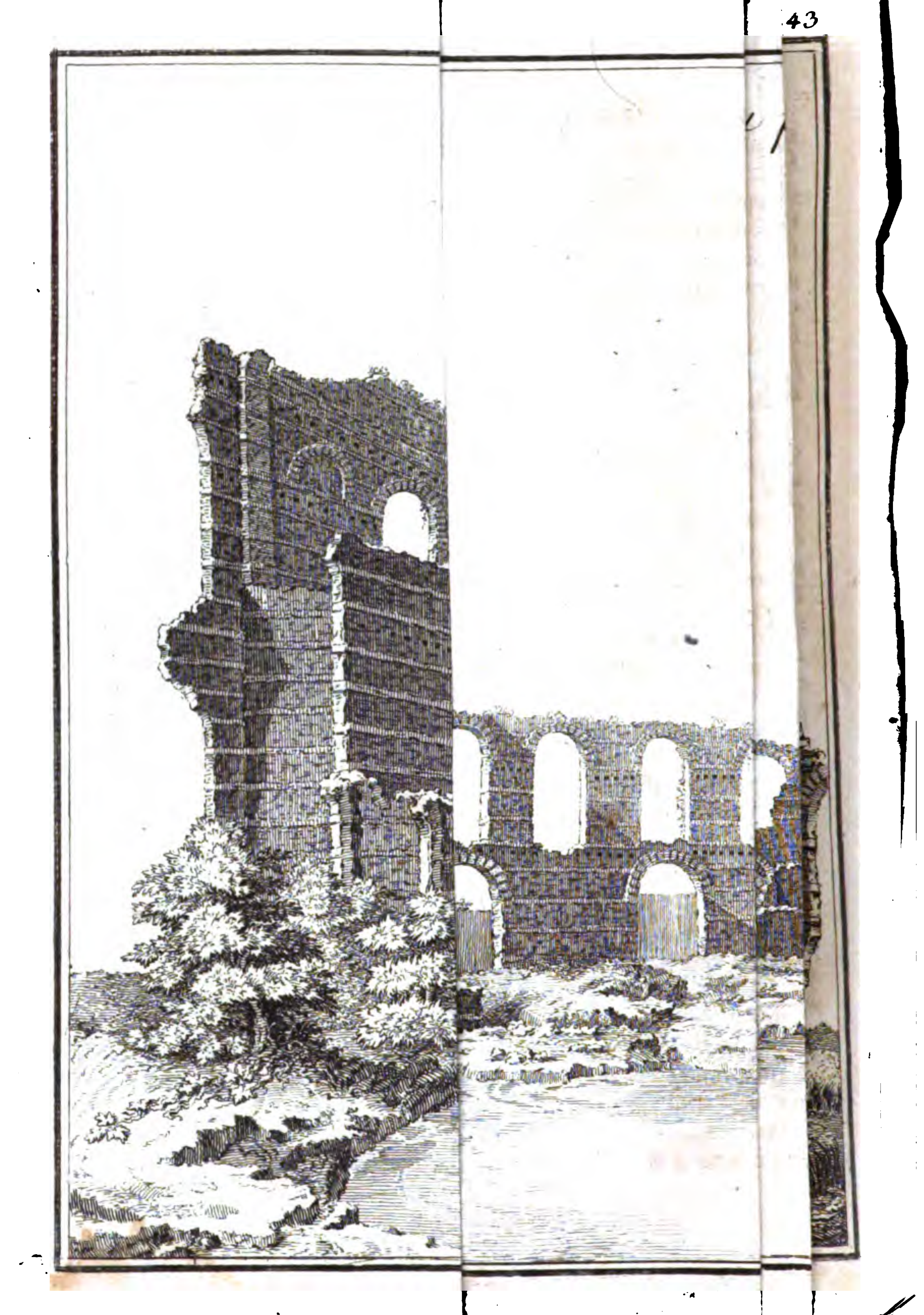
Chron. Bord. édit. Franc. de 1619. p. 5.

Un Gentilhomme de Bohéme nommé Abraham Bibran, qui voyageoit en Italie, en France & en Espagne au commencement du siécle passé, pour y voir les restes des monuments antiques qui y subsistoient encore, envoya à Juste-Lipse un dessein de l'Amphithéatre de Bordeaux, accompagné d'une courte description Latine. Cette description a esté retrouvée parmi les papiers de Juste-Lipse, & publiée de nos jours avec plusieurs lettres de ce sçavant homme. Mais le dessein, qui auroit esté d'un plus grand secours, a esté perdu.

Syllog. Epist. Vir. illustr. pet. Burmann. t. II. pag. 190.

En 1664. César d'Arcons, Avocat au Parlement de Guyenne, connu par un Traité du flux & du reflux de la Mer & par quelques autres ouvrages, envoya à l'Abbé de Pure une description des restes de cet Amphithéatre. M. de la Bastie en trouva, il y a quelques années, l'original écrit de sa main parmi ses papiers, qui sont entre les mains de ses héritiers. Quoyqu'alors on n'eût pas encore assez débrouillé ce qui regardoit les Amphithéatres, & que d'Arcons luy-même ne fût pas trop versé dans la connoissance de l'Architecture ancienne, cependant comme il estoit assez au fait de la moderne, & qu'il demeuroit à Bordeaux, sa description conférée avec les desseins qu'on a communiquez à M. de la Bastie, luy paroissent suffire pour donner une idée de ce qui reste aujourd'huy de ce monument, sans y ajoûter des conjectures sur ce qui en a esté détruit par le temps.

M. Maffei a déja remarqué que les Amphithéatres estoient ordinairement bâtis hors des villes; celuy de Bordeaux en



ſtoit éloigné d'environ quatre cens pas. De tous ceux qui
ont en France, il n'y en a pas de moins bien conſervé,
cepté celuy de Lyon ; & ce qui a eſté détruit faiſoit près des
ois quarts du total de l'édifice. C'eſt à deſſein qu'une partie
conſidérable a eſté ruinée ; on craignoit dans les temps de
uerre, que l'ennemi ne vînt à s'en emparer, & ne s'en ſervît
omme d'un fort contre la ville. Il n'y a que ce qui ſubſiſte de
s fondements & de ſes murailles, qui puiſſe faire juger de
n ancienne beauté, de ſa forme, de ſa grandeur, & des
atériaux dont on s'eſtoit ſervi pour le bâtir.

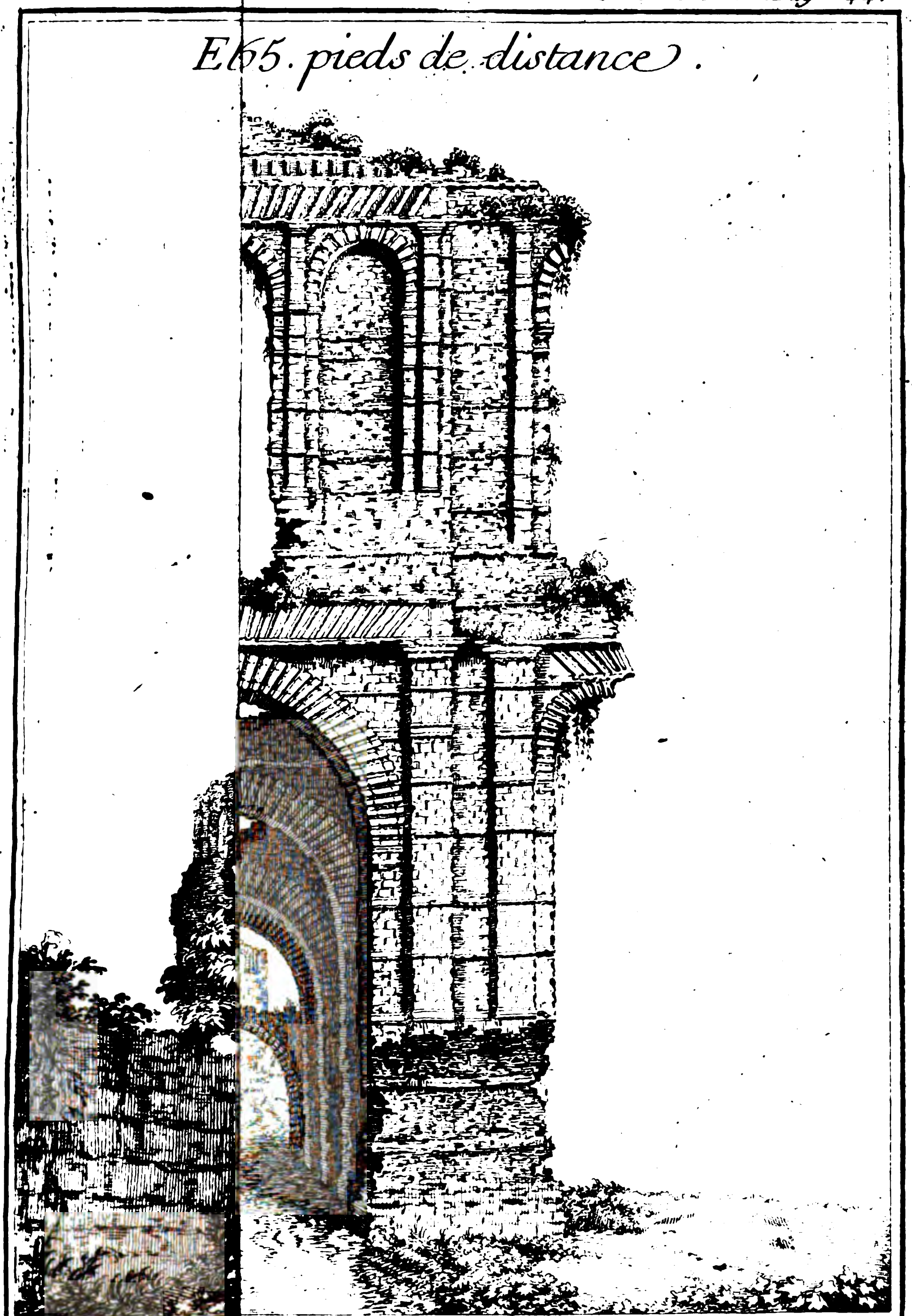
Le Coliſée, l'Amphithéatre de Vérone & celuy de Capoue,
ux d'Arles & de Nîmes, eſtoient bâtis de grandes pierres de
ille, ſi bien jointes enſemble qu'elles n'avoient beſoin ni de
ortier ni de ciment, à peu-près comme les murs de Byzan-
, qui, ſuivant la remarque d'Hérodien, ſembloient par-là Herodian. lib. III. 1. 15.
eſtre que d'une ſeule pierre. Celuy de Fréjus avoit des mu-
illes maçonnées à l'ordinaire, revêtues de petites pierres
rrées, peu dures, peu polies, & de grandeur inégale.
mphithéatre de Bordeaux, aſſez ſemblable en cela à celuy
Fréjus, & différent de tous les autres, eſtoit bâti de petites
rres fort dures, toutes taillées, de trois pouces de haut &
nt de large ſur le parement de la muraille, & rentrant en
ns d'environ cinq à ſix pouces. De trois pieds en trois
s de haut, ce parement eſtoit entrecoupé d'un rang de
groſſes briques, qui regnoit tout à l'entour de chaque
. Ces briques ainſi rangées, & celles dont les arceaux des
, tant du premier que du ſecond étage, ſont entre-
, rendoient le coup d'œil de tout l'édifice fort agréable
ſymmétrie de leur arrangement, & par la variété que
toit leur couleur d'un rouge-foncé, qui coupoit aſſez
celle du reſte, qui eſtoit griſâtre ou cendrée.

Ces matériaux eſtoient ſi fortement unis enſemble par leur
mblage, & par une eſpéce de ciment qui ne reſſemble
endant qu'à du mortier commun, que depuis plus de
e ſiécles il ne s'en eſt détaché aucune pierre en ce qui
e d'entier ; & le poids n'en a pu faire crouler aucun des

grands pans de muraille que la ſappe a laiſſez ſuſpendus en l'air, comme certains quartiers de rochers; en ſorte que ſi on n'avoit pas travaillé tout exprès à détruire ce beau monument, nous l'aurions encore aujourd'huy preſque dans le même état où il ſe trouvoit du temps des Anciens.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir ici que la forme de l'Amphithéatre de Bordeaux eſtoit elliptique ou ovale, telle eſtoit celle de tous les Amphithéatres. Celuy-ci eſtoit formé par ſix enceintes, en y comprenant celle de l'Arène, c'eſt-à-dire, du lieu où ſe faiſoient les combats des Gladiateurs & des bêtes féroces. Il paroît qu'on a négligé de marquer cette derniére dans le plan que nous en avons fait graver, quoyque les reſtes de quelques murs de traverſe qui devoient y aboutir, s'y trouvent marquez. D'Arcons, dans la deſcription manuſcrite de cet Amphithéatre, aſſûre que l'Arène avoit trente-cinq toiſes dans ſon plus long diametre, vingt-quatre dans ſa plus grande largeur, & qu'on pouvoit s'en convaincre par les fondements qui paroiſſoient encore par-tout. Mais par un nouveau toiſement fait ſur les lieux avec beaucoup plus d'exactitude, on a trouvé que ſa longueur eſtoit de deux cens vingt-ſix pieds, & ſa largeur de cent ſoixante-ſix.

Il ne reſte de l'enceinte ou pourtour extérieur, que les deux grandes portes d'entrée, qui eſtoient aux deux bouts du plus grand diamétre de l'ovale; on a deſſiné celle qui eſt la mieux conſervée. Les pierres d'aſſemblage qu'on voit aux deux côtez de ces grandes portes, avec les reſtes des deux moindres arcs collatéraux de la grande enceinte, & l'état de ce qui reſte d'entier de la cinquiéme, quatriéme, troiſiéme & ſeconde, montrent aſſez clairement 1.° que la ſixiéme ou le plus grand pourtour, devoit avoir environ ſoixante-deux pieds de haut; 2.° qu'il eſtoit formé au rez de chauſſée, auſſi-bien que le ſuivant, de vingt-huit à trente arcades de chaque côté des deux grandes portes qui ſubſiſtent, ſans y comprendre les deux moindres arcades collatérales au grand portail; 3.° que ces arcs eſtoient autant de portes par leſquelles on entroit dans les galeries & les portiques du rez de chauſſée, & dans tout


E 65. pieds de distance.

l'intérieur de l'Amphithéatre; 4.° que ces arcs estoient à égales distances les uns des autres sur des alignements tirez du centre à la circonférence, & qu'à l'étage supérieur il y en avoit le même nombre qu'à celuy-là; car M. de la Bastie est persuadé que l'Amphithéatre de Bordeaux n'avoit que deux étages, comme celuy de Nîmes, & qu'il estoit aussi terminé par une Attique.

La plus grande longueur de cet Amphithéatre, prise d'une des grandes portes d'entrée à l'autre, estoit, selon Vinet, de trois cens soixante-dix pieds. D'Arcons luy donne soixante toises, c'est-à-dire, trois cens pieds. En la mesurant sur l'échelle mise au bas du plan communiqué, il devoit avoir soixante-cinq toises deux tiers, ou trois cens quatre-vingt quatorze pieds. Sa plus grande largeur estoit de deux cens trente pieds, selon Vinet, & suivant d'Arcons de cinquante-deux toises qui font trois cens douze pieds. Les desseins cy-joints luy donnent cinquante-deux toises un tiers ou environ, ce qui feroit trois cens quatorze pieds. A ce compte sa forme estoit assez approchante de celle de l'Amphithéatre de Nîmes, & il luy cédoit peu en grandeur, puisque ce dernier n'a que quatre cens dix pieds dans sa plus grande longueur, deux cens quatre-vingt-cinq dans son plus grand diamétre en largeur, & que la hauteur de son enceinte extérieure estoit de soixante-dix pieds.

On a dit qu'il ne restoit du grand pourtour de l'Amphithéatre de Bordeaux, que les deux grandes portes qui sont aux deux extrémitez de l'ovale, on peut simplement conjecturer qu'il y en avoit deux pareilles aux deux extrémitez de sa largeur, & que deux lignes tirées de chacune de ces portes à celle qui luy estoit diamétralement opposée, devoient se couper à angles droits au milieu de l'Arène.

Il reste une partie de la cinquiéme enceinte, de la quatriéme, de la troisiéme & de la seconde. On peut appercevoir les fondements de la premiére, c'est-à-dire, de celle dont l'Arène estoit entourée.

Au rez de chaussée regnoient deux galeries, l'une entre la

ſixiéme & la cinquiéme enceintes, & l'autre entre la cinquiéme & la quatriéme. Elles eſtoient au niveau de tous les arcs de la premiére enceinte, par leſquels on y entroit; il y devoit avoir deux galeries à peu-près pareilles à l'étage au-deſſus, excepté que la ſeconde devoit eſtre plus baſſe, à cauſe des ſiéges qu'elle aidoit à ſupporter, & qui venoient en diminuant. La différence qu'il y avoit entre les galeries du premier & du ſecond étage, conſiſtoit en ce que celles du ſecond faiſoient tout le tour de l'Amphithéatre, au lieu que celles du premier eſtoient coupées par des murs qui partoient des côtez des grandes portes élevées aux extrémitez de l'ovale, & alloient aboutir à l'enceinte de l'Arène. Cela prouve bien que ces portes des deux pointes qui reſtent encore aujourd'huy, eſtoient deſtinées à faire entrer dans l'Arène les combattants, les bêtes féroces, & tout ce qui ſervoit dans les Jeux.

Les galeries eſtoient traverſées par vingt-huit ou trente portiques ou chemins, qui alloient à travers les enceintes ou pourtours, depuis les premiéres arcades de l'enceinte extérieure, juſqu'à la galerie la plus baſſe, qui eſtoit entre la quatriéme & troiſiéme enceintes, à laquelle ils arrivoient tous; mais de ces portiques ou chemins, il y en avoit dix, cinq de chaque côté de l'ovale, qui paſſoient au-delà de la troiſiéme & ſeconde enceintes, & qui aboutiſſoient à la muraille qui entouroit l'Arène. C'eſtoit par tous ces différents portiques qu'on pénétroit dans l'intérieur de l'Amphithéatre, & qu'on alloit chercher les différents eſcaliers par leſquels on ſe rendoit aux dégrez ou ſiéges. M. de la Baſtie ne met pas au nombre de ces chemins, ceux qui venoient des grandes portes, ni des petits arcs collatéraux qui ſont aux deux côtez, & qui ſe terminoient à l'Arène, dans laquelle ils avoient leur iſſuë.

Au reſte, cet édifice eſt tellement ruiné, qu'on n'y peut plus appercevoir les moindres veſtiges des ſiéges ſur leſquels les ſpectateurs s'aſſéyoient pour voir les Jeux, ni des eſcaliers par leſquels on montoit & deſcendoit d'un étage à l'autre, ni des autres eſcaliers qui conduiſoient aux dégrez ou rangs de ſiéges; moins encore pourroit-on y reconnoître la diſpoſition

des vomitoires, des coins & des précinctions; rien, en un mot, qui puisse nous mettre au fait de l'œconomie intérieure de cet édifice. Tous les planchers qui devoient supporter les galeries qui regnoient tout autour, & même les rangs de siéges sont totalement détruits; il ne reste que quelques ceintres des arcs qui formoient les différentes enceintes. Mais on peut juger par le peu d'épaisseur des murs des différentes enceintes, & par les trous qu'on voit tout le long des enceintes en dedans, & au-dessus des arceaux des portes, que les galeries de l'étage supérieur & les siéges des spectateurs, estoient posez, non sur des voutes, mais sur de simples planchers supportez par de grosses poutres qui alloient d'une enceinte à l'autre. On a eu soin de marquer ces trous, en plusieurs endroits du dessein de ce qui nous reste de l'Amphithéatre vû par dedans, & il est visible qu'on ne peut les prendre pour des trous qui ayent servi à porter les échafauds de dessus lesquels on bâtissoit, tels que sont ceux qu'on a remarquez à plusieurs autres édifices anciens, & sur lesquels les Sçavans se sont épuisez en conjectures. De-là il doit résulter que les siéges des spectateurs ne pouvoient estre que de bois, puisque s'ils avoient esté de pierre ou de mâçonnerie, des murs & des planchers tels que ceux de l'Amphithéatre de Bordeaux, n'auroient pas pu les supporter.

V. Suar. Diss. de Foraminib. & ap. Sallengr. Antiq. Roman. tom. I. p. 313.

On apperçoit encore que la partie intérieure de l'Amphithéatre estoit composée de trois galeries au rez de chaussée, & de deux à l'étage supérieur; des chemins ou portiques, qui les coupoient en passant par les arcs de chaque enceinte, qui alloient en diminuant de grandeur à mesure qu'ils s'approchoient de l'Arène. De maniére que ceux de la grande enceinte ayant neuf pieds de large, ceux qui se trouvoient à la cinquiéme, la plus voisine du mur qui regnoit autour de l'Arène, n'en avoient plus que trois. Enfin, il y avoit entre les galeries & les chemins, de petites chambres ou loges, d'environ onze pieds en quarré, dont sans doute quelques-unes avoient leur issuë par des escaliers, aux rangs de siéges les plus bas; & les autres qui n'avoient point d'issuë, servoient à renfermer ou à

placer différentes choſes qui pouvoient ſervir aux Jeux publics.

Il paroît preſqu'impoſſible de conjecturer quel a dû eſtre le nombre des dégrez ou rangs de ſiéges pour les ſpectateurs, & combien de perſonnes ont pu y trouver place commodément. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que des fondements du mur qui entouroit l'Arène, à celuy du grand pourtour, il y avoit environ ſoixante-ſept pieds de diſtance, ſans compter l'épaiſſeur des murs des enceintes, dont le premier avoit deux pieds d'épaiſſeur, le ſecond deux pieds & demi, le troiſiéme trois pieds, le quatriéme trois pieds & demi, le cinquiéme quatre pieds, & le ſixiéme cinq pieds. L'épaiſſeur de ces enceintes n'eſtoit donc en tout que de vingt pieds, leſquels joints aux ſoixante-ſept qu'on a marquez, donnent quatre-vingt-ſept pieds d'eſpace pris horiſontalement pour la place des ſpectateurs. La hauteur de l'enceinte extérieure, à en juger par celle du grand portail la mieux conſervée, eſtoit de ſoixante-deux pieds, puiſqu'elle en a encore près de ſoixante au-deſſus du niveau de la muraille qui entouroit l'Arène, & que l'Arène ſe trouve plus baſſe d'environ ſix pieds que le rez de chauſſée du reſte de l'Amphithéatre en l'état où il eſt préſentement, & même que le terrein des environs. De ſorte que ſi les dégrez ou ſiéges remontoient juſqu'à quatre ou cinq pieds de l'extrémité du grand pourtour, il pouvoit y en avoir au moins trente rangs tout autour de l'Amphithéatre, & qu'on pouvoit y placer quatorze à quinze mille perſonnes, ſans eſtre trop preſſées, ou que l'une empêchât l'autre de voir tout ce qui ſe faiſoit dans l'Amphithéatre.

Reſte à parler des deux grandes portes qui ſont aux deux pointes de l'ovale, & qui ſubſiſtent preſqu'en entier. Elles ont quatre toiſes & demie de haut & trois de large. Les deux côtez de ces portes ſont accompagnez de pilaſtres qui ſortent hors d'œuvre environ trois pouces; leurs chapiteaux ſoûtiennent une eſpéce d'architrave au-deſſus de la porte. Le temps en a détruit les baſes. Il y avoit au-deſſus de l'architrave une platte-bande qui devoit eſtre un peu plus élevée que le ſol de la galerie de l'étage ſupérieur.

A ce

A ce ſecond étage, il y a au-deſſus de chaque grande porte, une arcade ou grande fenêtre, avec deux niches, une de chaque côté. Elles ſont d'égale grandeur, ayant chacune dix-huit pieds de haut ſur quatre de large. La fenêtre & les niches ont auſſi leurs pilaſtres à côté, qui ſoûtiennent l'architrave façonnée de briques, comme celle qui eſt au-deſſus de la porte. Il regnoit au-deſſus une eſpéce de corniche ornée, ſelon les uns, de modillons, &, ſelon Céſar d'Arcons, de têtes humaines qui ſortoient hors d'œuvre, & que le temps avoit deſlors tout-à-fait défigurées; mais il peut s'eſtre trompé, & on n'a jamais rien vû de pareil ailleurs. Cela devoit eſtre ſuivi de l'Attique qui terminoit tout l'édifice. Le frontiſpice devoit avoir, depuis le rez de chauſſée juſqu'au couronnement, ſoixante-deux pieds de hauteur, & vingt-huit de largeur priſe de l'entredeux des pilaſtres qui eſtoient à côté de la grande porte, & de ceux des petits arcs collatéraux.

Il ne paroît pas que les arcades du pourtour extérieur fuſſent marquées par des nombres au-deſſus de leur ceintre, comme celles du Coliſée & de l'Amphithéatre de Vérone. Celles de Nîmes & d'Arles ne ſont pas numerotées non plus, ce qui ſemble marquer qu'à cet égard on ne s'eſtoit pas conformé dans les Gaules à l'uſage de l'Italie. M. de la Baſtie ajoûte que tout le rez de chauſſée de l'édifice luy paroît eſtre d'ordre Toſcan; c'eſt auſſi le ſentiment de Bibran, qui dit que l'ordre Toſcan eſt ſuivi d'un Dorique, dont on ne voit pas cependant des veſtiges aſſez bien marquez dans les deſſeins communiquez.

Il eſt fait mention des Arènes d'un aſſez grand nombre d'autres villes des Gaules. M. du Cange, dans ſon Gloſſaire de la moyenne & baſſe Latinité, a rapporté pluſieurs paſſages d'Auteurs & de Chartes du moyen âge, qui parlent de celles de Paris, de Poitiers, de Bourges, de Périgueux, de Rheims, de Marſeille & de Tréves. A Orange, il n'y a pas cent ans qu'on montroit le lieu où avoient eſté les Arènes. Ce lieu eſtoit hors de la ville, & très-différent de ce qu'on y appelle vulgairement le Cirque, qu'on ſçait depuis long-temps avoir eſté un théatre.

Du Cange, Gloſſar. Lat. tom. I. p. 677. & ſeq. edit. noviſ.

On pourroit conjecturer que la ville de Die en Dauphiné avoit aussi ses Arènes. Personne n'ignore que le nom de *Munus publicum* signifioit particuliérement les Jeux publics de l'espéce de ceux qu'on donnoit dans l'Amphithéatre; or dans une Inscription déterrée à Ventavon, qu'on trouvera dans les Mémoires de l'Académie, & que M. de la Bastie a expliquée ailleurs, un *Q. Catronius Tibullus* est dit MVNER*is* PVBLICI CVRA*tor* AD DEAM AVG*ustam* VOC*ontiorum*. Dans une autre Inscription du Recueil de Gruter, *Sex. Vencius Juventianus* est loüé par les Vocontiens, OB PRAECIPVAM EIVS IN EDENDIS SPECTACVLIS LIBERALITATEM.

Tom. VII. p. 257.

Gruter, CCCCLXXXIV. 2.

Il seroit, d'un côté, très-difficile de croire que le nom d'Arènes eût esté donné dans le moyen âge aux édifices que nous voyons, qui le portoient encore alors dans tant de villes différentes, parce qu'on ne connoissoit plus depuis long-temps les spectacles ausquels les Arènes estoient destinées. Il falloit donc que ce fût la tradition qui eût conservé ce nom depuis le temps des Anciens. D'un autre côté, il n'est guéres moins difficile d'imaginer que s'il y avoit eu des Amphithéatres semblables à ceux de Nîmes, d'Arles, de Fréjus & de Bordeaux, dans toutes les villes où il est fait mention d'Arènes, il n'y en eût pas au moins quelque partie un peu considérable qui eût résisté à l'injure des temps, puisqu'il reste une grande partie des autres, que les hommes mêmes ont travaillé à détruire; car jamais il ne fut d'édifices plus solides.

Ne pourroit-on pas accorder toutes ces difficultez, en disant que la passion des peuples pour voir des combats de bêtes féroces & de Gladiateurs, estant presqu'égale par-tout, cependant toutes les villes ne se trouvoient pas également en état de faire bâtir des édifices qui coûtoient autant que les Amphithéatres ont dû coûter: la plûpart y ont suppléé; les unes en faisant servir au même usage l'orchestre des Théatres, le champ des Cirques, ou la place des Stades; les autres en élevant de moindres édifices uniquement destinez à cette sorte de combats, & qui tenoient assez des Amphithéatres,

quoyqu'ils n'eussent ni leur grandeur ni leur magnificence.

Les Arènes de Tinténiac à quatre milles de Tulle en Limosin, que M. Baluze a fait graver, paroissent assez propres à donner une idée de ces diminutifs d'Amphithéatres. On n'y voit qu'une seule enceinte ovale de grandes pierres de taille; on n'y voit point de grandes arcades, comme dans les véritables Amphithéatres, & il paroît n'y avoir que quatre portes au rez de chaussée. Il ne regne, à ce qui a dû faire l'étage supérieur, que des fenêtres assez basses & assez étroites. Les traces des siéges qu'on y apperçoit, ne paroissent autre chose que les marques des endroits où les rangs de dégrez devoient estre placez, sur le talus des voutes qui servoient à les porter.

Baluz. Hist. Tutel. p. 6.

Il seroit donc naturel de penser que c'estoit à peu-près sur ce modéle qu'estoient faites ces Arènes moins considérables, qu'elles consistoient en de simples enceintes de pierres de taille, ou de maçonnerie & de moëllons, avec des voutes qui soûtenoient des échafauds ou siéges de bois, qu'on plaçoit lorsqu'il y avoit quelqu'occasion de donner des Jeux publics, & qu'on ôtoit lorsque les Jeux estoient finis. Les Magistrats municipaux qui donnoient quelquefois de ces Jeux quand ils entroient en charge, les riches particuliers qui en faisoient autant pour s'attirer l'affection des peuples, pouvoient donner à forfait à des entrepreneurs de garnir les Arènes de siéges, dans ces sortes d'occasions, qui ne revenoient pas bien souvent dans les villes qui n'estoient pas Métropoles. Suivant les apparences, on ne donnoit que le simple nom d'Arènes à ces Amphithéatres en petit, quoyqu'on l'ait donné aussi aux véritables Amphithéatres, & même aux Théatres & aux Cirques; c'est ce que Juvenal appelle *Municipales Arenas.*

Juven. Sat. III. vers. 34.

Les Actes du martyre de S.t Démétrius publiez par Dom Mabillon, nous apprennent qu'on faisoit des enceintes & des siéges de simples planches, pour y donner des combats de Gladiateurs, & qu'on le pratiqua dans le Stade de Thessalonique. Auguste avoit fait combattre des Athlétes dans le champ de Mars, après avoir fait garnir un certain espace de siéges de bois; & pour l'idée de bâtir ainsi de moindres Amphithéatres,

Mabill. Anal. vet. pag. 172. edit. noviss.

Suet. Aug. cap. 43.

on en tire l'induction de ces endroits particuliers que les Empereurs faisoient construire, ou dans l'enceinte de leurs Palais, ou tout auprès, pour se donner le divertissement de ces sortes de Jeux hors de la foule, &, pour ainsi dire, dans leur domestique. Ces endroits estoient appellez *Lusoria*; Domitien en avoit un à Albe, il en est parlé dans Juvenal & dans son ancien Scholiaste. Lampride, dans la vie d'Elagabale, fait mention de celuy que les Empereurs avoient à Rome. Lactance parle aussi de celuy de Galére Maximien, dans lequel il se plaisoit à faire déchirer des hommes par des ours furieux. A Constantinople il y avoit deux de ces *Lusoria*; l'ancienne description de cette ville, publiée par Pancirole à la fin de la Notice des deux Empires, en place un dans la quatorziéme Région; la description manuscrite de la Bibliothéque de l'Empereur citée par M. du Cange, en met un autre dans la premiére Région auprès du grand Palais. Quoyque ce ne fussent pas là de véritables Amphithéatres, & que Salvien les en ait très-bien distinguez, ils servoient cependant aux mêmes usages, & M. de la Bastie ne voit rien qui empêche de croire qu'ils avoient servi de modéle aux petites Arènes, dont la mémoire s'est conservée en un si grand nombre de villes.

Juven. Sat. IV. v. 99. & seqq. Lamp. Elagab. Lact. de mort. Pers. cap. 21.

Cang. C. p. Christ. p. 108.

Salv. de Gubern. Dei, l. VI. pag. 122. edit. Baluz.



Monument Antique élevé sur rovence

DESCRIPTION

D'un Monument antique, élevé ſur un Pont près du Village de Saint-Chamas en Provence.

A un demi quart de lieuë du village de Saint-Chamas en Provence, du côté du midi, coule une petite riviére appellée *la Touloubre*, ſur laquelle ſubſiſte encore en ſon entier, un Pont antique & d'une conſtruction Romaine, appellé par les gens du pays *le Pont-Surian.* Il eſt bâti en plein ceintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix, & ſur lequel toutes les voitures paſſent encore à préſent. Ce Pont n'a qu'une ſeule arche de ſix toiſes de diamétre. Elle eſt conſtruite de gros quartiers de pierre de trois pieds un pouce de lit dit *Extrados.* Le Pont, qui ſe trouve allongé au moyen de deux maſſifs fort épais, a onze toiſes de longueur; & à ſes deux bouts on voit deux arcs, dont les ſocles qui ont deux pieds de hauteur, regnent dans toute ſa longueur, & forment le parapet du Pont, qui a trois toiſes de largeur. La hauteur des arcs eſt de vingt-un pieds huit pouces.

L'arc qui ſe préſente du côté d'Aix, a une friſe dont les ornements occupent les deux tiers, & ce qui reſte eſt rempli de l'Inſcription ſuivante, en trois lignes.

I.: DONNIVS C. F. FLAVOS FLAMEN ROMAE. ET AVGVSTI
TESTAMENTO. FIEREI. JVSSIT ARBITRATV
C. DONNEI VENAL. ET C. ATTEI. RVFFI.

Vers les pilaſtres, on voit des aigles, & la face intérieure de la friſe eſt couverte d'ornements ſans aucune Inſcription. L'autre arc, qui eſt du côté de Saint-Chamas à l'extrémité du Pont, eſt pareil à celuy qu'on vient de décrire, excepté que l'Inſcription n'occupe que deux lignes dans la friſe, la troiſiéme eſtant placée ſur la grande face de l'architrave; & qu'au lieu que la premiére Inſcription commence par un I... celle-ci

commence par G, & la troisiéme ligne est gravée en plus grands caractères que ceux des deux lignes qui sont au-dessus. De ce côté-là les aigles tiennent une couronne de laurier. On voit encore sur un de ces arcs un Lion accroupi, les autres trois ont esté enlevez ou détruits par l'injure des temps.

Ces arcs sont d'ordre Corinthien; les bases pourroient passer pour Attiques si elles avoient une plinthe. Le gros *Tore* est porté sur un socle de deux pieds. La *scotie* est un peu petite, & le chapiteau paroît trop court, n'ayant que deux modules de hauteur. L'entablement a la cinquiéme partie de la hauteur du Monument, ce qui fait un effet assez agréable.

Il y a quelques singularitez en fait d'architecture, qu'il est bon d'observer. 1.° La frise & la corniche sont fort ornées, & l'architrave ne l'est point.

2.° L'astragale des chapiteaux est avec des *patenotres*, ce qui ne se voit dans aucun des monuments antiques.

3.° Les pilastres ont sept cannelures qui se terminent en creux par le tiers & par le haut; ceux des côtez sont plus étroits, le nombre des cannelures y est réduit à cinq. Tous ces ouvrages paroissent avoir esté faits avec soin. Ils sont bien appareillez. La bâtisse en est solide & proprement exécutée. Le temps a un peu endommagé les chapiteaux, les encoignures, les saillies & les ornements.

Il n'y a aucune Inscription sur les faces intérieures des deux arcs, les ornements de la frise l'occupent toute entiére.

M. le Marquis de Caumont Correspondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, a fait mesurer & dessiner ce Monument avec toute l'exactitude possible, avant que de le faire passer sous les yeux de l'Académie. Il n'y a que *Bouche* Historien de Provence, qui se soit encore avisé de le faire graver, mais il l'a fait avec tant de négligence, qu'on a peine à le reconnoître. Ce reste d'Antiquité se trouvant dans une route détournée, échappe à la curiosité des voyageurs, & c'est ce qui a engagé M. de Caumont à le faire connoître tel qu'il subsiste encore à présent.

En 1737. *Liv. 4. ch. 4. pag. 320.*

Nous trouvons dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table

de Peutinger, deux chemins par lesquels on alloit anciennement d'Aix à Arles. Le premier, qui estoit le plus long, passoit par Marseille, *Calcaria*, lieu aujourd'huy inconnu, & Fox, ou *Fossæ Marianæ*. Voici comment ce chemin est marqué dans l'Itinéraire:

Aquis Sextiis	
Massilia	M. P. XVIII
Calcaria	M. P. XIIII
Fossis Marianis	M. P. XXIIII
Arelate	M. P. XXXIII

On voit bien que cette route faisoit plus d'un détour, puisque d'Arles à Aix en droiture, on ne compte que douze lieuës de Provence, ce qui ne produiroit que quarante-huit milles, à compter quatre milles par lieuë: au contraire, la route de l'Itinéraire compte quatre-vingt-neuf milles d'Aix à Arles, ce qui compose un peu plus de vingt-deux lieuës de Provence. Pour aller de Marseille à Arles en passant par Foz, il est plus probable qu'on tournoit tout autour de l'étang de Berre. Le premier endroit où l'on passoit en partant de Marseille, se nommoit *Calcaria*, & en estoit éloigné de quatorze milles. *Bouche* s'est faussement persuadé que ce lieu estoit le même que *Incaris* de l'Itinéraire maritime; car 1.° il y a deux milles de différence entre la distance que l'Itinéraire par terre met entre Marseille & *Calcaria*, & la distance qu'on trouve dans l'Itinéraire maritime entre Marseille & *Incaris*. 2.° *Incaris* est très-certainement *Cary*, petit Port à trois lieuës, ou à douze milles de Marseille. Or, si de Cary on estoit allé à Foz par terre, on auroit eu à faire vingt-neuf ou trente milles, & non pas vingt-quatre milles seulement; & si au contraire on y estoit allé en droiture, en traversant ce qu'on appelle aujourd'huy la Mer du Martigues, à peine y auroit-il eu dix-huit milles de chemin: il est donc faux que l'*Incaris* de l'Itinéraire maritime, soit le même que *Calcaria* de l'Itinéraire par terre. A s'en tenir à la distance donnée par ce dernier Itinéraire, il

Bouch. Hist. de Prov. tom. I. pp. 152. & 160.

y a apparence que *Calcaria* estoit situé à l'endroit où est aujourd'huy Marignane, ou du moins que c'estoit un endroit placé entre Cignac & Marignane. De-là on venoit passer la Touloubre sur le Pont de Saint-Chamas; & quand on estoit parvenu à la pointe de l'étang de Berre, on tournoit à gauche pour se rendre à Foz. Si l'on prend la peine de suivre sur une Carte cette route, telle qu'on la suppose ici, on trouvera qu'il y avoit précisément trente-huit milles Romains de Marseille aux *Fossæ Marianæ*, qui sont les neuf lieuës & demie de Provence, que l'on compte de Marseille à Foz, en tournant autour de l'étang de Berre. Voilà donc un grand chemin Romain qui passoit sur le *Pont-Surian* ou de Saint-Chamas.

Outre ce grand chemin, la Table de Peutinger nous donne une route de traverse, par laquelle on alloit en droiture d'Aix à Arles; mais les nombres qui marquoient les distances des lieux situez sur cette route, manquent dans toutes les éditions de cette Table: on ne sçauroit déterminer ni la somme totale des milles que les Anciens comptoient d'Aix à Arles, ni la position des endroits que la Table nomme entre ces deux villes, tels que *Pisaris, Tericiæ, Glanum, Ernagina.* Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette route devoit aussi passer par Saint-Chamas, puisque le grand chemin d'Aix à Arles y passe encore à présent, & que depuis le temps des Romains, il n'est arrivé dans ce pays-là aucun changement qui ait pu obliger les habitants de la province à faire un nouveau chemin. Rien n'estoit donc plus utile pour le Public que la construction d'un Pont, dans un endroit où passoient les deux chemins qui se rendoient à une des plus grandes & des plus florissantes villes de la Gaule.

Pour revenir aux arcs qui sont placez sur le Pont de Saint-Chamas, *Bergier* & *Bouche* les qualifient d'arcs de triomphe, mais leur opinion paroît hors de toute vraysemblance, & on ne sçauroit s'y méprendre. Ce Monument ne peut estre qu'un de ces arcs que les Anciens faisoient servir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics; tels sont encore ceux qui se voyent à Saintes sur le pont de la Charente, & qui ont esté

esté publiez dans les Mémoires de l'Académie, où l'on trouvera d'autres exemples du même usage.

Hist. de l'Acad. Roy. des Inscipt. & Belles-Lettr. Tom. III. pag. 235.

A l'égard du motif qui a pu engager *Lucius Donnius* Prêtre ou Flamine de Rome & d'*Auguste*, d'ordonner par son testament, que ce Pont & ces arcs fussent bâtis après sa mort selon la volonté & sous la direction de *Caius Donneus Venalis*, & de *Caius Atteius Ruffus*, M. le Marquis de Caumont conjecture que *Donnius*, natif de Saint-Chamas ou des environs, par prédilection pour un pays dans lequel il avoit habité, a cherché à se faire un nom après sa mort parmi ses Concitoyens, ou qu'il a eu seulement en vûe leur commodité, en ordonnant la construction d'un pont utile au public, & qu'il a laissé ses Exécuteurs testamentaires maîtres d'ajoûter tout ce qui pouvoit faire valoir de si louables intentions.

Il paroît assez singulier que le Monument de Saintes & celuy-ci ayent esté élevez l'un & l'autre par des Prêtres ou Flamines de Rome & d'*Auguste;* mais on cesse d'en estre étonné, quand on considére d'un côté, que ce Sacerdoce ne se conféroit qu'à des personnes distinguées par leur naissance & par leurs richesses; & de l'autre, que les Citoyens opulents se portoient avec empressement à employer une partie de leurs richesses à faire construire des édifices utiles à leur patrie.

Le nom *Donnius* se trouve dans plusieurs Inscriptions, de même que *Flavos* pour *Flavus*. *Gruter* rapporte celle-ci peu correctement. Il donne le surnom de *Juvenalis* à *Donneus*, & *Bouche* celuy de VENAE, tandis qu'il est aisé de lire VENAL. Il est vray que l'L ne paroît pas dans son entier, mais ces legéres différences dans le surnom, sont au fond peu essentielles, & ne méritent guéres d'estre relevées.

Pag. 320. n.° 3.

Beaucoup de monuments de cette espéce subsistent encore dans plusieurs de nos provinces, & il seroit à souhaiter que des personnes aussi zélées & aussi intelligentes que M. le Marquis de Caumont, se donnassent la peine de les faire connoître.

SUR UNE FIGURE DU DIEU MERCURE

Représenté avec un Carquois sur l'épaule.

1737. AU mois de Janvier 1737. M. Bon premier Président de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de Montpellier, & Correspondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, envoya à M. de Boze le dessein d'une Figure singuliére du Dieu Mercure, ayant un carquois sur l'épaule, & tel qu'il est ici gravé; & il accompagna ce dessein d'une espéce de Dissertation en forme de lettre, dont voici la substance.

Extrait de la Lettre de M. le Président Bon à M. de Boze.

Je viens, Monsieur, d'acquérir la petite statue de bronze antique, dont j'ay l'honneur de vous envoyer le dessein avec quelques conjectures que je soûmets absolument à votre décision & à celle de l'Académie.

Cette Figure a quatre pouces de haut, elle est d'un goût exquis, & s'il faut juger de la Divinité qu'elle représente par son air de jeunesse, & plus encore par la bourse qu'elle tient d'une main, & le caducée qu'elle porte de l'autre, on ne sçauroit y méconnoître Mercure: elle en a l'attitude ordinaire, & l'espéce de manteau ou draperie qui la couvre légérement, se trouve de même dans la plûpart des autres statues de ce Dieu.

Le symbole extraordinaire que je luy trouve, est une espéce de Carquois fermé qu'elle porte derriére le dos sur l'épaule droite, & qui y est suspendu par une courroye ou ruban qui croise sur sa poitrine avec la draperie du manteau de ce Dieu. C'est un symbole nouveau par rapport à ce Dieu, & qui peut fournir aux Mythologues de quoy faire briller leur esprit & leur sçavoir; car il reste encore de grandes obscuritez dans la Théologie Payenne, quelqu'illustrée qu'elle soit.

Le Carquois n'a aucun rapport avec le Dieu Mercure, qui n'estoit point chasseur ni guerrier; cet attribut étranger

m'embarrasse, à moins que cette Figure ne soit *Panthée.*

Les Anciens estoient en possession de donner ainsi à des petites Idoles consacrées dans leurs Laraires, des attributs de plusieurs Dieux de différentes classes, soit pour réunir dans une seule figure les idées de la présence de plusieurs Divinitez, au culte desquelles ils estoient plus particuliérement attachez, soit pour diminuer par cet assemblage de symboles, la dépense qu'ils auroient esté obligez de faire pour plusieurs statues.

Ce ne sont point les Antiquaires des derniers siécles qui ont donné à ces sortes d'Idoles le nom de *Panthéons.* Les Inscriptions nous apprennent qu'on le leur donnoit dans le temps même de leur dédicace dans les temples ou autres lieux consacrez aux Dieux, on les y trouvoit désignées sous le nom de *Signa Panthea.*

Il n'y en avoit point qui ne retînt le nom d'une Divinité principale, à laquelle les autres symboles qui convenoient à d'autres Dieux, n'estoient ajoûtez que subsidiairement; ainsi on appelloit *Pantheum Jovis, Pantheum Fortunæ, Pantheum Augusti,* ceux dont la figure principale estoit un Jupiter, une Fortune, un Auguste; & les attributs étrangers à ces Dieux, sont appellez *Parerga* dans les mêmes Inscriptions.

Mercure estoit chargé parmi les Dieux de tant d'emplois, il présidoit chez les hommes à tant de choses, & estoit révéré sous tant d'aspects différents, qu'il n'estoit pas surprenant que sa figure fût une des plus multipliées dans les temples, dans les places publiques, sur les grands chemins & dans les maisons particuliéres; & s'il y avoit un pays où le culte de ce Dieu fût plus étendu, c'estoit sans contredit dans les Gaules. César nous l'apprend dans le sixiéme livre de ses Commentaires, en parlant de la Religion des Gaulois: *Deum maximè Mercurium colunt, hujus sunt plurima simulachra, hunc omnium inventorem artium ferunt: hunc viarum atque itinerum ducem: hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.* Aussi n'y a-t-il point de contrée où il se trouve plus de statues de Mercure, grandes, moyennes & petites, en marbre, en pierre du pays, ou en bronze, qu'en France; celle-ci même y a esté

découverte, & il est certain qu'il n'y a guéres de Divinitez Payennes dont la figure serve plus ordinairement de corps principal aux Panthéons, que celle de Mercure.

La Chausse dans son *Musæum Romanum*, représente un de ces Mercures qui, par un rameau d'olivier & une massuë qu'il tient, porte les symboles d'Apollon & d'Hercule; on en trouve un dans les desseins des pierres gravées de Gorlæus, qui, outre cet attribut du rameau d'olivier, a encore celuy du flambeau de Cupidon; une autre dans Boissart, qui porte la corne d'abondance de la Fortune, & plusieurs dans Spon, chargées des attributs des Génies domestiques.

A quel Dieu peut-on donc rapporter le Carquois attaché sur l'épaule de la petite Figure de bronze que je décris, qu'au Dieu Apollon Pythien, pere & protecteur de ceux qui se servent de l'arc & des fléches? Titres qu'il avoit méritez par l'usage qu'il fit de ces armes dans la défaite du Serpent Python.

La jeunesse du visage de ce Mercure, & sa beauté conforme à celle avec laquelle Callimaque dit dans son hymne à Apollon que ce Dieu estoit toûjours dépeint, peut servir à prouver ce rapport, outre que le même César que je viens de citer à l'occasion de la religion des Gaulois, met Apollon au premier rang après Mercure, dans le nombre des Dieux qu'il dit qu'ils adoroient: *Post hunc Apollinem & Martem*, &c. Et il leur estoit plus respectable encore par la protection dont il favorisoit ceux qui faisoient profession de tirer de l'arc, que sous aucun autre égard, si l'on en juge par l'inclination naturelle qu'ont toûjours eûe les Gaulois pour cet exercice: inclination devenue comme héréditaire dans plusieurs villes de France, & même dans nos pays, où il est encore en vigueur. Il y a dans Montpellier une Compagnie de Chevaliers du noble Jeu de l'Arc. Le feu Roy fit l'honneur à cette Compagnie de s'en déclarer le Chef, & décocha plusieurs fléches au Perroquet. M.rs les Princes, à leur passage, signérent dans le registre de ces Chevaliers de l'Arc, & s'amusérent de même à décocher des fléches. Les priviléges de cette Compagnie ont esté confirmez par nos Rois, pour entretenir l'émulation

de ceux qui en ſont membres, & de ceux qui en ont remporté le prix qu'on y propoſe à l'occaſion des réjouiſſances publiques, comme les mariages de nos Rois, les naiſſances des Dauphins, la publication de la Paix, & autres de cette nature.

Mais l'on pourra m'objecter que ce que j'appelle un Carquois dans cette Figure, n'en eſt pas un, parce qu'on ne voit point ſortir les extrémitez du bois des fléches, comme dans tant d'autres figures des Carquois qu'on voit à Apollon, à Cupidon, à Diane; mais comme ce Carquois eſtoit un étuy qui, par ſa partie ſupérieure, s'ouvroit & ſe fermoit pour la conſervation des fléches qu'il contenoit, & qui n'eſtoit pas toûjours ouvert, figure que nous voyons encore dans nos Carquois d'aujourd'huy, il faut regarder celuy-ci comme fermé. D'ailleurs, les bas reliefs & les pierres gravées antiques nous repréſentent des Carquois de cette forme & dans cet état. Le R. P. de Montfaucon nous en fournit un ſemblable dans un bas relief d'Apollon, qui eſt la troiſieme Figure de la cinquantiéme Planche du premier volume de ſon Tréſor d'Antiquitez, tiré de la Collection de M. Maffei.

Je ſuis avec la plus reſpectueuſe eſtime, &c.

25. Janvier 1737.

Réponſe de M. de Boze à M. le Préſident Bon.

J'ay reçû, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant le deſſein de la petite Figure de bronze antique repréſentant Mercure, que vous avez acquiſe depuis peu, & qui eſt très-digne d'entrer dans votre Cabinet. J'ay communiqué ce deſſein à l'Académie, avec les réflexions que vous y avez jointes, pour rendre raiſon du ſymbole eſtranger qu'on y a donné à Mercure, je veux dire le Carquois qu'il a derriére le dos. La raiſon générale que vous en rendez, Monſieur, eſt aſſûrément dans les régles de la bonne critique, l'Académie l'a reconnu avec plaiſir, & elle m'a chargé de vous marquer combien elle eſtoit ſenſible à l'attention que vous avez de ſoûtenir ainſi le titre & les droits de votre Correſpondance. La ſeule obſervation dont je dois vous faire part, eſt une idée qui me vint dans le moment

que je vis cette Figure de Mercure avec un Carquois sur le dos, il me rappella l'aventure célébre, rapportée dans l'Hymne de ce Dieu attribuée à Homére, plus détaillée encore dans les Tableaux de Philostrate *(Lib. 1. Imag. 26.)* & qu'Horace n'a pas oubliée dans l'Ode 9.e du 1.er Livre composée en son honneur. On sçait que Mercure tout jeune encore, & presqu'au sortir du ventre de sa mere, comme dit Philostrate, estoit d'une subtilité si étonnante, qu'il entreprit pour son coup d'essay d'enlever les boeufs du Roy Adméte, que gardoit Apollon chassé du Ciel pour le meurtre des Cyclopes; qu'Apollon en furie menaçant ce jeune voleur de le tuer, s'il ne luy rendoit ses boeufs, qu'il nioit toûjours d'avoir détournez, & voulant tirer sur luy une de ses fléches, s'apperçut avec plus d'étonnement encore qu'il luy avoit enlevé même son Carquois, & ne put s'empêcher d'en rire, malgré toute sa colere:

Te, boves olim nisi reddidisses
Per dolum amotas, puerum minaci
Voce dum terret, viduus PHARETRA
Risit Apollo.

Or, Monsieur, votre Figure de Mercure avec un Carquois derriére le dos, semble faite exprès pour expliquer cette strophe d'Horace, & luy servir de Commentaire; je suis même persuadé que vous ne l'en estimerez pas moins.

12. Février 1737. J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, &c.



OBSERVATIONS

SUR LES MÉDAILLES ANTIQUES.

SI les hommes qui sont sans Lettres, estoient les seuls qui ne se forment pas une assez juste idée de la science des Médailles, il deviendroit presqu'inutile de faire connoître les abus qui se sont glissez dans l'étude de cette science, puisqu'alors ce seroit en vain qu'on s'efforceroit d'y remedier. Mais M. l'Abbé Geinoz croit que la plûpart de ces abus ont eu pour auteurs, ou pour protecteurs, des Ecrivains d'une érudition reconnue. 1736. & 1737.

C'est sur la foy de ces Ecrivains célébres, qu'on cite chaque jour des Médailles qui n'ont peut-estre jamais existé; c'est leur témoignage qui empêche de rejetter des Médailles d'une autre espéce, qui malgré leur antiquité ne peuvent faire foy dans l'Histoire; c'est sur leur autorité que sont fondées ces interprétations chimériques, qui dégraderoient les monuments les plus respectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier; enfin c'est principalement à ces Auteurs, qu'il faut imputer tant d'erreurs & de fautes de toute espéce où tombent tous les jours les amateurs des Médailles, ceux sur-tout qui, sans en connoître le véritable mérite, les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont pour amasser, ou par le desir de se faire une sorte de nom dans les Lettres. Ces différents abus, qu'il est également important de faire connoître & de prévenir, ont fourni à M. l'Abbé Geinoz, le sujet des observations qu'il a lûes à l'Académie en 1736. & 1737.

Chacun sçait, dit M. l'Abbé Geinoz, que dans le Recueil abondant qui nous a esté donné par Goltzius, on trouve un grand nombre de Médailles qui n'existent plus aujourd'huy dans aucun Cabinet connu. Goltzius a-t-il imaginé ces Médailles? L'accusera-t-on d'avoir voulu aux dépens de sa réputation, en imposer à l'Univers entier, par une supercherie si grossiére & qui pouvoit estre si facilement découverte?

Goltzius luy-même auroit-il esté trompé sans le sçavoir, par des personnes qu'il auroit mal à propos jugées dignes de sa confiance? En auroit-on abusé au point de luy envoyer sous le nom d'antiques, des desseins de pure invention? D'un autre côté, comment est-il possible que la plûpart des Médailles de Goltzius ayent disparu tout-à-coup? Mais en supposant même que la terre eût de nouveau englouti ces trésors, pourquoy voit-on si peu de Médailles pareilles à celles de Goltzius? Croira-t-on que son Recueil ne fût principalement composé que de ces piéces singuliéres & précieuses qui sont uniques dans le monde? M. l'Abbé Geinoz avoue que ses connoissances ne suffisent point pour démêler un fait si embrouillé, & qu'il a peine à croire que les Antiquaires les plus expérimentez osent prononcer affirmativement si le célébre Goltzius estoit innocent ou coupable.

Un second abus qui mérite d'estre observé, c'est celuy qui vient de la négligence des Auteurs qui ont fait imprimer des Recueils de Médailles. Les fautes que le premier a faites, rarement sont corrigées par le second; on sent même que souvent cela n'est pas possible, parce que les Cabinets de Médailles sont sujets à changer souvent de possesseur. Il arrive de-là que les fautes se perpétuent, car chaque Antiquaire copie avec une exactitude scrupuleuse, les Ecrivains qui l'ont précédé; il n'y a pas même jusqu'aux fautes d'impression qui ne se consacrent quelquefois, en passant d'un livre dans un autre. C'est ainsi que Vaillant ayant imprimé un Médaillon de Valérien avec cette Inscription au revers, CONCORDIAE SAECVLORVM, nous trouvons aujourd'huy ce Médaillon dans une Collection fameuse; il est vray qu'on le cite d'après Vaillant, mais si l'on avoit consulté l'Errata du livre de cet Antiquaire, on y auroit vû qu'au lieu de SAECVLORVM, il falloit lire AVGVSTORVM.

Des Médailles supposées & mal décrites, M. l'Abbé Geinoz passe à ces sortes de Médailles qu'il a dit ne mériter aucune foy dans l'Histoire, malgré leur antiquité reconnue. Il entend par-là principalement celles qu'on appelle *Fourrées*, c'est-à-dire, les fausses

les fausses Monnoyes antiques ; & il croit pouvoir placer dans la même classe, certaines Médailles très-légitimes, dont par la négligence des Monétaires, les légendes sont des énigmes, à cause de quelques lettres ajoûtées, omises, ou transposées.

Rien de plus commun que ces sortes de piéces, pour qui s'est familiarisé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un Antiquaire, qui sçachant résister à la vanité de posséder une Médaille unique, ne fasse de celles-ci que le cas qu'elles méritent.

On n'aura pas de peine à croire que les faux Monnoyeurs en tout pays & dans tous les temps, ayent fait un des objets principaux de l'attention des Gouvernements policez. De-là ce qu'on appelle fausse Monnoye, a esté toûjours un ouvrage de ténébres. Ceux que l'avidité du gain a entraînez dans un métier si dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obscurs & retirez, & c'estoient plûtôt des gens sans naissance & sans éducation, qui exposoient ainsi leur vie pour un leger & vil interêt, que des hommes instruits & capables de travailler avec exactitude & précision. Aussi voyons-nous peu de ces Médailles fourrées, sur lesquelles on ne remarque des erreurs grossiéres, soit dans les dates, lorsque le même Consulat, la même Puissance Tribunitienne sont répétées sur les deux faces de la Médaille, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de plusieurs années ; soit dans les faits, lorsqu'ils ne conviennent qu'à un Prince qui regnoit ou devant ou après celuy dont la tête est représentée de l'autre côté de la Médaille.

Ces fautes doivent estre toutes imputées aux fabricateurs de ces fausses Monnoyes. L'inquiétude, inséparable de toute action qui met la vie dans un risque perpétuel, ne s'accorde guéres avec l'attention nécessaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fausses Medailles suivant que le hazard arrangeoit les différents coins que ce même hazard avoit fait tomber entre leurs mains ; ils joignoient à la tête d'un Empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce bizarre mélange pût empêcher le

cours de leurs espéces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres fautes.

De plus de trois cens exemples des fautes que M. Geinoz a remarquées sur des Médailles fourrées du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, il s'est contenté d'en rapporter quelques-uns des plus considérables. Il y a vû avec étonnement dans Trajan son sixiéme Consulat marqué au revers d'une Médaille d'argent, qui du côté de la tête ne porte que le cinquiéme. Dans Hadrien, FORTVNAE RAEDVCI, où *Reduci* est écrit avec un AE. Dans Marc-Auréle, la vingt-quatriéme Puissance Tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitiéme. Ici, des Consulats & des Puissances Tribunitiennes au revers d'une Impératrice. Là, des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des Princesses, au revers de la tête d'un Empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les Jeux séculaires qui se célébrérent sous son regne. Quelquefois une tête Impériale avec le revers d'une Médaille Consulaire. Enfin, des exemples sans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre, la négligence, la précipitation & l'ignorance.

De-là M. l'Abbé Geinoz conclud que d'ajoûter foy à ces sortes de Médailles, & de vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'Histoire, c'est amuser & tromper le public par de frivoles & fausses discussions. Il est vray que tous ceux qui jusqu'à présent nous ont donné des Catalogues de Médailles, n'ont point eu soin de distinguer ces fausses Monnoyes d'avec les vrayes, mais c'est un reproche bien fondé que nous sommes en droit de leur faire: mêler les Médailles fourrées avec les Médailles légitimes, c'est mêler de faux titres avec ceux qui sont vrais, c'est confondre la Fable avec l'Histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoy les Médailles fourrées sont-elles presque toûjours rares, & même assez souvent uniques? C'est, répond M. l'Abbé Geinoz, parce que les fausses Monnoyes n'ont jamais esté aussi abondantes que les vrayes. C'est encore

parce que celles-là ont esté plus aisément détruites par la rouille & les autres accidents qui font plus d'impression sur le fer & sur le cuivre, que sur l'or & sur l'argent. C'est enfin, parce qu'il est assez rare que la même faute soit souvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le hazard. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que les Médailles qui ont esté frappées par ordre du Prince, & sous les yeux des Magistrats, soient toûjours exemptes de fautes; il s'en trouve dont la légende n'est pas correcte, tantôt quelques lettres sont omises, tantôt il y en a de superflues; on en voit où les lettres sont transposées, & d'autres où le Monétaire, à la place des lettres véritables en a substitué qui ne signifient rien, ou dont le sens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même Prince est gravée en relief des deux côtez, souvent avec des Inscriptions qui portent des dates différentes; sur quelques autres que nous nommons *incuses*, la même tête est d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un Empereur est joint à la tête d'une Impératrice, ou le revers gravé pour une Impératrice est uni à la tête d'un Empereur. Enfin il est certaines Médailles qui ont esté frappées plus d'une fois, & celles-là nous présentent souvent l'assemblage monstrueux de mots composez de deux légendes différentes, & quelquefois les lettres y sont disposées avec une symmétrie si réguliére, qu'on a peine à croire que ce puisse estre seulement l'ouvrage du hazard.

C'est ainsi que dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on lit sur une Médaille d'Othon PAX ORBIS RARVM, au lieu de PAX ORBIS TERRARVM; sur une Médaille de Macrin, MCRINVS au lieu de MACRINVS; sur une autre de Gallien GERMACVS au lieu de GERMANICVS; sur une Médaille de Julien l'Apostat VLIANVS au lieu de IVLIANVS. On voit des lettres de trop dans les Médailles suivantes. Sur une Médaille d'Auguste ...... III VIR. R. R. P. C. sur une Médaille de Salustia Barbia Orbiana CONCORDIA A. AVGG. Enfin sur une Médaille de petit bronze du jeune Constantin CONSTANTINVS. I. IVN.

COS. II. Les lettres sont transposées, & de plus il y en a d'ajoûtées dans celle-cy d'argent, qui paroît avoir esté frappée pour Valens, D. N. AVLENAVS. P. AVG. & dans cette autre aussi d'argent de Pescennius FR. FR. FRVG. Le type qui représente la Déesse Cérès tenant de la droite des épics, & de la gauche s'appuyant sur un flambeau, donne lieu de croire que le dessein du Monétaire estoit de graver en abrégé l'inscription CERERI FRVGIFERAE, inscription commune & ordinaire dans les Médailles de ce temps-là. On peut encore citer sur les Médailles du même Pescennius FORTVNAE REDVCI avec le type de la Félicité, une Femme debout tenant de la droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance SALVTI AVG. avec le type de l'Equité tenant d'une main une Balance, & de l'autre une Corne d'abondance.

Mais voicy une piéce bien plus singuliére, c'est une Médaille d'argent d'Etruscille, où la confusion de deux légendes a enfanté cette inscription barbare, PVDIROVIDE. AVG. La plus ancienne de ces deux légendes PROVIDENTIA AVG. ou PROVID. DEORVM avoit esté frappée pour Elagabale avec le type ordinaire, qu'on ne distingue plus. La seconde PVDICITIA AVG. inscription très-commune dans Etruscille, fut imprimée sur cette même Médaille avec le type non confus & très-apparent de la Pudicité debout. Les lettres, il est vray, sont si égales entre elles, si exactement espacées & dans un alignement si parfait, qu'on auroit peine à découvrir la véritable cause de cette erreur, si le côté de la tête de cette même Médaille ne dévoiloit tout le mystère; car quoyque la tête d'Etruscille y soit seule & clairement représentée, quoique la légende de cette Princesse s'y lise en entier, on voit cependant distinctement ces deux mots restez de l'ancienne légende IMP. ANT.

On connoît en argent AVGVSTA au revers d'Antonin Pie, revers destiné pour sa Femme; dans une Médaille de grand bronze du Cabinet de M. de Surbeck. On lit IVNO REGINA au revers de Didius Julianus, & ce revers inconnu

dans cet Empereur, est le seul que les Médailles nous présentent avec la tête de Manlia Scantilla Femme de Didius Julianus. C'est ainsi que dans d'autres Médailles de grand bronze, le revers PRIMI DECENNALES COS. III. a passé de Marc-Auréle à Faustine, & ceux de VENVS & de VENERI GENITRICI de Faustine à Marc-Auréle.

M. l'Abbé Geinoz termine ses observations sur les Médailles qui, quoyque véritablement antiques, ne méritent cependant aucune foy historique, par la description d'un Quinaire, qui représente d'un côté la tête d'Auguste, & de l'autre celle de Marc-Antoine: Quinaire d'autant plus remarquable, qu'il est frappé sur un morceau d'argent, ou sur un flan, pour se servir du terme usité aujourd'huy dans nos Monnoyes, qui est du poids & de la grandeur du denier. Or, sur ce Quinaire on découvre deux fautes dans les légendes. La premiére, n'est que dans la ponctuation; c'est du côté qui représente la tête de Marc-Antoine. On y lit M. ANTON. IMP. III. VI. R. R. P. C. AVG. La lettre R, la troisiéme du mot VIR, est séparée des deux premiéres par un point très-visible, cependant elle fait partie du même mot, comme une infinité d'autres Médailles du même Marc-Antoine ne permettent pas d'en douter. La seconde faute se trouve dans l'Inscription qu'on lit autour de la tête d'Auguste, CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. C. il est visible qu'il falloit R. P. C. qu'on explique ordinairement par *Reipublicæ constituendæ*. Cependant si la Médaille estoit restée avec cette imperfection, il se seroit sans doute rencontré des Antiquaires qui n'auroient pas manqué de raisons pour nous prouver que cette suppression estoit faite à dessein. En tout cas le Monétaire a levé la difficulté, en ajoûtant après coup le P. dans l'interligne, comme nous avons coûtume de faire lorsque nous voulons suppléer une lettre omise en écrivant. Ce P. est d'une plus petite forme que les autres lettres de la légende; il est aussi plus élevé, n'ayant pu trouver place entre l'R. & le C. qui se touchent.

M. l'Abbé Geinoz traite ensuite de l'explication des Médailles, article naturellement lié avec le précédent. Car si les

Médailles ne sont point correctes, ou si, malgré leur correction, elles sont mal lûes, il en naîtra infailliblement des explications bizarres, qui porteront l'erreur & la confusion par-tout. Il faut donc dans l'interprétation des Médailles, beaucoup de sagesse, de retenue & d'expérience.

Tout est plein d'abbréviations dans les Marbres & dans les Inscriptions antiques. Il a fallu, à plus forte raison, s'en servir dans les légendes des Médailles, qui souvent sur un très-petit espace, expriment un grand nombre de choses. Les curieux n'ont pas esté long-temps à découvrir le véritable sens des mots les plus communs de ces légendes, dont ils ont fait, pour ainsi dire, un alphabet.

Il ne faut pas cependant se persuader que les Antiquaires qui nous ont précédez, ayent également bien réussi dans toutes leurs conjectures. Quelques-uns, par exemple, ont cru devoir toûjours lire sur certaines Médailles de Domitien, CENSOR PERPETVVS, parce qu'on y voit CENS. P. & cependant d'autres Médailles de ce même Prince, ou qui n'estoient pas connues pour lors, ou qui n'avoient pas esté consultées, portent avec le même type & la même année de Puissance Tribunitienne, ces mots en entier, CENSORIA POTESTATE, qui deviennent l'interprétation naturelle de l'abbréviation CENS. P. du moins dans un très-grand nombre de Médailles de Domitien.

On a vû de même quelques Antiquaires expliquer ce revers commun dans Gallien, GERMANICVS MAXV. par ces mots, GERMANICVS MAXVMVS; mais l'V qui se lit après MAX. est-là une lettre numérale, & signifie que le titre de *Germanique* est donné à Gallien pour la cinquiéme fois. C'est ce que semblent prouver deux autres Médailles d'argent, dont l'une a, ainsi que cette premiére, un trophée pour type au revers, avec cette Inscription entiére, GERMANICVS MAXIMVS; l'autre a pour légende du côté de la tête de Gallien, IMP. GALLIENVS P. AVG. GERM. III. & au revers, VICTORIA GERMANICA, une Victoire sur un globe avec deux esclaves à

ses pieds. En effet, la premiére de ces Médailles nous apprend que du temps de Gallien on disoit MAXIMVS, & non MAXVMVS; & la seconde, que ce Prince estoit attentif à faire graver sur ses Monnoyes le nombre des victoires qu'il remportoit sur les Germains; d'où il est naturel de conclurre que par GERMANICVS MAX. V. on doit entendre GERMANICVS MAXIMVS QVINTVM, comme on doit lire GERMANICVS TERTIVM sur la Médaille rapportée ci-dessus.

Outre les titres du Prince en l'honneur de qui a esté frappée la Médaille qu'on veut expliquer, titres dont les abbréviations sont connues & expliquées de la même maniére par tous les Sçavans, il se trouve souvent des lettres & même des mots, soit dans le champ, soit dans l'exergue, ou dans la légende des Médailles, qui, faute d'avoir un sens complet, ou qui puisse se lier aisément avec ce qui précéde & ce qui suit, nous forcent de recourir à des interprétations arbitraires. C'est alors qu'on est, pour ainsi dire, obligé de deviner; & celuy-là ordinairement devine le plus juste, qui approche le plus du vraysemblable, & qui donne le moins dans le merveilleux.

Dans une Médaille Consulaire de la famille *Julia*, qui représente au revers une hache à côté d'un trophée au pied duquel on lit CAESAR, du côté de la tête, qui, selon Vaillant, est celle de la Piété entourée d'une couronne de chêne, on voit ces trois lettres, I. IT. qui doivent s'interpréter par ces mots, IMPERATOR ITERVM; & nous sommes conduits à cette interprétation par une autre Médaille de la même famille, qui représente aussi un trophée, mais différemment orné, avec ces mots, C. CAESAR C. F. Du côté de la tête, qui est celle de Vénus, on lit IMP. ITER. ce qui signifie clairement IMPERATOR ITERVM. La lettre I. peut avoir encore le même sens dans une Médaille d'Æmilien, au revers de laquelle on lit P. M. TR. P. I. P. P. car il faut que cette légende signifie, ou *Pontifex Maximus Tribunitiâ Potestate Imperator, Pater Patriæ*, ou bien, *Tribunitiâ Potestate primum Pater Patriæ*. Mais l'usage n'a jamais

esté de dater sur les Médailles la première Puissance Tribunitienne; on ne la désigne jamais que par ces mots, TRIBVNITIA POTESTATE. Il est donc très-vraysemblable que l'I de cette légende est une lettre initiale, & signifie IMPERATOR.

Il ne seroit pas possible d'expliquer une Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, sans recourir aux lettres initiales. C'est un petit bronze de Probus sur lequel on lit du côté de la tête couronnée de laurier, BONO. IMP. C. M. AVR. PROBVS AVG. & du côté du revers, SOLI INVICTO. le Soleil conduisant ses quatre chevaux de front. Toute la difficulté consiste dans le mot BONO. placé au commencement de la légende du côté de la tête de l'Empereur. Si au lieu de BONO on lisoit BONVS, ou qu'au lieu de PROBVS, il y eût PROBO, malgré la nouveauté de cette inscription, il seroit aisé d'en découvrir le sens; mais comment construire la phrase telle que nous la voyons écrite! C'est-là, suivant M. l'Abbé Geinoz, un des cas où l'on est obligé de recourir aux lettres initiales. Il y auroit trop de hardiesse d'entreprendre de déterminer la vraye signification de celle-ci. Cependant il croit qu'il doit luy estre permis de hazarder ses conjectures dans une circonstance où il n'est question que de conjecturer. Il regarde donc ces quatre lettres BONO comme les initiales de ces mots BONO ORBIS NATVS OPTIMVS, qui s'accordent fort bien avec le reste de la légende, IMPERATOR CAESAR MARCVS AVRELIVS PROBVS AVGVSTVS. Cette explication qu'il ne propose qu'en attendant qu'on en ait trouvé quelqu'autre qui le satisfasse davantage, ne s'éloigne point du stile des Médailles, puisque nous en connoissons dans plus d'un Empereur avec la légende BONO REIPVBLICAE NATVS, & elle ne contredit point l'histoire qui nous représente l'Empereur Probus comme digne de tous les éloges que mérite un Prince qui fait sa principale gloire du bonheur de ses Sujets.

Si ces deux raisons ne sont pas convainquantes, comme en effet

effet M. Geinoz ne les donne pas pour telles, du moins se croit-il à l'abri du reproche de n'avoir pas recherché le vray-semblable, & de s'estre plus occupé du plaisir de placer ses idées sur les Médailles, que de dévoiler celles des Intendants des Monnoyes qui les ont fait frapper. Car il n'est que trop vray, ou du moins que trop apparent, continue-t-il, que tel a esté le dessein de certains Auteurs, recommandables d'ailleurs par leur vaste érudition; & pour en donner un exemple, il choisit une Médaille d'argent d'Alexandre Sévére, frappée lors de l'adoption de ce Prince, ou peu après, lorsqu'il n'estoit encore que César. On y voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, & cette Inscription autour M. AVR. ALEXANDER CAES. *Marcus Aurelius Alexander Cæsar.* De l'autre, une femme vêtue d'une longue robe qu'elle releve par derriére avec la main gauche, en tenant de la main droite une fleur, en un mot, le type de l'Espérance, mais avec cette Inscription singuliére, INDVLGENTIA AVG. *Indulgentia Augusti.*

La singularité de cette Inscription consiste uniquement en ce qu'elle se trouve jointe avec le type de l'Espérance, car on trouve sous la plûpart des Empereurs, des Médailles avec la légende INDVLGENTIA AVGVSTI. Mais alors la Médaille représente ordinairement une femme assise, tenant de la droite une *haste* assez courte & posée en ligne transversale.

C'est aussi l'union de ce type avec cette légende, qui a donné occasion à un de nos plus célébres Antiquaires de penser que les lettres de l'Inscription estoient presque toutes des lettres initiales; en conséquence de cette idée, & de plusieurs autres qui ne l'abandonnoient jamais dans toutes ses recherches, il a cru découvrir sous ces deux mots INDVLGENTIA AVG. cette longue phrase: *Instituti Narbonensium Decreto Votivi Ludi Genti Juliæ Aureliæ Augustæ.*

Il est d'autant plus singulier qu'on aît eu recours à une interprétation si bizarre, que cette Médaille d'Alexandre Sévére porte son explication avec soy, en sorte qu'il ne faut

que la considérer avec attention pour ne point douter de ce qu'elle signifie. Elle fut frappée dans le temps de l'adoption d'Alexandre Sévére, & destinée, selon les apparences, à transmettre ce grand événement à la postérité; mais comme on vouloit faire entendre que cette adoption estoit un pur effet des bontez de l'Empereur Elagabale pour le jeune Alexandre son cousin, le même monument nous a conservé d'un côté le fait historique, de l'autre le motif qui détermina l'Empereur à une action si généreuse. Voici donc comment il faut lire cette Médaille. M. AVR. ALEXANDER CAES. INDVLGENTIA AVGVSTI. *M. Auréle Alexandre César par la générosité, par la bonté de l'Empereur.*

Les deux types ne s'accordent pas moins ensemble que les deux légendes, puisqu'il estoit vray que par son adoption le nouveau César devenoit l'espérance des peuples dont il estoit destiné à faire un jour le bonheur. Pour peu que l'on soit versé dans les Médailles, on sçait que le plus souvent l'Inscription du revers n'est qu'une suite de l'Inscription gravée autour de la tête. On sçait encore qu'il doit regner une parfaite correspondance entre les deux types. Que reste-t-il donc à objecter contre une explication aussi claire que facile? Sera-t-on blessé de ce que le mot INDVLGENTIA est à l'ablatif? Mais il faudra, par la même raison, s'inscrire en faux contre un nombre infini de Médailles dont le premier mot de la légende du revers sera dans un cas oblique. On pourroit en citer qui commencent par toutes sortes de cas, & même plusieurs qui sont clairement à l'ablatif; mais outre que cette difficulté ne vaut pas la peine de s'y arrêter, M. l'Abbé Geinoz trouve dans les Médailles mêmes une confirmation authentique de l'interprétation qu'il donne à la légende INDVLGENTIA AVG. sur la Médaille d'Alexandre Sévére. Il la trouve cette confirmation, dans une autre Médaille du même Prince, qui fait partie de la superbe collection de moyen bronze du Cabinet du Roy. La légende des deux côtez est absolument la même dans les deux Médailles; mais à la place du type de l'Espérance, on remarque au revers de celle-ci, le

jeune Prince debout en habit militaire, tenant un ſceptre de la main droite, & un javelot de la gauche, avec deux enſeignes militaires derriére luy : en un mot, le même type préciſément qui eſt ordinairement accompagné de ces mots PRINCIPI IVVENTVTIS, & qu'on trouve, ainſi que le type de l'Eſpérance, au revers de toutes les Médailles frappées pour ceux qui eſtant faits Céſars, acquéroient un droit réel à l'Empire. Or que peut ſignifier ce type avec la légende INDVLGENTIA AVG. ſinon que le Prince dont la tête eſt gravée de l'autre côté, a eſté fait Prince de la jeuneſſe par la bonté de l'Empereur, comme dans la premiére Médaille le type de l'Eſpérance, avec les mêmes mots, fait entendre que par la bonté de l'Empereur il eſt devenu l'eſpérance des peuples ? D'où il ſuit que cette explication eſt la plus naturelle & la plus juſte qu'on puiſſe donner à ces deux Médailles, qui prouvent uniquement, ou qu'Elagabale avoit ordonné que tous les monuments deſtinez à célébrer la nouvelle dignité du jeune Alexandre, marquaſſent en même temps qu'il ne devoit cette dignité qu'à ſon amitié pour luy, ou que le jeune Alexandre a ſouhaité que tout ce qui annonceroit ſa nouvelle dignité, annonçât auſſi ſa reconnoiſſance pour les bontez de l'Empereur.

Après avoir montré les principaux abus qui ſe ſont gliſſez dans la ſcience des Médailles, & indiqué quelques-uns des obſtacles que l'on rencontre dans l'étude de ces monuments, M. l'Abbé Geinoz propoſe les moyens de ſe garantir de ces abus, & de ſurmonter ces obſtacles. Il les réduit à deux principaux.

Le premier eſt de s'appliquer ſans relâche à la connoiſſance de l'antique, ce qui comprend non-ſeulement le métal, mais encore la gravûre des coins & le poinçonnement des lettres ; en ſorte qu'on acquiére, s'il eſt poſſible, de ces yeux que Cicéron appelle *oculos eruditos*.

Le ſecond, encore plus important, c'eſt d'eſtre continuellement en garde contre le merveilleux ; de ſe défier de tout ce qu'on montrera de ſingulier en ce genre ; en un mot, de

ne rien admirer qu'après qu'on se sera convaincu par soy-même du mérite réel de la Médaille que l'on présente.

Par rapport aux Médailles, comme par rapport à une infinité d'autres choses qui font partie de ce qu'on appelle *curiosité*, la vanité de posséder une piéce rare & unique, fait souvent mettre en usage toute sorte de ruses & d'artifices pour en imposer. De-là sont venus ces Catalogues informes, où des Médailles qui n'ont d'autre mérite que d'avoir esté frappées par des faussaires & par des ignorants, sont décrites avec des éloges magnifiques. De-là ces interprétations arbitraires, qui vont quelquefois jusqu'à renverser les points d'Histoire les plus constants. De-là cette confusion & ce mêlange dans les Cabinets & dans les livres, des Médailles fausses avec les vrayes, ou des modernes avec les antiques, & enfin mille autres inconvénients que l'on découvre à chaque instant dans l'étude & dans la recherche des Médailles; car cette vanité s'estant une fois emparée de l'esprit des curieux, on ne s'en est plus tenu au vray, on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que sa collection fût plus singuliére que celle d'un autre, ou du moins qu'elle passât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il est donc essentiel à un amateur de ces monuments antiques, d'estre en état de juger par luy-même du mérite de chaque piéce, & de ne point se laisser séduire aux pompeuses descriptions qu'il entendra faire, soit au nouvel acquéreur d'une Médaille, soit à celuy qui cherche à s'en défaire. Souvent après avoir examiné ce qu'on luy vantoit avec tant d'emphase, il trouvera que c'est un coin moderne, que la Médaille est refaite ou fourrée; enfin, si elle est antique & légitime, elle sera peut-estre inutile pour l'Histoire. Il cessera donc d'admirer cette Médaille, & ayant cessé de l'admirer, il cessera bientôt de rechercher ce qu'il ne desiroit ardemment que faute de le bien connoître; & c'est encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de Lettres, à qui la nature a donné du goût & de la facilité pour les sciences, plus que la fortune ne leur a procuré de secours pour les acquérir.

Quant à ces Curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les Médailles, ni une certaine connoissance de l'Histoire, ni la lecture des ouvrages de l'Antiquité, ils n'estiment communément les Médailles qu'à proportion de leur rareté, & cette rareté le plus souvent dépend, ou du caprice, ou de la mauvaise foy de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de Médailles, quelquefois de la beauté seule & de la conservation de la Médaille, & presque toûjours du hazard, qui a permis qu'on ait découvert un trésor antique plûtôt ou plus tard.

Au contraire, celuy qui n'envisage les Médailles qu'en homme de Lettres, c'est-à-dire, qui n'en mesure le prix que sur leur utilité, ne préfére aux autres Médailles que celles qui servent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obscur de l'Histoire. Une Médaille qui porte une date, ou qui fixe une époque, sur-tout quand cette date ou cette époque sont de quelque conséquence, est plus précieuse pour luy que les *Cornelia supera*, les *Tranquillines* & les *Pescennius*.

Ce n'est pas que M. l'Abbé Geinoz veuille condamner ceux qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des personnages illustres de l'Antiquité. Il avoue que les Médailles ne seroient pas dépouillées de tout mérite, quand même elles ne serviroient qu'à nous conserver les portraits des grands Hommes; mais ce n'est point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de Lettres. Si une Médaille de Pescennius ne porte aucune date particuliére, si elle n'apprend aucun fait historique, & qu'elle ne nous présente qu'un portrait, il est indifférent à celuy qui veut devenir sçavant, que cette piéce rare soit entre ses mains ou dans celles d'un autre. Tout le monde convient de l'existence de Pescennius; le Curieux qui posséde sa Médaille, n'en est pas plus assûré qu'un autre. L'homme de Lettres voudroit fixer précisément le temps où ce Prince a vécu, il voudroit apprendre quelque circonstance particuliére de sa vie. Si la Médaille ne peut l'instruire de ce qu'il cherche, il est presqu'inutile qu'il l'ait vûe. Mais exiger d'un Curieux, & d'un Curieux homme de

Lettres, qu'il s'attache toute sa vie à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il descende jusqu'au détail de la gravûre & de la fabrique des Médailles, n'est-ce point, dira-t-on, le réduire à la condition d'un simple Artiste? N'est-ce point même luy imposer une obligation qu'il sera hors d'état de remplir, puisque le goût qu'il doit avoir pour la lecture, ne peut s'accorder avec la dissipation inséparable de la vie d'un homme qui s'occupe à parcourir des Cabinets?

M. l'Abbé Geinoz conviendroit de la vérité de cette objection, si la connoissance de ce qu'il appelle le matériel de la Médaille, demandoit une application sérieuse pendant un long espace de temps, ou s'il n'avoit pas supposé un goût particulier pour les Médailles dans celuy qui veut acquérir cette connoissance. En effet, sans ce goût, ce seroit peut-estre faire trop peu de cas de son temps que de le consacrer à cette étude; mais il s'agit ici d'un Curieux en qui l'amour des Lettres augmente le penchant naturel qu'il se sent pour ces précieux restes de l'Antiquité. Il est vray que si ce travail devoit estre sans aucun fruit, l'on seroit en droit de se l'épargner; mais M. l'Abbé Geinoz prouve surabondamment par un exemple que luy fournissent les Médailles, que la seule fabrique de ces monuments peut, en certains cas, répandre un très-grand jour sur des faits que l'Histoire n'a pas suffisamment éclaircis; & il en résulte que l'homme de Lettres connoisseur en Médailles, les voit d'un œil bien différent de l'artiste le plus expérimenté.

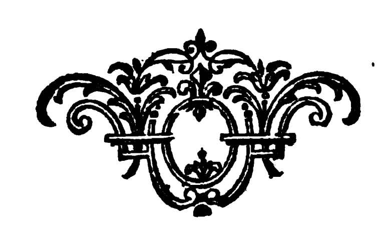
Le nom de Carausius n'est ignoré de personne. On sçait que ce Prince, sous le regne de Dioclétien & de Maximien, se rendit maître de la Grande-Bretagne, & qu'il y prit le titre d'Empereur. Il seroit inutile de remarquer ici que les Médailles de Carausius nous apprennent plus de circonstances de sa vie que nous n'en sçavons par l'Histoire; ce point particulier seroit la matiére d'une ample Dissertation. M. Geinoz se borne uniquement à parler de deux de ses Médailles, sur lesquelles du côté de la tête on lit, IMP. CARAVSIVS P. F. AVG. & au revers, PAX. AVGGG. avec trois G. Le type n'a rien de remarquable. C'est la Déesse de la Paix

debout, qui d'une main éleve une branche d'olivier, & de l'autre, ou s'appuye sur une haste, ou la tient en ligne transversale, car il y en a dans ces deux attitudes. On distingue aussi plusieurs lettres dans le champ & dans l'exergue de ces Médailles. La fabrique en paroît plûtôt barbare que Romaine; elle est telle, en un mot, que celle de toutes les autres Médailles de Carausius. Mais ce qu'on y découvre de plus singulier, ce sont les trois G. qui désignent trois Augustes, comme tous les Antiquaires en conviennent. Qui sont-ils, en effet, ces trois Augustes, ou, pour parler plus précisément, qui sont ces deux autres Augustes qui ont fait la paix avec Carausius, & qui l'ont reconnu pour leur Collégue, en l'associant avec eux à l'Empire? Tous les Auteurs gardent un silence profond sur un fait si important, dont nous ignorerions encore la vérité, si nous n'avions pas d'autres Médailles exactement semblables en tout à celle de Carausius, excepté qu'elles portent le nom, les unes de Dioclétien, les autres de Maximien. La fabrique de ces Médailles est si parfaitement la même, qu'il faut démentir ses propres yeux, pour douter qu'elles n'ayent esté frappées dans le même lieu & dans le même temps, & par conséquent destinées à conserver à la postérité la mémoire du même événement.

Nous pouvons donc assûrer avec confiance, poursuit M. l'Abbé Geinoz, (& cette confiance nous la devons à la seule inspection de la fabrique des Médailles,) que Dioclétien & Maximien ont reconnu Carausius pour Empereur. Ils y furent forcez sans doute par quelque victoire que ce Prince remporta sur eux. Ils aimérent mieux luy donner la qualité de leur Collégue, & consentir qu'il regnât sous ce titre dans la Grande-Bretagne dont il s'estoit emparé, que d'estre forcez de rapprocher en-deçà de cette Isle les bornes de l'Empire Romain. Cependant, comme dans ce traité tout l'honneur & tout l'avantage estoit du côté du nouvel Empereur, les deux anciens ne se seront point empressez d'en perpétuer le souvenir, & Carausius, au contraire, n'aura rien négligé pour le faire. De-là vient que les Médailles où cet événement est exprimé,

tant celles qui ſont avec la tête de Carauſius, que celles où on lit les noms de Dioclétien & de Maximien, n'ont point eſté frappées à Rome, mais ou dans la Grande-Bretagne, ou dans quelqu'autre pays qui favoriſoit le parti de Carauſius. Il en eſt de même des Médailles ſuivantes du même Prince, l'une en petit bronze, qui a pour légende LAETITIA AVGGG. avec trois G. & deux d'argent, ſur la premiére deſquelles on lit ROMAE VICTRICI, autour d'un Temple à huit colomnes, dans lequel on voit Rome aſſiſe; l'autre, ROMANO RENOVA, abrégé de ces mots, *Romanorum Renovatio*, autour de la Louve qui allaite les deux Jumeaux.

Au reſte, dit encore M. l'Abbé Geinoz, ce ſeroit avoir une idée peu juſte des Médailles, que de borner leur utilité à des obſervations de cette eſpéce. Qu'on liſe l'ouvrage du ſçavant Spanheim, & l'on conviendra aiſément que dans une infinité de circonſtances, les Médailles ſont d'un très-grand ſecours. Ne leur faiſons pas cependant l'honneur de croire que leur étude ſe puiſſe ſéparer de la lecture des Auteurs anciens; ſouvent les Médailles aident les livres, elles éclairciſſent des paſſages, elles ſuppléent des dates ou des noms, & redreſſent même quelquefois des erreurs, mais pour un ſervice qu'elles rendent à l'Hiſtoire, elles en reçoivent mille des Hiſtoriens, & tous d'une ſi grande conſéquence, qu'avec les livres ſans les Médailles on peut ſçavoir beaucoup & ſçavoir bien, & qu'avec les Médailles ſans les livres on ſçaura peu & l'on ſçaura mal.



SUR

SUR DEUX MEDAILLES GRECQUES,

L'une de Cléopatre, l'autre de Pharnace, & une troisiéme Latine de la Famille FABIA.

NOUS avons rapporté dans la partie historique du neuviéme tome des Mémoires de l'Académie, une lettre de M. le Président Bouhier à M. de Boze, sur le mot ΟΣΣΑΝ que quelques Antiquaires ont prétendu se trouver dans la légende d'une Médaille de Cléopatre ; & la réponse de M. de Boze à ce sçavant Magistrat. Mais comme la difficulté & les explications n'en sont pas demeurées-là, & que d'ailleurs ce commerce littéraire a produit sur d'autres matiéres, des discussions encore plus intéressantes, nous allons suivre l'espéce d'engagement que nous avons pris d'en rendre compte.

Voici la séconde lettre de M. le Président Bouhier à M. de Boze.

Comme je n'ay vû que depuis peu, Monsieur, les deux derniers volumes des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, je n'ay pu vous remercier plûtôt de la place que vous & Messieurs vos Confréres avez bien voulu y donner à ma Dissertation sur la qualité de Grands Pontifes des Empereurs en second. Je vous supplie de leur en faire mes remerciments très-humbles, & de leur marquer combien je suis sensible à l'approbation dont ils ont bien voulu l'honorer. 29. Septemb. 1736.

J'ay vû aussi avec grand plaisir vos sçavantes réflexions, auxquelles j'ay donné lieu, sur la légende des Médailles de Cléopatre, où quelques Antiquaires ont cru lire ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ. On ne sçauroit défendre plus sçavamment que vous le faites, le sentiment de ceux qui croyent que ces Médailles sont supposées, ou du moins que la légende en a esté mal déchiffrée.

Voici pourtant deux choses qu'on peut vous opposer, & qui paroissent mériter quelqu'attention.

1.° Les Journalistes de Leipsick, au mois de Juillet 1684.

page 315. attestent que sur les doutes proposez par M. de Spanheim sur ces Médailles, ils avoient consulté celle d'un Cabinet illustre, qu'ils ne nomment pas, mais où ils disent formellement avoir trouvé la même légende que Goltzius a rapportée. Il est difficile de croire qu'estant à cet égard sur leurs gardes, ils ayent pu y estre trompez.

2.° Charles Patin, en ses Notes sur Suétone, *pages 25. & 76.* rapporte une Médaille de Pharnace Roy de Pont, avec cette Inscription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ. Je sçais bien que M. de Spanheim, *de Præst. Numism. Tom. I. pp. 486. 487.* a cru qu'il l'avoit mal lûe, mais c'est ce que j'ay peine à me persuader d'un homme tel que Patin. Je serois bien aise de sçavoir ce que vous en penserez.

J'ay l'honneur de vous adresser aussi une Dissertation que je fis il y a quelques années, à l'occasion d'une Médaille de la famille *Fabia,* sur le type de laquelle vous eûtes la bonté de m'envoyer des éclaircissements, qui aidérent à dissiper mes doutes, & à expliquer cette Médaille, qui n'avoit point esté entendue, ce me semble. Si vous la croyez digne d'estre présentée à Messieurs de votre Académie, je vous en laisse le maître, & j'ay l'honneur d'estre toûjours, &c.

Explication d'une Médaille Consulaire de la Famille FABIA, *adressée à M. de Boze par M. le Président Bouhier, & lûe à l'Académie au mois de Décembre 1736.*

Je ne puis que m'applaudir, Monsieur, d'avoir eu recours à vous, pour éclaircir mes doutes sur le type de l'une des Médailles de la famille *Fabia,* puisqu'en confirmant la pensée que j'avois eûe à ce sujet, vous m'avez donné lieu de découvrir, si je ne me trompe, le véritable objet de cette Médaille.

Elle est la quatriéme dans les Recueils de Fulvius Ursinus & d'André Morel, & la quinziéme dans celuy de feu M. Vaillant. D'un côté elle représente, comme vous sçavez, la tête de Jupiter couronné de lauriers, & de l'autre le Dieu

Mars debout, ayant derriére luy son bouclier, tenant de la main gauche la haste, sur laquelle il est appuyé, & de la droite une couronne, que d'autres, comme Morel, ont prise pour une patére, parce qu'apparemment la couronne est presqu'effacée dans quelques Médailles. Sous cette couronne est la légende Q. FAB. & plus bas dans Ursinus, une espéce de Trépied, ou plûtôt, selon MM. Vaillant & Morel, le Monogramme [monogramme].

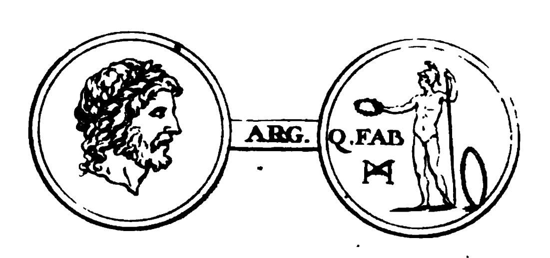
M. Vaillant est le premier qui ait fait quelque tentative pour expliquer cette Médaille. Il est d'abord convenu qu'elle n'avoit point esté frappée à Rome; & dans la prévention où il estoit que le Monogramme renfermoit les lettres ΠA, il a cru que la Médaille devoit estre attribuée aux Panormitains. A l'égard du Q. Fabius, dont il est fait mention dans la Médaille, pour ne point demeurer en reste, il a prétendu que c'estoit Q. Fabius Servitianus: conjecture qui n'est appuyée sur aucune vraysemblance, puisqu'on ne voit pas que ce Romain ait eu aucun commandement en Sicile.

M. Havercamp, dans le sçavant Commentaire qu'il nous a donné depuis peu sur le Recueil d'André Morel, a pourtant adopté en partie le sentiment de M. Vaillant; car il croit comme luy que la Médaille a esté frappée à Panorme. Mais il est persuadé que le Fabius de la légende, est un de ceux à qui Auguste donna la commission de conduire la colonie qu'il envoyoit à Panorme.

Cette conjecture, quelqu'ingénieuse qu'elle soit, ne me paroîtroit pas recevable, quand même le Monogramme devroit estre expliqué suivant son idée. 1.° Parce que, comme ce Sçavant le reconnoit luy-même, dans les autres Médailles de cette Colonie le nom des Panormitains se trouve toûjours écrit en caractères Romains. C'estoit en effet l'usage commun des Colonies Romaines; & on y auroit d'autant moins manqué dans la Médaille dont il s'agit, que le nom de Fabius y est écrit dans ces mêmes caractères. 2.° Si la Médaille avoit esté frappée en l'honneur d'un des Conducteurs de la Colonie, pourquoy y auroit-on gravé plûtôt la figure du Dieu Mars,

que la charruë, symbole ordinaire de ces sortes d'établissements? C'est-ce qui n'est point vraysemblable.

Ces considérations m'ayant fait soupçonner que le Monogramme avoit esté mal lû par les Antiquaires, vous eûtes la bonté d'examiner de plus près, à ma priére, cette Médaille dans le riche Cabinet du Roy, & de me confirmer un fait dont je m'estois déja douté. C'est que le Monogramme y estoit représenté en cette forme ⋈, d'où vous conclûtes avec raison, qu'il estoit l'abrégé du nom MAX*imus*.



Il n'est donc plus question que de déterminer auquel de ceux qui ont porté ce nom, peut convenir le plus naturellement la Médaille dont il s'agit. Or je ne vois rien de plus vraysemblable que de l'attribuer à Q. Fabius Maximus, ce fameux Dictateur, surnommé *Verrucosus*, qui, en éludant toutes les entreprises d'Annibal, trouva le secret de le vaincre presque sans coup férir.

Je me persuade donc que cette Médaille fut frappée l'an de Rome $\frac{544}{545}$. sous le cinquiéme Consulat de ce grand homme, quand il eut remis Tarente sous la puissance des Romains, de la maniére qui est racontée par les Historiens.

Tite-Live, XXVII. 15. 16.
Plutar. in vit. Fabii, &c.
Strab. lib. VI. pag. 278.

Il y a aussi apparence qu'elle fut frappée dans Tarente même, où Jupiter estoit particuliérement honoré, & avoit une statue colossale dans le Gymnase, au rapport de Strabon. Pour la couronne que le Dieu Mars paroît, dans la Médaille, mettre sur le nom du Consul, on comprend qu'elle luy estoit bien dûe, après une conquête aussi importante.

Mais de quelle espéce estoit cette couronne? Car on sçait

que chez les Romains il y en avoit de plusieurs sortes pour honorer les guerriers distinguez, & qu'elles ne se donnoient pas indifféremment. C'est un point qui reste à éclaircir, & qui pourra nous servir à expliquer un passage de Pline l'ancien, qui méritoit bien quelques réflexions de la part des Commentateurs.

Ce passage se trouve dans un endroit de son Histoire Naturelle, où parlant de toutes ces différentes couronnes, il dit que la plus honorable de toutes estoit celle d'herbe verte: *Corona nulla fuit gramineâ nobilior, in majestate Populi Terrarum Principis.*

Plin. Hist. Nat. XXII. 3. 4. 5.

Il ajoûte que les autres avoient esté souvent données, soit par les Généraux, soit quelquefois même par le Sénat. Mais celle de gazon n'estoit jamais accordée qu'au sortir de quelque péril éminent où une armée s'estoit trouvé engagée, *in desperatione suprema;* ni donnée à aucun Général, qu'elle ne luy eût d'abord esté déférée par l'armée qu'il avoit tirée du danger: *nulli, nisi ab universo exercitu servato, decreta.*

Pline nous apprend ensuite que cette couronne se faisoit avec le gazon même qui estoit trouvé sur le lieu où l'action s'estoit passée, & qu'on la nommoit *Obsidionale*, parce qu'on la donnoit au Général qui avoit délivré des troupes assiégées par l'ennemi.

Enfin, cet Historien rapportant les noms de quelques Généraux en petit nombre, qui avoient reçû cet honneur, met en ce rang le grand Fabius dont il s'agit. Sur quoy il observe que malgré le service signalé qu'il avoit rendu à sa patrie pendant sa Dictature, en sauvant une partie de l'armée commandée par Minucius, il ne fut pas néantmoins alors honoré de cette couronne, ne l'ayant obtenue que quand il eut chassé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulso.* Mais il l'obtint avec les circonstances les plus glorieuses, car elle luy fut déférée, non-seulement par le Sénat & par le Peuple, mais par toute l'Italie, & mise sur sa tête, en quelque maniére, dit l'Historien, par les mains mêmes de l'Empire, *ipsius Imperii manibus imposita est.*

Comme la conquête de Tarente fut le dernier des exploits de Fabius contre Annibal, on ne sçauroit douter que ce ne fût après cette expédition qu'il reçut des honneurs aussi distinguez. Cependant il se présente sur cela plusieurs difficultez qu'il faut tâcher d'applanir, puisque les Sçavans n'ont pas jugé à propos de le faire jusqu'à présent.

La premiére est de sçavoir pourquoy on donna en cette occasion à Fabius la couronne Obsidionale? Car on vient d'observer qu'elle se donnoit, non à celuy qui avoit conquis des villes, mais à celuy qui avoit délivré les troupes Romaines de quelque danger pressant.

Pour comprendre que Fabius estoit dans ce cas, il faut se souvenir que quand Annibal avoit pris Tarente sur les Romains, le Gouverneur de la place s'estoit sauvé avec sa garnison dans la citadelle, & que malgré un long siége, qui fut depuis converti en blocus, il n'avoit pas laissé de s'y maintenir pendant cinq ans, contre tous les efforts du Général Carthaginois. On ne peut guéres douter néantmoins que cette garnison, qui dans les commencements estoit de cinq mille Romains, non compris un grand nombre de Tarentins qui l'avoient suivie, ne fût réduite à de grandes extrémitez, quand elle fut heureusement délivrée par Fabius.

T. Liv. XXV. 10. 11. 15. XXVI. 39. & XXVII. 16. 25.
Plut. vit. Fab. pag. 187.
Appian. Annibalic. p. 332.

Ce fut alors, sans doute, que pour honorer leur libérateur, les troupes assiégées, jointes à celles de l'armée qu'il commandoit, le couronnérent de ce glorieux gazon, qui fut pris dans la citadelle même où ils avoient esté bloquez : *Ex gramine viridi, ex eo loco decerpto, in quo erant inclusi.* Et ce sont ces troupes qui sont représentées sous la figure du Dieu Mars, dans la Médaille dont il s'agit.

Pomp. Festus, verb. Obsidionalis.

La seconde difficulté résulte de ce que dit Pline, que Fabius reçut cet honneur de la façon du Sénat & du Peuple Romain, & même de toute l'Italie ; au lieu que, suivant cet Historien, il ne devoit estre déféré au Général que par l'armée qui avoit esté conservée : *Ab universo exercitu servato.*

Mais cette petite contrariété peut estre aisément conciliée, en supposant, comme il est très-probable, que le Sénat ni le



Peuple, n'estoient jamais les premiers à accorder cette couronne. Ils attendoient qu'elle l'eût esté par les troupes délivrées, après quoy ils mettoient le comble à cet honneur, en permettant au Général qui l'avoit reçû, d'entrer en triomphe dans Rome avec la même couronne.

C'est sans doute ce qui fut accordé à Fabius avec ce consentement unanime dont parle Pline, car il est sûr qu'il triompha après la prise de Tarente. Ce fait est marqué dans une Inscription antique du recueil de Gruter. CONSVL V̄ TARENTVM CEPIT TRIVMPHAVIT. Tite-Live l'a oublié, je ne sçais pourquoy, à moins qu'il n'y ait quelque lacune en cet endroit de son histoire. Mais cet événement n'a pas échappé à la diligence de Plutarque, qui nous apprend qu'en cette occasion on ajoûta des honneurs extraordinaires à celuy du triomphe. Or on ne peut guéres douter que la couronne de gazon ne fût de ce nombre.

Grut.CCCCVI. 7.

Plut. vit. Fabii. pag. 187.

Une derniére difficulté qu'on peut faire, c'est sur ce que Pline attribue à Fabius l'honneur d'avoir chassé Annibal d'Italie; car tous les Historiens conviennent que la perte de Tarente n'obligea pas le Général Carthaginois à repasser la mer, il ne s'y détermina que quand il eut esté rappellé par ses compatriotes pressez par l'armée du grand Scipion. Ainsi c'est à ce dernier seul, que semble appartenir l'honneur d'avoir forcé Annibal à quitter l'Italie pour n'y plus revenir.

A cela deux réponses. 1.° On peut dire qu'au temps de Fabius les Romains ne comprenoient pas encore sous le nom d'*Italie* la province des Bruttiens, où Annibal se trouva resserré après qu'il eut perdu Tarente. Ils ne la nommoient que *la Grande-Grece*, ou *la Grece Exotique*. C'est le nom que luy donne Plaute, contemporain de Fabius, dans l'une de ses Comédies, où il la distingue manifestement de l'Italie.

Plaute, Menæchm. Act. 2. Sc. 1. vers. 11.

Il est vray que quelques Auteurs Grecs ont prétendu, au contraire, que le nom d'*Italie* avoit commencé par la Grande-Grece, d'où il s'estoit étendu jusqu'aux Alpes. Mais ce n'estoit pas le sentiment des Romains, qui croyoient que ce nom avoit esté d'abord uniquement donné aux pays voisins du

Entr'autres Strabon, l. 5

V. Serv. in Virgil. Æneid. 1. in princ.

Tibre par Italus Roy de Sicile, lorſqu'il vint s'y établir, & qu'enſuite ce nom s'eſtoit communiqué peu à peu aux autres contrées qui compoſent aujourd'huy l'Italie, à meſure que les Romains y avoient étendu leurs conquêtes. Le Géographe Eſtienne de Byzance eſtoit manifeſtement de même avis, puiſqu'en parlant de la Calabre, il dit qu'elle eſtoit voiſine de l'Italie; ainſi, ſelon luy, elle n'en faiſoit pas partie. Pline eſtoit ſans doute de ce ſentiment par rapport au ſiécle d'Annibal, & ce fut pour celà qu'il le regarda comme chaſſé d'Italie, dès qu'il l'eut eſté de Tarente.

Je ſçais bien que cette ville elle-même faiſoit partie de la Grande-Grece; mais comme Annibal en avoit fait le boulevart de cette province contre les Romains, on peut bien juger que ce Général y ayant une forte garniſon, l'employoit ſans ceſſe à faire des courſes dans l'Italie. Ce poſte d'ailleurs luy donnoit une grande facilité pour faire ſubſiſter ſes troupes ſur le pays ennemi; c'eſtoit donc luy en fermer l'entrée, que de prendre Tarente.

2.° Quand la Grande-Grece auroit fait alors partie de l'Italie, cette province eſtoit devenue ſi peu conſidérable depuis que Tarente en avoit eſté détachée, que quoyqu'elle fût reſtée entre les mains d'Annibal, on ne l'en regardoit pas moins comme expulſé d'Italie; car c'eſt l'eſtre en quelque maniére, que de n'y plus faire aucune figure.

Plut. in Ageſil. pag. 604. Plutarque en jugeoit ſans doute ainſi, lorſque parlant de la peine qu'eut Annibal à ſe réſoudre de retourner à Carthage, il dit que quoyqu'il fût chaſſé de l'Italie, ἐξελαυνόμενος ἐκ τῆς Ἰταλίας, il témoigna pourtant un extrême regret de quitter un climat où il avoit acquis tant de gloire. Ce paſſage quadre parfaitement avec celuy de Pline, & acheve, ce me ſemble, de donner un plein jour à notre Médaille.

M. Vaillant, in Numm. famil. Rom. tom. I. p. 419. *Goltz. in Faſt. ad A. V. cap. 644.* Il peut auſſi ſervir à juſtifier le ſentiment de feu M. Vaillant, ſur une autre Médaille rapportée par Goltzius, où d'un côté eſt la tête de Rome, avec un caſque, dans une couronne de laurier, avec le mot ROMA. Et au revers eſt repréſenté Neptune avec le trident, ſur un char à quatre chevaux, dont il tient

il tient les rênes, & ſous les pieds deſquels eſt la proue d'un navire. Plus bas eſt la légende Q. MAX. VERRVC.

M. Vaillant a jugé avec raiſon, que cette Médaille avoit eſté frappée à l'occaſion du triomphe dont je viens de parler; & il a ajoûté, avec aſſez de vrayſemblance, que Goltzius pouvoit bien s'eſtre trompé, en prenant la couronne de gazon pour une couronne de laurier.

Cette derniére conjecture a eſté néantmoins rejettée depuis peu par un habile Antiquaire, ſur ce qu'Annibal ne quitta l'Italie que quelques années après la priſe de Tarente, mais ce qui vient d'eſtre obſervé pourra diſſiper ſes doutes. D'ailleurs, ſi la couronne de gazon fut déférée à Fabius, ce ne fut pas pour avoir chaſſé Annibal d'Italie, mais pour la raiſon que j'ay déduite. *Havercamp, in Theſaur Morellian. Tom. I. pag. 554.*

Quoy qu'il en ſoit de cette Médaille, dont l'exiſtence n'eſt pas bien conſtatée, je crois avoir ſuffiſamment établi l'explication de celle qui a donné lieu aux recherches que j'ay l'honneur de vous propoſer. J'attends cependant ſur cela votre déciſion, & ſuis toûjours, &c.

Réponſe de M. de Boze à M. le Préſident Bouhier.

Il n'a pas dépendu de moi, Monſieur, de répondre plûtôt à la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire au mois de Septembre dernier. L'Académie eſtoit alors en vacances, & les travaux communs qui l'ont occupée depuis ſa rentrée, ne m'ont permis que dans la derniére ſéance, de luy communiquer enfin, la ſçavante Diſſertation que vous m'avez fait la grace de m'adreſſer ſur une Médaille Conſulaire de la famille FABIA. Il convient préſentement que j'aye l'honneur de m'en expliquer avec vous, après vous avoir dit un dernier mot ſur le prétendu ΟΣΣΑΝ de la Médaille de Cléopatre rapportée par Triſtan, & en faveur de laquelle vous me rappellez le témoignage des Journaliſtes de Leipſick, & celuy de Patin, qui, dans ſes Notes ſur Suétone, a fait graver une Médaille de Pharnace, avec le même terme ou ſurnom d'ΟΣΣΑΝ. 30. Décemb. 1736. Juillet 1684. pag. 315. In Suet. p. 251

Avant que de juger de quel poids peut être le témoignage des Journalistes de Leipsick, examinons-en, s'il vous plaît, les termes. Voici comment ils assûrent l'existence & la vérité du surnom ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ donné à Cléopatre sur ses Médailles, & contesté par M. Spanheim. *Quod verum esse confirmare possumus ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM *illustrissimæ*. Il n'y a pas un mot de plus, & permettez-moy de vous dire que je n'interpréterois point ceux-ci, comme vous avez eu la bonté de le faire. *Que sur les doutes proposez par M. Spanheim contre cette Médaille, ils ont consulté celle d'un Cabinet illustre, où ils ont formellement trouvé la même légende.* Ils parlent, Monsieur, avec bien moins de raison & de justesse que vous ne leur en prêtez ; ils disent, *qu'ils peuvent confirmer la réalité de cette légende par les* ARCHIVES *d'une* CERTAINE *Cour très-célèbre;* & un Magistrat tel que vous, n'admettroit certainement pas une semblable déposition dans l'affaire de la moindre conséquence. Pourquoy, leur diriez-vous, faire mystère du Cabinet où se voit cette rare Médaille, qui doit décider une contestation littéraire où vous vous intéressez, où vous prenez parti ? Couriez-vous quelque risque à le nommer, & n'estoit-ce pas, au contraire, le plus sûr moyen de desabuser M. Spanheim luy-même, & ceux qui pensent comme luy? Etabli dans vos propres cantons, il y parcouroit avidement les moindres collections qu'on luy indiquoit, & il a toûjours fait une mention honorable de leurs possesseurs : pourquoy donc chercher à le dépayser, en le renvoyant à un illustre Quidam ? Il y a plus, ajoûteriez-vous, si vous estes connoisseurs en Médailles, si vous avez vû celle dont il s'agit, que ne la décrivez-vous ? Nous ne sçavons pas encore de quel métal, ni de quelle grandeur elle est ; que ne nous dites-vous si elle est incontestablement antique, ou si, comme on l'a soupçonné, au cas qu'elle existe, elle n'est point de fabrique moderne? Pourquoy enfin, nous laisser entendre que toute la connoissance que vous en avez peut-estre, vous vient tout au plus de quelque Catalogue hazardé : *ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM : car *confirmare aliquid ex scriniis alicujus*, ne

ſignifie pas autre choſe, comme le *compilare ſcrinia alicujus* ne peut s'expliquer dans Horace, que par *piller, extraire, copier les écrits de quelqu'un,*

——— Ne me Criſpini Scrinia Lippi
Compilaſſe putes.

D'ailleurs, quel ſeroit ce Catalogue de Médailles du Cabinet d'un grand Prince d'Allemagne? Nous avons ceux de la Reine Chriſtine, de l'Electeur Palatin, du Roy de Pruſſe, du Duc de Saxe-Gotha, du Comte de Schwaſbourg, &c. Nous avons les ouvrages des plus fameux Antiquaires de ces pays-là, les Bégers, les Morels, les Schots, Liébe, &c. Pourquoy n'y trouvons-nous pas le moindre veſtige de ce malheureux ΟΣΣΑΝ, que, par parenthéſe, M. Patin n'a mis qu'avec un ſeul Σ quand il a rapporté ſur la foy d'autrui la même Médaille de Cléopatre dans ſes Notes ſur Suétone, en s'abſtenant néantmoins d'en porter aucun jugement, & donnant bien à entendre qu'il ne l'a jamais vûe?

Je vais plus loin, Monſieur, ſans craindre d'abuſer de votre patience, en traitant avec trop d'étendue pour un autre, des matiéres que vous aimez & qui ſont véritablement dignes de vous. Le Journaliſte de Leipſick qui a fait l'article en queſtion, car il y auroit de l'injuſtice à en rendre garants tous ceux qui travailloient à ce Recueil; ce Journaliſte, dis-je, n'eſtoit point connoiſſeur en Médailles, nous l'avons ſuffiſamment fait voir par les remarques précédentes. Il n'avoit point vû celle dont il s'agit, vraye ou fauſſe; il s'en ſeroit expliqué tout autrement. J'ajoûte avec la perſuaſion intérieure la plus compléte, qu'il a ſuppoſé gratuitement la citation vague du Catalogue d'un Cabinet célébre, uniquement pour adopter l'explication du mot ΟΣΣΑΝ donnée par Scaliger. Il paſſe comme un éclair ſur l'exiſtence & l'authenticité de la Médaille, qui eſt le point déciſif, pour s'étendre ſans néceſſité ſur l'interprétation frivole qu'il rappelle, & qui, quand elle ſeroit beaucoup plus ingénieuſe qu'elle ne l'eſt en effet, doit tomber avec le monument même;

de ſorte que l'approbation qu'il donne à la Médaille, n'eſt préciſément qu'une tranſition à la défenſe de l'explication que Scaliger en a donnée : *Hoc verum eſſe confirmare poſſumus ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM *illuſtriſſimæ ; nec indocta eſt Autoris conjectura de interpretatione vocis,* &c. juſqu'à la fin de l'article. On voit bien qu'il n'a eu que cet objet, mais j'ay dit, ou du moins inſinué que cette interprétation n'eſtoit pas, à beaucoup près, auſſi heureuſe qu'il le penſe ; daignez-y donner un moment d'attention. Scaliger veut qu'ΟΣΣΑΝ ſignifie en Langue Egyptienne, la pluralité, la multitude, le Peuple, *PLURES* enfin ; & que l'ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ de la prétendue Médaille de Cléopatre, ſoit comme *POPULI SERVATRIX.* Or je dis que le mot *POPULI* diminue plûtôt qu'il n'augmente l'idée de *SERVATRIX ;* je dis que les Médailles Grecques & Latines de Cléopatre, ou de quelqu'autre Prince ou Princeſſe que ce ſoit, n'ont jamais joint de ſemblable qualification à celle de ΣΩΤΗΡ, *SERVATOR* ou *SERVATRIX*, & je demande enſuite pourquoy dans aucun fragment d'Auteur Egyptien, des Hiſtoriens ſur-tout, à qui le mot de *Peuple* eſt ſi cher, ſi néceſſaire & ſi familier, on ne trouve jamais le terme ΟΣΣΑΝ ?

Ce n'eſt pas tout : ſi ΟΣΣΑΝ ſignifie le *Peuple*, & qu'on admette pour bien lûe la Médaille de Pharnace que M. Patin rapporte dans ſes Notes ſur Suétone, avec cette Inſcription au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ, quel ſens y trouveroit-on ? Voudriez-vous l'expliquer ainſi, *REGIS POPULI MAGNI PHARNACIS !* Non aſſûrément. Mais ce qui eſt vray auſſi, c'eſt que tous ceux qui ont vû une Médaille bien conſervée de ce Pharnace, comme Morel, Spanheim & Vaillant, y ont lû, non ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ, mais ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, titre faſtueux qu'ont pris ſur leurs monuments preſque tous les Rois Parthes, une partie de ceux d'Arménie, de Pont, &c. & que les Empereurs de Conſtantinople ont rétabli ſur leurs monnoyes, en l'appliquant au Sauveur du Monde, à qui les plus grands

Rois ne ſçauroient le conteſter. M. Vaillant, qui ſe connoiſſoit ſi bien en Médailles antiques, & qui en avoit vû un ſi grand nombre, mépriſoit ſi fort ce prétendu ΟΣΣΑΝ, débattu long-temps avant luy, qu'il n'a pas ſeulement daigné en faire mention, ni dans ſon Hiſtoire des Rois d'Egypte, où il a recueilli avec ſoin toutes les Médailles de Cléopatre, ni dans celle des Rois de Pont & du Boſphore, où il a rapporté celles de Pharnace.

Il eſt bien temps, Monſieur, que je vienne à la Diſſertation que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer ſur une Médaille d'argent de Q. FABIUS MAX. dont vous m'aviez prié de vérifier le Monogramme au Cabinet du Roy: je l'ay lûe avec un plaiſir ſingulier, & l'Académie, à qui vous m'avez permis de la communiquer, y a d'abord reconnu l'ordre, la préciſion & la netteté qui caractériſent tout ce qui ſort de votre plume. Mais comme vous eſtes ſans doute moins curieux de recevoir de nouveaux éloges, qui au fond ſont toûjours les mêmes, que d'apprendre s'il vous reſte encore quelque difficulté à réſoudre, je vais vous marquer ſommairement celles qu'il me ſemble que l'on pourroit vous faire.

Et premiérement, Monſieur, vous penſez que la Médaille en queſtion a eſté frappée en l'an de Rome $\frac{544}{545}$ ſous le cinquiéme Conſulat de Q. Fabius Maximus, immédiatement après la priſe de Tarente.

En ſecond lieu, que cette Médaille a eſté frappée à Tarente même, où Jupiter eſtoit particuliérement honoré, & avoit une ſtatue coloſſale dans le Gymnaſe.

Enfin, vous regardez cette Médaille comme l'explication & la preuve la plus compléte d'un paſſage de Pline le Naturaliſte, qui parlant des différentes couronnes militaires en uſage chez les Romains, dit que la plus honorable de toutes eſtoit celle d'herbe verte, *corona graminea*, qui ne fut jamais donnée à aucun Général avec plus d'éclat, qu'à Q. Fabius Maximus, après qu'il eut chaſſé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulſo*.

Hiſt. Nat. lib. 22. c. 3. 4. 5.

La Médaille en question a-t-elle esté frappée en $\frac{544}{545}$ sous le cinquiéme Consulat de Q. Fabius Maximus?

PREMIÉRE DIFFICULTÉ.

Il ne faut pas croire que tous les faits historiques que l'on trouve marquez sur les monnoyes que nous appellons *Médailles Consulaires*, l'ayent esté dans le temps même de ces événements; & la plus grande preuve qu'il soit possible d'en donner, c'est que la plûpart de ces événements sont du premier, du second, du troisiéme & du quatriéme siécles de Rome, & que ce n'est que sur la fin du cinquiéme que l'on a commencé à y frapper de la monnoye d'argent.

Il n'est pas moins certain que pendant plus d'un siécle encore, les Questeurs, les Ediles & les Triumvirs monétaires, qui eurent successivement l'Intendance des Monnoyes, *jus cudendæ Monetæ*, dans la crainte de donner le moindre sujet de jalousie à des concitoyens qui n'en estoient que trop susceptibles, affectérent de ne mettre sur ces monnoyes que la double tête de Janus, avec une prouë de vaisseau, un bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome casquée, avec de pareils biges ou quadriges au revers, & plus souvent encore des figures de Castor & Pollux. Ce ne fut que vers le temps de Marius & de Sylla, de Jules César, & sur-tout du Triumvirat, que les Monétaires Romains prenant un peu plus l'essor, commencérent à rappeller sur les monnoyes les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau lustre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, Sacerdoces, Jeux publics, Consulats, Dictatures, &c. Aussi, ces sortes de Médailles sont d'un goût de gravûre si semblable, que cette uniformité seule suffiroit pour nous apprendre qu'elles sont presque toutes du même siécle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

Il est inutile d'ajoûter ce que vous sçavez parfaitement, que le nom de *Consulaires* que nous donnons à ces sortes de

monnoyes, signifie seulement qu'elles ont esté frappées dans le temps que Rome estoit gouvernée par des Consuls, & non qu'elles se frappoient par leur ordre, avec leur nom, & des symboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la République.

La Médaille a-t-elle esté frappée à Tarente?

SECONDE DIFFICULTÉ.

M. Vaillant n'avoit supposé la Médaille en question frappée hors de Rome, que parce qu'il croyoit y voir au-dessous du nom de FABIVS, un Monogramme composé de deux lettres Grecques; & il ne l'avoit supposée frappée à Panorme, que parce que ce Monogramme luy paroissoit estre un Π avec un Α renfermé au dedans, ΠΑ. Mais ce même Monogramme estant déterminé à estre l'abrégé du nom MAX*imus*, il fait tomber tout soupçon de fabrique étrangére, & sur-tout d'aucune ville où l'on parlât Grec. Or c'estoit le Grec que l'on parloit à Tarente, & non le Latin, lorsque Q. Fabius la reprit sur Annibal, non toutesfois par la force & la vivacité des attaques, mais par une intelligence & une ruse peu différente de celle dont Annibal s'estoit luy-même servi pour la surprendre. D'ailleurs, les Tarentins n'en estoient pas devenus plus Romains, Fabius en fit faire un grand carnage, il vendit jusqu'à trente mille citoyens; la ville fut pillée, & du seul argent monnoyé qu'on y enleva, il en revint au trésor public trois mille talents. Observons encore, que les Monnoyes ou Médailles faites pour conserver le souvenir des victoires ou des conquêtes, n'ont point coûtume d'estre frappées dans les pays vaincus & chez les ennemis subjuguez, mais dans la Capitale des vainqueurs, où tout se rassembloit pour les honneurs du triomphe; & remarquons de plus, que depuis même que les Romains ont esté maîtres absolus de Tarente, & que par extension cette ville a esté comprise dans l'Italie proprement dite, ils n'y ont jamais eu d'*Officine* ou fabrique de monnoye.

Plut. in Fabio.

Le Jupiter dont on voit la tête couronnée de laurier sur la

Médaille de Fabius, comme sur quantité d'autres, n'est point un Jupiter étranger; c'est le Jupiter Capitolin, ou Quirinal, le premier protecteur de Rome, très-semblable au Jupiter Olympien, *vultu quo beat Cœlum & Terras*. Celuy qu'on honoroit à Tarente, & que nous ne trouvons cependant jamais représenté sur aucune de ses Monnoyes, quoyque ce soit une des villes dont il nous en reste le plus, estoit le Jupiter *Fulgurator*, Καταιβάτης, qui a, comme vous sçavez, des attributs particuliers, une figure & une physionomie toute différente.

Cette Médaille explique-t-elle le Passage de Pline dans le sens proposé?

TROISIÉME DIFFICULTÉ.

Quoyqu'en cet endroit, l'objet de Pline soit seulement de relever le mérite & la distinction de la couronne de simple herbe verte, & nullement de décrire avec exactitude ce qui mérita cet honneur à Q. Fabius, & que son témoignage ne pût pas valablement estre opposé à celuy des Historiens, qui, comme Tite-Live, ont décrit les événements de cette guerre dans un si grand détail, ni même à leur silence, on peut cependant le concilier avec eux, en ne luy faisant pas dire plus qu'il ne dit; car vous expliquez, Monsieur, son *Annibale ex Italia pulso*, comme s'il eût dit que Fabius obtint cette couronne après qu'il eut chassé Annibal d'Italie, *cùm Annibalem ex Italia pepulisset*, ou pour avoir chassé Annibal d'Italie, *ob Annibalem ex Italia pulsum;* au lieu que le sens qu'il paroît offrir naturellement, est que cet honneur luy fut déféré après qu'Annibal eut esté chassé d'Italie, *Annibale ex Italia pulso*, ce qui n'arriva que six ans après la prise de Tarente.

La Médaille n'en fera que plus d'honneur à Fabius, & ne s'en accordera que mieux avec Pline, avec Plutarque & quelques autres Historiens. Voici comment.

La retraite d'Annibal, postérieure de six ans à la prise de Tarente, & moins déterminée par cet événement particulier, que

que par les avantages continuels que Scipion remportoit ſur les Carthaginois, tant en Eſpagne qu'en Afrique; cette retraite, dis-je, tombe dans l'année même de la mort de Fabius. Plutarque dit en termes formels, qu'il n'eut pas le plaiſir d'apprendre la grande défaite d'Annibal par Scipion, parce qu'il tomba malade dans le temps même que ce Général des Carthaginois *abandonnoit l'Italie*, & qu'il mourut en peu de jours. On ſçait que, quoyqu'il eût plus de quatre-vingts ans, Rome le pleura comme s'il luy eût eſté enlevé à la fleur de ſon âge & au milieu de ſes exploits; qu'on luy décerna tous les honneurs qui pouvoient décorer ſa pompe funébre, & qu'il n'y eut pas un ſeul Romain, dit encore Plutarque, que je copie mot à mot, qui ne fournît une piéce de Monnoye pour ſes obſéques; non pour ſuppléer à ſa pauvreté, (car il eſtoit riche) mais pour avoir la conſolation de contribuer tous à ſes funérailles, comme à celles de leur pere commun; de maniére que ſa mort fut couronnée d'une gloire qui convenoit parfaitement à ſa vie. Φάβιος δὲ Μάξιμος οὐ διήρκεσε τῷ βίῳ πρὸς τὸ τοῦ πολέμου τέλος, οὐδ' ἤκουσεν Αννίβαν ἡττημένον, οὐδὲ τὴν μεγάλην καὶ βέβαιον εὐτυχίαν τῆς πατρίδος ἐπεῖδεν· ἀλλὰ περὶ ὃν χρόνον Αννίβας ἀπῆρεν ἐξ Ιταλίας, νόσῳ καμὼν ἐτελεύτησεν. Επαμονώνδαν μὲν οὖν Θηβαῖοι δημοσίᾳ διὰ πενίαν ἣν ἀπέλιπεν ὁ ἀνὴρ, ἔθαψαν· οὐδὲν γὰρ οἴκοι τελευτήσαντος εὑρεθῆναι, πλὴν ὀβελίσκον σιδηροῦν, λέγουσι· Φάβιον δὲ Ρωμαῖοι δημοσίᾳ μὲν οὐκ ἐκήδευσαν, ἰδίᾳ δ' ἑκάστου τὸ σμικρότατον αὐτῷ τῶν νομισμάτων ἐπενεγκόντος, οὐχ ὡς δι' ἔνδειαν προσαρκούντων, ἀλλ' ὡς πατέρα τοῦ δήμου θάπτοντες, ἔσχε τιμὴν καὶ δόξαν ὁ θάνατος αὐτοῦ τῷ βίῳ πρέπουσαν.

Ces paroles de Plutarque répandent un grand jour ſur le paſſage de Pline; elles attachent un caractère de vérité hiſtorique, à ce qui n'y paroiſſoit qu'une amplification oratoire; & l'on conçoit ſans peine, comment & dans quelles circonſtances Fabius obtint par le concours unanime du Sénat, du Peuple & de tous les Ordres, cette couronne précieuſe qu'ambitionnoient principalement les Généraux Romains, & comment il a eſté le ſeul qui l'ait reçûe, en quelque ſorte,

des mains mêmes de l'Empire. N'en doutons point, ce fut la mort de ce grand homme, qui, concourant avec la retraite d'Annibal, excita d'une façon singuliére la gratitude de Rome & de toute l'Italie en faveur de leur premier libérateur; & ce fut dans ce mouvement subit de tendresse & d'enthousiasme, seul capable d'écarter à Rome la lenteur & la jalousie des délibérations ordinaires, que la couronne en question *data est & à Senatu Populoque Romano, qua claritate nihil & quidem in rebus humanis sublimius duco, Fabio illi, qui rem omnem Romanam restituit non pugnando. Nec data, cum Magistrum equitum & exercitum ejus servasset: tunc satius fuit nomine novo coronari, appellatum patrem ab his quos servaverat: sed quo dictum consensu honoratus est, ANNIBALE EX ITALIA PULSO. Quæ corona adhuc sola ipsius imperii manibus imposita est; & quod peculiare ei est, sola à tota Italia data.*

Au reste, si par les raisons que j'ay exposées plus haut, il est difficile de déterminer précisément le temps auquel a esté frappée la Médaille en question, il est cependant à présumer qu'elle le fut peu de temps après la mort de Fabius; & ce qui me porte à le croire, c'est que la famille des Fabiens, malgré le grand échec qu'elle avoit reçû quelques siécles auparavant*, estoit encore si nombreuse & si accréditée, qu'elle remplissoit toûjours les principales Magistratures de la République; & que le premier d'entr'eux qui se sera trouvé en droit de donner un nouveau type à la Monnoye courante, n'aura pas manqué à le former des symboles propres à conserver le souvenir d'un événement qui couvroit sa postérité d'une gloire immortelle, juste, solide, généralement approuvée, & par-là même supérieure à tous les traits de la critique & de l'envie.

* Au combat de Créméra.

Combien de graces n'ay-je pas à vous rendre, Monsieur, pour la bonté que vous avez eûe de me mettre sur les voyes de cette découverte, tirée de la connoissance & de l'étude des monuments antiques! Heureux ceux qui, comme vous, la cultivent avec tant de sagacité, de délicatesse & de succès; & plus encore ceux à qui vous voulez bien communiquer cette

partie du fruit de vos veilles! Auſſi ne peut-on rien ajoûter aux ſentiments d'eſtime, de reconnoiſſance & de reſpect avec leſquels je ſuis, &c.

Troiſiéme Lettre de M. le Préſident Bouhier à M. de Boze.

Je vous rends graces, Monſieur, & vous fais mes remerciments très-humbles, du contenu en votre belle & ſçavante Lettre, dont la lecture m'a fait infiniment de plaiſir. 12. Février 1737.

Votre objection principale ſur la prétendue Médaille de Cléopatre, avec la légende ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ, m'eſtoit venue dans l'eſprit à moy-même; mais j'avois peine à croire que le Journaliſte de Leipſick fût aſſez téméraire pour oſer aſſûrer que cette Médaille ſe trouvoit dans un Cabinet célébre d'Allemagne, ſans en eſtre bien certain.

Je penſois la même choſe de celle de Pharnace que Patin a rapportée, d'autant plus qu'il avoit atteſté qu'il en avoit lû bien diſtinctement la légende. Cette autorité m'avoit paru de grand poids, quoyque je n'ignoraſſe pas ce qu'avoit dit M. Spanheim, *Tom. I. page 486.* pour perſuader qu'il falloit lire ſur cette Médaille, comme ſur une autre du même Prince: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Car outre qu'il n'y a aucune reſſemblance entre les deux viſages qui ſont ſur ces Médailles, il y en a encore moins entre ΟΣΣΑΝ & ΒΑΣΙΛΕΩΝ.

Pour le ſilence de M. Vaillant dans ſon Hiſtoire des Rois de Pont, j'en eſtois médiocrement touché, tant parce qu'il n'a pas mis la derniére main à cet ouvrage, que parce qu'il pouvoit n'avoir pas fait attention à la Médaille rapportée par Patin, & qu'après tout cette preuve négative n'eſt rien moins que convainquante. D'ailleurs, quelque diligence qu'ait apportée ce ſçavant Antiquaire, dans ſes ouvrages même les plus finis, comme dans ſon Hiſtoire Métallique des Rois de Syrie & d'Egypte, il y a encore pluſieurs Médailles à y ajoûter, comme celles que promet M. Havercamp dans la préface du *Theſaurus Morellianus.*

A l'égard de la difficulté d'expliquer cet ΟΣΣΑΝ, ce n'eſt

pas ce qui m'arrêteroit. Combien y a-t-il de mots qui ont paru autrefois inintelligibles, & dont le temps nous a dévoilé depuis la signification?

Ce qui m'engage donc aujourd'huy à suspendre mon jugement sur ces deux Médailles, c'est uniquement votre sentiment, dont je fais tout le cas que je dois. Si jamais elles tombent entre les mains de quelqu'Antiquaire capable de les bien déchiffrer, on verra alors ce qu'il en faudra croire.

Je viens à vos réflexions sur la Médaille de la famille FABIA, dont je vous avois proposé une explication nouvelle. Sur quoy je dois vous avouer de bonne foy que je me suis rendu à la solidité des raisons que vous apportez, pour prouver que cette Médaille n'a point esté frappée dans la ville de Tarente.

Mais qu'elle n'ait pu l'estre du vivant du grand Fabius, c'est de quoy j'ay peine à convenir; & il ne me paroît pas que votre doute sur ce point soit assez bien fondé pour vous donner les mains.

En effet, dès qu'il est certain que la Médaille a esté frappée en l'honneur du Dictateur Fabius, la présomption est qu'elle l'a esté de son temps. Je sçais bien, comme vous l'observez avec raison, que parmi les Médailles Consulaires, il y en a beaucoup qui n'ont esté frappées que long-temps après les événements; mais ce n'est pas à dire qu'on n'ait commencé à en frapper à Rome en l'honneur des particuliers, que vers le temps de Marius & de Sylla, comme vous semblez l'insinuer, & par conséquent que toutes celles qui désignent des temps antérieurs, soient d'une date plus récente.

C'est ce qu'il me seroit aisé de prouver par le sentiment unanime des Antiquaires sur une infinité de Médailles Consulaires. Mais ne sortons pas de celles qui regardent notre Dictateur. Vous en trouverez plusieurs dans tous les Recueils, & entr'autres dans celuy d'André Morel, où M. Havercamp *page 174.* après les avoir expliquées, ajoûte: *Cusi verò sunt A. V. C. 536. jussu Q. Fabii Dictatoris.* Est-il donc extraordinaire que le même Fabius en ait fait frapper une autre, après une action aussi glorieuse & aussi agréable au Peuple Romain

que la priſe de Tarente? Je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire d'en dire davantage ſur cet article.

Venant au paſſage de Pline, auquel vous donnez une explication différente de la mienne, permettez-moy de vous dire qu'il ne me paroît pas poſſible de la concilier avec ce qu'a dit le même Auteur de la couronne d'herbe verte. Examinons ſes termes, je vous prie.

Graminea, dit-il, *nunquam, niſi in deſperatione ſupremâ contigit;* c'eſt-à-dire, auſſitôt après eſtre ſorti d'un péril éminent. Je vous demande quel eſtoit ce péril d'où les Romains venoient d'eſtre tirez au temps de la mort de Fabius; eux qui avoient alors en Afrique une armée victorieuſe, & qui voyoient Annibal ſur le point de quitter la Grande-Grece, ſi même il ne l'avoit déja abandonnée.

Nulli, ajoûte Pline, *niſi ab univerſo exercitu ſervato decreta.* Prenez garde à ce mot *nulli,* qui n'admet aucune exception. Si donc Fabius a obtenu cette couronne, comme on n'en ſçauroit douter, ce n'a pu eſtre que pendant qu'il commandoit encore l'armée victorieuſe, dans laquelle eſtoit compriſe la garniſon de la citadelle de Tarente, qu'il avoit heureuſement délivrée.

Enfin, ſuivant Pline, *dabatur hæc viridi è gramine, decerpto inde ubi obſeſſos ſervaſſet aliquis.* Ce qui prouve que cette cérémonie ſe faiſoit avant que le Genéral eût quitté le lieu où l'action s'eſtoit paſſée. Cela eſtant, comment auroit-on attendu ſix années pour faire cet honneur à Fabius?

On ne ſçauroit donc raiſonnablement douter, ce me ſemble, que ce grand homme ne l'ait reçû auſſitôt après qu'il fut rentré dans Tarente, & qu'enſuite il n'ait porté la même couronne, lorſqu'à ſon retour à Rome on luy décerna les honneurs du triomphe.

Il me paroît d'autant moins vrayſemblable qu'on la luy ait accordée après ſa mort, que je ne ſçache aucun exemple de Romain à qui on ait décerné une couronne militaire lorſqu'il n'eſtoit plus en vie, ni même quelque temps après l'action qui avoit mérité cette récompenſe.

Pour ce qui eſt de l'expreſſion *Annibale ex Italia pulſo,* je

ne crois pas que vous me contestiez qu'elle ne puisse très-bien signifier, *ob Annibalem ex Italia pulsum.* Ainsi, puisque j'ay montré que Pline avoit pu regarder Annibal comme chassé de l'Italie, quand il l'eut esté de Tarente, je ne vois pas que rien s'oppose à mon explication.

Il me reste à vous remercier de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire au petit ouvrage qui vous a esté remis de ma part. Ce fruit de mes amusements ne méritoit peut-estre pas de vous estre offert. Aussi ne l'ay-je fait que pour vous marquer le cas que je fais de l'honneur de votre amitié, & que personne au monde ne vous honore plus parfaitement, Monsieur, que votre très-humble, &c.

Quand M. de Boze communiqua cette derniére Lettre à l'Académie, il se contenta d'observer que M. le Président Bouhier, pour fortifier le sentiment où il est que la Médaille frappée en l'honneur de Q. Fabius Maximus, l'a esté de son vivant & dans son cinquiéme Consulat, employoit l'autorité de Patin, de Vaillant, de Morel & de quelques autres Antiquaires, qui, en expliquant des Médailles Consulaires, ont coûtume de dire: *Cusus est hic Nummus tali anno A. V. C.* mais qu'ils se servent à cet égard d'une expression très-impropre & nullement exacte, commode cependant, & assez généralement adoptée, en ce qu'elle signifie seulement que le Dictateur, le Consul, le Préteur, l'Édile ou autre Magistrat dont telle Médaille porte le nom, remplissoit une telle Magistrature l'an de Rome tel, ou que l'événement dont il est fait mention, est arrivé en telle année; mais non pour assûrer que la Médaille a esté frappée cette année-là même: que luy M. de Boze croyoit avoir prévenu cette objection dans un article exprès de sa réponse, qu'ainsi il n'opposeroit rien de plus à une personne de l'érudition de M. le Président Bouhier, qui est également capable de renoncer de luy-même à une opinion qu'il ne croiroit pas fondée, & de donner par son suffrage, un nouveau poids à celle à qui il ne manqueroit d'ailleurs que d'estre un peu plus autorisée.

RÉFLEXIONS

Sur une Médaille singuliére de l'Empereur Tite fils de Vespasien.

LES Médailles de l'Empereur Tite sont communes, de même que celles de son pere Vespasien, & de son frere Domitien. La durée paisible de leur régne en a multiplié le nombre, perfectionné le travail, & assûré la conservation; mais il s'y trouve quelquefois des revers singuliers, qui les rendent d'ailleurs aussi rares & aussi précieuses que celles des Princes dont l'Empire a esté le plus court & le plus agité.

Telle est, entr'autres, celle dont nous donnons ici le dessein.



Elle est de moyen bronze, & on lit autour de la tête cette Inscription abrégée:

IMPerator Titus CAESar VESPasianus AVGustus Pontifiex Maximus TRibunitiâ Potestate COS. VIII.

Le revers représente une femme debout, vêtue d'une robe qui luy descend jusqu'aux pieds, elle tient de la main droite une balance en équilibre, & de la gauche, *l'haste pure,* qui est un long javelot sans fer, ou plûtôt le sceptre ordinaire des Divinitez. La légende qui accompagne ce symbole, n'est que de deux mots AERES AVGVSTa ou AVGVSTi. Les

deux Lettres S. C. qu'on voit dans le champ, sont la marque ordinaire du *Senatus Consulto.*

Cette Médaille fut apportée à l'Académie au mois de Juin 1734. par M. Mahudel, & elle y fut produite, non-seulement comme singuliére, parce qu'elle l'est en effet, mais encore comme unique, parce qu'elle n'est gravée dans aucun Recueil, décrite dans aucun Catalogue, & citée par aucun Auteur.

Cependant, à la premiére inspection de la piéce, M. de Boze assûra qu'il y en avoit une semblable au Cabinet du Roy, ou que s'il y avoit quelque différence entre l'une & l'autre, cette différence estoit fort legére ; il ajoûta que M. de Peyresc, l'un des Sçavans du dernier siécle, qui avoit porté le plus loin l'amour & la connoissance de l'antique, en avoit vû une à peu-près pareille entre les mains de son ami Paul Petau Conseiller au Parlement de Paris, & qu'il en faisoit mention dans des observations manuscrites, dont feu M. de Harlay premier Président du Parlement, avoit autrefois fait présent à luy M. de Boze, qui se rappella à ce sujet plusieurs circonstances.

La premiére, que M. de Peyresc décrivant la Médaille en question, l'attribuoit à Vespasien, & non à Tite son fils; mais que comme il dit qu'elle estoit extrêmement fruste, il se pourroit bien faire qu'il eût confondu le fils avec le pere, & cela d'autant plus aisément, qu'ils portent l'un & l'autre le nom de Vespasien; quoyqu'à prendre les choses à la rigueur, rien n'empêcheroit que le même revers pût se trouver dans tous les deux, y en ayant beaucoup qui leur sont communs.

La seconde, que le mot AERES avoit paru à M. de Peyresc un mot si extraordiniare dans la Langue Latine, qu'attendu que la Médaille estoit fort fruste, il avoit soupçonné qu'on devoit y lire CERES, & non AERES. Mais, ajoûta M. de Boze, le mot ÆRES n'est pas aussi extraordinaire dans la Langue Latine, que le pensoit M. de Peyresc; il est d'ailleurs si bien écrit dans deux Médailles de coins différents, qu'on ne sçauroit douter qu'il n'y ait esté mis à dessein; & si on vouloit y substituer celuy de CERES, la légende n'auroit plus de rapport avec le type, car la Déesse Cérès n'a jamais esté représentée

représentée tenant une balance à la main ; c'est, ou l'attribut naturel de la Divinité qui présidoit à la Monnoye, ou le symbole allégorique de la Déesse de la Justice.

Partant donc de ce principe, M. de Boze prétendit que le mot AERES, qu'il croit, avec Vossius, venir du Grec ἀρὴς, estoit le primitif d'AES, qui en avoit esté formé par contraction, comme PLEBS de PLEBES, & qui avoit prévalu dans la suite, mais au nominatif seulement, moins peut-estre pour en faciliter la prononciation, que pour n'y laisser aucune équivoque, par la ressemblance d'AERES avec HAERES, tous les autres cas estant restez dans leur entier, ÆRIS, ÆRI, ÆRE, & au pluriel ÆRA ; d'où il conclud qu'AES ou AERES exprimant naturellement chez les Latins ce que nous entendons sous le terme général d'*Argent*, ce mot qualifioit par excellence la Divinité de la MONNOYE, qui, suivant la remarque de Tite-Live, fut appellée ainsi, parce que le lieu où se fabriquoient les Espéces, touchoit au temple de Junon surnommée MONETA, *à monendo;* & comme il n'est pas difficile d'imaginer & de donner des raisons spécieuses de ce que le pur hazard a souvent introduit, Isidore a dit que l'on avoit donné le nom de MONNOYE aux piéces d'or, d'argent & de bronze, destinées à entretenir le commerce, parce que l'empreinte dont elles estoient marquées, avertissoit le Public qu'elles estoient du titre & du poids prescrits par les ordonnances, pour y avoir un cours sûr & légitime : *Quòd valoris publici, vel alterius cujusdam rei nos MONEAT.*

Decad. 1. l. 6.

Orig. lib. 16. cap. 17.

Le mot AES, ou ÆRES, joint au type d'une femme qui tient une balance en équilibre, ne peut donc estre pris que pour la Divinité qui présidoit à la Monnoye & au commerce ; c'estoit la balance à la main que dans les premiers siécles de la République se passoient tous les contracts, & se consommoient toutes les affaires d'intérêt, suivant cette formule de la Loy des XII. Tables, *per ÆS & LIBRAM.* Il y avoit dans les places publiques, & principalement dans les marchez, des Officiers préposez pour la pesée des sommes dont on estoit convenu. Il y en avoit même pour la solde des

Plin. liv. 33. ch. 3. troupes. Pline les nomme *stipis ponderandæ Pensatores*, & les sommes pesées, ou à peser, *libripendia*.

Dans cet entretien Académique sur le mot AERES, pris comme un terme générique pour toutes sortes de Monnoyes, ou comme le nom particulier de la Divinité qui y présidoit, on proposa la question, sçavoir, si dans les Médailles de la plûpart des Empereurs du bas Empire, où l'on voit trois figures de femme debout, la balance à la main, avec cette légende SACRA MONETA AVGG. ET CAESS. NN. (*Augustorum & Cæsarum Nostrorum.*) la femme du milieu, dont la balance paroît beaucoup plus grande que les deux autres, stipuloit pour la Monnoye d'or, comme l'a dit Buonarotti dans son explication des Médaillons du Cardinal Carpegna, à raison de sa prééminence sur la Monnoye d'argent & sur celle de bronze. Quelques personnes adoptérent d'abord ce sentiment, & le trouvérent très-ingénieux; mais on ne se laissa pas long-temps éblouir par l'éclat de l'or; après avoir un peu plus examiné l'opinion de Buonarotti, on convint que c'estoit à la Monnoye de bronze qu'on devoit assigner la place du milieu & la plus grande balance, rien n'estant plus ordinaire dans la pesée des métaux, que d'employer les plus petites balances pour l'or, qui tient moins de volume que les deux autres, & les plus grandes pour le bronze, qui, pour une même valeur, en tient mille fois davantage. La raison d'assigner la place du milieu à la Monnoye de bronze plûtôt qu'à celle d'or ou à celle d'argent, n'est pas moins sensible; c'est toûjours relativement au bronze que se mesure le prix de l'or & de l'argent, suivant ce vers du Poëte Ausonne:

Auri magnus honos, auri pretium tamen est AES.

Si le mot ÆRES eût esté en usage de son temps, il l'auroit employé avec succès, & la fin de son vers en eût esté plus harmonieuse,

——————— *Pretium tamen* AERES.

Les Commentateurs d'Ausonne auroient seulement disputé entr'eux sur le genre du mot ÆRES; ceux qui l'auroient

voulu féminin, auroient fait valoir l'autorité d'Ennius, qui a dit ÆRE FULVA; les autres auroient répondu qu'Aulu-Gelle, par qui seul nous connoissons cet endroit d'Ennius, en a parlé comme d'une licence heureuse, & remarqué qu'Ennius a dit *Aere Fulvâ* pour *Fulvo*, comme il avoit dit ailleurs *rectosque Cupressus* pour *rectas*. Mais revenons à notre sujet. An. lib. 22. Lib. 13. cap. 20.

Personne n'ignore de quelle utilité est le bronze dans l'alliage de l'or & de l'argent, non-seulement pour les tenir dans cette proportion légale qu'on appelle *titre*, mais encore pour leur donner par ce mélange une sorte de dureté nécessaire à leur conservation : car si dans les Monnoyes comme dans les ouvrages de luxe, l'or & l'argent estoient employez tout purs, ils ne résisteroient pas aux moindres efforts, ils s'useroient très-vîte, & huit jours de *fray* suffiroient pour qu'on ne distinguât plus l'empreinte d'une piéce de Monnoye.

Au reste, comme il arrive quelquefois dans les conversations des gens de lettres d'un certain goût, que ce qui paroissoit d'abord n'estre que le sujet d'un examen léger, s'éleve insensiblement à des discussions plus graves & plus importantes, on revint par une autre route sur le mot AERES; & quoyque l'on fût assez généralement convenu qu'il pouvoit avoir esté le primitif d'AES, on sentit que l'usage devoit y avoir mis dans la suite beaucoup de différence, que le mot AES n'avoit pas esté borné à exprimer en général tout ce que nous entendons par le mot d'ARGENT, qu'il avoit encore signifié toutes sortes de biens réels ou fictices, les dettes même, *Aes grave, Aes rude, Aes signatum, Aes alienum;* qu'on appelloit aussi AERA les comptes de dépense; que le mot AERES, au contraire, paroissoit avoir esté réduit à exprimer le nom de la Divinité qui présidoit à la Monnoye, qu'ils estoient de genre différent, & semblables à cet égard aux Génies tutélaires des personnes des deux sexes. On ajoûta que c'estoit peut-estre de l'union de ces deux Divinitez AES & AERES, qu'on avoit supposé qu'estoient venus les petits Dieux *Argentinus* & *Aesculanus* dont parle Saint Augustin, comme des Protecteurs des gens d'affaires, & de tous ceux qui faisoient

commerce d'argent & de banque; ils invoquoient l'un pour devenir riches, ils imploroient l'autre pour faciliter la reddition de leurs comptes, pour répandre sur leurs malversations un voile impénétrable, & pour détourner les yeux de l'envie de dessus leur fortune.

On remarqua encore que si la proximité du Temple de Junon surnommée MONETA, avoit fait donner le nom de *Monnoye* au lieu où l'on fabriquoit les espéces d'or, d'argent & de bronze, & aux piéces même qui en sortoient, & déterminé ceux qui y estoient employez, à se mettre sous la protection de cette Déesse, ils ne devoient pas moins honorer Apollon par rapport à l'exactitude du dessein, à la beauté de la gravûre, & au choix des expressions convenables; on cita à ce sujet deux Médailles de l'Empereur Commode, sur l'une desquelles on lit APOLLINI PALATINO, & sur l'autre APOLLINI MONETAE.

D'Apollon on passa au Dieu Vulcain, à qui on crut pouvoir d'autant moins refuser une certaine part dans la protection dont avoient besoin ceux qui travailloient à la fabrication des Monnoyes, que c'estoit à luy sur-tout, que répondoient les premiers travaux de la fonte, du laminage & de la frappe; indépendamment de la raison de convenance qui porte à le penser ainsi, on en trouva la preuve dans une Médaille de Claude le Gothique, où le Dieu Vulcain est représenté avec l'enclume, les tenailles & le marteau, qui sont les instruments de la Monnoye marquez sur la Médaille de T. CARISIVS, Triumvir Monétaire, & cette légende REGI ARTIS.

Enfin, comme il y a peu de travaux plus pénibles, & qui demandent plus de force de corps que le travail des ouvriers des Monnoyes, on rechercha s'ils ne se seroient point mis de même sous la protection d'Hercule, & on en trouva des exemples & des citations précises, dans plusieurs Inscriptions antiques.



OBSERVATIONS

Sur quelques endroits du Livre ou Recueil de Médailles du Comte Mezzabarba.

LE livre, ou plûtôt le Catalogue général & raiſonné de toutes les Médailles Impériales Latines, publié par le Comte Mezzabarba, eſt ſans doute d'une grande utilité; & c'eſt pour contribuer à ſa perfection, que M. de Valois a entrepris de remarquer les principales fautes qui luy ſont échappées; les unes, en négligeant de marquer le temps auquel ont eſté frappées certaines Médailles qu'il rapporte; les autres, en adoptant comme bonnes, ſur la foy de quelques Antiquaires peu éclairez, des Médailles reconnues aujourd'huy pour fauſſes, ou tenues pour très-ſuſpectes. 1737.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, M. de Valois fait une obſervation préliminaire, qui influë ſur tout l'ouvrage. M. le Comte Mezzabarba ne devoit pas, dit-il, ſe contenter de diſtribuer les Médailles de chaque Empereur en trois claſſes, ſuivant la nature des métaux, il devoit encore marquer la grandeur de chacune de ces Médailles en particulier. Dans l'or, par exemple, il devoit placer d'abord les Médaillons, en indiquer les différentes grandeurs & même le poids. Il devoit donner le ſecond rang aux Médailles de la grandeur ordinaire; & le troiſiéme aux Médailles du plus petit volume, qu'on appelle *Quinaires.* Il devoit ſuivre la même méthode par rapport aux Médailles d'argent, donner la premiére place aux Médaillons, y joindre la note de leur grandeur. Les Médailles de la grandeur ordinaire devoient occuper la ſeconde place, & les Quinaires la troiſiéme.

Par la même raiſon, Mezzabarba auroit dû partager les Médailles de bronze en cinq claſſes, placer dans la premiére les Médaillons, toûjours avec la note de leur grandeur; car les Médaillons de bronze ont extrémement varié, & pour la grandeur, & pour l'épaiſſeur. La ſeconde claſſe devoit renfermer

les Médailles de grand bronze, la troisiéme celles de moyen bronze. Les Médailles de petit bronze auroient composé la quatriéme. Enfin, la cinquiéme & derniére classe auroit contenu les Médailles du plus petit module, & qui sont des espéces de *Quinaires*.

Vers le milieu de la page 44.

De cette observation préliminaire & générale, M. de Valois passe à des remarques particuliéres. La premiére roule sur deux Médailles d'Auguste rapportées comme Médailles d'argent, bien qu'elles ne soient que de billon; elles représentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguste couronnée de rayons, avec cette légende, DIVO AVGVSTO. Au revers de la premiére on voit un autel quarré, sur le milieu duquel est un feu allumé, dont la flamme s'éleve assez haut. Le revers de la seconde représente un aigle en face, posé sur ses pieds, & ayant les aîles à demi-ouvertes. L'un & l'autre de ces revers a pour légende ce seul mot, CONSECRATIO.

M. de Valois voudroit d'abord que Mezzabarba eût averti que les Médailles d'Auguste avec l'épithéte de DIVVS, frappées dans le temps même de son apothéose, sont fort rares en or & en argent, & très-communes en moyen bronze; qu'il eût marqué que celles dont il s'agit ne sont que de billon, & qu'il eût ajoûté qu'elles ont esté frappées plus de deux cens ans après la mort d'Auguste, & qu'on attribue communément cette sorte de restitution à Gallien, qui renouvella de même les honneurs de la consécration de la plûpart de ses prédécesseurs, que M. de Valois réduit cependant à onze, sçavoir, Auguste, Vespasien, Tite son fils, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Auréle, Commode, Septime-Sévére & Sévére-Alexandre; non toutesfois qu'il doute que Gallien n'en ait restitué d'autres, du moins celles de tous les Empereurs que le Sénat avoit mis au nombre des Dieux.

Gallien a fait frapper deux Médailles pour chacun de ces Empereurs: leur tête couronnée de rayons y est gravée de droite à gauche, & les revers de ces Médailles sont toûjours, comme dans Auguste, l'un un autel sur lequel brûle le feu sacré, & l'autre un aigle de face. Le seul Marc-Auréle a, pour

ainsi dire, quatre Médailles au lieu de deux ; mais ces quatre Médailles ne différent que par l'Inscription mise autour de la tête : DIVO MARCO & DIVO M. ANTONINO. Les revers sont toûjours les mêmes, & on lit sur tous CONSECRATIO, mot qui ne commença à y estre employé que sous Trajan, les Médailles de Marciana sa sœur estant les premiéres sur lesquelles il se trouve.

Des Médailles d'Auguste, M. de Valois passe à celles de Vespasien, dont quelques-unes ont esté véritablement frappées immédiatement après sa mort, & les autres ont de même esté restituées par Gallien, sans que Mezzabarba soit plus exact à en avertir. M. de Valois observe que le revers des premiéres paroît n'avoir aucun rapport aux honneurs de l'apothéose, si on en excepte celle qui représente un char attelé de quatre chevaux, dans lequel on reconnoît la figure de Vespasien, & qui n'a pour légende que ces lettres, EX SC, qui peuvent exprimer que sa représentation fut ainsi pompeusement conduite dans le Cirque par ordre exprès du Sénat.

Il est étonnant qu'un Prince tel que Tite, qui fut appellé pendant sa vie *le salut & les délices du genre humain*, n'ait eu après sa mort aucune Médaille qui fasse mention de son apothéose ; on attribue communément ce silence des Médailles à la jalousie de Domitien son frere & son successeur. Il luy en fit cependant frapper une en or, avec le titre de DIVVS autour de sa tête, mais comme on voit au revers celle de sa fille Julie, M. de Valois croit que ce monument doit moins estre regardé comme un devoir de religion de la part de Domitien envers un frere respectable, que comme un imprudent témoignage de son amour pour la Princesse sa fille.

Les Médailles de Bronze frappées après la mort de Tite, avec l'épithéte DIVVS, ne le représentent qu'assis devant un autel, tenant de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haste pure. Du nombre de celles que rapporte Mezzabarba, il y en a une au haut de la page 127. que M. de Valois soupçonne, & qui paroît au moins avoir esté peu

exactement copiée, puisque, contre l'usage, le titre d'Auguste y est mis deux fois.

Pour ce qui est des Médailles d'argent de la consécration de Tite, il n'y a que celles que nous avons déja observé que Gallien fit frapper; & c'est à ce sujet que M. de Valois s'éleve le plus contre Mezzabarba, qui a transporté une de ces Médailles, avec l'Inscription DIVO TITO du côté de la tête, au tyran *Titus Quartinus*. Indépendamment de la physionomie & de l'air de tête de l'Empereur Tite, si aisé à reconnoître dans toutes ses Médailles, Mezzabarba devoit bien penser que si celle dont il est ici question avoit appartenu à *Quartinus*, il y auroit eu DIVO QVARTINO, ou au moins DIVO T. QVARTINO, parce que Quartinus estoit son nom, & Titus son prénom; & que Tite est le seul en qui ce prénom ait tenu lieu du nom même qui luy estoit commun avec son pere Vespasien. D'ailleurs, poursuit M. de Valois, Quartinus ayant usurpé la pourpre, n'ayant point esté reconnu à Rome, & le Sénat ne luy ayant jamais décerné les honneurs de l'apothéose, on ne sçauroit admettre si legérement des Médailles de sa consécration. Mais Strada de Rosberg avoit fait la même faute avant Mezzabarba; il l'a induit en erreur sans le rendre plus excusable; & Strada avoit en ce genre trop peu de connoissance pour faire autorité. Victorin est peut-estre le seul des Tyrans, c'est-à-dire, de ceux qui se sont élevez à l'Empire sans l'agrément du Peuple & du Sénat, dont il nous reste des Médailles de consécration : elles sont l'ouvrage de l'armée qui l'avoit proclamé Empereur, du respect & de la vénération que les soldats conservoient pour sa mémoire, & de la grande autorité que Victoria ou Victorina sa mere avoit acquise dans les Gaules. Nous avons cependant des Médailles de consécration d'un autre Tyran nommé *Marinus*, qui, du temps de Philippe le pere, fut proclamé par l'armée qu'il commandoit sur les frontiéres de Sarmatie. M. Seguin l'a fait graver dans ses *Numismata selecta*, & elle est au Cabinet du Roy : on y voit la tête nûe & chauve de Marinus, avec

avec cette légende, ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ, & elle paroît avoir esté frappée à Philippopolis ville & colonie d'Arabie. Mais c'est une Médaille Grecque, & M. de Valois n'a entendu parler que des Médailles Latines.

Il blâme ensuite Mezzabarba de n'avoir pas averti au commencement de l'article de Domitien, que Vespasien son pere & Tite son frere sont les premiers Empereurs qui ont pris sur leurs Médailles le titre de CENSOR; de n'avoir pas remarqué de plus, que Domitien dans son onziéme Consulat, changea encore le simple titre de CENSOR en cette formule, CEN*soriâ* POT*estate*, & que vers la fin du même Consulat, il changea encore la formule CEN*soriâ* POT*estate*, pour luy donner plus d'étendue, dans la qualification de CEN*Sor* PER*Petuus* qu'il ne changea plus.

Mezzabarba a placé sous le dixiéme Consulat de Domitien une Médaille de cet Empereur, avec la formule CEN*Soriâ* POT*estate*, & il a eu, dit M. de Valois, d'autant plus de tort, que, de son propre aveu, cette Médaille ne porte la marque d'aucun Consulat. Il en a placé une autre avec la même formule, sous le douziéme Consulat de Domitien, & c'est une faute qu'il a copiée d'après l'*Index* de Cavotorta, au lieu de la corriger. Enfin, il a rapporté, d'après Tristan, une Médaille de Domitien avec la qualité de CEN*Sor* PER*Petuus*, & il l'a placée, comme luy, sous le dixiéme Consulat de ce Prince; c'est une nouvelle faute : la premiére venoit d'un chiffre ajoûté mal-à-propos dans la description de la Médaille, & la seconde vient du retranchement de ce même chiffre qui manquoit à la premiére.

Au reste, on croit communément que Domitien fut tué dans son dix-septiéme Consulat, & c'est aussi là que Mezzabarba a fini la liste de ses Médailles, mais le P. Chamillart en avoit une dans son Cabinet qui portoit la marque du dix-huitiéme. Elle prouveroit que Domitien y estoit entré, & en avoit pris possession peu de temps avant sa mort, & ne changeroit rien à la Chronologie ordinaire, ni aux quinze années de regne qu'on luy donne, plus ou moins complétes. D'ailleurs,

rien n'empêcheroit de croire que la Médaille auroit esté frappée d'avance pour un événement aussi prochain que celuy-là, & qui sembloit immanquable.

Mezzabarba rapporte d'après Patin une Médaille de la Consécration de Domitien, mais tous ceux qui l'ont vûe en original, sont convenus que le mot CONSECRATIO qu'on y lit, a esté fait au burin, & substitué à ceux-cy, COS. XIIII. LVD. SAEC. FEC. qui y estoient; & le type même dépose encore contre cette altération, c'est celuy d'un sacrifice solemnel, tel qu'on le voit dans les autres Médailles que Domitien fit frapper pour la célébration des Jeux séculaires.

Des Médailles de Domitien M. de Valois passe à celles de Nerva. Mezzabarba en a décrit deux qui ont pour légende CONGIAR. R. P. D. & qui semblent s'expliquer naturellement par CONGIAR*ium* R*omano* P*opulo* D*atum*. Mais comme on n'a jamais trouvé ni sur les Médailles, ni dans les autres monuments, que le mot *Romanus* précéde celuy de *Populus*, quand il s'agit du peuple Romain, il faut que la légende ait esté altérée ou mal rendue; il en pourroit estre de même de celle de CONGIAR*ium* II. que Mezzabarba a citée de Patin, qui véritablement l'a fait graver parmi celles de son Cabinet; mais M. Vaillant qui l'avoit vûe, & qui s'y connoissoit, l'ayant soupçonnée d'altération, n'en a fait aucun usage dans ses *Numismata Præstantiora*.

Outre les deux Médailles de l'apothéose ou de la Consécration de l'Empereur Nerva restituées par Gallien, Mezzabarba en rapporte trois de bronze, qu'il suppose avoir esté frappées immédiatement après sa mort. La premiére qu'il a copiée d'après Adolphe Occo, est visiblement fausse; voicy comment il la décrit.

D'un côté la tête de Nerva déifié avec cette Inscription autour, DIVVS NERVA PERPETVVS. Au revers un Caducée entre une branche de laurier & une de palmier, avec cette légende CLEMENTIA AVG*usti* PATER PATRIAE.

Les deux autres sont tirées de ce Catalogue de Médailles

& d'Inscriptions, connu sous le nom de Trésor de Goltzius, qui par luy-même fait peu d'autorité, s'il n'est fortifié par l'existence des monuments qui y sont décrits ou citez.

Entre les Médailles de Trajan, si l'on veut même de Nerva, en voicy une qui a rapport à tous les deux, & que M. de Valois soupçonne encore violemment dans Mezzabarba, à cause de l'irrégularité de la légende. IMP*erator* CAES*ar* TRAIANVS AVG*ustus* NERVAE AVG*usti* IMP*eratoris* F*ilius*. Le titre d'*Imperator* pris dans l'acception d'*Empereur*, se met toûjours, dit M. de Valois, au commencement de la légende; & celuy d'*Augustus*, qui n'en est que l'équivalent, toûjours à la fin; d'où il conclud que si la Médaille en question est antique, il doit y avoir IMP*erator* CAES*ar* TRAIANVS AVG*ustus* IMP*eratoris* NERVAE AVG*usti* F*ilius*. C'est faire un honneur extrême à l'exactitude & à l'intelligence des Monétaires, que de ne pouvoir pas se persuader qu'ils ayent jamais esté capables d'une inattention si legére.

M. de Valois est bien mieux fondé à proscrire du Recueil de Mezzabarba, ces deux autres Médailles de Nerva, par la description desquelles il finit ses premiéres observations sur l'ouvrage de cet Antiquaire.

La premiére de ces Médailles a d'un côté la tête de Nerva, avec cette légende autour, IMP*erator* NERVA CAES*ar* AV G*ustus*; de l'autre, c'est-à-dire, au revers, un Obélisque avec ces mots, qui sont une continuation de la légende mise autour de la tête, GERM*anicus* P*ontifex Maximus* TR*ibunitiâ* P*otestate* II.

La seconde a cette Inscription du côté de la tête, IMP*erator* NERVA CAES*ar* AVG*ustus* PONT*ifex* MAX*imus* TRIB*unitiâ* POT*estate* II. IMP*erator* II. PROCOS. & elle représente au revers un édifice à huit colomnes, avec cette légende autour, PALATIVM NERVAE.



MEMOIRE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU PRESIDENT DE BOISSIEU.

M. LANCELOT ayant eu occasion de faire quelques recherches sur la vie & les ouvrages de Denys Salvaing de Boissieu premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, en forma un Mémoire qu'il communiqua à l'Académie sur la fin de l'année 1734. & dont voici le précis.

1734.

Nicolas Chorier Historien du Dauphiné, a donné une espéce de vie du Président de Boissieu, dans un livre qui ne devroit laisser rien à desirer, s'il répondoit exactement à son titre *de Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis viri illustris vitâ liber unus,* imprimé in-12. en 1680. Mais ce n'est point sur ce qu'il en a dit d'avantageux qu'il faut régler toute l'estime qu'on en doit faire; les propres ouvrages de M. de Boissieu donnent une bien plus grande idée de son érudition. Celuy qu'il a fait de l'usage des fiefs, est tel que ses décisions sur les matiéres féodales & les droits seigneuriaux, servent de Loy dans quelques Parlements de France. Il doit en partie cet honneur à la régle qu'il s'estoit prescrite, de ne rien avancer sans preuves. Elles sont pour la plûpart tirées des Cartulaires de Saint Hugues de Grenoble, & de Saint Bernard de Romans; de la Chambre des Comptes de Dauphiné, & de quelques autres archives particuliéres. Cette méthode luy estoit nécessaire dans un siécle où les Auteurs ne sont plus crus sur leur parole, & où on les a réduits à l'heureuse nécessité de ne paroître que soûtenus du témoignage de quelqu'acte authentique, ou d'un Auteur contemporain. Un autre ouvrage qui le distingue des Ecrivains du second ordre, est son Commentaire *in Ibim.* On sçait que cette piéce est une invective sanglante qu'Ovide fait contre un certain Ibis, que notre Commentateur soupçonne estre Hygin. Toute la Fable, toute l'Histoire ancienne, sont

comme renfermées dans ces imprécations ; ainsi pour se flater d'y pouvoir donner quelque jour, il falloit posséder parfaitement l'une & l'autre. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que M. de Boissieu en fit son coup d'essay. Il se sentit assez de forces pour entreprendre de commenter cet ouvrage, dans un âge où ce seroit encore assez que de commencer à le lire. Il nous apprend luy-même qu'il avoit achevé ce Commentaire avant que d'avoir vingt ans accomplis. *Hîc finis esto Commentationum quas admodum juvenis auspicatus sum Viennæ Allobrogum, promovi Lutetiæ Parisiorum, absolvi tandem in Voreano meo, annum agens ætatis vicesimum. Has autem studiorum meorum primitias tibi, summe rerum opifex, dedico.* Un de ses Panégyristes dit même qu'il n'en avoit que dix-huit, ce qui devoit bien luy mériter l'honneur d'estre placé au rang des *enfants devenus célébres par leurs études.* Il dédia en 1632. la premiére édition qui s'en fit, au Président Expilly. Son dessein n'avoit esté dans le commencement, que d'éclaircir les endroits les plus difficiles ; on luy conseilla dans la suite de travailler sur tout l'ouvrage, ce qu'il fit. Cette nouvelle édition fait la plus grande partie du volume intitulé, *Dionys. Salvagnii Boessii, Regi ab interioribus Consiliis, & in suprema Rationum Fisci apud Delphinates Curia Primarii Præsidis Miscella*, imprimé à Lyon en 1661. in-octavo. On trouve aussi dans ce Recueil, avec plusieurs autres piéces, quelques traductions d'Auteurs Grecs, ses Poëmes sur les sept merveilles du Dauphiné, & la harangue qu'il fit au Pape Urbain VIII. en qualité d'Orateur de l'Ambassade de M. le Duc de Créquy, pour l'obédience filiale. La fermeté qu'il témoigna en cette occasion, pour ne point se relâcher sur certaines expressions qui n'estoient pas du goût de la Cour de Rome, luy fit beaucoup d'honneur en France. Le Public est aussi redevable à M. de Boissieu, de quelques ouvrages qui ont paru sous le nom d'autres Auteurs, & de ce nombre est la Science Héroïque de Vulson de la Colombiére : tout ce qui s'y trouve de nouveau sur le Blason, est de ce sçavant Magistrat. C'est luy à qui on doit presque tous les noms qui manquoient à cette science, & qui parurent

pour la premiére fois dans ce Traité. Malgré sa modestie naturelle, il n'a pu s'empêcher de l'avouer dans l'Elégie qu'il a faite *de vita sua*.

Ars quoque desinuit mirâ dulcedine captum
Stemmata nobilium quæ generosa docet;
Hanc ego restitui densâ caligine tectam,
Et quæ desuerant nomina, vera dedi.

Chorier l'assûre encore plus positivement dans sa vie, & cela est enfin confirmé dans un ouvrage manuscrit du P. Philibert Brun Jésuite, mort à Lyon il y a quelques années. Ce Pere a même cru avoir découvert la raison qui obligea M. de Boissieu à laisser paroître cet ouvrage sous le nom de la Colombiére. C'est un mystère qu'il développe dans un éclaircissement *sur les armoiries, le cri de guerre*, &c. *de la Maison de Salvaing*. Il prétend que ce Magistrat n'a eu d'autre vûe en cela que d'en imposer sur l'ancienneté de sa Maison. *Il y a*, dit ce Pere, *en cette province peu de personnes un peu versées dans l'histoire du temps, qui ignorent que le Président de Boissieu ne soit l'Auteur de l'ouvrage qui a pour titre la Science Héroïque.* Il ajoûte peu après: *Or comme dans cet ouvrage il veut établir ce qu'il s'estoit imaginé à la gloire de sa Maison, il n'en eût pas esté cru sur sa parole, au lieu que la Colombiére nous disant qu'il a tiré luy-même des archives de M. de Boissieu, ce qu'il nous dit de la Maison de ce Président, il y auroit de l'imprudence à l'en démentir.* Il veut même que ce soit pour cette raison qu'il a attribué à M. Videl les Annotations sur la vie du Chevalier Bayard, qui sont néantmoins de luy. On ne peut disconvenir que M. de Boissieu n'ait esté fort prévenu sur sa Maison, il n'a pas même esté exempt de tout soupçon sur la généalogie qu'il nous en a donnée. Ce fut à cette occasion que l'on dit ce bon mot, *que le commun des autres hommes devoit la vie à ses ancêtres, mais que M. de Boissieu l'avoit donnée aux siens.* Il n'y a pas eu jusqu'au Grand-Maître des Templiers, Guiffrey de Salvaing, qui n'ait eu le malheur d'estre révoqué en doute, depuis qu'on a vû que le sçavant M. du Cange, à qui rien n'échappoit, n'avoit point trouvé

Mem. MSS. du Pere Philibert Brun sur l'Hist. de Dauphiné.

d'autres preuves de son existence, que le Catalogue de la Chartreuse de Villeneuve, que M. de Boissieu a donné le premier. Aussi, un autre n'auroit pu donner avant luy cette suite de Grands-Maîtres qu'il a arrangée comme il a jugé à propos. Tout ce que le public a pu dire là-dessus, ne l'empêcha point de faire ses plus chéres délices de cette recherche; il voulut même finir par-là sa carriére sçavante, & le dernier ouvrage qu'il fit paroître, fut la généalogie de sa Maison imprimée en 1683. Il mourut le 10. Avril de cette même année, âgé de quatre-vingt-trois ans moins onze jours. On a cru pendant quelque temps que le malheureux ouvrage *de Arcanis Amoris & Veneris,* dont le prétendu original Espagnol est attribué à Louise Sigée, & la traduction Latine à Meursius, estoit de M. de Boissieu. Cela estoit fondé sur ce qu'on sçavoit, en général, que ces Dialogues estoient nez en Dauphiné. Il faut rendre plus de justice à la probité & à la piété de M. de Boissieu, qui estoit incapable de s'exercer sur de semblables sujets. Le digne Auteur de ce livre est Nicolas Chorier, dont toute la vie a répondu aux maximes qui y sont débitées. Il donna les six premiers Dialogues à un Libraire de Grenoble nommé Nicolas, pour le dédommager de la perte qu'il avoit faite sur le premier volume de l'Histoire de Dauphiné. On dit qu'un Magistrat de la même ville, mort depuis quelques années, se chargea d'en faire les frais, & Nicolas le fils la traduction Françoise. Ce livre, loin de raccommoder les affaires du Libraire, l'obligea d'abandonner son commerce. On envoya la seconde partie de l'ouvrage, qui est le septiéme Entretien, à Geneve, pour y estre imprimée; mais comme l'écriture de Chorier n'estoit presque pas lisible, & qu'il falloit d'ailleurs y travailler furtivement, cette édition fut si desfigurée que Chorier s'en plaignit, comme d'un tort considérable qu'on luy avoit fait. Trop heureux si ces fautes avoient pu mettre son ouvrage hors d'état d'estre jamais lû; mais il estoit si éloigné d'avoir aucun repentir là-dessus, qu'il se donna la peine d'en corriger un exemplaire de sa propre main, qui existe encore aujourd'huy

dans la bibliothéque d'un Curieux *. On douta d'abord que cet ouvrage fût de luy, le tour & l'expression faisant croire qu'il venoit d'une plume Italienne dont Chorier auroit récouvré le manuscrit. *In Polyhistore.* Morhof avoit eu le même doute : *Sermonis textus habitusque totus ostendit in Latio potiùs quàm Hispania esse natum hunc fœtum.* Mais enfin, comme il prenoit pour injure le soupçon qu'on avoit, & qu'il vouloit absolument en estre reconnu pour l'auteur, ses amis luy trouvérent assez de dépravation dans l'esprit, pour ne luy pas refuser la grace qu'il leur demandoit. Pour éviter même que le Public en doutât aussi, il inséra dans le Recueil de ses Poësies imprimées en 1680. le *Tuberonis Genethliacon*, qu'il avoit fait imprimer à la tête du premier de ces Dialogues, & le petit Poëme intitulé *de Laude eruditæ Virginis quæ contra turpia Satyram scripsit;* *Pp. 68. & 84.* piéces qu'il a ainsi avouées. Chorier mourut à Grenoble le 14. Août 1692. âgé de quatre-vingt-trois ans, accablé de misére & d'infirmitez, fruits de ses débauches plûtôt que de son âge. M. Lancelot ne s'est étendu sur ce livre, que pour justifier à cet égard M. de Boissieu; & comme le seul soupçon en ce genre seroit capable de faire beaucoup de tort à celuy sur qui il tomberoit, il a cru devoir découvrir le coupable, pour garantir la réputation de plusieurs innocents.

* M. de Vachon de la Roche Conseiller au Parlement de Grenoble, mort en 1708.



DEVISES,

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MEDAILLES

FAITES PAR L'ACADÉMIE.

DANS le cours des quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Histoire & les Mémoires, l'Académie a non seulement donné, suivant sa coûtume, des Devises pour les Jettons de tous les Départemens Royaux; mais encore celles qu'on luy a demandées pour les Assemblées ordinaires & extraordinaires du Clergé, tenues en 1734. & 1735. & pour différentes Compagnies & Communautez.

Elle a de plus fait en 1734. diverses Médailles pour l'Histoire du Roy; une sur la Conquête du Milanois, une autre sur le Combat de Parme, une troisiéme sur la Bataille de Guastalla, & une quatriéme sur la Prise de Philisbourg.

En 1735. elle fit par ordre du Roy, une Inscription destinée à estre mise sur la Base primordiale des Opérations Astronomiques & Trigonométriques, qu'alloient faire au Pérou les Académiciens de l'Académie Royale des Sciences, que Sa Majesté y envoyoit pour mesurer sous l'Equateur, les degrez de longitude & de latitude, dont la comparaison peut servir à déterminer la Figure de la Terre.

Elle fit une autre Inscription pour l'Obélisque élevé au centre des routes que Sa Majesté a fait ouvrir dans la forêt de Cressy en Brie.

Et une troisiéme qui fut demandée par M.rs les Chevaliers de Malte, pour la Statue du Grand-Maître, élevée dans la petite Isle de Marsamusat, qu'il a fait fortifier à ses dépens.

On donna aussi une Devise pour les Registres de la Tontine.

Enfin, on fit trois Médailles pour le Roy; l'une sur ce que les Impériaux avoient esté repoussez au de-là de l'Adige, l'autre sur la Suspension d'armes dont on estoit convenu, & la troisiéme sur l'Education de Monseigneur le Dauphin.

En 1736. on fit une nouvelle Médaille pour le Roy, au ſujet de la Paix concluë avec l'Empereur.

Une Inſcription demandée par M. le Prince de Chalais, pour une Place publique de la Ville de Bourges.

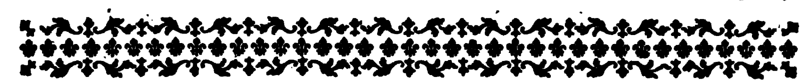
Et une Epitaphe pour M. le Maréchal de Roſen.

En 1737. l'Académie fit par ordre du Roy, une nouvelle Inſcription deſtinée à eſtre miſe ſur un monument ſolide que feroient élever dans la Laponie les Académiciens de l'Académie des Sciences, que Sa Majeſté y envoyoit pour meſurer ſous le Cercle Polaire, les degrez du Méridien, comme les meſurent actuellement au Pérou ſous l'Equateur, les autres Académiciens que Sa Majeſté y a pareillement envoyez; afin que par la comparaiſon des uns & des autres avec ceux qui ont déja eſté meſurez en France, on puiſſe parvenir à une connoiſſance plus exacte de la Figure de la Terre.

On fit auſſi une Médaille ſur la jonction de la Lorraine & du Barrois à la Monarchie Françoiſe.



ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXXXIV.
JUSQU'EN M. DCCXXXVII.



E'LOGE

DE M. L'ABBE' DE VERTOT.

RENÉ AUBER DE VERTOT, second fils de François Auber Seigneur de Vertot, & de Louise de Hanyvel de Mannevillette, naquit au Château de Bennetot, pays de Caux, Diocèse de Rouen, le 25. Novembre 1655. Assemblée publique du 15. Novemb. 1735.

La famille d'Auber passe pour estre d'une bonne Noblesse de la haute Normandie, où depuis plus de deux siécles, elle n'a cessé de faire les meilleures alliances, comme avec les Mallets de Graville, les Houdetot, les Pellevé & les de Prie: le frere aîné de M. l'Abbé de Vertot, mort jeune & sans alliance, estoit Chambellan de Monsieur Frere unique de Louis XIV. & Marie de Mannevillette leur tante, avoit épousé un Clermont-Tonnerre.

L'Abbé de Vertot ne fut point élevé en cadet, ni destiné à l'état ecclésiastique par l'ordre de sa naissance; les jeux, les saillies de son enfance excitérent l'attention de ses parents, & dès qu'il fut à portée de recevoir les premiers principes de quelqu'éducation, on luy donna un bon Précepteur, avec qui on l'envoya ensuite faire des études plus réglées au Collége des Jésuites à Roüen, où il soûtint ses derniéres Théses de Philosophie à l'âge de seize ans.

Alors il demanda de luy-même à prendre la Tonsure, & sa famille y consentit, sans prévoir les suites de ce premier engagement, dont les vûes ne pouvoient estre en luy, ni plus pures ni plus désintéressées; car, au sortir du Séminaire, où il avoit fait une retraite, il disparut totalement; & ce ne fut qu'après six mois de recherches, qu'on découvrit enfin qu'il estoit allé se jetter dans un Couvent de Capucins à Argentan. Son pere y accourut, & fit d'inutiles efforts pour le rappeller à luy. Le Frere Zacharie, c'estoit le nom du Novice, persista,

fit Profession, & seroit probablement devenu un des plus grands ornements de l'Ordre, sans un accident qui le mit en danger de la vie, & qui le livroit à une mort certaine s'il eût continué les austéritez de la Régle.

Il avoit eu pendant le cours de ses études à Roüen, un mal de jambes qui le retint près d'un an au lit; & ce mal estoit un abscès si considérable, que l'on avoit esté obligé de faire venir exprès des Chirurgiens de Paris pour le traiter. L'os se trouva carié, la cure en fut longue & difficile, & la cicatrice qui resta, estoit si étendue & si profonde, que l'on convint de la tenir toûjours couverte & entourée d'un bandage. Rien assûrément de plus opposé à cette sage précaution, que de se consacrer ensuite à estre toute sa vie nu-jambes, sous une robe de laine rude & grossiére, qui les frotte & les bat bien plus qu'elle ne les couvre.

Aussi, peu de temps après la Profession de Frere Zacharie, son abscès se renouvella, devint très-dangereux, & fut jugé presqu'incurable. Pour derniére ressource, on le transporta à Fescamp, dans le voisinage de sa famille. Le mal y augmenta encore; les parents demandérent enfin à se charger du malade, & le soin qu'ils en prirent fut si heureux, qu'il ranima toute leur tendresse. Ils se munirent des rapports des différents Chirurgiens qui l'avoient traité, ils y joignirent des consultations de Médecins & de Docteurs de Sorbonne, ils obtinrent des Brefs du Pape, le consentement des Supérieurs, & celuy du jeune Profès, le plus difficile de tous, pour le faire passer sous une Régle plus douce.

Il choisit celle de Prémontré, & il en prit l'habit dans l'Abbaye de Valséry, où il fit sa seconde Profession religieuse à l'âge de vingt-deux ans, dont il en avoit passé quatre chez les Capucins.

Son esprit & ses talents y avoient tenu bon contre la maladie & les austéritez; l'Abbé Colbert, Chef & Général de l'Ordre de Prémontré, en entendit parler si avantageusement, qu'il le fit venir à Prémontré pour y enseigner la Philosophie. Quand il l'eut connu par luy-même, il l'estima & le chérit

davantage; il en fit son Sécrétaire, & cette distinction causa d'autant plus de jalousie, que, suivant les régles de la discipline monastique, des voeux faits dans un premier Ordre rendent incapable de posséder des bénéfices ou des dignitez dans celuy où l'on est transféré. Mais l'Abbé Colbert l'avoit fait réhabiliter dans tous ses droits par un nouveau Bref de Cour de Rome, en vertu duquel il le nomma encore Prieur du Monastère de Joyenval.

A cette seconde faveur, les murmures éclatérent. Il fut résolu dans un Chapitre Provincial, que l'on se pourvoiroit au Grand-Conseil contre tous les Brefs obtenus au nom du Pere de Vertot; ils y furent attaquez juridiquement, & ils y auroient esté déclarez nuls, si dans le cours de l'instance, le Roy n'avoit eu la bonté de faire expédier des lettres patentes pour leur exécution & leur enregistrement.

Cette formalité, qui assûroit son état, ne le rendit pas plus tranquille. Il luy estoit survenu dans le mouvement des sollicitations, & peut-estre, par la crainte de l'événement, de violents maux de tête, qui ne se calmérent pas sitôt; & pour s'en guérir, ce n'estoit pas assez que de se démettre du Prieuré de Joyenval; dans quelle autre Maison n'auroit-il pas cru trouver les mêmes sujets d'inquiétude ou de soupçon?

Il se réduisit donc à une simple Cure dépendante de l'Ordre, la Cure de Croissy-la-Garenne près la Machine de Marly; & c'est-là que conduisant des ouailles d'une espéce toute différente, il parvint à allier aux devoirs d'un Pasteur zélé, l'étude des Belles-Lettres & celle de l'Histoire, que deux amis de goût, ses compatriotes & ses contemporains*, luy avoient particuliérement conseillée, comme l'étude la plus conforme à son génie, & le genre dans lequel à son tour il réussiroit le mieux, par sa grande facilité à s'exprimer, & le don de narrer qu'il avoit souverainement.

* M. l'Abbé de S.t Pierre. M. de Fontenelle.

Ce fut aussi là qu'il composa son premier ouvrage l'*Histoire de la Conjuration de Portugal*, qu'il fit imprimer en 1689. & dont il a donné depuis plusieurs éditions augmentées, sous le titre général de *Révolutions*.

Elle eut un cours prodigieux, non seulement parce qu'elle estoit bien écrite, mais encore parce que le sujet, grand par luy-même, le paroissoit bien davantage dans le rapport qu'on s'imaginoit qu'il pourroit avoir un jour avec ce qui se passoit actuellement dans un Etat voisin *. Cependant, l'Auteur qui auroit pu s'en faire un mérite, avouoit de bonne foy qu'il n'y avoit jamais songé; & qu'après le plaisir d'écrire, si quelque chose l'occupoit encore, c'estoit l'envie de retourner dans sa province, dont il n'estoit jamais sorti qu'à regret. Il en trouva bientôt l'occasion, il permuta sa Cure de Croissy avec une autre du pays de Caux, & par surcroît de bonheur, il obtint ensuite les dispenses nécessaires pour passer de cette seconde Cure, toûjours dépendante de l'Ordre, à une troisiéme qui estoit purement séculiére, d'un gros revenu, & aux portes de Roüen.

* L'Angleterre.

Plus en état d'avoir des livres, il en eut beaucoup, & il en fit un bon usage. Il écrivit l'*Histoire des Révolutions de Suéde*, qu'il fit paroître en 1696. & qui fut reçûe avec tant d'applaudissement, que l'on en fit quatre à cinq éditions de suite sans oser leur donner une nouvelle date. Elle fut aussi traduite en diverses Langues, & l'ouvrage fut si estimé à Stockholm même, que l'on prétend que l'Envoyé, qui estoit sur le point de passer en France, fut chargé par ses instructions de faire connoissance avec l'Auteur, & de l'engager, par un présent de deux mille écus, à entreprendre une histoire générale de Suéde. On ajoûte, que cet Envoyé, qui croyoit trouver M. l'Abbé de Vertot à Paris dans les meilleures compagnies, & répandu dans le plus grand monde, surpris de ne le voir nulle part, s'en estoit informé, & qu'ayant appris que ce n'estoit qu'un Curé de Normandie, il avoit rendu compte de sa commission d'une maniére qui fit échouer le projet.

Quoy qu'il en soit, ce Curé de Normandie acquéroit insensiblement la réputation d'un excellent Historien, d'un Ecrivain du premier ordre. Le Pere Bouhours, qui s'y connoissoit, assûroit qu'il n'avoit rien vû en notre Langue, qui, pour le stile, fût au-dessus des Révolutions de Suéde & de Portugal;

Portugal; & M. de Meaux, plus capable encore d'en juger, dit un jour à M. le Cardinal de Bouillon, que c'estoit une plume taillée pour la vie de M. de Turenne. Enfin, quand il plut au feu Roy d'augmenter cette Académie, & de luy donner la forme qu'elle a reçûe par le réglement de 1701. Sa Majesté se souvint de l'Abbé de Vertot, & le nomma de son propre mouvement à une place d'Académicien associé.

M. le Comte de Pontchartrain Sécrétaire d'Etat, l'informa luy-même de sa nomination; & il en fut d'autant plus touché, qu'il s'y attendoit moins, mais elle le jetta dans un extrême embarras. Il falloit venir s'établir à Paris, quitter par conséquent sa Cure, qui luy valoit trois mille livres de rente, qui estoit son seul bien, & qu'il ne pouvoit encore résigner sous pension, parce qu'il luy manquoit deux années de résidence & de service. Dans cette perplexité, il répondit au Ministre dans les termes généraux de la plus vive reconnoissance pour l'honneur qu'on luy faisoit, & du plus grand empressement à la justifier par ses travaux. Quelque temps après, il écrivit à un de ses amis, qu'il sçavoit en liaison avec M. le Comte de Pontchartrain, une lettre pathétique, où après avoir exposé sa situation, c'est-à-dire, ses peines, il proposoit l'expédient d'envoyer réguliérement tous les six mois à l'Académie, des ouvrages qui vaudroient, disoit-il, mieux que luy, en attendant qu'il pût y réparer, par une assiduité merveilleuse, des absences tout-à-fait involontaires. A la suite de ce détail, il traçoit le plan d'une nouvelle histoire de France, accompagnée de Médailles sur les principaux événements de chaque regne; & sa conclusion estoit, que pour se dévouer entiérement aux Lettres, il ne cherchoit qu'à s'assûrer le nécessaire, suivant la rigueur des Loix, avant que de fonder son opulence sur les graces qu'il pourroit espérer de la libéralité du Prince.

Ces représentations produisirent leur effet; M. l'Abbé de Vertot fut attendu, il tint parole, & nos exercices se ressentirent aussitôt de sa présence. Il les tourna le plus souvent qu'il luy fut possible, sur des points de l'Histoire moderne qu'il

avoit fort approfondie, de celle de France sur-tout, dont il estoit également instruit & jaloux.

Nous ne nous engageons pas dans l'énumeration des ouvrages qu'il a donnez à l'Académie, depuis la fin de 1703. jusqu'en 1726. que des attaques réitérées d'apoplexie & de paralysie, le mirent hors d'état de sortir de chez luy & d'y travailler; cette énumération seroit trop longue, quand même nous nous bornerions à de simples titres; & elle seroit inutile, parce que nous les avons recueillis avec soin dans les six premiers volumes de nos Mémoires. Nous ne parlerons que de ceux qu'il a fait imprimer séparément, & qui ne nous appartiennent pas moins, tant par la qualité d'Académicien, qu'il y a toûjours prise, que parce qu'il ne les a jamais publiez qu'après les avoir soûmis à l'examen de la Compagnie, & en avoir lû les morceaux les plus intéressants dans nos Assemblées publiques ou particuliéres.

Le premier fut son Traité de la Mouvance de la Bretagne imprimé en 1710. M. l'Abbé de Vertot, n'avoit pu voir sans une douleur mêlée d'inquiétude, que le nouvel Historien de cette province, enchérissant sur les idées de quelques-uns de ses prédécesseurs, ne se contentoit pas de soûtenir comme eux, que nos Rois de la premiére & de la seconde race n'avoient exercé aucun pouvoir légitime sur le pays des Bretons, & que la cession qu'on disoit qu'ils avoient faite de sa Mouvance aux premiers Ducs de Normandie, estoit une pure chimére; mais que de plus, aux endroits où accablé par la multitude des preuves, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître ces mêmes Rois pour Maîtres & Souverains de la Bretagne, il affectoit d'exalter leur puissance & la supériorité de leurs armes, comme si ç'eût esté leur seul titre; & que lorsqu'à la faveur de quelque guerre civile, les Bretons refusoient à nos Rois le service & les tributs ordinaires, il nommoit ces révoltes passagéres, des temps de liberté, & parloit de leurs différents Chefs, souvent nez dans la plus vile populace, comme d'autant de Princes généreux qui exposoient leur vie pour rompre les chaînes de la Nation.

Il y avoit déja près d'un siécle que Nicolas Vignier, Auteur célébre, s'estoit élevé contre ce paradoxe historique; M. l'Abbé de Vertot en fit encore mieux sentir l'illusion: & nous sommes obligez d'ajoûter, comme un fait de notre connoissance particuliére, qu'il auroit laissé ce point de Critique dans l'intérieur de l'Académie, si une copie informe de son Manuscrit n'avoit commencé à se répandre, & que ce lieu commun de tant & tant de Préfaces, estoit à son égard une vérité constante, quoyque décréditée.

Divers Auteurs joignirent au Traité de la Mouvance, des Dissertations particuliéres en faveur du sentiment de M. l'Abbé de Vertot. Ce n'estoit pas ce qu'il souhaitoit le plus, c'estoit une réponse, qui avoit d'abord esté annoncée comme victorieuse, & qui ne parut point du tout, ou du moins qui se réduisit à deux brochûres, dont la plus considérable, donnée sous le nom d'un ami de l'Historien Breton, & toute remplie de ses louanges, se trouva estre son propre ouvrage. Le Pere le Long en divulgua l'Anecdote dans sa Bibliothéque des Historiens de France; & M. l'Abbé de Vertot jouissoit tranquillement de ce dernier avantage, lorsque les mouvements qui s'élevérent en Bretagne, quoyqu'heureusement arrêtez par la sagesse du Gouvernement, l'échaufférent de nouveau. Il se persuada que la prévention ou la mauvaise foy des Historiens modernes de cette province, suffisoient pour y entretenir le germe de l'indépendance & de la rebellion. Et voulant y détruire des préjugez aussi funestes au repos des Peuples, que contraires à la vérité de l'Histoire, il composa un Traité complet de l'établissement des Bretons dans les Gaules, & n'y laissa rien à desirer, soit par rapport à la souveraineté primordiale de nos Rois sur toute la Bretagne, soit par rapport à la vassalité originaire des premiers Bretons qui occupérent une partie de l'Armorique. L'ouvrage fut imprimé en 1720. & il est resté sans replique.

Dans l'intervalle du Traité de la Mouvance à celuy de l'établissement des Bretons dans les Gaules, il s'occupa d'un travail, sinon plus utile, du moins plus étendu, plus conforme

à son goût, & d'un bien plus grand usage dans la Littérature; il écrivit l'Histoire des Révolutions de la République Romaine; qui parut en trois Volumes au commencement de l'année 1719.

Le succès en est trop connu, & celuy des ouvrages de M. l'Abbé de Vertot estoit trop ordinaire, pour nous arrêter présentement à le décrire; nous pourrions seulement observer qu'il n'estoit pas dû à la nouveauté du sujet, & que ce fut principalement ce qui engagea l'Ordre de Malte, qui avoit déja un grand nombre d'Historiens, & dans presque toutes les Langues vivantes, à jetter les yeux sur luy pour les rédiger en un corps, & donner une nouvelle forme à ses brillantes Annales. Il s'en chargea, & aussi-tôt le Grand-Maître luy adressa un Bref plein de marques d'estime & de reconnoissance; il joignit à ce Bref la Croix de l'Ordre: l'Ambassadeur en personne luy remit l'un & l'autre, & le Grand-Prieur de France luy conféra la Commanderie de Santeny.

La composition de sa nouvelle Histoire de Malte, divisée en quinze Livres, & partagée en quatre Volumes in-quarto, demandoit beaucoup de temps, & le Public prévenu luy en accordoit peu; il auroit voulu sçavoir à tout moment où il en estoit, quand il finiroit, quand on commenceroit à imprimer: il le sçut enfin, & alors il ne se plaignit que de la lenteur de l'édition; il est vray que les Libraires en firent deux à la fois, & que celle qu'ils avoient destinée aux pays étrangers, n'y suffit pas, toute nombreuse qu'elle estoit.

Nous n'avons garde d'oublier que ce fut durant le cours de cette impression que M. le Duc d'Orléans, dont on formoit la Maison, y donna à M. l'Abbé de Vertot une place d'Interpréte, qu'il le logea au Palais Royal, & qu'immédiatement après son mariage, il le nomma encore Sécrétaire des Commandements de Madame la Duchesse d'Orléans.

Tels furent les agréments & les avantages que luy valut le talent singulier de bien écrire l'Histoire; nous ne disons pas la fortune, parce qu'après avoir fait à Dieu le sacrifice de son patrimoine même, il n'est pas à présumer qu'il ait jamais aspiré

à rien de plus qu'à une vie exempte du trouble & de la sollicitude des besoins : mais pour les honneurs de l'esprit, qui sont de tous les états, & dont l'ambition ne peut estre qu'utile aux hommes, loin de s'en défendre, il n'oublia rien de ce qui pouvoit les luy assûrer.

Jamais Auteur ne fut plus attentif à choisir des sujets nobles, élevez, capables d'intéresser & d'émouvoir : l'élégance & la pureté de sa diction répondent à la noblesse des sujets ; il les expose avec une grande netteté, & le détail des circonstances semble plûtôt les embellir que les charger ; il exprime les différents caractères par des traits fermes, énergiques & précis, qui peignent l'ame même ; ses descriptions vives & animées entraînent le Lecteur, on marche avec l'armée qu'il met en mouvement, & selon qu'il l'a déterminé, on prend part à la victoire, ou l'on gémit sur le sort des vaincus.

Dans son Histoire de la Conjuration de Portugal, il présente une Monarchie qui, assujettie depuis près d'un siécle par un Roy puissant, paroît la province de ses Etats la plus soûmise, & qui en un seul jour change sa destinée. L'entreprise est un secret confié, pour ainsi dire, à la Nation entiére, & qui ne transpire par aucun endroit ; & l'exécution, que mille incidents peuvent encore arrêter, réussit également par-tout : c'est un embrasement général, qui de la Capitale passe rapidement aux frontiéres, & même au-delà des mers.

Dans ses Révolutions de Suéde, on voit un Prince malheureux & proscrit, qui, du fond des montagnes & des mines obscures qui luy servent d'asyle, porte dans le cœur de leurs plus grossiers habitants, un tel amour de la gloire & de la liberté, qu'à leur tête il s'ouvre un chemin au trône, s'y affranchit de la dépendance, où l'autorité du Sénat, la jalousie des Grands, & la puissance du Clergé avoient tenus les Rois ses prédécesseurs ; rend héréditaire une couronne élective, change jusqu'à la religion du pays, & meurt universellement regretté, après avoir regné sans favoris, & gouverné sans Ministres, comme il avoit vaincu sans Généraux.

Rome est, en quelque sorte, le Palais de l'Histoire pour l'Auteur de ses Révolutions: les événements y sont distribuez avec un art supérieur; un art plus grand encore, les peint chacun avec les couleurs qui luy sont propres, & les place dans le jour qui leur convient. On se croit dans les assemblées du Sénat & du Peuple, au champ de Mars, ou sur les bords du Tibre. Rome y paroît formidable, tant qu'elle fait gloire de sa pauvreté, & que le Dictateur comme le soldat, ne subsistent que du peu de terre qu'ils cultivent de leurs mains; & l'on présage sa ruine, dès que, maîtresse du monde entier, toutes les richesses de l'Univers coulent dans son sein.

Les Annales de Malte, où l'on trouve tant d'actions vrayement Romaines, ne demandoient pas une plume moins exercée à les décrire; mais la piété y consacre l'héroïsme, & c'est à ce point de vûe, que le judicieux Historien ramene heureusement tout ce qu'il dit d'un Ordre que la charité fit naître, que l'honneur du nom Chrétien & la défense des Lieux saints armérent contre les Infidéles, & qui toûjours en butte à leurs barbares efforts, sçait allier les vertus paisibles de la Religion, à la plus haute valeur dans les combats.

Quand M. l'Abbé de Vertot apportoit à l'Académie des parties détachées de semblables ouvrages, on découvroit bientôt une autre source de leur force & de leur beauté. A peine en avoit-il lû quelques pages, que, s'unissant insensiblement à son sujet, il prenoit enfin réellement la place du Héros, s'abandonnoit à toute l'impétuosité de son courage, & alloit jusqu'à perdre la respiration. Nous l'avons vû de même s'attendrir & verser des larmes avec la mere de Coriolan aux pieds de son fils. Or, s'il est aisé de surprendre la tendresse & la confiance des hommes, par un tissu d'aventures agréablement imaginées & rendues, quelle impression ne doit point faire sur eux, le récit de faits importans, généralement reconnus pour vrais, & encore pleins de cette espéce de vie, qu'un Auteur bien pénétré est seul capable de leur conserver!

Ce qui n'est peut-estre pas moins digne de remarque, c'est que M. l'Abbé de Vertot avoit près de quarante-cinq ans

quand il composa le premier morceau d'histoire qu'il a donné au public; & qu'il en avoit plus de soixante-dix, quand il acheva celle de Malte, qui a terminé sa course littéraire. Il a encore vêcu neuf années entiéres, mais accablé de tant d'infirmitez, & dans une telle langueur de corps & d'esprit, que ce n'estoit plus que la grande habitude au travail, qui de temps à autre luy offroit encore de nouveaux projets, comme les Révolutions de Carthage, & l'Histoire de Pologne, dont il parloit souvent. On luy représentoit qu'il n'estoit pas en état de lire ni d'écrire; il répondoit qu'il avoit assez lû pour composer de mémoire, & assez écrit pour n'estre pas embarrassé de dicter. Toutes ces idées se perdoient le moment d'après; & les seuls ouvrages posthumes qu'on peut espérer de luy, sont quelques Généalogies, & les Ambassades d'Antoine, de François & Gilles de Noailles, en différentes Cours de l'Europe, sous les regnes de Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

Il les avoit écrites dans les premiéres années qu'il vint à Paris, & sur les Mémoires Originaux que luy en avoit remis la Maison de Noailles, à laquelle il estoit infiniment attaché.

Il mourut au Palais Royal le 15. Juin dernier, âgé de près de quatre-vingt ans révolus.



E'LOGE
DE M. L'EVESQUE DE CASTRES.

Assemblée publique. 13. Novemb. 1736.

HONORÉ DE QUIQUÉRAN DE BEAUJEU Evêque de Castres, & Associé Vétéran de cette Académie, naquit à Arles le 29. Juin 1655. & fut le second fils d'Honoré de Quiquéran Baron de Beaujeu, & de Thérèse de Grille d'Estoublon sa femme, l'un & l'autre d'une illustre & ancienne famille de Provence. Moréry & ses Continuateurs n'ont fait aucune mention de celle de Quiquéran, mais les Historiens de la province n'ont eu garde de l'oublier. César Nostradamus * la représente par-tout décorée des premiéres Charges de l'Etat & de la Cour des Rois de Naples, Comtes de Provence, des deux Maisons d'Anjou ; & depuis la réunion de cette province à la Couronne, on y trouve des Chambellans & Maîtres d'Hôtel de nos Rois, des Chevaliers de l'Ordre, des Officiers généraux, & plusieurs Evêques, entre lesquels Pierre de Quiquéran de Beaujeu Evêque de Senez, mérite une considération particuliére, car il fut le premier Evêque nommé après le Concordat de Léon X. & de François I. Il le fut à l'âge de dix-huit ans, & ne dût une nomination si singuliére qu'au grand nom qu'il s'estoit déja fait parmi les Sçavans. Une mort prématurée l'enleva à l'Eglise & aux Lettres, & les seuls ouvrages qui nous restent de luy, sont, un magnifique Eloge de sa Patrie, sous le titre *de Laudibus Provinciæ*, qui a esté imprimé plusieurs fois, traduit même en François encore au commencement du dernier siécle ; & un Poëme Latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules, & son arrivée aux bords du Rhône près de la ville d'Arles.

* *Histoire de Provence.*

Gilles Corrozet, dans ses Antiquitez de Paris, décrit le Mausolée qu'on luy éleva aux grands Augustins, où il subsistoit encore de son temps ; le Prélat représenté en marbre blanc,

blanc, y paroiſſoit ſoûtenu par une Renommée, au milieu des attributs des Sciences & des Arts, & on liſoit au bas deux grandes inſcriptions Latines en ſon honneur, l'une en vers, l'autre en proſe.

Ce Mauſolée a, ſans doute, eſté détruit pour quelques arrangements particuliers de l'égliſe; il n'y a plus qu'une ſimple épitaphe, où il eſt dit qu'il mourut à vingt-quatre ans, mais la tradition de la famille eſt qu'il en avoit vingt-ſix; & que le graveur marquant cette date en chiffre Romain, mit le I. avant le V. au lieu de le mettre après. La même tradition porte que quand on détruiſit le Mauſolée, le Cardinal de Joyeuſe demanda le Buſte du Prélat, qui eſtoit de la main du fameux Pierre Gougeon, de qui ſont les bas reliefs de la Fontaine des Innocents.

La famille de Quiquéran a auſſi donné à l'Ordre de Malte, des Grands-Prieurs, des Grands-Croix, pluſieurs Commandeurs, & quantité de Chevaliers, dont un des plus célébres a eſté Paul Antoine de Quiquéran de Beaujeu, oncle de M. l'Evêque de Caſtres. Le nombre & le bonheur de ſes combats contre les Turcs, luy avoient acquis la réputation d'un des plus grands hommes de mer de ſon temps, lorſqu'au mois de Janvier 1660. la tempête l'ayant obligé de relâcher dans un mauvais port de l'Archipel, il y fut inveſti & attaqué par les trente galéres de Rhodes, que le Capitan Pacha Mazamamet commandoit en perſonne; il en ſoûtint le feu pendant un jour entier, & n'y ſuccomba qu'après avoir épuiſé toutes ſes munitions, & perdu les trois quarts de ſon équipage. Il eſtoit chargé de fers, & on le menoit comme en triomphe, quand une ſeconde tempête beaucoup plus violente que la premiére, s'éleva, & mit la flotte victorieuſe en tel danger, que Mazamamet ſe vit réduit à implorer le ſecours de ſon priſonnier, & ce ne fut pas en vain. Le Chevalier de Beaujeu le ſauva par l'habileté de ſa manœuvre, & le pénétra de tant d'eſtime & de reconnoiſſance, que voulant le ſauver à ſon tour, il ſupprima ſa qualité de Chevalier, & le confondit avec les plus vils

esclaves ; mais le Grand-Vizir, qui en avoit probablement eu avis, demanda à les voir, & ayant reconnu le Chevalier à sa mine guerriére, ou au portrait qu'on luy en avoit fait, il fut mis au Château des Sept-Tours, sans espérance de rançon ni d'échange. La Porte rejetta toutes les propositions qui en furent faites, au nom même du Roy ; & les Vénitiens tentérent avec aussi peu de succès de le faire comprendre dans le Traité de Candie. Un de ses neveux, âgé seulement de vingt-deux ans, c'estoit le frere aîné de M. l'Evêque de Castres, forma le dessein de l'aller délivrer, & l'exécuta. Il passa à Constantinople avec M. de Nointel notre Ambassadeur ; il eut la liberté de voir le prisonnier, on ne la refusoit à personne dans un lieu aussi sûr, on se contentoit de fouiller au premier corps-de-garde ceux qui se présentoient, d'y retenir leurs armes, jusqu'à de simples couteaux, & même des clefs s'ils en avoient.

Le Chevalier de Beaujeu fut d'abord effrayé d'un projet qui pouvoit avoir les suites les plus funestes ; mais onze années de prison, jointes au goût qu'il conservoit encore pour les entreprises hazardeuses, & à la confiance que luy inspiroit le courage du jeune homme, ne luy permirent pas de balancer long-temps. Dessors, son neveu commença à luy porter chaque fois, une certaine quantité de cordes dont il s'entouroit le corps, & quand ils jugérent qu'il y en avoit assez, ils convinrent du jour, de l'heure & du signal. Le signal donné, le Chevalier descendit, & la corde se trouvant de quatre à cinq toises trop courte, il s'élança dans la mer qui mouille le pied du Château ; le bruit qu'il fit en tombant fut entendu de quelques Turs qui passoient dans un brigantin, & ils allérent droit à luy ; mais le neveu arrivant à force de rames dans un esquif bien armé, les écarta, recueillit son oncle, & le conduisit à bord d'un vaisseau du Roy que montoit le Comte d'Apremont son ami, qui le ramena heureusement en France, où il a vêcu encore long-temps dans le sein de sa famille, revêtu de la Commanderie de Bordeaux, que le Grand-Maître luy conféra immédiatement après son retour.

M. de Tournefort, dans la relation de ſon voyage du Levant, a bien dit qu'il n'a pu voir le Château des Sept-Tours, parce qu'on n'y laiſſoit plus entrer d'Etrangers depuis l'évaſion du Chevalier de Beaujeu, qui avoit coûté la vie au Gouverneur ou Caïmacan; mais aucune Hiſtoire, pas même la derniére de Malte, ne s'eſtant encore chargée de ce détail, ſi digne cependant d'y trouver place, nous eſpérons que celle que nous luy donnons ici, ne paroîtra ni étrangére ni ſurannée.

M. l'Abbé de Beaujeu, né avec preſqu'autant de vivacité que ſon oncle & ſon frere, la tourna particuliérement du côté de l'étude; il apprit rapidement les Langues ſçavantes, il ſe rendit profond dans la Théologie, & cultiva l'Eloquence avec une paſſion, qui fit qu'elle parut toûjours en luy plûtôt un don de la nature que le fruit du travail. Ses liaiſons avec quelques Peres de l'Oratoire, diſtinguez par les mêmes talents, le déterminérent à entrer dans leur Congrégation dès l'âge de dix-ſept ans; & il n'y eſtoit encore que Diacre, quand on le chargea d'y profeſſer la Théologie, d'abord à Arles & enſuite à Saumur. Il y prêcha en même temps les Dominicales, avec un ſuccès qui engagea ſes Supérieurs à l'employer dans les Miſſions du Poitou & du pays d'Aunis, où la révocation de l'édit de Nantes les avoit rendues également néceſſaires & difficiles. Elles y produiſirent un ſi grand effet, que M. l'Eveque de Nîmes, le célébre Fléchier, ſentant l'avantage dont elles ſeroient dans ſon Diocèſe, chercha à s'attacher M. l'Abbé de Beaujeu. Il luy conféra un Canonicat de ſa Cathédrale; peu de temps après il le choiſit pour Grand-Vicaire, & l'honora d'une confiance intime, qui fut bientôt pleinement juſtifiée.

M. le Marêchal de Montrevel, qui commandoit en Languedoc, informé que le Dimanche des Rameaux les Huguenots ou Fanatiques devoient tenir leur aſſemblée dans un moulin des fauxbourgs de Nîmes, le fit inveſtir par cinq cens Dragons, avec ordre de le brûler. Du fauxbourg la conſternation ſe répandit dans la ville, le bruit courut qu'on la

brûleroit aussi, qu'on alloit y passer tout au fil de l'épée; & les habitants armez se rendirent à l'église, comme dans un retranchement où ils estoient résolus de se défendre jusqu'à la derniére extrémité. M. l'Evêque de Nîmes, tout grand Orateur qu'il estoit, n'osa compromettre son ministére avec cette multitude épouvantée & à moitié furieuse; il s'en ouvrit à M. l'Abbé de Beaujeu, qui se chargeant de l'événement, monta en chaire, & parla avec tant de force & d'onction, que le calme, la dévotion même ayant insensiblement succédé au tumulte, le service se fit à l'ordinaire, & chacun retourna chez soy tranquille, presque honteux d'avoir cessé de l'estre.

Il luy falloit de ces occasions subites & imprévûes, pour répondre au feu de son imagination, qui ne s'accommodoit ni de la lenteur de la composition, ni de la contrainte du récit. Il s'estoit accoûtumé de si bonne heure à parler sur le champ, que de trois Carêmes entiers qu'il a prêchez, à Aix, à Paris & à la Rochelle, & de quantité d'autres sermons, il n'en avoit pas exactement écrit quatre; il se contentoit d'en bien méditer le sujet, & si quelquefois il en traçoit le plan, c'estoit en Latin, pour se moins assujettir aux termes. Il ne pensoit pas qu'il fût prudent de faire dépendre le sort d'un discours de la fidélité de sa mémoire; il prétendoit même que la naïveté des expressions & le sublime des pensées, s'émoussoient toûjours un peu sur le papier, semblables à des fleurs, qui, quoyque cueillies avec soin & présentées avec grace, n'ont jamais toute la fraîcheur & tout l'éclat qu'elles avoient sur leur tige naturelle.

Cette grande facilité luy fit beaucoup d'honneur dans les Assemblées du Clergé de 1693. & de 1700. où il fut député du second Ordre. M. l'Evêque de Meaux, Bossuet, en fut frappé, il le combla d'éloges & d'amitiez, il luy dit qu'il falloit absolument qu'il s'établît à Paris; & M. l'Abbé Bignon qui pensoit de même, crut y contribuer, en le proposant pour une place d'Associé dans cette Académie, que l'on renouvelloit alors. M. l'Abbé de Beaujeu l'accepta, mais il en fit

peu d'uſage; la crainte de manquer à ſa vocation, le rappelloit ſans ceſſe à ſes premiers exercices, & le Roy luy en ſçut gré: Sa Majeſté le nomma en 1705. à l'Evêché d'Oleron, dont il parut fort content, quoyque d'un revenu très-médiocre & d'un ſéjour très-déſagréable; heureuſement celuy de Caſtres vint à vaquer avant la ſignature de la feuille des Bénéfices, & il y fut transféré, non comme à un Evêché infiniment plus riche & mieux placé, mais comme à un poſte dont les fonctions étendues & délicates, eſtoient plus proportionnées à ſes talents.

Le nouvel Evêque de Caſtres, parfaitement inſtruit de ſes devoirs, fut l'homme du monde le plus empreſſé à les remplir; il fixa ſon départ au lendemain du jour même qu'il devoit prêter ſerment de fidélité entre les mains du Roy, qui luy dit, lorſqu'il prit ainſi congé de luy: *C'eſt bientôt, mais c'eſt bien fait;* & depuis ce temps-là juſqu'à celuy de ſa mort, dans un eſpace de trente années, il n'eſt preſque ſorti de ſon Diocèſe que pour les Aſſemblées des Etats de Languedoc, pour les Députations de la Province ou celles du Clergé.

En arrivant à Caſtres, il commença par y établir un Séminaire, qu'il a ſoûtenu dans les temps les plus difficiles, & qu'il a rendu utile à l'Egliſe, autant par ſes inſtructions que par ſes bienfaits. Il y trouva encore dans les fonds de ſon œconomie & de ſa charité, de quoy conſtruire ou relever des Temples, de quoy ſubvenir aux néceſſitez publiques & particuliéres, & il n'y eut aucune des fonctions du Sacerdoce qu'il ne remplît avec une ferveur & une dignité capables d'augmenter le reſpect des Fidéles & le zéle des Miniſtres. En voici un exemple ſingulier. Le Prédicateur de ſa Cathédrale ayant dit dans ſon premier Sermon de Carême, qu'il ne pouvoit prêcher que trois fois la ſemaine, M. de Caſtres, qui n'en eſtoit point prévenu, ſe leva, promit de le remplacer les autres jours, & le fit avec un concours prodigieux de la Ville & des environs.

La premiére fois qu'il reparut à la Cour, fut en 1712.

pour la présentation du Cahier des Etats : sa harangue au Roy fut extrémement applaudie, & ce qu'il dit à M. le Duc de Bourgogne des affaires naissantes de l'Eglise, le toucha au point, qu'il voulut en conférer plusieurs fois avec luy.

A son retour en Languedoc, & pendant la tenue des Etats, la province perdit un Evêque, M. l'Evêque de Lavaur, Mailly, & l'on mit en question si on luy feroit, suivant l'usage, une Oraison funèbre, parce qu'on touchoit à la fin des Séances, & qu'il ne paroissoit pas possible de s'en acquitter dans cet intervalle ; M. l'Evêque de Castres ne s'en tint pas à opiner qu'elle fût faite, il offrit de la faire le jour même des obséques, & l'on prétend que c'est un des plus beaux discours qu'il ait prononcez.

Enfin en 1715. le Roy estant mort, dans le temps de l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Paris, M. l'Evêque de Castres qui en estoit, & qu'on avoit déja chargé de la rédaction de quelques Censures, fut encore choisi pour prononcer à Saint-Denys l'Oraison funèbre de ce Monarque, dont les louanges estoient depuis long temps le chef-d'œuvre ou l'écueil des Orateurs du premier ordre.

Cette piéce d'Eloquence, qui est la seule qu'il ait abandonnée, ou plûtôt qu'il n'ait pu dérober à l'impression, excite sans doute de justes regrets sur la perte des autres ; mais nous avons déja assez insinué combien il luy eût esté difficile, pour ne pas dire impossible, de donner cette satisfaction au Public, dans l'habitude qu'il avoit acquise de produire sur le champ, ou de composer sans écrire. Il ne prenoit guéres la plume que pour des Mandements, des Lettres & Instructions Pastorales, dont il falloit nécessairement publier & répandre des copies uniformes, & dont il nous appartient tout au plus de rapporter les titres : ainsi, nous nous contenterons de dire qu'il y en a sur l'établissement de son Séminaire, sur les maladies contagieuses de Provence & de Languedoc, sur l'incendie de Castres, sur les abus de la mendicité, sur la Légende de Grégoire VII. sur le Concile d'Embrun, & quelques autres

points de doctrine, à la tête desquels il a presque toûjours mis ces mots: AIMEZ LA PAIX ET LA VÉRITÉ.

Il tempéroit l'austérité de ses moeurs & les occupations sérieuses de son état, par l'aménité des Lettres; il ne se passoit point de jour qu'il ne leur donnât quelques heures, & peu à peu il s'estoit formé une ample bibliothéque, dont la plûpart des livres se trouvent notez de sa main: il portoit dans la société une douceur & un enjouement qui en faisoient les délices; il y joignoit le don des saillies & des bons mots, sans que jamais personne s'y trouvât interessé: ami sûr, quelquefois délicat, toûjours incapable de devenir ennemi, ou seulement de le feindre, pour paroître ensuite plus facile ou plus généreux.

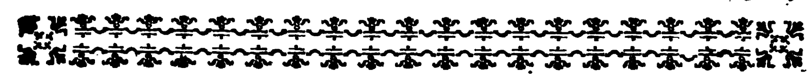
Sa famille, qui estoit nombreuse, a eu, après les pauvres, une grande part à sa tendresse: neveux, cousins, petits-neveux, il les a tous élevez ou fait élever avec soin; mais il n'a songé à leur établissement, qu'après avoir construit à neuf tout le Choeur de sa Cathédrale, & bâti le grand Hôpital de Castres. Recevez, leur disoit-il, ce que je puis en conscience prendre sur moy pendant ma vie; je ne vous laisseray point de dettes, mais point de richesses; ne vous ressouvenez de votre ancienne splendeur, que pour faire un meilleur usage de la médiocrité actuelle de votre fortune. Ne regardez, ajoûtoit-il, tout l'éclat de la noblesse, que comme une obligation plus essentielle de ne jamais rien faire qui n'en soit digne; c'est une espéce de vernis qui releve les graces d'une peinture exquise, & rend plus sensibles la rudesse & les inégalitez d'un pinceau vulgaire. Il blâmoit sur-tout ceux qui, non contents de ce que l'Histoire générale ou des titres particuliers leur fournissent, se forment des origines fabuleuses, ou qui sur de simples rapports de noms, croyent pouvoir impunément se lier aux plus grands personnages de l'Antiquité; & on a trouvé à ce sujet sur un de ses livres, à côté du nom de Cicéron écrit en Grec, ΚΙΚΕΡΩΝ, & par-là très-approchant de celuy de QUIQUÉRAN, une note dont le sens est, qu'il feroit aussi ridicule

d'affecter d'en defcendre, qu'il feroit heureux de pouvoir luy reffembler.

Plein de ces fentiments, & déja chargé de plus de quatre-vingts ans révolus, M. de Caftres fe propofa au printemps dernier, la confolation de revoir encore fa famille & fa patrie, mais il eft peu de printemps pour un tel âge; la fiévre le prit en chemin, elle ne fit qu'augmenter à Arles, & il y fut furabondamment attaqué d'une fluxion de poitrine, dont il mourut le 26. de Juin, avec le feul regret de n'avoir pu réferver ces derniers inftans à l'édification de fon Diocèfe, & de fe trouver à cet égard, dans le lieu même de fa naiffance, comme au fond d'une terre étrangére.



E'LOGE



E'LOGE
DE M. ISELIN.

JACQUES CHRISTOPHLE ISELIN naquit à Basse le douziéme Juin 1681. de Jean Luc Iselin Assesseur de la Justice, & Membre du Grand-Conseil de ce Canton, & de Marie Salomé Birr sa femme. Assemblée publique. 12. Novemb. 1737.

La Famille Iselin, originaire du Duché de Wirtemberg, s'établit en Suisse vers les commencements de la révolution; & la Chronique d'Urstisius remarque qu'elle donna à la République naissante, d'excellents sujets pour les Emplois militaires & pour les fonctions de la Magistrature; pour l'augmentation du commerce, & le progrès des Lettres.

Comme cette derniére partie est celle qui fixe le plus nos regards, nous observerons que l'ayeul & le bisayeul de M. Iselin avoient esté disciples, l'un du fameux Alciat, l'autre du célébre Cujas; & que chargez à leur retour à Basse, d'y enseigner le Droit Public suivant les principes & la méthode de leurs Maîtres, ils jettérent les premiers fondements de la réputation de cette Université.

Le pere de M. Iselin avoit aussi beaucoup de goût pour les Sciences, mais admis de bonne heure aux Charges de l'Estat, & obligé d'ailleurs de donner des soins à une Manufacture considérable qui s'estoit formée dans sa maison, ce goût tourna au profit seul de ses enfants, dont M. Iselin estoit l'aîné.

Deux faits singuliers, imprimez dans le temps même, nous apprennent quel fut le succès de ses estudes. Le premier, c'est qu'estant au Collége, on ne l'appelloit communément que le Prince de la Jeunesse, PRINCEPS JUVENTUTIS. Le second, c'est qu'au sortir de Rhétorique, & ayant à peine 14. ans accomplis, il fut choisi pour répondant par un de ceux qui disputoient au concours la Chaire en Langue Grecque qui

estoit vacante. C'est l'usage de la plûpart des Universitez d'Allemagne, & de celle de Basle en particulier, lorsqu'il y vaque une Chaire en quelque Faculté que ce soit, ceux qui ont les grades & les qualitez nécessaires pour y prétendre, s'y présentent, subissent un examen, & demandent à traiter un sujet, dont ils disposent le programme en forme de théses; & pour donner à cet acte public un air d'appareil & de dignité, ils choisissent parmi les Etudians, celuy qu'ils croyent le plus capable de bien répéter un argument, & de répondre aux premiéres objections, se réservant à prendre la parole quand la difficulté augmente, & demande une solution de main de Maître, ce qui arrive bientôt, parce que ce ne sont pas de ces objections d'ami, de ces arguments prévûs, qu'une dangereuse politesse a introduits pour donner à de simples efforts de mémoire, les apparences d'un profond sçavoir. Tous les coups sont portez par des Concurrents déterminez à vaincre, ou par des Juges intéressez à ne couronner que le plus digne.

M. Iselin surprit d'abord l'Assemblée, en répétant tout de suite en Grec, les arguments qui ne se faisoient qu'en Latin, & bien plus encore, en expliquant luy-même les passages obscurs d'une infinité d'Auteurs Grecs dont on demandoit le sens, ou dont on opposoit la contrariété; de sorte que le Docteur, le véritable Soûtenant, quoiqu'habile, puisqu'il obtint la même Chaire quelques années après, la manqua cette fois-là, pour avoir eu un répondant qui ne lui laissoit rien à dire.

Avec de telles dispositions & un grand amour pour les lettres, M. Iselin ne pouvoit manquer de s'y faire un nom; il commença par des piéces de poësie, dont plusieurs furent imprimées; il donna ensuite des dissertations sur les Historiens Latins des meilleurs siécles, qui furent si favorablement reçûes, que la Chaire d'Eloquence & d'Histoire de l'Université de Marbourg ayant vaqué, M. le Landgrave de Hesse l'y fit nommer, sans aucun concours, quoyqu'Etranger, quoyqu'absent, & âgé seulement de 23. ans.

Sensible à cette distinction, il en fit aussi-tôt de grands remerciments, & au Landgrave, & à l'Université; mais il leur demanda un mois de délay, pour regler quelques affaires importantes qu'il ne lui convenoit pas d'abandonner; & dès-là qu'il les qualifioit d'importantes, on s'imagine bien qu'elles ne pouvoient regarder que la littérature, aussi la regardoient-elles.

Il y avoit plus de deux ans que M. Iselin se livroit à une estude profonde de la Théologie & des Langues Orientales; déja même il avoit publié des remarques critiques contre le sentiment de M. l'Evêque de Meaux (Bossuet), sur les Visions de l'Apocalypse, & dans le temps qu'on luy annonçoit sa nomination à la Chaire d'Histoire de l'Université de Marbourg, celle d'Hébreu de l'Université de Basle devenoit vacante par la mort du célébre Jean-Jacques Buxtorff, dans la famille de qui elle sembloit héréditaire par les talens & par une possession de plus de cent années. M. Buxtorff laissoit bien un neveu de son nom, & capable de le soûtenir; mais retiré depuis long-temps au Bourg d'Aristorf dont il estoit Pasteur, il avoit jusque-là résisté à toutes les sollicitations qui le rappelloient à Basle. M. Iselin crut que ce seroit manquer à sa patrie & à sa vocation, s'il ne se présentoit au moins pour le remplacer; il se présenta donc, & réduisit en forme de programme de théses, une sçavante dissertation sur le génie des Langues Orientales, & sur les versions du Nouveau Testament. Cependant, on vint heureusement à bout de déterminer le neveu de M. Buxtorff; & M. Iselin qui l'avoit souhaité plus que personne, déclara à l'instant qu'il ne concouroit point avec luy, & partit pour se rendre à Marbourg.

Il ignoroit que dans cet intervalle, les Professeurs de Marbourg, fâchez de la préférence qu'on luy avoit donnée sur les Sçavans du pays, & comptant sur les bons offices du Chancelier de Hesse, qui avoit un proche parent au nombre des compétiteurs, n'avoient rien oublié pour faire changer le choix du Prince. Ils luy avoient insinué qu'un

homme de l'âge de M. Iſelin, ſoûtiendroit mal le poids & la réputation d'une des premiéres Chaires de l'Univerſité; ils ajoûtoient que les différentes connoiſſances auxquelles il s'eſtoit ſucceſſivement appliqué, ne permettoient pas de croire qu'il en eût acquis fonciérement aucune, & il n'en falloit, diſoient-ils, d'autre preuve, que la lettre même qu'il leur avoit écrite, où ils trouvoient des expreſſions de la plus baſſe & de la plus mauvaiſe Latinité. Mais le Landgrave s'eſtant contenté de répondre, qu'on en jugeroit encore mieux quand il ſeroit en plein exercice, il arriva ſans le moindre ſoupçon; & ceux mêmes qui l'avoient le plus deſſervi, l'accompagnérent à l'Audience du Prince, quand il luy fut préſenté.

Le Landgrave les reçut fort gracieuſement, il leur parla des devoirs de leur eſtat, de l'union qui devoit regner entr'eux; tournant enſuite la converſation ſur des choſes purement de goût, & y mêlant, comme par habitude, des mots Latins de temps à autre, il ſe ſervit de quelques-unes de ces expreſſions qu'il avoit tant oüy blâmer, puis s'adreſſant à M. Iſelin, il luy demanda, comme pour s'inſtruire, ſi elles eſtoient bien Latines, parce qu'il luy en échappoit ſouvent qui ne l'eſtoient guéres. M. Iſelin, ſans ſonger peut-eſtre qu'il les eût jamais employées, l'aſſûra qu'elles eſtoient Latines & très-Latines; le Landgrave feint de craindre qu'il ne les approuve en ce moment, par un excès de politeſſe trop ordinaire envers les Princes, & M. Iſelin de proteſter que non, & de les juſtifier auſſitôt par des paſſages de Tacite, de Tite-Live & de Cicéron, tandis que ſes Collégues s'entreregardoient comme des Conjurez qui ſe croyoient découverts, & livrez à un ennemi puiſſant. Mais le Landgrave n'alla pas plus loin; il jouit de leur inquiétude ſans en rien témoigner, & ce ne fut que long-temps après, que voulant s'attacher davantage M. Iſelin, il luy avoua que cette diſcuſſion n'avoit pas eſté un effet du hazard.

En prenant poſſeſſion de ſa Chaire d'Eloquence & d'Hiſtoire, il prononça un diſcours Latin ſur la liaiſon intime des

talents de l'Orateur & des qualitez de l'Historien, & sur la nécessité de s'appliquer également à les acquérir. *De arctissimo Eloquentiæ & Historiarum in studiis vinculo.* Et ce discours, que l'Université même fit imprimer, produisit un grand effet; le nouveau Professeur eut toûjours l'Auditoire le plus nombreux, & il compta des Souverains entre les disciples à qui il vouloit bien donner des leçons particuliéres.

Le Baron de Malsbourg, de la premiére Noblesse de Hesse, souhaita que son fils pût prononcer en public, un panégyrique du Landgrave de la façon de M. Iselin; & il assortit si heureusement au sujet, les graces & les ornements du discours, qu'il fut regardé dans toute l'Allemagne comme un chef-d'œuvre en ce genre. Le Landgrave luy-même, le chargea, à son tour, de l'Éloge funèbre du Général Keller qu'il aimoit, & à qui il avoit donné le commandement de ses troupes; il le choisit encore pour rendre un semblable tribut d'honneur à la mémoire de la Princesse Royale de Prusse, premiére femme de son fils le Prince héréditaire de Hesse, aujourd'huy Roy de Suéde. Enfin, dans les divers Actes que M. Iselin fit soûtenir sur l'Histoire ancienne & moderne, il y en eut un sur le regne & la domination des Mages dans la Perse, qui eut un succès étonnant; & ce détail, qui n'est rien moins que surchargé, ne contient qu'un espace de deux ans, depuis 1704. jusqu'à 1706. que l'Université de Basle, qui n'avoit jamais perdu son éleve de vûe, le rappella dans une conjoncture aussi triste pour elle qu'honorable pour luy.

Il s'agissoit d'y remplir la Chaire d'Histoire, vacante par la mort de M. Hoffman, si connu par ses ouvrages, & sur-tout par le grand Dictionnaire qui porte son nom. M. Iselin y fut dans le moment nommé par acclamation, & on l'apprit à Marbourg sans avoir eu le loisir de le craindre; car loin qu'il y restât encore ombre de jalousie sur son compte, il y estoit si généralement estimé pour ses talents, & si généralement aimé pour le caractère de son esprit, que la faveur même dont le Prince l'honoroit, ne luy pouvoit plus nuire. On proposa au Landgrave d'essayer de le retenir par de nouveaux avantages,

mais il jugea que ce seroit l'offenser, & il voulut marquer plus noblement la peine que ce changement luy faisoit. Il pria M. Iselin de nommer luy-même son successeur; & ayant indiqué un de ses Condisciples de Basle, l'Université l'adopta avec tant de confiance & d'empressement, qu'il arriva & fut installé à Marbourg, avant que M. Iselin en partît. Alors, le Prince luy fit un présent de cinq cens volumes de bons livres, & luy donna auprès de sa République, des Lettres de Récréance, comme il eût fait à un Ambassadeur.

M. Iselin augmenta encore par ses travaux, l'éclat que M. Hoffman avoit donné à la Chaire d'Histoire de l'Université de Basle; mais nous ne parlerons plus de ses Théses, Harangues & autres Discours de ce genre, il est aisé de s'en former une juste idée sur ceux de Marbourg, & il seroit difficile de les varier dans le récit, comme il les varioit dans l'exécution. Il est plus important de remarquer qu'au milieu de cette Littérature aimable & riante qui sembloit l'occuper tout entier, il n'y avoit point de jour qu'il ne reservât quelques heures à son étude favorite des Langues Orientales, de l'Ecriture sainte, des Conciles, des Peres de l'Eglise; & qu'une Chaire de Théologie ayant vaqué quatre ans après son retour à Basle, il la desira, l'obtint, & s'y consacra inviolablement.

De-là naquirent aussi quantité d'ouvrages d'un goût tout différent, & dont les principaux sont, des Dissertations sur le Canon du Nouveau Testament, d'autres sur l'insuffisance de la Religion naturelle, sur l'abrogation des Cérémonies légales, sur les Propheties concernant la Ville de Tyr, & sur les Controverses de l'Eglise Anglicane.

Ajoûtons que M. Iselin dévoué en même temps au Ministère évangélique de son Canton, y prêchoit souvent, tantôt en François, tantôt en Latin, tantôt en Allemand, suivant l'usage & la nature des églises: ses Sermons Allemands sont les seuls qu'il ait fait imprimer pour la consolation de sa mere, qui n'estoit plus en état de l'aller entendre. Ajoûtons encore que le soin de la Bibliothéque de l'Université de Basle, qui est une Bibliothéque publique & nombreuse, luy fut confié,

qu'il l'a considérablement augmentée, & que, soit pour son utilité particuliére, soit pour celle des Sçavans qui le consultoient, il en a conféré les Manuscrits les plus importants, & mis à la tête de chacun, le résultat de ses collations, pour en épargner la peine à ceux qui luy succéderoient.

Une correspondance infiniment étendue, & qui auroit absorbé tout le temps d'un homme moins laborieux, fut le fruit ou la peine d'un zéle si marqué. Il répondoit en François, en Italien, en Espagnol, en Anglois, aux lettres qu'on luy écrivoit en ces Langues-là, & n'avoit cependant jamais voyagé qu'en France, où il estoit venu deux fois; la premiére à l'âge de dix-sept ans, qu'il parcourut le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, copiant les Inscriptions, mesurant les restes d'Amphithéatre, dessinant les Arcs de Triomphe & les autres Antiquitez que cette partie de la France présente abondamment aux Curieux; ce premier voyage n'avoit esté que de six mois. En 1716. il prit d'autres arrangements pour venir à Paris, passer de-là en Angleterre, & s'en retourner par la Hollande & l'Allemagne; mais il s'arrêta à Paris au-delà même du temps prescrit pour le tout, & l'Université de Basle obligée de le rappeller, le rappella, à son ordinaire, par quelque nouvelle marque de distinction; elle luy conféra, en son absence, la dignité de Recteur.

Il emporta avec l'estime & les regrets de tous les Sçavans qu'il avoit fréquentez à Paris, une haute idée de nos établissements littéraires, & une vénération singuliére pour Monsieur le Chancelier, avec qui il avoit eu plusieurs conférences sur des points de Littérature, d'Histoire, de Théologie même, & qu'il avoit trouvé sur chacun toûjours aussi profond, & communément plus sublime, plus délicat & plus perçant que ceux qui paroissoient en avoir fait le principal objet de leurs études.

Dans une de ces conférences, il fut question du Concile de Basle: Monsieur le Chancelier avoit extrémement à cœur qu'on en donnât une bonne histoire; il en avoit luy-même rassemblé ou fait rassembler bien des matériaux épars, &

M. Baluze s'estoit chargé de les mettre en œuvre. Mais il estoit persuadé que l'on en devoit trouver à Basle un plus grand nombre encore que nous ne connoissions point, & M. Iselin se présentoit trop à propos pour qu'on négligeât de s'en éclaircir. Personne, en effet, ne pouvoit en rendre un meilleur compte; toutes ces piéces sembloient estre entre ses mains, & rien n'auroit esté plus surprenant que le détail qu'il en fit, s'il ne l'avoit commencé par le récit d'un fait que sa modestie ne luy permettoit pas de supprimer, & que l'envie de se faire valoir, auroit fait regarder à tout autre au moins comme inutile. Ce fait estoit que M. Lenfant Chapelain du Roy de Prusse, qui venoit de publier l'Histoire du Concile de Constance en deux Volumes in-quarto, se proposant de donner de même celle du Concile de Basle, & ayant aussi jugé qu'il devoit y avoir sur cela beaucoup de choses dans les Archives de la Ville ou dans la Bibliothéque de l'Université, il avoit engagé le Roy son maître à en demander la communication; mais que le Magistrat n'ayant jamais voulu consentir à la sortie ni au déplacement d'aucun des Originaux, il s'estoit contenté des extraits qu'on luy en avoit offerts, & que c'estoit luy (M. Iselin) qui avoit esté chargé de les faire.

Monsieur le Chancelier, accoûtumé à penser en Grand, & à chercher la perfection en tout, luy dit que ces extraits, dont il offroit généreusement les duplicata écrits de sa main, quelqu'exacts qu'on dût les supposer, n'estoient cependant rien au prix d'une copie toute entiére, si on pouvoit l'avoir, quelle que fût la dépense ou la longueur du travail; car dans le nombre prodigieux de piéces qu'il indiquoit, il y en avoit qui formoient seules de très-gros Volumes.

Telle estoit, entr'autres, une Histoire ou ample Journal du Concile, rédigé par un des Membres de l'Assemblée, Jean de Ségovie, Docteur Espagnol, que l'Université de Salamanque y avoit député, & dont Ænéas Sylvius, alors Sécrétaire ou Agent du Concile, & depuis Pape sous le nom de Pie II. parle magnifiquement en cinq ou six endroits de son ouvrage. Ce Journal, totalement oublié, consistoit en deux grands

grands Volumes in-folio écrits à deux colomnes, d'un caractère assez serré; & ce qui marque le cas qu'on en faisoit, sans doute, dans le temps, c'est qu'on en avoit déposé tout à la fois deux exemplaires, l'un en papier, l'autre en velin, dans la Bibliothéque des Cordeliers de Basle, où le Concile s'estoit assemblé; & que lors du changement de Religion, ces deux exemplaires avoient esté soigneusement transportez de la Bibliothéque des Cordeliers dans les Archives de la Ville.

M. Iselin ne put disconvenir de l'extrême différence & du peu d'utilité de ses extraits, en comparaison des copies entiéres, dont la premiére proposition l'avoit effrayé; il prépara les voyes, & sur les espérances qu'il donna, on demanda au Magistrat de Basle, & le Magistrat de Basle permit de faire copier sur les lieux tout ce que l'on souhaitoit.

Monsieur le Chancelier choisit pour cette opération une personne intelligente, qui la consomma heureusement dans l'espace de deux années, avec le secours de M. Iselin, qui, chargé par la République d'administrer les Originaux, en facilitoit la lecture, guidoit les Copistes, prévenoit ou corrigeoit leurs fautes, & faisoit assez souvent des notes séparées, pour l'intelligence du texte.

Quand ces copies furent achevées, on voulut leur donner la plus grande authenticité qu'il seroit possible : on demanda qu'elles fussent collationnées contradictoirement avec le Commissaire du Roy en cette partie, qui estoit M. l'Abbé Jourdain Sécrétaire de la Bibliothéque de Sa Majesté, par telle autre personne qu'il plairoit au Magistrat de nommer, & qui fut encore M. Iselin; on les fit ensuite légaliser au nom de la République, représentée par les Officiers du Corps de Ville. Enfin, on poussa l'exactitude & le scrupule au point, que la copie du premier volume de l'histoire du Concile par Jean de Ségovie, n'ayant pu se faire d'abord que sur l'exemplaire en papier, parce que celuy de vélin estoit égaré, dès que M. Iselin eut donné avis qu'on l'avoit retrouvé, M. l'Abbé Jourdain reporta sa copie à Basle, pour la faire surabondamment collationner & légaliser en conformité des deux exemplaires,

Toutes ces piéces rangées par ordre de dates & de matiéres, font aujourd'huy à la Bibliothéque du Roy, un corps de trente-trois volumes in-folio, dont on peut uſer auſſi ſûrement & bien plus commodément que des originaux : qu'on les joigne aux différentes collections qu'on y avoit déja faites ſur le Concile de Baſle, c'eſt la ſource la plus pure, la plus abondante où puiſſe jamais puiſer quiconque en entreprendroit l'hiſtoire. Heureux ! ſi cette digreſſion naturellement liée à l'éloge de M. Iſelin, faiſoit renaître icy quelque plume digne du projet de Monſieur le Chancelier, dont l'ouvrage poſthume de M. l'Enfant n'a pas éteint le deſir, & dont la mort de M. Baluze a fort éloigné l'accompliſſement.

Pour M. Iſelin, s'il eût eſté ſuſceptible de quelqu'autre récompenſe que des honneurs littéraires qu'il méritoit ſi-bien d'ailleurs, il l'auroit eûe; mais la ſeule choſe à laquelle il ſe montra ſenſible, ce fut de pouvoir remplir dans cette Académie la place d'Honoraire Étranger de feu M. Cuper ſon ami, & l'Académie y ſongeoit elle-même, quand Monſieur le Chancelier en fit la propoſition. M. Iſelin en regarda le ſuccès comme une de ces victoires que remportoit enfin aux grands Jeux de la Gréce, un Athléte déja diſtingué dans quelques combats particuliers, & il l'exprima d'une maniére très-ingénieuſe en envoyant à l'Académie une Diſſertation où il attaque le ſentiment de M. Spanheim & de M. Vaillant ſur le véritable ſens de l'Inſcription abrégée de pluſieurs Médailles antiques frappées à l'occaſion de ces Jeux : CER*tamen* SAC*rum* PER*iodicum* OECV*Menicum* ISEL*aſticum*. La difficulté & la différence de leurs opinions, roulent uniquement ſur le mot abrégé *PER.* que M.rs Spanheim & Vaillant ont rendu par PERIO*donicum*, & que M. Iſelin prétend ne pouvoir ſignifier que PER*iodicum*. Il eſt inutile de rappeller ici les raiſons qu'il en donne, elles ſont rapportées fort au long dans le cinquiéme volume des Mémoires de l'Académie. Mais il ne faut pas croire que ce fût là ſon premier ouvrage ſur pareils points d'Antiquité; il en avoit déja publié beaucoup d'autres, ou ſéparément, ou dans les Journaux d'Allemagne.

Tels sont ceux où il traite des siécles des Hébreux, où il explique des Inscriptions antiques trouvées à Moudon & à Trieste; où il examine la prétendue éternité du monde, démentie par les plus anciens monuments; où il détermine ce que l'on doit penser sur les Géants dont parle l'Ecriture, & du dessein attribué à Tibére, de mettre J. C. au nombre des Divinitez étrangéres à qui on rendoit un culte à Rome.

La sécheresse & l'ennui, attachez à tout ce qui a un air de Catalogue, nous font passer sous silence les différentes éditions qu'il a procurées; même celle du Dictionnaire de Morery traduit en Allemand, dont il avoit remanié presque tous les articles, & où il a mis deux sçavantes Préfaces, l'une à la tête du premier volume, l'autre à la tête du troisiéme.

Quand nous parlons ici des Académiciens avec qui nous avons long-temps vécu, les moindres faits nous intéressent, & notre attention est une suite de l'estime ou de l'amitié que nous avions pour eux; il n'en est pas de même des Etrangers: personnellement connus d'un très-petit nombre, presque ignorez des autres, leur réputation plus ou moins étendue, suffit à tous, & ne peut que perdre dans les détails, s'ils ne sont d'un merveilleux que la vie ordinaire des gens de Lettres ne comporte point. Cependant nous ne nous dispenserons pas de dire encore, que M. Iselin, grave par état, surchargé d'occupations sérieuses, & devenu fort valétudinaire, cultivoit toûjours avec le même plaisir & la même facilité, le talent de la Poësie Latine, qui avoit fait les premiéres délices de sa jeunesse: en voici une preuve anecdote qui mérite d'estre conservée.

Peu de temps avant que M. le Marquis de Beretti-Landi Ambassadeur d'Espagne en Suisse, passât avec le même caractère en Hollande, il demanda au Magistrat de Basle la destitution d'un Maître de Poste, qu'il accusoit de luy avoir retenu quelques paquets; & le Magistrat, qui ne pouvoit le destituer sans formalitez, ayant commencé des informations qui ne produisoient rien, le Ministre impatient voulut s'en faire raison luy-même: il fit enlever la malle du Courrier qui

venoit de Francfort; & comme on estoit dans le temps de la Foire, cet Ordinaire intercepté, jetta tout le commerce de Basle dans une grande consternation. On s'assemble, les soupçons tombent tous sur le Ministre d'Espagne, on luy fait une Députation à Lucerne, lieu de sa résidence; & le Magistrat sçachant les bontez qu'il avoit pour M. Iselin, l'oblige à se joindre aux Députez. Ils partent, arrivent, & haranguent le le même jour Son Excellence, qui paroît ne sçavoir ce que c'est, les retient à souper, leur fait grande chére, & ne répond que par des gentillesses à tout le pathétique dont ils l'accablent. Au sortir de table, M. Iselin prend un moment pour luy faire ses instances particuliéres, comme il en estoit convenu, & le Ministre luy dit: *Mon cher Docteur, vous me feriez sur cela en un quart d'heure les cent plus beaux vers du monde, que ce seroit Latin perdu.* Toute la compagnie se retira, & M. Iselin trouvant par hazard de l'encre & du papier sous sa main, il fait, à plume courante, une Epître de cent & tant de vers, qu'il envoye au bout d'un quart d'heure à M. l'Ambassadeur qu'on deshabilloit; il les lit, les relit, se couche, ne peut de toute la nuit se les ôter de la tête, & finit par imaginer les moyens de le satisfaire sans se compromettre. Le lendemain les Députez prêts à repartir, se rendent au lever de Son Excellence, qui leur tient toûjours le langage de la veille, & dit seulement à M. Iselin, qui le regardoit avec des yeux de Poëte, ce vers si connu:

Carmina vel Cœlo possunt deducere Lunam.

Ils revenoient ainsi sans espérance, & M. Iselin n'osoit marquer le peu qu'il en avoit conçû, lorsque dans un village de la route, on leur dit qu'un Cavalier qui alloit à toute bride, avoit laissé tomber le matin à la pointe du jour, une petite malle dont il seroit sans doute fort en peine; ils se la firent apporter, & reconnurent aussi-tôt que c'estoit celle qui faisoit l'objet de leur Mission.

M. le Marquis de Beretti-Landi, en me contant cette histoire à la Haye *, m'ajoûtoit qu'il avoit esté si frappé de

* En 1720.

l'heureux naturel & de la fécondité du génie de M. Iſelin, qu'il avoit joint une copie de ſon Epître, aux dépêches par leſquelles il rendoit compte à la Cour de Madrid de tout ce qui s'eſtoit paſſé; que le Roy eſtoit entré à merveille dans la plaiſanterie, & que luy, au retour de ſon courrier, il eſtoit allé exprès à Baſle, pour voir ſon ami, & luy dire qu'Auguſte approuvoit ce que Mécénas avoit fait pour Virgile.

M. Iſelin mourut d'une fluxion de poitrine, le 13. du mois d'Avril dernier, dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge, ayant eſté deux fois Recteur de l'Univerſité, & neuf fois élû Doyen de la Faculté de Théologie. Il avoit une belle Bibliothéque qu'il a ſubſtituée à ſes neveux; il a légué à celle de l'Univerſité, une ſomme de cinq mille livres pour l'acquiſition de quelques livres qui y manquoient, & luy a laiſſé de plus ſes Commentaires ſur la Chronique d'Urſtiſius, auxquels il travailloit depuis long-temps.



MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES.

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXXXIV.
JUSQU'EN L'ANNÉE M. DCCXXXVII.

MEMOIRES



MEMOIRES DE LITTERATURE,

Tirez des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

DISSERTATION SUR LES HYMNES DES ANCIENS.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

PREMIERE PARTIE.



LA matiére que je me suis proposé de traiter, embrasse, pour ainsi dire, tout le systeme religieux des Anciens; il m'a paru cependant que je devois encore l'envisager du côté de la Poësie & du côté de l'Histoire. Si les Hymnes appartiennent à la Religion, ils appartiennent aussi à la

Assemblée publique du 15. Avril 1738.



Poësie, dont ils forment une espéce particuliére, & à l'Histoire, dont ils sont en général un des premiers monuments. J'établiray d'abord le caractére des Hymnes anciens, par rapport à la Religion & à la Poësie, j'examineray ensuite quelle peut en estre l'utilité pour l'Histoire.

Le mot *Hymne* vient, selon quelques Grammairiens, du Grec ὑμνεῖν, qui signifie, louer, célébrer; mais ὑδεῖν qui a précisément la même acception, en est la véritable étymologie. L'Hymne est donc, suivant la force du mot, une louange, soit qu'il employe le langage de la Poësie, comme les Hymnes d'Homére & de Callimaque, soit qu'il se borne au langage ordinaire, comme les Hymnes de Platon & d'Aristide. Mais si on fait attention à son principal & plus noble employ, c'est une louange à l'honneur de quelque divinité, ὕμνος ἡ εἰς Θεὸν ᾠδὴ, dit un Scholiaste.

Schol. Sophocl.

Les Hymnes ont fait dans tous les temps, une partie essentielle du culte religieux. Sans parler encore des Grecs, ni des Romains; en Orient, les Chaldéens & les Perses; les Gaulois, les Lusitaniens en Occident, toutes les Nations enfin, soit barbares ou policées, ont également célébré par des Hymnes ou des Cantiques, les louanges de leurs Dieux. Quelle a pû estre l'origine d'un usage si général?

Quint. Curt. Herodot. Diod. Sic. lib. 5.

L'Homme déchû de sa premiére innocence, put bien méconnoître le vrai Dieu, mais il ne put se dissimuler sa foiblesse, ni étouffer en luy-même le sentiment de sa misére. Il se fit des Dieux, & il s'en fit, suivant l'expression de Sophocle, autant qu'il ressentit de besoins. Il pria ces Dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de luy accorder les biens qu'il desiroit. Il les remercia lorsqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiser, lorsqu'il se persuada qu'ils estoient irritez contre luy. Telle est la véritable origine des Hymnes, ainsi que de l'Idolatrie; & ces Hymnes furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siécles qui les produisirent, furent plus ou moins éclairez. Je viens maintenant aux Grecs.

Mais avant que d'entrer dans le détail, j'observeray que

les Critiques partagent les Hymnes anciens en diverſes claſſes. Les uns ſe ſont fondés ſur la ſeule différence des noms; car outre les termes d'Hymne & de Péan, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectez à leurs Hymnes différents, ſelon les Divinitez qui en eſtoient l'objet: C'étoit des Lithierſes pour Cybéle, des Iules pour Cérès, des Péans proprement dits, pour Apollon, des Dithyrambes pour Bacchus. Les autres s'arrêtant à de ſimples circonſtances, ont rempli des pages entiéres de diſtinctions, qui, à dire la vérité, ne touchent ni la nature des Hymnes, ni leur principale différence.

Procl. in Phot. Jul. Poll. lib. 1. cap. 1.

Idem.

Menand. Rhet. Rhodig. lect. lib. 7. cap. 5. Gyrald. Hist. poët.

Sans m'attacher à ces ſortes de diviſions, dont l'inutilité ſe fait ſentir par elle-même, je partageray les Hymnes anciens en Théurgiques ou religieux, en Poëtiques ou populaires, & en Philoſophiques ou propres aux ſeuls Philoſophes; trois eſpéces réelles, & dont nous avons des exemples dans les ouvrages que l'Antiquité nous a laiſſez.

Hymnes Théurgiques.

Les Hymnes Théurgiques ou religieux, ſont les plus anciens de tous, s'il eſt vray qu'Orphée ait exiſté, comme on ne peut le nier ſérieuſement, après tant de témoignages, & des témoignages ſi poſitifs & ſi uniformes qui en font un perſonnage réel, Poëte, Théologien, Inſtituteur des cérémonies ſacrées dans la Grece; & s'il eſt vray encore qu'il ſoit l'Auteur des Hymnes qui portent ſon nom.

Je ſçais qu'on attribue d'ordinaire à Onomacrite, qui a fleuri ſous Piſiſtrate, quelques-uns des ouvrages qui portent le nom d'Orphée; mais ſoit qu'Onomacrite les eût ſimplement fait reparoître, ou qu'il les eût peut-être ajuſtez au langage de ſon ſiécle, du moins on eſtoit perſuadé qu'il avoit conſervé le fond des choſes, & qu'il n'avoit rien changé à la doctrine. En effet, ſi les Hymnes que nous avons ſous le nom d'Orphée, eſtoient d'Onomacrite ſeul, pourquoy les anciens Poëtes, & les premiers Philoſophes, en citant ces Hymnes qu'ils ont tant de fois citez, n'auroient-ils jamais nommé Onomacrite, & toûjours Orphée? Quoy qu'il en ſoit, car cette diſcuſſion m'eſt ici en quelque ſorte étrangére.

j'ay cru entrevoir dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, des caractéres de Théurgie.

Je ne parle point de la Théurgie, ou, pour le dire mieux, de la Théopée de Trismégiste; Théurgie admirable, & qui consistoit proprement dans l'art d'attacher les Dieux à leurs Idoles, & d'ériger ainsi en Divinitez, les simulacres mêmes, qui par leur union avec ces Estres invisibles, devenoient alors comme des corps animez. Je parle d'une Théurgie, qui, suivant les idées des Initiez, c'est-à-dire, de ceux qui, après certaines épreuves, ou purgations, estoient admis à la participation des mystéres, forçoit, pour ainsi dire, les Dieux par le choix des parfums & des offrandes, & par la prononciation des formules prescrites, à leur accorder les faveurs qu'ils demandoient, & à écarter les maux dont ils se croyoient menacez.

S. Aug. de Civit. lib. 8. c. 23. 24.

On sçait en général, que les fêtes & les initiations Grecques, furent établies sur le modéle des fêtes & des initiations Egyptiennes; & que les Initiez s'engageoient à certaines pratiques, dans les vûes que j'ay exposées. D'autre côté, si le détail de ces pratiques mystérieuses nous est inconnu, parce que les Initiez se faisoient du secret une affaire de religion: on voit cependant, en réunissant quelques faits qui sont épars dans les Anciens, on voit, dis-je, & c'est Pausanias qui nous l'apprend, que les Initiez aux mystéres Orphiques avoient leurs Hymnes composez par Orphée même; que ces Hymnes estoient moins travaillez, moins agréables que ceux d'Homére, mais plus religieux & plus saints; & que les Lycomédes ou Lycomides, qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux Initiez. On trouve dans les Oracles de Zoroastre, où sont développez les anciens dogmes des Chaldéens, que dans les cérémonies religieuses, on multiplioit les surnoms divins, ou mystiques, & que ces surnoms estoient barbares pour la plûpart. On voit enfin, dans tout le Pythagorisme, qu'au lieu d'immoler des victimes pendant que les Telétes ou Parfaits, & les Initiez chantoient des Hymnes à l'honneur

Pausan. in Arcad. Procl. lib. 5. Pausan. in Baeic.

des Dieux qui estoient l'objet de leur culte particulier, on n'offroit que des choses simples, ou que l'on brûloit seulement des parfums.

Or ces différentes circonstances se trouvant réunies dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, je pourray en conclurre avec quelque fondement, que ces Hymnes ont un caractére de Théurgie.

Et d'abord, loin d'entrer dans le culte public, on s'apperçoit en ouvrant les Hymnes d'Orphée, qu'ils sont faits pour les seuls Initiez. Les Initiez n'y sont touchez que de leurs propres intérêts; soit qu'ils veuillent appaiser les mauvais Génies, ou se les rendre favorables, soit qu'ils demandent aux Dieux bons les biens du corps, ou ceux de l'esprit, & même les biens extérieurs, comme la salubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des saisons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les profanes. « Accordez à vos Initiez une santé durable, une vie heureuse, une longue mais lente vieillesse. Détournez de vos Initiez les vains phantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuses. » Ils ne connoissent point d'autres formules dans leurs demandes.

« Μύσταις « προφαίνε Πέμπε « μύσταις. « Μύσταις ἄγουσα.

Les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, sont aussi plus religieux & plus saints que les Hymnes d'Homére & de Callimaque, & même des Tragiques, les seuls qui nous restent des Grecs dans le genre que j'ay appellé poëtique ou populaire. Ceux-ci, comme nous le verrons bientôt, roulent d'ordinaire sur des actions bien plus propres de leur nature à dégrader la Divinité, qu'à luy attirer la vénération des hommes; & ceux-là ne renferment avec l'invocation, que des surnoms multipliez, qui expriment le pouvoir ou les attributs des Dieux. Le Soleil y est nommé Titan, *Hypérion*, resplendissant, agile dans sa course, pere & modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiére de la vie. On y donne à Hercule les noms de Titan, de puissant, de magnanime, d'invincible, de dompteur des monstres, d'amateur des arts

Hymn. in Sol.

Hymn. in Hercul.

pacifiques; à Cybéle les titres de mere des Dieux, d'auguste épouse de Saturne, de principe des éléments, & voilà ce qui fait la sainteté de ces Hymnes, & par où ils remplissent l'idée que Pausanias attache aux Hymnes d'Orphée. J'avoue que dans ceux qui portent son nom, il y a peu de termes barbares, ou étrangers. Orphée auroit-il négligé un usage si propre cependant à rendre plus respectables ses mystéres, & prescrit d'ailleurs par des Oracles? Mais plûtôt, comme je l'ay déja insinué, Onomacrite en redonnant les ouvrages d'Orphée, n'auroit-il point réformé ces termes barbares? Scaliger a dû le penser ainsi, autrement se fût-il assujetti, lorsqu'il traduisoit les Hymnes d'Orphée, à ne parler d'autre langue que celle des anciens Latins? en quoy, pour le dire en passant, & s'il m'est permis de critiquer un aussi grand homme que Joseph Scaliger, il a fait plus d'honneur à son érudition qu'à son jugement; parce que son plan l'a nécessairement amené à donner aux Dieux d'Orphée, des noms sous lesquels on ne les reconnoît plus.

Præfat. Scalig. in Hymn. Orph.

J'ay dit que les surnoms mystiques faisoient avec les invocations, la matiére des Hymnes d'Orphée; & j'ay tiré de ces noms multipliez, une preuve de mon sentiment; mais les invocations elles-mêmes, m'en fournissent une nouvelle preuve qui me frappe encore davantage. Je n'apperçois dans les Hymnes que j'ay appellez populaires, ni d'autre invocation que celle du Poëte qui prie sa muse de l'inspirer, ni presque d'autre formule religieuse, que la formule Χαῖρε, je vous salue.

Les formules d'Orphée sont d'un genre bien différent; rien de plus énergique, ni de plus pressant que ces invocations: Κλῦθι, écoutez-moy, exaucez-moy, Καλέω, Κικλήσκω, je vous invoque, je vous appelle; comme s'il croyoit ce qui a esté réellement cru dans le Paganisme, que les Dieux obéissant à sa voix, dûssent se manifester en effet. Et peut-estre cette idée a-t-elle contribué à faire établir dans les cérémonies des Initiez, l'usage des parfums, ou suffumigations.

Si les parfums sont un hommage rendu aux Dieux, on peut les regarder encore comme un signe de leur présence; les Dieux, suivant la théologie d'Homére & celle de tous les Poëtes, ne se manifestant jamais sans annoncer par une odeur d'ambrosie leur apparition. Aussi Hippolyte expirant, & entendant une voix qui luy parle, c'estoit la voix de Diane sa protectrice, s'écrie-t-il dans Euripide: O divine odeur! car j'ay senti, Déesse immortelle, que c'estoit vous qui me parliez.

Pour ces suffumigations ou parfums, on les voit ordonnez par-tout dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée: & relativement à la nature des Dieux bons ou mauvais; de l'encens, de la myrrhe, des aromates en géneral, des semences & des plantes de différentes espéces; mais, ce qui est bien remarquable, excepté les féves, πλὴν κυαμῶν. En effet, au témoignage d'Hérodote, les Egyptiens n'osoient pas même en semer, loin d'en faire aucun usage religieux, & leurs Prêtres les regardoient comme impures, au point qu'ils auroient cru estre souillez, s'ils en avoient seulement vû ou apperçu; & c'est, il n'en faut pas douter, à leur imitation qu'Orphée, qui, selon toute l'Antiquité, avoit voyagé en Egypte, exclut les féves des suffumigations qui devoient accompagner le chant de ses Hymnes. *Herod. lib. 2.*

Voilà dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, les surnoms divins employez & multipliez, des formules énergiques, des invocations singuliéres, & différentes des invocations poëtiques, des suffumigations ou parfums déterminez & variez. D'où il résulte que ces Hymnes sont dans le caractére Théurgique. Je dois maintenant exposer quel est le caractére des Hymnes qui forment ma seconde division.

Hymnes poëtiques.

J'ay nommé ces Hymnes poëtiques ou populaires, parce qu'ils renferment la croyance du peuple, & qu'ils sont l'ouvrage des Poëtes ses Théologiens. En effet, le peuple, parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les Dieux que les Poëtes luy avoient présentez, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontoient, persuadé, selon l'expression de Platon, qu'estant eux-mêmes enfants des Dieux, & *Plat. de Legib.*

parlant de leurs ancêtres, ils devoient en estre crus sur leur simple témoignage.

Les Dieux anciens ou choisis furent les premiers objets des Hymnes populaires; car Jupiter n'estoit considéré que comme un Roy puissant qui gouverne un peuple céleste; & les autres Dieux partageant avec luy les attributs de la divinité, devoient aussi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les Hymnes sont la récompense, le salaire des Immortels.

Theoc. Idyll. 17.

Si on ignore en quoy différoient précisément le culte divin & le culte héroïque, on sçait du moins que la louange estoit un tribut commun aux Héros & aux Dieux. Le temps nous a conservé beaucoup d'Hymnes, soit Grecs, soit Latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-Dieux qu'Hésiode appelle race humaine & divine, parce qu'on les supposoit nez d'un Dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une Déesse.

On étendit encore les Hymnes plus loin. La politique & la flaterie en multipliérent les objets: La politique des Grecs, en déifiant les hommes extraordinaires dont on célébra les talents ou les vertus utiles à la société; & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Césars. Enfin, l'orgueil de quelques Princes les porta, comme Démétrius-Poliorcete, & comme ce Roy de Syrie qui fut appellé Dieu par les Milesiens, à faire composer des Hymnes pour eux-mêmes, ou, comme on l'assûre d'Auguste & de quelques-uns de ses successeurs, à souffrir du moins qu'on leur en adressât.

En général, la matiére de ces Hymnes n'avoit pas moins d'étendue que l'histoire même des Dieux populaires. Les prétendues merveilles de leur naissance, leurs intrigues amoureuses, leurs aventures tragiques, leurs amusements, leurs larcins, tout, jusqu'aux actions les plus indécentes & les plus honteuses, devint entre les mains des Poëtes, comme un fond inépuisable de louanges pour les Dieux. Ainsi la naissance de Vénus fournit à Homére, ou à l'auteur des Hymnes qui portent son nom, la matiére d'un Hymne, peu religieux à la vérité, mais plein d'images agréables.

agréables. La Déesse à peine sortie de la mer, est portée sur les flots par un Zéphire; elle arrive en Cypre. Les Heures, filles de Thémis & de Jupiter, s'empressent sur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une Reine & comme une Immortelle, elles la conduisent aux palais des Dieux, qui frappez de sa beauté, recherchent à l'envi son alliance. *Hymn. 5.*

Un autre Hymne à la même Déesse, est employé tout entier à peindre ses amours avec Anchise; & les couleurs n'y sont que trop assorties au sujet. *Hymn. 4.*

Les Hymnes qui ont Mercure pour objet, roulent communément sur son adresse inimitable à dérober. Dans un Hymne Grec dont les Anciens ont parlé avec éloge, Mercure, né le matin, dérobe la nuit suivante les bœufs *immortels* qu'Apollon paissoit; & Maïa sa mere l'accablant de reproches, il luy déclare qu'il prétend aux honneurs divins; qu'au moins il deviendra le protecteur & le patron des voleurs. Cependant Apollon qui cherchoit les bœufs dérobez, arrive sur le mont Cylléne, au séjour de Maïa. En vain Mercure se raccourcit dans son berceau, pour tromper Apollon; ni son déguisement, ni son larcin ne peuvent échapper à la pénétration du Dieu, qui le mene dans l'Olympe, où Jupiter, qu'ils ont pris pour arbitre de leur différend, les réconcilie. Je supprime à dessein plusieurs circonstances également indécentes & puériles. Combien Horace est-il plus retenu & plus judicieux, dans l'Hymne qu'il adresse aussi à Mercure? Vous n'estiez encore qu'enfant, luy dit-il, lorsque vous dérobates finement les bœufs d'Apollon. Il eut beau prendre un ton menaçant pour vous forcer à les rendre; il ne put s'empêcher de rire, se voyant sans carquois. *Hom. Hymn. 3. Æschyl. Callim. Nicand. not. Barnes.* *Horat. lib. 1. od. 10.*

Ce n'est pas que les Hymnes poëtiques des Grecs soient toûjours dans ce caractére, ni qu'ils roulent tous sur des fictions aussi ridicules. Au milieu des absurditez qui regnent dans la plûpart, on trouve quelquefois, & dans Callimaque principalement, des traits propres à inspirer la vertu & le respect pour les Dieux. Si dans l'Hymne à Diane, Callimaque

décrit les plaisirs & les amusements de la Déesse, il peint aussi, mais d'une maniére vive & touchante, le bonheur du juste & le malheur de l'impie; s'il dit ailleurs que Jupiter prit naissance en Arcadie, il adjoûte incontinent que Jupiter existe, & qu'il existera toûjours; qu'il tire de luy-même toute sa puissance & toute sa force; qu'il est le maître & le juge des Rois, & qu'il distribue à son gré les Empires. Le Poëte, à la vérité, mêle dans la suite aux louanges de Jupiter, celles de Ptolémée-Philadelphe; mais outre que ces louanges sont indirectes & ingénieusement amenées, elles ne s'arrêtent pas immédiatement au Prince : c'est de Jupiter qu'il tient sa grandeur & sa supériorité.

Pour le fond de la Poësie, qu'on ne s'attende à trouver dans les Hymnes qui portent le nom d'Homére, ou même dans les Hymnes de Callimaque, ni ces figures hardies, ni ces images vives & fortes, ni cet entousiasme enfin, qui régnent dans Pindare & dans Horace; nulle différence d'ailleurs entre les Hymnes de Callimaque & ceux qui portent le nom d'Homére, ni dans le dessein général, ni dans la distribution des parties. Dans le dessein, l'objet commun est de louer les Dieux par leurs actions, quoyque Callimaque en fasse, comme on l'a vû, un choix plus religieux. Dans la distribution des parties, c'est d'abord la proposition, ou simple, ou jointe à l'invocation; puis la narration, qui comprend les aventures ou les exploits du Dieu que le Poëte s'est proposé de célébrer. Ces Hymnes se ressemblent encore, & par la mesure que les Auteurs ont choisie, & par la formule Χαῖρε, qu'ils ont communément employée; formule, au reste, dont Platon a blâmé l'usage, parce que les Dieux estant immortels, & par une suite nécessaire, jouissant d'un bonheur inaltérable, elle renferme, selon luy, un vœu inutile, ou même impie.

Plat. Ep. 3. ad Dionys.
Lucian. de lapsu inter scribendo.

Il est naturel de penser que la plûpart de ces Hymnes, ceux de Callimaque sur-tout, passérent dans le culte public. Nous en avons la preuve pour Callimaque dans ses ouvrages mêmes.

Les Hymnes poëtiques en général, estoient chantez dans

les solemnitez, durant la cérémonie du sacrifice; & dans les veillées qui précédoient ces solemnitez, pendant que le peuple s'assembloit. L'Hymne de Callimaque pour Jupiter, fut chanté tandis qu'on offroit au Dieu le sacrifice, ou les libations ordinaires; & l'Hymne qui a pour titre, *Pervigilium Veneris*, & qu'un illustre Magistrat rapporte au siécle des premiers Césars, semble estre un de ces Cantiques que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

Les *Hymnodes*, c'est ainsi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les Hymnes, comme ils ont nommé *Hymnographes* ceux qui les composoient, ne furent pas toûjours, & dans toutes les occasions, du même sexe, ni du même rang. Tantôt, c'estoit des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt, des chœurs composez de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois, comme à Delphes & à Délos, c'estoit le Poëte luy-même, ou les Prestres avec leur famille entiére. Dans les veillées, c'estoit les Prestres seuls, mais au lieu que dans les solemnitez, on se servoit communément de la Cithare; ici les Prestres unissoient leurs voix au son des Flutes: de-là vient qu'Arnobe dit quelque part des Hymnes chantez dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'exprimer de la sorte, l'exercice matinal des Dieux; *exercitationes Deorum matutinas collatas ad tibiam.*

Callim. Hymn. in Pallad.
Hymn. in Apoll.
Pausan. in Phocic. in Beot.

Au reste, si en parlant des Hymnes poëtiques ou populaires, je n'ay encore nommé qu'Homére & Callimaque, ce n'est pas que la Grece n'ait produit beaucoup d'autres Hymnographes semblables. Sans répéter icy que les premiers Poëtes composérent tous de ces Hymnes, & que par-là ils méritérent le surnom de Théologiens, on compte parmi ceux dont les Hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe Mysien, Stesichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bachylide, Pindare: Pindare, dis-je, dont on sçait qu'il avoit choisi Apollon Delphien pour le sujet ordinaire de ses Hymnes, qu'il chantoit dans le Temple ceux qu'il avoit composez, & que pour prix de ces mêmes

Pausan. Ibid.

Hymnes, qui en faisant valoir le Dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, il en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes. Je dis plus, la Grece commençoit à peine à se policer, qu'elle avoit déja établi des prix pour les Hymnes; Pausanias nomme Chrysothémis, Crétois, qui fut couronné le premier dans cette espéce de combat, puis Philammon son fils, ensuite Thamyris fils de Philammon: Or cet établissement devoit avoir une grande ancienneté, le même Pausanias adjoûtant qu'Orphée & son disciple Musée ne purent jamais consentir à se montrer dans la lice, soit qu'ils se défiassent de la capacité de leurs Juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Pausan. in Phoc.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix pour les Hymnographes; mais ils n'y songérent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de Poëtes. Catulle & Horace leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des Hymnes qui sont encore notre admiration. La Poësie estoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécéne, ce fut Domitien qui entreprit de la ranimer. Il proposa dans cette vûe, des prix pour les Hymnes, & Stace mérita trois fois d'estre couronné. Mais ces détails pourroient sembler plus curieux qu'intéressants, je passe aux Hymnes que j'ay appellez philosophiques.

Scalig. poët. lib. 1.

Hymnes philosophiques.

J'entends par Hymnes philosophiques, ceux que les Philosophes ont composé suivant leur systeme religieux: non que les Philosophes eussent un culte particulier, ou différent du culte populaire; ils se conformoient au peuple dans la pratique, & venoient ramper avec lui aux pieds des Idoles, témoin Epicure luy-même, que l'on vit plus d'une fois en posture de suppliant, dans le Temple de Jupiter; mais ils différoient du peuple pour la croyance.

On sçait qu'en général ils reconnoissoient un Dieu suprême, source & principe de tous les Estres; mais avec ce Dieu suprême, des Dieux subalternes ou visibles, comme le Monde & les Astres, ou invisibles, comme les Génies

qui faisoient mouvoir les ressorts de la Nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des Dieux poëtiques, les Idoles & les Apothéoses, ils les regardoient comme insoûtenables. De-là vient que Platon ordonne en termes exprès, que s'il arrive un Poëte dans sa ville imaginaire, on le salue avec respect, comme un homme admirable, comme un homme sacré; mais qu'en même temps on le fasse retirer, non-seulement comme un homme inutile, mais comme un homme dangereux. De-là vient encore, que des sectes entiéres de Philosophes se sont efforcées de ramener à la Physique les fables répandues dans les Poëtes; ou qu'elles ont considéré les Dieux poëtiques comme les attributs de l'Estre suprême personnifiez; ou qu'enfin elles ont prétendu que Dieu estant le principe de tous les biens, & sa bonté éclatant dans toutes les choses qui nous apportent quelqu'utilité, on leur avoit donné le nom de Dieu même, uniquement pour nous rappeller que nous luy sommes redevables de tous ces biens, & sans leur rien attribuer de sa nature.

Le Dieu suprême est donc, en général, l'objet des Hymnes philosophiques, mais quelquefois déguisé sous le nom de Jupiter ou du Soleil, & caché quelquefois sous le voile de l'allégorie; & sa toute-puissance, son immensité, sa providence & ses autres attributs, en sont la matiére ordinaire.

Et pour commencer par les Allégoristes, c'est ainsi que l'Empereur Julien suppose dans un Hymne qu'il adresse à Cybéle, que par Atys il faut entendre une vertu productrice qui renferme en soi toutes les formes des corps sublunaires, & qu'il se consume en vains efforts pour donner un sens allégorique à toutes les aventures fabuleuses & d'Atys & de Cybéle.

Quant aux Hymnes philosophiques simples, nous en aurions un exemple aussi admirable qu'il seroit ancien, si l'Hymne que les premiers défenseurs de nostre religion ont cité sous le titre de *Palinodie,* estoit véritablement d'Orphée, comme ils semblent le penser. Je dis un exemple admirable

S. Justin. S. Clem. Euseb.

pour le fond des choses & pour la grandeur des images. Tel est l'Estre suprême, que le ciel tout entier ne fait que sa couronne; il est assis sur un trône d'or, & entouré d'Anges infatigables; ses pieds touchent la terre; de sa droite il atteint jusqu'aux extrémitez de l'Océan. A son aspect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers frissonnent dans leurs plus profonds abîmes.

Mais comment se persuader qu'Orphée, qui avoit établi dans la Gréce jusqu'à trois cens Divinitez, ait pû changer ainsi de sentiment, & chanter une si merveilleuse Palinodie? Aussi la Critique la range-t-elle communément parmi ces fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siécles du Christianisme.

Vid. Eschenb. in Epigen.

Si l'Hymne dont je parle appartient au Péripateticien Aristobule, comme on le croit, il est moins ancien qu'un autre Hymne semblable que Stobée nous a conservé, & que l'on attribue à Cléanthe Lycien, le second fondateur du Portique. C'est d'ailleurs un des plus beaux monuments qui nous soit resté de l'Antiquité.

«O Pere des Dieux, dit Cléanthe, vous qui réunissez » plusieurs noms, & dont la vertu est une & infinie! Vous » qui estes l'Auteur de cet Univers, & qui le gouvernez sui» vant les conseils de votre sagesse : je vous salue, ô Roy tout» puissant, car vous daignez nous permettre de vous invoquer. » Nous qui rampons sur la terre, ne sommes-nous pas l'ou» vrage de vos mains, & comme l'image de votre parole » éternelle? Vous serez donc, ô Jupiter, la matiére de mes » louanges, & votre souveraine puissance sera le sujet ordi» naire de mes Cantiques. Tout plie sous votre empire, tout » redoute les traits dont vos mains invincibles sont armées: » Sans vous rien n'a esté fait, sans vous rien ne se fait dans » la Nature, vous voulez les biens & les maux selon les con» seils de votre loy; loy éternelle qu'osent braver les impies. » Malheur à ces impies! s'ils étudioient votre loy, s'ils luy » obéissoient, ils couleroient des jours heureux dans l'inno» cence & dans la paix; mais ils ne suivent que les loix d'un

aveugle instinct, ils sont les vils esclaves, les misérables «
jouets de toutes les passions. O vous, grand Jupiter, qui faites «
entendre votre tonnerre dans les nûes, daignez éclairer les «
foibles humains, ôtez-leur cet esprit de vertige qui les «
égare, donnez-leur une portion de cette sagesse avec la- «
quelle vous gouvernez la Nature: Alors ils ne chériront «
d'autre occupation que celle de chanter éternellement cette «
loy universelle qu'ils méconnoissent.»

Maintenant, si l'on me demande ce qu'il faut entendre par cette loy universelle, je répondray, avec Cicéron, que cette loy, loy véritable, loy suprême, & toûjours prête à éclairer les hommes & à les conduire, n'est autre chose que la raison du grand Jupiter. *Cic. lib. 2. de Leg.*

Tel est le caractére des Hymnes qui forment ma troisiéme division, & que j'ay appellez Philosophiques.

Les Hymnes Théurgiques n'estoient propres qu'aux Initiez, & ils ne renferment, avec des invocations singuliéres, que les attributs divins, exprimez par des noms mystiques. Les Hymnes populaires en général, faisoient partie du culte public, & ils roulent sur les aventures fabuleuses des Dieux. Enfin, les Hymnes Philosophiques, ou n'estoient point chantez, ou ils l'estoient seulement dans ces festins dont parle Athénée; & ils sont, à proprement parler, un hommage secret que les Philosophes ont rendu à la Divinité. *Athen. lib. 9. & 12.*

Il me reste à examiner quel avantage on peut retirer des Hymnes anciens, considérez comme des monuments propres à transmettre les événements; mais les bornes qui nous sont prescrites, m'empêchent d'entamer aujourd'huy une matiére qui demande autant de discussions préliminaires, & qui est par elle-même aussi étendue.



MEMOIRE HISTORIQUE

Sur le Sabiïsme, ou la Religion des anciens Sabiens; appellez aujourd'huy Sabis, Sabaïtes, Mandaïtes, ou les Chrestiens de Saint Jean.

Par M. Fourmont l'Aîné.

Assemblée publique. 13. Novemb. 1736.

Les Mahométans de la Secte d'Ali, ou Schiites, répandus dans la Perse, & ses Maîtres, paroissent l'occuper toute entiére. Cependant il se trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1.° Celle des *Guebres* ou *Pharsis,* ce sont les adorateurs du Feu, les successeurs des Mages, les disciples du fameux Zerdascht ou Zoroastres.

2.° Celle des *Sabiens* ou *Mandaïtes,* que l'on nomme ordinairement *les Chrestiens de Saint Jean,* mais qui, de l'aveu de tous les Voyageurs, ne sont ni Juifs, ni Chrestiens, ni Mahométans. On dit, au reste, & cela est vrai, qu'ils regardent Saint Jean-Baptiste comme un de leurs Prophetes.

Ces deux sortes de Sectaires se donnant une origine très-ancienne, se vantent aussi d'avoir des livres de la premiére antiquité.

D'Herbelot dans Pharsis & Zerdascht.

Les Pharsis prétendent posseder ceux de Zoroastres, le *Zend,* le *Pazend,* l'*Ousta;* & ils ont le * *Sad-der* pour leur Canon ecclésiastique. Ces livres détaillent tous les devoirs du Magisme, ou de la religion des *Medgiousih,* ou Mages de Perse; & selon la plûpart des Guebres, leur législateur vivoit du temps de Ninus. On sçait qu'il y a là-dessus entre les Sçavants des contestations presqu'interminables: les uns, comme Prideaux, après certains Auteurs Persans, placent Zoroastres sous Darius-Hystaspes seulement; les autres, &

Prideaux, lib. 4. pag. 34.

* *Sad-der,* Cent portes. *Hyde, pag. 432. Libro ubi varia & omnia Sabaïsmi præcepta, autore Melikscha.* Hyde, pag. 432. *Melikscha Magorum Præsul.* Hyde, pag. 433.

c'est

c'eſt le plus grand nombre, ſe perſuadent que Zoroaſtres eſt véritablement de ces premiers ſiécles; & tel eſt le ſentiment de M. *Moyle*, dans ſes Lettres critiques contre M. Prideaux ſon parent.

Les Sabiens, ſelon M. Simon, *Hiſt. crit. liv. 1.* ont le *Sidra Laadam*, ou *la révélation adreſſée à Adam luy-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres Patriarches.

Simon. Lett. & Crit. de Lanc. liv. 1.

Dans le premier âge de l'Egliſe Chrétienne, entre les différents Sectaires, ſur-tout Gnoſtiques, les Caïnites, les Sethiens, les Prodiciens, s'autoriſoient de quelques ouvrages des Patriarches, comme on le peut voir dans Saint Epiphane, *hæreſ. 46*. Ç'a eſté même, & alors & depuis, une opinion regnante parmi les *Cabbaliſtes;* ſur quoy l'on doit conſulter *Rittangel, Joſeph Cicatilia*, & tous ceux qui ont commenté le *Ietſira*, quoyque fauſſement attribué à Abraham. Mais on demande:

Que devons-nous penſer, ſoit de ces livres des Pharſis, ſoit de ces prétendues révélations conſervées chez les Sabiens? Et de plus, les Pharſis ſont-ils diſtinguez des Sabiens, ou l'ont-ils toûjours eſté? car enfin, malgré l'oppoſition de ces deux Sectes, Eutychès Patriarche d'Alexandrie, donne pour Auteur du Sabaïſme, le même Zoroaſtres, qui l'eſt certainement du Magiſme. Et une marque qu'il y avoit là-deſſus quelques traditions, c'eſt qu'il indique par ſon nom, juſqu'au premier Grand-Prêtre de la Secte.

Selon le même Prideaux, les Mages & les Sabiens eſtoient très-diſtinguez ſous les Rois de Perſe d'après Cyrus; & de-là l'acharnement de Xerxès à détruire tous les Temples de la Grece, comme Mage, & en haine de l'idolatrie Grecque, ſemblable à celle des Sabiens. Cette diſtinction eſtoit même antique, & a toûjours duré, & de-là auſſi pour nous, le dénouement de certains paſſages de quelques Hiſtoriens Grecs, qui attribuent quelquefois aux Perſes, des Divinitez à la façon de la Grece. Ils confondoient ſans doute les cultes des deux Sectes, ou des deux Religions autoriſées dans les différentes provinces d'un ſi vaſte Empire.

Pour avoir une juste idée des Pharsis, dont la religion n'a pas toûjours esté uniforme, on lira le traité du Docteur *Hyde, de Religione veterum Persarum,* il possédoit les livres de Zoroastres écrits en ancien Persan, on les a encore en Angleterre, si pour l'impression il avoit eu les secours nécessaires, le public les liroit à présent.

Comme nous avons à la Bibliothéque du Roy les livres des anciens *Sabi* ou *Sabiens,* écrits en ancien Chaldéen, il faut avertir que ce sont aussi ces livres rares, & presque uniques, qui ont occasionné la Dissertation présente; mais elle est seulement destinée à faire connoître les Sabiens en général, après quoy l'on pourra parler de leurs livres dans un certain détail.

Je la divise en deux petites Parties.

Dans la premiére, je parleray d'abord de la naissance du Sabiisme, ensuite de ses différents dogmes, ou si l'on veut, de ses différentes superstitions. La seconde sera employée, d'un côté à considérer son étendue, selon Maimonides il avoit couvert toute la surface de la Terre: de l'autre, à marquer sa durée & les degrez de son affoiblissement. Si on la considére dans ses branches, le Paganisme qui en est sorti presqu'entier, n'est pas banni de l'Univers; mais le Sabiisme pur, la premiére & la plus ancienne de toutes les sectes ou hérésies, en subsistant toûjours, est aujourd'huy très-peu connu, & ne se trouve plus qu'à *Bassora,* dans la Perse, & en quelques endroits de l'Inde.

PREMIÉRE PARTIE,

Où l'on montre la naissance & les principaux dogmes du Sabiisme.

Nous apprenons de R. Moyse, fils de Maimon ou Rambam, de plusieurs passages du Thalmud, des Commentateurs Juifs, de la plûpart des Ecrivains Orientaux, soit Chrétiens, soit Mahométans, qu'Abraham avoit esté élevé dans le Sabiisme. Le passage de Josué sur l'Idolatrie de Tharé, est un

texte irréfragable : la ville de Charan où ce Patriarche, en quittant celle de Our, alla faire sa demeure, estoit dès lors, & a toûjours esté, même jusqu'aux derniers temps, la ville patriarchale du Sabiisme. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils d'Arphaxad, (mettons Arphaxad luy-même, puisque ce Caïnan est intrus) & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit; ses habitants se portérent d'eux-mêmes à luy dresser des simulacres, & de-là le culte des Astres & des Statues; *des Astres,* comme d'Estres à la vérité subordonnez, mais médiateurs entre Dieu & les hommes: *des Statues,* comme représentants ces Astres en leur absence, par exemple, la Lune, lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les grands Hommes, lorsqu'ils ne sont plus, ou après leur mort.

De ces remarques sur *Charan,* on pourroit soupçonner que les Sabiens ont dû aussi porter le nom de *Charaniens;* & c'est en effet ce que nous trouvons dans Abulféda & dans beaucoup d'autres Auteurs Arabes & Persans.

Mais d'où vient le terme de *Sabien*, ou, à l'Orientale, *Sabi,* qui est le nom ordinaire de ceux de la secte?

Il y a ici une variété étonnante.

1.° Si l'on s'en rapportoit aux Sabiens eux-mêmes, ils supposent un *Sabi,* fils de Seth, fils d'Adam. Quelle apparence! il n'en est fait mention que dans leurs Livres.

2.° La Vulgate nous donne quatre personnages appellez *Saba.* Saba fils de Chus: Saba fils de Regma: Saba fils de Jectan, fils de Heber: & Saba fils de Jecsan, fils d'Abraham par Cethura. Il y auroit ici un avantage, c'est qu'à l'exception du dernier, tous ces personnages, ou ont esté Sabiens, ou au moins ont habité les provinces infectées du Sabiisme. Mais il y a une difficulté. En Hébreu, en Syriaque, en Arabe, *Sabien* ou *Sabi,* est toûjours écrit par le Tsade צ, au lieu que ces quatre Saba, ne le sont jamais que par le Schin ש, ou le Samech ס.

Gen. cap. 10. 7. 8. 28.

Cap. 25. 3.

Nous trouvons des *Sabiens;* ou *Sabéens,* si l'on veut, dans Job, dans les Pseaumes, dans Isaïe & dans Ezéchiel.

Job. 1. Ps. 72. 11. Is. 42. 14. Ez. 23. 42.

Dans les Rois & dans les Paralipoménes, on nous parle de la Reine de Saba, mais par-tout, c'eſt encore le ש ou le ס, & jamais le צ; ce qui embarraſſe les Critiques.

Hottinger s'en prend ici à l'ignorance de Mahomet, qu'il traite de mauvais Etymologiſte, & ſans détour il tire *Sabien* de *Saba* fils de Chus; mais n'eſt-ce pas ſe tromper ſoi-même? L'Alcoran écrit ce terme comme on avoit coûtume de l'écrire, tous les Auteurs Juifs, tous les Chrétiens Orientaux l'y ont vû, & aucun d'eux ne s'eſt jamais inſcrit en faux ſur cette orthographe. D'où vient-elle donc?

Car enfin, ſi en fait de Sectes il eſt important de le ſçavoir, qu'on faſſe avec moy ſur les Sabiens cette réflexion. Peu après le Déluge, à Charan une des plus anciennes villes du monde, avant la vocation d'Abraham, avant toute promeſſe de la légiſlation de Moyſe, on rencontre une religion idolatre, qui adore les corps céleſtes & les ſimulacres des ancêtres morts. Les Auteurs Arabes, Syriens, Juifs, Mahométans, la mettent même à Babel; & c'eſt contre cette Secte que s'éleve Abraham. Si l'on en ignore l'origine, & qu'elle porte ſa tête juſqu'aux premiers deſcendants de Noé, n'eſt-il pas très-eſſentiel d'en connoître l'Auteur? Ce n'eſt donc pas en vain que les Sçavants ont fait ici ces ſortes de recherches.

1.° *Saba* en Arabe, ſignifie s'éloigner de la vraye Religion; de-là *Sabi*, ou *Sabien*, ſelon *Schareſtani* Mahométan illuſtre. Mais on lui objecte que ce verbe eſt plus Syrien qu'Arabe, & qu'il paroît avoir eſté fait ſur le nom même de *Sabi*: ce qui n'eſt pas hors de vrayſemblance.

2.° צבא en Hébreu eſt une *Armée*, l'Ecriture appelle les *Aſtres*, *l'Armée du Ciel:* de-là, diſent quelques Auteurs, le mot de *Sabien*, *adorateur des Aſtres;* c'eſt même le caractére diſtinctif de la Secte.

3.° *Tſebiim* veut-il dire autre choſe que *Caprarii!* c'eſt l'étymologie qu'en donne Bochart (*Géograph. ſacrée liv. 1.*) & il ſemble que Marsham n'ait eu en vûe que de la confirmer, lorſque parlant de la ville de Mendès en Egypte,

dont toute la contrée adoroit le Bouc, & à l'occaſion du paſſage de Moyſe, *Non ſacrificabunt amplius ſacrificia ſua piloſis poſt quos fornicati ſunt*, il ſe perſuade que Maimonides par Sabiens, n'a indiqué que ces Egyptiens de Mendès: *Zabiorum autem nomine Egyptios, maxime Mendeſios, intelligere videtur.*

Une remarque même à laquelle Marsham n'a pas penſé, & qui ſeroit fort propre à étayer ſa conjecture, c'eſt le nom de *Mendaïtes*, que les Sabiens portent aujourd'huy; il eſt vray qu'ils le donnent comme ſignifiant *Diſciples*, ce qu'il ſignifie effectivement en Syriaque; mais n'auroit-on pas quelque droit de le prendre pour le Patronymique de *Mendès!*

Si l'on me demande mon ſentiment à moy-même, j'en trouve une origine infiniment plus naturelle, & je la crois la ſeule vraye, parce qu'en même temps elle eſt conforme à l'Hiſtoire.

C'eſt un fait indubitable, que la plûpart des anciens Philoſophes, ſoit Chaldéens, ſoit Grecs, nous ont donné les Aſtres comme *animez*, & ont ſoûtenu que les Aſtres qui nous éclairent, n'eſtoient que, ou les *Chars*, ou même les *Navires* des *Intelligences* qui les conduiſoient. Pour les *Chars*, cela ſe lit par-tout, on n'a qu'à ouvrir Pline, Saint Clément d'Alexandrie, Diogéne Laërce, mille autres, & ſur-tout les Poëtes. A l'égard des *Navires*, non-ſeulement c'eſt l'idée que Diodore attribue aux anciens Chaldéens, mais ſelon les Miſſionnaires de Baſſora, elle ſubſiſte encore chez les Chrétiens de Saint Jean, c'eſt-à-dire, les Mendaïtes, ou Sabiens d'aujourd'huy; adjoûtons même, que *Navire* & *Char* s'expriment l'un & l'autre par le *Mercab* מרכב des Hébreux & des Arabes, & que le *Tſab*, d'où je tire *Sabi*, a préciſément la même ſignification: ce qui rapproche ſur le champ l'idée Chaldéenne de la Grecque.

Voici à préſent en quatre mots, les principales opinions du Sabiiſme.

Premiérement, à le conſidérer dans tout ce qu'il embraſſoit, il ne s'agiroit que de tranſcrire ici le paſſage d'Ibn

Batriq. sur les temps de Reü & de Phaleg, traduit de l'Arabe par Pocock, un de nos Arabisans les plus célébres.

Fuerunt ergo ex ipsis alii qui Solem, alii qui Lunam, alii qui Stellas, alii qui Volucres, alii qui Terram, alii qui Feras, alii qui Fluvios, alii qui Arbores, alii qui Montes colerent, alii qui ad similitudinem Patris aut Matris, aut ejus quem ex sibi charis honore prosequerentur, cum mortuus esset, imaginem conflarent, quam colerent, aut sibi in Deum assumerent, alii qui imaginem ex auro, argento, lapide aut ligno conficerent.

Mais comme ce recit semble comprendre toutes les parties de l'idolatrie, & que le Sabiisme ne les enfanta pas toutes à la fois, voyons ce qui l'a distingué dans tous les temps. Ç'a esté certainement, 1.° la connoissance des Astres; rien pour cela de plus fameux dans toute l'Antiquité, que les Chaldéens, & cela n'a pas besoin de preuves: Eclipses, mouvements des Astres, & en conséquence, systemes du monde, quels qu'ils fussent, tout cela estoit de leur ressort; & c'estoit aussi sur le même fondement qu'ils élevoient l'*adoration de ces Estres célestes.*

2.° Par le cours des Astres, ils prétendoient juger de tous les événements. Le détail de l'Astrologie judiciaire est infini, & il est inconcevable combien ces idées, toutes folles qu'elles peuvent estre, ont toûjours frappé les trois quarts des hommes. En un mot, Albohasen, Albumasar & cent autres, en ont fait des régles; & tous les Historiens de l'Antiquité parlent des prédictions Chaldéennes, comme de choses connues, avérées & conséquentes à leur art.

3.° A la suite venoit la science des Talismans, l'apparition des Génies, les enchantements & les sorts; matiéres qui ont toûjours occupé & occuperont toûjours l'Univers. Tous les hommes d'alors ne donnérent pas tête baissée dans ces extravagances; mais a-t-on jamais arrêté le cours de la superstition? Selon Rambam, R. Juda Hallevi, R. Muscato, R. Joseph Halbo, & la plûpart des Auteurs Arabes, l'idée de l'Estre suprême, demeurée saine chez les personnes d'esprit, comme en effet elle a presque toûjours subsisté chez

les Sectaires, s'éclipsa insensiblement de l'esprit des peuples.

Simulacres, arbres dévouez, bois sacrez, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priére, croyance, idée même de résurrection, les Sabiens avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures, & Ibn Corra Astronome Sabien illustre, soûtenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siécles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les Mathématiciens qui les gouvernoient, se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit: chacun selon ses calculs & ses systemes, ils se forgeoient des dogmes, ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000. ans. Pourquoy? Ils fixoient à 9000. ans le tour entier de tous les Orbes célestes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire, de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature. Cela estant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426. ans.

Enfin, plusieurs d'entr'eux soûtenoient dans le monde ou dans les mondes, une espéce d'éternité, pendant laquelle tour à tour ces mondes estoient détruits & refaits.

En voilà assez, & sans entrer ici dans aucun détail, qui indubitablement nous meneroit trop loin, avertissons de ces trois articles.

Le premier. Cette Secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs Philosophes, & sur-tout plusieurs Astronomes du premier ordre.

Le second. Mahomet, *Alcoran Sura* ou *chap. 2.* a mis le Sabiisme au rang des Religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les Docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le Sabiisme de près, ils y ont vû des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas estre surprénant que ce soit à eux que l'on renvoye pour une connoissance plus intime du Sabiisme. Ainsi, après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres Espagnols, il faudroit encore consulter Scharestani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Kessai,

& parmi nos Auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger & quelques autres.

Le troisiéme. C'est que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette Secte & de ses pratiques, quoyqu'absurdes la plûpart, il y a dans Moyse, & en général dans l'Ecriture, plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

SECONDE PARTIE.

De l'étendue & de la durée du Sabiisme.

Un article curieux sur la Grece, parce qu'elle semble nous toucher encore de plus près que l'Orient, ce seroit de former une espéce de Chronologie particuliére de ses religions & de leurs cultes. Ses religions n'y ont pas esté introduites dans le même siécle; ses cultes y ont souffert des altérations & des changements. Seroit-on en état de déterminer par les Auteurs ce que sa premiere, ce que la seconde, ce que la troisiéme peuplade y a apporté ou changé?

Qu'on ne croye pas que ceci soit une digression, c'est une réflexion que je fais par rapport aux Sabiens mêmes & à l'étendue du Sabiisme. Si les religions Grecques n'en sont que des dépendances, quoyqu'éloignées; si par-dessus tout, le culte des Etoiles, qui fait le caractére particulier du Sabiisme, par Hésiode, par Homere & les autres Poëtes, semble y avoir précédé celuy des hommes, ce que je crois avoir démontré ailleurs: disons-le hardiment, soit que les premiéres traditions des Grecs fussent venues des Sabiens de l'Orient, soit qu'aussi superstitieux d'eux-mêmes, ou que par leur propre raisonnement, comme cela pourroit bien estre arrivé, ils se fussent imaginé qu'ils leur devoient un culte, il est certain qu'ils regardérent le Soleil & la Lune comme des Divinitez; & non-seulement il y a sur cet article quantité de vers dans tous les Poëtes, mais Platon dans le Cratyle soûtient nettement que ç'a esté le plus ancien culte de la Grece. *Ses premiers habitants*, dit-il, *me paroissent n'avoir reconnu pour Dieux, que ceux que la plûpart des Barbares regardent comme* *tels*,

tels, le Soleil, la Lune, les Planetes & les autres Astres; c'est *même de leur cours qu'ils tirent le nom générique de* Θέος, *à* Θεῖν *currere.*

Par-là on n'a plus lieu de s'étonner de l'étendue que Maimonides & Ephodi & R. Schem Thob ses Commentateurs donnent au Sabiisme. Ils ont envisagé presque toute l'idolatrie comme une suite des idées Sabiennes, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. *Eutychius* avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le Sabiisme en Chaldée, *de-là,* dit-il, *il est passé en E'gypte,* de l'*E'gypte,* il fut *porté chez les Francs,* c'est-à-dire, *en Europe,* d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée.* Et comme le culte du Soleil & des Etoiles, la vénération des Ancêtres, l'érection des Statues, la consécration des Arbres, constituérent d'abord l'essence du Sabiisme, & que cette espéce de religion, toute bizarre qu'elle est, se trouva assez vîte répandue dans toutes les parties du monde alors connu, & l'infecta jusqu'à l'Inde, jusqu'à la Chine; de sorte même que ces vastes Empires ont toûjours esté pleins de Statues adorées, & ont toûjours donné la créance la plus folle aux visions de l'Astrologie judiciaire, preuve incontestable de Sabiisme, puisque ç'en est le fond & le premier dogme; la conclusion est simple que soit par tradition, soit par imitation & identité d'idées, le monde presqu'entier s'est vû, & se voit encore *Sabien.* Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions Orientales, le Magisme paroît avoir esté resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le Sabiisme paroît avoir esté reçû également dans la Chaldée, dans l'E'gypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde: car, s'il est clair que les opinions de la religion E'gyptienne estoient passées dans l'Inde, & y subsistent encore aujourd'huy: il est évident aussi qu'il s'y estoit mêlé du Sabiisme; ce que prouvent assez & *Bartrouherri,* & la plûpart des Romans Indiens.

Je viens à présent à sa durée.

Qui croiroit que, pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le Christianisme, se sont éteintes & presque évanouies

à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la premiére de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le Judaïsme, le Christianisme & le Musulmanisme? Nous avons une Homélie de Saint Grégoire de Nazianze contre les Sabiens, & ainsi de son temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*Alcoran*, tous les Historiens Arabes, tous les Auteurs Persans, en parlent comme d'une religion subsistante chez eux, & cela n'est pas étonnant, puisque *Charan* & *Bassora* sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de sçavoir pourquoy, & depuis quel siécle les Sabiens s'appellent *Mendaï Jahia*, les Disciples ou les Chrétiens de S. Jean. Il n'est pas facile de le déterminer; mais il semble que l'histoire Arabe nous en donne une époque assez vraisemblable du temps d'Almamon. Ce Prince passant par *Charan*, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit assembler les principaux habitants; il voulut sçavoir quelle estoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les *Charaniens* chagrins d'une telle demande, & ne sçachant où elle tendoit, ne se dirent ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Sabiens, mais *Charaniens*, comme si ç'eût esté un nom de religion. Cette réponse, assez fondée d'ailleurs, mais que le Prince Musulman prit, ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa coûter la vie à tous. Almamon en colére leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le Prophete, sans quoy, à son retour, leur Ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de se dire *Sabiens*. Cela estoit fort sensé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens, il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimérent mieux se faire Chrétiens ou Musulmans. Mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les Musulmans ils se seront dits Chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de se faire nommer Chrétiens de S. Jean, ou Chrétiens *Mendaï Jahia, Disciples de Jean.*

Il est vray que du temps de l'Evangile, Saint Jean a eu des Disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du Précurseur, qu'ils ayent tous embrassé le Christianisme. Il est vray encore, que les Sabiens d'aujourd'huy font par-tout, & dans leurs Liturgies & dans leurs Livres, une commémoration honorable de Saint Jean; de sorte que le nom de Chrétiens de Saint Jean, ou de Disciples de Jean, pourroit avoir une époque plus ancienne, & estre de ces premiers temps du Christianisme: on a même quelques Livres des Missionnaires qui les ont prêchez, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé non-seulement du *Baptême*, mais de quelques autres *Sacrements*, qu'on ne rencontre guéres que parmi les Chrétiens. Mais une Secte ne se connoît jamais à fond, que par la lecture de ses propres Livres; & comme nous en avons à la Bibliothéque du Roy trois Manuscrits assez considérables, à la lecture desquels cette Dissertation est une espéce de préparatif, je compte que par la suite, ces Livres examinez en détail (quoyqu'en ancien Chaldéen, & même dans un caractére jusqu'ici presque inconnu) nous mettront en estat d'en parler avec un peu plus de certitude.

DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. Bonamy.

PREMIE'RE PARTIE.

C'est un sentiment communément reçû, que les Loix des XII. Tables sont émanées des loix de Solon: il est établi sur ce que les Historiens ont dit de la députation que les Romains envoyérent à Athenes vers l'an 300. de 23. Juin 1735.

la fondation de Rome, pour y tranſcrire les loix Attiques, & les apporter à Rome, afin d'en former un corps de Droit. Si les Commentateurs des Loix des XII. Tables, s'eſtoient contentez de dire que le gouvernement des Romains, & pluſieurs de leurs uſages, ſous leurs premiers Rois, devoient leur origine aux mœurs & aux uſages de la Grece, ils n'auroient rien dit qui ne fût vray; mais leur ſentiment ne me paroît pas également fondé, lorſqu'ils avancent comme un fait certain, que les Loix des XII. Tables ſont tirées de celles des Athéniens; de ſorte que de la maniére dont ils s'expriment, il ſembleroit que les Romains, peuple groſſier & barbare, avoient alors abſolument beſoin du ſecours des loix étrangéres, & qu'ils n'auroient pas trouvé dans la République, des loix & des coûtumes, dont les Décemvirs puſſent compoſer ce corps de Droit, qui ſelon T. Live, fut dans la ſuite le fondement de toute la Juriſprudence Romaine. Il eſt vray qu'ils ſont quelquefois obligez de convenir qu'il y a dans les XII. Tables, des Loix qui ſont particuliéres au Peuple Romain, & dont on ne voit point de veſtiges dans la Grece; mais ces Loix, ſelon eux, ſont en petit nombre, ils les comptent pour rien, & pour peu que les loix Romaines ayent de reſſemblance avec les loix des Grecs, cela leur ſuffit pour en faire honneur aux Légiſlateurs des derniers. Ils vont même juſqu'à dire que les Décemvirs avoient emprunté le mot *Tables*, des Athéniens, qui avoient donné ce nom aux loix de Solon, parce qu'ils les avoient fait graver ſur des Tables; il eſt cependant certain que les Romains avoient gravé leurs loix ſur des Tables, avant même que Solon eût compoſé les ſiennes.

Juſte Lipſe; Franciſc. Balduin. Comment. de Legibus XII. Tabul.

Dionyſ. Halicarn. lib. 2.

Pour moy je penſe autrement que ces Interprétes, & je m'y ſens obligé par deux raiſons qui me paroiſſent déciſives; car il y a des Auteurs qui diſent en termes exprès, qu'on inſéra dans les XII. Tables les anciennes loix Romaines: & d'ailleurs, en comparant les loix établies par les Décemvirs, avec les uſages & l'ancien gouvernement de Rome, il eſt impoſſible de n'y pas appercevoir ces mœurs

antiques, qui caractérisent le Peuple Romain, comme le remarque Ciceron, & qui le différencient des autres Peuples: *Actionum genera quædam majorum consuetudinem, vitamque declarant.* *Cic. lib. 1. de Orat.*

On pourroit croire que la politique des Patriciens fit revivre les anciennes loix & les usages abolis, comme des loix étrangéres, par lesquelles se gouvernoient des peuples estimez à Rome; de sorte qu'il seroit arrivé à leur égard, ce que dit Macrobe des Loix mêmes des XII. Tables, que leur ancienneté fit négliger, & qu'on fit reparoître dans la suite sous d'autres noms. *Ita, Hercules, ut de ipsis XII. Tabulis factum est, quarum ubi contemni antiquitas cæpit, eadem illa quæ illis legibus cavebantur in alia latorum nomina transierunt.* *Lib. 2. cap. 13.*

Ce sentiment, qui paroîtroit un paradoxe aujourd'huy, a esté embrassé par un Jurisconsulte Napolitain, qui regarde comme une fable ce que les Historiens racontent de la députation des Romains à Athenes; députation qui ne fut inventée, à ce qu'il croit, par les Patriciens, que pour amuser les Plébéiens pendant trois ans. Mais sans insister là-dessus, je me borne dans cette Dissertation, à prouver deux choses, sçavoir, 1.° que les Loix des XII. Tables sont, pour la plus grande partie, les anciennes loix Romaines abolies par le non-usage, ou des coûtumes, qui, pour n'avoir pas esté écrites, n'en avoient pas moins force de loy. 2.° Que s'il se trouve quelques loix de Solon & de Lycurgue, dans les XII. Tables, ce n'est pas une raison pour faire honneur à ces Législateurs, de toute la Jurisprudence Romaine rédigée par les Décemvirs; je dis rédigée par les Décemvirs, parce que je ne prétends combattre que le sentiment de ceux qui croyent que les Romains firent alors passer les loix de Solon, ou des autres Législateurs Grecs, dans leur Code; en sorte qu'à les entendre, les Décemvirs n'auroient esté que les copistes de ces loix. Je suis d'ailleurs très-éloigné de nier qu'il n'y eût dans les loix de Rome avant les Décemvirs, quantité de choses qui avoient rapport aux loix, aux moeurs & au gouvernement des différents peuples de la Grece. *Gio. Battista Vico, Principi di una Scienza nuova intorno alla natura delle nazioni.*

Denys d'Halicarnaſſe, cet Auteur ſi judicieux, & qui avoit fait une étude approfondie des Antiquitez Romaines, donne aux Romains pour ancêtres, les Grecs qui vinrent en différents temps s'établir dans l'Italie, & en particulier dans le *Latium*. Les Troyens eux-mêmes, fondateurs de la ville d'Albe, eſtoient, ſelon luy, Grecs d'origine, & après avoir lû & examiné tout ce que les Hiſtoriens Grecs & Romains avoient écrit ſur l'origine des Romains ὑπὲρ τοῦ Ῥωμαίων γένους, il conclut que Rome dans ſes commencements eſtoit une ville Grecque, où l'on obſervoit les devoirs de l'humanité & de la ſociété; & qu'elle ne fut point le refuge de gens barbares, fugitifs, & ſans feu ni lieu ἀνεςίων. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on trouve à Rome, ſous le regne des Rois & dans la ſuite, pluſieurs uſages conformes à ce qui ſe pratiquoit à Athènes & à Lacédémone: telle eſtoit, par exemple, la Royauté ſur le pied qu'elle fut établie par Romulus, & que Denys d'Halicarnaſſe compare avec le gouvernement de Sparte, où le pouvoir des Rois n'eſtoit point arbitraire, mais dépendant en beaucoup de choſes du Sénat. Les Sabins depuis long-temps avoient reçû les mœurs & les coûtumes des Lacédémoniens, & Numa, Sabin luy-même, les avoit introduites à Rome. La diſtinction des Patriciens & des Plébéïens eſtoit en uſage à Athenes, où l'on appelloit εὐπατρίδας ceux qui eſtoient d'une famille illuſtre, & ἀγροίκους ceux dont la fortune eſtoit médiocre, τοὺς μὲν ἐν τῇ καταδεεστέρᾳ τύχῃ.

Lib. 1. cap. 89.

Lib. 2. cap. 5.

Il en eſtoit de même de la ſubordination & de la dépendance des Cliens à l'égard de leurs Patrons; enfin on peut voir dans Denys d'Halicarnaſſe pluſieurs autres uſages que les Romains avoient imité des Grecs. Mais la politique ayant fait recevoir dans la ville de Rome encore foible & environnée d'ennemis, pluſieurs habitants qui n'avoient point une origine Grecque, ce mêlange dut altérer la conſtitution du gouvernement primitif, & y introduire des uſages convenables au génie de tant d'hommes, de langage & de mœurs différentes; auſſi Denys d'Halicarnaſſe admire-t-il comment

Rome ne devint pas toute barbare. Ce fut pour cette raison que les Albains refusérent de se soûmettre aux Romains, sous le regne de Tullus Hostilius, parce que, disoit Suffétius à ce Roy, il ne conviendroit pas que des étrangers commandassent aux naturels du pays, ni des barbares aux Grecs, qui estoient en plus petit nombre à Rome, depuis qu'on y avoit reçû toute sorte de gens.

Pour remplir le dessein que je me suis proposé, il est absolument nécessaire de m'engager dans une exacte comparaison de tout ce qui nous reste des Loix des XII. Tables, avec les loix & les coûtumes reçûes à Rome avant les Décemvirs; & c'est aussi, Messieurs, ce que je ferai dans un second discours; mais aujourd'huy, je ne ferai, pour ainsi dire, que préluder: je m'attacherai d'abord à vous donner une idée des Loix écrites, & des Coûtumes observées à Rome sous les premiers Rois: j'examinerai si ces loix furent entiérement abolies, lorsque la Royauté fut éteinte, comme le croyent quelques Auteurs, & cet examen me conduira à parler de l'état où se trouvoit la République, lorsque les Plébéiens demandérent un nouveau Code, & de ce qui donna lieu à cette demande. Je finirai par des réflexions générales, qui, toutes générales qu'elles seront, pourront suffire, du moins à faire douter du sentiment qui se trouve répandu dans tous les Auteurs, que la Jurisprudence des Grecs, & des Athéniens en particulier, passa à Rome au temps du Décemvirat.

On ne peut s'empêcher de concevoir une idée avantageuse du mérite de Romulus, lorsqu'on fait attention à la sagesse de ses loix, & à l'art si difficile qu'il eut de faire vivre dans la concorde ses nouveaux citoyens. *Hi postquam in una mœnia convenere, dispari gente, dissimili lingua, alius alio more viventes, incredibile memoratu est, quam facilè coaluerint.* Sa vertu paroît héroïque à Denys d'Halicarnasse, qui ne feint point de le mettre au-dessus des plus habiles Législateurs; mais en imitant les Grecs dans l'établissement de ses loix, il eut soin de ne prendre que ce qu'il y avoit de meilleur dans leurs coûtumes. Les loix qu'il établit sur la puissance

Salluft. conjurat. Catilin.

paternelle, sur les mariages & sur la maniére dont les Patrons devoient traiter leurs Cliens, sont du nombre de celles dans lesquelles on remarque des choses toutes différentes de ce qui se pratiquoit chez les Grecs.

Il s'attacha sur-tout à bannir du culte religieux les fables Grecques, qui deshonoroient la Divinité, & qu'il regarda comme indignes, non-seulement des Dieux, mais encore des hommes qui ont quelques semences de vertu. Il accoûtuma les Romains à parler des Dieux d'une maniére convenable, & à ne leur attribuer aucune action qui ne fût conforme à leur nature. Les loix de Romulus ne passérent point avec luy; elles furent obsérvées par les Rois ses successeurs, & même par les Consuls : c'est à leur sagesse & à leur utilité que Denys d'Halicarnasse attribue la prospérité dont Rome a joui pendant plusieurs siécles; mais parmi les loix de Romulus, qui regardoient en particulier le droit naturel, il y en avoit une grande partie qui n'estoient point écrites; elles s'observoient cependant comme celles qui l'estoient. Sous les autres Rois, il s'établit aussi des coûtumes, selon l'exigence des cas. Numa s'attacha au droit des gens, & il ne toucha point aux loix ni aux coûtumes qu'il trouva établies par Romulus son prédécesseur; mais il y adjoûta ce qu'il crut qui y manquoit, & les réglements qu'il fit sur les cérémonies de la religion & sur les funérailles, furent ensuite insérez dans les Loix des XII. Tables; il les avoit rédigées en un Livre divisé en huit parties, selon les différentes classes qu'il avoit imaginées des choses sacrées. Mais les loix qui luy acquirent cette haute réputation de sagesse qu'il a eue chez les Romains, furent celles qu'il publia, pour faire regner la frugalité & la tempérance, & pour inspirer l'amour de la justice, qui entretient la concorde & l'union entre les citoyens.

Dionys. Halicarn. l. 2. c. 7.

Lib. 2. cap. 21.

Pour obliger ses sujets à garder la foy & la justice dans les contrats, il inventa une chose que tous les Législateurs des plus fameuses Républiques n'avoient point connue: car voyant que les contrats passez publiquement & pardevant témoins, s'exécutoient religieusement, par le respect qu'on a pour

Ibid.

a pour ces témoins, & que ceux qu'on fait sans témoins, & qui sont en plus grand nombre que les autres, dépendent de la bonne foy des contractants, qui n'estant point retenus par le même respect, sont plus tentez d'en violer la foy, il crut qu'il n'y avoit rien de plus important pour la foy publique, que d'ériger la Fidélité ou la Bonne-foy en divinité, & de lui rendre les honneurs divins. C'est pourquoy il fut le premier qui érigea un temple à la Foy publique. Par ce moyen l'exactitude scrupuleuse de la République à garder inviolablement la parole donnée, ne pouvoit manquer de passer avec le temps dans les mœurs des particuliers, qui en effet regardérent dans la suite la Foy comme une chose si respectable & si inviolable, que la simple parole passoit pour le plus grand serment: aussi quand un particulier avoit quelque différend avec un autre au sujet de quelque contrat passé sans témoins, c'étoit la parole ou du demandeur ou du défendeur qui décidoit l'affaire, sans que le procès fût poussé plus loin. D'ailleurs, afin que chacun se contentât de ce qu'il avoit, sans envier le bien d'autruy, il établit des loix touchant les bornes des terres; il ordonna à tous les particuliers de les arpenter, & d'y planter des pierres qui fussent consacrées à Jupiter Terminal. Tout le monde devoit s'assembler chaque année en un certain jour, pour y offrir des sacrifices; & si quelqu'un ôtoit ou transportoit ces pierres, sa tête estoit dévouée au Dieu des Bornes; en sorte que le premier venu pouvoit le tuer impunément, comme coupable de sacrilége. Enfin Numa, après avoir fait des réglements pour les limites des champs, porta son attention jusqu'à exciter ses sujets à les cultiver soigneusement; il préposa des hommes dans chaque canton, pour examiner les terres bien cultivées, & lui en faire leur rapport; il donnoit des louanges aux laboureurs vigilants, réprimandoit les paresseux, & leur imposoit même des amendes; ce qui rendit les Romains laborieux, & leur fit estimer les biens qu'ils retiroient de l'agriculture, au-dessus des richesses qu'on acquiert par les armes: aussi vit-on dans

la suite les premiers hommes de la République ne pas rougir de cultiver eux-mêmes leurs terres, préférer les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat des dignitez & des richesses, & regarder cette vie pauvre comme l'asyle & le soûtien de la liberté. Les loix de Numa furent en partie insérées dans le Code des loix écrites, & le reste, qui ne fut point écrit, se conserva par l'usage & par la pratique. Les trois Rois successeurs de Numa firent peu de loix: le regne guerrier de Tullus Hostilius en fit négliger plusieurs; mais Ancus Martius marchant sur les traces de Numa, rétablit ses loix sur la culture des terres, & blâma sévérement, comme de mauvais citoyens, ceux qui les négligeoient; il fit graver ces loix sur des tables, & les exposa dans la place publique aux yeux de tout le peuple, afin que chacun pût les lire.

L. 3. cap. 12. Tacit. Annal. Servius Tullius est regardé avec raison, comme le principal Auteur du Droit civil chez les Romains. *Præcipuus Servius Tullius sancitor legum fuit.* Il fit une collection des

Dionys. Halicarn. l. 4. loix dont la plûpart n'estoient que les anciennes loix de Romulus & de Numa, qu'il remit en vigueur après qu'on les eût négligées pendant du temps, mais il y en adjoûta ensuite cinquante autres toutes nouvelles, sur les dettes, les usures, les contrats & les injustices; elles furent confirmées dans une assemblée des Curies. Il établit par ces loix une parfaite égalité entre les grands & les petits, elles rendoient la condition de ceux-ci entiérement égale à celle des Sénateurs dans tout ce qui concernoit le droit, les procez, les démêlez qu'ils pouvoient avoir ensemble; elles retranchoient certains priviléges dont les Patriciens s'estoient servis jusqu'à son regne pour vexer les Plébéiens dans les contrats qu'ils passoient avec eux. Toutes ces loix furent gravées sur des Tables, & affichées dans la place publique, elles composérent avec celles des autres Rois, ce corps de loix que l'on nomma le droit Papyrien, de Sextus Papyrius, qui en fit la compilation. Tarquin parvenu à la Royauté, & méprisant

Dionys. Halicarn. l. 4. également les Plébéiens & les Patriciens, qui avoient facilité son élévation au Trône, renversa toute l'ancienne

discipline, il abolit les plus sages loix établies par ses prédécesseurs, & changea le gouvernement de la République en une tyrannie ouverte. Il ne laissa pas même les Tables sur lesquelles les loix estoient gravées, il les fit enlever de la place publique & les brisa. Après vingt-cinq ans de ce regne tyrannique, la révolution qui mit fin à la Royauté dans Rome, fit revivre le bon ordre. Les Sçavants sont partagez sur ce que devinrent alors les loix royales. Les uns croyent qu'elles furent entiérement abrogées, & c'est le sentiment d'Hotman. Joseph Scaliger croit qu'elles ne furent point entiérement abolies, & que dans la suite elles furent insérées dans les trois premiéres Tables. Enfin Sigonius, dont Gravina embrasse le sentiment, croit qu'on n'abolit que les loix qui tendoient à l'affermissement de la puissance royale. Je ne sçay quelle est la loy Térentia, dont parle Hotman, & par laquelle il croit que les loix royales furent abrogées. Elle ne se trouve point dans le catalogue des loix Romaines d'Antonius Augustinus: peut-estre Hotman a-t-il confondu, comme font plusieurs Auteurs, cette loy Térentia avec la loy Térentilla, à cause que les manuscrits varient sur le nom du Tribun C. Térentillus Arsa, qui se trouve aussi quelquefois nommé Térentius. Mais les loix royales n'ont pû estre abolies par la loy Térentilla, comme on le verra dans la suite. S'il y en a quelques-unes concernant la royauté, qui ayent esté abrogées, ce n'a pû estre que par la premiére loy Tribunitienne, faite par L. Junius Brutus Tribun de Céléres, & premier Consul. Hotman au reste, a suivi le témoignage du Jurisconsulte Sextus Pomponius, qui prétend en effet que toutes les anciennes loix furent abolies à l'établissement du Consulat. *Regibus ejectis, lege Tribunitia omnes leges exoleverunt, iterumque cœpit Populus Romanus incerto magis jure & consuetudine aliqua uti, quàm perlata lege: idque prope viginti annis: postea placuit publica autoritate decem constitui viros, per quos peterentur leges à Græcis civitatibus, ut civitas fundaretur legibus.* Mais l'autorité de Pomponius n'est pas assez forte pour nous obliger à croire que les loix royales furent entiérement abolies après que

Leg. 2 r. §. 4. ff. de origine Juris.

Tarquin eût esté chassé de Rome; & le passage que je viens de rapporter, confirme assez ce que Gravina dit de Pomponius, dans lequel il ne sçait ce qu'il doit reprendre le plus, ou l'inexactitude, ou l'ignorance dans l'Histoire. Quoy qu'il
Lib. 3. en soit, Denys d'Halicarnasse nous apprend en plusieurs endroits de ses Antiquitez, que non-seulement les loix de Numa concernant la religion & ses cérémonies, mais encore celles de Romulus, furent conservées. En effet, les Patriciens qui dans le changement du gouvernement qu'ils vouloient introduire, avoient besoin du secours des Plébéjens, ne manquérent pas de se servir du rétablissement des loix des premiers Rois, & en particulier de celles de Servius, pour ga-
Lib. 5. gner le peuple. Ils remirent donc en vigueur, dit Denys d'Halicarnasse, les loix équitables que Tullius avoit établies en faveur des Plébéiens, & que Tarquin avoit entiérement abolies. Ils rétablirent l'égalité dans les contrats qui seroient passez entre les Patriciens & les Plébéiens. Ils ordonnérent qu'on renouvelleroit, comme sous le regne de Tullius, tant dans la ville qu'à la campagne, les sacrifices où les Plébéiens habitants de la ville avoient coûtume de se trouver, réunis
Ibid. cap. 2. avec ceux de la campagne. Les Consuls Brutus & Collatinus, leur rendirent aux uns & aux autres, le droit d'assister aux assemblées qui se tiendroient pour les affaires les plus importantes, d'y donner leurs suffrages, & d'y faire tout ce qu'ils avoient fait par le passé. Tous ces reglements, adjoûte Denys d'Halicarnasse, furent d'autant plus agréables à la plûpart des Romains, qu'après les rigueurs d'un long esclavage, ils jouissoient d'une liberté inespérée.

Il est vray que la concorde des Patriciens & des Plébéiens ne dura pas long-temps: l'animosité des deux partis avoit commencé sous le regne des Rois, & il n'estoit guéres possible que les uns & les autres, ayant chacun leur part dans le gouvernement, n'eussent souvent des démêlez. Les Patriciens, en créant des Consuls, n'avoient pas prétendu abolir ce qu'il y avoit de réel dans le pouvoir des Rois; ils ne vouloient en retrancher que ce qui pouvoit paroître odieux.

au peuple, c'eſt-à-dire, l'extérieur de la Royauté, le Sceptre, la Couronne d'Or, & d'autres ornements. Il y a bien des perſonnes, diſoit Brutus, qui ne conſidérant pas le fond des choſes, deſirent ſouvent ce qui eſt nuiſible, & rejettent ce qui eſt utile, comme la Monarchie l'eſt en effet. Je ſuis donc d'avis que nous changions le nom de ce gouvernement, & qu'on n'appelle plus ni Monarques ni Rois, ceux qui ſeront revêtus de la ſouveraine autorité, mais qu'on leur donne quelqu'autre nom plus modeſte, plus populaire & moins choquant. Ainſi dans le fond, cette nouvelle liberté du Peuple Romain ne conſiſtoit plûtôt, ſelon T. Live, qu'en ce que le pouvoir des Conſuls eſtoit annuel, ſans qu'au reſte ils euſſent moins d'autorité que les Rois. *Libertatis autem originem inde magis, quia annuum imperium, Conſulare factum eſt, quàm quod deminutum quicquam ſit ex regia poteſtate, numeres.* Auſſi les Patriciens, dans le corps deſquels on devoit prendre les nouveaux Magiſtrats, ne manquérent point de faire ſentir aux Plébéiens toute la peſanteur du joug de l'autorité, & les loix que Valerius Publicola publia en faveur des Plébéiens, furent un nouveau motif de diſſention entre les deux partis. Depuis la ſeiziéme année du banniſſement de Tarquin, on ne voit plus dans la République, que des diſputes continuelles, & ces diſputes qui durérent plus de quarante ans, donnérent enfin lieu à la demande que firent les Plébéiens, d'un Corps de Droit, ſelon lequel ils puſſent eſtre gouvernez, & eſtre à l'abri des véxations des Patriciens.

T. Liv. lib. 2. n. 1.

Il paroît par ce que diſent T. Live & Denys d'Halicarnaſſe, que les Plébéiens ſe plaignoient de deux choſes, ſçavoir, de ce qu'on violoit leurs priviléges dans toutes les occaſions, & de ce que dans le gouvernement, les Patriciens ſuivoient plûtôt leur volonté que les loix. Ces plaintes ſi ſouvent réitérées, & la peine que les Patriciens eurent à ſe déterminer à conſentir à l'établiſſement d'un Corps de Droit, font bien voir qu'elles n'eſtoient point ſans fondement; de ſorte que les Patriciens ne tardérent pas à éluder l'autorité des loix royales, rétablies par les premiers Conſuls,

& à introduire des coûtumes opposées à celles qui avoient esté en usage jusqu'alors. Je n'entreray point dans le détail de toutes les disputes qui agitérent la République, elles ne sont point de mon sujet.

Il suffit de remarquer qu'elles donnérent occasion à plusieurs loix en faveur des Plébéiens, que les Patriciens furent obligez d'approuver, & à la création des Tribuns, dont l'autorité s'éleva aux dépens de celle des Patriciens, & les força enfin d'accorder aux Plébéiens les loix qu'ils demandoient depuis plusieurs années. *Tanta igitur in illis virtus fuit, ut anno decimo sexto post Reges exactos, propter nimiam dominationem Potentium, secederent.... Tribunos crearent.* Mais il ne sera pas inutile de se rappeller l'état où se trouvoit la République, lorsque les Romains adoptérent les Loix des XII. Tables.

Cicero orat. pro C. Cornelio. fragm.

Caius Terentillus Arsa, Tribun du peuple l'an 292. de la fondation de Rome, entreprit de signaler son avénement au Tribunat, en demandant dans une assemblée du peuple, qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des Consuls, & en même-temps qu'on établît, du consentement du peuple, des loix fixes & constantes, qui servissent de régle au Sénat dans les jugements qu'il rendoit au sujet des procez qui survenoient entre les particuliers. Le projet de la loi Térentilla portoit que le peuple nommeroit incessamment dix Commissaires, T. Live dit cinq, qui seroient choisis entre les personnes les plus sages & les plus éclairées; que les Commissaires seroient autorisez pour recueillir & former un corps de loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui survenoient entre les particuliers; qu'ils en feroient leur rapport dans une assemblée du peuple, & qu'ils les afficheroient dans le *Forum*, afin que chacun en pût prendre connoissance, & en dire son avis.

Les Patriciens s'opposérent à cette loy, & remontrérent dans une assemblée convoquée par les Tribuns, où tout le Sénat se trouva, qu'il estoit inoui que, sans Sénatusconsulte, sans prendre les auspices, sans consulter les Dieux, ni les

premiers hommes de la République, une partie des citoyens, & la moins considérable, entreprit de faire des loix qui devoient estre communes à tous les ordres de l'Etat. Les jeunes Sénateurs, & principalement Q. Ceson, fils du célébre Dictateur Q. Cincinnatus, estoient les plus animez contre les Plébéiens, & ils firent enfin avorter le projet de la loy Térentilla.

La prise du Capitole par le Sabin Herdonius, la guerre contre les Sabins, les Eques & d'autres incidents, firent diversion à la vivacité des Tribuns, jusqu'à l'an 296. que le Sénat ayant accordé au peuple cinq nouveaux Tribuns, les brouilleries recommencérent par la demande que firent les dix Tribuns, qu'on abandonnât le mont Aventin au peuple, qui devenant tous les jours plus nombreux, ne trouvoit plus où se loger. Le Sénat après bien des défaites, & dans la crainte que cette concession ne reveillât les anciennes prétentions des Plébéiens sur le partage des terres, accorda à la fin le mont Aventin. Mais les Tribuns toûjours disposez à renverser l'autorité du Sénat à mesure qu'il sembloit se relâcher, portérent les choses à la derniere extrémité, en ordonnant aux Ediles de conduire dans les prisons publiques, les Consuls T. Romilius & C. Véturius, parce qu'ils avoient procédé avec trop de rigueur à l'enrollement des Plébéiens, qu'ils en avoient fait mettre plusieurs en prison, & en avoient condamné d'autres à de grosses amendes, sans admettre aucune excuse. Les Consuls cependant ne furent point mis en prison, ils en furent quittes pour l'amende. Tel estoit l'état de la République l'an 299. & c'est cette année que le peuple qui avoit esté quelque temps sans parler du partage des terres, recommença à demander la publication de la Loy Agraria, & en même temps celle de la Loy Térentilla: Les Patriciens, ou fatiguez des divisions, ou usant d'adresse, semblérent tout d'un coup se rapprocher des Plébéiens; il n'y avoit en effet plus moyen de différer, à moins que les Patriciens ne voulussent avoir le déplaisir de subir les loix que les Tribuns menaçoient de publier: car Térentillus Arsa s'estant plaint

dans une assemblée du peuple, de la puissance excessive des Consuls, avoit déclaré qu'à l'avenir le peuple se donneroit des loix que les Consuls seroient obligez de suivre dans le gouvernement. *Quod populus in se jus dederit, eo Consulem usurum: non ipsos libidinem ac licentiam suam pro lege habituros.* Le Sénat donc pour la premiére fois, ne s'éloigna pas de la proposition de la loy Térentilla, pour l'établissement d'un corps de loix; mais quand il fut question de nommer les Législateurs, les deux partis se trouvérent divisez, l'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur, le Sénat voulant que les Législateurs fussent pris de son corps, & les Tribuns demandant que les Plébéiens fussent admis par leurs députez à partager un si noble employ. Tout le monde s'attendoit que le Consul Romilius, qui avoit esté maltraité par les Tribuns, se déclareroit contre la proposition de former un nouveau corps de loix, mais on fut bien surpris, lorsqu'on l'entendit commencer son avis par protester que ce n'estoit point pour flatter le peuple qu'il changeoit la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors; que l'exemple du passé luy avoit appris qu'il falloit s'accommoder au temps; qu'il estoit du devoir d'un bon citoyen de donner son avis conformément à l'utilité publique, sans avoir égard, ni à la faveur, ni aux inimitiez particuliéres; que son sentiment estoit donc qu'on envoyât des députez, les uns dans les villes Grecques situées en Italie, les autres à Athenes, pour prendre chez les Grecs les loix les plus convenables aux mœurs de la République Romaine. Κεφάλαιον δὲ ἐστιν ὧν ὑμῖν παραινῶ, πρέσβεις ἑλέσθαι, τοὺς μὲν εἰς τὰς ἑλληνίδας πόλεις τὰς ἐν Ἰταλίᾳ, τοὺς δὲ εἰς Ἀθήνας· Οἵτινες αἰτησάμενοι παρὰ τῶν ἑλλήνων τοὺς κρατίστους νόμους, καὶ μάλιστα τοῖς ἡμετέροις ἁρμόττοντας βίοις, οἴσουσι δεῦρο. Que lorsque les députez seroient de retour, les Consuls proposeroient au Sénat d'examiner quelles personnes seroient les plus propres pour former ces loix, & de déterminer le temps nécessaire pour cela: qu'au reste il croyoit qu'il seroit très-préjudiciable au bien public, de disputer davantage avec les Plébéiens au sujet des loix, & que ce seroit s'exposer

T. Liv. l. 3. n. 9.

Dionys. Halicarn. l. 10.

s'exposer à adjoûter de nouvelles calamitez à celles qu'on avoit déja éprouvées.

Ce discours fut reçu avec l'applaudissement de tout le monde, & il ne paroît pas que les Plébéiens ayent insisté pour lors, qu'on leur accordât que les Législateurs fussent pris de leur corps. On fit un Sénatusconsulte qui fut confirmé par le peuple, & on choisit pour députez, Spurius Posthumius, Servius Sulpitius & Aulus Manlius; on leur donna trois trirèmes, & un appareil qui répondoit à la majesté du Peuple Romain: c'est ainsi que s'exprime Denys d'Halicarnasse. T. Live ne parle point des villes Grecques d'Italie, il dit que les députez eurent ordre d'aller à Athenes, d'y copier les loix de Solon, & de s'instruire des usages, des mœurs & des loix des autres villes de la Grece: *Missi Legati Athenas . . . . jussique inclytas leges Solonis describere, & aliarum Græciæ civitatum instituta, mores juraque noscere.* Les autres Auteurs qui ont parlé du voyage des députez, n'ont point non plus fait mention des villes Grecques d'Italie; c'est à Athenes ou dans la Grece en général qu'ils les font aller. Les députez furent plus de deux ans à leur voyage. L'attente des loix étrangéres, la famine & la peste qui survinrent l'an 301. furent cause que tout fut tranquille à Rome du côté des Tribuns: *Quod primò Legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum expectatio præbuit . . . deinde fames pestilentiaque.* Mais l'année suivante, les députez estant de retour avec les loix Attiques, *jam redierant Legati cum Atticis Legibus,* les troubles recommencérent, parce que les Patriciens ne parurent point se presser de travailler à former le corps de Loix si long-temps demandé. Il fallut encore de vives instances de la part des Tribuns. Le Sénat ayant esté convoqué, les Sénateurs, malgré la démarche qu'ils avoient faite de consentir à la députation, se trouvérent encore partagez de sentiment, il y eut de grands débats, Ἐλέχθησαν μὲν οὖν ἐν τούτῳ πολλοὶ ὑπὲρ ἀμφοτέρων λόγοι, les uns demandant que la République fût gouvernée par des loix écrites, & les autres voulant qu'on suivît dans le gouvernement, les coûtumes

Lib. 3. n. 3.

T. Liv. l. 3.

Id. Ibid.

Dionys. Halicarn. lib. 10.

établies; mais le ſentiment d'Appius Claudius, qui fut mis à la tête du Décemvirat, prévalut. On penſa donc à créer dix Commiſſaires, pour mettre fin à cette grande affaire; les Tribuns ayant demandé que les Plébéiens fuſſent admis dans cette commiſſion, tous les Sénateurs s'oppoſérent avec tant de fermeté à cette prétention, que les Patriciens reſtérent les maîtres. Les Décemvirs furent revêtus pour un an entier de la puiſſance ſouveraine, ſans qu'il pût y avoir appel de leurs jugements; & pendant cette année l'autorité de tous les autres Magiſtrats fut ſuſpendue. Ils compoſérent les loix,

Lib. 10. cap. 12. ſelon Denys d'Halicarnaſſe, des loix Grecques & des coûtumes non écrites, qui eſtoient en uſage chez les Romains. *Συγγράψαντες νόμους ἔκ τε τῶν Ἑλληνικῶν νόμων, καὶ παρὰ τῶν σφίσιν αὐτοῖς ἀγράφων ἐθισμῶν.* T. Live ne dit rien de ces anciennes coûtumes, on a déja vû qu'il ne parle que des loix Attiques que les députez rapportérent; & ſelon luy, on ne fit l'honneur aux trois députez de les mettre au nombre des Décemvirs, qu'à cauſe qu'eſtant inſtruits des loix étrangéres, ils pouvoient par leur habileté contribuer à former

Lib. 3. n. 33. le nouveau Code. *Peritos legum peregrinarum ad condenda nova jura uſui fore credebant.* Ainſi il paroît que T. Live a cru au moins que les loix Attiques furent le fond ſur lequel on travailla pour former la Juriſprudence des Romains. Florus s'explique comme ſi les Décemvirs n'avoient fait que tranſcrire les loix de la Grece dans les XII. Tables. *Allatas è Græcia leges decem principes lecti, jubente populo, conſcripſerant,*

Lib. 1. cap. 24. *ordinataque erat in duodecim Tabulis tota juſtitia.* Oroſe dit plus expreſſément la même choſe, mais il ne parle que des loix d'Athenes. *Ipſo autem trecenteſimo anno poteſtas Conſulum Decemviris tradita, conſtituendarum legum Atticarum gratiâ.* Et c'eſt ce que dit auſſi Aurelius Victor: *Populus Romanus .... Decemviros legibus ſcribendis creavit, qui eas ex libris Solonis tralatas duodecim Tabulis expoſuerunt.* Mais comme les Décemvirs n'eſtoient pas apparemment aſſez habiles pour entendre la langue Grecque, Hermodore d'Epheſe fut le traducteur &

Lib. 34. c. 5. l'interpréte des loix Attiques; & Pline nous apprend qu'on

luy dressa une Statue pour le récompenser de ce service. *Fuit & Hermodori Ephesii in Comitio, legum quas Decemviri scribebant interpretis, publicè dicata (Statua).* Diodore de Sicile parle des Décemvirs, & des Loix qu'ils composérent; au reste, il ne dit point que les Romains les eussent esté chercher à Athenes. Je n'ay rien trouvé dans les ouvrages de Cicéron, par rapport à la députation, mais Dion luy prête un discours qu'il fit après le meurtre de César, pour exhorter les deux partis à la paix, dans lequel Cicéron reconnoît que les Romains n'avoient pas dédaigné d'emprunter quelques loix de la ville d'Athenes. Παρ' ἧς οὐδ' οἱ πατέρες ἡμῶν ἐπαγαγόντες τινὰς νόμους ἀπηξίωσαν. Et dans son Traité des Loix, parlant d'une loy funéraire des XII. Tables, il dit qu'elle estoit à peu près tirée des loix de Solon; *translata ferè de legibus Solonis.* Les Loix estant écrites, furent exposées à la vûe de tout le monde, dans la place publique, afin que chacun pût les examiner. Les Décemvirs reçûrent les remontrances des particuliers, corrigérent les loix pour les rendre agréables à tous les citoyens, & quand ils les eurent suffisamment digérées, corrigées & retouchées, ils les firent confirmer par un décret du Sénat: ensuite ils convoquérent une assemblée du peuple, par centuries, & demandérent les suffrages après qu'on eût offert les sacrifices ordinaires; & les Loix ayant esté confirmées par le consentement unanime de tout le peuple, les Décemvirs les firent graver, selon Denys d'Halicarnasse, sur dix colomnes d'airain.

L. 44. p. 252.

Denys d'Halic. l. 10.

Comme les Décemvirs n'avoient plus guéres de temps à rester en charge, & qu'on crut qu'il manquoit encore quelque chose à la collection des loix, parce qu'on y avoit employé très-peu de temps; ἀτελὴς γὰρ ἡ νομοθεσία ἐφαίνετο, ὡς ἂν ἐξ ὀλίγου συντεθεῖσα χρόνου; il fut résolu de continuer cette magistrature pour un an, afin qu'il y eût une autorité absolue, pour faire observer inviolablement les nouvelles Loix, & pour les mettre dans leur perfection. En effet, les nouveaux Décemvirs, à la tête desquels estoit encore Appius, adjoûtérent deux nouvelles Tables aux dix premiéres.

Id. ibid.

La Loy qui défend le mariage des Patriciens avec les Plébéiens, fait voir qu'on ne demanda pas à ces derniers, leur avis pour former ces deux nouvelles Tables : aussi le gouvernement des Décemvirs de cette année, ne fut-il pas le même que celuy de l'année précédente ; ceux-ci se conduisirent en tyrans de leurs concitoyens, & furent les premiers violateurs de leurs Loix : mais ce détail n'est pas de mon sujet.

T. Liv. l. 3. n. 34.

C'est ainsi que les fameuses Loix des XII. Tables ont esté reçûes dans la République, elles furent le fondement de toute la Jurisprudence Romaine. *Nunc quoque,* dit T. Live, *in hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatique est juris.* Elles estoient d'un stile court & énergique, & elles marquoient le grand sens de ceux qui les avoient rédigées : Cicéron ne feint point de les mettre au-dessus des Livres de tous les Philosophes. *Fremant omnes licet, dicam quod sentio: Bibliothecas, me hercule, omnium Philosophorum unus mihi videtur XII. Tabularum libellus, si quis Legum fontes & capita viderit, & autoritatis pondere, & utilitatis ubertate superare.* Il nous en reste encore un assez grand nombre pour en juger : Jacques Godefroy les a rangées dans XII. Tables, selon les lumiéres qu'il a pû tirer des Auteurs dans les écrits desquels on trouve ces Loix ; les unes concernent le droit sacré, les autres le droit public, & le plus grand nombre le droit particulier.

Diodor. Sic. l. 12.

Lib. 1. de Oratore.

Mais ce n'est pas aux Législateurs Romains qu'est dû l'honneur de si sages loix, si les Décemvirs les ont empruntées des Grecs. On a vû par la maniére dont s'expriment la plûpart des anciens Historiens, qu'ils ont cru que les Loix des XII. Tables n'estoient que les loix Grecques, & en particulier les loix Attiques, pour ainsi dire, refondues ; ainsi il n'est pas étonnant que tous ceux qui en ont parlé dans la suite, en ayent fait honneur aux Grecs, sans s'embarrasser d'examiner si le fait estoit vray, ni si malgré la ressemblance de quelques-unes de ces loix avec les loix de Solon, elles ne pouvoient pas avoir esté en usage dans la République,

avant le voyage des députez à Athenes. On devoit cependant faire réflexion qu'aucun de ces anciens Auteurs n'est d'un plus grand poids que Denys d'Halicarnasse. J'ay déja observé que cet Historien dit nettement que les Loix des XII. Tables estoient composées des loix des Grecs, & des coûtumes non écrites des Romains : Or, qu'entend-il par ces coûtumes non écrites ? Il entend sans doute les premiéres loix qui avoient esté écrites sous les Rois, que Tarquin avoit ensuite abolies, & que le Sénat avoit rétablies en apparence, mais dont il faisoit si peu d'usage dans l'administration de la Justice, qu'elles ne paroissoient plus subsister. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il ne soit question en cet endroit que de certaines coûtumes non écrites, ἐθισμοὶ, dont Cicéron a mis une grande partie en forme de loix, dans ses trois livres *de Legibus :* Denys d'Halicarnasse luy-même dit le contraire en plusieurs endroits de ses Antiquitez. Dans son deuxiéme Livre, où il parle de la loy de Romulus sur la puissance paternelle, qui fut insérée par les Décemvirs dans la quatriéme Table, il dit que les Romains exposérent environ l'an 300. de Rome, dans la place publique, toutes les coûtumes & toutes les loix de la patrie, avec les loix étrangéres, afin que le droit public ne changeât pas en même temps que le pouvoir des Magistrats Consulaires, qui avoit esté transporté aux Décemvirs : Πάντας τοὺς ἐπιχωρίους ἐθισμούς τε καὶ νόμους ἅμα τοῖς ἐπεισάκτοις ἐν ἀγορᾷ θεῖναι φανεροὺς τοῖς πολίταις ἵνα μὴ συμμεταπίπτῃ τὰ κοινὰ δίκαια. Il attribue, en général, à l'observation des loix écrites & non écrites de Romulus, la prospérité dont les Romains ont joui pendant plusieurs siécles, & en particulier cette union entre les Patriciens & les Plébéiens, qui, malgré les grands différends qui arrivérent entr'eux, les empêcha de répandre le sang de leurs concitoyens, jusqu'au Tribunat de Tibérius Gracchus. Est-il croyable en effet, que ce grand nombre de loix de Servius Tullius sur les contrats, sur les droits du peuple, sur les dettes, les usures, &c. que les premiers Consuls avoient remises en vigueur après le bannissement de

Tarquin, & qu'ils firent graver sur des Tables, eussent esté oubliées dans la composition des Loix des XII. Tables? Je diray la même chose des loix de Numa, non-seulement de celles qu'il fit sur les cérémonies religieuses, que tous les Auteurs conviennent avoir esté insérées dans les XII. Tables, mais encore de celles qu'il établit sur l'agriculture, les limites des terres, & les différends qui pouvoient survenir dans cette matiére. Peut-on se persuader que les loix qui sont dans la septiéme & la huitiéme Table, sous les titres *de delictis & de juribus prædiorum,* ayent esté empruntées des loix de Solon, plûtôt que de celles de Numa, ou d'Ancus Martius? & les Romains à qui Romulus n'avoit permis que deux exercices, ceux de la guerre & ceux de l'agriculture, auroient-ils attendu jusqu'au temps des Décemvirs, à avoir des loix fixes, sur ce qu'on devoit observer parmi eux, dans les contestations qui pouvoient survenir au sujet des limites & des dégâts de terres? Mais sans vouloir trop appuyer sur des preuves de convenance, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les loix des XII. Tables, & on y trouvera des loix de Romulus, de Numa & de Servius Tullius.

Pompéius Festus nous apprend qu'elles avoient esté insérées dans les trois premiéres Tables, & Servius dit que les loix touchant les choses sacrées, qui estoient dans les deux derniéres Tables, estoient les loix des Falisques. Si on vouloit s'en rapporter à un Jurisconsulte du temps d'Aulu-Gelle, les XII. Tables n'auroient esté que les loix des premiers habitants du *Latium:* car Aulu-Gelle raconte que s'estant trouvé un jour avec plusieurs de ses amis, on cita dans la conversation quelques vers d'Ennius, où estoit le mot *Proletarius;* il s'adressa au Jurisconsulte dont je viens de parler, & qui se picquoit de posseder parfaitement le Droit, pour sçavoir ce que signifioit ce mot : ce Sçavant dit qu'il n'estoit pas Grammairien, mais Jurisconsulte. C'est précisément pour cette raison, répliqua Aulu-Gelle, que nous nous adressons à vous; car Ennius a pris le mot *Proletarius* dans les XII. Tables, ainsi vous devez sçavoir ce qu'il

ſignifie. Il eſt vray que je devrois le ſçavoir, répondit le Juriſconſulte, ſi j'avois étudié le Droit des Faunes & des Aborigenes : **Ego vero, inquit ille, dicere atque interpretari hoc deberem, ſi jus Faunorum & Aborigenum didiciſſem.* Lib. 16. cap. 10.

Outre les loix royales, on mit encore dans les XII. Tables, les loix faites en faveur des Plébéiens & des Tribuns; puiſque, ſelon T. Live même, les Plébéiens n'accordérent aux Patriciens le pouvoir de former ſeuls les loix, qu'à condition qu'on ne toucheroit point à la loy Icilia, & aux loix ſacrées, *modo ne lex Icilia aliæque ſacratæ leges abrogarentur.* Quant à ce que dit Denys d'Halicarnaſſe, que les Loix des XII. Tables furent auſſi compoſées en partie des loix Grecques, il faut entendre ces paroles, comme je l'ay déja expliqué, c'eſt-à-dire, qu'il y a, à la vérité, des loix Grecques dans les XII. Tables, mais elles eſtoient au moins la plûpart en uſage à Rome, avant les Décemvirs; en ſorte que malgré les Hiſtoriens, qui diſent que les loix Romaines furent compoſées des loix Attiques, j'eſpere prouver dans la ſuite, que les Décemvirs ſont tellement les Légiſlateurs des Loix des XII. Tables, qu'ils auroient pû ſe paſſer du voyage des députez à Athenes. Il faut avouer que ce ſentiment convient mieux aux louanges que Cicéron & Denys d'Halicarnaſſe même, donnent aux Décemvirs; car le dernier Auteur qui avoit mis les premiers Rois de Rome au-deſſus des Légiſlateurs Grecs, parle de même des Loix des XII. Tables : Loix, dit-il, ſi graves, ſi reſpectables, & ſi différentes des Loix Grecques : οὕτω σεμνῶν ὄντων καὶ τοσαύτην ἐχόντων διαφορὰν παρὰ τὰς ἑλληνικὰς νομοθεσίας. S'il eſtoit vray, comme le dit Symmaque, ou plûtôt comme le diſent la plûpart des Hiſtoriens, que les Romains euſſent copié leurs loix ſur celles de Lycurgue & de Solon, *leges de lare Lycurgi & Solonis ſumpſeramus,* pourquoy, & pour le ſtile & pour le fond des matiéres, y trouve-t-on tant de choſes qui ne ſont propres qu'aux Romains, & qu'on ne voit point chez les Grecs? Auſſi Diodore de Sicile ne reconnoît-il point les mœurs de la Grece, dans le ſtile des Loix des XII. Tables; & ſi Hermodore a

Lib. 3. Lib. 11.

esté l'interpréte & le traducteur des loix de Solon, il faut avouer qu'il les a traduites avec des mots Latins si propres, que les Grecs n'ont point de termes semblables à ceux qui sont employez dans les XII. Tables; en sorte que ce que Dion a dit du mot *auctoritas,* qui contient une des plus importantes parties de ces loix, qu'on ne peut le rendre par un terme Grec, *ἑλληνίσαι γὰρ αὐτὸ καθάπερ ἀδύνατόν ἐστι*; on le peut dire aussi des mots *assiduus, proletarius, fœnus unciarium, libripens,* & de tant d'autres.

Lib. 55. p. 550.

Diogen. Laërt. vit. Heracliti.

Hermodore avoit esté chassé d'Ephese sa patrie, parce qu'il estoit trop homme de bien; ce qui avoit fait dire à Héraclite son ami, que tous les Ephésiens méritoient d'être étranglez, depuis le premier jusqu'au dernier. On ne sçait pas dans quel temps il vint à Rome: Strabon dit qu'il paroît avoir donné quelques loix aux Romains, mais Cicéron, qui rapporte le mot d'Héraclite, ne parle ni du voyage d'Hermodore à Rome, ni de la part qu'il eut à la confection du droit Romain. Il devoit avoir environ 90. ans lorsque les députez revinrent d'Athenes; une si longue vie luy avoit sans doute donné beaucoup d'expérience, & la connoissance qu'il avoit des loix Grecques, pouvoit être encore de quelque utilité aux Décemvirs, quoyque les trois députez se fussent parfaitement instruits, selon T. Live, de ces loix étrangéres, pendant leur long séjour à Athenes, & qu'ils eussent eu, comme le suppose gratuitement le Jurisconsulte François Baudouin, des conférences avec Périclès & les Sénateurs de l'Aréopage. Au reste, il y a lieu de s'étonner qu'Hermodore n'ait pas épargné aux Romains le voyage d'Athenes, il le pouvoit aisément, puisqu'on le suppose si instruit sur cette matiére. Nous avons encore une lettre d'Héraclite à Hermodore, où il le félicite sur la beauté de ses loix, qui méritent, dit-il, qu'on vienne se prosterner aux pieds d'Hermodore, avec le même respect qu'on témoignoit aux Rois de Perse, lorsque l'on paroissoit en leur présence. Cette lettre que Samuel Petit & Gravina, n'hésitent point de nous donner comme véritable, est une Piéce manifestement supposée.

Quoy

Quoy qu'il en soit de la part qu'on veut qu'Hermodore ait eûe dans la composition des Loix des XII. Tables, cela n'a pas empêché Cicéron de mettre ces anciennes loix Romaines au-dessus des loix Grecques, & d'en donner tout l'honneur aux Décemvirs. Il est aisé, dit-il, de connoître combien la sagesse & la prudence des anciens Romains surpasse celle des autres Nations, si on veut comparer les Loix des XII. Tables avec les loix de Lycurgue, de Dracon & de Solon. C'est une chose incroyable, adjoûte-t-il, combien tout droit civil, excepté le nôtre, est mal digeré, & je diray même ridicule: c'est ce que je répéte tous les jours, lorsque dans mes discours je préfere la sagesse de nos Romains à celle des autres hommes, & des Grecs en particulier. *Quantùm præstiterint nostri majores prudentiâ cæteris gentibus, tum facillimè intelligetis, si cùm illorum Lycurgo, & Dracone, & Solone nostras Leges conferre volueritis. Incredibile est enim quàm sit omne jus civile, præter hoc nostrum, inconditum ac penè ridiculum: de quo multa soleo in sermonibus quotidianis dicere, cum hominum nostrorum prudentiam cæteris hominibus, & maximè Græcis antepono.* Est-ce-là le langage d'un homme qui auroit cru que les Décemvirs avoient obligation de leur corps de Loix aux Législateurs Grecs, & qu'ils n'attendoient plus qu'après les loix de Solon, pour en former un Code, comme l'insinue T. Live? *Jam redierant legati cum Atticis legibus.*

Lib. 1. de Orat.

Quelque peu d'autorité qu'ayent les arguments négatifs, il faut cependant avouer que le silence de Cicéron sur le voyage des députez de Rome à Athenes, & sur l'obligation qu'on prétend que les Romains avoient aux loix de Solon, doit paroître étonnant, sur-tout si on fait réflexion à tant d'occasions qu'il a eûes de rendre justice à ce Législateur; mais, ou il n'en parle que comme du Législateur particulier d'Athenes, ou, s'il fait la comparaison de quelques-unes de ces loix avec celles des XII. Tables, c'est toûjours pour relever la sagesse des Décemvirs au-dessus de celle de Solon. S'il avoue que les Grecs l'emportoient sur les Romains, en ce qui regarde les sciences & la Poësie, il les met fort

au-dessous, lorsqu'il s'agit des loix & du gouvernement: *Rem vero publicam*, dit-il, *nostri majores certè melioribus temperaverunt & institutis & legibus*. Il est vray, comme je l'ay déja remarqué, que Cicéron reconnoît dans son second livre des Loix, qu'il y a une loy funéraire dont quelques parties sont tirées mot à mot des loix de Solon, mais on ne peut pas conclurre de cet aveu, que Cicéron ait cru que la Jurisprudence Romaine avoit tiré son origine des loix Attiques; comme on n'est pas en droit de conclurre que les Décemvirs ont formé leur Code sur les loix de Moyse, de ce qu'il y a dans les XII. Tables des Loix parfaitement conformes à celles de ce grand Législateur. Pour moy je suis persuadé qu'il faut se former une idée des Décemvirs, différente de celle que nous donnent les Auteurs qui ont parlé du voyage des députez à Athenes, ou dans les autres villes de la Grece, & ne les pas regarder comme les copistes des Loix Grecques, ou même comme des personnes qui n'ont fait que les accommoder au génie & aux moeurs des Romains. Le peu de temps que les Décemvirs employérent, selon T. Live & Denys d'Halicarnasse, pour composer les XII. Tables, seroit assez propre à appuyer la conjecture que j'ay avancée au commencement de ce discours, que les Patriciens avoient ces loix toutes faites, & qu'il ne s'agissoit que de les présenter sous le nom d'un peuple estimé à Rome. Cet artifice des Patriciens ne surprendra point ceux qui auront lû avec attention tous les ressorts qu'ils firent jouer pour arrêter les instantes poursuites des Tribuns du peuple: la continuation même du Décemvirat, en est une preuve; car Denys d'Halicarnasse remarque que l'imperfection de la Jurisprudence Romaine, rédigée dans les X. premiéres Tables, ne fut que le prétexte de continuer pour un an aux Décemvirs, le pouvoir souverain; & que le véritable motif des Patriciens, dans cette occasion, fut d'abolir la puissance Tribunitienne, qui leur estoit redoutable. Puisqu'ils suscitoient même des guerres exprès, afin d'éluder leurs demandes, & de tenir les Plébéiens toûjours occupez, ils estoient bien

Tuscul. lib. 1.

capables de prétexter la nécessité d'un voyage en Grece, pour y chercher des loix, dans l'espérance que l'ardeur du Peuple se rallentiroit pendant ce temps-là; & il ne leur estoit pas difficile de donner pour loix de Solon, les anciennes loix Romaines, dont les seuls Patriciens estoient dépositaires. Aussi Romulus avoit-il ordonné, selon Denys d'Halicarnasse, que les Patriciens instruisissent leurs cliens, sur la justice & sur le droit civil, que ceux-ci ignoroient. Les Plébéiens occupez, ou à la guerre, ou à la campagne, ne venoient guéres à la ville que les jours de marché, pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux assemblées; ils se remettoient de tous leurs différends, au jugement des Consuls, qui leur faisoient un mystére des premiers éléments de leur Jurisprudence.

DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. Bonamy.

SECONDE PARTIE.

Je me suis borné jusqu'à présent, à prouver que les Romains, nation policée & Grecque d'origine, n'avoient pas besoin d'aller chercher chez les étrangers, un Code de Loix qu'ils avoient chez eux, & à faire sentir que les plus graves Auteurs sont opposez à l'opinion commune: Voilà les deux points que j'ay établis dans la premiére Partie de cette Dissertation; mais cela ne suffit pas, il faut encore faire voir, par les Loix mêmes des XII. Tables, 1.° que la plus grande partie de ces loix sont si particuliéres au Peuple Romain, qu'on n'en voit point de semblables à Athenes. 2.° Que s'il y a des loix communes à ces deux Républiques, ou elles estoient en usage à Rome avant les Décemvirs, on

18. May 1736.

elles ſont ſi ſimples & ſi naturelles, qu'on les trouve établies chez toutes les Nations policées.

Dans l'examen que je vais faire de tout ce qui nous reſte des Loix des XII. Tables, & de leur rapport avec les mœurs & les coûtumes reçûes à Rome avant l'an 300. je les citeray telles que Jacques Godefroy les a recueillies; je commenceray d'abord par quelques Loix qui regardent le droit public; je parleray enſuite de toutes celles qui regardent le droit particulier & le droit ſacré, & je les réduiray toutes ſous certains chefs auxquels elles auront rapport; de ſorte qu'en obſervant l'ordre qui me paroîtra le plus naturel, je feray un corps d'hiſtoire du gouvernement & des uſages du Peuple Romain, pendant les trois premiers ſiécles de Rome.

Trois ſortes de gouvernements compoſoient la République Romaine, &, ſelon Polybe, ils y eſtoient balancez de telle ſorte l'un par l'autre, que perſonne, même parmi les Romains, ne pouvoit aſſûrer ſans crainte de ſe tromper, ſi le gouvernement y eſtoit Ariſtocratique, ou Populaire, ou Monarchique. Quelle que fût l'autorité des Rois, ou des Conſuls après eux, & du Sénat, ils eſtoient obligez dans les affaires qui concernoient le corps de la République, d'écouter le Peuple, & d'attendre la déciſion de ſon Tribunal ſuprême: C'eſt de ce principe qu'eſt émanée cette Loy des XII. Tables.

QUOD POSTREMUM POPULUS JUSSIT, ID JUS RATUM ESTO. Les Ordonnances faites en dernier reſſort par le Peuple, ſeront celles qui auront deſormais force de Loy.

Cette loy ſuppoſe dans le Peuple, non-ſeulement le droit de légiſlation, mais encore le pouvoir ſouverain en ce qui concerne le gouvernement; & par le mot *Peuple,* il faut entendre tous les Citoyens, ſans diſtinction de Patriciens & de Plébéiens, conformément à cette définition des Inſtitutes:
L. 1. tit. 2. *appellatione Populi, univerſi Cives ſignificantur, connumeratis etiam Patriciis & Senatoribus.*

Il ne faut point chercher cette Loy ailleurs que dans le ſyſteme du gouvernement établi par Romulus: c'eſt luy qui

accorda au Peuple le droit d'élire les Magistrats, de faire des loix & de connoître des affaires de la guerre. Par le terme dont se sert Denys d'Halicarnasse, δημοτικὸν πλῆθος, il ne faut point entendre les seuls Plébéiens, car ce n'a jamais esté aux seuls Plébéiens qu'il a esté permis de faire des Loix & de créer les Magistrats, sans la participation des Patriciens; mais Romulus ayant mis ceux-ci à la tête du gouvernement, en sorte qu'il n'y avoit qu'eux qui pûssent posséder les Magistratures, il accorda à tout le reste des citoyens le droit de se trouver dans les assemblées du Peuple, pour y donner leur suffrage & y décider des affaires conjointement avec les Patriciens. En effet, Denys d'Halicarnasse, qui rappelle les droits du Peuple, au sujet des prérogatives que Servius-Tullius vouloit accorder aux riches citoyens, dans la décision des affaires, remarque que ces prérogatives regardoient les assemblées où tout le Peuple avoit coûtume de terminer les affaires les plus importantes à la République; car, c'estoit à luy, dit-il, qu'appartenoit le droit de créer les Magistrats de la ville, d'élire les Généraux d'armées, de confirmer les Loix qu'il jugeoit à propos, d'abroger celles qu'il ne trouvoit pas bonnes, de déclarer la guerre ou de faire la paix, selon son bon plaisir.

L. 2.

L. 4.

Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les Ordonnances du Peuple faites dans les assemblées des Curies, & depuis Servius-Tullius dans celles des Centuries, qui obligeassent tous les citoyens; car ce ne fut que sous le Consulat de Valérius Potitus & d'Horatius Barbatus, l'année d'après l'abolition du Décemvirat, que les Plébiscites furent regardez comme des Loix qui obligeoient également les Patriciens & les Plébéiens. Ainsi la définition de la loy qu'on trouve dans les Institutes de Justinien, est celle qui convient aux Loix faites avant les Décemvirs, privativement aux Plébiscites: *Lex est, quod Populus Romanus, Senatorio Magistratu interrogante, veluti Consule, constituebat.*

Je ne puis me dispenser d'entrer ici dans quelque détail sur les assemblées du Peuple, parce que ce détail aidera à

entendre plusieurs choses que je diray dans la suite, en parlant des loix qui en sont mention, ou qui y ont rapport.

Les Romains en avoient de trois sortes, selon les trois différentes divisions du Peuple, par Curies, par Tribus & par Centuries. On ne connut à Rome que les assemblées des Curies, jusqu'au temps de Servius Tullius. Il n'y eut d'abord que trois Tribus, mais dans la suite elles augmentérent jusqu'au nombre de trente-cinq: Celles de la campagne *Tribus rusticæ*, devinrent plus honorables que les quatre de la ville *Tribus urbanæ*, dans lesquelles les Affranchis estoient enrollez. Quoyque le Peuple eût esté divisé en trente Curies, par rapport aux trois premiéres Tribus, le nombre cependant des Curies n'augmenta point lorsque celuy des Tribus eut changé. Les Rois seuls, & après eux les Consuls, le Préteur & le Dictateur, avoient droit de convoquer le Peuple par Curies & par Centuries, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui pûssent traiter avec luy, & luy demander d'accepter ou de rejetter par ses suffrages, ce qu'ils luy proposoient. Le Grand Pontife ne jouissoit du même droit, que dans les affaires qui regardoient la Religion; les ordonnances des Curies n'avoient force de Loy, que quand le Sénat avoit déja examiné l'affaire en question; & il falloit de plus, que les augures & les autres signes de la volonté des Dieux, n'y apportassent aucun empêchement. Mais comme dans ces assemblées, où tous les citoyens donnoient leur voix indistinctement, le suffrage du plus pauvre avoit autant de force que celuy du plus riche, & que par conséquent, les pauvres estant en plus grand nombre, l'emportoient toûjours à la pluralité des voix, Servius-Tullius, pour transporter aux riches la force des suffrages & les rendre maîtres dans les Comices, partagea tout le Peuple en six classes, & les classes en Centuries. La premiére classe en comprenoit quatre-vingt-dix-huit, y compris les dix-huit Centuries des Chevaliers: c'estoit ce qu'il y avoit de plus riche parmi les citoyens, qui composoit cette premiére classe. La seconde comprenoit vingt-deux Centuries, la troisiéme vingt, la quatriéme vingt-deux, la

cinquiéme trente, & la ſixiéme, qui n'avoit qu'une Centurie, eſtoit compoſée de tous les plus pauvres citoyens qui avoient moins de douze cens As de revenu. Servius exempta tous ceux de cette Centurie de ſervir dans les troupes & de payer aucun tribut; ils n'eſtoient utiles à la République, qu'en ce qu'ils en augmentoient les citoyens par le grand nombre d'enfants qu'ils avoient: auſſi les appelloit-on *Capitecenſi*, *Proletarii*, *Turba forenſis*. Ainſi toutes les Centuries eſtoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, chaque Centurie avoit ſon nom particulier, & eſtoit diviſée en deux claſſes; celle des vieillards, qui eſtoient diſpenſez du ſervice au-dehors, & celle des jeunes gens qui n'avoient pas encore quarante ans; c'eſtoit ces derniers qui compoſoient les légions & les armées Romaines. *Seniores, ad urbis cuſtodiam ut præſto eſſent: Juvenes, ut foris bella gererent.*

Tit. Liv. l. 26.

Id. lib. 1. cap. 43.

Lorſque les affaires de la République requéroient la déciſion du Peuple, les Rois ou les Conſuls le convoquoient par Centuries, après avoir fait les ſacrifices ordonnez par les loix. Tout le Peuple s'aſſembloit hors de la ville dans le champ de Mars, chaque Centurie ſous ſon Chef & ſous ſon étendard, comme une armée rangée en bataille: Les citoyens ne donnoient pas leur ſuffrage tous enſemble & confuſément, mais chacun dans ſa propre Centurie à meſure que les Conſuls les appelloient. Les Centuries de la même claſſe pouvoient s'entre-communiquer leurs vûes & leurs délibérations, afin de ſe déterminer avec un mûr examen.

On commençoit toûjours à demander les voix par les Centuries de la premiére claſſe, au nombre de quatre-vingt-dix-huit. Si ces Centuries eſtoient du même ſentiment, l'affaire eſtoit terminée, & on n'alloit point davantage aux voix; car toutes les Centuries des ſix claſſes eſtant au nombre de cent quatre-vingt-treize, il ne falloit que quatre-vingt-dix-ſept voix pour la pluralité des ſuffrages; mais lorſque les Centuries de la premiére claſſe ne s'accordoient point, on demandoit les ſuffrages des vingt-deux Centuries de la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on eût quatre-vingt-dix-ſept

Centuries pour la pluralité. Si par un cas extraordinaire, les cent quatre-vingt-douze Centuries des cinq premiéres classes estoient partagées également, c'estoit alors à la sixiéme classe composée d'une seule Centurie, à faire pancher la balance & à décider; mais cela n'arrivoit que très-rarement.

Une Centurie entiére, soit qu'elle comprît un grand nombre de citoyens, soit qu'elle fût peu nombreuse, ne faisoit qu'une voix; ainsi les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiére classe commençant à donner les suffrages, & les pauvres qui composoient la seule Centurie de la sixiéme classe, quoyque très-nombreuse, ne donnant leur suffrage que les derniers, les plus riches citoyens l'emportoient toûjours sur les pauvres, suivant la politique de Servius-Tullius.

Ce fut dans cette sorte d'assemblée que le Peuple Romain fit ses Loix, qu'il décida des affaires du gouvernement, & qu'il élut les premiers Magistrats de la République. Il n'y eut que les Tribuns du Peuple & les Ediles, qui furent élus dans les assemblées des Curies; mais Publius Voléron estant parvenu au Tribunat, il obtint du Sénat, après bien des disputes, que l'élection des Tribuns se feroit à l'avenir dans les assemblées des Tribus, où ils pouvoient plus aisément faire passer ce qu'ils vouloient.

Car quoyque dans les assemblées des Curies les suffrages se donnassent comme dans les assemblées des Tribus, sans avoir égard au rang, à l'âge & aux richesses des citoyens, & qu'ainsi les Plébéiens mêlez avec les Patriciens l'emportassent toûjours, par leur nombre, sur eux & les plus riches des citoyens, il y avoit cependant une différence: c'est que les comices des Curies devoient être précédez d'un Sénatusconsulte & des cérémonies religieuses, ce qui demandoit du temps, au lieu que dans les comices des Tribus, les affaires se terminoient en un seul jour par les Tribulaires, sans qu'il fût besoin que le Sénat eût délibéré auparavant sur l'affaire dont il estoit question, ni que les ordonnances qui s'y faisoient, fussent approuvées par les augures, & confirmées par les sacrifices. C'estoit cet appareil des cérémonies religieuses, & ce décret

Dionys. Halicarn. l. 9.

décret du Sénat nécessaire pour convoquer l'assemblée des Curies, qui déplaisoit aux Tribuns du Peuple; car ils avoient éprouvé plus d'une fois, que, sous prétexte de ce cérémonial de religion, les Patriciens différoient la convocation des assemblées, afin de prendre des mesures, par le moyen de leurs créatures & de leurs cliens, pour empêcher que les Plébéiens n'élevassent au Tribunat, des Tribuns trop déclarez contre l'ordre des Patriciens, & disposez, par conséquent, à faire passer des Plébiscites qui leur fussent peu favorables. C'est ce que Cicéron a remarqué: *Ut multos inutiles Comitiatus probabiles impediant moræ: sæpe enim Populi impetum injustum auspiciis Dii immortales represserunt.* Les suites firent voir combien les Patriciens avoient raison de s'opposer à la demande du Tribun Voléron; car aussi-tôt que les Tribuns furent les maîtres de convoquer le Peuple toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos, ils ne mirent plus de bornes à leurs entreprises, & vinrent enfin à bout de faire regarder les Plébiscites comme Loix qui obligeoient tous les citoyens, sans distinction de Patriciens & de Plébéiens; mais cela n'arriva, comme je l'ay dit, qu'un an après que le Décemvirat fut aboli.

T. Liv. l. 2. n. 35.

Zonaras ad ann. 304. Urb. con d.

L. de Legib.

Par tout ce que je viens de dire, on voit bien que la maniére de décider par Centuries, des affaires du gouvernement, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, ne devoit pas être du goût des Tribuns: aussi environ dix ans avant le Décemvirat proposérent-ils une Loy, pour ordonner qu'on ne recueillît plus les suffrages par Centuries, mais par Curies: les Patriciens s'y estant opposez, il n'en fut plus parlé dans la suite.

Dionys. Halicarn. lib. 9.

Telles estoient les assemblées du Peuple Romain avant les Décemvirs, dont on peut se former une idée abbrégée, par ces paroles de Lælius Felix: *Quum ex generibus hominum suffragium feratur, Curiata Comitia esse; quum ex censu & ætate, Centuriata; quum ex regionibus & locis, Tributa;* & c'estoit dans ces trois sortes de Comices, qu'on recevoit les Loix & les Prébiscites. Celuy qui proposoit une Loy, la faisoit afficher, ce qu'on appelloit *promulgare legem*, afin que tous les citoyens pûssent la lire; elle estoit ainsi exposée pendant trois jours

Aul. Gellius lib. 15. c. 27.

Macrob. l. 1. de marché consécutifs, qui se tenoient de neuf jours en neuf jours: pendant ce temps on instruisoit le Peuple du sens de la Loy, ce n'estoit pas seulement les Magistrats qui avoient ce soin, chaque citoyen pouvoit dire son sentiment, pour ou contre la loy. Lorsqu'elle avoit esté ainsi discutée, celuy qui l'avoit proposée, pouvoit alors demander, *rogare*, le suffrage du Peuple, qui se retiroit chacun dans sa Centurie ou dans sa Tribu pour le donner.

Mais comme les Loix sont des ordonnances qui doivent regarder tous les citoyens en général, *jura non in singulas personas*, dit Ulpien, *sed generaliter constituuntur*, il n'estoit pas permis d'y déroger par une Loy qui ne regardât qu'un seul citoyen; ce qui s'appelloit, *privilegium irrogare*, ou *ferre legem de privato homine:* de-là cette Loy des XII. Tables.

PRIVILEGIA NE IRROGANTO, NISI MAXIMO COMITIATU. On ne fera point de Loy particuliére pour un Citoyen, si ce n'est dans l'assemblée du Peuple convoqué par Centuries.

Cujas est d'un sentiment contraire à tous les Commentateurs des XII. Tables, lorsqu'il rejette comme inutiles ces mots de la Loy, *nisi maximo Comitiatu:* mais la maniére dont s'exprime Cicéron, ne permet pas de douter que ces mots ne fissent partie de la Loy; car c'est ainsi qu'il la rapporte avec une autre dont je vais parler: *Leges præclarissimæ de XII. Tabulis tralatæ duæ, quarum altera privilegia tollit, altera de capite civis rogari, nisi maximo Comitiatu, vetat;* & il n'est pas difficile d'appercevoir que l'intention des Législateurs a esté d'obvier aux inconvénients que la haine ou l'amitié de ceux qui estoient à la tête du gouvernement, auroient pû produire dans la République, s'il avoit esté permis de faire passer des loix particuliéres, *privilegia,* dans d'autres assemblées du Peuple, que dans celles où il estoit convoqué par Centuries. Aussi Cicéron admire-t-il la prévoyance des anciens Romains, de ce qu'avant les entreprises séditieuses des Tribuns, ils avoient mis à couvert par cette Loy, l'honneur & la vie des

citoyens, *nondum initis seditiosis Tribunis Plebis admirandum tamen majores in posteros providisse .... cùm legis hæc vis sit, scitum & jussum in omnes, ferri de singulis nisi Comitiis Centuriatis noluerunt.* Il y a deux choses à remarquer dans ce passage. La premiére, que Cicéron oppose au mot *Lex*, ceux-ci, *ferri de singulis nisi Comitiis Centuriatis,* qui répondent au terme de la Loy que j'examine, & qui prouvent que ces mots, *nisi maximo Comitiatu,* en faisoient partie. La seconde, que Cicéron fait cette Loy antérieure aux Tribuns. Cependant les Commentateurs des Loix des XII. Tables, & Samuel Petit, ne doutent point que les Romains ne l'ayent esté chercher à Athenes. *Romani enim, hi Solones,* dit ce dernier Auteur, *cùm ab Atheniensi acceperint privilegia non irrogari, &c.* On en trouve en effet une parmi celles de Solon, qui porte : qu'*on ne fera point de Loix pour un citoyen, mais qu'elles regarderont tous les Athéniens en général ; à moins que six mille citoyens ne jugent à propos d'agir autrement, & n'ayent donné leur suffrage en secret.* Μηδὲ ἐπ' ἀνδρὶ νόμον ἐξεῖναι θεῖναι, ἐὰν μὴ τὸν αὐτὸν ἐπὶ πᾶσιν Ἀθηναίοις, ἐὰν μὴ ἑξακισχιλίοις δόξῃ κρύβδην ψηφιζομένοις· Cette Loy citée par Démosthene & par d'autres Auteurs, a quelque ressemblance avec celle des XII. Tables, qui a pû faire croire à Samuel Petit & à d'autres, que les députez de Rome avoient copié cette derniére sur celle de Solon.

Lib. 3. de Legib.

Franc. Balduinus. Gravina. Samuel Petit ad Leg. Atticas p. 114.

Du reste, je ne vois pas comment on a pû s'imaginer que les termes de la Loy Romaine, *nisi maximo Comitiatu,* répondent, comme le veut Samuel Petit, à ceux de la loy de Solon, Ἐὰν μὴ ἑξακισχιλίοις δόξῃ κρύβδην ψηφιζομένοις, *à moins que six mille citoyens n'ayent donné leur suffrage en secret.* Ce n'est pas le tiers du nombre des vingt mille citoyens d'Athenes, que le même Auteur & Gravina prétendent y avoir toûjours subsisté depuis Cécrops jusqu'à Démétrius de Phaléré. D'ailleurs, on ne connoissoit point à Rome, au temps des Décemvirs, cette maniére de donner secretement son suffrage dans les assemblées, elle n'y fut en usage qu'après l'an 600. de sa fondation, c'est-à-dire, depuis les Loix appellées Tabellaires. Enfin, pour montrer la vraye origine de

Cicero de Leg. lib. 3.

Vide Gruchium de comitiis Rom. l. 1. pag. 607. Ant. Rom. t. 1.

la Loy que j'examine, il suffit d'observer que Cicéron nous apprend qu'elle subsistoit à Rome avant les Décemvirs, lorsqu'il la met au nombre des Loix sacrées qu'il ne fut point permis à ces Magistrats d'abroger lorsqu'ils formérent un nouveau Code: *Vetant Leges sacratæ*, dit-il, *vetant XII. Tabulæ Leges privatis hominibus irrogari, id est enim privilegium.*

T. Liv. l. 3. n. 32.
Cicero pro domo sua.
De origine Juris.

Selon Sextus Pomponius, on appelloit en général Loix sacrées, celles qui déclaroient dévouez à quelque Dieu, & par conséquent dignes de mort, ceux qui y contreviendroient; en sorte qu'on pouvoit les tuer impunément: telles estoient les loix de Valérius Publicola en faveur du Peuple, la Loy Icilia, celles qui regardoient les Tribuns & leurs prérogatives, & qui déclaroient leurs personnes sacrées. Cicéron met aussi parmi ces Loix, celle qui défendoit à un Patricien de se faire Tribun du Peuple. Denys d'Halicarnasse donne encore ce nom à quelques loix faites sous les Rois, & qui concernoient les cérémonies religieuses: enfin, il est indubitable que les Loix sacrées estoient établies à Rome avant le voyage, vray ou supposé, des députez à Athenes.

Orat. de provinc. consularib.

Il ne faut pas non plus chercher hors de Rome, l'origine de cette autre Loy des XII. Tables dont j'ay déja parlé.

DE CAPITE CIVIS, NISI PER MAXIMUM COMITIATUM, NE FERUNTO. On ne portera point de jugement touchant la vie, la liberté, & l'état d'un Citoyen, si ce n'est dans une assemblée des Centuries.

C'est ce que les Loix sacrées défendoient, aussi bien que celles des XII. Tables: *Cum & sacratis Legibus*, dit Cicéron, *& XII. Tabulis sancitum esset, ut neque privilegium irrogari liceret, neque de capite* (civis) *nisi Comitiis Centuriatis rogari.* Cette Loy fut renouvellée par Valérius Publicola, sous son troisiéme Consulat, c'est-à-dire, trois ans après le bannissement de Tarquin. La crainte qu'on eut que les Consuls, qui avoient succedé aux Rois, ne s'attribuassent une trop grande puissance, fut cause de la Loy qui permettoit d'appeller de leur jugement, & qui leur défendoit de condamner un citoyen

In Sextiana.
Pomponius, de origine Juris.

ſans le conſentement du Peuple; *neve poſſint in caput civis Romani animadvertere injuſſu Populi.* Voïci les termes de la loy de Publicola, ſelon Denys d'Halicarnaſſe : *Si un Magiſtrat Romain condamne un citoyen à la mort, ou à être battu de verges, ou à payer une amende pecuniaire, ce particulier pourra en appeller au jugement du Peuple, & tant que l'appel ſubſiſtera, le Magiſtrat n'aura aucun pouvoir ſur luy, juſqu'à ce que le Peuple ait prononcé.* Valere Maxime, qui rapporte auſſi cette loy, remarque qu'elle contribua autant à diminuer le pouvoir des Conſuls, qu'à augmenter la liberté des citoyens.

Lib. 5. cap. 19.

Lib. 4. c. 1.

Je dis que Valérius Publicola ne fit que renouveller cette loy, car l'exemple du fameux Horace, condamné par Tullus Hoſtilius, ſelon quelques-uns, & par les Duumvirs, ſelon d'autres, n'eſt-il pas une preuve que ſous les Rois mêmes, les citoyens pouvoient en appeller au Peuple? Quelque puiſſance en effet, qu'on veuille attribuer aux Rois, il eſt certain qu'ils n'eſtoient, à proprement parler, que les premiers Magiſtrats de la République. Obligez de ſe conformer aux Loix dans l'exercice de leur pouvoir, ils devoient conſulter le Sénat, pour avoir ſon avis, & en conſéquence du Sénatuſconſulte, propoſer la déciſion au Peuple. C'eſt pour s'être mis au-deſſus des Loix, que Tarquin le Superbe fut regardé comme le tyran de ſa patrie. *Neque enim ad jus regni quidquam præter vim habebat,* dit T. Live, *ut qui neque Populi juſſu, neque auctoribus Patribus regnaret.... cognitiones capitalium rerum ſine conſiliis per ſe ſolus exercebat; perque eam cauſam occidere, in exilium agere, bonis mulctare poterat.* Il eſt donc certain qu'il a eſté permis dans tous les temps à Rome, lorſqu'il s'agiſſoit d'ôter la vie ou les biens à un citoyen, d'appeller au Peuple convoqué par Curies, avant Servius-Tullius, & par Centuries depuis ce Prince.

T. Liv. l. 1. cap. 26.
Val. Maxim. lib. 8. c. 1.
Dionyſ. Halicarn. lib. 7. n. 38.

T. Liv. l. 1. c. 49.

L'exemple de Coriolan, condamné par les comices des Tribus, ne fait rien contre ce que j'avance; car il eſt manifeſte que ce fut une vexation que les Tribuns exercérent contre les Patriciens, qui s'oppoſérent tant qu'ils purent à cette nouveauté, & demandérent que l'affaire fût jugée par

une assemblée des Centuries, selon l'ancienne coûtume, ὥσπερ αὐτοῖς πάτριον ἦν. Cicéron qui avoit éprouvé luy-même cette vexation dans l'affaire que luy suscita le Tribun Clodius, se plaint amérement du jugement de ce Tribunal incompétent, qui l'avoit exilé, & avoit fait démolir sa maison; au lieu qu'il n'en auroit pas esté de même, si le Peuple Romain avoit donné son suffrage dans une assemblée de Centuries, où tout se seroit passé dans l'ordre, où les plus vils citoyens n'auroient pas eu autant de part que les plus honnêtes gens: *Descriptus enim Populus*, dit cet Orateur, *censu, ordinibus, ætatibus plus adhibet ad suffragium auxilii, quàm fusè in Tribus convocatus.* Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il loue la sagesse des Décemvirs, d'avoir rappellé dans leur Code une ordonnance si salutaire aux Citoyens Romains, & qui est une preuve de l'estime que l'on en faisoit, puisque l'on ne pouvoit rien faire contre leur vie, leur liberté & leurs biens, si ce n'estoit de l'approbation de tout le Peuple, convoqué avec autant de solemnité que s'il se fût agi du salut de la République, ou de l'élection de ses premiers Magistrats.

Dionys. Halicarn. lib. 7. n. 59.
Vide Onuphri. de civit. Rom. cap. 53.
Cicero pro domo sua.
Lib. 3. de Legib.

Le desir & le besoin d'augmenter le nombre des habitants de Rome, portérent ses premiers Rois à accorder facilement la qualité de Citoyen Romain: Romulus y attira, autant qu'il put, les citoyens des autres villes, mécontents de leur gouvernement; il les y recevoit avec bonté, & pourvû qu'ils fussent libres, il ne s'informoit, selon Denys d'Halicarnasse, ni de leur vie, ni de leur fortune. D'autres Ecrivains prétendent qu'il ne regarda pas de près à leur état, & que les esclaves jouirent à Rome du droit de bourgeoisie, comme les personnes libres.

Lib. 2.

Servius-Tullius l'accorda aux Affranchis, qui aimérent mieux rester à Rome que de retourner dans leur patrie; il les distribua dans les quatre Tribus de la ville, & il les admit à tous les droits dont jouissoient les Plébéiens. Il est vray que dans ces premiers temps de Rome, on n'affranchissoit pas les Esclaves pour des raisons qui en firent affranchir dans la suite un si grand nombre, que la République fût, pour ainsi parler,

Dionys. Halicarn. lib. 4. n. 22.
Ibid. n. 24.

inondée de scélérats, qui avoient acquis leur liberté par toutes sortes de crimes & d'infamies. Sous Servius-Tullius, & avant luy, le plus grand nombre des Esclaves affranchis, estoit de ceux qui avoient mérité cette grace par leur vertu & leur probité; & il y en avoit peu qui fussent affranchis à prix d'argent.

Cette politique des premiers Rois, de rendre participants du droit de bourgeoisie toute sorte de gens, estoit bien fondée; mais dans la suite on l'attribua à des Provinces entiéres, & enfin, tous les habitants libres de l'Empire Romain devinrent Citoyens Romains.

Il n'en estoit pas de même chez les Athéniens & les Lacédémoniens, qui, pour conserver leur noblesse, ne communiquoient que rarement aux autres, le droit de bourgeoisie: c'est la remarque de Denys d'Halicarnasse; aussi ne faut-il point chercher chez les Grecs, cette Loy des XII. Tables, dont les termes seuls prouvent qu'elle est Romaine.

NEXO SOLUTO, FORTI, SANATI SIREMPS JUS ESTO. Les citoyens qui ne seront plus sous la puissance de leurs créanciers, NEXO SOLUTO, *& ceux qui auront toûjours esté fidelles au Peuple Romain,* FORTI, *aussi bien que ceux qui, après s'être écartez de cette fidélité, seront rentrez dans leur devoir,* SANATI, *seront soûmis aux mêmes Loix.*

C'est le sens que les Commentateurs des XII. Tables donnent à cette Loy; & selon leur ponctuation, elle ne regarderoit que trois sortes de personnes; mais elle se trouve citée dans Festus, d'une maniére à faire croire qu'elle avoit rapport à quatre. *Nexo, solutoque, forti, sanatique idem jus esto,* & alors il faudra la traduire ainsi: *Les Loix seront communes à tous les citoyens, soit qu'ils soient engagez à leurs créanciers,* NEXO, *ou qu'ils jouissent d'une parfaite liberté,* SOLUTO; *soit qu'estant d'origine étrangére, ils soient d'un Peuple toûjours fidelle, depuis son aggrégation,* FORTI; *ou d'un autre, qui ayant manqué à cette fidélité, est rentré depuis dans son devoir,* SANATI. Au mot *Sanates.*

Cette Loy qui est une des plus obscures des XII. Tables,

a besoin d'un Commentaire pour entendre les termes dans lesquels elle est conçûe : On appelloit *Nexi* chez les Romains, ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les esclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-seulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers & les tenir en prison. *Liber qui suas operas in servitute pro pecunia quam debet, dum solveret, dat, Nexus vocatur,* dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellez aussi *Addicti*, estoit d'autant plus misérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorsqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté, tous leurs droits: car cette espece d'esclavage estoit différente du véritable esclavage, en ce que les *Nexi* pouvoient malgré leurs maîtres, se délivrer de la servitude, en payant leurs dettes, & en ce qu'ils n'estoient point regardez comme Affranchis, après être sortis de servitude, mais comme Citoyens libres, *Ingenui*, puisqu'ils ne perdoient pas la qualité de Citoyen Romain, pouvant même servir au besoin dans les légions Romaines. *Servus cùm manumittitur fit Libertinus, Addictus recepta libertate est Ingenuus. Servus invito domino libertatem non consequitur, Addictus solvendo, citra voluntatem domini consequitur; ad Servum nulla lex pertinet, Addictus legem habet; propria Liberi, quæ nemo habet nisi Liber, prænomen, nomen, cognomen, tribum, habet hæc Addictus.*

T. Liv. l. 2. c. 24. Quintil.

Cette coûtume fut en usage à Rome jusqu'à l'an 429. & elle donna occasion à bien des tumultes de la part des Plébéiens; ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoit les enfans mêmes à se rendre esclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caius Publilius, ayant esté maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condescendre aux desirs infames de Lucius Papirius son maître, à qui il s'estoit donné comme esclave pour les dettes de son pere : *Cui quum se C. Publilius ob æs alienum paternum Nexum dedisset,* il excita la commisération des citoyens, & fut cause de la Loy qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient

T. Liv. l. 2. c. 24.

T. Liv. l. 8. c. 28.

répondroient à l'avenir de l'argent prêté, mais que les personnes seroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita Nexi soluti, cautumque inposterùm ne necterentur.*

Pour ce qui est des mots *forti*, ou *forcti* & *sanati*, ce n'estoient, selon Valérius Messala, que les noms de deux peuples voisins de Rome : Mais quels estoient ces peuples que cette Loy regardoit ? C'est ce qu'il ne dit point. Sulpitius Rufus, & Opilius Aurelius, deux Auteurs citez par Festus, croyoient que ces *Sanates* estoient les habitants de Tibur & de son territoire; ils les appellent en général, *peregrinos inferiorisque loci gentes : itaque*, adjoûtent-ils, *nexo, solutoque, Forti, Sanatique idem jus esto, id est, bono, quod & peregrino;* par où l'on voit que ces Auteurs interpretoient le mot *forti* par *bono*, & le mot *sanati* par *peregrino*. C'est aussi la signification que Paul Diacre donne au mot *forti*, mais la maniére dont il explique le mot *sanati*, est particuliére. *Sanates*, dit-il, *dicti sunt qui suprà infràque Romam habitaverunt, quod nomen his fuit, quia cùm defecissent à Romanis, brevi post redierunt in amicitiam, quasi sanatâ mente. Itaque in duodecim Tabulis cautum est, ut idem juris esset Sanatibus, quod Fortibus, id est bonis, & qui nunquam defecerant à Populo Romano.* On pourroit bien croire que cette interprétation seroit une production du génie de cet Ecrivain, le corrupteur plûtôt que l'abbréviateur de Festus, si ce dernier ne l'appuyoit de l'autorité de Cincius; il en cite un passage de son second livre du devoir d'un Jurisconsulte, où il dit que les *Sanates* estoient les habitants des colonies que Tarquin l'ancien envoya dans le vieux *Latium*, & que ce Prince leur avoit donné ce nom, parce que, contre son espérance, il les avoit rappellez à leur devoir, & avoit fait la paix avec eux. *Quòd præter opinionem eos paravisset, & cum eis pacisci potuisset.* Ne seroit-ce point le territoire de ces *Sanates*, que Varron appelle *ager peregrinus pacatus*, & qu'il place au-delà des territoires de Rome & de Gabies ?

Festus au mot *Sanates*.

Voyez Festus au mot *Horctum*.

De lingua Latina lib. 4.

Quoy qu'il en soit de la demeure précise des *Fortes* & des *Sanates*, & de l'origine de leur nom, il résulte des autoritez que j'ay rapportées, que ce sont des habitants de quelques

villes voiſines de Rome, que la Loy déclare ſoûmis aux Loix Romaines, *Siremps jus eſto,* ſoit que ce fût des colonies, ſoit que ce fût des peuples d'origine étrangére, à qui les Romains avoient, avec le droit de bourgeoiſie, accordé celuy d'être régis par les mêmes loix & les mêmes coûtumes: car tous ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, n'eſtoient pas pour cela ſoûmis aux Loix Romaines, ils pouvoient conſerver leurs loix particuliéres, comme faiſoient les villes municipales. Il ne s'agiroit maintenant, que de trouver dans les Hiſtoriens de quoy confirmer ce ſentiment: Ils ne parlent pas, à la vérité, de Tibur en particulier, mais de villes qui en eſtoient proches, comme d'Antemne, de Cénine & de Cruſtumérie, dans leſquelles Romulus envoya des colonies; il en avoit fait auparavant paſſer à Rome tous les habitants qui voulurent bien y aller avec leurs femmes & leurs enfans, & peu de temps après il les incorpora dans les Tribus & les Curies. Sous Tarquin l'ancien, les Latins ſe perſuadant qu'après la mort d'Ancus-Martius, leur traité de paix ne ſubſiſtoit plus, commencérent à ravager les terres des Romains; & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que les Romains d'origine, mêlez parmi les Latins, furent les premiers à exciter la revolte. Tarquin, pour venger cette inſulte, mit une armée ſur pied, déſola leurs meilleures terres, & marcha enſuite contre la ville de Cruſtumérie; mais les premiers & les plus anciens des citoyens de la ville, eſtant ſortis au-devant de luy, le priérent de les traiter avec clémence. Tarquin ſe contenta de bannir quelques Cruſtumériens auteurs de la révolte, mais il n'en fit mourir aucun; il les laiſſa jouir de leurs biens & du droit de bourgeoiſie comme auparavant. Les habitants de Nomente reçurent le même traitement, eſtant ſortis de leur ville avec des branches d'Olivier. Mais afin que ces villes ne remuaſſent plus à l'avenir, le Roy envoya dans ces places, de nouvelles colonies pour y ſervir de garniſon. C'eſt ſans doute à cet événement qu'a rapport le paſſage de Cincius que je viens de citer.

Vid. Paul. Manutium de civit. Rom. p. 27. 29. 30. Tom. 1. Ant. Rom. Onuphrii Imp. Rom. c. 5. 6.

Il ne faut pas croire, au reſte, que la qualité de citoyen

Romain suppose toûjours les mêmes droits & les mêmes prérogatives, dans ceux qui la portoient. On en peut voir la différence dans les Auteurs qui ont traité cette matiére, elle demanderoit une trop longue discussion, & ne serviroit de rien pour éclaircir la Loy que j'examine. Il est aisé de voir par tout ce que j'ay dit, qu'elle n'est point tirée des loix de Solon: car, soit qu'on entende par les mots *Fortes* & *Sanates*, des peuples particuliers, dont nous ignorons aujourd'huy la situation, soit qu'on les interpréte des citoyens toûjours fidelles, & de ceux qui estant mêlez parmi les Latins, s'estoient révoltez avec eux, il est certain que cela n'a aucun rapport avec la Grece. On peut observer d'ailleurs, qu'on ne connoissoit pas à Athenes, au moins depuis Solon, l'usage de prêter en rendant les personnes responsables de l'argent emprunté; car on trouve une Loy de ce Législateur qui le défend expressément: Ἐπὶ τοῖς σώμασι μηδένα δανείζειν. Et si l'on prétendoit m'opposer que les Athéniens, avant Solon, en agissoient à l'égard de leurs créanciers, aussi durement que les Romains, il est aisé de répondre que cet usage estoit établi à Rome avant le Décemvirat, & même sous les Rois; & qu'il y avoit excité bien des disputes entre les Patriciens & les Plébéiens.

Samuel Petit Leg. Att. l. 5. tit. 4.

Dionys. Halic.

T. Liv. l. 2. c. 33. & 34.

Tous ceux qui acquéroient le droit de bourgeoisie Romaine, acquéroient en même temps, ou en tout ou en partie, les droits des Plébéiens, *jus Plebeiorum;* mais ils ne pouvoient passer dans l'ordre des Patriciens, que par une Loy particuliére du Peuple, comme il arriva à Appius-Claudius, dont les descendants furent toûjours si opposez aux Plébéiens. Les Rois avoient eu aussi le pouvoir d'accorder cette faveur à ceux qu'ils en jugérent dignes. Les Patriciens estoient de deux sortes, ceux qu'on appelloit *Patricii majorum gentium*, & les autres, *minorum gentium*. Le mot *gentes*, qui signifie ce que nous appellons *maisons, familles*, n'estoit en usage avant les Décemvirs, que pour les Patriciens. Aussi se regardoient-ils comme les véritables Romains, qui pouvoient marquer leurs ancêtres, & auxquels appartenoit le pouvoir légitime sur les autres citoyens, avec le droit de prendre les Auspices, sans

Sigonius de antiq. jure Civium Rom. l. 1. cap. 7.

Dionys. Halicarn. lib. 5.

T. Livius lib. 4.

lesquels on n'entreprenoit rien dans le gouvernement de la République : c'est de quoy ils se glorifioient, & ce que leur reprochoient les Plébéiens. *Semper ista audita sunt eadem, penès vos auspicia esse, vos solos gentem habere, vos justum imperium domi militiæque.*

Id. lib. 10.

Sans entrer ici dans le détail des différences qu'il y avoit entre les Patriciens & les Plébéiens, il suffira de remarquer que chaque Famille Patricienne avoit ses sacrifices particuliers, & des cérémonies différentes de celles des Plébéiens, & qu'en général les Patriciens ne faisoient rien, soit dans les actions particuliéres, soit dans les actions publiques, sans avoir auparavant consulté les Auspices; ce que les Plébéiens n'estoient pas en droit de faire, pas même pour les assemblées du Peuple par Tribus. Ce fut une des raisons que les Patriciens apportérent pour soûtenir la Loy qui se trouve dans les XII. Tables, & que le Décemvir Appius y avoit adjoûtée sans consulter le Peuple.

Valer. Maxim. l. 2. c. 1.

Dionys. Halicarn. lib. 7.

T. Liv. l. 7. cap. 6.

PATRIBUS CUM PLEBE CONNUBII JUS NEC ESTO.
Il ne sera point permis aux Patriciens de contracter des mariages avec les Plébéiens.

T. Liv. l. 4. cap. 2.

Permettre ces alliances, c'estoit, selon les Patriciens, vouloir introduire un mélange honteux de toute sorte de gens, apporter un trouble étrange dans les affaires publiques & particuliéres, dont les Auspices faisoient une des principales parties, & ôter toute sorte de distinction, en sorte que personne ne pouvoit plus se connoître ni connoître les siens. Car enfin, adjoûtoient les Consuls qui s'opposoient à la demande du Tribun Canuléius, que pouvoit-on penser de ces mariages indifféremment contractez, si ce n'est qu'on veuille admettre toute sorte de conjonctions, presqu'à la maniére des bêtes, *ferarum propè ritu*, en sorte que celuy qui en naîtra, ignore perpétuellement de quel sang il est, & quelles sont les cérémonies religieuses qui luy conviennent, *ignoret cujus sanguinis, quorum sacrorum sit*, puisqu'il ne sçaura s'il est Patricien ou Plébéien ? Enfin, à entendre les Patriciens, c'estoit confondre tous les droits divins & humains.

On peut conclurre de ces paroles, que les raisons qu'apportoient les Patriciens pour s'opposer à la demande du Tribun Canuléius, ayant toûjours subsisté depuis la division que Romulus avoit faite des Citoyens Romains en deux corps, les mariages des Patriciens avec les Plébéiens n'ont jamais esté en usage à Rome, & on n'en voit pas d'exemple avant les Décemvirs. Ainsi la Loy des XII. Tables ne faisoit que confirmer cet usage, qui fut enfin aboli en même temps que le Consulat fut accordé aux Familles Plébéiennes, quatre ans après le Décemvirat.

Solon avoit distingué le Peuple Athénien en quatre différentes classes, dont les trois premiéres pouvoient parvenir aux Magistratures. La quatriéme qui estoit composée de ceux qu'on appelloit Θῆτας, & qui répondoit à celle des *Proletarii* & des *Capitecensi*, chez les Romains, estoit exclue des charges de la République, mais cette distinction n'empêchoit pas les particuliers de contracter des mariages dans les différentes classes; toutes les loix de Solon ne défendoient que les alliances avec les étrangers. Ce Législateur avoit ordonné par une Loy expresse, que si une fille de la classe des Prolétaires, ὅσαι θητικὸν τελοῦσιν, ne trouvoit pas son plus proche parent, de quelque classe qu'il fût, disposé à l'épouser, elle estoit en droit d'exiger de luy une dot proportionnée au cens de la classe où il estoit: c'est-à-dire, que les Pentacosiomedimnes devoient donner cinq cens dragmes, les Chevaliers trois cens, & les Zygites cinquante. Toutes ces classes, au reste, n'estant différentes que par le cens, au moins depuis Solon, un particulier pouvoit passer d'une classe dans une autre, lorsqu'il acquéroit du bien; & dans le temps même du Décemvirat, tous les Citoyens d'Athenes, de quelque classe qu'ils fussent, pouvoient parvenir à tous les postes les plus éminents de la République, la Loy de Solon qui en interdisoit l'entrée aux Thétès, ayant esté abolie.

Aristot. l. 2. de Republ.

Samuel Petit Attic. Leg. lib. 6. tit. 2.

Pollux lib. 8. & Sam. Petit pag. 127.

Aristot. l. 2. Politicor.

Les Romains avoient trois maniéres de contracter leurs mariages. La premiére & la plus solemnelle, estoit celle qu'on appelloit *Confarreatio*, elle avoit un formulaire de paroles &

Ulpian. l. 9. Institut.

Plin. lib. 18.

Dionys. l. 2.

un cérémonial particulier, & il eſtoit néceſſaire qu'il y eût dix témoins. Pendant le ſacrifice, les mariez mangeoient d'un pain de froment en ſigne d'union, *Panis farræus,* d'où eſt venu le nom de *Confarreatio.* Romulus eſtoit l'inſtituteur de ces ſolemnitez. Mais comme les Plébéiens ne connoiſſoient ni les cérémonies religieuſes, ni les auſpices requis pour ce mariage, ils ne pouvoient ſe marier de cette maniére. Il y en avoit donc deux autres, la premiére appellée *Coëmptio,* & la ſeconde *Uſus.* Le mariage par achapt, *Coëmptione,* avoit tiré ſon nom d'une ancienne pratique que la Loy ordonnoit; elle conſiſtoit en ce que la femme tenant dans ſa main trois As, elle en donnoit un à ſon mari, comme le payement de l'achapt qu'elle en faiſoit. *Veteri Romanorum Lege,* dit Varron, *nubentes mulieres tres ad virum aſſes ferre ſolebant, atque unum quidem quem in manu tenebant tanquam emendi cauſâ marito dare, alterum, &c.*

La ſeconde maniére dont les Plébéiens pouvoient contracter des mariages, ſe faiſoit par le ſimple uſage, *uſu:* c'eſt-à-dire, que ſi une femme, du conſentement de ſes tuteurs, demeuroit avec un homme comme avec ſon mari, pendant une année entiére, ſans découcher trois nuits de ſuite, elle devenoit ſa femme; en ſorte que le mari acquéroit ſur elle cette propriété connue dans le droit Romain ſous le nom d'*Uſucapio,* dont j'auray occaſion de parler dans la ſuite. C'eſt à cette ſeconde eſpéce de mariage, qu'a rapport cette Loy des XII. Tables:

MULIERIS QUÆ ANNUM MATRIMONII ERGO APUD VIRUM REMANSIT, NI TRINOCTIUM AB EO USURPANDI ERGO ABESCIT, USUS ESTO.

Sigon. lib. 1, cap. 9. de antiquo iure Civium Rom.

Le mot *uſurpare* dans cette Loy, ſignifie la même choſe que le mot *interrumpere:* ainſi *uſurpandi ergo,* veut dire, *dans le deſſein d'empêcher* l'*uſucapion,* ou *la propriété acquiſe par l'uſage.* Il ſeroit inutile de chercher dans les Loix Grecques, une pareille maniére de contracter des mariages, on n'y en trouve nul veſtige.

Ces trois différentes espéces de mariage constituoient deux espéces de femmes chez les Romains; car, selon Cicéron, le nom *Uxor* estoit un nom générique, dont les deux espéces estoient les femmes qu'on appelloit *Matres-familias,* & les autres appellées simplement *Uxores. Genus est enim uxor, duæ formæ. Una matrum-familias, hæ sunt quæ in manum convenerunt; altera earum quæ tantummodò uxores habebantur.* Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les femmes des Patriciens, épousées avec les solemnitez requises pour les mariages de confarréation, qui passassent sous la puissance de leur mari; en sorte qu'en entrant dans leur famille, elles participoient à tous leurs droits divins & humains, & partageoient également avec leurs enfans, la succession, estant regardées comme l'un d'eux: & si leur mari mouroit sans en laisser, elles estoient héritiéres universelles: c'est ce que les Romains appelloient *convenire in manum tanquam agnata, venir sous la puissance du mari comme sa plus proche héritiére:* & c'estoit à celles qui estoient mariées de cette sorte, que convenoit le nom de *meres de famille.* *In Topic.* *Vide Gravinam. p. 139.*

Pour ce qui est de celles qui estoient mariées *coëmptione & usu,* elles n'entroient point dans les familles de leur mari comme héritiéres, *tanquam agnatæ;* mais dans la suite lorsque les Plébéiens eurent obtenu le droit de contracter des alliances avec les familles Patriciennes, & de posséder les premiéres Magistratures de la République, & même quelques dignitez du Sacerdoce, avec les cérémonies religieuses qui les accompagnoient, les filles qui estoient mariées de ces deux maniéres, passérent aussi sous la puissance de leur mari comme ses héritiéres; & celles mêmes qui estoient mariées *coëmptione,* eurent aussi le titre de *Matres-familias.* Mais enfin, de quelque façon que les mariages se contractassent chez les Romains avant le Décemvirat, les femmes estoient toûjours sous la puissance de leur mari, qui avoit sur elles à peu-près le même droit qu'il avoit sur ses enfans: aussi vivoient-elles dans une grande soûmission à son égard. Si la femme faisoit quelque faute, son mari estoit son juge, & le maître de luy imposer telle *T. Liv. l. 4. Cicero pro domo.*

punition qu'il trouvoit à propos. Si elle estoit convaincue d'adultére, dit Denys d'Halicarnasse, ou d'avoir bû du vin, ce qui chez les Grecs passoit pour la plus petite de toutes les fautes, ses parens en estoient juges conjointement avec son mari, qui pouvoit la tuer sans aucune forme de procès. Mais si le mari estoit adultére luy-même, sa femme n'osoit pas luy toucher du bout du doigt, car elle n'avoit aucun droit sur luy. *In adulterio uxorem tuam si deprehendisses, sine judicio impunè necares; illa te, si adulterares, digito non auderet contingere, neque jus est.* Cet usage, que Plutarque trouvoit très-dur, estoit conforme au droit établi par Romulus, selon lequel la condition des femmes à Rome, estoit une espéce d'esclavage: ce qui doit rendre très-vraisemblable ce que Plutarque rapporte d'une Loy de ce premier Roy, dont ni Denys d'Halicarnasse, ni T. Live n'ont parlé. Elle défendoit formellement aux femmes de demander le divorce, & accordoit au contraire aux maris, le pouvoir de les répudier dans trois cas, lorsqu'elles avoient fait mourir leurs enfans par le poison, lorsqu'elles avoient commis adultére, & lorsqu'elles avoient pris les clefs, κλειδῶν ὑποβολῇ. Ne seroit-ce point celles de la cave? Au moins Fabius Pictor rapporte-t-il qu'une Dame Romaine ayant enfoncé un coffre où estoient les clefs de la cave, ses parens la firent mourir de faim.

Lib. 2.

Valer. Maxim. Aul. Gell. l. 10. c. 23.

Cato lib. de dote apud Gellium ibid.

C'estoit apparemment l'une de ces trois raisons que le mari estoit obligé d'alléguer, lorsqu'il vouloit répudier sa femme, selon cette Loy des XII. Tables, que nous n'avons pas entiére:

SI MULIERI REPUDIUM MITTERE VOLET, CAUSAM DICITO HARUMCE UNAM....

Comme dans le cas d'adultére les maris, selon Plutarque, pouvoient répudier leurs femmes, &, selon Denys d'Halicarnasse & d'autres Auteurs, les tuer impunément, je ne sçais s'il estoit à leur option de se servir de l'une de ces voyes pour s'en défaire; mais quoy qu'il en soit, on trouve bien des exemples de maris qui ont tué leurs femmes tombées dans

dans l'une de ces fautes, mais on n'en trouve point avant le Décemvirat, de ceux qui les ont répudiées : au contraire, les Auteurs ont eu soin de remarquer que le premier divorce dont on ait entendu parler à Rome, fut celuy de Sp. Carvilius Ruga, l'an 523. de la fondation de la ville ; les Censeurs l'obligérent même de jurer qu'il ne répudioit sa femme, que parce qu'il n'en pouvoit avoir d'enfants.

Si les Législateurs d'Athenes & de Rome ont eu pour but dans leurs Loix sur le mariage, de bannir l'inutilité du célibat, toûjours honteuse dans des Républiques qui faisoient consister leurs forces dans le grand nombre des citoyens, il faut avouer qu'ils ont pris des routes différentes pour y parvenir. On ne connoissoit point à Rome le mariage d'un frere & d'une sœur de même pere, permis par les Loix de Solon : un Citoyen Romain n'estoit point obligé d'épouser sa parente pauvre, & de la classe des Prolétaires, ou de la marier à un autre en luy constituant une dot convenable au rang qu'il tenoit dans la République, & marquée en termes exprès par les Loix d'Athenes. Solon, qui vouloit unir les familles, & y conserver les biens, ne permettoit point à une fille unique héritiére, d'épouser un autre homme que son plus proche parent ; mais si ce mari, qui pouvoit céder son droit au parent qui estoit le plus proche après luy, ne pouvoit, par impuissance ou par vieillesse, donner des enfants à sa femme, elle pouvoit avoir recours aux parents de son mari pour en avoir. La raison que Plutarque apporte de cette Loy, qui assûrément devoit paroître étrange à Rome, estoit, que l'avarice engageant quelquefois des parents à épouser des personnes seulement pour avoir leur bien, sans s'embarrasser s'ils estoient en estat de donner par cette alliance, des citoyens à la patrie, Solon voulut arrêter cette avidité, en leur faisant envisager une chose qui les exposoit à la raillerie de leurs concitoyens. Cette Loy, au reste, qui permettoit dans le fond un véritable adultére, me feroit croire que Solon n'avoit point accordé aux maris la puissance de se faire justice à eux-mêmes, de l'infidélité de leurs femmes : il n'y en a aucune parmi

celles que Samuel Petit a recueillies, qui inflige la peine de mort contr'elles: Solon leur défend ſeulement d'entrer dans les Temples, & de paroître en public avec les ornements qui ne convenoient qu'aux honnêtes femmes; il permet à tous ceux qui les rencontreroient, de leur dire des injures, & de leur faire toute ſorte de mauvais traitements, pourvû qu'on épargnât leur vie. Quant aux maris, ils eſtoient obligez de les répudier, ſous peine d'infamie; mais ils pouvoient tuer celuy qui les avoit deshonorées, s'ils les prenoient ſur le fait, ἐν ἔργῳ; car ſi le coupable eſtoit traduit devant les Juges, l'offenſé ne pouvoit exiger qu'une réparation pécuniaire. Le petit peuple regardoit cet affront comme un ſujet de plaiſanterie: auſſi ne s'en vengeoit-il ordinairement que d'une maniére ridicule, que je me diſpenſeray de rapporter ici. Ce n'eſt pas ſeulement ſur cette matiére que les mœurs de la Grece ſont ſi différentes de la rigueur du droit Romain, on en verra encore beaucoup d'autres exemples dans la ſuite.

Samuel Petit Leg. Attic. lib. 6. tit. 4.

Enfin, ſi les maris à Athenes avoient, comme à Rome, le droit de répudier leurs femmes, Solon avoit accordé à celles-ci, ce qui n'eſtoit point permis à Rome avant le Décemvirat, la liberté du divorce, qui les mettoit au-deſſus de cette ſoûmiſſion & de cette dépendance, dans laquelle les femmes Romaines vivoient avec leurs maris.



DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

TROISIEME PARTIE.

LA crainte que les femmes veuves n'introduisissent des enfants illégitimes dans la famille de leur mari, a porté les Décemvirs à fixer un temps de leur veuvage, au-delà duquel on ne reconnoîtroit plus pour légitimes, les enfants qu'elles mettroient au monde. La nature, qui suit presque toûjours le même ordre dans ses opérations, a pû seule apprendre aux Romains à limiter ce temps; & je ne crois pas que les Décemvirs ayent eu besoin d'avoir recours aux Loix de la Gréce, pour établir cette Loy dans les XII. Tables. 15. Février 1737.

SI QUIS EI IN DECEM MENSIBUS PROXIMIS POSTHUMUS NATUS ESCIT, JUSTUS ESTO. On regardera comme légitime, l'enfant dont une femme accouchera dans les dix premiers mois de son veuvage.

Les faits que les Auteurs anciens & modernes rapportent d'enfants nez le onziéme & même le treiziéme mois d'après leur conception, sont tout au moins des phénomenes contraires au cours ordinaire de la nature. C'est donc sans aucune raison que Gravina blâme les Décemvirs d'avoir fait une Loy qui pouvoit blesser l'honneur de quelques femmes vertueuses. pag. 141. Ils ont fait attention à ce qui arrive ordinairement, & non à ce qui n'arrive que très-rarement. Un plus long espace de temps auroit esté plus dangereux pour les familles, & plus propre à donner lieu à la débauche des femmes.

Ce n'eſt pas, au reſte, qu'on crût que tous les enfants ne vinſſent qu'à ce terme; on prétendit ſeulement que ceux qui naîtroient après ce temps-là, ne devoient pas eſtre réputez légitimes. C'eſt ce que la mere de Démarate ſçut bien luy repréſenter, lorſqu'il luy témoigna l'inquiétude où il eſtoit par rapport à celuy de qui il tenoit la naiſſance. Quelques Juriſconſultes ont rapporté ce fait, pour prouver la conformité des uſages de la Gréce avec les mœurs des Romains, & pour en conclurre que la Loy des XII. Tables, que je viens de rapporter, tiroit ſon origine de la Gréce: le voicy tel qu'Hérodote le raconte.

Ariſton Roy de Sparte, avoit engagé Ægéte ſon ami à luy céder ſa femme; il l'épouſa, & au bout de ſept mois de mariage, elle accoucha de Démarate. Ariſton eſtoit avec les Ephores, lorſqu'il reçut la nouvelle de cette naiſſance; il compta par ſes doigts * le nombre de mois qui s'eſtoient écoulez depuis ſon mariage, & ne trouvant pas que ce nombre répondît à celuy de dix accomplis, qu'il s'imaginoit devoir s'écouler entre la conception & la naiſſance, il témoigna hautement qu'il ne croyoit pas que cet enfant fût de luy. Il changea pourtant de ſentiment dans la ſuite. Mais Démarate eſtant devenu Roy de Lacédémone, après la mort d'Ariſton, Cléomene & ſes autres ennemis ne laiſſérent pas de faire valoir ces ſoupçons, pour le perdre. On jugea qu'ils eſtoient bien fondez; & Démarate ayant eſté détrôné, ſes ennemis eurent la lâcheté d'inſulter à ſon malheur, en faiſant courir le bruit qu'il eſtoit fils d'un muletier, auquel ſa mere s'eſtoit abandonnée. Démarate déſeſperé des marques de mépris que luy donnoient en toute occaſion Cléomene & Leutichide, pria ſa mere de luy avouer ce qu'il devoit penſer de celuy à qui il devoit le jour, & luy parla en homme qui ne deſire que de ſçavoir la vérité, quand même elle devroit l'humilier; car, diſoit-il à ſa mere, ſi vous avez fait la choſe dont on vous accuſe, vous n'eſtes pas ſeule, & vous n'aurez fait que

Lib. 6. n. 62.

* Ἐπὶ δακτύλων συμβαλλεόμενος τοὺς μῆνας.

ce que font bien d'autres femmes. Ce ne fut qu'avec indignation que sa mere répondit à l'accusation de s'estre abandonnée à un muletier; mais pour le discours qu'avoit tenu Ariston en présence des Ephores, elle luy dit que son pere avoit parlé en cette occasion, comme un homme qui n'estoit pas instruit de ces choses, puisque les femmes accouchoient le neuviéme, & même le septiéme mois de leur grossesse, & que toutes n'alloient pas jusqu'à dix mois accomplis.

Il paroît par ce que dit Hérodote, qu'on croyoit chez les Lacédémoniens que les dix mois estoient nécessaires pour constater l'estat des enfants; mais je ne crois pas qu'il faille en conclurre que les Législateurs Romains ayent eu besoin d'aller en Gréce, pour sçavoir à quoy s'en tenir sur une chose que l'expérience journaliére leur apprenoit, comme elle l'apprend à tous les autres peuples. On ne trouve, au reste, dans le recueil des Loix Attiques de Samuel Petit, aucune Loy sur ce sujet; & il paroît que sous le regne de Romulus, on pensoit de même que les Décemvirs, sur le temps qu'un enfant peut estre dans le sein de sa mere, si ce que dit Ovide * est vray, que ce premier Roy s'estoit reglé sur ce temps, pour former son année de dix mois lunaires. Ce qui paroît d'autant plus croyable, que c'estoit l'année de deuil des femmes Romaines, & qu'elles ne pouvoient se remarier qu'après le dixiéme mois de leur veuvage.

La naissance légitime d'un enfant, & celle qui provenoit de la débauche ou d'une union contractée contre les Loix, produisoient un sort bien différent pour les enfants. La Loy n'accordoit aucun droit au pere sur un enfant illégitime; mais il n'en estoit pas de même de ceux qui naissoient d'un mariage légitime.

De tous les droits dont jouissoient les Citoyens Romains,

* *Quod satis est, utero Matris dum prodeat Infans,*
Hoc anno statuit temporis esse satis....
Hoc igitur vidit Trabeati cura Quirini,
Cum rudibus Populis annua jura daret. — *Fastor. l. 1.*

il n'y en a aucun qui les différencia davantage des peuples de la Gréce, que la puissance paternelle, que T. Live appelle *paternæ majestas:* elle leur estoit tellement propre, qu'en perdant le droit de Citoyen Romain, ils perdoient aussi cette puissance, qui leur donnoit pour toûjours droit de vie & de mort sur leurs enfants: *Jus potestatis quod habemus in liberos,* dit Justinien dans ses Institutes, *proprium est Civium Romanorum. Nulli enim sunt homines qui talem in liberos habeant potestatem, qualem nos habemus.* Cependant au temps de Justinien, la sévérité de l'ancien Droit Romain, établie par Romulus, estoit totalement abolie, & les peres n'avoient plus le pouvoir de faire mourir leurs enfants, ni celuy de les vendre, conformément à cette Loy des XII. Tables:

Lib. 1, tit. 9.

ENDO LIBERIS JUSTIS JUS VITÆ, NECIS, VENUMDANDIQUE POTESTAS ESTO. Un pere aura droit de vie & de mort sur ses enfants légitimes, & le pouvoir de les vendre.

Romulus, dont les Décemvirs ont emprunté cette Loy, avoit cependant ordonné que les peres n'exerceroient ce pouvoir de vie & de mort sur leurs enfants, que lorsqu'ils auroient atteint l'âge de trois ans, à moins qu'ils ne vinssent au monde monstrueux & difformes; car dans ce cas, il avoit permis de les étouffer dès leur naissance; mais de crainte apparemment que l'amour naturel des peres & des meres pour leurs enfants, ne fit disparoître à leurs yeux cette difformité, il n'avoit pas voulu qu'ils en fussent les juges: c'estoit à cinq personnes du voisinage à examiner si les enfants estoient dans le cas d'être mis à mort, & la Loy qu'il fit à ce sujet, fut encore mise dans les XII. Tables.

Dionys. Halic. lib. 2.

PATER INSIGNEM AD DEFORMITATEM PUERUM CITÒ NECATO. Un Enfant monstrueux sera mis à mort par son pere aussi-tôt après sa naissance.

J'ay dit que le pouvoir des peres sur leurs enfants duroit toute leur vie: les Loix Romaines ne leur permettoient pas

même de renoncer à la puissance qu'ils avoient sur leurs enfants, comme cela se pratiquoit à Athenes *.

Il n'y avoit qu'un cas où Romulus avoit ordonné que les enfants seroient émancipez, c'est-à-dire, entiérement délivrez du joug de la puissance paternelle : c'estoit lorsqu'ils avoient esté vendus trois fois, & sa Loy fut rappellée mot à mot par les Décemvirs.

Si Pater Filium ter venumduit, Filius a Patre liber esto. Lorsqu'un Fils aura esté vendu trois fois par son pere, il ne sera plus sous sa puissance.

La Loy générale de Romulus, qui permettoit aux peres de vendre leurs enfants, parut à Numa mériter quelque adoucissement; c'est pourquoy il ordonna, selon Denys-d'Halicarnasse, que si un pere permettoit à son fils d'épouser une femme, pour la recevoir avec luy selon les Loix, en communauté de biens, & pour participer ensemble aux sacrifices (c'est le mariage de Confarréation) ce pere n'auroit plus le pouvoir de vendre son fils. Il y a apparence que le motif qui porta Numa à restraindre la Loy de Romulus, fut qu'il auroit esté trop dur à une femme de se voir l'épouse d'un esclave, après s'être mariée dans l'esperance de passer sa vie avec un homme libre. Quoy qu'il en soit, je ne sçais si la Loy de Numa passa dans le Code du Décemvirat, & si elle fut observée dans la suite; il faudroit, pour éclaircir ce doute, avoir des exemples d'enfants mariez vendus comme esclaves par leurs peres; & je ne crois pas qu'il soit aisé d'en trouver dans toute l'Histoire Romaine. Au reste, Denys d'Halicarnasse ne rapporte la Loy de Numa, que pour prouver que les Loix sur la puissance paternelle, & en particulier celle dont je parle, estoient des Loix de Romulus, & par conséquent antérieures aux Décemvirs. On peut au moins assûrer qu'elles n'ont point esté copiées d'après celles de Solon, dans

Lib. 1.

Plutarch. vit. Numa.

* *Abdicatio, quæ, Græco more, ad alienandos liberos usurpatur, & Ἀποκήρυξις dicebatur, Romanis Legibus non comprobatur.* Rescript. Dioclet. & Maximiani. AA. Hermogeni. Leg. VI. de Patria Potest.

lesquelles on ne remarque point cette sévérité de mœurs, qui fait le caractére des anciens Romains.

Leg. Attic. pag. 144.

Samuel Petit prétend qu'il estoit permis aux Athéniens de faire mourir leurs enfants aussi-tôt après leur naissance, quand même ils seroient nez sans aucune difformité, ce qui seroit contraire aux Loix de Romulus que j'ay citées, & il croit que cette permission estoit fondée sur une Loy: il ne cite point cette Loy, & je ne l'ay trouvée nulle part. La maniére dont il s'exprime[a] me feroit croire que c'est un sentiment qui luy est particulier.

Il est vray que les Athéniens exposoient leurs enfants, c'est ce qu'on peut voir dans Aristophane, & même dans les Auteurs Comiques Latins, qui font souvent allusion aux mœurs d'Athenes. Cet usage, au reste, n'estoit pas reçû dans toute la Grece; il y avoit des villes, comme Thèbes, où il estoit expressément défendu d'exposer les enfants, & de les faire mourir de quelque maniére que ce fût. Mais on ne trouve chez les Athéniens aucun exemple de peres qui ayent fait mourir leurs enfants déja grands, & encore moins une Loy qui les autorisât à le faire.

Ælian. var. Histor. lib. 2. cap. 7.

Quant au pouvoir de vendre ses enfants, il faut avouer qu'avant Solon, il arrivoit quelquefois que des peres hors d'état de satisfaire leurs créanciers, estoient contraints de vendre leurs enfants pour acquitter leurs dettes; mais, comme nous l'apprend Plutarque, il n'y avoit aucune Loy qui le permît, c'estoit seulement un usage toléré, que Solon abolit absolument: & il n'accorda aux Athéniens que le droit de vendre leurs filles & leurs sœurs, qui avant le mariage se seroient laissées corrompre[b].

Plutarch. in Solone.

Sam. Petit Leg. Attic. p. 159.

Si un pere estoit mécontent de son fils, il alloit trouver l'Archonte, pour luy exposer les sujets de son mécontentement,

Id. ibid. pag. 158.

[a] *Quemadmodùm Liberos tollere in Patris erat positum potestate, ita etiam necare & exponere, idque meo judicio, non tàm moribus, quàm Lege receptum fuit Athenis.*

[b] Ἔτι δὲ οὔτε θυγατέρας πωλεῖν, οὔτε ἀδελφὰς δίδωσι πλὴν ἂν μὴ λάβῃ παρθένον ἀνδρὶ συγγεγενημένην. *Plutarch. in Solone.*

& quand

& quand le héraut avoit publié qu'un tel ne reconnoissoit plus un tel pour son fils, ce fils cessoit deslors d'estre l'héritier des biens de son pere, & d'estre soûmis à sa puissance, mais il ne cessoit pas d'estre citoyen d'Athenes. Cette abdication de la puissance paternelle, estoit, comme je l'ay dit, inconnue à Rome, où les peres exerçoient un souverain despotisme dans leurs familles, ne reconnoissant d'autres loix que leur volonté, dans les punitions qu'ils jugeoient à propos d'exercer sur leurs enfants. Enfin, rien ne fera mieux connoître la différence du droit Romain au droit Attique sur la puissance paternelle, que ce que dit Denys d'Halicarnasse au sujet des Loix de Romulus.

Sam. Petit. Leg. Attic. pag. 158.

Plat. lib. 11. de Leg.

Celles qu'il fit, dit-il, pour retenir les enfants dans leur devoir & dans le respect à l'égard de leurs peres, & pour les obliger à leur obéir en toutes choses, sont encore plus augustes, plus respectables, & l'emportent de beaucoup sur les nôtres. En effet, les Législateurs des villes Grecques n'ont obligé les enfants à demeurer sous la discipline & sous la puissance de leurs peres, que pour un temps fort court; les uns jusqu'à la fin de leur troisiéme année de puberté, les autres jusqu'à ce qu'ils fussent mariez; d'autres enfin, jusqu'à ce que leur nom fût écrit dans les registres publics, comme ils l'avoient appris par les Loix de Solon, de Pittacus & de Charondas, ces fameux Législateurs, si célébres par leur sage politique. Les peines qu'ils ordonnoient contre les enfants desobéissants, n'estoient pas non plus assez fortes. Ils permettoient seulement aux peres de les chasser de leur maison, de les deshériter, ce qui ne suffit pas pour réprimer les folies de la jeunesse, ni pour arrêter l'impétuosité des passions. Car ces peines trop légéres ne peuvent retenir dans les bornes du devoir, ceux qui ne sont pas portez au bien; aussi arrive-t-il souvent chez les Grecs, que les enfants outragent leurs peres, & perdent entiérement le respect. Au contraire, le Législateur des Romains donna, pour ainsi dire, tout pouvoir aux peres sur leurs enfants, & cela pendant toute leur vie. Il leur permit de les mettre en prison, de les faire battre de verges,

Lib. 2. n. 26.

de les charger de fers, de les releguer à la campagne pour y travailler à la terre, & de leur ôter la vie, s'ils le jugeoient à propos, quand même * ils auroient esté revêtus des premiéres charges, & qu'ils auroient rendu à la République les services les plus signalez. C'est en vertu de cette Loy, que d'illustres personnages haranguant à la Tribune en faveur du Peuple contre le Sénat, en ont esté arrachez par leurs peres, dans le temps même qu'on applaudissoit à leurs discours, pour subir la punition à laquelle ils jugeroient à propos de les condamner. Ils les conduisoient à travers la place publique, sans qu'aucun de ceux qui estoient présents pût les retirer de leurs mains ; il n'y avoit ni Consul ni Tribun qui osât l'entreprendre, pas même le Peuple, en faveur duquel ils avoient parlé, & qui ne reconnoissoit aucune autorité égale à la sienne. Je passe sous silence tant d'hommes illustres qui ont esté mis à mort par leurs propres peres, quand leur vertu & leur zéle les ont portez à quelqu'action généreuse que leurs peres ne leur avoient point ordonnée. L'histoire nous en fournit un exemple dans la personne de Manlius Torquatus & de plusieurs autres. Le Législateur des Romains ne se contenta pas d'avoir accordé ce pouvoir aux peres sur leurs enfants, il leur permit encore de les vendre, sans s'embarrasser si cette permission seroit regardée comme une preuve d'un cœur trop cruel, & comme entiérement contraire à la tendresse & aux sentiments que le sang & la nature devoient inspirer à un pere. Mais ce qui surprendra davantage ceux qui ont esté élevez dans les mœurs dissolues des Grecs, & ce qui leur paroîtra plus dur & plus tyrannique, c'est qu'il permit aux peres de vendre leurs enfants jusqu'à trois fois, & d'en retirer de l'argent; leur donnant en cela plus de pouvoir sur eux, que les maîtres n'en ont sur leurs esclaves. Car un esclave qui a esté vendu une fois, & qui recouvre sa liberté, devient son maître pour le reste de sa vie, au lieu qu'un fils vendu par son pere, s'il redevenoit libre, appartenoit encore à son pere

Vid. lib. 8. n. 79.

* Κἂν τὰ πολιτικὰ πράττων ὁ παῖς ἤδη τυγχάνῃ κἂν ἐν ἀρχαῖς ταῖς μεγίσταις ἐξεταζόμενος.

comme auparavant. Que si, après avoir esté vendu une seconde fois, on luy rendoit la liberté, il ne faisoit que passer d'un autre esclavage sous la puissance de son pere, qui pouvoit encore disposer de luy à sa volonté; & ce n'estoit qu'après avoir esté vendu pour la troisiéme fois, qu'il pouvoit se soustraire à la puissance paternelle. Telles estoient les Loix qu'observoient les Rois des Romains dès le commencement.

Ce que dit Denys d'Halicarnasse des Loix mitigées des Législateurs Grecs contre les fautes des enfants, n'est que trop vray, si on en juge par celles qui nous restent de Solon. On y voit qu'un enfant qui manque de respect à son pere, est exclus des magistratures, & que celuy qui le frappe est déclaré *infame*, c'est-à-dire, qu'il ne luy estoit pas permis de se trouver dans les assemblées du Peuple, d'entrer dans les temples, & de porter des couronnes dans les fêtes publiques; que si, malgré cette défense, il ne laissoit pas de se trouver dans les lieux qui luy estoient interdits, il en estoit quitte pour estre mis en prison, ou payer une amende, mais on ne le punissoit jamais de mort. Les premiers Rois de Rome ne crurent pas devoir s'en tenir à ces châtiments; ils déclarérent dévouez aux Dieux des parents, ces enfants dénaturez, c'est-à-dire, qu'ils permirent à tout homme de les tuer impunément. Une bru qui s'estoit portée à cet excès à l'égard de son beau-pere, estoit soûmise à la même peine; c'est ce qu'on voit par une Loy que les uns attribuent à Romulus ou à Tatius, & d'autres à Servius-Tullius: *Sei parentem puer verberit, ast oloe plorassit, puer Diveis parentum sacer esto: Sei nurus, sacra Diveis parentum esto.* Il ne faut point s'étonner après cela, que les enfants fussent dans une plus grande soûmission à Rome qu'à Athenes. Ce que l'amour paternel ne faisoit pas, la crainte d'un châtiment rigoureux auquel on ne pouvoit se soustraire, le faisoit.

Petit, Leg. Att. pag. 167. Plutarch. in Solone.

Demosthen. ἐν τῷ κατὰ Τιμοκράτους.

Festus, in verbo Plorare.

Solon, qui avoit infligé des peines légéres contre les enfants qui maltraitoient leurs peres, avoit d'ailleurs jugé trop favorablement du cœur humain, en se déterminant à ne

point faire de Loy contre les parricides, par cette raison qu'il ne falloit pas présumer qu'il y eût des hommes capables de commettre un crime si atroce. Les Romains, au contraire, crurent qu'il estoit à propos d'épouventer par le supplice, ceux qui attenteroient à la vie de leurs parents; ainsi les Décemvirs firent cette Loy:

QUI PARENTEM NECASSIT, CAPUT OBNUBITO, CULEOQUE INSUTUS, IN PROFLUENTEM MERGITOR. Si un enfant tue son pere, on luy bandera les yeux, & après l'avoir cousu dans un sac, on le jettera dans le fleuve.

Entre plusieurs choses, dit Cicéron à l'occasion de cette Loy, qui font voir que nos ancêtres ont surpassé les autres nations, non seulement par les armes, mais encore par la sagesse de leurs Loix, rien ne le prouve mieux que le supplice singulier qu'ils ont inventé contre les enfants dénaturez: on ne peut assez admirer combien leur prévoyance sur ce point, les met au-dessus de ces hommes qu'on regarde comme les plus sages chez les autres peuples. Je veux parler de Solon, ce fameux Législateur, de qui les Athéniens tiennent les Loix qu'ils suivent encore aujourd'huy. Estant un jour interrogé pourquoy il n'avoit ordonné aucun supplice contre ceux qui tueroient leurs peres, il répondit que c'estoit parce qu'il avoit cru qu'il n'y auroit point d'homme capable de ce crime; & on a regardé comme une preuve de sa sagesse, de n'avoir point fait de Loy sur un crime qui n'avoit point encore esté commis, dans la crainte que cette Loy ne fût point tant une défense, qu'un avertissement de le commettre: *Ne non tam prohibere, quàm admonere videretur.* Mais combien plus de sagesse remarque-t-on dans nos ancêtres! Ils ont compris que n'y ayant rien de si saint que l'audace & la méchanceté des hommes ne fût capable de violer, il estoit nécessaire d'inventer un supplice particulier pour les parricides, afin que ceux que les sentiments de la nature ne retiendroient point dans le devoir, fussent détournez du crime par la grandeur du châtiment. Ils ont donc ordonné que les parricides fussent

Cic. pro Sext. Rosc. Am.

cousus dans un sac, qu'on leur bandât les yeux, & qu'on les jettât ainsi dans le fleuve.

Ce passage de Cicéron nous apprend, non seulement que la Loy contre les parricides n'a point esté empruntée de Solon, mais encore que Cicéron préfére la prudence des anciens Romains à celle des Grecs; & si quelqu'un estoit tenté de regarder comme un discours de Déclamateur, ce qu'il dit de la supériorité des Législateurs Romains sur les autres Législateurs, & sur Solon en particulier, il doit faire réflexion qu'au fond, les Loix de Solon n'estoient excellentes, qu'eu égard à l'état où il avoit trouvé les mœurs des Athéniens, lorsqu'il les donna. C'est ce qu'il reconnoissoit luy-même, puisque quelqu'un luy ayant demandé un jour si les loix qu'il avoit données aux Athéniens, estoient les meilleures, il répondit que c'estoient les meilleures qu'ils fussent capables de recevoir. Aussi Plutarque n'a-t-il point craint de dire qu'il y en avoit quelques-unes d'impertinentes; & telle est, sans contredit, celle par laquelle il permettoit à une femme dont le mari estoit impuissant, de se consoler avec celuy des parents de son mari qu'elle voudroit choisir. Le jugement de Plutarque en ceci, sert encore à confirmer celuy de Cicéron, qui prononce que le droit établi par les Législateurs Grecs, est mal digéré & ridicule, si on le compare à l'ancien droit Romain, *pené inconditum ac ridiculum.*

Plutarch. in Solon.

Lib. 1. de Orat.

Pour revenir à la puissance paternelle, dont je me suis un peu écarté, elle s'étendoit même au-delà de la vie du pere; & l'on ne pouvoit se dispenser de suivre ses derniéres volontez, soit par rapport aux biens qu'il laissoit en mourant, soit pour la tutelle de ses enfants.

PATER-FAMILIAS UTI LEGASSIT SUPER PECUNIA TUTELA-VE SUÆ REI, ITA JUS ESTO. Ce qu'un pere aura ordonné par son testament, touchant ses biens & la tutelle de ses enfants, demeurera constant.

Gravina reconnoît que les Décemvirs ont accordé en cela un pouvoir plus étendu que Solon ne l'avoit accordé aux

peres, à Athenes; mais je ne vois pas comment après cet aveu, il peut adjoûter tout de ſuite, que les Légiſlateurs de Rome imitérent Solon dans les Loix qu'ils firent ſur les teſtaments : car s'il y a des diſpoſitions ſur cette matiére qui ſoient opposées au droit Attique, ce ſont aſſûrément celles des Loix des XII. Tables ſur les teſtaments & les tutelles, qui ſont chez toutes les nations policées, une des principales parties de la Juriſprudence.

Plutarch. in Solone.

Avant Solon, il n'eſtoit point permis à Athenes de laiſſer ſortir les biens des familles; en ſorte qu'un pere n'avoit pas le pouvoir de deshériter par ſon teſtament, ſes enfants, ni ſes autres héritiers naturels : & la raiſon que Platon en apporte, eſt que ces biens n'appartiennent pas au Teſtateur, mais à ſes enfants ou à ſes autres héritiers. Solon modifia cette Loy générale, en permettant aux peres de diſpoſer de leur bien comme ils voudroient, pourvû qu'ils n'euſſent point d'enfants mâles : encore cette reſtriction n'eſtoit-elle qu'en faveur des Citoyens naturels, & non de ceux qui acquéroient le droit de bourgeoiſie. Ὅσοι μὴ ἐπεποίηντο ὥστε μήτε ἀπειπεῖν μήτε ἐπιδικάσασθαι, τὰ ἑαυτοῦ διαθέσθαι ἐξεῖναι ὅπως ἂν ἐθέλῃ, ἂν μὴ παῖδες ὦσι γνήσιοι ἄρρενες.

Lib. 11. de Leg.

Demoſth. ἐν τῷ κατὰ Στεφάνου.

Par une autre Loy, Solon permettoit encore à un pere qui n'avoit que des filles, de les deshériter, mais à condition que ceux à qui il donneroit ſon bien, ſeroient obligez de les épouſer, ce qui, à proprement parler, n'eſtoit point une exhérédation. Au reſte, on eſtoit toûjours admis à conteſter une donation des biens faite à une famille étrangére, en prouvant qu'elle eſtoit l'effet d'une maladie d'eſprit, ou des ſollicitations & des careſſes d'une femme. Il n'y avoit que le cas que j'ay rapporté, où un pere pût abſolument deshériter ſon fils, c'eſt-à-dire, lorſqu'il avoit déclaré publiquement qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour tel; mais, comme je l'ay dit, il falloit alléguer devant le Magiſtrat, les raiſons qu'il avoit d'en uſer ainſi, & la Loy avoit ſpécifié celles auſquelles on pouvoit avoir égard pour recevoir ſa déclaration, comme, par exemple, le rapt & l'adultére.

Iſæus, ἐν τῷ ὑπὲρ τοῦ Πυρροῦ κλήρου. Vid. Sam. Petit, p. 482.

Demoſthen. & Iſæus, locis ſupra citatis.

Plutarch. in Quæſt. Roman.

Plat. lib. 11. de Leg.

Qui ne voit maintenant que les diſpoſitions des Loix

Attiques ſont diamétralement oppoſées à celles des XII. Tables, & au pouvoir que les peres avoient à Rome, de deshériter leurs enfants quand ils vouloient, & ſans eſtre obligez de rendre raiſon de leur conduite?

Le Droit Romain n'eſtoit pas moins différent du Droit Attique, dans le cas où il s'agiſſoit de la tutelle d'un enfant mineur dont le pere eſtoit mort inteſtat. Il n'y a qu'à comparer les deux Loix, celle des XII. Tables & celle de Solon ſur ce ſujet. Ce dernier ordonne abſolument que l'héritier naturel d'un pupille ne peut eſtre ſon tuteur : Μὴ ἐπιτροπεύειν, εἰς ὃν ἡ οὐσία ἔρχεται τῶν ὀρφανῶν τελευτησάντων. Ce que Samuel Petit traduit ainſi : *Tutor is ne eſto qui agnationis jure hereditatem pupilli poteſt herciſcere.* Celuy-là ne ſera point tuteur, qui par droit d'agnation, peut recueillir la ſucceſſion d'un pupille. *Diog. Laërt. in Solone.* *Pag. 490.*

Voici la Loy des XII. Tables :

SI PATER-FAMILIAS INTESTATO MORITUR, CUI IMPUBES HÆRES SUUS ESCIT, AGNATUS PROXIMIOR TUTELAM NANCITOR. Lorſqu'un Pere mort inteſtat laiſſera un enfant mineur, l'Agnat le plus proche en aura la tutelle.

Les agnats eſtoient ceux qui deſcendoient en ligne maſculine d'un même pere [a]; & on appelloit *cognati*, ceux qui eſtoient parents du côté des femmes; de ſorte que le fils de la tante n'eſtoit point agnat, & par conſéquent ne pouvoit eſtre héritier du fils du frere de ſa mere, mais il appartenoit à la famille de ſon pere [b]. Le fils n'eſtoit pas non plus agnat par rapport à ſa mere, quand elle n'avoit point eſté mariée ſelon les cérémonies du mariage de confarréation; & réciproquement, ſa mere ne l'eſtoit pas à ſon égard, auſſi ne *Vid. Gravin. pag. 312. de Leg. & Senatuſconſult.*

[a] *Sunt autem Agnati, Cognati per virilis ſexûs cognationem conjuncti: veluti frater ex eodem patre natus, fratris filius, nepos-ve ex eo, item Patruus & Patrui filius nepos-ve ex eo.* Inſtit. lib. 1. tit. 15.

[b] *Qui per feminini ſexûs cognationem junguntur, Agnati non ſunt: ſed alias naturali jure cognati. Itaque amitæ tuæ filius non eſt tibi Agnatus, ſed Cognatus, & invicem tu illi eodem jure conjungeris: quia qui ex eâ naſcuntur, Patris non Matris familiam ſequuntur.* Ibid.

pouvoient-ils estre les héritiers l'un de l'autre *. Le Droit Romain changea sur cet article, sous les Empereurs, comme on le peut voir dans les Institutes de Justinien.

Lib. 3. tit. 4.

Au défaut des agnats, c'estoit aux plus proches parents de la même famille & du même nom *(Gentiles)* à se charger de la tutelle; c'est-à-dire, à ceux à qui, au défaut des agnats, appartenoit la succession par la mort du mineur. La raison qui avoit porté les Décemvirs à charger de la tutelle le plus proche héritier, estoit, qu'estant intéressé à la conservation des biens qui pouvoient luy revenir, il y veilleroit avec plus de soin. Cette pensée fait honneur à la probité des anciens Romains; mais, comme l'a remarqué Gravina, Solon n'avoit pas si bonne opinion de celle des Athéniens, lorsqu'il ordonna que l'héritier naturel d'un pupille, ne pourroit estre son tuteur; il appréhenda que des parents si intéressez à la mort d'un mineur dont ils hériteroient, n'attentassent à ses jours.

Les agnats estant donc nommez par la Loy, les tuteurs naturels des mineurs, &, à leur défaut, les autres parents paternels d'une autre branche, mais du même nom *(Gentiles;)* on n'avoit pas besoin à Rome de s'adresser au Magistrat, comme cela se pratiquoit à Athenes, où l'Archonte estoit le maître de nommer les tuteurs qu'il vouloit, lorsqu'un pere n'en avoit point nommé par son testament, & quelquefois il le choisissoit parmi les parents du pupille, mais c'estoit toûjours parmi ceux qui estoient éloignez de la succession. Cependant si on s'en rapportoit au Jurisconsulte François Baudouin, qui a fait un long commentaire sur les XII. Tables, les Romains auroient emprunté des Grecs leur Loy sur les tutelles. Les Décemvirs, selon luy, avoient appris que quelque temps auparavant, Charondas avoit fait une Loy qui regloit la tutelle de façon que les parents paternels avoient

Pollux lib. 8. Demosth. contra Aphob. & Onctor. Sam. Petit, pag. 491. Comment. de XII. Leg. cap. 38.

* *Lex XII. Tabularum ita stricto jure utebatur, & præponebat Masculorum progeniem, ut eos qui per feminini sexûs necessitudinem junguntur adeò expellebat, ut ne quidem inter matrem & filium filiam-ve ultrò citròque hæreditatis capiendæ jus daret.* Instit. lib. 3. tit. 3.

soin

ſoin des biens du pupille, & que les parents du côté maternel eſtoient chargez de ſon éducation. Ils ſçavoient qu'à Athenes la tutelle eſtoit déférée aux proches parents ; car, adjoûte Baudouin, après la mort de Clinias, ſon fils Alcibiade eut pour tuteurs, Périclès & Ariphron, qui eſtoient ſes parents, au rapport de Plutarque : προσήκοντες κατὰ γένος. Qu'ont donc fait les Décemvirs ? Ils ont, conclut Baudouin, déféré par la Loy des XII. Tables, la tutelle aux plus proches parents du côté paternel, qui peuvent parvenir à la légitime ſucceſſion. *Vit. Alcibiad.*

Mais, 1.° quel rapport la Loy des XII. Tables a-t-elle avec celle de Charondas, qui partage la tutelle aux parents des deux côtez ?

2.° L'exemple de la tutelle d'Alcibiade ne prouve rien; Périclès & Ariphron eſtoient, par leur mere, couſins iſſus de germain de Mégaclès, ayeul maternel d'Alcibiade; c'eſtoit, comme on voit, une parenté éloignée, & qui venoit des femmes; les deux tuteurs deſcendoient d'Alcméon par leur mere Agariſte, le pupille en deſcendoit auſſi par ſa mere Dinomache, voilà ce qui formoit entr'eux une liaiſon de parenté: liaiſon à laquelle on n'auroit eu aucun égard à Rome, où le tuteur devoit être parent du côté paternel. *Herod. lib. 6.* *Plutarch. vit. Peric. & Alcib.*

Comme les Décemvirs ont ſuivi pour les ſucceſſions, le même ordre dans lequel ils ont appellé les parents à la tutelle, & que j'ay fait voir que cette diſpoſition de la Loy des tutelles ne vient point des Loix de Solon, c'eſt une conſéquence naturelle, que l'ordre obſervé dans les ſucceſſions, ne tire point non plus ſon origine du droit Attique, mais qu'il eſtoit en uſage à Rome avant les Décemvirs. Ainſi de même que les agnats, c'eſt-à-dire, les parents les plus proches du côté paternel, eſtoient d'abord appellez à la tutelle, & enſuite, à leur défaut, ceux qui eſtoient de la même famille *(Gentiles)* de même auſſi lorſqu'une ſucceſſion eſtoit ouverte, les agnats, & enſuite les héritiers en ligne maſculine, y eſtoient appellez ſelon leur degré de parenté. Telle eſt la diſpoſition de la Loy des XII. Tables.

SI INTESTATO MORITUR, CUI SUUS HÆRES NEC ESCIT, AGNATUS PROXIMUS FAMILIAM HABETO, SI AGNATUS NEC ESCIT, GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. Si un pere meurt inteſtat, ſans laiſſer d'enfants, l'agnat le plus proche héritera de ſes biens; & s'il n'y a point d'agnat, le plus proche parent d'une autre branche de ſa maiſon & de ſon nom, recueillera la ſucceſſion.

Quelle différence entre cet ordre de ſucceſſion & celuy qu'on avoit établi à Athenes! car lorſqu'un homme mouroit inteſtat dans cette ville, ſans laiſſer de poſtérité, la Loy appelloit bien à ſa ſucceſſion, ſes freres & leurs enfants ou deſcendants, mais s'il ne laiſſoit point de freres, & de deſcendants de freres, c'eſtoit ſa ſœur qui luy ſuccédoit; & les parents paternels plus éloignez n'avoient droit à l'hérédité, qu'au défaut des ſœurs & des deſcendants des ſœurs.

Les Romains ſuivoient encore le même eſprit de la Loy des tutelles, lorſqu'il s'agiſſoit de donner des curateurs à ceux que la folie empêchoit de conduire leurs affaires, ou à ceux que la débauche engageoit dans la diſſipation de leur bien.

SI FURIOSUS AUT PRODIGUS EXISTAT, AST EI CUSTOS NEC ESCIT, AGNATORUM GENTILIUMQUE IN EO PECUNIA-VE EJUS POTESTAS ESTO. Si un homme devient inſenſé ou diſſipe ſon bien, & qu'il n'ait point de Curateur, l'agnat, & à ſon défaut, le parent le plus proche de la même famille, aura la curatelle de ſon bien & de ſa perſonne.

Il faut remarquer deux ſortes de perſonnes dans cette Loy, les inſenſez, que la folie empêche de gérer leur bien, & ceux qui le diſſipent par la débauche. Les Athéniens avoient une Loy qui permettoit aux enfants de traduire en juſtice leur pere, lorſque la maladie ou l'âge luy avoient affoibli l'eſprit; & ſi les juges trouvoient que cela fût véritable, le fils pouvoit faire renfermer ſon pere, & le retenir dans les liens: Τῷ τὸν Πατέρα ὑπὸ νόσων ἢ γήρως διατεθειμένον τύχῃς, ἐξεῖναι παρανοίας γράφεσθαι· παρανοίας δὲ ἑλόντι τὸν πατέρα ἐξεῖναι

Ariſtophan. in Nubib.
Xenophont. ἀπομνημονεύματα.

ἐ δῆσαι. C'estoit en vertu de cette Loy, que les enfants de Sophocle traduisirent en justice leur pere, qui, dans un âge fort avancé, faisoit encore des Tragédies, ce qui l'empêchoit de veiller au soin de ses affaires & de son bien. Ils demandérent aux juges de luy en interdire l'administration, comme à un homme dont l'esprit estoit affoibli. Sophocle ne fit que présenter aux juges sa Tragédie d'Œdipe ἐπὶ κολώνῳ, qu'il venoit d'achever, & leur demander si cette piéce leur paroissoit la production d'un esprit dérangé; il n'eut pas de peine à se faire déclarer absous de l'accusation.

Plato lib. 11 de Legib. Sam. Petit, Leg. Att. pag. 168.

Cicéron, qui rapporte ce fait, le compare à ce qui se pratiquoit à Rome à l'égard des peres qui dérangeoient leurs affaires par leur mauvaise conduite. *Sophocles ad summam senectutem Tragœdias fecit, quod propter studium cum rem familiarem negligere videretur, à filiis in judicium vocatus est, ut quemadmodum nostro more malè rem gerentibus Patribus bonis interdici solet, sic illum quasi desipientem à re familiari removerent judices.* Cicéron ne dit point que la Loy des XII. Tables vienne d'Athenes, mais seulement qu'il y avoit dans le fait qu'il rapporte, quelque chose qui ressembloit à l'usage qui se pratiquoit à Rome, lorsqu'il estoit nécessaire d'ôter à un pere l'administration de son bien. Et en effet, nous allons voir dans un moment, que la disposition de la Loy des XII. Tables estoit fondée sur un principe tout-à-fait propre aux Romains.

Lib. de Senect.

L'ancienne formule par laquelle le Préteur prononçoit l'interdiction à ceux qui dissipoient leur bien, estoit conçûe en ces termes * : « Puisque vous dissipez par votre mauvaise « conduite, le bien que vous ont laissé votre pere & vos ayeux, « & que vous réduisez vos enfants dans une extréme misére, « je vous interdis, à cause de cela, l'usage de vos biens. » En conséquence de ce jugement, les Agnats ou les autres parents devenoient les curateurs des biens, sans que la personne interdite pût exercer aucune action civile; or quelques efforts

* *Quando tua bona paterna avitaque nequitiâ tuâ disperdis, liberosque tuos ad egestatem perducis, ob eam rem tibi eâ re commercioque interdico.*

que les Commentateurs ayent faits pour retrouver cette Loy à Athenes, il est certain qu'on y suivoit des maximes tout opposées. Il èst vray que les Aréopagites, selon Athénée, punissoient les débauchez, τοὺς ἀσώτους.... τὸ παλαιὸν ἐκάλουν τὸ Α'ρεοπαγῖται ἐκόλαζον; mais on ne voit point qu'ils leur ôtassent la gestion de leurs biens, comme la Loy des XII. Tables l'ôtoit aux prodigues. Athénée ne fait que rapporter en passant cet usage, sans dire qu'il fût fondé sur une Loy particuliére. Cependant Samuel Petit, qui aime à augmenter le nombre des Loix Attiques, en a fait une sur le seul texte de cet Auteur, en ces termes: τοὺς Α'ρεοπαγίτας κολάζειν τοὺς ἀσώτους: c'est une méthode qui luy est très-ordinaire, & qu'il est bon de remarquer. Je ne sçais, au reste, pourquoy les Commentateurs ont allegué cet exemple; A'σῶτοι estoient proprement ceux qui ne se comportoient pas avec tempérance dans les repas, dont les Loix avoient marqué jusqu'au nombre des convives, & jusqu'à la quantité de vin qu'on devoit boire, d'abord avec de l'eau, & ensuite sans eau. C'estoit contre cette sorte de personnes que l'Aréopage sévissoit; mais il n'est pas question ici de ces sortes de personnes. Nous cherchons une Loy d'Athenes qui regarde les dissipateurs de leurs biens, & nous en trouvons une bien opposée à la Loy Romaine. Solon ne les condamnoit qu'à l'infamie: Ο' τὰ πατρῷα κατεδηδοκώς, ἢ ὧν ἂν κληρονόμος γένηται, ἄτιμος ἔστω. Cette infamie ne consistoit, comme je l'ay déja dit, qu'à estre exclus des assemblées, des temples, & de certaines fêtes où on portoit des couronnes; de sorte que celuy qui avoit encouru cette note, estoit traité comme les soldats lâches qui jettoient leurs armes, quittoient leur rang, ou refusoient d'aller à la guerre.

Lib. 4. p. 168.

Sam. Petit, pag. 540. tit. de Conviviis.

Diog. in Solon. Æschin. contra Timarch.

Il est donc vray, & c'est ce que je veux conclurre, que les Athéniens, comme les Romains, interdisoient aux insensez l'administration de leur bien, mais les prodigues n'estoient point soûmis à cette peine chez les Athéniens; c'est de quoy l'on ne trouve aucun exemple dans l'immense Recueil que Samuel Petit a fait des loix & des coûtumes Attiques. De

plus, comme la disposition de la Loy Romaine qui soûmettoit les personnes interdites à la curatelle des agnats & des autres parents, est tout-à-fait opposée au Droit Attique, qui, à la vérité, appelloit toûjours l'héritier le plus proche à la succession, mais qui l'excluoit en même temps de la tutelle ou curatelle, il est démontré que la Loy des XII. Tables que j'examine, ne vient point de la Gréce; aussi Gravina est-il obligé d'avouer que cette Loy estoit en usage à Rome avant les Décemvirs, & que par cette raison, quelques Jurisconsultes en rapportent l'origine aux mœurs antiques de Rome, tandis que d'autres en parlent comme d'une Loy des XII. Tables: *hinc libris juris modo moribus, modo XII. Tabulis adscribitur.*

C'est de cette Loy qu'avoit pris son origine le proverbe, *ad Agnatos & Gentiles,* quand on vouloit taxer quelqu'un de folie; & Horace y fait allusion, lorsqu'en comparant la conduite d'un homme qui auroit pour une brebis toutes les attentions qu'on auroit pour sa propre fille, avec l'action d'un homme qui sacrifieroit sa fille au lieu d'une brebis, il dit du premier:

——————Interdicto huic omne adimat jus
Prætor, & ad sanos abeat tutela propinquos.

Mais afin que les tuteurs n'abusassent pas de leur pouvoir, au préjudice des héritiers dont ils géroient les biens; la Loy des XII. Tables les condamnoit au blâme, & à la restitution du double de ce qu'ils auroient pris.

SI TUTOR DOLO MALO GERAT, VITUPERATO: QUANDOQUE FINITA TUTELA ESCIT, DUPLIONE LUITO. Si un Tuteur use de fraude dans son administration, il sera condamné au blâme; & à la fin de la Tutelle, il restituera le double du tort qu'il aura causé.

Les Athéniens punissoient aussi les Tuteurs de mauvaise foy; cette punition est si conforme au droit naturel, qu'il n'estoit pas nécessaire que les Romains l'apprissent des Athéniens.

La tutelle, au reste, finissoit à vingt ans à Athenes, c'estoit l'âge où l'on sortoit de la puissance du pere; à Rome elle ne finissoit qu'à vingt-cinq ans. Je n'ay rien trouvé dans Samuel Petit, qui puisse faire croire que les Athéniens fissent payer le double aux tuteurs de mauvaise foy; il paroît, au contraire, qu'ils n'estoient condamnez qu'à restituer ce qu'ils avoient pris, conformément à une Loy générale rapportée par Démosthene, selon laquelle ceux qui avoient mal administré les biens d'autruy, estoient simplement condamnez à la restitution *; & cette Loy regardoit non-seulement ceux qui géroient le bien d'autruy, sous quelqu'autre qualité que ce fût, mais encore les tuteurs, comme l'a remarqué Samuel Petit. D'ailleurs, les pupilles n'avoient d'action à Athenes contre leurs tuteurs, que pendant cinq ans, à compter depuis la fin de la tutelle, & après ce temps on ne pouvoit plus les écouter. A Rome, le temps n'estoit point déterminé pour cette action. Ainsi il est aisé de voir, que quoyqu'on punît à Athenes comme à Rome, les tuteurs qui avoient malversé, cependant la punition n'estant pas la même, cette Loy des XII. Tables ne vient pas plus de Solon, que tant d'autres qui sont purement Romaines.

Leg. Attic. pag. 537.

Demosth. ad Nausimach.

Plato lib. XI. de Leg.

Le principe général, que la tutelle appartient de droit à ceux qui doivent recueillir la succession du mineur, avoit aussi lieu à Rome par rapport aux Affranchis. Il n'y avoit point de Loy particuliére concernant la tutelle de leurs enfants, mais les Décemvirs avoient établi celle-cy touchant leur succession :

Si Libertus intestato moritur cui hæres nec extabit, ast Patronus, Patronique Liberi escint, ex ea familia in eam familiam proximo pecunia adducitor. Si un Affranchi meurt intestat, sans laisser d'enfants, son Patron ou les enfants de son Patron, recueilleront sa succession; & les biens

* Περὶ μὲν γὰρ ὧν καθυφῆκας, νόμος ἔστι διαῤῥήδην κελεύων, σὲ ὁμοίως ὀφλισκάνειν ὥσπερ καὶ αὐτὸς ἔχεις. *Demosth.* ἐν τῷ πρὸς Ἀφοβὸν ψευδομαρτυριῶν.

de l'Affranchi passeront de sa famille au plus proche héritier de la famille de son Patron.

Du principe général que je viens de rapporter, les anciens Romains avoient conclu que, puisque les Patrons des Affranchis estoient appellez à leur succession, en cas qu'ils mourussent intestats, sans laisser d'enfants, ils devoient aussi se charger de la tutelle de leurs enfants, quand ils en laissoient; par la même raison que les Agnats estant appellez à la succession par la Loy, c'estoit à eux qu'appartenoit la tutelle des mineurs. Il paroissoit naturel que ceux qui pouvoient retirer du profit de la succession, supportassent les charges de la tutelle [a]. Ainsi on voit dans la Loy Romaine qui regarde les Affranchis, le même esprit qui regne dans les Loix concernant la tutelle & la succession des autres Citoyens; esprit opposé à la disposition des Loix Attiques sur la même matiére.

Lorsqu'un Affranchi à Rome, laissoit des enfants, ils luy succédoient de plein droit, comme les enfants des autres Citoyens; & s'il n'en laissoit point, il pouvoit exclurre son Patron de la succession, en ne faisant pas mention de luy dans son testament [b]. La raison de ce droit qu'avoient les Affranchis, estoit, que dès les commencements de la ville de Rome, ils jouissoient de la même liberté que leurs Patrons, & devenoient Citoyens Romains comme eux [c]. On ne connoissoit à Rome, au temps du Décemvirat, que

[a] *Ex eadem Lege XII. Tabularum, libertorum & libertarum tutela ad Patronos Liberosque eorum pertinet, quæ & ipsa legitima tutela vocatur; non quia nominatim in ea Lege de hac tutela caveatur: sed quia perindè accepta est per interpretationem, ac si verbis Legis introducta esset. Eo enim ipso quod hæreditates libertorum libertarumque, si intestati decessissent, jusserat Lex ad Patronos liberosve eorum pertinere; crediderunt veteres voluisse Legem etiam tutelas ad eos pertinere: cum & agnatos, quos ad hæreditatem Lex vocat, eosdem & tutores esse jusserit, quia ubi.. successionis est emolumentum, ibi & tutelæ onus esse debet.* Inst. lib. 1. tit. 17.

[b] *Olim itaque licebat Liberto Patronum suum impunè præterire, nam ita demùm Lex XII. Tabularum ad hæreditatem Liberti vocat Patronum, si intestatus mortuus esset Libertus, hærede suo nullo relicto.* Instit., l. 3. t. 8.

[c] *A primis urbis Romæ cunabulis, una atque simplex libertas competebat (Manumissis) id est, eadem quam habebat Manumissor.* Institut. lib. 1. tit. 5. §. 3. Dionys. Halicarn. lib. 4. n. 22. & 23.

l'affranchiſſement qui s'accordoit, ou par les teſtaments, ou par la baguette *(vindictâ)* dont le Préteur touchoit la tête de l'eſclave, en l'affranchiſſant par cette ancienne formule: *Aio te Liberum eſſe jure Quiritium.* Et il faut bien prendre garde à ne pas confondre les Affranchis que la Loy des XII. Tables regarde, avec les Affranchis Latins *(Manumiſſi libertate Latinâ).* Ces derniers ne pouvoient ni faire de teſtaments, ni eſtre légataires des Citoyens Romains [a], & leur ſucceſſion appartenoit de droit à leurs Patrons; au lieu que les Affranchis dont il s'agit dans la Loy des XII. Tables, avoient acquis une pleine & entiére liberté [b], puiſqu'ils avoient le droit de teſter *jure Quiritium;* & qu'ils pouvoient même priver leurs Patrons de leur ſucceſſion, & leur préférer les enfants qu'ils avoient adoptez: ce qui cependant fut trouvé injuſte dans la ſuite.

Gravina pag. 287.

Il n'y a qu'à comparer après cela, l'eſtat de ces Affranchis avec celuy où ils eſtoient à Athenes, & l'on verra ſi les Décemvirs ont emprunté leur Loy du Droit Attique.

Plaut. in Sticho.

Plutarc. de ſuperſtit.

Pollux lib. 7. cap. 2.

Vid. Sam. Petit pag. 180.

L'eſclavage eſtoit plus dur à Rome qu'à Athenes, où les eſclaves pouvoient même contraindre leurs Patrons à les vendre à d'autres maîtres plus humains; mais auſſi les Affranchis n'y jouiſſoient-ils pas de tous les droits des Citoyens, comme à Rome: ils payoient un certain tribut à la République, dont les véritables Citoyens eſtoient exempts. Ce tribut eſtoit de douze dragmes, & s'appelloit Μετοικιον, parce que les nouveaux venus, ou Citoyens étrangers (Μετοικοὶ), *(Inquilini),* qui jouiſſoient de quelques droits de bourgeoiſie, le payoient auſſi. Les Affranchis eſtoient d'une claſſe inférieure à celle des étrangers, qui eſtoient obligez de ſe choiſir un Patron, mais ils pouvoient choiſir celuy qu'ils vouloient; au lieu que les Affranchis ne pouvoient en choiſir d'autres

[a] *Latinorum legitimæ ſucceſſiones nullæ penitùs erant, quia licet ut liberi vitam ſuam peragebant, attamen ipſo ultimo ſpiritu ſimul animam atque libertatem amittebant, & quaſi ſervorum, bona eorum jure quodammodo peculii ex Lege Juliâ Manumiſſores detinebant.* Inſtitut. lib. 3. tit. 8. §. 4.

[b] *Majorem & juſtam libertatem conſequebantur, & fiebant cives Romani.* Ibid. lib. 1. tit. 5. §. 3.

que

que ceux qui les avoient mis en liberté. Les Loix Attiques leur ordonnoient d'avoir beaucoup d'égards pour eux, de ſuivre en tout leur conſeil, & de ne rien faire ſans leur conſentement. Le tribut auquel ils eſtoient obligez, ne ſe payoit pas par eux, mais par leurs Patrons, à qui ils le remettoient; de ſorte que ces Affranchis faiſoient encore partie de la famille de leur ancien maître: & quand ils avoient manqué à quelqu'un de leurs devoirs, ces maîtres pouvoient une ſeconde fois les remettre ſous le joug de l'eſclavage, comme des ingrats qui n'avoient pas ſçû profiter de leur liberté pour vivre en bons Citoyens. Cette police des Athéniens à l'égard de leurs Affranchis, s'introduiſit à Rome dans la ſuite; car, leur grand nombre, les motifs de leur affranchiſſement, & la corruption de leurs mœurs, furent cauſe des Loix qui furent établies pour arrêter les deſordres & les inſolences de ces nouveaux Citoyens: c'eſt ce qu'on peut voir, en comparant les Loix que Samuel Petit a recueillies, avec ce qu'on trouve dans les Juriſconſultes Romains. Ainſi il eſt néceſſaire de diſtinguer la diſpoſition des Loix des XII. Tables, d'avec cette Juriſprudence que Juſtinien appelle *moyenne, media Juriſprudentia*, parce qu'elle s'introduiſit après les Loix du Décemvirat, & & avant les Conſtitutions Impériales.

Sam. Petit p. 180.

Valer. Maxim. l. 2. c. 1.

Dionyſ. Halic. l. 4. n. 24.

Leg. Attic. l. 2. tit. 5. & 6.

Inſtitut. lib. 3. tit. 2. §. 3.

Il ne faut point confondre les Patrons dont il eſt parlé dans cette Loy, avec ceux que Romulus inſtitua pour veiller à la ſûreté de leurs Cliens qui eſtoient nez Citoyens Romains.

C'eſt au ſujet de ces derniers que Romulus fit cette Loy qu'on retrouve dans les XII. Tables:

PATRONUS SI CLIENTI FRAUDEM FAXIT, SACER ESTO. Si un Patron manque en quelque choſe à ce qu'il doit à ſon Client, qu'il ſoit dévoué aux Dieux.

Pour entendre cette Loy, il faut ſe rappeller ce que Denys d'Halicarnaſſe dit dans ſon ſecond livre du gouvernement que Romulus établit à Rome. Après avoir diſtingué, dit cet Hiſtorien, les premiers de l'Etat d'avec le petit peuple, il

fit des Loix, & prescrivit aux uns & aux autres ce qu'ils devoient faire. Il recommanda les Plébéiens aux Patriciens, comme un dépôt qui leur estoit confié, & il permit à chaque Plébéien de choisir qui il voudroit pour son protecteur. Les Patriciens estoient obligez de répondre à leurs Cliens sur le droit civil dont ceux-ci n'estoient point instruits; d'avoir soin d'eux, présents ou absents, de faire pour eux tout ce que fait un pere pour son fils, tant en ce qui regardoit l'argent que les contrats; d'empêcher qu'on ne les vexât, & de les défendre contre leurs accusateurs. Les Cliens de leur côté estoient obligez d'aider leurs Patrons à marier leurs filles, & de contribuer à la dot, si le pere n'avoit pas assez d'argent; de payer leur rançon, ou celle de leurs enfants, quand ils estoient faits prisonniers de guerre; enfin, de fournir dans les occasions, ce qui estoit nécessaire pour soûtenir leurs dignitez. Il estoit également défendu, & aux Patrons & aux Cliens, de s'entre-accuser en Justice, de porter témoignage, ou de donner leurs suffrages l'un contre l'autre. L'on ne permettoit point au Client de se mettre au nombre des ennemis de son Patron, ni au Patron de prendre le parti des ennemis de son Client: que si quelqu'un estoit convaincu d'avoir contrevenu à l'une de ces choses, il estoit dès-lors sujet à la Loy que Romulus avoit faite contre les traîtres; le premier venu pouvoit le tuer comme une victime dédiée à Pluton Dieu des Enfers *. C'estoit la coûtume chez les Romains de vouer à quelque Dieu, principalement aux Divinitez Infernales, les corps de ceux qu'ils vouloient qu'on pût tuer impunément: c'est aussi, adjoûte Denys d'Halicarnasse, ce que Romulus fit en cette occasion.

Les Romains firent gloire dans la suite d'avoir un grand nombre de Cliens; les peres les laissoient aux enfants comme un héritage honorable, & ils regardérent comme un devoir essentiel, de remplir les engagements du Patronat: c'est

* Τὸν ἁλόντα τῷ βουλομένῳ κτείνειν ὅσιον ἦν, ὡς θῦμα τοῦ καταχθονίου Διός. *Dionys. Halicarn. lib. 2.*

pourquoy Virgile met les fautes qui se commettoient contre la Loy dont je parle, au nombre des crimes qui sont rigoureusement punis dans les Enfers.

Hic quibus invisi fratres, dum vita manebat, *Æneid. l. 6.*
Pulsatusque Parens, & fraus innexa Clienti.

Denys d'Halicarnasse dit, que le Patronat estoit très-ancien chez les Thessaliens & les Athéniens; mais il a soin de remarquer aussi, que les Grecs traitoient cruellement leurs Cliens, & s'en servoient comme d'esclaves, les faisant battre de verges, lorsqu'ils ne leur obéissoient pas; au lieu que Romulus voulut que les Patrons témoignassent à leurs Cliens, tous les sentiments d'humanité & de bienveillance qui convenoient à des hommes libres. Quoy qu'il en soit de la ressemblance que pût avoir le droit de Patronat, chez les Romains & chez les anciens Grecs, il est bien certain que les députez de Rome, n'ont point esté chercher chez les Athéniens, une Loy qu'ils eurent chez eux dès la fondation de leur Ville.

HISTOIRE DES ARGONAUTES.

LE VOYAGE DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

TROISIE'ME PARTIE.

LA Navigation des Argonautes est ce qu'il y a de plus difficile à expliquer dans l'Histoire de leur expédition. *21. Juin 1735.*
Le voyage que les Anciens leur font faire dans les Mers, dans les Fleuves, & même dans les Terres, pour aller & pour revenir d'un Pays assez voisin de la Grece, est si mal entendu, qu'il est presque impossible de le comprendre. Les Poëtes, ou pour avoir ignoré la Géographie, ou pour avoir voulu rendre ces Héros plus illustres, en supposant qu'ils

avoient ſurmonté les plus grands dangers, les font paroître dans tous les lieux où ils s'imaginoient qu'ils avoient pu ſe diſtinguer. Dans l'un, vous les voyez remonter le Tanaïs, porter leur navire, comme les Américains portent leurs canots, par des chemins longs, rudes & difficiles; ſe remettre ſur de nouveaux fleuves, qui les conduiſent dans les Mers du Nord; & après une longue & pénible navigation, rentrer par les colomnes d'Hercule, dans la Mer Méditerranée, & revenir dans la Theſſalie. Dans un autre, vous les trouvez ſur les côtes d'Afrique, où il leur arrive pluſieurs aventures. Dans d'autres enfin, ils errent ſur les côtes d'Italie, & dans le détroit de Sicile; & ce qu'il y a de plus incompréhenſible, c'eſt que des routes ſi égarées ſe trouvoient marquées par des monuments, & par des dénominations qu'on ne pouvoit guéres attribuer qu'au paſſage des Argonautes dans ces différents lieux.

Onomacrit. Apollonius, &c.

Pindare.

Homére.

Tâchons de débrouiller ce cahos, & ramenons l'hiſtoire de ce voyage à ce qu'il peut avoir de plus vray-ſemblable. Je ne parleray aujourd'huy que des aventures qui arrivérent aux Argonautes, depuis la Theſſalie d'où ils partirent, juſques dans la Colchide; celles du retour feront le ſujet d'une quatriéme Diſſertation. Cependant la réflexion préliminaire que je vais faire, léve d'avance une partie des difficultez qu'on vient d'entrevoir: c'eſt Euſtathe qui me la fournit. Le voyage des Argonautes, dit ce ſçavant Auteur, eſtoit une expédition militaire, laquelle, outre l'objet de la conquête de la Toiſon d'Or, en avoit encore d'autres, comme celuy de trafiquer ſur les côtes du Pont Euxin, & d'y établir différentes colonies pour en aſſûrer le commerce. Il falloit pour cela pluſieurs vaiſſeaux, & nombre de ſoldats; & il y en avoit en effet, comme il paroît par les colonies qu'établirent les deux Ecuyers de Caſtor & de Pollux, dont l'une fut appellée la colonie des Tyndarides, & l'autre celle des Héniochiens. Quelques-uns de ces vaiſſeaux abandonnérent la flotte, ou en furent ſéparez par quelque coup de vent; d'autres enfin, eurent différentes aventures qui les empêchérent de rejoindre leurs

r Sur le vers 686. de Denys Periegete.

compagnons. Mais les Poëtes, c'est toûjours Eustathe qui parle, n'ont fait mention que des Princes qui assistérent à ce voyage, & de la seule Navire Argo, de laquelle ils ont publié tant de merveilles; & cela, pour honorer les principales familles de la Grece, qui se vantoient de tirer leur origine de ces Héros.

Quoy qu'il en soit, dès que les Argonautes se furent embarquez, & que Jason eut offert un sacrifice à Neptune, il distribua les charges & les rangs que chacun devoit tenir dans le vaisseau, & ils sortirent du Golphe de Pagazée, côtoyérent la Magnésie, une partie de la Macédoine, & arrivérent à l'Isle de Lemnos, où une tempête, que le Pilote Tiphys dit devoir durer un mois, parce qu'elle avoit commencé le quatriéme jour de la Lune, les obligea de relâcher. Telle fut la premiére station des Argonautes, à laquelle Apollonius de Rhodes donne le nom de funeste, à cause de l'aventure que je vais raconter.

Val. Flac. l. 1.

Id. l. 2.

Lib. 1. v. 605.

Les femmes de Lemnos avoient manqué de respect à Vénus, & cette Déesse, pour les en punir, les avoit rendues d'une odeur si insupportable, que leurs maris les avoient abandonnées pour des esclaves qu'ils avoient prises sur les Thraces, avec qui ils estoient en guerre. Les Lemniennes picquées de ce mépris, firent un complot contre tous les hommes qui habitoient l'Isle, & les assassinérent une nuit. La seule Hypsipyle conserva la vie à son pere Thoas qui en estoit Roy. Quelque extraordinaire que paroisse ce fait, il est cependant unanimement attesté par tous les Anciens; car la variété qui se trouve entr'eux par rapport à quelques circonstances, bien loin de le détruire, prouve au contraire qu'il estoit généralement cru. Apollodore, & après luy Suidas, prétendent que le courroux de Vénus estoit fondé sur ce que les Lemniennes ne luy offroient plus de sacrifices. Le Scholiaste d'Euripide, après Higin, dit que cette Déesse estoit picquée de ce qu'on avoit laissé abolir une fête qu'on avoit coûtume de célébrer en son honneur; ce qui revient à peu-près au même, & estoit également punissable dans les principes

Lib. 2.

Sur la Trag. d'Hécube. Ch. 15.

Lact. sur le l. 5. de la Theb. de Stace. Valer. Flacc. l. 2. &c.

de la Théologie de ce temps-là. D'autres enfin, donnent pour fondement à la haine de cette Déesse, l'aventure du filet de Vulcain, fabriqué dans cette Isle, par le moyen duquel il découvrit aux Dieux l'adultére de sa femme avec Mars. Le sçavant Scholiaste d'Apollonius, dit, après Myrtilus de Lesbos, que c'estoit Médée, au retour des Argonautes, qui avoit infecté les femmes de Lemnos; mais cette opinion, qui change le temps de cet événement, n'a esté suivie par aucun autre Ancien.

Sur le premier livre des Argon.

On varie de même sur la maniére dont Hypsipyle sauva son pere; mais on convient assez que l'ayant caché dans un coffre, qu'elle fit ensuite transporter dans un bois près de la Mer, elle trouva le secret de le faire embarquer, ce qui ne fut découvert que long-temps après, & pensa coûter la vie à cette Princesse.

Pour mieux persuader aux Lemniennes que Thoas estoit mort, Hypsipyle fit célébrer des jeux funébres en son honneur; & les Argonautes qui arrivérent en ce temps-là dans cette Isle, en disputérent les prix. Pindare parle de ces jeux dans sa quatriéme Olympique, & raconte comment Erginus fils de Clymenus, qui avoit déja les cheveux blancs, avoit vaincu Calaïs & Zéthès enfants de Borée. Ce Poëte adjoûte que les Lemniennes témoins & juges de ces jeux, le voyant entrer dans la lice pour combattre avec ces deux jeunes Princes, & leur disputer le prix de la course, en avoient fait beaucoup de railleries. Erginus vainqueur, s'approchant d'Hypsipyle pour recevoir la couronne qui luy estoit destinée, voici Princesse, luy dit-il, un homme qu'on méprisoit à cause de sa vieillesse, mais vous voyez présentement qu'elle n'a rien diminué de la legéreté de mes pieds. Ces mains ont aussi encore toute la vigueur de la premiére jeunesse, & les cheveux blancs ne sont pas toûjours la marque d'un âge avancé. De-là le proverbe ancien, *les cheveux blancs d'Erginus*, dont le sens est, qu'il ne faut pas toûjours juger sur les apparences.

Puisque l'aventure des Argonautes à Lemnos est si géné-

ralement atteſtée, & qu'elle ne contient rien qui ne puiſſe eſtre arrivé, il ſuffit de faire diſparoître l'épiſode du courroux de Vénus, & dire que les Lemniennes, jalouſes des eſclaves qu'on leur avoit préférées, s'en vangérent de la maniére que je viens de raconter, dans le temps que la plus grande partie des hommes de cette Iſle, eſtoient occupez à la guerre de Thrace.

Ce fut dans ce temps-là que les Argonautes abordérent à Lemnos; les femmes accourues ſur le rivage, croyant voir les vengeurs de leurs époux, s'oppoſérent à leur deſcente, ainſi qu'on l'apprend d'un fragment de la Tragédie d'Eſchile intitulée Hypſipyle. Sophocle, dans ſes Lemniennes, adjoûtoit qu'il s'eſtoit livré un combat dans cette occaſion, mais que les Argonautes s'eſtant fait connoître, on quitta les armes, & on les reçut dans l'Iſle. Les charmes de ces femmes, qui ne parurent pas ſi dégoûtantes à nos voyageurs qu'à leurs maris, les retinrent à Lemnos, ou pendant deux ans, ſi on en croit Ovide, ou ſeulement un mois, ainſi que l'inſinue Valérius Flaccus, & ce fut Hercule qui les obligea enfin d'en ſortir; car ce Héros, ſuivant Apollodore & quelques autres Anciens, eſtoit demeuré dans le vaiſſeau, afin que n'eſtant point expoſé à prendre aucun engagement avec ces femmes, il pût être en état de retirer ſes compagnons d'un ſéjour qui retardoit l'exécution de leur deſſein. *Epit. d'Hyp. à Jaſon.* *Lib. 2.*

Jaſon laiſſa Hypſipyle groſſe de deux enfants, dont l'un fut nommé Thoas, comme ſon grand-pere, & l'autre Euneus, celuy-là même dont Homére fait deux fois mention dans ſon Iliade, & qui conduiſit les troupes des Lemniens au ſiége de Troye. C'eſt cet Euneus, pour le dire en paſſant, d'où deſcendoit la famille des Eunides, muſiciens ſi connus dans la ſuite à Athenes; ainſi qu'on peut le voir dans Euſtathe, & dans le grand Etymologicon. *L. 7. & l. 23.* *Sur le liv. 23. de l'Il.*

Après le départ des Argonautes, les Lemniennes ayant appris l'évaſion de Thoas, réſolurent de faire mourir Hypſipyle, qui s'eſtant embarquée ſecretement, fut priſe par des Pirates, qui la vendirent à Lycurgue. Ce Prince, quelques

Higin. c. 15. Stace Theb. lib. 3. Le Schol. de Pindare. Arg. des Némées.

années après luy confia l'éducation d'Opheltes son fils, qui périt par la morsure d'un serpent, dans le temps qu'Hypsipyle estoit allée montrer une fontaine aux Argiens, qui alloient à la guerre de Thébes. Ce fut cette aventure qui donna lieu à l'institution des jeux Néméens, célébrez en l'honneur de cet enfant, qui fut surnommé Archemore.

On ignore le reste des aventures de cette Princesse, & celles de son fils Thoas; mais on sçait par Homére, qu'Euneus regnoit encore au temps de la guerre de Troye, comme on l'a déja remarqué. Je ne dois pas dissimuler, au reste, que la généalogie de Thoas, pere d'Hypsipyle, donnée par tous les Anciens, fait naître de grandes difficultez sur l'événement que je viens de raconter; car, s'il estoit vray, comme le prétendent Diodore de Sicile, Ovide, Apollonius & Stace, qu'il estoit fils de Bacchus & d'Ariane, celle-là même que Thésée abandonna dans l'Isle de Naxe, à son retour de Créte, qu'il estoit le même que celuy qu'Oreste & Pylade firent mourir dans la Tauride, lorsqu'ils y enlevérent la Statue de Diane, comme le disent aussi les Anciens, il s'ensuivroit que la conquête des Argonautes, devroit être arrivée long-temps après Thésée; ce qui dérangeroit entiérement la chronologie de ce temps-là. Ainsi, je pense qu'on peut assûrer que comme les Grecs ignoroient la généalogie de ce Prince, par une méprise qui leur estoit assez ordinaire, lorsque plusieurs personnes avoient porté le même nom, ils le confondirent avec les autres Thoas, & avec celuy-là même qui regnoit dans la Tauride du temps d'Oreste & d'Iphigénie.

Lib. 4. Epit. d'Hip. Lib. 1. Lib. 5.

Les Argonautes ayant abandonné le séjour de Lemnos, allérent dans l'Isle de Samothrace. Il n'y avoit rien en ce temps-là de plus fameux que les mystéres des Dieux Cabires, qu'on célébroit dans cette Isle; & ils entreprirent ce voyage, particuliérement aux instances de Castor & de Pollux, qui, selon Diodore de Sicile, souhaitoient d'être initiez à ces mystéres, pour rendre les Dieux de Samothrace favorables à leur navigation, & pour accomplir en même temps, le vœu qu'Orphée avoit fait pendant la tempête qui les avoit obligez de relâcher

de relâcher à Lemnos. Ce fut pendant cette tempête que parurent ces feux qu'on voit ordinairement dans les gros temps, voltiger autour des mats & des voiles, & que les matelots regardent comme un préſage de la fin des orages, & ces feux furent nommez les feux de Caſtor & de Pollux.

Ces deux Princes, au reſte, eſtoient les plus accomplis de leur temps; Diodore de Sicile en fait un éloge magnifique, comme il paroît par l'extrait du ſixiéme livre de cet Auteur, que Conſtantin Porphirogénete nous a conſervé. Ils furent, dit-il, d'un grand ſecours aux Argonautes; toûjours prêts à ſecourir les foibles, & ceux qui eſtoient dans quelque danger, ils s'expoſoient eux-mêmes aux plus grands, pour les en délivrer; & ils donnérent tant de preuves de leur valeur, de leur piété & de leur amour pour la juſtice, qu'ils paſſérent pour les enfants de Jupiter, & méritérent après leur mort les honneurs divins. *Excerpta Val. pag. 221.*

Il y a apparence que ce fut au ſortir de la Samothrace, & avant que d'entrer dans l'Helleſpont, que nos Argonautes furent attaquez par les Tyrrhéniens, qui leur livrérent un ſanglant combat; tous nos Héros y furent bleſſez, excepté Glaucus, qui diſparut en cette occaſion, & fut mis au nombre des Dieux de la Mer, ſur le témoignage de Jaſon, qui dit l'avoir vû au fond des eaux avec les autres divinitez maritimes. Aucun des anciens Auteurs des Argonautiques n'a parlé de cet événement, le ſeul Athénée en fait mention ſur l'autorité de Poſis, & cite le troiſiéme livre de l'Amazonide de cet ancien Auteur, & je le place icy parce qu'il eſt ſuppoſé eſtre arrivé avant l'hiſtoire que je raconteray dans un moment, & parce que c'eſtoit dans l'Archipel que ces Pirates faiſoient leurs courſes ordinaires. Pour connoître ces Tyrrhéniens, il eſt bon de ſçavoir qu'Athis Roy de Méonie eut deux enfants, Lydus qui donna ſon nom aux Méoniens ſur leſquels il regna, & Tyrrhénus, qui s'eſtant mis à ſa tête d'une puiſſante colonie, alla s'établir dans cette partie de l'Italie qui fut appellée la Tyrrhénie. Pluſieurs de ces Tyrrhéniens ſe répandirent dans la Méditerranée, où ils devinrent très-célébres par *L. 7. c. 12.* *Voyez Herod. liv. 1.* *Aujourd'huy la Toſcane.*

leurs pirateries, & se firent des établissements en différents lieux; ils se rendirent même dans la suite maîtres de l'Isle de Lemnos, d'où ils chassérent les Minyens, descendants des Argonautes. Ces Tyrrhéniens, au reste, à cause de leur vie errante & vagabonde, furent quelquefois confondus avec les Pélasges; c'est sous ce nom qu'en parloient Hellanicus & Myrtile de Lesbos: ce que Denys d'Halicarnasse nie formellement, quoyqu'il convienne qu'ils estoient aussi Pélasges, mais distinguez de tous les autres, ce qui au fond ne fait qu'une question de nom.

Phal. lib. 2. Bochart croit qu'il falloit les nommer Tyrséniens, & adjoûte que la fable qu'Ovide raconte de leur métamorphose en Dauphins opérée par Bacchus, qu'ils voulurent enlever, n'est fondée que sur ce qu'ils avoient sur la proue de leurs vaisseaux, la figure du poisson nommé *Tursio*, le Marsoüin, qui ressemble au Dauphin; mais je crois que leur véritable nom venoit de leur Chef Tyrrhénus, comme toute l'Antiquité en convient.

Pour revenir maintenant à mes Argonautes, qu'une digression nécessaire avoit fait perdre de vûe, je pense que Glaucus, l'un de leurs anciens compagnons, ayant esté tué dans l'occasion dont je viens de parler, Jason publia la vision qu'il avoit eue pour le faire mettre au nombre des Dieux de la Mer. Il y a eu plusieurs personnes qui ont porté le nom de Glaucus, mais je suis persuadé que l'Argonaute estoit ce célébre nageur de la ville d'Anthédon, dont Ovide & Philostrate racontent la métamorphose, quoyque d'une maniére différente des Auteurs des Argonautiques.

Quoy qu'il en soit, après ce combat nos Héros, si nous *Lib. 2.* en croyons Apollonius de Rhodes, relâchérent par le conseil d'Orphée, dans l'Isle Electride; mais comme il ne raconte aucune aventure à ce sujet, que même aucun Géographe n'a *L. 3. c. 26.* jamais sçû où estoit cette Isle; que, selon Pline, les Isles Electrides ne sont qu'une fiction des Poëtes Grecs, *vanitatis Græcæ certissimum documentum, adeo ut quas earum designent, haud umquam constiterit,* & qu'en effet l'arbre qui distille l'ambre, & qui auroit pû leur donner ce nom, ne se

trouve point dans ces Mers, je n'en diray rien davantage.

Après les aventures que je viens de raconter, les Argonautes estant entrez dans l'Hellespont, tournérent vers l'Asie, & abordérent sur les côtes de la petite Mysie au-dessus de la Troade; ce fut là qu'Hercule estant descendu à terre pour aller chercher du bois propre à faire une rame, la sienne s'estant rompue, perdit Hilas qu'il avoit envoyé puiser de l'eau dans une fontaine voisine. Poliphémus qui avoit accompagné Hercule, publia pour le consoler, que ce jeune Prince avoit esté enlevé par les Nymphes du lieu, ce qui n'empêcha pas que ce Héros ne fît retentir tous les rivages d'alentour de ses cris & de ses plaintes. Valérius Flaccus raconte d'une maniére très-poëtique cet événement, qui n'a rien que de fort naturel. Il feint que Junon, qui ne cessa jamais de persécuter Hercule, ayant rencontré sur le rivage, des Nymphes qui dansoient, avoit inspiré à Dryope un tendre amour pour Hilas; qu'ayant ensuite fait paroître un Cerf privé, le jeune homme l'avoit poursuivi jusqu'à la fontaine où habitoit la Nymphe, où elle l'avoit enlevé dans le temps qu'il s'estoit baissé pour boire, & se rafraîchir.

Apollod. l. 1. Diod. Virgile, &c.

Voyez sur Hilas la Dissertation précédente.

Cependant les Argonautes que l'absence d'Hercule impatientoit, tinrent conseil pour sçavoir s'ils devoient l'attendre, ou profiter du vent favorable qui les invitoit à partir. Les sentiments estoient partagez, lorsque Jason, mécontent de ce Héros, qui luy disputoit le commandement, & qui consumoit tous les vivres, comme le disent la plûpart des Anciens, fit servir à sa politique l'apothéose de Glaucus, & publia que ce nouveau Dieu de la Mer luy estant apparu, avoit annoncé que le destin s'opposoit au voyage d'Hercule dans la Colchide, & qu'il estoit déterminé qu'il ne verroit jamais les rivages du Phase; ce qui réunit les avis pour le départ. Télamon qui vouloit qu'on attendît ce Prince, abandonna apparemment ses compagnons, puisque nous allons le trouver avec Hercule dans l'aventure que je vais décrire.

Apollon. l. 2.

C'est ici que quelques Anciens placent la premiére prise de Troye; car, selon eux, Hercule estant allé alors dans la

Diod. lib. 5. Apollod. l. 2. &c.

Troade, pays voisin de la Mysie, dans le temps qu'Hésione, fille de Laomédon, alloit estre exposée à un monstre qui devoit venger Neptune, à qui ce Prince avoit refusé la récompense qu'il méritoit pour avoir bâti les murs de Troye, il délivra cette Princesse, & n'ayant pû recevoir de ce Roy toûjours perfide, le prix dont ils estoient convenus, il saccagea la ville, le tua, donna sa couronne au jeune Podarce, si connu depuis sous le nom de Priam, & fit épouser Hésione à son cousin Télamon, qui l'emmena dans la Grece. Poliphémus qui l'avoit aidé dans cette entreprise, s'établit dans
Lib. 2. la Mysie, où il fit bâtir la ville de Cyus, selon Apollodore, & en fut Roy.

Lib. 5. Diodore de Sicile assûre qu'Hercule délivra Hésione avec le secours des autres Argonautes, qui laissérent cette Princesse entre les mains de son pere jusqu'à leur retour, qu'Hercule & Télamon l'estant allez redemander, ce Prince la leur avoit refusée, & que ce fut alors qu'ils saccagérent Troye, & enlevérent Hésione que Télamon épousa. Remarquons en passant, qu'Apollonius de Rhodes, ni Onomacrite, ne font aucune mention de cet événement, quoyqu'ils ayent écrit dans un grand détail le voyage des Argonautes.

On croit que ce fut après cette expédition, qu'Hercule alla en Lydie chez Omphale, ainsi qu'on l'apprend d'Ephore,
Lib. 2. quoyque Hérodote, cité par Apollodore, dise qu'il y estoit pendant le voyage de la Colchide, les Argonautes, suivant Phérécide cité par le même Auteur, l'ayant abandonné dans le Golphe de Magnésie, & que l'endroit où ils l'avoient laissé avoit esté nommé *Aphétes,* lieu d'abandonnement; mais j'aime mieux m'en rapporter à Homére dont l'autorité est toûjours d'un si grand poids dans ces matiéres, qui dit dans le liv. 1. v. 243. qu'Hercule ayant essuyé une rude tempête excitée par Junon après la prise de Troye, il fut obligé de relâcher seul dans l'Isle de Cos. Comme ce passage d'Homére est décisif, je vais le rapporter; c'est dans l'entretien que le Sommeil
Trad. de M. d'Acier. a avec Junon, qui luy ordonnoit d'endormir Jupiter. « Junon » vénérable Déesse, luy dit-il, j'endormirois bien tout autre

des Dieux immortels, & les mouvements mêmes de l'Océan « rapide, qui est l'origine de tout, mais je n'approcheray point « de Jupiter fils de Crone, s'il ne me l'ordonne; car un ordre « semblable, que vous me donnâtes autrefois, m'a rendu sage. « Un jour qu'Hercule revenoit d'Ilion par mer, après avoir « saccagé cette ville, je m'insinuay dans le cœur de Jupiter, vous « fites alors bien de la peine à ce Héros, vous excitâtes une « furieuse tempête contre luy, vous l'obligeâtes à relâcher à « l'Isle de Cos, éloigné de tous ses amis. » Qu'on ne dise pas que ce fût peut-estre de cette Isle qu'il partit pour aller en Lydie, car Homére raconte dans le livre suivant, qu'après que Jupiter, pour punir Junon de l'avoir trompé, l'eut suspendue avec deux enclumes aux pieds, & attachée avec une chaîne d'or, il délivra Hercule de sa captivité. *Je l'en tiray,* dit ce Dieu, parlant de l'Isle de Cos, *& je le ramenay à Argos, après qu'il eut essuyé bien des travaux.*

La circonstance de ce passage, où le Sommeil dit qu'Hercule aborda seul à l'Isle de Cos, éloigné de tous ses amis, dépend d'un autre passage du cinquiéme livre où Homére fait dire à Tlépoléme qu'Hercule estoit venu attaquer Troye avec six vaisseaux; ce qui confirme encore ce que j'ay dit au commencement de cette Dissertation au sujet de la flotte des Argonautes, sur l'autorité d'Eustathe. Il paroît qu'Hercule & Télamon en commandoient six; & que la tempête les ayant séparez, il n'y eut que celuy que montoit le premier de ces deux Héros, qui aborda à l'Isle de Cos.

Après avoir traversé l'Hellespont, les Argonautes entrérent dans la Propontide, & abordérent à Cysique, ville située au pied du Mont Dyndime, dans une petite Isle du même nom que la ville, mais qui communiquoit au continent par deux ponts, ainsi que le rapporte Strabon, & qui, selon Pline, fut jointe par Alexandre, à la terre-ferme. Cysicus qui en estoit Roy, possédoit cette contrée, qui s'étend au-dessus de la petite Mysie, entre les fleuves Esépus & Rhyndacus, jusqu'au pays des Dascyliens, pays que Strabon nomme la Molionide. Ce Prince estoit fils d'un autre Cysicus, qui estoit venu de

Ptolom. Plin., Strabon. Lib. 12. Lib. 5. c. 32.

Voyez le P. Hardouin sur le

ch. 32. du cinquiéme livre de Pline. Thessalie, & avoit donné son nom à l'Isle & à la Ville. Il avoit épousé Ænete, fille d'Euphorus Roy de Thrace. Outre les Molions qui habitoient la Capitale, il y avoit, selon Apollonius, *L. cit.* des Géants qui avoient chacun six bras & six jambes, & qui estoient la terreur de tous leurs voisins. On croyoit qu'ils estoient originaires de Thessalie, où Junon les avoit fait sortir de terre pour faire périr Hercule. *Déilochus cité par les anciens Scholiastes.* C'estoient sans doute quelques Pirates qui croisoient sur ces côtes avec six vaisseaux marquez par le nombre de leurs bras & de leurs jambes, ou, ce qui revient au même, quelques brigands qui ravageoient le pays, ainsi que nous l'apprenons de Polygnostus, cité par les anciens Scholiastes, car on donnoit le nom de Géants à ces sortes de bandits, aussi-bien qu'à ceux qui estoient d'une taille extraordinaire.

Comme l'Oracle consulté par Cysicus, luy avoit ordonné de recevoir favorablement les Argonautes, il vint au-devant d'eux, & Jason, avec quelques-uns de ses compagnons, l'accompagnérent dans la ville, d'où ils revinrent chargez de présents. Pendant leur absence, les Géants dont je viens de parler, attaquérent ceux qui estoient demeurez dans le vaisseau, & Hercule les fit tous périr; ainsi il faut conclurre que cette aventure arriva avant que ce Héros eût esté abandonné. Jason se rembarqua pour continuer son voyage, mais la nuit suivante, le vent l'ayant obligé de relâcher dans la même Isle, Cysicus qui fut averti qu'un vaisseau venoit d'entrer dans le port, & qui s'imaginoit que les Argonautes estoient déja bien loin, crut que c'estoit les Pélasgiens ses ennemis, avec lesquels, *Lib. 2.* selon Apollodore, il estoit continuellement en guerre, & comme les Argonautes eux-mêmes ne sçavoient pas non plus où ils estoient, on se battit jusqu'au jour, que l'on commença à se reconnoître. Cysicus fut trouvé parmi les morts, au grand regret de ses sujets & de Jason qui l'avoit tué. Pour expier ce crime involontaire, nos voyageurs, aprés avoir fait à ce Prince de magnifiques funérailles, offrirent un sacrifice à la mere des Dieux, & luy bâtirent sur le Mont Dyndime, un temple qui devint fort célébre dans la suite. Les Poëtes, qui

mêlent toûjours du surnaturel à des aventures qui d'elles-mêmes n'ont rien d'extraordinaire, publiérent que Cybéle avoit fait sortir de terre, une fontaine : fiction fondée sans doute sur ce que les Argonautes trouvérent une source dans cette montagne, dont l'eau leur servit pour bâtir leur temple, & pour sacrifier à la Déesse. Clyte, fille de Mérops, & femme de Cysicus, ne pouvant survivre à la perte d'un époux qu'elle aimoit tendrement, se pendit de désespoir, ainsi que le rapportent Apollonius, & son Scholiaste, qui avoit emprunté l'histoire que je viens de raconter, du Périple de Callisthéne : ouvrage dont il ne reste que ce morceau. Au sortir de Cysique, nos voyageurs arrivérent dans la Bébrycie, qui estoit l'ancien nom de la Bithynie, si nous en croyons Servius. Là regnoit Amycus, qui avoit coûtume de défier au combat du Ceste, ceux qui arrivoient dans ses Etats. Pollux accepta le défi, mais ayant appris que ce Prince luy dressoit des embûches pour le faire périr, il appella à son secours quelques-uns de ses compagnons, & le fit périr luy-même. Théocrite, dans l'Idylle qu'il a composée en l'honneur des Dioscures, décrit ce combat ainsi que Valérius Flaccus. Virgile, toûjours attentif à garder la vraisemblance, parlant de Butès célébre dans le combat du Ceste, dit qu'il venoit du pays des Bébryciens, & qu'il se vantoit de tirer son origine d'Amycus.

Apollon. l. 1.

Sur le cinquiéme de l'Enéide, vers 373.

Id. 22.

Lib. 4.

Lib. 5.

Victorem Buten immani corpore, qui se
Bebrycia veniens, Amyci de gente ferebat.

Après la mort d'Amycus, les Argonautes sortirent de ses estats pour continuer leur voyage ; mais un coup de vent les ayant jettez sur les côtes de Thrace, ils prirent terre à Salmidesse, où regnoit Phinée fils de Phoenix, Prince vieux & aveugle, qui estoit sans cesse tourmenté par les Harpies. Il y a des Auteurs qui font regner Phinée dans la Bithynie, d'autres dans l'Arcadie ; mais l'opinion la plus commune, & celle que suit Servius, est qu'il estoit Roy de Salmidesse dans la Thrace. Il avoit épousé Cléobule, selon le même Auteur, ou Cléopatre fille d'Orythie & d'Apollon, ou plûtôt de Borée

Sur le vers 210. du troisiéme de l'Enéide.

Apollon. l. 2.

Roy d'une autre partie de la Thrace, & son voisin, & en avoit eu deux fils, Plexippe & Pandion; mais ayant dans la suite répudié cette Princesse pour épouser Idea fille de Dardanus, cette marâtre, pour se défaire de ces deux Princes, les accusa d'avoir voulu la deshonorer, & le trop crédule Phinée leur fit crever les yeux. Les Dieux, adjoûte-t-on, pour le punir, se servirent du ministére de l'Aquilon, qui l'aveugla; ce qui veut dire, sans doute, que Borée son beau-pere luy fit le même traitement qu'il avoit fait à ses deux fils. Comme les traditions de ces anciennes histoires n'estoient jamais uniformes, il y a des Auteurs qui prétendent que Phinée fut aveuglé par Neptune, pour avoir enseigné aux Argonautes le chemin de la Colchide; d'autres enfin, que ce fut pour avoir revelé les secrets des Dieux, ce qui marque quelque indiscrétion de ce Prince, semblable à celle de Tyresias. On adjoûte qu'il fut en même temps livré à la persécution des Harpies. Ces monstres dont les Poëtes ont tant parlé, estoient, selon Hésiode, enfants de Thaumas & d'Electra. C'estoient trois filles nommées Celæno, Ocypéte & Aëllo, qui, avec un visage de femme, avoient un bec & des ongles crochus, & un ventre prodigieusement gros:

Apollod. l. 2.

Apollod. l. cit.

Theog.

> *Virginei volucrum vultus, fœdissima ventris*
> *Proluvies, uncæque manus, & pallida semper*
> *Ora fame.*

Virg. lib. 3.

Elles causoient la famine par-tout où elles passoient, enlevoient les viandes sur la table de Phinée, infectoient ce qu'elles touchoient, & prédisoient l'avenir.

Phinée ayant reçu favorablement les Argonautes, & leur ayant promis un guide pour les conduire à travers les Roches Cyanées, ou Symplegades, dont le passage estoit regardé alors comme extrêmement dangereux, ils s'offrirent d'employer tous leurs efforts pour le délivrer de la persécution de ces monstres; & Calaïs & Zéthès enfants de Borée, qui avoient des aîles, les poursuivirent sans relâche jusqu'aux Isles *Plotæ* dans la mer d'Ionie, & ce fut-là qu'ils reçurent ordre des Dieux,

Servius, sur le liv. 3. de l'Eneide.

des Dieux, par le ministére d'Iris, de les laisser tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour, στροφή, fit changer de nom à ces Isles, qui depuis ce temps-là furent appellées Strophades. *Serv. 16.*

On voit bien que cette fiction est une enveloppe qui cache quelque vérité, & elle n'a pas manqué d'exercer la sagacité des Anciens & des Modernes. Paléphate dit que les Harpies estoient les filles mêmes de Phinée, qui, par leurs débauches, ruinérent ce Prince infortuné. *De Incredib.* Servius pensoit que c'estoit les Furies qui luy reprochoient sans cesse sa cruauté à l'égard de ses enfants; *Ibid.* & il est vray que les Anciens ont quelquefois confondu les Harpies avec les Furies: Virgile leur donne ce nom, en faisant dire à Celæno, *Ego Furiarum maxima pando,* *Lib. 3.* sur quoy Servius fait cette remarque, *Sane apud inferos Furiæ dicuntur & canes, apud Superos Diræ & aves, in medio verò Harpiæ dicuntur; unde duplex in his effigies invenitur.* M. le Clerc a imaginé sur ce sujet, un dénouement très-ingénieux, *Bibl. univ. t. 2.* en disant que les Harpies estoient un amas prodigieux de sauterelles, qui ayant ravagé la Bithynie & la Paphlagonie dans le temps que les Argonautes y passérent, y avoient causé la famine. Le mot *Arba* dont les Latins ont formé celuy de *Harpia,* veut dire une sauterelle. Un vent de Nord, adjoûte cet Auteur, les chassa, & les poussa jusque dans la mer d'Ionie, & on publia que les enfants de Borée en avoient délivré le pays. Tout ce que les Poëtes ont dit des Harpies, convient parfaitement à ces insectes; causer la famine, c'est enlever les viandes sur la table des Princes mêmes. On disoit qu'elles estoient invulnérables, ce qui est vray par rapport à leur nombre, qui est quelquefois prodigieux; qu'elles estoient les chiens de Jupiter ou de Junon; qu'elles prédisoient l'avenir, & que c'estoit le Tartare qui les avoit vomies, parce que ce fléau estoit regardé comme un effet de la colére du Ciel, & qu'il annonçoit la famine. On adjoûtoit qu'elles revenoient toûjours, après qu'on les avoit éloignées, aussi est-il vray que toute l'adresse humaine ne sçauroit arrêter le dégât qu'elles font; qu'elles estoient filles de la Terre & de Neptune, parce que la Physique de ce temps-là enseignoit que tous les insectes

estoient formez du mêlange de la terre & de l'eau. Les noms même qu'on leur donne, conviennent à merveille à cette explication; *Ocypéte*, veut dire qui vole, *Celæno*, obscurité ou nuage, & *Aëllo*, tempête. Elles volent en effet, obscurcissent l'air, & il n'y a point de tempête si dangereuse que les ravages qu'elles causent.

On ne peut nier que cette explication ne soit très-ingénieuse, cependant je ne sçaurois l'adopter; car, 1.° M. le Clerc se trompe, en plaçant la scéne de cet événement dans la Bithynie, c'estoit dans la Thrace que regnoit Phinée, & le vent de Nord ne les auroit jamais conduites de-là dans la mer d'Ionie. 2.° Pour soûtenir cette explication, il ne faut regarder Calaïs & Zéthès que comme l'emblême du vent de Nord, & l'Antiquité les regarde comme deux personnages très-réels, enfants de Borée & d'Orythie fille de Pandion Roy d'Athenes, & les temps y conviennent très-bien. Tout s'accorde dans cette fable, avec l'histoire de ce temps-là. Phinée avoit épousé la sœur de ces Princes, & il n'est pas étonnant qu'ayant trouvé leur beau-frère accablé autant par ses malheurs que par sa vieillesse, ils l'ayent servi avec tant de zéle. Je n'ignore pas que Borée a souvent esté confondu avec le vent de Nord, & que Platon a dit que l'enlevement d'Orythie n'avoit d'autre fondement que la chûte de cette Princesse, que le vent fit tomber dans la mer; mais je sçais aussi qu'on l'a souvent regardé comme un Prince de Thrace, & que ces allégories ne sont fondées que sur ce que le vent de Nord souffloit dans la Gréce, en passant par la Thrace où regnoit Borée.

Resteroit à sçavoir ce que c'estoit donc que les Harpies qui persécutoient tant Phinée, & dont aucun effort n'avoit pû le délivrer avant l'arrivée des Argonautes. Ne pourroit-on pas penser qu'on a voulu désigner par-là, quelques voisins inquiets & remuants, ou quelques corsaires qui faisoient des descentes continuelles sur les terres de Phinée, & qui revenoient toûjours, après qu'on les en avoit chassez? Ils enlevoient les viandes jusque sur sa table, parce qu'ils luy ôtoient

le moyen d'en avoir; & ils passoient pour estre les chiens de Junon, parce qu'on les regardoit comme les ministres de la vengeance céleste, qui punissoit la cruauté de ce Prince. Calaïs & Zéthès, avec un vaisseau que Borée leur fit équiper, donnérent la chasse à ces corsaires, & les poursuivirent jusqu'aux Isles Strophades, où ils les firent périr, ou les perdirent de vûe. Ce que dit Apollodore, se lie naturellement avec cette explication, & nullement avec celle de M. le Clerc. Cet ancien Auteur rapporte qu'une de ces Harpies tomba dans le fleuve Tigris, sur les côtes du Péloponnese, qui fut depuis appellé l'Harpis, & que l'autre vint jusqu'aux Eschinades, d'où elle rebroussa chemin, & se laissa tomber de lassitude dans la mer; ce qui veut dire, sans doute, qu'un de ces corsaires périt à l'embouchûre de l'Harpis, l'autre auprès des Isles Eschinades, & que le troisiéme fut poursuivi jusqu'aux Strophades dans la mer d'Ionie. Depuis cet événement, on n'entend plus parler de Calaïs & de Zéthès, parce qu'apparemment ils ne rejoignirent plus les Argonautes, dont ils s'estoient trop éloignez. *Lib. 2.*

Diodore de Sicile raconte autrement ce qui se passa entre les Argonautes & Phinée. Il dit seulement que ce Prince, qui tenoit ses deux enfants enfermez dans une étroite prison, ne voulut jamais leur rendre la liberté, quelqu'instance que luy en fissent les Argonautes, & qu'Hercule, que cet Auteur met encore de leur nombre, luy ôta la vie, & partagea ses estats entre ces deux enfants; & cet Historien, d'ailleurs si fidéle à rapporter les anciennes fictions, ne dit rien des Harpies. *Lib. 4.*

Phinée, avant le départ de ses hôtes, leur donna de salutaires avis touchant leur navigation, sur-tout pour ce qui concernoit le passage des Cyanées. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il leur prêta un de ses vaisseaux, pour les conduire plus sûrement; & c'est ce qu'on peut très-bien conclurre des paroles de Servius, qui dit que ce Prince leur donna un guide. *Sur le troisiéme de l'Enéide.*

Les Cyanées ou Symplegades, sont deux petites isles, ou plûtôt un amas de rochers d'une figure irréguliére, qui se

trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont Euxin, & dont une partie eſt du côté de l'Aſie, l'autre du côté de l'Europe; & aſſez près les uns des autres, pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile. Les flots de la mer, qui viennent s'y briſer avec beaucoup de fracas, font élever une eſpéce de fumée qui obſcurcit l'air. Comme, ſelon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt ſtades de diſtance, & qu'à meſure qu'on en eſtoit proche ou loin, ils paroiſſoient ſe joindre ou ſe ſéparer, on croyoit, en les voyant dans l'éloignement, qu'ils ſe rejoignoient pour engloutir les vaiſſeaux qui y paſſoient. Ce que Pline exprime ainſi: *Cyaneæ ab aliis Symplegades appellatæ, traditæque fabulis inter ſe concurriſſe, quoniam parvo diſcretæ intervallo, ex adverſo intrantibus geminæ cernebantur, paulumque deflexâ acie, coeuntium ſpeciem præbebant.* Et c'eſt, en effet, ce qui leur fit donner le nom de Symplegades, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. Juſtin dit la même choſe du détroit de Sylla dans la mer de Sicile: *Ea eſt procul inſpicientibus natura loci, ut ſinum maris, non tranſitum putes, quò cum acceſſeris, diſcedere ac ſejungi promontoria, quæ antea juncta fuerant arbitrare;* ce que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'Homére, par un privilége poëtique, a transféré les Roches Cyanées dans ce détroit, ou plûtôt, comme le remarque Strabon, c'eſt que la tradition apprenant que les Cyanées eſtoient errantes, ce Poëte a imaginé la même choſe des écueils de Sylla & de Charybde, tirant toûjours le fond de la Fable de quelque hiſtoire connue.

Lib. 7.

Lib. 4. c. 13.

Effrayez à la vûe de ce détroit, les Argonautes lâchérent une colombe, pour voir ſi elle y paſſeroit ſans danger; & voyant qu'elle l'avoit traverſé heureuſement, ils y paſſérent eux-mêmes. Cette colombe eſt ſans doute l'emblême d'un vaiſſeau leger qui alla découvrir le paſſage, & je ne doute point que ce ne fût celuy-là même que Phinée avoit prêté aux Argonautes. Voilà où ſe réduit tout ce que les Anciens ont dit de ce célébre paſſage. Si ce fut, ſelon Homére, Junon qui favoriſa les Argonautes dans cette occaſion, parce qu'elle aimoit Jaſon, c'eſt que l'air fut tranquille & la mer calme,

lorſqu'ils paſſérent à travers ces roches. Apollodore dit que la colombe y perdit le bout de ſa queuë, parce qu'apparemment elle y briſa ſon gouvernail, & que la navire Argo en fut quitte pour un morceau de ſa pouppe qui heurta. On adjoûte que Neptune, depuis ce moment, fixa ces roches, parce que le paſſage eſtant deſormais connu, on ne fit plus de difficulté de le tenter, & le commerce fut libre dans cette mer; car ſi nous en croyons Plutarque, ce fut par ce voyage des Argonautes que ſe fit l'ouverture du commerce des Grecs ſur les côtes du Pont Euxin, Jaſon, avec ſes compagnons, ayant nettoyé cette mer des corſaires qui l'infeſtoient, & exterminé quelques tyrans qui s'oppoſoient au paſſage des vaiſſeaux.

Lib. 1.

Vie de Theſée.

Je ne dois pas oublier de dire qu'on voit encore aujourd'huy ſur une de ces roches, une colomne qui ſert à régler la route des pilotes qui paſſent en cet endroit.

Tournefort, voyage du Lev. Lett. 15.

Comme les Argonautes ne perdoient guéres les côtes de vûe, & qu'ils eſtoient ſouvent obligez de prendre terre pour avoir des vivres & de l'eau, ils s'arrêtérent au pays des Marrandyniens. Lycus qui en eſtoit Roy, les reçut d'autant plus favorablement, qu'il eſtoit Grec d'origine, & un des deſcendants de Pélops. Il venoit d'apprendre la victoire de Pollux ſur le tyran Amycus, qui quelque temps auparavant avoit tué Priolas ſon frere; ainſi il chercha à divertir ſes hôtes, & à les régaler ſplendidement; mais leur joye fut bientôt troublée, par les deux pertes qu'ils firent pendant leur ſéjour dans ce pays. Un jour qu'ils prenoient le divertiſſement de la chaſſe, Idmon fils d'Abas, & qui paſſoit pour eſtre le fils d'Apollon, parce qu'il prédiſoit l'avenir, fut bleſſé par un ſanglier, & mourut de ſa bleſſure; & dans le temps que Jaſon luy faiſoit préparer de magnifiques funérailles, Typhis, le pilote du vaiſſeau, fut emporté par une maladie. Ils furent mis l'un & l'autre dans le même tombeau; & après qu'on eut nommé Ancée pour remplir la place de Typhis, on remit à la voile. Cet Ancée eſtoit Phénicien d'origine, ou, ce qui revient au même, Chananéen, & petit-fils de Phœnix

Nymphis in Heracl. & Herodorus. Vide Schol. Valerii Flacci.

Chan. lib. 1. cap. 8.

frere de Cadmus, ainsi que nous l'apprenons de Bochart.

Il y a quelque variété dans les Anciens, sur celuy qui remplaça Typhis. Théotime dit que sa fonction avoit esté donnée à Euphémus, dont je parleray fort au long dans la Dissertation suivante. Valerius Flaccus la fait remplir par Erginus, sur l'oracle même de la navire Argo, qui s'expliqua en sa faveur; & ce Poëte avoit pris cette tradition dans Herodorus auteur ancien, qui prétendoit même que ce n'estoit qu'au retour des Argonautes qu'arriva la mort de Typhis, mais ces sortes de détails n'intéressent guéres.

Voyez l'ancien Scholiaste de ce Poëte.

Les Argonautes continuérent leur voyage sous la conduite du sage Ancée, côtoyérent la Cappadoce & plusieurs autres pays; & après une rude tempête, ils relâchérent à l'Isle Aretiade consacrée à Mars, où ils rencontrérent les enfants de Phryxus, qui venoient d'y estre jettez par le même orage, & que Æétes leur ayeul maternel envoyoit dans la Grece, pour y recueillir les biens de leur pere. Après s'estre reconnus comme parents, ils se racontérent leurs aventures, & estant entrez ensemble dans le temple de Mars, ils luy offrirent un sacrifice. Jason instruisit les enfants de Phryxus de son dessein, & les exhorta de venir avec luy dans la Colchide, & de l'aider à enlever la Toison d'or. Argus, l'aîné de ces Princes, luy parla de la cruauté & des forces de son ayeul, & luy fit entrevoir les difficultez de cette entreprise. Jason en fut effrayé, mais Pelée le rassûra, par l'espérance qu'il luy donna du secours des Dieux, dont ils avoient déja tant de fois éprouvé la protection. Ainsi ils partirent tous ensemble de l'Isle de Mars; & après un rude combat qu'ils eurent à essuyer contre les oiseaux de cette Isle, qui lançoient leurs plumes comme des fléches, ainsi que le racontent Apollonius & Pomponius Mela, c'est-à-dire, contre les habitants, qui les poursuivoient à coups de fléches; & ayant passé plusieurs Isles, & des terres qu'ils ne connoissoient point, & où ils n'osérent aborder, ils découvrirent enfin le Mont Caucase, entrérent de nuit dans la riviére du Phase, & s'arrêtérent assez près d'Æéa, qui estoit la capitale de la Colchide. Jason fit d'abord des libations en

Lib. 2.

Tous ces pays sont nommez dans Onomacr.

l'honneur du Dieu du fleuve & de ceux du pays; & ayant jetté l'ancre, on délibera le reste de la nuit, sur la maniére dont on se présenteroit le lendemain devant le Roy, qui ayant appris le dessein des Grecs, avoit resolu dans son Conseil, de les faire périr.

Tout ce détail est tiré d'Apoll. de Rhodes & d'Onomacrite.

Ici les Poëtes ont cherché à embellir par de magnifiques fictions, une histoire qui n'avoit rien de trop surprenant. Jason alloit redemander les trésors d'Athamas, que Phryxus avoit enlevez; & comme apparemment l'histoire qui en faisoit mention, estoit écrite dans l'ancienne langue des Grecs, qui se trouvoit mêlée de beaucoup de mots Phéniciens que Cadmus avoit apportez dans la Grece, mots qui présentoient souvent un double sens, on ne manqua pas de prendre celuy qui fournissoit des idées poëtiques, & approchoit le plus du merveilleux. C'est ce qui me reste à exposer & à expliquer.

D'abord les Dieux sont mis en jeu, parce que cette machine réüssissoit ordinairement. Minerve & Junon, après avoir tenu conseil, conviennent qu'il faut rendre Medée amoureuse de Jason, ne doutant pas que cette Princesse, qui possédoit l'art des enchantements & tous les secrets de la Magie, n'employât tous ses soins pour délivrer son amant des dangers où la cruauté du Roy alloit l'exposer. Ils se rencontrent l'un & l'autre au milieu d'un bois, près d'un temple consacré à Hécate, dont ils alloient implorer le secours. Medée touchée de la beauté du jeune Grec, luy promet toute sorte de secours, & luy enseigne de quelle maniére il pourra vaincre les obstacles qu'on va luy opposer pour conquérir la Toison d'or. Jason, après avoir reçu les serments de la Princesse, & luy avoir promis une fidélité éternelle, se présente hardiment devant le Roy. Ce Prince, troublé des frayeurs & des présages d'un songe funeste que les Dieux luy avoient envoyé, instruit aussi par la renommée, des aventures des Argonautes, proposa à Jason des conditions, qui naturellement devoient le faire périr. Il luy ordonna d'abord de mettre sous le joug, des taureaux, présent de Vulcain, qui avoient les pieds & les cornes d'airain, & qui jettoient des torrents

Apollonius; Onomacr. &c.

Onomacr.

de flammes par la bouche & par les narines, de les attacher à une charrue de diamants, ensuite de labourer avec ces taureaux, quatre arpents du Champ de Mars, qui n'avoient jamais esté labourez; d'y semer des dents de dragon, d'où devoient sortir à l'instant des gens armez & prêts à combattre *; de les exterminer tous, sans qu'il en restât un seul; enfin, de tuer le dragon qui veilloit à la conservation de la Toison d'or, & d'exécuter tous ces travaux en un seul jour. Jason accepte les conditions, & le lendemain de grand matin, on s'assemble dans le Champ de Mars; le Roy d'un côté, environné de tout le peuple, qui estoit sorti en foule de la capitale, de l'autre tous les Argonautes, consternez du danger qu'alloit courir leur Chef. Ce Prince, muni d'herbes enchantées, & d'autres secrets que Medée luy avoit donnez, se présente hardiment devant les taureaux, les apprivoise, leur met le joug, laboure le Champ, y séme les dents du dragon que Cadmus avoit tué autrefois, jette une pierre au milieu des soldats qui sortirent de ces dents, ce qui les met en telle fureur les uns contre les autres, qu'ils s'entretuent tous, sans qu'il en reste un seul, & se retire victorieux dans son vaisseau. La nuit suivante, pendant que le Roy tenoit conseil, pour chercher les moyens de faire périr les Grecs, Medée vint trouver Jason, le munit de nouveaux enchantements, & ce Prince va avec elle dans le Champ de Mars, chercher le dragon qui veilloit à la garde de la Toison d'or, l'assoupit avec un breuvage préparé, luy ôte la vie, enleve cette Toison, & s'embarque avec elle.

Ovid. Metam. lib. 7.

Onom. Apollon. &c.

On pourroit dire simplement que toutes ces fables ne sont qu'un pur jeu de l'imagination des Poëtes, qui, contraires en cela aux Historiens, ne racontent jamais sans machine, les faits qui sont le fondement de leurs poëmes. Cependant le célébre Bochart, qui connoissoit parfaitement le génie des

* C'estoit les dents du Dragon de Mars, tué par Cadmus, que Minerve avoit données au Roy de Colchide, qui les avoit gardées soigneusement, pour faire périr celuy qui viendroit enlever la Toison d'or; une autre moitié de ces dents avoit esté donnée à Cadmus.

langues

langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens, le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme personne n'a encore mieux réussi que luy dans l'explication de cette fable, ce sont ses idées que je vais proposer. Medée, que Jason avoit promis d'épouser & d'emmener dans la Grece, sollicitée encore par Calciope sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfants en proye à l'avarice d'un Roy cruel, aida son amant à voler les trésors de son pere, soit en luy donnant une fausse clef, ou de quelqu'autre maniére, & s'embarqua avec luy. Cette histoire estoit écrite, comme je l'ay déja dit, en Phénicien, que les Poëtes, qui sont venus long temps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & ce sont les mots équivoques de cette langue, qui ont donné lieu aux fables que je viens de rapporter. En effet, dans cette langue, le mot Syrien *Gaza*, signifie également un trésor ou une toison; *Saur*, qui veut dire une muraille, désigne aussi un taureau, & on exprime dans cette langue, de l'airain, du fer & un dragon, par le même mot *Nachas*: ainsi, au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le Roy de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une Toison d'or, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, & le reste. L'amour de Medée pour Jason, ce grand ressort qu'Ælien croit avoir esté inventé par Euripide dans sa Tragédie de Medée, faite à la priére des Corinthiens, n'a rien d'extraordinaire; & cette Princesse, qui abandonna son pere & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite, qu'elle en estoit amoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue, qui fut l'ouvrage de Calciope, laquelle pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfants, qu'Aëtes avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyez, comme je l'ay dit, employa tous ses soins pour favoriser la passion que sa sœur avoit conçûe pour Jason. On peut adjoûter encore que les quatre jeunes Princes que Jason avoit ramenez, & qui se voyoient exposez à la fureur de leur grand-pere,

Boch. Phaleg. lib. 4. cap. 31.

Var. hist. l. 5. cap. ult.

si les Grecs estoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique très-heureusement la circonstance de ces hommes armez qui sortirent de terre & s'entretuérent. Il devoit y avoir, selon luy, dans cette histoire, une phrase composée à peu-près de mots qui signifient : *Jason assembla une armée de soldats armez de picques d'airain, prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi, à l'aide des mots équivoques, *il vit naître des dents de serpent, une armée de cinq hommes*, ou plûtôt, *de soldats armez cinq à cinq*, qui estoit la maniére ancienne, sur-tout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes. On peut, en effet, très-bien conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia estre sorties de terre, parce qu'elles estoient sujettes du Roy de Colchide, & du même pays, & qui périrent toutes dans le combat qui fut donné apparemment entre les Grecs & les Colcques; car tout ce mystere poëtique que j'ay exposé, peut très-bien s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux, & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtes. Cette explication est sans doute préférable à celle de Diodore de Sicile, *Lib. 4.* qui dit que le gardien de la Toison d'or se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, estoient venues de la Chersonése Taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables que je viens d'expliquer.

Je sçais qu'on ne convient pas généralement que la Toison d'or ne fut que les trésors du Roy de Colchide. Diodore de Sicile croyoit que c'estoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement, à cause qu'un Oracle avoit prédit que le Roy seroit tué par celuy qui l'enleveroit. Strabon & Justin pensoient que la fable de cette Toison estoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide, des torrents qui rouloient un sable d'or, qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'huy vers le Fort-Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables toisons, lesquelles, quand elles en sont bien remplies,

peuvent estre regardées comme des toisons d'or. Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands Grecs, pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction. On pourroit adjoûter que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses, ce fut peut-estre là le motif du voyage des Argonautes. Paléphate a imaginé, on ne sçait sur quel fondement, que sous l'emblême de la Toison d'or, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec luy dans la Colchide. Enfin, Suidas croit que cette Toison estoit un livre en parchemin, qui contenoit le secret de faire de l'or, digne objet de l'ambition, ou plûtôt de la cupidité, non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion, que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par tous les Alchymistes.

De Incredibil. cap. 31.

HISTOIRE DES ARGONAUTES.

LE RETOUR DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

QUATRIE'ME PARTIE.

LES erreurs d'Ulysse, & les aventures des autres Grecs, à leur retour de la guerre de Troye, quelque extraordinaires qu'elles paroissent, le sont beaucoup moins, en tout sens, que celles des Argonautes; & si Homére s'est donné une ample carriére, en faisant parcourir tant de pays au Héros de l'Odyssée, du moins a-t-il eu un but & un dessein, au lieu que les Auteurs des Argonautiques, dont l'imagination estoit beaucoup plus vive, qu'elle n'estoit sage & réglée, n'ont songé qu'à répandre à pleines mains sur le voyage de leurs Héros,

24. Juillet 1736.

le ſublime & le merveilleux, & qu'à étaler ſans ordre, tout ce que des connoiſſances confuſes leur apprenoient ſur la Géographie de leur temps. Le premier avoit deſſein, comme il le dit luy-même au commencement de ſon Poëme, d'inſtruire Ulyſſe des mœurs & des uſages des différents Peuples qu'il luy faiſoit trouver ſur ſa route: les autres, copiſtes ſerviles de cet excellent modéle, n'ont penſé qu'à en ſaiſir le merveilleux, ſans morale & ſans inſtruction; & convaincus eux-mêmes de l'extravagance de leurs idées, ils ſe ſont contentez de dire froidement, que c'eſtoit un conte de l'invention des Muſes, qu'ils eſtoient obligez de rapporter, comme leurs Interprétes, & comme une de leurs plus anciennes traditions, qu'il ne leur avoit pas eſté permis de rejetter. En un mot, il n'y a rien de moins naturel, de moins lié, que l'hiſtoire du retour des Argonautes. Suivons-les pourtant dans des routes ſi égarées, & tâchons, s'il eſt poſſible, d'en tirer quelqu'avantage, ou pour l'Hiſtoire, ou pour la Géographie.

Apoll. Rhod. verſ. 1309.

Je commence par la rélation d'Onomacrite, comme la plus ancienne de celles qui nous reſtent ſur ce voyage. Dès qu'Aëtes fut averti du départ des Myniens, dit ce Poëte, il raſſembla ſes troupes, & ordonna à ſon fils Abſyrte de les pourſuivre. Le jeune Prince s'eſtant embarqué en diligence, les eut bientôt rencontrez; mais Medée l'ayant attiré la nuit dans un lieu écarté, le maſſacra, & jetta ſon corps dans le fleuve, où ayant flotté quelque temps au gré des vents, il s'arrêta près d'une Iſle, qui depuis a porté le nom de ce Prince. Après ce triſte événement, nos Héros ſortirent du Phaſe, rentrérent dans le Pont Euxin; & ſans ſçavoir où ils alloient, ils avancérent, pendant une nuit obſcure, le long des côtes Aſiatiques de cette mer, qu'habitoient des Peuples inconnus, les Gymnes, les Büonomes, les Arcies, les Cercetiques & les Sintes. A la pointe du jour, ils ſe trouvérent près de l'Iſle Pæanthe, d'où eſtant partis après un ſéjour fort court, ils ſe trouvérent proche du Boſphore Cymmérien, & arrivérent dans les Palus Méotides, ſur les côtes deſquels habitoient les

Gélons, les Gétes, les Sauromates, les Gymnéens, les Cécryphes & les Arinesthes. Au sortir des Palus Méotides, ils entrérent dans un détroit où ils eurent mille peines à passer; & au bout de neuf jours, ils arrivérent dans l'Océan septentrional, après avoir trouvé sur leur route, les Pactes, les Léliens, les Scythes, les Hyperboréens & les Riphéens. Cette mer, que les habitants du pays nomment l'Océan de Saturne, ou la Mer morte, n'est jamais agitée d'aucun vent, il y regne un calme qu'aucun zéphyr ne trouble jamais; ainsi les deux pilotes, Ancée & Argus, obligez de descendre sur le rivage, se mirent, à l'aide des autres Argonautes, à tirer leur vaisseau, en prenant toûjours sur la gauche. Les premiers Peuples qu'ils rencontrérent sur cette route, estoient les Macrobiens. Ces Peuples, grands amateurs de la justice, gens remplis de sagesse & de prudence, exempts de tout vice aussi-bien que de toute maladie, coulent des jours tranquilles & paisibles, sans peine ni douleur. Une jeunesse éternelle paroît également sur le visage des peres & sur celuy des enfants. Des herbes salutaires qui croissent sans cesse sous leurs pas, font toute leur nourriture, & une rosée qui tombe réguliérement tous les matins, est l'ambroisie qui sert à les désalterer. Enfin, après avoir vêcu mille ans dans un séjour si aimable, une mort paisible, ou plûtôt un tranquille sommeil les enleve de ce monde. Les Peuples qu'ils rencontrérent ensuite, vivent dans une condition aussi triste, que celle des Macrobiens est heureuse & riante. Ce sont les Cymmériens, nation condamnée à d'éternelles ténébres, & environnée des monts Riphéens & d'autres montagnes, qui luy dérobent la lumiére du soleil. Au sortir de ce climat, nos Héros arrivérent dans un séjour agréable, où le fleuve Achéron porte ses eaux dans l'Océan. Les habitants du pays y menent une vie heureuse; & après leur mort, une barque legére suffit pour porter leurs ames de l'autre côté du fleuve, où elles rencontrent d'abord les portes de l'Enfer. Après avoir examiné la situation du pays, Ancée ayant assemblé les Argonautes sur le rivage, leur annonça qu'ils estoient à la fin de leurs travaux, & qu'un doux zéphyr les

invitoit à partir; adjoûtant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, parce qu'il connoissoit les mers qu'ils avoient encore à parcourir. On rentre dans le vaisseau, on se met à voguer, lorsque tout à coup, un Oracle sorti de la poutre que Minerve y avoit placée, les glaça d'un nouvel effroy, en leur apprenant que le sang d'Absyrte demandoit vengeance. Cette fatale prédiction leur fit prendre la résolution de se défaire de Medée; & ils auroient exécuté leur dessein, si Jason n'avoit sçû les appaiser. Cependant estant arrivez près de l'Isle Jernes, une tempête qui dura douze jours, les mit à deux doigts de leur perte; & le temps estant redevenu tranquille, ils arrivérent à l'Isle Penceste, qui n'estoit pas inconnue à Ancée. Cette Isle, célébre par les dons de Cérès, est le lieu où Pluton enleva Proserpine, dans le temps qu'elle cueilloit des fleurs, & la transporta par la mer Atlantique, dans son royaume. Cette mer remplie d'écueils & de rochers, ne laissoit presque aucune espérance de pouvoir en sortir; mais Ancée, toûjours plein de courage, surmonta tous les dangers qui s'opposoient à son passage, & on arriva en trois jours au séjour de Circé. Jason, envoyé à la découverte, la rencontra, & elle vint avec luy sur le rivage, & annonça aux Argonautes que c'estoit le crime de Medée qui avoit esté cause de tous les maux qu'ils avoient soufferts, & qu'ils n'arriveroient dans leur patrie, qu'après l'avoir expié; qu'il ne falloit pas qu'ils esperassent que coupables d'un si noir forfait, elle les reçût dans son palais, mais que cependant, pour ne pas les laisser perir, elle leur envoyeroit des provisions, & tout ce qu'ils pourroient souhaiter pour continuer leur navigation. Ensuite elle se retira, leur envoya des vivres; & s'estant remis en mer, ils arrivérent aux Colonnes d'Hercule, rentrérent dans la mer Méditerranée, arrivérent à l'Isle de Sardaigne, puis aux côtes de l'Ausonie dans la mer de Toscane. De-là ils passérent près de la Sicile, où ils furent témoins des feux que vomit l'Etna, & furent emportez dans le détroit de Scylla & de Charybde, où ils auroient péri infailliblement, si Thétis, pour conserver Pélée, ne les en eût retirez. Le séjour des Syrénes, duquel

ils s'approchérent ensuite, leur pensa estre aussi funeste que le lieu d'où ils venoient de sortir. Ces filles, accourues sur le rivage, s'efforçoient de les attirer par la douceur de leurs chants. Déja on avoit abandonné les rames, & le pilote luy-même cherchoit à gagner le rivage, lorsqu'Orphée employa avec tant de succès le talent qu'il avoit de chanter, que les Syrénes s'avouérent vaincues, & de rage se précipitérent dans la mer, où elles furent changées en rochers. Echappez de ce danger, les Argonautes continuérent leur route, & arrivérent au pays des Phéaciens. Là ils trouvérent les Colcques qui les cherchoient, & qui leur demandérent Medée. L'affaire fut mise en négociation, & on s'en rapporta au jugement d'Alcinoüs. Ce Prince, le plus juste de son temps, estoit d'avis qu'on rendît Medée à son pere; mais la Reine son épouse, touchée des malheurs de cette Princesse, proposa un expédient à son mari, qui estoit de la remettre effectivement aux Colcques qui la demandoient, si elle estoit encore fille, mais que si elle estoit déja femme de Jason, il estoit juste de la laisser à son époux. Les Argonautes informez qu'Alcinoüs avoit suivi l'avis de la Reine, firent la nuit suivante la cérémonie du mariage des deux amants, & ce Prince les laissa partir. Ils estoient déja arrivez au Golphe d'Ambracie, lorsqu'une tempête les jetta dans les Syrtes d'Afrique, où ils eurent à essuyer une infinité de dangers. Enfin, retirez d'un endroit si périlleux, ils gagnérent le Cap de Malée, où se fit l'expiation du meurtre d'Absyrte, ainsi que Circé le leur avoit ordonné, après quoy ils arrivérent sur les côtes de Thessalie.

A cette rélation du faux Orphée, je dois joindre celle d'Apollonius de Rhodes, qui est encore plus destituée de vraysemblance. Junon, dit ce Poëte, voulant délivrer les Argonautes du danger où les mettoit la flotte d'Absyrte qui les poursuivoit, poussoit la navire Argo du côté de la Grece, lorsqu'ils se ressouvinrent que Phinée leur avoit dit de retourner dans leur pays par une route différente de celle qu'ils avoient tenue en allant dans la Colchide; que cette route *Apoll. lib. 4.*

avoit esté marquée par les Prêtres de Thébes en Egypte; que de ce pays estoit anciennement sorti un Conquérant, qui, après avoir parcouru l'Europe & l'Asie, & conquis des pays infinis, avoit fondé plusieurs villes, & entr'autres Æétes capitale de la Colchide; qu'on voyoit gravez chez cet ancien Peuple, sur des colomnes, les chemins & les routes de tous les endroits de la terre & de la mer où l'on pouvoit voyager; & qu'il estoit marqué sur ces colomnes, qu'il y avoit aux extrémitez de l'Océan, un grand fleuve d'un cours très-étendu, lequel prenoit sa source dans les Monts Riphéens, & traversoit la Thrace & la Scythie. Les Argonautes réflechissoient encore sur le discours de Phinée, lorsque Junon fit paroître une flamme, qui leur marqua la route qu'ils devoient suivre, & les accompagna jusqu'aux bouches du Danube, dans l'une desquelles ils entrérent pour remonter ce fleuve. Cependant, Absyrte qui les poursuivoit sans relâche, estant arrivé au même endroit, & ayant aussi remonté le même fleuve, mais par une autre bouche, il entra le premier dans la mer Adriatique, dont il occupa l'entrée, afin que les Argonautes, qui devoient nécessairement y passer, ne pûssent luy échapper. Nos Héros, après avoir long temps navigé sur le Danube, tirérent leur vaisseau à sec, & le portérent, avec des travaux & des peines infinies, à travers les provinces & les montagnes qui séparent ce fleuve de la mer, jusqu'au Golphe Adriatique, où s'estant rembarquez, ils rencontrérent Absyrte, qui se mit en devoir de les attaquer; mais Jason ayant obtenu, par le moyen de Medée, une suspension d'armes & une entrevûe, il poignarda le jeune Prince, & après quelques expiations, il couvrit son corps de terre. Ensuite, les Argonautes estant entrez dans le vaisseau d'Absyrte, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrérent, après quoy s'éloignant à force de rames, ils arrivérent à l'Isle Electride, à l'embouchûre de l'Eridan. Ceux des Colcques qui avoient échappé au massacre de leurs compagnons, n'osant retourner dans leur patrie, se dispersérent dans les terres & dans les Isles voisines de l'Illyrie & des frontiéres de l'Epire, où ils

où ils s'établirent. Il y en eut quelques-uns qui demeurérent dans une des Isles de cette mer, à laquelle ils donnérent le nom d'Absyrte. Cependant les Argonautes poursuivant leur route, abordérent chez les Hylliens dans la Liburnie, qui fait partie de l'Illyrie; & après avoir passé près de l'Isle de Corcyre, de celle de Melite ou Malthe *, & de celle de Nymphée, séjour de Calypso, une tempête, qui dura neuf jours & autant de nuits, pensa les faire périr. Ils ne voyoient plus aucune espérance de salut, lorsque la poutre de Dodone leur annonça que pour éviter la colére des Dieux, irritez contr'eux à cause du meurtre d'Absyrte, ils devoient expier ce crime par le moyen de Circé, chez laquelle Castor & Pollux devoient les conduire. Cependant le vaisseau avance toûjours, sans tenir de route certaine, tellement qu'il fut porté par les flots jusqu'à l'entrée de l'Océan, où il auroit indubitablement fait naufrage; mais Junon, toûjours favorable aux Argonautes, les obligea de s'arrêter, par un grand cri qu'elle fit, & ayant reviré de bord, ils furent portez par les côtes Celtiques, au pays des Liguriens, d'où estant entrez dans la mer de Toscane, ils abordérent au port d'Æéa, séjour de Circé sœur du Roy de Colchos.

Circé tante de Medée, la reçut avec Jason, sans les connoître; ils avancérent l'un & l'autre, les yeux baissez, & sans proférer un seul mot, jusqu'au foyer sacré, où Jason ficha en terre l'épée dont il avoit tué Absyrte. Leur silence & l'état où ils paroissoient, firent comprendre à Circé qu'ils estoient coupables, & elle se prépara à les expier. Elle fit, pour cela, apporter un jeune cochon qui tétoit encore, & l'ayant égorgé, elle frotta de son sang les mains de Jason & de Medée, & fit les libations accoûtumées, en l'honneur de Jupiter Expiateur. Après quoy, ayant fait jetter hors du palais les restes du sacrifice, elle fit brûler sur l'autel, des gâteaux pêtris avec de la farine, de l'eau & du sel, & accompagna toutes ces cérémonies, de priéres propres à fléchir la colére des Dieux; &

* Cette Isle qui porte le nom de Malthe, est dans le Golphe Adriatique, & différente de celle d'Afrique.

l'expiation achevée, elle fit asséoir ses hôtes pour les régaler. Mais ayant ensuite découvert que Medée estoit sa niéce, elle la chassa avec Jason, sans cependant leur faire aucun mal, parce qu'ils avoient imploré sa protection en état de suppliants. Au sortir du palais de Circé, le vaisseau arriva à la Cour d'Alcinoüs Roy des Phéaciens, où fut célébré le mariage de Jason & de Medée, ainsi qu'on l'a rapporté d'après Onomacrite, avec cette différence seulement, qu'Apollonius dit que ce fut dans le palais même d'Alcinoüs que la cérémonie fut faite. Après avoir quitté le séjour des Phéaciens, les Argonautes crurent n'avoir plus de dangers à essuyer; & ils estoient déja à la vûe des côtes de la Grece, lorsqu'une effroyable tempête les en écarta, & les jetta dans les Syrtes d'Afrique *, où les Destinées avoient réglé qu'ils auroient encore beaucoup à souffrir. Ils se trouvérent en effet si embarrassez en cet endroit, qu'à peine la quille du vaisseau estoit-elle mouillée; nos Héros descendus à terre, n'apperçoivent que de vastes campagnes de sable, sans eau, & sans aucune apparence qu'elles fussent habitées. Ils désespéroient de pouvoir jamais se tirer de l'embarras où ils estoient, lorsqu'un Génie du pays apparut à Jason, & luy ordonna de retirer son vaisseau des sables où il estoit engagé, & de le porter, avec ses compagnons, à travers les terres, en prenant pour guide un cheval du char de Neptune, que le Génie fit sortir de la mer. Les Argonautes suivirent le conseil du Génie, & portérent leur navire pendant douze jours & autant de nuits. Cependant les fatigues & la soif alloient les faire périr, lorsqu'ils rencontrérent sur leur route, le jardin délicieux des Hespérides. Ces Nymphes, pressées par les priéres d'Orphée, de luy montrer quelque lieu où il y eût de l'eau, le menérent à l'endroit où Hercule, après avoir tué le dragon gardien de leur jardin, & enlevé les pommes d'or, avoit fait sortir une fontaine. Nos Héros y coururent, & s'y désaltérérent. Après quoy, estant arrivez près du Lac Tritonien, & du fleuve qui en sort, & qui en

* C'est ce qu'on appelle aujourd'huy les Seches de Barbarie, entre les Royaumes de Barca & de Tripoli.

prend le nom, ils se trouvérent dans de nouveaux embarras. Orphée leur conseilla d'implorer le secours des Dieux du pays, & de leur vouer le Trépied d'Apollon, qu'ils avoient dans leur navire. Leur vœu fut exaucé. Un Triton, fils de Neptune, leur apparut sous une forme humaine, reçut leur offrande, & leur montra la route qu'ils devoient prendre pour sortir du lac & rentrer dans la mer, d'où ils voguérent jusqu'à l'Isle de Créte. Ce fut-là qu'un Géant monstrueux, qui paroissoit un homme d'airain, monté sur un rocher escarpé, faillit à les accabler, en lançant sur eux des roches d'une grosseur épouventable; mais il fut renversé dans la mer, par les enchantements de Medée. Après avoir passé la nuit en cet endroit, ils offrirent le lendemain un sacrifice à Apollon, pour luy demander un heureux retour dans leur patrie. Ce Dieu leur apparut éclatant de lumiére, & leur découvrit une Isle de la mer Egée, où ils allérent aborder, & y élevérent un autel à ce Dieu, qu'ils nommérent *Æglетes*, ou l'*Eclatant*, & appellérent l'Isle *Anaphé;* c'est une des Sporades, voisine de l'Isle de Théra.

Le Triton, en recevant le Trépied que les Argonautes luy donnérent, auroit voulu aussi leur faire quelque présent; mais ces Héros pressez de partir, & ne luy donnant pas le temps d'aller à son palais, il prit une motte de terre qu'il leur donna. Euphemus, qui l'avoit reçûe, conta à ses compagnons, lorsqu'ils estoient dans l'Isle que je viens de nommer, un songe qu'il avoit eu la nuit d'après qu'ils eurent quitté le Triton. Il avoit songé, disoit-il, que dans le temps qu'il tenoit cette motte de terre entre ses bras, du lait qui couloit de son sein, s'estoit formée une belle fille, qui luy avoit dit que comme Triton estoit son pere, elle alloit habiter parmi les Néréides, mais qu'un jour elle sortiroit de la mer pour accueillir ses descendants, qui viendroient s'établir dans une Isle voisine. Enfin, les Argonautes estant partis de l'Isle d'Anaphé, arrivérent, après quelques jours de navigation, sur les côtes de la Grece, à Pagasée, d'où ils estoient partis.

Quelqu'extraordinaires que paroissent ces deux rélations

sur le retour des Argonautes, celles des Historiens ne le sont guéres moins. Hécatée de Milet soûtenoit qu'ils estoient entrez par le Phase dans l'Océan Oriental, puis dans le Nil, & qu'ils estoient revenus dans la Grece par la mer de Toscane. Timagéte, dans le livre qu'il avoit écrit sur les Ports & les Havres de la mer, avançoit que le Danube prenant sa source dans les montagnes Celtiques, qu'il nomme aussi Riphées & Hyperborées, se partageoit en deux branches, dont l'une se jettoit dans le Pont Euxin, l'autre dans la mer des Celtes, ou la Méditerranée; & que les Argonautes ayant suivi cette partie du Danube, estoient arrivez par-là dans la mer de Toscane. Timée croyoit que ces Héros estant véritablement entrez dans le Tanaïs, avoient remonté ce fleuve, porté ensuite leur navire jusqu'à un canal, qui les avoit conduits dans l'Océan septentrional, qu'ils en estoient sortis par les Colomnes d'Hercule; & qu'après avoir suivi les côtes de la Libye, ils avoient regagné la Grece. Strabon, qui, en différents endroits de sa Géographie, rapporte la plûpart des témoignages que je viens de citer, semble n'en adopter aucun; mais comme il parle des lieux qui, par leurs noms, prouvoient que les Argonautes y avoient passé, on pourroit conclurre qu'il ne s'éloigne pas du sentiment de ces anciens Auteurs. Dans l'endroit où il fait mention du Port Argoüs sur les côtes d'Italie, & près du lieu qu'habitoit Circé, il dit
Lib.5.p.224. que ce Port avoit, selon les Anciens, pris son nom de la navire Argo, qui y aborda, & que les Isles Absyrtides, qui sont dans le Golphe Adriatique, avoient ainsi esté nommées d'Absyrte, que Medée sa sœur avoit poignardé. Lorsqu'il
Lib.7.p.315. parle des monuments du voyage des Argonautes, qui se trouvoient, non seulement dans la Propontide, dans l'Hellespont & à Lemnos, mais aussi sur les côtes d'Italie, dans le Golphe Adriatique & dans l'Isle de Créte, il cite pour garant Callimaque, dont il rapporte les vers; & examinant ensuite le sentiment de ceux qui avoient fait naviger les Argonautes par le Danube, par lequel ils estoient entrez dans le Golphe
Lib.1.p.46. Adriatique, il dit que d'anciens Auteurs avoient supposé

qu'un bras du Danube se jettoit dans cette mer, & avoient imaginé d'autres choses semblables, qui n'estoient *ni absurdes, ni éloignées de la vérité*. Il dit encore dans un autre endroit, que peut-estre Jason avoit esté jusqu'en Italie, parce qu'on trouvoit en effet vers les Monts Cérauniens, dans le Golphe Adriatique, & dans d'autres endroits, des marques de son voyage. Lorsqu'il parle de l'Armenie, il soûtient que Jason y avoit voyagé en remontant le Phase; & pour le prouver, il rapporte plusieurs coûtumes des Peuples qui habitoient ce pays, & qu'ils avoient prises de Phryxus & de Jason. Il fait mention même de quelques chapelles que ce dernier y avoit construites, & de plusieurs autres monuments que les Argonautes y avoient laissez. Enfin, le même Auteur distingue avec beaucoup de netteté, ce qu'Homére & les autres Poëtes avoient dit de vray sur le voyage des Argonautes, & ce qu'ils en avoient imaginé. Que Jason, dit-il, ait voyagé dans le Pont Euxin, qu'il ait même pénétré par la Colchide, jusque dans l'Armenie & la Médie, c'est ce qu'atteste une infinité de monuments laissez par ces Héros dans tous ces endroits, ainsi que dans l'Hellespont & à Lemnos; mais qu'il soit entré dans l'Océan, où, selon Scepsius & Mimnerme, habitoit Æétes, c'est une fiction dénuée de vraysemblance.

Lib. 1. p. 21.

Lib. 1. p. 531.

Il y auroit tant de réflexions à faire sur les rélations que je viens d'abreger, que je serois presque tenté de n'en faire aucune. D'abord, il est évident que celle d'Onomacrite, qui fait revenir nos Héros par l'Océan septentrional, est une fiction qui prouve qu'on connoissoit peu, au temps de ce Poëte, les pays du Nord; & qu'il n'a hazardée que pour nous étaler ce qu'il sçavoit sur les peuples qui habitoient ces contrées éloignées : peuples, dont la plûpart sont inconnus, ou n'existoient pas au temps qu'on dit que vivoit Onomacrite, pendant que la situation des autres n'est placée qu'à l'aventure, dans la relation de ce voyage, ainsi que quelques-unes des Isles dont il y est parlé; car, qu'est-ce que l'Isle Penceste, l'Isle Nymphée, & l'Isle Electride, laquelle, selon Pline, ne fut jamais dans le Golphe Adriatique? Entrons dans

quelque détail au sujet des nations que rencontrérent les Argonautes dans cette route. Ce que ce Poëte dit des Macrobiens, est suffisamment expliqué dans les deux Dissertations que M. l'Abbé Gédoyn & moy, avons faites sur les Hyperboréens. Pour ce qui regarde les Cymmériens, qui habitoient vers le Bosphore qui porte ce nom, ce Poëte, à l'imitation d'Homére, ne les a placez dans l'Océan, que parce qu'on pouvoit bien sçavoir de son temps, qu'il falloit estre plus près du Pole que ne l'est le Bosphore Cymmérien, pour estre enséveli dans les ténébres; encore ces ténébres ne sont-elles pas éternelles, puisque les habitants mêmes du Pole, desquels la navire Argo auroit encore esté très-éloignée, quand même elle seroit entrée dans l'Océan septentrional, jouissent pendant six mois de la lumiére du Soleil, sans parler des longs crépuscules qui les éclairent après la retraite de cet Astre. Car, de dire, avec notre Poëte, que les montagnes qui environnent les Cymmériens, leur cachent totalement le jour, c'est avancer une chose sur laquelle apparemment l'Auteur ne pensoit pas qu'il seroit cru. Qu'il n'y eût aucun vent sur l'Océan septentrional, c'est une erreur fondée sur ce qu'on croyoit anciennement que le vent soufflant du côté du Pole, il n'y en avoit point au-delà. Je n'ay pû découvrir sur quelle tradition l'Auteur place dans l'Océan, l'Isle où Pluton enleva Proserpine, toute l'Antiquité établissant dans la Sicile, la scene de cet événement. Enfin, pour ce qui regarde les aventures de nos Argonautes chez les Syrènes, chez Circé & à la Cour d'Alcinoüs, aventures également rapportées avec peu de différence, par les deux Poëtes, on voit bien que ce ne sont que des copies de l'Odyssée d'Homére. On pourroit encore faire d'autres réflexions sur ce sujet, mais elles auront esté saisies par ceux qui auront fait la moindre attention au recit d'Onomacrite; elles pourront même servir pour la relation d'Apollonius de Rhodes, qui n'a pas plus de vraysemblance que celle que je viens d'examiner; & je ne sçais pourquoy un Mythologue, qui certainement ne manquoit, ni d'érudition ni de lumiéres, luy a

Nat. Comes.

donné la préférence. En effet, quelle apparence que les Argonautes ayent pû porter leur navire, qu'ils auroient eu bien de la peine, avec toutes leurs forces réunies, à lancer dans la mer, selon la remarque du Scholiaste de ce Poëte? Apollonius ne s'éloigne pas tant de la vraysemblance, lorsqu'il fait entrer la flotte d'Absyrte par le Danube, dans la mer Méditerranée. Trois raisons l'avoient induit dans cette erreur; l'une, que les Isles Absyrtides estoient dans le Golphe Adriatique, & comment le jeune Prince s'y seroit-il trouvé autrement? La seconde, qu'il y avoit sur les côtes du Golphe, quelques Colcques qui s'y estoient établis après la mort de leur Chef. La troisiéme enfin, que la tradition enseignoit qu'il y avoit autrefois un canal de communication du Danube à la mer Adriatique, mais dont il n'y avoit plus aucune trace, ainsi que le remarquent le Scholiaste d'Apollonius & Strabon.

Sur le Liv. 4. Géog. liv. 1. pag. 33.

Je pourrois me contenter de ces réflexions générales, sur les deux Poëtes & sur les Historiens qui ont parlé du retour des Argonautes; mais comme parmi les fables dont ils ont cru devoir charger la relation de ce voyage, il y en a quelques-unes qui peuvent estre rapportées à l'Histoire, j'espere qu'on ne trouverra pas mauvais que j'entreprenne de les expliquer. Je commence par celle d'Absyrte. Le meurtre de ce jeune Prince envoyé par son pere pour poursuivre les ravisseurs de la Toison d'Or, est généralement attesté par tous les Anciens qui ont eu occasion de parler des Argonautes. La variété qui regne dans la maniére dont ils content cet événement, n'est pas une preuve qu'il ne soit pas arrivé. Que Medée ou Jason, ou que tous les deux ensemble, ayent formé le projet de faire périr ce Prince, ou qu'après l'avoir égorgé, on ait coupé son corps en morceaux pour les répandre sur la route des Colcques, afin de les engager à ramasser ses membres épars, & retarder par-là leur poursuite, tout cela ne change rien au fond de l'Histoire; seulement on doit préférer le recit de l'Auteur qui a pris le nom d'Orphée, à celuy d'Apollonius. En effet, il est beaucoup plus vraysemblable que ce Prince fut massacré sur les bords

du Phase, où il cherchoit les Argonautes, que dans le Golphe Adriatique, où il ne fut jamais : il y a même des Auteurs qui pensent qu'il se donna un sanglant combat entre les Colcques & les Argonautes, & qu'Aëtes y fut tué; ce qui mit fin à la poursuite. Pour ce qui concerne l'expiation de ce meurtre, rien ne doit engager à la révoquer en doute. Personne n'ignore que tout meurtre, même involontaire, devoit estre expié ; & toute l'Antiquité est pleine d'exemples de pareilles expiations. Mais je crois qu'il faut encore préférer ici l'autorité d'Onomacrite, qui dit que Medée & Jason différérent cette cérémonie jusqu'à leur arrivée au Cap de Malée, à celle d'Apollonius qui la fait faire par Circé. Il est certain, par l'autorité même d'Hérodote, que les Argonautes arrivérent à ce Cap; & on peut croire que ce fut là que Pélée luy-même, ou quelqu'autre Prince du pays, expia les deux coupables.

Lib. 4.

Il n'est pas étonnant non plus que le Roy de la Colchide, dont on venoit d'enlever la fille & les trésors, ait fait poursuivre les ravisseurs, avec les vaisseaux qui se trouvérent dans son port; mais il faut borner cette poursuite dans le Pont Euxin. Il y a apparence que les Argonautes après avoir erré quelque temps sur les côtes de cette mer, rentrérent dans la Propontide, où les Colcques n'osérent les poursuivre.

Lib. 4. init.

Hérodote rapporte la tradition reçûe par les Historiens de Perse, qui, sans entrer dans tous ces détails, que les fables Grecques avoient si fort défigurez, disoit seulement que le plus ancien sujet de querelle entre les Grecs & les Peuples de l'Asie, avoit esté l'enlevement d'Io fille d'Inachus, fait par quelques marchands Phéniciens qui avoient esté trafiquer à Argos ville alors très-célébre; que les Grecs se contentérent par représailles, d'enlever Europe fille d'Agénor Roy de Tyr; qu'estant ensuite allez négocier dans la Colchide, ils avoient aussi enlevé Medée, & refusé de la rendre aux Ambassadeurs d'Aëtes, qui estoient venus la redemander; & que néantmoins les Asiatiques n'avoient jamais pris pour cela les armes contre les Grecs.

La prédiction

La prédiction que fait faire Apollonius à Phinée, ſur la route que devoient ſuivre les Argonautes à leur retour dans la Grece, mérite quelque réflexion. Phinée leur dit que cette route eſtoit marquée ſur des tables qu'un Conquérant avoit laiſſées autrefois dans la ville d'Æéa; & qu'on y voyoit auſſi toutes les routes de mer & de terre, par leſquelles on pouvoit voyager. Ce Poëte, qui vivoit à la Cour de Ptolémée Philadelphe, n'ignoroit pas que Séſoſtris avoit conquis la Colchide, & qu'il y avoit même laiſſé une colonie, ainſi qu'on le voit dans Hérodote; & il y a apparence qu'il fait alluſion à ces colomnes, ou plûtôt aux livres d'Hermès, qui renfermoient avec les myſtéres de la Religion, la Philoſophie, la Coſmographie & d'autres connoiſſances: ſur quoy on peut conſulter Manéthon rapporté par Euſébe & par Syncelle, Jamblicus, & M. Huet. Le ſçavant Commentateur d'Apollonius, nomme ce conquérant Sétonchoſis, qui eſt le même que Séſoſtris ou Séthos.

Euſeb. Chron. lib. 1.
De Myſteriis.
Demonſt. prop. 4. c. 2. n. 14.

Il n'eſt pas douteux que les Argonautes ne ſoient retournez dans la Grece par la route qu'ils avoient priſe en allant dans la Colchide; mais ſoit que quelque tempête les en eût écartez, ou par quelqu'autre accident qu'on ne connoît point, & qu'il eſt aiſé d'imaginer pour un temps où l'art de la navigation eſtoit peu perfectionné, on ne ſçauroit douter qu'ils n'ayent eſté jettez ſur les côtes d'Afrique, où il leur arriva des aventures que je dois expliquer. Les Hiſtoriens ſont d'accord avec les Poëtes ſur cette circonſtance du voyage de ces Héros, & Hérodote aſſûre qu'ils furent jettez ſur ces côtes par un coup de vent, lorſqu'ils eſtoient au Promontoire de Malée: mais de ſçavoir ſi c'eſtoit à leur retour, ou au commencement du voyage que le vent les jetta dans les Syrtes d'Afrique, c'eſt ce qui ſembleroit d'abord pouvoir eſtre décidé par l'autorité d'Hérodote, puiſqu'en examinant bien ce qu'il dit à ce ſujet, ce devoit eſtre avant que de prendre la route de la Colchide, que le vent porta nos Héros du côté de l'Afrique. Cet Auteur parlant du fleuve Triton, qui ſe jette dans le lac Tritonide, où eſt une Iſle qu'on nomme Phla, dit qu'on

Liv. 4. c. 179.

croyoit que cette Isle devoit estre habitée par les Lacédémoniens; & il rapporte qu'on disoit que quand Jason eut fait construire au pied du Mont Pélion, la navire qui fut appellée Argo, & qu'il y eut mis une Hécatombe, & un Trépied de cuivre, il entreprit le voyage de Delphes, par le tour du Péloponnese; que prenant sa route par le Promontoire de Malée, le vent du Nord le jetta dans la Libye; qu'avant que de prendre terre il se trouva engagé dans le lac Tritonide; que dans le temps qu'il cherchoit les moyens d'en sortir, un Triton s'apparut à luy, & luy dit que, moyennant le Trépied qu'il avoit dans son vaisseau, il luy montreroit un chemin pour se dégager sans danger, du lieu où il estoit; que Jason ayant accepté cette offre, luy avoit donné le Trépied, que le Triton avoit mis dans son temple, & avoit prédit à Jason & à ses compagnons, que quand un des descendants de ceux qui voyageoient sur le vaisseau nommé Argo, auroit enlevé ce Trépied, il estoit établi par les destins, qu'il y auroit cent villes Grecques qui seroient bâties sur le lac Tritonide; enfin, que les Libyens informez de cet Oracle, cachérent le Trépied.

De-là il paroîtroit, 1.° que l'aventure de la Libye arriva avant le voyage de la Colchide; & il seroit naturel de le croire, non seulement par l'Hécatombe dont Jason avoit chargé son vaisseau, & qui l'auroit fort embarrassé dans le long voyage qu'il alloit entreprendre, si elle n'avoit dû estre d'usage qu'à son retour, mais aussi parce qu'on voit dans toute l'Antiquité, qu'avant les grandes entreprises, on avoit coûtume de consulter les Oracles, & d'offrir des sacrifices & des présents aux Dieux qui y présidoient; mais la prédiction de Medée, dont il sera parlé dans la suite, détruit toutes ces conjectures, puisqu'elle ne se trouva avec les Argonautes qu'à leur retour. 2.° On voit bien que le récit rapporté par Hérodote, sans qu'il l'ait ni garanti ni réfuté, fait allusion à la colonie que Battus, descendant d'un des Argonautes, comme je le diray dans la suite, alla établir dans la Libye. 3.° Il n'est pas étonnant qu'on eût publié une prédiction sur un fait qui arriva

quelques siécles après, lorsque Battus alla fonder la ville de Cyréne. On sçait qu'on en supposoit toûjours sur ces sortes d'événements, qu'on publioit sûrement après qu'ils estoient arrivez. 4.° Dans le fond, ce n'est que sur quelqu'ancienne rélation qu'Hérodote rapporte ce fait, sans le garantir.

Il est certain, en effet, que les Argonautes abordérent dans cette partie de la Libye qu'on nomme la Cyrénaïque, Embarrassez dans un passage difficile, ils furent secourus par les gens du pays, qui les aidérent à en sortir. On a habillé ce fait en fable. Les Poëtes n'en débitoient guéres que sous les enveloppes de la fiction. Le Triton qui leur apparut sous une forme humaine, estoit un Prince qui regnoit en cet endroit, & que Pindare & son Scholiaste nomment Eurypyle. Il donna de bons avis à nos Héros, pour éviter les bancs de sable qui se rencontrent dans les Syrtes & aux environs. Les Déesses de la mer & les Génies qu'Apollonius leur fait apparoître, sont les habitants de cette côte, qui les secoururent; & ce cheval dételé du char de Neptune, dont ils leur ordonnent de suivre la route, est un vaisseau détaché de la flotte d'Eurypyle, qui leur servit de guide. On avoit feint que ce cheval estoit aîlé, & qu'il fendoit les airs avec une grande rapidité, ce qui marque la légéreté de ce vaisseau; car comment accorder autrement ce que dit le Poëte que je viens de nommer, que les Argonautes portoient leur vaisseau, & qu'on leur ordonnoit en même temps de suivre les traces d'un cheval qui alloit aussi vîte que l'oiseau le plus leger? 4. Pyth.

Les Argonautes, pour reconnoître l'important service qu'Eurypyle leur avoit rendu, luy firent présent du Trépied dont j'ay parlé. Diodore, qui le dit aussi, nous apprend qu'il y avoit sur ce Trépied une inscription en caractéres fort antiques, & adjoûte qu'on l'avoit gardé jusqu'aux derniers temps, chez les Peuples appellez Hespéritains, dans la Cyrénaïque.

Pindare, dans le dessein qu'il avoit de louer Arcésilas Roy de Cyréne, un des descendants d'Euphémus, ce célébre Argonaute dont j'ay fait mention ailleurs, parle fort au long Voy. la seconde Partie.

des aventures qui arrivérent aux Argonautes en Afrique, & raconte l'histoire de cette motte de terre que le Triton leur donna, mais un peu différemment qu'Apollonius de Rhodes, qui n'écrivit qu'après luy. Le Triton, dit Pindare, charmé du Trépied que luy avoient donné les Argonautes, les pria d'attendre, avant que de partir, qu'il pût leur aller chercher les présents que tout hôte estoit obligé de faire aux étrangers; mais ces Princes, que peut-estre un vent favorable invitoit au départ, ne luy en ayant pas donné le temps, il prit une motte de terre qu'il trouva sous sa main, & la leur présenta. Euphémus qui commandoit sur la prouë, s'élança du vaisseau sur le rivage, & la reçut. Le Scholiaste de ce Poëte, & celuy d'Apollonius, disent que ce fut à Euphémus que le Triton la présenta, parce qu'il estoit, comme luy, fils de Neptune. Quoy qu'il en soit, lorsqu'ils furent près de l'Isle Callisthé, la motte fatale tomba malheureusement dans la mer. Medée, fâchée de cet accident, dit à Euphémus que s'il l'eût conservée jusqu'à ce qu'il fût arrivé au Ténare, lieu de sa résidence, & qu'il l'eût jettée dans l'antre qui conduit aux Enfers, ses enfants seroient allez, dans la quatriéme génération, s'établir dans la Libye, parce qu'alors les Minyens, qui devoient naître du commerce des Argonautes avec les femmes de Lemnos, seroient obligez de sortir du Péloponnese, & qu'au lieu d'aller dans la Libye, comme ils eussent fait, sans cet accident, ils seroient obligez de s'arrêter dans l'Isle Callisthé, où ils demeureroient jusqu'à la dix-septiéme génération; auquel temps, un Héros de la race d'Euphémus, iroit, par l'ordre d'Apollon, fonder dans la Libye un Empire florissant *.

Pour entendre cette prédiction de Medée, il faut rapporter ici ce que les Historiens racontent des descendants des Argonautes & des femmes de Lemnos. Les Pélasges, dit Denys d'Halicarnasse, s'estant emparez de cette Isle, en chassérent les Minyens, la quatriéme génération après le passage des

Lib. 1.

* On voit par-là que Pindare pensoit que l'aventure d'Afrique n'arriva qu'après le voyage de la Colchide, & au temps de leur retour.

Argonautes. Forcez d'abandonner leur patrie, ils se mirent sur mer, comme le rapporte Hérodote, & passérent dans la Laconie. Les Lacédémoniens qui les apperçûrent auprès du Mont Taigète, où ils avoient allumé des feux, députérent vers eux; & ayant appris qu'ils estoient les descendants des Argonautes, qui venoient chercher leurs parents, ils les reçûrent dans leur ville, en considération sur-tout, dit l'Auteur que je viens de citer, de Castor & de Pollux, qui avoient fait le voyage avec Jason. Les Minyens usérent mal du bienfait des Lacédémoniens, & ils estoient à peine établis, qu'ils commencérent à remuer. On résolut de les faire périr, & ils furent mis dans d'étroites prisons. Le moment de leur exécution approchoit, lorsque les femmes qu'ils avoient épousées, ayant obtenu la permission de les aller voir pour la derniére fois, elles changérent d'habits avec eux, & facilitérent ainsi leur évasion. Ils se retirérent encore sur le Mont Taigète, où l'on se disposoit à les aller attaquer, lorsque Théras, qui estoit sur le point de conduire une colonie à l'Isle Callisthé, qui depuis porta son nom, obtint leur grace, & en emmena une partie avec luy, & entr'autres Sésamus, qui estoit arriére-petit-fils d'Euphémus, & dont les descendants allérent s'établir dans la Libye avec Battus. *Lib. 4.*

Les Poëtes ont encore répandu d'autres fables sur ce célébre événement, mais il est aisé d'en découvrir l'origine. Ce qu'ils disent, par exemple, d'Orphée, qui, toutes les fois que le vaisseau estoit menacé de quelque tempête, sçavoit, au son de sa lyre, calmer les flots agitez, n'est fondé que sur l'idée qu'on s'estoit formée de la perfection où il avoit porté l'art de jouer de cet instrument, avec lequel il apprivoisoit les animaux les plus féroces, & rendoit sensibles les arbres & les rochers. C'est sur le même fondement qu'Onomacrite raconte que le même Orphée avoit vaincu les Syrénes par la douceur de ses accents, & que de désespoir elles s'estoient précipitées dans la mer: dénouement plus heureux que celuy qu'Homére avoit imaginé, en disant que son Héros ne s'estoit retiré d'un pas si dangereux, qu'en se faisant attacher au mât

de son vaisseau, pour se mettre dans l'impossibilité de suivre les douces invitations de ces aimables filles.

Ce qu'Apollonius dit de ce Géant d'airain, qui lançoit de grosses roches sur les Argonautes, ne signifie autre chose, sinon qu'un homme armé de toutes piéces, s'opposa vigoureusement au débarquement de ces Héros, dans le temps qu'ils vouloient prendre terre. Cette Histoire ressemble trop à ces hommes d'airain dont parle Hérodote, & dont Psamménithe se servit pour remonter sur le trône, & qui estoient des Ioniens armez de cuivre, pour ne pas croire que ces deux faits n'ayent pas la même origine.

Quoy qu'il en soit de toutes ces fictions, qui peuvent bien obscurcir, mais qui ne détruisent pas la certitude d'un événement attesté par les Anciens & par une infinité de monuments qui prouvoient le voyage des Argonautes, ainsi que je l'ay déja remarqué sur l'autorité de Strabon, de Diodore & de plusieurs autres Historiens, il est constant que nos Héros retournérent dans la Thessalie, d'où ils estoient partis*. On dit que dans le temps même qu'ils arrivoient, Pélias, à qui on avoit raconté qu'ils avoient fait naufrage sur les côtes du Pont Euxin, avoit forcé Eson à boire du sang de Taureau; qu'il fit égorger le fils de ce Prince qui estoit demeuré à sa Cour, & que la mere s'estoit poignardée elle-même. On adjoûte que Jason apprit en arrivant ces tristes nouvelles, & en même temps, que tout le Royaume soûlevé contre le Tyran, n'attendoit qu'un Chef pour le détrôner, & que dans le temps qu'on délibéroit sur le parti qu'on devoit prendre, Medée s'estoit offerte de faire périr ce Prince sans aucun danger pour les Argonautes. On sçait de quelle maniére *Metam. lib. 1. In Arcad.* Ovide & Pausanias racontent sa mort, Medée ayant engagé ses propres filles à l'égorger, sous prétexte de le rajeunir; mais ce que je vais raconter des jeux funébres qu'on célébra en l'honneur de Pélias, & ausquels Jason assista, détruit

* C'est-à-dire à Pagasé ou à Typha dans la Bœotie, ainsi que le rapporte Pausanias, sur la foy des habitants de cette petite ville, qui montroient encore de son temps, le lieu où la navire Argo avoit abordé à son retour de la Colchide.

entiérement cette tradition, & prouve que Pélias estoit mort pendant le voyage des Argonautes. Quelle apparence, en effet, que Jason, après le noir forfait qu'Ovide fait commettre à son épouse, eût esté prié d'assister à cette pompe funébre, luy que le même Poëte fait disparoître avec Medée, d'abord après ce meurtre, pour éviter la vengeance d'Acaste, qui n'auroit pas manqué de l'en punir. On ne leve pas la difficulté, en disant qu'Acaste fut appaisé, parce que Jason luy laissa la couronne, & maria ses sœurs: ce crime l'auroit toûjours rendu odieux à sa famille & à toute la terre; & bien loin de l'inviter aux funérailles, on n'auroit cherché que l'occasion de le faire périr. Mais ce n'est pas la seule mauvaise action qu'on met sur le compte de Medée; & s'il est vray, comme nous l'apprenons d'Ælien, que les Corinthiens avoient donné cinq talents à Euripide, pour l'engager à charger cette Princesse du meurtre de ses enfants, dont ce Peuple estoit luy-même coupable, elle n'estoit pas si cruelle qu'on la suppose. Or il y a bien de l'apparence que les Corinthiens eux-mêmes les avoient massacrez, puisqu'ils célébroient tous les ans dans un temple de Junon, une fête, pour appaiser leurs Manes; fête qu'Euripide fait dire, contre toute sorte de raison, à Medée, après qu'elle eut massacré ses enfants, qu'elle établiroit elle-même. Il ne seroit pas même si difficile qu'on le pense, de la justifier sur plusieurs autres actions; mais peut-estre que ses aventures & celles de Jason, me fourniront dans la suite la matiére d'une nouvelle Dissertation. Venons à l'histoire des Jeux qu'on célébra en l'honneur de Pélias, avant que de se séparer.

Var. Histor. lib. 5. cap. 21.

L'histoire de ces Jeux estoit gravée sur le coffre que les Cypsélides avoient consacré dans le temple de Junon à Olympie, ainsi je ne sçaurois en donner une description plus détaillée, qu'en rapportant ce qu'en dit Pausanias, qui s'est fort étendu sur toutes les histoires qui estoient gravées sur ce monument.

In Eliac, lib. 5.

« Derriére l'endroit qui représentoit le palais d'Amphiaraüs, dit cet Auteur, on célébre des Jeux funébres en «

» l'honneur de Pélias. Il y a une foule de spectateurs, au milieu desquels est Hercule assis sur un trône. Derriére luy est une femme qui joue de la flute Phrygienne, & l'Inscription la fait connoître. Pétus fils de Périeres, (il n'estoit que son petit-fils) & Astérion fils de Cométes, montez chacun sur un char, poussent leurs chevaux dans la carriére; Pollux, Adméte & Euphémus disputent le même prix .... & on voit que c'est le dernier qui remporte la victoire. D'un autre côté, Adméte & Mopsus fils d'Ampyse, sont aux prises, & soûtiennent le combat du Ceste. Au milieu d'eux est un homme qui joue de la flute .... Le combat de la Lutte se passe entre Jason & Pélée; ils paroissent de force égale. Eurybote est dans la posture d'un homme qui jette son Palet...... Mélanion, Néothée, Phalarée, Argius & Iphiclus, sont les cinq qui paroissent avoir disputé le prix de la Course à pied. Iphiclus remporte le prix, & Acaste luy met une couronne sur la tête. Cet Iphiclus estoit le pere de Protésilas, qui alla au siége de Troye. On voit aussi dans le même tableau, plusieurs Trépieds pour les vainqueurs. Les filles de Pélias assistent à ces Jeux, l'une desquelles est nommée dans l'Inscription; c'est Alceste *. Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Hercule, remporte le prix de la Course du char à quatre chevaux, & c'est par-là que finissent les Jeux funébres de Pélias. » Le même Auteur dit ailleurs que Glaucus fils de Sisyphe avoit esté foulé aux pieds de ses chevaux, dans les mêmes Jeux, mais il ne dit rien des combats littéraires qui les accompagnérent; & si l'autorité d'Acésander rapportée par Plutarque, estoit suffisante pour prouver qu'on y donna aussi cette sorte de combat, dans lequel les Poëtes disputoient le prix, par la lecture de leurs *Tétralogies*, c'est-là sans doute l'exemple le plus ancien qu'on puisse citer de ce combat littéraire, si connu depuis dans les Jeux de la Grece.

Selon Apoll. & le Schol. de Théocr. & fils d'Aphareus.

In Eliac. lib. 2.

In Symp.

Enfin, pour terminer ce qui regarde ce sujet, Diodore

* Les deux autres se nommoient Astéropée & Antinoé, selon le même Pausanias dans ses Arcadiques, en parlant de leur tombeau, qui estoit prés de Mantinée.

adjoûte

ajoûte que les Argonautes, avant que de se séparer, firent une ligue contre tous ceux qui auroient quelque chose à démêler avec eux; & que pour la rendre plus solemnelle, Hercule les assembla dans les plaines de l'Elide, pour y célébrer les Jeux Olympiques, qui avoient esté interrompus depuis long temps, & qui le furent encore après. Jason consacra dans l'Isthme de Corinthe, au Dieu de la mer, la navire Argo, que les Poëtes ont placée depuis dans le Ciel, ainsi qu'on peut le voir dans Hygin, & dans les premiers vers de l'ouvrage de Valérius Flaccus.

Lib. 4.

Lib. 1. init.

Il me reste encore à chercher l'époque de l'événement dont je viens de faire l'histoire, mais ce sujet demande des détails que je reserve pour une autre lecture.

DISSERTATION
SUR L'OSTRACISME.

Par M. l'Abbé GEINOZ.

Assemblée publique. 15. Novembre 1736.

LA Loy de l'Ostracisme est si singuliére dans son institution, & si fameuse par les disgraces des grands Hommes qui en ont éprouvé la rigueur, qu'elle m'a paru mériter de plus exactes recherches que n'en ont faites jusqu'ici les Sçavants qui ont travaillé à éclaircir les Antiquitez de la Grece. Meursius dans son livre *de Lectionibus Atticis,* Ubbo Emmius, Pottérus, Pféifférus & plusieurs autres, ont fait mention de l'Ostracisme, mais aucun d'eux n'a traité ce sujet avec l'ordre, l'étenduë & les détails qu'il demande. Ce qu'ils ont écrit, est plûtôt une compilation de passages, tirez des anciens Auteurs, qu'un discours raisonné & critique, propre à nous donner les éclaircissements que nous pouvons desirer sur cette matiére. Mon dessein est de suppléer au défaut de ces Auteurs, & de mettre ce point d'Antiquité dans un plus grand jour. Une connoissance exacte de tout ce qui

regarde l'Ostracisme, est d'autant plus intéressante, que rien ne découvre mieux l'intérieur de la République d'Athenes, l'esprit de son gouvernement, & le caractére propre du Peuple Athénien.

Je commenceray par la définition de l'Ostracisme, & par l'exposition des formalitez que l'on observoit quand on exerçoit contre un citoyen la rigueur de cette Loy.

Je tâcheray ensuite de fixer le temps de son institution, je diray quels ont esté les motifs de son établissement, l'usage que les Athéniens en ont fait, & à quelle occasion elle fut abolie.

L'Ostracisme estoit une Loy par laquelle le Peuple Athénien condamnoit à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, ou le trop de mérite, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Elle fut appellée Ostracisme du mot Grec Ὄστρακον, qui signifie proprement une écaille, ou une coquille; mais qui dans cette occasion est pris pour le bulletin (s'il m'est permis de me servir de ce terme) sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Sçavants sont partagez sur la matiére dont estoit formé ce bulletin; les uns prétendent que c'estoit une petite pierre ou un morceau de brique, les autres une écorce, d'autres enfin veulent que ce fût une écaille ou une coquille. Ce mot est susceptible de la plûpart de ces interprétations; mais ce qui en détermine le vray sens, c'est l'épithéte κεραμικὴ μάστιξ, que luy donnent d'anciens Auteurs: épithete qu'on peut traduire en François, *fleau d'argile;* ce qui me paroît une preuve que le mot Ὄστρακον signifie en cette occasion un morceau de terre cuite, fait en forme d'écaille ou de coquille; & c'est-là sans doute l'idée que s'en estoient faite les Auteurs Latins, lorsqu'ils l'ont traduit par le mot *testula*.

Le ban de l'Ostracisme n'estoit d'usage que dans les occasions où la liberté estoit en danger; s'il arrivoit, par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les Chefs de la République, & qu'il se formât différents partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'Etat, le Peuple

alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'Ostracisme estoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions, & les délibérations du Peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit, à certain jour, une assemblée particuliére pour procéder au ban de l'Ostracisme. Alors ceux qui estoient menacez du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du Peuple; ils faisoient des harangues pour montrer leur innocence, & l'injustice qu'il y auroit à les bannir; ils sollicitoient chaque citoyen en particulier, ils mettoient en mouvement tous les gens de leur parti, ils suscitoient des délateurs qui décrioient les chefs de la faction contraire. Quelque temps avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches, dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire, autant de portes qu'il y avoit de Tribus dans la République; & lorsque le jour marqué estoit venu, les citoyens de chaque Tribu entroient par leur porte particuliére, & jettoient au milieu de cet enclos, le petit morceau de terre sur lequel estoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Archontes & le Sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celuy qui estoit condamné par six mille de ses concitoyens, estoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours, car il falloit au moins six mille voix contre un Athénien, pour qu'il fût banni par l'Ostracisme.

J'ay rapporté le détail de ces formalitez, d'après le Scholiaste d'Aristophane, Plutarque & Julius Pollux, qui s'accordent tous à dire la même chose, avec cette seule différence, que Julius Pollux semble insinuer que tous les citoyens n'estoient pas obligez de se trouver à l'assemblée.

Ubbo Emmius prétend, je ne sçais sur quel fondement, que le droit de condamner au ban de l'Ostracisme, n'appartenoit qu'aux citoyens âgez de soixante ans; & que ceux qui n'avoient pas atteint cet âge, en estoient exclus. L'opinion de ce Sçavant ne me paroît pas vraysemblable, par

plusieurs raisons. 1.° Plutarque assûre le contraire dans la vie de Nicias, où, parlant de l'Ostracisme par lequel Hyperbolus fut banni, il dit qu'il y eut une espéce de combat entre les jeunes gens & les vieillards : les premiers, dit-il, vouloient faire tomber la peine de l'Ostracisme sur Nicias, & les derniers sollicitoient le bannissement d'Alcibiade; ce qui prouve bien clairement que les jeunes citoyens avoient le même droit que les vieillards. En second lieu, l'on peut assûrer que la ville d'Athenes n'estoit ni assez étendue ni assez peuplée, pour compter six mille citoyens âgez de soixante ans; & comment les auroit-elle comptez, elle qui à la journée de Marathon, ne put envoyer que neuf mille combattants contre les Perses, & qui, lorsqu'elle estoit dans son état le plus florissant, trouva à peine vingt mille hommes portant les armes, dans le dénombrement qu'elle fit de tous ses citoyens!

En convenant même que le nombre de six mille citoyens âgez de soixante ans, se fût rencontré dans Athenes, il faut encore supposer que les six mille suffrages n'ayent jamais esté partagez ni divisez; sans quoy la loy de l'Ostracisme n'auroit jamais pû avoir lieu, ce qui choque toute vraysemblance.

Ces mêmes passages du Scholiaste d'Aristophane, de Julius Pollux & de Plutarque, montrent l'erreur où est tombé Tzetzès, tant par rapport au lieu de l'assemblée, que par rapport au nombre des suffrages; car il dit dans sa treiziéme Chiliade, que mille suffrages suffisoient pour le ban de l'Ostracisme, & que l'assemblée se tenoit dans le Cynosarge, mais l'autorité de Tzetzès ne sçauroit balancer celle des anciens Auteurs que je viens de citer.

Il seroit à souhaiter qu'ils nous donnassent autant de lumiéres sur l'époque précise de l'institution de l'Ostracisme, mais les anciens mêmes sont partagez sur ce point. Ils s'accordent presque tous à dire, que celuy qui porta cette Loy en fut la premiére victime; mais ils ne conviennent ni du nom de son Auteur, ni du temps qu'elle fut établie. Plusieurs font remonter l'origine de l'Ostracisme à des temps

très-reculez. Théophraste dans ses livres de Politique, Eusébe dans ses Chroniques, & le Scholiaste d'Aristophane sur le Plutus, en rapportent l'établissement à Thésée; ils assûrent que ce Héros fut le premier qui, à l'instigation d'un certain délateur nommé Lycus, en éprouva la rigueur.

D'autres prétendent qu'elle n'a esté établie qu'après la tyrannie de Pisistrate. Diodore de Sicile le dit positivement au livre onziéme de son Histoire; Ælien en attribue l'institution à Clisthéne; Plutarque & Harpocration, à Hipparchus du bourg de Cholarge, parent du tyran Pisistrate; Photius, à un certain Achille fils de Lyson.

Il est bien difficile entre tant d'opinions différentes, de décider quelle est la mieux fondée. La critique ne peut nous estre d'aucun secours, parce que les Auteurs que j'ay citez, n'appuyent leurs divers sentiments de preuves ni de témoignages dont nous puissions faire la comparaison. Je suis cependant porté à croire que l'Ostracisme n'a esté établi en forme de Loy, qu'après la tyrannie des Pisistratides. La raison sur laquelle je fonde mon opinion, est, que depuis Thésée jusqu'à Pisistrate, l'Histoire ne nous fournit dans un si long espace de temps, aucun exemple de ce bannissement; au lieu que ces mêmes exemples devinrent très-fréquents depuis le regne de ces tyrans. Ainsi Thésée a pu estre banni par une forme de jugement semblable à celle de l'Ostracisme, mais l'on ne doit pas conclurre nécessairement de-là, que ce ban ait esté établi comme une Loy, du temps de ce Héros.

D'ailleurs, les motifs qui déterminérent les Athéniens à établir l'Ostracisme, me paroissent avoir un rapport plus naturel aux temps qui ont suivi immédiatement la domination des Pisistratides, qu'à ceux de Thésée. L'Ostracisme n'estoit par son institution, qu'un préservatif contre la tyrannie, & un frein que l'on vouloit mettre à l'ambition des Grands. Or, quand est-ce que le Peuple Athénien a eu des raisons plus pressantes de l'établir, que lorsque venant de secouer le joug de la tyrannie, il commençoit à goûter les douceurs de la liberté? Extrémement jaloux de cette liberté, c'est alors

ſans doute, qu'il dut redoubler ſon attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoyque Piſiſtrate eût gouverné la République avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la ſeule idée d'un maître cauſoit une telle horreur à ce Peuple, qu'il crût ne pouvoir prendre d'aſſez fortes précautions, pour ne plus retomber ſous un joug qui luy paroiſſoit honteux & inſupportable. Attaché par goût à la Démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conſerver cette eſpéce de gouvernement, eſtoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité, & c'eſt ſur cette égalité, qu'il fondoit le bonheur de l'Etat; tout ce qui tendoit à la rompre, ou même à l'altérer, jettoit ce Peuple dans le trouble, & luy cauſoit les plus vives inquiétudes. Un citoyen ſe diſtinguoit-il par ſon mérite, acquéroit-il de l'autorité & de la gloire, par les ſervices importants qu'il rendoit à ſa patrie, c'en eſtoit aſſez pour devenir ſuſpect, il eſtoit regardé deſlors comme un homme dangereux; on croyoit déja voir renaître en ſa perſonne, un nouveau Piſiſtrate, qui en vouloit à la liberté publique.

Ce fut ſur de tels motifs que les Athéniens établirent l'Oſtraciſme, au rapport d'Androtion cité par Harpocration, dont je rapporte ici le paſſage: Περὶ δὲ τούτου Ἀνδροτίων ἐν τῇ δευτέρᾳ φησὶν, ὅτι συγγενὴς μὲν ἦν Πεισιστράτου τοῦ τυράννου, καὶ πρῶτος ἐξοστρακίσθη, τοῦ περὶ τὸν Ὀστρακισμὸν νόμου τότε πρῶτον τεθέντος διὰ τὴν ὑποψίαν τῶν περὶ Πεισίστρατον, ὅτι δημαγωγὸς ὢν καὶ στρατηγὸς ἐτυράννησεν. *Hipparchus*, dit-il, *eſtoit parent du tyran Piſiſtrate, & il fut le premier que l'on condamna au ban de l'Oſtraciſme; cette loy venoit d'eſtre établie, à cauſe du ſoupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne ſe trouvât des gens qui vouluſſent imiter Piſiſtrate, qui ayant eſté à la tête des affaires de la République, & Général d'armée, s'eſtoit fait Tyran de ſa patrie.* Le témoignage de cet Auteur, & celuy de Diodore, de Plutarque & d'Ælien, qui vrayſemblablement ne fixent l'époque de l'Oſtraciſme, que ſur le rapport d'Auteurs encore plus anciens; ces témoignages, dis-je, joints aux raiſons naturelles que ces Auteurs apportent pour preuves de leur ſentiment,

me paroissent suffisants, pour nous déterminer à croire que cette loy n'a esté portée qu'après que les Pisistratides furent chassez de la ville d'Athenes.

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvénients de cette loy; mais ils aimérent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocents, que de vivre dans des allarmes continuelles. Cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit esté trop criante, s'ils avoient condamné le mérite & la vertu aux mêmes peines dont on avoit coûtume de punir le crime, ils adoucirent, autant qu'ils purent, la rigueur de l'Ostracisme; ils en retranchérent ce que le bannissement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par luy-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui estoient mis au ban de l'Ostracisme, ils en jouissoient dans le lieu où ils estoient reléguez; on ne les éloignoit que pour un temps limité, au lieu que le bannissement ordinaire estoit toûjours suivi de la confiscation des biens des exilez, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Le Scholiaste d'Aristophane rapporte une troisiéme différence entre l'Ostracisme & le bannissement ordinaire; il dit que l'on assignoit à ceux qui estoient mis au ban de l'Ostracisme, le lieu de leur retraite, ce que l'on ne pratiquoit pas à l'égard des autres exilez; mais cette circonstance me paroît suspecte, parce que je vois que Thémistocle ne l'a point observée, car Thucydide dit que ce grand homme résidant à Argos, faisoit de-là des voyages dans tout le Péloponnese.

Loin d'attacher une idée d'infamie à cette peine, les Athéniens voulurent au contraire qu'on la regardât, pour ainsi dire, comme une preuve de mérite, ainsi que le témoigne le Sophiste Aristide dans sa seconde harangue contre le Gorgias de Platon, où il dit que l'Ostracisme n'estoit pas un effet de la haine du Peuple contre ceux qu'il condamnoit; que cette loy, bonne ou mauvaise, (car il ne veut pas examiner la question) n'avoit esté établie que contre les personnes du premier mérite; qu'elle les condamnoit à dix ans d'exil, sur la seule accusation de s'estre élevez au-dessus des autres par

leur vertu; que dans ce jugement, le Peuple ne témoignoit aucun de ces ſentiments d'indignation qu'il a coûtume d'avoir contre les criminels.

Tels furent les adouciſſements que les Athéniens apportérent à la rigueur de cette loy; par où il eſt aiſé de voir qu'ils en ſentirent tous les inconvénients. Ils eſtoient en effet trop éclairez, pour ne pas prévoir qu'elle donneroit occaſion à beaucoup d'injuſtices; que ſi d'un côté elle eſtoit favorable à la liberté, de l'autre, elle eſtoit odieuſe, en ce qu'elle condamnoit des citoyens ſans entendre leur défenſe, & qu'elle abandonnoit le ſort des grands hommes aux caprices d'un Peuple inconſtant & envieux; qu'elle pouvoit même devenir pernicieuſe à l'Etat, en le privant de ſes meilleurs ſujets, & en inſpirant aux gens de mérite, du dégoût & de l'éloignement pour l'adminiſtration de la République.

Quelque grands que fuſſent cependant les inconvénients de l'Oſtraciſme, il n'auroit pas eſté impoſſible de les éviter, & l'on peut dire même que cette loy auroit eſté avantageuſe à l'Etat, ſi le même Peuple qui l'avoit établie, eût toûjours eu aſſez de diſcernement & d'équité, pour n'en faire uſage que dans les occaſions où la liberté auroit eſté en danger. Mais il en a eſté de cette loy, comme de preſque toutes les autres que les plus ſages Légiſlateurs ont inſtituées pour le bien des Peuples. Deſtinées par leur inſtitution, à maintenir le bon ordre, à réprimer l'injuſtice & à protéger l'innocence, les hommes ont trouvé le moyen de les tourner à des uſages tout contraires, en les faiſant ſervir à ſatisfaire leurs paſſions. Ainſi, l'Oſtraciſme n'avoit eſté établi que pour prévenir les entrepriſes des Grands, & affermir la Démocratie; & le Peuple Athénien, naturellement jaloux & envieux, ne s'en ſervit en effet, que pour éloigner les hommes de mérite, dont la préſence luy eſtoit incommode. La crainte de la tyrannie ne fut preſque jamais qu'un prétexte ſpécieux, dont il tâcha de couvrir ſon envie. Les victoires remportées ſur les Perſes, comme le dit Plutarque, avoient rendu ce Peuple fier & inſolent. Enflé de ſes ſuccès, il voulut ſeul en avoir toute la gloire;

gloire ; il estoit jaloux des citoyens dont on vantoit en particulier les talents politiques & militaires. Il croyoit que ce que les grands hommes acquéroient de gloire, estoit autant de diminué sur la sienne propre ; c'estoit assez qu'un citoyen se distinguât par quelque action éclatante, pour estre aussi-tôt exposé à l'envie publique ; sa réputation devenoit un titre suffisant pour le faire bannir.

L'Histoire de la République d'Athenes est remplie d'exemples qui prouvent l'abus que les Athéniens ont fait de l'Ostracisme. Je ne les rapporteray pas tous en détail, parce que cette énumération ne me paroît pas nécessaire ; je ne m'attacheray qu'aux plus fameux, tels que sont ceux d'Aristide, de Thémistocle, de Cimon & de Thucydide, ç'en sera assez pour faire connoître le caractére ingrat & envieux des Athéniens, & pour montrer jusqu'à quel point ils abusérent de l'Ostracisme.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui luy arriva dans l'assemblée du Peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne sçavoit pas écrire, s'adressa à luy, comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné luy demanda quel mal cet homme luy avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il, je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer le juste. Aristide écrivit son nom sans luy répondre.

C'est ainsi que la justice & la probité d'Aristide, qui avoient esté si long temps l'objet de l'admiration publique, devinrent à la fin la cause de ses disgraces. Jusque-là le Peuple avoit conçu une si haute idée de l'équité de ce grand homme, que la plûpart des citoyens le prenoient pour arbitre de leurs différends, & s'en rapportoient à son jugement sur leurs intérêts les plus chers ; une sentence prononcée par Aristide, avoit le même poids que si elle fût émanée de l'Aréopage. Cependant Thémistocle voulant écarter ce concurrent, l'attaqua par l'endroit même qui luy avoit attiré l'estime de toute

la Grece, je veux dire, par sa justice. Ne trouvant pas de défauts à reprendre dans son adversaire, il chercha à donner un mauvais tour à ses vertus. Il suscita des délateurs, qui l'accusérent d'usurper les droits de la souveraineté. Ces délateurs luy firent un crime de juger par luy-même les procès des particuliers; ils publiérent que par-là il rendoit inutiles les tribunaux établis pour administrer la justice; que sous ces belles apparences de probité, il cachoit des desseins pernicieux; que ses vûes estoient de gagner la confiance du Peuple, & de dépouiller peu à peu les Magistrats de leur autorité, pour l'attirer toute entiére à luy; qu'il estoit temps d'arrêter les progrès de sa puissance, qui estoit déja montée à un point, qu'il ne luy manquoit plus que des gardes & l'appareil extérieur de la tyrannie, pour estre un véritable Tyran. Ces calomnies répandues par les délateurs, eurent tout l'effet qu'ils pouvoient en attendre auprès d'un Peuple ingrat & envieux, à qui l'injustice coûtoit si peu, quand il s'agissoit de satisfaire sa passion.

Aristide fut banni, & Thémistocle débarrassé de ce concurrent, demeura maître du gouvernement de la République, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long temps de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule, il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, il fut condamné au ban de l'Ostracisme.

C'est ainsi que les citoyens qui estoient à la tête des affaires, sçavoient, en habiles politiques, tirer avantage de l'Ostracisme pour leur propre aggrandissement; & que cette loy, établie pour la conservation de la liberté, pouvoit, par un effet contraire, en causer la ruine. Il estoit important & même nécessaire, pour maintenir la liberté, que les citoyens chargez du maniement des affaires, eussent toûjours des compétiteurs qui contrebalançassent leur puissance. La liberté n'avoit point de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité en un seul homme; c'est à quoy cependant tendoit l'Ostracisme, en augmentant le crédit & la puissance

d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrents. Thémistocle fut le premier qui en sçut tirer avantage; mais Périclès s'en servit encore avec plus de succès contre Cimon & Thucydide, ses rivaux dans le gouvernement.

Cimon estoit en grande réputation auprès des Grands. Périclès sentit bien qu'il ne pouvoit élever sa puissance, que sur les débris de celle de Cimon. Il eut, pour cet effet, recours à l'Ostracisme; il excita l'envie du Peuple contre son concurrent, & le fit bannir comme ennemi de la Démocratie, & fauteur de la puissance des Lacédémoniens.

Andocides dit dans un de ses Discours, que Cimon ne fut banni, qu'à cause du mariage qu'il contracta avec sa sœur Elpinice. Le Scholiaste d'Aristophane & Suidas ont assûré la même chose après luy. Mais quelque poids que puisse avoir l'autorité de ce Rhéteur, qui vivoit peu de temps après Cimon, son opinion ne me paroît pas vraysemblable, & on peut la réfuter par plusieurs raisons. La premiére est que l'on trouve dans Cornélius Népos, que les mariages entre freres & sœurs n'estoient pas défendus par les loix d'Athenes; la seconde est le long intervalle de temps qu'il y a eu entre le mariage de Cimon avec sa sœur, & son bannissement. Il estoit dans sa premiére jeunesse, lorsqu'il épousa sa sœur, & il ne fut banni que dans ses vieux jours. Elpinice n'estoit plus alors sa femme, il y avoit long temps qu'il l'avoit cedée à Callias. Or il n'est pas vraysemblable que le Peuple eût si long temps différé de punir Cimon, si le mariage qu'il avoit contracté avec sa sœur, eût esté un crime contre les loix. 3.° Supposé même qu'un tel mariage fût punissable selon les loix, le Peuple, en ce cas, ne se seroit pas servi de l'Ostracisme, parce que cette peine n'avoit point esté établie pour punir le crime, mais uniquement pour conserver la liberté contre les entreprises des Grands.

Thucydide succéda à Cimon, & suivit ses maximes dans le gouvernement. Il forma un puissant parti, pour l'opposer à celuy de Périclès; mais tous les efforts qu'il fit contre son concurrent, hâtérent sa propre ruine. Le Peuple tint l'assemblée

de l'Ostracisme, pour reléguer l'un de ces deux Chefs. Thucydide fut banni, & laissa Périclès en possession de gouverner la République avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

L'adresse avec laquelle Périclès se servit de l'Ostracisme pour affermir sa puissance, donne une grande idée de son habileté; mais je trouve encore plus admirable, qu'au milieu d'un Peuple si remuant & si envieux, il ait sçu se garantir luy-même de ce bannissement. Qui, en effet, de tous les illustres bannis dont j'ay fait mention, porta jamais la puissance & l'autorité à un plus haut dégré? Qui donna plus sujet de craindre pour la liberté publique? L'enlevement du trésor de la Grece, qui estoit en dépôt à Délos, l'employ qu'il en fit à construire de superbes édifices dont il orna la ville d'Athenes, l'autorité absolue avec laquelle il disposa des revenus de la République, sans en rendre compte, estoient de ces coups hardis, qui devoient naturellement attirer l'indignation du Peuple sur leur auteur. Cependant Périclès sçut se conserver pendant près de soixante ans, dans ce haut dégré de puissance; il trouva le moyen de subjuguer un Peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celuy qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Le Musicien Damon éprouva un sort bien différent. C'estoit, dit Plutarque, un Sophiste habile, qui avoit la réputation d'estre très-versé dans la politique. Quoyqu'il ne se fût jamais mêlé du gouvernement, il fut cependant mis au ban de l'Ostracisme, sur la simple accusation de donner des leçons de politique à Périclès, dont il estoit maître de musique dans sa jeunesse.

Les Athéniens sentirent plus d'une fois le tort que l'abus de l'Ostracisme avoit fait à la République; le rappel d'Aristide & de Cimon avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante; mais quelques raisons qu'ils eussent de détester une loy qui avoit causé tant d'injustices & porté tant de préjudice à l'Etat, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminérent à l'abolir. Voici ce que

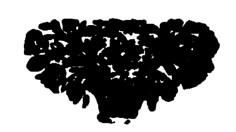
Plutarque nous en apprend. Il s'estoit élevé, dit cet Auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur mésintelligence croissoit de jour en jour, le Peuple eut recours à l'Ostracisme: il n'estoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur l'un ou l'autre de ces Chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade, & l'on craignoit sa hardiesse. On envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit pas son humeur austére. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'Ostracisme sur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le Peuple estant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division estoit pour luy une occasion favorable de parvenir aux plus grands honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le Peuple une espéce de crédit & d'autorité, mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'Ostracisme pût le regarder, il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur, mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias estoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celuy qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il témoignoit publiquement la joye qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le Peuple contr'eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnérent le mot secrettement, ils réunirent leurs factions, & firent en sorte que le sort de l'Ostracisme tomba sur Hyperbolus.

Le Peuple ne fit d'abord que rire de cet événement, mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolît la Loy de l'Ostracisme, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loy, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur & de condition servile, avec les Aristides, les Cimons & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le Comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant homme avoit bien mérité d'estre

puni à cause de ses mauvaises mœurs, mais que le genre de supplice estoit trop honorable pour luy, & trop au-dessus de sa basse extraction, que l'Ostracisme n'avoit point esté établi pour les gens de sa sorte.

Je n'ay parlé jusqu'à présent que de l'Ostracisme, tel qu'il estoit en usage à Athenes. Aristote dit cependant dans le troisiéme livre de ses Politiques, que cette loy avoit esté adoptée par toutes les villes où le gouvernement estoit Démocratique. Le Scholiaste d'Aristophane nomme entr'autres villes, Argos, Milet & Mégare. Le Rhéteur Andocides se trouve en contradiction avec Aristote sur ce point; il dit positivement que les Athéniens estoient les seuls de tous les Grecs qui fissent usage de l'Ostracisme, & qu'aucune autre ville ne vouloit les imiter en cela. Mais je crois qu'il vaut mieux suivre le sentiment du Philosophe, qui en parle avec désintéressement & sans passion, que s'en rapporter au témoignage du Rhéteur, qui se répand en invectives contre cette loy, dans un discours où il témoigne luy-même la crainte qu'il a d'en éprouver la rigueur.

A l'imitation de l'Ostracisme d'Athenes, la ville de Syracuse établit le Pétalisme; avec cette différence, qu'il ne condamnoit qu'à cinq années d'exil, & qu'au lieu d'écrire les noms sur des morceaux de terre, on les écrivoit sur des feuilles d'olivier.



DE LA LOY DES LACEDEMONIENS,

Qui défendoit l'entrée de leur Pays aux E'trangers.

Par M. DE LA NAUZE.

LES Loix de Lacédémone estoient remarquables par leur singularité. Lycurgue, qui en fut l'auteur, n'en prit point le modéle sur les autres États de la Grece. Il imagina une forme de gouvernement différente de la leur, & il crut qu'à ce nouveau plan estoit attaché le bonheur de sa République. Quoy qu'il en soit du mérite de son ouvrage, qui a trouvé quelques censeurs entre plusieurs Panégyristes, il est certain qu'il forma dans le sein même de la Grece, un Peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reste des Grecs, que le langage. Les Lacédémoniens devinrent, par son moyen, des hommes uniques dans leur espéce, différents de tous les autres par leurs maniéres comme par leurs idées, & par leurs sentiments, par la façon même de s'habiller & de se nourrir, comme par le caractére de l'esprit & du cœur. Mais rien ne contribua davantage à en faire une nation tout-à-fait isolée, que la Loy qu'ils se prescrivirent, d'empêcher que l'Etranger n'eût une libre entrée dans leur pays; Loy fort extraordinaire, dont je tâcheray d'expliquer l'origine & les motifs, les avantages & les inconvénients, les suites & les infractions. Cragius & Meursius ont parlé de cet usage des Lacédémoniens, mais le peu qu'ils en ont dit, laisse une matiére abondante à un nouveau travail.

19. Février 1734.

Il semble qu'Hérodote rapporte l'établissement de cet usage aux siécles qui précédérent Lycurgue, & qu'il en attribue l'abolition à Lycurgue même. Il dit que les Lacédémoniens vécurent sans aucun commerce, ni entr'eux, ni avec les étrangers, jusqu'à ce que ce Législateur les eût fait passer

Herodot. lib. 1.



à des maximes de gouvernement plus honnêtes & plus judicieuses. Si Hérodote a véritablement prétendu que la Loy qui défendoit de recevoir les étrangers, la Xénélasie Lacédémonienne a esté plus ancienne que Lycurgue, & que depuis luy elle n'a pas même subsisté, il est contredit, & par le témoignage exprès d'une foule d'Ecrivains, & par un grand nombre de faits historiques qui seront rapportez dans la suite de ce Mémoire.

Homére qui vivoit dans l'intervalle de la guerre de Troye & de l'établissement des loix de Lycurgue, n'a point eû connoissance de la Loy prétendue; il suppose au contraire que les droits de l'hospitalité estoient sacrez à Lacédémone comme dans le reste de la Grece, témoin l'accueil que Ménélas fait
Odyss. 4. dans l'Odyssée à Télémaque & à Pisistrate, avant même que
Herodot. l. 4. de leur connoître d'autre titre que celuy d'étranger. Hérodote luy-même parlant de l'arrivée des Minyens dans la Laconie peu de générations avant Lycurgue, dit que les Lacédémoniens reçurent ces étrangers, leur donnérent des terres en partage, les admirent dans leurs Tribus, & leur firent prendre des
Aristot. Politic. 2. femmes de la nation. Aristote rend témoignage à la facilité qu'on avoit dans ces premiers temps, à devenir citoyen de
Strab. lib. 8. Sparte; & Strabon assûre que les premiers Rois Héraclides de cette ville, c'est-à-dire, les ancêtres prochains de Lycurgue, accordoient sans peine le droit de citoyen à tout étranger qui se présentoit: il n'y avoit donc point de Xénélasie avant Lycurgue. Après luy ce ne fut plus la même chose, selon
Herodot. l. 9. Hérodote même, qui assûroit dans l'Histoire des derniers temps de la République, qu'il n'y avoit jamais eû que deux étrangers qui eûssent obtenu le privilége de citoyen. Le nombre en avoit esté plus grand sans doute, mais plus Hérodote le diminue, plus il paroît avoir eû idée de la difficulté qu'on faisoit à Sparte d'y recevoir les étrangers, long-temps après l'établissement des loix de Lycurgue.

Thucyd. lib. 1. Plutarch. in Lycurg. Ainsi, quand cet Ecrivain représente les Lacédémoniens comme insociables entr'eux & à l'égard des étrangers, jusqu'au temps de la réforme de Lycurgue, il prétend parler sans doute

doute, ou de leurs divisions intestines arrivées, de l'aveu des Historiens, sous leurs premiers Princes Héraclides, ou de la coûtume barbare d'immoler des hommes, qui leur a esté si souvent reprochée. Lycurgue a pû corriger ces excès.

Plutarch. in minorib. Parall. Porphyr. de Abstin. lib. 2.

Pour la Xénélasie, bien loin de l'avoir abolie, il en a esté certainement l'Auteur. Xénophon traitant de la République des Lacédémoniens fondée par Lycurgue, compte cette Loy à la suite des autres. Plutarque assûre qu'elle fut un des réglements de Lycurgue; & il l'assûre en différents endroits de ses ouvrages. Apsinès dit que Lycurgue avoit fait une Loy pour chasser les étrangers. Théophile dit aussi que Lacédémone chassoit les étrangers, suivant une Loy portée par Lycurgue. Philostrate écrivoit dans une lettre galante: n'en usez point à la Lacédémonienne, n'imitez point Lycurgue, l'amour ne connoît point de Xénélasie: μὴ λακώνιζε, ὦ γύναι, μηδὲ μιμοῦ τὸν Λυκοῦργον· ξενηλασίαν ἔρως οὐκ ἔχει. Les autres qui parlent de cette Loy, sans en marquer l'Auteur par son nom, tels que Thucydide [a], Aristophane, Théopompe, Nicolas de Damas, Aristide, Libanius, Syrianus, Joséphe, pour ne rien dire de Tzetzès, du Scholiaste d'Aristophane & de Suidas, supposent tous cet usage subsistant dans le temps de la République; c'est-à-dire, dans le temps où l'on a suivi les loix de Lycurgue. Sans toutes ces autoritez, la Xénélasie Lacédémonienne porte assez d'elle-même le caractére du Législateur par sa liaison avec ses autres loix; leur singularité & leur rigidité rendoient celle-ci nécessaire, & il ne faut aller chercher ailleurs, ni son Auteur, ni les raisons de son établissement.

Xenoph. de Republ. Laced. Plutarch. in Lycurg. in Agid. & alibi. Apsin. de arte Rhetor. Theophil. Instit. lib. 1. Philostr. Epist. [a] Thucyd. lib. 2. Aristophan. in Pace. Stob. Serm. 145. Aristid. Orat. Platon. 2. Liban. Apol. Archid. Declam. 24. & advers. Aristid. pro Saltat. Orat. 19. Syrian. in Hermog. Joseph. contra Appion. lib. 2. Tzetz. Chil. 7. Histor. 130. Schol. Aristophan. in Pace. Suid.

Dans le dessein de fonder sa nouvelle République, Lycurgue fit de longs & de grands voyages [b]. Il alla dans l'Isle de Créte, célébre par les sages loix de Minos, & il en emprunta quelques-unes; mais celle dont je parle ne fut pas du nombre. En Créte, on fut toûjours plein d'égards & d'honnêtetez pour les étrangers. Il alla, dit-on, en Egypte, en Afrique, en Espagne, & jusque dans les Indes; mais quoy qu'on dise de la coûtume du Prince Egyptien Busiris

[b] Plat. de Leg. lib. 3. Aristot. lib. 2. cap. 10. Herodot. l. 1. Strab. l. 10. Plutarch. in Lycurg. Heracl. de Pol. Athen. lib. 4. cap. 10. Isocr. in laud. Busirid.

Plutarch. in Lycurg. Strab. l. 17. qui immoloit les étrangers, de celle des Carthaginois qui les noyoient, de celle des Barbares en général qui leur refusoient l'hospitalité, Lycurgue ne prit point où il alla, le modéle de sa Xénélasie, puisque ses voyages mêmes dans ces différents endroits, sont une preuve que les étrangers y estoient reçûs. Pour luy, s'il voulut leur interdire l'entrée de son pays, c'est qu'il jugea leur commerce incompatible avec la sévérité des loix qu'il vouloit établir.

Xenoph. Rep. Laced. Je sçais, dit Xénophon parlant de Sparte, qu'on y a fait autrefois des ordonnances pour empêcher l'étranger d'y venir, & l'habitant de se transporter ailleurs, de peur que les citoyens ne reçûssent de mauvaises impressions de la part des personnes étrangéres. *Plutarch. in Lycurg. & in Agid.* Plutarque & d'autres Ecrivains disent la même chose encore dans un plus grand détail; le motif de Lycurgue ne paroît donc point douteux. Cependant l'on trouve dans *Thucyd. lib. 2.* Thucydide une autre raison de la Xénélasie des Lacédémoniens, comme s'ils avoient craint que l'étranger ne profitât de leur politique, & ne revînt établir chez luy des maximes de gouvernement & des regles de vertu pareilles aux leurs: *Plutarch. in Agid.* accusation frivole, dont Plutarque s'attache à les justifier, en assûrant que Lycurgue éloigna les étrangers, non pas, comme l'avoit cru Thucydide, dans la crainte qu'ils n'imitassent la sagesse de ses loix, & qu'ils ne fissent par ce moyen des progrès dans la vertu, mais plûtôt de peur qu'ils ne donnassent des leçons pernicieuses pour les moeurs. Il fait même entendre que l'exclusion n'estoit que pour les étrangers qui auroient pû se glisser dans la ville sans aucune bonne raison.

En effet, l'entrée n'en estoit point fermée à tous sans ex-*Strab. l. 10. Plutarch. in Lycurg. & in Agid.* ception; Lycurgue luy-même fit passer Thalès de l'Isle de Créte à Lacédémone, afin que cet étranger, qui joignoit au talent d'un Poëte tout le mérite d'un Législateur, prêtât les charmes de la Poësie à des loix par elles-mêmes trop dures *Idem de Music. Pauf. in Attic. Plutarch. in Agid. Aristid. Orat. Platon. 2.* & trop rebutantes. Les Lacédémoniens le reçûrent par un ordre exprès de l'Oracle, & attribuérent à son arrivée la cessation d'une peste qui les désoloit. Quelque temps après, les Magistrats firent aussi venir de Lesbos le Poëte Terpandre,

qui radoucit le Peuple mutiné. Phérécyde, qui estoit, je pense, Athénien, vint aussi à Sparte, & ces trois étrangers, qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la République, y furent comblez d'honneur : il est vray que Phérécyde périt ensuite malheureusement, il fut immolé pour le bien public, & les Rois de Sparte conservérent précieusement sa peau, pour obéir à je ne sçais quel ordre d'un Oracle.

Plutarch. in Agid.

Plutarch. in Pelopid.

Ce fut un Oracle encore qui fit venir à Lacédémone Tyrtée Poëte Athénien ; sa patrie l'envoya par dérision aux Lacédémoniens pour leur servir de Chef dans la guerre de Messéne, mais ils en tirérent des avantages réels. Les soldats animez par son chant & sa Poësie, remportérent une victoire complette. Les Lacédémoniens d'ailleurs peu partisans des Poëtes, firent grand cas de celuy-ci ; jusqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais dans la suite à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du Roy, les vers de Tyrtée, pour en estre plus disposez à combattre & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chansons guerriéres si connues dans l'Antiquité. Tyrtée écrivit de plus, en faveur des Lacédémoniens, un Traité de leur République qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Une chose à remarquer, est qu'ils ne reçûrent cet étranger dans leur pays, qu'en le naturalisant & le faisant citoyen de Sparte ; afin, disoit un Lacédémonien, qu'il ne fût pas dit que nous eussions jamais eû besoin d'un Général étranger. Quelques Ecrivains, au rapport de Plutarque, ont même prétendu que Lycurgue avoit ordonné d'admettre au nombre des citoyens & dans le partage des terres, les étrangers qui voudroient embrasser les loix du pays ; mais cette opinion, à la prendre dans sa généralité, n'est appuyée ni d'autoritez ni d'exemples.

Ampel. lib. Memorial.

Lycurg. Orat. advers. Leocrat. Athen l. 14. Dion Chrysost. Orat. 2. & 36. Tzetz. Chil. 1. Histor. 26.

Suid.

Plutarch. Apopht. Idem Institut. Lacon.

Il y avoit une autre espéce d'étrangers que Lacédémone se trouvoit trop heureuse de recevoir, sans craindre d'aller contre les intentions de son Législateur. Je parle des alliez qui avec des troupes venoient à son secours. C'est ainsi qu'à la naissance presque de la République, sous le regne de

Pindar. Isthm. Od. 7.

Schol. Pindar. loco cit. & ad Pyth. Od. 5. Pauʃ. Lacon. Conon. Narrat. 37.

Téleclus, les Egides, qui composoient une famille Thébaine, vinrent de la Bœotie à Sparte, pour faciliter la prise de deux ou trois villes voisines que les Doriens avoient laissées aux anciens habitants. La troupe auxiliaire avoit pour Chef Timomachus, qui le premier fit mettre en usage aux Lacédémoniens les loix de la guerre qu'ils avoient reçûes de Lycurgue. On peut donc joindre Timomachus & sa famille, à Tyrtée, à Phérécyde, à Terpandre & à Thalès: & voilà tous les étrangers, que je sçache, qui ayent eu entrée chez les Lacédémoniens dans ces premiers commencements où les loix furent dans toute leur vigueur.

Il faut avouer que la Xénélasie avoit ses avantages; elle prévenoit les violences ou les perfidies, dont les étrangers ne se rendent que trop souvent coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre ni un Hercule, qui, après avoir esté reçû dans ses murs, massacrât ses Princes, ni un Pâris qui enlevât la femme de celuy qui luy donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Minyens, qui, par la plus noire ingratitude, conjurassent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hospitalité. Le Peuple estoit à couvert des espions & de toutes personnes mal intentionnées, que le desir de nuire auroit pû amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'Etat inconnues aux voisins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pû tirer avantage, estoient dérobez à leur vûe; tout estoit mystére pour eux, non-seulement l'intérieur de la République, ses projets, ses desseins cachez, mais encore ses mœurs & sa police: rien de plus capable de les tenir dans le respect.

On sçavoit, en général, que les Lacédémoniens estoient des hommes extraordinaires. On n'avoit pas la liberté d'aller voir si c'estoit par les bons ou les mauvais endroits qu'ils se distinguoient des autres nations. Leur singularité devenoit dès-lors un mérite dans l'opinion de la plûpart des hommes, par la pente naturelle que nous avons à admirer ce qui nous paroît de loin enveloppé dans une mystérieuse obscurité. Je ne sçais même si ce n'est pas à cette difficulté de se laisser

pénétrer, qu'ils sont en partie redevables de tant d'éloges que les Ecrivains leur ont prodiguez dans tous les temps. Il en est des peuples, comme des particuliers qui ont l'estime & la considération du public, & qui la perdroient quelquefois, s'ils se laissoient approcher de trop près.

Rome avilit peu à peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par son extrême réserve à accorder ce droit, le rendit estimable & précieux, sur-tout dans les derniers temps de sa République. Le titre de citoyen, devenu pour lors moins onéreux par la décadence des loix, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux, Tisaméne Eléen de nation & devin célébre, pour le mettre avec leurs Rois, à la tête des troupes contre les Perses; l'Oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raisons supérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un Général étranger. Ils luy firent donc les offres les plus avantageuses, Tisaméne les rejetta, demandant uniquement l'honneur & les priviléges de citoyen de Sparte. Ils le refusérent d'abord avec hauteur, mais à l'approche de l'ennemi il fallut y consentir. Alors Tisaméne exigea qu'on luy accordât encore la même grace pour son frere Hégias, & l'on fut obligé d'en passer par-là. Ils furent, adjoûte Hérodote, les deux seules personnes que Lacédémone ait jamais mises au nombre de ses citoyens. L'Historien se trompe, nous l'avons déja remarqué; mais ce qu'il dit, fait voir du moins l'idée avantageuse qu'on avoit de son temps d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faisoient, lorsqu'ils se plaignoient ouvertement de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs priviléges à aucun étranger.

Herodot. lib. ult.

Thucyd. lib. 1.

Le grand bien de la Xénélasie est de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les moeurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conserver plus saines, nul mélange n'en altéroit la pureté; elles devoient

y eſtre plus long temps uniformes, nul genre de vie différent n'inſpiroit le goût de la nouveauté ; & ſi l'inconſtance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentaſſent leur envie. Il eſtoit, par conſéquent, & plus rare d'y voir le déſordre, & plus facile d'y remédier.

La Nature a gravé dans le cœur de tous les hommes, un fond de tendreſſe pour leur patrie, & une eſpéce d'éloignement pour les autres Peuples. Les étrangers, quelqu'honnêtes gens qu'on les ſuppoſe, ſont ſouvent dans des diſpoſitions peu favorables au pays même qu'ils viennent habiter. Les mieux intentionnez apportent néceſſairement avec eux, des façons de penſer, de parler & d'agir, nouvelles & capables de troubler l'harmonie d'un Etat où doit regner une régularité parfaite. Lycurgue vouloit que le ſien fût de cette nature; il ſe flattoit d'y avoir établi dans l'intérieur, un arrangement ſûr & conſtant, que les atteintes ſeules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers eſtoient des ennemis, & tous les pays du monde des endroits infectez, ou du moins ſuſpects. Lycurgue éloignoit donc ceux qui en venoient, perſuadé, dit Plutarque, qu'il faut prévenir la corruption des mœurs, avec encore plus de ſoin que les maladies contagieuſes.

Plutarch. in Lycurg.

Platon eſtoit, à quelque choſe près, dans les mêmes ſentiments; il n'admettoit les étrangers, dans le ſyſtême de ſa République, qu'avec beaucoup de précaution, de peur qu'un mêlange de mœurs différentes, n'apportât le trouble & le déſordre. Les Romains trouvérent quelquefois de l'abus dans leur facilité à recevoir toutes ſortes de gens dans leur ville, & ils tâchérent d'y remédier par les loix Mutia & Licinia. Ne pourroit-on pas dire que le droit d'Aubaine parmi nous, prouve que nos peres ne goûtoient pas trop l'accès des étrangers dans leur pays ? & quelle eſt la Nation qui n'a pas eſté ſouvent obligée de faire des réglements à leur deſavantage ? Il faut pourtant convenir que tout ce qu'on a fait ordinairement contr'eux, en général, n'eſt rien en comparaiſon de la Xénélaſie de Lacédémone. Auſſi Lycurgue avoit-il

Plat. de Legib. lib. 12.

des raiſons de les écarter, que n'eût jamais aucun autre Légiſlateur.

Il s'agiſſoit d'établir une forme de gouvernement, & des régles de conduite fort extraordinaires, une religion ſimple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faiſoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plûpart des ſuperſtitions qui regnoient chez les autres Peuples, des fêtes & des jeux où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſéxe paroiſſoit nûe, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit préciſément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proſcription entiére de l'or & de l'argent, l'uſage enfin de ne vendre ni d'acheter, de ne donner ni de recevoir, de ne cultiver ni art ni ſcience, ni commerce ni marine, de ne jamais voyager hors du pays, & de ne pas s'entretenir, même en converſation, des maximes étrangéres. Ces différentes loix ne pouvoient s'obſerver, en laiſſant à l'étranger un libre accès; les unes auroient eſté ſouverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiére impoſſibilité. Qu'on juge enſuite ſi la Xénélaſie n'eſtoit pas un réglement néceſſaire pour leur ſervir d'appuy.

On ne ſe relâcha guéres impunément de la ſévérité de cette loy. On reçut à Sparte quelques Scythes addonnez au vin & à l'intempérance, & bientôt le Roy Cléomene ſe plongea avec eux, & à leur exemple, dans une débauche qui eût des ſuites funeſtes. On y reçut des Aſiatiques pleins de molleſſe, ou des Grecs intriguants, & bientôt les femmes Lacédémoniennes, d'une conduite juſqu'alors irréprochable avec les hommes de leur nation, s'abandonnérent honteuſement à des étrangers. On y reçut Alcibiade, & ce fut luy, dit Iſocrate, qui, par le conſeil qu'il donna aux Lacédémoniens, d'envahir l'empire de la mer, leur fit perdre même celuy qu'ils avoient ſur la terre-ferme de la Grece. Je ne finirois point, ſi j'entreprenois le détail des maux que les étrangers cauſérent à la République de Lacédémone. La Xénélaſie avoit donc ſes avantages, mais elle eſtoit ſujette à des inconvénients encore plus grands.

Herodot. l. 6.

Heſych. & Suid. in λακωνικὸν τρόπον. Iſocrat. Orat. ad Philipp.

Sparte, en interdisant tout accès aux étrangers, faisoit profession ouverte de ne point connoître les droits de l'hospitalité, droits fondez sur la nature, consacrez par toutes les religions, établis pour le maintien de la société, & pour l'honneur de l'humanité. Les Lacédémoniens estoient dès-lors, en quelque façon, dénaturez, impies, féroces, inhumains, & c'estoit se déclarer tels à la face de l'univers. Quelques fruits qu'ils tirassent de leur Xénélasie, c'estoit les acheter trop cher.

Si leurs maximes sauvages les faisoient redouter de leurs voisins, ce qui n'arriva pourtant pas toûjours, ils en estoient aussi moins aimez, &, dans le fond, moins estimez. Quelle véritable considération pouvoit-on avoir pour un Peuple, qui, par la barriére qu'il mettoit entre luy & tous les autres, ne leur annonçoit que de la défiance & de l'inimitié? La gloire des Lacédémoniens en souffrit plus d'une fois; le Théatre Grec forgea le terme injurieux & méprisant, Διζοξενοι, pour jouer leur inhospitalité; les Poëtes la tournérent en ridicule, les Orateurs la chargérent des plus noires couleurs, & les Philosophes la condamnérent ouvertement.

Aristoph. in Pace.

Platon n'aimoit pas trop les étrangers dans sa République, mais il ne donnoit point dans les sentiments outrez de Lycurgue, quoy qu'en disent Cælius Rhodiginus & Cragius, qui font, ce semble, marcher de pair les idées des deux Législateurs, sur la Xénélasie. Cette loy paroissoit à Platon pleine d'orgueil & de dureté; il en regardoit même le dessein comme chimérique dans l'exécution. Il est vray qu'il prescrit des régles pour ne recevoir qu'avec précaution ceux qui viennent d'ailleurs; mais il veut qu'on les reçoive avec d'autant plus de bonté, que n'ayant ni parents ni amis, on en est plus obligé, devant les Dieux & devant les hommes, à leur estre favorable. Respectons toûjours, ajoûte-t-il dans un autre endroit, la colére de Jupiter qui préside à l'hospitalité, & ne maltraitons jamais les étrangers; je ne dis pas jusqu'à les manger & les immoler, comme font aujourd'huy les Sauvages du Nil, mais jusqu'à les éloigner même par des

Plat. de Legib. lib. 12.

Idem lib. 5. & lib. 12.

ordonnances

ordonnances bizarres & groſſiéres. On voit aſſez qui Platon vouloit déſigner par ces derniéres paroles.

Lacédémone entendoit mal ſes intérêts, en ſe ſéparant ainſi des autres Peuples. Elle ſe mettoit à couvert du mal qu'elle en avoit à craindre, je le veux, mais elle ſe privoit des grands avantages qu'elle auroit pû tirer de leur ſociété; elle craignoit les innovations de la part des étrangers; peut-eſtre auroit-il eſté à ſouhaiter pour elle, qu'ils y euſſent peu à peu introduit quelques changements. Il y avoit bien des choſes à réformer dans le gouvernement de la République. Polycrate, il eſt vray, pouvoit avoir tort d'en blâmer la conſtitution en général, comme mauvaiſe, mais les Ecrivains ſpéculatifs, qui l'ont élevée juſqu'au Ciel avec tant d'emphaſe, ſont auſſi allez trop loin. Il faut bien que ces loix ayent eſté meilleures dans la théorie que dans la pratique, puiſque les Politiques étrangers ne les ont jamais priſes pour modéles, & que les Lacédémoniens eux-mêmes ne pûrent, ou ne voulurent jamais les établir, ni dans leurs colonies, ni dans leur pays de conquête. Numa ſe ſervant d'un Lacédémonien pour rédiger les ſiennes, les fit pourtant très-différentes, pour la ſubſtance, de celles de Lacédémone; & quand les Romains allérent depuis chercher dans la Grece les loix les plus ſages & les plus célébres, ce fut aux Athéniens, non aux Lacédémoniens, qu'ils s'adreſſérent. Or Sparte auroit pû corriger les défauts de ſon gouvernement, par le ſecours des étrangers, qui luy auroient appris le mérite de l'hoſpitalité, l'utilité d'un commerce réciproque, le prix des lettres & des ſciences, & tant d'autres moyens de procurer la gloire & le bonheur des Etats.

Joſeph. lib. 1. contra Appion.

Iſocr. Panath.

Plutarch. in Numa.

Auguſtin. de Civit. Dei, lib. 2. cap. 16.

Ælien rapporte qu'ils furent ſouvent obligez, malgré leur Xénélaſie, de faire venir d'ailleurs des Médecins & d'autres perſonnes habiles en divers genres de connoiſſance, à meſure qu'ils en avoient beſoin. D'autres Ecrivains font foy que l'arrivée de divers étrangers, qui ſe gliſſérent de temps en temps dans le pays, leur fut très-ſalutaire. Le Scythe Abaris trouva la ville ſujette à de fréquentes mortalitez, cauſées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voiſinage

Ælian. Var. Hiſtor. lib 12. cap. 50.

Apoll. Hiſtor. Mirab. cap. 4.

Iamblic. in vit. Pythag. lib. 1. cap. 19. & 28.

du Mont Taygete. Il fit des ſacrifices & des luſtrations; accompagnées ſans doute de remédes plus naturels & plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus dans la ſuite.

Suid. in Βάκις.

Bacis, Bœotien, célébre par pluſieurs opérations merveilleuſes, guérit par des purifications, les femmes Lacédémoniennes, qu'une eſpéce de manie avoit ſaiſies.

Cic. de Divin. lib. 1. Plin. Hiſtor. Natural. lib. 2. cap. 79.

Anaximandre, Phyſicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ils ſe retirérent dans la campagne avec leurs meubles les plus précieux, c'eſt-à-dire, leurs armes.

Plut. in Cimon.

La violence de la ſecouſſe détacha le ſommet du Mont Taygete, & renverſa la ville, où quelques jeunes gens demeurez au milieu du Portique, furent écraſez ſous les ruines.

Diog. Laërt. in Anaximand. Plin. Hiſtor. Natural. lib. 2. cap. 76.

Ce fut le même Anaximandre, ſuivant Diogéne-Laërce, ou ſon diſciple Anaximéne de Milet, ſuivant Pline l'ancien, qui fit à Lacédémone le premier Cadran ſolaire. En général, tout ce que la République a eu de bons ouvrages de l'eſprit ou de la main, elle en a preſque toûjours eſté redevable aux étrangers, puiſqu'en s'interdiſant toute ſorte de travail & d'induſtrie, elle s'eſtoit liée les mains, pour n'avoir à fournir ni à ſes plaiſirs, ni même à ſes beſoins. Elle avoit donc grand tort d'éloigner des gens qui luy eſtoient ſi utiles & ſi néceſſaires.

C'eſtoit une nation guerriére qui ne faiſoit d'autre profeſſion que celle des armes. Dès-lors elle ſe trouvoit néceſſairement engagée dans un certain cours d'affaires publiques, de négociations, de confédérations, de projets de guerre & de traitez de paix, qui demandoient le miniſtére des étrangers. On fut donc obligé de donner atteinte à la Xénélaſie, peu de temps après Lycurgue, qu'on fit tour à tour la guerre & la paix avec les mêmes formalitez que toutes les autres nations du monde. Rien de plus ordinaire, en effet, que d'y voir les Députez étrangers reçus avec facilité & même avec politeſſe, ſur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les Ambaſſadeurs de Perſe, en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligez d'abord après de pluſieurs maux, les attribuérent à leur cruauté. Perſuadez que le Ciel en

pourſuivoit la vengeance, ils propoſérent dans une grande aſſemblée, d'expier leur crime par la mort volontaire de quelque citoyen. Sperthiès & Bulis, deux Spartiates des plus illuſtres, s'offrirent auſſi-toſt pour victimes, & s'allérent préſenter au Roy de Perſe. Ils furent traitez magnifiquement ſur la route par les Satrapes; arrivez à Suſe, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens, par le meurtre de ſes Ambaſſadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occaſion de ceſſer d'eſtre coupables, en acceptant leur ſatisfaction, & il les renvoya avec cette réponſe. Les Grecs avoient bonne grace de traiter de barbare, l'étranger qui ſe vengeoit ainſi de leur inhumanité? D'ailleurs, la rigueur de la Xénélaſie ne fut guéres exercée par les Lacédémoniens, contre les Députez qu'on leur envoyoit des pays voiſins ou éloignez; ils eſtoient bien reçus, & aſſez bien traitez. Les exemples en ſont fréquents dans l'hiſtoire de la République, il ſeroit ennuyeux de les rapporter. *Herodot. l. 7.*

Nous avons déja remarqué que la Xénélaſie ne regardoit point les troupes étrangéres qui venoient au ſecours de Lacédémone. Le bon ſens demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliez, que pour les naturels d'un pays, & il eſt de l'intérêt d'un Peuple guerrier d'en uſer ainſi. Celuy-ci pourtant a conſervé quelquefois avec ſes alliez, un air de myſtére, de réſerve & de défiance, qui ne ſentoit que trop l'eſprit de Xénélaſie. On vouloit, par exemple, que des étrangers avec qui l'on faiſoit des campements & des marches, ignoraſſent juſqu'au nombre des Lacédémoniens qui compoſoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des queſtions ou des plaintes ſur un article auſſi intéreſſant pour eux, elles eſtoient reçûes avec mépris & avec fierté, comme il paroît par quelques réponſes d'Agéſilas, d'Ariſton & d'Agis. *Thucyd. lib. 5.* *Plut. Apophth.*

On ne commença proprement à ſe relâcher ſur la Xénélaſie, qu'à l'occaſion des ſolemnitez & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année. Il fut d'abord permis aux étrangers de venir à Sparte en eſtre les témoins. La maniére dont on *Schol. Ariſtophan. in Pac. Suid.*

y produisoit la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, devoit picquer une curiosité déréglée. De-là cette proposition Cynique rapportée dans Athénée. Nous n'avons que des éloges à donner à la coûtume de Sparte, qui montre ses filles nûes aux étrangers. Ils accouroient en foule à ces spectacles. On avoit l'honnêteté de les faire mettre à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient indifféremment dans l'endroit où le hazard les avoit placez. Xénophon parle avec éloge de Lichas, qui se distinguoit par son attention à régaler les étrangers qui venoient pour lors à Lacédémone; & je crois qu'il faut rapporter à ces sortes d'occasions, le festin Copis décrit fort au long par Athénée, où les étrangers mangeoient sans distinction avec les habitants du pays.

Athen. lib. 13. cap. 2.

M. Antonin. Imper. lib. 11.

Xenoph. Memorabil. lib. 1.

Athen. lib. 4.

La Xénélasie Lacédémonienne se démentit encore souvent en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques Peuples entiers, que des raisons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célébre Musicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, se sauva sur le Cap Ténare; on luy donna retraite, & il consacra dans le temple d'Apollon, situé sur le même Promontoire, une statue de bronze, pour monument de son aventure. Thémistocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athenes sa patrie, ni du reste des Grecs, les honneurs qu'il se croyoit dûs, se rendit à Lacédémone. On luy donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fût dans la ville, & trente des principaux citoyens l'escortérent à son retour, jusqu'à la frontiére; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférérent jamais à aucun autre étranger. Alcibiade & quelques autres, obligez de sortir de leur pays pour des raisons d'Etat, trouvérent aussi un asyle à Lacédémone. Il y eut entre ce Général Athénien & un citoyen de Sparte, une hospitalité particuliére, dont Endéas fils du Lacédémonien, tira dans la suite de grands avantages. L'Athénien Périclès fut aussi uni à Archidamus Roy de Sparte, par les liens de cette hospitalité personnelle, dont les droits estoient si sacrez, qu'Archidamus ravageant les terres des Athéniens, n'osoit toucher à celles de Périclès.

Herodot. l. 1. Pausf. Lacon. Dion Chrysost. Orat. 37. Aul. Gell. lib. 16. cap. 19. Solin. cap. 13. Serv. ad Eclog. Herodot. l. 8. Plutarch. in Themistoc.

Plutarch. in Alcibiad.

Thucyd. lib. 8.

Plutarch. in Pericl.

Agésilas, autre Roy de Sparte, qui aimoit Xénophon Athénien, l'exhorta plus d'une fois d'envoyer ses enfants pour estre élevez à la Lacédémonienne. Toutes les fois que les Dééliens alloient à Lacédémone, ils y estoient reçus avec distinction, on leur donnoit la préséance sur tout le monde, parce que leurs ancêtres avoient facilité aux Dioscures la délivrance d'Héléne. Les Phliasiens, qui avoient esté fidéles à leur alliance avec la République, dans le temps de ses malheurs, comme dans ses plus beaux jours, s'estant rendus à Lacédémone, entre les honneurs qu'on leur fit, on leur envoya un boeuf pour présent d'hospitalité. Les Juifs enfin, avoient une liberté entiére de venir chez les Lacédémoniens, puisque les uns & les autres se glorifioient d'estre freres, & d'avoir Abraham pour tige commune. Tous ces différents étrangers ne trouvérent à Lacédémone que des douceurs.

Plutarch. in Agesil.

Herodot. lib. ult.

Xenoph. Hist. Græc. lib. 7.

Joseph. Antiq. lib. 12. cap. 5.

Plusieurs autres n'eurent rien moins qu'à se loüer de l'accueil des Lacédémoniens. Archiloque de Paros estoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit sortir à l'heure même, pour avoir autrefois dit dans un endroit de ses Poësies, qu'il vaut mieux fuir, que mourir les armes à la main. Ils chassérent encore Mæandrius Tyran de Samos, pour avoir distribué des vases d'or & d'argent aux citoyens; Céphisophon, pour s'estre trop vanté de discourir une journée entiére, sur quelque sujet qui luy fût proposé; & Mithécus, trop habile cuisinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité Lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer les étrangers, n'empêcha pas qu'ils ne commissent quelquefois des excès au milieu même de Lacédémone: témoins ces hommes hardis de Clazoméne, qui remplirent de boue & d'ordure les chaires des Éphores, destinées à rendre la justice & à régler les affaires de l'Etat. Ces magistrats affectérent de n'en point paroître offensez; ils firent simplement annoncer dans les rues, par un crieur public, cette ordonnance véritablement Laconique: Qu'on sçache qu'il est permis aux Clazoméniens de faire des sottises.

Plutarch. Instit. Lacon.

Herod. lib. 3.

Plut. Apophth. Lacon.

Maxim. Tyr. Orat. 7.

Ælian. Var. Hist. lib. 14. cap. 7.

Idem lib. 2. cap. 14.

Plutarch.

Lacédémone eut des magistrats particuliers, pour avoir

Herodot. l. 6. l'œil ſur les étrangers; ils eſtoient au choix des deux Rois, & on les nomma Proxenes, du nom de leur employ, qui approchoit de celuy de nos Introducteurs. Les Proxenes eſtoient donc chargez de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs beſoins & à leurs commoditez, de les produire en public, de les placer aux ſpectacles & aux jeux, & ſans doute de veiller ſur leur conduite, pour empêcher le tort qu'elle auroit pû faire à la République. L'uſage des Proxenes devoit eſtre commun parmi les différents Peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des Députez les uns aux autres, pour traiter les affaires publiques; par exemple, Alcibiade Athénien, & Polydamas Theſſalien, furent Proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athenes, & l'autre en Theſſalie; par la même raiſon, les Athéniens & les Theſſaliens avoient leurs Proxenes Lacédémoniens dans la ville de Sparte.

Heſych. & Suid.
Poll. Onomaſt.
Plutarch. in Alcibiad.
Xenoph. l. 6.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres d'Athenes. Le relâchement qui s'introduiſit alors dans les mœurs, entraîna peu à peu la décadence de leur Xénélaſie, comme des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencérent à rechercher les plaiſirs & les commoditez de la vie, & il fallut bien que les étrangers vinſſent leur en procurer les moyens, puiſque Lacédémone n'avoit ni commerce, ni induſtrie, ni connoiſſance de la plûpart des arts & des métiers. On en vint dans la ſuite des temps, juſqu'à ouvrir aux étrangers, dans la ville de Las, un entrepôt général pour le commerce maritime. La Xénélaſie s'oublioit, & l'hoſpitalité n'en eſtoit pas mieux pratiquée. En recevant les étrangers, on conſervoit toûjours un mauvais levain contr'eux, on les rançonnoit, on les inquiétoit de toutes les façons. En un mot, les Lacédémoniens ne penſérent & n'agirent jamais comme les autres Peuples, à l'égard des étrangers, non pas même pluſieurs ſiécles après la ruine entiére de leur République.

Tit. Liv. lib. 38.
Syrian. in Hermogen.

Il s'en eſtoit pourtant vû de temps en temps quelques-uns,

qui, malgré les principes dans lesquels ils avoient esté élevez, avoient desapprouvé hautement les rigueurs de l'inhospitalité; tel fut Lichas & quelques autres, dont j'ay déja eû occasion de parler. Timandridas, après avoir laissé à son fils l'administration de son bien pendant un voyage, trouvant à son retour des acquisitions considérables, s'en plaignoit, dans la crainte qu'elles n'eûssent esté faites aux dépens des Dieux, des amis & des étrangers. Agis Roy de Sparte, blâma un jour un de ses amis qui avoit donné à manger à des étrangers, de leur avoir simplement servi une espéce de pain & de potage noir, qui faisoit la nourriture ordinaire des Lacédémoniens; il luy en fit des reproches, comme d'une faute considérable. Le même Prince fit voir, dans une occasion plus importante, que ses idées sur le compte des étrangers, estoient bien différentes de celles de sa nation. Je finis par ce trait historique. *Ælian.* *Plutarch. in Agid.*

Agis avoit formé le dessein de remettre l'Etat sur l'ancien pied, d'annuller les dettes & les acquêts, & de rétablir le partage égal des terres, ordonné par Lycurgue; les biens estoient plus que suffisants pour les besoins de chaque particulier. Il proposa d'en distribuer le surplus à des étrangers, qu'on choisiroit pour les incorporer à la nation. Léonidas, l'autre Roy, ne goûtoit point la réforme; il n'avoit point fait difficulté d'épouser une femme étrangére, contre la loy de la Xénélasie, & il allégua cette même loy contre son Collégue, dans une assemblée générale du Peuple. Il demanda donc à Agis, si Lycurgue, à son avis, n'avoit pas esté un Législateur plein de sagesse & d'équité? Agis en convint; mais, reprit l'autre, Lycurgue a-t-il jamais accordé aux débiteurs l'acquit de leurs dettes, & aux étrangers le privilége de citoyen, luy qui crut qu'une ville ne pouvoit se soûtenir, si l'entrée n'en estoit fermée aux étrangers? Il n'est pas étonnant, répondit Agis, que Léonidas, élevé luy-même chez les étrangers, & marié dans une famille de Satrape, ignore que Lycurgue annulla les prêts & les dettes, en proscrivant l'usage de l'argent, & que les étrangers qu'il eut en vûe de chasser, furent les hommes dont la vie & les moeurs estoient opposées à ses *Ibid.*

maximes, plûtôt que ceux à qui on n'avoit à reprocher que d'estre d'un pays différent. Non, continua-t-il, ce n'estoit point aux personnes que Lycurgue déclaroit la guerre, mais aux moeurs & à la conduite. Tout ce qu'il craignoit, c'estoit que le mélange des étrangers avec ses citoyens, n'inspirât à ceux-ci le goût du luxe, de la mollesse & de leur propre intérêt. Ne vit-on point, ajoûta-t-il, Terpandre, Thalès & Phérécyde, tout étrangers qu'ils estoient, comblez d'honneurs dans Lacédémone, parce qu'ils célébroient continuellement les maximes de Lycurgue. Agis plaidoit ainsi la cause des étrangers ; ses prétentions n'eurent pourtant point d'effet pour le partage des terres, ni par conséquent, pour l'introduction des étrangers dans le pays. Il fut la victime de son zéle, & les Ephores le firent mourir, pour une entreprise qui rendra sa mémoire à jamais vénérable à la postérité.



HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA SECONDE GUERRE SACRÉE.

Par M. DE VALOIS.

SECONDE PARTIE.

CEPENDANT Onomarchus, frere & Collégue de Philomélus, commence par s'emparer du commandement en chef, & ayant ramassé à la hâte les restes de l'armée Phocéenne, qui avoient échappez à la défaite générale, il les rallie tous en un corps, & les ramene à leur étendart. Ce fut, au reste, par cette victoire considérable remportée sur les Phocéens, que se termina la seconde année de la seconde Guerre sacrée. 9. Février 1734.

Dans les commencements de la troisiéme année, (je suis toûjours le calcul de Diodore de Sicile) Eudemus estant le souverain Magistrat à Athenes, & M. Fabius & M. Pompilius estant Consuls à Rome, les Bœotiens, qui, vers la fin de l'année précédente, venoient de remporter sur les Phocéens la victoire signalée dont il est question, se persuadérent avec assez de vraysemblance, que la justice divine & la justice humaine ayant comme concouru l'une avec l'autre pour punir Philomélus, l'auteur & le chef de l'entreprise sacrilége, son exemple ne manqueroit pas d'intimider les autres, & les détourneroit de commettre un pareil crime. Selon ces vûes, ils crurent donc qu'il leur estoit inutile de tenir davantage une armée en campagne, & ils s'en retournérent dans leur pays avec toutes leurs troupes.

Les Phocéens de leur côté, délivrez, au moins pour un temps, des horreurs d'une guerre qui venoit de leur coûter si cher, reprirent aussi le chemin de Delphes. Ils ne furent pas plûtôt arrivez dans cette ville, qu'ils commencérent par y assembler leurs alliez, afin de délibérer conjointement avec

eux, ſur les moyens de continuer la guerre. Les avis de l'aſſemblée ſe trouvérent fort partagez. Ceux qui avoient de l'amour pour la juſtice, inclinoient abſolument à la paix, & jugeoient qu'il falloit même l'acheter à quelque prix que ce fût. Les autres, douez à la vérité d'une ſorte de bravoure, mais gens ſans religion, & qui guidez par leur ſeule avarice, eſtoient par-là même diſpoſez à mettre en uſage, pour s'enrichir, les moyens les plus illégitimes: ces derniers ſoûtenoient avec chaleur, qu'il falloit continuer la guerre, & ils ne manquérent pas d'appuyer leur ſentiment de tous les raiſonnements les plus capables de faire illuſion. Ils ſe tûrent enſuite; & pour donner le temps aux autres de paſſer à leur avis, ils affectérent de jetter les yeux de tous côtez, comme pour voir s'il ne ſe trouveroit point quelqu'homme de marque qui ſe joignît à eux, & qui, par ſon ſuffrage, entraînât ceux de la meilleure partie de l'aſſemblée. Alors Onomarchus, qui avoit plus d'intérêt que perſonne à la prolongation de la guerre, ſe leva, & fit un diſcours étendu & artificieux, dans lequel il s'efforça de prouver par des raiſons plauſibles en apparence, qu'il eſtoit de l'intérêt & de l'honneur même des Phocéens & de leurs Alliez, de perſévérer conſtamment dans le projet que Philomélus avoit formé, & de tâcher de le conduire à une heureuſe fin. Sa harangue, qui eſtoit ſpécieuſe, frappa la plus grande partie de l'aſſemblée. Le mauvais avis prévalut ſur le bon, & il paſſa à la pluralité des voix. C'eſt un malheur qui n'arrive que trop ſouvent, parce que le plus grand nombre eſt, pour l'ordinaire, composé des perſonnes les moins ſenſées & les moins éclairées.

En conſéquence donc de la délibération des Phocéens & de leurs Alliez, Onomarchus fut créé Généraliſſime de l'armée. A peine ſe vit-il revêtu de cette dignité, qu'il commença par faire de grandes recrûes de ſoldats étrangers, qu'il ſubſtitua dans différentes compagnies, en la place de ceux qui avoient péri dans le dernier combat. Par ce moyen, il rendit non ſeulement toutes ſes compagnies complettes, mais même il augmenta conſidérablement ſon armée, par le grand nombre

de gens ſans aveu qui venoient s'offrir à luy de toutes parts.

Mais pendant qu'Onomarchus paroiſſoit uniquement occupé du ſoin de mettre promptement ſur pied une groſſe armée, il ne travailloit pas avec moins d'ardeur à ramaſſer toutes les choſes néceſſaires à la continuation de la guerre; & il faiſoit auſſi, à cet égard, des préparatifs prodigieux. Dans ce même temps-là, un ſonge qu'il eut, ou que plûtôt il feignit avoir eu, ſervit à encourager beaucoup les Phocéens, & Onomarchus luy-même n'en tira pas un mediocre avantage, à cauſe de l'idée flatteuſe d'un grand accroiſſement & d'une grande gloire, que ce ſonge ſembloit luy préſager. Une nuit, en dormant, il s'imagina qu'il élevoit de ſes propres mains une ſtatue coloſſale de bronze, que les Amphictyons avoient dédiée dans le temple d'Apollon Delphien, & qu'il donnoit à cette ſtatue, une bien plus grande hauteur qu'elle n'avoit eûe auparavant; d'où il concluoit que par une pareille viſion, les Dieux avoient voulu luy préſager la gloire qu'ils luy deſtinoient durant le cours de ſon Généralat. Cependant ce pronoſtic eſtoit bien différent de ce que penſoit Onomarchus; il ne ſignifioit autre choſe, ſinon que l'amende à laquelle les Phocéens avoient eſté condamnez, en punition de leur entrepriſe ſacrilége & du pillage du temple, ſeroit un jour portée à une ſomme infiniment plus conſidérable, par les mains mêmes d'Onomarchus, c'eſt-à-dire, par la perſévérance opiniâtre de ce Général à continuer une guerre auſſi odieuſe & auſſi criante; ce qui arriva préciſément à la fin de cette guerre. C'eſt la réflexion que fait, à la vérité, un peu après coup Diodore de Sicile, car ſous l'empire d'Auguſte, temps auquel floriſſoit ce ſçavant Hiſtorien, il luy eſtoit bien aiſé de donner au ſonge d'Onomarchus une interprétation juſte, & qui quadrât parfaitement avec la vérité de l'hiſtoire, puiſque c'eſtoit un événement arrivé ſous le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, & par conſéquent près de trois ſiécles avant la naiſſance d'Auguſte.

Au reſte, dès que le commandement en chef de l'armée Phocéenne eut eſté confié à Onomarchus, un de ſes premiers

soins fut de faire fabriquer une grande quantité d'armes offensives & défensives, tant en fer qu'en cuivre; à l'égard de l'or & de l'argent, il sçut l'employer à des usages plus utiles & plus convenables à ses desseins. Il en fit monnoyer pour des sommes très-considérables, & il en envoya une bonne partie aux villes alliées des Phocéens, avec cette précaution de s'attacher toûjours les magistrats & les citoyens de distinction de ces mêmes villes, par des largesses proportionnées au rang qu'ils y occupoient. Au moyen de cette pluye d'or, il trouva aussi le secret de corrompre plusieurs de ses ennemis, en détachant les uns, & les attirant dans son parti, & en obtenant des autres qu'ils demeurassent au moins neutres. Et il vint à bout de toutes ces choses avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit à traiter avec des hommes possedez d'une ardente soif de l'or, & par conséquent prêts à tout faire à la vûe de ce métal funeste, qui, dès les temps les plus reculez, a esté la source de presque tous les crimes qui ont inondé & souillé l'Univers. En effet, à force de présents, il eut l'art de détacher les Thessaliens les plus illustres d'entre les ennemis des Phocéens, & de leur persuader de ne plus porter les armes contr'eux; point sur lequel ils ne luy tinrent pas néantmoins trop scrupuleusement parole.

Pendant qu'Onomarchus cherchoit ainsi au dehors à se faire des amis à prix d'argent, il s'établissoit dans son propre pays un despotisme si outré, ou, pour parler plus juste, une tyrannie si insupportable & si criante, que dès que quelques-uns d'entre ses compatriotes prenoient la liberté de ne pas penser comme luy en ennemis de leur patrie, en fanatiques, en impies, ils estoient aussi-tôt jettez dans les fers, mis à mort, & leurs biens confisquez & vendus à l'encan. C'est par de semblables actions qu'il se montroit le digne successeur de Philomélus son frere aîné, c'est-à-dire, non moins scélérat, non moins athée, &, pour tout dire en un seul mot, non moins tyran que luy à tous égards.

Le premier acte d'hostilité d'Onomarchus, fut une irruption dans la Locride, surnommée *Epicnemidienne*. Dans cette

expédition, il attaqua vivement une ville située sur les frontiéres de ce pays, & qui portoit le nom de *Thronium;* & après l'avoir prise d'assaut, il la rasa, & en fit tous les habitants esclaves, ce qui intimida si fort les peuples d'*Amphissa,* ville d'Achaïe appartenant aux Locriens surnommez *Ozoles,* qu'ils crurent n'avoir point d'autre parti à prendre que de se soûmettre à luy. C'est à peu-près ainsi que Diodore de Sicile s'explique sur ce sujet, & les termes dans lesquels s'exprime cet Auteur, ne me paroissent signifier autre chose, sinon que les habitants d'*Amphissa,* effrayez du traitement rigoureux que ceux de la ville de *Thronium* venoient d'essuyer, se rendirent à Onomarchus par composition, & que pour se racheter du pillage, ils luy payérent la somme à laquelle il luy avoit plû les taxer.

Quoy qu'il en soit, Onomarchus ayant pris ensuite la route de la Doride, il se rendit maître de quelques-unes des villes de cette province, les mit à contribution, & désola tout le plat-pays. De-là passant dans la Bœotie, il s'y empara de la célébre ville d'Orchomene; & comme il se préparoit à aller faire le siége de *Cheronée,* l'armée des Thébains vint à sa rencontre, & luy livra bataille. Dans cette action, Onomarchus eut l'avantage; & après cette petite victoire remportée sur les Thébains, il retourna sur ses pas, & reprit le chemin de sa patrie.

A quelque temps de-là, Lycophron tyran de Phérès, ayant imploré le secours des Phocéens, Onomarchus luy envoya Phayllus son frere avec sept mille hommes; mais Philippe Roy de Macedoine, vint promptement à leur rencontre, les battit, & les chassa hors de la Thessalie. Onomarchus, qui méditoit déja la conquête de la Thessalie, n'eut pas plûtôt appris la défaite de son frere, qu'il partit avec toute son armée, pour aller luy-même au secours de Lycophron. Philippe, à la tête de son armée & de celle des Thessaliens jointes ensemble, estant venu au-devant d'Onomarchus, celuy-ci dont les troupes estoient plus nombreuses, les défit en deux différents combats, dans lesquels une grande quantité de Macédoniens

périrent, & où Philippe luy-même courut un fort grand danger, puisque ses soldats effrayez, l'abandonnoient pour prendre la fuite, & qu'il eut toutes les peines du monde à les rallier & à les ramener à leur devoir; & fort peu de temps après, ce Prince repassa en Macedoine.

Onomarchus, de son côté, poursuivant sa victoire, entre dans la Bœotie, présente la bataille aux Bœotiens, les défait, & ensuite se rend maître de la ville de *Cherouée*.

Dans ce même temps-là, Philippe Roy de Macedoine estant retourné en Thessalie avec une armée considérable, y pressoit vivement le tyran Lycophron. Ce dernier, bien inférieur en forces à Philippe, a pour la seconde fois recours à l'aide des Phocéens, avec promesse de joindre dans la suite ses troupes aux leurs, pour faire réussir le projet qu'ils avoient formé sur la Thessalie.

Une semblable promesse flattoit trop les vûes ambitieuses d'Onomarchus, pour qu'il hésitât un moment à secourir le Tyran. Il se regardoit déja comme le souverain de toute la Thessalie, & effectivement il avoit alors une armée si puissante pour ces temps-là, qu'il pouvoit presque compter de réussir dans tout ce qu'il entreprendroit de plus hazardeux. Il part donc en diligence, pour aller au secours de Lycophron son ami & son allié; & à la vérité, les intérêts particuliers d'Onomarchus estoient si intimement liez avec ceux du tyran de Phérès, qu'il ne pouvoit plus se départir de son alliance, sans renoncer à la conquête de la Thessalie, à laquelle il aspiroit, & qu'il envisageoit déja comme une chose faite. L'armée d'Onomarchus estoit composée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux. Philippe averti de la marche du Général Phocéen, ne manqua pas d'abord de faire comprendre aux Thessaliens qu'il estoit de leur propre intérêt d'unir leurs forces aux siennes, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur persuader la nécessité de cette jonction, ils la sentoient comme luy cette nécessité; ils joignirent donc leur armée à la sienne, & le créérent leur Général. Par cette jonction, Philippe se trouva à la tête d'une armée composée de plus

de vingt mille hommes d'Infanterie & de trois mille chevaux, par conséquent supérieure à celle d'Onomarchus. Dans cet état, Philippe, sans perdre de temps, marche droit à Onomarchus, & luy présente la bataille, qui fut des plus sanglantes. L'Infanterie y combattit de part & d'autre avec toute l'opiniâtreté & toute la bravoure que l'on peut attendre de deux armées acharnées l'une contre l'autre, & déterminées à vaincre ou à mourir; ainsi, malgré la chaleur du combat & le grand nombre de morts de part & d'autre, il n'y avoit encore qu'un avantage assez leger du côté de Philippe, lorsque la Cavalerie Thessalienne estant tout à coup survenue au secours de l'Infanterie Macedonienne, fondit sur les Phocéens, & ne tarda guéres à leur faire sentir toute sa supériorité, & du côté de la force, & du côté de la bravoure. Ce fut, en effet, à l'arrivée de cette Cavalerie, que redoubla l'ardeur des combattants, & que la victoire, qui jusques-là avoit esté comme indécise, se détermina entiérement en faveur de Philippe. Malgré toute leur valeur, les Phocéens commencérent à plier, & l'armée Macedonienne en fit un si grand carnage, qu'il en resta sur la place plus de six mille, tant de Phocéens naturels, que de leurs troupes auxiliaires. Une défaite si considérable découragea de telle sorte Onomarchus, qu'il prit la fuite vers la mer avec les troupes qui l'environnoient. Ce fut ainsi que Philippe, aidé des Thessaliens, demeura maître du champ de bataille, & remporta une victoire complette sur les Phocéens. Le hazard voulut que Charès Commandant de la flotte Athénienne, passât alors le long des côtes avec plusieurs galéres. A la vûe de cette flotte, Onomarchus & les siens conçurent l'espérance de pouvoir se sauver; & s'estant dépouillez de leurs armes, ils se jettérent à la nage, pour tâcher de gagner les galéres, mais ils ne pûrent les atteindre, & ils furent submergez par les flots. Onomarchus luy-même fut de ce nombre.

Au reste, Philippe voulant signaler sa victoire par un exemple de sévérité qui intimidât les Phocéens, & qui leur fît sentir à quel point ils estoient devenus l'objet de l'exécration

publique, donna ordre à quelques-uns de ſes ſoldats de repêcher Onomarchus, & il fit pendre le corps de ce Général ſacrilége; les autres, qui, comme luy, s'eſtoient noyez en faiſant leurs efforts pour ſe ſauver, furent abandonnez à la mercy des flots, pour ſervir de jouet aux vents & aux vagues. Pour ce qui eſt des ſix mille ennemis qui eſtoient reſtez ſur le champ de bataille, le Roy de Macedoine les fit jetter dans la mer, comme gens indignes de la ſépulture, puiſqu'ils eſtoient morts les armes à la main dans une expédition ſacrilége.

Diodore de Sicile ajoûte que Philippe fit auſſi en cette occaſion, plus de trois mille priſonniers de guerre, mais il ne nous inſtruit point du traitement qu'ils reçurent de la part de ce Prince; cependant je ſuis perſuadé qu'ils furent tous faits eſclaves. Philippe, en une telle conjoncture, ne pouvoit ſe diſpenſer d'exécuter une loy commune à tous les Peuples de la Grece, qui ordonnoit expreſſément que les ſacriléges fuſſent réduits à l'eſclavage.

Diodore de Sicile ne nous apprend point non plus quel parti prit, après ſa défaite, le gros de l'armée Phocéenne; c'eſtoit néantmoins une circonſtance qu'à mon avis il n'auroit pas dû obmettre: cette armée, qui, avant l'action, eſtoit compoſée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, ſe trouvoit, par ſa défaite, réduite à environ onze mille hommes aguerris, & en qui le deſeſpoir d'avoir eſté vaincus, redoubloit encore le courage; or une armée de onze mille hommes tels que je viens de les dépeindre, eſtoit encore en état de faire une retraite honorable, & il eſt hors de doute que c'eſt auſſi ce qu'elle fit, en reprenant, dans le meilleur ordre qu'elle pût, le chemin de la Phocide; c'eſt néantmoins l'induction naturelle qui doit ſe tirer du ſilence même de Diodore de Sicile.

Tels furent les principaux événements qui ſe paſſérent durant le cours de la troiſiéme année de la ſeconde Guerre ſacrée, ou, ce qui revient au même, pendant la quatriéme année de la cent ſixiéme Olympiade.

HISTOIRE

HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE SACRÉE.

Par M. DE VALOIS.

TROISIÉME PARTIE.

COMME il y a des familles où l'honneur, la probité, la vertu, sont, en quelque sorte, héréditaires, il y en a d'autres, au contraire, dont le caractére spécifique est une pente perpétuelle au mal, jointe au funeste talent de commettre sans remords les plus grands crimes. La famille de Philomélus estoit du nombre de ces derniéres; l'on a déja vû à quels excès & luy & son frere Onomarchus s'estoient portez. Phayllus, le dernier frere, va présentement se mettre sur les rangs, & après luy, Phalæcus son neveu paroîtra enfin sur la scene; & ces deux derniers Généraux des Phocéens s'efforceront, ce semble, comme à l'envi, de montrer que s'ils estoient moins grands Capitaines que ne l'avoient esté les deux premiers, au moins ne leur cedoient-ils pas en fait d'impiété, & que, de ce côté-là, le sang de Philomélus estoit incapable de jamais dégénérer.

27. Aoust 1734.

Onomarchus ayant fini ses jours de la maniére que je viens de le rapporter d'après Diodore de Sicile, Phayllus, le troisiéme & le dernier de ses freres, prit le commandement de l'armée Phocéenne. Celuy-ci, dans la vûe de réparer au plus vîte la perte considérable que les Phocéens avoient faite dans le dernier combat, où Onomarchus avoit péri, commença par lever de toutes parts de grosses troupes de soldats étrangers, qui embrassoient son parti avec joye, à cause qu'il leur donnoit une solde plus forte du double que celle qui se payoit alors aux autres soldats. Il se fit en même temps fournir par les Peuples alliez des Phocéens, les secours d'hommes qu'ils devoient envoyer pour leur contingent; & par ce moyen, il

remit en peu de temps sur pied une armée presqu'aussi nombreuse que l'estoit celle d'Onomarchus, avant sa défaite. Pour armer toutes ces troupes, il fit fabriquer une très-grande quantité d'armes offensives & défensives, & il n'oublia pas de faire monnoyer de fort grosses sommes en or & en argent. C'est par ces grands préparatifs du nouveau Général des Phocéens, que se termina la quatriéme année de la cent sixiéme Olympiade.

L'année suivante, c'est-à-dire, la premiére de la cent septiéme Olympiade, année dans laquelle Smicrinas de Tarente remporta le prix de la course du Stade, Aristodéme estant Archonte à Athenes, & Caius Sulpicius & Marcus Valérius estant Consuls à Rome, Phayllus travailla avec la même ardeur à relever le courage des Phocéens, en leur acquérant tous les jours de nouvelles forces à quelque prix que ce fût; car comme il avoit des trésors immenses en sa possession, & que par conséquent il ne couroit pas grand risque à répandre l'argent avec profusion, non seulement il eut l'art d'attirer à luy un très-grand nombre de particuliers, mais il parvint même à déterminer la plûpart des villes de la Grece les plus considérables, à se déclarer enfin ouvertement en faveur des Phocéens, & à leur fournir les secours d'hommes dont ils avoient besoin. Ce fut en effet alors que les Lacédémoniens luy envoyérent mille soldats, & les Achéens deux mille. Le contingent des Athéniens fut le plus fort, car ils envoyérent cinq mille hommes de pied & quatre cens chevaux, sous la conduite de Nausiclès, un de leurs plus expérimentez Capitaines. Dans ce même temps-là, Lycophron & Pitholaüs, Tyrans des Phéréens, se trouvant, par la mort d'Onomarchus, déchus de toute espérance de secours, & par conséquent hors d'état de résister davantage à la puissance de Philippe Roy de Macedoine, furent forcez d'abandonner la ville de Phéres, siége de leur domination, & de la remettre entre les mains de ce Prince; & après avoir ramassé à la hâte deux mille hommes, ils allérent joindre Phayllus, dans le dessein de secourir les Phocéens leurs anciens amis & alliez.

Au reste, les villes illustres de la Grece que Phayllus avoit mises dans ses intérêts à force de présents, ne furent pas les seules à embrasser la querelle des Phocéens. La plus grande partie des villes médiocres ne s'y portérent pas avec moins de chaleur, & leur fournirent aussi une très-grande quantité de soldats, attirez par la grosse solde qu'on leur promettoit, ce qui leur fermoit les yeux sur l'injustice de la cause dont ils alloient prendre la défense.

Après avoir donc réuni tous ces secours, & formé une armée nombreuse, Phayllus jugeant bien qu'il estoit temps de faire essay de ses forces, & que ce seroit une chose honteuse à luy de rester davantage dans l'inaction, entre dans la Bœotie, s'avance jusqu'à Orchoméne, rencontre près de cette ville les Bœotiens, leur présente la bataille, y est défait, & y perd plusieurs des siens. Un pareil début estoit très-propre à décourager le soldat, aussi Phayllus se disposa-t-il à avoir dans peu sa revanche, si l'occasion s'en présentoit; il crut la trouver cette occasion, mais il ne fut pas plus heureux que la premiére fois; car ayant rencontré les Bœotiens auprès de la riviére appellée *Cephise*, il alla droit à eux, leur livra un second combat, dans lequel les Bœotiens eurent encore tout l'avantage, puisqu'ils taillérent en piéces plus de quatre cens de ses soldats, & firent environ cinq cens prisonniers. A quelques jours de-là, Phayllus ayant tenté un troisiéme combat auprès de la ville de Coronée, les Bœotiens furent encore victorieux, ayant tué cinquante Phocéens, & en ayant fait cent trente prisonniers.

Cependant Phayllus entre à main armée dans le pays des Locriens, que l'on surnommoit Epicnemidiens, attaque la plûpart de leurs villes, & s'en empare à force ouverte. Une seule ville l'arrêta tout court, ce fut celle d'*Aryca;* le Général Phocéen n'ayant pû venir à bout de la prendre de bonne guerre, trouva moyen de traiter secretement avec quelques traîtres, qui la luy livrérent de nuit; mais il ne jouit pas long temps du fruit de la trahison, & une révolte l'obligea bientôt d'abandonner la ville, avec perte de plus de deux cens des siens.

De-là estant allé camper près d'une autre ville appellée A'Ca, Abes, il y fut attaqué pendant la nuit par les Bœotiens, qui taillérent en piéces un grand nombre de Phocéens.

Ce nouveau succès enfla le courage des Bœotiens, ils entrérent avec précipitation dans la Phocide; & après avoir fait un dégât effroyable dans le plat-pays, ils revinrent chez eux chargez d'un butin prodigieux. A leur retour, ils vont droit à *Aryca*, dans le dessein de la secourir, & d'obliger Phayllus à lever le siége de devant cette ville; car ce Général profitant de l'absence des Bœotiens, avoit formé le siége d'Aryca, dont il vouloit se rendre maître, pour se venger du mauvais tour que luy avoient joué ses habitants, en le chassant honteusement de leur ville; mais à peine les Bœotiens estoient-ils arrivez devant Aryca, que Phayllus fondant tout à coup sur eux, les met en fuite, puis prend la ville d'assaut, la pille & la rase.

Ce fut-là la derniére action guerriére de Phayllus, action dans laquelle joüant, pour ainsi dire, de son reste, il entrevit un bonheur qui jusqu'alors n'avoit jamais accompagné ses armes. En effet, peu de jours après il fut attaqué d'une phthisie qui le mit absolument hors de combat; cependant comme il estoit jeune encore, & d'une complexion assez robuste, il eut la force de lutter très-long temps contre le mal; mais la phthisie, jointe à une fiévre interne des plus ardentes, ayant enfin pris entiérement le dessus, il fallut y succomber, & il mourut d'une maniére très-convenable à son impiété, au milieu des douleurs les plus vives & les plus cuisantes, après avoir laissé le commandement de l'armée à son neveu Phalæcus, fils d'Onomarchus son frere. C'estoit un jeune homme qui estoit à peine entré dans l'âge de puberté; aussi Phayllus, pour guider sa jeunesse & son inexpérience, luy associa-t-il dans le Généralat, un de ses intimes amis nommé *Mnaséas*, homme très-versé dans le mêtier des armes, prudent, attentif, vigilant, &, par toutes ces qualitez, plus propre qu'aucun autre à former un grand Capitaine.

A quelque temps de-là, les Bœotiens voulant essayer si le

jeune Général des Phocéens avoit déja bien profité des leçons de son sage Gouverneur, vinrent, à la faveur de la nuit, l'attaquer dans son camp si à l'improviste & avec tant de chaleur, qu'ils tuérent plus de deux cens de ses soldats, & Mnaséas luy-même, ce qui estoit enlever au jeune Général toute sa force & tout son conseil. Ce premier avantage remporté sur Phalæcus, fut bientôt suivi d'un autre; les Bœotiens ayant trouvé l'occasion d'engager un combat entre leur Cavalerie & celle des Phocéens, auprès de la ville de Cheronée, Phalæcus y eut encore du dessous, & y perdit un nombre considérable des siens.

Pendant que ces choses se passoient, il s'éleva aussi dans le Péloponnese, une guerre considérable entre les Lacédémoniens & les Mégalopolitains, dans laquelle ces deux Peuples ayant remporté tour à tour plusieurs avantages l'un sur l'autre, en vinrent enfin à une tréve, au moyen de laquelle les armées ennemies se séparérent, & reprirent chacune le chemin de leur pays. Les Thébains, qui, au nombre de quatre mille hommes d'Infanterie & de cinq cens chevaux, estoient allez au secours des Mégalopolitains, prirent, comme les autres, le parti de se retirer, & de s'en retourner en Bœotie. A leur arrivée, ils trouvérent que Phalæcus ayant mis à profit leur absence, s'y estoit emparé de la ville de Cheronée; ils allérent droit à cette ville, & l'en chassérent. Après cette expédition, ils entrérent dans la Phocide avec une grosse armée; & ayant fait le dégât dans la plus grande partie de ce pays, ils pillérent toutes les maisons de campagne, & les rasérent; & après s'y estre aussi emparez de plusieurs villes, ils les pillérent, y firent un très-grand butin, & s'en retournérent enfin dans leur pays chargez des dépouilles de leurs ennemis. C'est ainsi que se termina la premiére année de la cent septiéme Olympiade.

L'année suivante, la seconde de cette même Olympiade, Thessalus estant le premier Magistrat à Athenes, & Marcus Fabius & Titus Quintius estant Consuls à Rome, les Thébains, qui commençoient à estre bien fatiguez de la guerre contre les Phocéens, & qui, par-dessus cela, se trouvoient fort épuisez d'argent, par les dépenses excessives qu'ils avoient

esté obligez de faire, envoyérent des Députez à Artaxerxès-Ochus Roy des Perses, pour luy exposer la triste situation où se trouvoit leur République, & pour le supplier de les secourir d'une petite portion de ses trésors. Le Prince condescendit de la meilleure grace du monde, à la demande des Députez, & il leur fit sur le champ délivrer trois cens talents d'argent, dont il faisoit présent à la République Thébaine. Cette libéralité vrayment Royale, n'opéra pas néantmoins alors tout l'effet qu'il estoit naturel qu'on en attendît; car, si nous en croyons Diodore de Sicile, pendant tout le cours de cette année-là, il ne se passa entre les Bœotiens & les Phocéens, aucune action digne de remarque, à l'exception de quelques legéres escarmouches qui se livrérent, & de quelques incursions & pillages que firent tour à tour ces Peuples sur les Etats les uns des autres; & ce furent-là les seules hostilitez ausquelles se réduisit toute cette campagne entre ces deux Peuples.

La troisiéme année de la cent septiéme Olympiade, année dans laquelle tombent l'Archontat d'Apollodore à Athenes, & à Rome le Consulat de Marcus Fabius & de Caius Sulpicius, est encore une année stérile, qui ne fournit pas la moindre particularité par rapport à la seconde Guerre sacrée. En effet, Diodore de Sicile ne fait aucune mention de ce qui se passa pendant la campagne, entre l'armée Amphictyonique & celle des Phocéens; de sorte que nous sommes aujourd'huy bien fondez à présumer de deux choses l'une, ou que l'année entiére s'écoula dans l'inaction, ou que s'il se fit de part ou d'autre quelqu'expédition militaire, la chose aura paru à l'Historien Grec si peu importante, qu'il n'a pas daigné la transmettre à la postérité.

Il en est de même de la quatriéme année de cette même Olympiade, & de la premiére de la cent huitiéme, c'est-à-dire, de la septiéme & de la huitiéme année de la seconde Guerre sacrée, puisque Diodore de Sicile ne dit pas non plus un seul mot de ce qui se passa pendant le cours de ces deux années-là, soit de la part de l'armée confédérée, soit de la part des Phocéens; silence que cet Historien se seroit bien donné

de garde d'observer si obstinément, pour peu que les événements eussent esté de nature à mériter une place dans l'Histoire.

Il n'est pas surprenant, après tout, que l'Histoire garde un si profond silence par rapport aux affaires des Bœotiens & des Phocéens, durant le cours de la sixiéme, de la septiéme & de la huitiéme année de la seconde Guerre sacrée; une partie des troupes Thébaines estoit alors occupée ailleurs. En effet, le même Diodore de Sicile nous apprend que lorsqu'Artaxerxès-Ochus Roy de Perse, faisoit de grands préparatifs pour reconquérir le royaume d'Egypte, il envoya demander aux principales villes de la Grece des secours de troupes; & l'Historien ajoûte aussi-tôt, que les Thébains furent des premiers à en envoyer à ce Prince, sous la conduite de Lacratès, un de leurs plus renommez Capitaines. Or, pendant qu'une partie de leurs soldats combattoit en Egypte dans l'armée d'Artaxerxès, les autres qui estoient restez dans la Bœotie, n'estoient pas en état de faire d'aussi grands exploits d'armes contre les Phocéens, que si toutes leurs troupes avoient esté réunies: d'ailleurs, il est très-vraysemblable que quand même il se seroit passé dans ce long intervalle de temps, quelqu'action remarquable entre les Bœotiens & les Phocéens, Diodore de Sicile auroit fort bien pû la supprimer, pour donner place à des événements d'une tout autre importance, & infiniment plus intéressants pour ses lecteurs, tels que sont ceux que je viens d'indiquer, sçavoir, la conquête du royaume d'Egypte par Artaxerxès-Ochus, la fuite de *Nectanebo*, second de ce nom, en Ethiopie, & en la personne de ce Prince dépouillé de ses Etats, la fin des Rois d'Egypte, dont Manéthon avoit décrit les Dynasties.

Au commencement de la seconde année de la cent huitiéme Olympiade, la ville d'Athenes ayant Thémistocle pour premier Magistrat, & Rome ayant pour Consuls Caius Cornélius & Marcus Pompilius, les Bœotiens entrérent à main armée dans la Phocide; & après avoir fait un dégât épouventable dans tous les lieux par où ils avoient passé, ils rencontrérent

les Phocéens auprès de la ville d'*Hyampolis*; & en estant venus aux mains avec eux, les défirent, & leur tuérent environ soixante-dix hommes; mais à fort peu de temps de-là, ayant encore attaqué les Phocéens auprès de la ville de *Coronée*, ils eurent du dessous à leur tour, & laissérent sur le champ de bataille un assez grand nombre des leurs.

Cette défaite picqua d'autant plus vivement les Bœotiens, que depuis un assez long temps ils estoient, selon eux, en possession d'estre presque toûjours les vainqueurs. Ils résolurent donc de se venger bientôt de l'affront qu'ils venoient de recevoir, & l'exécution suivit de près le projet. Les Phocéens estoient maîtres d'un canton de la Bœotie, où ils avoient même quelques villes assez considérables; ce fut dans cette portion du domaine Phocéen que les Bœotiens entrérent hostilement, dans le temps que l'on s'y attendoit le moins; ils désolérent les campagnes où ces villes estoient situées, ils en brûlérent les bleds; & comme, après cette expédition, ils s'en retournoient chez eux, ils trouvérent les Phocéens à leur passage, en vinrent aux mains avec eux, & furent encore défaits.

Dans ce même temps-là, Phalæcus Généralissime des Phocéens, fut accusé d'avoir volé & pillé les trésors sacrez du temple de Delphes. Pour raison de ce crime, on intente une action contre luy; il est dépouillé de sa dignité, & on luy nomme de son vivant trois successeurs, sçavoir, Dinocratès, Callias & Sophanes, que l'on charge d'une commission particuliére pour informer contre tous ceux qui pourroient avoir quelque part à cette déprédation.

Un certain Philon fut le premier que l'on attaqua, à cause qu'il avoit eu le maniement de la plus grande partie des trésors du temple, & qu'il avoit eu bonne part luy-même au brigandage. Celuy-ci donc n'ayant pû rendre un compte exact de toutes les richesses qui avoient passé par ses mains, fut déclaré atteint & convaincu du crime dont il avoit esté accusé, & condamné à mort par les trois Commissaires, mais après qu'il auroit esté préalablement appliqué à la question, afin de découvrir les complices. L'arrêt s'exécuta; les juges tirérent de la

de la bouche du coupable, les noms de ses complices, puis ils le livrérent aux bourreaux: ainsi périt Philon, au milieu des plus rudes tourments, selon que le méritoit son impiété. On fit ensuite le procès à tous ses complices aussi-bien qu'à plusieurs autres que l'on découvrit encore avoir eu part au pillage du temple; on leur fit restituer par force, tout ce qui leur restoit de bien si mal acquis; après quoy, pour réparation de leur crime, ils furent condamnez à perdre la vie.

Après avoir donné ce petit détail de la punition des pilleurs subalternes du temple, qui furent mis à mort du temps de Phalæcus, Diodore de Sicile remonte aux trois premiers Généraux qui avoient successivement commandé l'armée Phocéenne avant ce dernier Général, il commence par Philomélus, l'auteur & le chef d'une entreprise si criminelle, & il paroît insinuer qu'en comparaison des Généraux qui luy succédérent, Philomélus doit passer pour le moins criminel, puisque s'il s'estoit emparé d'une partie de l'or & de l'argent monnoyé conservé dans le trésor du temple, il ne l'avoit fait que lorsqu'il y avoit esté forcé par la nécessité, dans un temps où, épuisé par les dépenses excessives d'une guerre ruineuse, & destitué de toute autre ressource, il ne sçavoit plus, pour ainsi dire, où donner de la tête; mais au moins, dans cette extrémité même, s'estoit-il toûjours constamment abstenu de toucher aux offrandes sacrées du temple, que, tout impie qu'il estoit, il n'avoit osé violer.

Pour ce qui est d'Onomarchus, frere & successeur de Philomélus, il montra d'abord de quoy il estoit capable; car dès qu'il se vit à la tête de l'armée Phocéenne, outre toutes les grosses sommes d'or & d'argent qu'à l'exemple de son frere, il tira des trésors du temple, plusieurs d'entre les riches offrandes dédiées en l'honneur d'Apollon, furent aussi enlevées par son ordre, puis fondues & transformées en monnoye, pour subvenir aux frais de la guerre. Enfin, Phayllus, successeur & frere d'Onomarchus, porta l'impiété encore plus loin que ses prédécesseurs. Non content de s'estre emparé, comme eux, de l'or & de l'argent monnoyé destiné à l'entretien du

temple & à la dépense des sacrifices, il osa encore enlever, fondre & convertir en espéces, une grande partie des plus célébres offrandes que la piété de plusieurs Rois & Princes avoit consacrées dans le temple d'Apollon Pythien. En effet, suivant le témoignage de Diodore de Sicile, ce fut ce troisiéme Général des Phocéens, qui, pour payer aux soldats étrangers qu'il avoit dans son armée, la grosse solde qu'il leur avoit promise, fit fondre les cent vingt briques d'or, chacune du poids de deux talents, que Crœsus Roy de Lydie avoit dédiées à Apollon, & en fit fabriquer de la monnoye. Il convertit aussi au même usage, trois cens soixante vases d'or, qui pesoient chacun deux mines, & il y joignit encore la statue d'une femme en or, avec un lion d'or: toutes lesquelles offrandes en or enlevées du temple de Delphes par Phayllus, furent estimées valoir au moins trente talents d'or; lesquels évaluez en argent, sur le pied de vingt-huit francs le marc, montoient à plus de quatre mille talents d'argent. Diodore de Sicile ajoûte qu'après que la seconde Guerre sacrée dont il s'agit ici, eut esté terminée, lorsque par l'ordre des Amphictyons, on vint à faire le dénombrement des statues d'argent, des vases & des autres offrandes de ce métal, dédiées à Apollon par Crœsus, & par plusieurs autres Princes & riches particuliers, il se trouva que les Généraux Phocéens en avoient successivement enlevé pour la valeur de plus de six mille talents d'argent; de maniére qu'en ajoûtant à cette derniére somme, le calcul des offrandes d'or enlevées & fondues par Phayllus, le tout ensemble se trouva monter à plus de dix mille talents d'argent, c'est-à-dire, à plus de quinze millions de livres, à ne compter, comme je le fais, chaque talent qu'à raison de cinq cens de nos anciens écus de neuf au marc. Cependant, quelqu'exorbitante que soit cette somme, Diodore de Sicile convient que, suivant le témoignage de plusieurs célébres Ecrivains, les divers pillages du temple, faits pendant le cours de la seconde Guerre sacrée, alloient à une somme infiniment plus considérable, puisque ces Auteurs assûroient que les quatre Généraux Phocéens avoient enlevé

à Apollon Delphien, d'auſſi grandes richeſſes que celles qu'Alexandre le Grand trouva depuis dans les tréſors de Darius III. du nom, & le dernier des Rois de Perſe. *Darius, ſurnommé* Codomannus.

Pour en revenir à Phalæcus, lorſqu'il avoit encore le commandement de l'armée Phocéenne, quelqu'un vint le trouver, & luy dire que s'il vouloit faire fouiller le ſol du temple de Delphes, il y trouveroit un grand tréſor qui y avoit eſté anciennement caché; & celuy qui indiquoit ce prétendu tréſor, n'avoit d'autre preuve de ce qu'il avançoit, que le ſeul témoignage d'Homére, le plus célébre & le plus ancien des Poëtes, qui paroîtroit inſinuer quelque choſe de ſemblable dans les deux vers ſuivants:

> Ο'υδ' ὅσα λάϊνος ὐδὸς ἀφήτορος ἐν τὸς ἐεργει
> Φοίβυ Α'πόλλωνος, πυθοῖ ἐνὶ πετρηέσσῃ.
>
> *Quanta nec includit Phœbi, qui ſpicula torquet,*
> *Saxoſâ in Pythone, ſolum de marmore factum.*

L'avarice inſatiable de Phalæcus luy fit d'abord accepter l'augure, & il donna ordre à quelques Capitaines en qui il ſe confioit, de faire lever par leurs ſoldats, tout le pavé de marbre du temple, & de creuſer & fouiller la terre, afin d'en tirer ce prétendu tréſor; mais les ſoldats avoient à peine commencé à remuer la terre des environs du Trépied ſacré, qu'il ſurvint tout à coup un tremblement de terre, dont les violentes ſecouſſes jettérent dans l'eſprit des Phocéens une frayeur d'autant mieux fondée, qu'il eſtoit naturel de croire qu'un ſemblable prodige leur annonçoit clairement que les Dieux eſtoient tout prêts à faire éclater leur vengeance ſur quiconque ſeroit aſſez hardi pour paſſer outre. Auſſi abandonnérent-ils ſur le champ cette folle entrepriſe, non point tant par la crainte des Dieux, que par l'appréhenſion des châtiments dont ils ſe voyoient menacez; & effectivement ce même Philon de qui nous avons parlé un peu plus haut, & qui avoit eſté, en quelque ſorte, le premier mobile d'une action ſi pleine d'impiété, en reçut bientôt après la punition, qu'il n'avoit que trop méritée.

Diodore de Sicile remarque en cet endroit de ſon Hiſtoire, que bien que toute l'impiété du pillage du temple de Delphes roulât, ce ſemble, ſur le compte des ſeuls Phocéens, les Athéniens & les Lacédémoniens ne laiſſoient pas de devoir eſtre regardez comme complices du même crime, puiſque non ſeulement ils prenoient le fait & cauſe des Phocéens, en leur fourniſſant des ſoldats, mais encore parce qu'ils avoient eux-mêmes bonne part à la déprédation, en exigeant des Phocéens des ſommes plus fortes de beaucoup qu'elles ne l'auroient dû eſtre, proportionnément au nombre de ſoldats qu'ils leur avoient envoyez; & pour ce qui concerne les Athéniens en particulier, il paroît que c'eſtoit déja pour la ſeconde fois qu'ils faiſoient outrage à la majeſté d'Apollon Pythien, & qu'ils n'avoient pas eſté plus circonſpects envers celuy que le Paganiſme regardoit comme le premier & le plus puiſſant des Dieux. En effet, fort peu de temps auparavant que les Phocéens euſſent oſé attenter ſur les tréſors du temple de Delphes, Iphicrate qui commandoit alors la flotte Athénienne, eſtant à l'ancre avec tous ſes vaiſſeaux auprès de l'Iſle de Corcyre, il arriva que deux vaiſſeaux Siciliens vinrent, pour leur malheur, à paſſer un peu trop près de luy. Le Capitaine Athénien fut violemment tenté de s'en emparer; & regardant cette aventure comme un de ces coups heureux du hazard, il ſuccomba bientôt à la tentation, & ſe rendit maître des deux vaiſſeaux. Cependant comme ces vaiſſeaux ſe trouvérent eſtre chargez de ſtatues faites d'or & d'yvoire, que Denys, tyran de Syracuſe, envoyoit à Olympie & à Delphes, pour y eſtre dédiées de ſa part dans les temples de ces deux Divinitez, Iphicrate crut qu'il eſtoit de ſon devoir d'en écrire à ſes maîtres. Il dépêcha donc vers le Sénat & le Peuple d'Athenes, pour ſçavoir d'eux ce qu'ils vouloient qu'il fît de ſa priſe, & voici la réponſe qu'il en reçut. « Ce » n'eſt point à vous à vous mêler des affaires des Dieux, ils » ſont aſſez grands pour veiller à ce qui les regarde. Pour vous, » vous ne devez avoir en vûe qu'un ſeul objet, c'eſt de bien nourrir vos ſoldats, ſans qu'il en coûte rien à la Republique. »

Des hommes qui penſent de la ſorte ſur les Dieux qu'ils adorent, ne ſont pas, à mon avis, fort ſcrupuleux, & n'ont garde d'exiger que ceux qu'ils ont mis en place, le ſoient davantage. Iphicrate eſtoit homme d'eſprit, il prit la réponſe au pied de la lettre, il dépouilla les ſtatues d'yvoire de tout l'or dont elles eſtoient revêtues, & il confiſqua tout cet or, & les ſtatues elles-mêmes ainſi dépouillées, au profit de ſa République, bien perſuadé qu'il ne faiſoit en cela que ſeconder ſes intentions, & exécuter ſes ordres.

La nouvelle d'une action de cette nature, ne tarda guéres à parvenir aux oreilles de Denys le Tyran, il en fut très-indigné contre les Athéniens; & pour leur donner ſur le champ des marques de ſon reſſentiment, il leur écrivit une lettre, au commencement de laquelle il ſupprima tout exprès ces mots, *χαίρειν ϗ εὖ πράττειν*, formule ordinaire de politeſſe que les Grecs plaçoient au haut de leurs lettres, pour marquer à ceux à qui ils écrivoient, qu'ils leur déſiroient une parfaite ſanté, & une heureuſe réuſſite dans toutes leurs affaires. C'eſt Diodore de Sicile qui nous a conſervé la lettre de ce Prince, & voici à peu-près en quels termes elle eſtoit conçûe.

Denys, au Sénat & au Peuple d'Athenes.

« Il ne nous conviendroit pas de vous ſouhaiter au com-
mencement de cette lettre, une bonne ſanté, & un heureux «
ſuccès dans vos entrepriſes, puiſque vous abuſez ſi viſible- «
ment de l'un & de l'autre de ces bienfaits du Ciel, en com- «
mettant des ſacriléges & par mer & par terre. Nous en avons «
une bonne preuve dans le vol que vous venez de faire des «
ſtatues que nous envoyions pour eſtre conſacrées dans les «
temples des Dieux. Vous ne vous eſtes pas contentez de les «
prendre, vous les avez fait fondre, vous les avez converties «
en monnoye, & vous n'avez pas craint d'offenſer la majeſté «
de Jupiter Olympien & celle d'Apollon Delphien, les plus «
grands des Dieux. »

C'eſt ainſi qu'en agiſſoient alors les Athéniens à l'égard

d'Apollon, qu'ils regardoient cependant comme un Dieu né dans leur pays, & qu'ils avoient la vanité de compter parmi leurs ancêtres. Les Lacédémoniens, de leur côté, ne gardoient pas plus de mesures, eux qui estoient redevables à l'Oracle de Delphes de l'établissement d'une République, l'objet de l'admiration de l'Univers; & pendant que sur la réussite de toutes leurs affaires importantes, ils alloient encore chaque jour consulter ce Dieu, ils n'avoient point de honte d'entrer en même temps dans une alliance criminelle avec les profanateurs de son temple.

Nous avons déja remarqué plus haut, que les Phocéens possedoient un canton de la Bœotie, où se trouvoient bâties trois villes célébres, sçavoir, Orchoméne, Coronée & Corsie. Or comme ces villes estoient très-bien fortifiées pour ces temps-là, les Phocéens y avoient logé un grand nombre de leurs soldats volontaires, qui harceloient continuellement les Bœotiens, tantôt par des incursions faites sur leurs terres, dans le temps qu'ils s'y attendoient le moins, tantôt en leur livrant de petits combats, d'où ils se retiroient presque toûjours avec avantage, par la précaution qu'ils prenoient de n'attaquer jamais l'ennemi qu'ils ne luy fussent fort supérieurs en nombre.

Ce fut pour toutes ces raisons que les Bœotiens, accablez d'une guerre dont ils portoient presque seuls tout le poids depuis long temps, & tout-à-fait épuisez d'argent & de soldats, envoyérent une ambassade à Philippe Roy de Macedoine, pour le prier de venir au plûtôt leur donner du secours. Rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce Prince, que de voir la situation humiliante dans laquelle se trouvoient les Bœotiens, cela luy frayoit le chemin à la domination de la Grece, projet qu'il y avoit long temps qu'il rouloit dans sa tête; d'un autre côté, il n'estoit pas moins charmé de pouvoir réprimer un peu cette fierté & cette hauteur que le gain de la bataille de Leuctres avoit inspiré à ces Peuples. Il leur envoya donc un secours considérable de soldats, bien moins, à la vérité, dans le dessein d'obliger les Grecs ses voisins, que

dans la vûe d'aller inſenſiblement à ſon but, en paſſant pour un Prince religieux qui ne négligeoit aucune occaſion de ſignaler ſa piété envers les Dieux, & dont le bras vengeur eſtoit toûjours armé contre ceux qui auroient oſé violer la majeſté de leurs temples.

Dans ce temps-là même, les Phocéens eſtoient occupez à faire bâtir une citadelle auprès d'une de leurs villes, ſituée dans le voiſinage d'Hyampolis, & à laquelle ils avoient donné le nom d'Ἄϐαι, en Latin *Abæ.* Cette ville n'eſtoit pas une des moins célébres de la Phocide, à cauſe qu'elle renfermoit dans l'enceinte de ſes murailles, un temple conſacré à Apollon, dans lequel ce Dieu rendoit même anciennement ſes oracles, avant qu'il eût fixé ſon ſéjour à Delphes. Pendant donc que les Phocéens travailloient à la conſtruction de cette fortereſſe, les Bœotiens, accompagnez des troupes Macédoniennes qu'ils venoient de recevoir de Philippe, fondirent ſur eux avec tant de furie, que ceux-ci ayant d'abord pris l'épouvante, ſe ſauvérent à toutes jambes, partie dans les villes les plus prochaines, & les autres, au nombre de cinq cens, ſe réfugiérent dans le temple d'Apollon *Abéen,* où ils périrent tous par une aventure que Diodore de Sicile croit tenir du prodige, mais qui me paroît eſtre une choſe fort naturelle. En effet, continue cet Hiſtorien, entre tous les autres ſignes par leſquels la colére céleſte ſe fit alors ſentir aux Phocéens, il n'y en eut point ni de plus évident, ni de plus marqué que celuy-ci; car il eſt hors de doute que ceux qui s'eſtoient renfermez dans le temple, avoient penſé que le Dieu qui y eſtoit adoré les prendroit ſous ſa protection, & que par conſéquent ils y ſeroient à l'abri de tous les dangers: il en arriva néantmoins tout autrement qu'ils ne l'avoient eſperé, la vengeance divine leur ayant fait ſubir, au milieu même du temple, la peine qui eſtoit dûe à leur crime. Les Phocéens avoient des tentes dreſſées le long des murs de ce temple, & il y avoit dans ces tentes beaucoup de lits de ſoldats, compoſez d'herbes ſéches, de paille & d'autres matiéres combuſtibles. Or il arriva qu'un ſoldat ayant, ſans y penſer,

laissé du feu dans sa tente, le feu se communiqua en un instant de celle-ci à toutes les autres, & il s'éleva une flamme épouvantable, qui gagna d'abord le toit du temple, de sorte que tous ceux qui s'y estoient refugiez, y furent brûlez vifs, & le temple luy-même consumé ; d'où il saute aux yeux, selon Diodore de Sicile, qu'Apollon avoit voulu marquer par-là qu'il n'avoit aucun égard aux priéres des impies, & qu'il ne prétendoit pas que son temple leur servît d'asyle. Ainsi se termina la neuviéme année de la seconde Guerre sacrée, ou, ce qui revient au même, la seconde année de la cent huitiéme Olympiade.

Dans les commencements de l'année suivante, la troisiéme de la cent huitiéme Olympiade, Archias estant Archonte à Athenes, & M. Æmilius & Titus Quintius exerçant à Rome le Consulat, Philippe Roy de Macédoine mit fin à la seconde Guerre sacrée, qui avoit duré neuf années complettes, & qui commençoit à empiéter sur la dixiéme ; ce qui fait que quelques Auteurs ont écrit que cette guerre avoit duré dix années, à cause qu'ils comptoient la dixiéme année, qui n'estoit que commencée, pour une année accomplie & révolue.

Quoy qu'il en soit, ce fut dans les commencements de cette troisiéme année de la cent huitiéme Olympiade, que les Bœotiens & les Phocéens estant également affoiblis par les pertes qu'ils avoient souffertes, les derniers, je veux dire les Phocéens, envoyérent une députation à Lacédémone, pour demander du secours, & les Lacédémoniens leur accordérent sur le champ un secours de mille hommes armez de toutes piéces, des meilleures troupes de Sparte, dont ils donnérent le commandement à Archidame leur Roy. De leur côté, les Bœotiens ayant aussi envoyé des Ambassadeurs à Philippe, pour le prier de joindre ses forces aux leurs, ce Prince ne perdit pas un moment de temps ; il partit de Macédoine, prit avec soy, chemin faisant, les troupes Thessaliennes, puis il descendit dans la Locride avec une grosse armée ; il trouva en ce pays-là Phalæcus, qui depuis peu de temps estoit, je ne sçais par quel moyen, redevenu Général des Phocéens. Or

comme

comme Philippe se préparoit déja à ranger son armée en bataille, pour en venir à une action décisive, Phalæcus, qui vit bien que la partie n'estoit pas égale, & qu'il courroit un trop grand risque en hazardant le combat, prit le parti le plus sage qu'il eût à prendre dans une pareille conjoncture; ce fut d'envoyer de Nicée ville de la Locride, où il estoit alors, des Députez vers Philippe, pour luy faire de sa part des propositions de paix. Le Roy y donna volontiers les mains, le traité fut conclu & signé de part & d'autre; & entre les conditions, il fut expressément stipulé par Phalæcus, qu'il luy seroit permis de se retirer avec ses troupes où bon luy sembleroit; puis après le serment fait des deux côtez, d'observer religieusement le traité, il se retira aussi-tôt dans le Péloponnese avec tous les étrangers qu'il avoit à sa solde, au nombre de huit mille hommes, & qui plus est, avec les fonds nécessaires pour nourrir & défrayer fort long temps encore une pareille armée.

Cependant les Phocéens se voyant, par la retraite de Phalæcus, déchûs de toute espérance de secours, & livrez à leur mauvais destin, furent obligez de se rendre à Philippe, à discrétion; c'est de cette maniére que, sans coup férir (chose qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer) le Roy de Macédoine eut le bonheur de mettre fin à la seconde Guerre sacrée, dans les commencements de la troisiéme année de la cent huitiéme Olympiade, l'an 408. de la fondation de Rome, & 346. ans avant la naissance de Nostre Seigneur.

La premiére chose que fit le politique Philippe, après que les Phocéens se furent rendus à luy, fut de tenir un conseil où il appella les Bœotiens & les Thessaliens, & où il fut décidé qu'il falloit incessamment convoquer une assemblée générale des Amphictyons, ausquels seuls estoient dévolus de plein droit, & la connoissance & le jugement de toutes les affaires importantes de la Grece; que la seconde Guerre sacrée estoit de ce nombre, qu'elle avoit esté entreprise par leur ordre, & comme sous leurs auspices, qu'ainsi il n'appartenoit qu'à eux de décider du sort des Phocéens, & de statuer sur la qualité & sur la quantité des peines ausquelles ils jugeroient

à propos de les soûmettre, en punition de leur attentat.

En conséquence de cette délibération de Philippe & de son Conseil, les Amphictyons furent convoquez; & cette illustre Compagnie s'estant aussi-tôt assemblée, elle rendit sur cette grande affaire un jugement solemnel, qu'elle fit inscrire sur une table d'airain, & exposer dans le temple de Delphes. Voici en substance ce que contenoit ce Décret.

« Que le Corps entier des Amphictyons avoit jugé à propos
» d'accorder à Philippe Roy de Macédoine, & à ses descen-
» dants, le droit d'Amphictyonie, & celuy de deux suffrages,
» dont les Phocéens avoient cy-devant joui, & dont ils estoient
» déclarez déchûs pour toûjours: Que pour réparation du crime
» des Phocéens, les murailles de leurs trois principales villes
» seroient entiérement rasées: Que les Phocéens n'auroient plus
» à l'avenir aucune entrée dans le Sénat des Amphictyons, non
» plus qu'aucune inspection sur le temple & sur son Oracle: Que
» dorenavant il ne leur seroit plus permis d'avoir dans leurs mai-
» sons ni armes ni chevaux, jusqu'à ce qu'ils eussent payé au
» Dieu la valeur des vols qu'ils luy avoient faits: Qu'à l'égard
» des Phocéens, & des autres qui avoient eu quelque part au
» sacrilége, & qui, par leur fuite, avoient cru pouvoir se dérober
» à la vengeance publique, les Amphictyons les déclaroient tous
» exécrables, & permettoient à toutes personnes quelconques
» de les tirer impunément des lieux les plus sacrez, & de les
» réduire à l'esclavage: Que les Amphictyons vouloient & en-
» tendoient que toutes les villes des Phocéens, en quelqu'en-
» droit qu'elles se trouvassent situées, fussent incessamment dé-
» molies & réduites en villages, lesquels n'auroient au plus que
» soixante maisons, & qu'on laisseroit au moins un stade d'in-
» tervalle de l'un à l'autre de ces villages. Que le Sénat des
» Amphictyons, par pitié pour les Phocéens, vouloit bien les
» laisser en possession de leur domaine, & qu'il leur permettoit
» d'en cultiver les terres à leur profit, comme par le passé; mais
» à condition de payer au Dieu un tribut annuel de soixante
» talents d'argent, jusqu'à ce qu'ils eussent entiérement satisfait
» au Dieu, & acquitté la somme principale à laquelle montoient

les offrandes qui ne se retrouvoient plus en nature, quoy- «
qu'inscrites sur les registres du temple, faits quelque temps «
avant leur pillage : Que les Amphictyons accordoient à «
Philippe, conjointement avec les Bœotiens & les Thessa- «
liens, le droit de célébrer les Jeux Pythiens, droit dont ils «
dépouilloient les Corinthiens, pour avoir trempé dans le «
crime des Phocéens. » Un autre article de ce décret Amphictyonique portoit expressément, « Que les Amphictyons &
Philippe briseroient les armes, tant des Phocéens, que de «
ceux qui leur avoient prêté leur ministére dans cette guerre, «
& que tous les morceaux de ces armes seroient jettez dans un «
grand feu, pour y estre consumez : Qu'enfin, les chevaux «
des Phocéens & de leurs Alliez, seroient vendus à l'encan, & «
que l'argent qui en proviendroit, seroit porté dans les coffres «
du temple d'Apollon Delphien. » Le reste du décret rouloit sur le soin que devoit prendre la Compagnie, de remettre l'Oracle de Delphes sur pied, & de luy redonner toute sa célébrité; il contenoit enfin beaucoup d'autres réglements fort sages, soit par rapport à la religion & à la piété envers les Dieux, soit par rapport au maintien de la paix, de l'union & de la concorde entre les Grecs. Philippe, à titre de nouvel Amphictyon, ne manqua pas de donner son approbation authentique au Décret, & il le fit en des termes pleins de bienveillance & de politesse, qui donnoient assez à connoître combien il sçavoit gré aux Amphictyons de luy avoir donné place dans ce Tribunal auguste, qui faisoit la loy à tout le corps de la Grece; après quoy ce Prince partit pour s'en retourner en Macédoine, très-content de sa nouvelle dignité, qui le mettoit à la tête des affaires publiques de la Grece, & par conséquent à portée de pouvoir, en fin politique comme il estoit, profiter des fausses démarches de la Nation, pour la conduire plus promptement & plus infailliblement à sa ruine. Ce fut en effet, l'heureuse issuë de la seconde Guerre sacrée, qui attira à Philippe l'amitié des Grecs, & qui, dans la suite, luy ouvrit le chemin à la domination de toute la Grece.

RECHERCHES SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

PREMIERE PARTIE.

9. Février 1734.

LA ville de Pergame a esté pendant plusieurs siécles également considérable, & par le nombre des habitants, & par la magnificence des ouvrages publics qui la décoroient. Elle fut en partie redevable de sa grandeur à Lysimaque, qui s'en rendit le maître après la célébre victoire que ses Alliez & luy remportérent sur Antigonus, le plus puissant des Capitaines d'Alexandre. La situation de cette place estoit extrêmement avantageuse, & le vainqueur la fortifia de nouveau, & cela, dans la vûe d'y enfermer les immenses richesses qu'il avoit accumulées.

Philetærus faisoit alors une figure très-distinguée à la Cour de Lysimaque; sa fidélité & sa rare prudence luy avoient mérité les bonnes graces de ce Prince, qui luy confia la garde de ses trésors & le gouvernement de Pergame. Tous les Anciens le regardent comme le fondateur de la Monarchie depuis si connue sous ce nom dans l'Histoire Romaine. L'obscurité de sa naissance ne luy promettoit pas un si haut dégré d'élevation; il estoit fils de Boa, danseuse & courtisane, qui faisoit sa demeure ordinaire à Tios ville de Paphlagonie. C'est un fait dont Antigonus de Carystos nous a conservé la mémoire, fait en quelque maniére confirmé par le témoignage du Grammairien Daphitas, qui rapporte à une vile esclave l'origine des Souverains de Pergame. Je ne dois pas dissimuler néantmoins, que Nicandre la fait remonter jusqu'aux temps les plus reculez. Si on l'en croit, Philetærus & ses successeurs comptoient Hercule parmi leurs ancêtres; mais en matiére de généalogie, les Poëtes ne se picquent pas d'une exactitude

Antigon. apud Athæ. lib. 13. pag. 577.

Daphit. apud Strab.

Aut. vit. Nic. pag. 3.

ſcrupuleuſe. Uniquement attentifs à flatter la vanité des Grands, peu leur importe que ce ſoit aux dépens de la vérité. Telles eſtoient à peu-près les circonſtances où ſe trouvoit Nicandre. Il vivoit à la Cour du dernier Attalus; l'eſpoir des récompenſes l'avoit engagé à luy dédier quelques-uns de ſes ouvrages, & il y prodigua les louanges les plus propres à exciter la libéralité de ce Prince.

Reprenons l'hiſtoire de Philetærus. Dans ſa plus tendre enfance, il courut riſque de perdre la vie. Des Jeux publics avoient attiré à Tios une multitude prodigieuſe de ſpectateurs. La nourrice du jeune Philetærus le porta imprudemment au milieu de la foule; & il y fut preſſé avec tant de violence, qu'il ſe vit dans la ſuite hors d'état de penſer au mariage. Parvenu à un âge plus mûr, il s'attacha au Macédonien Docimus, qui avoit accompagné Alexandre dans toutes ſes expéditions. Ce Général, après la mort de ſon maître, ſe déclara en faveur d'Antigonus; mais ſoit mécontentement, ſoit envie d'aſſûrer ſa fortune, il réſolut d'abandonner un parti qui luy ſembloit trop foible pour ſe ſoûtenir contre les forces réunies de Séleucus, de Ptolémée, de Caſſander & de Lyſimaque. Il paſſa donc au ſervice du dernier, & Philetærus l'y ſuivit. Ce Prince démêla bientôt ſes talents, & l'honora de ſa confiance la plus intime. La haute idée qu'il avoit conçûe de ſa fidélité, fut ſans doute le motif qui le détermina, comme on l'a déja remarqué, à ſe repoſer ſur luy de la garde de ſes tréſors. Peut-eſtre qu'il n'auroit jamais eu lieu de ſe repentir d'un pareil choix, ſi de funeſtes amours n'eſtoient venu troubler la tranquillité qui regnoit dans ſa famille. Agathoclès, l'aîné de ſes enfants, avoit des qualitez qui le rendoient digne du trône, ſon pere, qui l'aimoit tendrement, luy fit épouſer Lyſandra fille de Ptolémée Roy d'Egypte; Arſinoé ſœur de Lyſandra, ayant paru à la Cour, ſes charmes reveillérent dans le cœur de Lyſimaque, des feux que l'âge & la raiſon devoient avoir éteints. Cette Princeſſe ſçut adroitement ménager le penchant du Roy, le mariage ſe conclut, & depuis ce temps-là il déféra toûjours aveuglément à toutes les volontez de ſa femme;

Strab. lib. 13. pag. 925. Pauſan. lib. 1. pag. 19.

l'extrême vieillesse de Lysimaque la faisoit trembler, son autorité tomboit avec luy, & ses enfants encore en bas âge, auroient vainement disputé la couronne à Agathoclès; il en estoit l'héritier présomptif, les peuples respectoient ses vertus, n'aimoient point le Roy, & détestoient Arsinoé. Elle qui vouloit gouverner, à quelque prix que ce fût, forma le noir projet d'écarter le seul obstacle qui s'opposoit à ses desseins ambitieux. La plûpart des Rois ne sont que trop accessibles à la défiance & aux soupçons. Lysimaque ne fut pas assez en garde de ce côté-là, contre les artifices de la Reine. Elle luy insinua qu'Agathoclès songeoit à le renverser du trône, que presque tous les Grands estoient dans ses intérêts, & que les troupes seconderoient avec ardeur les efforts des Conjurez. Sur de si legéres apparences, le pere fit arrêter son fils, & l'immola, sans examen, à des craintes frivoles & mal fondées. Arsinoé ne s'arrêta pas en si beau chemin; il luy estoit important de se défaire des partisans du Prince, elle les attaqua les uns après les autres, & le trop crédule Lysimaque les abandonna tous au ressentiment de son épouse.

Philetærus avoit prévû l'orage; & convaincu que ses services passez ne le garantiroient pas de la foudre, il s'estoit prudemment retiré dans son gouvernement de Pergame, & cela vraysemblablement, sous des prétextes qui ne laissérent aucun lieu de soupçonner sa fidélité; mais il estoit difficile de tromper long temps un Prince aussi habile que l'estoit Lysimaque, & plus difficile encore de résister à des armées nombreuses & aguerries. La seule ressource qui restoit à Philetærus, dans une situation si embarrassante, estoit de susciter à son maître un ennemi qui ne luy cédât ni en valeur ni en puissance. Il traita donc sous main avec Séleucus Roy de Syrie. Les trésors de Lysimaque contribuérent beaucoup au succès de la négociation; les Députez avoient ordre de les luy offrir. Le Roy de Syrie, dans l'espérance de réunir à ses Etats la plus grande partie des provinces dont Alexandre avoit fait la conquête, rassembla toutes ses troupes, & s'avança jusqu'à Sardis. Lysimaque vint à sa rencontre, engagea le combat, & fut tué

dans la mêlée. Sa mort calma les inquiétudes de Philetærus, & luy fit naître la pensée de s'emparer du pays & des richesses qui avoient esté confiées à sa garde. La fortune le servit au gré de ses desirs. Séleucus, sept mois après le gain de la bataille, périt par la trahison de Ptolémée surnommé Céraunus.

Philetærus, attentif à profiter des conjonctures, racheta le corps du Roy de Syrie, le fit brûler, & envoya ses cendres à Antiochus, fils & successeur de ce Prince; il signaloit par-là sa reconnoissance, & obligeoit, en quelque façon, Antiochus à ne le point trop presser sur l'exécution du traité conclu avec son prédécesseur. Cet habile politique se fortifioit en même temps de l'alliance des Puissances voisines; & à l'aide de ses trésors, il parvint insensiblement à s'assûrer la possession de Pergame. Il est même à présumer que la plûpart des villes de l'Eolide, gagnées par ses libéralitez & par son adresse, se soûmirent volontairement à sa domination. Je n'avance rien que sur le témoignage de Strabon; il prétend que lorsqu'Antiochus déclara la guerre à Eumenès, ce dernier estoit maître des places situées dans les environs de Pergame; or la défaite d'Antiochus par Eumenès, concourt avec la premiére année du regne de ce Prince, & dans un espace si court, luy auroit-il esté possible de faire tant de conquêtes? Il résulte de-là, qu'elles estoient l'ouvrage de Philetærus son prédécesseur.

Appi. tom. I. pag. 209.

Strab. lib. 13. pag. 924.

Il jouit vingt ans de la souveraineté dont il avoit jetté les fondements, & il vêcut jusqu'à l'âge de quatre-vingt. C'est de Lucien qu'on tient cette circonstance; auquel cas, il devoit avoir soixante ans lorsqu'il prit la résolution de se dérober à la violence d'Arsinoé. Quant à la retraite de Philetærus dans son gouvernement de Pergame, je serois fort tenté de la rapporter à la seconde année de la cent vingt-quatriéme Olympiade, en voici la raison. Les meilleurs Chronologistes conviennent que Séleucus cessa de vivre vers le commencement de la quatriéme année de cette même Olympiade, & de-là doivent se compter les années d'Antiochus-Soter; on luy donne communément dix-neuf ans de regne, ce fut sur luy qu'Eumenès remporta une victoire mémorable. Alors les vingt

Lucian. tom. 2. pag. 637.

années de l'empire de Philetærus eſtoient écoulées, & par conſéquent Eumenès a dû recueillir la ſucceſſion de ſon oncle au moins trois ou quatre mois avant la mort d'Antiochus, ce qui nous conduit preſque néceſſairement à la ſeconde année de la cent vingt-quatriéme Olympiade.

Mais, objectera-t-on, l'entrée de Séleucus dans les Etats de Lyſimaque, eſt inconteſtablement arrivée pendant le cours de la cent vingt-troiſiéme, & deſſors ce Prince auroit eu le temps de donner à Philetærus des marques de ſon reſſentiment. Je répondray à cela deux choſes; la premiére, que les deſſeins de cet adroit politique ne ſe développérent que par dégrez; & la ſeconde, que Lyſimaque informé des préparatifs de Séleucus, ne jugea point à propos d'interrompre les ſiens par le ſiége de Pergame, il y auroit perdu beaucoup de monde, & ſe ſeroit trouvé moins en état de ſoûtenir les efforts d'un ennemi redoutable. La révolte de Philetærus n'avoit rien qui l'effrayât, & il comprenoit aiſément que ſi le ſort des armes luy eſtoit favorable, le rebelle n'échapperoit jamais à ſa juſte vengeance; il n'eut pas néantmoins la ſatisfaction de punir un ſujet qu'il croyoit digne de toute ſa haine.

Philetærus devint quelque temps après le Souverain du pays dont auparavant il n'eſtoit que le Gouverneur. Il y a bien de l'apparence qu'alors paiſible poſſeſſeur de Pergame, il ne balança point à prendre la qualité de Roy; il faut pourtant avouer de bonne foy, que Polybe, Tite-Live & Strabon appuyent ſans détour le ſentiment contraire, ils prétendent tous les trois qu'Attalus premier de ce nom, ayant battu les Gaulois, ſe donna le titre de Roy, dont ſes prédéceſſeurs n'avoient oſé ſe décorer. Quelque préciſes & quelque reſpectables que ſoient ces autoritez, je ne me feray point un ſcrupule de les abandonner. Dans des faits de cette nature, les Médailles forment des preuves dont la vérité ne ſçauroit eſtre conteſtée; il eſt vray que les monnoyes des Souverains de Pergame ſont extrêmement rares, cependant Goltzius & Scaliger aſſûrent en avoir vû une de Philetærus, où le mot Βασιλεύς ſe liſoit très-diſtinctement. Ce monument, j'en conviens,

Polyb. Exc. p. 102. Tit. Liv. lib. 33. cap. 21. Strab. lib. 13. pag. 925.

conviens, ne se rencontre aujourd'huy dans aucun des cabinets de l'Europe. Inférera-t-on de-là que la Médaille dont il s'agit, n'a jamais existé, & que ces Critiques ont voulu en imposer au Public? C'est ce que quelques personnes n'ont pas craint d'avancer. Je ne suis pas, à beaucoup près, si hardi, & j'ay toûjours pensé qu'on ne devoit pas accuser d'imposture, des hommes tels que Goltzius & Scaliger, sans en alléguer des raisons qui ne souffrent pas la moindre replique; peut-estre que ces Censeurs auroient esté plus circonspects, si le hazard leur eût fait tomber entre les mains une monnoye du cabinet de M. Pelerin, sur laquelle se voit la tête de Philetærus ornée d'un diademe.

Il fut pendant son regne le protecteur des Lettres, j'en appelle au témoignage d'Héron. Les Mathématiciens, selon luy, avoient désigné une certaine mesure par le nom de Pied Philetærien; leur vûe, si je ne me trompe, avoit esté d'immortaliser leur reconnoissance envers un Prince qui les combloit de ses bienfaits. Les Botanistes, à leur exemple, honorérent de l'épithete de Philetærienne, une plante qui avoit quelque ressemblance avec la Ruë; Pline en fait mention, & le P. Hardouin, dans ses Notes, pense que cette dénomination luy a esté donnée par rapport à Philetærus Roy de Cappadoce. Elle pourroit également avoir reçu son nom de Philetærus de Pergame; la difficulté seroit bientôt levée, si nous avions aujourd'huy l'Histoire de ce Royaume, composée par le Grammairien Téléphus.

Heron. Isag. ined.

Plin. lib. 25. pag. 368.

EUMENÈS PREMIER.

Philetærus, ainsi qu'il a esté observé cy-dessus, ne pouvoit point espérer de postérité, & ses freres, Eumenès & Attalus, estoient morts il y avoit déja quelques années. Ils avoient eu des enfants l'un & l'autre; Eumenès estoit fils de l'aîné, Philetærus le déclara son successeur. On est redevable de ces diverses particularitez aux soins de Strabon, qui a inseré dans le treiziéme Livre de sa Géographie, la suite des Rois de Pergame; je ne dois cependant pas oublier que sur l'article

Strab. lib. 13. pag. 925.

dont il est ici question, Pausanias * & luy ne sont pas tout-à-fait d'accord. Le premier de ces Auteurs paroît insinuer que cet Eumenès estoit frere de Philetærus; je dis qu'il paroît insinuer, parce que je serois fort porté à croire que l'inadvertance des Copistes a causé tout le desordre. Ce qu'il y a de vray, c'est qu'un leger changement dans le texte, remettroit les choses dans leur état naturel. Que penser de Thémistius, qui, contre le sentiment général de l'Antiquité, prétend que Philetærus estoit pere d'Eumenès? mais ces sortes de méprises ne se rencontrent que trop ordinairement dans les Ecrits des Sophistes. Dion Chrysostome en fournit un exemple remarquable; Eumenès, selon luy, estoit fils d'un charron. N'est-il pas visible que cet Auteur a confondu le Roy de Pergame avec Eumenès, le plus sage & le plus habile des Capitaines d'Alexandre le Grand, autrement il faudra soûtenir que ce fameux Général avoit pris la qualité de Roy; il est constant néantmoins que sa fidélité pour la maison de son maître, ne pût jamais estre ébranlée, & que de son vivant, ni les Antigones ni les Ptolémées n'osérent ceindre le diademe.

Them. p. 19.

Dio Chrysost. pag. 588.

Quoy qu'il en soit, Eumenès signala les commencements de son regne par une victoire éclatante. Le royaume de Pergame, dont la puissance s'augmentoit tous les jours, donnoit de l'ombrage à Antiochus-Soter; il craignoit avec raison, que les successeurs de Philetærus ne songeassent enfin à luy enlever les provinces situées en-deçà du Mont Taurus. Il considéroit de plus, que Pergame luy appartenoit légitimement; en effet, dans le traité conclu entre Séleucus & Philetærus, il estoit porté en termes précis, que la ville & les trésors de Lysimaque seroient livrez au Roy de Syrie, ces motifs le déterminérent à la guerre; & résolu de ne pas laisser à Eumenès le temps de s'affermir sur le trône, il s'avança jusqu'à

* *Pauf. lib. 1. pag. 19.* ὁ δὲ Ἄτταλος Ἀττάλου μὲν παῖς ἦν, ἀδελφοῦ δὲ Φιλεταίρου τὴν ἀρχὴν Εὐμένους παραδόντος ἔσχεν ἀνεψιοῦ. Ce passage pourroit estre lû de cette maniére: ὁ δὲ Ἄτταλος (Ἀττάλου μὲν παῖς ἦν ἀδελφοῦ τοῦ Φιλεταίρου) τὴν ἀρχὴν Εὐμένους παραδόντος ἔσχεν ἀνεψιοῦ.

Sardis. Ce fut-là que les deux armées en vinrent aux mains, celle d'Antiochus fut entiérement défaite; & la mort de ce Prince, qui suivit de près, ne luy permit pas de tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu. De tous les événements du regne d'Eumenès, voilà le seul que les Historiens ayent eu l'attention de transmettre à la postérité. Le vin, auquel il estoit très-addonné, étouffa peut-estre en luy les sentiments de la gloire & de l'ambition. On apprend de Ctésiclès, que ses excès en ce genre le mirent au tombeau. Strabon luy donne vingt-deux ans de regne, & deslors il a dû mourir vers la fin de la cent quatre-vingt-quatriéme Olympiade, ou au commencement de la suivante; car les Auteurs, contents de marquer les années accomplies, ont obmis les mois que ces Rois peuvent avoir regné de plus. Il ne fut pas moins zélé protecteur des Lettres que Philetærus son oncle, Diogéne-Laërce sera mon garant; il assûre qu'Arcésilas éprouva plus d'une fois la libéralité d'Eumenès, & qu'en reconnoissance, ce Philosophe luy dédia quelques-uns de ses ouvrages.

Ctesicl. apud Athæ. lib. 10. pag. 445.

Diog. Laërt. pag. 250.

Attalus Premier.

Attalus son cousin occupa après luy le trône de Pergame. Il estoit fils d'Attalus frere cadet de Philetærus, qui luy avoit fait épouser Antiochis. Le pere de cette Princesse se nommoit Achæus. Quoy qu'en disent quelques Critiques, il ne faut pas le confondre avec l'Achæus qui secoua le joug des Rois de Syrie, & se rendit maître de Sardis, qui devint alors la capitale de ce nouvel Empire. Comment faire quadrer un pareil sentiment avec les régles de la saine Chronologie? Il paroît incontestable que la mort d'Attalus avoit précédé celle de Philetærus. Si son frere avoit esté plein de vie, est-il vraysemblable que ce Prince eût disposé de la couronne en faveur d'Eumenès? il n'estoit que son neveu, &, par son âge, moins propre qu'Attalus au maniement des grandes affaires. D'ailleurs, le choix du neveu au préjudice de l'oncle, auroit pû causer des divisions dans une Monarchie naissante, & environnée de voisins jaloux & puissants. Supposons maintenant,

Strab. lib. 13. pag. 924.

comme le demandent de néceſſité les ſoixante-treize ans de vie que Polybe donne à Attalus le fils, ſuppoſons, dis-je, que le mariage de ſon pere tombe vers le milieu du regne de Philetærus, il s'enſuivra qu'Achæus, dont la fille eſtoit nubile alors, avoit au moins trente-trois ans. Or depuis ce temps-là juſqu'à la priſe de Sardis, la troiſiéme année de la cent quarante-uniéme Olympiade, on compte près de ſoixante ans; il en avoit donc quatre-vingt-treize lorſque cette place fut emportée, ce qui ne paroîtra point vrayſemblable, ſi l'on conſidére que ce Prince la défendit en homme qui n'avoit rien perdu de ſa vigueur ni de ſa vivacité. Une autre réflexion, c'eſt que dans la cent quarantiéme Olympiade, Andromaque pere d'Achæus eſtoit priſonnier en Egypte; auquel cas, il auroit eu plus de cent ans, fait qui ne ſeroit point échappé à Phlégon & à Lucien. On ſçait que ces deux Ecrivains ont publié la liſte des perſonnes qui ſont mortes dans un âge extrêmement avancé; ces raiſons montrent ſuffiſamment que l'Achæus pere d'Antiochis eſt très-différent de celuy dont on vient de parler. Les guerres continuelles de ce Prince avec Attalus, en ſont encore une eſpéce de preuve. Des liaiſons ſi étroites auroient quelquefois ſuſpendu les effets de leur reſſentiment, & il n'y a guéres d'apparence que le beau-pere & le gendre euſſent travaillé avec tant d'acharnement à leur ruine commune. J'avoue que l'ambition & des idées de gloire mal entendues, étouffent dans la plûpart des Souverains les mouvements de la nature; mais on doit convenir auſſi que Polybe, ſi attentif à inſtruire les lecteurs des moindres particularitez, n'auroit point oublié de remarquer que le mariage d'Antiochis n'avoit pas eſté capable d'inſpirer à ces Princes des ſentiments de modération.

Polyb. exc. p. 102.

Polyb. p. 317.

Lorſqu'Attalus parvint à la couronne, tous les Peuples de l'Aſie trembloient au ſeul nom des Gaulois, & il n'y avoit point de Monarques & de Républiques qui ne fuſſent tributaires de cette Nation belliqueuſe. Le Roy de Pergame oſa le premier ſecouer le joug ſous lequel ſes voiſins gémiſſoient patiemment depuis tant d'années; aucun d'eux ne vint à ſon

Liv. lib. 33. pag. 302.

secours, ils craignoient d'attirer dans le sein de leurs Etats, un ennemi qui laissoit par-tout des vestiges sanglans de son passage. Attalus, abandonné de tant de Princes qui avoient le même intérêt, ne perdit pas courage; il avoit bien prévû que le refus de payer le tribut accoûtumé, irriteroit les Gaulois, & que leurs troupes paroîtroient bientôt sur la frontiére de son royaume. Au bruit de leur marche, la consternation se répandit dans Pergame, & on lisoit sur le visage de chaque soldat, l'effroy qui les avoit saisis à la vûe d'une armée qu'ils croyoient invincible. Attalus, dans cette extrémité, usa de stratagéme. De concert avec un Chaldéen qui se mêloit de predire l'avenir, il fit préparer un sacrifice; & sous prétexte d'examiner la victime qu'on venoit d'immoler, il y imprima adroitement le mot de victoire. Le soldat témoin de cette prétendue merveille, ne douta plus que les Dieux ne combattissent en sa faveur; il courut aux armes dans le moment même, attaqua l'ennemi, & tailla en piéces ces troupes dont auparavant il redoutoit la valeur & la férocité: voilà le fait tel qu'il est rapporté dans Polyænus; mais Frontin fait honneur de cette ruse à Eumenès II. & il ajoûte que ce Chaldéen s'appelloit Samides. Si l'on sçavoit le temps précis auquel a vêcu cet imposteur, il seroit aisé de décider la question. Ne vaudroit-il pas mieux cependant attribuer à Attalus premier le stratagéme dont il s'agit? La terreur de son armée ne venoit sans doute que de la longue possession où estoient les Gaulois, de battre les peuples de l'Asie, & sous le regne d'Eumenès, ils estoient fort déchûs de cette haute réputation que leur avoit acquise le gain de tant de batailles; celle qu'ils venoient de perdre diminua considérablement les forces de la Nation, & Attalus comblé de gloire, prit pour la premiére fois, au jugement de Polybe, le titre de Roy de Pergame. Les raisons qui m'empêchent d'adopter son sentiment, ont esté exposées cy-dessus, & il seroit inutile de les repeter ici. Si l'on ajoûte foy au récit de Pausanias, cette importante victoire avoit esté annoncée par Phaennis plus de cent ans auparavant. Les vers de l'Oracle sont assez clairs, & Attalus y est désigné par

Polyæn. lib. 4. pag. 428.
Front. lib. 1. pag. 293.
Pausan. pag. 813.

l'épithéte de fils du Taureau. Mais ignore-t-on que la plûpart de ces prédictions ont esté fabriquées après coup, & qu'il n'en est guéres qui ne puisse recevoir le sens qu'il plaît au lecteur de luy adapter? On lit dans le même Pausanias, que ce Prince, attentif à immortaliser un exploit si glorieux, fit faire quelques tableaux, où cette mémorable bataille estoit représentée, & que de ces tableaux, l'un fut placé à Athenes, & l'autre à Pergame. Il assûre encore qu'on les voyoit de son temps, & que la défaite des Gaulois les obligea de se retirer dans la contrée connue depuis sous le nom de Galatie, en quoy il n'est point d'accord avec Strabon. Les Rois de Pergame & de Bithynie fatiguez, selon luy, par leurs fréquentes incursions, furent enfin contraints de leur abandonner cette province. Il y a plus, c'est que quelques années après ils estoient encore maîtres de plusieurs villes sur l'Hellespont, & Prusias ne vint à bout de les en chasser que dans la cent quarante-uniéme Olympiade, célébre par la bataille que ce Prince eut le courage de hazarder contre un ennemi si formidable. Celle qu'Attalus avoit gagnée, ne calma point les inquiétudes de cette Nation guerriére; Frontin du moins fait mention d'un combat avec le Roy de Pergame, qui paroît entiérement différent du premier. Les Gaulois, à ce qu'il dit, prêts d'en venir aux mains, remirent de grosses sommes d'argent à divers particuliers, avec ordre de les disperser çà & là, en cas que la fortune ne secondât pas leur bravoure. Le but qu'ils se proposoient estoit d'amuser l'ennemi, & d'empêcher qu'on ne les poursuivît avec trop de chaleur. Toutes ces circonstances font connoître que les Gaulois alors ne se croyoient plus invincibles. La disgrace qui leur estoit arrivée au commencement du regne d'Attalus, les avoit rendus plus circonspects; jusque-là, autant de victoires que de combats, & ils n'avoient garde de prendre des précautions si peu conformes à leur caractére, & très-propres à ralentir l'ardeur du soldat.

Pausan. p. 59. *Idem pag. 12.* *Strab. lib. 12. pag. 850.* *Polyb. lib. 5. pag. 447.*

Fier de tant de succès, Attalus médita de plus grandes entreprises; la foiblesse des Séleucides & le mauvais état de leurs affaires, l'invitoient à s'emparer des provinces situées

en-deçà du Mont Taurus. Des Princes ambitieux ne résistent guéres à des tentations si délicates, & Attalus, ainsi que la plûpart des Souverains, ne manqua point de prétextes spécieux pour colorer l'injustice d'un semblable procedé. De tant de villes qui composoient ce beau pays, les unes ouvrirent volontairement leurs portes; elles estoient lasses de la domination Syrienne, & les autres, faute de garnisons suffisantes, ne purent tenir long temps contre des armées nombreuses. Le Roy de Pergame ne jouit que quelques années du fruit de ses conquêtes, elles luy échappérent presqu'avec la même rapidité. Séleucus, surnommé Céraunus, parvenu à la couronne dans la cent trente-huitiéme Olympiade, leva des troupes de toutes parts, & déja il estoit en marche, lorsque Nicanor & Apaturius, Gaulois de nation, par la plus noire des perfidies, l'assassinérent dans les détroits du Mont Taurus. La mort prématurée du jeune Roy ne suspendit pas l'exécution de ses projets. Achæus son beau-pere punit les traîtres, & prit le commandement de l'armée. Les Syriens, sous un Chef habile & expérimenté, recouvrérent bientôt les provinces qu'on leur avoit enlevées; ils s'avancérent même jusqu'aux portes de Pergame. Heureusement pour Attalus, les Pisidiens firent une irruption en Syrie, & Achæus contraint de repasser les monts, luy laissa le temps de respirer.

Polyb. lib. 4. pag. 315.

Des conjonctures si favorables reveillérent ses espérances. Fortifié d'un corps de Tectosages, il entra dans l'Eolide. Cumes, Smyrne & Phocée, qui n'avoient changé de maître que par des motifs de crainte, ne balancérent point à se soûmettre; les Ægéens & les Lemnites, plus affectionnez aux Rois de Syrie, ne se rendirent que dans la crainte d'estre emportez d'assaut. Dans cet intervalle, les Téiens & les Colophoniens luy envoyérent les clefs de leurs villes; les Mysiens & les Carses cédérent au torrent. Achæus avoit confié à Thémistocle le gouvernement de la derniére de ces contrées; il fut obligé de livrer au vainqueur, deux châteaux importants par l'avantage de leur situation. Attalus ensuite alla ravager le territoire d'Apia, & ayant traversé le Mont Pélécan, il vint

se camper sur les rives du fleuve Mégisthus. Là se bornérent les progrès de ses armes, une éclipse de Lune les interrompit tout-à-coup; ce prodige porta la frayeur dans l'ame des Gaulois. Fatiguez d'ailleurs, eux & leurs femmes, par des marches continuelles, ils déclarérent au Roy de Pergame qu'ils estoient déterminez à ne le pas suivre plus loin. Une proposition si peu attendue le jetta dans de terribles embarras; ces troupes étrangéres ne luy avoient esté jusque-là presque d'aucune utilité. Elles prenoient des logements toûjours séparez des siens, jamais nation ne fut plus intraitable, & il avoit tout lieu d'appréhender que les Gaulois, en cas de refus, ne se joignissent à l'ennemi. Son armée, à la vérité, estoit nombreuse, ses soldats aguerris, & rien de plus aisé que de se défaire de gens qui vivoient dans une parfaite sécurité. Quoyque ce dernier parti fût le plus sûr dans la conjoncture présente, & que la nécessité excusât en quelque maniére une résolution si barbare, Atttalus, persuadé que la bonne foy des Princes & l'exacte observation des traitez, sont le plus ferme appuy de leur trône, préféra l'honnête à l'utile; il fit beaucoup de caresses aux Députez des Gaulois, & voulut bien luy-même les accompagner jusque sur l'Hellespont.

Le départ de ces troupes auxiliaires ne luy permit pas de continuer ses conquêtes; je croirois même qu'Achæus, peu de temps après, le dépouilla de celles qu'il venoit de faire, Polybe en fournit la preuve. Lorsque ce Général, selon luy, se revêtit de la pourpre, Attalus se trouvoit réduit à la possession des places qui avoient fait le patrimoine de ses prédécesseurs. Telle estoit la situation de ses affaires dans la cent quarantiéme Olympiade. Achæus & luy furent toûjours ennemis déclarez, & en vain les Byzantins travaillérent à les reconcilier. Cette République avoit des liaisons très-étroites avec le Roy de Pergame. Prusias en conçut de l'ombrage, & signa un traité d'alliance avec les Rhodiens, qui alors faisoient la guerre aux habitants de Byzance. Les droits exorbitants que ceux-ci levoient sur les marchandises destinées pour le Pont, avoient causé la rupture; le commerce souffroit considérablement

Polyb. lib. 4. pag. 316.

considérablement de ces exactions, & les villes Grecques exhortoient la République de Rhodes à prendre la défense de la cause commune. Ceux de Byzance, trop foibles pour resister à des ennemis si puissants, implorérent la protection d'Attalus; il avoit besoin de toutes ses forces, Achæus le pressoit vivement, & avoit eu sur luy des avantages qui le mettoient hors d'état de secourir ses alliez; & peut-estre même qu'il ne se seroit pas long temps maintenu dans Pergame, si les préparatifs du Roy de Syrie n'eussent déconcerté les projets d'Achæus. Ce rebelle l'avoit dépouillé de la plus riche portion de ses Etats, & l'impunité traînoit après soy des suites dangereuses. Toutes ces considérations animérent Antiochus à la vengeance, il commença par mettre Attalus dans ses intérêts, le pas estoit délicat, ce Prince avoit tout à craindre du voisinage des Rois de Syrie; malgré la défection de plusieurs peuples, ils estoient encore les plus puissants Monarques de l'Orient, & la réunion des provinces qui composoient l'Empire d'Achæus, leur donnoit sur tous les autres un nouveau dégré de supériorité. Attalus devoit-il espérer qu'Antiochus ne feroit pas valoir les droits que luy avoient acquis le traité de Philetærus dont on a déja parlé? Les prétentions des Souverains ne vieillissent jamais, & rarement les bienfaits sont capables d'opposer des bornes à leur ambition. Cependant la haine qu'Attalus portoit à son ennemi, fut la plus forte. Ses troupes jointes à celles d'Antiochus, firent le siége de Sardis, & Achæus tomba entre les mains de son Prince légitime, l'an troisiéme de la cent quarante-uniéme Olympiade. *Polyb. p. 444.*

Il est à présumer que le Roy de Pergame avoit stipulé qu'on luy céderoit quelques-unes des places qui estoient le plus à sa bienséance; & ce qu'il y a de constant, c'est que plusieurs des colonies de la Grece avoient reconnu la souveraineté d'Attalus. Les témoignages de Polybe & d'Appien sont formels; ils assûrent l'un & l'autre que les Romains vainqueurs d'Antiochus, ordonnérent que les villes Grecques autrefois tributaires d'Attalus, le seroient aussi d'Eumenès son successeur. *Polyb. p. 804. Appi. tom. 1. pag. 187.*

La paix que la mort d'Achæus avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Philippe ravageoit la Thrace, & s'estoit déja emparé de plusieurs places importantes. L'activité & la vigilance de ce Prince causoient de violentes inquiétudes à Attalus. S'aggrandir à quelque prix que ce fût, estoit la passion dominante du Macédonien, il ne respectoit ni la justice ni les serments. Le Roy de Pergame, qui comprenoit parfaitement la nécessite de le tenir éloigné de la frontiére de ses Etats, envoya des Députez aux Ætoliens, ennemis déclarez de Philippe. Ils acceptérent avec joye les propositions qui leur furent faites de la part d'Attalus. Quelque temps après, les Romains & les Ætoliens signérent un traité d'alliance, & les deux parties laissérent à ce Prince la liberté d'entrer dans les mêmes engagements. Les avantages qui pouvoient luy en revenir, n'échappérent point à sa pénétration. Annibal se maintenoit à peine dans un coin de l'Italie, & il estoit aisé de juger que Rome enfin triompheroit de Carthage.

Attalus, que ces réflexions avoient ébranlé, s'unit de bonne grace avec les Romains, la premiére année de la cent quarante-deuxiéme Olympiade. Philippe environné d'ennemis, se vit contraint de songer uniquement à la défense de son propre pays. C'est le but que s'estoit proposé le Roy de Pergame; il se flattoit outre cela, que desormais les Romains, & par intérêt & par reconnoissance, deviendroient ses plus zélez protecteurs. Dans la vûe de leur donner des marques essentielles de son attachement, il acheta des Ætoliens l'Isle d'Egine. Valérius Antias a donc eu tort d'avancer que le Sénat en avoit fait présent à ce Prince. L'autorité de Polybe doit l'emporter, sans contredit, sur celle d'un Ecrivain dont Tite-Live releve souvent les erreurs & les inadvertances. Au reste, le Port d'Egine estoit sûr, spacieux, & capable de contenir un grand nombre de vaisseaux. Les villes Grecques, depuis cette acquisition, rédoutérent moins les forces de Philippe; plusieurs d'entr'elles embrassérent ouvertement le parti d'Attalus, luy & ses ancêtres les avoient comblées de

Val. Ant. apud Liv. lib. 33. c. 33.
Polyb. p. 851.

bienfaits, il en recueillit alors le fruit, les Ætoliens le déclarérent leur Préteur, la premiére année de la cent quarante-troisiéme Olympiade. Cet honneur luy fut déféré dans une assemblée générale de la Nation, on y concerta les opérations de la campagne. Mille soldats Romains envoyez par Sulpicius, accompagnérent les Ætoliens dans cette expédition. Attalus, de son côté, leur avoit fourni quelques troupes, composées la plûpart de Grecs; il en avoit beaucoup à son service, comme le prouve cet endroit du Pænulus de Plaute:

Nam hic latro in Sparta fuit
Ut quidem ipse nobis dixit, apud Regem Attalum,
Inde nunc aufugit.

Plaut. Pænul. Act. 3. Scen. 3.

A peu-près dans ce temps-là arrivérent les Ambassadeurs de Ptolémée & des Rhodiens; ils craignoient les uns & les autres, qu'Attalus & les Romains n'entrassent plus avant dans la Grece, & ils mirent tout en œuvre pour engager Philippe & les Ætoliens à terminer une guerre qui conduiroit insensiblement la Nation à sa ruine totale. Rien de plus sage que ces remontrances; elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit des Ætoliens. Le génie inquiet & turbulent de ces peuples, la haute opinion qu'ils avoient de leur valeur, & le desir de se venger d'un Prince qu'ils haïssoient mortellement, furent des obstacles invincibles à la paix. On apprit pendant le cours des conférences, que la flotte d'Attalus estoit à Egine. A cette nouvelle, ils devinrent plus fiers que jamais, & portérent leurs prétentions si loin, que les Députez jugérent bien qu'on travailleroit en vain à ramener des gens qui n'avoient d'autre guide que la fureur & la passion.

Liv. lib. 27. capp. 30. 33.

Cependant la flotte d'Attalus & celle des Romains, l'une forte de trente-cinq vaisseaux, & l'autre de vingt-cinq, parut à la vûe de Peparéthus, & de-là le Roy de Pergame se rendit à Héraclée. Il vouloit assister au conseil que les Ætoliens y avoient indiqué. Philippe, qui en eut avis, marcha sur le champ de ce côté-là; il arriva trop tard, l'assemblée s'estoit déja séparée, & Attalus avoit regagné la flotte. Sulpicius &

Idem lib. 28. cap. 5. Polyb. p. 613.

luy cinglérent droit à Oréum ville de l'Eubée, les Romains l'attaquérent par mer, & Attalus par terre. Plator, à qui Philippe avoit confié le commandement de la place, ne se fit pas un scrupule de livrer à l'ennemi, & les habitants & la garnison. Les Confédérez, que ce succès flattoit des plus douces espérances, s'imaginérent que Chalchis subiroit le joug avec la même facilité. Le courage du Gouverneur, & sa fidélité, firent échouer l'entreprise. Attalus, après la levée du siége de Chalchis, forma celuy de Cynus, bourgade dépendante des Locriens; il manqua d'y estre surpris. Pendant qu'il estoit occupé à exiger les sommes qui luy avoient esté promises, on vint l'avertir que Philippe s'approchoit, & à peine eut-il le temps de regagner ses vaisseaux. Des affaires plus importantes le rappellérent alors dans ses Etats; Philippe avoit eu l'habileté d'engager Prusias dans ses intérêts, & ce Prince menaçoit le royaume de Pergame. Je ne rapporteray point ici les événements de cette guerre, on ne les trouve décrits ni dans Polybe, ni dans aucun des Historiens dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous.

Attalus estoit encore en Asie, lorsque les Romains, réduits à de fâcheuses extrémitez, s'avisérent, la derniére année de la cent quarante-troisiéme Olympiade, de consulter les Livres Sibyllins. On crut y voir que le seul moyen de chasser les étrangers de l'Italie, estoit de transporter de Pessinunte à Rome, la statue de la Mere des Dieux. Le Sénat s'assembla; & comme le nom Romain estoit peu connu en Asie, il fut arrêté qu'on envoyeroit une superbe Ambassade au Roy de Pergame. Le choix tomba sur cinq personnes toutes distinguées, & par leur mérite, & par les emplois que la plûpart avoient exercez. On ne s'en tint pas là, un égal nombre de vaisseaux de guerre eut ordre de les escorter. Ils allérent d'abord à Delphes, & le Dieu répondit que l'amitié d'Attalus feroit réussir les choses au gré de leurs souhaits. Ce Prince les reçut avec une magnificence véritablement royale, on leur fit des honneurs extraordinaires; & les Pessinuntins, à la priére d'Attalus, qui avoit bien voulu accompagner les Ambassadeurs

Liv. lib. 29. cap. 10.

jusque-là, leur remirent de bonne grace la statue qui faisoit le sujet du voyage. Voilà la maniére dont ce fait est raconté par les Historiens. Dans quelles sources Ovide a-t-il donc puisé qu'Attalus avoit refusé d'abord de se prêter aux vives instances des Romains, & qu'ils n'en auroient rien obtenu, sans un tremblement de terre qui survint tout-à-coup? Ecoutons ses paroles:

Mittuntur proceres, Phrygiæ tum sceptra tenebat
Attalus, Ausoniis rem negat ille viris.
Mira canam, longo tremuit cum murmure tellus,
Et sic est adytis Diva locuta suis.
Ipsa peti volui, &c.

Ovid. Fast. lib. 4. vers. 262.

Il y insinue que les Ambassadeurs eurent leur premiére audiance dans la ville de Pessinunte, & en cela il est encore directement contraire à toute l'Antiquité.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, les Ætoliens firent la paix avec Philippe; leurs alliez occupez ailleurs, n'estoient point en état de les secourir efficacement, & la guerre, dont ils soûtenoient presque seuls tout le poids, devenoit de plus en plus onéreuse à la Nation. Cependant, dans ces tristes conjonctures, les Ætoliens fidéles aux Confédérez, exigérent de Philippe que les uns & les autres fussent compris dans le traité. Bientôt après les affaires se brouillérent plus que jamais; la ville de Cius en Bithynie, avoit fait alliance anciennement avec les Ætoliens. Philippe, malgré la foy des traitez, l'attaqua, la prit, en vendit les habitants, & la remit entre les mains de Prusias. Les Rhodiens, qui s'intéressoient en leur faveur, irritez d'un traitement si barbare, se liguérent avec Attalus, & déclarérent la guerre au Roy de Macédoine. Les flottes de ces deux Puissances jointes ensemble l'année suivante, rencontrérent l'ennemi près de Ladé, isle située dans le voisinage de Milet; on en vint aux mains, & il paroît que Philippe eut tout l'honneur de cette journée. En effet, Polybe assûre que ce Prince s'empara de

Polyb. p. 709.

Polyb. exc. p. 70.

deux vaisseaux Rhodiens, & qu'un troisiéme contraint de se sauver, porta le désordre dans le reste de l'armée; en vain l'Amiral Rhodien voulut rétablir le combat, les fuyards l'entraînérent. Cet Auteur ajoûte que Philippe demeura maître du champ de bataille, & que les Milésiens le couronnérent luy & Héraclide son favori. Quelque concluantes que fussent ces preuves, Antisthéne & Zénon, Historiens tous les deux, & tous les deux Rhodiens de naissance, n'avoient pas craint d'avancer que cette victoire estoit une des plus éclatantes que jamais la République eût remportée; tant il est difficile à la vérité même, de dissiper les nuages que l'amour de la patrie répand sur les choses les plus claires & les plus incontestables. Ce sont-là néantmoins les Ecrivains que Tite-Live a copiez. La façon dont il s'exprime là-dessus, n'est point équivoque:

Liv. lib. 31. cap. 14. *Eo maximè tempore*, dit-il, *Abydum oppugnabat Philippus, jam cum Rhodiis & Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter prælio vires expertus.* Il est visible que les deux combats dont parle cet Auteur, sont ceux de Ladé & de Chio; le dernier se donna l'année suivante, & fut, sans contredit, un des plus mémorables événements de cette guerre. La description que Polybe en a laissée, mérite de trouver ici sa place; je suivray

Polyb. p. 723. la traduction de Dom Tuillier. « Philippe, dit-il, n'estoit » pas tranquille sur l'avenir, le siége qu'il faisoit n'avançoit pas » autant qu'il l'auroit souhaité, & les ennemis avoient à l'ancre » un grand nombre de vaisseaux pontez. Comme les conjon» ctures ne luy permettoient pas même de choisir entre deux » partis, il prit celuy de lever l'ancre, & de disparoître. Les » ennemis, qui s'attendoient à luy voir pousser ses mines plus » loin, furent fort surpris d'un départ si précipité, mais Philippe » avoit ses raisons pour ne pas différer; ses vûes estoient de » gagner le devant sur ses ennemis, & de passer sûrement à » Samos, en rangeant la côte; mais toute sa diligence ne luy » servit de rien. Dès qu'Attalus & Théophiliscque s'apperçurent » qu'il s'ébranloit, ils résolurent de le suivre & de le combattre; » leur flotte ne marchoit pas fort serrée, parce que comptant » que Philippe suivroit son premier projet, ils n'avoient pas

pris ſoin de la tenir en état ; cependant, à force de rames, ils l'atteignirent, & attaquérent, Attalus l'aîle droite, & Théophiliſque la gauche. Philippe preſſé de tous côtez, donne à ſa droite le ſignal du combat, commande de faire face aux ennemis, & de combattre avec courage, puis avec quelques eſquifs, il ſe retire dans de petites Iſles qui ſont au milieu du trajet, & attend-là le ſuccès de la bataille. Sa flotte eſtoit composée de cinquante-trois vaiſſeaux pontez, de quelques autres découverts, & de cent cinquante bâtiments legers, avec des fuſtes. Il eſtoit reſté à Samos des vaiſſeaux qu'il n'avoit pas équipez. Celle des ennemis eſtoit de ſoixante-cinq vaiſſeaux pontez, en comptant ceux que les Byzantins leur avoient fournis, de neuf galiotes & de trois triremes. L'action commença par le vaiſſeau que montoit Attalus, & auſſi-tôt, ſans autre ſignal, tous les autres qui eſtoient proches, chargérent ; Attalus tomba ſur une trireme, l'ouvrit par l'impétuoſité du choc, & la coula à fond, quelque réſiſtance que fiſſent les troupes qui de deſſus la défendoient. La decemreme de Philippe, laquelle eſtoit l'Amirale, tomba en la puiſſance des ennemis, par un accident très-ſingulier ; elle choqua ſi violemment une petite galiote qui s'en approchoit, & enfonça ſi avant ſon éperon ſous le banc des Thranites, que ce petit bâtiment y demeura attaché, ſans que le Pilote pût arrêter le cours impétueux de ſon vaiſſeau. Sur ces entrefaites arrivent deux quinqueremes, qui percent des deux côtez ce grand bâtiment, que le petit, qui y eſtoit comme ſuſpendu, empêchoit de ſe tourner & d'agir, & le coulent à fond avec tous ceux qui le montoient, au nombre deſquels eſtoit Démocrate Général de l'armée. D'un autre côté, Dionyſidore & Dinocrate ſon frere, les deux premiers Officiers de la flotte d'Attalus, couroient un grand péril, combattants, le premier ſur un ſeptireme, & l'autre ſur un octireme. Dinocrate ayant le corps de ſa galére conſidérablement ouvert au-deſſus de l'eau, en avoit percé un des ennemis au-deſſous, & y tenoit tellement, qu'il ne pouvoit s'en détacher, quelqu'effort qu'il fît pour reculer dans cet état ; il avoit d'autant plus à craindre,

» que les Macédoniens l'attaquoient avec plus d'acharnement.
» Attalus vint fort à propos à son secours, il fondit sur la galére
» ennemie, & la sépara de celle de Dinocrate, qui, par ce
» moyen, fut délivré. Tout l'équipage du vaisseau Macédonien
» fut égorgé, & le vaisseau même resta en la puissance des vain-
» queurs. A l'égard de Dionysidore, comme il se portoit avec
» force contre un autre vaisseau, pour le percer de l'éperon, il
» manqua son coup; de-là tombant parmi les ennemis, il vit
» les bancs des rameurs, du côté droit de sa galére, enlevez, &
» les tours abbattues, les Macédoniens les enveloppérent de
» tous côtez avec de grands cris. Le vaisseau & l'équipage
» furent submergez, heureusement il se sauva luy-même, en se
» jettant avec deux autres à la nage, pour gagner une galiote
» qu'on amenoit à son secours. Dans le reste de la flotte, on se
» battoit à forces égales; car si, d'un côté, Philippe avoit plus
» de vaisseaux legers, de l'autre, Attalus estoit plus fort en
» vaisseaux couverts. A la droite des Macédoniens, on com-
» battoit de maniére, que quoyque la chose ne fût pas encore
» décidée, il estoit aisé de juger que la victoire se déclareroit
» en faveur d'Attalus. Je disois tout à l'heure que les Rhodiens,
» presqu'au sortir du port, avoient esté jettez loin des ennemis;
» mais comme leur chiourme estoit meilleure, ils eurent bientôt
» atteint l'arriére-garde des Macédoniens: là ils commencérent
» à se jetter dans les vaisseaux qui se retiroient, & à briser tous
» leurs bancs; les Macédoniens viennent au secours, l'escadre
» Rhodienne se joint à Théophilisque, & l'une & l'autre tour-
» nent la prouë vers la flotte de Philippe; le combat s'échauffe
» au son des trompettes, on s'anime les uns les autres par de
» grands cris de guerre. Si les Macédoniens n'eussent pas mêlé
» de petits bâtiments parmi les vaisseaux pontez, la bataille eût
» esté bientôt terminée, mais ces petits bâtiments incommo-
» doient les Rhodiens en bien des maniéres, car dès que les
» flottes se furent ébranlées, selon l'ordre de bataille qu'on avoit
» pris d'abord, tous les vaisseaux combattirent pêle-mêle; de
» sorte qu'on ne pouvoit ni couler entre les rangs, ni se tourner,
» ni mettre à profit son avantage, ces esquifs tombant tantôt
sur les

ſur les rameurs, dont ils arrêtoient la manœuvre, tantôt ſur la prouë, tantôt ſur la pouppe des galéres, & embarraſſant tantôt les Pilotes & la chiourme. Quand on combattoit de front, & la pouppe tournée vers l'ennemi, ce n'eſtoit pas ſans deſſein; alors les coups que l'on recevoit, n'ouvroient les vaiſſeaux qu'au-deſſus de l'eau, au lieu que ceux que l'on portoit, faiſoient ouverture au-deſſous, & perdoient ſans reſſource les vaiſſeaux ainſi frappez. Mais les Rhodiens n'uſérent que rarement de ce ſtratagéme, il y avoit trop à riſquer, par la valeur avec laquelle les Macédoniens ſe défendoient de deſſus leurs ponts; on évitoit, au contraire avec grand ſoin, de les approcher, on gagnoit plus à briſer les bancs des rameurs, en ſe coulant entre les galéres, & en voltigeant de côté & d'autre. Par cette manœuvre, tantôt on fondoit ſur les ennemis par la prouë, tantôt, pendant qu'ils ſe tournoient, on les accabloit de bleſſures, ou l'on fracaſſoit quelque piéce utile au ſervice du vaiſſeau. Cette maniére de combattre fit perdre aux Macédoniens un très-grand nombre de leurs galéres. Dans cette occaſion, il arriva à trois quinqueremes des Rhodiens, une aventure fort remarquable. Théophiliſque montoit la premiére, qui eſtoit la Capitane; Philoſtrate eſtoit ſur la ſeconde, la troiſiéme portoit Nicoſtrate, & eſtoit commandée par Autolyque. Celle-ci avoit eſté donner de ſon éperon dans une des ennemis, laquelle coulant à fond avec l'équipage, entraînoit avec elle celle qui l'avoit ouverte, & qui y avoit laiſſé ſon éperon. Autolyque ſur cette galére qui ſe rempliſſoit d'eau par la prouë, ne laiſſa pas d'abord que de charger courageuſement les ennemis qui l'environnoient; mais couvert de bleſſures, il tomba enfin dans la mer, où il fut bientôt ſuivi de ſon monde, qui, comme luy, s'eſtoit défendu avec valeur juſqu'à la fin. Dans ce moment, Théophiliſque arrive pour le ſecourir, il ne luy eſt pas poſſible de ſauver la galére, qui eſtoit déja pleine d'eau, mais il en ouvre deux des ennemis, & en chaſſe ceux qui les défendoient. Sur le champ le voilà environné d'eſquifs & de gros vaiſſeaux ennemis. Malgré cela, & quoyqu'il eût perdu la plûpart de ſes gens

» dans ce choc,] & quoyqu'il eût reçu trois blessures, il charge
» avec tant de vigueur, qu'il sauve son vaisseau, aidé par Phi-
» lostrate, qui estoit venu fort à propos à son secours. De-là
» il va joindre le reste de la flotte, entre de nouveau dans
» l'action, se met aux prises avec les Macédoniens, sans force
» & sans vigueur à la vérité, parce qu'il perdoit tout son sang
» par ses blessures, mais avec plus de courage, plus de présence
» d'esprit, & par conséquent plus de gloire que dans tout le
» reste du combat. Au reste, il se donna dans cette journée
» deux batailles navales, à quelque distance l'une de l'autre; car
» l'aîle droite de Philippe, qui n'avoit pas quitté la côte qu'elle
» avoit rasée d'abord, n'estoit pas loin de l'Asie, & la gauche,
» qui s'estoit tournée pour secourir l'arriére-garde, estoit aux
» mains avec les Rhodiens assez près de Chio. Attalus, vain-
» queur à son aîle droite, s'approchoit des petites Isles où Phi-
» lippe, à l'ancre, attendoit quel seroit le succès de la bataille.
» Chemin faisant, il apperçoit une de ses quinqueremes, qui,
» hors du combat, avoit esté ouverte, & que les Macédoniens
» tâchoient de submerger. Il court pour la tirer de ce danger,
» avec deux quadriremes. Le vaisseau ennemi abandonne sa
» proye, & se retire vers la terre. Attalus le suit vivement,
» pour s'en rendre le maître. Philippe, qui le voit éloigné du
» reste de sa flotte, prend quatre quinqueremes, trois galiotes,
» & ce qu'il y avoit d'esquifs auprès de luy; il se porte entre
» Attalus & ses vaisseaux, pour luy couper le retour, & l'oblige
» de se jetter sur la côte, tout tremblant encore du danger dont
» il estoit échappé. Attalus se retira dans Erythrée avec ce qu'il
» avoit de troupes, & laissa Philippe se saisir des vaisseaux qui
» l'accompagnoient, & de tout le bagage royal qu'ils portoient.
» Ce n'estoit pas sans dessein que le Roy de Pergame avoit étalé
» tout ce qu'il avoit de riche & de magnifique, sur le tillac de
» son vaisseau, & les Macédoniens donnérent dans le piége qu'il
» leur tendoit par cet étalage; car les premiers qui le joignirent,
» voyant une grande quantité de vases précieux, des habits de
» pourpre, & les autres meubles dont ceux-là sont ordinaire-
» ment accompagnez, cessérent de poursuivre, se mirent à

piller, & laissérent Attalus se retirer tranquillement à Erythrée. Philippe, quoyque vaincu, fit beaucoup valoir ce petit avantage; il se mit en haute mer, rassembla ses vaisseaux, & releva le courage de ses troupes, en les flattant qu'elles avoient remporté la victoire; quelques-uns en effet furent portez à le croire, en voyant ce Prince traîner après luy le vaisseau même d'Attalus. A la vûe de ce vaisseau, Dionysidore conjectura ce qui estoit arrivé au Roy son maître; il leva un signal, rappella autour de luy ses galéres, & se retira, sans courir aucun risque, dans les ports de l'Asie. En même temps, ceux des Macédoniens qui estoient aux mains avec les Rhodiens, & qui en estoient maltraitez, se retirérent du combat les uns après les autres, sous prétexte d'aller au plus vîte au secours de leurs vaisseaux. Pour les Rhodiens, après avoir lié à leurs galéres une partie de celles qu'ils avoient prises, & coulé à fond les autres, ils s'en allérent à Chio. Du côté de Philippe, il périt dans le combat contre Attalus, une galére à dix, une à neuf, une à sept, & une à six rangs de rames, dix autres vaisseaux pontez, & quarante vaisseaux legers, à quoy il faut ajoûter deux quadriremes, & sept petits bâtiments qui furent pris. La perte d'Attalus fut de deux galiotes & de deux quinqueremes, qui furent coulées à fond, & du vaisseau même qu'il montoit. A l'égard des Rhodiens, ils perdirent deux quinqueremes & deux triremes, qui furent mises hors de combat; on ne fit aucune prise sur eux, & on ne leur tua que soixante hommes, & au Roy de Pergame que soixante-dix. Les morts dans l'armée de Philippe, montérent au nombre de trois mille Macédoniens & de six mille Alliez, & l'on fit prisonniers, tant de Macédoniens que d'Alliez, deux mille hommes, & sept cens Egyptiens. »

Les Confédérez ne sçurent point profiter d'une victoire si complette. Eblouis de la gloire qui les environnoit, ils s'endormirent au milieu de la prospérité; les disgraces de Philippe au contraire, luy inspirérent & plus de vigueur & plus de courage. Uniquement attentif à effacer la honte de sa défaite par des actions d'éclat, il leve de nouvelles troupes, & va

porter la guerre dans le ſein des Etats d'Attalus; les places eſtoient bien munies, & de nombreuſes garniſons rendirent les efforts de Philippe inutiles. Ce Prince, que les flateurs avoient corrompu dès ſa plus tendre jeuneſſe, ſe livroit à des emportements preſque toûjours préjudiciables au bien de ſes propres affaires. Irrité de voir que le ſuccès ne répondoit point à ſes eſpérances, il fit par-tout des dégâts épouventables. Il y avoit proche de Pergame, un bois en grande vénération parmi les peuples de ces contrées, il eſtoit conſacré à Jupiter le Vainqueur. Philippe le réduiſit en cendres, événement qui, ſuivant l'opinion la plus généralement reçûe, eſt placé immédiatement après la bataille de Ladé; pour moy, je ſerois tenté de le croire poſtérieur au combat de Chio, & cela ſur deux raiſons qui réſultent naturellement de quelques textes de Polybe. La premiére ſe tire de la page 73. Cet Auteur y blâme l'inaction & la lenteur d'Attalus, & y comble de louanges la grandeur d'ame & l'activité de Philippe. Malgré la perte de ſon armée navale, il court à la vengeance, & veut, en quelque maniére, forcer la victoire à ſe ranger ſous ſes étendarts. Comment entendre ceci de la journée de Ladé, qui ne fut point meurtriére, & dans laquelle le Roy de Macédoine eut même quelqu'avantage? Sa fermeté & ſa réſolution ne méritoient pas, en pareilles circonſtances, les éloges magnifiques que Polybe luy donne. On lit dans le même Ecrivain, & c'eſt la ſeconde raiſon; on y lit, dis-je, qu'au commencement de la cent quarante-cinquiéme Olympiade, Philippe déſoloit la Carie, ce qui quadre parfaitement avec l'action de Chio, qui n'a pû arriver que dans le cours de l'Olympiade précédente. Les deſſeins de ce Prince éclatérent peu de temps après; il entra dans le royaume de Pergame.

Polyb. exc. p. 66.
Diod. 161. pag. 294.
Polyb. exc. p. 86.

Attalus averti de ſa marche, avoit eu la précaution d'enlever les vivres qui ſe trouvoient à la campagne. La faim contraignit Philippe d'abandonner le pays; il alla tomber ſur les Cariens, dont la plûpart eſtoient ſoûmis à la domination Rhodienne. Occupé à réduire les uns par la force, & les autres par les promeſſes, il apprit qu'Attalus & les Rhodiens

travailloient sans relâche à équiper une puissante flotte. On l'informa en même temps que les Romains, victorieux de Carthage, songeoient à luy déclarer la guerre. Tant de nouvelles fâcheuses hâtérent son retour dans la Grece, les Alliez le suivirent de près; & de la façon dont parle Polybe, il y a beaucoup d'apparence que les flottes se rencontrérent, & qu'Attalus eut encore le bonheur de battre celle de l'ennemi. Ce Prince se retira ensuite dans l'Isle d'Egine, & de-là il vint au port de Pirée, dans la vûe d'engager les Athéniens à se liguer avec les autres Confédérez. De semblables projets y avoient conduit des Ambassadeurs de la part des Romains. Ils assûrérent Attalus que la République estoit déterminée à porter la guerre dans les Etats de Philippe. Le bruit de l'arrivée de ce Prince s'estant répandu dans Athenes, on luy députa les principaux Magistrats, & les habitants, à l'envi, hommes, femmes & enfants, vinrent à sa rencontre. A peine avoit-il passé le Dipyle, que les Prêtres se placérent à sa droite, & les Prêtresses à sa gauche. Tous les temples estoient ouverts, & il n'y en avoit pas un seul où l'on n'immolât des victimes. On ne s'en tint pas là, il fut ordonné que desormais une des Tribus de l'Attique s'appelleroit Attalide, du nom de ce Prince. Cependant on indiqua l'assemblée du Peuple, & on supplia le Roy de vouloir bien l'honorer de sa présence; il s'en excusa, sous prétexte que la modestie ne luy permettoit pas même de faire une legére énumération des bienfaits dont il les avoit comblez depuis le commencement de son regne. On le pressa vainement, il ne fut pas possible de vaincre sa résistance. Les Députez obtinrent enfin qu'Attalus donneroit par écrit, les conseils qu'il jugeroit les plus convenables au bien public, dans la conjoncture présente. Le mémoire fut lû en pleine assemblée; il y exposoit les divers avantages que les Athéniens devoient naturellement se promettre de l'alliance, les forces des Confédérez, & la foiblesse de Philippe, qui ne pouvoit opposer à tant d'ennemis que des armées peu considérables. Il exhortoit ensuite les Athéniens à ne pas laisser échapper une occasion si favorable, qu'autrement la paix se

Polyb. p. 786. Liv. lib. 31. cap. 15.

feroit ſans eux, & que n'ayant pas eu part au danger, ils n'en auroient point aux conquêtes. Ces réflexions eſtoient ſolides & judicieuſes, mais l'affection des Athéniens pour Attalus, leur ajoûtoit un nouveau poids, & il fut arrêté d'un conſentement unanime, que les propoſitions des Alliez feroient acceptées. Philippe ne tarda pas à s'en venger. Nicanor, un des Généraux Macédoniens, fit le dégât dans l'Attique, & pénétra juſqu'à l'Académie. Les Ambaſſadeurs Romains témoins de ce triſte ſpectacle, luy demandérent une entrevûe; la conférence ſe tint, ils commencérent par déclarer que l'intention du Sénat eſtoit d'entretenir la paix avec le Roy de Macédoine, que le tout néantmoins dépendoit de deux conditions: la premiére, que Philippe ceſſeroit d'inquiéter les peuples de la Grece; la ſeconde, qu'il repareroit les dommages qu'Attalus avoit injuſtement ſoufferts dans le cours de la guerre.

Il eſtoit alors à Egine, & ſes Ambaſſadeurs ſollicitoient vivement les Ætoliens à reprendre les armes. Pendant que les Alliez s'amuſoient à négocier, Philippe alla former le ſiége d'Abydos. Les Rhodiens y envoyérent une galére, & Attalus trois cens hommes. Un ſecours ſi médiocre pouvoit tout au plus retarder les progrès des Macédoniens. Les habitants ſe défendirent en déſeſperez, il fallut enfin capituler; mais Philippe, malgré les remontrances de l'Ambaſſadeur Romain, ne voulut ſe relâcher ſur aucun des articles, & les Abydeniens, à l'exemple de ceux de Sagunte, aimérent mieux s'enſevelir dans leurs propres ruines. La perte de cette place ne fit point honneur aux Confédérez, elle fut emportée preſqu'à la vûe d'Attalus, qui s'eſtoit avancé juſqu'à Ténédos. L'inaction d'Attalus & celle des Rhodiens, contribuérent beaucoup au ſuccès de Philippe; & Tite-Live remarque fort judicieuſement, que ſi les uns & les autres euſſent agi avec vigueur, la guerre eſtoit terminée indépendamment des Romains.

Liv. lib. 31. cap. 45.

La flotte du Roy de Pergame ſe joignit à celle des Romains, la premiére année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Lucius Apuſtius & luy s'emparérent de l'Iſle d'Andros; il en

fut mis en possession, la plûpart des habitants l'avoient abandonnée. Sa libéralité & ses promesses, réveillérent en eux l'amour de la patrie, & ils y retournérent presque tous. La flotte des Confédérez prit ensuite la route d'Oréum; on travailla fortement aux préparatifs du siége, & dans cet intervalle, Attalus s'empara d'Ægéléos; Oréum fut réduit avec la même facilité. Les armées s'estant séparées, il vint à Athenes; & après avoir assisté à la célébration des mystéres de Cérès, il repassa dans ses Etats.

Des affaires importantes l'y appelloient. Antiochus le Grand, à la sollicitation de Philippe sans doute, songeoit à faire revivre les droits de ses ancêtres sur le royaume de Pergame. L'entreprise luy paroissoit aisée; Attalus avoit sur les bras un ennemi redoutable, & ses forces estoient partagées. Persuadé de la nécessité de les rassembler, il envoya des Ambassadeurs à Rome, on leur donna audiance, & ils représentérent au Sénat, qu'Antiochus se préparoit à fondre avec une puissante armée, sur les provinces soûmises à la domination d'Attalus; que ce Prince, dans un danger si pressant, avoit besoin de toutes ses troupes, & qu'il espéroit que la République, ou luy accorderoit la permission de les retirer, ou se chargeroit elle-même de défendre Pergame avec ses propres Légions. On leur répondit que la coûtume du Peuple Romain estoit de ne jamais retenir les armées des Alliez, au préjudice des Alliez mêmes. A l'égard de nos Légions, ajoûta-t-on, elles ne sçauroient combattre sous les étendarts d'Attalus, sans violer les traitez que nous avons faits avec le Roy de Syrie; cependant le Sénat est dans la résolution d'interposer ses bons offices auprès de luy, & de l'engager à ne point inquiéter un Prince qui a si bien mérité de la République. Les Romains, à en juger par la suite des faits, vinrent heureusement à bout de rétablir la bonne intelligence entre ces deux Souverains.

Liv. lib. 32, cap. 8.

En effet, la flotte de Lucius Quintius & celle d'Attalus, forte de vingt-cinq quinqueremes, se joignirent à Andros, l'an trois de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Ils appareillérent pour l'Isle d'Eubée; on entreprit le siége d'Erythrée,

qui ne fit pas une longue résistance. Celuy de Carystos ne coûta guéres davantage aux Confédérez, qui, après la réduction de ces places, allérent mouiller au port de Cenchrée. Les Achæens avoient alors convoqué un Conseil de toute la Nation. On y envoya des Ambassadeurs, avec ordre de mettre tout en œuvre pour les détacher du parti de Philippe. Ce Prince avoit beaucoup de partisans dans l'assemblée, & ce ne fut qu'après beaucoup de débats, que les membres qui la composoient, se déterminérent à entrer dans la ligue. Le traité conclu, les Alliez assiégérent Corinthe, & cela contre le sentiment d'Attalus; il exposa en vain les difficultez de ce projet, la force des remparts, & le nombre des soldats qui les défendoient, Quintius néantmoins s'opiniâtra à vouloir emporter la place; & après avoir perdu bien du monde & bien du temps, il se vit contraint de se retirer au port de Pirée.

Le Roy de Pergame, au retour de cette expédition, fit partir pour Rome des Ambassadeurs, qui présentérent de sa part au Sénat, une couronne d'or du poids de deux cens quarante-six livres, & le remerciérent de ce qu'Antiochus, à la sollicitation des Romains, avoit abandonné le dessein de porter la guerre dans les Etats de leur maître. Cependant Philippe, dont tant d'ennemis ébranloient la constance & la fermeté, pria Flaminius de luy accorder une entrevûe; la conférence se tint près de Nicée, le Macédonien y vint accompagné des principaux seigneurs de sa Cour. Le Consul avoit à sa suite Amynander Roy des Athamanes, Dionysidorus Ambassadeur d'Attalus, Agesim Brotus Amiral de la flotte Rhodienne, Phænéas Préteur des Ætoliens, Aristænus & Xénophôn, Députez de la République des Achæens. On y traita sérieusement de la paix. Les demandes exorbitantes des Alliez en empêchérent la conclusion. Celles d'Attalus se réduisoient à deux chefs; il prétendoit que Philippe luy rendit les prisonniers faits à la bataille de Chio, & qu'on rétablît le Nicéphorium, & les autres monuments publics que les Macédoniens avoient détruits. Philippe ne contesta point le premier article; quant au second, il répondit qu'il feroit volontiers

les frais

les frais d'une nouvelle plantation. C'eſt ainſi que ſe termina l'aſſemblée; les parties ſe ſéparérent plus aigries que jamais, & la guerre recommença. Philippe, dans la vûe de la ſoûtenir avec moins de deſavantage, réſolut de ſe fortifier de l'alliance de Nabis tyran de Lacédémone. La ville d'Argos faiſoit depuis long temps l'objet de ſes deſirs, le Macédonien en eſtoit le maître, & y entretenoit une garniſon qui luy coûtoit beaucoup; perſuadé que les Confédérez ne ſouffriroient jamais que ni luy ni aucun autre Souverain demeurât poſſeſſeur tranquille de cette place, il offrit à Nabis de la luy remettre, & celuy-ci accepta la propoſition ſans balancer, non qu'il n'entrevît les deſſeins de Philippe, mais il crut que les Romains, dans la crainte de s'attirer un nouvel ennemi ſur les bras, ne luy diſputeroient que foiblement une acquiſition qui ſe faiſoit aux dépens du Roy de Macédoine. Il propoſa donc à Flaminius de s'aboucher avec luy; le Conſul y conſentit, & fit prier Attalus, qui eſtoit dans l'Iſle d'Egine, de vouloir bien aſſiſter à la conférence. Il partit ſur le champ; & ayant appris que Flaminius devoit ſe tranſporter à Argos, il ne convient point à la dignité du Peuple Romain, luy dit-il, que vous faſſiez une ſemblable démarche, c'eſt au Tyran à venir vous trouver. Cet avis fut ſuivi; on s'aſſembla à Mycenica, inutilement néantmoins, perſonne ne voulut ſe déſiſter de ſes prétentions.

Attalus prit enſuite la route de Sicyone, ville dont les habitants luy eſtoient entiérement dévouez. Obligez par des beſoins preſſants, d'engager un champ conſacré à Apollon, ils avoient eu recours au Roy de Pergame, qui le retira de ſes propres deniers. Les Sicyoniens alors ſignalérent leur reconnoiſſance, ils luy érigérent une ſtatue de dix coudées, qui fut poſée proche de celle d'Apollon. Attalus, dans ce voyage, leur donna de nouvelles marques de ſa libéralité, il leur fit préſent de dix talents & de dix mille meſures de bled. Flaminius & ce Prince vinrent à Thébes la derniére année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. La plûpart des Bœotiens eſtoient dans les intérêts de Philippe, Attalus entreprit

Polyb. exc. p. 96. Liv. lib. 32. cap. 40.

Liv. lib. 33. cap. 2. Plutarch. tom. II. pag. 372.

de les en détacher ; il commença son discours avec beaucoup de véhémence, il ne put le finir, une attaque d'apoplexie le surprit tout-à-coup, on le porta à son logis ; & lorsque sa santé fut un peu rétablie, il s'embarqua pour Pergame : il y mourut, après un regne de quarante-quatre ans, il en avoit soixante-douze. Les Grecs ne le regrettérent pas moins que ses propres sujets, & comment ne pas regretter un Prince qui rassembloit en sa personne les qualitez les plus éminentes ?

Polyb. exc. pag. 102. Liv. l. 33. cap. 21.

Le portrait que nous en a laissé Polybe, mérite de tenir ici sa place. « Il est juste, dit-il, conformément à la méthode que » j'ay observée jusqu'à présent, de donner à Attalus les louanges » qui luy sont légitimement dûes. De tous les avantages exté- » rieurs qui pouvoient luy frayer le chemin du trône, il n'avoit » que les richesses en partage ; & les richesses véritablement, » quand on les employe avec sagesse & avec courage, contri- » buent infiniment au succès des entreprises les plus difficiles. » Que si les vertus dont on a parlé, ne marchent pas à la suite » de ces mêmes richesses, elles deviennent la source de plusieurs » disgraces, en un mot, de la perte de celuy qui les posséde, » car elles engendrent la jalousie, exposent à des embûches » continuelles, & concourent presque toûjours à la corruption » de l'esprit & du corps ; en effet, il y a peu de personnes qui » puissent, à la faveur de l'opulence, se garantir de pareils mal- » heurs ; aussi ne sçauroit-on assez admirer la grandeur d'ame » d'Attalus, qui ne fit usage de ses trésors que pour parvenir à » la Royauté, le comble & le faîte de l'élevation. Ce Prince » jetta les fondements de la sienne, & par les bienfaits qu'il » répandit sur ses amis, & par ses exploits guerriers. Ayant » défait les Gaulois, la plus formidable & la plus belliqueuse » des Nations de l'Asie, dans les premiéres années de son admi- » nistration, il ne balança point à prendre le titre de Roy. Il » vêcut soixante-douze ans, & en regna quarante-quatre. Sa » conduite à l'égard de sa femme & de ses enfants, fut toûjours » pleine de retenue & de dignité. Fidéle dans les engagements » qu'il avoit contractez avec ses amis & avec ses alliez, il ter- » mina sa course dans le temps même qu'il travailloit à exécuter

le projet du monde le plus glorieux, c'eſtoit de rendre à la Grece ſon ancienne liberté. Il laiſſa quatre enfants tous dans l'adoleſcence. Ils trouvérent, graces aux ſoins de leur pere, les affaires de la Monarchie en ſi bon ordre, que même ſon petit-fils jouit de la puiſſance ſouveraine paiſiblement & ſans trouble. » Voici comment Tite-Live a traduit ce beau paſſage de Polybe : *Eodem tempore & Attalus Rex æger Thebis Pergamum advectus moritur, altero & ſeptuageſimo anno quum quatuor & quadraginta annos regnaſſet. Huic verò præter divitias, nihil ad ſpem Regni fortuna dederat, his ſimul prudenter, ſimul magnificè utendo effecit, ut primùm ſibi, deinde ut aliis non indignus videretur regno. Victis prælio uno Gallis, quæ tum gens recenti adventu terribilior Aſiæ erat, Regium aſcivit nomen, cujus magnitudini animum ſemper æquavit, ſummâ juſtitiâ ſuos rexit, unicam fidem ſociis præſtitit, uxorem ac liberos quatuor ſuperſtites habuit. Mitis ac munificus amico fuit, Regnum adeo ſtabile ac firmum reliquit, ut ad tertiam ſtirpem poſſeſſio ejus deſcenderit.* Les quatre enfants dont parlent ces Auteurs, ſont Eumenès, Attalus, Philetærus & Athénée. Attalus les avoit eus d'Apollonias native de Cyzique. Son origine n'avoit rien d'illuſtre; ſa vertu, en revanche, la rendoit digne du trône où la fortune l'éleva depuis. L'éloge de cette Princeſſe ſe lit dans un fragment de Polybe, échappé à l'injure des temps. « Apollonias épouſe d'Attalus, dit-il, & mere d'Eumenès, eſtoit née à Cyzique. Elle mérite par bien des endroits, que ſon nom ſoit tranſmis à la poſtérité. Quoyque d'une famille peu diſtinguée, elle devint Reine, & conſerva toutes les prééminences de la ſouveraineté juſqu'à la fin de ſes jours. Elle ne mit en uſage aucune de ces careſſes qui ſiéent ſi peu à d'honnêtes femmes. Sa vertu ſeule, ſa bonté & ſa modeſtie, luy gagnérent le cœur de ſon mari. Mere de quatre enfants, elle les aima tous avec une tendreſſe ſans égale juſqu'au dernier moment de ſa vie, & elle vêcut encore pluſieurs années après la mort de ſon époux. La maniére dont ſe comportérent Attalus & Eumenès à l'arrivée d'Apollonias à Cyzique, fit infiniment d'honneur à ces deux Princes; ils la placérent au milieu d'eux, & la

Polyb. exc. pag. 112.

» tenant par la main, ils la conduisirent dans tous les temples
» de la ville, accompagnez des officiers de leur maison. Il n'y
» eut personne qui n'applaudît à un si beau spectacle. On se
» rappelloit, à la vûe de ces jeunes Princes, l'histoire de Cléabis
» & de Biton. On comparoit les deux actions ensemble, &
» tout le monde donnoit l'avantage à celle des fils d'Attalus, en
» qui une tendresse égale pour leur mere, estoit encore relevée
par l'éclat & par la grandeur du rang. » Cette Princesse est appellée Apollonis dans les Ecrits de Strabon & de Plutarque. On apprend de ce dernier, qu'elle remercioit souvent les Dieux, non de l'avoir placée sur un des plus florissants trônes de l'Asie, mais de ce que les cadets de ses enfants faisoient la fonction de gardes auprès de leur aîné, & de ce qu'Eumenès, sans armes, marchoit en sûreté au milieu de ses freres armez de picques & d'épées. C'estoit-là les fruits de la sage éducation que leur avoit donnée Attalus.

Strab. lib. 13. pag. 926. Plutarch. t. 2. pag. 480.

Ce Prince, aux vertus militaires & politiques, joignoit du sçavoir & des connoissances; il avoit même laissé des ouvrages de sa façon. Dans l'un d'eux, suivant le témoignage de Strabon, il s'étendoit fort au long sur la description d'un Sapin, qui, par sa grosseur & par sa beauté, passoit en ce genre pour une des plus étonnantes productions de la nature. On ne sçait point aujourd'huy quel estoit le titre de cet Ecrit, Strabon n'a pas eu soin de nous en instruire. Pline ne marque pas non plus dans lequel des livres composez par Attalus, il avoit puisé une particularité assez singuliére; c'est que la prononciation de certains mots empêchoit la morsure du Scorpion. Il résulte de tout ceci, que les travaux littéraires de ce Prince rouloient principalement sur l'Histoire naturelle. Il y a beaucoup d'apparence néantmoins, que d'autres sujets encore avoient occupé sa plume; j'en juge par un morceau de Lysimachus, intitulé, *des Connoissances & de l'Erudition d'Attalus*, morceau dont Athénée nous a conservé le souvenir, & peu digne de voir le jour, par les flateries basses & serviles que l'auteur y avoit répandues. Ce Lysimachus ne seroit-il pas un de ces Ecrivains que le Roy de Pergame avoit chargez

Strab. lib. 13. pag. 899.

Plin. lib. 28. pag. 447.

Athen. pag. 252.

de travailler à l'hiſtoire de ſa vie. Le fait eſt atteſté par Pauſanias, qui regrette, dans le même endroit, la perte de ces divers monuments. *Il eſt arrivé de-là*, dit-il, *que les belles actions d'Attalus ſont aujourd'huy enſevelies dans les ténébres de l'oubli.* La bienveillance dont il honora les gens de lettres, méritoit un peu plus d'attention de la part de ceux qui ſe diſtinguérent dans les ſiécles ſuivants. Jamais Prince ne protegea les ſciences plus efficacement. Arcéſilas reſſentit en différentes occaſions, les effets de ſa généroſité; & on voit encore dans Diogéne-Laërce, une épigramme de ce Philoſophe à l'honneur de ſon bienfaicteur. Cet Auteur aſſûre de plus, qu'Attalus fit préſent à Lacydès, du jardin où s'aſſembloient ſes diſciples; il luy offrit même des établiſſements conſidérables à Pergame. Le Philoſophe répondit que les images des Rois ne devoient eſtre regardées que de loin. Il paroît cependant que quelques Sçavants, moins délicats que Lacydès, vêcurent à la Cour de ce Prince. Athénée en fournit la preuve. Le Poëte Ctéſiphon, ſelon luy, avoit l'intendance des domaines qu'Attalus poſſédoit dans l'Æolide; mais de tous les ſervices qu'il rendit à la République des Lettres, le plus important, ſans contredit, eſt la fondation de la fameuſe Bibliothéque de Pergame. La gloire de l'avoir commencée luy appartient; c'eſt du moins la conſéquence qui peut ſe tirer de quelques paſſages des Anciens. Si l'on en croit Varron, les Rois d'Egypte, dont une ſi magnifique entrepriſe avoit excité la jalouſie, défendirent le tranſport du papier. Alors ſe fit la découverte du vélin. Or Saint Jérôme la place ſous le regne d'Attalus; il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Tzetzès avance la même choſe, ainſi qu'un Ecrivain anonyme dont Saumaiſe rapporte les paroles dans ſes Exercitations ſur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le Grammairien, contemporain d'Attalus, & ſon Ambaſſadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suétone, quoyque ſans aucun fondement. Car il eſt certain que ce Poëte ne ceſſa de vivre que ſous le Conſulat de Quintus Marcius Philippus & de Quintus Servilius

Pauſ. lib. 1. pag. 14.

Laërt. p. 246.

Idem p. 262.

Athen. l. 14. pag. 697.

Varr. apud Plin. lib. 13. pag. 690.

Hieron. Epiſt. ad Chrom.

Tzetz. Chil. pag. 230.

Anon. apud Salm. Exercit. Plin. p. 669.

Suet. p. 701.

Cæpion, c'est-à-dire, la derniére année de la cent cinquante-deuxiéme Olympiade; époque qui ne sçauroit se concilier avec la suite des Rois de Pergame : alors Eumenès II. estoit sur le trône. Au reste, les témoignages qu'on vient d'alleguer, ne sont pas les seuls qui font voir que la bibliothéque de Pergame est l'ouvrage d'Attalus; on trouve dans Diogéne-Laërce, un endroit qui décide nettement la question : il prétend qu'Athénodore, intendant de cette fameuse bibliothéque, effaça des livres des Stoïciens, certains dogmes dont la dureté révoltoit les personnes raisonnables. Le même Auteur nous apprend que cet Athénodore estoit disciple de Zénon, qui mourut pendant le cours de la cent vingt-neuviéme Olympiade, & par conséquent il ne devoit avoir guéres moins de cent ans, lorsqu'Eumenès prit les rênes du gouvernement; auroit-il esté en état, dans un âge si avancé, de soûtenir le poids des occupations ausquelles l'engageoit une bibliothéque naissante? De-là on doit conclurre, si je ne me trompe, que ce fut Attalus qui se reposa sur Athénodore, du soin de former ce nouvel établissement; je sçais bien que Varron & Strabon en donnent toute la gloire à Eumenès, mais peut-estre ont-ils seulement voulu insinuer par-là, que ce Prince avoit considérablement augmenté un dépôt si précieux, & que deslors il devoit en estre regardé comme le principal fondateur. Il est donc fort vraysemblable qu'Attalus le premier conçut le dessein de rassembler une bibliothéque, & que ses successeurs, à l'envi, travaillérent à l'enrichir. C'est le sens que présente un texte de Strabon, où il est dit que les héritiers de Néléus cachérent les Ecrits d'Aristote, dans la crainte que les Rois Attalides ne les leur enlevassent. Vitruve, qui fait mention de cette particularité, employe des termes à peu-près semblables, & qui prouvent également avec combien de ferveur ces Princes suivoient un projet si digne de louange. Il n'est donc point étonnant que la bibliothéque des Souverains de Pergame, inférieure véritablement à celle des Ptolémées, qui les avoient prévenus, ait surpassé les divers recueils dont l'Antiquité nous a conservé le souvenir. Il est

Diog. Laërt. lib. 7. p. 286.

Varr. apud Plin. lib. 13. p. 690.

Strab. lib. 13. pag. 906.

Vitruv. lib. 7. pag. 123.

à préſumer que chacun des Attalides, jaloux de ſa propre gloire, avoit ſouhaité que le fruit de ſes recherches fût gardé dans un endroit ſéparé. En effet, Strabon reconnoît pluſieurs bibliothéques dans Pergame, & en cela il eſt d'accord avec Plutarque, qui dit poſitivement qu'Antoine fit préſent à Cléopatre, de toutes celles qui rendoient cette ville une des plus illuſtres de l'Aſie. Cet Auteur ajoûte que les volumes dont eſtoit compoſé ce dépôt, montoient au nombre de deux cens mille; mais il fait entendre en même temps, que chaque volume en particulier, ne contenoit qu'un ſeul & unique Traité. Que ſi cette ſupputation doit avoir lieu à l'égard des bibliothéques de Pergame & d'Alexandrie, comme il eſt naturel de le penſer, l'une & l'autre ne ſçauroient aller de pair avec cet immenſe recueil de Manuſcrits dont le Public eſt redevable à la magnificence de nos Monarques. J'oubliois de marquer que, ſelon le témoignage de Pline, il eſt incertain leſquels des Rois d'Egypte ou de ceux de Pergame, ont travaillé les premiers à de pareils établiſſements. Si le doute de cet Ecrivain eſt bien fondé, il en réſultera que la bibliothéque dont il a eſté queſtion juſqu'ici, eſt même plus ancienne que le regne d'Attalus.

Plut. tom. 1. pag. 243.

Plin. lib. 35. pag. 680.

Non content de proteger les Lettres, il aima paſſionnément les beaux Arts. On lit dans Pline que ce Prince acheta cent talents un tableau du Peintre Ariſtide. Le même Auteur, & Vitruve avant luy, rapportent qu'Attalus avoit fait bâtir un ſuperbe palais dans la ville de Tralles. On convient encore que la maniére d'employer l'or dans les tapiſſeries, eſt une découverte qui luy appartient en propre. Enfin, ſes grandes qualitez le mirent fort au-deſſus de tous ſes prédéceſſeurs, & aucun de ceux qui luy ſuccédérent, ne remplit le trône, ni avec plus de gloire, ni avec plus de ſageſſe. De-là vient apparemment que Lucain a déſigné Pergame & ſes environs par l'épithéte d'*Attalis:*

Idem lib. 7. pag. 396.
Idem lib. 35. pag. 714.
Vitruv. lib. 2. pag. 29.
Plin. lib. 8. pag. 476.

——— *Myſia & gelido tellus perfuſa Caïco*
Attalis.

Lucan. lib. 3. verſ. 203.

Ce dernier mot a fort embarrassé les Commentateurs; la difficulté disparoîtra entiérement, si on lit *Attalis*, leçon dont les belles actions d'Attalus, si je ne me trompe, semblent confirmer la vérité.

Je finiray ici la premiére Partie de mes Recherches sur les Souverains de Pergame; les regnes d'Eumenès II. d'Attalus II. & d'Attalus son fils, feront le sujet de la suivante.

RECHERCHES SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

SECONDE PARTIE.

26. Juillet 1735. EUMENÈS monta sur le trône dans des conjonctures qui luy annonçoient une longue suite de prospéritez. Les Peuples respectoient en sa personne, l'héritier d'un Prince occupé toute sa vie du soin de les rendre parfaitement heureux. Le nouveau Monarque & ses freres estoient unis, moins encore par les liens du sang, que par ceux de l'amitié la plus tendre; enfin, il n'y avoit point de mécontents, ou du moins ils n'estoient pas en état de troubler la tranquillité de l'Etat: d'ailleurs, la bataille des Cynacéphales que venoit de perdre Philippe, l'ennemi déclaré des Attalides, l'avoit réduit à la triste nécessité de recevoir la loy des Romains & des autres Confédérez.

C'est à peu-près dans ce temps-là qu'Eumenès prit les rênes du gouvernement. Je n'avance rien ici qui ne soit fondé
Lib. 33. c. 1. sur la narration même de Tite-Live. Le printemps, à ce qu'il dit, estoit déja commencé, lorsqu'Attalus & Flaminius arrivérent à Thébes. Le Roy de Pergame voulut haranguer le peuple; à peine avoit-il commencé son discours, qu'il fut frappé tout-à-coup d'une attaque d'apoplexie. Flaminius ne le quitta

le quitta point qu'il ne fût absolument hors de danger; & ce Prince resta dans la ville, jusqu'à ce que ses forces luy permissent de soûtenir les fatigues d'une longue & pénible navigation. Il aborda à Elée, & de-là transporté dans la capitale de ses Etats, il vêcut encore quelques semaines. Tant de circonstances réunies ensemble, ne sçauroient guéres se renfermer dans un espace moindre de quatre mois; ainsi la défaite de Philippe a dû précéder la mort d'Attalus, puisque lors de ce fameux événement, les bleds estoient encore sur pied.

Eumenès son fils luy succéda vers la fin de la quatriéme année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Les Macédoniens, peu de temps après, demandérent la paix, & on stipula dans le traité, que desormais Philippe n'exerceroit aucun acte d'hostilité contre les provinces soûmises au royaume de Pergame. Les Collégues de Flaminius estoient d'avis que l'on y joignît Chalcis & Oréum; ce Général s'y opposa fortement, & le Senat, que ses remontrances ébranlérent, déclara que les habitants de ces deux villes jouiroient à l'avenir de toutes les prérogatives de la liberté. Rien de plus sage en effet, que de partager la Grece en différents petits Etats tous indépendants les uns des autres, & de les mettre par-là dans l'impuissance de former de grandes entreprises. Les jalousies & les haines estoient autant d'obstacles à l'union de ces Républiques entr'elles, & avec les Rois successeurs d'Alexandre; union à la faveur de laquelle ils auroient pû aisément arrêter les progrès des Romains, & déconcerter les projets ambitieux d'une République qui méditoit déja la conquête du Monde entier. Elle n'avoit donc garde de céder à Eumenès Chalcis & Oréum; la possession de ces deux places l'auroit rendu maître de l'Eubée, & il l'estoit déja de l'Isle d'Egine. A entendre parler Valérius Antias, ce Prince la tenoit de la libéralité des Romains, j'ay fait voir le contraire ailleurs.

Liv. lib. 33. cap. 34.

Valer. Ant. apud Liv. lib. 33. cap. 30.

Le procédé du Sénat envers Eumenès, n'altéra point la bonne intelligence; il se fit une loy de cultiver fidélement l'amitié des Romains, & il leur en donna des preuves bien éclatantes dans la guerre de Lacédémone. Nabis, qui en avoit

uſurpé la couronne ſur les héritiers légitimes, s'eſtoit rendu odieux par d'horribles cruautez. Il entretenoit des troupes aguerries; & les Romains, qui craignoient avec raiſon que le Tyran ne ſe joignît aux Ætoliens & à Antiochus, dont on commençoit à démêler les liaiſons ſecretes, réſolurent, ou de chaſſer Nabis du trône, ou de le mettre par d'autres moyens, hors d'état de leur nuire. Les péages des villes maritimes verſoient dans ſes coffres des ſommes conſidérables, & faiſoient une de ſes principales reſſources. Quintius qui commandoit la flotte, vint mettre le ſiége devant Gythéum. La défenſe des habitants fut opiniâtre & vigoureuſe. Heureuſement pour
Liv. lib. 34. cap. 29. les Romains, Eumenès ſe rendit au camp avec des troupes fraîches, & ce renfort obligea les Lacédémoniens de capituler. Le reſte des places de la côte ſuivit cet exemple, & Nabis conſterné de tant de pertes, ſupplia Flaminius de vouloir bien luy accorder une entrevûe. Eumenès y fut invité, & bientôt après la conférence, il retourna dans ſes Etats.

Il eſtoit pour luy de la derniére conſéquence d'éclairer de près les démarches d'Antiochus. Ce Prince avoit une ambition déméſurée; & malgré le grand nombre de provinces ſoûmiſes à ſa domination, il méditoit continuellement de nouvelles conquêtes. A la vérité, des villes puiſſantes & des provinces entiéres avoient ſecoué le joug des ſucceſſeurs de Séleucus, & Antiochus croyoit ſa gloire intéreſſée à réunir au corps de la monarchie, les diverſes portions qui s'en eſtoient ſéparées. Les Romains eſtoient les ſeuls qui pûſſent mettre des bornes à ſon ambition, & il ne doutoit point que ſous le prétexte ſpécieux de défendre la liberté des uns, & d'empêcher l'oppreſſion des autres, ils ne ſaiſiſſent avec empreſſement l'occaſion d'abaiſſer un Prince dont la grandeur leur faiſoit ombrage. Perſuadé que la rupture eſtoit inévitable, & dans la vûe de ſe fortifier contre des ennemis ſi redoutables, il traita avec les Rois ſes voiſins; & il faut avouer que ſi ceux de Cappadoce, de Pont, de Bithynie, de Pergame & de Macédoine, fuſſent entrez dans ſa querelle, Rome auroit couru riſque de voir échouer la plûpart de ſes projets; mais ſoit

que l'éloignement des Romains leur fût moins ſuſpect, ſoit que la proximité & les projets d'Antiochus leur cauſaſſent de vives inquiétudes, aucun de ces Souverains, ſi vous en exceptez celuy de Cappadoce, ne ſe prêta aux propoſitions du Syrien. Il luy avoit donné en mariage l'une de ſes filles; il offrit l'autre à Eumenès, dont l'alliance luy devenoit extrêmement néceſſaire. Il avoit une flotte très-bien équipée, & les troupes de terre qui combattoient ſous ſes étendarts, eſtoient aguerries & diſciplinées. *Appi. tom. 1, pag. 145.*

Le Roy de Pergame, qui comprenoit à merveille que l'intérêt ſeul avoit part aux avances qu'on luy faiſoit, ne marqua aucune envie de répondre aux empreſſements d'Antiochus. Philetærus & Attalus en furent ſurpris, & repréſentérent à leur frere que rien ne pouvoit luy arriver de plus glorieux, que de ſe voir recherché par un Monarque à qui ſes richeſſes, ſes exploits, & la vaſte étenduë de ſon Empire, avoient mérité à ſi juſte titre le ſurnom de Grand. La conduite que je tiens aujourd'huy, leur dit-il, ceſſera de vous paroître déraiſonnable, ſi vous conſidérez que la paix ne ſubſiſtera pas long temps entre les Romains & Antiochus; la guerre ſe fera d'abord avec un avantage égal, enfin la valeur & la fermeté de cette Nation belliqueuſe, forceront la victoire à ſe déclarer en ſa faveur: alors je n'auray plus rien à craindre, mes Etats ſeront plus floriſſants que jamais, & mes peuples goûteront ſans alarmes, les fruits d'une paix que mes ſoins leur auront procurée. Que ſi la fortune ſert le Syrien au gré de ſes deſirs, croyez-vous que l'alliance dont il s'agit, me mette à l'abri de ſes injuſtices? Suppoſez un moment qu'il veuille bien ne me pas troubler dans la poſſeſſion du royaume de Pergame, ne ſeray-je pas obligé de reſpecter ſes caprices avec une ſoûmiſſion ſervile, & ſi peu digne du rang où les Dieux m'ont élevé? Attalus & Philetærus convaincus de la ſageſſe de ces réflexions, admirérent la prudence d'Eumenès; & luy de ſon côté, demeura inviolablement attaché au parti des Romains.

La premiére année de la cent quarante-ſeptiéme Olympiade, Sulpicius & Villius furent envoyez en Aſie. Ils avoient

ordre de demander à Antiochus des explications nettes & précises, de passer à Pergame, & de s'aboucher avec Eumenès.
Liv. lib. 35. cap. 13. Ce Prince souhaitoit la guerre, les conférences roulérent là-dessus; une magnifique reception & de riches présents, firent entrer les Ambassadeurs dans ses vûes: ils prirent ensuite la route d'Ephése, où Antiochus estoit alors. On y vit arriver quelques jours après, les Députez de plusieurs villes d'Asie, qui, à l'instigation d'Eumenès, venoient se plaindre des mauvais traitements du Roy de Syrie. Les diverses prétentions de tant de personnes, firent échouer la négociation. Sulpicius & Villius refusérent constamment de se relâcher sur aucun article; & ce Prince, qui ne pouvoit honorablement les accorder tous, songea plus sérieusement que jamais à se venger de la hauteur des Romains.

Quelle satisfaction pour Eumenès, de voir les choses s'acheminer à une rupture ouverte! Il se flatoit, comme le remarque Tite-Live, qu'Antiochus ne seroit pas plus heureux que l'avoit esté Philippe; que le Sénat touché de ses services, joindroit au royaume de Pergame, une partie des provinces dont on dépouilleroit l'ennemi commun, & que par-là il se trouveroit en état de résister aux Syriens, indépendamment des secours étrangers. Cet Auteur luy fait faire une autre réflexion, c'est que si malheureusement les Romains succomboient, il luy estoit plus avantageux de partager leurs disgraces, que d'estre exposé seul à recevoir la loy d'Antiochus, ou d'y estre contraint par la force des armes. Le Roy de Syrie, peu de temps après le départ des Ambassadeurs, passa l'Hel-
Ibid. cap. 23. lespont, & Eumenès sur le champ fit embarquer Attalus son frere, qui en porta la premiére nouvelle à Rome. Il y fut reçu avec tous les égards que l'on devoit à une personne de son rang, & auquel la République avoit de si grandes obligations. Pendant le séjour de ce Prince en Italie, on apprit qu'Antiochus, à la sollicitation des Ætoliens, estoit entré dans la Grece avec une armée de dix mille hommes. Eumenès le suivit de
Ibid. cap. 29. près; & de concert avec Quintius, il jetta cinq cens soldats dans Chalcis. Ce renfort, quoyque médiocre, releva les

espérances des habitants, que la présence d'Antiochus avoit effrayez. Il estoit dans le voisinage de la place avec un simple détachement, trop foible pour intimider les partisans des Romains. Ils estoient les plus forts, & ce Prince fut obligé de se retirer honteusement, dans la crainte que le mauvais succès de cette premiére expédition, ne fît tort à sa réputation & au bien de ses affaires. Il reparut bientôt devant Chalcis; les Ætoliens avoient grossi son armée, & la ville, qui ne vouloit point attendre les derniéres extrémitez, ouvrit ses portes. Il s'empara de Salganea avec la même facilité. Les soldats à qui Eumenès en avoit confié la défense, estoient en petit nombre, & dans l'impossibilité de conserver ce poste, ils capitulérent à des conditions honorables. Déja plusieurs places importantes de la Grece, les unes par force, les autres volontairement, avoient subi le joug des Syriens, lorsque les Légions Romaines, sous la conduite d'Acilius Glabrio, vinrent arrêter le cours de tant de prospéritez. La plûpart des villes, à leur approche, rentrérent dans le devoir, & Antiochus fut entiérement défait aux Thermopyles. Il ne paroît pas qu'Eumenès & ses troupes ayent eu quelque part à la gloire de cette journée.

Dans la description que nous en a laissée Tite-Live, il n'est fait aucune mention du Roy de Pergame; cependant il ne devoit pas estre éloigné du lieu où se donna la bataille. Ce qu'il y a de constant, c'est que, suivant cet Historien, il estoit dans l'Isle d'Egine quelques mois après l'action. Il avoit quitté l'Asie dans des circonstances où son absence pouvoit avoir des suites fâcheuses. Antiochus, que l'échec reçû aux Thermopyles, avoit contraint de repasser la mer, menaçoit Pergame. Eumenès d'abord fut tenté d'aller en personne défendre ses Etats; la valeur & la sagesse d'Attalus qui y commandoit, le rassûrérent: & sous prétexte de sacrifier sa propre couronne à l'aggrandissement de la République, il sortit du Port d'Egine avec trois vaisseaux, & joignit la flotte Romaine au promontoire de Syllée. Polyxenidas, Amiral d'Antiochus, en fut averti; & résolu de

Liv. lib. 36, cap. 42.

prévenir la jonction des escadres de Rhodes & de Pergame, il marcha à la rencontre de Livius. Les deux armées se mélérent, & Eumenès qui avoit le commandement de l'arriére-garde, chargea l'aîle droite des Syriens, & la mit en désordre. Polyxenidas prit la fuite, & sa flotte auroit esté totalement détruite, si la legéreté des bâtiments qui la composoient, ne l'avoit dérobée à la furie du vainqueur.

Liv. lib. 36. cap. 44.

Eumenès ensuite fit voile pour Elée, d'où il se rendit à Pergame. Son dessein estoit de pourvoir à la sûreté de cette place, & de travailler encore plus efficacement que par le passé, à susciter de nouveaux ennemis à Antiochus. On sçait que l'Asie estoit remplie de colonies Grecques, dont quelques-unes estoient riches & puissantes. Il estoit important d'attirer les plus considérables dans le parti des Romains. Eumenès en vint heureusement à bout, & par ses caresses & par ses intrigues. Tant de services luy acquirent la confiance entiére des Généraux de la République : on en jugera par la maniére dont Livius se conduisit à son égard. Il avoit pris des quartiers d'hyver à Cana, ville de l'Æolide, le Roy de Pergame alla l'y trouver, accompagné de cent chevaux, & de deux mille hommes de pied ; & luy ayant proposé de ravager les environs de Thyatire, Livius fit un détachement de cinq mille hommes, & se reposa sur ce Prince, de la conduite de cette expédition. Elle réussit, & les soldats retournérent au camp, chargez de dépouilles & de butin. Livius au commencement du Printemps, se remit en mer avec trente-quatre vaisseaux : il s'avança du côté de l'Hellespont, l'armée Romaine estoit en marche, & il falloit préparer les choses nécessaires à son passage.

Idem lib. 37. cap. 8.

Ce fut dans ce temps-là même, qu'arriva le Préteur Æmilius, à qui le Sénat avoit décerné le commandement de la flotte. Eumenès le suivit à Jassus, on refusa de luy en ouvrir les portes, & il en auroit formé le siége, si ce Prince & les Rhodiens ne se fûssent employez en faveur des habitants. Ils remontrérent au Préteur que les Jassiens faisoient en secret des vœux pour la prospérité des armes Romaines ;

& que la crainte seule des soldats d'Antiochus, maîtres de la place, les empêchoit de se déclarer en faveur des alliez. Æmilius se rendit à des raisons si justes, & sacrifia volontiers son ressentiment à l'intercession d'un Roy dont le zéle méritoit les plus grands égards. En effet, il avoit couru au secours des Romains dans des conjonctures extrêmement délicates. Antiochus rassembloit des troupes nombreuses sur la frontiére qui séparoit ses Etats d'avec ceux de Pergame; & cela, vraysemblablement dans la vûe de profiter de l'absence d'Eumenès. Il l'avoit prévû, & ses places bien munies résistérent aisément aux efforts de Séleucus.

Ce jeune Prince, un des enfants d'Antiochus, s'estoit approché d'Elée vers le commencement du Printemps, Attalus averti de sa marche le prévint, & couvrit cette ville avec le corps de troupes qui estoit sous ses ordres, les deux armées se harcelérent pendant quelques jours, & les Perganiens fort inférieurs à l'ennemi, avoient esté maltraitez en plusieurs rencontres. Ces premiéres tentatives firent juger à leur Général, qu'il y auroit de la témérité à vouloir tenir la campagne; la perte d'une bataille entraînoit celle d'Elée, il en abandonna les dehors, & jetta toutes ses troupes dans la place, qui bientôt fut environnée de toutes parts. Antiochus venoit d'arriver, & s'estoit campé à quelque distance de son fils, il avoit à sa solde quatre mille cavaliers Gaulois, dont les courses désoloient le royaume d'Eumenès. Les courriers que luy avoit dépêchez Attalus, le trouvérent à Samos; il en partit sur le champ, aborda à Elée, & de-là il gagna sa capitale. Résolu de ne rien donner à la fortune, il se contenta de fatiguer l'ennemi par de fréquentes sorties; ce Prince avoit tout lieu de croire que les Romains ne souffriroient pas qu'on l'opprimât. Æmilius estoit à portée de le secourir, & ce Général ne pouvoit, sans trahir la gloire du nom Romain, livrer à la merci d'Antiochus, le plus fidelle & le plus solide des Alliez de la République.

Polyb. p. 810. Liv. lib. 37. cap. 18. Appian. tom. 1. pag. 165.

Tels furent les motifs qui déterminérent Eumenès à temporiser; l'événement en justifia la justesse, les vaisseaux

d'Æmilius & ceux des Rhodiens se mirent en mer, & entrérent heureusement dans le Port d'Elée. Un renfort si considérable déconcerta les projets d'Antiochus, qui, pour comble de disgraces, venoit d'apprendre que le Consul estoit déja en Macédoine. Ce Prince, que le combat des Thermopyles, & la défaite de Polyxenidas, avoient rebuté de la guerre, pensa tout de bon à la terminer avant la jonction des Confédérez. Plein de ces idées, il s'avança jusque sous les murs d'Elée avec un corps de six mille chevaux: il n'avoit fait ce mouvement que pour demander à Æmilius une conférence dans laquelle on regleroit les articles de la paix. Le Préteur avant que de répondre à une proposition de cette importance, voulut en délibérer avec Eumenès, & le fit prier de se rendre incessamment à Elée; les Rhodiens, dans le conseil qui fut tenu à ce sujet, estoient d'avis que l'on s'abouchât avec Antiochus, Eumenès n'avoit garde d'y consentir, il craignoit avec justice, que les Romains, incertains de l'avenir, & contents des succès passez, ne traitassent à des conditions qui auroient détruit toutes ses espérances; & dans la vûe de rompre la négotiation, il représenta qu'une paix faite dans la situation présente des affaires, seroit honteuse & peu durable. Convient-il d'écouter Antiochus dans un temps, où maître de la campagne, il assiége les villes de Pergame & d'Elée? S'imaginera-t-on que le Consul ratifie un traité conclu en son absence, & sans la participation du Sénat & du Peuple Romain? S'adressant ensuite au Préteur: repasserez-vous en Italie, ajoûta-t-il, lorsque les articles seront arrêtez? Attendrez-vous ici le consentement du Sénat? En ce cas-là il faudra assigner à l'armée des quartiers d'hiver, & ces quartiers d'hiver épuiseront les Alliez. Ne vaut-il pas mieux continuer la guerre? A en juger par les apparences, elle finira avec l'automne. Dans le fond, ces réflexions estoient judicieuses; Æmilius en sentit toute la force; & malgré la gloire qui luy seroit revenue d'avoir consommé un si grand ouvrage, il refusa d'accepter l'entrevûe qu'Antiochus desiroit si ardemment. Ce Monarque n'ignoroit pas d'où partoit le coup.

coup. Outré plus que jamais contre Eumenès, il fit tomber sa vengeance sur le territoire d'Adramyttée, l'un des plus fertiles & des plus abondants de l'Asie. Il y avoit dans la place une forte garnison, & on ne jugea point à propos de l'attaquer, mais le soldat trouva dans les environs de quoy satisfaire pleinement son avidité. Cependant Séleucus pressoit vivement le siége de Pergame, & déja quelques corps de Syriens s'estoient logez sous les murs de la ville. Les choses, à l'arrivée des Achæens, changérent bientôt de face; Eumenès venoit de renouveller les traitez qu'Attalus son pere avoit faits autrefois avec cette République; & en conséquence, elle envoya au secours de Pergame mille hommes de pied & cent chevaux, sous les ordres de Diophanes qui avoit appris le métier de la guerre à l'école du célébre Philopœmen. On vit alors ce que pouvoient la valeur & l'expérience dans l'art militaire; Diophanes harceloit l'ennemi continuellement, & par deux sorties également hardies & heureuses, il obligea d'abord les Syriens à s'éloigner de la ville, & ensuite à se retirer entiérement des Etats d'Eumenès: c'est du moins ce que prétendent Appien & Tite-Live. La marche de l'armée Romaine qui s'avançoit à grandes journées, fut, ou la seule, ou la principale cause d'une retraite si précipitée.

Il paroît néantmoins qu'Eumenès n'estoit que médiocrement inquiet du sort de sa capitale; malgré les efforts de l'ennemi, il avoit joint Æmilius, qui, après quelques expéditions, le pria de vouloir bien retourner à Elée, & là, de préparer tout ce qui seroit nécessaire pour le passage du Consul. Enfin, l'armée gagna le rivage de l'Hellespont, & graces aux soins d'Eumenès, elle débarqua en Asie, sans trouver aucune opposition. Les vaisseaux de ce Prince estoient desormais inutiles, il résolut de les ramener à Elée. Les vents contraires le surprirent dans les environs du promontoire de Lectos; il se fit mettre à terre, dans la crainte qu'un plus long retardement ne l'empêchât de signaler son zéle envers la République. L'armée Romaine marchoit à Antiochus,

Eumenès s'y rendit avec toute la diligence imaginable; le Consul, qui comptoit sur son amitié, luy exposa ses inquiétudes au sujet des vivres, il appréhendoit d'en manquer. Ce Prince se chargea volontiers de pourvoir à la subsistance des troupes, & il prit incontinent la route de Pergame. Il n'y demeura qu'autant de temps qu'il luy en falloit pour satisfaire à ses engagements. Le desir d'acquérir de la gloire, le rappella bientôt dans le camp. Les deux armées estoient en présence. On lit dans Appien, qu'Eumenès, le jour du combat, eut le commandement de l'aile droite. Tite-Live n'en dit rien. Il nous apprend seulement que le Roy de Pergame avoit joint le Consul avec trois mille hommes de pied & huit cens chevaux; que par les sages manœuvres de ce Prince, les chariots armez de faux restérent sans effet; en un mot, que luy & Attalus son frere se distinguérent extrêmement dans cette bataille. Elle ne fut pas disputée. Les Romains n'y perdirent que trois cens soldats, & Eumenès vingt-cinq. Une victoire si complette acheva d'abbattre la fierté d'Antiochus. Il demanda la paix. Antipater & Zeuxis ses Ambassadeurs, le jour même de leur arrivée, virent Eumenès, dont le crédit & la mauvaise volonté les alarmoient également. Les affreux ravages que les Syriens avoient faits dans les pays soûmis à sa domination, devoient les luy rendre odieux. Cependant ils le trouvérent, contre leur attente, dans des dispositions très-favorables. Ce Prince avoit compris que la ruine d'Antiochus entraîneroit celle de tous les autres Souverains, & que peut-estre les Romains moins intéressez à le ménager, luy refuseroient une partie des graces que son attachement inviolable à la République luy avoit si justement méritées.

Liv. lib. 37. cap. 43.

Antipater, que les discours du Roy de Pergame avoient rassûré, ne désespéra plus du succès de la négociation dont on l'avoit chargé. Il eut aisément audiance du Consul, auquel luy & son Collégue ne dissimulérent pas l'envie extrême qu'avoit Antiochus, de terminer une guerre si malheureuse. Scipion l'Africain répondit aux Ambassadeurs, que les Romains, toûjours les mêmes dans l'une & l'autre fortune,

Polyb. 816. Appia. 180.

n'abuseroient point de la prospérité de leurs armes; que le Consul & son Conseil n'ajoûteroient aucune condition nouvelle à celles qu'on avoit proposées au Roy de Syrie avant la derniére bataille; qu'il eût donc à évacuer le reste des places qu'il possédoit en Europe, & à céder les provinces situées en-deçà du Mont Taurus; que de plus il s'engageât à payer les frais de la guerre, sçavoir, quinze mille talents aux Romains, à Eumenès quatre cens, & la quantité de bled qui luy estoit encore dûe, suivant les traitez faits autrefois avec Attalus. Aucun des articles ne fut contesté, Antiochus vouloit la paix à quelque prix que ce pût estre, & sur la réponse de Scipion, il se hâta d'envoyer des Ambassadeurs, pour obtenir du Sénat la confirmation de ce qui avoit esté reglé.

Eumenès fit en même temps le voyage de Rome. Il y fut reçu avec une magnificence extraordinaire, tous les Ordres s'empressérent de luy témoigner la joye qu'ils avoient, de voir un Prince à qui la République avoit de si grandes obligations. Ces transports déplurent à Caton, dont la vertu austére & farouche ne connoissoit point certains ménagements. Voicy comment le fait est rapporté dans Plutarque. « Eumenès estant venu à Rome, le Sénat luy rendit des honneurs excessifs, il n'y eut sorte d'accueil & de caresses que ne luy fissent les personnes les plus distinguées. Caton, au contraire, paroissoit toûjours en garde contre luy, & l'évitoit avec soin. Eumenès, luy disoit-on, n'est-il pas un Prince rempli de probité? A la bonne heure, répondoit Caton, mais l'animal qui s'appelle Roy, est un animal carnacier, & aucun de ceux dont on vante tant la félicité, n'est digne d'entrer en parallele avec Epaminondas, Périclès, Thémistocle, Marcus Curius & Hamilcar. »

Liv. l. 37. cap. 45.

Plut. tom. 1. pag. 240.

Des maximes si outrées ne nuisirent point aux justes prétentions d'Eumenès: introduit dans le Sénat, il remercia cette auguste assemblée de la promptitude avec laquelle on avoit secouru ses Etats lors du siége de Pergame. Il la félicita ensuite au sujet des importantes victoires que les armées Romaines avoient remportées sur Antiochus. Son discours

fini, on le pria de déclarer librement ce qu'il croyoit qu'on dût faire en sa faveur, que la compagnie souhaitoit passionnément luy donner les marques les plus éclatantes de sa reconnoissance & de son amitié. « Si j'avois des graces à solli-
Liv. l. 37. cap. 53. Polyb. pag. 818.
» citer auprès de quelqu'un, repartit Eumenès, je supplierois
» le Sénat de m'aider de ses conseils, & cela, dans la crainte,
» ou de porter mes desirs au-delà des justes bornes, ou de
» demander des choses peu conformes aux régles de la mo-
» destie & de l'équité. Aujourd'huy que mes priéres s'adressent
» au Sénat même, n'est-il pas naturel de se reposer sur luy
» du soin des récompenses que méritent, & mes services &
ceux de mes freres? » Malgré des instances réitérées, il refusa toûjours de s'expliquer, & sortit de l'assemblée. On délibéra de nouveau, & il fut arrêté que ce Prince estant mieux instruit qu'aucun d'eux, & de ses véritables intérêts & de l'Etat de l'Asie, on ne pouvoit se dispenser de l'entendre avant que de rien décider sur ce qui le regardoit. Là-dessus on fit rentrer Eumenès, & pressé avec plus de vivacité que jamais, il parla en ces termes:

« J'aurois persévéré dans la résolution que j'avois prise de
» me taire, Messieurs, si l'audience que vous devez incessam-
» ment accorder aux Ambassadeurs de Rhodes, ne me forçoit
» de rompre le silence dans les circonstances du monde les
» plus embarrassantes pour moy. Rien dans leurs prétentions
» qui m'attaque directement, rien qui paroisse les intéresser en
» particulier, ils plaideront la cause des villes Grecques aux-
» quelles ils veulent vous persuader de rendre la liberté. Que si
» jamais ils viennent à bout de la leur procurer, est-il douteux
» que les habitants, & de ces villes, & de celles mêmes qui
» sont tributaires du royaume de Pergame, ne se déclarent
» contre notre maison? Un si grand bienfait les attachera aux
» Rhodiens, dont en apparence ils seront les alliez, & les sujets
» en effet. Cette République en travaillant sourdement à sa
» propre puissance, fera parade de son désintéressement, & soû-
» tiendra que la gloire des Romains, & que la maniére dont
» ils en ont usé jusqu'à présent, doit les engager à briser les

fers de cette Nation. Que ces beaux discours ne vous en « imposent pas. Donnez-vous bien de garde de mettre de la « différence dans la maniére dont vous en userez avec vos amis; « de trop abaisser les uns, & de trop élever les autres. Faites « réflexion qu'alors la condition de ceux qui vous ont déclaré « la guerre, seroit plus avantageuse que celle de vos amis & de « vos Confédérez. Pour moy, j'aime mieux, en toute autre « chose, abandonner une partie de mes droits, que de paroître « les défendre avec une opiniâtreté trop marquée; mais je ne « souffriray pas que personne l'emporte sur moy, dans un com- « bat où il s'agit de l'amitié, de la bienveillance, & des récom- « penses que j'attends de votre libéralité. C'est la plus belle por- « tion de l'héritage que j'ay reçu de mon pere; il est le premier « des Princes de la Grece & de l'Asie qui soit entré dans votre « alliance: alliance dont jusqu'à la fin de ses jours il ne s'est pas « départi un seul instant. Non content de l'entretenir avec une « fidélité à toute épreuve, il n'y a point eu de bataille sur terre « ou sur mer, à laquelle il ne se soit trouvé. Est-il aucun des « Alliez qui ait fourni plus abondamment les provisions nécess- « saires à la subsistance de vos armées? Enfin, n'est-ce pas « lorsqu'il travailloit à mettre les Bœotiens dans votre parti, « qu'il a esté surpris de la maladie qui l'a mis au tombeau? J'ay « depuis marché constamment sur ses traces. A la vérité, il ne « m'a pas esté possible de rien ajoûter à la vivacité de son zéle « pour la République, il estoit sans bornes; mais la fortune, « les temps, Antiochus & la guerre d'Asie, m'ont procuré les « moyens de le surpasser, par la grandeur & l'importance de « mes services. Antiochus Roy de l'Asie & d'une partie de « l'Europe, m'offroit sa fille en mariage, & avec sa fille, la « restitution des places qui s'estoient soustraites à la domination « des Attalides; il me flatoit encore de l'espérance d'aggrandir « le domaine de mes ancêtres, si je voulois seconder les projets « qu'il avoit formez contre vous. Mon dessein n'est point ici « de tirer vanité de ne vous avoir pas manqué, je ne parleray « que des choses qui font honneur à l'amitié qui nous unit. Les « troupes de terre & de mer que j'ay envoyées à vos Généraux, «

» les secours de vivres que je leur ay donnez, sont si considé-
» rables, que personne des Confédérez ne m'a jamais égalé de
» ce côté-là. Parmi tant d'actions qui se sont passées sur mer,
» & en tant d'endroits différents, il n'en est pas une seule où
» je n'aye esté présent. Il n'y a ni travaux ni dangers ausquels
» je ne me sois exposé. Quoy de plus triste dans la guerre, que
» de souffrir les incommoditez d'un siége? je les ay souffertes.
» Enfermé dans les murs de Pergame, j'ay couru risque de
» perdre & mes Etats & la vie. Le siége levé, quoyqu'Antio-
» chus d'un côté, & Séleucus de l'autre, fussent campez aux
» environs de ma capitale, j'ay sacrifié mes propres intérêts au
» besoin que le Consul avoit de ma flotte. Je me suis embarqué,
» & mes vaisseaux ont transporté vos Légions en Asie. Dès ce
» moment, je n'ay plus quitté Scipion, & il n'y a pas de soldat
» qui se soit moins écarté du camp que moy & mes freres. Il
» ne s'est fait aucune expédition, & jamais la Cavalerie n'est
» venue aux mains avec l'ennemi, que je n'aye esté du nombre
» des combattants. Le jour de la bataille, j'ay occupé le poste
» que le Consul avoit bien voulu confier à mes soins. Je ne
» diray point qui dans cette guerre, a mieux mérité que moy du
» Peuple Romain. Cependant, des Peuples & des Rois que vous
» honorez le plus particuliérement, il n'y en a point auquel je
» ne me compare hardiment. Masanissa, avant que de devenir
» votre Allié, estoit votre ennemi. Il n'avoit ni royaume, ni pa-
» trie, ni armée, lorsqu'il chercha un asyle dans votre camp, ac-
» compagné seulement de quelques Cavaliers. La fidélité néant-
» moins, & le zéle ardent avec lequel il servit la République,
» vous engagérent à le rétablir dans ses Etats; on y joignit les
» plus riches provinces du royaume de Syphax, & aujourd'huy
» Masanissa est le Monarque le plus puissant de l'Afrique. De
» quelles récompenses & de quels honneurs ne sommes-nous
» donc pas dignes, nous qui avons toûjours esté vos Alliez, &
» jamais vos ennemis? Mon pere, mes freres & moy, lors de vos
» différends avec Philippe, Antiochus & les Ætoliens, avons
» combattu en votre faveur sur mer & sur terre, non seulement
» en Asie, mais encore dans des pays éloignez de Pergame,

dans le Péloponnese, dans la Bœotie & dans l'Ætolie. Que « demandez-vous donc, dira quelqu'un? Je vais m'expliquer, « puisque vous me l'ordonnez. Si vous avez dépouillé le Roy « de Syrie des provinces qui sont en-deçà du Mont Taurus, « dans la vûe de les unir à vos domaines, il n'y a point de voisi- « nage qui me soit plus agréable que le vôtre, & je suis con- « vaincu que je ne sçaurois avoir de rempart plus ferme & plus « solide contre les entreprises de mes ennemis. Que si vous « estes dans la résolution de retirer vos armées, & de renoncer « à tant de provinces, je ne crains pas d'avancer qu'aucun des « Confédérez ne peut prétendre à vos conquêtes, avec des titres « plus légitimes que le sont les miens. Mais, objectera-t-on, « quoy de plus noble que d'accorder la liberté à des villes escla- « ves? J'en conviens, si ces villes n'ont point exercé des actes « d'hostilité. En cas qu'elles se soient rangées sous les étendarts « d'Antiochus, n'est-il pas de l'équité & de la prudence du « Peuple Romain, de combler de bienfaits un Prince ami de la « République, préférablement à des gens qui ont porté les armes « contr'elle! »

Le Sénat applaudit au discours d'Eumenès, & par-là il sçut habilement détourner le coup dont les Rhodiens le menaçoient; leurs Ambassadeurs estoient chargez de la défense des colonies Grecques, & il faut avouer qu'ils firent valoir avec beaucoup d'art, les raisons que le Roy de Pergame avoit détruites par avance. Leurs efforts furent inutiles; la présence d'Eumenès, ses insinuations, les services de son pere, les siens propres, tout concourut à luy faire obtenir ce qu'il souhaitoit. Le Sénat se picqua de reconnoissance & de générosité; Eumenès en obtint les contrées de l'Europe, & celles de l'Asie en-deçà du Mont Taurus, qui jusque-là avoient appartenu à l'Empire de Syrie. La Carie néantmoins & la Lycie en furent détachées, & cédées aux Rhodiens, à l'exception de Telmissus & de quelques autres places de Lycie, dont, au rapport de Polybe & de Strabon, l'on jugea à propos de grossir encore le royaume de Pergame. Il estoit difficile que ce partage ne produisît souvent des sujets de division.

Polyb. 844. Strab. lib. 14. pag. 982.

entre les deux Puiſſances. C'eſtoit vrayſemblablement l'intention des Romains; il y alloit de leur gloire & de leur intérêt, de marquer de grands égards pour un Prince dont l'attachement à la République s'eſtoit ſignalé en tant d'occaſions. Mais quelque confiance qu'euſſent les Romains en l'amitié d'Eumenès, ils n'eſtoient pas fâchez que luy & ſes voiſins vêcuſſent dans une eſpéce de méſintelligence. Leur union eſtoit infiniment à craindre, & le Sénat, qui en ſentoit les conſéquences, déclara que les villes Grecques qui n'auroient point eſté tributaires d'Attalus, & celles qui ne ſeroient entrées dans aucun engagement avec les Syriens, recouvreroient leur ancienne liberté. Pluſieurs Colonies, à la faveur de ce décret, ſe trouvoient affranchies de la domination du Roy de Pergame; & il n'eſt pas douteux que la plûpart, en cas de rupture, ne ſe fuſſent jointes à ceux qui les avoient délivrez du joug de l'eſclavage.

Eumenès, malgré cette diſtraction, eſtoit ſans contredit le plus opulent Prince de l'Aſie. Si l'on en croit Cicéron & Valére-Maxime, ce fut au Roy Attalus que les Romains firent un ſi beau préſent. Ces Auteurs ſe trompent. Quant au dernier, je n'en ſuis pas ſurpris, il tombe ſouvent dans de pareilles mépriſes; mais peu de gens ont mieux connu que Cicéron, l'hiſtoire de ſon pays. On ne ſçauroit néantmoins le juſtifier ſur l'article dont il eſt ici queſtion. Polybe aſſûre poſitivement que les provinces en-deçà du Mont Taurus, furent abandonnées à Eumenès, & le témoignage de cet Ecrivain doit naturellement emporter tous les ſuffrages. Il eſtoit né ſous le regne d'Attalus, & n'avoit guéres moins de ſeize ans lorſque la paix fut concluë entre Antiochus & la République. Comment rejetter l'autorité d'un homme témoin preſqu'oculaire des événements de cette guerre, & qui a eu ſoin de nous conſerver le traité qui la termina? Il ſe pourroit bien faire pourtant que le texte de Polybe parcouru trop legérement, eût cauſé la mépriſe de Cicéron. L'Hiſtorien Grec, & Tite-Live après luy, diſent qu'Eumenès ſupplia le Sénat de vouloir bien récompenſer le zéle de ſes freres. Cicéron aura inféré

Cic. apud Gell. pag. 571. Valer. p. 444.

de-là,

de-là, que les contrées en-deçà du Mont Taurus avoient esté données à Attalus. Il ne paroît pas néantmoins qu'il ait eu aucune part alors à la libéralité des Romains; ce qu'il y a de constant, c'est que jusqu'à la mort de son frere, il vêcut toûjours à Pergame.

Eumenès estoit encore à Rome, lorsque Manlius arriva aux environs de Pergame; il avoit ordre de châtier les Alliez d'Antiochus, & sur-tout les Gaulois, qui luy avoient envoyé de puissants secours. Il auroit fort souhaité rencontrer Eumenès, sur la capacité duquel il comptoit, & qui estoit très-instruit d'ailleurs du génie, des mœurs, des forces, & de la maniére de combattre de ces peuples. En son absence, il s'aboucha avec Attalus, & il luy fut aisé de persuader à ce jeune Prince de l'accompagner dans une expédition où il y avoit de la gloire à acquérir. Le Consul ayant pris avec-luy les mesures propres à assûrer le succès de l'entreprise, se mit en marche; Attalus l'atteignit à Magnésie, à la tête de mille hommes de pied & de deux cens chevaux. Un corps de troupes à peu-près égal, commandé par Athénée son frere, joignit bientôt après le Général des Romains. Il estoit campé proche du fleuve Harpasus. L'armée gagna ensuite Antioche, ville située sur le Mæandre. On y avoit fait voiturer le bled qu'Antiochus s'estoit obligé de fournir. Séleucus son fils défendit qu'on en distribuât aux troupes auxiliaires, & cela, sous prétexte que dans le traité il n'estoit fait mention que des Romains. Là-dessus, le Consul ordonna aux Légions de ne point recevoir de bled, qu'auparavant l'on n'eût satisfait aux justes demandes des soldats d'Eumenès. On eut beau parlementer, Manlius demeura ferme dans sa premiére résolution, & les Syriens, qui appréhendoient son ressentiment, furent contraints de céder; enfin l'armée pénétra dans la Galatie. Les Gaulois, quoyque retranchez sur des montagnes presqu'inaccessibles, furent taillez en piéces à deux reprises différentes; & dans l'une & dans l'autre de ces actions, Attalus se distingua par son intrépidité, sa conduite & sa modestie. Le Consul charmé de ses belles qualitez, conçut pour luy une

Liv. lib. 38. cap. 12.

amitié tendre, & la fit éclater dans toutes les occasions qui s'en présentérent. Des pertes si consécutives avoient extrêmement affoibli les Gaulois. Ils suppliérent Manlius de leur accorder la paix. Je ne puis, leur répondit-il, écouter vos propositions, qu'après le retour d'Eumenès.

Polyb. p. 839. Liv. lib. 38. cap. 37.

Ce Prince débarqua à Ephése vers le commencement de l'hiver, la quatriéme année de la cent quarante-septiéme Olympiade. Le Consul qui en fut informé, se rendit à Apamée. Dans les conférences qui s'y tinrent, on travailla à la conclusion du traité de paix avec Antiochus, dont les préliminaires avoient déja esté arrêtez. Les articles qui regardoient Eumenès, se réduisoient à ces deux-cy principalement; le premier portoit qu'on luy livreroit ceux de ses soldats & de ses sujets qui desormais se retireroient en Syrie; & le second, qu'Antiochus payeroit à ce Prince, mais en plusieurs termes, la somme de quatre cens soixante-seize talents. Quelque dures que fussent ces conditions, le Roy de Syrie les accepta toutes, & il vit tranquillement passer ses éléphants au pouvoir de son plus cruel ennemi. Manlius luy en fit présent, & de concert avec les Députez de la République, il luy adjugea la Mysie, dont Prusias s'estoit emparé. La complaisance des Commissaires enhardit Eumenès à disputer aux Syriens la possession de la Pamphylie, dont une partie est en-deçà, & l'autre au-delà du Mont Taurus. Les provinces en-deçà, suivant le traité, devoient appartenir au Roy de Pergame, & les autres à Antiochus. Ces deux Princes, dont le premier souhaitoit ardemment de s'approprier toute la Pamphylie, ces deux Princes, dis-je, eurent recours à Manlius; mais ni luy ni ses Collégues, quoyque très-favorables à Eumenès, n'osérent prononcer sur une affaire si délicate: on en renvoya le jugement au Sénat, dont la décision n'est pas venue jusqu'à nous.

Polyb. p. 840. Liv. ibid.

Polyb. 845.

J'ay remarqué cy-dessus que Manlius n'estoit passé en Asie que dans le dessein de châtier les partisans des Syriens. Ariarathès Roy de Cappadoce, avoit esté un des plus zélez, & depuis il avoit puissamment sécouru les Gaulois. La défaite de ces peuples l'obligea d'implorer la clémence du vainqueur.

Six cens talents luy méritérent ſon pardon. Manlius cependant luy fit remiſe de la moitié de cette ſomme, à la ſollicitation d'Eumenès, qui bientôt après épouſa la Princeſſe ſa fille, elle ſe nommoit Stratonice. A en juger par un texte d'Athénée, elle renchérit ſur le luxe des autres Reines de l'Aſie, du moins il rapporte qu'elle fit monter à un prix exceſſif certaine eſpéce de parfum, dont les fleurs de la vigne ſauvage eſtoient la baſe principale. Manlius eſtoit encore en Aſie, lorſque les noces ſe célébrérent. Eumenès eut pour luy des égards infinis juſqu'au moment de ſon départ. Non content alors de luy prêter des vaiſſeaux pour le tranſport des troupes, il voulut encore qu'Athénée ſon frere l'accompagnât pendant le cours de la navigation.

Liv. lib. 38. cap. 39.

Athen. pag. 689.

La paix n'avoit point étouffé toutes les ſemences de la haine qui diviſoit depuis ſi long temps les Rois de Pergame & de Syrie. A peine les Romains eſtoient-ils ſortis de l'Aſie, que ces deux Souverains ſe brouillérent de nouveau; on ignore & le ſujet & les ſuites de cette querelle: les ſoins de Cornélius Scipion rétablirent la bonne intelligence. C'eſt dommage que les ouvrages de Phylarque ne ſubſiſtent plus aujourd'huy. Celuy dans lequel eſtoient décrites les guerres d'Eumenès & d'Antiochus, répandroit un grand jour ſur l'hiſtoire de ce ſiécle-là, & on ſeroit bien plus à portée de développer les cauſes des démêlez qui s'élevérent entre Eumenès & Pruſias. Il y a beaucoup d'apparence que la puiſſance du Roy de Pergame, l'enlevement de la Myſie & les conſeils d'Annibal, concoururent également à allumer le feu de la diſcorde. Ce Général déteſtoit les Romains, & Eumenès par contre-coup. Son attachement à la République le luy avoit rendu odieux, & il trouvoit un plaiſir ſecret à luy ſuſciter des ennemis, & à former des ligues qui le conduiſiſſent à ſa perte.

Liv. lib. 39. cap. 22.

Suid. tom. 3. pag. 643.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer en quelle année commencérent les actes d'hoſtilité; le tout dépend de fixer le temps précis auquel Annibal a ceſſé de vivre. Atticus plaçoit la mort de ce grand Capitaine ſous le Conſulat de Marcus Claudius Marcellus & de Quintus Fabius Labeo, & Polybe ſous

celuy de Lucius Æmilius Paulus & de Cnæus Bæbius Tamphilus. La derniére opinion eſt celle que j'adopterois le plus volontiers. Polybe, comme on l'a déja obſervé, eſtoit contemporain, & en matiére d'exactitude, peu d'Ecrivains l'ont égalé. Ceci une fois établi, j'aurois beaucoup de penchant à croire que la rupture entre Eumenès & Pruſias, éclata au plus tard la premiére année de la cent quarante-neuviéme Olympiade; car la durée de cette guerre ne ſçauroit eſtre renfermée dans un eſpace moindre de deux ans, autrement il faudroit rejetter le témoignage de Cornélius-Népos, au rapport duquel il y eut pluſieurs combats entre les armées des Rois de Pergame & de Bithynie. Tel eſt auſſi le ſens, ſi je ne me trompe, des paroles de cet Auteur : *Sic Annibal conſilio arma Pergamenorum ſuperavit, neque tum ſolùm, ſed ſæpè aliàs pedeſtribus copiis pari prudentiâ pepulit adverſarios;* ce qui ſuppoſe au moins deux campagnes.

Corn. Nep. p. 200.

Annibal qui commandoit les troupes de Pruſias, remporta divers avantages ſur celles d'Eumenès; le Général Carthaginois n'en fut redevable qu'à ſa valeur, à ſon habileté & à ſon expérience. Les armées d'Eumenès, à ce que nous apprend Diodore, eſtoient compoſées de ſoldats aguerris, aucun Prince ne les payoit plus libéralement; & la générosité avec laquelle il récompenſoit les belles actions, avoit attiré ſous ſes étendarts les plus braves gens de la Grece & de l'Aſie. Cependant Annibal força preſque toûjours la victoire à ſe déclarer en faveur des Bithyniens. De toutes ces batailles, la ſeule dont on aît conſervé la mémoire, ſe donna ſur mer. La flotte de Pergame eſtoit plus forte en vaiſſeaux & en équipages; Annibal ſuppléa à tout par la ruſe. Il fit raſſembler un grand nombre de vaſes, & les remplit de ſerpents. Perſuadé que la perte d'Eumenès entraîneroit celle de ſon armée, & dans la vûe de découvrir ſûrement le navire que ce Prince montoit, il envoya un Hérault avec une lettre qui ne contenoit pas un ſeul mot d'écriture. On l'admit à l'audience; & après avoir bien examiné ce dont il eſtoit chargé, il ſe retira, & le Roy ne pénétra point alors le véritable motif de ce meſſage.

Diod. exc. p. 319.

Annibal instruit de ce qu'il desiroit sçavoir, ordonna aux Bithyniens d'attaquer plusieurs ensemble le vaisseau sur lequel Eumenès combattoit; les ordres du Général de Prusias furent ponctuellement exécutez, & le Roy de Pergame n'évita la mort que par une prompte fuite: à peine eut-il le temps de gagner un camp qu'il avoit formé près du rivage. Cependant le reste de la flotte estoit aux mains. Les vases d'abord excitérent la risée du soldat & du matelot; mais les serpents épars çà & là dans les vaisseaux, y jettérent le désordre & l'épouvante. Plusieurs des Anciens parlent avec éloge du stratagéme dont il s'agit; de ce nombre sont Cornélius-Népos, Galien, Frontin & Justin. Le dernier de ces Auteurs prétend que les troupes de Prusias furent toûjours battues, ce qui est directement contraire au récit de Cornélius-Népos & de Tite-Live, Ecrivains plus croyables en toutes façons, que l'Abbréviateur de Trogue-Pompée. Il avance encore que le commencement de cette guerre est postérieur à la mort de Philippe; comment accorder cela avec l'ambassade d'Athénée frere d'Eumenès? Il est certain que ce Prince vint à Rome sous le Consulat de Quintus Fabius Labeo & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent quarante-neuviéme Olympiade.

Cornel. Nep. pag. 100. Gal. tom. 1. 32. pag. 936. Front. p. 381. Just. lib. 32. cap. 4.

Polyb. p. 860. Liv. lib. 39. cap. 46.

Dans l'audience que luy accorda le Sénat, il se plaignit avec force des injustes procédez de Philippe; représenta que malgré la foy des traitez, non content de secourir Prusias, il se maintenoit dans la possession d'Ænus & de Maronée, villes qui, selon luy, devoient appartenir au royaume de Pergame, à moins que l'intention des Romains ne fût de leur rendre la liberté. Il se fondoit sur l'accord fait avec Antiochus, dont un des articles adjugeoit Lysimachie à Eumenès. Ænus & Maronée, ajoûtoit Athénée, en sont en quelque maniére des dépendances, & il n'est point à présumer que la République, contre ses propres décrets, ait jamais eu dessein de faire présent de ces deux places à Philippe. Le procès ne fut décidé que sept ans après, & le Sénat déclara que les villes en question se gouverneroient par leurs propres loix.

Athénée, au reste, eut lieu d'estre content de son ambassade.

Les Romains envoyérent Flaminius en Asie, avec ordre de rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Prusias intimidé, accepta les propositions qu'on voulut luy prescrire, & il en coûta la vie à Annibal, que ce Prince, le plus lâche de tous les hommes, trahit honteusement. Je ne dois pas oublier ici que la députation de Flami-
Polyb. p. 884. nius, au dire de Polybe, regardoit Prusias & Séleucus. Mais il se pourroit bien faire que dans le texte de cet Auteur, le nom de Séleucus eût pris la place de celuy d'Eumenès; c'est une conjecture néantmoins sur laquelle je n'oserois pas trop appuyer. Il ne seroit pas impossible que le Roy de Syrie fût entré dans les démêlez des deux Souverains dont les provinces estoient limitrophes aux siennes, & je soupçonnerois plûtôt que le nom d'Eumenès a esté obmis par les Copistes.

La paix que la médiation de Flaminius avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Pharnace
Liv. lib. 40. cap. 2. Roy de Pont, & ayeul du célébre Mithridate, s'estoit emparé de Sinope. Une invasion si subite alarma Eumenès & les Rhodiens, protecteurs des colonies Grecques, & on vit arriver en même temps à Rome, les Ambassadeurs des trois Puissances. Les raisons des uns & des autres furent examinées en plein Sénat, comme le prouvent ces paroles de Tite-Live: *Legationes transmarinæ deinde in Senatum introductæ sunt, prima Eumenis & Pharnacis Regum, & Rhodiorum querentium de Sinopensium clade.* Elles sont un peu obscures; il semble que Pharnace, Eumenès & les Rhodiens s'intéressoient de concert à la désolation de Sinope. Il est vray pourtant que le Roy de Pont estoit l'auteur des disgraces que cette ville venoit d'es-
Strab. p. 821. suyer. Rien de plus formel que le témoignage de Strabon. Il assûre que Sinope avoit esté prise deux fois, la premiére par Pharnace, & la seconde par Lucullus. La situation de cette place causa ses malheurs; environnée de toutes parts des Etats de Pharnace, il succomba à la tentation de la joindre à ses autres domaines. Eumenès n'avoit garde de souffrir que ce Prince s'aggrandît aux dépens des Colonies Grecques établies dans le Pont. De si belles conquêtes l'auroient rendu

formidable, & il ne l'estoit déja que trop, aux yeux d'un Monarque qui ne vouloit pas que les autres Souverains de l'Asie pûssent aller de pair avec luy. Résolu donc de s'opposer de bonne heure aux progrès de Pharnace, il luy fit demander la restitution de Sinope, & cela sous le prétexte spécieux de défendre la liberté des villes Grecques. Ce Prince répondit qu'Eumenès & luy ne devoient pas estre juges en leur propre cause, & que le parti le plus sage, sans contredit, estoit de s'en rapporter à la décision des Romains. Là-dessus on fit partir de nouveaux Ambassadeurs, & le Sénat nomma des Députez. Le dessein de Pharnace dans tout ceci, n'avoit esté que d'amuser Eumenès, & pendant ce temps-là on se préparoit dans le Pont à l'attaquer au dépourvû. Léocrite Général de Pharnace, pénétra dans la Galatie vers la fin de la troisiéme année de la cent quarante-neuviéme Olympiade. Eumenès comptoit sur la fidélité des petits Princes qui gouvernoient la Nation; mais Léocrite gagna les uns, & ravagea le territoire des autres. L'armée que Pharnace commandoit en personne, s'avança du côté de la Cappadoce.

Des procédez si contraires à la bonne foy, irritérent Eumenès au dernier point; & il rassembloit ses troupes avec une diligence extrême, lorsqu'Attalus vint luy apporter la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Rome. Ils concertérent ensemble les projets de la campagne. Leurs premiers efforts tombérent sur la Galatie; Léocrite n'y estoit plus. En vain Carsignatus & Gœzotorus eurent recours à la clémence du vainqueur, on ne les écouta pas. Ce Prince, persuadé que ni les bienfaits ni les serments ne fixeroient jamais l'inconstance de ces Barbares, laissa par-tout des marques sanglantes de son passage. Le Roy de Pergame ensuite tourna ses armes contre Pharnace même. Ariarathès, avec ses Cappadociens, se joignit sur sa route; & après onze jours de marche, ils parurent l'un & l'autre à la vûe d'Amisus, ville considérable du royaume de Pont. Là ils apprirent que les Députez du Sénat avoient débarqué en Asie. Attalus partit sur le champ pour les aller recevoir.

Eumenès, dans l'intervalle, ne s'occupa que du soin de discipliner son armée, & de la rendre plus nombreuse du double. Il vouloit faire connoître aux Romains qu'il estoit en état par luy-même, & indépendamment des secours étrangers, de faire repentir ceux qui oseroient l'insulter. Les Députez arrivérent enfin, & à leur sollicitation, les deux Rois cessérent les actes d'hostilité; ils représentérent cependant aux Arbitres, que cette modération de leur part, ne produiroit que de mauvais effets; que Pharnace estoit un Prince violent, cruel & perfide. Il paroît que ce portrait n'avoit point esté dicté par la haine. Polybe, Historien très-exact, en parle comme du plus injuste des Monarques qui eussent jamais porté la couronne. Eumenès ajoûta que le moyen infaillible de dévoiler la fourberie & les artifices de Pharnace, estoit de l'engager d'assister en personne aux conférences qui devoient se tenir. La proposition n'avoit rien que de raisonnable, & les Commissaires du Sénat pressérent le Roy de Pont avec une extrême vivacité, de venir luy-même faire valoir ses prétentions. Exhortations, priéres, tout fut inutile; réduits par un refus si opiniâtre, à chercher de nouveaux expédients, ils luy firent promettre, à force de sollicitations, d'envoyer des Ambassadeurs munis de pleins-pouvoirs. On s'apperçut bientôt du peu de cas que ce Prince faisoit, & de la médiation & des Médiateurs. Les plus petites choses estoient contestées, & les articles dont on estoit convenu un jour, on les éludoit le lendemain par des interprétations frivoles & captieuses.

Polyb. exc. p. 130.

Une mauvaise foy si marquée, lassa la patience des Députez. Ils s'en retournérent à Rome, & les troupes d'Eumenès, qui estoient restées sur les frontiéres de la Galatie, rentrérent en campagne. Pharnace de son côté ne demeura pas dans l'inaction; il s'empara de quelques places de la Cappadoce, & Léocrite alla mettre le siége devant Tius ville de Paphlagonie. La garnison se rendit après une longue résistance, à condition néantmoins qu'on luy conserveroit, & la vie, & la liberté de se retirer où bon luy sembleroit. Léocrite, non plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer & ses

ses serments & sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats & les habitants furent inhumainement passez au fil de l'épée. Eumenès eut bientôt sa revanche, il pénétra dans le royaume de Pont avec une armée formidable, qui, selon toutes les apparences, y remporta quelque victoire signalée. J'en juge par le traité de paix qui se lit encore aujourd'huy dans les Écrits de Polybe. Eumenès y parle en *Polyb. p. 888.* Prince qui, par la supériorité de ses armes, a contraint l'ennemi à recevoir la loy du vainqueur. On y ferme à Pharnace l'entrée de la Galatie, & ses traitez avec les Gaulois sont déclarez nuls. A ces deux articles, on en joint plusieurs autres qui ne sont pas moins onéreux, sçavoir, que la Paphlagonie sera évacuée, & les habitants renvoyez dans leur ancienne demeure; que les places conquises sur Ariarathès seront restituées, les ostages & les effets enlevez à ce Prince, rendus; que les habitants de Tius seront rétablis dans la possession de leur ville, & que de plus on leur remettra les prisonniers & les transfuges; que Pharnace payeroit neuf cens talents en forme de dédommagement, pour les sommes qu'il avoit injustement extorquées; qu'indépendamment de ces neuf cens talents, il en donneroit trois cens à Eumenès, pour les frais de la guerre, & Mithridate autant, parce que malgré les traitez faits avec luy, il avoit attaqué les États d'Ariarathès. Enfin, on exigea des ostages du Roy de Pont, sur la bonne foy duquel les Alliez avoient raison de ne pas trop compter. *Idem p. 881.*

Je ne serois pas éloigné de penser que dans cette guerre, Prusias avoit fourni des troupes à Eumenès. Il luy fit présent quelque temps après, de la ville de Tius, & un si beau présent suppose, si je ne me trompe, que ces deux Monarques vivoient dans une intelligence parfaite. On a vû cy-dessus que les Rhodiens avoient pris avec chaleur la défense des habitants de Sinope, & naturellement ils auroient dû seconder les efforts d'Eumenès. Soit jalousie de la trop grande puissance d'Eumenès, soit offres avantageuses de la part de Pharnace, ils s'unirent étroitement avec ce Prince, pendant le cours de la guerre dont il s'agit. L'interruption du commerce servit de

prétexte à cette République. Les vaisseaux d'Eumenès croisoient sur tous les bâtiments qui portoient des marchandises dans le royaume de Pont. Les Rhodiens vraysemblablement se plaignirent, & le Roy de Pergame refusa de se relâcher sur un article qui diminuoit considérablement les revenus de l'ennemi. Il est vray que la flotte Rhodienne fit échouer les projets d'Eumenès; en revanche, ses troupes firent de fréquentes incursions sur les contrées de la Lycie soûmises à la domination de la République de Rhodes. Elle ne se déclara que vers la fin de la guerre. Polybe semble l'insinuer; il ajoûte que dans le temps qu'elle estoit le plus échauffée, Eumenès tomba dangereusement malade. Attalus prit le commandement de l'armée. Sa sagesse & son habileté, dans un poste si délicat, se firent admirer.

Eumenès infiniment satisfait d'une campagne si glorieuse, & ne suivant plus que les mouvements de sa tendresse pour un Prince qui la méritoit si bien, luy conseilla de s'embarquer incessamment pour l'Italie. La santé du Roy de Pergame devenoit tous les jours plus chancelante, & il prévoyoit combien un nouveau Souverain avoit à craindre des Princes de l'Asie, les uns jaloux, & les autres ennemis de sa maison. La protection des Romains assûroit incontestablement à Attalus la possession tranquille des Etats de Pergame. Il avoit beaucoup d'amis dans le Sénat, & un séjour de quelques mois à Rome, devoit naturellement achever de mettre dans ses intérêts, les personnes les plus distinguées de la République. Cependant Eumenès se rétablit, & son premier soin fut d'éclairer les démarches de Persée. Philippe, dans les derniéres années de sa vie, avoit travaillé sans relâche, quoyque sourdement, aux préparatifs de la guerre qu'il méditoit contre les Romains, & Persée son successeur & le confident de ses projets, ne les perdoit pas de vûe. Il levoit des troupes, les exerçoit, rassembloit des bleds de toutes parts; & depuis son avénement à la couronne, il s'estoit uniquement attaché à se concilier la bienveillance de la Grece; le succès surpassa les espérances de Persée, qui bientôt posséda seul le cœur de toute la Nation.

Liv. lib. 41. cap. 22.

Eumenès y conſerva à peine un petit nombre de partiſans, préférence dont Tite-Live paroît étonné. Le Roy de Macédoine n'avoit, à ſon jugement, aucune de ces qualitez qui forment les grands Rois & les honnêtes gens; elles ſe trouvoient toutes réunies dans la perſonne d'Eumenès. Il traitoit ſes ſujets en pere, & les peuples ſoûmis à ſa domination, n'envioient point le ſort de ceux qui vivoient dans le ſein de la liberté. D'ailleurs, point de villes Grecques, point de perſonnes de quelque conſidération, que ce Prince n'eût comblé de ſes bienfaits. Mais à examiner les choſes de près, la prédilection des Grecs n'a rien de bien extraordinaire, ils réputoient Eumenés étranger en quelque façon. Perſée eſtoit Grec naturel, tous ſes ancêtres l'avoient eſté, & il rempliſſoit le trône d'Alexandre, dont la mémoire eſtoit chére à la Grece; ſes exploits avoient porté au plus haut point la gloire de la Nation. De ſemblables idées flatoient agréablement leur vanité, & il eſtoit difficile qu'un ſecret penchant ne les entraînât du côté de Perſée. Ils concevoient encore que le royaume de Macédoine une fois détruit, les Romains commanderoient en maîtres, & que les autres Etats deſormais, dans l'impuiſſance de réſiſter, ſubiroient tour à tour le joug d'un honteux eſclavage. Quelque ſenſible que fût cette derniére réflexion, Eumenès ne la fit pas, ou du moins il ne ſçut pas ſacrifier à ſa propre ſûreté, le deſir de ſe venger de Perſée. La haine des peres avoit paſſé juſqu'aux enfants. Le Roy de Pergame, contre les régles de la ſaine politique, vouloit abſolument perdre un ennemi dont il appréhendoit le reſſentiment. Les eſpions qu'il entretenoit à la Cour de Macédoine, ne tardérent pas à luy fournir les moyens de ſe ſatisfaire. Il reçut de leur part un mémoire, qui contenoit en détail les preuves de la mauvaiſe volonté de Perſée à l'égard des Romains.

Ce Prince, ſous le prétexte ſpécieux d'aller à Delphes, venoit de parcourir une partie de la Grece. Le Sénat crut entrevoir les motifs de ce voyage. Les ſoupçons ſe changérent en certitude à l'arrivée d'Eumenès. Les lettres qu'on luy avoit écrites de Macédoine eſtoient préciſes, & la lecture fit juger

Liv. lib. 42. cap. 11. à l'assemblée que la guerre estoit inévitable. Ce fut Attalus, suivant Valérius Antias, qui révela au Sénat les desseins de Persée. Mais Tite-Live, sur le témoignage des Historiens les plus dignes de foy, prétend qu'Eumenès vint à Rome luy-même, & que la République pénétrée de reconnoissance, luy Valer. p. 131. rendit des honneurs extraordinaires. Il ajoûte, & Valére-Maxime est d'accord avec luy, il ajoûte, dis-je, que le discours du Roy de Pergame au Sénat fut entiérement ignoré du public, tant que dura la guerre, & cela malgré le nombre des personnes intéressées à rompre les mesures de ce Prince. Tels estoient les Ambassadeurs de Persée, ceux de Rhodes & de plusieurs villes libres de l'Asie. Ces diverses Puissances les avoient envoyez, sur les bruits qui s'estoient répandus du voyage d'Eumenès.

Les Rhodiens en avoient pris de l'ombrage, & ils ne doutoient pas que ce Prince, dans le dessein de posséder seul la confiance de Rome, ne les accusât d'estre entrez dans les complots de Persée. Il leur estoit important d'écarter de pareils soupçons; c'est à quoy peut-estre les Ambassadeurs de cette République auroient travaillé avec succès, si dans l'impossibilité de s'instruire de ce que renfermoit le discours d'Eumenès, ils ne se fussent pas livrez à des emportements peu convenables dans la situation présente. Satyrus, chef de l'ambassade, ne craignit pas d'avancer en plein Sénat, que les Lyciens avoient pris les armes à l'instigation du Roy de Pergame, dont l'empire estoit plus onéreux à l'Asie, que ne l'avoit jamais esté celuy d'Antiochus. Ces reproches, quoyqu'appuyez du suffrage unanime des villes libres, ne produisirent point l'effet que les Rhodiens s'en estoient promis. Eumenès ne perdit rien de son crédit, & les Romains jugérent qu'un déchaînement si général n'estoit fondé que sur l'attachement inviolable de ce Prince aux intérêts de la République, & on fut convaincu de plus en plus, que les Rhodiens & presque tous les Grecs, faisoient secrettement des vœux en faveur de Persée. Les Ambassadeurs Macédoniens entreprirent en vain de justifier sa conduite; le Sénat sçavoit à quoy s'en tenir, & la guerre fut résolue.

Elle ne commença néantmoins que l'année suivante, la seconde de la cent cinquante-deuxiéme Olympiade. Persée jusque-là s'estoit contenté de haïr Eumenès, mais la démarche qu'il venoit de faire, irrita au dernier point le Roy de Macédoine, & il forma dès ce moment le noir projet de se délivrer d'un Prince dont l'amitié estoit si utile aux Romains, & avec lequel il ne pouvoit plus espérer de se réconcilier. Eumenès devoit aller à Delphes. Persée en fut averti, & ne laissa pas échapper une si belle occasion de satisfaire sa vengeance. Capable des crimes les plus atroces, il entretenoit à sa Cour des scélérats toûjours prêts à exécuter ses ordres sans examen & sans scrupule. De ce nombre estoit un certain Evandre, Crétois de naissance, & Général des troupes auxiliaires qui servoient en Macédoine. Il jetta les yeux sur luy, & luy associa trois Macédoniens, gens coupables de plusieurs assassinats. Arrivez à Delphes, ils allérent au logis d'une femme nommée Praxo, très-considérée dans cette ville, & par ses richesses & par sa magnificence. Liv. lib. 42. cap. 15.

Elle estoit dans les intérêts de Persée. Evandre luy remit une lettre de ce Prince, & de concert avec elle, luy & ses compagnons examinérent les environs de Delphes. Eumenès devoit débarquer à Cirra. Le chemin de-là au temple conduisoit nécessairement à un sentier, qu'une masure à gauche, & un éboulement de terre à droite, resserroient tellement, qu'on estoit obligé de marcher à la suite les uns des autres. Cet endroit estoit très-propre à cacher une ambuscade. Evandre plaça son monde derriére la masure, & y pratiqua des dégrez, à l'aide desquels on pouvoit attaquer Eumenès à coup sûr. Il aborda quelques jours après à Cirra, & ayant pris la route du temple, escorté de ses gardes, à peine fut-il engagé dans le sentier dont on a parlé, que les assassins roulérent sur luy deux pierres extrêmement pésantes; l'une l'atteignit à la tête, & l'autre à l'épaule. Il tomba sans mouvement, ses gens l'abandonnérent, & il ne resta auprès de luy que Pantaléon, un des principaux Magistrats de la République des Ætoliens.

Evandre perſuadé de la mort d'Eumenès, ſe ſauva avec précipitation, luy & ſes complices; il ne vouloit pas donner à la garde de ce Prince, le temps de ſe reconnoître. Un ſeul des ſiens arrêté, auroit découvert le complot, & Perſée ſeroit devenu l'objet de l'exécration publique. Cependant les amis du Roy de Pergame ſe raſſemblérent autour de luy. On l'enleva, & ſes vaiſſeaux le tranſportérent à Corinthe, & de-là à Egine. On n'admit dans ſon appartement que les perſonnes qui travailloient à la guériſon de ſes bleſſures, & le ſecret ſur l'état de ſa ſanté fut gardé avec tant d'exactitude, que le bruit de ſa mort ſe répandît juſqu'en Aſie.

Attalus y ajoûta foy un peu trop legérement, & il traita ſur le champ avec la Reine & le Gouverneur de la citadelle. Malgré la réſolution qu'avoit priſe Eumenès, de ne témoigner aucun mécontentement à ſon frere, il ne put s'empêcher à la premiére entrevûe, de luy reprocher en quelque façon, l'empreſſement avec lequel il avoit recherché Stratonice. Voilà comment le fait eſt rapporté dans Tite-Live. Diodore aſſûre qu'Attalus ne s'en tint point à de ſimples propoſitions, il épouſa la Reine, & le mariage fut conſommé. Eumenès, à ce qu'il ajoûte, n'en parla jamais ni à l'un ni à l'autre, & il eut pour ſon frere les mêmes ſentiments de tendreſſe que par le paſſé. Plutarque eſt d'accord avec cet Hiſtorien, ſur les principales circonſtances, ſçavoir, ſur le mariage & ſur la conſommation du mariage. Selon luy, un officier d'Eumenès ayant annoncé à Attalus que ce Prince ne vivoit plus, il ceignit le diademe dans le moment même. La nouvelle ne ſe confirma point, & on eut bientôt avis que le Roy arrivoit. Attalus quitta ſans héſiter les marques de l'autorité ſuprême, reprit la picque, & alla au-devant de ſon frere.

Diod. exc. p. 306.

Plut. tom. 2. pag. 489.

Eumenès l'embraſſa tendrement, & à en juger par les careſſes qu'il luy fit, on auroit dit qu'il ignoroit entiérement ce qui venoit de ſe paſſer. On ne ſçauroit nier que tant de modération ne ſoit digne des plus grands éloges. Les Princes les plus ſages pardonnent quelquefois les offenſes, rarement ils les oublient. Les récits de Diodore & de Plutarque ſont

ceux qui font le plus d'honneur à la vertu d'Eumenès. Je ne voudrois pas néantmoins garantir la vérité de ce qu'ils avancent ici. Tite-Live, dans les endroits qui ont rapport à l'hiftoire de ces temps-là, copie d'ordinaire Polybe, & ce judicieux Ecrivain eftoit, comme on l'a déja remarqué, plus à portée que perfonne d'éclaircir un fait dont les moindres particularitez méritoient d'eftre tranfmifes à la poftérité.

Au refte, les Romains entrérent avec ardeur dans le reffentiment d'Eumenès. Le Sénat luy envoya des Ambaffadeurs, fous prétexte de le complimenter fur fa guérifon; ils le joignirent à Pergame. Les fujets, à l'exemple du Souverain, ne refpiroient que la vengeance, & on fe préparoit avec une diligence incroyable, à tirer raifon d'un attentat dont on ne doutoit pas que Perfée ne fût l'auteur. Les Ambaffadeurs fçurent habilement profiter des difpofitions favorables où fe trouvoit le Roy. Elles eftoient conformes aux vûes fecretes de Rome, qui, par la ruine de Perfée, fe frayoit un chemin à la monarchie univerfelle. On arrêta donc les projets de la campagne, & en conféquence, l'armée Romaine pénétra dans la Theffalie. Eumenès, prefque dans le même temps, vint débarquer à Chalcis avec Attalus & Athénée fes freres. Il avoit fur fa flotte mille chevaux & fix mille hommes de pied, dont deux mille furent laiffez à Chalcis, fous le commandement d'Athénée, & le Roy de Pergame, avec les cinq mille qui luy reftoient, fe rendit au camp du Conful. On y eftoit dans un extrême embarras, les Macédoniens avoient impunément défolé le territoire de Phére; des commencements fi heureux relevérent les efpérances des partifans que Perfée avoit dans la Grece. Licinius prévit les fuites de ces premiers fuccès de l'ennemi; & dans la crainte que fes troupes ne tombaffent dans une efpéce de découragement, il affembla le Confeil.

Liv. lib. 42. cap. 18.

Ibid. cap. 56.

Eumenès & Attalus y furent appellez; mais pendant que l'on eftoit occupé à délibérer, on eut avis que les Macédoniens s'approchoient. Les Romains coururent aux armes, & le Conful à l'inftant détacha deux cens hommes des troupes

du Roy de Pergame, dont moitié Cavalerie, moitié gens de trait. A cinq cens pas du camp, ils rencontrérent un parti qui alloit à la découverte. On se battit de part & d'autre avec un avantage égal, le nombre des combattants l'estoit, & les deux Généraux ne les firent point soûtenir. Eumenès perdit dans cette action trente de ses Cavaliers, & parmi eux Carsignatus, un des principaux Chefs des Gaulois. Quelques jours après, l'Infanterie armée à la legére, & la Cavalerie des deux Nations, en vinrent aux mains. La bonne contenance du Roy de Pergame empêcha la défaite totale des Romains, ou plûtôt Persée ne sçut pas profiter de sa victoire. Les Légions estoient consternées, & le Consul dans l'abbattement. Eumenès luy conseilla de passer le Penée, & de mettre ce fleuve entre son armée & celle des Macédoniens. Le pas estoit glissant; heureusement l'ennemi ne s'avisa point d'inquiéter Licinius dans un mouvement si délicat.

La fortune se lassa bientôt de favoriser Persée; sa cavalerie souffrit beaucoup dans une troisiéme affaire. Tite-Live qui nous en a conservé la description, n'y parle que d'Attalus, & n'y dit pas un seul mot d'Eumenès. Ce Prince rendit aux Romains un service très-important sur la fin de la campagne. Cotys, un des Rois de la Thrace, avoit conduit plusieurs de ses sujets au secours des Macédoniens, il estoit très-brave de sa personne, & son intrépidité avoit beaucoup contribué aux succès de Persée; le priver d'un renfort si considérable estoit un coup de partie. Le Roy de Pergame en vint à bout. Il avoit des liaisons avec Atlesbis, souverain de quelques cantons de la Thrace, il le gagna, & ce Prince, conjointement avec Corragus, Général d'Eumenès, attaqua les États de Cotys : une irruption si imprévûe l'obligea de courir à la défense des provinces soûmises à sa domination.

Liv. lib. 42. cap. 67.

Eumenès, la campagne finie, prit la route de Pergame. L'année suivante Hortensius & luy assiégérent Abdere, ville de Thrace; c'est ce qui résulte de quelques passages de Tite-Live & de Diodore. On lit dans le premier de ces Auteurs, que les Abdéritains se plaignirent au Sénat de l'injustice du Préteur,

Idem lib. 43. cap. 4.

Préteur, qui, sans aucun sujet s'estoit emparé de leur patrie, & y avoit exercé des cruautez inouies; & le second assûre que cette place fut prise par Eumenès. Le siége devenoit tous les jours plus difficile, & peut-estre que ce Prince auroit esté contraint de le lever, sans la trahison de Python. On luy avoit confié un poste, d'où dépendoit le salut d'Abdere, & il le gardoit avec deux cens hommes, tous ses esclaves ou ses affranchis. La grandeur des promesses qu'on luy fit de la part du Roy, séduisit ce perfide, & il livra la place. Le mépris avec lequel on le traita, le mit au desespoir, & le desespoir le conduisit au tombeau. *Diod. exc. p. 309.*

Attalus ne se trouva point à cette expédition, il estoit dans l'armée du Consul Hostilius. Ce Prince, pendant son quartier d'hiver, alla faire sa résidence à Elatée. Là il employa tous ses soins à réconcilier son frere avec les Achæens. La brouillerie avoit éclaté la seconde année de la cent quarante-huitiéme Olympiade. Voici la raison sur laquelle est fondée l'époque dont il s'agit. Polybe nous apprend que la proposition d'Eumenès qui révolta les Achæens, se fit dans la même assemblée où Nicodémus déclara que le Sénat avoit paru mécontent de la destruction des murs de Lacédémone; & l'assemblée en question a dû nécessairement précéder la députation de Quintus Cæcilius Métellus, & celle d'Appius Claudius. On sçait que le premier ne put obtenir audience des Achæens, & que le second fit abroger le décret dont les Lacédémoniens se plaignoient avec tant d'amertume: or il est visible par deux passages de Tite-Live, qu'Appius fut envoyé en Grece la quatriéme, & Lucilius la troisiéme année de la cent quarante-huitiéme Olympiade; & dès-lors il faut placer sous le consulat d'Æmilius Lépidus & de Mucius Scævola, le Conseil où furent introduits les Ambassadeurs d'Eumenès. *Polyb. exc. p. 133.* *Polyb. p. 897.* *Liv. tom. 3. capp. 24. & 36.* *Polyb. p. 850.*

Ils offroient de sa part cent vingt talents, dont le produit annuel seroit consacré à l'entretien de ceux qui se trouveroient aux assemblées publiques de la Nation en qualité de Députez. La générosité du Roy déplut à Appollonius de Sicyone; il convint que la grandeur de la somme estoit digne

des Achæens, mais il repréſenta en même temps que ce préſent paroîtroit également honteux & injuſte, ſi l'on examinoit de près les vûes de celuy qui vouloit le faire, & les uſages auſquels il le deſtinoit. « Les Loix défendent aux par-
» ticuliers & aux Magiſtrats, dit-il, de recevoir la moindre
» choſe des Souverains; & cela, ſous quelque prétexte que ce
» puiſſe eſtre: quoy donc de plus infâme & de plus criminel,
» que de voir les Achæens ſe livrer à la corruption? On propoſe
» de fournir à la ſubſiſtance des membres du Conſeil qui ſe con-
» voque tous les ans. Vous délibérerez après avoir dévoré l'ha-
» meçon. L'indignité & le danger inſéparables de tout ceci ne
» ſe préſentent-t-ils pas à découvert? Eumenès vous donne de
» l'argent aujourd'huy, Pruſias & Séleucus à ſon exemple, ne ſe
» picqueront-ils pas de vous faire reſſentir les effets de leur li-
» béralité? Vous ſçavez que les affaires qui ſe traitent dans les
» Monarchies & dans les Etats populaires, ſont oppoſées de leur
» nature. Vous ſçavez encore que les différends que nous avons
» avec les Rois, ſont preſque toûjours le ſujèt de nos plus im-
» portantes délibérations: de deux choſes l'une, ou il faudra
» ſacrifier nos intérêts aux leurs, ou ne ſe point prêter à leurs
» demandes; auquel cas nos refus ſeront regardez comme autant
» de marques d'ingratitude envers des gens qui ont acheté nos
» ſuffrages, je vous conſeille donc de rejetter hautement la pro-
» poſition, & de regarder avec horreur celuy qui a imaginé de la faire. »

Apollonius ayant fini ſon diſcours, Caſſander d'Ægine prit la parole: Il commença par rappeller à l'aſſemblée le ſouvenir des diſgraces que les Æginétes, autrefois portion de la République des Achæens, avoient eſſuyées. Sulpicius nous a fait eſclaves, dit-il, & nous a livrez aux Ætoliens; ceux-ci ont vendu l'Iſle à Attalus, ſi Eumenès fait tant de cas de votre amitié, pourquoy vouloir l'acheter à prix d'argent! un moyen ſûr de l'acquérir, c'eſt de rendre la liberté à mes infortunez compatriotes. Il exhorta enſuite les Achæens à ne point accepter un préſent qui priveroit à jamais les Æginétes d'un avenir plus heureux. Ces remontrances échaufférent les

esprits de la multitude, au point qu'aucun des assistans n'eût l'assûrance d'ouvrir la bouche en faveur du Roy de Pergame. Non-seulement on refusa avec dédain les cent vingt talents, il fut encore ordonné que les statues & les monuments qui luy avoient esté décernez, seroient détruits dans toutes les villes de la dépendance des Achæens.

Un procédé si violent mortifia extrêmement Eumenès; les secours de cette République luy avoient esté très-utiles dans des temps critiques. Elle jouoit un beau rolle dans la Grece, & il comprenoit combien la perte de semblables alliez estoit préjudiciable à ses véritables intérêts. On auroit tenté vainement de les ramener, après un éclat de cette nature.

Enfin, Attalus crut avoir trouvé le moment favorable d'entamer une négociation si épineuse. Ce Prince, comme nous l'avons dit, estoit resté à Elatée; quelque temps après des affaires importantes y conduisirent Archon & Polybe, l'un Préteur des Achæens, & l'autre Général de leur Cavalerie. Dans un entretien qu'Attalus eut avec eux, il ne leur dissimula point le désir qu'avoit son frere de reprendre avec la République, ses premiers engagements. Archon & Polybe, sensibles aux caresses de ce Prince, s'engagérent de le servir de leur mieux auprès de la Nation. Là-dessus il envoya des Ambassadeurs. Dans l'audience qu'on leur donna, ils priérent l'assemblée, au nom d'Attalus, de remettre Eumenès en possession des honneurs qui luy avoient esté accordez autrefois. Il y eut dans la compagnie, plusieurs de ses membres qui conclurent à ne point écouter la proposition, & cela, par des vûes toutes différentes. Les auteurs de l'ancien décret vouloient soûtenir leur ouvrage: c'estoit la premiére classe des opposants. A la tête de la seconde, estoient ceux qui avoient des raisons particuliéres de ne point aimer Eumenès, & qui, par esprit de vengeance, se faisoient un plaisir de le mortifier. La troisiéme comprenoit les ennemis d'Archon & de Polybe; & ces derniers, par un principe de jalousie, auroient esté charmez de faire tomber le projet d'Attalus.

Polyb. pag. 897.

Archon, en qualité de Préteur, estoit obligé de donner

son avis. Il fit voir en peu de mots, que la demande des Ambassadeurs estoit juste, & se retira. L'envie de parvenir à la Préture, l'avoit jetté dans des dépenses excessives; il craignit que s'il épousoit les intérêts d'Eumenès avec trop de chaleur, on ne le soupçonnât d'en avoir reçû des présents considérables. Polybe qui remarqua l'embarras du Conseil, ouvrit un avis qui luy parut devoir entraîner la plus grande partie des suffrages. Il prétendit que le décret en question, n'abolissoit que les honneurs déférez contre les loix, & peu séants à la dignité de la République; que Sosigéne & Diopithes les avoient proscrits tous sans exception, & contre les regles de l'équité, & contre les intentions de l'assemblée, & que l'un & l'autre, ennemis déclarez d'Eumenès, avoient abusé du pouvoir dont, en qualité de Juges, ils estoient alors revêtus. Les Achæens, dit-il, n'ont jamais pensé à le priver des marques de distinction dont on avoit jugé à propos de le gratifier. Ce Prince aspiroit à de plus grandes; ses prétentions blessérent la délicatesse du Conseil, & il fut résolu qu'on supprimeroit ceux des monuments publics, qui porteroient les choses au-delà de leurs justes bornes. Ces monuments ne subsistent plus. Sosigéne & Diopithes, l'un & l'autre guidez par une aveugle passion, & trop peu attentifs aux loix de la bienséance, les ont détruits tous sans distinction. La dignité & la gloire de la Nation, exigent que vous corrigiez la faute de vos Magistrats, & que vous répariez l'outrage qu'ils ont fait au Roy de Pergame: c'est une grace dont luy & Attalus son frere conserveront une éternelle reconnoissance.

L'assemblée applaudit au discours de Polybe. On forma le décret, & Télocrite eut ordre de le présenter à Attalus. Il se disposoit à suivre le nouveau Consul, dont tous les préparatifs tendoient à pénétrer dans le sein de la Macédoine. Les Romains estoient déja venus à bout de forcer les passages les plus difficiles, lors qu'Eumenès, avec vingt vaisseaux, joignit C. Marcius, qui alors se crut en estat d'assiéger Cassandrée. La valeur de la garnison, les pertes fréquentes des assiégeants, le peu de succès des travaux que conduisoit

Polyb. p. 902. Liv. lib. 44. cap. 10.

Eumenès, enfin un nouveau renfort que Persée avoit jetté dans la place, contraignirent les Confédérez de songer à des entreprises plus aisées. Ils ne furent pas néantmoins plus heureux devant Démétrias. Un détachement de Macédoniens, malgré les précautions du Préteur, entra dans la ville, & rendit inutiles les efforts de l'ennemi. Bien des gens alors soupçonnérent Eumenès d'avoir traversé sous main la prise de Démétrias. Cydas & Antimachus y commandoient. Ces deux Capitaines, à ce que rapporte Tite-Live, vraysemblablement sur la foy de quelques monuments qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, ces deux Capitaines, dis-je, proposérent les premiers à ce Prince de traiter avec Persée : la négociation fut très-secrete. Du moins le Roy de Pergame, immédiatement après la levée du dernier de ces siéges, alla saluer le Consul, & le complimenta sur le progrès de ses armes en Macédoine. Eumenès prit ensuite la route de Pergame. Voilà, suivant toutes les apparences, la maniére dont Polybe racontoit ces divers événements. Tite-Live l'avoit copié à son ordinaire. Valérius-Antias prétendoit au contraire que les lettres réitérées du Préteur, n'avoient pû engager Eumenès à luy envoyer sa flotte. A l'entendre parler, le Roy de Pergame avoit quitté brusquement l'armée, mécontent de ce que le Consul avoit exigé qu'il occupât un camp séparé de celuy des Romains. Ce Prince ne s'en tint pas là ; il refusa aux instances de Marcius, la Cavalerie Gauloise dont les Romains avoient un extrême besoin.

Liv. lib. 44. cap. 13.

Quoy qu'il en soit, l'attachement d'Attalus à la République, ne se démentit pas un seul moment. Il demeura auprès du Consul, & le servit très-utilement en différentes occasions. Les Deputez du Sénat à l'armée, témoins de la conduite de ce Prince, en firent de magnifiques éloges ; ils la comparérent avec celle de son frere, dont les actions, pendant le cours de la campagne, marquoient & peu de zéle & peu de sincérité. Leur rapport finit par dire que la flotte de Pergame, comme si les vents seuls & le hazard eussent dirigé sa route, avoit paru & disparu. De la maniére dont s'expriment les Anciens,

il semble que dans tout ceci, la tendresse des deux freres ne souffrit aucune altération. Mais ni Tite-Live ni les autres ne nous disent point si Attalus eut quelque connoissance de ce qui s'estoit passé à Démétrias. Peut-estre Eumenès luy en fit-il un mystére, bien aise qu'il méritât de plus en plus l'amitié des Romains, & qu'en cas d'accident, les services de son frere suspendissent le ressentiment du Sénat. Je ne sçaurois néantmoins me persuader que le Roy de Pergame traitât de bonne foy avec celuy de Macédoine, & même je serois tenté de penser que ces deux Princes avoient envie de se tromper mutuellement. Persée n'eut garde d'abandonner une négociation que Cydas & Antimachus avoient si heureusement entamée. Cryphon vint de sa part à Pergame, sous prétexte de régler la rançon des prisonniers. Animé par le desir de réussir dans une commission de cette importance, il commença son discours à Eumenès, par établir que la nature avoit mis une espéce d'inimitié entre les villes libres & les Monarques. Il luy représenta ensuite que les Romains les attaquoient les uns après les autres, & qu'ils employoient les forces des Rois contre les Rois mêmes. Philippe, ajoûta-t-il, a succombé sous celles d'Attalus, & les vostres ont triomphé d'Antiochus. Maintenant vos armées & celles de Prusias combattent en faveur de Rome. Si une fois le royaume de Macédoine est détruit, l'Asie, par le droit du voisinage, n'excitera-t-elle pas la cupidité des Romains, ou plûtôt n'en sont-ils pas déja maîtres, par la quantité de villes ausquelles ils ont feint de donner la liberté? Aujourd'huy on recherche l'amitié de Prusias, la vostre est négligée, & Antiochus se voit arracher l'Egypte, dont ses conquêtes luy assûroient la possession. Des motifs si puissants doivent vous déterminer à contraindre les Romains de faire la paix, &, en cas de refus, de joindre vos armes à celles de Persée, & de regarder ces mêmes Romains comme des gens qui veulent anéantir toutes les Monarchies. Ces réflexions estoient solides & judicieuses, & je suis surpris qu'elles eussent échappé à la pénétration d'un Prince aussi éclairé que l'estoit Eumenès. L'esprit de vengeance luy avoit

Liv. lib. 4. cap. 24.

fermé les yeux sur ses propres intérêts; & uniquement dans la vûe de satisfaire sa haine contre Persée, il luy avoit suscité une guerre, qui, en le renversant du trône, alloit ébranler celuy de tous les autres Souverains. Mais le mal estoit fait, & le reméde presqu'impossible.

Les préparatifs que faisoit le Sénat, & la mauvaise conduite de Persée, annonçoient la ruine du royaume de Macédoine, & Eumenès estoit trop habile, pour épouser, dans de pareilles conjonctures, la querelle d'un Monarque si peu digne de la place qu'il occupoit. Cryphon eut beau faire, le Roy de Pergame ne voulut jamais entendre parler d'une ligue offensive & défensive contre les Romains. C'estoit le premier article des instructions de l'Ambassadeur. Le second concernoit la paix, & ce Prince fut beaucoup plus traitable sur celuy-là. Il estoit bien informé que Persée la souhaitoit ardemment, & il croyoit s'estre apperçû que le Sénat estoit las d'une guerre qui jusqu'alors n'avoit pas esté fort heureuse. Eumenès persuadé que sa médiation seroit agréable aux deux partis, & que la conclusion de la paix luy feroit un honneur infini auprès de toutes les Puissances, laissa Cryphon se flater de l'espérance de réussir dans cette partie de sa négociation. Celuy-ci redoubla ses instances, & Eumenès promit à la fin de travailler à la réconciliation de Persée avec les Romains; il s'engagea même à ne leur fournir ni troupes ni vaisseaux, mais à condition qu'on luy feroit compter quinze cens talents, en reconnoissance de ses bons offices; & la preuve, dit-il, que j'agis avec sincérité, c'est que je suis prêt à donner des ostages. On convint qu'ils seroient envoyez dans l'Isle de Créte.

Cryphon se voyoit à la veille de conclurre, lorsque Persée, qui ne pouvoit se résoudre à sacrifier une somme si considérable, fit naître de nouvelles difficultez. Quoyque d'abord il eût accepté la proposition, il prétendit que la signature de la paix avec les Romains, devoit précéder le payement des quinze cens talents; & il offroit, pour la sûreté de sa parole, de les déposer à Samothrace. Eumenès comprit aisément qu'on cherchoit à l'amuser. L'Isle de Samothrace estoit une

dépendance du royaume de Macédoine; & comment dans la suite forcer Persée à remplir ses engagements? En vain Eumenès se réduisit à demander qu'on luy remît entre les mains une partie de la somme, Cryphon avoit ordre de ne se point relâcher. Ainsi finit une négociation qui sera un monument éternel de la mauvaise foy & de l'avarice sordide de ces deux Princes.

Le seul avantage que Persée tira de ces conférences, fut de rendre son ennemi suspect aux Romains. A la vérité, Eumenès avoit eu la précaution d'avertir le Consul de l'arrivée de Cryphon à sa Cour. Le rachat des prisonniers estoit l'unique objet de cette Ambassade. C'est ce que le Roy faisoit insinuer à Marcius; mais ni le Sénat ni luy, ne prirent point le change. Les fréquentes dépêches qui venoient de Macédoine, & les audiances qu'on accordoit à l'Ambassadeur, parurent à tout le monde cacher des mystéres dont la République avoit de justes raisons de s'allarmer. On ne douta plus qu'Eumenès n'eût formé le dessein de trahir la cause commune. L'amitié des Romains se changea en haine, & depuis ils embrassérent avidement toutes les occasions qui se présentérent de luy causer de l'inquiétude & des mortifications. Paul Æmile prit à peu près dans ce temps-là le commandement de l'armée Romaine; & Persée qui ne voyoit plus de jour à un accommodement, envoya dans les Cyclades, quarante-cinq de ses vaisseaux, pour escorter les barques destinées à transporter des bleds en Macédoine. Trente-cinq bâtiments d'Eumenès, tenoient alors la mer. Ils estoient chargez de la Cavalerie Gauloise qui devoit aller joindre Attalus. Anténor, Amiral de la flotte Macédonienne, les ayant apperçûs, fit force de voiles. Ceux de Pergame qui ne s'imaginoient pas même que les ennemis fussent en mer, les reconnurent un peu tard, & se retirérent avec précipitation, les uns à Chio & les autres à Erythrée. Anténor poursuivit vivement les premiers, les atteignit à la descente, tua sept cens hommes, & fit deux cens prisonniers. La joye qui se répandit en Macédoine, à la nouvelle de ce petit avantage, ne fut pas de longue durée,

Liv. lib. 44. cap. 28.

Paul

Paul Æmile quelque temps après défit Persée, & mit fin à un Empire qui subsistoit avec tant de gloire depuis un si grand nombre d'années. On vit alors arriver à Rome des Ambassadeurs de presque toutes les Puissances, qui venoient féliciter le Sénat sur un événement dont la plûpart d'elles estoient véritablement consternées. Je ne place point Attalus dans ce rang. Le Consul estoit extrêmement satisfait des services de ce Prince; & les principaux Officiers, témoins de sa valeur, s'empressérent à luy donner des marques de leur estime pendant le séjour qu'il fit à Rome: Ce qui suppose qu'ils estoient de retour de l'armée, & par conséquent l'arrivée d'Attalus dans cette ville doit nécessairement se rapporter à la seconde année de la cent cinquante-troisiéme Olympiade.

Le motif de ce voyage estoit de congratuler les Romains, d'obtenir du Sénat les récompenses que son zéle luy avoit méritées, & d'implorer l'assistance de la République contre les Gaulois, qui désoloient le royaume de Pergame. On luy prodigua les caresses & les honneurs; & quelques personnes luy insinuérent adroitement que la conduite peu sincére d'Eumenès avoit excité l'indignation de tous les membres de la République, & que le Peuple Romain, bien loin de luy accorder de nouvelles graces, estoit dans la disposition de le priver de celles qu'il tenoit de sa libéralité. Profitez d'une circonstance si favorable, ajoûtérent-ils, le Sénat est charmé de votre fidélité, & il ne vous refusera aucune des demandes qui tourneront au désavantage d'un Prince sur l'amitié duquel on ne sçauroit desormais compter. Des discours si artificieux réveillérent dans le cœur d'Attalus, des mouvements d'ambition que la tendresse fraternelle avoit étouffez jusqu'alors. Ceux qui travailloient à le séduire, estoient la plûpart gens de la premiére considération: sûr d'en estre puissamment appuyé, il leur promit de parler dans le Sénat conformément aux avis dont ils avoient bien voulu l'honorer. Eumenès avoit prévû ce qui pouvoit arriver; & persuadé que les esprits les plus modérez ne sont point à l'épreuve de certaines

Polyb. p. 914. exc. p. 130. Liv. lib. 45. cap. 19.

séductions, il avoit engagé le Médecin Stratius à passer en Italie, quelques jours après le départ d'Attalus.

C'estoit un homme de tête, capable des plus importantes affaires, & qui, à une rare prudence, joignoit le talent de ramener à ses propres sentiments, ceux mêmes qui en paroissoient les plus éloignez. Un Courtisan tel que nous venons de le décrire, eut bientôt démêlé les plus secretes pensées du Prince; mais ce ne fut pas sans peine qu'il le désabusa de ces flateuses espérances qui l'occupoient tout entier. Il luy remontra que le diademe & le nom de Roy seul, mettoient quelque différence entre Eumenès & luy; que son autorité estoit respectée dans toute l'étendue de l'Empire, à l'égal de celle du Souverain; que son frere n'avoit pas d'enfants, qu'il estoit infirme, & qu'une si belle succession le regardoit incontestablement. Examinez la situation où le royaume se trouve maintenant, continua-t-il, la Maison Royale bien unie, arrêtera difficilement la fureur des Gaulois. Si la discorde vient au secours de l'ennemi, ç'en est fait de la Monarchie, Eumenès perdra infailliblement ses Etats, & vous serez, vous & vos freres, exclus à jamais d'une couronne qui doit bientôt vous appartenir. Ces raisons estoient sans replique; & Attalus qui en sentit toute la force, se borna dans son audience à complimenter le Sénat sur la défaite de Persée, à représenter en peu de mots la vivacité de son zéle dans le cours de cette guerre, & à implorer l'assistance de Rome contre les Gaulois. Il finit par supplier la compagnie de le mettre en possession des villes d'Æmus & de Maronée.

Le silence d'Attalus par rapport au partage du Royaume, surprit extrêmement le Sénat. On s'imagina d'abord que ce Prince avoit jugé à propos de ne s'ouvrir sur une affaire si délicate, que dans des conférences particuliéres, & là-dessus on luy répondit que la République envoyeroit des Ambassadeurs en Asie, & qu'elle luy accorderoit avec joye les places qu'il avoit demandées. On luy fit ensuite des présens superbes & magnifiques. Cependant il partit de Rome sans prendre congé de personne, & les Romains, fâchez de se voir frustrez de

leurs espérances, déclarérent qu'Ænus & Maronée jouiroient désormais de la liberté. Attalus arriva à Pergame dans des conjonctures où sa présence estoit très-nécessaire. Les Gaulois, comme on a pû le remarquer, s'estoient soustraits à la domination d'Eumenès. La révolte de ces barbares éclata vers la fin de la premiére année de la cent quarante-troisiéme Olympiade. Que ce soit là la véritable époque, la preuve s'en tire du voyage qu'Attalus fit en Italie. Il y aborda dans les premiers mois de l'année suivante, & pria le Sénat de réprimer par son autorité la fureur des Gaulois. La crainte de Rome, plus que la puissance d'Eumenès, les avoit jusqu'alors contenus dans le devoir. La mésintelligence entre ce Prince & la République, enhardit ces peuples; ils coururent aux armes & remportérent une victoire signalée sur Eumenès.

Polybe & Tite-Live assûrent en termes formels, que cette disgrace précéda l'Ambassade d'Attalus. Ne seroit-ce pas de la bataille dont il s'agit, qu'on doit entendre un endroit de Polyænus, dans lequel il est dit qu'Eumenès obligé, à cause de sa mauvaise santé, de se faire porter dans une litiére, & prêt à tomber entre les mains des Gaulois, qui le poursuivoient vivement, ordonna à ses gens de gagner la coline prochaine, & d'y rester? L'ennemi persuadé que le Roy n'auroit pas pris le parti de s'arrêter là, s'il n'avoit esté soûtenu de quelques corps de troupes cachées dans les environs, crut qu'il y auroit de la témérité à s'engager plus avant. Une si belle campagne releva les espérances des Gaulois, qui rentrérent dans les Etats de Pergame dès le commencement du Printemps. Il est à présumer que la présence de Licinius empêcha que les deux armées n'en vinssent à une action décisive. Le Sénat l'avoit envoyé en Asie immédiatement après le départ d'Attalus. Qu'on ne s'imagine pas qu'en cela les Romains eussent eu égard aux priéres de ce Prince; le désir seul de se venger d'Eumenès, les animoit. L'Ambassadeur avoit ordre, à ce que Polybe conjecture, d'entretenir une division qui diminueroit considérablement les forces de l'une & de l'autre de ces Puissances.

Polyb. p. 918. *Liv. lib. 45. cap. 19.*

Polyæn. pag. 398.

Liv. lib. 45. cap. 34.

Polyb. p. 920.

Licinius néantmoins, dans la vûe de sauver en quelque sorte les apparences, fit consentir les parties à n'exercer pendant l'hiver aucun acte d'hostilité. Eumenès n'assista point à la plûpart de ces conférences. Il apprit dans ce temps-là même que Prusias estoit à Rome. Son génie artificieux & intrigant le fit trembler. De nouvelles accusations auroient achevé de luy aliéner l'esprit des Romains. La nécessité de regagner leur confiance, l'obligea de s'embarquer. Le Sénat averti de son départ, s'assembla extraordinairement, & presque tout le monde opina à ne luy point accorder d'audience. Si on permet à ce Prince de se justifier, disoit-on, & qu'après l'avoir entendu on luy déclare franchement que ses raisons ont paru insuffisantes à la Compagnie, ne sera-ce pas avouer à la face de tout l'Univers, que la sagesse & le discernement n'ont eu aucune part à ce nombre prodigieux de bienfaits dont on a comblé Eumenès? Supposons au contraire que par des respects purement humains, on luy fasse une réponse favorable, ne nous reprochera-t-on pas d'avoir trahi & la vérité & les intérêts de la République? Cet avis prévalut; la difficulté estoit de trouver des adoucissements à un refus dont la dureté retomberoit sur les Romains mêmes. On délibéra, & il fut arrêté que sans différer on publieroit un décret par lequel l'entrée de Rome seroit désormais défendue à tous les Souverains.

Polyb. p. 928. Liv. Epist. lib. 46.

Cependant Eumenès arriva à Brindes; on luy députa sur le champ un des Questeurs. Il remit le décret à ce Prince, & après l'avoir pressé de luy déclarer les motifs de son voyage, il luy ordonna de la part du Sénat, de sortir de l'Italie incessamment. Eumenès répondit qu'il n'avoit rien à demander à la République, & reprit le chemin de ses Etats. La nouvelle d'un affront si sanglant se répandit bientôt par toute l'Asie. Les ennemis d'Eumenès se multipliérent, au grand contentement des Romains, dont la politique avoit armé tant de peuples contre le royaume de Pergame. Il ne sera point inutile de remarquer ici que ces événements doivent se rapporter à la troisiéme année de la cent cinquante-troisiéme

Olympiade. Eumenès tomba malade pendant l'hiver de la même année, & se reposa vraysemblablement sur Attalus, du soin de travailler aux préparatifs de la campagne prochaine. Les Gaulois, dès que la saison le permit, s'avancérent jusqu'à Synnade, & l'armée de Pergame se posta dans les environs de Sardis.

Liv. lib. 45. cap. 34.

Licinius qui continuoit toûjours à faire les fonctions de médiateur, se transporta au camp des Gaulois, accompagné d'Attalus. Lorsqu'ils en furent proche, il conseilla à ce Prince de n'y point entrer, de crainte que sa présence n'aigrît les esprits. C'estoit un prétexte, il auroit esté de trop dans une conférence où l'Ambassadeur se proposoit uniquement d'allumer de plus en plus le feu de la division. Il y réussit parfaitement; & de retour à Sardis, il dit à Eumenès que ces barbares, moins traitables encore que par le passé, avoient refusé avec dédain de se prêter à un accommodement. On fut étonné que les Gaulois eussent marqué si peu d'égards pour la médiation des Romains : médiation qui avoit terminé en un seul instant les différends d'Antiochus & de Ptolémée, les deux plus puissants Monarques qui fussent alors. Mais le mauvais succès de la négociation de Licinius n'intimida point Eumenès; il l'avoit prévû de loin, & à la tête d'une belle armée, il se voyoit en estat de conjurer la tempête qui le menaçoit. Je serois même tenté de croire qu'il remporta sur les Gaulois, quelques avantages considérables; car on lit dans Polybe, que ces peuples peu de temps après envoyérent des Ambassadeurs à Rome. Ils obtinrent du Sénat la liberté de se gouverner dans la suite par leurs propres loix, à condition néantmoins de ne plus faire de course sur le territoire de leurs voisins. Il disposoit dans cette occasion, d'un bien qui appartenoit à Eumenès par droit de conquête.

Polyb. p. 981.

La Galatie, depuis quelques années, faisoit partie du royaume de Pergame, & elle auroit esté contrainte de subir le joug de nouveau, si les Romains, jaloux de la grandeur d'Eumenès, n'avoient arrêté le progrès de ses armes. On eut soin de l'instruire des intentions du Sénat sur le chapitre des

Gaulois. Ce Prince ne s'y conforma qu'en partie; à la vérité, les actes d'hostilité cessérent, mais en revanche, les créatures qu'il avoit dans le pays, y semérent, à son instigation, le trouble & le désordre, & les partisans de Rome y essuyoient
Polyb. p. 932. tous les jours des mortifications. Polybe du moins nous apprend que ce fut-là un article des plaintes que les Ambassadeurs de Prusias à Rome avoient ordre de former contre le Roy de Pergame. Ils l'accusérent outre cela, de s'estre emparé de quelques places dépendantes de la Bithynie, & d'avoir, à l'insçû des Romains, conclu une ligue avec Antiochus. Les Députez des Gaulois, de la ville de Selge & de plusieurs autres Etats, répétérent les mêmes choses. Attalus & Athénée
Polyb. p. 936. estoient à Rome, le Sénat voulut les entendre; ils y vinrent, répondirent solidement aux objections de leurs adversaires, & la Compagnie détrompée, les combla d'honneurs. Il fut décidé néantmoins que Caius Sulpicius & Manius Sergius passeroient en Asie, & que là ils examineroient si le bruit qui couroit d'une ligue entre Eumenès & Antiochus, avoit quelque fondement.

Il auroit esté contre la prudence, de ne point approfondir une accusation à laquelle les liaisons de ces deux Princes don-
Appian. tom. 1. pag. 187. noient un air de vérité. Antiochus, au rapport d'Appien, estoit redevable de la couronne à Eumenès, & ils avoient l'un & l'autre de justes sujets de n'estre pas contents de la République. Il résulte de tout ce que l'on vient de dire, que le Sénat nomma les Députez en question du vivant d'Antiochus, dont la mort tombe constamment sur la premiére année de la cent cinquante-quatriéme Olympiade; & dessors M. de Valois a eu tort de placer le départ de Caius Sulpicius sous le Consulat de Tibérius Gracchus & de Juventius Thalna, il y avoit plus d'un an que Démétrius estoit sur le trône. Au reste, jamais homme ne fut moins digne de la confiance du Sénat. Vain naturellement, il s'imagina que chagriner Eumenès luy frayeroit le chemin à une haute réputation. A
Polyb. exc. p. 145. peine eut-il mis le pied en Asie, qu'il fit afficher dans toutes les villes, que ceux qui auroient à se plaindre du Roy de

Pergame, vinssent à un jour marqué le trouver à Sardis. On y accourut de toutes parts, & Sulpicius plaça dans le Gymnase sa Chaise Curule, & écouta avec ostentation pendant dix journées entiéres, les horreurs & les infamies qu'il plut à chacun de débiter contre ce Prince.

Des procédez si extravagants ne firent honneur ni à l'Ambassadeur ni à la République, & le Sénat estoit trop modéré, pour ne pas faire là-dessus à Eumenès quelqu'espéce de satisfaction. Les Historiens cependant qui sont parvenus jusqu'à nous, gardent un profond silence, & sur cet article, & sur plusieurs autres événements qui ont dû précéder la mort de ce Prince. Il vécut encore près de huit ans, & plus de seize, si l'on adopte le calcul de Strabon, qui donne quarante-neuf ans de regne à Eumenès. *Strab. p. 926.* Mais je crois ce sentiment insoûtenable, car Attalus estoit déja sur le trône, lorsque la défaite de ses troupes par celles de Prusias, l'obligea d'envoyer Athénée son frere implorer l'assistance du Peuple Romain, & ce Prince, selon Polybe, arriva en Italie sous le Consulat de Marcius, qui concourt avec la premiére année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Il s'ensuit de-là qu'Eumenès avoit déja terminé sa carriére, & peut-estre même dès l'année précédente; car Attalus, à ce que dit Polybe, signala son avénement à la couronne par le rétablissement d'Ariarathès Roy de Cappadoce. *Polyb. p. 959.* Or le rétablissement de ce Prince est antérieur au Consulat de Marcius, Tite-Live le déclare formellement, & le texte de cet Auteur établit avec évidence, si je ne me trompe, que la mort d'Eumenès doit se rapporter à la derniére année de la cent cinquante-cinquiéme Olympiade. *Liv. Epit. lib. 47.*

Il aima les Lettres ainsi que ses prédécesseurs, augmenta considérablement la Bibliothéque de Pergame, & plusieurs Sçavants ressentirent les effets de sa générosité. *Diog. Laërt. pag. 303.* Il en fut payé sans doute par de magnifiques éloges, & on ne sçauroit nier qu'il ne les méritât à plus juste titre qu'aucun des Souverains qui regnoient alors. Polybe sera mon garant. Voici comme il s'explique sur le chapitre d'Eumenès. *Polyb. exc. p. 167.* « Eumenès, dit-il, quoyque d'une complexion extrêmement délicate, suppléa »

» à la foiblesse du corps par la vigueur & les lumiéres de l'esprit.
» Il ne fut inférieur à aucun des Monarques de son temps dans
» les choses ordinaires, & il les surpassa tous dans les grandes.
» Quelques villes peu considérables formoient, avant luy, le
» royaume de Pergame, & il en étendit les bornes au point,
» qu'il ne le céda à aucun des Empires les plus florissants qui
» subsistassent alors. Un si haut dégré d'élévation fut moins
» l'ouvrage du hazard & de la fortune, que de la pénétration,
» du travail & de l'activité d'Eumenès. Avide de gloire, il
» donna avec plus de profusion qu'aucun autre Prince, des mar-
» ques de sa libéralité, & aux villes Grecques & à plusieurs par-
» ticuliers. Il sçut maintenir dans l'obéissance & dans la subordi-
» nation ses trois freres, tous à la fleur de leur âge. Ils faisoient
» auprès de luy la fonction de gardes, & travailloient de concert
à l'affermissement de l'autorité royale. » Les exemples d'une union si parfaite sont très-rares dans l'Histoire. Ces derniéres paroles me rappellent le souvenir d'une maxime de ce Prince, qui se lit dans le Recueil d'Antonius Melissa. « Si mes freres,
» disoit-il, me traitent en Roy, je les traiteray en freres; s'ils me traitent en freres, je les traiteray en Roy. »

Anton. Meliss. pag. 175.

RECHERCHES

RECHERCHES SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

TROISIEME PARTIE.

Assemblée publique. 15. Novemb. 1735.

LE testament d'Eumenès & les vœux des Peuples élevérent Attalus sur le trône de Pergame. Le Roy deffunt, à la vérité, avoit laissé un fils, mais il estoit à peine sorti de l'enfance, & les besoins de l'Etat demandoient un Prince capable, par son habileté, de détourner les malheurs dont la Monarchie estoit menacée. Démétrius & Prusias en méditoient la conquête, & les autres Souverains de l'Asie estoient prêts à seconder les efforts de ces deux Puissances. Enfin, tout concouroit à la décadence de la maison des Attalides. Les Romains, autrefois leur plus ferme appuy, les abandonnoient à la mercy de tant d'ennemis; & Ariarathès, le seul qui eût refusé constamment de se détacher des intérêts d'Eumenès, fuyoit devant Oropherne, que les armes victorieuses de Démétrius avoient mis en possession de la Cappadoce. Telle estoit la situation des affaires à la mort d'Eumenès. Il auroit esté dangereux de mécontenter Attalus dans de pareilles conjonctures. Eumenès, qui en sentoit toutes les conséquences, le déclara son successeur. Un choix si judicieux fut le salut de la patrie. La valeur du nouveau Monarque, sa générosité & sa modestie luy avoient concilié l'amitié des plus illustres Citoyens de Rome, & bientôt, par leur crédit, il regagna la confiance du Sénat. Il est certain que les intrigues de cette Compagnie avoient suscité à Eumenès le nombre prodigieux d'ennemis qui le traversérent pendant les derniéres années de son regne.

Le commencement de celuy d'Attalus tombe sur la fin de la cent cinquante-cinquiéme Olympiade. Ce fut à peu-près

dans ce temps-là qu'il s'unit avec Stratonice veuve d'Eumenès. L'amour eut bien autant de part à ce mariage, que le desir d'exécuter le testament de son frere. On a vû cy-dessus que sur les bruits qui se répandirent en Asie de la mort de ce Prince, Attalus fit proposer à la Reine de l'épouser. Soit tendresse de sa part, soit ambition, elle se rendit, sans balancer un moment, aux empressements de son beau-frere. Eumenès, à ce que rapportent quelques Auteurs, sçut dissimuler le chagrin que devoit luy causer une conduite si peu réguliére; & parvenu à la fin de sa carriére, il disposa en faveur d'Attalus, & de son royaume & de sa femme. La politique dirigea cet arrangement, & Eumenès se flata que la reconnoissance de son frere & les soins de la Reine, placeroient un jour sur le trône le fils qu'elle luy avoit donné. Les vûes secretes du Roy de Pergame sembloient d'autant plus justes, que Stratonice estoit d'un âge à ne plus espérer d'enfants. Ses noces furent célébrées la premiére année de la cent quarante-huitiéme Olympiade. Elle avoit alors treize ans au moins, & quarante-cinq par conséquent, lorsqu'Attalus l'épousa. Si l'on écoute Plutarque, ce Prince eut plusieurs enfants de Stratonice, dont il ne voulut élever aucun, & par reconnoissance & par respect pour la mémoire de son prédécesseur. Mais, à parler vray, une action si barbare est peu croyable de la part d'un Monarque de qui les Anciens vantent la douceur, l'humanité & le bon naturel.

Cependant on travailloit sans relâche aux préparatifs nécessaires pour le rétablissement d'Ariarathès. Les insinuations de Démétrius n'avoient pû le séparer du parti des Attalides; & sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Souverains, il s'excusa de s'unir par un mariage, avec la Princesse de Syrie. Le pere ressentit vivement cet affront. Résolu de s'en venger avec éclat, il entra dans la Cappadoce. Les partisans d'Oropherne se joignirent à luy; & Ariarathès abandonné de ses propres sujets, fut contraint de mandier le secours des Puissances étrangéres. En vain il implora l'assistance des Romains. Eumenès vivoit encore, & le Sénat se faisoit un plaisir secret

de se mortifier en la personne d'un Prince avec lequel il avoit des liaisons si étroites. La gloire de remettre Ariarathès en possession de ses Etats estoit réservée à Attalus. L'honneur & l'intérêt l'invitoient également à une entreprise si généreuse; je dis l'intérêt, parce que les forces de la Cappadoce unies à celles de Pergame, luy donnoient un grand avantage sur les ennemis qui avoient juré la perte de sa Maison.

Dans le dessein de les prévenir, il avoit employé une partie de l'hiver à grossir considérablement son armée; & dès que la saison le luy permit, il marcha contre Oropherne. La mauvaise conduite de ce Prince avoit aliéné les esprits des Cappadociens. La défection fut générale, & l'usurpateur obligé de se dérober par une prompte fuite, au juste ressentiment d'Ariarathès, alla de nouveau chercher un asyle dans la Cour de Démétrius. On lit dans Tite-Live qu'Ariarathès *Liv. Epit. lib. 46.* fut redevable aux Romains de son rétablissement, & ce récit se trouve en quelque maniére appuyé du témoignage d'Appien. Selon luy, le Sénat ordonna qu'Oropherne & son rival *Appian. tom. 1. pag. 182.* gouverneroient conjointement le royaume de Cappadoce. Je doute néantmoins que le fait soit véritable. Voici la raison sur laquelle je me fonde. Polybe, témoin oculaire de ce qui *Polyb. p. 958.* se passoit alors, assûre dans un endroit de ses ouvrages, que le Sénat avoit écouté peu favorablement les représentations d'Ariarathès; & dans un autre, il déclare qu'Attalus avoit signalé son avénement à la couronne par la conquête de la Cappadoce. Il faut avouer que ces deux narrations ne se ressemblent guéres. Pour moy je pense que le plus sûr est de s'en tenir à l'autorité de Polybe.

Au reste, ce premier exploit d'Attalus tombe sur le commencement de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Il est constamment antérieur à la guerre qu'il eut à soûtenir contre Prusias. Or ce fut dans le cours de la premiére année de cette Olympiade-là même, que les Généraux Bithyniens défirent les troupes de Pergame; Polybe en fournit la preuve. Il insinue que les Ambassadeurs d'Attalus qui vinrent à Rome se *Idem p. 960.* plaindre des injustes procédez de Prusias, furent introduits

dans le Sénat par le Préteur Aulus Posthumius; & Posthumius, au rapport de Cicéron, exerça cette Magistrature sous le Consulat de Publius Cornélius Scipion & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. L'invasion de la Cappadoce fit éclater les desseins de Prusias. Il luy estoit important de ne pas souffrir qu'on accablât Oropherne, ennemi irréconciliable des Rois de Pergame. La promptitude avec laquelle Attalus conduisit cette expédition, déconcerta les mesures du Bithynien & de la République de Selge son alliée. Le mécontentement des Cappadociens estoit général, & à l'approche d'Ariarathès, tous les peuples retournérent sous l'obéissance de leur ancien maître.

Cicer. Acad. Quæst. lib. 5. cap. 45.

Une révolution si subite donna le temps à Attalus de repasser dans ses Etats, & d'en couvrir les frontiéres. Prusias vint l'y chercher, & remporta sur luy une victoire des plus complettes. L'endroit près duquel les deux armées combattirent, se nommoit *les Têtes de Bœuf*, à ce que prétend Estienne de Byzance. On ignore aujourd'huy le lieu où cette ville estoit située, & cela, parce que le livre de Polybe où estoit décrite cette fameuse bataille, ne subsiste plus maintenant. Il en reste néantmoins quelques fragments, & ces fragments nous apprennent qu'immédiatement après cet échec, Athénée se rendit à Rome accompagné de Lentulus. Malgré les efforts des Ambassadeurs qu'Attalus avoit envoyez à Rome au commencement de la guerre, le Sénat ne doutoit point que ce Prince ne fût l'aggresseur, & il n'estoit pas de l'intérêt de la République, que déja maître de tant de pays, il s'aggrandit encore aux dépens de ses voisins.

Steph. p. 231.

Polyb. p. 959.

Cependant Lentulus vint à bout de dissiper les ombrages du Sénat. On dépêcha sur le champ Claudius Cento, Lucius Hortensius & Caius Auruncuiéius, avec ordre de travailler à rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Toutes leurs représentations ne produisirent aucun effet. Prusias, que les succès de la campagne passée avoient enorgueilli, ne voulut point entendre parler d'accommodement.

La conquête du royaume de Pergame luy paroîssoit infaillible. Irrité au dernier point de ce que les Romains vouloient la luy enlever, il ne consulta plus que son ressentiment, se mit en marche, & vint investir la capitale des Etats d'Attalus. Les Députez de Rome s'y estoient enfermez avec ce Prince, dans l'espérance apparemment que Prusias respecteroit en leur personne la majesté de la République. Ils se trompérent, le Roy de Bithynie ne balança pas un instant à former ses attaques.

C'est ainsi que Polybe raconte le fait. M. de Valois luy fait dire, dans sa Traduction, que Prusias emporta la place d'assaut; je ne puis néantmoins adopter le sentiment de ce docte Critique, il me semble diametralement opposé au texte même de l'Historien. On y lit premiérement, que Prusias, après un sacrifice fait à Esculape, se retira dans son camp; que le lendemain il dépouilla le temple de ce Dieu des riches ornements qui y estoient consacrez, & qu'ensuite il fit diverses tentatives sur la ville de Pergame. A quoy bon ces tentatives, si le Roy de Bithynie avoit esté maître de cette importante forteresse? En second lieu, Polybe témoigne qu'elle essuya plusieurs assauts, & que la maniére dont ce Monarque s'y comporta, ne donna pas une haute idée de sa valeur & de son habileté. Il s'ensuit de-là assez clairement, que la vigoureuse résistance des Pergameniens fit échouer les efforts de l'ennemi. Enfin, Attalus défendoit en personne sa capitale, & si elle eût esté prise, je ne vois pas comment il auroit pû éviter de tomber entre les mains de Prusias. Le silence des Historiens sur un événement si remarquable, & les preuves que je viens de rapporter, ne sont point compatibles avec la traduction de M. de Valois. Je diray plus, c'est que les paroles de Polybe, dans l'endroit dont il s'agit, signifient seulement que les troupes de Bithynie arrivées près de Pergame, en entreprirent le siége. Les impiétez commises dans le temple d'Esculape, ont causé probablement la méprise de M. de Valois; il a cru que cet édifice estoit dans la ville même. En effet, deux Ecrivains célébres paroissent l'insinuer,

Polyb. exc. p. 169.

Pauf. p. 278. sçavoir, Pausanias & Serenus Sammonicus. Voici les vers de ce dernier:

Samm. verf. 3.
Tuque potens artis, reduces qui tradere vitæ
Nosti, atque in Cœlum Manes revocare sepultos,
Qui colis Ægeas, qui Pergama, quique Epidaurum.

Mais les expressions ni de l'un ni de l'autre de ces Auteurs, ne doivent point estre prises à la rigueur. Les bâtiments voisins des villes sont d'ordinaire censez en faire partie. Il est constant, par exemple, que le temple d'Esculape dont parle Sammonicus, estoit à quelque distance d'Epidaure. Je ne crains pas d'avancer la même chose de celuy de Pergame, & cela, fondé sur le passage de Polybe allégué cy-dessus; du moins il ne me semble souffrir aucune difficulté. Je ne dois pas obmettre icy une remarque de Plutarque, qui seule décideroit la question. Il prétend que les Grecs plaçoient rarement dans l'enceinte des villes, les temples dédiez à Esculape, & j'ay bien de la peine à me persuader que les Pergameniens se soient écartez d'un usage reçu presque généralement.

Plutarch. tom. 2. pag. 286.

Les excès de Prusias leur inspirérent un nouveau courage. Ils se flatoient que les Dieux outragez ne laisseroient pas impunis des attentats si scandaleux, & il est vray que depuis ce temps-là, toutes les entreprises du Roy de Bithynie tournérent à sa confusion. Las de se consumer inutilement devant les murs de Pergame, il alla se rabbattre sur Elée. Sosander, un des Généraux d'Attalus, l'avoit prévenu. Il soûtint avec beaucoup de bravoure les attaques réiterées des Bithyniens, qui, forcez de lever le siége, marchérent à Thyatire. Prusias aigri de tant de mauvais succès, s'en prit aux Dieux mêmes, & réduisit en cendres les temples de Diane & d'Apollon, qui se rencontroient sur sa route. La vengeance, dit Polybe, suivit de près. La faim & la dyssenterie désolérent son armée, & il n'échappa que très-peu de soldats à la fureur de ces deux fléaux. Une disgrace n'arrive presque jamais seule. Claudius Cento & ses Collégues de retour à Rome, firent un portrait odieux de la conduite que Prusias avoit tenue à leur égard.

Le Sénat, qui, depuis la défaite de Persée, traitoit en maître les Princes alliez, vit avec chagrin que le Roy de Bithynie, sans respecter la médiation de la République, avoit voulu profiter de ses avantages. Il estoit à craindre que l'impunité n'enhardît quelque Monarque entreprenant à s'aggrandir aux dépens de ses voisins, & qu'insensiblement il ne se formât en Asie une puissance capable d'arrêter les progrès des armes Romaines.

Ces réflexions estoient solides. Elles firent de vives impressions sur la plûpart des Sénateurs. On envoya de nouveaux Députez, ils estoient au nombre de dix, & tous gens de la premiére distinction. La rigueur de la saison ne retarda point leur départ. Polybe place leur entrevûe avec Attalus, vers la fin de l'hiver. Il se préparoit à rentrer dans le pays ennemi, le nombre de ses soldats, la beauté de ses troupes, & les secours d'Ariarathès & de Mithridate, le mettoient en état de réparer les pertes de la campagne précédente. Ce Prince néantmoins, à la priére des Romains, voulut bien suspendre sa marche. Restoit le plus difficile de la négociation. Prusias estoit victorieux, & les Députez avoient ordre de l'obliger à conclurre la paix, à des conditions extrêmement désavantageuses. La plûpart furent rejettées. Anicius & ses Collégues, rebutez de contester vainement, luy déclarérent que la République renonçoit à son alliance, & partirent sur le champ. Une retraite si précipitée luy causa des frayeurs mortelles, il courut après les Ambassadeurs, & par des soûmissions qui dégradoient la Majesté Royale, il s'efforça de les calmer. Supplications, bassesses, tout fut inutile. Anicius se rendit au camp d'Attalus, & là on convint que ce Prince, content de défendre ses frontiéres, n'attaqueroit point les pays dépendants de la Bithynie.

Polyb. p. 964.

C'est ainsi que les Romains, sous le nom spécieux de médiateurs, établissoient une espéce d'équilibre entre les Souverains. Il estoit mal-aisé que des vûes si intéressées échappassent à la pénétration du Roy de Pergame. Mais comment briser des fers que les autres Potentats s'empressoient à recevoir?

D'ailleurs, tout cédoit en luy à l'envie d'humilier Prusias, & les Députez servoient Attalus au gré de ses desirs. Ils se partagérent, & allérent de ville en ville solliciter les peuples à se déclarer en faveur de ce Prince. Le Sénat, sur la relation qu'Anicius à son retour luy fit des affaires de l'Asie, pensa sérieusement à y rétablir la tranquillité. Appius Claudius, Lucius Appius & Aulus Posthumius furent chargez de cette importante commission. La plûpart des difficultez se trouvérent applanies à leur arrivée. Athénée, avec une flotte composée de quatre-vingt vaisseaux, avoit désolé toutes les côtes du royaume de Bithynie. Prusias estoit naturellement timide, & ces disgraces jointes aux menaces des Romains, avoient achevé de l'accabler. Il ne contesta plus que foiblement les articles que les Députez luy proposérent, & la paix se fit entre
Polyb. p. 964. les deux Rois. Le traité portoit que Prusias livreroit incontinent à Attalus vingt vaisseaux; que dans vingt années il payeroit au Roy de Pergame la somme de cinq cens talents, & que les deux Monarques rentreroient chacun en possession des pays qui luy avoient appartenu avant le commencement de la guerre. On stipula encore dans ce même traité, qu'il dédommageroit les habitants de Méthymne, & ceux de quelques autres villes, des pertes que leur avoient causées les troupes de Bithynie; & les Arbitres les évaluérent à cent talents. Il y a bien de l'apparence que ces conditions ne satisfirent aucune des parties. Les Députez, conformément aux maximes de la République, en diminuant la puissance de Prusias, n'avoient point augmenté celle d'Attalus. Les bornes du royaume de Pergame estoient toûjours les mêmes. J'ay déja observé que la guerre dont on vient de parler, s'estoit allumée la premiére année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Pergame fut assiégée la seconde année, & la troisiéme la paix se conclut. Je conviens que Polybe ne marque nulle part la date précise de ces divers événements. Il est vray pourtant que de la maniére dont il les raconte, on ne sçauroit guéres leur assigner un ordre qui quadre mieux
Idem p. 967. avec les textes de cet Historien.

L'arrivée

L'arrivée du jeune Attalus à Rome, ſuivit de près celle des médiateurs. Il eſtoit fils d'Eumenès. Le Roy de Pergame luy devoit la couronne, & ce Prince, également généreux & reconnoiſſant, avoit toûjours eu deſſein de la faire paſſer ſur la tête de ſon neveu. Le moyen le plus infaillible de luy aſſûrer ſa ſucceſſion, eſtoit de mettre les Romains de bonne heure dans ſes intérêts. Il jugea ſagement que la République ſeroit flatée de la démarche que faiſoit l'héritier préſomptif du royaume de Pergame, que ſa préſence réveilleroit le zéle des anciens amis des Attalides, & contribueroit infiniment à luy en procurer de nouveaux. Attalus eut lieu d'eſtre content des égards & de la diſtinction avec laquelle on traita ſon neveu. Le Sénat ordonna qu'il ſeroit conduit le premier à l'audience. Il y ſupplia la Compagnie de luy accorder ſa protection, & le renouvellement des traitez faits avec ſes ancêtres. Ces demandes ne ſouffrirent aucune difficulté: on luy rendit, & en public & en particulier, tous les honneurs qui pouvoient convenir à un Prince à peine ſorti de l'enfance. La magnificence avec laquelle les villes Grecques le reçûrent à ſon retour, fit connoître à toute la terre combien le nom des Monarques de Pergame eſtoit cher à la Nation.

Cependant Attalus, conjointement avec Ariarathès, ravageoit le territoire de Priéne. Voici, ſuivant Polybe, quel fut le ſujet de la querelle. Oropherne avoit confié quatre cens talents aux habitants de cette ville; c'eſtoit le fruit des horribles vexations que l'uſurpateur avoit exercées dans le royaume de Cappadoce. Ariarathès, rentré en poſſeſſion de ſes Etats, prétendit que les quatre cens talents luy appartenoient légitimement. Les Magiſtrats de leur côté, repréſentérent à ce Prince que la loy des dépôts eſtoit une loy ſacrée & inviolable. En vain on employa les menaces; réſolus de tout ſacrifier à des engagements ſi reſpectables, ils remirent à Oropherne la ſomme qui eſtoit entre leurs mains. Ils auroient eu le temps de s'en repentir, ſi la ſatisfaction d'avoir rempli ſes engagements, ne ſoûtenoit les honnêtes gens au milieu des diſgraces les plus accablantes. Attalus, dont les Priéniens

Polyb. exc. p. 170.

avoient encouru l'indignation, aigrit Ariarathès, & les troupes des deux Rois firent d'affreux dégâts dans le territoire de Priéne. Les Romains & les Rhodiens intercédérent en faveur de cette République. Ariarathès fut inflexible, & les Priéniens, victimes de la probité, se virent contraints de subir les conditions qu'il plut au plus fort de leur imposer.

Le succès de cette guerre ne donnoit que de médiocres inquiétudes aux Princes liguez, un projet bien plus important les occupoit dans ce temps-là même, c'est-à-dire, la derniére année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Héraclide de Byzance avoit eu l'habileté de persuader au Sénat, qu'Alexandre Balas estoit fils d'Antiochus Epiphane; & les Romains, en conséquence, promirent à Alexandre de l'aider à remonter sur le trône de ses ancêtres. Attalus & Ariarathès n'avoient garde de laisser échapper une si belle occasion de perdre Démétrius, dont ils redoutoient & la puissance & la mauvaise volonté. Il ne la dissimuloit pas. Oropherne, quoyque comblé de ses bienfaits, estoit entré dans une conspiration que quelques Grands avoient tramée contre luy. Un si noir attentat méritoit la mort; Démétrius néantmoins s'estoit contenté de le confiner dans une prison. Il vouloit par-là tenir Ariarathès en respect. Le supplice d'Oropherne l'auroit délivré du seul concurrent qui fût en droit de luy disputer le royaume de Cappadoce. Tant de clémence ne s'accordoit guéres avec l'humeur de ce Prince naturellement cruel & sanguinaire. Attalus & son beau-frere n'eurent pas de peine à démêler les motifs d'une semblable conduite. Alors éclatérent les intrigues d'Héraclide & d'Alexandre Balas. Ces deux Monarques prirent hautement son parti; & je serois même tenté de penser, d'après Justin, que l'un & l'autre firent jouer les ressorts qui mirent le Sénat dans les intérêts de ce prétendu fils d'Antiochus Epiphane. Héraclide estoit un simple particulier, il avoit peu d'amis à Rome, ses discours n'en avoient point imposé à tout le monde, & il est fort vraysemblable que les partisants d'Attalus engagérent le Sénat à se déclarer en faveur d'Alexandre. A cette

Polyb. p. 968.

Just. lib. 35. cap. 1.

nouvelle plusieurs villes de Syrie se révoltérent ; & Alexandre, soûtenu des forces de l'Egypte, de Pergame & de Cappadoce, présenta la bataille à Démétrius. Ce Prince la gagna. Des commencements si malheureux, ne déconcertérent point les Alliez. Ils rassemblérent une armée encore plus puissante que la premiére. On en vint aux mains la seconde année de la cent cinquante-septiéme Olympiade. Alexandre vainquit son concurrent, & luy ôta la vie & la couronne. Joséphe, qui parle assez au long de cette guerre, ne fait aucune mention d'Attalus. Mais il est constant, & cela par les témoignages formels de Strabon & de Justin, que les secours de ce Prince ne contribuérent pas moins que ceux de Ptolémée, à dépouiller Démétrius du royaume de Syrie. *Strab. p. 926.*

Le Roy de Pergame, tranquille désormais de ce côté-là, forma le dessein de se défaire de Prusias, le seul ennemi qui luy restât alors. Nicoméde luy parut un sujet propre à servir sa passion. Il estoit l'aîné des enfants de Prusias, qui voyoit avec un extrême chagrin les peuples idolatres de ce jeune Prince. Le Roy de Bithynie estoit le plus défiant & le plus foible de tous les hommes. Un gouvernement dur & tyrannique, luy avoit ôté le cœur des peuples, & déja les mécontents jettoient les yeux sur Nicoméde. Ils jugeoient que l'ambition & sa propre sûreté l'engageroient à les délivrer de l'oppression. Prusias avoit des enfants d'un second lit, en faveur desquels il estoit résolu de renverser l'ordre naturel de la succession. La Reine, maîtresse absolue de son esprit, luy représentoit continuellement que la perte de Nicoméde devenoit desormais nécessaire, & que de-là dépendoit la tranquillité de l'Etat & la réussite de ses projets. Des conseils si pervers estoient très-conformes au caractére cruel & inhumain de Prusias. Il n'osa pas néantmoins sacrifier ouvertement Nicoméde à l'ambition de la Reine, & aux inquiétudes qui le dévoroient ; une action si barbare, en le rendant odieux aux Nations étrangéres, auroit achevé de pousser à bout la patience de ses sujets. Le parti le moins dangereux dans les circonstances présentes, estoit d'éloigner ce Prince. *Appian. tom. 1. pag. 299.*

Il l'envoya donc à Rome, persuadé que ce voyage luy fourniroit les moyens d'exécuter le noir complot qu'il méditoit à l'instigation de sa femme. Le Sénat reçut Nicoméde avec tous les égards dûs à l'héritier présomptif de la couronne de Bithynie, & bientôt la douceur & les belles qualitez de ce jeune Prince, luy acquirent l'estime des personnes les plus considérables de la République. Un accueil si distingué reveilla les injustes soupçons de Prusias. Il dépêcha Ménas en Italie, avec ordre d'obtenir, par le crédit de Nicoméde, la remise des sommes qui restoient à payer à Attalus, en vertu du traité dont il a esté parlé cy-dessus; & au cas que la négociation vînt à échouer, on avoit chargé l'Ambassadeur de se défaire du Prince de Bithynie, jusque dans les murs de Rome même.

On ne sçauroit nier qu'il n'y ait dans cette circonstance quelque chose de fort singulier, & je ne doute pas que bien des gens ne se fassent un scrupule de l'adopter sur le témoignage seul d'Appien. Un assassinat commis sous les yeux du Sénat, ne seroit pas demeuré impuni; & Prusias pouvoit-il espérer que les Romains, jaloux à l'excès de leur autorité, luy pardonnassent jamais une injure qui blessoit directement la dignité de la République? Il estoit & plus sage & plus prudent de rappeller Nicoméde, & de le faire perir dans quelque ville Grecque, ou même dans ses propres États. Il est pourtant vray que les passions, lorsqu'elles sont violentes, répandent d'épaisses ténébres dans des esprits d'ailleurs solides & éclairez. L'Histoire nous en a conservé un exemple mémorable dans la personne de Jugurtha. Quoyque grand politique, & plus habile, en tout genre, que Prusias, il osa immoler Massiva à sa fureur au milieu de Rome, & cela, sans avoir prévû auparavant les embarras où devoit le jetter une entreprise si peu mesurée. Il faut avouer que la ressemblance des faits justifie en quelque maniére la narration d'Appien.

Mais les particularitez que cet Auteur ajoûte immédiatement après, présentent des difficultez ausquelles il n'est pas aisé de répondre. Si on l'en croit, Prusias, dans la vûe de

mettre l'Ambassadeur en état d'exécuter plus sûrement ses intentions, le fit accompagner de quelques bâtiments & de deux mille soldats. Un cortége si nombreux devoit naturellement faire naître des soupçons. Nicoméde connoissoit les sentiments du Roy à son égard, & les soldats dont Ménas estoit environné, luy auroient ouvert les yeux. Il y a plus, c'est que les régles du bon sens & de la saine politique, obligeoient Prusias de sauver au moins les apparences. Il avoit tout à craindre des Romains, qui, fondez sur la multitude inutile que traînoit Ménas après soy, en auroient conclu invinciblement que son maître estoit l'auteur de la mort de Nicoméde.

Quoy qu'il en soit, les sollicitations de ce Prince ne produisirent aucun effet. Andronicus, Ambassadeur de Pergame, remontra que les cinq cens talents dont il s'agissoit, estoient un foible dédommagement des dégâts commis dans les Etats d'Attalus; & le Sénat, qui avoit examiné les raisons des parties, jugea que le traité fait entre les deux Rois devoit subsister en son entier. La nouvelle de cette décision porta l'abbattement & la consternation dans l'ame de Ménas. Les ordres que Prusias luy avoit donnez, estoient précis, & n'y pas obéir aveuglément, estoit s'exposer à une mort certaine. Mais les dangers où le précipitoit l'assassinat de Nicoméde, luy paroissoient également à redouter. L'amitié étroite que ce Prince avoit contractée avec la plûpart des Grands de Rome, causoit de vives inquiétudes à l'Ambassadeur. Il n'osoit se flater que son caractére le mît à couvert de la puissance de tant de personnes distinguées, & par leur rang & par leurs emplois. Il appréhendoit encore que son maître, charmé de se débarrasser du seul homme auquel il eût confié un secret si important, ne le fît périr par la main de quelque scélérat.

Dans le temps que Ménas estoit le plus occupé de ces réflexions, Nicoméde vint le trouver. La présence de ce Prince, & ses caresses, fixérent les incertitudes de l'Ambassadeur. Il ne luy fit point un mystére de la commission dont il estoit chargé, & ils convinrent l'un & l'autre de travailler de

concert à dépouiller Prusias du gouvernement de ses Etats. Andronicus entra dans le complot, & offrit à Nicoméde toutes les forces du royaume de Pergame. Les préliminaires arrêtez, ils se rendirent tous les trois à Bérénice ville de l'Epire. Là se tint une conférence nocturne dans le vaisseau de ce Prince, & il débarqua le lendemain avec la pourpre & le diademe. Andronicus estoit venu le joindre escorté de cinq cens hommes, qui firent la fonction de gardes auprès du nouveau Monarque. Alors Ménas courut aux troupes qui estoient à ses ordres; & comme s'il n'avoit eu aucune part à une révolution si subite, il entama son discours par des expressions où regnoient tour à tour l'étonnement & la douleur; & tout-à-coup changeant de ton, maintenant que vous avez deux Rois, leur dit-il, l'un dans ses Etats, & l'autre prêt à s'y ouvrir un chemin à main armée, c'est à vous de prendre le parti qui vous semblera le plus conforme aux maximes de la prudence & de la politique. Le point capital est de prévoir habilement lequel des deux concurrents demeurera le maître de la Bithynie, de-là dépendent votre salut & le mien. Considérez que Prusias est à la fin de sa carriére, & que Nicoméde ne fait que commencer la sienne. Les Bithyniens détestent le premier, & aiment tendrement le second. Tout Rome est dans ses intérêts, & le poste de Capitaine des Gardes que remplit Andronicus auprès de luy, est une preuve de ses liaisons avec Attalus, Prince dont les Etats touchent à la Bithynie, formidable par sa puissance, & de tout temps ennemi juré de Prusias. Faites encore réflexion qu'il n'est point de cruautez qu'il n'ait exercées contre ses sujets, & que les peuples attendent avec la derniére impatience, l'heureux moment qui doit les délivrer du Tyran le plus barbare qui fût jamais.

Les soldats de Ménas applaudirent à un discours si artificieux, & à l'instant ils allérent se ranger sous les étendarts de Nicoméde. Il y a bien de l'apparence que ce fut pendant le séjour de ce Prince à Bérénice, que se fabriqua un oracle que
Zozim. p. 690. Zozime attribue à la Sibylle d'Epire. Elle se nommoit Phaelle, à ce qu'il prétend. Les vers de cet oracle sont extrêmement

obſcurs, & quoyque peut-eſtre Nicoméde n'y ajoûtât pas beaucoup de foy, il ne laiſſa pas de l'appliquer à la conjoncture préſente. Ses partiſans appuyérent l'impoſture, & on eut ſoin d'inſinuer au peuple toûjours crédule, que les Dieux autoriſoient une guerre dans laquelle le fils ſe propoſoit de détrôner ſon pere.

Cependant le nouveau Monarque arriva à la Cour de Pergame. Il y fut reçu avec une magnificence véritablement royale. Attalus fit enſuite ſupplier Pruſias de vouloir bien accorder à Nicoméde des places de ſûreté, dont les revenus pûſſent fournir à l'entretien de ce Prince. Mon intention a toûjours eſté de luy faire préſent des provinces de l'Aſie, dit Pruſias, en s'adreſſant à l'Envoyé d'Attalus, & je compte l'en mettre bientôt en poſſeſſion. La rodomontade n'eſtoit point à ſa place. Les deux Rois avoient prévû la réponſe; & préparez de longue main à la guerre, ils pénétrérent ſans peine en Bithynie. A leur approche, les peuples ſe ſoûlevérent, & Pruſias abandonné s'enferma dans la citadelle de Nicée avec cinq cens Thraces, auſquels ſeuls il confioit la garde de ſa perſonne. Au premier bruit de la marche des troupes de Pergame, il avoit dépêché des Ambaſſadeurs à Rome, chargez de ſe plaindre de l'invaſion d'Attalus, & d'implorer l'aſſiſtance de la République. Ils ſollicitérent l'audience à pluſieurs repriſes; mais le Préteur, ami du Roy de Pergame, la retarda toûjours, ſous divers prétextes. Enfin, on les conduiſit au Sénat, qui ſe repoſa ſur ce Magiſtrat, du ſoin de nommer trois Deputez, avec ordre de terminer les différends qui troubloient la tranquillité de l'Aſie. La partialité du Préteur éclata dans le choix des Ambaſſadeurs. Les cicatrices répanduës ſur le viſage du premier, le rendoient extrêmement difforme; l'autre attaqué de la goutte, pouvoit à peine faire uſage de ſes pieds, & le troiſiéme eſtoit ſtupide & peu ſenſé. Ce qui fit dire (aſſez plaiſamment) à Caton, que cette Ambaſſade n'avoit ni tête, ni pieds, ni eſprit. Il ne faut point eſtre ſurpris après cela, du mépris avec lequel Attalus & Nicoméde traitérent de pareils Ambaſſadeurs. Ces deux Princes,

Liv. Epit. pag. 722. Appian. tom. 1. pag. 301. Plut. tom. 1. pag. 341.

ſur la propoſition qui leur fut faite de deſarmer, répondirent que la volonté du Sénat ſeroit toûjours la régle de la leur; mais comment, ajoûtérent-ils, s'y conformer avec une exactitude ſcrupuleuſe, dans la conjoncture préſente? Ne ſeroit-ce pas livrer les Bithyniens à la barbarie de Pruſias? Les principaux de la Nation vinrent alors repréſenter aux Députez, qu'il ne leur eſtoit plus poſſible de ſupporter les horribles cruautez de ce Prince, & que ſi jamais il recouvroit ſes Etats, la Bithynie alloit devenir le théatre des plus ſanglantes tragédies.

Ces remontrances jettérent les Ambaſſadeurs dans de grandes perplexitez. Ils n'avoient aucune inſtruction ſur cet article, & dans la crainte que le Sénat ne les déſavouât, ils laiſſérent les choſes dans l'état où ils les avoient trouvées, & reprirent le chemin de Rome. Leur départ acheva de mettre le comble aux diſgraces de Pruſias. Les Confédérez qui vouloient prévenir une ſeconde Ambaſſade de la part des Romains, le preſſérent encore plus vivement que par le paſſé, & il fut obligé de ſe réfugier dans Nicomédie. Cette place, ſans contredit une des meilleures de la Bithynie, auroit infailliblement arrêté les progrès de l'ennemi. Malheureuſement il n'eſt point de remparts qui puiſſent garantir les mauvais Princes de la perfidie de leurs ſujets. Les habitants, ravis de changer de maître, ouvrirent les portes à Nicoméde, & à peine Pruſias eut-il le temps de ſe ſauver dans le temple de Jupiter. Le nouveau Roy qui appréhendoit que les Romains ne rétabliſſent ſon pere, ne reſpecta, ni la ſainteté du lieu, ni les loix de la nature, il l'immmola à ſon ambition.

Diod. p. 940. Liv. Epit. p. 722. Juſt. lib. 34. cap. 4. Appian. tom. I. pag. 302.

C'eſt un fait dont conviennent Diodore, Tite-Live, Juſtin & Appien. Attalus probablement eut beaucoup de part à cet exécrable parricide. Il avoit, par ſes artifices, fomenté la révolte, & il luy eſtoit également important, & de ſe défaire de Pruſias, l'ennemi irréconciliable de ſa Maiſon, & de placer ſur le trône de Bithynie, un Prince qui luy fût redevable de la couronne. Sigonius, d'après Tite-Live, rapporte ce fameux événement à la troiſiéme année de la cent cinquante-

cinquante-septiéme Olympiade, & le sentiment de ce Critique me paroît très-vraysemblable.

Le royaume de Pergame ne jouit pas long-temps du repos que sembloit devoir luy procurer la mort de Prusias, Monarque inquiet & toûjours prêt à envahir les frontiéres de ses voisins. Attalus, l'année suivante, eut une guerre fâcheuse à soûtenir contre Diégulis; il regnoit dans un canton de la Thrace. On sçait que ce vaste pays estoit partagé en plusieurs souverainetez; les Canes formoient celle de Diégulis. Prusias avoit épousé sa fille. Les larmes de cette Princesse l'animérent à la vengeance, & charmé de pouvoir, sous un prétexte si spécieux, aggrandir ses Etats aux dépens d'Attalus, il vint assiéger Lisimachie, capitale des contrées de la Thrace que les Romains avoient cédée à Eumenès après la défaite d'Antiochus. Cette ville fut prise, & les habitants traitez avec une inhumanité dont on trouve peu d'exemples dans l'Histoire. Diégulis fit couper la tête, les pieds & les mains des enfants, & ordonna qu'on les attachât au col de leurs peres & de leurs meres. Je n'entreray point ici dans le détail des cruautez inouïes qu'il exerça contre les sujets d'Attalus; il me suffira de remarquer avec Diodore, que les Phalaris & les Apollodores, ont esté moins barbares & moins sanguinaires que ce Tyran.

Appian. pag. 301.

Diod. exc. p. 354.

Le Roy de Pergame tint une conduite directement opposée à celle de l'ennemi. Sa modération envers les prisonniers, luy gagna le cœur des Canes; & la plûpart des Grands de la nation, las d'obéir à un maître qui faisoit consister la grandeur du pouvoir suprême à verser des torrents de sang, se retirérent à la Cour d'Attalus. Il les combla de caresses & de présents, & eux de leur côté, luy frayérent le chemin, suivant toutes les apparences, à la conquête du royaume de Diégulis. Si l'on en croit le Traducteur de Strabon, ce Prince tomba vif entre les mains du Roy de Pergame; mais les paroles de l'Ecrivain peuvent également signifier qu'il perdit, & la bataille & ses Etats. Il seroit mal-aisé de décider laquelle des deux acceptions est la véritable: les monuments historiques où cette révolution se trouvoit décrite, ne sont pas

Strab. p. 626.

venus jusqu'à nous. Il est constant néantmoins que Trogue-Pompée en avoit transmis à la postérité, les particularitez les plus intéressantes. Malheureusement, Justin son Abbréviateur s'est contenté de nous apprendre qu'Attalus avoit subjugué les Canes. Ils secouérent bientôt après le joug de la domination étrangére, mais ce changement fut pour eux la source de mille calamitez. Zibelmius fils de Diégulis, que les Thraces avoient rappellé, enchérit sur les cruautez de son pere. On lit dans Diodore & dans Valére-Maxime, que ce monstre faisoit scier par le milieu du corps, ceux des Canes qui avoient encouru sa disgrace, & qu'il forçoit les peres à se nourrir du corps de leurs propres enfants. Des actions si détestables, ne demeurérent pas impunies. Ses sujets l'arrêtérent & le firent expirer au milieu des plus affreux supplices.

Just. Prol. 36. *Diod. exc. p. 373.* *Val. Max. p. 806.*

Strab. p. 926. La guerre de Thrace n'empêcha pas Attalus d'envoyer en Macédoine une partie de ses troupes. Elles y joignirent les Romains, qui, sous la conduite de Q. Cæcilius Métellus, défirent Andriscus la premiére année de la cent cinquante-huitiéme Olympiade. C'est ainsi que les Souverains qui regnoient alors, bien loin de mettre des obstacles à la puissance de la République, travailloient, comme de concert, à luy assûrer la monarchie universelle. De tous les peuples de la Grece, les Achæens estoient les seuls qui conservassent encore quelqu'ombre d'indépendance. Le Sénat qui souffroit impatiemment de ne les pas voir assez soûmis à ses ordres, cherchoit par des mortifications continuelles, à les jetter dans la nécessité de prendre les armes. Le projet réussit, & la rupture éclata immédiatement après la victoire remportée sur Andriscus. La partie n'estoit point égale, les Achæens furent battus à différentes reprises, & le Consul Mummius investit la ville de Corinthe la troisiéme année de la cent cinquante-huitiéme Olympiade. Les secours d'Attalus, ainsi que ceux de quelques autres Princes, hâtérent la prise de cette place, le plus ferme boulevart de la liberté de la Grece. Le Général Romain dépouilla Corinthe de ses plus riches ornements, & fit présent au Roy de Pergame de plusieurs excellents

tableaux. Pausanias assûre qu'on les confia à Philopœmen. Attalus luy avoit déféré le commandement de ses troupes. Il estoit le dépositaire des secrets de ce Prince, & le ministre de ses plaisirs. La facilité avec laquelle il s'y livra dans sa vieillesse, le rendit extrêmement replet, & désormais incapable d'affaires, il en abandonna le maniement au favori, & cela, à un tel point que les Romains demandoient par dérision à ceux qui arrivoient d'Asie, si le Roy de Pergame avoit encore quelque crédit auprès de Philopœmen. *Pauf. p. 56.*

C'est de Plutarque qu'on tient une circonstance si singuliére. Il ajoûte qu'Attalus passa les derniéres années de son regne dans la mollesse & dans l'oisiveté. Le Sénat profita de sa foiblesse, & ce Prince, si l'on en croit Mithridate, essuya de la part de la République, des traitements que de vils esclaves auroient à peine supportez. Son neveu qui s'ennuyoit de luy voir occuper une place sur laquelle il croyoit avoir des droits légitimes, le fit empoisonner. Je dis son neveu, parce que Lucien accuse mal à propos de ce crime, le fils d'Attalus même. Ce Prince n'a jamais eu d'enfants, il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, la vingtiéme année de son regne, & le jour même qu'il estoit venu au monde. *Plut. tom. 2. pag. 792. Lucian. tom. 2. pag. 285. Ibid. p. 637. Strab. p. 926. Plut. tom. 1. pag. 717.*

Le royaume de Pergame à la mort d'Eumenès se trouvoit sur le penchant de sa ruine. Attalus, semblable à un habile Pilote, sçût le garantir de la fureur des vagues qui le menaçoient de toutes parts. La dextérité de ce Monarque luy regagna la confiance des Romains ; & sa prudence jointe à beaucoup de valeur, rendit inutiles les efforts des Princes jaloux de la prospérité des Attalides. Tant de grandes qualitez le firent respecter des Etrangers, & ses bienfaits attirérent à Pergame ceux qui avoient du mérite & des talents. En un mot, il est vray de dire qu'aucun des Monarques de sa Maison ne travailla plus attentivement que luy, au bonheur de ses sujets & à la splendeur du royaume. Il bâtit plusieurs villes considérables; de ce nombre furent Ella, Attalie, Euménéia & Philadelphie. Ses projets sur Myonnésus ne s'exécutérent point. Dans la vûe de l'aggrandir, il vouloit y transporter les *Strab. pag. 341. & 983. Steph. pag. 361. & 739. Strab. p. 963.*

habitants de Lébédos; mais le Sénat, à la sollicitation des Téiens, pria le Roy de Pergame de ne point forcer les Lébédiens à changer de demeure.

Les dépenses où devoient nécessairement le jetter de semblables ouvrages, ne l'empêchérent pas de faire sentir aux Sçavants les effets de sa générosité. Ses prédécesseurs les avoient toûjours protégez; il imita de si beaux exemples, & on lit dans Athénée que ce Prince ne dédaigna pas d'entretenir un commerce de lettres avec le Philosophe Polémon. En revanche, les plus doctes personnages de son siécle s'empressérent à luy donner des marques de leur reconnoissance, & malgré la perte de ce nombre infini de monuments, victimes de la barbarie & de l'ignorance, on sçait encore aujourd'huy qu'Apollodore & Biton luy dédiérent, l'un sa Chronique, & l'autre son Traité des machines de guerre. A l'égard du premier, le fait est incontestable: Rien de plus précis que les paroles de Scymnus de Chio. Il y a un peu plus de difficulté par rapport au second; car on trouve dans les Imprimez de Biton, πάλαι βασίλευ, mal à propos cependant, témoins les Manuscrits que M. Gale a consultez, & dans lesquels il prétend avoir lû le nom d'Attalus. La preuve, si je ne me trompe, est complette: j'ajoûteray néantmoins qu'Athénée assûre positivement que l'ouvrage de Biton, dont il s'agit ici, avoit paru sous les auspices du Roy de Pergame. Il faut convenir que le regne d'Attalus auroit esté des plus glorieux, si l'oisiveté dans laquelle il passa les derniéres années de sa vie, n'avoient terni l'éclat de tant de vertus. Je crois pourtant que l'inaction dont on luy fait un crime, mérite de l'indulgence. En effet, un reproche de cette nature tombe moins sur la personne même, que sur les infirmitez inséparables de la condition des hommes. Il est peu de gens qui conservent de la vigueur dans un âge avancé, & combien de Souverains, illustres d'ailleurs, ont vêcu quelques années de trop?

Athen. pag. 346.

Scymn. pag. 2. & 3.

Bit. pag. 1.

Athen. pag. 634.

ATTALUS III.

La maniére dont le jeune Attalus estoit parvenu à la couronne, annonçoit un gouvernement dur, & bien différent de celuy des Monarques qui jusqu'alors avoient occupé le trône de Pergame. Devoit-on naturellement espérer que la clémence & la justice regleroient les actions d'un Prince qui n'avoit pas craint d'empoisonner son oncle & son bienfaicteur? Les Historiens, d'accord ensemble, assûrent que le Roy défunt luy donna jusqu'au dernier soupir, des marques de la plus forte tendresse. On en a vû les preuves cy-dessus, & il seroit inutile de les rappeller icy. L'ingratitude d'Attalus fut, suivant toutes les apparences, le motif de la guerre qui s'éleva entre luy & Nicoméde. C'est la conséquence, si je ne me trompe, qui résulte d'un texte de Suidas, dans lequel cet Auteur soûtient qu'Attalus s'empara de la Bithynie, & que les Romains l'obligérent de la restituer à son légitime Souverain. Je conviens que les paroles de ce Grammairien peuvent s'entendre également de l'oncle comme du neveu; je conviens de plus, que la plûpart des Princes ne sont point esclaves de la reconnoissance, & que dès-lors il ne seroit pas impossible que Nicoméde eût oublié les services importants que luy avoit rendus Attalus II.

Suid. tom. 1. pag. 282.

J'aurois néantmoins beaucoup de penchant à croire que la guerre qui divisa les deux royaumes, éclata sous le regne de son successeur. Il estoit difficile que le Roy de Bithynie ne ressentît vivement la perte d'un Monarque auquel il avoit les plus grandes obligations, & peut-estre se flata-t-il que les Pergameniens, à son approche, briseroient les fers sous la pesanteur desquels ils gémissoient. Mais la mémoire des Attalides encore chére aux peuples, les contint dans le devoir. Nicoméde essuya plusieurs disgraces dans le cours de cette guerre, & les Bithyniens toûjours battus, furent enfin contraints de subir la loy du vainqueur. Attalus ne jouit pas long temps d'une si belle conquête. Les Romains la luy enlevérent, & le Sénat toûjours attentif à ses intérêts, ordonna que

Nicoméde fût remis en possession de ses Etats. Attalus eut beau représenter la justice de sa cause, il fallut obéir. Toute la question maintenant est de sçavoir si le fait dont il s'agit, mérite quelque croyance. Suidas est le seul des Anciens qui le rapporte, & son autorité n'est pas toûjours bien respectable. On ne sçauroit nier pourtant qu'il ne copie quelquefois de très-bons Ecrivains, & cela sans les nommer; c'est ce que plusieurs sçavants Critiques ont déja démontré, & je ne vois rien dans la narration de ce Compilateur, qui doive nous la rendre suspecte.

Le zéle & la fidélité avec laquelle les peuples avoient servi Attalus dans la guerre de Bithynie, ne suspendirent point le cours de ses cruautez. Il fit périr la plûpart des Grands du royaume, & n'épargna pas même les Princes de son sang. Il répandit dans le Public, que les uns & les autres avoient, à l'aide des malefices, abbrégé les jours de Stratonice sa mere & de sa femme Béronice. Rien de plus frivole que ce prétexte, mais tout est bon à des Princes d'un caractére aussi pervers que l'estoit celuy-ci. La culture des jardins faisoit un de ses principaux amusements: amusements qui furent funestes à plusieurs de ses amis. Il leur envoyoit en présent des fruits & des herbes, & ne manquoit jamais d'y mêler du poison. Ce que j'avance ici est fondé sur l'autorité de Justin. La derniére de ces particularitez, & certainement la plus criminelle, ne se lit point dans Plutarque. Voici ses paroles: *Attalus Philometor*, dit-il, *cultivoit des Plantes venimeuses, telles que la Jusquiame, l'Ellebore, la Ciguë & le Dorycnium; il les semoit dans ses jardins, les plantoit luy-même, & se donnoit la peine d'en examiner les sucs, & d'en recueillir les fruits dans la saison convenable*. Il me sembleroit pourtant que ce passage n'est guéres plus favorable que le précédent, à la mémoire du Roy de Pergame. Des observations si curieusement suivies sur la nature des plantes nuisibles aux hommes, conduisent naturellement à penser que ce Prince ne faisoit pas toûjours un bon usage des connoissances qu'il avoit acquises en ce genre. On apprend de Justin que l'horreur de tant de crimes acheva de luy troubler

Just. lib. 36. cap. 4.

Idem ibid.

Plut. tom. 1. pag. 897.

la raiſon; il ne ſe revêtit plus que d'habits de dueil, laiſſa croître ſa barbe & ſes cheveux, ceſſa de ſe montrer en public, & enfermé dans les murs de ſon palais, il en bannit les plaiſirs capables de diſſiper les inquiétudes qui le dévoroient. Enfin, il ne voulut plus entendre parler des affaires du gouvernement.

Ce fut probablement dans ce temps-là qu'Attalus compoſa ſur le jardinage, les livres dont Varron & Columelle nous ont conſervé le ſouvenir. Les recherches de ce Prince ne s'eſtoient pas bornées aux plantes ſeules, il avoit encore tourné ſes études du côté de la Médecine, témoins l'emplâtre & le contre-poiſon, dont Celſe & Galien luy attribuent la découverte. Il eſt à préſumer que les gens de lettres eurent beaucoup de part aux bonnes graces d'un Monarque ſi attentif à l'avancement des ſciences. Nicandre luy avoit dédié un de ſes ouvrages; il ne nous en reſte aujourd'huy que cinq vers, dans leſquels le Poëte, par une fade adulation, rapporte l'origine d'Attalus à Hercule & à Hippodamie. Perſonne cependant n'ignoroit alors que le pere de Philetærus, le premier Roy de Pergame, eſtoit de la plus vile condition; & Daphitas, l'homme de ſon ſiécle le plus mordant, avoit oſé publier dans une épigramme, que la pourpre des Attalides couvroit les cicatrices des coups de fouet que l'auteur de cette Maiſon avoit reçus de ſon maître. Il en coûta la vie à ce Grammairien, le Roy de Pergame le fit crucifier ſur le ſommet du Mont Thorax. Je remarqueray en paſſant, qu'il eſt aiſé maintenant de fixer le temps auquel vivoit Daphitas. Ce fut un des Attalus qui le fit mourir, à ce que dit Valére-Maxime; or l'Attalus dont il s'agit ici, ne ſçauroit eſtre Attalus premier, l'épigramme de Daphitas même en fournit la preuve. Le Prince contre lequel il ſe déchaînoit avec ſi peu de ménagement, eſtoit maître de la Lydie & de la Phrygie, & ces deux provinces ne firent partie du royaume de Pergame, que ſous le regne d'Eumenès. Il s'enſuit de-là que les traits picquants de Daphitas ne ſçauroient tomber que ſur le ſecond, ou ſur le troiſiéme des Attalus. Le ſecond eſtoit un Monarque rempli

Varr. lib. 1. cap. 1.
Colum. lib. 1. cap. 1.
Celſ. lib. 5. cap. 19.
Gal. tom. 13. pp. 275. 657. & 865.
Auct. Vit. Nic. pag. 3.
Strab. p. 957.
Val. Max. p. 119.

d'humanité, & qui probablement se seroit contenté de mépriser les outrages de ce malheureux Poëte. Son successeur, au contraire, accoûtumé à verser le sang des innocents mêmes, n'estoit point homme à pardonner une injure qui le regardoit personnellement.

Just. lib. 36. cap. 4. Quoy qu'il en soit, Attalus voulut, sur la fin de sa vie, apprendre l'art de faire des ouvrages de cire & de cuivre. Il entreprit à peu-près dans le même temps, d'élever un superbe mausolée à sa mere. La chaleur avec laquelle il suivit ce travail, & l'ardeur du soleil, luy causérent une maladie qui l'emporta dans l'espace de sept jours. Sa tendresse pour Stratonice luy *Varr. lib. 1. cap. 1.* mérita l'épithete de Philometor. Strabon donne à ce Prince *Colum. lib. 1. cap. 1.* cinq ans de regne. Il ne laissa point d'enfants de Béronice sa femme, c'est ainsi que Justin la nomme. Elle est appellée Arsi- *Plin. tom. 2. pag. 101.* noé dans Vitruve. Attalus & elle, selon le témoignage de cet *Strab. p. 926.* Auteur, firent entrer les Smyrnéens dans le Collége des villes *Vitruv. p. 60.* Ioniennes, ce qui ne se peut guéres entendre que de la femme d'Attalus III. Le premier avoit épousé Apollonis, & le second, Stratonice, & ces deux Princesses survêcurent à leurs maris. En vain voudroit-on examiner lequel de ces Ecrivains, Justin & Vitruve, nous a transmis le véritable nom de la Reine dont il est ici question. La disette des monuments ne nous permet pas de rien prononcer là-dessus, & il faut avouer d'ailleurs, que la chose en elle-même n'est pas de grande importance.

Au reste, ce fut en la personne d'Attalus III. que s'accomplit l'Oracle rendu autrefois à son ayeul. Les Dieux consultez sur la destinée de sa Maison, avoient répondu que la couronne de Pergame ne passeroit pas jusqu'à ses arriére-neveux. Une partie de la prédiction se lit encore aujourd'huy *Suid. tom. 1. pag. 366.* dans Suidas, & on ne sçauroit douter qu'elle ne soit antérieure de plusieurs siécles à ce Grammairien. Il est constant *Paus. p. 833.* que Pausanias y fait allusion dans ses Phociques; & de-là il est naturel de conclurre que cet Oracle pretendu a esté fabriqué quelque temps après la mort du dernier Attalus. Ce Prince, qui se voyoit sans enfants, disposa du royaume de Pergame en faveur

en faveur des Romains. Mithridate les accuse dans Salluste, de s'estre emparez d'une si opulente succession par des voyes injustes & frauduleuses; & suivant quelques Critiques, tel est le sens de ces vers d'Horace, Ode 18. du second livre: *Sall. frag. p. 65.*

Neque Attali
Ignotus hæres regiam occupavi.

Ils s'appuyent de l'autorité de son ancien Commentateur, je n'en crois pas leur cause meilleure, du moins adopterois-je bien plus volontiers l'explication de Torrentius, qui fait tomber ces paroles *ignotus hæres,* non sur le Peuple Romain, mais sur Aristonicus. En effet, l'épithete d'*ignotus* luy convient en toutes maniéres. Eumenès son pere ne l'avoit jamais reconnu, & sa mere, au rapport de Justin, estoit fille d'un joueur de cithare. Le texte de cet Historien m'avoit fait naître une pensée; c'est que dans l'endroit de Plutarque, où l'on lit Ἀεισόνικος ὁ τ̃ κιθαρῳδοῦ, il falloit ajoûter le terme Υἱωνὸς; auquel cas, ces deux Ecrivains seroient parfaitement d'accord ensemble. Il se pourroit bien faire cependant que Plutarque eût traité de fabuleux ce qui se débitoit sur la naissance d'Aristonicus. Velléius Paterculus n'en avoit pas une idée plus avantageuse. Il ne craint pas d'avancer que ce Prince se vantoit faussement d'estre descendu des Attalides. *Aristonicus*, dit-il, *mortuo rege Attalo..... mentitus regiæ stirpis originem, eam (Asiam) occupat.* Il semble néantmoins que le sentiment contraire avoit prévalu chez les Anciens. Tite-Live, malgré toute sa partialité pour les Romains, n'a pas osé dissimuler qu'Aristonicus estoit fils d'Eumenès, & Justin, ou plûtôt Trogue-Pompée, a suivi ce fameux Historien. Florus, à la vérité, ne s'exprime pas avec autant de précision que les deux premiers: il avoue pourtant qu'Aristonicus comptoit les Rois de Pergame parmi ses ancêtres; & il y a dans Strabon un passage d'où l'on pourroit inférer que c'estoit l'opinion la plus universellement reçûe. *Justin. lib. 36. cap. 4.* *Plut. tom. 1. pag. 381.* *Vell. lib. 2. cap. 4.* *Liv. Epit. lib. 59.* *Flor. lib. 2. cap. 20.* *Strab. p. 957.*

On ne sera pas surpris après cela de voir Aristonicus disputer à des Etrangers la succession d'Attalus. Ce Prince cessa

de vivre sur la fin de la premiére année de la cent soixante-deuxiéme Olympiade. Aristonicus, l'année suivante, se rendit maître de Pergame & de la plûpart des villes qui faisoient partie de ce royaume : il ne se crut point obligé de respecter les derniéres volontez du Roy défunt, persuadé que les Souverains, indépendamment du consentement de la nation, ne sont pas toûjours les maîtres d'appeller des étrangers à la couronne. Peut-être se fondoit-il encore sur une des clauses du testament, qui, véritablement paroît équivoque. Florus est le seul des Anciens qui a eu soin de nous la conserver. La voicy : *Populus Romanus bonorum meorum hæres esto.* Il est visible que ces paroles peuvent également s'entendre, & du royaume de Pergame & des biens qui appartenoient en propre à Attalus.

Flor. lib. 2. cap. 20,

Les peuples, idolatres des Attalides, & accoûtumez à la domination royale, reconnurent presque tous Aristonicus. Myndus, Samos, Colophon & quelques autres villes, refusérent de luy ouvrir leurs portes ; il les assiégea, & elles furent contraintes de se soûmettre. C'est ainsi que Florus raconte le fait. Strabon au contraire prétend que les villes les plus considérables du royaume embrasſérent le parti des Romains : il ajoûte que les Ephésiens battirent près de Cumes la flotte d'Aristonicus, qui se retira dans l'intérieur des terres. Les esclaves, que la barbarie de leurs maîtres avoit jettez dans le déseſpoir, accoururent en foule se ranger sous ses étendarts, & prirent le nom d'Héliopolites. Le nouveau Monarque à leur tête, emporta Thyatire, Apollonia & plusieurs forteresses importantes. Le soldat, au rapport de Diodore, y exerça d'affreuses cruautez. Les autres villes, dans la crainte d'essuyer les mêmes disgraces, mirent en campagne une armée qui, conjointement avec les secours des Rois de Cappadoce & de Bithynie, arrêta les progrès d'Aristonicus.

Strab. p. 957.

Diod. exc. p. 362.

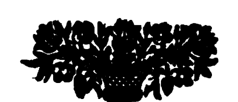
Les Légions Romaines arrivérent alors en Asie, sous la conduite du Consul Publius Licinius Crassus. L'usurpateur & luy en vinrent aux mains la seconde année de la cent soixante-deuxiéme Olympiade. Ceci une fois établi, il est

aisé de concilier les Auteurs qui parlent de cette expédition. Les uns donnent à Crassus la qualité de Consul, & les autres celle de Proconsul ou de Préteur. Ces deux recits, quoyque différents en apparence, peuvent estre également véritables. Le Consulat de Crassus estoit prêt à expirer lors de son entrée en Asie, & il n'avoit plus que le titre de Proconsul lorsque la bataille se donna. Les Romains la perdirent. Je suis ici Tite-Live, Justin & Florus; mais de la maniére dont s'expriment Strabon, Valére-Maxime & Frontin, l'armée Romaine ne combattit point, & Crassus, peu accompagné, périt dans une embuscade où il s'estoit imprudemment engagé. On porta sa tête à Aristonicus, qui ordonna qu'on en nettoyât le crâne & qu'on le revêtit d'or. La joye que luy causa cette victoire ne fut pas de longue durée. Le Consul Perpenna qui, après la mort de Crassus, avoit pris le commandement de l'armée, attaqua le Roy de Pergame, tailla ses troupes en piéces, & le fit prisonnier. La mort surprit Perpenna au milieu de tant de prospéritez. Aquilius son successeur eut la gloire de terminer la guerre d'Asie. Il conduisit Aristonicus à Rome, & le Sénat l'immola aux manes de Licinius Crassus, la troisiéme année de la cent soixante-deuxiéme Olympiade. Ce Prince fut le dernier des Attalides qui, selon le témoignage de Syncelle, occupérent le trône de Pergame l'espace de cent cinquante-quatre ans : calcul qui ne différe point de celuy de Strabon. Le canon de ces Rois se trouve dans une Dissertation de M. Dodwel sur Scymnus de Chio, les Curieux peuvent la consulter.

Strab. p. 957. Liv. Epit. lib. 42. Just. lib. 36. cap. 4. Vell. lib. 2. cap. 4. Flor. lib. 2. cap. 20.

Val. Max. p. 242. Front. p. 222. Ca. Gell. frag. hist. pag. 217.

Sync. p. 305.



RECHERCHES SUR LES ROIS DE BITHYNIE.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

PREMIÉRE PARTIE.

29. May 1736.

ON entreprendroit vainement de remonter jusqu'à ceux des descendants de Noé, qui les premiers se sont établis dans la Bithynie. Les Historiens sacrez ont gardé sur cela un profond silence, & les écrits des Auteurs profanes sont remplis de contradictions si grossiéres, qu'il n'est guéres possible de prendre un parti qui ne soit sujet à des difficultez insurmontables. Le seul article dont la plûpart semblent convenir, c'est que les Bébryces & ensuite les Bithyniens, ont occupé la contrée qui fait le principal objet de ces recherches.

Les premiers, à ce que les Grecs prétendent, en sont les plus anciens habitants, & ils y avoient déja fixé leur demeure, lorsque les Argonautes s'embarquérent pour la Colchide. Estienne de Byzance rapporte l'origine de ces Bébryces à un certain Bébryx, dont aucun autre que luy ne fait mention; mais, si l'on en croit Eustathe, c'est de Bébrycé fille de Danaüs, que ces peuples ont emprunté leur nom. Il assûre que malgré les ordres de son pere, elle conserva la vie à celuy des enfants d'Egyptus qu'on luy avoit donné en mariage. Dans la crainte que Danaüs ne la sacrifiât à son ressentiment, elle alla chercher un asyle dans les cantons de l'Asie que possédoient alors des peuples barbares.

Steph. p. 214.

Eust. in Dyon. pag. 142.

Bébrycé estoit instruite dans les sciences des Egyptiens, sa sagesse & son éloquence excitérent l'admiration de ses nouveaux hôtes; & sensibles aux avantages que leur avoit procurez l'arrivée de cette Princesse, ils voulurent desormais estre appellez Bébryciens. Je ne voudrois pas cependant garantir le récit d'Eustathe, du moins les Poëtes & les Historiens nous

représentent toûjours les Bébryces comme des gens qui, bien loin d'avoir quelque teinture des lettres, ne connoissoient pas même les loix de l'humanité. Ce n'est pas que je soupçonne ce Grammairien d'avoir rien avancé de son chef; Arrien, si je ne me trompe, est la source dans laquelle il avoit puisé les particularitez en question, il le cite souvent à l'occasion des antiquitez de Bithynie.

Cet Auteur, au rapport de Photius, les avoit mises dans tout leur jour; les temps fabuleux y estoient développez avec beaucoup d'érudition, & il n'est guéres probable qu'Arrien, jaloux de la gloire de sa patrie, eût obmis dans son ouvrage l'histoire de Bébrycé, qui faisoit tant d'honneur à la Bithynie. Il seroit à désirer qu'un monument si précieux subsistât encore aujourd'huy, nous aurions une suite complette des Souverains qui ont commandé dans cette partie de l'Asie. *Phot. p. 222.*

Le plus ancien de ceux dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Amycus fils de Neptune & de la Nymphe Melié. Apollodore la nomme Bithynis; mais il y a bien de l'apparence, ainsi que l'a judicieusement remarqué Heinsius, que si le mot Melié ne se lit plus maintenant dans cet Auteur, la faute doit en estre rejettée uniquement sur la précipitation des Copistes, autrement Apollodore seroit seul de son sentiment. En effet, les autres Mythologues assûrent tous qu'Amycus estoit le fruit des amours de Neptune & de Melié. Melié est le nom propre, & Bithynis une épithete; d'où il résulte que cette Nymphe estoit née dans la Bithynie de Thrace, ou Européenne. Je ne dissimuleray pas cependant que le Scholiaste d'Apollonius n'ose prendre à cet égard aucun parti, sçavoir, si Bithynis est adjectif ou substantif, un pareil doute est-il fondé? Je ne puis me l'imaginer; la raison en est que la maîtresse de Neptune est toûjours appellée Melié, dans les passages des divers Ecrivains que nous avons alléguez cy-dessus. Donc Melié est le nom propre, car il n'est pas naturel de penser que les Auteurs, tant de Prose que de Vers, se soient accordez à ne désigner jamais que par une épithete, la Nymphe dont il s'agit. Qu'on ne m'objecte point que le terme *Apoll. lib. 1. pag. 45.* *Apoll. Argon. pag. 42. Theocr. Idyll. 22. Valer. Flac. Argon. p. 338. Hyg. pag. 42. Serv. ad lib. 5. Aen. vers. 373. Lact. ad Stat. Theb. lib. 3. vers. 352. Schol. Apoll. pag. 143.*

Melié est quelquefois adjectif, & se dit des Nymphes en général; je conviens que l'argument seroit sans replique, si l'acception de ce terme estoit toûjours précisément la même, ce qui n'est point, témoins Apollodore & Hésychius, qui donnent le nom de Melié à une Nymphe particuliére, fille de l'Océan, selon les uns, & de Jupiter, selon les autres.

Apoll. pag. 6. Hesyc. p. 528. Μελία δένδρου εἶδος ἀπομελίας Ὠκεανοῦ ἢ ὁδοί. Il faut lire ἢ Διός.

Quoy qu'il en soit, Amycus fut un Prince belliqueux & entreprenant; il désola pendant le cours de son regne, les provinces voisines de la Bébrycie. Le pays des Mariandyniens estoit à sa bienséance, il en tenta la conquête à plusieurs reprises. Enfin, Priolas frere de Lycus Roy de ces peuples, présenta la bataille à l'ennemi, les troupes qu'il commandoit furent entiérement défaites, & luy-même périt dans la mêlée. La bonne fortune de Lycus conduisit Hercule à sa Cour; touché des disgraces de ce Prince, qui estoit son ami, il marcha droit aux Bébryces, dont la déroute rétablit les affaires chancelantes des Mariandyniens.

Apoll. Argon. pag. 211. Schol. ibid.

C'en estoit fait d'Amycus, si des soins plus importants n'avoient appellé Hercule ailleurs. La gloire de punir les forfaits du Roy de Bébrycie, estoit reservée aux Argonautes. Rien de plus respecté chez les Anciens, que les droits de l'hospitalité, il les fouloit aux pieds, & les malheureux que la tempête avoit jettez sur les côtes de ses Etats, forcez de s'essayer avec luy au combat du Ceste, estoient autant de victimes qu'il immoloit à sa brutalité. Amycus excelloit en ce genre d'exercice, dont Clément d'Alexandrie luy attribue la découverte; & déja plusieurs étrangers estoient tombez sous ses coups, lorsque les Argonautes abordérent au Port de Calpé. Il envoya sur le champ défier le plus brave d'entr'eux. L'honneur de le combattre fut déféré à Pollux, qui, par la mort de ce monstre, délivra les peuples voisins de la Bébrycie, d'un ennemi dont ils redoutoient la valeur & la férocité.

Clem. Alex. p. 263.

Voilà quelle est aujourd'huy l'opinion la plus universellement reçûe. On est en droit néantmoins de conclurre de quelques fragments épars çà & là, que les Anciens ont esté extrêmement partagez sur ce point de l'Histoire fabuleuse

Ptolémée-Héphestion, par exemple, soûtient que ce fut Jason qui en vint aux mains avec Amycus, & qui le tua. Ce Prince, à ce que prétendoient Epicharme & Pisander, ne périt point dans le combat; les Grecs se contentérent de le charger de chaînes, apparemment dans la vûe de le mener prisonnier en Grece, & de faire connoître par-là à leurs compatriotes, la grandeur de la victoire qu'ils avoient remportée. Un spectacle de cette nature devoit estre infiniment agréable à la Nation. Quoy de plus flateur, en effet, que de voir dans les fers un barbare, qui se vantoit de l'emporter sur le reste des hommes, dans un art que les Grecs avoient cultivé jusqu'alors avec tant de succès?

Ptol. Hephest. pag. 322.

Apoll. Schol. pag. 211.

Quelque différents que soient ces récits entr'eux, ils le sont encore plus de celuy qui se trouve dans Cédrénus & dans Nicéphore. A les entendre parler, le triomphe de Pollux est un triomphe imaginaire; il n'y eut point de défi de la part d'Amycus, & ils assûrent l'un & l'autre que ce Prince, averti de la descente des Argonautes, s'avança à la tête des Bébryces dans la résolution d'attaquer ces étrangers. La terreur saisit les Grecs, qui se retirérent dans un bois dont les avenues estoient impraticables. La bonté du poste ne fut point capable de les rassûrer; & déja les plus intrépides désespéroient de revoir jamais leur patrie, lorsqu'un Dieu vint sous une figure extraordinaire, les exhorter à ne point se laisser effrayer par le nombre des ennemis. Les Argonautes sentirent à l'instant renaître leur courage; ils sortirent du bois, taillérent en piéces l'armée des Bébryces, & Amycus resta mort sur le champ de bataille. Jason & ses compagnons, en reconnoissance de cette victoire, bâtirent un temple à l'honneur du Dieu qui la leur avoit annoncée, & cela, dans l'endroit même où il leur avoit apparu. Cet édifice, auquel les Argonautes avoient donné le nom de Sosténion, subsista jusqu'au regne du grand Constantin, qui le fit démolir, & on éleva sur ses ruines une magnifique Eglise, qui fut dédiée à l'Archange Saint Michel. Cédrénus & Nicéphore n'ont pas jugé à propos de citer leurs garants, & la négligence de ces Ecrivains nous met

Cedr. p. 98.

Niceph. Hist. Eccl. lib. 7. p. 875.

aujourd'huy hors d'état de marquer en quel temps un conte si ridicule & si puérile a pris naissance.

Les fables dont on a parlé cy-dessus, quoyqu'appuyées sur des autoritez plus respectables, ne sont peut-être guéres moins extravagantes, & il ne doit pas sembler étrange de voir les Anciens si peu d'accord entr'eux par rapport aux faits qui regardent Amycus. Cependant, comme je l'ay déja observé, l'opinion la plus commune fait honneur à Pollux de la mort du Roy des Bébryces. Le desir de la vengeance arma ces peuples contre les Argonautes; ils les chargérent en déterminez, mais que peut une fureur aveugle contre des troupes également braves & disciplinées? Les Grecs soûtinrent sans s'ébranler le premier effort de ces barbares; ils les repoussérent, & en firent un horrible carnage. La disgrace que les Bébryces venoient d'essuyer, ne diminua rien de leur respect & de leur vénération envers le Roy défunt. Non contents de le placer au nombre des Héros, ils luy consacrérent une chapelle, qui n'estoit éloignée que de cinq stades du Nymphæum de Chalcedoine. La sainteté prétendue du lieu y avoit attiré plusieurs habitants, & là s'estoit formé insensiblement un bourg assez considérable. Ce sont des circonstances dont Apollodore & Agrœtas de Ténédos, témoins oculaires, avoient cru devoir instruire la postérité.

Apoll. apud Schol. Apoll. pag. 158.

Si l'on s'en rapporte à ces deux Auteurs, on voyoit dans cet endroit un laurier d'une grandeur extraordinaire; malheur à celuy qui s'avisoit d'en cueillir quelque branche, il devenoit furieux sur le champ, & il n'y avoit personne contre qui il ne vomît des torrents d'injures. Apollodore & Agrœtas ne sont pas les seuls qui ont débité un fait si singulier, il se lit aussi dans les Ecrits de Pline & de Denys de Byzance. A en juger par l'uniformité de la narration, il n'est presque pas douteux que ceux-cy n'ayent esté les copistes des autres. Je ne diray pas la même chose de Ptolémée-Héphestion, il nous apprend des particularitez qui ne se rencontrent point ailleurs. Les personnes qui mâchoient des feuilles du laurier en question, concevoient, selon luy, une passion violente pour

Plin. lib. 16. cap. 44.
Dyon. Byzan. pag. 20.
Ptol. Hephest. pag. 322.

pour le Ceste, ce qu'il confirme par l'exemple d'un Autodorus, qui faisoit un usage continuel de ces feuilles. Autodorus avoit remporté treize victoires dans les Jeux publics de la Grece; il voulut entrer en lice une quatorziéme fois, & disputer le prix à Dioscorus natif de Théa. Le charme tomba, & ne tint point contre un nom autrefois fatal à Amycus.

Il est fort vraysemblable que les Bébryces, après la mort d'un Roy dont la mémoire leur estoit chére, déférérent la couronne à l'aîné de ses enfants, car la Maison d'Amycus ne fut point éteinte avec luy, comme le prouvent clairement ces vers de Virgile:

Nec mora: continuò vastis cum viribus effert Virg. Æneid. 5. vers. 364.
Ora Dares, magnoque virûm se murmure tollit:
Solus qui Paridem solitus contendere contra:
Idemque ad tumulum, quo maximus occubat Hector,
Victorem Buten immani corpore, qui se
Bebrycia veniens Amyci de gente ferebat,
Perculit, & fulvâ moribundum extendit arenâ.

Ce Butès, ainsi que la plûpart des Princes de l'Asie, estoit venu au secours de Priam. Aux raisons générales qui l'engageoient à s'intéresser à la défense de Troye, il en joignoit une particuliére, sçavoir, beaucoup de haine contre les Grecs, auteurs de la mort de son ayeul.

Il ne faut pas confondre ce Butès avec un autre de même nom, fils de Téléon, & pere d'Eryx. Je dis pere d'Eryx, conformément au sentiment des meilleurs Ecrivains de l'antiquité, dont le témoignage unanime ne laisse presqu'aucun lieu de douter que les textes d'Estienne de Byzance & du Scholiaste de Théocrite ne soient altérez. Dans l'un on lit Βύτου, dans l'autre Βοιωτοῦ, la véritable leçon est Βυτοῦ. Les Mythologues, en effet, conviennent que Vénus aima Butès, & qu'elle eut de luy Eryx, qui depuis regna dans un canton de la Sicile. Le Butès dont il s'agit n'a rien de commun avec celuy que Virgile fait descendre d'Amycus.

Steph. p. 353. Theoc. Idyll. 15.

On ne sçait point combien d'années la postérité de ce Prince a occupé le trône de la Bébrycie; on ne sçait pas non plus si Mucaporis estoit de cette Maison. Denys de Byzance le met au nombre des Rois de Bithynie, & il fait mention d'un Port qui, plusieurs siécles après, s'appelloit encore Mucaporis, du nom de ce Monarque. Les Anciens ne nous apprennent rien de plus sûr sur le chapitre de Mucaporis, & dessors on ne sçauroit se flater de fixer le temps auquel il a vécu, & encore moins de décider si son regne a précédé celuy de Mandron, qui estoit sur le trône lorsque les Phocéens se rendirent maîtres de Lampsaque. Voici comment Polyænus & Plutarque racontent un événement qui naturellement doit tenir ici sa place. Phobus & Blepsus estoient freres, tous deux nez à Phocée, & descendants tous deux de Codrus Roy d'Athenes. Des affaires importantes les obligérent de se transporter à Parium. Il se forma pendant le séjour qu'ils y firent, une amitié étroite entr'eux & Mandron Souverain des Bébryces. Il estoit en guerre avec la plûpart de ses voisins, & à l'aide de Phobus, il avoit remporté sur eux des avantages considérables. Persuadé que la valeur de cet étranger luy en procureroit tous les jours de nouveaux, il chercha à se l'attacher de plus en plus. Faites venir ici une colonie de Grecs, luy dit-il, & je partageray avec vous la contrée soûmise à ma domination. Phobus n'avoit garde de rejetter de si belles offres; il fit embarquer son frere, qui aborda heureusement à Phocée. La fertilité de la Bithynie, les discours de Blepsus, & l'espoir d'une meilleure fortune, rassemblérent sous ses étendarts une nombreuse jeunesse. Mandron la vit arriver avec joye, & remplit de bonne foy ses engagements. Les Bébryces, à l'exemple du Roy, donnérent aux Grecs, dans ces commencements, des marques de la plus sincére amitié; & ceux-ci, en revanche, portérent la désolation dans le pays ennemi. La gloire & les richesses qu'ils acquirent à la faveur de ces diverses expéditions, excitérent peu de temps après la jalousie des anciens habitants. On représenta plusieurs fois à Mandron combien il importoit au bien de l'Etat, de se défaire

Dyon. p. 20.

Polyæn. pag. 775. Plut. tom. 2. pag. 255.

des Phocéens. Ce Prince aimoit la justice, & il refusa constamment de se prêter à des conseils si pernicieux. Telle estoit la situation des esprits, lorsque Mandron fit un voyage sur les frontiéres de son royaume. Les Bébryces résolurent de profiter de l'absence du Roy. Ce noir complot vint aux oreilles de Lampsacé sa fille, elle en eut horreur; & dans la vûe de détourner un coup qui deshonoreroit à jamais la Nation, elle rappella à ses amis & à ses domestiques, le souvenir des services de Phobus, & de tant de belles actions qui les avoient délivrez d'un nombre prodigieux d'ennemis toûjours prêts à les envahir. « Les Phocéens, leur dit-elle, ne doivent plus estre réputez étrangers. La générosité avec laquelle ils ont « couru à notre défense, en a fait autant de citoyens; & quoy « de plus honteux que de sacrifier à d'injustes soupçons, des « gens qui, aux dépens de leur propre vie, ont porté si loin la « gloire du nom Bébrycien? » Priéres, remontrances, tout fut inutile. Lampsacé déterminée à sauver les Grecs, les fit avertir secretement de se tenir sur leurs gardes. Phobus & ses compagnons prirent le parti de prévenir les traîtres. Ils prétextérent un sacrifice solemnel, & les Bébryces furent invitez au festin qui devoit l'accompagner. Ils se rendirent au jour marqué, dans un des fauxbourgs de Pityœssa, où se faisoient les préparatifs de la fête. Les Phocéens alors se partagérent en deux corps, l'un s'empara de la ville, & l'autre fit main basse sur les perfides Bébryces. Quelques jours après, la mort surprit Lampsacé, Phobus & ses compagnons luy érigérent un superbe mausolée, & il fut arrêté que desormais la ville de Pityœssa s'appelleroit Lampsaque. La reconnoissance des Phocéens n'en demeura pas là; sensibles aux bienfaits de Mandron, ils le suppliérent de venir s'établir avec eux, mais ce Prince ne crut pas devoir accepter des offres qui le feroient soupçonner d'avoir eu quelque part au massacre de ses sujets, & il se contenta de les prier de luy renvoyer les femmes & les enfants de ceux qui avoient esté égorgez. Les Grecs se firent un plaisir d'accorder cette grace à un Prince qui les avoit traitez si favorablement dans toutes les occasions.

Il résulte de ce passage, que Lampsaque faisoit autrefois partie du royaume des Bébryces; Charon le dit en termes formels, & comment rejetter le témoignage d'un Ecrivain né dans cette ville-là même, & qui par conséquent devoit en connoître mieux que personne les Antiquitez! Peut-estre est-ce dans ses Ouvrages que Plutarque & Polyænus avoient puisé l'Histoire de Mandron & de Lampsacé sa fille. Si toutes les circonstances en sont véritables, il faudra en conclurre que le regne de ce Prince n'est guéres antérieur de plus de cent ans à la premiére Olympiade. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Ioniens sous la conduite de Néléus, ont jetté les fondements de Phocée; & cette ville, dans l'ordre naturel des choses, n'a pû, que long temps après, envoyer une colonie qui fût en état de s'emparer de Lampsaque, & de s'y maintenir malgré les Bébryces dont ils estoient environnez de toutes parts.

Apoll. Schol. lib. 2.

La perte de cette importante place fut le prélude des affreuses calamitez qui les accablérent sous les successeurs de Mandron. Les Cimmériens, nation cruelle & féroce, pénétrérent dans la Bébrycie vers le commencement des Olympiades; ils s'en rendirent les maîtres, & cette conquête, suivant toutes les apparences, diminua considérablement le nombre des naturels du pays. Les Cimmériens en furent chassez à leur tour par les Thraces Bithyniens. L'invasion de ces peuples acheva de détruire les malheureux Bébryces. Ceci posé, il n'y a plus de difficulté sur l'intelligence du fragment d'Eratosthéne qui les met au nombre des Nations de l'Asie, dont il ne s'est pas conservé le moindre vestige. Au reste, l'ordre dans lequel je range l'expédition des Cimmériens & celle des Thraces, est fondé sur le témoignage d'Arrien, Ecrivain bien supérieur à Syncelle, qui rapporte la derniére de ces expéditions au temps des colonies Ioniennes. Il paroît d'ailleurs qu'Arrien ne parloit ici que d'après le Démosthéne qui avoit publié en vers une Histoire de Bithynie; & ce qui me persuade en quelque façon, qu'il n'y avoit aucune différence entre ces deux Auteurs par rapport au fait que j'examine, c'est qu'ils assûroient

Arrian. apud Eust. in Dionys. pag. 58.

Eratost. apud Plex. tom. 1. p. 283.

Sync. p. 181.

l'un & l'autre que les Thraces passérent en Asie sous le commandement de Patarus.

Ils enlevérent la Bébrycie aux Cimmériens, & subjuguérent la Paphlagonie, où Patarus, à ce que prétend Démosthéne, bâtit la ville de Tius. Ce fut probablement alors que commença la distinction des Thraces, en Thraces Européens & Thraces Asiatiques. Les derniers furent appellez Thraces Thyniens & Bithyniens, on en trouve la preuve dans Hérodote: preuve qu'il n'a pas tenu aux Copistes & aux Traducteurs de faire évanouir. Les Imprimez aujourd'huy portent tous sans exception, Θρῆικες, οἱ Θυνοί τε ϗ Βιθυνοὶ, comme si les Thraces, dont il est ici question, formoient une nation différente des Thyniens & des Bithyniens. Je conviens que la faute est très-ancienne; Eustathe y est tombé luy-même, cependant je ne doute presque pas que la véritable leçon ne soit Θρῆικες Θυνοί τε ϗ Βιθυνοί. Thucydide & Xénophon seront mes garants. Lorsque ces deux célébres Historiens parlent des Thraces Asiatiques, ils ne les séparent jamais d'avec les Bithyniens, & les nomment constamment Θρᾷκας Βιθυνούς. Galien en use de même, & je crois pouvoir inférer de son témoignage, que la distinction des Thraces Européens & Thraces Asiatiques, subsistoit encore du temps de ce Médecin.

Demosth. apud Steph. p. 710. & Eust. in Dionys. pag. 58.

Herod. p. 11.

Eust. in Dion. pag. 58.

Thucyd. pag. 282.

Xenoph. tom. 3. pag. 19.

Gall. tom. 10. pag. 467.

Hérodote nous apprend que ceux qui les premiers envahirent la Bébrycie, habitoient auparavant les bords du Strymon. Le pays n'estoit point en état de fournir aux besoins d'un peuple nombreux, les vieillards & ceux qui n'avoient rien à desirer du côté de la fortune, restérent dans la Thrace, & leur postérité y formoit encore plusieurs siécles après une nation particuliére. Les autres allérent s'établir dans la Bébrycie; ils avoient tous emprunté leur nom de Bithynus fils de Jupiter & de Thracé, suivant Estienne de Byzance & Solin. Ce Prince s'appelloit Bithys, du moins si l'on suppose que le passage d'Appien qui le dit, n'est point altéré. Pour moy je serois fort tenté de penser le contraire, & cela, parce qu'il n'est guéres dans les régles de dériver du mot Βίθυς celuy de Βιθυνός.

Herodot. pag. 406.

Steph. p. 227. Sol. pag. 12. cap. 42.

Appian. tom. 2. pag. 296.

Le même Ecrivain avance que Bithynus fit la conquête de la Bébrycie immédiatement après la prise de Troye; en quoy il ne s'accorde ni avec Syncelle ni avec Arrien. Je ne répéteray point ici les raisons qui m'ont fait pancher en faveur du dernier, qui prétendoit de plus que Thynus & Bithynus estoient enfants de Phinée. C'estoit l'opinion d'Hésiode, elle sera celle d'Eusébe si la conjecture de Saumaise est fondée. Il soûtient que dans les exemplaires de cet Auteur, le nom de Phoenix a pris la place de celuy de Phinée; & à parler vray, on ne lit nulle part que Phoenix ait esté le pere de Thynus & de Bithynus. Je ne dois pas passer ici sous silence un troisiéme sentiment. Eustathe n'en nomme point les Auteurs, & il s'est contenté de nous apprendre en général, que ces Princes, au rapport de quelques Anciens, estoient fils d'Odrysès Roy de Thrace.

Sync. p. 144. Arrian. apud Eust. in Dionys. pag. 140. Hesiod. apud Schol. Apoll. lib. 2. Euseb. p. 15. Eust. in Dion. pag. 140.

Voilà quelle fut l'origine de ces peuples, qui, dans la suite des temps, si l'on en croit Eratosthéne & Charon de Lampsaque, détruisirent les Bébryces, changérent le nom du pays, & jettérent les fondements du royaume de Bithynie. Les nouveaux conquérants, à en juger par les apparences, déférérent le commandement à Patarus. Ils luy estoient redevables du succès d'une expédition si glorieuse. On ignore si la couronne se conserva dans sa famille. Il y a un vuide dans l'Histoire de Bithynie de près de deux cens ans depuis Patarus jusqu'à Prusias premier contemporain de Croesus. Les Etats de ces deux Souverains estoient limitrophes, & Croesus beaucoup plus puissant, ne se fit pas un scrupule, sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Princes ambitieux, d'enlever la Bithynie à son Roy légitime. Je dis à son Roy légitime, fondé sur le témoignage de Strabon, qui décore Prusias du titre de Roy.

Strab. p. 846.

Cependant M. Paumier de Grentesménil a prétendu que Zipoetès est le premier qui ait ceint le diademe, & que jamais on n'a donné la qualité de Roy à aucun de ceux qui avant luy ont gouverné la Bithynie. Ce judicieux Critique s'efforce d'abord de rendre suspect le passage de Strabon, qui, selon

Palm. Exerc. p. 335.

luy, a beaucoup souffert de la négligence des Copistes. Il s'imagine en avoir déterré la preuve dans Estienne de Byzance qui, sur l'article de Prusa, copie l'endroit dont il s'agit, & substitue le nom de Cyrus à la place de celuy de Crœsus que portent aujourd'huy les imprimez : donc les exemplaires de Strabon, dit-il, n'estoient point uniformes autrefois; & il conclud de-là que dans le texte de cet Auteur il n'est question ni de Crœsus ni de Cyrus, & que la véritable leçon est Ciérus, ville dépendante des Héracléens, & dont s'empara Prusias un des descendants de Zipœtès : auquel cas Prusias premier, contemporain de Crœsus, est un Prince fantastique, & qui n'exista jamais que dans l'imagination de quelque scribe ignorant.

On ne sçauroit nier que la correction ne soit très-ingénieuse; je ne voudrois pas néantmoins en garantir la solidité. Il est vray que dans Estienne de Byzance, c'est Cyrus, & non pas le Roy de Lydie, qui déclare la guerre à Prusias. Qu'en résulte-t-il, sinon que la mémoire a manqué à ce Grammairien, ou bien que ses paroles ont esté corrompues dans la suite des temps? Mais je ne vois pas que cela doive nous obliger de convenir que les manuscrits de Strabon estoient différents les uns des autres, par rapport au passage qui fait le sujet de la dispute. Il me semble qu'un Critique ne doit point exiger qu'on admette sur son autorité seule, des conjectures de l'espéce de celle-ci. La maniére la plus simple de luy donner un air de probabilité, auroit esté de montrer que dans les manuscrits qui sont venus jusqu'à nous, on voit les noms, tantôt de Cyrus, tantôt de Crœsus, & quelquefois celuy de Ciérus. Dans la vûe d'éclaircir ce fait, j'ay examiné ceux de la Bibliothéque du Roy, & un entr'autres du douziéme siécle, le plus précieux & le plus ancien qui soit aujourd'huy en Europe, & il n'y en a pas un seul qui ne soit parfaitement d'accord avec les imprimez, & les imprimez le sont avec l'histoire du temps. Hérodote compte les Bithyniens parmi les Nations que Crœsus subjugua, & Strabon place cet événement sous le regne de Prusias. Quoy de plus lié que le récit de ces deux Écrivains?

Mais, poursuit M. Paumier, si la Bithynie avoit eu alors des Rois, est-il vraysemblable qu'Hérodote & Xénophon n'eussent fait aucune mention des Princes qui en occupoient le trône? Le premier va même plus loin; il assûre que les Bithyniens, lors de l'expédition de Xerxès en Grece, combattoient sous les ordres de Bassaces, Perse de nation. N'en déplaise aux partisans de ce docte Critique, les raisons qu'il allégue ne sont rien moins que concluantes. Un fait incontestable, c'est qu'Hérodote & Xénophon ne parlent de la Bithynie qu'en passant; & de quel droit attendre d'eux qu'ils entrent dans des détails qui n'ont aucune connexité avec leur objet principal? D'ailleurs, l'argument prouveroit trop, il en résulteroit également, que plusieurs autres Peuples n'ont point esté soûmis à l'autorité royale; il me seroit aisé d'en produire un très-grand nombre d'exemples, deux suffiront. Dans le dénombrement que fait Hérodote, des Nations vaincues par Crœsus, & de celles qui passérent en Grece à la suite de Xerxès, les Paphlagoniens sont joints aux Bithyniens, il n'y est pas dit un seul mot de leurs Rois; il est constant néantmoins qu'ils en ont eu, & avant Cyrus, & depuis sous le regne de ses successeurs. Il faut porter le même jugement des Cariens. Combien d'incursions Agésilaüs ne fait-il pas en Carie? Ce sont toûjours les Perses qui la défendent, & jamais les Souverains de ce pays ne paroissent sur les rangs. Est-il quelqu'un qui, sur des fondements si ruineux, voulût démentir toute l'Antiquité, & prétendre que les Monarques de Bithynie sont des Monarques imaginaires? La raison du silence de Xénophon est simple; aucune action ne rouloit sur le compte de ces Princes, qui, en qualité de tributaires, estoient obligez d'obéir à Tisapherne & à Pharnabaze. Les Rois de Perse, sûrs de la fidélité de leurs sujets naturels, n'avoient garde de confier le commandement de leurs armées à des Souverains rarement affectionnez, & toûjours suspects. Il n'est pas mal-aisé d'appercevoir les traces de cette politique dans les Ecrits des Anciens, & on ne doit pas estre surpris de voir Bassaces fils d'Artaban, à la tête des Bithyniens. Ils avoient

Herod. p. 406.

avoient cela de commun avec les autres Nations qui suivirent Xerxès, & dont plusieurs reconnoissoient des Rois particuliers.

Mais supposons un moment que les réflexions de M. Paumier soient justes & solides, on pourra tout au plus en inférer que les Perses avoient éteint le royaume de Bithynie, & il sera toûjours vray de dire que le texte de Strabon n'est point corrompu, & que du temps de Crœsus, il y avoit un Prusias qui regnoit en Bithynie. On auroit tort d'accuser ce Géographe de l'avoir inseré de son chef dans le catalogue des Rois de cette contrée; plusieurs Ecrivains en avoient transmis à la postérité les actions les plus mémorables, & presque tous ces monuments subsistoient encore du temps de Strabon. Il est à présumer que luy & Appien avoient puisé dans les mêmes sources. Le dernier de ces Auteurs a dû connoître le Prusias que les Lydiens dépouillérent de ses Etats, & on ne sçauroit guéres en douter, si l'on considére que, suivant son calcul, quarante-neuf Souverains avoient rempli successivement le trône de Bithynie. Jamais témoignage ne fut moins équivoque. Appian. tom. I. pag. 297.

Cependant M. Paumier, bien résolu à ne pas reculer, fait de nouveau le procès aux Copistes; il leur reproche d'avoir altéré les nombres, & il prétend que dans le texte original d'Appien, ces quarante-neuf Rois se réduisoient à huit. Voici les preuves à la faveur desquelles ce Critique a cru faire passer une conjecture si hardie. Si la Bithynie, dit-il, avoit eu des Rois dès son origine, les quarante-neuf dont il s'agit ne nous conduiroient pas même jusqu'au temps de Nicoméde, qui déclara le Peuple Romain son héritier. Autre remarque, c'est qu'on ne trouve aucun vestige de ce royaume, ni dans Homére, ni dans les Orateurs d'Athenes, ce qui ne sçauroit se concilier avec ces fréquentes expéditions des Grecs en Asie: expéditions qui devoient naturellement les obliger, tantôt à désoler les côtes de Bithynie, tantôt à rechercher l'amitié des Princes qui la gouvernoient. Enfin, il a recours à l'autorité de Denys, qui, dans un fragment dont on est

Sync. p. 216. redevable à Syncelle, ne fait mention que de huit Rois.

Examinons maintenant chacun de ces raisonnements en particulier. Le premier porte à faux. On a vû cy-dessus qu'Appien place le commencement du royaume de Bithynie quelques années après la prise de Troye; de-là jusqu'à l'extinction de cette Monarchie, il s'est écoulé près de onze cens ans; & quarante-neuf Rois, qui sont autant de générations, remplissent, & au-delà, un pareil intervalle.

Il n'y a guéres plus de justesse dans la seconde difficulté. Homére ne se proposa jamais de démêler en Historien, les antiquitez des différents peuples de l'Asie, & je ne sçaurois m'imaginer que des Critiques équitables veuillent luy faire un crime d'avoir négligé de nous instruire de celles de Bithynie. Ajoûtez à cela que le silence de ce Poëte ne rend pas la cause de M. Paumier meilleure. Il est ici question d'un passage d'Appien; & comment Homére auroit-il pû faire quelque mention d'un royaume dont la fondation, suivant Appien même, est postérieure à la guerre de Troye? Quant aux Orateurs Grecs, j'avoue qu'ils ne disent pas un seul mot des Souverains de Bithynie. Est-il une conséquence dont il soit plus aisé d'appercevoir toute la foiblesse, principalement lorsqu'on veut bien faire réflexion qu'il ne s'est conservé qu'une très-petite partie des discours prononcez autrefois devant le peuple d'Athenes?

Nous voilà arrivez au dernier & au plus fort, sans contredit, des arguments de M. Paumier. Les paroles de Denys sont claires, & il paroît véritablement que cet Historien restreint à huit le nombre des Rois de Bithynie. Un Critique entreprenant n'auroit pas de peine à se tirer d'embarras; il soûtiendroit hardiment que le fragment de Denys est corrompu, & il se feroit des témoignages d'Appien & de Strabon, un rempart, à l'aide duquel il se croiroit en état de repousser avec succès les attaques réiterées de ses adversaires; mais on ne doit faire usage de semblables remédes, que dans les cas qui le demandent absolument, & il n'est point du tout nécessaire de rien changer dans le fragment que rapporte Syncelle. Il

l'avoit extrait des Antiquitez de Denys d'Halicarnasse, dont les derniers livres n'ont pû échapper aux injures du temps. Là cet Auteur rendoit compte de la maniére dont la Bithynie estoit devenue province Romaine, & il y a bien de l'apparence qu'à l'occasion du testament de Nicoméde, il avoit jugé à propos d'apprendre à ses Lecteurs que ce Monarque descendoit de Zipætès, & qu'il estoit le huitiéme des Rois de cette Maison sous les loix duquel les Bithyniens avoient vêcu. C'est, à ce que je pense, le sens naturel du passage dont il s'agit, & il seroit injuste d'accuser Denys d'Halicarnasse d'avoir avancé que Zipætès estoit le premier Monarque de Bithynie. Un Ecrivain aussi versé que luy dans la connoissance de l'Histoire, n'a pû ignorer ni le Prusias de Strabon, ni les quarante-neuf Rois d'Appien, ni les Rois prédécesseurs de Zipætès, dont Memnon a transmis les noms à la postérité. On lit encore aujourd'huy dans la Bibliothéque de Photius, les extraits des antiquitez de la ville d'Héraclée, composez par le dernier de ces Auteurs; & les guerres fréquentes des Héracléens avec les Souverains de Bithynie, l'avoient obligé de consulter avec soin les divers monuments qui regardoient ce royaume. Le témoignage de Memnon devient par-là d'un très-grand poids, & on ne doit point craindre de donner après luy, le titre de Rois à Dæsalcès, à Botiras & à Bas, qui tenoient avant Zipætès les rênes du gouvernement.

Quoy qu'en dise M. Paumier, le mot Ἔπαρχος ne signifie pas toûjours un Gouverneur de province. Zipætès, suivant ce Critique, jouïssoit de toutes les prérogatives attachées à la royauté, cependant il est appellé Eparque dans Memnon, qui d'ailleurs a eu l'attention d'en déterminer le sens; car dans l'article qui concerne Bas, il assûre que ce Prince regna cinquante ans. Le participe Βασιλεύσαντος n'est point équivoque, & prouve évidemment que Memnon, d'accord avec les plus célébres Ecrivains de l'antiquité, a décoré du titre de Rois les prédécesseurs de Zipætès, & deslors on ne sçauroit le refuser à Prusias premier.

Ce Prince bâtit au pied du mont Olympe, la ville de Prusa.

Tel est le sentiment de Strabon, bien différent de celuy de Pline, qui en plaçoit la fondation au temps de la retraite d'Annibal en Bithynie, ce qui quadre parfaitement avec le témoignage de Dion Chrysostome, qui donne à cette ville une origine très-moderne. Mais il se pourroit bien faire que les deux opinions fussent véritables, Prusias en avoit peut-estre jetté les premiers fondements; ruinée depuis, d'autres prirent le soin de la rétablir. Peut-estre fut-elle détruite dans la guerre que les Lydiens firent à ce Prince; Crœsus le défit, & s'empara de la Bithynie.

Plin. lib. 5. cap. ult.

Dio Chrysost. pag. 511.

Il ne jouit pas long temps du fruit de ses victoires. Cyrus prit Sardis quelques années après, & les provinces soûmises à la domination des Lydiens, suivirent le sort de la capitale. Je ne serois pas éloigné de penser que ce Conquérant, Prince magnanime & généreux, confia aux enfants de Prusias le gouvernement d'un royaume dont son ennemi l'avoit injustement dépouillé. Les quarante-neuf Rois dont parle Appien, ne permettent guéres de croire que la succession de ces Princes ait esté interrompue, & il est constant par les extraits de Memnon, que Dæsalcès, Botiras & Bas ont rempli le trône de Bithynie, lorsque les Perses estoient encore maîtres absolus de l'Orient.

Ces Souverains, dans les commencements, obéirent en esclaves aux ordres de la Cour de Perse, & Xerxès les contraignit, ainsi que les autres Rois tributaires, de l'accompagner dans son expédition de Grece, & qui plus est, il déféra à Bassacès fils d'Artaban, le commandement des troupes Bithyniennes. La perte des batailles de Salamine & de Platée affoiblit extrêmement les Perses; & les Grecs, dont tant de succès avoient rehaussé le courage, rendirent la liberté à la plûpart des villes que leurs ancêtres avoient fondées en Asie, Byzance & Chalcedoine furent de ce nombre.

Ces deux Républiques, que les Bithyniens harceloient continuellement, se liguérent ensemble, & levérent dans la Thrace un nombre considérable de soldats. L'ennemi n'estoit point en état de résister à l'armée des Confédérez. Ils pénétrérent

jusque dans le cœur de la Bithynie, y saccagérent plusieurs bourgs, & firent une quantité prodigieuse de prisonniers. Une si belle campagne les auroit couverts de gloire, s'ils n'en avoient terni tout l'éclat, par la barbarie avec laquelle ils traitérent ces malheureux. On les fit passer au fil de l'épée, sans distinction ni d'âge, ni de sexe. Diodore de Sicile rapporte cet événement à la première année de la quatre-vingt-onziéme Olympiade. *Diod. p. 128.*

Il estoit difficile que des disputes au sujet des limites, ne produisissent des guerres fréquentes entre des Etats si voisins. La fortune se déclara presque toûjours en faveur des Byzantins; la conséquence s'en tire d'un fragment de Phylarque, où il est dit que Byzance & son territoire estoient remplis d'esclaves Bithyniens. Cependant il paroît que cette Nation, vers la fin de la quatre-vingt-troisiéme Olympiade, vivoit en bonne intelligence avec les Chalcédoniens. On lit dans Xénophon que ceux-ci, à la veille d'estre assiégez par Alcibiade, envoyérent en Bithynie leurs effets les plus précieux. Le Général Athénien en eut avis, il marcha de ce côté-là avec une partie de son armée. La réputation de ce fameux Capitaine répandit la terreur dans le pays; & les Bithyniens luy livrérent sans coup férir, le dépôt qui leur avoit esté confié. *Phylar. apud Athen. p. 171.* *Xenoph. Hist. lib. 1. cap. 3.*

Ils effacérent huit ans après la honte d'une si lâche action, par la valeur avec laquelle ils combattirent contre les troupes les plus aguerries de la Grece: je veux parler de ces braves soldats qui, sous la conduite de Xénophon, firent la plus mémorable retraite qui fût jamais. La crainte de l'ennemi avoit entretenu la concorde parmi eux. Lorsqu'ils furent arrivez à Héraclée, la division se mit dans le camp, & il fut arrêté qu'on se partageroit en différents corps. Les Arcadiens & les Achæens, au nombre de quatre mille cinq cens, embarquez sur des vaisseaux que leur avoient prêté les Héracléotes, vinrent aborder au port de Calpé, la disette des vivres les obligea de tenter une descente. Ils tombérent sur les bourgs situez dans le voisinage de la mer, & enlevérent beaucoup d'hommes & beaucoup de bestiaux. Ceux qu'une *Xenoph. Anab. lib. 6. cap. 23. & seq.*

prompte fuite avoit dérobez à la fureur de l'ennemi, portérent l'allarme dans le pays.

Les Bithyniens se rassemblent de toutes parts, attaquent l'arriére-garde, & taillent en piéces deux cohortes. Les Grecs chaudement poursuivis, gagnérent une colline qui fut investie sur le champ. La partie n'estoit point égale, & les Bithyniens armez à la legére, avoient de grands avantages contre des soldats qui ne pouvoient sortir de leur camp sans s'exposer à une mort certaine. Ils y auroient péri tous, si Xénophon dans ce temps-là même ne fût entré dans le port de Calpé avec le corps de troupes qui luy avoit déféré le commandement. Averti de la triste situation où se trouvoient les Arcadiens, il résolut de les aller dégager. Au premier bruit de sa marche l'ennemi se retira, & le lendemain matin les Grecs abandonnérent la colline.

Xénophon les joignit à Calpé. Les vivres manquoient, & dans un conseil qui se tint à ce sujet, on conclut, contre le sentiment de ce Général, qu'on envoyeroit un détachement piller les bourgs les moins éloignez de Calpé. L'expédition ne fut point heureuse. Pharnabaze n'aimoit point les Bithyniens; dans la vûe cependant d'empêcher les Grecs de pénétrer en Phrygie, il s'estoit avancé près de Calpé avec une nombreuse Cavalerie. Les Barbares unis aux Perses chargérent le détachement; il estoit de deux mille hommes, dont cinq cens furent tuez & les autres forcez à se retirer sur une montagne. Xénophon courut à leur secours & les ramena dans le camp. A peine le Soleil estoit-il couché, que l'ennemi vint attaquer les gardes avancées; il y périt quelques soldats, dont l'obscurité de la nuit ne permit pas de vanger la mort.

Les Grecs, que ces disgraces avoient rendus circonspects, prirent des mesures plus justes, défirent les Bithyniens en deux rencontres, & arrivérent à Chrysopolis couverts de gloire & chargez de butin. Xénophon de qui l'on tient toutes ces circonstances, a négligé de nous apprendre le nom du Prince qui regnoit alors en Bithynie. Memnon y supplée en quelque maniére. Plus je rapproche les endroits différents où

l'Auteur examine l'histoire de cet Empire, & plus je me crois en droit d'avancer que les pertes réitérées des Grecs dans le cours de cette expédition, furent l'ouvrage de l'habileté & de la prudence de Dæsalcès. Bas, suivant le témoignage de Memnon, gouverna la Bithynie l'espace de cinquante ans, & mourut âgé de soixante-onze : il en avoit donc vingt-un lorsqu'il succéda à Botiras son pere. Botiras a vécu soixante-quinze ans, & dès-lors sa naissance a dû précéder celle de Bas de cinquante-quatre ans; & cinquante-quatre ajoûtez à cinquante, font vingt-six Olympiades : or Memnon insinue que la mort de Bas ne tombe que quelques années après celle d'Alexandre. Il s'ensuit de-là que Botiras n'avoit guéres moins de vingt ans, & que Dæsalcès son pere estoit sur le trône lorsque les Grecs débarquérent à Calpé.

Les Etats de ce Prince ne jouirent pas long-temps de la tranquillité que la retraite d'un ennemi si redoutable leur avoit procurée; Dercyllidas prit des quartiers d'hiver en Bithynie la troisiéme année de la quatre-vingt-quinziéme Olympiade, & cela, malgré le traité que ce Général venoit de conclurre avec Pharnabaze. Il y estoit porté expressément que les Lacédémoniens ne pourroient entrer dans les provinces dépendantes de son Gouvernement. Il est constant que la Bithynie en faisoit une partie considérable, cependant aucune plainte de la part de Pharnabaze; & Xénophon remarque même que, bien loin de s'intéresser à la conservation des Bithyniens, il ne fut pas fâché de laisser en proye aux troupes de Dercyllidas, une Nation avec laquelle il estoit souvent en guerre. C'est une preuve bien forte, si je ne me trompe, que Dæsalcès avoit secoué le joug de la domination Persane. Pharnabaze vraysemblablement tenta de le réduire, & toûjours en vain; il sçut habilement profiter des conjonctures. Plusieurs rebelles occupoient alors les forces de l'Empire; & le Général Perse aux prises, tantôt avec Athenes & tantôt avec Lacédémone, ne se trouva jamais en état de pousser à bout Dæsalcès. Les Lacédémoniens ravagérent une partie de ses Etats. Le Roy de Bithynie n'osa pas tenir la

Xenoph. Hist. lib. 3. cap. 2.

campagne devant des troupes aguerries & disciplinées : content de les observer, il tomba sur le quartier des Thraces, qui estoient à la solde de Dercyllidas, défit toute leur Infanterie, & s'empara du butin qu'ils avoient rassemblé en différentes occasions.

Le Général Grec, que des entreprises plus importantes appelloient ailleurs, quitta la Bithynie au commencement du printemps, & Dæsalcès, tranquille de ce côté-là, donna tous ses soins au rétablissement de la ville d'Astacus. Les Athéniens, conjointement avec ceux de Mégare, en avoient jetté les fondements dans le cours de la dix-septiéme Olympiade. Cette colonie désolée par les guerres continuelles qu'elle eut à soûtenir contre les Barbares dont elle estoit environnée, se vit enfin contrainte de subir le joug de *Memn. apud Phot. p. 722.* Dæsalcès. Charmé de sa nouvelle conquête, il en releva les ruines, la décora de plusieurs beaux édifices, & en fit la capitale de ses Etats. Les autres exploits de Dæsalcès, non plus que ceux de Botiras son fils & son successeur, ne sont *Memn. ibid.* point venus jusqu'à nous. Memnon, le seul des Anciens qui en fasse mention, assûre que ce Prince mourut âgé de soixante-quinze ans.

Bas prit après luy les rênes du gouvernement; ce fut sous son regne que Denys, tyran d'Héraclée, forma le siége d'Astacus. Les Héracléotes supportoient impatiemment le joug de sa domination. Tant d'ennemis luy causoient de vives inquiétudes; & resolu de sacrifier à sa propre sûreté des sujets dont la fidélité luy estoit si justement suspecte, il prétexta la délivrance d'Astacus, colonie Grecque, liée autrefois d'intérêts avec la République d'Héraclée. Le projet fut généralement approuvé; & la plûpart de ceux qui estoient en état de porter les armes, suivirent le tyran avec joye à une expédition qui leur paroissoit également utile & glorieuse. L'armée s'avança jusque sous les murs d'Astacus, sans *Polyæn. pag. 200.* trouver de résistance. Alors Denys, attentif en apparence à la conservation des Héracléotes, les posta dans des endroits marêcageux & à l'abri de toute insulte; ensuite il alla à la tête des troupes

des troupes étrangéres qui estoient à sa solde, se camper sur des collines couvertes de bois & arrosées de plusieurs fontaines, comme si de dessein prémédité il eût voulu les exposer seules à la fureur de l'ennemi.

Cependant l'intention du Tyran n'estoit point d'emporter la place; & les travaux n'estoient que médiocrement avancez, lorsque les chaleurs de l'été se firent sentir avec la plus grande violence. On a pû remarquer cy-dessus que les quartiers qu'on avoit distribuez aux Héracléotes, devoient naturellement estre très-mal-sains; & cela, joint à l'ardeur d'un soleil brûlant, fit périr presque tous ces malheureux soldats. Denys, au comble de ses vœux, leva le siége. Bas ne l'inquiéta pas dans sa retraite, & il est assez vraysemblable que ces deux Princes agissoient de concert. Des intérêts communs les obligeoient à entretenir ensemble une étroite correspondance. Ils s'estoient soustraits à la domination des Perses, & les Généraux de cet Empire, qui les environnoient de toutes parts, auroient immanquablement profité de leur division.

C'est ainsi que la prudence & la sagesse du Roy de Bithynie, garantit ses États des malheurs de la guerre, jusqu'à la bataille du Granique, qui réduisit plusieurs provinces de l'Asie sous la puissance des Macédoniens. Alexandre confia le gouvernement de la Phrygie & des pays voisins, à Calas un de ses Capitaines. Persuadé que tout devoit céder à la fortune de son Maître, il médita la conquête de la Bithynie. L'armée, à la tête de laquelle il y pénétra, estoit nombreuse, & composée de troupes aguerries. Bas cependant ne désespéra point de la victoire: il épargna la moitié du chemin à l'ennemi, & les Bithyniens secondants la valeur de leur Roy, mirent en déroute ces phalanges, dont toutes les forces des Perses n'osoient soûtenir la vûe. Cette bataille, si je ne me trompe, n'a rien de commun avec une autre que perdit Calas dans le cours de la deuxiéme année de la cent onziéme Olympiade. Memnon le Rhodien, à ce que rapporte Diodore, ayant appris que les Macédoniens, beaucoup plus foibles que luy, estoient campez près de Troas, alla les y attaquer, & défit Calas qui les *Diod. p. 492.*

commandoit. Le même Historien ajoûte qu'Alexandre se préparoit alors à former le siége de Thébes: or ces diverses circonstances ne sçauroient guéres se concilier avec le combat dont l'Historien Memnon nous a conservé le souvenir. Il n'y avoit, selon luy, rien de plus leste que l'armée Macédonienne. Il y a plus, c'est que dans le recit de cet Auteur, aucun des Généraux de Darius ne paroît sur la scene; & Bas seul, à la tête de ses sujets, déconcerte les projets de l'ennemi, & dissipe l'orage dont la Bithynie estoit menacée. Comment se persuader d'ailleurs que ce Prince qui devoit se contenter de couvrir ses Etats, ait esté chercher l'ennemi jusque sous les murs de Troas? Les paroles de Memnon semblent insinuer le contraire; & elles nous conduisent encore à penser que l'événement dont il s'agit, est postérieur au fameux passage du Granique. Alexandre, alors uniquement occupé de la poursuite de Darius, remit à un autre temps la vengeance de l'affront que ses armes avoient reçû en Bithynie, & Bas la gouverna paisiblement jusqu'à sa mort. Il vêcut soixante-onze ans & en regna cinquante.

Memn. p. 722.



MÉMOIRE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET SUR LES ANCESTRES D'ALEXANDRE MOLOSSUS, ROY D'EPIRE.

Par M. DE NICOLAY.

LE Prince qui donne lieu à cette Dissertation, méritoit d'avoir un Historien qui nous instruisît en détail de tout ce qui le regardoit; il avoit acquis assez de gloire, mais les actions brillantes d'Alexandre le Grand, qui vivoit dans le même temps, ont effacé les siennes. Toutes les histoires générales & particuliéres de ce siécle, ne sont remplies que du Roy de Macédoine. Diodore de Sicile, qui jusque-là avoit parlé volontiers des Rois d'Epire, ne dit rien de l'expédition d'Alexandre Molossus en Italie; ainsi, pour écrire son histoire, on est obligé de rapprocher des témoignages épars, dont la plus grande partie n'a passé jusqu'à nous, que comme des circonstances qui ont rapport aux affaires générales. Assemblée publique. 30. Avril 1737.

L'Epire avoit toûjours esté soûmise à un seul Souverain, jusqu'à la mort d'Alcétas pere de Néoptoléme & d'Arymbas, près de 380. ans avant l'Ère Chrestienne. La discorde se mit entre les deux freres; nous ignorons & les motifs de leurs prétentions, & les moyens qu'ils employérent pour les soûtenir. Tout ce que nous en sçavons, c'est qu'ils ne pûrent assoupir leurs différends, qu'en partageant le royaume de leur pere en deux portions égales. La vie de Néoptoléme ne fut pas longue; il doit estre mort vers l'an 360. avant Jesus-Christ. Lorsqu'Arymbas se vit délivré d'un frere importun, il ne songea qu'à rentrer dans l'héritage entier. L'occasion estoit belle, Alexandre, Olympias, Troas, enfants de Néoptoléme, estoient tous jeunes, sans crédit; aucun de leurs parents ne témoignoit le moindre zéle pour leurs intérêts. On ne sçait *Pausan. Attic. cap. 11.*

pourtant pas précisément, si Arymbas dépouilla son neveu de la portion qui luy appartenoit, ou s'il se contenta de la garder, comme un dépôt qu'il devoit luy rendre. Le premier sentiment a quelque chose de plus vraysemblable, parce qu'Alexandre ne regna en Epire qu'après la mort de son oncle. Quel que fût le dessein d'Arymbas, il épousa Troas sa niéce. Un de ses voisins devenoit redoutable de jour en jour, c'estoit le Roy de Macédoine; il falloit se l'attacher, le hazard servit Arymbas selon ses desirs, car Philippe estoit devenu amoureux d'Olympias, lorsqu'encore tout jeune il avoit esté se faire initier aux mystéres de Samothrace.

Just. lib. 7. c. 7.

Plutarch. vit. Alex.

L'événement ne remplit point les espérances de l'usurpateur. Philippe, bien loin de se prêter à son ambition, luy déclara la guerre. Les raisons ou les prétextes de cette guerre sont inconnus. Démosthéne en dit seulement un mot en passant, dans une harangue qu'il prononça 348 ou 349. ans avant Jesus-Christ. Peut-estre fut-elle entreprise peu après la mort de Néoptoléme, en faveur de son fils Alexandre. Philippe sollicité par les cris éternels de sa femme, voulut peut-estre le rétablir sur le trône; par-là il auroit esté maître, sous son nom, de quelques ports de l'Epire, qui luy auroient esté de grand usage pour l'exécution de son dessein. Nous ignorons les suites de cette entreprise; il y a apparence que le Roy de Macédoine s'en désista, détourné par des projets de plus grande importance. Ce fut vraysemblablement alors qu'il retira le jeune Alexandre des mains de son oncle, soit pour mettre sa vie en sûreté, soit qu'il voulût s'en servir pour épouvanter Arymbas, à la moindre démarche qui luy auroit esté suspecte de sa part.

Demost. Olynth. 1.

Just. loco cit.

Arymbas resta ensuite paisible possesseur de l'Epire pendant dix ans; c'est sans doute ainsi qu'il faut entendre Diodore, qui ne luy donne que dix ans de regne.

Just. ibid. Alexandre avoit vingt ans lorsqu'il monta sur le trône d'Epire, à la mort de son oncle, 342. ans avant Jesus-Christ. Le nom d'Ἤπειρος, ou de *Continent* estoit, dans l'origine, un nom générique, qui désignoit la partie de la Grece située à

l'Orient de Delphes, & au Nord du Péloponnese. On le restreignit dans la suite à celle qui estoit au Nord-Ouest de l'Ætolie & de l'Acarnanie.

Jamais ce pays n'avoit esté si florissant. Théopompe, Auteur contemporain, y comptoit quatorze Nations différentes. La puissance de cet État ne diminua point sous les successeurs d'Alexandre, car Paul Æmile, 173. ans après, y détruisit soixante-dix villes, & en emmena cent cinquante mille prisonniers.

Theop. apud Strab. lib. 7.

Polyb. ibid.

Les noms de tous les peuples qui composoient ce royaume ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les plus considérables estoient les Chaoniens, les Thesprotes, les Molosses & les Cassopiens. Jacques Paulmier croit avec assez de raison, que les deux premiers ne faisoient qu'un même peuple; Homére ne parle que des Thesprotes & de leur Roy Phidon, & nous sçavons d'ailleurs que les Chaoniens furent les premiers Souverains de l'Epire.

Palmer. Græc. Antiq. p. 43.
Hom. Odyss. lib. 14. v. 315.
Strab. liv. 7.

L'Oracle de Dodone jouissoit alors d'une grande réputation. Hérodote nous apprend qu'il estoit antérieur au culte des Divinitez Egyptiennes dans la Grece, & qu'on le consulta pour sçavoir si on y introduiroit les cérémonies étrangéres.

Le jeune Alexandre descendoit d'Achille & d'Æacus, & par les femmes, d'Andromaque fille d'Etion Roy des Ciliciens du Mont Ida, & veuve d'Hector. Alexandre le Grand avoit les mêmes ancêtres par sa mere Olympias; ces origines estoient trop illustres, il n'eut garde de les négliger; aussi accorda-t-il de grands priviléges à ceux d'Ilion, en conséquence de l'alliance qu'il avoit avec eux par la Reine Andromaque, & sacrifia-t-il en même temps aux Manes de Priam, sur l'autel de Jupiter Hercius, pour adoucir sa colére contre les descendants de Néoptoléme fils d'Achille. Voici en peu de mots le détail de cette généalogie.

Strab. lib. 13. pag. 998.
Arrian. lib. 1. pag. 12.

Les Anciens ne sont pas d'accord sur le motif qui engagea ce Néoptoléme, connu dans son enfance sous le nom de Pyrrhus, à aller s'établir en Epire. Justin dit que la Thessalie ne voulut plus le reconnoître à son retour de la guerre de

Plut. Pyrrh.
Just. lib. 17. cap. 3.

Eust. lib. 3. pag. 1463. Troye. Selon Eustathe, ce fut Thétis elle-même qui luy ordonna de brûler ses vaisseaux, & de s'établir en Epire. Le Devin Hélénus, que Néoptoléme avoit amené de Troye, luy déclara qu'il devoit choisir sa demeure, dans le lieu où il trouveroit des hommes habitants des maisons dont les fondements seroient de fer, les murs de bois, & le toit de laine. Quelques cahutes formées avec des lances fichées en terre par le fer, & couvertes de casaques posées sur ces lances, luy parurent l'accomplissement de l'Oracle.

Pind. Nem. VII. v. 55. &c. Pindare veut au contraire, que Néoptoléme ayant touché à l'Isle de Scyros, la tempête l'ait jetté à Ephira dans la Molossie, qu'il y ait regné, & que la souveraineté soit toûjours restée dans sa famille. J'ay bien de la peine à concevoir l'effet de cette tempête, par la disposition des lieux; mais dans le fond, ce n'est pas ce dont il est ici question. Le vainqueur que le Poëte célébroit dans cette Ode, estoit Æginéte, & descendoit d'Æacus. C'est pour luy faire honneur, qu'il s'étend dans une longue digression sur l'histoire d'un Prince Æacide, comme l'ont remarqué Aristarque & Didyme citez dans le Scholiaste. C'est aussi une preuve de la tradition reçûe chez les Grecs au temps de Pindare, que les Rois d'Epire tiroient leur origine de Néoptoléme.

Eurip. Andromaq. v. 1243. Euripide suit une autre opinion, car il fait dire à Thétis que les Destins ordonnent à Andromaque d'abandonner Phthie, après le meurtre de Pyrrhus par Oreste, & de passer dans la Molossie avec Hélénus, & un fils nommé Molossus qu'elle a eu de Pyrrhus. Elle ajoûte qu'elle épousera Hélénus, qu'elle regnera sur le pays, & que Molossus laissera une longue postérité qui luy succédera heureusement. La date de cette piéce, qui est de la treiziéme année de la guerre du Péloponnese, selon Samuel Petit, ou plûtôt de la vingtiéme, comme le veut M. Hardion avec plus de probabilité, pourroit faire soupçonner que les Epirotes estoient alors en bonne intelligence avec les Athéniens. Peut-estre aussi le choix du sujet d'Andromaque, ce qu'Euripide dit de cette Princesse & de Néoptoléme, estoient-ils l'effet des présents qu'il en avoit

Sam. Petit Missellan. lib. 3. cap. 16.

reçus. On est fondé à former des soupçons sur la fidélité d'un homme à qui l'on sçait que les Corinthiens avoient donné de *Parmen. apud* l'argent, pour mettre dans une Tragédie, sur le compte de *Schol. Euripid. Med. vers. 9.* Médée, le meurtre des enfants qu'elle avoit eus de Jason, *& 273.* meurtre dont les seuls Corinthiens estoient coupables.

Il ne faut pourtant pas dissimuler qu'Euripide s'accorde le mieux avec Homére, qui ignoroit la fable de la mort de Pyrrhus, & des amours d'Oreste & d'Hermione. Il dit sim- *Homer. Odyss.* plement que quand Télémaque arriva chez Ménélas, ce Roy *lib. 4. vers. 5.* venoit d'envoyer sa fille Hermione au fils du belliqueux Achille Roy de Phthie, & que ce mariage avoit esté concerté devant Troye.

Ce témoignage d'Homére renverse le systeme des autres Auteurs, qui veulent que Néoptoléme ait passé en Epire immédiatement après son retour d'Asie; car il regnoit à Phthie quand il épousa Hermione, & il s'estoit écoulé au moins dix ans depuis la ruine de Troye, puisque Ménélas ne fut de *Ibid. vers. 82.* retour chez luy que la neuviéme année.

Ce fut donc Molossus, fils de Néoptoléme & d'Andromaque, qui passa en Epire, qui y regna, & qui donna son nom à ces peuples. Ainsi le Scholiaste de Pindare a eu raison de le reprendre sur ce qu'il avoit dit que Néoptoléme passa dans la Molossie, tandis que ce nom ne fut donné à une partie de l'Epire, que par un de ses fils. La même faute a esté faite par Euripide.

A Molossus succéda Piélus, de qui descendoit Tharryps, *Pausan. Attic.* Tharytas ou Tharrypos, car son nom se trouve avec ces variations. On ne sçait comment se nommoient ceux qui ont rempli ce grand intervalle. Ce Tharyps estoit encore enfant *429. ans avant* la troisiéme année de la guerre du Péloponnese. Thucydide *Jesus Christ.* *Thucyd. lib. 2.* nous apprend que ses troupes commandées par Sabylinthus *cap. 80.* son tuteur, furent battues par les Athéniens, avec celles des Lacédémoniens leurs alliez. Depuis ce temps jusqu'à la vingtiéme année de la guerre, il auroit pû faire la paix avec *412. ans avant* les Athéniens, comme je l'ay déja dit. Ce fut luy qui adoucit *Jesus-Christ.* les moeurs de ces peuples, en leur apportant celles des Grecs, *Plut. Pyrrh.*

avec leur police, & quelque goût pour les belles-lettres. Peut-estre leur apporta-t-il aussi l'inquiétude des Grecs; car Alcétas fils & successeur de Tharyps, fut chassé par ses sujets, & estoit auprès de Denys, tyran de Syracuse, la quatriéme année de la quatre-vingt-dix-huitiéme Olympiade, trois cens quatre-vingt-cinq ans avant Jesus-Christ. Denys, qui avoit formé le projet d'une descente en Epire, pour aller de-là à Delphes piller les trésors du temple, s'estoit servi de cet Alcétas pour faire une alliance avec les Illyriens. Ces peuples estoient alors en guerre avec les Molosses; Denys leur envoya deux mille soldats & cinq cens armures complettes, ce qui faisoit un secours considérable. Les Illyriens entrérent en Epire pour remettre Alcétas sur le trône, pillérent le pays, & gagnérent bientôt une grande bataille contre leurs ennemis. Les Lacédémoniens, instruits de l'état des Molosses, leur envoyérent des troupes, avec lesquelles ils arrêtérent les progrès des Barbares.

Diod. lib. 14. pag. 464.

On ignore & les suites de cette guerre, & comment Alcétas remonta sur le trône. Cependant ses deux fils, Néoptoléme & Arymbas, ayant regné après luy, on ne peut douter qu'il ne se soit rétabli. Peut-estre fût-ce l'année suivante, lorsque Denys, après avoir pillé le temple d'Agylla en Etrurie, & en avoir emporté cinq cens talents, voulut faire la guerre aux Carthaginois, & en fut battu. Les Illyriens n'eurent plus de secours à attendre de luy, & Alcétas prit apparemment le parti de se raccommoder avec ses sujets.

1. de la 99.e Olympiade.

On trouvera surprenant que la couronne d'Epire se soit maintenue dans la même famille, si on considére les révolutions auxquelles furent exposez tous les Etats voisins. Le peu d'étendue du pouvoir souverain en fut la cause, suivant la réflexion d'Aristote. La royauté en Epire comme à Sparte, estoit resserrée dans des bornes fort étroites; les Rois & les peuples se lioient par des serments mutuels, à Passaro. C'estoit le lieu où se tenoit la diette des Epirotes. Les uns promettoient de gouverner selon les loix, & les autres de maintenir & de défendre l'autorité royale, selon les mêmes loix.

Arist. Politic. lib. 5. cap. 11.

Plut. Pyrrh.

Nous

Nous avons déja parlé du partage que firent entr'eux les deux fils d'Alcétas, du royaume d'Épire; j'ay dit aussi comment Alexandre succéda à son oncle, 342. ans avant J. C. la troisiéme année de la cent neuviéme Olympiade.

Il est dit dans la harangue* sur l'Halonése, qui est parmi celles de Démosthéne, que Philippe ayant pris & ravagé *Pandosia, Buchetia* & *Elatia,* villes Grecques fondées par les Eléens dans la Cassiopie, les donna à son parent Alexandre. *Ap. Demosth. pag. 73.*

On y parle aussi de l'entreprise sur la Cassiopie, comme d'une infraction au traité de paix qui avoit esté conclu cinq ans auparavant. Cette harangue est postérieure d'un an au commencement du regne d'Alexandre d'Epire, car elle fut prononcée immédiatement après la lettre de Philippe aux Athéniens, & cette lettre est de la quatriéme année de la cent neuviéme Olympiade, trois cens quarante-un ans avant l'Ere chrestienne. 346. ans avant Jesus-Christ. *Dionys. Halic. ad Amm.*

L'humeur inconstante & libertine de Philippe s'accommodoit peu des chaînes du mariage. Il avoit aimé Olympias sa femme, & sœur du Roy d'Epire, mais cet amour ne fut pas de plus longue durée que ses autres passions. Un fragment de l'Historien Satyrus, conservé par Athénée, nous apprend que Philippe se marioit par-tout où il faisoit la guerre, & qu'au défaut de femme il prenoit des maîtresses. Il eut d'abord de l'Illyrienne Audata, une fille nommée Cyna, qu'Alexandre voulut marier à un Roy des Pœoniens. A celle-là succéda Phila, Macédonienne, sœur de Dédas & de Machatas, qui fut pere d'Harpalus un des Ministres d'Alexandre le Grand. Depuis son mariage avec Olympias, il épousa Méda fille de Cythéla Roy de Thrace, & pendant la guerre sacrée il fit deux maîtresses en Thessalie, Nicésipolis mere de Thessalonice, qui fut ensuite mariée avec Cassander, & Philinna de Larisse, qui n'estoit guéres plus jeune qu'Alexandre. *Ap. Athen. l. 13. p. 557.* *Arrian. lib. 1. pag. 5.* *Ibid. lib. 3. p. 55.* *Sat. ubi supra.*

De si fréquentes infidélitez excitérent bientôt la jalousie d'Olympias; cette passion n'a pas toûjours sa source dans la

* On croit qu'elle est d'un Hégésippe, ou Callimaque son Collégue. *Liban. Schol.* Vid. *Dionys. Halic. de vi dicendi in Demosth.*

tendresse; la vanité, l'ambition peuvent y avoir part. D'un autre côté, s'il en faut croire Justin, Philippe avoit aussi ses raisons de mécontentement; Jupiter, disoit-on, n'estoit pas le seul rival que cette Princesse luy eût donné. Olympias fut répudiée, & Cléopatre, nommée par d'autres Eurydice, fut choisie pour remplir sa place. Attalus, oncle de la nouvelle Reine, s'estant oublié dans l'yvresse pendant le festin nuptial, au point d'exhorter les Macédoniens à demander aux Dieux un héritier légitime de la couronne, Alexandre luy jetta une coupe à la tête, Philippe courut sur luy l'épée à la main, mais s'estant laissé tomber, son fils s'écria : *C'est donc là celuy qui veut conduire les Grecs d'Europe en Asie, & qui ne sçauroit passer d'un lit à un autre!* Après ce trait d'insolence, le fils se retira en Illyrie, & emmena sa mere Olympias en Epire auprès de son frere. Démarate de Corinthe trouva bientôt le moyen de réconcilier le pere & le fils. Il estoit ami du Roy de Macédoine, & l'estant venu voir, Philippe luy demanda si les Grecs estoient en bonne intelligence : *Vrayment, Seigneur,* luy répondit Démarate, *il vous convient bien de vous en mettre en peine, vous qui négligez les querelles domestiques qui divisent votre Maison.*

338. ans avant Jesus-Christ.

Plut. Alexand.

La réconciliation d'Olympias n'estoit pas si aisée, aussi je ne crois pas qu'on l'ait tentée, son injure estoit trop publique pour qu'elle pût la dissimuler. On dit qu'elle porta son ressentiment jusqu'à solliciter son frere de la venger des mépris de son époux. L'entreprise eût esté hardie à un Roy d'Epire. Qui croiroit en effet qu'Alexandre eût osé mesurer ses forces, avec celuy qui venoit de porter le coup mortel à la Grece entiére ? Justin veut pourtant qu'il ne se soit détourné de ce dessein, que par la proposition que Philippe luy fit de luy donner en mariage une fille nommée Cléopatre qu'il avoit eûe d'Olympias. Quel que fut le motif du Roy de Macédoine, il est sûr qu'il chercha à s'attacher son neveu par cette nouvelle alliance.

Just. lib. 9. c. 7.

Ibid. cap. 6.

Jamais la Macédoine n'avoit vû de fête aussi brillante: Philippe vouloit montrer aux Députez de la Grece, que les

Macédoniens n'estoient plus barbares. On sçait par quelle catastrophe cet appareil fut marqué; il en coûta la vie au plus grand Roy qu'ait produit la Macédoine, & peut-estre la Grece. Philippe refusoit de faire justice à Pausanias, d'une insulte qu'il avoit reçûe d'Attalus oncle de la nouvelle Reine de Macédoine. Ce jeune Seigneur, excité d'ailleurs par la réponse du Sophiste Hermocrates, qui luy avoit dit qu'il suffisoit de tuer un homme qui eût fait de grandes actions, pour se rendre célébre, attendit Philippe à l'entrée du théatre que l'on avoit dressé pour les Jeux, & le perça d'un coup de poignard. Voilà sous quels auspices fut formé l'hymen d'un Prince qui devoit bientôt subir un sort presqu'aussi déplorable. *Diod. lib. 16.*

Après cet accident, Alexandre retourna en Epire; son beau-frere monta sur le trône de Macédoine, & soûmit avant de passer en Asie, les Illyriens & les Thraces, les Thébains & les Athéniens, qui vouloient se prévaloir de sa jeunesse. Le Roy d'Epire ne le suivit dans aucune de ses expéditions, & l'on ne voit point de nations Epirotes dans le dénombrement des troupes d'Alexandre le Grand. Apparemment que l'oncle se fût fait une peine de marcher sous les ordres de son neveu. Peut-estre aussi y avoit-il déja de la division, comme nous le verrons bientôt. Ce fut pendant ce temps-là qu'Alexandre Roy d'Epire fut appellé au secours des Tarentins.

Tarente estoit alors une des villes les plus riches de l'Italie, mais ces richesses & le luxe avoient tellement amolli ses habitants, que le nombre des jours de l'année ne suffisoit pas pour celuy de leurs fêtes publiques. Ils se vantoient de connoître seuls le prix du moment présent; selon eux, le reste des hommes remettoit sans cesse au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & perdoit son temps dans les préparatifs d'une jouissance future *. *Strab. lib. 6.* *Theop. l. 52. ap. Athen. lib. 4. pag. 166.*

Le gouvernement des Tarentins avoit d'abord esté Aristocratique, comme celuy de Sparte, mais il devint Démocra- *Arist. Politic. lib. 5. cap. 3.*

* *Æternis senes curis, dum quærimus ævum,*
Perdimus; & nullo votorum fine beati
Victuros agimus semper, nec vivimus unquam. Manil. lib. 4. init.



Strab. lib. 6. tique peu après la guerre des Perses. Strabon dit que dans le temps de leur splendeur, leur Infanterie montoit à trente mille hommes, & qu'ils pouvoient lever trois mille chevaux. Leur flotte estoit aussi plus nombreuse qu'aucune de celles de leurs voisins.

Strab. lib. 6. Diod. lib. 16. Liv. lib. 8. Just. lib. 12. Leur situation avoit bien changé lorsque les Messapiens d'un côté, les Bruttiens & les Lucaniens de l'autre, leur déclarérent la guerre. Ils n'avoient rien à espérer de leurs citoyens, ils estoient tous efféminez; le nombre des officiers estoit diminué, sans qu'on eût pris soin de les remplacer. A qui avoir recours dans cette extrémité? Leur premiére vûe fut du côté des Lacédémoniens, ils leur appartenoient par les droits du sang; car les Lacédémoniens s'estant engagez par un serment solemnel, de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent vengé l'outrage fait à leurs filles dans le temple de Diane Limnatide, & le meurtre de Télécle leur Roy, qui avoit voulu s'opposer à cette violence, il s'éleva une sédition à Sparte la dixiéme année de la guerre. Les femmes députérent à leurs maris, pour leur remontrer qu'ils ne se battoient point à armes égales, & que leur armée seroit bientôt détruite & leur ville déserte, puisqu'ils s'estoient privez par leur serment, du secours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, au lieu que leurs ennemis recouvroient de nouvelles forces, par les enfants qui leur naissoient tous les jours. Cette ambassade fit faire des réflexions aux Lacédémoniens; plusieurs d'entr'eux n'estoient point liez par le serment, parce qu'ils estoient trop jeunes au commencement de la guerre: on les envoya à Sparte, avec ordre de travailler à prévenir le malheur dont l'Etat estoit ménacé. Ils obéirent, & dans cette même année les filles de Sparte se trouvérent en état de réparer les pertes que la Nation avoit faites. Comme on ignoroit les noms des peres des enfants qui estoient venus de ces mariages, on leur donna celuy de *Parthéniens*, c'est-à-dire, nez de filles. Ces jeunes gens s'appercevant que les Lacédémoniens, de retour de la guerre de Messéne, les traitoient avec peu d'égards, consultérent l'Oracle de Delphes; & après bien

(Marginal notes: Pausf. Messen. — beside "droits du sang"; Ephor. apud Strab. lib. 6. — beside "avoit voulu s'opposer")

des recherches, s'établirent enfin à Tarente *, âgez d'environ vingt-six ans.

Les Lacédémoniens voyant l'état déplorable de leurs alliez, voulurent bien les secourir, & Archidamus leur Roy, troisiéme du nom, fils du célébre Agésilaüs, qui ne s'accommodoit pas de la frugalité de Sparte, se mit à la tête des troupes qui devoient passer à Tarente. C'estoit luy qui avoit remporté la fameuse victoire dite *Sans Larmes*, parce que les Lacédémoniens n'y perdirent pas un seul homme, tandis qu'il y eut environ dix mille Arcadiens de tuez. Il avoit d'ailleurs assez mauvaise réputation, s'estant laissé corrompre par les Phocéens, qui luy avoient fait part des trésors qu'ils avoient pillez dans le temple de Delphes. La descente d'Archidamus est postérieure à la fin de la guerre sacrée, ou plûtôt vers l'an 341. avant Jesus-Christ. Archidamus fut tué trois ans après dans un combat contre les Lucaniens, le jour même de la bataille de Chéronée. Son corps demeura entre les mains des ennemis, qui luy refusérent les honneurs de la sépulture, & les Tarentins ne purent le racheter à prix d'argent.

Theop. lib. 52. apud Athen. lib. 12. pag. 536.

1. année, Olymp. 103. 367. ans avant Jesus-Christ.

Theop. apud Paus. Lacon.

3. Olymp. 110. 338. ans avant Jesus-Christ.

Ce succès malheureux ne leur permettoit pas de s'adresser de nouveau aux Lacédémoniens; cependant le besoin estoit pressant, & ils n'estoient point en état de soûtenir la guerre seuls. Ils résolurent donc de s'adresser au Roy d'Epire, seul de tous les Princes voisins qui n'eût pas subi de joug étranger, ou qui ne fût pas retenu par des guerres particuliéres.

Ce fut avec la plus grande joye qu'il reçut l'honneur qu'on venoit de luy faire; il partageoit déja l'Univers avec son neveu, luy abandonnoit l'Orient, prenoit l'Occident pour luy, & ajoûtoit qu'il alloit combattre contre des hommes, au lieu qu'Alexandre de Macédoine ne trouveroit que des femmes qui luy résistassent. Plein de ces idées, il alla consulter l'Oracle, ou les sorts de Dodone, c'estoit celuy des peuples d'Epire. Quelles furent ses espérances, lorsque dans

Just. lib. 12. cap. 2.

Liv. lib. 8. cap. 25.

* L'année de la fondation de Tarente est la même que celle de la Colonie des Corinthiens à Corcyre, 708. ans avant l'Ere Chrestienne. *Euseb.*

le lieu saint, on luy recommanda d'éviter la ville de Pandosia & le fleuve Achéron? Il crut que Jupiter luy ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il luy promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passéroit sur des rivages étrangers; la superstition vint aider à masquer même l'ambition. Ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une Médaille où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, & au revers, un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espéce de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ.

Ap. Seguin. Select. Num. pag. 68. edit. Parif. 1684.

Il n'est pas aisé de déterminer le temps précis auquel Alexandre d'Epire descendit en Italie pour secourir les Tarentins. Tite-Live met ce passage sous les Consuls T. Manlius Torquatus, & P. Décius Mus. Suivant Diodore, ce Consulat tombe à l'an 337. avant Jesus-Christ, mais il est plus ancien dans les Fastes, Dodwel le fait répondre à l'an 340.

Liv. lib. 8. c. 3. 4. Olympiade 110. 416. de Rome. 4. Olympiade 109. 6. Olympiade 110.

Il n'y a point de doute que Tite-Live n'ait confondu le passage d'Archidamus avec celuy d'Alexandre; les Auteurs des Mémoires qu'il avoit consultez, estoient peu instruits des affaires de la Grece, & avoient bien pû confondre deux Rois Grecs, dont les actions en Italie avoient beaucoup de rapport.

Ricciol. Chron. reform. 339. ans avant Jesus-Christ.

Aulu-Gelle veut qu'Alexandre d'Epire ait passé en Italie en même temps qu'Alexandre de Macédoine passa en Asie; ce qui tomberoit à la deuxiéme année de la troisiéme Olympiade, trois cens trente-cinq ou trois cens trente-quatre ans avant l'Ere chrestienne; mais les termes d'Aulu-Gelle supposent l'expédition du Macédonien antérieure. *Eum (Molossum) quùm in Italiam transiret, dixisse accepimus, se quidem ad Romanos ire, quasi in ἀνδρωνῖτιν Macedonem isse ad Persas, quasi in γυναικωνῖτιν.* Nous voyons pourtant dans Arrien que Tauriscus, qui avoit retiré Harpalus du parti d'Alexandre le Grand, l'abandonna après la bataille d'Issus, & alla trouver son oncle Alexandre, Roy d'Epire, en Italie. La bataille d'Issus est du commencement de l'automne de l'an trois cens trente-trois avant Jesus-Christ. Ainsi je crois qu'on peut

Aul. Gell. lib. 17. cap. 21.

mettre le passage d'Alexandre Molossus en Italie, un an plûtôt. Il avoit alors vingt-huit ans.

3. Olympiade 111.

Sa flotte estoit composée de quinze vaisseaux de guerre, & d'un grand nombre de bâtiments pour le transport des troupes de débarquement. Tite-Live, sous le Consulat d'Aulus Cornélius & de Cn. Domitius, parle d'une victoire qu'il remporta sur les Samnites & les Lucaniens, & dit qu'il fit en même temps la paix avec les Romains. La date de ce traité devoit estre connue, cette année répond dans Dodwel à la trois cens trente-deuxiéme avant Jesus-Christ.

Arist. Διηγήματα πολέων, *apud. Casaub. Not. in Strab. lib. 6. p. 280.*

Liv. lib. 8. cap. 17.

Ses premiers exploits furent ensuite contre les peuples de la Pouille; mais ayant appris que les Oracles avoient promis aux Ætoliens qui avoient suivi Dioméde, la possession éternelle de ces contrées, il aima mieux les avoir pour amis, & fit la paix avec leur Roy. Il en usa de même à l'égard des Métapontins & des Pédicules. Les Bruttiens & les Lucaniens ressentirent ensuite tout le poids de ses forces. Héraclée, colonie des Tarentins, s'estoit révoltée contre sa Métropole, il l'enleva aux ennemis, & pour punir cette ville rebelle, il transféra le lieu de l'assemblée générale des Grecs qui s'estoient établis en Italie, au fleuve Acalandre, tandis qu'auparavant cette assemblée s'estoit toûjours tenue à Héraclée. Ce changement en a imposé à Strabon; il a cru que les Tarentins, après avoir attiré Alexandre chez eux, l'avoient trahi comme ils trahirent ensuite Pyrrhus, & avoient même contribué à sa mort. Je vois trop peu de vraysemblance à ce recit; j'aime mieux suivre l'opinion commune, & il me semble que les trois cens familles qu'il envoya en Epire pour luy servir d'otages, ne pouvoient luy avoir esté données que par les Tarentins.

Just. lib. 12. cap. 2.

Liv. lib. 8. cap. 24.

Strab. lib. 6.

Cosence, Terine & plusieurs autres places, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, subirent le même sort qu'Héraclée. Il y avoit environ trois ans qu'Alexandre estoit descendu en Italie, lorsqu'il s'empara de trois petites montagnes qui estoient auprès de Pandosie, pour estre à portée

Liv. lib. 8, cap. 24.

d'incommoder les Bruttiens & les Lucaniens. Ceux-ci réunirent toutes leurs forces, & en cherchérent même de nouvelles chez leurs alliez. Je ne sçais si Alexandre prit toutes les précautions nécessaires pour sa défense, les Rois d'Epire estoient accusez d'un peu de témérité. *Semper fuit, ut apud Ennium est, stolidum genus Æacidarum, bellipotentes sunt magis quàm sapientipotentes.*

Cic. de Divin. lib. 2. c. 116.

Les pluyes survinrent bientôt après, & remplissant d'eau tous les vallons, elles empêchérent la communication des trois camps d'Alexandre. Ses ennemis profitérent de cette conjoncture; les deux corps où le Roy n'estoit pas, furent accablez & taillez en piéces au premier choc. Environ deux cens transfuges Lucaniens promirent de livrer le Roy mort ou vif entre les mains de leurs compatriotes, si on leur promettoit de les laisser retourner chez eux. Alexandre, à qui le sort n'abattoit point le courage, se fit jour à travers l'armée des ennemis; leur Général l'attaqua & fut tué. Ses troupes fugitives abandonnoient leur chef, il les rallia auprès d'un fleuve qu'il voulut leur faire passer à gué, parce qu'il jugea par les restes d'un pont que la violence des eaux avoit emporté, ou que l'on avoit rompu à dessein, que c'estoit-là le chemin qu'il devoit tenir. Cependant la fatigue & la crainte faisoient murmurer les soldats; un d'entr'eux apostrophant le fleuve avec indignation: *C'est à juste titre,* dit-il, *que l'on t'appelle Achéron.* A ces mots le Roy frémit sur le danger où il estoit exposé; il hésita s'il continueroit sa marche de ce côté. Un Officier de sa Maison, nommé Sotime, inquiet du péril qui menaçoit son Prince, le fit appercevoir que les Lucaniens cherchoient à luy dresser quelqu'embuscade. Quand le Roy eut vû leurs troupes venir fondre sur luy, il tira son épée & lança son cheval dans le fleuve. Il touchoit déja au rivage lorsqu'un des transfuges qui l'avoient trahi, le perça d'un javelot. Alexandre tomba dans la rivi[illegible], le courant de l'eau l'emporta chez les ennemis, qui traitérent son corps avec la derniére barbarie. On en envoya la moitié à Cosence, & le reste servit de jouet

Suid. ἀνέν.

à la

à la populace; peut-être même les outrages qu'on luy fit n'auroient-ils point cessé, si une femme n'eût arrêté ces forcenez, en leur disant, fondant en larmes, qu'elle s'estoit flatée de changer le corps du Roy, pour son mari & pour ses enfants, qui estoient en la puissance des Epirotes. Les Thuriens le rachetérent des deniers publics, & firent transporter ses os en Epire.

Léandro-Alberti dit que le fleuve Achéron porte aujourd'huy le nom de Chiersino, & que l'on voit encore les ruines de Pandosie auprès de Castel-Franco, à cinq ou six milles de Cosence. Luc d'Holstein, dans ses remarques sur l'Italie ancienne de Cluvier, est de l'avis de ceux qui croyent que l'ancienne Pandosie estoit au même endroit où se trouve aujourd'huy Mendocino, auprès de Cosence.

Descript. Ital. pag. 188.

Holsten. pag. 308.

Tite-Live place la mort d'Alexandre Molossus à l'année de la fondation d'Alexandrie, qui précéda de peu la bataille d'Arbelles.

Liv. lib. 8. cap. 24.

Æschine nous apprend dans sa harangue pour la Couronne, que Ctésiphon avoit esté choisi pour aller faire des compliments de condoléance à Cléopatre fille de Philippe, sur la mort de son mari Alexandre Roy des Molosses.

Æsch. pro Corona, cap. 89.

Il y est dit que l'on va célébrer dans peu de jours les Jeux Pythiens, ce qui désigne la saison du printemps, & la fin d'une seconde année Olympique. Il y est parlé de la bataille d'Issus, & la victoire d'Arbelles y est désignée. On sçait qu'elle fut donnée le 31. Septembre, 331. ans avant J. C. & la seconde année de la cent douziéme Olympiade, sous l'Archontat d'Aristophane. Ce fut sous le même Archonte qu'Æschine prononça sa harangue, vers le printemps, ainsi Alexandre pourroit estre mort l'automne précédent, 331. ans avant J. C.

Cap. 93.

Cap. 52.

Dionys. Halic. epist. ad Amm.

Alexandre le Grand se préparoit à entrer dans l'Hyrcanie, lorsqu'on luy annonça la mort de son oncle; il en fit porter le deuil à son armée pendant trois jours.

Just. lib. 12. cap. 3.

Il y a apparence qu'Alexandre Molossus n'eut point d'enfants de sa femme Cléopatre, car son cousin Æacidas luy

succéda, sans qu'il paroisse avoir trouvé aucune contradiction. Olympias elle-même redoutant, à la mort de son fils, le courroux d'Antipater, alla chercher une retraite auprès d'Æacidas; si ce Prince eût regné aux dépens des enfants de sa fille & de son frere, Olympias luy auroit esté suspecte, & sur-tout du caractére dont elle estoit. Il se seroit lié avec Antipater, pour se maintenir sur le trône; au contraire, il fut toûjours son ennemi & celuy de Cassander, & resta inviolablement attaché à Olympias. Cet attachement pour cette Princesse, fut cause qu'Æacidas fut chassé par ses sujets, sept ans après la mort d'Alexandre le Grand.

Just. lib. 13. cap. 6. Arrian. apud Phot. Biblioth. Cod. 92.

Pour Cléopatre veuve du Roy d'Epire, Eumenès vouloit la faire épouser à Perdiccas; mais son frére Alcétas luy fit préférer Nicæa fille d'Antipater. Nicæa répudiée, Perdiccas se préparoit de nouveau à épouser Cléopatre, lorsqu'il fut tué dans une sédition.



DU SOUVERAIN PONTIFICAT DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

LA liaison étroite qu'il y a toûjours eu dans les Etats entre la Religion & le Gouvernement politique, fit penser aux Empereurs Romains que pour estre maîtres absolus dans l'Empire, il estoit nécessaire qu'ils fussent revêtus d'une dignité de laquelle dépendoit tout ce qui appartenoit au culte des Dieux. Cette dignité estoit le Souverain Pontificat, dont l'institution remontoit jusqu'au premier siécle de Rome; car il avoit esté établi par le Roy Numa Pompilius, auteur de la plus grande partie du culte religieux des Romains.

Assemblée publique. 12. Novemb. 1737.

Plutarch. Num. pag. 65.

Mon dessein n'est pas de traiter ici tout ce qui regarde le droit Pontifical de l'ancienne Rome; Jacques de Gouthiéres a rassemblé dans un ouvrage considérable, la plus grande partie de ce qu'il y avoit à dire sur ce sujet: je ne prétends pas même examiner en général, ce qui appartient au Souverain Pontificat des Empereurs Romains; cet objet a esté rempli par le sçavant Jean André Bosius, dans une Dissertation imprimée vers le milieu du siécle passé. Mais malgré les soins & les recherches de ces deux Auteurs, il y a de certains points ausquels ils n'ont pas touché, & il y en a d'autres qu'ils n'ont pas suffisamment éclaircis. Je puis même ajoûter que quoy-qu'on trouve dans les ouvrages des Cardinaux Baronius [a] & Noris [b], de Jacques Godefroy [c], d'Antoine Van-Dale [d], du P. Pagi [e], de M.rs de Tillemont & Spanheim, différentes

V. Guther. de Jur. Pont. Vet. Rom. lib. IV. Paris. 1618. 4.°

J. A. Bos. Exercit. II. de Pont. Max. Jen. 1657.

[a] *Baron. Annal. Eccles. Tom. II. ad an. 312. n.° 93. seqq.*
[b] *Noris, Cenot. Pisan. Dissert. II. pp. 5 & 7.*
[c] *Jac. Gothofred. Epist. ad And. Rivet. de Interd. Christ. &c.*
[d] *Van-Dale, Dissert. II. à p. 175. ad p. 229.*
[e] *Pagi, Crit. ad an. 161. n.° 6. ad an. 304. n.° 9. & an. 312. n.° 17-24.*

observations sur le Souverain Pontificat des Empereurs, ce sujet n'est pas épuisé, & qu'on peut encore former des doutes sur des articles qu'ils sembloient avoir discutez avec soin.

Ces différents points, qui ont échappé à la pénétration & aux recherches des Sçavants que je viens de nommer, & ceux sur lesquels les sentiments se trouvent encore partagez, seront le principal objet de cette Dissertation. Je la diviseray en quatre parties. Dans la premiére j'examineray quelle différence il y avoit entre le Souverain Pontificat, tel qu'il estoit lorsque des Citoyens distinguez par leur naissance ou par leur mérite, en estoient revêtus dans le temps de l'ancienne République; & le Souverain Pontificat uni à la suprême puissance en la personne des Empereurs. Je tâcheray de déterminer dans la seconde partie, l'époque précise, où pour la premiére fois, le titre de Souverain Pontife fut communiqué à plusieurs Empereurs en même temps; je discuteray, en conséquence, si les Césars ont eu la même part que les Augustes à cet honneur, après qu'il eut commencé d'estre partagé. On verra dans la troisiéme, que les Empereurs remplirent eux-mêmes les fonctions du Souverain Pontificat, & que lors même que le titre de Souverain Pontife fut devenu commun aux Augustes qui regnoient ensemble, un d'entr'eux conserva toûjours une sorte de prééminence sur les autres. Enfin dans la quatriéme partie, je fixeray le temps où les Empereurs ont entiérement cessé de faire les fonctions de Souverains Pontifes, & de prendre ou de souffrir qu'on leur en donnât le titre.

PREMIÉRE PARTIE.

Dionys. Halic. lib. II. p. 132. T. Liv. lib. I. cap. 20. Plutarch. Num. pag. 65.

Personne n'ignore que le Collége des Pontifes fut institué par le Roy Numa, & que celuy qui en estoit le chef porta dès les commencements le nom de *Pontifex Maximus*, que nous rendons ordinairement en notre langue par celuy de *Souverain Pontife*.

Les premiers Pontifes furent choisis par Numa luy-même; mais nous ne sçavons pas bien précisément si les Rois ses successeurs se réservérent cette nomination, s'ils la laissérent au

choix du Collége Pontifical, ou s'ils l'abandonnérent à la disposition du Peuple assemblé. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant les siécles qui suivirent l'abolition de la royauté chez les Romains, l'élection du Souverain-Pontife appartenoit au Peuple assemblé par Tribus. On me dispensera d'en rapporter ici les preuves, chacun peut les voir réunies dans l'ouvrage de Gouthiéres sur l'ancien droit Pontifical, & dans celuy de Nicolas de Grouche sur les Comices des Romains.

J. Guther. de Jur. Pontif. lib. II. cap. 8.
N. Gruch. de Comit. lib. II. cap. 2.

A l'égard des autres Pontifes, leur élection demeura au pouvoir du Collége Pontifical jusqu'à la Loy Domitia, qui attribua encore au Peuple assemblé le droit de les élire, aussi-bien que les autres Prêtres des quatre premiers Colléges.

V. Pigh. Annal. Rom. ad annum 649. tom. 3. pag. 153.

Quelques Sçavants avoient soûtenu que les assemblées dans lesquelles se faisoient ces élections, estoient convoquées par le Souverain Pontife; Grævius les a très-bien réfutez, & ce docte Critique a prouvé que les Magistrats convoquoient ces sortes d'assemblées ainsi que toutes les autres.

V. Græv. Præfat. in tom. 5. Antiq. Rom.

Le Peuple Romain avoit joui paisiblement pendant plus d'un siécle du droit d'élire les Pontifes & les autres Prêtres des grands Colléges, quand le Dictateur Sylla, après avoir vaincu tous ses ennemis, pour se venger du parti populaire qui luy avoit esté fort opposé, devint auteur d'une nouvelle Loy, par laquelle les élections sacerdotales furent rendues aux Colléges des Prêtres. Cette Loy dictée par l'esprit de vengeance, passa cependant sans opposition : la crainte que les victoires & les cruautez de Sylla avoient inspirée, empêcha le Peuple & ses Tribuns, de faire la moindre tentative pour conserver un droit si important. Il n'y eut même rien de changé à cet égard pendant les années qui suivirent la mort de Sylla, arrivée l'an de Rome 676. ce ne fut qu'en l'an 691. que T. Labiénus Tribun du Peuple, osa par une nouvelle Loy révoquer celle de Sylla. Alors les élections Pontificales furent rendues au Peuple assemblé, qui par ses suffrages, élut Jules-César Souverain Pontife la même année.

V. Auctores cit. à Bos. de Pontif. Max. Dissert. I. cap. 3.

Dio, lib. XXXVII. fin. Sueton. Cæsar. cap. 13.

César ayant esté tué au milieu du Sénat par les conjurez, Marc-Antoine, qui estoit alors Consul, donna une nouvelle

atteinte à l'autorité du Peuple; & dans la vûe de s'attacher Lépide, il rendit de nouveau le droit d'élection au Collége Pontifical. Quoyque son dessein eût réussi, cette entreprise ne laissa pas d'être regardée comme entiérement contraire aux loix; & le Peuple, loin d'estre persuadé qu'il fût pour cela déchû de ses droits, crut au contraire que l'élection de Lépide estoit illégitime.

Dio, l. XLIV. pag. 269.

On est embarrassé de sçavoir, si après la mort de Lépide, Auguste parvint au Souverain Pontificat, par le choix des Pontifes ou par la nomination du Sénat. Bosius qui s'est proposé cette question, n'a osé la décider, parce qu'il ne trouvoit rien de bien précis là-dessus dans les Auteurs qui nous restent. Il me paroît cependant assez probable qu'Auguste fut nommé Grand Pontife par le Peuple, & que le Collége Pontifical & le Sénat n'eurent point de part à son élection. Voici les raisons sur lesquelles cette conjecture est appuyée.

Bos. ubi sup.

Après la défaite de Sexte Pompée, & sa fuite de la Sicile, l'armée que Lépide avoit amenée dans cette province, l'ayant abandonné pour se rendre à Auguste, Lépide fut luy-même obligé de venir se mettre à la discrétion du vainqueur. Auguste, content de l'avoir dépouillé de son autorité, luy laissa la vie, & luy permit de passer à Rome le reste de ses jours en simple particulier. L'expédition de Sicile estant terminée, lorsque Auguste fut arrivé à Rome, le Peuple, comme nous l'apprend Appien Alexandrin, voulut ôter le Souverain Pontificat à Lépide, pour le donner à ce Prince: preuve certaine que le Peuple regardoit comme nulle, la loy par laquelle Antoine, neuf ans auparavant, luy avoit enlevé l'élection du Souverain Pontife.

Appian. Civil. lib. V. p. 746.

Auguste, il est vray, se défendit d'accepter les offres du Peuple; mais son refus ne fut pas fondé sur ce que le Peuple, depuis la loy d'Antoine, n'estoit plus en droit de disposer du Pontificat; la seule raison dont Auguste se servit, c'est qu'il estoit inouï jusqu'alors, qu'on eût dépouillé quelqu'un du Pontificat avant sa mort. Le Peuple croyoit donc avoir encore le droit d'élire; Auguste de son côté n'en disconvenoit pas,

Dio, l. XLIX. pag. 401.

d'où il suit, qu'il est très-vraysemblable que ce Prince laissa faire son élection par le Peuple, dont la bonne volonté luy estoit connue, & qu'il s'attachoit de nouveau par cette marque de déférence. Un passage de Dion peut aussi servir à montrer que cette élection n'avoit pas esté faite par le Sénat. Cet Historien rapporte qu'après la mort de Lépide, Auguste ayant esté élu Souverain Pontife, le Sénat voulut à cette occasion luy décerner quelques nouveaux honneurs, mais il déclara qu'il ne les accepteroit pas; & comme on ne cessoit de le presser, il se leva de sa place & sortit. Je vais rapporter ce passage tel qu'il est dans l'original, parce qu'il peut donner lieu à quelques observations importantes. Ἐπειδὴ τε τοῦ Λεπίδου μεταλλάξαντος Ἀρχιερεὺς ἀπεδείχθη, καὶ διὰ τοῦθ' ἡ βουλὴ ψηφίσασθαι αὐτὸν ἐθέλησεν, οὔτε τι αὐτὸν προσθήσεσθαι ἔφη, καὶ ἐγκειμένων σφῶν, ἐξανέστη τε, καὶ ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ συνεδρίου. Pour peu qu'on y fasse attention, on s'appercevra qu'il manque quelque chose à ces mots, ἡ βουλὴ ψηφίσασθαι αὐτὸν ἐθέλησεν, car on ne dit pas ψηφίζεσθαι τινα tout simplement, mais ψηφίζεσθαι τι περὶ τινος, ou bien ψηφίζεσθαι τινα στρατηγὸν, ὕπατον, Ἀρχιερέα, κ. τ. λ. Dio, l. LIV. pag. 540.

Il n'y a pas moyen de dire que c'est ce dernier mot qu'on doit sousentendre ici, puisque le Sénat ne pensa à faire le décret dont il est question, qu'après qu'Auguste eût esté élû Souverain Pontife; cela est marqué très-expressément dans ce qui précéde Ἐπειδὴ τε . . . . Ἀρχιερεὺς ἀπεδείχθη. Dans un des MSS. de Dion, qui sont à la Bibliothéque du Roy, on lit αὐτῷ au lieu de αὐτὸν, ce qui m'a fait soupçonner que l'ancienne leçon avoit dû estre, ἡ βουλὴ ψηφίσασθαι τι αὐτῷ ἐθέλησεν. Le Traducteur Latin, ou a senti luy-même que ce devoit estre la leçon du texte, ou il l'a trouvée dans celuy qu'il avoit sous les yeux; car il a rendu ce passage conformément au sens qu'il présente, en le restituant comme je l'ay proposé: *Cùm Lepido mortuo, Augustus Summus Pontifex esset creatus, ac* PROPTEREA DECERNERE QUÆDAM IPSI SENATUS VELLET, *professus nihil se admissurum, cùm nihilominus instarent, surgens è Senatu abiit.*

Mais quoy qu'il en soit de cette correction, il paroît évidemment que le Sénat n'avoit eu aucune part à l'élection d'Auguste au Souverain Pontificat, puisque ce n'est qu'après cette élection que le Sénat résolut de décerner à ce Prince de nouveaux honneurs, autrement il auroit esté très-naturel qu'il eût compris ces nouveaux honneurs dans le même Sénatusconsulte par lequel l'élection auroit esté faite. Pendant tout ce temps-là, les Historiens ne parlent point du Collége Pontifical, ils ne disent pas qu'il ait tenté de faire valoir ses droits, & ce silence nous fait assez connoître qu'il ne se mêla pas de l'élection. Ainsi puisque le Sénat & le Collége des Pontifes n'ont eu aucune part à l'élection d'Auguste au Souverain Pontificat, elle a dû estre uniquement l'ouvrage du Peuple assemblé.

On pourroit ajoûter à ces observations une nouvelle preuve qu'Auguste a laissé le Peuple en possession des élections Pontificales, s'il estoit sûr que ce Prince fit élire Pontife son petit fils Caius César dans les Comices; mais ce fait n'est fondé que sur un fragment d'Inscription, rapporté d'abord par Onuphre Panvini, & restitué en cette sorte par le Cardinal Noris:

Onuphr. Comment. in Fast. l. II. p. 184.

Noris, Cenot. Pisan. Diss. II. capp. 3. & 5.

. . . .

.. PRINC*ipem* IVVENTUTIS A*ppellaverunt*
QVEM. COS. POPVLVS. CREAVIT
ANN. NAT. XIIII
ac SENATVS. ET. POPVLVS. ROMANVS
ob HONOREM. DOMVS. AVGVSTAE. KALAT*is*
Comitiis Pontificem fecit.

Quelqu'ingénieuse, & quelque probable même que me paroisse la restitution proposée par ce sçavant-homme, comme elle n'est appuyée que sur des conjectures, je n'oserois insister sur cette preuve.

On a pû remarquer dans tout ce que je viens de dire, que pendant le temps de l'ancienne République, & jusqu'au changement total du gouvernement, le droit d'élire le Souverain Pontife

Pontife appartint au Peuple assemblé dans ses Comices; s'il en fut privé par Sylla & par Antoine, ce ne fut que pour peu de temps: dans la suite cette élection fut entiérement dévolue au Sénat, qui n'y avoit eu jusqu'alors aucune part, & c'est en ce point que je fais consister la premiére différence entre le Souverain Pontificat des Empereurs, & celuy des Citoyens qui en furent honorez avant le regne des Césars.

Le Peuple avoit conservé sous Auguste, le pouvoir de s'assembler dans ses Comices, mais Tacite & Dion nous apprennent que Tibere, d'abord après son avénement à l'Empire, transporta au Sénat seul l'autorité qu'avoient eûe les assemblées générales du Peuple. Depuis ce temps-là l'Histoire ne parle plus du Souverain Pontificat, qu'en le mettant au nombre des dignitez que le Sénat conféroit à ceux qui parvenoient à l'Empire. *Tacit. Annal. lib I. 15. Dio, l. LVIII. pag. 634.*

Capitolin remarque que le Sénat élut Macrin Souverain Pontife, quoyqu'il ne fût encore qu'au nombre de ces moindres Pontifes (*Pontifices Minores*) qui servoient de secrétaires aux Pontifes du grand Collége. Sévére Alexandre rendant graces au Sénat de tous les honneurs qu'il luy avoit déférez, le remercie entr'autres choses, de ce qu'il luy a accordé le titre d'Auguste, *le Souverain Pontificat*, la Puissance Tribunitienne, le commandement Proconsulaire, & tout cela dans un même jour, ce qui estoit sans exemple. Lampride nous a conservé le discours que Sévére Alexandre prononça en cette occasion. *Capitol. Macr. cap. 7. Lamprid. Alex. cap. 8.*

Lorsqu'on eut fait lecture au Sénat des lettres que Probus luy adressoit après la mort de Florianus son concurrent, l'un des principaux Sénateurs, nommé Manlius Statianus, opina d'abord qu'il falloit donner à Probus les noms de César, d'Auguste, de Pere de la Patrie, l'Empire Proconsulaire, & le Souverain Pontificat. Cet avis fut suivi des acclamations de tous les autres Sénateurs, qui s'écriérent: *omnes, omnes.* C'est ainsi que ce fait est rapporté par l'Historien Vopiscus. *Vopisc. Prob. cap. 12.*

Ces exemples, auxquels je pourrois en ajoûter plusieurs autres, suffisent pour prouver que la forme usitée dans l'élection du Souverain Pontife, estoit fort différente sous le

gouvernement des Consuls, de ce qu'elle fut sous le regne des Empereurs. Mais on va voir que dans ces deux époques de Rome, il y eut une différence encore plus considérable dans le pouvoir attaché au Souverain Pontificat, & dans l'usage que firent de ce pouvoir ceux qui en furent revêtus.

Quelque grande qu'ait esté l'autorité du Souverain Pontife, avant que ce titre fût en quelque façon inséparable de l'Empire; quoyqu'il eût la surintendance de tout ce qui appartenoit à la Religion, & que son inspection s'étendît non-seulement sur les autres Pontifes, mais encore sur tous les Colléges sacerdotaux, sur les Vestales & les autres Prêtresses; cependant nous ne lisons nulle part qu'il ait eû le pouvoir de nommer aux places qui vaquoient dans ces différents corps. Nous voyons au contraire que cette nomination (du moins pour les quatre grands Colléges) avoit passé, tantôt de ces Colléges mêmes au Peuple assemblé, & tantôt du Peuple aux Colléges. Mais les Empereurs, devenus Souverains Pontifes, ne se contentérent pas d'avoir une place dans chacun des Corps sacerdotaux, il furent outre cela les maîtres de disposer quand ils vouloient, & en faveur de qui bon leur sembloit, des places vacantes dans les différents Colléges, & même de nommer des surnuméraires.

Dio, l. LNI. pag. 508.

Dion, dans un passage que je seray obligé d'examiner plus particuliérement dans la seconde Partie de cette Dissertation, assûre que « ce qui rendit les Empereurs maîtres absolus de » toutes les choses saintes & sacrées, c'est que non-seulement ils » estoient de tous les Colléges sacerdotaux, mais encore qu'ils » disposoient de la plûpart des sacerdoces en faveur des autres, » & que lors même qu'il y avoit deux ou trois Empereurs à la fois, quelqu'un d'entr'eux estoit toûjours Souverain Pontife. »

Spanh. Dissert. de Us. & Praest. Num. tom. II. pag. 366.
Pagi, Critic. ad annum 161. n.° 6.

Les termes dont Dion s'est servi pour marquer que les Empereurs donnoient des places dans les Colléges sacrez, ont esté entendus par M. Spanheim & par le P. Pagi, comme si cet Historien avoit voulu dire que les Empereurs y donnoient des places aux Césars & à leurs Collégues à l'Empire. Il est cependant très-certain que Dion a prétendu nous apprendre

que les Empereurs nommoient, ſans diſtinction, aux places qui vaquoient dans les Colléges religieux, non-ſeulement les Céſars, mais même les particuliers qu'ils honoroient de leur protection. Voici quelques exemples de ces nominations en faveur de particuliers ; je ne ſçaurois aſſez m'étonner que M. Spanheim & le P. Pagi ne les ayent pas remarquez.

Jules-Céſar, qu'on regarde communément comme le premier des Empereurs, & qui eſtoit en même temps Souverain Pontife, augmenta le nombre des Prêtres dans tous les grands Colléges; il en créa un de plus dans ceux des Pontifes, des Augures & des Quindécimvirs. Ce fut luy qui éleva au Pontificat le jeune Octave ſon neveu, le même qui porta dans la ſuite le nom d'Auguſte; Velléius Paterculus le dit en termes exprès.

Dio, l. XLII. pag. 209. & l. XLIII. pag. 240.

Vell. Paterc. l. II. cap. 59.

Parmi les honneurs accordez à Auguſte, lorſque ſa puiſſance fut bien établie, Dion a eu ſoin de marquer qu'on l'avoit rendu le maître de nommer autant de Prêtres qu'il jugeroit à propos, même au-delà du nombre accoûtumé; d'où il arriva que ce nombre fut tellement augmenté, qu'on ne pouvoit plus déterminer de combien de Prêtres chaque Collége eſtoit compoſé. C'eſt à Auguſte que Tacite attribue l'élevation du jeune Marcellus au Pontificat. On peut donc eſtre aſſûré que Jules-Céſar & Auguſte ont eſté en poſſeſſion des nominations Sacerdotales.

Dio, lib. LI. pag. 457.

Tacit. Ann. lib. 1. 3.

Nous liſons dans le même Tacite, que d'abord qu'Othon fut devenu Empereur, il donna des places de Pontife & d'Augure à des Vieillards diſtinguez par les autres dignitez dont ils avoient eſté revêtus ; & qu'il rendit à de jeunes Seigneurs nouvellement rappellez de leur exil, les Sacerdoces dont leurs peres & leurs ayeux avoient joui : *(Otho) Pontificatus Auguratuſque honoratis jam Senibus cumulum dignitatis addidit, & recens ab exilio reverſos Nobiles adoleſcentulos, avitis & paternis Sacerdotiis, in ſolatium recoluit.* La même choſe ſe lit dans Plutarque, quoyqu'en moins de mots.

Idem Hiſt. II. pag. 77.

Plut. Othon. pag. 1066.

Pline le jeune s'adreſſe à l'Empereur Trajan, pour le prier de joindre à tous les honneurs dont il l'avoit comblé, une

Plin. lib. X. epiſt. 8.

des places qui vaquoient parmi les Septemvirs ou parmi les Augures; & sa demande est conçûe en des termes qui ne nous permettent pas de penser qu'il sollicitoit une simple recommandation, mais une nomination dans les formes.

Athæn. lib. I. cap. I.

Je trouve encore dans Athénée un témoignage décisif, pour montrer que les Empereurs nommoient des particuliers au Pontificat, lorsqu'il dit par l'organe de son Abbréviateur, que Larensis, chez lequel ses Dipnosophistes estoient assemblez, avoit esté fait Pontife par l'Empereur Marc-Aurele: *Λέγει δ' αὐτὸν καθισταμένον ἐπὶ τῶν ἱερῶν, εἶναι καὶ θυσιῶν ὑπὸ τοῦ πάντ' ἀρίστου βασιλέως Μάρκου.* Ce qu'il faut traduire ainsi en Latin: *Dicit autem ipsum, Pontificem factum esse, ab optimo Imperatore Marco.* La version de Dalechamp, qui a voulu rendre le texte mot à mot, n'est assûrément pas si claire.

Il n'y eut jamais d'Empereur plus modéré que Sévére-Alexandre; cependant malgré la déférence qu'il conserva toûjours pour le Collége Pontifical, & dont j'auray occasion de parler plus bas, il estoit si persuadé qu'il avoit droit de conférer les Sacerdoces à qui bon luy sembloit, qu'il en vint jusqu'à créer des Pontifes, des Quindécimvirs & des Augures honoraires ou par brevet, qu'on nommoit *Codicillares*: *Pontificatus, & Quindecimviratus, & Auguratus Codicillares fecit*, dit Lampride dans la vie de cet Empereur.

Lamprid. Alex. cap. 49.

Même après que les Empereurs eurent embrassé le Christianisme, comme ils ne laissérent pas de conserver encore pendant assez long temps le Souverain Pontificat, ils se reservérent aussi la nomination aux Sacerdoces des Gentils. Symmaque l'insinue assez clairement, car il dit en parlant de Constance fils du Grand Constantin, qu'il ne retrancha rien des priviléges des Vestales; qu'il distribua les Sacerdoces à la Noblesse, & qu'il ne refusa pas les dépenses nécessaires pour les cérémonies Romaines: *Nihil decerpsit sacrarum Virginum privilegiis, decrevit Nobilibus Sacerdotia, Romanis cæremoniis non negavit impensas.* En voilà plus qu'il n'en faut, pour estre assuré que depuis Auguste les Empereurs furent toûjours en possession de nommer aux places Sacerdotales, non seulement

Symm. lib. x. epist. 54.

les Césars & leurs Collégues à l'Empire, comme le vouloient Spanheim & le Pere Pagi, mais encore les particuliers qu'ils affectionnoient; & c'est un droit dont les Souverains Pontifes de l'ancienne Rome n'avoient pas joui.

Anciennement le Souverain Pontife n'avoit dans son Corps qu'une autorité à peu-près pareille à celle qu'ont de nos jours les Chefs des Tribunaux & des Cours souveraines. Il avoit, à la vérité, droit d'inspection & de correction sur tous les Prêtres & Prêtresses; on s'adressoit à luy quand il s'agissoit de consulter le Collége Pontifical; mais c'estoit aussi au nom de ce Collége qu'il en prononçoit les décisions, ce que Cicéron appelle quelque part *pro Collegio respondere*. S'il décidoit quelque chose de son chef, on pouvoit appeller de sa décision au Collége assemblé; & même lorsqu'il avoit prononcé à la tête du Collége, la cause pouvoit encore estre portée devant le Peuple, par appel. Tout cela est établi par plusieurs exemples, dans l'excellent ouvrage de Bosius.

Cic. Orat. pro Dom. n. 53.

V. Bos. de Pont. Max. Differt. I. cap. 5. n. 7.

Les choses changérent bien de face après que le Souverain Pontificat eût esté uni à l'Empire. Il est vray que les Empereurs, lorsqu'ils vouloient affecter quelqu'apparence de modération & d'équité, avoient soin de faire assembler solemnellement les Pontifes, pour discuter avec eux les affaires dont la connoissance appartenoit à cet Ordre, & pour prononcer comme leurs chefs, les décisions faites en commun. C'est ainsi que Domitien en usa dans la cause de la Vestale Cornelia; il convoqua à Albe l'assemblée des Pontifes, pour juger conjointement avec eux. Cependant, bien loin que les Empereurs se crussent obligez de faire au Collége Pontifical, le rapport de toutes les affaires qui survenoient, & de les regler suivant son avis, nous lisons au contraire que le Collége s'en remettoit le plus souvent à la seule volonté de l'Empereur. On le voit en particulier dans l'affaire de Servius Maluginensis Flamen Dial, dont les Pontifes renvoyérent le jugement à Tibére qui estoit Souverain Pontife. Plus souvent encore le Collége Pontifical s'adressoit à l'Empereur pour luy demander sa décision sur les cas qui paroissoient ou douteux ou nouveaux.

Plin. lib. IV. epist. 2.

Tacit. Annal. l. II. cap. 59.

Il y en a un exemple remarquable dans Ulpien; ce Jurisconsulte rapporte qu'Antonin Pie fut consulté par les Pontifes, sur la légitimité d'un posthume né le cent quatre-vingt-deuxiéme jour après la mort de son pere. Antonin répondit que cet enfant luy paroissoit venu au monde dans un temps légitime; son seul avis eut force de loy, & c'est en cette qualité qu'on a inséré ce passage dans le Digeste.

L. 3. §. fin. Digest. de suis & legit. Hæred.

Il est aisé par-là de juger, qu'il n'auroit plus esté permis d'appeller du jugement de l'Empereur Souverain Pontife, à celuy du Collége; & si nous lisons dans Lampride, que Sévére Alexandre eut tant de déférence pour les Pontifes, les Augures & les Quindécimvirs, qu'il ne trouva pas mauvais que des causes qu'il avoit jugées, fussent de nouveau examinées, & quelquefois jugées tout différemment, il faut convenir que cet excès de modération ne sçauroit estre tiré à conséquence pour les autres Empereurs, dont on n'a jamais rien oui dire de semblable.

Lampr. Alex. cap. 22.

Il auroit esté encore moins possible d'appeller des jugements que les Empereurs rendoient en qualité de Souverains Pontifes, au Peuple Romain assemblé; puisque (comme je l'ay déja remarqué) tout le pouvoir que le Peuple avoit eû autrefois dans ses assemblées, estoit passé au Sénat depuis l'Empire de Tibére.

Cependant je ne disconviens pas que les Empereurs n'ayent laissé au Collége Pontifical, une autorité qui n'avoit pas toûjours besoin de leur concours, pour permettre ou défendre certaines choses. C'est par cette raison qu'un affranchi de Trajan estant mort à Sélinunte, ville de la Cilicie, ses os furent rapportez à Rome, sur une permission accordée par les Pontifes, ainsi que nous l'apprend une ancienne Inscription. L'Empereur Vespasien luy-même, fit faire certains reglements par le Collége Pontifical, & se servit du nom & de l'autorité de ce Collége, pour faire restituer le terrein d'une vigne publique usurpé par quelques particuliers. Cela est rapporté dans plusieurs autres Inscriptions.

Grut. DLXXVIII. 1.

Ibid. XIII. 11. CXXXII. 4. & CC. Q.

Mais dans les mêmes circonstances, on voit aussi les Em-

pereurs agir uniquement de leur chef; car on lit ſur un marbre trouvé en Tranſylvanie, que le corps de M. Ulpius Hermias fut tranſporté à Rome par la permiſſion de l'Empereur. Un affranchi d'Arria Fadilla, mere d'Antonin Pie, ayant perdu ſa femme & ſon fils, les fit d'abord enſévelir dans un cercueil de poterie, ou de terre cuite, en attendant qu'il eût achevé de faire bâtir le Mauſolée commencé dans l'emplacement qu'il avoit acheté près de la Voye Flaminia, entre le deuxiéme & le troiſiéme mille de Rome. Dans la ſuite, lorſqu'il eut beſoin d'une permiſſion pour retirer ces deux corps du lieu où il les avoit mis en dépôt, & pour les placer dans le tombeau de marbre qu'il avoit choiſi pour le ſien après ſa mort, au lieu de s'adreſſer au Collége Pontifical, il préſenta à l'Empereur une requête contenant ſa demande; & cette requête fut répondue par ces mots de ſtile: *Decretum fieri placet.* L'Ordonnance fut ſignée par Jubentius Celſus, l'un de ceux qui eſtoient chargez de rapporter à l'Empereur les requêtes qu'on luy préſentoit, le 3. de Novembre de l'an de Jeſus-Chriſt 155. elle exiſte encore aujourd'huy avec la requête même, & la lettre de recommandation que Vélius Fidus écrivit à ſon Collégue Jubentius Celſus, sur une lame de bronze que M. Ficoroni fit graver exactement il y a quelques années. Cet Antiquaire a conſervé la forme des caractéres originaux, ce qu'on avoit négligé de faire dans les copies publiées par Alde-Manuce & par Gruter, qui ſont très-défectueuſes & remplies de contreſens.

Grut. DXCIV. 7.

Ficoron. Boll. de Fanciul. pag. 70.

Ald. Manut. Orthogr. pag. 478.

Grut. DCVII. 1.

Une autre différence eſſentielle entre l'ancien Souverain Pontificat & celuy des Empereurs, c'eſt que du temps de la République, l'autorité du Souverain Pontife ſemble avoir eſté bornée à la ville de Rome & à ſa banlieue; mais celle que les Empereurs avoient relativement à cette dignité, ne paroît avoir eû d'autres bornes que celles de l'Empire. Lorſqu'il arrivoit dans les provinces quelque fait qui intéreſſoit la Religion, & qui eſtoit par conſéquent du reſſort de l'autorité Pontificale, les Gouverneurs avoient ſoin d'en informer l'Empereur & de luy demander ſes ordres. Pline le jeune,

V. Boſ. de Pont. Max. Diſſ. 2. cap. 7.

Plin. lib. X. epiſt. 58. 59.

Gouverneur ou Lieutenant pour l'Empereur dans la Bithynie & dans le Pont, consulte Trajan dans une de ses lettres, sur une ancienne Chapelle dédiée à la Mere des Dieux, que les habitants de Nicomédie vouloient abbattre pour la rétablir ailleurs, à cause qu'elle gâtoit la symmétrie d'un nouveau marché qu'ils avoient ajoûté à l'ancien. Trajan répond à Pline, sans qu'il paroisse par sa réponse qu'il eût pris l'avis des Pontifes.

Plin. l. x. epist. 73. 74. Dans une autre occasion, le même Pline estant sollicité par quelques particuliers de leur permettre de transférer les os & les cendres de leurs parents, il en écrivit à l'Empereur, en luy marquant que comme il n'ignoroit pas qu'à Rome on s'adressoit en pareil cas au Collége des Pontifes, il vient à luy comme au Souverain Pontife, pour le prier de luy donner ses ordres. Il est aisé de voir par la réponse de Trajan, qu'il donna cette permission de son chef, & sans en avoir rien communiqué au Collége; & l'on découvre aussi par ces deux lettres, que les Lieutenants des Empereurs dans les provinces, avoient déja commencé de s'arroger le droit d'accorder ces sortes de permissions, en vertu de l'autorité dont ils estoient dépositaires, quoyqu'à Rome elles fussent du ressort du Collége Pontifical.

J'ay montré cy-dessus que les Empereurs avoient droit de nommer quand ils vouloient, & ceux qu'ils vouloient, aux places des grands Colléges sacerdotaux de Rome; ils n'estoient pas moins les maîtres de disposer des grandes Prêtrises dans les provinces. M. l'Abbé Sévin a eu la bonté de me communiquer une Inscription Grecque trouvée à Smyrne en 1729. *Thes. nov. Inscript. sub. præl.* & qui paroîtra toute entiére dans le nouveau Recueil d'Inscriptions auquel j'ay travaillé avec M. Muratori: on y lit qu'un citoyen de Smyrne avoit esté honoré de plusieurs grandes Prêtrises par les Empereurs Valérien & Gallien.

Spon. Itiner. t. III. p. 114. Wheler. tom. I. pag. 211. J'apprends d'un autre Marbre antique que M.rs Spon & Wheler copiérent à Thyatire, & qu'ils ont ensuite publié dans la Relation de leurs voyages, qu'Antonin Caracalla permit à M. Aurélius Diadochus d'exercer en même temps le premier Sacerdoce

Sacerdoce de l'Asie à Pergame, & celuy de sa patrie. Il est nécessaire de rapporter cette Inscription toute entiére, & j'y ajoûteray ma traduction Latine à côté, parce qu'il me paroît qu'on ne l'a pas bien entendue jusqu'à présent.

Η ΠΑΤΡΙΣ	*Patria*
Μ. ΑΥΡ. ΔΙΑΔΟΧΟΝ	*M. Aurelium Diadochum*
ΤΟΝ· ΑΡΧΙΕΡΕΑ· ΤΗΣ· ΑΣΙΑΣ	*Summum Pontificem Asiæ,*
ΝΑΩΝ· ΤΩΝ· ΕΝ· ΠΕΡΓΑΜΩ· ΚΑΙ	*Templorum quæ Pergami sunt, &*
ΑΡΧΙΕΡΕΑ· ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ	*eodem tempore Summum*
ΧΑΙΡΟΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΚΑΙ	*Pontificem Patriæ, & ad vitam*
ΔΙΑ· ΒΙΟΥ· ΒΟΥΛΑΡΧΟΝ· ΤΙΜΗ	*Curiæ Principem : quem*
ΘΕΝΤΑ. ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑ	*Divinissimus Imperator M.*
ΤΟΥ· ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ· Μ. ΑΥΡ	*Aurelius Severus Antoninus*
ΣΕΟΥΗΡΟΥ· ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ	*Augustus affecit honore*
ΣΕΒΑΣΤΟΥ· ΣΥΝΑΨΑΙ· ΤΑΣ	*conjungendi duo Summa*
ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ· ΤΟΙΣ· ΟΞΕ	*Sacerdotia, quique . . . . . in*
ΣΙΝ· ΕΝ· ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ. ΤΑΙΣ· ΠΟ	*utraque Civitate gloriosè, & ut*
ΛΕΣΙΝ· ΦΙΛΟΤΙΜΗΣΑΜΕΝΟΝ	*excelsi animi virum decebat, se*
ΕΝΔΟΞΩΣ· ΚΑΙ· ΜΕΓΑΛΟΦΡΟ	*gessit; virum moribus & caritate*
ΝΩΣ· ΑΝΔΡΑ· ΕΠΙ· ΗΘΕΣΙ· ΚΑΙ	*erga Patriam præstantissimum:*
ΕΠΙΕΙΚΕΙΑ· ΚΑΙ· ΤΗ· ΠΡΟΣ· ΤΗΝ	(suppl. *honoravit.*)
ΠΑΤΡΙΔΑ. ΕΥΝΟΙΑ. ΔΙΑΠΡΕΠΟΝΤΑ	

Van-Dale qui s'est servi de cette Inscription dans un de ses ouvrages, ne l'a pas mieux expliquée que Spon, quoyqu'il fût infiniment plus habile dans la langue Grecque. Ils ont cru l'un & l'autre que les sept à huit lignes, ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ ΑΥΤΟΧΡΑΤΟΡΟΣ Μ· ΑΥΡ· ΣΕΟΥΗΡΟΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΣΥΝΑΨΑΙ ΤΑΣ ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ ΕΝ ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ ΤΑΙΣ ΠΟΛΕΣΙΝ, devoient estre lûes de suite, pour former un sens complet. Van-Dale les a traduites ainsi : *Honorati à dignissimo* (il faut dire *divinissimo*) *Imp. M. Aurelio Severo Antonino Augusto, quod gloriosè ac magnificè studuerit injungere Archierosynas in ambabus civitatibus, acutis*, id est, *eo munere dignis Sacerdotibus.* L'explication de Spon s'éloigne peu de celle-là, & la différence consiste seulement en ce qu'il croit

A. Van-Dale, Dissert. III. p. 234.

que l'Empereur Antonin Caracalla avoit fait l'honneur à ce Thyatirénien de luy confier le soin de donner ces deux grandes Prêtrises à des gens de mérite, au lieu que, selon Van-Dale, l'Empereur luy avoit accordé quelques honneurs, parce qu'il s'estoit attaché à donner ces deux places à des sujets dignes de les remplir. Mais, en premier lieu, les personnes habiles dans la langue Grecque, ne conviendront pas que ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΣΥΝΑΨΑΙ, ait jamais pû se dire pour *honoratum quod conjunxerit*. Secondement, il est contre toute sorte d'apparence, qu'un simple citoyen d'une ville de l'Asie Proconsulaire, quelque distingué qu'on veuille le supposer, ait esté chargé de nommer le Grand Pontife de la province & celuy de sa patrie. Cette dignité n'a jamais esté conférée que par les assemblées générales, ou par les Empereurs eux-mêmes, ou tout au moins par les Gouverneurs. On ne peut trouver d'exceptions à cette régle, qu'à l'égard de quelques personnes qui possédoient de grandes Prêtrises héréditaires dans leur famille, & qu'on nomme pour cette raison ΑΡΧΙΕΡΕΙΣ ΕΚ ΠΡΟΓΟΝΩΝ. Enfin, quoyque je n'ignore pas que ΣΥΝΑΨΑΙ se trouve employé quelquefois pour *donare*, dans les Auteurs anciens, il est certain que dans le sens propre, il signifie *connectere, conjungere*, unir, joindre. D'où je conclus que pour entendre cette partie de l'Inscription dont il s'agit, il faut terminer le sens au mot ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ; car dès les premiéres lignes, on voit que M. Aurélius Diadochus avoit esté dans le même temps Grand Prêtre de l'Asie à Pergame, & Grand Prêtre de sa patrie. Cette distinction qu'il avoit obtenue de l'Empereur, c'estoit de pouvoir jouir à la fois de ce double Sacerdoce, & cet honneur n'avoit rien de commun avec ce qui suit. Je me suis abstenu de traduire les deux mots suivants, ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ, parce que je ne vois pas trop quel sens raisonnable on pourroit leur donner. Croire avec M.rs Spon & Van-Dale, que ὀξεῖς tout simplement a pu signifier *des gens de mérite*, c'est ce que je ne pourray me persuader, jusqu'à ce qu'on ait apporté quelqu'exemple qui appuye cette interprétation. S'il y avoit sur

le marbre, ΕΝ ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ, il seroit assez probable que ces mots se rapportant à ce qui suit, on a voulu marquer que Diadochus s'estoit comporté avec beaucoup de générosité envers les villes de Pergame & de Thyatire, dans des temps difficiles. On trouve dans Hésychius, ὀξέα, μεγάλα, ἀναπεπτωκότα, *magna, saucia;* explication qui revient assez au sens que je viens de proposer. On sçait d'ailleurs que souvent sur les monuments antiques, on a loué différents personnages, des largesses qu'ils ont faites dans des temps de calamité. Telle est entr'autres l'Inscription de *L. Julius Bonnatus,* rapportée dans les Mêlanges de Spon. *Spon. Miscell. pag. 356.*

Je reviens à l'autorité que les Empereurs exerçoient sur les Prêtres des provinces; Maximin Daza, après qu'il se fut rendu maître de l'Orient, fit un nouvel établissement, par lequel il devoit y avoir un Grand Prêtre dans chaque ville, & dans chaque province des Pontifes d'un grade supérieur; les uns & les autres devoient estre vêtus de robes blanches. Voici comment Lactance en a parlé dans son Traité de la Mort des Persécuteurs: *Novo more Sacerdotes Maximos per singulas civitates singulos ex primoribus fecit . . . . . parumque hoc fuit, nisi etiam provinciis ex altiore dignitatis gradu, singulos quasi Pontifices superponeret, & eos utrosque candidis chlamydibus ornatos jussit incedere.* *Lact. de Mort. Persecut. c. 36.*

Les Empereurs ne se mêloient pas toûjours eux-mêmes de l'élection des Prêtres & des Pontifes des provinces, ils laissoient ce soin aux Gouverneurs, ou du moins ceux-ci s'attribuoient le droit de faire nommer qui ils vouloient aux grandes Prêtrises. On lit dans les Actes du martyre de Saint Théodote d'Ancyre, que le Gouverneur de la province *(Præses)* luy promettoit de le faire Grand Prêtre, si, renonçant à la Religion Chrestienne, il consentoit de sacrifier aux faux Dieux. *Bolland. Act. Sanct. Maii ad diem 18. Ruinart. Act. Sincer. p. 304. ed. Veron.*

Les Empereurs ne faisoient pas toûjours usage du droit qu'ils avoient de nommer aux places sacerdotales, soit à Rome, soit dans les provinces; ordinairement ils laissoient à Rome les Pontifes, les Augures & les autres, se choisir eux-

mêmes leurs Collégues. L'usage le plus commun des villes Grecques, estoit que les Prêtres fussent élûs par les citoyens assemblez; & à l'égard des Colonies & des Municipes, les Décurions y élisoient les Pontifes, les Flamines & les Prêtres. Lorsqu'il survenoit quelque difficulté au sujet des élections, & que celuy qui avoit esté élû cherchoit à se soustraire aux dépenses & aux embarras attachez aux Sacerdoces, il en appelloit indifféremment, tantôt au Gouverneur de la province, tantôt à l'Empereur.

V. Nor. Cenot. Pisan Diss. II. cap. 4.

Philostrate rapporte que Phavorin ayant esté nommé Pontife dans sa patrie, il appella de son élection à l'Empereur, & prétendit se servir de l'exemption que les loix avoient accordée aux Philosophes; mais quand il vit qu'Hadrien n'estoit pas favorable à sa prétention, il se rendit de bonne grace à ce que sa patrie exigeoit de luy, & feignit qu'il avoit esté porté à se désister de son appel, parce que le Philosophe Dion, luy apparoissant en songe, l'avoit averti des obligations que chacun contractoit en naissant, avec sa patrie.

Philostrat. vit. Sophistar. lib. 1. cap. 8. 2.

Chacune des villes principales dont les Députez formoient l'assemblée générale de l'Asie mineure, avoit coûtume de nommer dans son assemblée particuliére, qui se tenoit au commencement de l'année, un sujet pour remplir la place de Grand Prêtre de l'Asie. Toutes les nominations particuliéres estoient ensuite portées par les Députez, à l'assemblée générale, où l'on regloit le rang de ces Asiarques, (car c'est ainsi qu'on les nommoit.) L'Orateur Aristide se trouvant à Smyrne, quelques personnes l'engagérent à venir à l'assemblée, en luy disant que le Peuple estoit disposé à faire un sacrifice public en son honneur. Dès qu'il s'y fut rendu, des gens subornez le nommérent à la grande Prêtrise de l'Asie, & n'eurent pas de peine à entraîner tous les suffrages; mais Aristide ayant obtenu un moment d'audience, persuada au Peuple de se contenter qu'au lieu de cette grande Prêtrise il se chargeât du Sacerdoce d'Esculape. Il sçut bientôt qu'on n'agissoit pas de bonne foy, & que les Députez de Smyrne qui estoient partis depuis pour la Phrygie supérieure, où

V. Masson. Collect. de Vit. Aristid. ad an. R. 918. num. 8. 9.

Aristid. Serm. Sacr. IV. opp. tom. I. p. 345. ed. nov.

l'aſſemblée générale devoit ſe tenir, vouloient le nommer de nouveau à la grande Prêtriſe, comme s'il ne l'eût pas refuſée, & qu'on ne fût pas demeuré d'accord qu'il ſeroit ſeulement Prêtre d'Eſculape. Pour parer ce coup, il dépêcha ſon pere nourricier Zoſimion, & ſes remontrances n'ayant pû empêcher qu'il ne fût nommé le trois ou quatriéme Aſiarque, il appella de ſon élection au Gouverneur de la province, qui ſe nommoit Quadratus. Nous ne ſçavons pas quelle fut l'iſſue de cette affaire; mais ce qu'Ariſtide nous en a appris, ſuffit pour montrer que les Gouverneurs des provinces connoiſſoient de ces ſortes d'appels, auſſi-bien que les Empereurs, quoyque d'une façon ſubordonnée.

Je ne m'arrêteray pas à quelques différences moins conſidérables, entre le Souverain Pontificat de l'ancienne Rome, & celuy des Empereurs; on ſçait, par exemple, que du temps de la République lorſqu'un Citoyen vouloit en adopter un autre, il falloit auparavant qu'il conſultât le Collége des Pontifes, ils examinoient la validité des raiſons ſur leſquelles on s'eſtoit déterminé à faire l'adoption propoſée, & décidoient, s'il n'y avoit aucun empêchement religieux ou civil qui y mît obſtacle. Cicéron en parle ainſi dans un diſcours qu'il prononça devant les Pontifes : *Quæ deinde cauſa cuique ſit adoptionis, quæ ratio generum ac dignitatis, quæ ſacrorum, quæri à Pontificum Collegio ſolet.* *Cic. Orat. pro Domo n. 13.*

Tout cela fut changé ſous les Empereurs; différentes loix du Digeſte & du Code nous apprennent qu'alors il ne fut plus queſtion de l'autorité du Collége des Pontifes, par rapport aux adoptions. Il y en avoit de deux ſortes. La premiére, lorſqu'un chef de famille, maître de luy-même, ſe laiſſoit adopter par un autre; celle-là s'appelloit proprement *Adrogation*, & pour l'autoriſer il ne falloit qu'un Reſcrit de l'Empereur. La ſeconde, qu'on appelloit particuliérement *Adoption*, avoit lieu pour les fils de famille que leur pere, ou celuy en la puiſſance duquel ils eſtoient, donnoit à adopter de leur conſentement; pour cette adoption proprement dite, la ſeule intervention du Magiſtrat ſuffiſoit. Dans les provinces un

Vide Inſtitut. Juſtin. lib. I. tit 11. Digeſt. lib. I. tit. 7. Cod. lib. VIII. tit. 48.

Rescrit Impérial autorisoit toute espéce d'adoptions : il estoit seulement nécessaire de faire devant le Magistrat une information préalable sur les causes & les empêchements légitimes.

Cependant comme on pourroit supposer que les Empereurs avoient part à ces actes, non à cause de l'autorité attachée à leur dignité de Souverains Pontifes, mais plûtôt parce que l'adoption estoit devenue un acte purement civil, je ne m'étendray pas davantage sur ce sujet.

Il me reste encore à parler du Pontificat des Césars, c'est-à-dire, des fils des Empereurs, ou par nature, ou par adoption. On ne peut guéres douter qu'ils ne fussent admis dans l'Ordre des Pontifes, sur la seule présentation de leurs peres; cependant il paroît que, soit qu'ils fussent reçûs surnuméraires, soit qu'ils remplissent une place vacante, pour rendre leur élection plus solemnelle on y faisoit intervenir l'autorité du Sénat. Ainsi, dans un fragment des Fastes Pontificaux, dont la copie nous
Grut. CCC. 1. a esté conservée par Gruter, nous apprenons que Néron, du vivant de Claude, Titus sous Vespasien, & Caracalla sous Sévére, ont tous esté reçûs en vertu d'un Sénatusconsulte EX. S. C. ce qui ne se rencontre pas quand il n'est question
Capitol. Marc. cap. 6. que de citoyens particuliers. Et on lit de même dans Capitolin, qu'Antonin-Pie fit recevoir Marc-Auréle dans les Colléges sacerdotaux par ordre du Sénat. *Et in Collegia Sacerdotum jubente Senatu recepit.*



DU SOUVERAIN PONTIFICAT DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

SECONDE PARTIE.

PENDANT tout le temps de la République on ne vit jamais deux Souverains Pontifes à la fois, & ce titre a continué d'estre unique sous les premiers Empereurs. Dans la suite on l'a rendu commun à tous les Augustes qui regnoient ensemble : les Médailles frappées à leur coin, les Inscriptions gravées en leur honneur, nous l'ont appris depuis long-temps. Mais il y a une grande diversité d'opinions, sur les Empereurs qui ont commencé les premiers de partager le Souverain Pontificat; le sentiment général a cependant esté depuis près d'un siécle, que cette nouveauté s'introduisit à l'avénement de Balbin & de Pupien à l'Empire, c'est-à-dire, que Balbin & Pupien furent les premiers qui prirent tous deux en même temps le titre de Souverains Pontifes. C'est l'opinion de Bosius [a], du Cardinal Noris [b], du P. Pagi [c], de M.[rs] de Tillemont [d], Spanheim [e], Vaillant [f], Bonarotti [g] & de plusieurs autres. 29. Novemb. 1737.

Mais comme on rencontre dans les livres des Antiquaires, plusieurs Médailles qui semblent faire remonter bien plus haut le partage du Souverain Pontificat, & que c'est principalement sur leur témoignage qu'un Sçavant du premier Ordre s'est éloigné du sentiment commun, j'ay cru qu'il ne seroit pas inutile d'examiner de nouveau la question, pour *Hist. & Mem. de l'Acad. Tom. IX. pag. 115. & suiv.*

[a] *Bos. Diss. II. de Pont. Maxim. cap. 2.*

[b] *Noris, Cenot. Pisan. Dissert. II. cap. 7.*

[c] *Pagi, Critic. ad an. 161. n.° 6.*

[d] *Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III. pag. 596.*

[e] *Spanheim, de Us. & Praest. Num. Tom. II. Diss. XII. pag. 422.*

[f] *Vaillant, Numism. Praest. Tom. II. pag. 316.*

[g] *Bonarotti, Osservaz. istorich. sopr. Medagl. Antich. pag. 291.*

essayer de déterminer ce point d'histoire avec autant de certitude qu'il est possible.

La question paroît décidée par Dion, au moins jusqu'à Sévére Alexandre, sous lequel il écrivoit son Histoire; & si l'on vouloit s'en tenir à son autorité, il semble que jusqu'alors un seul Empereur avoit esté Souverain Pontife, lors même que deux ou trois regnoient en même temps. Cet Historien parlant des différentes dignitez dont les Empereurs estoient revêtus, & par le moyen desquelles toute l'autorité se trouvoit réunie dans leur personne, s'explique ainsi au sujet du Pontificat. « Comme ils possédent tous les Sacerdoces, que même » ils en disposent le plus souvent en faveur des autres, & qu'il » y a toûjours quelqu'un d'entr'eux qui est Souverain Pontife, » quand même ils sont deux ou trois Empereurs à la fois, cela les rend maîtres absolus de toutes les choses saintes & sacrées. » C'est ainsi qu'on peut traduire mot à mot ce fameux passage de Dion, que voici en original : Ἔκ τε τοῦ ἐν πάσαις ταῖς ἱερωσύναις ἱερῶσθαι, καὶ προσέτι καὶ τοῖς ἄλλοις τὰς πλείους σφᾶς διδόναι, Ἀρχιερέα τέ τινα αὐτῶν, κἂν δύο κἂν τρεῖς ἅμα ἄρχωσιν εἶναι, πάντων αὐτοὶ καὶ τῶν ὁσίων καὶ τῶν ἱερῶν κυριεύουσι.

Dio, lib. LIII. pag. 508.

Ce passage paroît décisif; mais comme les termes affirmatifs dans lesquels il est conçû, ont fait penser à quelques Sçavants que Dion n'a pas voulu nier absolument, qu'il n'y eût quelquefois plus d'un Empereur qui portât le titre de Souverain Pontife, je vais examiner en détail si l'on peut trouver ailleurs des *preuves solides,* qu'avant Balbin & Pupien le Souverain Pontificat ait esté placé sur plusieurs têtes à la fois. Avant que de m'engager dans cet examen, il est nécessaire que je fasse précéder quelques observations pour expliquer ce que j'entends par *preuves solides :* preuves qui sont les seules que je croye qu'on doive admettre, lorsqu'il s'agit d'établir des faits historiques, pareils à celuy dont il est question.

1.° Pour avoir une connoissance exacte des titres qui ont appartenu aux Empereurs, il faut s'en rapporter principalement à leurs Monnoyes, si nous en avons d'incontestables, à leurs

à leurs Rescrits, s'il en reste quelqu'un de conservé sur le bronze ou sur le marbre, & aux Inscriptions des édifices publics, élevez par leurs ordres ou en leur honneur. Ce seroit vouloir s'abuser soy-même, que de s'en tenir à quelques expressions détachées des Orateurs, des Poëtes, & même quelquefois des Historiens; car ni les uns ni les autres ne se sont assujettis à donner toûjours aux Princes dont ils parlent, tous les titres qui leur convenoient, ni à caractériser chacun de ces titres avec la derniére exactitude.

Ainsi, par exemple, quoyqu'on trouve dans Tite-Live des endroits où cet Historien s'est contenté de donner le nom de Pontife au Souverain Pontife de l'ancienne Rome, je pense qu'on en conclurroit mal à propos qu'on appelloit les Empereurs indifféremment Pontifes & Souverains Pontifes. M. Cuper voulant soûtenir ce sentiment par d'autres exemples, a avancé que Cicéron, dans son discours sur les réponses des Aruspices, avoit nommé simplement Pontife P. Lentulus, qui estoit Souverain Pontife & Consul. Il se seroit épargné cette méprise, s'il avoit fait attention que Cicéron prononça cette harangue l'an de Rome 697. Pouvoit-il ignorer que Jules-César estoit Souverain Pontife depuis l'an 691 ? Et s'il ne l'ignoroit pas, comment n'a-t-il pas vû que Cicéron s'est exprimé très-exactement, en ne donnant à Lentulus que le titre de Pontife?

T. Liv. lib. I. cap. 20. & lib. II. cap. 2. &c.

Cuper. Not. in Lact. de Mort. Persec. p. 212. Cic. de Arusp. Respons. n. 6.

A l'égard des Empereurs, je trouve bien qu'Ausone dit en parlant de Gratien : *unus in ore omnium Gratianus, potestate Imperator, Augustus sanctitate, Pontifex religione.* Mais est-ce sur une pareille expression qu'on pourra juger des titres de ce Prince? N'est-il pas indifférent au but de l'Orateur, de se servir en cet endroit du nom de *Pontifex,* ou de celuy de *Pontifex Maximus!* J'en dis à peu-près autant de cette remarque de Servius sur Virgile : *Sane majorum hæc erat consuetudo, ut Rex esset etiam Sacerdos vel Pontifex, unde hodieque Imperatores dicimus Pontifices.* Dans les simples narrations, il peut arriver qu'on appelle de temps en temps *Pontife,* celuy qui estoit *Souverain Pontife,* par la raison que le Souverain Pontife estoit

Auson. Gratiar. Act. n. 10.

Serv. ad Æneid. lib. III. v. 268.

en effet Pontife luy-même, & faisoit partie du Collége à la tête duquel il estoit placé; mais cette liberté ne doit pas s'étendre jusqu'aux monuments publics, qui sont faits pour donner une juste idée des titres que les Souverains ont portez;

Cuper. ubi supr. & quand M. Cuper a voulu donner un exemple, pour prouver que sur les Médailles on s'estoit quelquefois contenté de donner le nom de Pontife à un Empereur qui estoit Souverain Pontife, il n'a pas esté heureux dans le choix qu'il a fait d'une des Médailles de Caracalla. On y lit ANTON. P. AVG. PONT. TR. P. V. COS. Or il est certain que pendant la cinquiéme Puissance Tribunitienne de Caracalla, ce Prince n'estoit encore que Pontife, & qu'il ne parvînt au Souverain Pontificat qu'après la mort de Sévére, arrivée lorsqu'il comptoit déja la quatorziéme. Cuper a donc tort de conclurre de cette Médaille, qu'on donnoit quelquefois le titre de Pontife au Souverain Pontife.

A la vérité les Auteurs Grecs se servent assez souvent du mot Ἀρχιερεῖς, pour désigner également les Pontifes & les Souverains Pontifes; c'est sous ce nom commun que Plutarque a parlé de leur institution. Spanheim a aussi rapporté quantité de passages de Polybe, de Dion, de Joséphe & d'Appien, pour montrer que les Grecs avoient appellé le Souverain Pontife indifféremment Ἀρχιερεύς & Ἀρχιερεὺς μέγιστος. Mais comme chez les Grecs on avoit coûtume de nommer Ἀρχιερεῖς les Grands Prêtres de chaque province, & même de chaque ville un peu considérable, nous voyons que pour faire sentir la supériorité des Empereurs, on n'a pas manqué dans les Médailles & dans les Monuments publics élevez en leur honneur, de joindre au titre Ἀρχιερεύς, l'épithete μέγιστος, qui semble destinée à les distinguer. Il ne s'est trouvé jusqu'à présent que deux Médailles, l'une de Caracalla frappée à Laodicée, & l'autre d'Elagabale frappée à Sardis, dans lesquelles les Grands Prêtres de ces deux villes soient qualifiez APX. MEΓ. ce que je crois devoir estre expliqué par APXιερεύς MEΓας seulement, le titre de MEΓIΣTOΣ ne pouvant convenir qu'aux Empereurs.

Plutarc. Numa pag. 65. Spanh. de Us. & Prast. Diss. X. Tom. II. pp. 83. 84.

Ibid. Diss. XII. pag. 418.

Tout de même dans les Médailles Latines, on a eu grand soin de distinguer les Empereurs qui estoient Souverains Pontifes, de ceux qui n'estoient encore que Pontifes, en désignant le titre des premiers par les lettres P. M. ou PONT. MAX. & celuy des seconds, par ces autres abbréviations, PONT. & PONTIF. Si *Pontifex* avoit signifié la même chose que *Pontifex Maximus*, il n'auroit plus esté possible de distinguer le Chef du Collége Pontifical, du reste de ses membres, & une confusion de cette espéce n'a pas la moindre ombre de probabilité. Pour nous obliger à l'admettre, il faudroit produire plusieurs monuments authentiques, sur lesquels quelqu'un des Empereurs fût nommé simplement PONTIFEX, dans les temps où l'on ne peut douter qu'il ne fût Souverain Pontife, & c'est ce qu'on ne fera jamais.

Car je ne mets pas au nombre des monuments authentiques, deux Médailles de Sévére du cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, qui semblent favoriser le sentiment que je combats. Elles sont dans la suite d'argent; on lit dans toutes les deux, du côté de la tête, SEVERVS. PIVS. AVG. Au revers de la premiére est un homme debout, tenant de la main droite une picque ou *haste* sur laquelle il s'appuye, avec cette légende, PONT. TR. P. VI. COS. Dans le revers de la seconde, on voit une figure militaire dont la main droite est posée sur un bouclier, & qui s'appuye de la gauche sur une haste; pour légende, PONT. TR. P. VIIII. COS. II. Mais ces deux Médailles sont fourrées, & par conséquent elles ne méritent aucune foy historique, comme on l'a déja prouvé dans un Mémoire qui a esté lû à l'Académie, & comme je le montreray encore dans la suite de ces observations. Les faux-monnoyeurs qui les ont fabriquées, ont joint, par une méprise grossiére, à la tête de Sévére, deux revers de Caracalla. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les Médailles de ces deux Princes; car outre que ces deux revers se trouvent dans Caracalla, il est encore évident que Sévére, pendant le cours de sa sixiéme Puissance Tribunitienne, est toûjours dit COS. II. parce qu'effectivement il avoit esté fait Consul pour la seconde

fois, dès le mois de Janvier qui suivit son avénement à l'Empire, au lieu que Caracalla a commencé son second Consulat pendant le cours de sa septiéme Puissance de Tribun.

On doit donc regarder comme un fait constant, que la différence qui se trouve dans les titres de deux Empereurs, dont l'un est appellé PONT*ifex*, & l'autre PONT*ifex* MAX*imus*, n'est pas une simple différence d'expression, & qu'elle vient de la différence de leurs dignitez; en sorte qu'on doit en conclurre que l'un estoit seulement Pontife, & l'autre Souverain Pontife. Ce qu'on lit dans Festus que le plus ancien des petits Pontifes portoit aussi le nom de *Maximus*, ne doit pas nous faire croire que le titre de *Pontifex Maximus* ne fût pas unique. A bien prendre le sens des paroles de ce Grammairien, il est évident qu'il n'a pas prétendu dire que le chef de ce Collége inférieur fût décoré du titre de Souverain Pontife; quel exemple trouvera-t-on de cette dénomination? Il a voulu nous apprendre seulement qu'on disoit, en parlant du Doyen des petits Pontifes, *Maximus minorum Pontificum.* On en jugera par le passage même que voici tout entier: *Minorum Pontificum Maximus dicitur, qui primus in id Collegium venit, item Minimus qui novissimus.*

Fest. lib. XI. V. Mi . Pont.

2.° Quoyque par l'observation précédente il paroisse que je fais dépendre principalement du témoignage des Médailles & des Inscriptions anciennes, la décision de la question que j'examine, je ne prétends pas pour cela qu'on doive se servir ni des unes ni des autres sans discernement. Il faut distinguer parmi les Médailles, entre celles qu'on a vûes & dont on peut indiquer le Cabinet, & celles qui ne sont connues que par les seules descriptions publiées par Occo, Mezzabarba & d'autres Antiquaires, parce que ces sortes de Recueils sont presque tous remplis de fautes.

Adolph. Occ. Numism. Imp. edit. an. 1579. & 1601. 4.°

Occo vivoit dans un siécle où la science des Médailles estoit, pour ainsi dire, dans son enfance. Il s'en faut bien qu'il ait vû de ses propres yeux toutes les Médailles qu'il rapporte dans les deux éditions de son ouvrage; quand même il les auroit vûes, il n'estoit pas assez habile pour distinguer sûre-

ment le vray d'avec le faux, ni même pour pouvoir lire & rendre exactement les légendes altérées, qu'on est obligé en quelque façon de faire revivre. Aussi les Antiquaires conviennent-ils aujourd'huy que les Médailles qui ne sont connues que par ce Recueil, ne sçauroient estre citées en preuve lorsqu'il s'agit d'un fait douteux & contesté.

Le Comte Mezzabarba a écrit dans un temps où l'étude de l'Antiquité avoit fait de grands progrès, & où la recherche des Médailles estoit fort à la mode. Cependant sa collection n'est pas d'une autorité beaucoup plus grande que celle du Recueil d'Occo, qu'il n'a fait qu'augmenter. Comme il a esté plus attentif à grossir son ouvrage de toutes les Médailles dont il a pu avoir connoissance, qu'à n'y en mettre aucune dont l'autenticité ne fût avérée, il a donné place indifféremment à toutes les descriptions dont on luy a fait part, & à ce qu'il ramassoit dans les catalogues qu'on luy envoyoit; en se contentant d'arranger les Médailles dans l'ordre qu'il s'estoit proposé de suivre, sans beaucoup de choix ni de critique. De-là il est arrivé que souvent il donne des Médailles fausses, des Types défigurez, & des Légendes estropiées; de sorte qu'il n'y a pas une seule page de son livre où l'on ne puisse montrer quantité de fautes. On ne sçauroit donc, sur sa seule autorité, regarder comme antique une Médaille qui paroît singuliére; & avant que de l'alléguer en preuve de quelque fait historique, il faut s'estre assûré qu'elle existe dans quelque Cabinet, telle qu'il l'a rapportée.

Mediob. Numism. Impp. edit. Mediol. 1683. fol.

Peu de gens ont eu un aussi grand usage des Médailles que M. Vaillant, & peut-estre personne n'en a tant vû que luy de tous les genres: aussi son autorité est-elle d'un tout autre poids que celle d'Occo & de Mezzabarba. Cependant il luy arrivoit quelquefois de se tromper, & son livre seul des Médailles Grecques en peut fournir plus d'un exemple. Mais on doit avouer à sa louange, que lorsqu'il venoit à s'appercevoir de ses fautes, il avoit grand soin de les corriger, soit dans les Errata qu'il mettoit à la fin de ses livres, soit dans les secondes éditions, soit enfin dans ses nouveaux ouvrages, où il ne

Vaillant, Numism. præst. edit. ann. 1674. & 1692. 4.°

manquoit pas d'avertir des méprises qui luy estoient échappées précédemment. Quand on rencontre chez luy des Médailles qui font quelqu'embarras, il faut examiner s'il n'en a pas corrigé les légendes dans l'errata, ou dans ses ouvrages suivants; & si de célébres Ecrivains de nos jours avoient fait cette attention, nous ne les aurions pas vûs renouveller des bévûes de M. Vaillant, que cet Antiquaire, plus exact que ses Copistes, avoit pris soin luy-même de rectifier.

Hardein. opp. Select. edit. Amstelæd. 1709. fol.

Nous devons au P. Hardoüin la connoissance d'un très-grand nombre de Médailles, qui ont paru pour la premiére fois dans ses ouvrages. Il avoit une sagacité merveilleuse pour trouver un sens aux légendes qui paroissoient le moins susceptibles d'explication; mais prévenu de certaines idées singuliéres, il trouvoit toûjours de quoy les confirmer sur les Médailles qu'on luy présentoit, & son attachement à ses préjugez estoit bien propre à luy faire souvent illusion. Quoyqu'il eût manié une prodigieuse quantité de Médailles, des personnes habiles qui l'ont connu très-particuliérement, m'ont assûré qu'il n'avoit cependant pu acquérir ce coup-d'œil sûr, qui fait qu'un Antiquaire expérimenté distingue d'abord la Médaille fausse de la vraye.

3.° Mais une remarque importante, qui semble avoir échappé jusqu'à présent à tous les Antiquaires, c'est de distinguer les Médailles fourrées, des piéces de bon alloy; & ce défaut d'attention peut causer bien de l'embarras, parce que si l'on n'est pas prévenu que les Médailles fourrées, quoyque vrayment antiques, ne peuvent servir de preuve à aucun fait historique, on croira trouver entre les Historiens & les Médailles, des contradictions qui n'ont aucune réalité; & pour les concilier, on sera réduit à imaginer des faits qui mettroient une confusion réelle dans l'Histoire.

Les Médailles fourrées sont l'ouvrage des faux-monnoyeurs, personne n'en doute; mais on doit ajoûter encore que ces faussaires, soit qu'ils fussent obligez de travailler avec trop de précipitation, soit qu'ils manquassent des coins nécessaires pour frapper toutes les Médailles qu'ils vouloient contrefaire,

les ont remplies de fautes, qui embarrasseront toûjours ceux qui voudront tenter de les expliquer historiquement. On a peine à comprendre aujourd'huy que les piéces fausses pussent avoir cours, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fausseté, par la contrariété qui se trouvoit entre la tête & le revers. Mais on ne sçauroit faire là-dessus la moindre comparaison entre les piéces de monnoye de nos jours, & celles qui avoient cours chez les Anciens. Nos monnoyes conservent le même revers pendant long temps, & il n'y a, par exemple, à tous nos Louis & à tous nos Ecus, qu'un seul & même revers; en sorte que si on en présentoit quelques-uns qui portassent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employez sur les monnoyes de Louis XIV. ils seroient aisément reconnus pour faux, & ne passeroient pas dans le commerce. Il n'en estoit pas de même chez les Romains, chaque année, chaque mois, & presque chaque jour, on frappoit une prodigieuse quantité de revers différents, pour la même tête. Comment distinguer du premier coup d'œil, dans cette variété presqu'infinie de revers, si celuy qu'on voyoit sur la piéce de monnoye qu'on présentoit, répondoit à la tête qui estoit de l'autre côté? Chaque particulier estoit-il en état de faire cette distinction? Tout le monde sçavoit-il lire, pour pouvoir juger si la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc, à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractére de la monnoye courante; & il suffisoit que cette tête fût celle de quelqu'Empereur, de quelque Princesse, de quelque César, &c. pour qu'elle fût reçûe dans le commerce; car pour lors ce n'estoit pas l'usage qu'à tous les avénements des Empereurs, en commençant de battre monnoye à leur coin, on décriât les piéces qui estoient marquées au coin de leurs prédécesseurs.

C'est à la faveur de cet usage, par lequel toute piéce de monnoye qui portoit l'image d'un Empereur, soit pendant sa vie, soit après sa mort, avoit un libre cours dans l'Empire, que les faux-monnoyeurs apportérent moins de soin à copier exactement les monnoyes qu'ils vouloient contrefaire.

Conf. Savot. Discours sur les Med. Part. I. ch. I.

Tit. Cod. Justin. de vet. Numism. potest. Valentin. Novell. 25.

Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait esté long temps cachée. Dès qu'on reconnoissoit les piéces fausses, sans doute on se hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briser les moules & les coins; de-là vient que plusieurs Médailles fourrées sont uniques en leur espéce, & la plûpart très-rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les faussaires avoient le temps de travailler, de faire circuler leur fausse monnoye dans le public, & de se dédommager de leurs frais, peut-estre même de gagner considérablement.

Après tout, quelles que soient les causes des fautes qu'on trouve sur les Médailles fourrées, il suffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en sont remplies; or c'est la chose du monde la moins difficile, & le seul Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin en peut fournir des exemples par centaines. Je me contenteray d'en apporter quelques-uns des plus remarquables.

Sans m'arrêter aux fautes qui consistent en des légendes totalement défigurées, dans l'addition de certaines lettres superflues, ou l'omission de quelques lettres nécessaires, parce que cela me meneroit trop loin; j'ay observé qu'une des fautes les plus communes sur les Médailles fourrées, c'est que les têtes & leurs légendes souvent ne conviennent pas aux types & aux légendes des revers. Quelquefois c'est un revers qui appartient bien à l'Empereur dont on voit la tête de l'autre côté; mais dans les Médailles vrayes cette tête estoit jointe avec un revers tout différent. C'est ainsi qu'avec la tête de Vespasien déifié, qui a pour légende DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS, on trouve au revers d'une Medaille fourrée, COS. ITER. TR. POT. car ce revers est un de ceux qu'on a frappez pendant la premiére année de Vespasien. Dans une Médaille fourrée de Domitien, on lit d'un côté, IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. IIII. & de l'autre, IMP. XIIII. COS. XIIII. Qui ne voit pas qu'on a joint la tête d'une des Médailles frappées la quatriéme année de ce Prince, avec le revers d'une de celles de la septiéme ou de la huitiéme année!

On voit

On voit dans le même Cabinet une Médaille de Trajan, où on lit du côté de la tête, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. PP. Au revers, COS. V. PP. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINC. C'est un revers de la sixiéme année, joint à une tête de la quatorziéme. Enfin, on y voit encore une Médaille fourrée de Marc-Auréle, où on lit autour de la tête, M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIIII. & de l'autre côté, ARMEN. P. M. TR. P. XVIII. IMP. II. COS. III. Les faux-monnoyeurs y ont fait la même faute que dans celle de Trajan, en redonnant à Marc-Auréle, en la vingt-quatriéme Puissance Tribunitienne, un des revers des Médailles de la dix-huitiéme.

Une seconde faute aussi commune à tous ces faussaires, a esté de joindre à la tête d'un Empereur, un revers qui appartenoit à un autre; & cela est plus ordinaire à l'égard des Princes qui ont gouverné l'Empire conjointement, ou dont l'un a succédé à l'autre. Je vais en donner quelques exemples, tirez, comme les précédents, du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. On trouve au revers d'une Médaille fourrée de Tibére, C. L. CAESARES, ce qu'on ne trouvera jamais sur aucune de ses Médailles de bon alloy, mais qui a esté emprunté de celles d'Auguste. J'ay vû deux Médailles fourrées de Vespasien, avec DIVVS. AVGVSTVS. VESPASIANVS; la légende du revers, PRINCEPS. IVVENTVTIS. a esté prise des Médailles de Domitien encore César. Parmi celles de Nerva, on en voit une avec IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. II. COS. III. PP. au revers, S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. ce qui ne peut convenir qu'à Trajan son successeur. Dans Trajan même, on en voit une avec sa légende ordinaire, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. & de l'autre côté, FORT. RED=PARTH. F. DIVI. NER. NEP. P. M. TR. P. COS. La plus légére connoissance des Médailles d'Hadrien, suffit pour qu'on s'apperçoive que le faux-monnoyeur a joint un de ses premiers revers, à la tête de

Trajan. Ailleurs on a joint la tête de Sévére à un revers de Géta, car on lit sur la Médaille, d'un côté, SEVERVS. PIVS. AVG. & de l'autre, PRINC. IVVENT. & il est très-certain que jamais Sévére ne prit le titre de *Prince de la Jeunesse.*

Lorsqu'il s'éleva parmi les Antiquaires, de si grandes disputes sur l'explication de ces Médailles d'Elagabale, sur lesquelles on a marqué sa cinquiéme Puissance Tribunitienne, leur embarras auroit esté bien augmenté, si on leur avoit fait connoître une Médaille de ce Prince, où il y a du côté de sa tête, IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. AVG. & au revers, P. M. TR. P. VII. COS. II. PP. Mais la difficulté sera aisée à résoudre, quand on sçaura que cette Médaille est fourrée, que le faux-monnoyeur a pris le revers d'une Médaille de Sévére Alexandre; & pour en estre pleinement convaincu, il n'y a qu'à faire attention qu'Elagabale comptoit son quatriéme Consulat dès le temps de sa troisiéme Puissance Tribunitienne, comme on le voit sur ses Médailles vrayes & authentiques. Par la même raison, on comprendra pourquoy l'on trouve au revers de Gordien-Pie, un lyon marchant, avec cette légende autour, SAECVLARES. AVGG. quoyque les Jeux séculaires n'ayent pas esté célébrez sous cet Empereur; car la Médaille est fourrée, & ce revers est un de ceux de Philippe.

Ce n'est pas seulement d'un Empereur à un autre, que les faussaires ont fait ce mélange de coins, la même faute se présente encore dans les Médailles des Impératrices, aux têtes desquelles on a souvent uni des revers de leurs maris. Ainsi dans une Médaille fourrée de Plotine, PLOTINA. AVG. IMP. TRAIANI. on trouve au revers, P. M. TR. P. COS. VI. PP. S. P. Q. R. ce qui est très-visiblement pris d'une Médaille de Trajan. Au revers de Sabine, on lit COS. III. qui ne convient qu'à son mari Hadrien, dans les Médailles duquel ce revers est très-commun. Au revers de Faustine la mere, dont la tête porte pour légende, DIVA FAVSTINA, on lit COS. III. DES. IIII. légende

très-connue ſur les Médailles d'Antonin ſon mari. Au revers de Salonine, avec SALONINA. AVG. on voit un temple du Dieu Mars, & pour légende, DEO. MARTI. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les Médailles d'argent de Gallien, pour eſtre convaincu qu'on s'eſt ſervi d'un de ſes coins, pour frapper ce revers à Salonine.

Il ſeroit inutile & ennuyeux d'accumuler un plus grand nombre d'exemples de la confuſion qui regne ſur les Médailles fourrées; & ce que je viens d'en rapporter me paroît ſuffire pour achever de décréditer des piéces, qui n'eſtant que l'ouvrage de l'avarice & de la mauvaiſe foy, ne peuvent ſervir qu'à induire en erreur, ceux qui voudroient y chercher des lumiéres pour l'Hiſtoire. Le déſordre qu'on y remarque doit nous empêcher de les regarder deſormais comme des témoins inconteſtables, des faits arrivez dans le temps où elles ont eſté frappées; & j'eſpére qu'après tout ce que je viens de dire, il me ſera permis de rejetter leur autorité, lorſqu'on voudra les faire ſervir à appuyer quelque fait conteſté. Pour prouver que PONT*ifex* a quelquefois ſignifié ſur les Médailles, la même choſe que PONT*ifex* MAX*imus*, il ne ſuffira pas de citer celle de Titus déja Auguſte & Souverain Pontife, où on lit d'un côté, IMP. T. CAES. VESPASIAN. AVG. P. M. & de l'autre, PONT. TR. P. COS. VI. ni celles de Sévére dont j'ay parlé cy-deſſus, parce que ces trois Médailles eſtant fourrées, & n'y en ayant point de ſemblable parmi celles qui ſont de bon alloy, l'induction qu'on voudroit en tirer ſe trouve anéantie. J'ajoûteray ſeulement à l'égard de celle de Titus, que le fauſſaire s'eſt contenté de joindre à la tête de ce Prince devenu Auguſte, un des revers des monnoyes frappées à ſon coin, dans le temps qu'il eſtoit ſeulement Céſar.

4.° Si l'on doit eſtre en garde contre les Médailles fourrées en général, on ne doit pas non plus donner une confiance abſolument aveugle, à toutes les Médailles qui ſont antiques, de bon alloy, & frappées dans les monnoyes publiques. Il y en a de très-ſinguliéres & qui renferment des contradi-

ctions évidentes avec la tradition historique la plus constante, & même avec toutes les autres Médailles. La cause de ces singularitez vient uniquement d'une confusion de coins, semblable à celle que j'ay remarquée sur les Médailles fourrées. Il est arrivé plus d'une fois aux Monétaires mêmes, sur-tout lorsqu'il y avoit tout à la fois plus d'un Prince pour lequel on travailloit dans le même Hôtel des monnoyes, il leur est, dis-je, arrivé de joindre ensemble deux coins qui n'estoient pas faits pour la même piéce de métal. Estoit-il, en effet, bien difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celuy qui vouloit appliquer un revers à la tête de Vespasien, prît par mégarde le coin dont son voisin devoit se servir pour en frapper un à celle de Titus? Il n'estoit pas même impossible que quelqu'ancien coin oublié dans la Salle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque Médaille nouvelle, par un ouvrier peu attentif. Cette confusion n'a rien qui répugne, & elle a esté avouée par le P. Pagi, dont la critique judicieuse est assez connue, & par M. Liebe, un des plus célébres Antiquaires de ces derniers temps. Les exemples en sont très-rares, à la vérité, & les Médailles qui nous les fournissent sont presque toutes uniques. Je vais cependant en rapporter quelques unes que M. l'Abbé de Rothelin a eu la bonté de me faire remarquer dans son Cabinet, pour qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir avancé la moindre chose sans en avoir donné des preuves.

Pagi. Crit. ad an. 249 n. 2. Liebe Thesaur. Friderician. C. VII. n. 10.

Sur deux Médailles d'argent d'Antonin-Pie, on trouve au revers AVGVSTA avec des types qui montrent évidemment, qu'on a joint à la tête de cet Empereur des revers qui avoient esté destinez aux Médailles de Faustine sa femme. Deux autres Médailles d'argent de Julia Domna, ont à leurs revers, l'une LIBERAL. AVGG. & l'autre VIRTVS AVG. COS..... On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette Princesse; aussi les a-t-on prises des Médailles de Sévére, où on les trouvera facilement. Une autre Médaille d'argent d'Hérennia Etruscilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Déce, avec la

légende PANNONIAE. Au revers d'une Médaille de Faustine la jeune, en grand bronze, on lit PRIMI DECENNALES. COS. III. S. C. Quelqu'un prétendroit-il qu'on faisoit des vœux décennaux pour les femmes des Empereurs? Non, car le silence de l'Histoire & de tous les autres monuments, nous prouve le contraire; mais si on consulte les Médailles de Marc-Auréle, on verra que ce revers a esté frappé avec un coin destiné à cet Empereur. Une autre Médaille en grand bronze, de Didius Julianus, a sur le revers, IVNO. REGINA. légende qui ne luy peut convenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla. Liebe a fait graver dans son trésor de Saxe-Gotha, une Médaille d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté, HADRIANVS AVGVSTVS, & de l'autre, S. P. Q. R....... MO. PRINC. Qui est-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan, a esté employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? Dans l'article suivant, le même Antiquaire rapporte une Médaille d'Antonin-Pie, dans laquelle sa quinziéme Puissance Tribunitienne se trouve également marquée autour de la tête & au revers. La seule cause de cette singularité, c'est que le Monétaire s'est servi de deux coins, qui estoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas esté faits pour estre unis ensemble.

Vid. Liebe. ubi supra, nn. 10, & 11.

Les exemples que je viens d'alléguer, me paroissent prouver sans contestation, du moins aux yeux des Critiques sages, que les Monétaires mêmes ont fait des méprises; & si le P. Chamillard avoit connu les Médailles que je viens de citer, je doute fort qu'il eût pu trouver des moyens plausibles de les concilier avec l'Histoire, ou d'accorder ensemble les légendes des têtes & celles des revers. Car à l'égard des difficultez qu'il s'est proposées, dans une lettre où il examine si les revers des Médailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices, dont les têtes sont représentées de l'autre côté de la Médaille, on voit bien qu'il n'a pas cherché à les pousser fort loin; & ce que j'ay dit montre assez que les Médailles qui renferment les oppositions les plus marquées

Dissert. du P. Chamill. Lett. V. pag. 33. & suiv.

entre le côté de la tête & le revers, ne luy estoient pas connues.

Hardoin. opp. Select. p. 734. Le P. Hardouin, quoyqu'il rejette avec hauteur l'idée de ces méprises de Monétaires, nous en fournit luy-même plusieurs exemples dans son Histoire Auguste. On y voit une Médaille de grand bronze, qui joint le sixiéme Consulat de Vespasien, avec le second de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Vespasien au revers; une de Trajan avec son cinquiéme Consulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende HADRIANVS AVG. Les Critiques sages aimeront toûjours mieux reconnoître dans ces Médailles des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la base de quelque systeme entiérement opposé à l'Histoire & à toute l'Antiquité. Ainsi je n'hésiteray pas à dire que, malgré l'air d'antiquité qui a pu en imposer au P. Hardouin & au P. Chamillard, à l'égard d'une Médaille de Marc-Auréle, où on lit autour de la tête, IMP. M. ANTONINVS. AVG. & au revers, AVG. COS. VII. AVG. COS. IIII. elle ne peut manquer d'estre fausse, parce que dans toute la suite Impériale on ne sçauroit trouver deux Augustes, dont l'un ait esté Consul pour la septiéme fois, tandis que l'autre l'estoit pour la quatriéme.

Pag. 740. & 743.

Pag. 755.

Pag. 782.

Ne reconnoissons donc pour des piéces qui forment une preuve historique, aucune de ces Médailles singuliéres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres Médailles, ni avec l'histoire reçûe; & examinons si ce qui cause notre embarras, lorsque nous cherchons à en démêler le sens, ne vient pas de quelque méprise du Monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant si ces revers ne se trouvent pas joints sur d'autres Médailles à des têtes auxquelles ils conviennent mieux, quand cela se rencontrera, nous reconnoîtrons que des coins mêlez ou confondus sont la source de nos doutes, & nous verrons la difficulté disparoître.

5.° Il me reste un mot à dire sur les Inscriptions, autre espéce de monuments historiques, dont l'autorité peut aller

de pair avec celle des Médailles. Il me semble qu'on doit mettre une très-grande différence entre celles qui existent, & celles qu'on ne sçauroit retrouver; celles que les Auteurs qui les rapportent, ont copiées eux-mêmes sur l'original en marbre ou en bronze, & celles qui ont esté extraites de plusieurs collections manuscrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le temps où on les a trouvées, & enfin qui ne sont venues à nous que de copie en copie, sans qu'il y en ait une qu'on puisse dire avoir esté prise sur l'original. Sur la fin du quinziéme siécle & au commencement du seiziéme, il y eut des Sçavants qui, pour s'amuser aux dépens des curieux d'Antiquitez, prirent la peine de composer des Inscriptions en stile lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monuments antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'huy. Un peu de critique auroit bientôt découvert la tromperie; & nous voyons par un des Dialogues d'Antoine Augustin, & par une Epigramme de Sannazar, que tous les Sçavants n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette espéce de fraude, & un grand nombre de ces fausses Inscriptions ont trouvé place dans les différents recueils qu'on a publiez depuis.

Anton. August. Dial. XI. de Numm.
Sannaz. Epigr. lib. 1. ad Ruf.

Mazocchi & Smétius en ont rapporté plusieurs, sans se douter de leur fausseté, bien qu'elle fût assez palpable. Fulvio Ursini luy-même, quoyque fort habile d'ailleurs, en a souvent fourni à Gruter, comme si elles avoient esté trouvées à Rome, quoyqu'elles fussent absolument fausses. Je l'ay prouvé dans un autre ouvrage, à l'égard de deux qui regardent le second Consulat de Commode. Le pays du monde d'où il nous est venu une plus grande quantité d'Inscriptions fausses, c'est l'Espagne. Antoine Augustin, Espagnol, mais très-sçavant, & bon Critique, en est convenu de bonne foy, & en a averti le Public. Cependant le Pere André Schott, sçavant Jésuite d'Anvers, avoit recueilli toutes celles qu'on luy avoit communiquées de ce pays-là, sans beaucoup de choix, & il est presque le seul garant que Gruter ait cité, pour les

Epist. ad Scip. Maff. de Antiq. August. n. 3.

Inſcriptions Eſpagnoles qui ſont dans ſon grand Recueil.

Outre les Inſcriptions abſolument fauſſes & faites à plaiſir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils, qui ont eſté défigurées par l'ignorance ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées; de ſecondes copies ont multiplié les fautes des premiéres, c'eſt un fait dont je m'apperçois tous les jours.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter legérement & ſans de bonnes raiſons, l'autorité des Inſcriptions qui ſe préſentent, mais ſeulement à ne la recevoir qu'après les avoir examinées, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater un fait hiſtorique ſur lequel les ſentiments ſont partagez. Agir autrement, ce ſeroit vouloir autoriſer l'incertain par quelque choſe de plus incertain encore.

C'eſt en ſuivant les principes que je viens d'établir, & qui me paroiſſent fondez ſur la raiſon, & ſur les régles de la critique la plus exacte, que je vais examiner en détail, en quel temps le titre de Souverain Pontife a commencé d'eſtre donné à pluſieurs Empereurs à la fois, & enſuite, s'il fut communiqué aux Céſars auſſi-bien qu'aux Auguſtes.

L'Empire Romain commença d'avoir deux Chefs tout à la fois, lorſque Tibére fut aſſocié au gouvernement par Auguſte, qui luy fit donner la charge de Cenſeur, & un pouvoir égal au ſien dans toutes les provinces, ce qu'on appelloit Empire Proconſulaire; ils eſtoient déja Collégues par la Puiſſance Tribunitienne. Les meilleurs Chronologiſtes fixent cet événement à l'an de Rome 764. le 10.ᵉ de l'Ere Chrétienne; la treiziéme Puiſſance Tribunitienne de Tibére n'eſtoit pas finie. Mais bien loin qu'on ait ajoûté le Souverain Pontificat aux autres honneurs qu'on luy accorda, on voit au contraire par les Médailles, qu'il continua d'eſtre ſeulement Pontife pendant les années ſuivantes. Nous apprenons même d'un marbre conſervé à Florence, où le R. P. de Montfaucon l'a copié, que ſon élection au Souverain Pontificat ne ſuivit pas immédiatement la mort d'Auguſte, arrivée le 19. d'Aouſt, ſa

Pagi, Critic. ad an. 11. n. 2. ſeqq.

Montf. Diar. Italic. p. 382.

l'an de Rome 767. de J. C. 14. & qu'elle ne fut faite que le 10. du mois de Mars de l'année suivante.

Il est assez difficile de deviner quelle a pu estre la cause de ce retardement; s'il m'estoit cependant permis de hazarder une conjecture là-dessus, je dirois que Tibére ayant voulu, comme je l'ay remarqué dans la premiére partie de cette Dissertation, abolir l'usage des assemblées du Peuple, & attribuer au Sénat l'autorité des *Comices,* il attendit que tout fût réglé à cet égard, pour faire procéder à son élection, par le Corps auquel il avoit dessein d'attacher à l'avenir le droit d'élire le Souverain Pontife. Mais, sans m'arrêter plus long-temps à cette conjecture, il est évident qu'Auguste, en laissant Tibére dans le rang de simple Pontife, après l'avoir associé à l'Empire, a donné l'exemple qu'on pouvoit se choisir un Collégue pour le gouvernement, sans luy faire part du Souverain Pontificat; cet exemple a esté long-temps suivi par ses successeurs.

L'Empereur Claude ayant adopté Néron, l'an de J. C. 51. dès l'année suivante il l'associa à l'Empire; car le Sénat luy décerna non seulement le titre de Prince de la jeunesse, mais encore l'Empire Proconsulaire, qui luy donnoit dans toutes les provinces une autorité supérieure à celle des Gouverneurs. Dès-lors, suivant la remarque du P. Pagi, Néron commença de prendre le nom d'*Imperator.* Dans une Médaille de bronze rapportée par Occo, & qui se trouve dans plusieurs Cabinets, on lit autour de la tête, NERO. CLAV. CAESAR. IM. & dans une Médaille d'Octavie décrite par le même Auteur, il y a autour des têtes d'Octavie & de Néron, OCTAVIA. AVG. F. NERO. CLAVD. CAES. IMP. Il suffit de les rapporter pour prouver que Néron porta le nom d'Empereur du vivant de Claude, & avant que d'estre Auguste. La même année qu'il reçut les honneurs dont je viens de parler, il fut admis dans l'Ordre des Pontifes; nous avons la date de sa réception dans le fragment des Fastes Pontificaux de Gruter, & quoyqu'il soit un peu mutilé en

Tacit. Annal. XII. 41.

Pagi, Crit. ad an. 51. n. 2.

Occo, Num. Impp. p. 119.

Ibid. p. 195.

Grut. CCC. 1. col. 1.

cet endroit, on peut le rétablir aisément de cette maniére:

ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C.
Nero Claudius CAES. AVG. *F.*
GERMANICVS
Ti. CLAVDIO. CAESARE. AVG. GERMAN. V
Ser. CORNELIO. ORFITO. COS
* P. R. C. ANN. DCCCIIII

* *Post Romam conditam.*

On voit par-là que sous les premiers Empereurs, d'abord que les Césars & les Collégues à l'Empire atteignoient l'âge de puberté, on avoit soin de les faire recevoir au nombre des Pontifes. C'est ainsi qu'Auguste en avoit usé à l'égard de Caïus César son petit-fils. Tibére fit la même chose pour son fils Drusus, comme on le voit sur les Médailles, & ensuite pour Néron fils de Germanicus, suivant le rapport de Tacite. Les maximes d'Auguste servirent quelque temps de regle à ceux qui luy succédérent; quoyqu'il eût pu faire recevoir ses deux petits-fils dans tous les Colléges sacerdotaux, il se contenta de placer l'aîné parmi les Pontifes, & le second, Lucius César parmi les Augures. Tibére, à son exemple, fit recevoir Pontife Néron fils aîné de Germanicus, comme je viens de le dire, & Suétone assûre que le puîné nommé Drusus, fut reçu dans le Collége des Augures.

Tacit. Annal. III. 29.

Suet. Calig. c. 12.

Cet esprit de modération & de régle ne se soûtint pas jusqu'à la fin de l'Empire de Claude; ce Prince absolument gouverné par sa femme Agrippine, engagea le Sénat, qui estoit presque devenu une assemblée de vils adulateurs, à donner à Néron que Claude venoit d'adopter, l'entrée dans tous les Colléges sacrez, même en qualité de surnuméraire. C'est ce que nous apprennent des Médailles assez communes en or & en argent, où on lit autour de la tête de Néron encore très-jeune, NERO. CLAVDIVS. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT. au revers, SACER. COOP. IN. OMN. CONL. SVPRA. NVM. EX. S. C. Mais il

peut se présenter une difficulté au sujet de ces Médailles. Dans le fragment des Fastes Pontificaux que je cite souvent, il y a deux formules différentes pour marquer les réceptions des Césars; les uns, comme Titus & Néron, sont dits, ADLECTVS. AD NVMERVM, & les autres, comme Caracalla, SVPER. NVMERVM COOPTATVS. Des façons de parler si différentes, semblent ne pouvoir pas signifier entiérement la même chose; & comme la derniére marque assûrément que Caracalla avoit esté reçu Surnuméraire, on pourroit entendre par ADLECTVS. AD. NVMERVM. que Néron & Titus ont esté reçus dans le nombre, c'est-à-dire, que le nombre des Pontifes n'a pas esté augmenté par leur reception, parce qu'ils n'ont fait que remplir des places vacantes. Cela estant ainsi, comment accorder ces Médailles de Néron, qui semblent annoncer qu'il fut *Sacerdos cooptatus in omnia Conlegia suprà numerum*, & les Fastes Pontificaux, qui marquent expressément qu'il fut reçu Pontife *ad numerum*, ce qui présente la même idée que *intra numerum*?

Gouthiéres avoit entrevû cette difficulté, & il s'estoit déterminé à soûtenir que ces Médailles attribuées communément à Néron successeur de Claude, n'estoient pas de luy, mais de Néron fils de Germanicus. Le coup d'œil suffit pour montrer qu'il s'est trompé; le Cardinal Noris & M. Spanheim ont d'ailleurs si bien réfuté cette conjecture, qu'il n'est pas vraysemblable que quelqu'un voulût aujourd'huy entreprendre de la soûtenir. Il faut donc en revenir à dire, que quoyque Néron eût rempli une place vacante dans le Collége Pontifical, il n'en fut pas de même dans les autres Colléges; qu'il y fut reçu surnuméraire, & que ce qu'on lit sur la Médaille, signifie la même chose que si on y avoit écrit, *Sacerdos cooptatus in omnia Conlegia, etiam suprà numerum*. On a voulu marquer que le Sénat avoit ordonné que Néron seroit reçu dans tous les Colléges Sacerdotaux, même au-dessus du nombre; c'estoit-là une clause générale, dont l'effet estoit borné à ceux des Colléges, où il ne se trouveroit pas de place vacante qu'il pût remplir.

Guther. de Jur. Pont. vet. Rom. lib. I. cap. 9.

Noris, Cenot. Pisan. Diss. II. cap. 5. Spanh. de Us. & Præst. Num. Diss. XII. tom. II. pag. 367.

Cette explication pourroit résoudre la difficulté, mais je crois qu'il est encore plus vraysemblable de dire que *adlegere ad numerum* signifie souvent ajoûter au nombre; on en trouve un exemple assez remarquable dans la vie de Pertinax par Capitolin, il ne sera pas inutile de le rapporter ici tout entier: *Et cum Commodus allectionibus innumeris Pratorios miscuisset, Senatusconsultum Pertinax fecit, jussitque eos qui Præturas non gessissent, sed allectione accepissent, post eos esse qui verè Pratores fuissent.* On voit bien que dans ce passage, *Præturas allectione accipere*, se disoit pour estre mis au nombre de ceux qui avoient exercé la Préture sans avoir jamais esté Préteurs. De même on a pû dire *adlectus ad numerum Pontificum*, pour signifier, ajoûté au nombre des Pontifes ordinaires; & cela estant ainsi, non seulement Néron, mais encore Titus & Caracalla, auront esté Pontifes surnuméraires, quoyqu'on ait négligé de le marquer sur les Médailles de ces derniers.

Capitol. Pert. cap. 6.

Voilà donc un commencement de contravention à la régle suivie par Auguste & par Tibére, de ne pas mettre d'abord les Césars dans tous les Colléges, mais on n'alla pas plus avant; Néron n'a pas pris le titre de Souverain Pontife du vivant de Claude, il ne se trouve sur aucune de ses Médailles; & dans une Inscription qui nous reste du temps qu'il estoit encore César, on se contente de l'appeller PONTIFEX.

Gruter. CCXXXVI. 9.

Dans ces mêmes temps, on estoit bien persuadé que le Souverain Pontificat estoit une dignité unique, & que rien n'en pouvoit faire décheoir celuy qui la possédoit. Vitellius, quoyqu'il regardât Othon comme un usurpateur, n'osa cependant prendre le nom de Souverain Pontife, tant que son concurrent fut en vie. L'armée de Germanie avoit proclamé Vitellius Empereur, le 2. de Janvier de l'an 69. de l'Ere Chrétienne, selon Tacite & Plutarque; cependant il ne parvint au Souverain Pontificat, que le 18. du mois de Juillet suivant, après la mort d'Othon, & même après estre arrivé à Rome. Cette circonstance est rapportée par Tacite & par Suétone, qui observent que ce jour fut pris à mauvais augure, parce que c'estoit le même où estoient autrefois arrivés les

Tacit. Hist. I. 57. Plutarc. Galb. pag. 1063. Tacit. Hist. II. 91. Sueton. Vitell. cap. 11.

funestes défaites d'Allia & de Cremera, & qu'il estoit marqué au nombre des jours malheureux dans le Calendrier. L'autorité de Tacite & de Suétone est encore confirmée par une Médaille de grand bronze du cabinet des Jésuites de Tournon. On y lit autour de la tête de Vitellius, A. VITELLIVS. GERMAN. IMP. PONT. & au revers, VICTORIA. AVGVSTI. Il est aisé de comprendre la raison pour laquelle Vitellius est appellé seulement Pontife sur cette Médaille; c'est qu'elle a esté frappée dans le temps qui s'écoula entre le 2. de Janvier, jour de son élection à l'Empire, & le 18. de Juillet, jour auquel il prit possession du Souverain Pontificat.

Catal. Num. Mus. Turnon. Soc. Jes. pag. 59.

Vespasien regardoit également Vitellius comme un usurpateur, & malgré cela il ne prit pas le titre de Souverain Pontife, du moment qu'il eut esté reconnu Empereur par les armées d'Orient, ni même avant la mort de son compétiteur. Les premiéres Médailles qu'on ait frappées en son honneur, ne luy donnent que le titre de PONT*ifex;* on peut s'en assûrer par celles d'or & d'argent, où ce Prince est appellé IMP. CAESAR. VESPAS. PONT. TR. P. Il ne s'en trouve aucune avec le nom de Pontife seulement, en grand bronze, & avec la marque de l'autorité du Sénat, S. C. & delà nous devons conclurre que les premiéres ont esté frappées avant la mort de Vitellius; car dans l'instant que cet événement eut laissé le Sénat en liberté de décerner à Vespasien tous les honneurs qu'on avoit coûtume de décerner aux Empereurs, il s'y porta avec empressement: *Cuncta Principibus solita Vespasiano decrevit,* dit Tacite. On peut bien penser que le Souverain Pontificat ne fut pas oublié.

Mediob. Num. Imp. p. 108.

Tacit. Histor. IV. 3.

Après cela, comment pourra-t-on se persuader qu'un Prince tel que Vespasien, qui n'a pas cru pouvoir prendre le titre de Souverain Pontife, tandis que celuy qu'il traitoit d'usurpateur en estoit revêtu, aura pu imaginer que cette dignité n'estoit pas indivisible, & qu'elle pouvoit estre placée sur deux têtes tout à la fois? C'est cependant ce qui luy seroit arrivé, si son fils Titus avoit esté fait Souverain Pontife en

même temps qu'il devint son Collégue à l'Empire; mais les Historiens, les Inscriptions & les Médailles, concourent également à détruire cette idée.

Joseph. Bell. Jud. lib. VII. c. 20. & seqq.

Titus prit & ruina Jérusalem l'an de Rome 823. de l'Ere Chrestienne 70. Après avoir fait ensuite quelques voyages dans la Syrie & vers l'Euphrate, il se rendit à Alexandrie, où il s'embarqua pour retourner à Rome. Mais avant que d'y arriver il aborda en Grece, & donna rendez-vous à Argos, à Apollonius de Thyane avec qui il avoit grande envie de s'entretenir. Pendant qu'il estoit en Grece, il apprit qu'on l'avoit déclaré Empereur à Rome, & cette nouvelle luy fit hâter son retour, parce qu'il voulut aller prendre possession de son association au gouvernement de l'Empire.

Philostrat. vit. Apollon. lib. VI. cap. 14.

Voici comment Philostrate en parle: Ἀναῤῥηθεὶς δὲ Αὐτοκράτωρ ἐν τῇ Ῥώμῃ, καὶ ἀριστείων ἀξιωθεὶς τούτων ἀπῄει ἰσομοιρήσων τῆς ἀρχῆς τῷ πατρί. *Cum verò Romæ renunciatus esset Imperator, his virtutis præmiis auctus abibat, Imperium ex æquo cum patre administraturus.* C'est de ce temps-là qu'il faut commencer de compter l'Empire de Titus, puisqu'il devint Empereur, *Imperator*, par le décret fait à Rome, dans un sens bien différent de celuy qu'on attachoit à cette dénomination, lorsqu'elle estoit une suite de l'acclamation des soldats après une victoire remportée.

Casaub. Animadv. ad Suet. Tit. cap. 5.

Joseph. Bell. Jud. lib. VI. c. 32.

Casaubon a cru, à la vérité, que Philostrate s'estoit mépris, & que Titus n'avoit reçu le nom d'*Imperator* que de l'armée qui avoit fait la guerre sous ses ordres en Judée, sur quoy il cite Joséphe & Suétone. Mais il s'est trompé luy-même, en ne distinguant pas ce qui s'estoit passé dans le camp après la prise de Jérusalem, l'an de Jesus-Christ 70. du décret fait à Rome l'année suivante, & par lequel Titus devint Collégue de Vespasien. Aussi le P. Pagi n'a-t-il pas oublié de relever cette faute de Casaubon, & il a prouvé par le témoignage de Pline, & par celuy des Médailles qui donnent à Titus le titre d'*Imperator* en prénom, en le répétant ensuite avec les notes numérales destinées à marquer combien de fois il l'avoit reçu des soldats après des expéditions militaires; il a prouvé,

Pagi, Crit. ad ann. 71. n. 3. seqq.

dis-je, qu'il avoit esté *Imperator*, dans les deux acceptions dont ce nom est susceptible.

Cependant cet habile homme ne me paroît pas avoir également bien réussi à fixer le temps précis où Titus fut déclaré Collégue de Vespasien, & d'où l'on doit commencer de compter ses Puissances Tribunitiennes. Sur des conjectures assez foibles, le P. Pagi croit avoir prouvé que l'usage commun estoit de conférer la Puissance Tribunitienne le 28. du mois de Mars; & s'estant ensuite persuadé que Titus n'a pu, avant le milieu du mois d'Avril de l'an de Jesus-Christ 71. se rendre à Argos où il apprit son élection, il en conclud qu'il n'avoit esté nommé *Imperator* à Rome, & qu'il n'avoit reçu la Puissance Tribunitienne, que le 28. de Mars précédent. Je ne sçaurois m'empêcher d'estre étonné que ce judicieux Critique soit tombé en contradiction avec luy-même d'une page à l'autre. Il avoit d'abord remarqué qu'en cette année Domitien fut Consul subrogé, *suffectus*, pendant les mois de Mars & d'Avril; il avoit rapporté d'après le Cardinal Noris, la légende de trois Médailles de grand bronze, du Cabinet de Médicis, sur lesquelles on lit, IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. TR. P. COS. IIII. au revers, IMP. AVG. F. COS. DES. IT. CAES. AVG. F. DES. S. C. Occo, qui le premier a décrit une de ces Médailles, ajoûte qu'on y voit Titus & Domitien tenant des picques ou *hastes*.

Pagi, Crit. ad ann. 71. n. 5.

Ibid. n. 2.

Occo, Num. Impp. p. 148.

Après avoir conclu que ces Médailles ont esté frappées avant le mois de Mars de l'an 71. parce que Domitien y est seulement Consul désigné, ce qui n'auroit plus esté vray, passé le premier de Mars, jour auquel il entra en charge, comment n'est-il pas venu en pensée au P. Pagi, qu'on pouvoit prouver par le même endroit, que Titus avoit esté associé à l'Empire avant le premier de Mars, puisque sur ces Médailles il est appellé IMP*erator* AVG*usti* F*ilius*, & que le titre d'*Imperator* n'a pu luy estre donné en prénom, qu'après le décret du Sénat dont parle Philostrate, & par lequel il reçut aussi la Puissance Tribunitienne? Titus portoit déja le prénom d'*Imperator*, tandis que son frere n'estoit encore

que désigné Consul; Domitien commença son Consulat le premier de Mars de l'an 71. donc Titus avoit esté associé à l'Empire avant le premier de Mars de cette année: la conséquence est indubitable. Mais il faut convenir aussi que cette association, & le commencement des Puissances Tribunitiennes de Titus, n'ont pu remonter plus haut que le mois de Février; car Jerusalem ayant esté prise le 8. de Septembre, l'an 70. de l'Ere Chrestienne, Titus passa tout le mois d'Octobre & la plus grande partie de Novembre, dans la Palestine & dans la Judée. Il célébra la fête de la naissance de Domitien, le 24. d'Octobre à Césarée, celle de la naissance de Vespasien, le 17. de Novembre à Béryte; il est par conséquent impossible qu'il ait pu aller de-là à Antioche, se rendre ensuite sur les bords de l'Euphrate, revenir s'embarquer à Alexandrie, & arriver en Grece avant les premiers jours du mois de Mars de l'an de J. C. 71. & comme ce fut seulement en Grece qu'il reçut la nouvelle du décret fait à Rome en sa faveur, & que ce décret estoit antérieur au mois de Mars, il falloit qu'il eût esté fait, pour le plus tard, peu avant la fin de Février; c'est donc environ du 15 au 20. de Février de l'an 71. de l'Ere Chrestienne, qu'on doit compter le commencement de l'empire de Titus, & ses Puissances Tribunitiennes.

Joseph. Bell. Jud. lib. VII. c. 20.

Cette même année, Titus fut reçu au nombre des Pontifes, comme nous l'apprennent les Fastes Pontificaux, où on lit:

Grut. CCC. 1. col. 2.

...ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C
T. CAESAR. AVG. F. IMPERATOR
IMP. CAESARE. VESPASIANO. AVG. III.
M. COCCEIO. NERVA. COS
P. R. C. AN. DCCCXXIIII

Depuis ce temps, Titus porte assez constamment sur ses Médailles, le titre de *Pontifex*, mais on n'a commencé d'y mettre celuy de *Pontifex Maximus*, que dans le cours de sa huitiéme Puissance Tribunitienne, pendant laquelle Vespasien mourut. La seule autorité de Suétone pourroit suffire pour le prouver; cet

Suet. Tit. c. 6.

cet Historien raconte avec assez de soin, toute la part que Titus eut au gouvernement, du vivant de son pere; il dit qu'il triompha avec luy, qu'il fut Censeur avec luy, qu'il fut son Collégue en la Puissance Tribunitienne & en sept Consulats; mais il ne dit pas un seul mot du Souverain Pontificat, dont le partage auroit esté une chose trop importante & trop nouvelle, pour qu'on puisse croire qu'il eût oublié d'en faire mention. Tout de même, Pline dédiant son Histoire naturelle à Titus, luy parle en ces termes sur son association à l'Empire: *Sciantque omnes, quàm ex æquo tecum vivat Imperium; Triumphalis & Censorius tu, sexiesque Consul ac Tribunitiæ Potestatis particeps*, jamais rien sur le Souverain Pontificat; cette négligence, ou pour mieux dire, cet oubli est-il à présumer? *Plin. Præfat. Hist. nat. p. 1.*

Outre ces preuves négatives, Suétone m'en fournit une positive, qui me paroît sans replique. Il dit que Titus, « ayant déclaré en recevant le Souverain Pontificat, qu'il ne l'acceptoit que pour ne plus tremper ses mains dans le sang, il tint exactement parole, & qu'il ne fut plus ni l'auteur, ni le complice de la mort de personne; ce n'est pas qu'il manquât d'occasions de faire des exemples, mais il assûroit qu'il aimoit mieux périr luy-même, que de faire périr les autres. » *Pontificatum Maximum ideò se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem præstitit, nec auctor posthac cujusquam necis, nec conscius, quamvis interdum ulciscendi causa non deesset: sed periturum potiùs quàm perditurum adjurans.* Suétone nous assûre donc que Titus ne fit plus faire aucune exécution, du moment qu'il fut parvenu au Souverain Pontificat: or cela estant, il n'a pu en estre revêtu du vivant de Vespasien, car alors il commettoit des meurtres sans scrupule, & ses violences le firent redouter au point que, suivant le même Historien, jamais Prince ne parvint à la Puissance suprême aussi chargé de la haine publique. *Ut non temerè quis, tam adverso rumore, magisque invitis omnibus transierit ad Principatum.* *Suet. Tit. c. 9.* *Ibid. cap. 6.*

Si Titus avoit esté fait Souverain Pontife dans le même temps qu'il fut associé à l'Empire, non-seulement il n'auroit pas cessé

ses cruautez, mais au contraire il n'auroit pu les commencer qu'après son *inauguration.* Nous avons vû que son association avoit esté décernée dès le mois de Février de l'an 71. de l'Ere Chrestienne, elle avoit précédé son retour à Rome, puisqu'il en apprit la nouvelle tandis qu'il estoit en chemin pour y revenir. Avant ce temps-là il avoit toûjours esté à la tête de l'armée de Judée, & n'avoit pas commis le moindre acte violent, car on ne pouvoit pas luy imputer les funestes suites qu'avoit eûes la guerre contre les Juifs; & d'ailleurs nous sçavons que c'est à Rome qu'il se porta à ces violences qui le rendirent l'objet de la haine publique. Il est donc impossible qu'il ait esté Souverain Pontife du vivant de Vespasien, s'il est vray qu'il se soit abstenu de répandre du sang après son élévation au Souverain Pontificat; & qu'on ne dise pas que Titus fut fait Souverain Pontife l'année qui suivit celle de son association à l'Empire, ni que ce fut dans l'intervalle de cette année qu'il se souilla des meurtres qu'on luy reproche; car de cette époque jusqu'à la mort de Vespasien, on compte six ou sept ans, pendant lesquels Titus, selon Suétone, auroit eu les mains pures de sang; le même Suétone n'auroit donc pu ajoûter que jamais Prince n'estoit parvenu à la premiére place si fort contre le gré de tout le monde, puisqu'une conduite remplie de douceur, soûtenue pendant sept années, auroit esté très-capable de ramener les esprits, & de guérir le public des préventions où l'avoient pu jetter des cruautez passagéres d'une premiére année.

En passant des Historiens aux Inscriptions, nous n'y trouverons pas moins de quoy nous convaincre, que pendant la vie de Vespasien, Titus n'estoit que Pontife. Dans une de

Grut.CCXLIV. 2. celles qui portent les noms de Vespasien & de ses deux fils, on donne au premier le titre de PONT*ifex* MAX*imus*, & à Titus celuy de PONT*ifex* seulement; elle est de la quatriéme Puissance Tribunitienne de l'un, & de la onziéme de l'autre, ou de l'an de Jesus-Christ 72. après le mois de Juillet. Dans une autre Inscription on a marqué la même

différence entre le pere & le fils, peu de temps avant la mort du premier. En voici le commencement :

IMP. CAES. VESP. AVG. PONT
MAX. TRIB. POT. X. IMP. XX. COS. IX. PP
IMP. TITVS. CAES. AVG. F. PONT. TRIB
POT. VIII. IMP. XIII. COS. VI. &c.

Grut. CCXLV. 2.

La dixiéme Puissance Tribunitienne de Vespasien avoit commencé le premier de Juillet de l'année 78. de Jesus-Christ, il ne la vit plus renouveller, estant mort le 24. Juin de l'année suivante. La huitiéme de Titus commença au mois de Février de l'an 79. il faut donc que cette Inscription ait esté gravée dans le cours des quatre derniers mois de la vie de Vespasien ; & il est seulement nécessaire de suppléer une unité au nombre des Consulats de Titus, parce qu'en l'année de la mort de Vespasien, ils estoient Consuls ensemble, l'un pour la neuviéme & l'autre pour la septiéme fois. Mais d'ailleurs ce monument démontre très-clairement, que même vers la fin de la vie de Vespasien, il estoit seul Souverain Pontife. Il n'est personne qui ne voye qu'on ne sçauroit dire, avec quelqu'apparence de vérité, que dans ces deux Inscriptions le titre de *Pontifex* donné à Titus, emporte la même signification que celuy de *Pontifex Maximus* donné à Vespasien : pourroit-on penser que pour signifier la même chose, on se servît dans le même monument de deux expressions, dont l'une est faite pour caractériser le Chef, & l'autre un des membres du Collége Pontifical ?

V. Pagi. Crit. ad an. 79. n. 2.

Des Inscriptions qu'on pourroit alléguer, pour prouver que Titus a esté Souverain Pontife en même temps que Vespasien, l'une qu'on dit trouvée à Mérida est visiblement fausse, ceux qui voudront prendre la peine de l'examiner, dans l'endroit de Gruter cité à la marge, en conviendront sans peine. La deuxiéme contient un vœu à la victoire. PRO. REDITV. IMP. CAES. T. FLAVI. VESPASIANI. AVG. PONT. MAXIM. TRIB. POT. COS. II. PP.

Grut. CXIII. 3.
Ibid. CIII. 7.

Mais il eſt viſible qu'elle appartient à Veſpaſien, dont le nom & le prénom (quoyqu'on ne les ait pas marquez ſur les Médailles) ſont les mêmes que ceux de ſon fils, & qu'elle a eſté gravée dans le commencement de l'an 70. de Jeſus-Chriſt, après que Veſpaſien eut commencé ſon ſecond Conſulat, & lorſqu'il eſtoit en chemin pour ſe rendre à Rome.

Les Médailles qui ſont dans les Cabinets connus, & qui ne ſont ni fourrées, ni de coin moderne, prouvent encore mieux que Titus ſe contenta du ſimple Pontificat, tant que ſon pere vêcut. On n'a qu'à conſulter les ſuites du Roy, ou celles de M. l'Abbé de Rothelin, qui ſont très-nombreuſes, on verra que depuis le commencement des Puiſſances Tribunitiennes de Titus, il eſt conſtamment appellé PONT, ou PONTIF, même pendant une partie de la huitiéme, dont quatre mois s'eſtoient écoulez, quand la mort de Veſpaſien arriva.

A ce conſentement unanime des Médailles connues, & dont l'authenticité eſt hors de ſoupçon, on ne peut oppoſer qu'un petit nombre de deſcriptions données par Mezzabarba & quelques autres. Il me ſera aiſé, en les parcourant en détail, de montrer, ou que les Médailles ſont fauſſes, ou que les légendes n'ont pas eſté bien repréſentées.

Mediob. Num. Impp. p. 114. La premiére de ces Médailles a d'un côté la tête de Veſpaſien, avec cette légende, IMP. PP. CAESAR. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. au revers, la tête de Titus, avec cette Inſcription, IMP. T. CAES. F. VESP. *Muſ. Parm. tom. VIII. Tab. 22. n. 6. pag. 333.* AVG. P. M. TR. P. COS. III. Mezzabarba dit l'avoir tirée des papiers du P. Pedruſi, &, en effet, celuy-ci l'a fait graver dans un des volumes du Cabinet du Duc de Parme. Mais il n'y a pas à douter que cette Médaille ne ſoit fauſſe, ou que du moins la légende n'ait eſté refaite; car 1.° il eſt ſans exemple que le titre de PP. *(Pater Patriæ)* ſe trouve placé au commencement d'une légende, entre les mots IMP & CAESAR; ordinairement il termine la ſuite des titres Imperiaux. 2.° Le troiſiéme Conſulat de Titus ne ſçauroit eſtre joint au quatriéme de Veſpaſien, parce que Titus ne

devint Consul pour la troisiéme fois, que quand Vespasien le devint pour la cinquiéme. Ce qui me persuaderoit que cette Médaille peut estre antique, quoyque la légende ait esté retouchée, c'est que j'en trouve une à peu-près semblable dans Occo, avec cette différence cependant, qu'elle n'a point ce double PP après IMP; que le mot CAESAR n'y est pas en entier, comme dans celle du P. Pedrusi, & qu'autour de la tête de Titus, on lit COS. II. & non pas COS. III. Mais quel avantage pourroit-on tirer de cette Médaille, quand même elle seroit antique, & qu'elle auroit conservé sa premiére intégrité, puisqu'on pourroit lire ainsi la légende du revers : IMP*erator* T*itus* CAES*ar* F*ilius* VESP*asiani* AVG*usti* P*ontificis* M*aximi*, *&c!* *Occo, p. 159.*

La deuxiéme des Médailles de Mezzabarba a du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. III. au revers, FELICITAS. PVBLICA. S. C. avec une Figure qui tient de la main droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance. Cet Antiquaire n'a d'autre garant qu'Occo, mais je ne crois pas que ni l'un ni l'autre ait jamais vû la Médaille de ses propres yeux; car ils se seroient apperçûs qu'elle n'estoit pas de Titus, qui ne fut point AVGuste dès le temps de son troisiéme Consulat; que le prénom T. y manquoit, & qu'il falloit la placer parmi celles de Vespasien, comme a fait Angeloni, dans l'ouvrage duquel on la trouvera gravée. *Mediob. pag. 122.* *Occo, p. 162.* *Angel. p. 71. n. 9.*

On pourroit faire plus d'attention à une autre Médaille que Mezzabarba cite de son Cabinet, & sur laquelle il lit, T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. CENS. au revers, VESTA. S. C. Mais assûrément la légende n'estoit pas bien lisible, puisqu'on y voit encore Titus Auguste dans son quatriéme Consulat, quoyqu'il n'ait commencé d'en prendre le titre que dans le septiéme; & le P. Hardouin a averti depuis long-temps qu'il falloit lire, T. CAES. VESP. AVG. F. IMP. TR. P. COS. IIII. CENS. *Mediob. pag. 123.* *Harduin. app. Sel. pag. 723.*

La quatriéme des Médailles qui semblent faire Titus Souverain Pontife avant la mort de Vespasien, est décrite ainsi

Mediob. pag. 123. par Mezzabarba : T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. VI. au revers, IVD. CAP. S. C. Elle a esté mal copiée, Titus n'estoit pas encore Auguste pendant son sixiéme Consulat : la faute vient d'Occo qui a tronqué la légende ; & Bosius a très-bien remarqué qu'il falloit lire COS. VIII. Sa conjecture devient une certitude, quand on sçait qu'Erizzo l'a fait graver ainsi dans son explication des Médailles anciennes ; à quoy j'ajoûte qu'on ne trouve nulle part des Médailles du sixiéme Consulat de Titus avec le type de la Judée captive.

Occo, p. 164.

Bos. de Pont. Max. Diss. II. cap. 11. n. 12.

Erizz. Part. II. pag. 134.

Mediob. pag. 123. Quant à la cinquiéme des Médailles de Mezzabarba, où il lit, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. VII, & au revers, AEQVITAS AVGVST. S. C. elle ne mérite aucune attention, parce qu'elle n'est tirée que d'un Catalogue, ce qui ne suffit pas pour décider un point de fait contesté. Il me paroît qu'elle est de Vespasien, & que le prénom T. s'y est glissé par erreur ; ou si elle est de Titus, le nom d'AVGuste prouve invinciblement qu'il y faut lire, TR. P. VIII.

Beger. Thes. Brand. tom. II. pag. 635. Aux Médailles rapportées par Mezzabarba, je dois en ajoûter une que Beger a publiée dans le Trésor de Brandebourg, pour ne laisser sans réplique rien de tout ce qu'on pourroit m'opposer. Elle est de grand bronze, on y voit cette légende autour de la tête de Titus, IMP. T. CAES. VESP. AVG. F. P. M. TR. P. COS. III. au revers, PROVIDENT. AVGVST. S. C. Si Beger avoit esté bien attentif, lorsqu'il décrivit cette Médaille, il n'auroit certainement pas manqué dans son explication de dire un mot de cette singularité. Mais ce qui prouve le peu d'attention qu'il apporta à la décrire, ou à corriger la faute de son graveur, (si c'est de celuy-ci qu'elle vient) c'est qu'on a la même Médaille dans le Cabinet du P. Chamillard, d'où le P. Hardouin l'avoit déja tirée, & qu'on y lit très-distinctement du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. VIII. Il y en a encore de semblables dans Mezzabarba, qui est d'autant plus digne de foy à cet égard, qu'il en cite

Mediob. pag. 125.

non seulement de son Cabinet, mais encore une de celuy du Grand Duc, que le Cardinal Noris luy avoit communiquée.

Il seroit inutile que je m'arrêtasse à parler des Médailles de Titus, sur lesquelles on luy donne le titre de Souverain Pontife pendant le cours de sa huitiéme Puissance Tribunitienne; elles ne font pas la moindre difficulté, puisque ce Prince avoit à peine fini les quatre premiers mois de cette année, quand la mort de Vespasien arriva. Or comme le nom de PONTife que Titus porte encore sur plusieurs Médailles de cette huitiéme Puissance, ne luy est plus donné sur celles de la neuviéme & de la dixiéme, & qu'il y est constamment appellé P. M. ou PONT. MAX. cela achéve de démontrer qu'il s'estoit fait un changement à la mort de Vespasien, & que de simple Pontife, Titus estoit devenu Souverain Pontife.

Trajan fut adopté & associé à l'Empire par Nerva, l'Abbréviateur de Dion le dit expressément: Οὕτω μὲν ὁ Τραϊανὸς Καῖσαρ καὶ μετὰ τοῦτο Αὐτοκράτωρ ἐγένετο καί τοι συγγενῶν τῦ Νέρουα ὄντων τινῶν. *Ita Trajanus Cæsar, & postea Imperator effectus est, quamvis affines nonnulli Nervæ essent.* Aurélius Victor a dit la même chose en ces termes: *Nerva Trajanum in liberi locum, inque partem Imperii adoptavit.* Pline le jeune adressant la parole à Trajan même, luy parle ainsi sur ce sujet: *Simul filius, simul Cæsar, mox Imperator & consors Tribunitiæ Potestatis, & omnia pariter, & statim factus es, quæ proximè Parens verus, tantum in alterum filium contulit.* La derniére partie de ce passage mérite d'estre remarquée. Pline y dit que Trajan avoit reçu de son pere adoptif, tous les honneurs qu'un véritable pere n'avoit, en dernier lieu, *(proximè)* trouvé à propos d'accorder qu'à l'un de ses fils. Il est visible qu'il entend parler de Vespasien, & cette observation n'a pas échappé au P. Pagi. Ce fils de Vespasien que Pline a eu en vûe, ne peut estre que Titus, car Domitien n'a jamais eu la Puissance Tribunitienne du vivant de son pere; ainsi nous apprenons de ce passage, que Trajan a eu sous Nerva, les mêmes dignitez, les mêmes honneurs dont Titus avoit joui du temps de Vespasien; or il est certain, par deux Médailles du Recueil de Mezzabarba,

Xiphil. Nerv. pag. 228. edit. Rob. Steph.

Vict. Epitom. in Trajan.

Plin. Panegyr. cap. 8.

Pagi, Crit. ad an. 97. n. 2.

que Trajan estoit seulement *Pontife* pendant la vie de Nerva, & il n'y en a pas une seule qui le nomme *Souverain Pontife* avant qu'il fût Auguste. D'où je tire deux conséquences; la premiére, que Trajan ayant eu les mêmes grades que Titus, puisque ce premier n'a pas esté Souverain Pontife du vivant de Nerva, Titus ne l'a pas esté non plus du vivant de Vespasien. La seconde, c'est que du temps de Nerva, on ne croyoit pas encore que l'association à l'Empire, dût entraîner l'association au Souverain Pontificat; car, à la reserve de ce point, Trajan devint Collégue de Nerva en tous les autres: *Non solùm*, dit Pline en adressant la parole à Trajan, *successor Imperii, sed particeps etiàm sociusque placuisti.*

Plin. Panegyr. cap. 189.

Ceux qui refuseront d'admettre les observations que j'ay faites cy-dessus, par rapport aux Médailles singuliéres qui ne sont connues que dans les recueils où elles sont insérées, ceux-là, dis-je, seront forcez d'avouer que non-seulement tous les Empereurs qui regnoient en même temps, mais encore que tous les Césars ou successeurs désignez à l'Empire, estoient aussi revêtus du Souverain Pontificat: ce que les Critiques intelligents n'oseroient soûtenir. En effet, on trouve dans Mezzabarba une Médaille de L. Ælius César décrite de cette maniére, AELIVS CAESAR. au revers, PONT. MAX. TR. POT. COS. II. mais on peut assûrer hardiment que cette Médaille n'a jamais existé ailleurs que dans les livres, elle ne se trouve dans aucun Cabinet connu. Strada qui l'a publiée le premier, n'a eu garde de nommer le lieu où il l'avoit vûe; & dans une Inscription trouvée en Pannonie, où Ælius César avoit commandé, il est dit seulement, TRIB. POTES. COS. II. PROCOS. XV. VIR. SACRIS. FACIVND.

Mediob. pag. 189.

Grut. CCLII. 2.

Si pendant les deux premiers siécles de l'Empire, on avoit cru que le Souverain Pontificat pût estre partagé, nous verrions un exemple de ce partage, dans le temps où Marc-Auréle, non content d'associer à l'Empire L. Vérus son frere adoptif, voulut encore luy communiquer le titre d'Auguste. Cependant Capitolin, dans le détail où il entre sur tout ce que

Capitol. Marc. cap. 7. & Ver. cap. 1.

que Marc-Aurèle fit en faveur de Vérus, ne dit pas un seul mot du Souverain Pontificat, & ne le compte point au rang des honneurs qui devinrent communs à ces deux Princes. Son silence à cet égard, doit estre de quelque considération, puisqu'une nouveauté si importante ne méritoit pas moins d'estre conservée à la postérité, que l'association au titre d'Auguste; pourquoy donc Capitolin n'en auroit-il pas fait mention en cet endroit, luy qui n'a pas oublié cette remarque dans la vie de Balbin & de Pupien? Cette omission ne sçauroit estre compensée par ces mots qu'il ajoûte: *Marcus in eum (Verum) omnia contulit*, car *omnia* est pris là en un sens collectif, & ne se rapporte qu'aux honneurs dont Capitolin venoit de rendre compte en détail.

Capitol. Balb. & Max. cap. 8.

La preuve négative qui se tire des Médailles, est encore plus forte ici, qu'à l'égard de tous les Empereurs dont nous avons parlé. Non seulement on n'en trouve point dans les Cabinets qui fassent L. Vérus Souverain Pontife, mais même les Compositeurs de catalogues n'en ont jamais cité qu'une seule, où ils ayent cru l'appercevoir. On en peut lire la description dans Mezzabarba; mais si l'on va ensuite la chercher dans quelque Cabinet, on trouvera sur l'original en grand bronze, non P. M. mais seulement TR. P. VI. IMP. IV. COS. II. J'apprends par une lettre qu'un Sçavant * de mes amis m'écrit de Rome, qu'il existe une autre Médaille, sur le revers de laquelle le titre de P. M. est attribué à L. Vérus; mais cet ami m'assûre en même temps que cette Médaille est fourrée, & que ce revers a esté frappé avec un coin de Commode.

Mediob. pag. 237.

* M. le P.^e de Mazaugues.

Je crois devoir remarquer ici, qu'on ne trouve aucune Médaille qui donne à L. Vérus, même le simple titre de Pontife, ce qui vient, selon toutes les apparences, de ce que ce Prince négligea de se faire recevoir dans le Collége Pontifical; car on n'a jamais omis aussi généralement ce titre sur les monnoyes des Empereurs qui avoient droit de le porter. Ce ne sont pas seulement les Médailles qui refusent à L. Vérus le titre de Pontife, cette omission peut se remarquer encore

ſur pluſieurs marbres antiques, dont les Inſcriptions ont eſté copiées par les Antiquaires les plus exacts. Telles ſont celles qu'on voit dans la collection du Doni, & le beau marbre que le R. P. de Montfaucon & M. Vaillant ont vû à Milan.

Doni, Inſcript. cl. II. 55. cl. III. 17.
Montf. Diar. Ital. pag. 23.

Je n'ignore pas qu'on peut me dire, que le ſilence de toutes les Médailles & de quelques Inſcriptions, eſt en quelque ſorte réparé par d'autres Inſcriptions qui dépoſent en faveur du Souverain Pontificat de Vérus. On découvrit à Narbonne en 1729. une baſe ſur laquelle Vérus eſt dit Souverain Pontife, & l'authenticité de ce monument n'eſt pas équivoque. Gruter en a rapporté une ſemblable, trouvée, dit-on, à Portalégre en Eſpagne. Enfin, on voit encore dans le même Auteur, une Inſcription qu'il aſſûre avoir eſté copiée à Rome, & dans laquelle on liſoit, PONTIF. MAXIM. parmi les titres de Vérus. Mais à l'égard de l'inſcription de Portalégre & de celle de Narbonne, je ne ſuis point étonné que les ouvriers employez dans les provinces à graver ces ſortes de monuments, ſe ſoient quelquefois trompez, en donnant à un Empereur des titres qui ne luy convenoient pas, parce qu'ils voyoient ces mêmes titres parmi ceux de leurs prédéceſſeurs ou de leurs Collégues; & l'ignorance particuliére des graveurs de province, ne peut prévaloir ſur le témoignage des monuments émanez de l'autorité publique, comme les Médailles, ni ſur celuy des Inſcriptions que Rome ou l'Italie nous fourniſſent. Quelqu'un croira-t-il que les Narbonnois & les Eſpagnols, eſtoient mieux inſtruits des titres de Vérus, que les Milanois & les autres habitants des pays voiſins de Rome? Quant à l'Inſcription qu'on ſuppoſe trouvée à Rome même, j'avoue que j'en ſerois ébranlé ſi on pouvoit en prouver l'authenticité; mais, je l'ay déja dit, il faut mettre une grande différence entre les Inſcriptions qui exiſtent, & celles qui ne ſont venues juſqu'à nous que de copie en copie; les premiéres ont autant d'autorité, que les autres en méritent peu, ſur-tout quand il eſt queſtion d'un fait douteux. On chercheroit en vain à Rome celle dont il s'agit; & la différence eſſentielle qui ſe rencontre entre les différentes copies ſur leſquelles

Hiſt. Gen. de Langued. tom. I. Avertiſſ.
Grut. CCLVII. 11.
Ibid. CCLVIII. 3.

Gruter l'a publiée, suffit pour montrer qu'on ne doit pas s'y arrêter. Boissard & Fulvio Ursini ont lû, PONTIF. MAXIM. mais d'un autre côté, Alde-Manuce qui l'a publiée le premier, & Smétius, sur la foy duquel Gruter l'a donnée une seconde fois, y ont lû seulement, PONTIFIC. Seroit-il possible, si l'original eût existé, que quatre Sçavants y eussent lû d'une maniére si différente? Et n'est-il pas visible que cette différence vient uniquement de ce qu'ils n'ont consulté que des copies, dont les unes ne méritent pas plus de foy que les autres? Concluons de-là que le titre de Souverain Pontife n'ayant esté donné à Vérus que dans deux Inscriptions gravées dans les provinces, & ne se trouvant sur aucune de ses Médailles, ni sur aucun des monuments authentiques qu'on luy a érigez à Rome & en Italie, on ne peut assûrer qu'il ait jamais porté ce titre.

Ald. Manut. Orthogr. pag. 183. Grut. CCLIII. 2.

Si Marc-Auréle avoit associé Vérus au Souverain Pontificat, lorsqu'il le déclara Auguste, rien ne l'auroit empêché de traiter de même son fils Commode. On sçait qu'il l'associa à l'Empire, & qu'il luy communiqua la Puissance Tribunitienne vers le mois d'Aoust de l'an de Jesus-Christ 175. Sa mort arriva dans le temps que Commode comptoit encore sa cinquiéme Puissance Tribunitienne. Cependant aucune Inscription, aucune des Médailles qui sont dans les Cabinets des curieux, ne donnent le titre de Souverain Pontife à Commode, avant le temps de la mort de Marc-Auréle. Mezzabarba n'a pas laissé d'en rapporter cinq sous les années 177. & 179. dans lesquelles ce titre est attribué à Commode, mais il ne sera pas difficile de démêler ce qui a trompé cet Antiquaire.

Noris, Epist. Consular. pag. 119. Pagi, Crit. ad ann. 175. n. 3. & 176. n. 8.

La premiére de ces Médailles, placée dans la suite d'argent, porte d'un côté, L. AEL. AVREL. COMMODVS. AVG. FIL..... GERM. & de l'autre, P. M. TR. P. II. COS. PP. Occo est ici le seul garant de Mezzabarba, ainsi cette Médaille ne se trouvant dans aucun des Cabinets connus, on peut révoquer en doute qu'elle ait jamais existé telle que ces deux Antiquaires l'ont décrite; & j'en dis autant

Mediob. pag. 242.

Mediob. pag. 243. d'une autre dont Mezzabarba ne décrit pas ſeulement le type. La troiſiéme qui eſt parmi celles de bronze, luy vient ſans doute d'Occo, puiſqu'il ne cite ni l'Auteur, ni le Cabinet *Occo, p. 312.* d'où il l'a priſe. Voici comment elle eſt décrite dans Occo: il la place immédiatement après la premiére de celles dont je viens de parler, & luy ſuppoſe la même légende du côté de la tête; il lit au revers, P. M. TR. P. IMP. II. COS. II. PP. S. C. Le type eſt le même dans Mezzabarba & dans Occo, c'eſt-à-dire, un ſoldat marchant, qui tient de la main droite une *haſte*, & de la gauche un trophée. Mezzabarba qui s'eſt bien apperçû qu'on ne pouvoit pas accorder le titre d'IMP. II. avec celuy de COS. II. parce que Commode avoit déja eſté proclamé IMP*erator* pour la quatriéme fois, avant qu'il commençât ſon ſecond Conſulat, a changé IMP. II. en IMP. IIII. & par-là il nous a fourni luy-même la preuve que la Médaille avoit eſté mal lûe par Occo. S'il avoit eu plus de critique, il auroit encore vû que la légende de la tête ne pouvoit s'accorder avec celle du revers, puiſque l'une eſtoit tirée d'une Médaille d'argent, & l'autre d'une Médaille de bronze; que la légende de la tête eſtoit *fruſte*, comme Occo avoit eu ſoin de le marquer par des points après le mot FIL..... & que le ſurnom de SAR*maticus* auroit dû eſtre joint à celuy de GER*manicus*, parce que Commode portoit l'un & l'autre quand il fut proclamé IMP. IIII. Ainſi on ſent bien que la Médaille d'Occo ayant eſté mal lûe, & celle de Mezzabarba n'eſtant que la même, corrigée ſur de ſimples conjectures, elle ne ſçauroit eſtre citée pour ſervir de preuve à un fait hiſtorique.

Mediob. pag. 244. Trois autres Médailles de Commode, que le même Antiquaire a placées ſous l'an de Jeſus-Chriſt 179. ſont hors du rang qu'elles devroient occuper; ce Prince y porte le prénom de *Marcus*: or il eſt certain qu'il n'a commencé à prendre ce prénom, qu'après la mort de Marc-Auréle arrivée l'an 180. On voit donc clairement que le titre de Souverain Pontife donné à Commode ſur ces Médailles, ne prouve pas que ce Prince ait pris ce titre avant la mort de ſon pere.

Après que la guerre eut esté déclarée entre Sévére & Albin, e premier prit la résolution de déclarer son fils Caracalla son uccesseur à l'Empire, en attendant qu'il fût plus avancé en ige, & qu'il pût l'y associer. Une des premiéres démarches ju'il fit dans ce dessein, fut de le faire recevoir parmi les Pontifes. Cette élection est marquée ainsi dans le fragment les Fastes Pontificaux de Gruter: Grut. CCC. 1. col. 2.

LATERANO. ET. RVFINO. COS
SVPER. NVMERVM
COOPTATVS. EX. S. C
M. AVRELIVS. ANTONINVS
CAES. DESTINATVS
P. R. C. A. DCCCCXLVII

Le Consulat de Lateranus & de Rufinus revient à l'an de Rome 950. de Jesus-Christ 197. ce qui ne peut s'accorder ivec l'époque marquée à la derniére ligne. Apparemment elle e trouvoit à demi effacée sur le marbre, & ce qui manquoit iura esté suppléé par quelque Copiste peu versé dans la conioissance de la Chronologie des Fastes Consulaires.

Les Médailles sur lesquelles on trouve la vingtiéme Puisance Tribunitienne d'Antonin Caracalla, nous font conioître qu'on la luy accorda la même année qu'il entra dans 'Ordre des Pontifes, puisqu'il fut assassiné dans le commenement du mois d'Avril de l'an de Rome 970. de J. C. 217. Pagi. Crit. ad an. 217. n. 3. le n'entreray point ici dans l'examen des difficultez qui se encontrent, lorsque l'on veut accorder le nombre de ses Puissances Tribunitiennes avec celles de Sévére; cette discussion m'écarteroit trop de mon sujet, & je la reserve pour une Dissertation particuliére, dans laquelle je tâcheray de ne rien aisser à désirer sur ce sujet.

Sévére mourut le 4. Février de la deux cens onziéme année le l'Ere Chrestienne; la quatorziéme Puissance Tribunitienne le Caracalla estoit commencée, & nous avons plusieurs Médailles de ce Prince, frappées pendant cette même Puissance

Mediob. pag. 291.

Tribunitienne, dont les unes l'appellent seulement Pontife, & les autres Souverain Pontife. Cette différence est une preuve que dans la même année il estoit devenu de Pontife, Souverain Pontife; l'événement qui donna lieu à cette promotion, fut la mort de Sévére: Caracalla n'a donc pas esté Souverain Pontife de son vivant, quoyqu'il fût Empereur & Auguste.

Vid. Herodian. lib. III. cap. 9.

Les Médailles des années précédentes ne luy donnent jamais que le nom de Pontife; il y en a plus de trois cens de cet Empereur, dans les suites de S. M. & guéres moins dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. Parmi ce grand nombre, il ne s'en trouve pas une seule qui le nomme Souverain Pontife avant sa quatorziéme Puissance Tribunitienne; seulement entre celles de M. l'Abbé de Rothelin, on en voit deux au revers desquelles il y a, P. MAX. TR. P. III. & P. MAX. TR. P. IIII. Mais Liebe, en rapportant une Médaille semblable du Cabinet de Saxe-Gotha, a très-bien jugé que ces mots abrégez devoient estre expliquez par P*arthicus* MAX*imus;* & ce seroit encore de la même façon qu'il faudroit lire cette autre Médaille d'argent qu'on voit dans Mezabarba, & sur laquelle il y a, P. M. TR. P. X. COS. II. si on estoit bien assûré qu'elle existe quelque part; mais cet Antiquaire déclare, après l'avoir rapportée, qu'il la croit, ou fausse, ou mal décrite.

Lieb. Thesaur. Frider. C. VII. 15.

Mediob. pag. 288.

Il s'est glissé une autre faute dans la description du revers d'une autre Médaille du même Empereur, que voici telle qu'on la lit dans le Catalogue des Médailles des Jesuites de Tournon: P. M. TR. P. III. IMP. II. COS. IIII. PP. *Circus Maximus in cujus medio arbor.* Dans l'errata, on a averti qu'il falloit lire P. M. TR. P. XII. COS. III. PP. mais on n'a certainement pas rendu par-là la vraye leçon. Car 1.° le P. Hardouin, qui avoit vû une infinité de Médailles, soûtient qu'il n'y en a aucune où le nom de Pere de la Patrie soit donné à Caracalla du vivant de Sévére. 2.° Il n'y a pas la moindre apparence qu'il soit redevenu simple Pontife dans sa treiziéme & quatorziéme Puissance Tribunitienne, après avoir esté Souverain Pontife pendant la douziéme; ainsi, ou

Musf. Turnon. Soc. Jesu.

Harduin opp. Sel. pag. 804.

Médaille est fausse, ou il faut y lire, P. M. TR. P. XVI. MP. II. COS. IIII. PP. comme sur toutes celles du même Empereur qui ont un Cirque au revers.

Les Inscriptions prouvent du moins aussi-bien que les Médailles, que Caracalla ne fut point Souverain Pontife avec Sévére, sur-tout si on veut s'en tenir aux monuments publics qui font mention de l'un & de l'autre de ces Princes. On verra que dans l'Inscription du Panthéon rétabli par leurs soins, Sévére est appellé PONTIFEX MAXimus, & que cette qualité n'est pas donnée à Caracalla. La même chose peut se remarquer sur deux arcs élevez en leur honneur, & qui subsistent encore aujourd'huy à Rome; sur deux tables de marbre qui estoient dans l'Eglise Cathédrale d'Anagni, du temps d'Alde-Manuce qui les a publiées le premier. On trouve dans Gruter & ailleurs, une base de marbre de laquelle on a effacé le nom de Plautille femme de Caracalla, & celuy de Plautien pere de Plautille; mais la qualité de belle-fille de Sévére qui s'y voit encore, fait assez connoître qu'elle luy estoit dédiée. Sur ce marbre, où l'on ne croira pas sans doute que l'on ait voulu diminuer les honneurs dont Caracalla jouissoit, il n'est appellé que Pontife, & Sévére au contraire Souverain Pontife; & la même distinction est observée sur un autre marbre du même recueil. Il ne me seroit pas difficile de rassembler un plus grand nombre d'exemples, mais je ne crois pas qu'après tant de preuves, personne veuille soûtenir que Caracalla a esté revêtu du Souverain Pontificat du vivant de Sévére.

Grut. I. 1. *Ibid. CLXV. 1. 2.* *Ald. Manut. Orthogr. pag. 370.* *Grut. CCLXXI. 6.* *Ibid. CCCXV. 3.*

Pourra-t-on donc se persuader que Sévére ait fait accorder à son second fils ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de donner à son aîné? Qu'en associant Géta à l'Empire, il luy ait fait part du Souverain Pontificat, pendant qu'il laissoit Caracalla dans l'Ordre des simples Pontifes? Quelle apparence que Caracalla eût fait luy-même pour un frere qu'il haïssoit, & qu'il massacra peu de temps après, ce que son pere n'avoit pas fait pour luy? Ce seroit néantmoins ce qu'il faudroit avouer, si l'on vouloit s'en rapporter aux légendes de quelques

Mediob. pag. 302.

Médailles de Géta, aufquelles Mezzabarba a donné place dans fon Recueil. A la vérité M. Vaillant eft la principale caufe de cette erreur. Il s'en eft corrigé luy-même dans la fuite; & fi Mezzabarba avoit donné une feconde édition de fon livre, après que les derniers ouvrages de Vaillant eurent paru, il y a apparence qu'il fe feroit corrigé auffi. Des Médailles de grand bronze de Géta, fur lefquelles ce Prince eft appellé PONTIF. MAX. & que Mezzabarba avoit tirées de la première édition du livre de Vaillant, il y en a quatre de changées dans la feconde édition, où on ne lit plus que PONT. TR. P. II. COS. II. S. C. & à l'égard des autres que Vaillant ne corrigea pas alors, trois ans après dans fon ouvrage des Colonies, il avertit qu'il y avoit efté trompé, & que les ayant mieux examinées, il s'eftoit apperçû que la légende eftoit d'une main moderne. *Aliquos quidem Getæ Nummos,* dit-il, *in lib. de Præft. Num. cùm titulo* P. M. *protulimus, fed majori adhibitâ diligentiâ, Epigraphen novâ manu infcriptam deprehendimus.*

Vaillant. Num. Præft tom. I. pp. 130. 131.

Id. Num. Colon. tom. II. p. 59.

Il ne refte plus à examiner qu'une Médaille publiée par Triftan, fur laquelle on lit autour de la tête de Géta, IMP. CAES. P. SEPT. GETA. PIVS. AVG. Le revers repréfente deux Figures militaires, que Triftan croit eftre Caracalla & Géta fe donnant la main; ils tiennent des picques de la main gauche, & font couronnez de laurier, l'un par la Victoire, qui tient de la main gauche une palme, & l'autre par Hercule, qui tient de fa main gauche fa maffue & la peau de lion; pour légende, PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. II. S. C. On ne peut pas douter que cette Médaille ne foit la même, que celle que le Cardinal Noris avoit vûe dans le Cabinet du Grand-Duc, & qu'il avoit communiquée à Mezzabarba. Toute la différence qui fe trouve entre les deux defcriptions, c'eft que Triftan a pris une des quatre Figures du revers pour Hercule, & que le Cardinal Noris n'y a reconnu que Caracalla & Géta couronnez par deux Victoires; le refte eft parfaitement femblable. Mais le Cardinal Noris, dont l'exactitude & l'habileté font connues, n'a lû dans

Trift. Comment. Hiftor. tom. II. pag. 263.

Mediob. pag 302.

lû dans la Médaille qu'il avoit sous les yeux, que PONTIF. TR. P. II. COS. II. S. C. & on ne peut pas douter que ce ne soit la véritable leçon.

Macrin avoit associé son fils Diaduménien à l'Empire, mais aucun monument certain ne nous apprend qu'il l'eût associé au Souverain Pontificat; car il faut bien se garder de prendre pour une Médaille authentique, cette Médaille d'argent de Diaduménien, au revers de laquelle on lit, P. M. TR. P. II. COS. II PP. ce n'est qu'une Médaille fourrée, où l'on a joint à la tête de ce Prince un revers de Macrin. Jamais une Médaille de bon alloy n'a fait mention de la deuxiéme Puissance Tribunitienne & du second Consulat de Diaduménien, & jamais il n'a porté le nom de *Pater Patriæ*. *Mediob. pag. 308.*

Des deux Gordiens Africains il n'y eut que le pere seul qui prit le titre de Souverain Pontife; il luy est donné sur deux Médailles, l'une d'argent & l'autre de grand bronze, rapportées par Vaillant, & sur quelques autres. Pour le fils, à l'exemple des Princes qui avoient esté avant luy Augustes en second, (s'il m'est permis de les appeller ainsi), il se contente du titre de Pontife, comme on le voit sur une Médaille du Cabinet Basseti, publiée par Mezzabarba. *Vaillant, Num. Præst. tom. I. p. 153. tom. II. pag. 309. Occo, p. 426. Mediob. pag. 393.*

Enfin le Sénat ayant élevé à l'Empire deux anciens Sénateurs, assez égaux en âge & en mérite, & qui n'avoient aucun avantage l'un sur l'autre du côté des emplois qu'ils avoient remplis jusques-là, ce fut sans doute pour conserver cette égalité, & pour ne causer entr'eux aucune jalousie, qu'on prit la résolution de les honorer tous deux du Souverain Pontificat. Balbin & Pupien furent donc tous deux Souverains Pontifes, les Historiens n'ont pas négligé de le remarquer. *Decretis ergo*, dit Capitolin, *omnibus honoribus Imperatoriis atque insignibus, perceptâ Tribunitiâ Potestate, jure Proconsulari, PONTIFICATU MAXIMO, Patris etiam Patriæ nomine, inierunt Imperium.* Depuis ce temps-là il n'y a plus d'équivoque, point de Médaille qui appelle l'un d'entr'eux seulement Pontife, toutes en font deux Souverains Pontifes; ainsi on ne *Capitol. Max. & Balb. cap. 8. Mediob. pag. 333. seqq.*

sçauroit raisonnablement douter, que ce changement ne soit arrivé lorsque Balbin & Pupien furent déclarez Augustes.

Après que le partage du Souverain Pontificat eut commencé de s'introduire, on ne vit plus d'Auguste qui ne fût en même temps Souverain Pontife; Bosius a cependant nié que Philippe le fils, Hostilien, & Carin du vivant de Carus, en eussent pris le titre. M. de Tillemont a esté à peu-près du même sentiment. « Le jeune Philippe, dit-il, Hostilien, Volusien, » quoyqu'Augustes, ne prenoient que le titre de Pontifes, mais » Volusien prit ensuite celuy de grand Pontife; & il paroît que ce fut ensuite une régle pour les autres. » Ces Sçavants connoissoient trop peu les Médailles pour pouvoir bien juger cette question; Occo & Goltzius sont leurs seuls garants, & je vais montrer combien ces deux Antiquaires se sont trompez.

Bos. de Pont. Max. Diss II. cap. 11 n 7.
Tillem. Hist. des Empp. tom. III. pag. 496.

Philippe le fils fut Souverain Pontife tout comme son pere; Mezzabarba qui en paroît surpris, je ne sçais pourquoy, rapporte une de ses Médailles du Cabinet Davia, où on lit au revers, P. M. TR. P. IIII. COS. PP. à la page suivante il décrit un Médaillon qu'il avoit vû luy-même chez Camille Pichi, sur le revers duquel il y a aussi, PONTIFEX MAX. TR. P. V. COS. III. PP. mais ce n'est pas sur ces Médaillons que je me fonde principalement, quoyque Vaillant ait aussi rapporté le Médaillon de Camille Pichi, j'en diray plus bas les raisons. Je suis bien plus déterminé par un autre Médaillon du Cabinet de Médicis, & par deux anciennes lames de bronze sur lesquelles sont gravez des congez absolus, accordez à des soldats par les deux Philippes. Le premier qui est rapporté par Fabretti commence ainsi: IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. III. DES. PROC. ET IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. PP. la date est conçûe en ces termes: A. D. V. KAL. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO.

Mediob pag. 350.
Vaillant, Num. Praest. tom. I. p. 233.
Fabrett. Col. Trajan. p. 70.

PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. II. DES. COS. Le second de ces congez militaires, dont l'original est entre les mains d'un de nos sçavants confreres M. le Marquis Scipion Maffei, qui l'a fait imprimer dans une lettre qu'il m'a adressée, commence à peu-près de même que le précédent; mais la contrariété apparente qui se trouve entre les nombres des Puissances Tribunitiennes de Philippe le fils, m'oblige à en rapporter encore le commencement. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TR. P. V. COS. III. PP. PROCOS. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. PP. la date est, A. D. VII. ID. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. II. COS.

Maffei, Gall. Select. Antiquit. pp. 4. 5.

Ces deux monuments authentiques, émanez des Empereurs mêmes, ou du moins expédiez par le bureau de la guerre, ne laissent pas le moindre doute que les deux Philippes n'ayent esté Souverains Pontifes dans le même temps; mais on ne sçauroit accorder ensemble les Puissances Tribunitiennes que ces deux congez donnent à Philippe le fils. Le premier qui est du 28. Décembre de l'an 247. de l'Ere Chrétienne, semble faire concourir la quatriéme Puissance Tribunitienne de Philippe le fils, avec la quatriéme de son pere; & dans le second qui est du 7. de Janvier suivant, le même Philippe ne compte plus que sa deuxiéme Puissance de Tribun, lorsque Philippe le pere avoit déja commencé sa cinquiéme. Cependant on ne peut croire qu'il y ait faute dans les nombres marquez sur ce second congé, car M. Maffei qui est possesseur de l'original, l'ayant fait imprimer plus d'une fois, il luy auroit esté facile de corriger dans les éditions postérieures, les fautes qui auroient pu se glisser dans les précédentes. D'autre part, Fabretti avoit vû luy-même le congé qu'il rapporte, & la copie sur laquelle Spon l'a redonné dans ses Mêlanges d'Antiquité, est parfaitement conforme à celle de Fabretti.

Spon. Miscell. Antiq. p. 244.

Quel parti prendre entre deux monuments dont l'autorité paroît égale? Une legére transposition que le graveur aura pu faire aisément sur le bronze copié par Fabretti, est peut-estre la seule cause des embarras où ces deux Inscriptions peuvent jetter. Celuy qui grava l'original de ce congé, joignit au nombre de la Puissance Tribunitienne, les deux unitez qui devoient suivre le mot COS. & il écrivit TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. au lieu qu'il auroit dû écrire TRIB. POT. II. COS. II. DESIGNAT. Ou si l'on trouve que cette conjecture s'éloigne trop du texte, il n'y a qu'à placer un point entre les quatre unitez, rapporter les deux premiéres à TRIB. POT. & les deux suivantes à COS. DESIGNAT. & alors il ne restera plus de difficulté; car on ne peut estre surpris que la seconde Puissance Tribunitienne de Philippe le jeune ait répondu, partie à la quatriéme, & partie à la cinquiéme de Philippe le pere. Si l'on ne joignoit pas les deux derniéres unitez à COS. DESIGNAT. il paroîtroit que le jeune Philippe estoit seulement Consul désigné pour la premiére fois, lorsque son pere l'estoit pour la troisiéme, ce qui est démenti par la date même de l'Inscription, puisqu'on y lit, IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. II. DES. COS. Le jeune Philippe n'estoit donc pas simplement Consul désigné, comme il paroîtroit en lisant de suite les notes numérales qui suivent les mots TRIB. POT. il estoit Consul actuellement en exercice, & désigné pour la seconde fois. Ainsi, il me semble qu'on ne sçauroit disconvenir qu'il ne faille lire cette Inscription de l'une des deux façons que j'ay proposées.

Comme l'Inscription de M. Maffeï n'estoit pas connue du Pere Pagi, & qu'il n'avoit pu par conséquent rectifier la maniére de lire de celle de Fabretti, il n'est pas surprenant qu'il ait assûré que Philippe le fils avoit reçu la Puissance Tribunitienne, dès que son pere l'eut déclaré César après la mort de Gordien-Pie, arrivée vers le milieu de l'an 244. de l'Ere

Pagi, Crit. ad an. 244. n. 3.

Chrestienne. Mais il a décidé trop legérement, que les Médailles de ce Prince, sur lesquelles il est dit TR. P. II. COS. II. & TR. P. III. COS. II. estoient fausses; car si le jeune Philippe ne comptoit encore que sa seconde Puissance Tribunitienne à la fin de l'an 247. & au commencement de 248. il falloit nécessairement qu'il ne l'eût commencée que pendant le cours de l'an 246. De plus, comme il ne l'obtint pas avec le nom de César, qu'il portoit dès la premiére année de son pere, il faut en conclurre qu'on attendit pour la luy déférer, jusqu'au temps qu'il fut fait Auguste; & que le P. Pagi s'est encore trompé, en soûtenant sans aucune raison plausible, que Philippe le fils n'avoit esté fait Auguste qu'en 247. *Pagi, Crit. ad an. 247. n. 2.*

Un autre avantage considérable pour l'Histoire, que nous pouvons tirer de ces deux Inscriptions, en les comparant ensemble, c'est qu'outre qu'elles nous aident à découvrir l'année en laquelle Philippe le fils devint Auguste, & reçut la Puissance Tribunitienne, elles peuvent encore nous apprendre le temps précis, où l'on doit fixer le commencement de l'Empire & des Puissances Tribunitiennes de Philippe le pere; temps que les Chronologistes ont ignoré jusqu'à présent. Capitolin rapporte que Philippe fut élevé à l'Empire du vivant de Gordien-Pie, & en quelque façon pour luy servir de tuteur. Son récit montre assez qu'ils ont regné quelque temps ensemble; & le P. Pagi prouve par les Médailles qui donnent une septiéme Puissance Tribunitienne à Gordien, & par les loix qui portent son nom, qu'il a vêcu tout au moins jusqu'à la fin d'Avril de l'an 244. tandis qu'on trouve dans le Code une loy de Philippe, du 14. de Mars de la même année. *Capitol. Gord. cap. 29.* *Pagi, Crit. ad an. 244. n. 2.*

Tout cela néantmoins ne nous instruit pas assez précisément du temps de l'élévation de Philippe à l'Empire; mais nos deux congez militaires, dont le premier daté du 28. Décembre 247. porte sa quatriéme Puissance Tribunitienne, & le second daté du 7. Janvier 248. marque sa cinquiéme, prouvent clairement que son élection a dû se faire entre le

28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. puiſque nous y voyons que ſa Puiſſance de Tribun ſe renouvelloit entre ces deux jours. Je ſerois même aſſez porté à croire que ce fut le premier de Janvier où les ſoldats, à l'occaſion du renouvellement de l'année, ſe trouvérent diſpoſez à faire cette élection, choquez de ce qu'au lieu des fêtes & des libéralitez que la ſolemnité du premier jour de l'an avoit accoûtumé de leur procurer, ils ſe trouvoient encore campez, malgré la rigueur de la ſaiſon, & dénuez de la plûpart des choſes néceſſaires à la vie. C'eſt ainſi qu'autrefois les légions de la Germanie abbattirent le premier jour de l'an les images de Galba, & dès le lendemain élurent Vitellius pour Empereur.

Tacit. Hiſt. I. 57.

Les Hiſtoriens ne ſont pas trop d'accord ſur la durée de l'Empire de Philippe; Zonaras dit que les uns luy donnoient cinq ans, & les autres ſix ans & demi. La Chronique d'Euſébe, Syncelle & le Patriarche Nicéphore, luy en donnoient ſept, mais tous ceux qui ont fait regner Philippe plus de ſix ans ont eſté dans l'erreur, puiſque ſes Médailles ne paſſent pas ſa ſixiéme Puiſſance Tribunitienne, & qu'il faudroit pour cela qu'il eût vêcû au-delà du 28. Décembre 249. ce qui eſt impoſſible, car on trouve dans le Code une Loy du 19. Octobre précédent, qui porte le nom de Trajan-Déce. De plus Vaillant a rapporté des Médailles de Philippe frappées à *Viminacium,* ville de la Mœſie ſupérieure, avec la cinquiéme année de l'époque de cette colonie, & on en a de Gordien-Pie avec la même date. Celles de Philippe ne vont que juſqu'à la dixiéme année, & on en trouve de Trajan-Déce avec AN. X. d'où il ſuit que Philippe n'avoit gouverné l'Empire que depuis la fin de la cinquiéme juſqu'au commencement de la dixiéme année de cette Ere particuliére: ce qui ne peut pas faire ſix ans complets de regne.

Zonar. Annal. tom. II.
Syncel. Chron. pag. 362.
S. Niceph. p. 401.
Mediob. pag. 247.
Cod. lib. IV. tit. 16.
Vaillant, Num. Col. tom. II. pp. 152. 175. 176. 199.

Il faut donc convenir que Philippe n'a eſté Empereur que pendant cinq ans & demi ou environ, car ayant eſté élû vers le premier ou le 2. de Janvier 244. il aura regné cinq ans & ſix mois tout entiers s'il a vû finir le mois de Juin de l'an 249. & il faut bien qu'il ait pouſſé la vie juſque-là,

ou qu'il s'en soit manqué très-peu de jours, puisqu'il y a dans le Code une de ses Loix du 17. de Juin: ce qui a déja esté remarqué par le P. Pagi.

Leg. 1. Cod. de rev. donat.

M. de Tillemont a eu tort de ne pas se rendre au témoignage des autres Loix du Code, que le même P. Pagi avoit citées pour faire voir que Gordien & Philippe ont regné quelque temps ensemble, & fait des Loix chacun de son côté. La seule objection qu'il propose, c'est qu'il auroit fallu que ces Loix portassent les noms de Gordien & de Philippe tout à la fois; mais de si foibles moyens ne sçauroient détruire des faits qui sont prouvez d'ailleurs. Les deux Inscriptions que j'ay examinées, démontrent parfaitement que Philippe fut fait Empereur entre le 28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. On a cependant une Loy de Gordien seul, du 13. de ce même mois de Janvier, & une autre du 25. d'Avril suivant; peut-on, sans alléguer quelqu'autorité contraire, corriger les titres de ces Loix, ou rejetter le témoignage de ces Inscriptions?

Tillem. Hist. des Empp. tom. III. pag. 642.

Cod. lib. VI. tit. 10.

De tout ce que je viens de dire il s'ensuit 1.° Que la premiére Puissance Tribunitienne de Philippe le fils a commencé pendant le cours de la troisiéme de son pere. 2.° Qu'il n'a pu compter au-delà de la quatriéme. 3.° Que le Médaillon de Camille Pichi estoit de Philippe le pere, & non pas du fils, qui n'a pas eu trois Consulats & cinq Puissances Tribunitiennes. 4.° Enfin (& c'est par-là que je reviens à mon sujet) que Philippe le jeune, lorsqu'il eut esté fait Auguste, partagea le titre de Souverain Pontife avec son pere.

Sous Trajan-Déce, on commença de n'avoir plus la même attention à marquer sur les Médailles toute la suite des titres Impériaux; & je n'ay trouvé qu'une seule Médaille d'argent de cet Empereur, qui luy donne le titre de Souverain Pontife. Elle est dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on y lit autour de la tête de Trajan-Déce, IMP. C. M. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG. au revers est une femme debout, qui s'appuye de la droite sur une *haste* qui ressemble à un caducée, elle tient de la main gauche

une corne d'abondance; pour légende, P. M. TR. P. III. COS. PP. encore paroît-il assez probable par la fabrique de la Médaille, quoyqu'elle ne soit pas fourrée, que c'est un revers de Philippe joint à la tête de Trajan-Déce. Il n'est cependant pas douteux que Trajan-Déce n'ait esté Souverain Pontife; on le lit sur deux Inscriptions, l'une trouvée à Feltri & rapportée par Gruter, l'autre déterrée à Vence & publiée par le Pere Pagi. La même omission peut se remarquer sur les Médailles de Déce le fils, que son pere avoit déclaré Auguste peu de temps avant que de mourir, sans qu'on puisse en conclurre qu'il n'avoit pas esté élevé au Souverain Pontificat.

Grut. CCLXXIII. Pagi, Crit. ad an. 251. n. 31.

J'en dis à peu-près de même d'Hostilien, car il ne faut pas s'arrêter à cette Médaille décrite par Occo, IMP. CAES. C. VALEN. HOSTILIANVS. MES. QVINTVS. AVG. au revers, PONTIF. TR. P. COS. DES. Mezzabarba ne luy a donné place dans son recueil que sur la foy d'Occo, & le P. Banduri ne cite pas d'autre garant. Mais comme on ne nous en a pas seulement donné le type, & qu'elle ne se trouve dans aucun des Cabinets connus, elle ne suffit pas pour prouver qu'Hostilien n'estoit que Pontife, après qu'il fut devenu Empereur & Auguste.

Mediob. pag. 357. Bandur. tom. I. pag. 49.

Gallus ayant déclaré Auguste son fils Volusien, il luy fit part du Souverain Pontificat, aussi-bien que de la Puissance Tribunitienne; & ces deux titres se trouvent sur les Médailles d'argent & de grand bronze de Volusien, qui sont très-communes dans les Cabinets des Curieux. Quant à celles que Mezzabarba rapporte, où il est AVG. d'un côté, & PONTIF. de l'autre, on ne les trouve nulle part; il les a tirées d'Occo, & ils n'en donnent le type ni l'un ni l'autre.

Ibid. pp. 82. 85.

Mediob. pag. 362. Occo, pp. 457. 458.

Valérien & Gallien furent Souverains Pontifes ensemble; la preuve s'en tire des Médailles de Gallien, où ce titre se trouve joint à des Puissances Tribunitiennes qui ont précédé la défaite & la prise de Valérien par les Perses.

Bandur. tom. I. pp. 174. 175. 222.

Carin est appellé Souverain Pontife, dans une Inscription gravée pendant sa premiére Puissance Tribunitienne & son premier

Grut. CCLXXVII. 8. CCLXXVIII. 4.

premier Consulat, & dans une Médaille d'or de même date, publiée dans le Trésor de Brandebourg; par conséquent, il l'estoit du vivant de son pere Carus.

A l'égard de Dioclétien & de Maximien, leurs Médailles & les Inscriptions, leur donnent également le titre de Souverains Pontifes. L'Edit que Galérius Maximianus fit publier en faveur des Chrestiens, peu de temps avant sa mort, & qu'Eusébe nous a conservé, porte avec son nom ceux de Constantin & de Licinius; tous les trois sont appellez Souverains Pontifes, & on ne peut guéres douter que Maxence à Rome, & Maximin Daza dans l'Orient, n'en prissent aussi le titre.

Bandur. tom. II. pp. 34. 42. 75.

Euseb. Hist. Eccl. lib. VIII. cap. 8.

M. de Tillemont reprend Spanheim d'avoir avancé que Gallien est le dernier des Empereurs, sur les Médailles desquels on trouve le titre de Grand Pontife. Il pense que cela doit plûtôt se dire de Claude le Gothique, à qui les Médailles donnent encore ce titre; « mais, ajoûte-t-il, on ne le voit plus guéres sur celles de ses successeurs. » S'il avoit pris la peine de consulter les Cabinets de Paris, il auroit vû que depuis Claude le Gothique, ce titre se trouve encore sur des Médailles de Probus, de Carin, de Dioclétien, de Maximien, & même du Grand Constantin. Je me contente d'en rapporter ici une en petit bronze de ce dernier, parce que je crois qu'elle n'a pas encore esté publiée. Elle est dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin; on y voit d'un côté la tête de Constantin avec un diademe enrichi de perles, & pour légende, CONSTANTINVS. P. F. AVG. au revers une Figure assise sur deux Cornes d'abondance, tenant un bâton de la main droite: dans le champ une étoile; on lit autour, P. M. TR. P. COS. II. PP. dans l'exergue, PLN.

Tillem. Hist. des Empp. tom. III. p. 498.

Il est donc prouvé que les Augustes, depuis Balbin & Pupien, ont tous esté Souverains Pontifes, puisque la preuve littérale qu'on en a à l'égard du plus grand nombre, doit estre censée servir à prouver la même chose des autres, tant qu'on ne produira rien qui marque le contraire. Il me semble aussi d'avoir assez solidement répondu à tout ce qu'on pourroit

alléguer, pour ſoûtenir que Balbin & Pupien ne ſont pas les premiers Empereurs, qui ayent pris tous les deux enſemble le titre de Souverain Pontife; & de-là il doit s'enſuivre que le paſſage de Dion que j'ay cité au commencement de cette ſeconde Partie, & dans lequel il dit que lorſqu'il y avoit deux ou trois Empereurs, quelqu'un d'eux eſtoit toûjours Souverain Pontife, ſignifie la même choſe que s'il avoit aſſûré expreſſément que juſqu'au temps où il écrivit ſon Hiſtoire, ce titre n'appartenoit jamais qu'à l'un d'entr'eux.

Dio, lib. LIII. pag. 508.

Nous avons vû que dans les premiers temps de l'Empire, lorſqu'un Empereur eſtoit en poſſeſſion du Souverain Pontificat, ceux mêmes qui prenoient les armes contre luy, dans le deſſein de ſe placer ſur le trône, attendoient la mort de leur ennemi & le décret du Sénat, pour prendre le titre de Souverains Pontifes. J'ay rapporté à ce propos, les exemples de Vitellius & de Veſpaſien; mais les Tyrans qui s'élevérent dans la ſuite, n'eurent plus les mêmes ménagements, & pluſieurs d'entr'eux, après s'eſtre fait élire par les armées qu'ils commandoient, ſe parérent du titre de Souverains Pontifes, comme s'ils avoient eſté élevez à cette dignité par le Sénat.

Le premier qui en ait uſé de la ſorte, eſt Albin du temps de Sévére: il fut dans la ſuite imité par quelques-uns des Tyrans qui s'élevérent du temps de Gallien, parmi leſquels on peut compter les deux Poſthumes, Victorin & Tétricus.

Bandur. tom. I. pp. 287. 288. 294. 300. 304. 308. 318. 321. 400. 404.

Pour les Céſars, ou ceux qui eſtoient ſeulement déſignez ſucceſſeurs à l'Empire, ſans avoir ni le nom d'Empereurs, ni celuy d'Auguſtes, il ne me paroît pas qu'il y ait jamais eu rien de changé à leur égard, ni que les Auguſtes leur ayent permis de ſe dire Souverains Pontifes; du moins on ne leur en donne pas le titre dans les Inſcriptions. Parmi celles que le Cardinal Léopold de Médicis fit apporter d'Afrique à Florence, il y en a une des deux Philippes, & une autre de Trajan-Déce & d'Hérennius Etruſcus. La premiére donne le titre de Souverain Pontife à Philippe le pere, & la deuxiéme à Trajan-Déce; mais elles ne le donnent ni à Philippe le fils, ni à Hérennius Etruſcus, qui n'eſtoient que Céſars lorſqu'elles

Vid. Falconer. Inſcript. Athlet. pag. 161.

furent gravées. Pour les Médailles, je n'en connois qu'une seule qu'on pût m'objecter. Elle est dans la suite d'argent du P. Chamillard, & on y lit du côté de la tête, Q. HE. ETRVS. ME. DECIVS. NO. C. au revers, P. M. TR. P. II. CONS. II. mais comme cette Médaille est fourrée, il y a apparence que le faux monnoyeur y a joint à la tête d'Etruscus, un revers de quelqu'un des Empereurs précédents, & par conséquent il faut chercher quelqu'autre exemple, si on veut me faire changer de sentiment.

Bandur. tom. I. pag. 39.

Je ne dis rien des Princes qui, sous les premiers Empereurs Chrestiens, ont porté le titre de Césars, parce que le peu qu'il y a à en dire, trouvera mieux sa place dans la troisiéme Partie.

Fin du douziéme Tome.





